


Ex-libris
Charles Atwood
Kofoid



DICTIONNAIRE

D'HIPPIATRIQUE

ET

D'ÉQUITATION.

AVERTISSEMENT.

Le premier volume de ce Dictionnaire était imprimé lors des événements de février ; ce n'est que dans le second qu'on a pu faire disparaître quelques expressions en désaccord avec les nouvelles institutions.

On trouvera, à la fin du deuxième volume, la copie de diverses lettres écrites à l'auteur, et du compte-rendu de la première édition, extrait du *Recueil de médecine vétérinaire pratique* (cahier d'avril 1845), par des professeurs de l'École d'Alfort.

IMPRIMERIE DE HENNUYER ET Cᵉ, RUE LEMERCIER, 24
Batignolles.

DICTIONNAIRE
D'HIPPIATRIQUE
ET
D'ÉQUITATION,

OUVRAGE

OU SE TROUVENT RÉUNIES TOUTES LES CONNAISSANCES HIPPIQUES,

PAR

F. CARDINI,

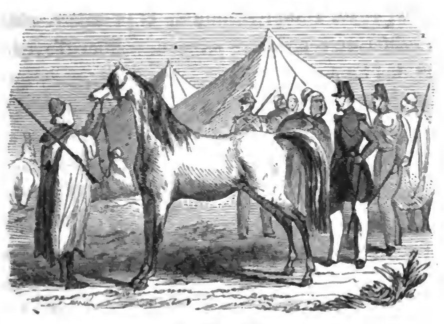
LIEUTENANT-COLONEL EN RETRAITE, ANCIEN CHEF DE LA LÉGION DE GENDARMERIE D'AFRIQUE,
OFFICIER DE LA LÉGION-D'HONNEUR, ETC.

DEUXIÈME ÉDITION,

Revue, corrigée, augmentée de la moitié,
et ornée de 70 figures.



TOME PREMIER.





A PARIS,

CHEZ Mme Ve BOUCHARD-HUZARD, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,
Rue de l'Éperon, 5;
DUMAINE, LIBRAIRE, RUE ET PASSAGE DAUPHINE, 36;
SAINT-JORRE, LIBRAIRE, BOULEVARD DES ITALIENS, 7;
ET CHEZ L'AUTEUR, RUE DU MONT-THABOR, 31.

1848

INTRODUCTION.

Dans la foule innombrable des êtres qui peuplent son domaine, l'homme a dû de bonne heure distinguer le cheval comme la créature la plus susceptible et la plus digne d'être soumise à son empire. Pasteur nomade ou agriculteur, il fut d'abord frappé de l'utilité qu'il devait en retirer, en l'associant à ses paisibles travaux; et lorsque plus tard les mauvais penchants de notre nature eurent enfanté la guerre, l'homme fit du cheval le compagnon de ses dangers et de ses exploits.

La force du corps, la solidité et la souplesse des membres, l'élégance des formes, le courage et la fierté, telles sont les principales qualités dont la nature a doué ce précieux animal. C'est par elles qu'il est léger à la course, qu'il soutient longtemps la fatigue, et que, seul de nos animaux domestiques, il peut rendre des services qui exigent un noble instinct, de l'intelligence, de la persévérance, de la célérité.

Le lieu dont le cheval est originaire ne saurait être précisément indiqué. Après l'époque à laquelle on peut rapporter les premiers souvenirs traditionnels, on ne tarde pas à le rencontrer dans tous les pays tempérés, dans plusieurs régions de la zone torride, et dans un grand nombre de contrées septentrionales de notre globe; quelques variations de taille et de forme seulement le distinguent.

Le plus ancien de tous les livres parvenus jusqu'à nous, et où se trouvent les plus antiques traditions, l'Écriture, nous autorise à penser que 1880 ans avant Jésus-Christ, les Hébreux n'avaient point de chevaux. En effet, lorsque Abraham se rendit au sommet du mont Moriah pour sacrifier son fils, une ânesse était sa monture; d'où l'on peut induire qu'un personnage aussi riche et aussi puissant que lui se serait servi d'un cheval s'il en avait possédé. Trente ans plus tard, quand Jacob, avec Rachel et Lia, retourna vers Isaac, il est parlé du nombre de bœufs, de moutons, de chameaux et d'ânes qu'il envoya pour apaiser la colère d'Ésaü; mais on ne fait aucune mention de chevaux. Cependant nous voyons, bientôt après, que le cheval est au nombre des animaux domestiques qui suivent la tribu, et font partie des richesses de ce peuple pasteur; et quoique l'Écriture ne dise point que les Hébreux eussent de la cavalerie dans leurs armées, il n'est pas à présumer qu'à

une époque quelconque cette nation entreprenante et guerrière n'ait pas songé à en tirer parti pour combattre.

L'Ancien Testament paraîtrait nous fournir les moyens de fixer avec assez d'exactitude le temps où le cheval devint domestique en Égypte. Dix-neuf cent vingt ans avant Jésus-Christ, lorsque Abraham, chassé de Chanaan par la famine qui désolait ce pays, se réfugia près de Pharaon, ce dernier lui offrit des bœufs, des moutons, des chameaux et des ânes; il est à croire que le généreux monarque eût ajouté des chevaux à ce présent, si l'on avait connu ces animaux à cette époque, ou du moins s'ils eussent été déjà domptés par l'homme. Le livre dont il s'agit parle de l'existence du cheval comme animal domestique chez les Égyptiens, 1650 ans avant Jésus-Christ. Lorsque Joseph transporta les restes de son père à Chanaan, il se fit accompagner de chariots et de cavaliers. Un siècle et demi après, la cavalerie formait la force principale de l'armée égyptienne, et Pharaon, poursuivant les Israélites, ne se servit que de troupes de cette arme. Moïse fait monter à 50,000 cavaliers et à 600 chars l'armée qui fut engloutie par les eaux de la mer Rouge. Une si nombreuse cavalerie fait supposer que l'art d'élever les chevaux était déjà ancien.

Cinquante ans après la sortie des Israélites de l'Égypte, et 1450 ans avant la naissance de Jésus-Christ, le cheval était assez naturalisé en Grèce pour paraître dans les jeux olympiques, où l'on voyait fréquemment des courses de chars.

Les premières traces que l'histoire profane nous ait laissées de l'usage que l'homme a fait du cheval, remontent aux temps les plus reculés et se perdent dans la nuit des âges. Diodore de Sicile parle d'une armée égyptienne composée de 400,000 hommes d'infanterie et de 20,000 chevaux, à une époque bien antérieure à la guerre de Troie, et vingt-cinq générations avant Sésostris. Ce grand roi, voulant conquérir la terre entière, assembla, selon le même historien, une armée de 600,000 hommes de pied, de 24,000 chevaux et de 27,000 chariots de guerre, avec laquelle il pénétra jusque dans les Indes, plus loin que ne le fit depuis Alexandre.

Diodore rapporte en outre que Ninus, roi des Assyriens, réunit dans une seconde guerre contre la Bactriane une armée de 1,700,000 hommes d'infanterie, 210,000 de cavalerie et près de 600 chariots armés de faux. L'usage de la cavalerie chez les Assyriens devait donc re-

monter à plusieurs siècles. Ninus régnait 514 ans avant Rome, 1267 avant l'ère chrétienne, et 80 ans, au moins, avant la destruction de Troie.

Ce que les anciens auteurs nous apprennent sur les divers peuples de l'Asie nous prouve la haute antiquité de l'usage que l'homme a fait du cheval. Hérodote parle des Scolothes, nation scythe, dont la chronologie comptait mille ans, depuis leur premier roi jusqu'au temps où ils eurent à soutenir la guerre contre Darius. Les Scythes, en général, qui sous différents noms ont occupé en Asie et en Europe une immense étendue de pays, ont élevé de tout temps une prodigieuse quantité de chevaux. L'art de monter à cheval était chez eux tellement connu et estimé, que l'on vit figurer, parmi les descendants de ces peuples, ces fières Amazones qui chassaient et combattaient à cheval, et dont la célébrité est antérieure à la guerre de Troie. Hérodote raconte que les Grecs les ayant vaincues en bataille rangée, sur les bords du Thermodon, firent plusieurs prisonnières et les mirent sur trois vaisseaux pour reprendre le chemin de leur patrie. Quand on fut en pleine mer, ces femmes guerrières, saisissant un moment favorable, se jetèrent sur les hommes, les désarmèrent et leur coupèrent la tête. Comme elles ignoraient l'art de la navigation, elles furent obligées de s'abandonner à la merci des vents et des flots, qui enfin les portèrent sur les rivages des Palus-Méotides où, ayant pris terre, elles montèrent sur les premiers chevaux qu'elles purent trouver et parcoururent ainsi tout le pays.

Les annales des autres peuples de l'Europe et de l'Asie prouvent aussi incontestablement l'ancienneté de l'usage des chevaux montés par des cavaliers, ou attelés à des chars. Les Macédoniens, les Grecs, les Troyens, les Gaulois, les Germains, les antiques habitants de la péninsule italique, se servaient de la cavalerie dans les premières guerres qui nous sont connues. D'excellents chevaux ont été élevés de tout temps par les Ibériens, ainsi que par les Arabes, les Maures et tous les autres peuples de l'Afrique.

Dans tous les âges héroïques de l'antiquité, la multiplication des chevaux a été considérée par tous les peuples comme un grand moyen de conquête et de domination. Des auteurs pensent que, destiné à la guerre, le cheval fut bientôt employé comme une espèce d'*arme*, qui servit à fondre sur l'ennemi avec plus de promptitude, à le heurter, le renverser, le fouler aux pieds. Mais à ces siècles succèdent bientôt des temps plus heureux et plus calmes, et le cheval devient le plus bel ornement de la paix,

comme il avait été un des plus puissants instruments de la guerre. C'est ce qu'expriment ces admirables vers de Virgile, lorsque le poëte fait dire au vieil Anchise :

. . . . . . Bellum, ô terra hospita, portas;
Bello armantur equi; bellum hæc armenta minantur.
Sed tamen idem olim curru succedere sueti
Quadrupedes, et frena jugo concordia ferre.
Spes est pacis.

Æneid., l. III, 539 [1].

L'invention de l'art de monter à cheval est attribuée par certains auteurs aux Lapithes de Thessalie qui luttèrent avec les Centaures, et on la fait remonter à 50 ans, au moins, avant la guerre de Troie, c'est-à-dire 1830 ans avant J.-C. Selon d'autres, les Lapithes n'auraient fait que perfectionner cette invention de Bellérophon, fils de Glaucus, roi d'Épire ou de Corinthe. Il paraît même que l'emploi du cheval pour le tirage fut antérieur de quelques siècles à l'art de l'équitation dans la Grèce, puisque l'on dit qu'Erichthon, roi d'Athènes, successeur d'Amphictyon, qui régnait 1489 ans avant notre ère, fut placé dans les astres pour avoir introduit l'usage des quadriges, ou attelages de quatre chevaux.

Primus Erichthonius currus, et quattuor ausus
Jungere equos, rapidisque rotis insistere victor.
Frena Pelethronii Lapithæ gyrosque dedere,
Impositi dorso : atque equitem docuere sub armis
Insultare solo, et gressus glomerare superbos.

Geor., l. III, 113 [2].

Quoi qu'il en soit, on peut présumer que des Africains qui avaient connu la Grèce avant l'arrivée des premières colonies d'Égypte et de Phénicie, y avaient amené de leurs chevaux. La cavalerie était déjà employée du temps de Job. Les chevaux dont on se servait en Égypte y étaient fort communs dans le siècle de Joseph; et si cet Orus, fils d'Osiris, regardé comme l'inventeur de l'équitation, et qui connaissait l'usage

[1] C'est la guerre que tu nous promets, ô terre hospitalière! C'est pour la guerre qu'on dresse les coursiers! c'est de la guerre que nous menacent ces fiers quadrupèdes. Mais cependant on les soumet aussi à recevoir le frein, à traîner de front un char : on peut donc encore espérer la paix.

[2] Erichton ose le premier parcourir la lice, d'un air triomphant, sur les roues rapides d'un char traîné par quatre chevaux de front. Les Lapithes, montés sur ces fiers animaux, leur donnérent un frein, les formèrent au manége, apprirent au guerrier chargé de ses armes à bondir à cheval dans la plaine, et à fondre sur l'ennemi d'un pas formidable.

du cheval à la guerre, est effectivement le même Mizraïm, fils de Cham et petit-fils de Noé, on pourrait, d'après ces témoignages, faire remonter l'art de se servir du cheval à l'époque du déluge, si même il ne l'avait précédé.

L'estime dont le cheval a joui de tout temps est attestée par des preuves trop évidentes pour qu'on puisse la révoquer en doute. La magnifique description que la Bible donne de ce superbe et intrépide animal suffirait seule pour prouver cette estime. C'est Dieu qui parle à l'un des patriarches, en disant : « Est-ce de toi que le cheval tient son courage et « son intrépidité? Te doit-il son fier hennissement, et ce souffle ardent « qui sort de ses narines, et qui inspire la terreur? Il frappe du pied la « terre et la réduit en poudre; il s'élance avec audace et se précipite au « travers des hommes armés; inaccessible à la crainte, le tranchant des « épées, le sifflement des flèches, le brillant éclat des lames et des dards, « rien ne l'étonne, rien ne l'arrête. Son ardeur s'allume au premierson « de la trompette; il frémit, il écume; il ne peut demeurer en place; « d'impatience, il mange la terre. Entend-il sonner la charge, il dit « allons : il reconnaît l'approche du combat, il distingue la voix des « chefs qui encouragent leurs soldats; les cris confus des armées prêtes « à combattre excitent en lui une sensation qui l'intéresse et l'anime. »

Chez les Grecs, nous trouvons les mêmes témoignages en faveur du cheval. Pour l'ennoblir, pour l'honorer, ils le font sortir de la terre par un coup de trident de l'un de leurs dieux; ils le représentent attelé au char de leurs plus puissantes divinités; les poëtes, en lui donnant des ailes, le placent sur le Parnasse où les Muses ont leur séjour; on imagine, dans la Thessalie, l'existence des Centaures, peuple moitié homme et moitié cheval; on attribue au centaure Chiron l'éducation du plus vaillant des héros de l'Iliade; on érige des statues aux chevaux vainqueurs dans les jeux olympiques. N'est-ce pas encore, dans une assez haute antiquité, un hommage rendu au cheval, que d'avoir fait du titre de *Chevalier* une marque distinctive de noblesse? Rappelons-nous aussi qu'Alexandre fit bâtir une ville en l'honneur de Bucéphale, et que César dédia à Vénus l'image de son cheval.

L'histoire n'a pas dédaigné de faire mention d'actes d'attachement et de dévouement de la part du cheval pour l'homme. Aulugelle nous apprend que dans la bataille d'Alexandre contre Porus, Bucéphale, couvert de sueur et perdant tout son sang, recueillit le reste de ses forces

pour retirer au plus tôt de la mêlée son maître qui courait le plus grand danger. A peine l'a-t-il mis hors de la portée des traits, qu'il tombe et meurt un instant après, paraissant satisfait, ajoute l'historien, de n'avoir plus à craindre pour Alexandre.

Lipse et Silius Italicus nous ont conservé un autre exemple du même genre. A la bataille de Cannes, un chevalier romain nommé Clélius, qui avait été percé de plusieurs coups, fut laissé parmi les morts sur le champ de bataille. Annibal s'y étant transporté le lendemain, Clélius, à qui il restait encore un souffle de vie prêt à s'éteindre, voulut, au bruit qu'il entendait, faire un effort pour lever la tête et parler; mais il expira aussitôt en poussant un long gémissement. A ce cri, son cheval qui avait été pris la veille et que montait un Numide de la suite d'Annibal, reconnaissant la voix de son maître, dresse les oreilles, hennit de toutes ses forces, jette par terre le Numide, s'élance à travers les morts et les mourants et arrive près de Clélius; le voyant immobile, il se montre plein d'inquiétude et de tristesse; il se couche comme à l'ordinaire sur les genoux, et semble l'inviter à monter. Cet excès d'affection et de fidélité fut admiré d'Annibal, et ce grand homme ne put s'empêcher d'être attendri à la vue d'un spectacle si touchant.

Un semblable regret affectueux se montra dans le cheval qui, au rapport de Pline, se laissa mourir de faim après avoir vu expirer le roi Nicomède.

De tels faits font trouver assez naturelle la coutume des Agrigentins qui dressaient des tombeaux à des animaux, et particulièrement aux chevaux qui avaient remporté le prix de la course.

Les peuples orientaux, d'après les légendes arabes, attribuent au cheval une origine céleste et fabuleuse. Cinq juments auraient été apportées parmi les habitants d'Arabie sur les ailes des vents, et un étalon serait sorti du sein de la mer.

L'intérêt que les Arabes modernes portent à leurs chevaux est sans contredit bien plus grand que tout ce qu'on a pu observer à cet égard chez les autres peuples. Ils tiennent registre de leur généalogie, ils font attester authentiquement l'origine des deux parties et en surveillent l'accouplement. C'est d'après cet usage très-ancien qu'ils prétendent posséder une race de chevaux descendant des haras de Salomon. Chez les Arabes, le cheval fait véritablement partie de la famille; cette amitié fraternelle, cette prédilection prononcée qu'ils ont pour lui, sont fon-

dées non-seulement sur l'utilité qu'ils en retirent dans le cours de leur vie active et vagabonde, mais encore sur leurs croyances religieuses. Mahomet, leur prophète, était grand amateur de chevaux ; il en possédait de magnifiques, et surtout cinq juments dont les Arabes affirment que proviennent les cinq familles de chevaux les plus estimées chez eux. Le Coran fait de l'amour des animaux de l'espèce chevaline un précepte de religion. « Lorsque Dieu, dit Mahomet, voulut créer le cheval, il ap« pela le vent du Sud et lui dit : Je veux de toi faire un nouvel être ; « cesse d'être impalpable et prends un corps solide : et le vent obéit. « Alors Dieu prit une poignée de cette matière et l'anima de son souffle. « Et ainsi fut produit le cheval. Et le Seigneur dit : Tu seras pour l'homme « une source de plaisir et de richesse ; il montera sur ton dos, et il t'é« lèvera au-dessus des autres animaux. » Le prophète dit encore : « Tu « gagneras autant d'absolutions que tu donneras de grains d'orge à ton « cheval. » Et ailleurs il dit : « Je vous recommande particulièrement le « soin des juments ; leur dos est une place d'honneur, et leur ventre « un trésor inépuisable. »

Les Arabes croient qu'après l'homme, la plus éminente des créatures est le cheval ; que la plus belle occupation est celle de l'élever ; la plus agréable posture, celle d'être assis sur son dos ; la plus méritoire des actions domestiques, celle de lui donner à manger.

Beaucoup d'ouvrages orientaux sont remplis de l'éloge du cheval. Le plus pompeux qu'on en puisse faire, en épuisant toutes les richesses du style asiatique, est incontestablement celui que l'on trouve dans le recueil des pièces fugitives de Ghefouri, poëte persan. Nous nous bornerons à en donner un extrait. « Ce coursier, dit-il, est si fringant, que « l'on dirait : c'est du vif-argent qui coule dans ses veines ; à la vue de « ses formes élégantes et sveltes, l'antilope confuse baisse modestement « les yeux ; le belliqueux léopard voudrait changer contre ses sabots « les griffes redoutables dont il est armé. Semblable à la terre, toujours « en équilibre dans ses mouvements, non moins rapide que l'eau d'un « torrent débordé, il égale le feu en ardeur et le vent en légèreté. Son « front, orné d'un toupet que l'Aurore semble avoir pris plaisir à pei« gner de sa main délicate, est le siége de la fierté ; l'audace brille « comme l'éclair dans son regard ; ses naseaux sont enflammés ; il a le « courage du lion, la docilité du chien, et la force de l'éléphant. »

Mais laissons de côté les fictions et les ornements de la poésie. Ce

qu'on ne saurait méconnaître, c'est que le cheval arabe de pur sang tient la première place parmi les races nombreuses et variées dont se compose l'espèce équestre, sans en excepter celles qui sont restées ou qui sont retournées à l'état de liberté. Ce cheval soutient les plus grandes fatigues, passe des journées entières sans aucune nourriture, fond sur l'ennemi avec résolution, et les sujets de quelques familles de cette noble lignée sont assez intelligents pour se retirer et aller mettre leur cavalier en sûreté dès qu'ils se sentent grièvement blessés; pour s'arrêter et appeler du secours par leurs hennissements, si leur maître fait une chute, ou si, pendant qu'il dort, ils s'aperçoivent qu'il y a des voleurs dans la contrée.

Une page du *Voyage en Orient*, de M. Lamartine, trouve naturellement sa place ici : « Il faut avoir visité, dit ce grand écrivain, les écuries de Damas, ou celles de l'émir Beschir, pour avoir une idée du cheval arabe. Ce superbe et gracieux animal perd de sa beauté et de sa forme pittoresque quand on le transplante de son pays natal et de ses habitudes familières dans nos climats froids et dans l'ombre et la solitude de nos écuries. Il faut le voir à la porte de la tente des Arabes du désert, la tête entre les jambes, secouant sa longue crinière noire, comme un parasol mobile, et balayant ses flancs, polis comme du cuivre ou comme de l'argent, avec le fouet tournant de sa queue, dont l'extrémité est toujours teinte en pourpre avec le henné; il faut le voir vêtu de ses housses éclatantes, relevées d'or et de broderies de perles, la tête couverte d'un réseau de soie bleue ou rouge, tissé d'or ou d'argent, avec des aiguillettes sonores et flottantes qui tombent de son front sur ses naseaux, et dont il voile ou dévoile tour à tour, à chaque ondulation de son cou, le globe enflammé, immense, intelligent, doux et fier de son œil à fleur de tête; il faut le voir surtout en masse, comme ils étaient là, de deux à trois cents chevaux, les uns couchés dans la poussière de la cour, les autres entravés par des anneaux de fer et attachés à de longues cordes qui traversaient ces cours; d'autres échappés sur le sable et franchissant d'un bond les files de chameaux qui s'opposaient à leur course; ceux-ci tenus à la main par de jeunes esclaves noirs vêtus de vestes écarlates et reposant leurs têtes caressantes sur l'épaule de ces enfants; ceux-là jouant ensemble, libres et sans laisse, comme des poulains dans une prairie, se dressant l'un contre l'autre, ou se frottant le front contre le front, ou se léchant mutuellement leur beau poil lui-

sant et argenté ; tous nous regardant avec une attention inquiète et curieuse à cause de nos costumes européens et de notre langue étrangère, mais se familiarisant bientôt, et venant gracieusement tendre leur cou aux caresses et au bruit flatteur de notre main. C'est une chose incroyable que la mobilité et la transparence de la physionomie de ces chevaux quand on n'en a pas été témoin. Toutes leurs pensées se peignent dans leurs yeux et dans le mouvement convulsif de leurs joues, de leurs lèvres, de leurs naseaux, avec autant d'évidence, avec autant de caractère et de mobilité que les impressions de l'âme sur le visage d'un enfant. Quand nous approchions d'eux pour la première fois, ils faisaient des moues et des grimaces de répugnance et de curiosité tout à fait semblables à celles qu'un homme impressionnable aurait pu faire à l'aspect d'un objet imprévu et inquiétant. Notre langue surtout les frappait et les étonnait vivement, et le mouvement de leurs oreilles dressées et renversées en arrière, ou tendues en avant, témoignait de leur surprise et de leur inquiétude; j'admirais surtout plusieurs juments sans prix, réservées pour l'émir lui-même. Je fis proposer par mon drogman jusqu'à dix mille piastres d'une des plus jolies, mais à aucun prix on ne décide un Arabe à se défaire d'une jument de premier sang, et je ne pus rien acheter cette fois. »

Dans tous les temps et chez tous les peuples on a compris les immenses avantages qu'on pouvait retirer du cheval pour l'agriculture, l'industrie, le commerce et l'art de la guerre. On l'a également apprécié sous le rapport des agréments qu'il nous offre. Les Espagnols ont une expression qui prouve combien le cheval est précieux à leurs yeux; le verbe *acavalarse* (se fournir de chevaux), se prend dans le sens de *s'enrichir, d'acquérir des moyens.*

La conquête du cheval était trop précieuse pour qu'on ne songeât pas bientôt à sa prospérité; et cependant, par le seul effet de la servitude, en n'exigeant même de cet animal que des services appropriés à sa nature, sans excéder de justes limites, on en préparait la dégénération, on l'exposait à des maux, à des infirmités qu'il ne connaissait point ou ne connaissait qu'à peine dans l'état de nature. De même que l'art de dresser les chevaux, celui de les élever et de traiter leurs maladies a, par conséquent, commencé dans un temps peu éloigné peut-être de celui où l'homme est apparu sur la terre.

L'éducation du cheval a toujours sérieusement fixé l'attention des

hommes depuis les temps les plus éloignés de nous; c'est ce qui est démontré, comme on l'a vu, par le nombre prodigieux de chevaux introduits dans les armées à partir presque de l'origine des guerres. Homère fait d'ailleurs allusion dans ses poëmes, soit aux haras qui existaient de son temps, soit aux chevaux nombreux qu'on y nourrissait, qu'on dressait, qu'on exerçait; soit aux hommes chargés de les dompter, de les rendre souples et dociles. Cela est confirmé par Platon, par Hérodote, et surtout par Xénophon, dans un traité sur l'équitation: on avait d'abord écrit sur ce sujet avant lui, car il cite Cimon, l'Athénien, se moquant d'un certain Micon qui s'en était occupé.

Entre les institutions qui, à différentes époques, ont rivalisé de zèle pour l'éducation du cheval et l'art du manége, il faut citer en première ligne ces confréries de gentilshommes connues en Espagne sous le nom de *Reales maestranzas*. On les trouve à Séville, à Grenade, à Valence, à Ronda. Un habit uniforme et différent pour chaque ville fait distinguer les membres de ces associations, dont les statuts imposent le serment entre les mains d'un chapelain, et qui portent dans leurs armoiries deux chevaux bridés, courant ensemble, avec cette devise : *Pro republicâ est, dum ludere videmur* [1].

Un ordre de ce genre avait été fondé, vers la fin du quatorzième siècle, par le comte Adolphe de Clèves. Cet ordre, qui prit le nom de *Société de l'étrille*, comptait parmi ses chevaliers des princes, des seigneurs, lesquels, comme tous leurs autres confrères, étaient d'excellents connaisseurs en équitation, et donnaient d'utiles avis à ceux qui, voulant acheter un bon cheval, aimaient à s'adresser à eux.

Les renseignements précis que l'on possède sur l'art de connaître et de guérir les maladies des chevaux ne datent que de trois siècles et demi avant l'ère chrétienne. On trouve dans Aristote les premières notions que les Grecs possédaient sur cette matière. C'est bien plus tard que des auteurs romains s'en sont occupés. Pline l'ancien, qui vivait 40 ans après Jésus-Christ, rapporte un grand nombre de recettes bizarres relatives aux maladies des animaux. La thérapeutique, ou application des moyens propres à combattre ces maladies, a été traitée à une époque moins ancienne par Varron, Caton et Columelle. Mais l'exercice de cet art par des hommes spéciaux se vit pour la première fois en Grèce, à la

[1] Tandis que nous paraissons jouer, c'est pour le bien public.

fin du deuxième et au commencement du troisième siècle de notre ère. Ce fut alors que des savants distingués, tels qu'Apsirte, Eumèle, Théomneste, Hippocrate, Hiéroclès, Pélagonus, etc., embrassant dans leurs études l'ensemble des connaissances médicales, firent paraître une collection où ils ont décrit un grand nombre de maladies internes ou externes des animaux. Végèce écrivait un ouvrage divisé en quatre livres, dont les deux premiers traitent des maladies du cheval. Les mêmes hommes qui, en Grèce, professaient la médecine humaine, ne dédaignaient donc pas de cultiver tout à la fois l'HIPPIATRIQUE ou médecine du cheval. On ignore dans quel temps les deux sciences se séparèrent; mais il est certain que depuis lors l'hippiatrique resta stationnaire pendant une longue suite de siècles, et qu'elle eut à subir un déplorable abaissement. Au moyen âge, des hommes totalement dépourvus de lumières et n'ayant d'autre occupation que de ferrer les chevaux, usurpèrent la place qui ne pouvait être dignement remplie que par des hippiatres instruits. Si, en Espagne, l'on distinguait deux espèces de maréchaux, dont les uns, chargés de la ferrure, étaient rangés dans la classe des artisans, tandis que les autres, exerçant la médecine des chevaux, jouissaient des priviléges de la noblesse, dans les autres pays, notamment en Suède, les médecins des animaux étaient relégués au dernier rang de la société, et même considérés comme infâmes parmi le peuple.

Pendant que l'hippiatrique demeurait dans cet état d'avilissement, tout ce que l'on écrivait sur cette science était une reproduction servile des ouvrages grecs et latins; ouvrages incomplets, inexacts, et, ce qui est bien pis, remplis d'erreurs les plus grossières. On lit dans Aristote que la fumée d'une lampe éteinte peut faire avorter une jument pleine; que la musaraigne est capable, en mordant les chevaux, de produire des enflures considérables qui, en se crevant, occasionnent la mort de l'animal; que les chevaux donnent la préférence aux prairies humides, à l'eau trouble, et que lorsque celle-ci est claire, ils la battent pour la troubler. Pline contient aussi des choses non moins étranges. Selon cet auteur, un cheval est forcé de suivre les traces d'un loup mort, et si le cavalier le contraint à suivre celles d'un loup vivant, ses pieds tombent en paralysie; la farine d'ivraie combat la goutte des chevaux; la poudre de guimauve les guérit de la rétention d'urine; la poudre de fougère détermine la cicatrisation des ulcères du garrot; on combat les tran-

chées, en prenant un pigeon ramier et en lui faisant faire trois tours près des organes sexuels de l'animal malade, lequel guérit immédiatement, et le ramier meurt quand bien même on lui rendrait la liberté, etc.

Les ténèbres du moyen âge s'étant considérablement dissipées, surtout en Italie, c'est de là que, dans le seizième siècle, sortent les premiers auteurs d'hippiatrique, qui écrivirent en partie d'après leurs connaissances et leurs propres observations. Nous nous bornerons à citer Charles Ruini, sénateur de Bologne, qui publia, en 1598, un livre sur l'anatomie du cheval, les maladies dont il peut être atteint et les remèdes propres à les guérir. La partie anatomique de cet ouvrage est un recueil fort remarquable pour le temps où il a été écrit, et ce n'est pas le seul mérite qu'on lui reconnaît; il contient aussi d'autres choses excellentes. Ruini devint l'oracle des hippiatres et des maréchaux qui, pour la plupart, le copièrent.

En 1664, Solleysel, écuyer fort instruit, fit paraître en France son *Parfait Maréchal*. Non-seulement il avait lu les ouvrages des médecins illustres, tels qu'Hippocrate, Avicenne et autres, mais il connaissait aussi les vétérinaires grecs et latins, ainsi que les écrivains modernes qui avaient traité de ces matières; il avait beaucoup vu et beaucoup observé. Son œuvre marquait sans doute un progrès; cependant, le défaut absolu de connaissances anatomiques fit tomber Solleysel dans de graves erreurs, d'où prirent naissance la plupart des opérations barbares, souvent même dangereuses, dont quelques-unes, par une tradition funeste, se sont encore conservées dans nos campagnes.

Saulnier, de La Guérinière, et Garsault, se servirent du livre de Solleysel sans faire faire à la science le moindre progrès; ils n'ont d'autre mérite que d'avoir été de très-estimables écuyers.

Au milieu des efforts que l'esprit humain faisait de toute part, dans le dix-huitième siècle, pour agrandir le domaine des sciences spéculatives et pratiques, la France vit, dans la seconde partie de ce siècle, ériger en corps de doctrine l'enseignement relatif à la conservation et au perfectionnement des animaux domestiques. Peu de temps avant cette époque, Lafosse père, simple maréchal, avait compris que sans l'étude on ne pouvait traiter avantageusement les maladies des chevaux; guidé par un heureux instinct, il sut trouver en lui-même les ressources dont il avait été privé par le manque d'éducation première. Appliqué sans cesse à observer les mêmes accidents et les mêmes affections, il parvint à

conquérir des connaissances positives. L'Académie des sciences entendit la lecture de ses ouvrages et les publia ; leur influence n'a pas peu contribué à favoriser l'avancement de l'hippiatrique. Non content d'avoir bien mérité de la science par des travaux personnels, il voulut donner à son fils l'éducation qu'il regardait comme la plus propre à le mettre à même de se distinguer dans la même carrière. Le jeune Lafosse étudia la chirurgie et la médecine de l'homme, et s'adonna ensuite à celle du cheval.

C'est dans ce temps-là qu'un avocat de mérite, après avoir éprouvé quelque mécompte dans sa profession, confus d'avoir gagné de mauvaises causes, et ne pouvant se consoler d'en avoir perdu de très-bonnes, revint au goût qui le dominait, l'étude du cheval, et recula tellement les limites de cette étude, qu'on pourrait presque l'en considérer comme le créateur. L'illustre Bourgelat fonda à Lyon, en 1762, la première école vétérinaire qui ait existé en Europe; et, trois ans après, il créa celle d'Alfort. Ce fut l'époque où l'on commença, avec persévérance et méthode, à se livrer à des expériences, à recueillir et à coordonner des observations, à faire pénétrer d'une manière plus générale les lumières de la science moderne dans un art depuis longtemps réduit à une véritable routine. En 1751, Bourgelat avait publié ses *Eléments d'hippiatrique, ou Nouveaux principes sur la connaissance et la médecine des chevaux;* quelques années plus tard, il réunit dans un ouvrage intitulé *Eléments de l'art vétérinaire*, les diverses parties de la science qu'il enseignait.

Du temps de Bourgelat, le docteur Vitet fit paraître sa *Médecine vétérinaire*, ouvrage bien inférieur aux productions du premier; et Lafosse fils, initié, comme nous l'avons vu, par des études capables de lui faciliter le succès, parvint à acquérir une réputation supérieure à celle de son père. Continuateur du grand ouvrage commencé par celui-ci, il l'enrichit de ses propres observations, et le livra au public sous le titre de *Cours d'hippiatrique ou Traité complet de la médecine des chevaux*. Cet ouvrage est aujourd'hui encore fort estimé.

La création des écoles vétérinaires françaises ayant excité l'émulation de presque tous les autres pays, l'on vit bientôt de semblables établissements se former dans les principales villes de l'Europe, et l'on en compte actuellement un grand nombre.

Depuis la fondation des écoles vétérinaires en France, l'hippiatrique

entra dans les véritables voies qui devaient lui assurer un brillant avenir; les importants résultats qu'elle a déjà obtenus font espérer qu'elle en réalisera encore de plus grands. Telle qu'elle s'offre à nous aujourd'hui, cette science embrasse la multiplication et le perfectionnement des animaux de l'espèce chevaline, la connaissance de leurs beautés, de leurs qualités et de leurs défauts, celle des divers usages auxquels on destine ces animaux, la manière de les conserver en état de santé, l'étude de leurs maladies et des moyens convenables pour combattre ces maladies.

Les ouvrages dont nous nous sommes aidé principalement, pour tout ce qui concerne l'hippiatrique, sont les suivants : *Traité de la conformation du cheval*, par Bourgelat; *Cours de multiplication et de perfectionnement des principaux animaux domestiques*, par L. F. Grognier; *Cours d'hygiène vétérinaire*, par le même auteur; *Des Haras domestiques en France*, par J.-B. Huzard fils; *Traité d'anatomie vétérinaire*, par J. Girard; *Traité de l'histoire naturelle et médicale des substances employées dans la médecine des animaux domestiques*, par MM. O. Delafond et J.-L. Lassaigne; *Traité élémentaire de matières médicales*, par L. Moiroud; *Traité de pathologie et de thérapeutique*, par M. O. Delafond; *Dictionnaire de médecine, de chirurgie et d'hygiène vétérinaire*, par Hurtrel d'Arboval; *Éléments de pathologie vétérinaire*, par P. Vatel; enfin, *Maison rustique du dix-neuvième siècle* et *Journal des Haras*.

L'Art de l'Équitation, cultivé par les anciens, fut perdu, pour ainsi dire, dans les siècles de barbarie qui suivirent de près celui d'Auguste ; c'est également en Italie, comme nous l'avons vu pour l'hippiatrique, qu'il reparut avec la renaissance des lettres, des sciences et des arts. Dans le seizième siècle, Frédéric Grisone, gentilhomme napolitain, fut le premier qui en donna les préceptes dans un livre fort savant qu'il a laissé, sous le titre de : *Ordini di cavalcare* (1561). Claude Cuzzio, Laurent Cussius, César Fieschi, Pascal Caraccioli ajoutèrent leurs découvertes aux siennes, et furent imités par un grand nombre d'autres auteurs. On établit des académies dont Naples fut le siége principal et que les talents supérieurs de Jean-Baptiste Pignatelli rendirent célèbres dans toute l'Europe. La noblesse de France et d'Allemagne alla puiser, sous les yeux de ce grand maître, les principes de l'art. Ce fut de là que de La Broue et Pluvinel les rapportèrent en France, où des académies furent fondées à Paris, Tours, Bordeaux, Lyon, et ces établissements se

multiplièrent depuis dans tout le royaume. Eissemberg propagea en Allemagne ces mêmes principes. Le milieu du dix-septième siècle fut une époque brillante pour l'équitation. Newcastle en Angleterre, Solleysel en France firent faire des progrès à cet art, en préparant la transition à une seconde époque. Le siècle dernier compte plusieurs écuyers d'un grand mérite, qui ont publié sur la matière ce que l'on pouvait écrire de mieux. La Guérinière, Dupaty, de Bohan, et Montfaucon principalement, l'ont fait avec tant de talent, que leurs ouvrages ont, à juste titre, obtenu le succès le plus complet. C'est dans les ouvrages de ces maîtres que leurs successeurs ont puisé d'abord le goût et ensuite les connaissances théoriques nécessaires qui nous les rendent recommandables. Il faut nommer aussi Nestier, Salverre, de Lubersac, de Neuilly, d'Auvergne, Eyrer, Huenecsdorf, etc., etc. Les principes de d'Auvergne, basés sur l'anatomie et la mécanique, ont été conservés par Dubois-Deffare, Mottin, de La Balme et plusieurs autres.

Pour ce qui concerne l'Équitation, nous nous étions borné, dans notre première édition, à indiquer des règles et des préceptes généraux, empruntés aux écuyers les plus éclairés, sans donner à ces règles un complet développement ni mettre suffisamment en présence les différentes écoles, et sans nous ériger en juge entre elles. Nous avons compris par la suite tout ce que cette marche avait de fautif. N'avions-nous pas, d'ailleurs, à l'égard des diverses branches de l'hippiatrique, cité, toutes les fois qu'il nous avait paru nécessaire, les opinions divergentes, contradictoires et même conformes de plusieurs auteurs, afin qu'en jetant une plus grande masse de lumière sur l'objet que nous traitions, cet objet se trouvât mieux éclairci? Dans cette nouvelle édition, nous en avons agi de même pour l'art du manége. Les ouvrages de MM. D'Aure et Baucher, ainsi que le *Cours d'équitation de Saumur* (1830), nous ont servi à cet effet. Les motifs qui nous ont déterminé dans ce choix, les voici. M. D'Aure est, en quelque sorte, le représentant des anciennes traditions, qu'il a su rajeunir par sa grande expérience; M. Baucher a introduit des réformes que nous ne prétendons pas juger, mais qui méritent, sans nul doute, qu'on les examine, car elles sont bien souvent marquées au coin d'une heureuse hardiesse et d'une nouveauté de conception peu commune; le Cours de Saumur, rédigé avec beaucoup d'intelligence et de soins, s'adresse particulièrement à l'instruction militaire. En puisant largement à ces trois sources, il nous est arrivé, dans plu-

sieurs cas, de nous répéter; mais nous croyons qu'on ne blâmera pas nos redites, vu l'utilité du système dont elles sont l'inévitable conséquence.

DICTIONNAIRE
D'HIPPIATRIQUE
ET
D'ÉQUITATION.

A

ABAISSEMENT. s. m. Action d'abaisser, état de la chose abaissée. *Abaissement des paupières, abaissement du voile du palais*, etc.

ABAISSEMENT DES HANCHES ET DE LA CROUPE. Se dit du mouvement du cheval qui passe du repos au mouvement, et qui est d'autant plus marqué que l'animal est plus vigoureux. Voy. Choix d'un cheval.

ABAISSEUR. adj. Nom générique des muscles qui abaissent quelque partie : *l'abaisseur de l'œil*, par exemple.

ABANDON DE VOITURES; art milit. Sorte d'abandon dont se rendraient coupables des conducteurs d'artillerie, soit en se séparant de leurs canons, voitures, caissons, etc., soit en les vendant ou les livrant à l'ennemi. Ce crime est puni de mort.

s'ABANDONNER. v. On le dit d'un cheval qui ralentit sa marche, soit par suite de fatigue, soit par paresse, soit par inattention de la part du cavalier. *Cheval qui s'abandonne*.

s'ABANDONNER APRÈS QUELQU'UN. C'est la même chose que *abandonner son cheval après quelqu'un*. Voy. cet article.

ABANDONNER ENTIÈREMENT UN CHEVAL. Se dit d'un cheval mis hors de service par suite de maladies contagieuses, telles que le *charbon*, la *morve*, le *farcin*, ou par suite de *fractures* considérables que l'on renonce à traiter à cause des dépenses qui ne seraient pas en rapport avec le prix de l'animal que l'on se décide à faire *abattre*.

ABANDONNER LA MAIN. Voy. Main.

ABANDONNER LES ÉTRIERS. Voy. Étrier.

ABANDONNER SON CHEVAL APRÈS QUELQU'UN ou *s'abandonner après quelqu'un*. C'est poursuivre quelqu'un à course de cheval.

s'ABANDONNER SUR LES ÉPAULES. Voy. Épaule, 2e art.

ABANDONNER UN CHEVAL. C'est lui lâcher complétement les rênes, dans le but de le faire courir de toute sa vitesse. Cet abandon est mauvais, soit qu'il s'agisse d'un cheval ardent, soit que l'on ait affaire à un cheval froid. Dans le premier cas, il y a danger à se livrer ainsi de confiance à la fougue et aux caprices de l'animal; dans le second, il faut nécessairement entretenir ses forces, ce qu'on ne peut faire qu'en le soutenant de la main et des jambes. En toutes circonstances, il peut en résulter une foule d'inconvénients. Le cheval abandonné à lui-même peut se livrer à tous les égarements de sa fougue, exposer les jours du cavalier, des passants et les siens. Il n'est pas moins dangereux d'abandonner un cheval de trait. Les chevaux eux-mêmes venant à tomber, peuvent se couronner, et même se tuer.

ABANDONNER UN CHEVAL A LA NATURE. C'est renoncer à tout traitement envers un cheval dont les forces ont été épuisées par un travail outré ou par de longues maladies, afin d'attendre du temps seul son rétablissement. Le cheval ainsi abandonné est envoyé dans un bon pâturage ou relégué dans un coin de l'écurie, et l'on ne s'occupe autrement de lui que pour surveiller les aliments qu'il doit prendre.

ABASOURDI, *alourdi*. adj. Expressions par lesquelles les marchands de chevaux désignent

un cheval dont la tête est lourde, la marche incertaine et vacillante. Cet état est dû fort souvent à la difficulté qu'éprouve un sang abondant et riche à circuler dans les vaisseaux capillaires des centres nerveux. Son traitement consiste dans les antiphlogistiques. Ce même état est considéré aussi comme l'un des prodromes d'une maladie remarquable qu'on nomme *immobilité*. Dans celle-ci la cause n'est plus la même.

ABASTER. Voy. Chevaux célèbres.

ABATARDIR. Voy. Abâtardissement.

ABATARDISSEMENT. Du lat. *depravatio*. s. m. Dégénération, altération, détérioration qu'une race d'animaux domestiques éprouve dans ses formes et dans ses qualités. Les circonstances qui contribuent le plus à *abâtardir* les races sont le manque de discernement dans le choix des étalons et des juments poulinières, les croisements mal entendus, les travaux outrés auxquels on assujettit souvent ces animaux avant qu'ils aient pris toute leur croissance, l'insuffisance ou la mauvaise qualité des aliments, et le défaut d'autres soins. Voy. Reproduction.

ABAT-FOIN. s. m. Ouverture au-dessus d'un râtelier par où l'on y met le foin. Un abat-foin est commode, mais il offre l'inconvénient de favoriser constamment l'action des exhalaisons sur les fourrages, et de donner lieu, au moment du service, au développement d'une poussière souvent considérable. On peut diminuer ces inconvénients en plaçant l'abat-foin dans un coin de l'écurie, ou de l'étable, et en le garnissant d'un couloir en bois.

ABATTAGE. Voy. Abattre un cheval, 2me article.

ABATTEMENT. s. m. État dans lequel les forces vitales, celles surtout qui président à la locomotion, ont perdu leur énergie. Les propriétaires et les conducteurs de chevaux ne s'aperçoivent ordinairement que ces animaux sont malades que lorsqu'ils les voient *abattus* et sans appétit; ils s'empressent alors, le plus généralement, de leur présenter des aliments choisis, de leur administrer du vin ou autres breuvages avec de la muscade ou de la thériaque, dans le but de réveiller leur vigueur. Mais comme l'*abattement*, l'*affaissement*, l'*anéantissement*, c'est-à-dire la chute des forces, est un symptôme vague qui indique une maladie existante, ou sur le point de se déclarer, il est plus rationnel de rechercher les causes du mal qu'il précède ou qu'il accompagne, afin de le combattre.

ABATTRE. v. Se dit, en maréchallerie, pour *enlever*, en parlant de la corne. *Abattre du pied; abattre plus de corne; la paroi n'est pas suffisamment abattue.*

s'ABATTRE. v. On le dit d'un cheval qui tombe. Un cheval *s'abat* lorsqu'en tirant ou en portant un fardeau il perd l'équilibre et tombe tout d'un coup. Cet accident, assez fréquent chez les chevaux de trait, a lieu plus communément au pas qu'au trot et au galop. Les chevaux *serrés* ou *bas du devant*, ceux qui butent, se coupent ou s'attrapent, ceux qui sont longjointés et chargés d'épaules, ou dont les extrémités sont faibles et raides, s'abattent facilement. Un pavé glissant ou trop sec, la mauvaise ferrure, sont aussi autant de causes qui contribuent à cet accident, dont les suites dépendent de sa gravité; ce sont des commotions violentes, des fractures plus ou moins compliquées, et quelquefois même la mort. Une ferrure bien faite et bien appliquée est la meilleure des indications.

ABATTRE L'EAU. C'est essuyer le corps d'un cheval qui sort de l'eau ou qui est en sueur, ce qui se fait au moyen de la main ou du couteau de chaleur. Lorsque le cheval est en sueur, cette opération est absolument nécessaire pour prévenir ce qu'on appelle vulgairement une *transpiration arrêtée*, d'où résultent très-souvent de nombreuses maladies aiguës ou chroniques, difficiles à guérir. On *abat l'eau* à l'aide d'un *couteau de chaleur* que l'on tient avec les deux mains, de manière à pouvoir racler avec force les parties sur lesquelles cet instrument doit agir. Le cheval ayant été dessellé ou désharnaché, on commence par racler l'encolure en ayant soin de toujours ramener la sueur vers le garrot; on racle ensuite les épaules, les bras, les avant-bras, les jambes et l'entre-deux de ces parties; puis on passe l'instrument sur le dos et sur les reins, sous le ventre où la sueur afflue, et le long du ventre et de la poitrine, depuis le fourreau jusqu'au poitrail. On en fait autant pour la croupe, les hanches, les fesses, les cuisses et les jambes, tant en dehors qu'en dedans, en réitérant l'opération autant de fois que l'abondance de la sueur peut le nécessiter. Après avoir abattu l'eau, on bouchonne fortement l'animal, et on lui met sur le dos une couverture, sous laquelle on introduit de la paille fraiche dans toute sa

longueur. Par ce moyen on facilite la circulation de l'air entre la couverture et la peau, et l'on empêche en même temps la couverture de se mouiller en portant sur les parties imbibées de sueur, ce qui la rendrait inutile ou même nuisible en se refroidissant. On promène ensuite le cheval à l'ombre et au pas, afin d'accélérer l'entière évaporation de la sueur. S'il s'agit d'un cheval irritable ou chatouilleux qui ne puisse supporter la pression du couteau de chaleur, on se bornera à le bouchonner, à le promener, et l'on renouvellera plusieurs fois la paille sous la couverture. Les mêmes précautions seront prises à l'égard des chevaux qui ont été mouillés par la pluie ou par la neige, et de ceux qui sortent d'une rivière, ou que l'on ramène du bain.

ABATTRE UN CHEVAL. Action de le coucher pour l'assujettir. Les opérateurs, et le cheval qu'on veut abattre, étant exposés à des accidents, il convient de prendre des précautions. A cet effet, on choisit un terrain uni, assez vaste et sans encombres, où l'on prépare un lit de paille épais et large, ou du fumier recouvert de paille fraiche. S'il s'agit d'un animal méchant ou qui a été déjà *abattu* plusieurs fois, le lit devra être plus grand qu'à l'ordinaire. Le cheval est amené sur les lieux en bridon, la tête enveloppée d'une capote ou d'une couverture. L'opération se fait à l'aide de quatre entraves, et d'une longue corde appelée *lacs*, attachée à l'anneau d'une de ces entraves que l'on boucle à chaque paturon, en ayant soin que l'entrave à laquelle est attachée la corde soit au paturon de devant qui doit être par-dessus quand l'animal est couché. On passe la corde dans l'anneau de l'entravon fixé au membre postérieur qui forme avec le précédent le bipède latéral. On fait de même pour les entravons du bipède latéral opposé, en procédant d'arrière en avant; on achève en traversant l'anneau auquel le lacs est maintenu à demeure. Un aide fort et intelligent est placé à la tête et tient d'une main le bridon, de l'autre une oreille; un second aide saisit la queue; un troisième entoure le poitrail de l'animal à l'aide d'une plate-longe dont les extrémités lui servent ensuite pour tirer le cheval dans le sens qui sera indiqué; deux ou trois autres s'emparent de la corde où se trouve aussi le principal opérateur, qui se réserve, par cette position, la facilité de faire cesser la traction, s'il le juge convenable. On rapproche d'abord les membres postérieurs du centre de gravité, puis, à un signal de celui qui dirige l'opération, les aides tirent graduellement et horizontalement ensemble; les pieds se réunissent, et, l'équilibre devenant instable, le cheval tombe dans le sens de l'impulsion qu'on lui donne. Dès que le patient est étendu sur le lit, l'aide qui tient la tête éloigne celle-ci le plus qu'il peut du poitrail. L'opérateur se hâte alors de fixer les membres, en passant de nouveau le lacs dans les entravons et faisant, pour terminer, un ou plusieurs nœuds croisés. Une fois l'animal abattu, on donne à son corps et à ses membres la position qui convient le mieux à l'opération que l'on veut faire. Si c'est à la tête, à l'encolure, au corps, ou à la surface externe et supérieure d'un membre que l'on opère, les quatre membres restent ordinairement entravés. Si l'on applique le feu à la surface externe des membres, l'un des membres peut, en cas de nécessité, être désentravé et maintenu par une plate-longe. Si c'est sur une surface interne, il faut fixer d'abord le membre qui recouvrirait cette surface, ou sur l'avant-bras, ou au-dessus du jarret du membre du même côté. Enfin, si l'opération doit être faite au paturon, à la couronne ou au pied, on fixe le canon de l'un des membres antérieurs au-dessus du jarret de l'un des membres postérieurs, ou le canon d'un membre postérieur au-dessus du genou d'un membre antérieur. Pour désentraver après l'opération, deux hommes se placent vis-à-vis les pieds entravés, et non de côté, défont ensemble, avec le moins d'effort possible, les deux boucles des entraves fixées aux membres de dessous, puis ils en font autant pour ceux de dessus. Lorsqu'un membre est fixé sur un autre au moyen de la plate-longe, on déroule une partie des tours de celle-ci avant de toucher aux entraves, ou bien l'on remet ce membre dans celle où il se trouvait auparavant. A défaut d'entraves on peut en improviser avec des cordes.

ABATTRE UN CHEVAL. *Abattage. Assommement.* C'est tuer un cheval quand il a été *abandonné entièrement.* On y procède de quatre manières différentes. 1° par l'*insufflation* de l'air dans les veines; ce procédé n'est employé qu'à titre d'expérience; 2° par la *piqûre de la moelle épinière*; 3° par l'*assommement,* c'est-à-dire la percussion du crâne à l'aide d'une massue; 4° par l'ouverture des gros vaisseaux du cou, qui sont la jugulaire et la ca-

rotide; ce dernier moyen est le plus généralement usité.

L'abattage des chevaux de troupe, en cas de morve, de farcin ou de fractures incurables, est prescrit par une ordonnance du 15 juillet 1835. Les conseils d'administration adressent, en ce cas, une demande à un membre de l'Intendance, et celui-ci, après vérification, décide si l'abattage aura lieu; il y assiste et le constate, ainsi que l'incinération des effets de harnachement qui auraient appartenu aux chevaux morveux et farcineux. Voy. CONTAGION et DÉSINFECTION.

ABCÈS. s. m. Du lat. *abscessus*. Collection purulente formée au sein des organes, ayant pour cause l'inflammation des tissus. On en a formé diverses catégories : 1° *abcès chaud*, celui qui succède à une vive inflammation du tissu cellulaire; 2° *abcès froid*, ainsi appelé parce que les causes qui le font naitre agissent lentement, ou que les tissus où il se développe sont peu vivants; 3° *abcès par congestion* ou *sympathique*, quand il se forme sur un point plus ou moins éloigné du lieu où l'irritation a agi; 4° *abcès diffus*, quand le pus est épanché dans les tissus; 5° *abcès constitutionnel*, quand il est dû à une prédisposition de l'économie. Les causes des abcès sont *directes* ou *indirectes* : pour les premières, nous trouvons les contusions, les heurts, qui déterminent une inflammation et par suite la formation du pus; les corps étrangers introduits accidentellement dans les tissus et qui sont éliminés par suppuration. Les secondes sont dues à la solution de continuité des tissus ou à l'irritation sympathique; ainsi, l'abcès qui se développe au paturon, dans le clou de rue, est un abcès dû à des causes indirectes. Un abcès existant se reconnait aux cinq signes suivants : chaleur, douleur, tuméfaction, rougeur et fluctuation du pus. Celle-ci, qui a son siége au centre de l'abcès, est percevable au moyen de deux doigts appliqués à la surface de la tumeur et la pressant alternativement. A une époque plus avancée, on aperçoit une teinte violette de l'épiderme, indice presque certain de la prochaine ulcération de la peau et de la sortie du pus. Quand les abcès sont profonds, le diagnostic est plus difficile. La gravité d'un abcès dépend de sa situation; ainsi, près de la gorge, il exerce une compression qui nuit à la respiration de l'animal et peut le faire *corner*; sur le garrot, il détermine souvent la carie des os de cette région et par suite une affection grave qui empêche pour longtemps le cheval de travailler. Lorsque l'abcès se trouve situé dans des tissus qui se prêtent difficilement aux phénomènes inflammatoires, il n'est pas rare de voir l'animal présenter des symptômes d'une fièvre de réaction assez intense qui lui fait perdre l'appétit et la gaieté, et qui doit être combattue par les moyens suivants : éliminer de l'économie les produits purulents, et obtenir la cicatrisation de la cavité, telles sont les principales indications que l'on doit remplir. Si l'inflammation est aiguë, on doit la calmer par les moyens adoucissants, tels que cataplasmes, lotions émollientes et, encore mieux, les applications d'onguent populéum à leur surface interne. En cas de fièvre, on a recours aux boissons acidulées et à la saignée. Si l'abcès est froid, on emploie les maturatifs, tels que les frictions à parties égales d'*onguent vésicatoire* et *fondant* de *Lebas*, pour déterminer l'inflammation et par suite le pus. Si par un tact particulier des doigts on reconnait sa présence, il faut lui donner écoulement, en ponctuant de dedans en dehors avec le bistouri droit ou la lancette; mais si l'abcès est près d'organes essentiels que l'on doit ménager, il faut l'ouvrir de dehors en dedans. Les abcès froids s'ouvrent à l'aide du cautère en pointe. Parmi les abcès, il en est qu'il faut ouvrir prématurément, d'autres qui ne doivent l'être que tardivement. Dans la première catégorie, nous placerons les abcès *profonds* qui peuvent amener des décollements incurables, les abcès placés dans le voisinage des tissus fibreux, nerveux; ceux qui nuisent à l'exécution d'une fonction importante, tels que les abcès sous-pharyngiens, etc.; ceux enfin qui, par leur présence, pourraient amener la carie des tissus susceptibles d'éprouver cette altération. La seconde catégorie comprend les abcès *superficiels*, qui, par leur position, ne font pas redouter les accidents signalés plus haut. La raison de ce retard dans la ponction des collections purulentes sous-cutanées se trouve dans la plus grande aptitude à la cicatrisation que possèdent les organes au milieu desquels une inflammation, aiguë au début, est parvenue naturellement à sa phase dernière d'une heureuse terminaison. Une fois le pus écoulé, il faut faire quelques injections émollientes, puis introduire un peu d'étoupe molle, en ayant soin de ne pas déchirer les brides qui traver-

sent très-souvent les cavités purulentes; l'étoupe sert à empêcher les bords de la plaie de se rapprocher trop promptement; on onctionne ces derniers d'une couche de substances émollientes et l'on tient les parties dans un parfait état de propreté. Quant aux divers caractères que prennent les plaies des abcès, voy. GANGRÈNE, PLAIE et CICATRISATION.

ABDOMEN. s. m. Du latin *abdo*, je cache, et *omentum*, coiffe qui enveloppe les intestins. *Ventre*. Très-grande cavité ovoïde contenant les organes digestifs et leurs annexes, ainsi qu'une partie des viscères urinaires. L'abdomen, séparé du thorax par le diaphragme, est circonscrit antérieurement par le cercle cartilagineux des côtes. Il se termine postérieurement par la cavité pelvienne; supérieurement, il est aussi étendu que la face abdominale des vertèbres lombaires. Très-étendu inférieurement, il se trouve disposé obliquement de haut en bas et d'arrière en avant. Les parois de cette partie inférieure sont formées de muscles et de la tunique abdominale. Les *hypocondres* forment la partie latérale et antérieure de cette région. L'abdomen, tapissé dans toute son étendue par le péritoine, renferme l'*estomac*, l'*intestin grêle*, le *cæcum*, le *côlon*, le *rectum*, le *mésentère*, l'*épiploon*, le *foie*, le *pancréas*, la *rate*, les *reins*, les *reins succincturiaux* et les *uretères*.

ABDOMINAL. adj. Qui a rapport à l'abdomen. *Cavité abdominale*, *membres abdominaux*, *viscères* ou *organes abdominaux*.

ABDUCTEUR. s. et adj. Du latin *abductor*. Épithète qui sert à désigner l'office de certains muscles. Les muscles abducteurs sont ceux qui exécutent des mouvements d'*abduction*. Voy. ce mot.

ABDUCTION. s. f. Du latin *abductio* (anat.). Mouvement qui écarte un membre, ou une partie quelconque, du plan médian du corps de l'animal. L'abduction est produite par les muscles abducteurs.

ABDUCTION. s. f. (Éq.) Il se dit des mouvements par côté d'un membre sur le corps, pour l'éloignement; par opposition à *adduction*, qui se dit pour le rapprochement.

ABÉQUITER. v. Mot que l'on trouve dans un dictionnaire où on lui fait signifier *s'enfuir à cheval*.

ABERRATION. s. f. Du lat. *aberrare*, s'égarer, s'écarter. Dérangement dans la disposition des organes ou dans l'exercice de leurs fonctions.

ABIGÉAT. s. m. Du lat. *agere ab*, conduire dehors. T. de droit rom. Crime de ceux qui détournent et emmènent les bestiaux d'autrui pour se les approprier. Enlever une tête de menu bétail était un vol simple; mais enlever un cheval ou un bœuf, qu'on ne peut porter, qu'il faut faire marcher devant soi, c'était là le crime d'*abigéat*. En France cette distinction n'est pas connue.

ABLATION. s. f. Du lat. *ablatum*, supin d'*auferre* (*ferre ab*), ôter, enlever. Action d'ôter, d'enlever une partie quelconque du corps, parce qu'elle nuit à l'exercice des fonctions, ou à la beauté et à la régularité des formes.

ABOT. s. m. Sorte d'entraves dont on se sert dans certaines localités pour retenir les chevaux dans les pâturages.

ABOUKIR. Voy. CHEVAUX CÉLÈBRES.

ABREUVER. v. Du lat. *adaquare*, faire boire les bêtes. Conduire les chevaux à l'*abreuvoir*, ou leur présenter de l'eau pour qu'ils boivent. C'est ordinairement deux fois par jour que l'on fait boire le cheval: la première, entre 8 et 9 heures du matin; la seconde, entre 7 et 8 heures du soir. Pendant les grandes chaleurs, il est bon de l'abreuver trois fois, c'est-à-dire à 6 heures du matin, une heure après midi et à 8 heures du soir. La boisson à l'écurie est d'un seau ou 15 litres chaque fois. Quand le cheval boit avidement et jusqu'à la dernière goutte l'eau qu'on lui présente, on doit croire qu'elle est insuffisante, et lui en apporter de nouvelle; si, au contraire, il en laisse beaucoup dans le seau, on l'excitera à boire en la blanchissant avec du son, en y jetant une petite quantité de sel, ou en donnant à l'animal quelques poignées d'avoine ou de foin de bonne qualité. Le cheval boit toujours assez, jamais trop. A l'écurie comme à l'abreuvoir, on ne doit jamais lui donner de l'eau froide, et à plus forte raison s'il est essoufflé, échauffé, couvert de sueur. On ne saurait trop se rappeler qu'il souffre plus qu'aucun autre animal de l'impression subite du froid dans l'estomac; de là les indigestions, les tranchées, les coliques, et par suite les catarrhes, les apoplexies pulmonaires, les morts subites. L'eau que le cheval boit en grande quantité tout d'un trait, après le repas, traverse rapidement l'estomac en entrainant avec elle les aliments non digérés, des grains entiers; il faut donc *rompre l'eau*, et donner l'avoine après la boisson. On doit aussi rompre l'eau toutes les fois qu'il est nécessaire d'abreuver un cheval qui est en sueur. Si on donnait l'avoine avant

de faire boire, une grande partie des grains seraient entraînés hors de l'estomac, et par conséquent mal digérés; ceux qui resteraient, venant à se gonfler, distendraient l'organe et seraient d'une difficile digestion. On doit se bien garder de faire courir les chevaux au sortir de l'abreuvoir. Huzard père a vu, à la suite de telles manœuvres, des ruptures de l'estomac et du diaphragme.

ABREUVOIR. s. m. Endroit choisi, ordinairement pavé et formé en pente douce au bord de l'eau, pour y faire boire ou y faire baigner les chevaux. On puise quelquefois à l'abreuvoir, lorsqu'il est à proximité, l'eau qu'on apporte à l'écurie. Quand il est éloigné, on procure au cheval un exercice salutaire en le menant à l'abreuvoir, et si la masse d'eau est considérable, on peut le faire baigner tout en l'abreuvant. Les sources, les ruisseaux, les rivières, les lacs, les marais, les fontaines, les flaques, les puits, les citernes, les réservoirs à découvert, les étangs, les mares, sont plus ou moins propres à servir d'abreuvoir. Voy. EAU. On compte, à Paris, sur les deux bords de la Seine, vingt- n abreuvoirs pour les chevaux ou autres animaux.

ABSINTHE. Du grec *a* privatif, et *psinthos*, douceur. *Aluine*, s. f. Plante médicinale très-amère, qu'on regarde comme tonique, stimulante et propre à chasser ou détruire les vers. On n'emploie que les feuilles et les sommités fleuries de l'absinthe, tantôt en poudre, tantôt en infusion dans l'alcool ou le vin, tantôt en extrait. Dans le premier cas, on les donne aux chevaux mêlées au son, ou en bol à la dose de 62 à 187 grammes. En extrait, la dose est de 7 à 30 grammes. Cette plante est indiquée dans la cachexie aqueuse, dans les indigestions laborieuses; et, en infusion dans l'eau, pour faire des lotions, des fumigations à l'extérieur.

ABSORBANT. s. et adj. De la préposition *ab*, de, et de *sorbere*, boire; qui boit, qui pompe. On nomme vulgairement *absorbants* des corps mous, spongieux, ayant la propriété de s'imbiber de liquides épanchés : tels sont l'*éponge*, la *charpie*, l'*amadou*, l'*agaric*. En matière médicale, on appelle *absorbantes* toutes les substances auxquelles on a attribué la faculté de se charger des acides contenus dans l'estomac ou dans les intestins, comme, en général, les *carbonates calcaires* ou à base de chaux, la *magnésie*; à l'extérieur, le *charbon pulvérisé*, la *craie de Briançon*, la *suie de cheminée*.

ABSORPTION. s. f. Même étym. Action de l'économie animale par laquelle les corps organisés et vivants pompent, au moyen de pores et de vaisseaux destinés à cet usage, et qu'on nomme absorbants ou inhalants, des fluides et des solides qui se trouvent à leur portée.

ABSORPTION DU CHYLE. Voy. CHYLE.

ABUS DES CHATIMENTS. Voy. MAUVAIS TRAITEMENTS.

ACADÉMIE D'ÉQUITATION. Voy. MANÉGE.

ACADÉMISTE. s. m. Élève à qui l'on apprend à monter à cheval dans une académie.

ACARE. Voy. GALE.

ACCABLEMENT. s. m. État dans lequel les forces sont opprimées, la faiblesse n'étant qu'apparente. Voy. ABATTEMENT.

ACCÉLÉRATION. s. f. Du lat. *acceleratio*, augmentation de vitesse. On le dit de certains actes de la vie. Le pouls et la respiration sont *accélérés* lorsque les pulsations artérielles et les mouvements de la respiration sont plus fréquents que dans l'état ordinaire.

ACCÈS. s. m. Du lat. *accedere* (*cedere ad*), s'approcher. Ensemble des symptômes qui, dans les maladies, cessent et reviennent à des intervalles plus ou moins éloignés, fixes ou indéterminés.

ACCESSOIRE. s. m. Du lat. *accessorius*; qui tient à une chose, qui en dépend. Ce mot a souvent, en médecine, la signification qu'on lui donne dans le langage ordinaire, c'est-à-dire qu'il exprime quelque chose d'étranger et comme surajouté à l'objet principal. *Symptômes accessoires* d'une maladie, *sciences accessoires* à la médecine, etc.

ACCIDENT. s. m. Du lat. *accidere*, arriver, survenir. Événement imprévu, fortuit et fâcheux. En médecine, ce mot indique les symptômes ou les lésions qui se manifestent dans le cours d'une maladie, sans en être la conséquence nécessaire, et que, pour ce motif, on ne saurait prévoir.

ACCIDENTS. Voy. MAUX PAR ACCIDENT.

ACCIDENTS PAR LA FUMÉE. Voy. CHEVAL PRIS DE LA FUMÉE.

ACCLIMATEMENT. s. m. Modification plus ou moins profonde produite dans l'organisme par le séjour prolongé dans un climat différent de celui qu'on a jusqu'alors habité; ou, encore, par l'effet bien plus sensible qui en résulte et qui consiste à s'accoutumer à la température de ce nouveau climat. Cette modification et cet effet se rapportent aussi bien à l'homme qu'à tous les autres êtres organisés.

s'ACCLIMATER. Voy. Acclimatement.

ACCORD. s. m. Liaison, succession précise et régulière des moyens employés par le cavalier pour produire l'ensemble et l'harmonie dans tous les mouvements. L'*accord parfait* est le point principal pour mettre un cheval dans une position géométriquement juste, ainsi que pour l'y maintenir dans toutes les allures. C'est ce qui constitue la perfection de l'art de l'équitation.

Accord des aides. Se dit de l'accord des mains et des jambes, afin que, dans tous les mouvements, les effets particuliers à chaque aide concourent à l'ensemble qu'on sollicite du cheval.

Accord des mains et des jambes. Action dans laquelle les mains et les jambes doivent toujours être d'accord pour concourir au même but; ou bien, ensemble de l'emploi de ces moyens. Ce qui suit est extrait du *Traité d'Equitation* de M. D'Aure. « Lorsque le cheval est en repos, les membres portant un poids égal, pour qu'ils se mettent en mouvement, il faut qu'il y ait inégalité dans l'appui. Que l'on veuille avancer ou reculer, la partie qui poussera la masse tendra toujours, par son action, à surcharger celle qui marche la première. Les mains et les jambes doivent balancer leur appui et leur action, en raison du plus ou moins de rapidité des allures, en sorte que, raccourci ou allongé, le cheval trouve un soutien qui le tienne le plus possible en équilibre. Quand on désire arrêter, il faut contre-balancer l'action qui soutient, avec celle qui pousse; et une fois réunis dans une position où les membres sont également chargés, le cavalier cessant d'agir, le cheval cessera de remuer. Lorsque vous reculez, la main poussant les épaules sur les hanches, l'arrière-main plus chargée cherche un autre aplomb et le trouve en reculant; dès que vous voulez cesser de rétrograder, la main cessant d'agir, les jambes soutenant les hanches et les poussant sur les épaules, vous rétablirez l'équilibre qui le tiendra en repos. Si vous voulez aller en avant, les jambes portant l'arrière-main sur les épaules, cette dernière partie étant plus chargée cherchera un appui sur le mors. C'est ce soutien fixe mais léger qu'on laisse prendre sur le mors, qui s'appelle *mettre un cheval sur la main*. Plus la tête s'approche de la perpendiculaire, mieux il est sur la main, parce que, le mors ayant alors toute son acon, on peut plus promptement le soumettre à l'obéissance, régler et équilibrer ses allures, enfin établir entre la main de l'homme et la bouche du cheval une sorte de langage muet, qui fait que souvent ce dernier semble deviner les intentions du cavalier. Quand un cheval est fixé sur la main, il recherche l'appui du mors; il se croit abandonné dès qu'il cesse de le sentir; alors il tend le nez; ses allures se décousent; il marche de travers; il semble, enfin, qu'il ne puisse aller sans l'aide de cet appui qui est pour lui un gouvernail qui dirige, règle ses mouvements, et maintient son aplomb. L'accord des mains et des jambes n'existe que lorsque les divers moteurs se prêtent un mutuel secours, c'est-à-dire que quand l'un agit l'autre doit soutenir: celui qui agit se fait sentir le premier au cheval, l'autre ne sert qu'à contre-balancer son action; aussi sa résistance n'augmente-t-elle qu'en raison de la force de celui qui agit et de la masse qu'il a à supporter. Ainsi, lorsqu'on veut pousser un cheval en avant, les jambes agissent et la main soutient; si l'on veut l'asseoir ou le faire reculer, la main agit et les jambes soutiennent. Cet accord est aussi nécessaire dans le travail des deux rênes ou des deux jambes. Quand une rêne agit, l'autre doit soutenir; de même quand un cheval est en bridon, et qu'on veut le tourner à droite, il faut tirer la rêne droite pour l'entraîner de ce côté, tandis que la rêne gauche doit marquer une résistance pour soutenir le cheval et l'empêcher de tourner à droite avec trop de précipitation. Il en est de même pour les jambes : quand la jambe gauche se ferme pour agir, la jambe droite doit se fermer pour offrir une résistance qui soutienne le cheval, règle, ralentisse ou rectifie l'action de la jambe gauche. Ce soutien est plus ou moins fort, en raison du mouvement que l'on désire exécuter. Le moteur qui agit devant se faire sentir le premier, il est facile de comprendre que son action sur le cheval détruisant son équilibre et portant sa masse sur le moteur qui soutient, ce dernier a souvent besoin, pour soutenir le poids qui lui arrive, d'une résistance plus forte que celle du premier moteur; en effet, plus vous asseyez un cheval, plus l'arrière-main aura à supporter la charge des épaules; dans ce cas les jambes devront augmenter d'action pour soutenir ou repousser la masse, comme lorsque les jambes pousseront d'abord le cheval en avant, les épaules alors ayant à supporter une pesanteur plus grande, la bride devra présenter un appui

plus fort. Ainsi, plus un cheval sera assis, plus il aura la bouche belle, et plus les jambes devront agir; plus il sera sur les épaules, plus le point d'appui sur la main sera grand. Cette explication pourra paraître étrange, parce qu'aujourd'hui on n'a plus aucune idée des moyens employés autrefois en équitation pour agir sur le cheval. L'école de Pluvinel et celle de d'Abzac ont été remplacées, particulièrement à Saumur et dans l'armée, par une équitation bâtarde, qui consiste à monter les chevaux les rênes flottantes et les jambes en avant, dans la crainte, en agissant autrement, d'user les chevaux. Il est assez naturel que l'on puisse croire alors que pour asseoir un cheval ou le pousser en avant, il faille employer des moyens exactement opposés à ceux que j'indique. Cependant toutes les personnes qui s'occupent de courses savent que plus on tire sur la bouche d'un cheval, et plus il a de rapidité; cela vient de ce que plus on lui présente un appui sur l'avant-main, plus l'arrière-main se déploie et porte sa masse en avant, puisqu'elle trouve de ce côté une résistance qui assure son équilibre; car si, dans la position en avant où se trouve un cheval de course, il n'était pas fortement soutenu, il tomberait en s'arrêtant; ce qui peut arriver lorsqu'étant déployé dans une grande vitesse, le jockey n'a plus la force de donner à la bouche l'appui dont elle a besoin pour soutenir la masse. Dans le cas contraire, pour asseoir un cheval, à mesure que la main porte les parties antérieures sur l'arrière-main, il faut que les jambes présentent une résistance qui supporte cette nouvelle pesanteur. Ce mouvement doit se faire insensiblement, afin de ne pas porter en arrière une portion trop lourde pour la force des jambes; car, dans ce cas, n'ayant plus assez de puissance pour maintenir l'équilibre de ce côté, il reculerait ou se traverserait. Dans le premier cas, ce sont les jambes qui agissent et les mains qui soutiennent; dans le second, le contraire arrive..... Une fois que l'on possède les moyens de soumettre un cheval à l'obéissance, ce qu'il faut rechercher avec soin, c'est surtout la conservation du cheval, en même temps qu'on assure l'agrément, la commodité et la sûreté du cavalier. C'est en mettant un cheval d'aplomb et en réglant ses allures, qu'on obtiendra ces différents avantages..... Il est un point sur lequel tous les hommes de cheval sont du même avis, c'est que pour posséder un cheval, l'accord des mains et des jambes est indispensable. Il ne peut y avoir diversion que sur l'ordre dans lequel les moyens peuvent être appliqués. Doit-on chercher à rassembler le cheval en faisant agir la main pour n'employer les jambes que comme soutien; ou doit-on, au contraire, faire agir les jambes pour pousser le cheval en avant et l'appuyer sur la main, afin que, dans cette circonstance, la main, au lieu d'être l'action, soit le soutien? Discutons ces deux points pour nous amener à choisir celui que nous croirons préférable. Nous avons pu voir que pour ralentir un cheval, l'asseoir, le rendre léger à la main, les jambes servent de soutien à l'action de la main; c'est pour cela que plus l'équitation a été ralentie, plus on a eu besoin du soutien des jambes qui allaient jusqu'au pincer de l'éperon. Les moyens qui peuvent servir à ralentir le cheval, à le posséder de façon à ce que la main apparaisse comme action et les jambes comme soutien, sont plutôt propres à disposer le cheval a se mouvoir sur place ou en arrière, qu'à le porter en avant. L'action imprimée sur la main, contre-balancée par le soutien puissant des jambes, rassemble le cheval; mais cette manière de le mettre dans la main et dans les jambes ne peut produire, lorsque l'on provoque le mouvement en avant, que les allures élevées ou sur place. Si les jambes cessent de fortement soutenir l'arrière-main, le cheval reculera; si, au contraire, elles l'excitent plus fort, il ne pourra sortir de cette sujétion que par un mouvement forcé, par une défense. C'est ainsi que les anciens écuyers obtenaient les courbettes, les lançades, les croupades, les caprioles, qui ne sont, à vrai dire, que des défenses régularisées, que l'écuyer habile sait exploiter en les provoquant. Telle était l'équitation de Newcastle. » Ici, M. d'Aure reconnaît que plus les résistances de l'avant-main seront combattues, plus l'action de la bride aura de puissance, et qu'alors les mouvements ralentis ou rétrogrades seront plus faciles à obtenir; mais il affirme en même temps que la véritable équitation a pour but de diriger les forces et non de les détruire. Ce qu'il dit à ce sujet se rattachant plus particulièrement à la matière traitée à l'article *Assouplissement*, nous l'y avons rapporté, et nous y renvoyons. Par les raisons déjà exposées, l'auteur admet de préférence la manière de renfermer un cheval dans la main et dans les jambes, en se servant de la main comme soutien et des jambes comme

action, c'est-à-dire *en mettant le cheval sur la main au lieu de le mettre derrière la main.* Puis, il continue : « Il n'est question aujourd'hui que des soutiens à employer quand on veut asseoir les chevaux et les reculer; mais on ne fait nullement mention de ceux nécessaires pour les faire aller en avant. Ce peut être une chose fort curieuse et fort rare de voir des chevaux galoper et trotter en arrière ; mais comme l'usage veut encore qu'ils aillent en avant, et aujourd'hui plus que jamais peut-être, ce sont des principes qu'il peut être bon de connaître. En rassemblant le cheval, en le renfermant dans la main et dans les jambes (je dirai à ma manière), il se soumettra tout aussi bien à l'obéissance ; et, pour ma part, j'y trouve un avantage, c'est que tout en pouvant l'astreindre à un travail ralenti, on peut encore le développer dans toute sa vitesse et le rendre franc et perçant sur tous les obstacles, chose beaucoup plus difficile et quelquefois impossible avec d'autres méthodes ; c'est ce que j'ai déjà expliqué et ce que je répéterai encore tout à l'heure. Voilà pourquoi je me garderai bien et ne conseillerai jamais d'assouplir l'encolure de façon à détruire les forces de l'avant-main, parce que nous savons fort bien que pour la locomotion elles sont essentielles. Ce à quoi il faut tendre, c'est de faire recevoir au cheval, avec confiance, l'appui du mors et lui en faire connaître les effets. Dans l'explication déjà donnée, on a pu voir qu'il suffit, pour faire connaître au cheval cet appui, d'assurer la main et de faire agir les jambes, de façon à porter sur la main le poids dont elle a besoin. La main présentant une résistance, contre-balance l'action des jambes, dont les effets peuvent facilement se graduer en raison de la sensibilité du cheval. Quant à la manière de faire connaître la bride, si j'ai aussi recours à cet assouplissement, il n'a rien de commun avec d'autres mis en usage aujourd'hui. Si j'offre, par exemple, une résistance sur la barre gauche, afin de travailler cette barre, la résistance sera toujours soutenue par l'action des jambes ; plus celles-ci agiront, plus elles porteront le cheval sur la main ; il est vrai, alors, que si la rène gauche maintient toujours sa résistance, le cheval pliera son encolure à gauche, étant obligé de céder au point d'appui qu'il recevra sur la barre gauche ; mais cet assouplissement, calculé pour faire goûter le mors au cheval et lui ramener la tête, a cet avantage ; c'est qu'il peut, comme je l'ai dit, se graduer, et permet de conserver alors à l'encolure la force dont elle a besoin, quand il est question d'augmenter les allures..... *Pour augmenter la vitesse,* plus on poussera le cheval en avant par l'action des jambes, plus la main modérera sa résistance pour laisser s'allonger l'encolure et éloigner la tête, à laquelle on offrira ensuite un soutien plus fort de la main, et calculé sur les pesanteurs envoyées par les jambes. *Pour ralentir*, au contraire, les jambes modéreront d'abord leur effet, la main agira de façon à relever la tête, à la rapprocher, et quand une fois les poids de l'avant-main seront reportés en arrière, les jambes offriront à leur tour un soutien calculé sur les pesanteurs envoyées par la main. En suivant ce travail, en ralentissant et en augmentant les mouvements du cheval, en marquant des temps d'arrêt fixes soutenus par les jambes, toutes les fois que l'on voudra changer de direction, on aura bientôt donné ainsi à l'encolure cette élasticité qui fait que, le cheval raccourci ou allongé, sa bouche sera toujours en contact avec la main du cavalier. Cet appui certain que le cheval ne redoute plus, sur lequel il se fixe et s'appuie en raison de l'action des jambes, est ce que je considère comme la chose la plus essentielle en équitation, car c'est par ce seul moyen qu'un cheval deviendra perçant, arrivera franchement sur les obstacles, et ne pourra même pas se dérober devant les objets qui l'effrayeront. Poussé par les jambes, maintenu par le poids égal des rênes et l'appui du mors, il sera renfermé, captivé et entraîné, de telle sorte qu'il ne pourra dévier de la ligne qui lui sera tracée par la main. Un cheval, au contraire, porté sur l'arrière-main, et trop assoupli dans l'encolure, deviendra incertain, abordera les obstacles sans franchise, et possédera tous les moyens de se dérober devant un objet effrayant. Dans beaucoup de circonstances, le cheval plie l'encolure pour se soustraire à la volonté du cavalier. C'est le moyen de défense dont il use, quand il refuse de se porter en avant. Que l'on exploite cette disposition, quand on est obligé de travailler dans de petits espaces, où l'on est forcé d'employer tous les moyens pour ralentir un cheval, rien de mieux; qu'on l'emploie encore sur des chevaux qui s'arment ou qui ont une très-grande raideur d'encolure, c'est à merveille; mais un tel principe ne peut être admis comme règle générale. Dans l'usage ha-

bituel, on peut asseoir les chevaux, leur assouplir l'arrière-main, sans pour cela détruire, pour les ralentir, les forces qui sont indispensables pour obtenir la franchise et la rapidité. Voilà ce que les Arabes comprennent parfaitement. Si, par la puissance de leurs mors et par le fait des attaques perpétuelles de l'éperon, ils asseyent leurs chevaux pour exécuter les *fantasia*, ils ont bien soin, pour obtenir la rapidité dont ils ont besoin si souvent, de ne pas leur plier l'encolure. Les chevaux arabes ont le col ferme, leurs cavaliers ne plient l'encolure ni à gauche, ni à droite, ils ne l'assouplissent que de devant en arrière. » Après avoir parlé du *placement de la tête du cheval* (Voy. cet article), l'auteur termine de la manière suivante: « Quand un cheval porte sur les parties antérieures, on dit qu'*il est sur les épaules*; quand, au contraire, il porte davantage sur l'arrière-main, *il est trop assis*. L'inégalité de force ou de souplesse entre ces parties produit l'un ou l'autre effet; mais une fois le cheval renfermé dans la main et dans les jambes, représentant des poids et des appuis, il suffit, pour le mettre en équilibre et contre-balancer ses mauvaises dispositions, de donner à ces moteurs une action plus ou moins pesante. On sent qu'étant près de son cheval, on obtiendra plus promptement un bon résultat, puisque les pressions pouvant se faire sentir insensiblement, elles pourront agir par degrés jusqu'au point qui fera effet; tandis qu'au contraire, arrivant par à-coups, elles pourraient être trop fortes, surprendre le cheval, et par cela éloigner du but que l'on désire atteindre. »

ACCORD DE LA POSITION AVEC LES AIDES. Voy. Aides.

ACCORD DES AIDES. Voy. Accord.

ACCORD DES MAINS ET DES JAMBES. Voy. Accord et Aides.

ACCORD PARFAIT. Voy. Accord.

ACCOUCHEMENT. Voy. Parturition.

ACCOUPLE. s. f. Sorte de collier de corde auquel est ordinairement attachée une autre corde assez longue pour atteindre le cheval de derrière, lorsque plusieurs chevaux sont attachés ensemble.

ACCOUPLEMENT. s. m. Du lat. *copulatio*. *Saut*, *saillie*, *monte*. Acte qui consiste dans la jonction du mâle et de la femelle pour la reproduction de leur espèce. Voy. Génération. *Faire monter*, *accoupler* ou *saillir*, sont des expressions par lesquelles on désigne cet acte. *Monte* se dit aussi du temps de l'*accouplement*, qu'on effectue de deux manières pour le cheval domestique : *en main* et *en liberté*.

Monte en main. D'après ce mode d'accouplement, la femelle est assujettie pour la faire couvrir, et le mâle est approché d'elle en le conduisant par des longes et des caveçons. L'emplacement de la monte doit être isolé, afin que les étalons ne soient point distraits des fonctions qu'ils ont à remplir, par les divers objets qui peuvent attirer leur attention. M. Demoussy dit avoir vu des étalons rester plus d'une heure auprès de la jument qu'ils devaient saillir, et dont le feu s'était éteint sans pouvoir se rallumer, parce que leur vue instinctive avait pris une autre direction. Voici comment Grognier décrit la monte en main, comme on la pratiquait à l'Ecole Vétérinaire de Lyon, quand cette école avait un petit haras : « On mettait sur le cou de la jument une bricole, on lui plaçait aux paturons postérieurs des entraves d'où partaient des longes qui, se croisant sous le ventre, venaient se fixer à deux anneaux dont la bricole était garnie. Ainsi garrottée et tenue en main, si la jument s'agitait trop, si elle cherchait à ruer, on lui mettait les *morailles* ou le *tord-nez*, et un homme lui tenait la tête haute. On lui amenait l'étalon, maitrisé par un caveçon ou un licou à deux longes, que deux hommes tenaient, l'un de chaque côté. L'étalon était-il trop fougueux, on lui mettait les *lunettes*, on l'approchait au petit pas de la jument, on l'empêchait de la monter avant qu'il fût bien en état; on lâchait alors la longe de chaque côté, un des aides dirigeait le membre dans la vulve, après avoir écarté la queue de la jument, un seul crin pouvant, en effet, suffire non-seulement pour gêner l'introduction, mais encore pour causer des blessures graves. L'accouplement étant effectué, on ôtait les lunettes et le tord-nez. On connaissait que l'acte était consommé, à un frémissement de la queue du mâle et à son air d'abattement; on faisait alors avancer la jument d'un pas, l'étalon descendait tranquillement et on le reconduisait à l'écurie. » Dans quelques haras où la monte se fait en main, on place la jument entre deux poteaux semblables à ceux des manéges, et on l'y fixe à hauteur de la tête par les longes du licou. On évite de présenter à des étalons des juments non en chaleur, en les soumettant à l'épreuve, c'est-à-dire au *boute-en-train*. Voy. ce mot.

Il est des poulinières dont l'irritabilité est si grande, qu'elles ne peuvent maîtriser l'agitation que leur fait éprouver le contact de l'étalon, encore qu'elles soient en chaleur. Pour les rendre tranquilles, on provoque sur elles une petite douleur en leur mettant les morailles ou le tord-nez, qu'on retire aussitôt que la jonction est opérée et que toute résistance est évanouie. L'usage de placer, dans ce cas, le tord-nez à l'oreille doit être proscrit : la jument, pour l'ordinaire, se révolte contre ce mode de châtiment; elle se défend autant qu'elle peut, et toutes les fois qu'on veut lui mettre le licou ou la bride elle croit qu'on veut lui faire subir la même punition; et si le palefrenier n'est pas habile et ferme, elle devient indomptable. Il est aussi des étalons qu'on ne doit conduire à la jument qu'en leur mettant des lunettes, parce qu'ils attaquent l'homme qui cherche à calmer leur impatience; il en est d'autres très-vigoureux qui opèrent avec tant d'action, qu'ils introduisent le membre dans le rectum. Il faut faire attention, pour les en empêcher : ces sortes d'accidents sont toujours très-graves et quelquefois même mortels. La monte en main offre des inconvénients. Une jument liée et garrottée se montre peu disposée à recevoir l'étalon; sa chaleur se dissipe souvent. « Il n'est pas rare, dit M. Huzard fils, de voir la moitié des juments saillies de cette manière tumultueuse, anormale même, ne pas retenir. » Et Winter dit : « La jument qu'on fait une fois saillir de force doit l'être en quelque sorte toujours, attendu qu'elle ne deviendra jamais amoureuse, mais plutôt ennemie des étalons, puisqu'elle conserve quelque impression, dans sa mémoire, du premier assaut violent qu'elle a éprouvé. » Quant à l'étalon qu'on mène par des liens, il profite du moment où il se trouve libre pour se jeter sur la jument en s'élevant sur ses jarrets, sans qu'il soit en état ou ayant cessé de l'être; alors, on le force de reculer à coups de caveçon. Cette manœuvre se renouvelle plusieurs fois, et l'animal est exposé à se renverser et à se blesser grièvement; dans tous les cas, ses jarrets sont plus fatigués que s'il avait eu à soutenir un violent exercice musculaire, et il se trouverait souvent hors d'état de saillir de nouveau dans la même journée, quand même sa puissance prolifique ne serait pas épuisée. Cette cause produit de bonne heure la ruine des jarrets d'un nombre considérable d'étalons. Pour atténuer ces inconvénients, on a conseillé les précautions suivantes : la jument sera placée sur la portion du terrain la plus basse ou la plus haute, selon sa taille comparativement à celle de l'étalon; les entraves qu'on lui mettra seront légères, serrées ou relâchées au besoin par des palefreniers qui en tiendront les bouts; le tord-nez ne sera employé qu'à la dernière extrémité. L'étalon sera conduit avec un double filet ou un caveçon fort doux et retenu par deux longes; ses jarrets seront ménagés en ne lui permettant de s'élever sur ses jambes de derrière que lorsqu'il est *bien en état*; l'acte étant consommé, on a bien soin qu'il descende sans secousse, sans saccades, surtout sans être obligé de reculer, et à cette fin on fait avancer la jument. Après la saillie, l'étalon est ramené à l'écurie où il est bien bouchonné et couvert ensuite. La jument y est également ramenée : on ne la bouchonne pas, mais on la couvre et on la laisse pendant quelques heures tranquille dans l'obscurité. Ce sont des pratiques absurdes et dangereuses que celles qui consistent, à l'égard de la jument, à lui jeter de l'eau fraîche, à lui frotter le dos avec un bâton, à la battre à coups de cravache, à la faire courir, à la saigner, etc., pour assurer la fécondation, tandis que celle-ci a lieu au moment même de l'acte génital. Nous rapporterons, en outre, un passage de M. Huzard fils, relatif à la monte soumise à l'action de l'homme. « Les Allemands, dit-il, ont cherché à éviter les inconvénients de la monte en main, et ils ont adopté dans quelques haras la méthode de faire construire, pour la monte, une espèce de rotonde en bois, couverte ou non, ayant le bas des parois intérieures disposé comme celui d'un manége; cette rotonde est assez grande pour que les deux animaux puissent y être à l'aise, mais pas assez pour qu'ils puissent y trotter. C'est dans cette rotonde qu'on place l'étalon et la jument, après s'être assuré que celle-ci est bien disposée à recevoir le mâle. L'un et l'autre ont été déferrés préalablement, et abandonnés dans ce lieu jusqu'à ce que la saillie ait été opérée. Une lucarne donne la facilité de voir comment les choses se passent. On n'a laissé sur l'étalon et la jument qu'un licou et une courte longe, pour qu'on puisse reprendre facilement les animaux après la saillie. » M. Demoussy, qui a beaucoup d'expérience en fait de gouvernement des haras, conseille, à l'égard des jeunes étalons qu'on fait approcher des juments pour la première fois,

les précautions que nous allons rapporter. Il arrive ordinairement à ces étalons d'être longtemps à l'acte de la génération ; ils se trouvent dans une agitation convulsive, toutes les parties de leur corps ruissellent bientôt de sueur, le spasme se prolonge quelquefois près de deux heures, et à la fin on est même obligé, dans quelques cas, de rentrer l'animal à l'écurie sans que le vœu de la nature ait été satisfait. C'est alors qu'un palefrenier adroit et intelligent est bien utile pour diriger l'étalon. En se prêtant à ses mouvements désordonnés, sans avoir recours à des saccades de caveçon, il ménage ses forces, le maintient dans de justes bornes, et en lui apprenant à ne pas abuser de ses facultés, il lui sauve une ruine précoce. On voit aussi de jeunes étalons qui, après avoir été une fois accouplés, ne cessent d'appeler des juments, sont tourmentés par un priapisme continuel et s'épuisent en vains efforts. Cet état violent les conduit bientôt à une maigreur effrayante ; l'irritation des organes génitaux réagit sur les viscères et y détermine des phlegmasies. En excluant les aliments substantiels et stimulants, on doit alors faire usage des adoucissants et mettre l'étalon au régime vert. Des signes caractéristiques, de la part surtout de l'étalon, indiquent le terme de l'accouplement. Ainsi, les mouvements de balancier que la queue opère annoncent que cet acte touche à son terme, et le relâchement subit de toutes les parties du corps de l'étalon confirme que le but de la nature est atteint.

Monte en liberté. Elle consiste à laisser le mâle libre avec une ou plusieurs juments également en liberté. Ce genre de monte peut avoir aussi des inconvénients. Par exemple, si on laisse plusieurs étalons en même temps au milieu des juments, ils se livreront des combats furieux, dont les suites peuvent être funestes. Quand les juments ne sont pas en chaleur, elles ruent contre les étalons qui veulent les approcher, et, si les étalons sont encore jeunes, elles les rebutent et les découragent. La jalousie porte certaines juments à tourmenter et quelquefois à blesser les autres. Des juments qui ont pouliné depuis quelques jours, revenant en chaleur, leur petit qui les suit peut être écrasé par l'étalon. L'étalon en liberté au milieu des juments s'énerve en peu de jours. Il est des étalons qui s'attachent à une seule jument, négligeant toutes les autres ; lors même que ces espèces de monogamies dans un haras ne seraient que temporaires, un grand nombre de juments resteraient vides. Enfin, la présence de plusieurs étalons dans le même haras exclut toute possibilité d'appareillement et de tenir des registres de généalogie. Cependant, la plupart de ces inconvénients ne se font sentir que lorsqu'on lâche sur les troupeaux de juments entretenues au pâturage les étalons qu'on garde habituellement à l'écurie ; mais il en est autrement parmi les mâles et les femelles habitués à vivre en liberté, comme dans les haras sauvages et demi-sauvages, où chaque étalon établit une autorité absolue sur un certain nombre de femelles, ne s'épuise pas et les féconde presque toutes en maintenant sur elles une exacte surveillance.

On appelle *remonte*, tous les *sauts* que l'étalon donne à la jument après le premier.

Époques de l'accouplement. Le moment le plus convenable pour l'accouplement est celui où la femelle est en *chaleur*. Voy. ce mot (2me art.). Cet état n'est pourtant pas indispensable pour que la conception ait lieu ; mais alors on la voit manquer le plus souvent ; les produits qu'elle donne sont inférieurs, et de graves inconvénients peuvent résulter des efforts que fait la jument pour repousser le mâle. La plupart des juments se montrent en chaleur depuis le commencement d'avril jusqu'à la fin de juin ; et cette époque est en outre celle qui convient le mieux dans tous les lieux où les poulinières pâturent, suivies par leurs petits. Comme ces femelles portent un peu plus de onze mois, les produits conçus au printemps naîtront l'année suivante, sous une température modérée et dans un temps où leurs nourrices trouveront dans la prairie une herbe abondante. En venant au monde avant cette époque, ils passeraient le commencement de leur vie dans des écuries rarement assez saines, leurs nourrices leur fourniraient un lait moins pur et moins abondant, et ils auraient à soutenir les effets d'un changement de régime. En naissant pendant l'été, ils auraient à souffrir au pâturage de l'excès de température, plus encore de la piqûre des insectes, et ils se trouveraient trop faibles à la fin de la belle saison. Toutefois, on a fait remarquer que pour les chevaux de culture, il y aurait souvent avantage d'opérer la monte en hiver ou au milieu de l'été, parce que de cette manière la naissance s'effectuerait à une époque où les travaux sont restreints.

Moment de la monte. M. Demoussy prescrit de ne faire saillir le cheval qu'après avoir mangé, et deux ou trois heures après le repas. Par cette excellente méthode on prévient l'apoplexie, le vertige et les diverses congestions cérébrales qui peuvent être provoquées par l'acte de la reproduction. L'heure d'élection de la monte doit être le matin ; l'étalon, s'étant reposé toute la nuit, a plus d'aptitude. Mais comme il serait difficile d'obtenir des propriétaires éloignés qu'ils amenassent les juments de bonne heure à l'établissement du haras, on peut se contenter que les étalons destinés à la monte aient pris leur repas quelques heures d'avance. La jument ne doit être couverte que deux heures après qu'elle aura mangé, et après l'accouplement on la laissera une demi-heure sans lui rien donner. Il conviendrait de la faire couvrir deux fois le même jour. Si sept jours après elle refuse l'étalon, on peut croire qu'elle a *retenu*. Les juments qui ont été employées au service de la selle sont moins farouches et plus faciles à la monte.

Nombre de juments à donner à chaque mâle. On ne saurait fixer le nombre précis de juments qu'un étalon peut saillir dans le temps ordinaire de la monte, qui dure pendant les trois mois d'avril, mai et juin. En France et en Angleterre on voit souvent des étalons, appartenant à des particuliers, suffire à la fécondité annuelle de plus de cent juments. Dans les haras parqués, où il n'y a qu'un seul étalon, où la monte est libre, où un certain nombre de cavales sont saillies plusieurs fois, le plus grand nombre une seule, il a été observé qu'en six semaines une trentaine à peu près étaient fécondées. Des haras domestiques, où chaque jument était présentée deux ou trois fois à l'étalon, ont offert des résultats analogues. En France, en 1828, l'État possédait 1,239 étalons, qui ont sailli 40,720 juments, ce qui fait 32 femelles pour un mâle. Enfin, les règlements des haras accordent 35 femelles à chaque mâle. Au reste, il est facile de comprendre qu'on ne peut établir aucune règle générale pour chaque étalon, car il est incontestable que celui qui est dans la force de l'âge se trouvera en état, sans se fatiguer, de saillir plus souvent que celui qui est encore jeune ou qui est déjà vieux. Pour juger de l'énergie génératrice, quel que soit l'âge des individus, on ne s'en rapportera pas à la vigueur musculaire ou nerveuse ; cette énergie est spéciale ; on ne peut l'apprécier qu'à l'épreuve. Le moyen de s'assurer si l'étalon peut saillir tous les jours, ou même plusieurs fois dans la même journée, consiste à examiner si les saillies quotidiennes s'opèrent toutes avec la même vigueur, la même prestesse, la même promptitude, ou bien s'il y a dans celles qui suivent la première un notable affaiblissement. Dans le cas où les saillies du même jour n'offriraient aucune différence, on en conclurait, avec raison, qu'elles pourraient avoir lieu sans inconvénient pour l'énergique étalon ; mais il ne faudrait pas toujours prendre la vivacité et la pétulance pour une véritable énergie. Dans quelques circonstances, lorsqu'on ne veut pas renvoyer à *vide* des juments bien disposées, un bon étalon peut saillir jusqu'à quatre fois en un jour, à la condition cependant de le laisser ensuite en repos, afin de lui donner le temps de réparer ses forces. Un bon étalon peut, en général, saillir une fois par jour, pendant les trois mois que dure la monte ; cela ne veut pas dire qu'il couvrira quatre-vingt-dix juments, car les mêmes lui seront présentées deux ou trois fois. Lorsque la seconde ou la troisième fois la jument oppose une vive résistance, on doit la considérer comme ayant été fécondée, et on ne la soumettra pas à une saillie qui, non-seulement pourrait être inutile, mais même capable de produire des inconvénients.

Fécondité de la jument. Les faits suivants donneront une idée de la fécondité de la jument. Après avoir consulté le livre généalogique des chevaux anglais *de sang*, l'on s'est assuré que les poulains nés de 100 juments, prises au hasard, étaient au nombre de 833, ce qui donne pour chaque jument un nombre de 8 et un tiers. On cite pour sa fécondité la jument *Squire*, qui fut saillie chaque année pendant 23 ans et mit au monde 17 poulains, parmi lesquels il y eut des chevaux très-célèbres. Une vieille jument tartare fit encore un poulain à l'âge de 36 ans. Le directeur du haras de *Rosières* rapporte qu'*Aglaé*, excellente jument de race des Deux-Ponts, entrant dans sa 24e année, a été saillie chaque année pendant 18 ans et a donné, quoiqu'elle n'ait pas été fécondée en 1822, 18 poulains ; elle a produit deux jumeaux en 1829.

Pour ce qui concerne le régime des reproducteurs et la nécessité de l'exercice pour ces animaux, voy. Reproducteur.

ACCOUPLER. v. Arranger, les uns derrière

les autres, les chevaux que l'on veut conduire en route, surtout lorsqu'on en a un nombre considérable, comme dans une remonte de régiment. Un licou de cuir, muni de son anneau de fer, une couverture garnie de son surfaix et de son coussinet, sont nécessaires pour chaque cheval destiné à être accouplé. On tresse la queue de l'animal avec quelques brins de filasse tortillés ensemble, puis, après avoir passé le milieu de cette espèce de corde sous le haut de la queue, pour la ramener ensuite par-dessus, de chaque côté, on en tresse les deux extrémités avec une partie des crins, jusqu'aux trois quarts de sa longueur où on les fixe. Par le moyen de cette tresse, qu'on laisse au cheval jusqu'à ce qu'il soit arrivé au lieu de sa destination, on conserve l'intégrité de ses crins, en les empêchant d'être arrachés. Pour accoupler beaucoup de *chevaux neufs* ensemble on met à chacun d'eux, excepté au premier mené par le conducteur, un bridon garni d'un mors en bois ou d'un mors creux en fer qu'on entoure de linge ou de filasse, afin de ne pas blesser la bouche, et l'on attache à chaque bout de cette espèce de mors deux cordes qui se croisent entre la tête et l'encolure, et vont se fixer au coussinet du surfaix sur le garrot, ce qui maintient la tête du cheval. On passe ensuite dans l'anneau du licou deux anneaux de corde d'environ 32 centimètres, lesquels sont destinés à supporter plusieurs bâtons ronds et unis de 2 mètres de long et d'environ 18 centimètres de circonférence, appelés *barres*. Deux autres anneaux ou *porte-barres* sont également placés près le coussinet. Tout étant ainsi disposé, on met sous le tronçon de la queue de l'animal, au-dessus de la tresse dont il a été parlé, une corde assez courte, terminée à chacune de ses extrémités par un anneau en forme d'anse. On fait avec cette corde, nommée *estroffe*, plusieurs tours en passant et repassant une de ces anses dans l'autre, en sorte qu'il n'en paraisse plus qu'une au-dessus, après quoi on forme avec la tresse une espèce d'entortillement qui maintient l'estroffe en place et l'empêche de descendre, en ayant soin toutefois de ne pas trop serrer, pour ne pas occasionner l'inflammation et l'engorgement de la queue. Cela fait, on passe au cou du cheval un collier de corde auquel se trouve attachée une autre corde assez longue pour atteindre le cheval de derrière. Ce collier sera assez large pour descendre antérieurement au bas de l'encolure, à l'endroit où répond la bricole, et se porter en arrière sur le garrot, afin de ne pas gêner la respiration dans le cas où le cheval de derrière tirerait dessus. On passe la corde qui est jointe au collier, au travers du porte-barre du surfaix, du côté du montoir, et cette même corde se rend jusqu'à l'estroffe où on la noue à la longe du cou du cheval de derrière. Pour placer les barres, qui sont encochées et entaillées, on y fixe une petite corde attachée en devant des porte-barres du surfaix, et en arrière aux anneaux de corde du licou du cheval qui suit. Les barres, pourvues d'une sous-ventrière qui les maintient plus solidement, servent à empêcher le cheval de derrière d'avancer sur celui de devant, et celui-ci de reculer sur le dernier. Ce mode d'arrangement, très-convenable pour les chevaux auxquels on fait parcourir une grande distance, ne les fatigue point; il prévient les atteintes, les coups, les morsures, et a surtout l'avantage d'être économique en épargnant le nombre de conducteurs, puisqu'un seul homme à pied ou monté sur le premier cheval peut conduire cinq ou six chevaux. Il ne faudrait pas cependant faire conduire de cette manière les jeunes chevaux et ceux qui n'auraient pas encore servi, avant de les y avoir accoutumés peu à peu, en les harnachant dans l'écurie, au moins quinze jours d'avance, ce qu'on appelle *mettre dans les barres*. Les chevaux les plus vigoureux et les plus ardents sont mis à la fin de chaque chaîne; s'il en était autrement, c'est-à-dire, si de pareils chevaux se trouvaient à la tête, ils traîneraient continuellement les paresseux ou ceux qui tirent sur les couples parce qu'ils sont fatigués. Le conducteur ne doit jamais s'arrêter dès qu'il s'est mis en marche avec des chevaux accouplés. S'il rencontre quelque obstacle sur son chemin, la seule manière d'empêcher les chevaux de se blesser, c'est de tourner sur place afin de les tenir toujours en mouvement. Le départ journalier doit être réglé de façon qu'il y ait assez d'intervalle entre l'arrivée de chaque file à l'étape, pour que les conducteurs des premiers aient eu le temps de placer leurs chevaux dans les écuries, et qu'ils puissent aider à découpler ceux qui viennent ensuite.

Accoupler se dit aussi de deux chevaux que l'on fait trotter ensemble à la main, pour voir si leur allure est égale. Dans ce but, un homme saisit les rênes des deux bridons, les rassemble

et les entrelace de manière à n'en faire qu'un faisceau qu'il tient de la main droite pour être toujours placé à la gauche des chevaux qui sont ainsi réunis et accouplés. Le conducteur peut revenir sur ses pas et faire changer les chevaux de main et de côté ; il lui suffit pour cela de passer entre eux sans quitter les rênes des bridons, et de ramener les têtes vers le centre qu'il occupe, de façon que le cheval qui était à droite se trouve à gauche, et réciproquement.

ACCOURCIR LA BRIDE. Voy. BRIDE.

ACCOUTUMER UN CHEVAL. C'est le styler à quelque exercice ou l'habituer à quelque bruit, afin qu'il n'en ait pas peur. Voy. ÉDUCATION DU CHEVAL.

ACCOUTUMER UN CHEVAL AU FEU OU AU BRUIT DES ARMES. Voy. ÉDUCATION DU CHEVAL.

ACCROCHER. v. Se dit d'une voiture qui, en passant trop près d'une autre, la heurte ou l'arrête avec l'extrémité de son moyeu. *Prenez garde, n'accrochez pas cette charrette. Ce cocher est malheureux, souvent il accroche.* Voy. COCHER et MENER.

ACCROISSEMENT. s. m. Du lat. *accretio. Croissance.* Augmentation de la masse du corps par l'agglomération de nouvelles molécules constituantes. Dans l'animal, l'*accroissement* se fait par *intussusception*, c'est-à-dire que les molécules entrent dans l'intérieur du corps, y sont préparées d'une manière particulière, parcourent les canaux ou les cellules dont les corps sont composés, et enfin s'assimilent à eux et en augmentent la masse. Cette opération nécessite l'exercice des propriétés vitales et n'a qu'une durée limitée.

s'ACCROUPIR. v. C'est s'asseoir sur la croupe. *Ce cheval s'est accroupi.*

ACCROUPISSEMENT. s. m. État d'un cheval accroupi.

ACCULEMENT. s. m. Mouvement rétroactif et précipité qui porte ou plutôt fait sauver le cheval en arrière, la croupe contractée et l'encolure tendue. Ce mouvement a lieu toutes les fois qu'on refoule trop les forces de l'animal et son poids sur les parties postérieures, ce qui compromet l'équilibre et rend impossibles la grâce, la cadence et la justesse. Il ne faut pas confondre l'acculement avec le *reculer*. Voy. ce dernier mot.

s'ACCULER. v. On le dit d'un cheval qui, après avoir reculé contre un mur, y reste opiniâtrément attaché. On le dit aussi lorsqu'en maniant un cheval par les voltes, il recule en marchant de côté à chacun de ses temps et de ses mouvements, et que les hanches marchent avant les épaules. On le dit enfin de l'action de celui qui rétrécit le cercle sur lequel il doit marcher malgré les efforts du cavalier. Le cheval dressé ne s'accule jamais; mais avant d'être entièrement assujettis, tous les chevaux sont naturellement portés à s'acculer, surtout dans les demi-voltes. Cela peut provenir d'une mauvaise habitude d'éducation; mais, le plus ordinairement, c'est l'effet de la faiblesse du cheval. Si le défaut tient à cette dernière cause, le meilleur remède à employer consiste dans la douceur et les exercices modérés; dans le premier cas, au contraire, on cherche, par de vigoureuses *attaques*, à accoutumer le cheval à craindre les jambes. En supposant que ce moyen soit insuffisant, M. Baucher en propose un autre qu'il regarde comme infaillible. Choisissez, dit-il, un endroit assez vaste pour que votre cheval puisse y reculer sans danger, et après avoir donné tout le liant possible à son encolure, faites-le reculer lentement; il s'y prêtera volontiers les premières fois, ayant acquis le sentiment que c'est un moyen de résistance; mais bientôt la continuité de ce *reculé*, obtenu par les douloureuses pressions du mors, lui fera comprendre qu'il y est assujetti; cette connaissance et les fatigues de ce mouvement rétrograde le feront vous résister : c'est alors qu'il faudra le contraindre à reculer encore quelques minutes, et bientôt vous le verrez cesser d'employer comme défense ce dont vous lui aurez fait une sujétion. Pour pouvoir parvenir à corriger un cheval qui s'accule en rétrécissant le cercle qu'on veut lui faire parcourir, le cavalier doit s'exercer lui-même à étudier le mécanisme de ses mouvements, jusqu'à ce qu'il les maîtrise au point de tenir son cheval sur les lignes qui lui conviennent.

ACCULER UN CHEVAL. C'est lui communiquer une impulsion rétrograde qui le détermine à l'*acculement*. Voy. ce mot. Cela arrive même avec un cheval très-calme, si le cavalier le comprime trop péniblement, surtout alors que l'animal a peu de force dans son arrière-main. Dans ce cas, on peut aller jusqu'à le renverser.

ACÉPHALOCYSTES. Voy. HYDATIDES.

ACERBE. Voy. AIGRE.

ACÉTATE. s. m. Du lat. *acetum*, vinaigre. Nom générique des sels provenant de l'union

du vinaigre ou acide acétique avec une base salifiable. Les acétates dont la médecine vétérinaire fait usage sont les suivants.

ACÉTATE ACIDE DE PLOMB. Voy. ACÉTATE DE PLOMB.

ACÉTATE CALCIQUE. Voy. ACÉTATE DE CHAUX.

ACÉTATE D'AMMONIAQUE. *Esprit de Mindérérus*. Ce sel est communément à l'état liquide; dans cet état, il est clair, d'une saveur fraîche, d'abord très-piquante; un peu plus pesant que l'eau, soluble en toute proportion dans ce liquide ainsi que dans l'alcool. On ne doit pas conserver longtemps l'acétate d'ammoniaque, parce qu'il se décompose bientôt. C'est un précieux stimulant qui a des propriétés antiputrides. On en fait usage avec succès dans les affections typhoïdes, charbonneuses et gangréneuses. On l'emploie aussi comme diurétique et sudorifique. La dose est de 64 à 250 grammes; on l'unit ordinairement à une infusion de plantes aromatiques.

ACÉTATE DE CHAUX. *Terre foliée calcaire; acétate calcique*. Étant pur, ce sel est cristallisé en aiguilles blanches très-brillantes; sa saveur est âcre et piquante. L'eau le dissout facilement. Il est astringent; on le recommande contre des flux anciens ou des sécrétions morbides, mais en l'employant avec précaution, car il peut occasionner des répercussions dangereuses. L'acétate de chaux est précieux pour la médecine vétérinaire sous le rapport aussi de l'économie, car il est à très-bon marché.

ACÉTATE DE CUIVRE. La médecine vétérinaire fait usage de deux *acétates de cuivre*, savoir : le *sous-deuto-acétate* et le *deuto-acétate neutre*.

Sous-deuto-acétate de cuivre ou *vert-de-gris*. Il se présente en forme de poudre bleuâtre ou d'un vert bleuâtre. Ce sel est très-souvent employé; c'est un excellent dessiccatif qu'on applique à l'état pulvérulent sur des dartres ulcéreuses et croûteuses. On en fait une poudre astringente d'une grande efficacité contre les eaux aux jambes. Le *vert-de-gris* ne se donne jamais à l'intérieur.

Deuto-acétate de cuivre neutre, verdet cristallisé, cristaux de Vénus. Il est sous forme de beaux cristaux, d'une belle couleur vert bleuâtre, d'une saveur sucrée et astringente, très-soluble dans l'eau avec laquelle il forme une solution d'un vert bleuâtre dont on fait usage sous le nom de *vinaigre radical*. Du reste, on s'en sert moins souvent que du précédent; étant plus soluble, il pourrait être absorbé et donner lieu à l'empoisonnement. Le deuto-acétate de cuivre neutre produit sur l'économie animale les mêmes effets que le *deuto-sulfate de cuivre*. Comme il est d'un prix élevé, on lui préfère ce dernier.

ACÉTATE DE MORPHINE. Combinaison chimique qui se trouve dans le commerce en une masse confuse, mamelonnée. Avant de s'en servir on en fait une solution qu'on évapore à siccité, et on recueille le résidu qui se dissout dans son propre poids d'eau distillée à la température ordinaire. L'acétate de morphine est employé dans les mêmes cas que l'opium, mais à une dose de moitié plus petite, c'est-à-dire de 25 centigr. à 4 grammes. Souvent on applique ce sel sur la peau dont on a enlevé l'épiderme au moyen d'un vésicatoire, et il est alors absorbé. Quant à son injection dans les veines, il ne semble pas qu'on doive la conseiller.

ACÉTATE DE PLOMB. Les deux acétates de plomb dont on fait usage en hippiatrique sont : le *proto-acétate* et le *sous-proto-acétate*.

Proto-acétate de plomb. Acétate acide de plomb, sel de saturne, sucre de saturne, sucre de plomb, acétate de plomb cristallisé. Ce sel est solide, blanc, en petites aiguilles brillantes, d'une saveur sucrée et astringente, très-soluble dans l'eau. MM. Delafond et Lassaigne l'ont employé avec succès dans le flux chronique des cavités nasales; mais il est, en général, peu usité.

Sous proto-acétate de plomb. Sous-acétate de plomb, extrait de saturne, acétate de plomb liquide, vinaigre de saturne, extrait de Goulard. Liquide transparent, jaunâtre ou sans couleur, doué de la même saveur que le précédent. Mis en contact avec l'eau ordinaire, il trouble sa transparence, la rend blanche et laiteuse. L'eau ainsi chargée de ce sel est connue sous le nom d'*eau blanche*, d'*eau végéto-minérale*, d'*eau de Goulard*; mais ces dénominations lui conviennent spécialement lorsqu'on ajoute au liquide une petite quantité d'alcool. Ce sous-acétate de plomb est très-employé en hippiatrique, mais seulement à l'extérieur. Il est indiqué contre les eaux aux jambes, les dartres humides et les fistules anciennes, les gerçures du pli du jarret, etc. Dissous dans l'eau, il est d'une grande utilité dans le traitement des érysipèles, des entorses, des contusions, de la fourbure, de certains engorgements du tissu cellulaire, des brûlures,

et de beaucoup d'autres inflammations de la peau ; il convient aussi dans les ophthalmies, et, en injection, dans les cavités nasales contre les anciens jetages.

Les deux acétates de plomb dont nous venons de parler sont des poisons, en les donnant intérieurement à la dose de 32 grammes.

ACÉTATE DE PLOMB CRISTALLISÉ. Voy. ACÉTATE DE PLOMB.

ACÉTATE DE PLOMB LIQUIDE. Voy. ACÉTATE DE PLOMB.

ACÉTATE DE POTASSE. *Terre foliée de tartre.* Sel blanc, formé d'aiguilles ou de petits feuillets, d'une saveur chaude et piquante, sans odeur, très-soluble dans l'eau. A la dose de 32 à 48 grammes il est diurétique ; en portant la dose à 64 ou 96 grammes, il devient légèrement purgatif.

ACÉTATE DE SOUDE. *Terre foliée minérale.* Ce sel est blanc, cristallisé, de saveur piquante et amère, soluble dans un tiers de son poids d'eau à la température ordinaire. Doué des mêmes propriétés que l'acétate de potasse, il est donné dans les mêmes circonstances et à la même dose.

ACHEMINÉ. adj. On le dit d'un cheval qui a des dispositions à être dressé, qui connait la bride, répond aux éperons ; qui est dégourdi et rompu.

En termes d'agriculture, on dit qu'*un cheval est acheminé*, pour dire qu'il a des dispositions au travail.

ACHEMINER. v. Accoutumer un jeune cheval à marcher droit devant lui. Ce travail important doit être confié à un homme capable de reconnaître et de corriger dès le principe les mauvaises inclinations de l'animal, autrement on prépare à l'écuyer des peines qu'il pourrait éviter. Les *défenses* des chevaux ont souvent pour cause la négligence que l'on apporte à *acheminer* ces animaux.

ACHETER UN CHEVAL TOUT NU. Voy. NU.

ACHEVÉ. adj. Épithète dont on se sert pour caractériser un cheval bien dressé, qui est *confirmé* dans un air ou dans un manége particulier. *Commencé, acheminé, achevé*, sont les termes dont on se sert pour indiquer les différentes classes d'instruction d'un cheval qui a de l'école.

Achevé se dit aussi d'un cheval beau et bien proportionné : *cheval achevé.*

En termes d'agriculture, *achevé* se dit d'un cheval accoutumé au travail.

ACHEVER. v. Formé de la préposition *à* et du mot *chef*, qui en vieux langage, outre la signification de tête, avait aussi celle de *bout, extrémité.* Conduire un travail jusqu'au bout, jusqu'à sa fin. Au manége, c'est terminer une dernière reprise.

ACHEVER UN CHEVAL. C'est compléter son instruction.

ACIDE. s. m. Du grec *akis*, *akisos*, pointe. Nom générique des substances liquides, solides ou gazeuses, qui se font ordinairement distinguer par leur saveur naturellement aigre, piquante ; qui sont susceptibles de faire effervescence avec les alcalis et les matières calcaires ; qui ont la propriété de rougir la plupart des couleurs bleues des végétaux, et de se combiner avec les bases salifiables en formant avec elles des composés qui portent le nom de *sels*. Les acides sont formés d'une substance, soit simple, soit composée, qu'on appelle leur *radical*, et cette substance acquiert les propriétés acides par sa combinaison avec l'oxygène ou l'hydrogène. Les acides composés d'oxygène et d'un radical sont appelés *oxyacides* ou *oxacides*. On nomme *hydracides* ceux qui sont formés d'hydrogène et d'une autre substance simple. Il est certains acides, résultant de la combinaison de l'oxygène avec une base, qui peuvent avoir divers degrés d'oxygénation ou d'acidification ; leur nom prend alors une terminaison différente, comme, par exemple, le soufre qui forme avec l'oxygène quatre acides nommés *hypo-sulfureux*, au premier degré d'oxygénation ; *sulfureux*, au deuxième degré ; *hypo-sulfurique*, au troisième ; *sulfurique*, au quatrième. Quelques auteurs substituent à ces dénominations celles de *proto*, *deuto*, *trito* et *persulfurique*. Les acides composés d'une base et d'hydrogène ont leur terminaison en *ique*, et sont précédés du mot *hydro* ; par exemple, les *acides hydrosulfurique, hydrochlorique*, qui sont formés par le soufre et l'hydrogène, par l'hydrogène et le chlore. Nous parlerons ci-après des acides dont on fait communément usage dans la pratique vétérinaire.

ACIDE ACÉTIQUE. *Vinaigre.* Dans son état de concentration on donne à cet acide le nom de *radical*. L'acide acétique qu'on trouve dans le commerce provient ordinairement de l'acidification du vin ou de la distillation du bois. On attribue au vinaigre des propriétés antiputrides et antiseptiques. On s'en sert contre les

effets narcotiques de l'opium et contre ceux des plantes vénéneuses. Étendu dans une suffisante quantité d'eau, il sert à aciduler les boissons et les breuvages que l'on administre dans certaines maladies, ou pendant les grandes chaleurs aux animaux soumis à des travaux pénibles. A l'extérieur, il agit comme réfrigérant et répercussif.

ACIDE AÉRIEN. Voy. ACIDE CARBONIQUE.

ACIDE ARSÉNIEUX. Voy. ARSENIC.

ACIDE AZOTIQUE. Voy. ACIDE NITRIQUE.

ACIDE CARBONIQUE. Corps composé d'oxygène et de carbone, de forme gazeuse, qu'on obtient en versant sur du marbre concassé, ou sur de la craie en bouillie, de l'acide hydrochlorique liquide étendu d'eau, ou trois fois son poids d'eau. Ce gaz, auquel on a donné aussi le nom d'*air fixe* ou *fixé*, d'*acide méphitique*, d'*acide aérien*, d'*acide crayeux*, est presque le double plus pesant que l'air atmosphérique dont il forme un 100me. Il rougit la teinture de tournesol, précipite l'eau de chaux de sa dissolution, éteint les bougies allumées et asphyxie les animaux. Il est soluble dans l'eau, à laquelle il donne une saveur aigrelette. C'est un des produits constants de la combustion; il se développe pendant la digestion. Il est exhalé par les poumons dans l'acte de la respiration. On le trouve dans la nature, remplissant certaines cavernes, où il est dangereux de pénétrer. C'est par lui que certaines liqueurs fermentées ont la propriété de mousser fortement. Dissous dans l'eau naturellement ou artificiellement, il constitue les *eaux acidules gazeuses*.

ACIDE CRAYEUX. Voy. ACIDE CARBONIQUE.

ACIDE DE SEL MARIN. Voy. ACIDE HYDROCHLORIQUE.

ACIDE HYDROCHLORIQUE. *Acide marin*, *acide* ou *esprit de sel marin*, *acide muriatique*. On l'extrait du sel marin à l'aide de l'acide sulfurique. Il se compose de parties égales de chlore et d'hydrogène; on le trouve sous deux formes: à l'état gazeux et à l'état liquide. L'acide hydrochlorique liquide à l'état de pureté est blanc, très-acide et caustique, d'une odeur piquante très-forte. En l'exposant à l'air, il répand d'abondantes vapeurs blanches. Celui qu'on trouve dans le commerce est toujours impur; sa couleur est d'un jaune foncé par la présence d'un peu de perchlorure de fer. Il peut être purifié par la distillation. L'acide hydrochlorique est un acide doué d'une grande énergie, mais moins corrosif que l'acide sulfurique et l'acide nitrique. C'est pour cela qu'on le préfère dans la pratique pour cautériser des ulcérations gangréneuses de la bouche, en ayant soin de ne point l'employer pur, mais étendu de 15 ou 20 parties d'eau commune, ou associé au miel jusqu'à acidité supportable. En l'unissant à l'alcool dans des proportions variables, il constitue une liqueur antiputride fort utile dans les maladies charbonneuses. A l'état de concentration, il possède des propriétés corrosives très-énergiques, auxquelles on oppose avantageusement comme contre-poison la magnésie calcinée et le savon médical. Les fumigations de gaz acide hydrochlorique sont l'un des plus puissants moyens de désinfection que l'on connaisse.

ACIDE HYDROCYANIQUE, *acide prussique*. Cet acide, à l'état pur et concentré, est liquide, très-volatil, parfaitement inflammable, transparent, sans couleur, d'une odeur forte, pénétrante, analogue à celle des amandes amères, d'une saveur fraîche d'abord, puis âcre et irritante. Formé d'hydrogène et de cyanogène, qui lui-même est composé de carbone et d'azote, l'acide hydrocyanique se décompose avec une très-grande facilité; mais si on l'étend dans l'eau ou dans l'alcool, sa décomposition n'arrive pas si promptement. L'action délétère de l'acide hydrocyanique pur est tellement forte, qu'aucun animal ne peut la soutenir, et il constitue le plus actif de tous les poisons connus. Dix à douze gouttes déposées sur la langue d'un cheval, sur la pituitaire, la conjonctive, ou sur le tissu cellulaire, suffisent pour le faire périr ordinairement en moins de quelques secondes. On a conseillé l'ammoniaque, ainsi que le chlore, comme antidote de ce poison. Tout redoutable qu'il est, on a cependant essayé de s'en servir comme moyen curatif. A cet effet, on en étend une très-petite dose dans l'eau ou dans l'alcool, et il excite d'abord légèrement l'estomac, accélère la circulation; mais il survient bientôt après un ralentissement notable dans tous les mouvements organiques, et, par suite, une plus ou moins grande prostration de forces. Avant d'admettre l'usage de cet acide dans la pratique ordinaire, il faut attendre que l'expérience ait éclairé davantage sur le parti qu'on peut en tirer.

ACIDE MARIN. Voy. ACIDE HYDROCHLORIQUE.

ACIDE MÉPHITIQUE. Voy. ACIDE CARBONIQUE.

ACIDE MURIATIQUE. Voy. ACIDE HYDROCHLORIQUE.

ACIDE MURIATIQUE OXYGÉNÉ. Voy. CHLORE.

ACIDE NITREUX. Voy. ACIDE NITRIQUE.

ACIDE NITRIQUE, ou *azotique*, vulgairement *esprit de nitre, eau-forte, acide nitreux* des anciens chimistes. On le tire du sel de nitre au moyen de l'acide sulfurique ou de terres argileuses. A l'extérieur, il est employé comme caustique pour détruire les chairs fongueuses. Étendu d'eau, et donné intérieurement, il est rafraîchissant et augmente la sécrétion urinaire.

ACIDE NITRIQUE ALCOOLISÉ. Voy. TEINTURES ALCOOLIQUES.

ACIDE PRUSSIQUE. Voy. ACIDE HYDROCYANIQUE.

ACIDE SULFURIQUE, *acide vitriolique, huile de vitriol*. Cet acide, le plus important, le plus utile et le plus usité, s'obtient par la combustion du soufre. Employé sans mélange, c'est un violent poison, un puissant destructeur de tous les corps organisés. Il sert à aciduler des breuvages, à rendre les lotions antiputrides et détersives, et il entre dans la composition de plusieurs médicaments. Mêlé à l'alcool, il constitue l'*alcool sulfurique*, auquel on donne aussi le nom d'*eau de Rabel* ou *acide sulfurique alcoolisé*. A l'intérieur, il est administré comme tempérant et antiseptique.

ACIDE SULFURIQUE ALCOOLISÉ. Voy. TEINTURES ALCOOLIQUES.

ACIDE VALÉRIANIQUE. Voy. VALÉRIANE SAUVAGE OFFICINALE.

ACIDE VITRIOLIQUE. Voy. ACIDE SULFURIQUE.

ACIDITÉ. s. f. Du lat. *aciditas*. Qualité de ce qui est acide.

ACIDULÉ. adj. Ce mot désigne, en général, tout ce qui a un goût légèrement aigre ou acide.

ACIDULER. v. Rendre légèrement acide, aigre, piquante, une chose quelconque, en y mêlant suffisante quantité d'un suc acide. Toutes les boissons acidulées participent des vertus propres aux acides. On les administre dans les maladies inflammatoires en général, dans le vertige, les hémorrhagies, etc.

ACIER. s. m. Du lat. *acies*, pointe. Fer combiné avec une petite quantité de carbone. Voy. FER. L'acier sert ordinairement à la confection des instruments de chirurgie.

ACONIT NAPEL. (*Aconitum napellus.*) *Anthore, tue-loup*. Plante indigène qui croît dans les lieux couverts et humides des montagnes. On la cultive dans les jardins pour la beauté de ses fleurs. Toutes ses parties, cependant, ont une odeur nauséabonde et sont d'une extrême âcreté. La racine a des propriétés plus actives que les feuilles, et on doit s'en servir de préférence à celles-ci. L'aconit administré à l'intérieur excite plus ou moins vivement le tube alimentaire et réagit ensuite sur le système nerveux. On a conseillé cette plante dans l'*amaurose*, la *paralysie*, le *tétanos*, les *hydropisies atoniques*; mais des praticiens regardent ses succès comme très-chanceux, et préfèrent recommander, à la place de l'aconit, la *belladone* comme agent stupéfiant du système nerveux. Les feuilles d'aconit s'administrent à la dose de 4 grammes dans un demi-litre d'eau, en décoction. — On considère les feuilles et les fleurs de cette plante comme vénéneuses pour les chevaux qui en mangent. Cette assertion est contredite par Gilbert, qui assure que ces animaux mangent impunément les feuilles d'aconit; et Thouin dit que l'on doit beaucoup rabattre des qualités délétères qu'on leur attribue; d'après lui, ces feuilles sont si peu dangereuses qu'on les mange en Suède pour réveiller l'appétit. Le *Journal pratique de médecine vétérinaire* rapporte cependant le fait d'un cheval et d'un mulet qui, ayant mangé les tiges et les feuilles de l'aconit, éprouvèrent des symptômes d'empoisonnement fort alarmants.

A-COUP. s. m. Action brusque ou saccadée de la main ou des jambes du cavalier. *Agir, aller par à-coups*. Les à-coups sont bannis de l'équitation.

ACOUSTIQUE. s. f. Du grec *akoustikos*, qui entend. Partie des sciences physiques qui traite du son et de la perception du son. *Acoustique* se dit aussi adjectivement de tout ce qui a rapport au sens de l'ouïe. *Nerf acoustique, conduit acoustique*, etc.

ACRE. adj. Du latin *acer*, du grec *akè* ou *akis*, pointe. Terme de médecine ayant rappor à l'action mécanique ou plutôt chimique qu irrite toute partie du corps animal avec laquell elle se trouve en contact. Cette dénominatio s'applique à tout ce qui agit sur la peau, la langue, le gosier et les organes intérieurs.

ACRETÉ. Synonyme d'*acrimonie*. Voy. ce mot.

ACRIMONIE. s. f. Du lat. *acrimonia*. *Acreté, acidité*. Altération particulière que l'on supposait se développer dans les fluides animaux, et qu'on attribuait tantôt à la prédominance

de quelques-uns de leurs éléments chimiques, tantôt à la présence de substances étrangères douées d'âcreté. Cette hypothèse étant aujourd'hui entièrement abandonnée, il doit en être de même des mots qui servaient à l'exprimer.

ACTIF, IVE. adj. Du lat. *agere*, faire, agir. Ce mot, joint à d'autres, acquiert une signification spéciale. *Traitement actif, remède actif*, celui dont l'effet est prompt et énergique. *Organes actifs* de la locomotion, ceux qui déterminent les mouvements par leur action, c'est-à-dire les muscles.

ACTION. s. f. Du lat. *agere*, agir. Effet de la force qui met le cheval en mouvement, soit qu'elle vienne de lui ou des moyens employés par le cavalier pour la produire. Plus un cheval a naturellement de l'action primitive, plus il est facile à dresser; sa tendance à se porter en avant lui permet de mieux apprécier les divers contacts du mors, de prendre plus vite une bonne position de tête, d'encolure, et de mieux rester dans la main. L'action et la position servent à l'écuyer pour soumettre le cheval et le maintenir dans l'obéissance. Tout mouvement vif du cheval est dit *action*. *Avoir de l'action*, *une belle action*, *une mauvaise action*. On dit qu'*un cheval est toujours en action, qu'il a la bouche toujours en action*, lorsque, bien qu'il soit arrêté, il ne se tient pas en repos, piaffe ou piétine continuellement, secoue la tête, mâche son mors, jette beaucoup d'écume et conserve la bouche toujours fraîche. Ces mouvements sont, dans un cheval, des indices de beaucoup de feu, de vigueur et de bonne volonté. Ces chevaux sont généralement moins sujets à se défendre et plus faciles à dresser.

Quant aux divers moyens d'action employés par le cavalier, voy. ci-après.

ACTION ALTERNATIVE DE LA BRIDE ou DU FILET, ou EMPLOI ALTERNATIF DE LA BRIDE ET DU FILET. Voy. INSTRUCTION DU CAVALIER, 4e leçon.

ACTION DE BOUCHE. Mouvement de la langue et de la mâchoire du cheval qui, en mâchant le mors, se tient la bouche fraîche, ce qui est, généralement, une marque de vivacité et de vigueur.

ACTION DE LA BRIDE ou DE LA MAIN DE LA BRIDE. Voy. BRIDE, et INSTRUCTION DU CAVALIER, 4e leçon.

ACTION DE LA MAIN ou DES MAINS. Voy. AIDES et MAIN.

ACTION DES JAMBES. Voy. AIDES.

ACTION DU CAVALIER. Se dit en parlant de toutes les aides réglées. Voy. AIDES.

ACTION DU FILET. Voy. FILET, et INSTRUCTION DU CAVALIER, 4e leçon.

ACTION RÉDHIBITOIRE. On appelle ainsi l'action que l'acheteur a le droit d'intenter contre le vendeur pour le forcer à reprendre des chevaux vendus et trouvés défectueux. Voy. VICES RÉDHIBITOIRES.

ACTION ou EMPLOI SIMULTANÉ DE LA BRIDE ET DU FILET. Voy. INSTRUCTION DU CAVALIER, 4e leçon.

ACUITÉ. s. f. Du lat. *acutus*, aigu. Période aiguë d'une maladie.

ACUPUNCTURE. s. f. Opération chirurgicale en usage à la Chine, au Japon et aux Indes, connue en Europe vers la fin du dix-septième siècle. On la pratique sur une partie malade ou supposée avoir des rapports avec celle qui est le siége de la maladie. En soumettant une partie à l'acupuncture, on la perfore au moyen d'une ou de plusieurs aiguilles acérées, d'une longueur et d'une finesse proportionnées aux organes qu'elles doivent traverser, et dans lesquels on les laisse plus ou moins longtemps. Plusieurs expériences ont été faites récemment aux écoles d'Alfort et de Lyon, mais l'on n'est pas encore suffisamment fixé sur l'utilité de l'acupuncture dans le traitement des maladies des chevaux. On l'a cependant mise en pratique avec quelque succès pour combattre l'atrophie musculaire.

ADDUCTEUR. s. m. Du lat. *adductor*, qui opère l'adduction. Ce mot est affecté à plusieurs muscles, à cause de leur usage. L'*adducteur de l'œil*, les *adducteurs de la jambe*, etc. Voy. ADDUCTION, 1er art.

ADDUCTION. s. f. Du lat. *adducere* (*ducere ad*), amener. On désigne ainsi l'action des muscles *adducteurs* dont l'office est de ramener vers le plan médian du corps un membre ou une partie quelconque qui en avait été éloignée momentanément par l'action des *abducteurs*. Voy. ADDUCTEUR.

ADDUCTION. s. f. (Équit.) Il se dit des mouvements par côté d'un membre sur le corps, pour le rapprochement, par opposition à *abduction*, c'est-à-dire l'éloignement.

ADÉLA! Voy. ADHÉLA.

ADÉNOLOGIE. s. f. Du grec *adén*, glande, et *logos*, discours. Partie de l'anatomie qui traite des glandes.

ADHÉRENCE. s. f. Du lat. *adhærere* (*hærere*

ad), être attaché. (Path.) Union de certaines parties qui, dans l'état naturel, devraient se trouver séparées; tels sont les *conduits*, les *cavités extérieures*, etc. *Adhérence* diffère d'*adhésion* (voy. ce mot), quoiqu'on les emploie souvent comme synonymes.

ADHÉRENCE DE L'IRIS. Voy. Maladies de l'iris.

ADHÉSIF, IVE. adj. Du lat. *adhærens*, qui adhère. En pathologie, on nomme *emplâtre adhésif*, *charge adhésive*, ceux de ces topiques qui adhèrent à la peau; et *inflammation adhésive*, celle qui opère l'adhésion des parties divisées.

ADHÉSION. s. f. Du lat. *adhæsio*. (Path.) Manière dont s'opère l'*adhérence* et d'après laquelle une chose adhère à une autre.

ADIPEUX, EUSE. adj. Du lat. *adeps*, graisse. Il s'applique à l'un des tissus du corps animal. Voy. Tissu adipeux.

ADJUVANT. s. et adj. Du lat. *adjuvare*, aider. Médicament quelconque qu'on fait entrer dans une formule, à l'effet de seconder l'action de celui qu'on regarde comme le plus énergique. On dit aussi *auxiliaire*.

ADOUCIR UN CHEVAL. Voy. Dompter.

ADOUCISSANT, ANTE. adj. Épithète qu'on donne à une classe de médicaments. On attribuait autrefois aux remèdes adoucissants la propriété de corriger les âcretés qu'on supposait exister dans les humeurs. Aujourd'hui on comprend en général sous la dénomination d'*adoucissants*, les médicaments mucilagineux dont on se sert dans la première période des *phlegmasies*, des *catarrhes* surtout, et dans les *irritations* internes ou externes. Les principaux adoucissants sont : le *blanc de baleine*, le *bouillon-blanc*, la *bourrache*, la *buglosse*, le *chiendent*, la *colle de poisson*, la *guimauve*, l'*huile d'olive*, le *lait*, le *miel*, le *navet*, la *pariétaire*, la *réglisse*, etc. Quelques-uns de ces médicaments sont aussi employés à l'extérieur; nous indiquerons en outre, comme substances propres à cet usage, le *beurre*, la *crème*, l'*huile de pied de bœuf*, le *suif*, le *mélilot officinal* en collyre, etc.

ADROIT. adj. Épithète qu'on applique à un cheval qui choisit bien les endroits où il pose le pied, en marchant dans les lieux raboteux et difficiles. *Adroit* se dit par opposition à *maladroit*. Il est des chevaux très-maladroits qui font souvent de faux pas dans ces occasions, quoiqu'ils aient la jambe fort bonne.

ADULTE. adj. Du lat. *adolescere*, se former. Il se dit d'un cheval qui est parvenu à toute sa croissance. Voy. Age. Autrefois, on n'employait les chevaux aux travaux des champs et à la propagation de l'espèce, que lorsqu'ils étaient devenus *adultes*; et l'on y gagnait, en définitive, puisqu'on leur donnait par cela seul plus de force et de durée. Aujourd'hui, on veut jouir aussitôt que possible; aussi nos races sont-elles affaiblies.

ADUSTION. s. f. Du lat. *adurere*, brûler. Cautérisation d'une partie quelconque du corps, par le feu. L'*adustion* diffère de la *brûlure*, en ce que la première est le résultat d'une opération chirurgicale, tandis que l'autre est l'effet d'un accident ou du hasard.

ADYNAMIE. s. f. Du grec *a* privatif, et *dunamis*, force. Synonyme de *faiblesse*. Voy. ce mot.

ADYNAMIQUE. adj. Même étym. Synonyme de *faible*. Voy. ce mot.

ÆGYPTIAC. s. m. et adj. Préparation pharmaceutique. On a, mal à propos, donné le nom d'onguent ægyptiac à une composition où il n'entre point d'huile ni de graisse. Voy. Oxymellite de cuivre.

AÉRÉ, ÉE. adj. Qui est en bel air, en grand air, où l'air s'introduit et se renouvelle aisément. *Une écurie bien aérée.*

AÉRER. v. Donner de l'air, procurer de l'air, pratiquer des ouvertures pour introduire de l'air et pouvoir le renouveler. Tous les animaux ont besoin d'un air renouvelé. Celui dans lequel ils vivent, s'il n'est remplacé par un autre, perd de ses qualités et devient pernicieux. Il est donc bien important d'aérer les endroits habités par les chevaux et autres animaux. Voy. Air.

AÉRIEN, ENNE. adj. Du lat. *aerius*, *aereus*, qui a rapport à l'air. En anatomie, on nomme *voies aériennes* ou *conduits aériens*, les *naseaux*, les *cavités nasales*, le *larynx*, la *trachée-artère*, les *bronches* et leurs ramifications, ainsi que les cellules pulmonaires.

AÉRIFORME. adj. Du lat. *aer*, air, et *forma*, forme. Qui ressemble à l'air. Tous les gaz sont des fluides *aériformes*, parce qu'ils ont la transparence et l'élasticité de l'air atmosphérique.

AFFAIBLISSEMENT. s. m. Diminution de force.

AFFAISSEMENT. s. m. Chute des forces. Voy. Abattement. On dit aussi l'*affaissement*

d'une tumeur, l'*affaissement de la cornée*, etc.

AFFAISSEMENT DE L'ENCOLURE PAR LA FLEXION DIRECTE DE LA MACHOIRE. Voy. Assouplissement.

AFFECTION. s. f. Du lat. *affectio*. Synonyme de maladie, d'état morbide, d'altération pathologique, etc.

AFFÉRENT. adj. Du lat. *afferre* (*ferre ad*), apporter. On le dit d'un genre de vaisseaux. *Vaisseaux afférents*. Voy. Lymphatique.

S'AFFERMIR DANS LA SELLE. Voy. Selle.

AFFERMIR LA BOUCHE D'UN CHEVAL, ou *affermir un cheval dans la main* et *sur les hanches*. C'est continuer les leçons qu'on lui a données, pour qu'il s'accoutume à l'effet de la bride et à avoir les hanches basses.

AFFERMIR SON CHEVAL DANS LA MAIN. Voy. Main.

AFFÎLER. v. (Maréch.) Action de marteler la lame d'un clou à cheval, pour le rendre propre à être employé.

AFFILURE. s. f. (Maréch.) On le dit d'une disposition particulière que les maréchaux donnent au clou à ferrer, avant de l'employer. Voy. Ferrure.

AFFLUX. s. m. Mouvement plus rapide du sang vers un point quelconque du corps, produit par une excitation primitive ou sympathique de la partie vers laquelle le mouvement est déterminé.

AFFOURRAGER. v. Donner du fourrage.

AFFRANCHIR UN CHEVAL. Le châtrer. Voy. Castration.

AFFUSION. s. f. Du lat. *affundere* (*fundere ad*), verser sur. Opération qui consiste à verser un liquide sur tout le corps ou sur l'une des parties de l'animal.

AGALAXIE. s. f. Du grec *a* privatif, et *gala*, lait. *Agalatie* ou *mal sec*. Absence du lait dans les mamelles. Dessèchement des mamelles.

AGARIC. s. m. Du lat. *agaricus*. Nom de plusieurs champignons. L'*agaric de chêne*, ou *bolet amadouvier*, est employé comme hémostatique, c'est-à-dire comme un des moyens mis en usage pour arrêter les hémorrhagies. L'agaric croît sur le tronc des vieux chênes; il est aplati, recouvert intérieurement d'une couche corticale et coriacée, blanc sur sa face extérieure et sur ses bords, d'une odeur de moisi et d'une saveur amère, lorsqu'il est récent. On le récolte en août et en septembre. Pour le préparer, on le dépouille de sa première couche, on le fait tremper dans l'eau, on le coupe par tranches que l'on bat fortement et longtemps avec un maillet; il devient alors souple et doux au toucher. Voy. Amadou.

AGE. s. m. Du lat. *ætas*. Période d'un certain nombre d'années. Relativement à l'homme et aux animaux, on nomme âge le temps qui s'écoule depuis la naissance. L'époque de la vieillesse varie dans chaque espèce d'animal et est toujours relative à la longueur totale de la vie. Le cheval, par exemple, commence à vieillir à l'âge de 10 à 12 ans. Le cours ordinaire de la vie se partage en trois époques ou âges, distincts par la manière dont s'exécutent les différentes fonctions, et par le degré plus apparent des mutations qui surviennent pendant la durée de l'existence. Le libre exercice de la santé se trouve lui-même tellement changé par ces mutations, qu'on le croirait véritablement altéré, si on ne connaissait la diversité d'influence qu'ont alors les différents agents sur l'économie animale. Ces trois âges principaux sont : la *jeunesse*, l'*âge adulte* et la *vieillesse*.

Le premier âge ou la *jeunesse*, comprenant la période de l'accroissement du corps tant en longueur qu'en hauteur, est remarquable par une manière d'être toute particulière du jeune animal. Ses extrémités sont très-longues, la tête, le ventre et les articulations d'un volume prodigieux; il y a prédominance de fluides, riches en matériaux nutritifs, et les solides sont mous et plus ou moins expansibles; le sang, surtout le sang artériel rouge, circule avec vitesse et avec force. Dans les premiers temps, les os sont susceptibles de se courber; les muscles sont peu prononcés et comme empâtés; la locomotion s'opère avec d'autant moins d'assurance que l'époque de la naissance du sujet est moins éloignée; à mesure que les organes locomoteurs acquièrent de la solidité et de la force, la progression devient plus franche, le besoin de mouvement se fait sentir presque sans cesse, mais le sommeil a plus de durée que dans l'âge suivant. La faim est habituelle; l'estomac se trouve toujours disposé à digérer les matériaux nécessaires à l'accroissement général. La sortie des dents s'effectue; ce travail est si pénible qu'il occasionne des maladies graves qui font périr ou altèrent considérablement certains individus; pendant qu'il a lieu, les fluides affluent abondamment vers la tête, et, dans le cheval, elle ne s'en débarrasse, à l'aide des gourmes, qu'après l'accom-

plissement de la dentition. Sans avoir encore toute sa force, le cheval a atteint à peu près toute sa taille. Ce moment intermédiaire entre le jeune âge et celui qui le suit, doit être employé à donner une bonne direction aux travaux auxquels on commence à soumettre l'animal, et il exige un régime apte à produire le développement le plus favorable au physique en même temps qu'au moral.

La deuxième époque ou l'*âge adulte* s'avance. Cette époque est caractérisée dans son commencement par l'éruption complète des dents. Alors les solides prennent de la consistance, les fonctions de la peau sont plus actives, la marche du sang s'effectue avec plus de régularité et d'équilibre, de manière que les pertes et les profits tendent à se compenser. L'animal a acquis le complément de son organisation, il jouit de toute l'énergie de ses facultés, ses formes sont élégantes et agréables, ses mouvements souples et déliés, ses yeux vifs et brillants, sa propension à la reproduction devient impérieuse; au travail, il déploie plus de force, de vitesse et d'adresse; mais aussi les vices qu'il peut avoir contractés étant jeune prennent de l'intensité, s'enracinent en quelque sorte, et finissent par devenir incorrigibles. Enfin, il se trouve mieux en état de résister aux causes de destruction dont il est naturellement entouré et dont on augmente bien souvent le nombre et l'action par l'impatience de jouir de ses services, ou par l'excès de travail qu'on lui impose.

La dernière période ou la *vieillesse* peut être considérée comme étant l'époque du dépérissement de la machine animale. Le passage de l'âge adulte à celui-ci n'est pas tracé par une ligne sensible de démarcation, comme dans le cas précédent; cependant, on convient généralement que le cheval commence à vieillir vers dix à onze ans. Alors le décroissement des organes survient d'une manière lente et imperceptible d'abord, mais visible ensuite avec l'âge. C'est aussi le commencement de certaines altérations organiques, que les effets de la servitude accélèrent, aggravent plus ou moins, et qui ont l'influence d'abréger l'existence des animaux domestiques soumis à des travaux. L'animal perd ses forces et sa vigueur, l'énergie dans toutes ses facultés s'affaiblit, la digestion se fait plus lentement, la sensibilité diminue, l'assimilation est moins active, car les solides acquièrent de la rigidité, et leur action est d'autant moins grande sur les fluides; ceux-ci étant peu élaborés deviennent plus aqueux et s'accumulent dans certaines cavités ou dans les aréoles de certains tissus susceptibles de laxité. Il y a peu à peu disparition de l'équilibre qui existait entre les différentes fonctions, et cette perturbation, ce désordre entraîne à sa suite diverses maladies. « Le vieux cheval entier, dit M. Girard, perd tout son brillant, hennit rarement; il devient presque insensible aux mauvais traitements, et ne montre plus cette ardeur vénérienne qui le rendait si fier, si fougueux et si impatient. Souvent accablé d'infirmités, il ne vit et ne travaille plus que comme une machine usée qui obéit à l'impulsion qu'on lui imprime. »

Les circonstances au milieu desquelles s'entretient la santé exercent une influence particulière d'après l'âge des individus; ainsi, telle circonstance heureuse pour le poulain, peut être nuisible pour le cheval, en affectant d'une manière fâcheuse ses organes. Cela explique, d'après la différence de l'âge, la différence des soins qu'exigent les animaux sous le rapport de la nourriture, du travail, du repos, etc. Pour les autres détails sur la connaissance de l'*âge* et la durée de la vie du cheval, voy. Dentition.

AGÉ, ÉE. adj. Qui a un certain âge déterminé, un certain nombre d'années. *Ce cheval est âgé de huit ans.*

AGENT. s. m. Du latin *agere*, agir, faire. Tout corps susceptible d'avoir une influence ou de déterminer un effet quelconque, est un *agent*; c'est ainsi qu'il y a des *agents* hygiéniques, morbifiques ou morbides, thérapeutiques, pharmaceutiques, etc.

AGGLUTINATIF ou *agglutinant*. s. et adj. Du lat. *agglutinare*, coller, dérivé de *gluten*, colle. Ces mots s'appliquent aux substances sous forme d'emplâtre qui s'attachent fortement à la peau. Telles sont, pour le cheval, la *poix*, le *goudron*, la *térébenthine*. Avant d'en faire usage, on liquéfie les deux premiers jusqu'à un certain point par la chaleur. La térébenthine seule n'exige aucune opération. On emploie les *agglutinatifs* pour aider à tenir rapprochés les bords d'une plaie, assujettir plusieurs pièces d'appareil et le pansement.

AGGLUTINATION. s. f. Du lat. *agglutinatio*. Réunion de parties contiguës, accidentellement divisées par une coupure, un déchirement, etc. L'agglutination est la première période du travail de la nature pour amener la cicatrisation.

AGIR DE LA MAIN. Voy. MAIN.

AGIR PAR A-COUP. Voy. A-COUP.

AGISSANT, ANTE. adj. Épithète qui se rapporte à la thérapeutique. *Médecine agissante*, se dit d'une méthode qui consiste à employer des médicaments très-actifs, par opposition à *médecine expectante*, d'après laquelle on ne fait usage que de certains remèdes généraux, en comptant principalement sur les forces de la nature.

AGON. s. m. Du grec *agonos*, qui n'engendre pas; d'*a* privatif, et de *gonos*, génération, progéniture, semence. Les chevaux dont les testicules ne sont pas descendus dans le scrotum ont été appelés *agons*. Cette dénomination est due à la croyance où l'on était que ces chevaux étaient impropres à la génération. *Agon*, c'est la même chose que *anorchide*.

AGON-KALPÈS. Sorte de course à cheval dans les jeux olympiques des anciens.

AGRICULTEUR. s. m. Celui qui professe l'art de l'*agriculture*. Voy. ce mot et CHEVAL D'AGRICULTEUR.

AGRICULTURE. s. f. Art de cultiver la terre, de la fertiliser et de lui faire produire les grains, les fruits, les plantes et les arbres qui servent aux besoins de l'homme et des animaux. Cet art embrasse aussi celui de multiplier les animaux utiles et de veiller à leur conservation.

AIDE DE DEDANS. Voy. AIDES.

AIDE DE DEHORS. Voy. AIDES.

AIDE DES JAMBES. Voy. JAMBE DU CAVALIER.

AIDE DU GRAS DES JAMBES. Voy. JAMBE DU CAVALIER.

AIDER DE LA GAULE. Voy. AIDER UN CHEVAL.

AIDER DE LA MAIN. Voy. AIDER UN CHEVAL.

AIDER DE L'ÉPERON. Voy. AIDER UN CHEVAL.

AIDER DES JAMBES. Voy. AIDER UN CHEVAL.

AIDER UN CHEVAL, ou *secourir un cheval*. C'est donner des aides à temps et à propos au cheval qui faiblit, qui ne soutient pas la cadence qu'il a commencée, qui se ralentit dans le travail, ou paraît vouloir s'arrêter de lui-même. Le jeune cheval doit être aidé pour le faire comprendre; le cheval adulte, pour en tirer parti, en conservant ses forces et ses bonnes dispositions; le vieux cheval, pour lui donner les moyens de rendre encore quelques services. *Aider, secourir de la bride, de la main, des jambes, de la gaule, de l'éperon, des talons*, etc.

AIDES. s. f. pl. Moyens que le cavalier emploie pour faire comprendre au cheval ce qu'il exige de lui. Les aides servent à mettre le cheval en mouvement, à le diriger ou à l'arrêter. Les *aides des mains*, qu'on appelle *aides supérieures*, agissent particulièrement sur l'avant-main, au moyen du mors : celles des *jambes*, qu'on nomme *aides inférieures*, sur l'arrière-main. Quelques écuyers mettent l'*assiette bien entendue* au nombre des aides. Sans l'ensemble de ces forces il n'y a pas d'exécution précise possible; aussi, le cavalier doit en posséder justement le mécanisme, avant de chercher à en rendre le mouvement expressif pour le cheval, et tant qu'il n'y sera parvenu, il parlera faux et ne sera pas compris. Il y a aussi des *aides supplémentaires* dont l'emploi n'appartient guère qu'au manége; ce sont l'*appel de la langue*, le *sifflement de la cravache ou de la gaule*, la *longe* et la *chambrière* pour les jeunes chevaux. Voy. ces articles.

Les aides diffèrent par la tension ou le relâchement de l'une ou de l'autre rêne, ou des deux à la fois, ainsi que par la pression plus ou moins forte des jambes. Celles-ci, par leur position, agissent sur les parties postérieures du cheval, et tendent à le porter en avant; la main, au contraire, qui tient la bride, agit sur les parties antérieures et sert à l'arrêter et à le diriger. Mais comme l'impulsion donnée à une extrémité s'étend immédiatement à l'autre, toutes les impressions des aides contribuent à l'ensemble des mouvements, qu'on nomme *accord des mains et des jambes, accord de la position avec les aides, accord parfait*, expressions qui signifient en outre que, dans tous les mouvements, le corps du cavalier doit conserver ses rapports d'équilibre et d'aplomb avec le corps du cheval; c'est ce que l'on recommande particulièrement et essentiellement aux élèves. Nous ajouterons un passage extrait presque textuellement du *Traité d'équitation* de M. d'Aure. Le voici : « C'est par l'accord de la main et des jambes que l'on détermine, règle, change ou arrête les diverses allures. C'est par des poids égaux qu'on maintient l'équilibre, comme c'est par des poids différents qu'on fait pencher un objet plus d'un côté que de l'autre. Quand un corps quelconque sent une résistance vers ce point, il cède en se portant du côté opposé. Ce raisonnement nous amènera à expliquer l'action des jambes sur le corps du cheval, comme celle de la bride et du mors sur l'encolure et la bouche. Voy. EFFET DES RÊNES, et JAMBE DU CAVALIER. Sur un

point, l'action de la main est totalement opposée à celle des jambes, puisque la main sert à arrêter ou reculer, comme les jambes portent en avant; tandis que la pression séparée des jambes exerce sur l'arrière-main un effet semblable à l'appui de la rêne sur l'encolure et la branche du mors. Pour travailler un cheval, il faut savoir juger et connaître ces différents effets, afin de ne pas les faire agir d'une manière contradictoire, et en accordant ceux qui seront en rapport. Cet *accord* bien entendu des mains et des jambes renferme tout l'art de l'équitation, et le bon écuyer se reconnaît à la précision et à la justesse qu'il met dans ce travail. La manière d'atteindre plus promptement ce but, c'est d'être bien fixé à cheval. Lorsque l'assiette est solide on devient maître de ses bras et de ses jambes; alors on est en état de comprendre leurs effets, chose impossible lorsque le corps manque d'aplomb, car dans ce cas on est obligé de prendre brusquement et au hasard des points d'appui qui surprennent le cheval, le désordonnent et l'éloignent de l'obéissance. » L'action de la main doit se faire sentir progressivement et être de courte durée; en la prolongeant trop, on pourrait *égarer* la bouche du cheval : plus l'animal serait fier et vigoureux, plus il s'exaspérerait. Le cavalier inexpérimenté qui, pour arrêter son cheval emporté, tirerait sur les rênes, ne ferait qu'augmenter la cause du désordre et s'exposerait aux plus grands dangers. Dans ce cas, on doit *rendre* pour *reprendre* ensuite. Il faut donc que la main s'abstienne de tout mouvement brusque et saccadé, et qu'elle cesse son action dès que le cheval aura obéi; qu'elle cherche à lui donner un bon appui, en tenant les rênes toujours prêtes à faire agir le mors; qu'elle soit habituellement légère, douce, mais ferme au besoin, afin d'arrêter la défense ou empêcher l'irrésolution. Pour que la main puisse acquérir ces qualités, il faut que le bras soit libre, sans raideur, et qu'il agisse entièrement avec aisance. De plus amples renseignements sur ces diverses actions de la main et ses différents effets, se trouvent à *Main*. Voy. cet art.

En *baissant la main*, ce qui est la même chose que *rendre la main*, on donne au cheval la liberté de se porter en avant.

L'action de *soutenir* la main *rassemble* le cheval. L'action de l'*élever* par degrés l'arrête et le fait reculer.

Porter la main du côté où l'on *veut tourner*, détermine l'encolure de ce côté.

De même que la main, les jambes doivent agir graduellement et avec modération. Leur effet se fait sentir par plusieurs degrés d'impression sur les flancs du cheval en arrière des sangles. Le premier degré s'étend jusqu'au mollet; le second comprend toute la jambe, à l'exception des talons; le troisième, le plus grand que les jambes puissent produire, est l'usage de l'éperon vigoureusement appliqué. Si une légère pression des mollets, ce qu'on nomme le *pincer délicat de l'éperon*, ne suffit pas, on en augmente progressivement la force avant de passer au second degré, qui doit être calculé de manière à produire plus d'effet que le premier. Le troisième degré, qui est un *châtiment*, doit être prompt et appliqué avec énergie, pour le rendre redoutable au cheval; mais il ne faut l'employer que lorsque l'animal a refusé d'obéir aux aides, et il doit cesser dès que l'obéissance commence.

On compte cinq *aides principales* ou mouvements différents des jambes, à savoir : des *cuisses*, des *jarrets*, des *gras de jambe*, de l'*éperon*, et le *peser plus fort sur l'un ou sur l'autre étrier*, ou même sur les *deux à la fois*.

Il est peu de cas où les cuisses doivent agir, parce qu'il est rare qu'un cheval soit doué d'une assez grande sensibilité pour en discerner la pression.

L'*aide des jarrets* se donne par la pression du genou et du haut des gras de jambe.

L'*aide des gras de jambe* consiste à les approcher du ventre du cheval, les genoux pliés, comme pour l'avertir que s'il ne répond pas à cette pression, l'éperon n'est pas loin. On se sert particulièrement de cette aide pour rassembler un cheval ou pour le mettre en action. Si l'on en fait usage avec gradation, le gras de jambe est un des moyens efficaces pour rendre le cheval fin, et pour le conduire avec précision.

La pression de la partie interne et plate du gras des jambes constitue ce qu'on appelle *le vrai soutien*.

L'*aide du pincer de l'éperon* se donne en serrant les jambes et en approchant légèrement la molette derrière les sangles.

Le *peser sur les étriers* est la plus douce de toutes les aides. On l'emploie pour porter le cheval en avant.

Toutes ces aides doivent être graduées : au-

cune contraction ne doit raidir les jambes, pour qu'en se fermant elles puissent suivre la progression indiquée, et sans remonter, ce qui empêcherait leur effet sur les parties qu'elles doivent atteindre. C'est en les fermant à temps et avec le même degré de pression que les deux jambes excitent la masse à se porter en avant. Le cavalier doit se servir des jambes sans que les cuisses et les fesses cessent d'être adhérentes à la selle : il faut en conséquence qu'il ait l'articulation du genou très-liante et qu'il s'abstienne de tout mouvement du corps. D'autres renseignements sur les aides inférieures se trouvent à l'article *Jambe du cavalier*, article auquel nous renvoyons. Plus les aides du cavalier sont imperceptibles et bien liées entre elles, plus il fait preuve de savoir et d'adresse dans le maniement de son cheval, ce qu'on exprime en disant qu'*il a les aides fines*. Les grands mouvements dans l'emploi des aides sont désagréables à la vue, et l'on doit toujours les éviter.

On nomme *aide de dehors*, celle qui est opposée au côté sur lequel le cheval tourne, et *aide de dedans*, l'aide du côté sur lequel on le travaille.

On dit qu'un cheval a les *aides fines*, lorsqu'il obéit à la plus légère indication des aides du cavalier; et qu'il est *confirmé dans les aides*, lorsqu'il sait répondre avec justesse à l'action des mains et des jambes de celui qui le monte. Les aides sont *justes*, quand le cavalier sait les donner à propos et graduellement; *fausses*, quand elles sont mal calculées et ne répondent pas au but qu'on se propose, et quand leur degré est trop faible ou trop dur pour l'effet voulu. On les appelle *ambiguës*, lorsqu'étant mal combinées ou appliquées mal à propos, elles mettent le cheval dans l'incertitude.

Les *aides secrètes* sont celles par lesquelles on produit, en apparence du moins, des effets différents par la même *aide*, en la graduant d'une manière imperceptible et avec précision, pour que le cheval en distingue clairement tous les degrés. Ces aides, qui sont les plus délicates, dépendent presque entièrement du sentiment particulier de justesse d'action de la part du cavalier.

L'instruction pratique de la cavalerie résume de la manière suivante ce qui se rapporte aux aides. Les aides servent à mettre le cheval en mouvement, à le diriger ou à l'arrêter. Les aides des mains agissent particulièrement sur l'avant-main du cheval, celles des jambes sur l'arrière-main. — *Action des mains*. Les bras doivent agir sans donner de raideur au corps, qui restera constamment d'aplomb. L'action des mains doit être proportionnée à la sensibilité du cheval. En baissant les mains et diminuant la tension des rênes, on donne au cheval la liberté de se porter en avant. En portant les mains en arrière et dans une position plus ou moins horizontale, suivant l'effet qu'on veut obtenir et la position de la tête du cheval, on l'arrête ou on le fait reculer. En ouvrant la rêne droite, portant la main de ce côté et un peu en arrière, on détermine le cheval à tourner à droite. En ouvrant de même la rêne gauche, on le détermine à tourner à gauche. — *Action des jambes*. Les jambes doivent se fermer par degrés, proportionnellement à la sensibilité du cheval; leurs mouvements ne doivent pas influer sur la position des cuisses. En fermant les jambes près des sangles, elles agissent sur toute la masse du cheval; en les fermant plus en arrière, leur effet s'exerce plus particulièrement sur les hanches. En fermant également les jambes, on détermine le cheval à se porter en avant; en fermant la jambe droite, on range les jambes du cheval à gauche; en fermant la jambe gauche, on range les hanches à droite. — *Accord des mains et des jambes*. Lorsque le cavalier fait usage des rênes, il doit, pour entretenir son cheval au même degré de vitesse, se servir d'autant plus des jambes qu'il augmente l'effet des rênes. L'action des mains et celle des jambes doivent toujours être d'accord pour concourir au même but. Quand une rêne dirige l'avant-main du cheval, l'autre doit en régler l'effet; lorsqu'une jambe range les hanches, l'autre les reçoit, les contient et en règle le mouvement; la jambe du dehors peut encore, au besoin, modifier l'action de la rêne du dedans.

Le mot *aides* s'emploie quelquefois pour indiquer l'endroit où les aides produisent leur effet; comme, par exemple, dans cette phrase : On fera sentir légèrement l'éperon par petits à-coups le *long des aides*.

AIDES AMBIGUËS. Voy. Aides.

AIDES DES JAMBES. Voy. Aides.

AIDES DES MAINS. Voy. Aides.

AIDES DU GRAS DES JAMBES. Voy. Jambe du cavalier.

AIDES FAUSSES. Voy. Aides.

AIDES INFÉRIEURES. Voy. Aides.

AIDES JUSTES. Voy. Aides.

AIDES PRINCIPALES. Voy. Aides.

AIDES SECRÈTES. Voy. Aides.

AIDES SUPÉRIEURES. Voy. Aides.

AIDES SUPPLÉMENTAIRES. Voy. Aides.

AIGAYER UN CHEVAL. C'est le faire entrer dans la rivière jusqu'au ventre, et l'y promener pour le laver et le rafraîchir.

AIGRE. adj. Du grec *aké*, pointe. *Acerbe*. Epithètes données à des substances qui exercent une action légèrement irritante sur les organes du goût et de l'odorat; *goût aigre*, *odeur aigre*. *Aigre* diffère d'*acerbe*, en ce que ce dernier mot ne se rapporte qu'à la même action exercée seulement sur l'organe du goût; *goût acerbe*.

AIGREMOINE. s. f. Plante légèrement amère et astringente. Elle sert ordinairement à faire des gargarismes détersifs contre les maux de gorge atoniques.

AIGRETTE. s. f. Espèce de panache que l'on met sur la tête des chevaux dans les cérémonies, ou comme marque de *distinction*.

AIGU, UE. adj. On le dit de certaines affections. Voy. Maladie.

AIGUILLE. s. f. Instrument de chirurgie, de différentes formes, destiné à divers usages. Il est des *aiguilles* droites ou courbes; il en est de tranchantes. Le métal dont on les compose est ordinairement de l'acier; quelquefois de l'argent ou du fer.

Aiguille à acupuncture. Tige de fer droite et conique, extrêmement acérée par une de ses extrémités, et dont la grosseur et la longueur sont très-variables. Pour faire pénétrer cette aiguille dans les tissus, on frappe sur le talon de l'instrument avec un maillet.

Aiguille à bourdonnets. Lame étroite, arrondie, montée sur manche, longue de 10 à 12 centimètres, terminée à son extrémité libre par une pointe acérée en fer de lance, et percée d'un œil ovale destiné à recevoir la ganse du *bourdonnet*. Le talon de cette lame est traversé par un rivet qui la fixe au manche.

Aiguille à fistule. Cette aiguille présente une tête avec une ouverture destinée à porter une mèche jusque dans la fistule, et une rainure pour servir à conduire un bistouri dans les trajets fistuleux.

Aiguille cannelée à inoculation. Tige d'acier très-petite, portée quelquefois sur un manche, terminée en pointe acérée en fer de lance, et offrant, sur l'une de ses faces, une rainure dans laquelle est reçue la matière à inoculer.

Aiguille pour ligature de l'artère intercostale. Tige d'acier ronde et mince, portant à l'une de ses extrémités un petit manche. L'autre extrémité, courbée à angle droit et acérée en fer de lance, présente près de la pointe une ouverture ovalaire destinée à recevoir le fil. Toute cette partie tranchante de l'instrument décrit une courbure en demi-cercle sur plat. Le degré de la courbe des aiguilles pour ligature varie suivant l'épaisseur des parties molles qu'elles doivent traverser pour lier des vaisseaux.

Aiguille à séton. Lame d'acier à deux tranchants dans la moitié à peu près de sa longueur, terminée par une pointe acérée, un peu plus large dans son milieu qu'à ses deux extrémités, et percée vers sa tête d'une ouverture quadrangulaire où est passée la mèche. Lorsque la plaie existe déjà, l'aiguille à séton n'est qu'un stylet d'argent dont le bout, fait en feuille de sauge, porte le trou pour recevoir la mèche.

Aiguille à séton à vis. Tige d'acier, longue d'environ 50 centimètres, large d'un demi-centimètre, divisée en trois compartiments qui se vissent l'un à l'autre, et dont l'une des extrémités est élargie, doublement tranchante, et percée dans son milieu d'une ouverture rectangulaire : l'autre extrémité, qu'on nomme le *talon*, porte aussi une ouverture semblable, servant comme l'autre à recevoir le ruban.

Aiguille à suture. Lame d'acier droite ou courbe, quelquefois l'un et l'autre en même temps, terminée par une pointe acérée en forme de lance, et dont l'autre extrémité porte l'ouverture.

AIL COMMUN. Ce bulbe, que tout le monde connaît, mériterait d'être employé en hippiatrique plus souvent qu'on ne le fait. Pilé et associé au vin, à l'eau-de-vie, il est un puissant stimulant et antiscorbutique.

AILES DU NEZ. Voy. Naseaux.

AIMER. v. Avoir de l'affection, de l'attachement. Les animaux aiment en manifestant de l'attachement, en ayant de la préférence pour certains de leurs semblables, pour des hommes, pour certaines choses, etc. *Les juments aiment leurs petits. Le cheval aime l'avoine. Le cheval aime l'homme; il aspire à lui plaire*. Voy. Attachement des chevaux pour l'homme, entre eux et pour d'autres animaux.

AINE. s. f. Du lat. *inguen*. L'*aine* est ce pli

oblique qui sépare l'abdomen de la cuisse, et, dans un sens plus étroit, la région inguinale ou l'espace inguinal proprement dit.

AIR. s. m. Du lat. *aer*. (Phys.) Fluide invisible, transparent, élastique, pesant, compressible, sans odeur ni saveur, qui, sous le nom d'*atmosphère*, entoure de toutes parts la terre et s'élève à la hauteur de 6 myriamètres à 6 et demi. Il se compose de 79 parties d'*azote*, de 21 d'*oxygène* et d'une partie d'*acide carbonique*. L'atmosphère contient du gaz acide carbonique, de l'électricité, du calorique, de la lumière, et, dans ses couches inférieures, de la vapeur d'eau en suspension, des particules de substances étrangères qu'on nomme odeurs, miasmes, effluves, poussière, etc. Nul être vivant ne peut subsister sans l'air. Son renouvellement continuel est aussi indispensable à la vie, parce qu'elle l'altère en lui ôtant une partie de l'oxygène, en lui cédant de l'azote et de l'acide carbonique, en le chargeant d'humidité et d'émanations organiques, en rendant sa température plus élevée. La mort est bientôt la suite du non-renouvellement de l'air, et son renouvellement imparfait est plus ou moins nuisible à la santé. L'air peut être à la fois chaud et humide, ou humide et froid, chaud et sec, ou sec et froid. Une foule de circonstances, soit accidentelles, soit locales, déterminent les diverses conditions dans lesquelles l'atmosphère peut se trouver. Ainsi, la quantité d'eau qu'elle contient suspendue, sous forme aqueuse, dépend de la température et de l'humidité plus ou moins grande de la surface de la terre. Les proportions de l'acide carbonique varient également; mais, terme moyen, on les estime à un 1000e de la masse atmosphérique. L'élasticité ou force d'expansion dont l'air est doué est d'autant plus grande que son volume est moindre, et une colonne de 100 mètres d'eau équivaut au poids de dix atmosphères. La pesanteur moyenne de l'air est égale à celle d'une colonne d'eau de même base, et d'un peu moins de 10 mètres et 2 tiers de hauteur, ou d'une colonne de mercure également de même base et d'un peu moins de 8 décimètres de hauteur. Sa densité moyenne est environ 800 fois moindre que celle de l'eau distillée. Il a été reconnu qu'un homme de moyenne taille supportait un poids d'air de 16,800 kilogrammes; le fardeau d'air doit donc être de 100,800 kilogrammes pour le cheval, qui, en général, est cinq à six fois plus volumineux que l'homme. La pression de l'air est nécessaire, même aux végétaux, pour comprimer l'impulsion des fluides intérieurs. Les êtres vivants ne s'aperçoivent point de la pesanteur ordinaire de l'atmosphère, mais ses variations produisent sur eux des effets bien sensibles. La hauteur, le calorique et l'eau sont les causes qui raréfient l'air. Son état le plus favorable à la santé est celui marqué par 76 centimètres barométriques. Sous l'influence d'un air trop rare par l'effet de l'élévation, la respiration est accélérée, la circulation rapide, et la fièvre se développe. La cause augmentant d'intensité, surviennent la dyspnée, des hémorrhagies, un gonflement général, enfin la mort. Aucun mammifère ne pourrait vivre à une hauteur de près de 6,000 mètres, et toute végétation cesse bien au-dessous de cette hauteur. L'atmosphère n'est jamais entièrement dépourvue de calorique. L'air le plus froid en contient beaucoup, intimement combiné. Tant que le thermomètre ne marque pas 20 degrés réaumuriens, on ne peut pas dire que l'air soit chaud. La température moyenne est de 10 à 18 degrés pour les quadrupèdes; on peut la regarder comme la plus favorable à la santé. Les plus fortes chaleurs atmosphériques de quelque durée sont de 30 à 32 degrés; elles se font sentir dans les régions polaires comme dans les régions tropicales, au Groenland comme au Sénégal; mais dans cette dernière contrée elles durent plus longtemps, et ne varient guère la nuit et le jour. Sous tous les climats et dans toutes les saisons, la chaleur animale, chez le cheval comme chez tous les autres mammifères, est presque à cette température extrême. C'est en vertu de cette force vitale de température que les animaux résistent à de grandes variations dans l'état thermométrique de l'air; cependant, dès que la température atmosphérique s'élève au-dessus de 20 degrés, ils en éprouvent les effets; alors a lieu, sur l'économie vivante, une influence physiologique d'où résultent le relâchement des vaisseaux, la dilatation des humeurs, une excrétion cutanée abondante, qui, au moindre exercice, devient une sueur copieuse; l'appétit décroît, la soif augmente, les urines sont rares et chargées, la digestion est moins active, l'embonpoint diminue, les forces s'affaiblissent, les urines deviennent plus rares; c'est aussi sous l'influence de cette température que les chevaux qu'on nomme *pris de chaleur*, sont bien souvent atteints d'apoplexie. Le poumon

est, après le cerveau, l'organe le plus exposé aux effets morbides de cette influence; viennent ensuite les intestins. Il en résulte des maladies gastriques, des phlegmasies, contre lesquelles on prodigue trop les saignées, car ce n'est pas la surabondance de sang qui constitue l'indication thérapeutique essentielle. Les maladies, qui ont alors un caractère aigu, prennent facilement un caractère bilieux et putride. Cette température, surtout lorsque l'humidité l'accompagne, produit des foyers d'infection et en étend les émanations. Les préservatifs contre les mauvais effets d'un air trop chaud consistent à nourrir moins, à abreuver davantage, à introduire dans les boissons des acides affaiblis, du sel de nitre ou autres substances rafraichissantes et diurétiques; à faire prendre des bains, à lotionner avec de l'eau froide acidulée ou nitrée la tête et d'autres parties, à donner des lavements, à aérer les écuries, à panser avec plus d'exactitude, à redoubler de soins pour éloigner les causes d'infection, à préserver, plus qu'en d'autres temps, des attaques des insectes pernicieux, à exiger moins de travail, à labourer en deux *attelées*, à voyager le matin et le soir, pour donner cinq ou six heures de repos et d'abri au milieu du jour, et, ce qui vaut encore mieux, à ne voyager que pendant la nuit. On a grand tort dans les campagnes de négliger ces sages précautions. A 2 degrés au-dessus de zéro (Réaumur), l'air commence à être froid; cependant le froid est modéré jusqu'à deux au-dessous. Quand cette température moyenne n'est pas humide, elle convient aux animaux adultes, robustes, bien nourris, si toutefois ils ne l'éprouvent pas brusquement, et si, étant originaires des pays chauds, ils ont eu le temps de s'acclimater. Sous cette influence, pendant laquelle il convient de nourrir un peu plus les chevaux, le sang est refoulé en dedans, les fonctions internes sont plus actives, les digestions mieux opérées, l'hématose plus complète, et, par suite, le sang plus plastique et plus excitant; la transpiration cutanée moindre, et les urines plus abondantes. Le froid de 6 à 8 degrés au-dessous de zéro est facilement supporté par les animaux qui se trouvent dans les conditions ci-dessus; cependant, c'est alors qu'on remarque le plus de maladies inflammatoires. D'ailleurs, cette température froide est nuisible aux jeunes poulains, aux chevaux faibles, vieux, qui ont souffert de l'excès de fatigue et du manque d'aliments, aux malades, surtout dans les affections de la peau, aux chevaux des pays chauds, nouvellement importés, enfin, à ceux qu'on a tenus pendant longtemps dans des écuries où la température est constamment élevée. Ceux-ci, et les animaux faibles exigent des habitations que l'on peut chauffer pendant les froids. Si on les fait sortir pour les promener ou pour toute autre cause, il faut les couvrir, afin d'épargner à la peau le contact de l'air froid. Une brusque transition du chaud au froid a les inconvénients les plus graves dans l'espèce du cheval. Les membranes muqueuses et les séreuses pulmonaires s'irritent et s'enflamment, d'où naissent ordinairement des catarrhes, des pleurésies, souvent des angines, des néphrites et des gastro-entérites. Pour empêcher, autant qu'il est en notre pouvoir, les vicissitudes de l'air, « on peut, dit Grognier, éviter d'exposer au froid les chevaux en sueur, les vêtir, les exercer doucement, exciter en eux l'organe cutané, rappeler par des cordiaux le mouvement excentrique. Voilà les moyens simples de sauver une multitude de chevaux. » Pour apprécier l'état d'humidité de l'air, on possède un instrument de physique, appelé *hygromètre*. Lorsque l'hygromètre de Saussure est au-dessous de 30 degrés, l'air est considéré comme étant sec; de 30 à 40 il est à l'état moyen et le plus favorable à la santé. L'air sec est toujours avide d'eau, quelle que soit sa température, et s'il s'y joint la chaleur, la température cutanée insensible est abondante et la sueur rare. C'est sous cette condition atmosphérique que se dépose le plus de poussière excrémentitielle sur le corps des chevaux, et, sous ce rapport, jamais le pansage n'est si utile. L'air froid et sec agit vivement sur l'organe pulmonaire; il est fatigant pour les poitrines délicates; des fièvres inflammatoires', des phlegmasies, surtout aux organes pulmonaires, se forment sous son influence. L'air sec et chaud, quand il n'est pas excessif, est favorable aux tempéraments lymphatiques; il favorise la crise des maladies chroniques, mais il peut causer des ophthalmies en desséchant la conjonctive. L'air est humide de 40 à 45 degrés de l'hygromètre de Saussure. Quoique plus léger alors, il nous semble plus lourd à cause de la diminution de la pression atmosphérique. Ce n'est que dans l'intervalle des molécules de l'air que la vapeur aqueuse se loge, sans contracter de combinaison avec elles; plus

la quantité de vapeur est grande, plus l'air est humide. De même que pour tous les autres êtres placés au sommet de l'échelle animale, pour l'espèce chevaline aussi l'humidité chaude est plus favorable au développement du corps qu'à son entretien. A l'extérieur elle est débilitante, mais il n'en est pas de même intérieurement; car si elle donne lieu quelquefois à l'obésité, d'autres fois elle détermine, en se prolongeant, des inflammations internes, lentes ou aiguës, telles que la morve, le farcin, le charbon, les rhumatismes, etc. Envisagée donc en général, l'humidité n'est ni tonique ni débilitante, et il serait dangereux d'établir qu'on doit combattre les effets internes de l'humidité par des toniques. Ce qui vient d'être dit est relatif à l'humidité chaude enveloppant le corps de toutes parts; quant à ses effets locaux, ils ne sont pas de la même nature, et l'humidité est employée, dans une foule de circonstances, comme l'un des moyens curatifs les plus puissants, sous la forme de cataplasmes, de fomentations, de vapeurs aqueuses, etc. Ce qu'il ne faut pas oublier, c'est qu'un air humide, et en même temps chaud, agit par son humidité autant que par sa raréfaction et sa température. Cette action affaiblit, énerve les chevaux; la peau se gonfle, la sueur est facile, mais elle reste sous la peau. Tous les organes en sont débilités, les forces musculaires diminuent, les sens perdent de leur activité. L'humidité des habitations et des pâturages détermine des hydropisies, des maladies lymphatiques, telles que la morve et le farcin. Sous cette influence, les insectes ailés sont plus fatigants, les entozoaires plus nombreux. L'air humide étant en même temps froid, agit sur la périphérie du corps, et détermine un refoulement général des humeurs, d'où résulte l'accroissement de la surexcitation intérieure de toutes les influences qui peuvent ressentir les effets de la rétention des matériaux dont le corps n'a plus la faculté de se débarrasser librement. Outre les maladies qui se développent dans l'autre cas, il faut ajouter dans celui-ci les phlegmasies pulmonaires causées par l'empêchement qu'éprouve l'excrétion cutanée. Il est aussi à observer que toutes les lésions nées sous l'influence de l'humidité froide ont un retentissement qui se fait sentir plus loin que celui qui est produit par l'humidité chaude. Enfin, c'est l'action de l'air humide qui favorise puissamment la décomposition des matières organiques; elle dissout les produits de cette décomposition, et en les présentant à toutes les surfaces du corps sous la forme la plus atténuée, la plus active, elle occasionne ou fomente le typhus putride ou nerveux, la plupart des épizooties contagieuses, donne naissance à des foyers de contagion, propage les principes qui en émanent, et en favorise l'activité. L'air tiède et humide de l'automne, regardé comme froid, est plus particulièrement propre à occasionner ces funestes résultats. — Pour compléter ce que nous venons d'exposer, on consultera avec fruit les articles SAISON, CLIMAT, LUMIÈRE, MÉTÉORE, LOCALITÉ.

AIR. s. m. (Man.) Se dit de l'extérieur du cheval, considéré comme signe du bon ou du mauvais état de sa constitution, de ses bonnes ou de ses mauvaises qualités physiques, de sa belle attitude dans les diverses évolutions, ainsi que de la cadence qu'il observe dans tous ses mouvements. *Ce cheval a bon air, a l'air fort, robuste, faible*, etc.

AIR FIXE ou FIXÉ. Voy. ACIDE CARBONIQUE.

AIR INFLAMMABLE. Voy. HYDROGÈNE.

AIRS BAS. Voy. AIRS DE MANÉGE.

AIRS DE MANÉGE. Dénomination générique de toute *cadence* propre aux mouvements du cheval dans chaque allure artificielle, cadence imaginée pour faire briller la souplesse, la grâce de l'animal et l'adresse de l'écuyer qui le monte. Le pas naturel du cheval, le trot et le galop, ne sont pas compris au nombre des airs de manége. On distingue ces airs, en *airs bas* et en *airs relevés*. Dans les premiers, le cheval manie près de terre; dans les seconds, il s'enlève davantage en maniant. La plupart de ces airs sont rejetés par l'équitation militaire, comme étant pour elle sans but d'utilité. Les airs bas font partie de la *haute école*, et constituent toutes les figures que l'on fait exécuter au cheval sur deux pistes; tels sont le *piaffer*, le *passage*, la *galopade* et le *terre-à-terre*. Les airs relevés sont tous les sauts dans lesquels le cheval enlève à la fois les deux jambes de devant et celles de derrière, ou même les quatre ensemble; ils se composent du *mézair*, de la *pesade*, de la *courbette*, de la *croupade*, de la *ballotade*, de la *cabriole*. Voy. tous ces articles. Un habile écuyer a dit que si le cheval est bien conduit, il ne peut que gagner aux airs bas de manége; il les considère comme un moyen sûr de perfectionner son équilibre; mais il rejette les airs relevés, comme nuisibles à l'organisation de l'animal. Quels que

soient les airs que l'on fait exécuter à un cheval, il faut mesurer de l'œil le terrain, afin de donner au travail tout le fixe et toute la justesse désirables.

Pas et le saut ou *galop gaillard, deux pas et un saut*, sont aussi des airs de manége. Voy. Pas.

M. Baucher a ajouté seize *nouveaux airs de manége* aux précédents; il ne leur a pas appliqué des appellations particulières. Voici comment il les désigne, et quels sont les moyens qu'il emploie pour les exécuter.

1° *Flexion instantanée et maintien en l'air de l'une ou l'autre extrémité antérieure, tandis que les trois autres restent fixées sur le sol.* Pour un cheval parfaitement souple et rassemblé, ce mouvement n'est point difficile. Il suffit pour faire lever, par exemple, la jambe droite, d'incliner légèrement la tête à droite, tout en faisant refluer le poids du corps sur la partie gauche. Les deux jambes du cavalier seront soutenues avec énergie (la gauche un peu plus que la droite), afin que l'effet de la main qui amène la tête à droite ne réagisse pas sur le poids, et que les forces qui servent à fixer la partie surchargée donnent à la jambe droite du cheval assez d'action pour la faire soulever de terre. En répétant quelquefois cet exercice, on arrivera à maintenir cette jambe en l'air aussi longtemps qu'on le voudra.

2° *Mobilité des hanches, le cheval s'appuyant sur les jambes de devant, pendant que celles de derrière balancent alternativement l'une sur l'autre; la jambe postérieure qui est en l'air exécutant son mouvement de gauche à droite sans toucher la terre, pour devenir pivot à son tour, pendant que l'autre se soulève et exécute ensuite le même mouvement.* La mobilité simple des hanches est un des exercices indiqués par l'auteur pour l'éducation élémentaire du cheval. On compliquera ce travail en multipliant le contact alternatif des jambes, jusqu'à ce qu'on arrive à porter facilement la croupe du cheval d'une jambe sur l'autre, de manière que le mouvement de droite à gauche et de gauche à droite ne puisse excéder un pas. Ce travail est propre à donner au cavalier une grande finesse de tact, et prépare le cheval à répondre aux plus légers effets.

3° *Passage instantané du piaffer lent au piaffer précipité, et vice versâ.* Après avoir amené un cheval à déployer une grande mobilité des quatre jambes, on doit en régler le mouvement. C'est par la pression lente et alternée de ses jambes que le cavalier obtiendra le piaffer lent; il le précipitera en multipliant le contact. On peut obtenir ce piaffer sur tous les chevaux; mais comme ceci rentre dans les grandes difficultés, un tact parfait est indispensable.

4° *Reculer avec une élévation égale des jambes transversales qui s'éloignent et se posent alternativement sur le sol, le cheval exécutant le mouvement avec autant de franchise et de facilité que s'il avançait, et sans concours apparent du cavalier.* Le reculer n'est pas nouveau, mais il l'est certainement dans les conditions que l'auteur vient de poser. Ce n'est qu'à l'aide d'un assouplissement et d'un ramener complet qu'on arrive à suspendre tellement le corps du cheval, que la répartition du poids est parfaitement régulière, et que les extrémités acquièrent une énergie et une activité égales. Ce mouvement devient alors aussi facile et aussi gracieux qu'il est pénible et dépourvu d'élégance lorsqu'on le transforme en *acculement*.

5° *Mobilité simultanée et en place des deux jambes par la diagonale; le cheval, après avoir levé les deux jambes opposées, les porte en arrière pour les ramener ensuite à la place qu'elles occupaient, et recommencer le même mouvement avec l'autre diagonale.* L'assouplissement et la mise en main rendent ce mouvement facile. Lorsque le cheval ne présente plus aucune résistance, il apprécie les plus légers effets du cavalier, destinés dans ce cas à ne déplacer que le moins possible de forces et de poids pour arriver à mobiliser les deux extrémités opposées. En réitérant cet exercice, on le rendra en peu de temps familier au cheval. Le fini du mécanisme donnera bientôt le fini de l'intelligence.

6° *Trot à extension soutenue; le cheval, après avoir levé les jambes, les porte en avant en les soutenant un instant en l'air avant de les poser sur le sol.* Si l'équilibre ne s'obtient que par la légèreté, en revanche il n'est pas de légèreté sans équilibre; c'est par la réunion de ces deux conditions que le cheval acquerra la facilité d'étendre son trot jusqu'aux dernières limites possibles, et changera complétement son allure primitive.

7° *Trot serpentin, le cheval tournant à droite et à gauche pour revenir à peu près sur son point de départ, après avoir fait cinq ou*

six pas dans chaque direction. Ce mouvement ne présentera aucune difficulté si l'on conserve le cheval dans la main en exécutant au pas et au trot des flexions d'encolure; on conçoit qu'un semblable travail est impossible sans cette condition. On devra toujours soutenir la jambe opposée au côté vers lequel fléchit l'encolure.

8° *Arrêt sur place à l'aide des éperons, le cheval étant au galop.* Lorsque le cheval, parfaitement assoupli, supportera convenablement les attaques et le rassembler, il sera disposé pour exécuter le temps d'arrêt dans les conditions ci-dessus. On débutera dans l'application par le petit galop, pour arriver successivement à la plus grande vitesse. Les jambes, précédant la main, ramèneront les extrémités postérieures du cheval sous le milieu du corps, puis un prompt effet de la main, en les fixant dans cette position, arrêtera immédiatement l'élan. On ménage par ce moyen l'organisation du cheval, que l'on peut conserver ainsi toujours exempte de tares.

9° *Mobilité continue en place de l'une des extrémités antérieures, le cheval exécutant par la volonté du cavalier le mouvement par lequel il manifeste souvent de lui-même son impatience.* On obtiendra ce mouvement par le même procédé qui sert à maintenir en l'air la jambe du cheval. Dans le dernier cas, les jambes du cavalier doivent imprimer un appui continu pour que la force qui tient la jambe du cheval levée conserve bien son effet, tandis que, pour le mouvement dont il s'agit, il faut renouveler l'action par une multitude de petites pressions, afin de déterminer la mobilité de la jambe qui est tenue en l'air. Cette extrémité du cheval acquerra bientôt un mouvement subordonné à celui des jambes du cavalier; et si les temps sont bien saisis, il semblera, pour ainsi dire, qu'on fait mouvoir l'animal à l'aide d'un moyen mécanique.

10° *Reculer au trot, le cheval conservant la même cadence et les mêmes battues que dans le trot en avant.* La condition première pour obtenir le trot en arrière est de maintenir le cheval dans une cadence parfaite et aussi rassemblé que possible; la seconde est toute dans les procédés du cavalier. Celui-ci doit chercher insensiblement, par des effets d'ensemble, à faire primer les forces de devant du cheval sur celles de derrière, sans nuire à l'harmonie du mouvement. On le voit donc : par le rassembler on obtiendra successivement le piaffer en place, le piaffer en arrière, même sans le secours des rênes.

11° *Reculer au galop, le temps étant le même que pour le galop ordinaire; mais les jambes antérieures une fois élevées, au lieu de gagner du terrain, se portant en arrière, pour que l'arrière-main exécute le même mouvement rétrograde aussitôt que les extrémités antérieures se posent sur le sol.* Le principe est le même que pour le travail précédent; avec un rassembler parfait, les jambes de derrière se trouveront tellement rapprochées du centre, qu'en élevant l'avant-main, la détente des jarrets ne fonctionnera plus, pour ainsi dire, que de bas en haut. Ce travail, qu'on pourra faire exécuter facilement à un cheval énergique, ne devra pas être exigé de celui qui ne posséderait point cette qualité.

12° *Changements de pied au temps, chaque temps de galop s'opérant sur une nouvelle jambe.* On comprend que pour pratiquer ce travail difficile, le cheval doit être habitué à exécuter parfaitement, et le plus fréquemment possible, les changements de pied du tact-au-tact. Avant d'essayer ces changements de pied à chaque temps, on doit l'avoir amené à exécuter ce mouvement à toutes les deux foulées. Tout dépend de son aptitude, et surtout de l'intelligence du cavalier; avec cette dernière qualité, il n'est pas d'obstacle qu'on ne puisse surmonter. Pour exécuter ce travail avec toute la précision désirable, le cheval doit rester léger, conserver son même degré d'action; de son côté, le cavalier évitera par-dessus tout les brusques renversements de l'avant-main.

13° *Pirouettes ordinaires sur trois jambes, celle de devant, du côté vers lequel on tourne, restant en l'air pendant toute la durée du mouvement.* Les pirouettes ordinaires doivent être familières au cheval dressé d'après la méthode de l'auteur; plus haut, celui-ci a indiqué le moyen d'obliger l'animal à tenir élevée l'une de ses extrémités antérieures. Si l'on exécute bien séparément ces deux mouvements, il sera facile de les joindre en un seul travail. Après avoir disposé le cheval pour la pirouette, on préparera la masse de manière à enlever la partie antérieure; celle-ci une fois en l'air, on surchargera la partie opposée au côté vers lequel on veut tourner, en appuyant sur cette partie avec la main et la jambe. La jambe du cavalier, placée du côté qui converge, ne fonc-

tionnera pendant ce temps que pour porter les forces en avant, afin d'empêcher la main de produire un effet rétroactif sur l'ensemble du cheval.

14° *Reculer avec temps d'arrêt à chaque foulée, la jambe du cheval restant en avant immobile et tendue de toute la distance qu'a parcourue la jambe gauche, et vice versâ.* Ce mouvement dépend de la finesse de tact du cavalier, puisqu'il résulte d'un effet de forces qu'il est impossible de préciser. Bien que ce travail soit peu gracieux, le cavalier expérimenté fera bien de le pratiquer souvent, pour apprendre à modifier les effets des forces et acquérir parfaitement toutes les nuances de son art.

15° *Piaffer régulier avec un temps d'arrêt immédiat sur trois jambes, la quatrième restant en l'air.* Ici encore, comme pour les pirouettes ordinaires, c'est en exerçant séparément le piaffer et la flexion isolée d'une jambe qu'on arrivera à réunir les deux mouvements en un seul. On interrompra le piaffer en arrêtant la contraction des trois jambes pour n'en laisser que dans une seule. Il suffit donc, pour habituer le cheval à ce travail, de l'arrêter lorsqu'il piaffe, en le forçant à contracter une seule des jambes.

16° *Changements de pied au temps, à des intervalles égaux, le cheval restant en place.* Ce mouvement s'obtient par les mêmes procédés que ceux qui sont employés pour les changements de pied au temps en avançant; seulement il est beaucoup plus compliqué, puisque l'on doit donner une impulsion juste assez forte pour déterminer le mouvement des jambes, sans que le corps se porte en avant. Ce mouvement exige par conséquent beaucoup de tact de la part du cavalier, et ne saurait être pratiqué que sur un cheval parfaitement dressé d'après la méthode de l'auteur.

AIRS NOUVEAUX DE MANÉGE. Voy. Airs de manége.

AIRS RELEVÉS. Voy. Airs de manége.

AISÉ AU MONTOIR. Voy. Montoir, 1er art.

AJONC ou *Genêt épineux.* s. m. (*Ulex.*) Plante vivace à feuilles petites, rudes et piquantes; les tiges de cet arbrisseau ne sont données aux chevaux qui sont réduits à en manger, faute d'autres aliments, qu'après avoir été passées à la meule ou sous le marteau. L'ajonc est, du reste, très-nutritif, et la vigueur ne manque pas ordinairement aux animaux qui s'en nourrissent. En Bretagne on le donne communément comme aliment.

AJUSTÉ. adj. Se dit du cheval. *Cheval ajusté.*

AJUSTER. v. On dit, en équitation, *ajuster un cheval, cheval ajusté*, pour faire entendre qu'on le dresse, qu'il est dressé, relativement à ses moyens et qualités, ainsi qu'au service auquel on le destine. Un *cheval mal ajusté* est celui qui a été mal dressé pour le service auquel on l'emploie. Voy. Justesse. L'écuyer parfait peut seul ajuster un cheval.

AJUSTER LES ÉTRIERS. Voy. Instruction du cavalier, 5e leçon.

AJUSTER LES RÊNES. Voy. Bride.

AJUSTER UN CHEVAL. Voy. Ajuster.

AJUSTER UN FER. (Maréch.) C'est disposer un fer de manière à le rendre propre à s'adapter au pied du cheval que l'on veut ferrer. Voy. Ajusture.

AJUSTURE. s. f. Les maréchaux appellent ainsi la concavité qu'ils donnent à la face supérieure du fer en le ployant légèrement de dessus en dessous, et de devant en arrière.

ALASTOR. Voy. Chevaux célèbres.

AL BORAK. Voy. Chevaux célèbres.

ALBUGINÉ, ÉE. s. f. et adj. Du latin *albus*, blanc. Il se dit des tissus et des humeurs dont la couleur est parfaitement blanche. — Quelques auteurs ont appelé *humeur albuginée*, l'humeur aqueuse de l'œil. — *Tunique albuginée de l'œil*, ou simplement *albuginée* est synonyme de *sclérotique.* On nomme aussi *tunique albuginée* la membrane fibreuse, forte et résistante, qui enveloppe immédiatement le testicule.—Chaussier a donné le nom de *fibre albuginée* à l'un des quatre genres de fibres élémentaires qu'il admet. La fibre albuginée est linéaire, cylindrique, tenace, résistante, élastique, peu extensible, d'un blanc luisant et satiné; elle forme toujours des faisceaux ou fascicules, et constitue les tendons, les ligaments articulaires et les aponévroses: de là le nom de *membranes albuginées*, donné par ce professeur aux membranes fibreuses.

ALBUGINEUX, EUSE. adj. Chaussier l'a dit pour désigner les parties formées par la fibre albuginée.

ALBUGO. s. m. Du lat. *albus*, blanc. *Nuage de la cornée* ou simplement *nuage*, *leucoma* ou *leucome*, *néphélion*. Opacité plus ou moins étendue de la *cornée transparente.* Cette tache est formée par un dépôt de matière organisable entre les lames de la cornée; générale ou par-

tielle, légère ou profonde, sa gravité est subordonnée aux causes qui lui donnent naissance. Les principales sont celles qui ont déterminé l'inflammation de la conjonctive à l'état aigu, ou bien dont l'action a été lente et occulte. Ainsi, les corps étrangers déposés sur la surface de l'œil (cela arrive assez souvent dans les fermes), tels que les barbes de blé, les parcelles de foin ou de paille; les plaies des paupières, les gaz irritants, résultat du peu de soin que l'on prend d'enlever les excréments; la négligence des domestiques d'éviter les courants d'air, sont autant de causes qui peuvent déterminer l'ophthalmie chronique, et, par terminaison, l'affection qui fait le sujet de cet article. L'albugo diffère du *nuage* ou *nubécule* en ce qu'il est plus opaque; et du *leucoma*, en ce que celui-ci est le résultat de la cicatrisation d'une plaie ou d'un ulcère. Une tache demi-transparente d'un blanc bleuâtre, qui prend ensuite la teinte d'un blanc sale, constitue l'albugo dès son apparition. Cette tache varie quant à son siége et son étendue. Presque imperceptible dans le commencement, elle finit souvent par anéantir la faculté de voir, ce qui démontre la gravité de cette affection. Pendant la dentition des jeunes poulains, la cornée perd quelquefois sa transparence, mais elle la recouvre à mesure que les circonstances qui accompagnent la sortie des dents se dissipent. L'albugo est assez rare, et, sans être incurable, il est très-difficile à guérir. L'inflammation étant toujours la cause déterminante de cette maladie, on doit chercher d'abord, par des moyens antiphlogistiques et par l'éloignement de toute cause d'irritation, à faire disparaître ce qui peut rester de la phlegmasie qui l'a occasionnée. Quand le mal n'est pas trop ancien, on mettra l'œil à l'abri de l'influence de l'air en le couvrant de cataplasmes émollients tièdes, fréquemment humectés, et l'on y ajoutera des bains de tête dans des vapeurs aqueuses. En cas de phlegmasie très-intense, on opérera une saignée à la veine zygomatique, on appliquera des sangsues aux tempes ou autour des paupières. Les collyres stimulants ne seront employés qu'avec beaucoup de réserve, lors même que l'inflammation serait sur son déclin ou aurait entièrement disparu; et s'ils causaient de l'irritation, on les supprimerait aussitôt. Il en est de même des sétons et autres exutoires, dont on ne doit se servir que lorsqu'il reste encore un peu d'inflammation. On pose ces derniers dans le voisinage de l'organe malade, en ayant soin de les changer de place dès qu'ils ont produit leur effet, et de les remplacer plus tard par un séton. On ne doit guère espérer de guérir l'*albugo invétéré* qui a résisté aux moyens ci-dessus et qui n'est accompagné d'aucun signe d'inflammation. L'enlèvement des lames de la cornée par un procédé chirurgical quelconque est absurde et doit être proscrit, attendu que le *leucoma* est le résultat d'un nouveau tissu formé dans l'épaisseur de la cornée transparente. Cette tache, blanchâtre d'abord, devient rougeâtre et opaque. Elle est incurable, quoique susceptible de diminuer en étendue; circonstance qui rend le *leucome* différent de la *taie*, celle-ci tendant sans cesse à s'agrandir quand elle attaque des yeux faibles, et qu'on la laisse sans traitement.

ALBUMINE. s. f. Du latin *albus*, blanc. Principe immédiat des animaux et des végétaux, qui forme la base du blanc de l'œuf, le sérum du sang, le chyle, la synovie. L'albumine est incolore, visqueuse, mucilagineuse, d'une saveur fade. Exposée à l'action de la chaleur, elle se prend et se coagule en une masse blanche et opaque; étendue d'une grande quantité d'eau, elle perd la propriété de se coaguler. L'albumine est relâchante et émolliente; le blanc d'œuf est fréquemment usité en hippiatrique. Voy. OEUF.

ALCALI ou ALKALI. s. m. De la particule arabe *al*, qui indique quelque chose d'important, et du mot également arabe *kali*, par lequel on désigne la *salsola soda*. Nom générique des corps composés tantôt de métal et d'oxygène, tantôt d'hydrogène et d'azote, tantôt de carbone et d'hydrogène, tantôt d'oxygène, d'hydrogène, d'azote et de carbone. Il y a des *alcalis végétaux*, des *alcalis minéraux*, des *alcalis fluides*, des *alcalis solides*. Ce sont presque tous des poisons qui ont pour antidote les boissons acidulées, et particulièrement l'eau vinaigrée administrée en abondance. Beaucoup d'entre eux sont employés à l'intérieur, ordinairement à l'état de sels. Les plus usités en médecine vétérinaire sont les suivants.

ALCALI FIXE VÉGÉTAL. Voy. HYDRATE DE PROTOXYDE DE POTASSIUM.

ALCALI MARIN. Voy. SOUDE DU COMMERCE.

ALCALI VOLATIL CONCRET. Voy. CARBONATE D'AMMONIAQUE.

ALCALI VOLATIL FLUOR. Voy. AMMONIAQUE.

ALCOLA. s. m. Nom vulgaire des aphthes de la bouche du cheval.

ALCOOL. s. m. *Alcohol*, mot arabe qui signifie ce qui est très-subtil, et par lequel on désignait proprement une poudre impalpable. On a ensuite donné le nom d'*alcool* à l'esprit-de-vin parfaitement pur. Produit de la fermentation, l'alcool existe dans toutes les liqueurs qui ont subi un mouvement intestin, et toutes les liqueurs vineuses sont de ce nombre. On l'extrait ordinairement du vin par la distillation. Lorsque le liquide que l'on obtient ainsi est entièrement dépouillé de sa partie aqueuse, il porte le nom d'*alcool anhydre*, *rectifié*, *absolu*, *sec*, *déflegmé* ; on le nomme *esprit-de-vin* s'il n'est pas tout à fait pur, et *eau-de-vie* s'il contient une certaine quantité d'eau.

Alcool anhydre. Liquide transparent, sans couleur, d'une odeur forte et pénétrante, d'une saveur forte et brûlante. Mis en contact avec l'air, il se vaporise peu à peu et attire l'humidité. En l'approchant d'un corps en combustion, il s'enflamme et produit une flamme blanche qui ne laisse point de résidu. Aucun froid ne peut le congeler : il marque 100 degrés à l'alcoomètre de Gay-Lussac. L'alcool rectifié est un violent irritant, soit intérieurement, soit extérieurement ; on ne l'emploie jamais pur. En plongeant les matières animales dans ce liquide, on les préserve de la putréfaction. En pharmacie, il sert à dissoudre un grand nombre de corps simples, tels que le soufre, la potasse, la soude, les gommes, les résines, etc.

Esprit-de-vin. Il résulte d'une nouvelle distillation de l'alcool : il possède presque toutes les propriétés physiques et chimiques du précédent ; mais il renferme un peu d'eau, et marque de 85 à 91 degrés à l'alcoomètre de Gay-Lussac. Étendu de deux à trois volumes d'eau, cet alcool constitue l'eau-de-vie. Administré à l'intérieur, l'esprit-de-vin cause une vive excitation sur la muqueuse intestinale, et des désordres cérébraux. C'est pour cela qu'il est rarement employé intérieurement. A l'extérieur, son usage est très-fréquent comme excitant et résolutif. On s'en sert spécialement en pharmacie pour composer les *teintures alcooliques*, nommées aussi *alcoolés*.

Eau-de-vie. Cette liqueur marque à l'aéromètre de 18 à 19 degrés. A la dose de 1 à 3 et 4 décilitres, elle est fréquemment administrée en pathologie comme un excitant diffusible : son emploi est particulièrement indiqué pour combattre les indigestions, et spécialement contre les coliques produites par l'introduction d'une trop grande quantité d'eau froide dans l'estomac. Comme topique, l'eau-de-vie est employée seule ou associée à différents corps médicamenteux, tels que le camphre, les huiles essentielles, le savon, et agit comme résolutive, détersive et comme excitante, pour le pansement des plaies.

ALCOOL ABSOLU. Voy. ALCOOL.

ALCOOL ANHYDRE. Voy. ALCOOL.

ALCOOL DÉFLEGMÉ. Voy. ALCOOL.

ALCOOL RECTIFIÉ. Voy. ALCOOL.

ALCOOL SEC. Voy. ALCOOL.

ALCOOL SULFURIQUE. Voy. TEINTURES ALCOOLIQUES.

ALCOOLÉ. Voy. TEINTURES ALCOOLIQUES.

ALCOOLÉ CANTHARIDÉ. Voy. TEINTURES ALCOOLIQUES.

ALCOOLÉ D'ALOÈS. Voy. TEINTURES ALCOOLIQUES.

ALCOOLÉ D'ALOÈS COMPOSÉ. Voy. TEINTURES ALCOOLIQUES.

ALCOOLÉ DE CAMPHRE AQUEUX. Voy. TEINTURES ALCOOLIQUES.

ALCOOLÉ DE CAMPHRE CONCENTRÉ. Voy. TEINTURES ALCOOLIQUES.

ALCOOLÉ DE CANTHARIDES. Voy. TEINTURES ALCOOLIQUES.

ALCOOLÉ DE SAVON ANIMAL COMPOSÉ. Voy. TEINTURES ALCOOLIQUES.

ALCOOLÉ DE SAVON SIMPLE. Voy. TEINTURES ALCOOLIQUES.

ALCOOLÉ NITRIQUE ou AZOTIQUE. Voy. TEINTURES ALCOOLIQUES.

ALCOOMÈTRE. s. m. Du mot arabe *alcool*, et du grec *métron*, mesure. Pèse-liqueur employé pour déterminer, par la pesanteur, ce qu'un liquide contient d'alcool absolu. L'*alcoomètre centésimal*, c'est-à-dire, dont l'échelle est divisée en 100 degrés égaux en longueur et dont le 0 correspond à l'eau pure et le nombre 100 à l'alcool absolu, est généralement employé aujourd'hui. Chaque degré intermédiaire de cette échelle exprime en centièmes la quantité d'alcool absolu renfermée dans la liqueur essayée : ainsi, lorsque l'instrument s'enfonce dans un liquide alcoolique jusqu'à 40 degrés, par exemple, on doit en tirer la conséquence que ce liquide contient sur 100 parties, 60 parties d'eau et 40 d'alcool pur. Les liquides qu'on veut éprouver doivent être amenés à la température de 15 degrés, parce que l'alcoo-

mètre a été gradué pour cette température.

ALÈGRE. adj. Du lat. *alacer*, qui signifie gai, agile, etc. Épithète que l'on donne à un cheval vif, dispos, ayant des allures prestes et légères, l'œil constamment attentif et l'oreille au guet au moindre bruit qu'il entend, se tenant à peine quelques instants tranquille sur ses pieds. On désigne principalement par l'épithète d'*alègre* les chevaux de selle, et parmi eux ceux qui sont minces de corps.

ALERTE. adj. Du lat. *alacer*, vif, vigilant, etc. En termes de manége, on emploie cette épithète dans le même sens qu'*alègre*.

ALEXIPHARMAQUE. s. et adj. Du grec *alexó*, je repousse, et *pharmacon*, poison. Remède dont la vertu principale consiste à repousser ou prévenir les mauvais effets des poisons pris intérieurement. Il se prend aussi substantivement, comme en disant telle ou telle plante est un *bon alexipharmaque*. Les alexipharmaques des anciens étaient des topiques, des excitants, de puissants sudorifiques.

ALEZAN. s. m. Du grec *alazón*, superbe, ou de l'espagnol *alazan*, mot tiré de l'arabe *al kassan*, qui signifie cheval courageux et de bonne race. Alezan désigne l'une des différentes robes du cheval. Voy. Robe.

ALFANE. s. f. De l'italien *alfana*, mot générique, synonyme de cavale. Boileau en a parlé comme d'un nom particulier de jument : il s'est trompé.

ALIBILE. adj. Du lat. *alere*, nourrir. Quelques auteurs entendent par *substance alibile* la portion de chyme destinée à la nutrition, et qui diffère de la *substance alimentaire* ou *aliments*, en ce que ces derniers contiennent, outre la partie alibile, une substance *non alibile* ou excrémentitielle.

ALIBORON. s. m. Ignorant qui se mêle de tout, ou bien entêté, stupide. C'est dans ce dernier sens que cette épithète est appliquée à l'âne. *Maître Aliboron*. Voy. Ane.

ALIMENT. s. m. Du grec *a* privatif, et *limos*, faim. Substance qui, introduite dans le corps, s'y modifie par l'action de l'appareil digestif, de manière à former les matériaux propres au développement des organes, et à réparer les pertes qu'ils éprouvent sans cesse dans l'exercice de la vie. Les aliments se composent exclusivement de substances organiques. Ceux propres à la nourriture du cheval, comme animal herbivore, proviennent communément du règne végétal, et quelques-uns d'entre eux sont employés tantôt *verts*, tantôt *secs*. En 1839, l'agriculture, en France, offrit des ressources pour l'alimentation de 9,900,000 têtes de gros bétail ; de 32,000,000 de têtes de race ovine, et de 3,000,000 de chevaux et mulets.

Les substances qui servent, en général, d'aliment au cheval (voy. Ration), sont le *foin*, la *paille de froment*, les grains, tels que l'*avoine*, l'*orge*, le *seigle*, le *maïs*, le *blé de froment* et le *son* qu'on en retire ; les *fèves de marais*, les *féverolles*, le *sarrasin*, les *pois*, les *vesces* ; il faut ajouter les *bisailles*, les *dragées*. On peut aussi, au besoin, faire usage de la *drèche*, de l'*ajonc* ou *genêt épineux*, de l'*escourgeon*, du fruit du *caroubier*, de la *racine de carotte*, de la *pomme de terre* et de la *betterave*. Les *graines de lin* et de *riz* peuvent aussi être employées. Quelques contrées du midi de la France utilisent également, pour la nourriture des chevaux, la racine de *chiendent*. Le *marc de raisin* est aussi usité quelquefois dans des moments de pénurie, où, faute d'aliments, l'on est exposé à voir périr les chevaux ; on peut tirer un bon parti de la racine de *gazon*, dont la partie extérieure a été mangée, en la donnant après l'avoir lavée. Si elle est en abondante quantité, cette racine sustentera le cheval. Pour les cas extraordinaires, on se réserve aussi l'usage de jeunes pousses ou branches d'arbre, tel que l'*acacia sans épines*, la *vigne*, l'*olivier*, etc. ; et, lorsque par la privation de toute autre ressource on se trouve exposé à voir périr les chevaux, il est encore possible de prolonger leur existence en leur donnant des planches et des madriers réduits en copeaux, ou en mélangeant des résidus d'aliments dans de la terre glaise. On comprendra aisément l'effet du bois comme substance végétale : pour ce qui est de la terre glaise, elle est destinée non à nourrir l'animal, mais à occuper les sucs gastriques, à en opérer l'absorption, et empêcher qu'ils ne corrodent ou percent la membrane interne de l'estomac, cause ordinaire de toute mort par inanition.

Voici une méthode économique pour nourrir les chevaux. Cette note est extraite du *Recueil de médecine vétérinaire pratique*, cahiers d'août et de septembre 1843 : « M. Perret, fabricant de produits chimiques à Perrache, près Lyon, a des chevaux qui travaillent tous les jours ; les uns mènent au pas de pesants fardeaux, d'autres des voitures au trot, ou servent de monture ; tous sont gras, forts, et aucun

n'est malade. Il faut exécuter, dans tous ses détails, la formule que M. Perret indique, pour obtenir les avantages qu'il recueille depuis trois ans. Dans son écurie, la paille de froment et de seigle, celles même d'orge et d'avoine, remplacent parfaitement le foin, et aussi une partie de l'avoine. Il fait concourir la mélasse qui, en pénétrant dans les fibres de la paille, lui rend la liqueur sucrée et nourrissante que contient l'herbe verte lorsqu'on la coupe pour la faire sécher. Voici comment opère M. Perret : au moyen d'un hache-paille, il fait diviser la paille en parcelles de six à dix lignes de longueur, et la fait mettre dans des baquets bien propres, pleins d'eau bien pure. Vingt-quatre heures d'immersion suffisent pour que l'eau pénètre dans la paille, la gonfle, la ramollisse, et que la terre qui pouvait y adhérer soit détachée et précipitée au fond du vase. Quand on veut donner à manger aux chevaux, on retire la paille des baquets avec la main, et on la fait égoutter en laissant l'eau s'écouler entre les doigts ; on la met alors dans une auge, où on l'arrose avec de l'eau fortement sucrée par de la mélasse, puis on place l'auge devant les chevaux. Dès que le repas des chevaux est fini, on doit laver l'auge et la crèche à grande eau, pour que la liqueur sucrée n'attire pas les mouches. Un cheval doit faire trois repas par jour, et consommer, suivant sa taille, de dix-huit à vingt-quatre kilogrammes de paille édulcorée avec un kilogramme environ de mélasse de sucre de canne ou de betterave, dont le prix est à peu près de dix centimes ; dans les premiers jours de ce régime, il faut y mélanger un peu de son, pour que le cheval s'accoutume à ce fourrage. Un litre d'avoine ajouté à chaque repas, et de la paille ordinaire mise au râtelier pendant la nuit, complètent le système. »

Sur l'avis de la Commission d'hygiène hippique, le ministre de la guerre a ordonné des expériences sur l'usage du sel dans l'alimentation des chevaux de troupe. Cette substance a été essayée de trois manières : dans un escadron on a mêlé le sel à l'avoine ; dans un autre on a aspergé l'avoine avec de l'eau salée ; dans un troisième, enfin, on a aspergé les fourrages avec la même eau. Les résultats de ces trois méthodes ont été favorables à l'emploi du sel.

Quoique herbivore, le cheval ne refuse pas les substances animales. On dit qu'il n'est pas rare de voir en Islande des chevaux manger du poisson. Ces substances, unies à des aliments habituels, paraissent même être favorables au cheval. Le recueil déjà cité (cahier de mars 1845) fait mention d'un travail de M. Lecornué, professeur d'équitation, sur l'alimentation du cheval par des matières animales. M. Lecornué dit avoir obtenu de bons effets sur un cheval de manége, convalescent d'une péripneumonie, de l'alimentation avec le pain, le seigle cuit et légèrement salé, la viande hachée très-menu donnée avec le seigle cuit, et deux litres de bouillon fait avec 1/2 kilogramme de viande de bœuf. Au bout de deux mois de ce régime, l'animal fut complétement guéri. Ce fait est confirmatif de ceux que Vicq-d'Azyr a cités dans son *Exposé des moyens curatifs*, et d'autres analogues, rassemblés dans un Mémoire anglais. Pour d'autres renseignements sur la nourriture animale du cheval, voyez, à l'article Race, *Cheval arabe*.

Parmi les nombreux moyens inventés par la cupidité ou l'ignorance pour remplacer les aliments des chevaux, nous mentionnerons les *boules anglaises*, communément employées en Angleterre et en Allemagne. On attribue à ces boules, dont le volume ne dépasse pas la grosseur d'un œuf de poule, la vertu d'offrir aux chevaux en état de santé une nourriture suffisante pour se passer de toute autre pendant un certain temps, tout en entretenant leur vigueur, et de prévenir plusieurs maladies, d'en guérir même un grand nombre. Ces boules furent introduites en France en 1808, et après l'examen approfondi qui en fut fait par ordre du ministre de la guerre, elles furent rejetées comme dépourvues des qualités nutritives et médicamenteuses qu'on leur supposait ; l'usage, cependant, s'en est conservé dans quelques pays. La composition des boules anglaises varie selon chaque jockey ou groom, qui la conserve comme un secret seulement connu de lui. Nous donnons ci-après la formule de l'une de ces compositions : figues, 500 gram. ; fenouil, pain, tormentille, de chaque, 157 gram. ; fleur de soufre, réglisse, corne de cerf (plante), racine d'aunée, de chaque, 125 gram. ; couper les figues par morceaux, pulvériser les autres ingrédients et mêler le tout. Faites une décoction d'hysope et de pas-d'âne dans du vin blanc, et faites-y dissoudre sur le feu : jus de réglisse, sirop, miel, de chaque, 125 gram. Versez la décoction sur la poudre indiquée, ajoutez 62 gram. d'huile d'anis, un peu de farine, et formez de ce mélange une pâte que vous dépose-

rez dans un vase de terre, et que vous arroserez avec 125 gram. d'huile d'olives, afin d'empêcher la moisissure. Pour faire usage de cette pâte, on en prend un morceau de la grosseur d'un œuf, et on le fait avaler à l'animal le matin avant de partir. Par ce moyen, disent les jockeys et les grooms, le cheval pourra se passer de manger et de boire pendant la journée entière. Dans le cas où le cheval serait dégoûté et qu'il refuserait de manger, on brise deux de ces boules dans un demi-litre de vin chaud, avec 62 gram. de thériaque, 11 gram. de girofle, et on fait avaler; peu de temps après on fait promener l'animal, puis on le couvre bien et on le laisse en repos à l'écurie.

Les aliments liquides comprennent la boisson simple, qui se compose de l'eau pure, et les boissons composées, qui sont formées d'eau mélangée à différentes substances, ainsi que de certaines liqueurs fermentées. Voy. Boisson.

La masse alimentaire ne possède d'autres principes nutritifs que ceux que l'appareil digestif rend propres à l'*assimilation*, et que tout le monde s'accorde à regarder comme existant de préférence dans les végétaux où abonde la matière mucilagineuse, sucrée ou amylacée, autrement dite amidon, fécule ou farine · tout le reste de cette masse, mêlé au résidu des sécrétions, forme les excréments. Les aliments sont d'autant meilleurs qu'ils contiennent les principes nutritifs en plus grande quantité sous un même volume, et qu'ils les cèdent plus facilement à l'action exercée sur eux par les organes. Afin que l'aliment produise tout son effet, il faut qu'il existe des rapports suffisants entre la force d'assimilation des organes et la propriété digestive de la substance alimentaire, propriété que toutes ces substances n'offrent pas au même degré. C'est même cette différence qui a fait diviser les aliments en *toniques* et en *nourrissants*. Les changements occasionnés par les aliments toniques sont prompts, très-actifs, mais de peu de durée; les aliments nourrissants agissent au contraire plus lentement, ils ont besoin que les organes emploient plus de force pour les dissoudre, mais leurs effets se continuent plus longtemps. En général, toutes les fois que l'on peut choisir les aliments, on doit les approprier au tempérament et à l'âge du cheval, ainsi qu'à la saison, etc. La faim, la tristesse, l'abattement, la diminution des forces annoncent le besoin d'aliments; si l'on met trop de retard à le satisfaire, il en résulte de la faiblesse et une santé toujours chancelante. Quand le jeûne a été de courte durée, la seule présence des aliments dans l'estomac, avant même qu'ils aient subi aucune modification, suffit pour calmer aussitôt la faim, stimuler l'estomac, le faire réagir sur toute l'économie animale, et la vigueur alors renaît peu à peu sous l'influence des progrès de la digestion. Dans ce moment où les forces se trouvent concentrées à l'intérieur, un travail outré serait très-pénible pour le cheval, et pourrait même donner lieu à des accidents graves. Le jeûne est, dit-on, un excellent moyen pour assouplir les chevaux trop fougueux. Certains corps qui se donnent entiers, n'ayant point éprouvé de trituration, traversent les voies digestives sans subir d'altération, comme on le voit souvent dans les crottins, où l'on remarque des grains d'avoine intacts, ce qui est en pure perte. Dans un but d'économie on a proposé de passer préalablement le grain sous la meule pour l'écraser grossièrement, ou bien de le faire cuire dans l'eau. Le premier de ces moyens est préférable, surtout à l'égard des fèves de marais, qui sont trop dures. Voici quelques règles générales relativement à la distribution des aliments. L'heure des repas doit être fixe, autant que possible; à chaque repas, on distribue d'abord les aliments de moindre qualité, et ensuite ceux dont le cheval est plus avide. On doit bien se garder de donner à manger, et surtout à boire, aux chevaux, après une longue course ou tout autre travail long et rude, et lorsqu'ils sont en sueur. S'ils ont bien faim, ou s'ils sont naturellement gourmands, il convient de ne leur distribuer que peu de nourriture à la fois. Le changement dans la qualité et la quantité des aliments habituels exige qu'il soit fait par degrés. L'oubli de ce précepte cause souvent dans les campagnes beaucoup de maladies parmi les chevaux auxquels on distribue sans transition des aliments très-substantiels et abondants, après les avoir nourris pendant une partie de l'année avec le strict nécessaire. Il faut enfin que le volume des aliments soit toujours en rapport avec la capacité des organes digestifs. Le fait suivant prouve évidemment l'importance de cette dernière prescription. En 1834, on fit à Paris des expériences en grand pour alimenter les chevaux avec du pain. Les premiers mois semblèrent favorables à cet essai; mais à la longue, les chevaux ainsi alimentés s'affaiblirent, maigrirent, se trouvèrent

dans l'impossibilité de continuer leurs services, et si, au moyen de l'ancienne alimentation, l'on parvint ensuite à faire reprendre des forces à beaucoup d'entre eux, il y en eut un grand nombre qui ne purent être ramenés à leur premier état, et qui finirent par succomber aux maladies adynamiques, à la morve et au farcin. Ce mauvais résultat a fait abandonner l'emploi exclusif du pain dans l'alimentation des chevaux, et on a pensé qu'il pourrait servir seulement à remplacer une partie des denrées habituelles du cheval, lorsqu'il y a peine à se les procurer, soit à cause de leur rareté, soit à cause de leur cherté. On dit que dès l'année 1843 cet essai a réussi, mais nous manquons de preuves pour pouvoir l'affirmer. Le seigle entrait pour une forte partie dans la composition de ce pain, dont 3 kilogrammes, coûtant à cette époque 60 centimes, remplaceraient 5 kilogrammes de foin.

ALIMENTAIRE. adj. Qui a rapport aux aliments. *Bol alimentaire*. Voy. cet article.

ALIMENTATION. s. f. Du lat. *alimentatio*, action de nourrir. *Substituer un mode d'alimentation à un autre.*

ALIMENTEUX. adj. Qui nourrit, qui sert d'aliment. Voy. ALIMENT.

ALLAITEMENT. s. m. Du lat. *lactatus*. Action des femelles, qui consiste à fournir aux petits, dans les premiers temps de leur existence, le lait des mamelles, où ils trouvent les éléments de leur nutrition. Le poulain, à peine né, ne tarde pas à se lever et à chercher la mamelle de sa mère. Pour le préserver des chutes, comme aussi pour faciliter la lactation, il convient de l'aider en lui mettant le bout du mamelon dans la bouche, ou en tenant la jument. Cette dernière précaution est nécessaire surtout lorsque les juments, éprouvant des douleurs aiguës à cause de la tuméfaction du mamelon, se refusent à l'approche du petit, parfois avec tant d'obstination, qu'elles tueraient leurs poulains si on ne les retenait pas. Lorsque la jument ne peut allaiter, on élève le poulain en lui donnant à boire du lait de cavale, de vache ou de chèvre, ce qu'il fera bientôt lui-même en lui mettant dans la bouche le doigt ou un chiffon trempé de lait; il commence d'abord à sucer et finit par boire. On peut aussi le faire allaiter par une autre jument n'ayant pas de poulain. Le premier lait sortant des mamelles après la délivrance est nommé *colostre* ou *colostrum*. Il est séreux, jaunâtre, et purge légèrement; il faut se garder de le croire nuisible et de le remplacer par du lait plus substantiel. Pour que la jument qui allaite puisse faire un lait abondant et nutritif, il faut lui donner une bonne nourriture et ajouter même, lorsqu'on veut lui faire reprendre le travail jusqu'au sevrage, à la ration qui lui était assignée sans travailler. Le mode d'alimentation de la nourrice exerce sur le poulain la plus grande influence. On trouve, en effet, dans le lait, le principe des aliments qui le rendent amer, âcre, salé, aromatique, selon leur différente nature. Le régime vert est extrêmement favorable à l'abondance et à la qualité du lait. La mise bas à la prairie offre de grands avantages, parce que la jument et le poulain y prennent de l'exercice qui n'est jamais forcé. Dans tout autre cas, on doit soumettre la mère à un travail doux et régulier, approprié à l'état de ses forces, ainsi qu'à ses habitudes, et permettre au petit, quelques jours seulement après la naissance, de la suivre, pourvu qu'on arrête de temps en temps celle-ci pour le laisser téter, et qu'il ne se fatigue pas excessivement. Ce système n'est pas toujours mis en usage dans les campagnes, où il arrive fréquemment qu'on retient les juments trop longtemps au travail, séparées de leurs poulains, de manière que ceux-ci restent longuement sans nourriture, se gorgent ensuite de lait, que leur estomac digère mal, et la diarrhée en est la conséquence. On voit souvent aux armées les poulains suivre leur mère aussitôt après leur naissance, et parcourir ainsi de très-longues distances par étapes ordinaires. Cependant il ne convient pas de remettre trop tôt la mère au travail, de le lui faire reprendre tout à coup sans gradations, ni de le rendre trop long ou trop violent, car le lait serait exposé à s'altérer. Le gonflement ou la tuméfaction des mamelons, dont nous avons parlé plus haut, n'est pas le seul accident capable de contrarier l'allaitement. La jument accoutumée à porter tous les ans demande le cheval dans le premier mois de sa délivrance, et les organes de la génération réagissant alors sur l'économie générale, il s'opère dans le lait une élaboration qui occasionne, à son tour, un flux de ventre chez le nourrisson pendant tout le temps de la chaleur et au delà. Il peut survenir aussi l'engorgement et la dureté des mamelles, ce qui est l'effet ordinaire du refus que font les juments d'allaiter : on doit les y contraindre, d'autant

plus qu'après avoir surmonté leur première aversion, elles s'y accoutument, en général, promptement. Les accidents qui surviennent aux mamelles des nourrices sont aussi très-fréquemment l'effet d'un sevrage brusqué. Pour les prévenir, on traira la jument, on diminuera la nourriture, on la rendra moins substantielle, on étrillera fortement pour exciter la peau, on soumettra à un travail soutenu, on provoquera une transpiration abondante par une température chaude et sèche. Si, malgré ces soins, l'inflammation s'établit et se développe, on a à craindre des abcès dangereux qu'il faut s'efforcer de faire avorter par l'emploi des antiphlogistiques; on dirige des vapeurs aqueuses sur les mamelles et on administre des lavements. On trouvera à l'article *Sevrage*, le procédé pour faire passer le lait aux juments nourrices. Le défaut de lait dépend tantôt du tempérament de la jument, tantôt de quelque dérangement dans la santé, tantôt de l'insuffisance ou de la mauvaise qualité des aliments. Les moyens à employer dans les différents cas doivent être en rapport avec la cause de l'accident.

ALLAITER. v. Action de la jument qui donne à téter à son poulain.

ALLANTOIDE. s. f. Du grec *allas*, saucisse, et *éidos*, figure. Membrane qui concourt à la formation de l'*arrière-faix*. Voy. ce mot.

ALLÉGER ou ALLÉGERIR UN CHEVAL. C'est le rendre plus léger du devant, afin qu'il ait plus de grâce dans ses airs de manége. A cet effet, le cavalier porte le corps un peu en arrière, en fermant les jambes et en sentant légérement l'appui du mors. Mais pour que ce mouvement s'exécute avec perfection, il faut que préalablement le cheval ait été assoupli. Voy. ASSOUPLISSEMENT. Pour pouvoir compter sur l'obéissance passive d'un cheval lourd à la main, il faut alléger cette lourde masse qui le rend non-seulement disgracieux, mais sujet aux chutes, et incapable d'apprécier les effets du mors.

ALLELUIA. Voy. SURELLE ACIDE.

ALLER A COURBETTES. Voy. COURBETTE.

ALLER A LA BOTTE. Action d'un cheval colère qui porte sa bouche à la jambe du cavalier à dessein de le mordre. Voy. DÉFAUT.

ALLER A LA DÉSESPÉRADE. Vieille locution qui signifie courir avec une vitesse extrême, à la manière d'un désespéré. Celui qui veut braver la fougue d'un cheval, qui va à la désespérade, et ignore les moyens de le maitriser, s'expose à des accidents que le hasard seul peut prévenir.

ALLER A MAIN DROITE ou A MAIN GAUCHE. Voy. MAIN.

ALLER A RUADES. Voy. RUER.

ALLER A TOMBEAU OUVERT. C'est aller à cheval, en voiture, avec une très-grande vitesse et au péril de sa vie.

ALLER A TOUTES JAMBES. C'est la même chose que courir.

ALLER A TROIS JAMBES. Il se dit d'un cheval qui boite tout bas ou très-fort. Voy. CLAUDICATION.

ALLER AU FOURRAGE. Voy. FOURRAGE.

ALLER AUX DEUX MAINS. Voy. MAIN.

ALLER BON TRAIN. Voy. TRAIN, 2[e] art.

ALLER DE COTÉ. C'est la même chose que *pas de côté*. Voy. PAS.

ALLER DE L'OREILLE. Se dit d'un cheval qui à chaque pas fait une inclination de tête.

ALLER DROIT. Il se dit d'un cheval qui ne se traverse pas.

ALLER DROIT A LA MURAILLE. Voy. MURAILLE.

ALLER EN BIAIS. Se dit d'un cheval qui va les épaules avant la croupe. Pour aller en biais, on aide le cheval de la rêne de dehors, et on le tient ferme sans lui donner aucun temps, car il en prend de lui-même; on l'aide aussi de la jambe de dehors, de manière que la rêne et la jambe soient du même côté et constamment en dehors.

ALLER ÉTROIT. S'approcher du centre du manége.

ALLER L'AMBLE. Se dit du cheval qui a cette allure. Voy. AMBLE.

ALLER LARGE, *marcher large, larger*. C'est gagner du terrain en s'éloignant du centre de la volte, et suivre exactement les murs du manége. C'est aussi reprendre la ligne droite. En approchant le talon de dedans, on conduit large un cheval qui de lui-même se serre trop. Voy., à INSTRUCTION DU CAVALIER, les 2[e], 3[e] et 4[e] leçons.

ALLER L'AUBIN. On le dit d'un cheval qui aubine. Voy. AUBIN.

ALLER LE GALOP. Voy. ALLURE et GALOPER.

ALLER LE PAS. Voy. ALLURE et PAS.

ALLER LE PETIT TRAIN. Voy. TRAIN, 2[e] art.

ALLER LE TRAQUENARD. On le dit d'un cheval marchant à cette allure. Voy. TRAQUENARD.

ALLER LE TROT. Voy. ALLURE et TROTTER.

ALLER PAR A-COUP. Voy. A-COUP.

ALLER PAR BONDS ET PAR SAUTS. C'est aller à courbette et à cabrioles. — Il se dit aussi d'un cheval qui, par gaieté, ne fait que sauter, au lieu d'aller une allure réglée.

ALLER PAR HAUT. C'est faire un manége élevé.

ALLER PAR LE DROIT. C'est mener son cheval par le milieu du manége, sans s'approcher des murailles.

ALLER PAR PAYS. Signifie faire un voyage, ou se promener à cheval.

ALLER PAR SURPRISE. C'est lorsque le cavalier se sert des aides tout à coup, de manière à surprendre le cheval au lieu de l'avertir.

ALLER TROP LARGE. On le dit d'un cheval qui entreprend sur un trop grand terrain et qui ne demeure pas sujet.

ALLER VENTRE A TERRE. Voy. Courir a toutes jambes.

ALLONGE. s. f. C'est la même chose que Entorse. Voy. ce mot.

ALLONGER. v. Se dit des allures. Voy. Instruction du cavalier.

Allonger, action qui consiste à baisser la main et à augmenter progressivement l'effet des jambes pour empêcher le cheval de s'arrêter ou de rester en arrière. Le cheval ayant obéi, on replace la main et les jambes. Les cochers emploient ce même mot pour avertir le postillon de faire tirer les chevaux de devant. *Allongez, allongez.*

ALLONGER LA RUADE. Voy. Ruer.

ALLONGER LE COU. Action du cheval qui, au lieu de tenir sa tête en bonne situation lorsqu'on l'arrête, avance la tête et tend l'encolure, comme pour s'appuyer sur la bride, ce qui dénote ordinairement peu de force des reins.

ALLONGER LES ÉTRIERS. Voy. Étrier.

ALLONGER LES RÊNES. Voy. Instruction du cavalier.

ALLURE. s. f. Se dit des divers mouvements que le cheval exécute en marchant, par la mise en action du mécanisme entier du corps. Voy. Locomotion et Mouvement. C'est par l'arrière-main que la masse se porte en avant; le devant reçoit son action et se développe en raison de la plus ou moins grande extension des parties postérieures. Les allures ont été divisées en *allures naturelles*, *défectueuses* et *artificielles*. Les premières sont le *pas*, le *trot* et le *galop*; on y ajoute la *course*. Les secondes sont : l'*amble*, le *traquenard* qu'on nomme aussi *entre-pas* et *amble rompu*, le *train rompu* et l'*aubin*. Celles-ci peuvent être la suite de l'éducation ; mais, en général, elles proviennent de l'état d'usure et de faiblesse de l'animal. Les troisièmes, c'est-à-dire les *allures artificielles*, qui doivent leur naissance à l'instruction du manége, se distinguent en *airs bas* et *airs relevés*. Voy. ces divers mots et Airs de manége. — Les allures sont susceptibles de diminution et d'augmentation : ainsi, on peut aller le pas, le trot et le galop, d'*aplomb*, ou *assis*, ou *trop sur les épaules*. Pendant la marche, les membres du cheval se trouvent alternativement en l'air, ou posés à terre. Le premier de ces mouvements est nommé *lever* ou *soutien*; le second, *appui* ou *foulée*. Le heurt du pied sur le sol est appelé *battue*. — On entend aussi par allure, soit le *train* ou la *marche* du cheval, soit chacun des différents mouvements qu'il exécute relativement à la commodité de celui qui le monte. *Belles allures; allures douces, qui ne fatiguent point*, etc.

Allures froides, se dit de celles dans lesquelles le cheval lève peu les jambes antérieures dans la progression.

On appelle *allure réglée*, celle dont la vitesse est toujours égale.

Les allures artificielles, que l'on donne aux chevaux qui ont été préalablement dressés aux différents exercices, sont qualifiées du nom de *manége*.

ALLURE RÉGLÉE. Voy. Allure.

ALLURES ARTIFICIELLES. Voy. Allure.

ALLURES DÉFECTUEUSES. Voy. Allure.

ALLURES FROIDES. Voy. Allure.

ALLURES NATURELLES. Voy. Allure.

ALMANZOR. Voy. *Darley Arabian*, à l'article Chevaux célèbres.

ALOÈS. s. m. Du grec *aloé*. Suc concret contenant une matière extracto-résineuse, que l'on retire des plantes du genre *aloès*, de la famille des liliacées. On en distingue trois espèces principales : le *soccotrin* ou *succotrin*, l'*hépatique* et le *caballin*. Le *soccotrin*, qui nous venait autrefois de l'île de Soccotra, est le plus pur et le meilleur. On le trouve dans les pharmacies en gros morceaux de couleur brune foncée, durs, friables, mais pour l'usage on le réduit en poudre d'un beau jaune doré, d'une saveur amère. L'*hépatique*, ainsi nommé à cause de sa ressemblance avec la couleur du foie, est celui dont on fait habituellement usage dans la médecine des animaux, le premier étant très-rare. Le *caballin*, le moins pur de tous,

était autrefois le plus employé dans la médecine des chevaux, d'où lui est venue l'épithète de caballin; mais il est abandonné aujourd'hui à cause de ses effets incertains, dus aux substances étrangères qu'il contient. On falsifie l'aloès avec la colophane; en faisant rougir la tête d'une épingle noire, et en la mettant dans l'aloès que l'on croit falsifié, l'odeur de la colophane fait immédiatement reconnaître la fraude. L'aloès est le purgatif le plus usité; on l'administre à la dose de 31 à 62 grammes, en pilules ou en breuvage; on l'unit quelquefois à d'autres purgatifs. A la dose de 7 grammes par jour, il est considéré comme vermifuge, pour expulser les vers intestinaux. Sa poudre dissoute dans de l'eau-de-vie forme une teinture beaucoup employée à l'extérieur comme dessiccative et détersive.—On nomme *aloès des Barbades* ou *aloès calebasse*, celui qui arrive en Angleterre des iles Barbades, et dont les vétérinaires anglais font grand cas pour purger les chevaux. Les aloès fournis par l'Italie, l'Espagne et l'Algérie sont doués de peu ou point de vertu purgative, et par conséquent peu estimés. Il parait que ces derniers sont un second moyen de falsification du bon aloès.

ALOPÉCIE. s. f. Du grec *alopex*, renard, parce que le renard est sujet à une maladie qui lui fait tomber les poils. *Pelade*. Chute des poils et des crins. A l'article *Mue*, nous parlerons de la chute périodique et naturelle des poils des chevaux; nous nous bornerons à dire ici quelques mots de l'*alopécie*, qui peut être ou accidentelle, ou un symptôme de maladie, ou bien la conséquence d'un état particulier de l'organisme. Dans le premier cas, elle n'a lieu que partiellement; les causes qui la produisent le plus ordinairement sont extérieures et locales, telles que le frottement des harnais, le frottement des animaux les uns contre les autres ou contre des corps durs, les bandages et les ligatures maintenus trop longtemps, l'application de certains topiques, etc. Les mesures à prendre contre cet accident ne sont autres que l'éloignement des causes qui l'ont produit. Les deux autres cas d'alopécie peuvent suivre tout ce qui est capable de diminuer l'énergie vitale, comme la malpropreté, le défaut de pansement de la main, les sueurs abondantes, leur suppression subite par le froid, une nourriture malsaine ou insuffisante, etc. Ils se montrent aussi dès l'invasion ou pendant le cours des maladies inflammatoires aiguës, de celles graves et longues, dans les convalescences pénibles, dans la vieillesse, les dartres, la gale, et particulièrement dans celle dite *rouvieux*, où l'on voit les crins de l'encolure tomber d'eux-mêmes ou se détacher pour peu qu'on les tire. Quand l'alopécie se manifeste à la queue, elle produit ce qu'on désigne par la dénomination de *queue de rat*. Tous les moyens sont impuissants contre l'*alopécie de vieillesse*. Quant à celle qui précède, accompagne ou suit les maladies, elle cesse ordinairement après leur guérison. Dans le cas contraire, il faut employer un régime fortifiant, et si la peau se montre lâche, privée de ton, on a recours aux onctions d'huile de laurier, de lavande, de genièvre, ou à des fomentations avec des décoctions de marube, de noyer, ou de petite centaurée. Si, au contraire, la peau est sèche, tendue, écailleuse, on emploiera les fomentations émollientes et les onctions avec des huiles douces.

ALOURDI. Voy. Abasourdi.

ALTÉRANT. Voy. Fondant.

ALTÉRATION. s. f. Du lat. *alter*, autre. Changement de bien en mal dans la forme, la couleur, les qualités, les propriétés d'un organe ou d'un tissu quelconque. On entend aussi par *altération*, la soif vive que l'animal éprouve dans beaucoup de maladies aiguës.

ALTHÆA. s. f. Nom latin de la *guimauve*, que l'on emploie souvent au lieu du nom français.

ALUINE. Voy. Absinthe.

ALUN. Voy. Sulfate d'alumine et de potasse.

ALUN CALCINÉ. Voy. Sulfate d'alumine et de potasse.

ALVÉOLE. s. m. Du latin *alveolus*, diminutif d'*alveus*, loge. Cavité dans laquelle les racines des dents sont enchâssées.

ALVIN, INE. adj. Du latin *alvus*, bas-ventre. Épithète qui s'applique aux évacuations qui ont lieu par l'anus.

ALZADOS. s. m. Chevaux sauvages de l'Amérique. Voy., à l'art. Cheval, *Espèce cheval*.

AMADOU. s. m. L'*amadou*, connu de tout le monde, n'est autre chose que l'*agaric* préparé, que l'on fait macérer dans une eau chargée de nitrate ou de chlorate de potasse, et que l'on fait ensuite sécher. Pour employer l'amadou, on le déchire par morceaux dont la grandeur est variable, et l'on applique la partie douce et comme veloutée, qui résulte de la déchirure, sur la partie saignante, en l'y maintenant jusqu'à ce qu'elle s'y soit attachée. Lorsque les hémor-

rhagies proviennent d'une surface un peu considérable, on y applique de larges portions d'amadou, dont l'écorce a été enlevée en les grattant, et que l'on soutient par une compression légère.

AMAIGRISSEMENT. s. m. Diminution de la graisse, considérée dans sa marche et ses progrès, qui sont l'*atrophie*, l'*émaciation*, la *maigreur* et le *marasme*.

AMAUROSE. s. f. Du grec *amaurôsis*, obscurcissement. *Goutte sereine.* Affaiblissement ou perte totale de la vue, sans que les yeux de l'animal paraissent extérieurement altérés. L'amaurose semble être produite par la diminution plus ou moins grande ou l'anéantissement de la sensibilité du nerf optique et de la rétine. Elle se divise en *essentielle* et en *sympathique*. La première a pour cause les inflammations de l'œil, la surabondance du sang dans cet organe, de fortes hémorrhagies, l'impression subite d'une vive lumière, l'aspect de la neige pendant une longue route, la trop forte réfraction des rayons solaires par le sable, les contusions de l'œil, les fortes pressions exercées sur le nerf optique par une tumeur ou une exostose placées dans l'orbite, la section de ce nerf, etc. Il paraîtrait que le caractère de cette maladie peut être inflammatoire ou atonique. Lorsque l'amaurose est incomplète, la prunelle se trouve fortement dilatée, mais elle conserve encore quelque contractilité; le fond de l'œil ne perd pas sa couleur noir foncé. Si elle est complète, il y a altération dans le fond de l'œil, dont la couleur prend alors une teinte pâle, quelquefois bleue ou verte; la prunelle éprouve une si grande dilatation que l'iris n'est plus apercevable, ou, si on le voit encore, il est presque toujours immobile. L'amaurose essentielle complète, quelle que puisse être la rapidité de son développement, est incurable; l'amaurose incomplète se guérit rarement. Celle-ci étant causée par une surabondance de sang, générale ou locale, ou par une lésion mécanique accompagnée de vives douleurs dans l'œil, le traitement à employer consiste dans la saignée générale ou locale, ou bien dans l'éloignement des causes qui peuvent irriter les organes, dans la privation d'aliments nourrissants et même dans la diète. Dans le cas de forte irritation locale, on emploie les mêmes moyens que dans l'ophthalmie aiguë. L'amaurose sympathique provient de causes qui réagissent sur le cerveau et sur le nerf optique, comme les travaux pénibles et outrés, les congestions cérébrales, les coups sur la tête, les métastases, la suppression subite d'un écoulement nasal ou de la transpiration, une inflammation aiguë ou chronique de la peau, une gastrite ou une gastro-entérite, une nourriture entièrement composée de grains ou autres substances trop nourrissantes, l'omission des saignées habituelles, enfin tout ce qui peut augmenter l'activité de la circulation et rendre les qualités du sang plus stimulantes. Cependant, une diarrhée chronique et opiniâtre, les suites prolongées d'une maladie grave, des aliments de mauvaise nature ou en trop petite quantité, l'excès des saignées, l'abus que l'on fait des forces du cheval débilitent, épuisent ces animaux et donnent naissance à l'amaurose sympathique, dont les symptômes sont semblables à ceux de l'amaurose essentielle, avec la différence que la première n'est pas accompagnée de l'irritation du globe. La cure, dans ce cas, est, pour ainsi dire, totalement opposée à celle déjà indiquée; ainsi, l'on prescrit des aliments bien choisis et nutritifs, des substances propres à faire recouvrer les forces, et, localement, des collyres excitants, des vapeurs d'éther, d'ammoniaque ou de baume de Fioravanti, des frictions autour des yeux avec ce même topique; on active ce traitement en stimulant la peau par des rubéfiants, des vésicatoires, des sétons, etc. Dans l'amaurose sympathique, produite par embarras ou par irritation gastrique, on emploie les évacuants doux et non excitants, tels que le nitrate de potasse antimonié, uni à des substances gommeuses et savonneuses qu'on administre en breuvage à de petites doses répétées. Si la maladie est due à une affection cérébrale, elle réclame un traitement approprié à la nature de l'affection du cerveau ou de ses annexes. Si elle a pour cause une métastase, l'indication consiste dans l'usage de moyens propres à rappeler les altérations là où elles avaient disparu. Si l'amaurose est le résultat d'une hémorrhagie, le rétablissement de l'œil a souvent lieu à mesure que la déperdition se répare; enfin, s'il y a plaie ou tumeur dans la salière ou au fond de l'orbite, le cas doit être regardé comme incurable.

AMAZONE. s. f. Du grec *a* privatif, et *mazos*, mamelle. On donnait autrefois le nom d'*Amazones* à une peuplade de femmes guerrières, très-célèbres dans l'histoire. Voy. l'Introduction à ce Dictionnaire. Aujourd'hui le nom d'*amazone* s'applique aux dames qui montent à

cheval, et surtout au vêtement qu'elles portent à cette occasion. Le cheval est pour les dames un exercice tout à la fois agréable et salutaire. Elles peuvent devenir très-bonnes cavalières, non pas pour batailler avec leur coursier, car cela ne conviendrait d'aucune manière au caractère de ce sexe timide autant que gracieux ; mais il leur sera facile d'apprendre à suivre leur cheval dans toutes les allures, à le conserver en équilibre, à le conduire avec précision. Elles auront le soin, à cet effet, de ne monter qu'un cheval sage et bien dressé ; autrement l'animal ne tarderait pas à s'apercevoir du peu de force qui lui serait opposée ; et, d'ailleurs, la position d'une femme ne permet pas assez de moyens de répression. Le cheval destiné à être monté par une dame doit être d'une taille élevée, c'est-à-dire de 1 m. 600 à 650 millim. (4 pieds 6 à 8 pouces), et être dressé sans cependant être trop fin ; car un cheval dont la bouche et les flancs seraient trop sensibles ne serait pas agréable pour une femme, dont la posture et le vêtement s'opposent à ce qu'elle puisse tirer parti des grands moyens de son cheval. Il n'est pas nécessaire qu'il soit dressé aux airs de manége. Ses qualités essentielles sont, la jambe sûre, la bouche bonne, une sensibilité médiocre, de la légèreté ; il faut qu'il soit sage, d'une docilité parfaite, et qu'il n'ait point de vices. Il le faut, en outre, familiarisé avec tous les objets qu'il peut rencontrer, gracieux et avec du liant dans les allures, d'un bon pas, bien franc, capable de déployer bien au trot et de partir au galop facilement, sans qu'il soit grand coureur. L'usage a consacré, pour la commodité des dames qui vont à cheval, un vêtement que nous avons dit porter aussi le nom d'*amazone*, et qui, tantôt est comme une robe à queue, c'est-à-dire ayant la longueur ordinaire sur le devant et très-long par derrière, et tantôt est aussi long de devant que de derrière, et dépasse les jambes de près d'un mètre. Le petit chapeau, appelé *bolivar*, noué ordinairement sous le menton avec des rubans, a l'avantage de ne point gâter les cheveux et de bien tenir sur la tête. Les bords, un peu larges, empêchent le voile d'être trop près du visage et préservent aussi les yeux de l'action perpendiculaire des rayons solaires. Un foulard, noué autour du cou sous la collerette, garantit cette partie de l'ardeur du soleil et de l'impression de l'air ; il remplace la cravate, qui donne aux dames une raideur peu naturelle. La meilleure chaussure est le brodequin ; il est préférable aux guêtres pour garantir la cheville du pied d'être froissée par l'étrivière ou la selle. Les dames dont l'instruction équestre ne laisse rien à désirer adaptent un petit éperon à leur talon gauche. Voy. Contredanse. L'équipement du cheval n'offre de différence notable que par rapport à la *selle*. Voy. ce mot. Pour monter à cheval, la dame est aidée par un cavalier. Après avoir entouré la fourche gauche de la selle avec les rênes tendues de manière à bien sentir la bouche du cheval, elle la saisit avec la main droite, qui tient aussi la cravache ; puis, la main gauche appuyée sur l'épaule du cavalier, et le pied gauche dans sa main, elle s'enlève sur la jambe droite, en soutenant bien le corps, et s'assied légèrement en selle. Aussitôt qu'elle sera assise, elle passera la cuisse droite dans la fourche en l'y engageant jusqu'au gras de la cuisse, dont les muscles, en s'aplatissant, coopéreront par leur poids à augmenter l'*assiette*. Le pied gauche se placera à l'étrier, en observant que ce dernier ne soit ni trop court ni trop long ; et pour qu'il soit au point convenable, il faut que, la dame s'élevant sur son étrier, il y ait environ 10 cent. de distance entre le derrière et la selle. La dame aura ensuite l'attention d'arranger la robe, afin d'éviter d'être blessée par les plis qui pourraient se former ; et, enfin, elle prendra les rênes de la bride avec la main gauche, en passant le petit doigt entre les rênes, et tiendra toujours la cravache de la main droite. Ce fut vers l'an 1380, que la reine Anne, femme de Richard II, roi d'Angleterre, introduisit pour les femmes la manière de monter à cheval se tenant assises, manière qu'elles ont généralement adoptée aujourd'hui dans tous les pays civilisés. Précédemment elles montaient à califourchon comme les hommes. La position de l'amazone à cheval est simple et facile : le corps est droit, sans force et sans affectation ; la jambe droite tombe mollement sur le devant de la selle, et la gauche ne fait que poser sur l'étrier ; les bras tombent sans raideur près des côtés ; le poignet gauche, qui tient les rênes, demeure élevé de 27 ou 30 mm. au-dessus du genou ; le droit reste à côté. Les pressions du talon aideront le cheval dans les mouvements à gauche, et la cravache servira pour les changements de direction opposée. Mais il faut avoir soin de la faire sentir, soit par pressions lentes, soit par petits mouvements réitérés derrière les sangles, ou seulement à l'épaule, si le che-

val a un peu d'action. Ce n'est pas seulement pour monter à cheval, c'est aussi pour sortir que l'amazone ne peut se passer d'un cavalier. Il se place à gauche, tant pour être à même de saisir avec la main droite les rênes, afin de calmer le cheval qui s'animerait trop, que pour arrêter au besoin les chutes qui n'ont guère lieu que de ce côté. Les dames ne pouvant apprendre à monter à cheval sans le secours d'un écuyer, il serait inutile d'entrer ici dans de plus amples explications à ce sujet.

AMBIANT. adj. Du lat. *ambire*, entourer. (Phys.) Cet adjectif est employé en parlant de l'air. L'*air ambiant* est celui dans lequel un corps est plongé ou enveloppé.

AMBLE. s. m. Du grec *amblunein*, rompre. L'une des allures défectueuses du cheval. Elle consiste dans le mouvement simultané des deux jambes du même côté, alternativement avec l'élévation de celles du côté opposé, en sorte qu'il n'en résulte que deux battues pour les quatre extrémités. Si l'amble a cela de commun avec le *trot*, il en diffère d'ailleurs en ce que le corps n'étant appuyé que de chaque côté à la fois, l'animal est obligé de *raser le tapis*, sans quoi il tomberait sur le côté, ce qui arrive aux chevaux ambleurs au moindre faux pas. L'amble est la plus basse et la moins détachée de toutes les allures défectueuses; aussi est-elle la plus douce pour le cavalier. Elle reconnait trois causes : une faiblesse naturelle, la ruine et l'usure, l'éducation qui force le cheval à la prendre. Pour atteindre ce dernier but, on commence par attacher ensemble les deux extrémités de chaque bipède latéral, pendant que l'animal très-jeune vit dans les pâturages. Cette allure, qu'il conserve toute sa vie, n'est plus regardée alors comme une grave défectuosité, puisqu'elle n'est causée ni par l'usure ni par la faiblesse des membres. Les poulains qui n'ont pas encore acquis toute leur force, et les chevaux usés, ruinés par le travail, prennent l'amble, dont les mouvements se font peu sentir au cavalier. Cette allure a été bannie des manéges et des exercices militaires; elle ne peut se soutenir que sur des terrains unis, ce qui fait qu'elle est plus commune en France qu'en Angleterre. Du reste, un bon cheval d'amble fait beaucoup de chemin, et il existe de ces chevaux qui peuvent parcourir huit à dix myriamètres par jour. Ceux-ci sont plus forts et beaucoup plus sûrs que ceux qui ne marchent l'amble qu'accidentellement. Dans quelques lieux des anciennes provinces de Normandie et de Bretagne, on dresse les jeunes chevaux à cette allure. L'équitation ne peut corriger l'amble naturel ou héréditaire. Si, au contraire, il est l'effet d'une mauvaise habitude, l'*assouplissement* dans l'inaction, les allures lentes et progressives, aidées d'une bonne position de tête et d'encolure, peuvent y remédier, et faire reprendre au cheval des allures régulières.

Franc d'amble, se dit d'un cheval qui va l'amble naturellement.

L'amble était fort en honneur au moyen âge. Aujourd'hui, il est très-peu cultivé dans nos manéges. *Amble rude, amble doux.* Cheval qui va l'amble.

Il se dit aussi en parlant des ânes et des mulets.

AMBLE ROMPU. Voy. TRAQUENARD.

AMBLER. v. Aller l'amble. Voy. AMBLE.

AMBULANCE. s. f. Du lat. *ambulare*, voyager, se transporter d'un lieu dans un autre. Petit hôpital militaire approprié au service de campagne, et formant momentanément dépôt et détachement. Avant Henri IV, nos armées n'avaient point d'ambulances. Sully fit l'essai des hôpitaux ambulants au siége d'Amiens, en 1597. Les *ambulances à cheval* ou *ambulances volantes* sont des détachements d'une ambulance principale. Les chirurgiens y sont à cheval et les employés dans des caissons.

AMBULANT. adj. Même étym. Ce mot s'applique aux maladies qui s'étendent de proche en proche, en quittant peu à peu une partie pour se montrer sur une autre qui l'avoisine. *Erysipèle ambulant.* Certains rhumatismes effectuent leur changement de place avec une grande rapidité, car on les voit quitter brusquement un membre pour se porter dans un autre. On entend par *vésicatoire ambulant* celui que l'on place successivement sur différentes parties du corps.

AMBUSTION. s. f. Du lat. *ambustio*. Synonyme d'*ustion* ou de *cautérisation*.

AMÉLIORATEUR. s. m. Terme de haras. Il se dit des animaux destinés à l'amélioration d'une race, et surtout des étalons.

AMÉLIORATION DES ANIMAUX DE L'ESPÈCE CHEVALINE. Le mot *amélioration*, pris dans le sens de cet article, signifie tantôt l'art de rendre les races plus utiles, plus agréables, sans accroître dans la même proportion les frais de production et d'entretien; tantôt il désigne le résultat de l'action d'améliorer. On améliore

les animaux en leur communiquant des formes, des aptitudes, des qualités qui n'existent pas à l'état sauvage, et en effaçant des caractères, des défauts naturels. Le plus souvent ces améliorations ne sont des perfections que relativement à nos besoins. Lorsque les modifications que l'on communique à une race se transmettent par génération, et que les caractères primitifs et originels ont disparu, on dit que cette race est *améliorée*. Tout ce qui est susceptible de modifier l'économie animale peut, en agissant convenablement, améliorer les animaux ; ainsi, l'*influence des aliments*, celle exercée par le *climat*, celle *du travail et du repos*, celle *des soins et des habitations*, celle *des âges et de la race*, enfin la *génération*, méritent d'être considérées par rapport à la question qui nous occupe. Nous dirons ensuite un mot sur les améliorations à rechercher.

Des aliments. Une alimentation choisie, convenablement administrée, et l'emploi de quelques soins particuliers, pourraient suffire à la longue pour imprimer aux animaux toutes les modifications dont ils sont susceptibles ; tandis que le défaut d'une nourriture convenable rend tous les autres moyens inefficaces, ou bien leurs effets ne sont que passagers. L'influence des aliments dépend de leur quantité et de leur qualité. Par une alimentation copieuse, tous les organes acquièrent un grand développement, la taille s'élève, le corps devient étoffé, les muscles volumineux. Si l'alimentation, quoique abondante, est peu substantielle, et que le pays soit tempéré et un peu humide, les animaux sont lymphatiques, sans énergie, ont des formes empâtées, le ventre volumineux, la peau souvent épaisse, les poils gros, nombreux, longs, la corne développée; tels sont les chevaux de la Hollande, du Poitou, etc. Dans de semblables pâturages, on ne saurait entreprendre que l'élève de chevaux de race commune. Si la nourriture copieuse et substantielle se trouve associée à un sol moins humide et à un air plus sec, les chevaux présentent des formes plus dessinées, des muscles moins empâtés et plus puissants, la peau épaisse, mais souple, mobile, le poil luisant; leur sensibilité est développée; ils réunissent la force à l'énergie. Ces pâturages, dans lesquels on essayerait en vain l'élève des chevaux fins, conviennent pour la nourriture des juments poulinières ou nourrices, et pour donner un développement rapide aux poulains de trait de deux à quatre ans; en y retenant ceux-ci peu de temps, et en leur donnant à l'écurie des grains, des graines, ils prendront de belles formes et feront un travail dont on pourra tirer les frais de leur nourriture. Une alimentation substantielle qui consisterait en très-bon foin, en grains, en graines, qu'on ferait consommer à l'écurie, devrait être distribuée avec un grand soin pour obtenir des chevaux légers. L'insuffisance de l'alimentation ne s'opposera pas seulement à l'amélioration des races, mais même à leur conservation. Les animaux mal nourris sont maigres, mous, faibles, indolents, incapables de rendre de bons services; ils ont la peau sèche, adhérente, se couvrent de vermine, de gale, etc., et périssent dans le marasme. Cet état souffreteux, qui empêche les femelles d'allaiter leurs petits, se transmet aux produits de la génération : ceux-ci se développent mal, sont rabougris, ont le poil long, hérissé, terne; ils ne montrent pas cette vivacité, cette pétulance propres à leur âge; les maladies auxquelles ils sont exposés augmentent leur faiblesse. Pour ce qui concerne la qualité, les aliments succulents, nutritifs, nourrissent sous un petit volume. Alors le ventre des animaux est peu volumineux, la poitrine ronde, le corps cylindrique, les muscles fermes, les membres développés; l'assimilation se fait bien au moyen d'un sang très-riche en principes nutritifs. Les animaux sont sanguins, agiles et très-forts comparativement à leur volume, qui, du reste, varie selon l'abondance des aliments, de manière que tantôt on aura les chevaux de la vallée d'Auge, du Cotentin, et tantôt les limousins, les arabes, c'est-à-dire les chevaux fins. L'élève de ceux-ci ne convient que lorsque la nourriture est riche en principes nutritifs et un peu excitants, composée de grains, de graines, de très-bon foin, lorsque les pâturages sont de bonne qualité, sans être trop fertiles. Quand les aliments sont peu nutritifs, grossiers, aqueux, les animaux se trouvent dans la nécessité d'en prendre de grandes masses pour entretenir leur corps, et alors ils sont mous, lymphatiques, leurs muscles sont sans fermeté, leur corps est empâté, leur ventre devient volumineux, avalé, le sang est pauvre en principes nutritifs. Ce genre d'aliments est presque toujours le produit d'un pays bas et humide, où l'air est sans cesse chargé de principes aqueux. Sous l'action de l'atmosphère unie à celle du sol et des aliments, on voit dans ces

localités des pieds gros, larges, l'ongle peu formé, la peau épaisse, les crins gros, comme chez les chevaux de Hollande, du Poitou, de la Flandre. On n'a encore que des idées très-imparfaites relativement à l'action de quelques substances alimentaires sur certains appareils plutôt que sur d'autres; il est vivement à souhaiter que ce point de physiologie soit éclairci, et l'on pourra ensuite, en faisant un choix judicieux des aliments, déterminer des modifications partielles du corps, donner un développement à quelques organes, en augmenter l'activité, et, en employant les animaux ainsi modifiés à la reproduction, ils transmettront leurs qualités à leurs descendants.

Du climat. Le climat exerce une grande influence sur la forme et le naturel des animaux; il agit directement par la localité, le calorique, la lumière, l'électricité; et indirectement, par les aliments, les boissons, etc. Sous le mot de localité, nous comprenons le sol et l'atmosphère. Les sols varient par leur nature et la direction de leur surface. Quant à leur nature, on distingue ceux qui sont argileux, peu perméables à l'eau, généralement humides, et ceux qui sont sablonneux, calcaires ou siliceux, perméables, et le plus souvent secs. Un sol argileux et horizontal offre souvent à sa surface une légère couche d'eau dans laquelle naissent, vivent et meurent des êtres organisés dont la décomposition répand des gaz malsains. Les animaux qui habitent dans une localité semblable sont faibles, mous, souvent affectés de maladies organiques; ils ont le ventre volumineux, les pieds plats, la corne molle, peu tenace, les membres couverts de beaucoup de poils, la tête grosse. Les sols argileux, étant en pente, la surface en est sèche, et ils sont moins malsains; cependant les végétaux qu'ils fournissent ne contiennent que médiocrement des principes nutritifs. L'humidité de l'air peut provenir de masses d'eau considérables, telles que la mer, les lacs, les rivières, etc.; étant alors privée d'*effluves*, elle est moins insalubre que celle des marécages. Comme cette dernière, elle tend à rendre la température peu variable; la chaleur et le froid n'y sont jamais très-intenses; les animaux y vivent en bonne santé, mais ils sont grands, massifs, lymphatiques, sans énergie, leurs muscles sont mous, empâtés, leur peau épaisse, dure, avec des poils touffus, leurs crins rudes et longs. Un terrain siliceux, calcaire, est perméable, et sa surface est sèche; il produit des plantes peu abondantes, mais nutritives; les chevaux fins y prospèrent, mais on ne doit pas y importer de gros chevaux. En considérant le sol par rapport à son élévation et à sa direction, on a les terrains de plaine et ceux de montagne. Si les premiers sont de bonne nature et qu'il y ait assez d'humidité pour favoriser la végétation sans vicier ou altérer l'atmosphère, les grands animaux y réussissent. Sur les montagnes et les coteaux, l'air est sec, vif, les plantes sont de bonne qualité, excitantes et nutritives, mais peu abondantes. Les chevaux de ces lieux, comme ceux du Limousin, de l'Auvergne, des Ardennes, sont petits, sobres, souples, agiles, adroits, forts et vigoureux; ils ont les pieds petits, la corne dure, les jambes sèches, nerveuses, les articulations larges, les saillies osseuses bien prononcées, l'œil vif, la peau fine, les crins rares. L'amélioration de ces races ne doit être tentée qu'avec précaution. Après la localité, nous avons à dire un mot de la température. L'action du calorique s'exerce sur les plantes, sur le sol et sur les animaux; elle est excitante, augmente la sensibilité de tous les organes et favorise la transpiration en stimulant principalement la peau. Par l'effet d'une très-forte chaleur, l'air est sec, le sol aride, les plantes peu abondantes; la surexcitation qu'éprouvent les animaux donne lieu à beaucoup de pertes au moyen de la transpiration; ceux-ci n'acquièrent jamais un grand développement; on en a l'exemple dans les chevaux des déserts de l'Afrique et dans ceux des sables de l'Arabie. Mais sous l'équateur, on ne rencontre que des chevaux de moyenne taille, lors même que les pâturages sont fertiles et le sol humide. La race anglaise, transportée dans les Indes, y dégénère, tandis qu'elle se conserve dans l'Amérique septentrionale. Un effet semblable à celui produit par une extrême chaleur résulte d'un froid excessif, qui rend l'air sec et s'oppose à la végétation. Les animaux soumis à son influence sont petits, restent engourdis. La Russie, l'Islande possèdent de petits chevaux, comme la Corse et l'Afrique. Enfin, la lumière et l'électricité agissent sur les animaux à la manière des excitants; toutefois, l'action de ce dernier fluide relativement à la multiplication des quadrupèdes est encore peu connue. On est parvenu à mieux apprécier l'influence de la lumière; elle rend les animaux robustes, vigoureux, prolifiques; quand ils sont dans un état de faiblesse ou de maladie, ou très-jeunes, elle les fortifie

d'une manière bien sensible; son action se confond avec celle du calorique, mais elle n'en est pas moins différente; parmi les preuves qu'on peut en donner, nous citerons l'exemple des végétaux qui, dans l'obscurité, sont pâles, aqueux, inodores, insipides, quelle que soit la chaleur à laquelle ils sont exposés. Les rayons lumineux agissent sur les animaux, soit directement par leur présence, soit indirectement par l'influence qu'ils exercent sur les plantes.

Du travail. Par l'exercice d'une partie du corps, on y fait affluer le sang, on en active la nutrition, on en accroît la force et on la rend plus habile à se mouvoir; le travail augmente donc la puissance des organes, dont l'animal devient en même temps plus adroit à se servir par l'effet de l'habitude. Les animaux qui, étant jeunes, font beaucoup d'exercice, ont la poitrine ample, la respiration étendue et facile, les muscles développés et forts, les articulations des membres souples; susceptibles d'avoir des mouvements prolongés, variés, ils peuvent pendant longtemps soutenir une allure agréable et rapide. En *entraînant* souvent les chevaux avant de les soumettre à l'épreuve définitive des courses, on leur donne beaucoup d'avantage sur ceux qui y paraissent pour la première fois. Un organe qui est exercé plus que l'ensemble du corps prend un accroissement anormal. Ainsi, le tirage raccourcit le corps, fait devenir les reins doubles, larges, la croupe courte et oblique, et les membres droits; le service de la selle allonge le corps, produit un tiraillement sur les muscles de la colonne épinière, et rend la croupe horizontale; mais lorsqu'il est trop pénible, les animaux deviennent *ensellés.* La transmission par la génération des aptitudes acquises est indubitable. En Angleterre, on a payé des sommes immenses pour la saillie d'un étalon qui avait montré une grande supériorité à la course. L'expérience a appris dans ce pays que la faculté de courir passe de père en fils.

Des soins et des habitations. Il est souvent difficile d'expliquer pourquoi les animaux sont puissamment modifiés par des soins assidus; mais ce fait n'admet pas de contestation. Les Anglais ont créé leur précieuse race de chevaux par des pansages régulièrement pratiqués, par l'usage de procédés ou d'agents propres à faciliter la transpiration cutanée; au moyen d'écuries sèches, spacieuses, aérées, entretenues proprement; par l'emploi de bons aliments, par des choix judicieux concernant la reproduction. Les chevaux sauvages d'Amérique ont dégénéré et sont plus petits encore que ceux des petites races d'Europe dont ils descendent. L'influence des soins pourra être facilement appréciée en comparant dans un même pays les chevaux bien tenus à ceux des personnes qui négligent leurs animaux, ou mieux encore en comparant les haras sauvages aux haras parqués et aux haras privés. Dans les haras parqués on commence à voir des chevaux grands, bien conformés et de couleur variable, supérieurs aux races sauvages; dans les haras domestiques, on remarque la différence de formes, de volume, d'aptitude, de couleur, et tout cela est le résultat d'une soigneuse distribution des aliments, de l'attention donnée au croisement, au pansage, etc. Buffon, Bourgelat et d'autres ayant affirmé que le croisement était indéfiniment nécessaire pour avoir et conserver de belles races, on a cru pendant longtemps qu'on ne pourrait en prévenir la dégénération par des soins convenables; aujourd'hui, toute la question se trouve bornée à savoir déterminer dans quels cas il y a avantage à employer ces soins.

De l'âge et de la race. L'âge et la race exercent une grande influence sur l'amélioration des animaux. Dans l'accouplement de deux individus différemment âgés, celui qui est à la force de l'âge influe plus que l'autre sur les qualités du produit de la génération; il est également démontré par l'expérience que plus les élèves sont jeunes, plus il est facile d'apporter des modifications à leur constitution physique, à leur instinct, à leurs habitudes. Le premier âge est celui où l'accroissement du corps est rapide; alors on peut faciliter cet accroissement par l'emploi d'une nourriture bonne et abondante; c'est alors aussi qu'il faut entreprendre l'éducation des animaux, les dresser pour modifier leur éducation dans le sens des services que nous en exigeons. Ce premier âge de la vie les rend propres à suivre facilement notre volonté, à s'accoutumer à exécuter les mouvements que nous leur enseignons sans difficulté et presque par habitude, par instinct. De cette manière, tout est coordonné en eux en vue des actions qui leur sont habituelles, et ils transmettent à leurs descendants l'aptitude dont ils sont eux-mêmes doués. L'influence de la race est relative à l'ancienneté et à l'énergie de celle-ci. La dégénérescence, ou, si on l'aime mieux, la transformation, s'opère avec facilité dans les races nouvellement formées, qui n'ont pas des

caractères bien fixés, et qui transmettent rarement leurs formes à leurs descendants; par conséquent, il ne faut pas les employer pour améliorer par le croisement les races anciennes. L'énergie des races, comme celle des animaux, a une grande part dans l'action que les reproducteurs exercent sur le produit de la conception; par le croisement de deux races, dont l'une est forte et énergique, on voit les caractères de celle-ci prédominer toujours dans les descendants.

De la génération. L'influence de la génération joue un grand rôle dans l'art de perfectionner les animaux. Pour propager, au moyen de la génération, les qualités qu'on trouve en eux, et détruire les défauts qu'ils présentent, il convient de choisir les *reproducteurs*. Ce choix doit avoir pour but l'*appareillement*, c'est-à-dire l'*accouplement* de deux individus chez lesquels les défectuosités de l'un sont compensées par les perfections correspondantes ou par les défauts opposés de l'autre. L'influence qu'exercent le père et la mère sur le produit de la conception, leur taille, leur forme, leur âge, leurs qualités, leurs défauts, etc., doivent être pris en considération pour effectuer un bon appareillement. Indépendamment des qualités absolues que les chevaux doivent toujours posséder, il en est dans chaque sexe de relatives au pays, à la race que l'on veut conserver ou former, à l'état de l'individu du sexe opposé. Il est certains cas où un caractère donné peut être un grand défaut, et dans d'autres une précieuse qualité; on voit assez souvent un mâle donner de très-bons produits avec une femelle, et de mauvais avec une autre. L'époque de la copulation doit ensuite être déterminée et dirigée pour prévenir l'épuisement des animaux; les femelles pleines et celles qui nourrissent doivent être soutenues par une bonne alimentation; on doit enfin surveiller la parturition, et soigner les petits pendant toute la durée de leur développement. Plusieurs causes contribuent à la dégénération des meilleures races domestiques. Par les soins donnés aux mères, aux petits, aux malades, on prolonge la vie d'un grand nombre d'individus dont la constitution est bien compatible avec un état apparent de santé, mais les rend incapables de créer des descendants robustes; par les travaux, la privation de la liberté, par la distribution irrégulière d'aliments secs, tantôt trop nutritifs, d'autres fois indigestes, on engendre des infirmités qui se propagent ensuite par la génération; d'ailleurs, la nature contrariée, sans être vaincue, tend continuellement à ramener les êtres organisés aux caractères qu'elle leur a donnés. Des règles sont donc indispensables pour conserver les races qu'on a créées. Il convient, à cet effet, d'exclure de la génération les individus qui, après des soins particuliers, ont résisté aux maladies du jeune âge; ceux qui sont atteints d'une infirmité quelconque; ceux dont les améliorations sont tellement faibles qu'on doit s'attendre à les voir disparaître dans les produits de la génération. Les défauts des races peuvent être corrigés à l'aide d'appareillements bien entendus, en écartant de la reproduction les individus défectueux. Il est même possible de créer des races nouvelles et d'établir des variétés dans celles qui existent, par la dissemblance que présentent toujours nos animaux soumis à l'influence de régimes si divers. On a même le moyen de déterminer cette dissemblance en faisant agir convenablement l'air, les aliments, le travail, etc. Si on propage ensuite les modifications créées sous l'influence hygiénique de la domesticité, la génération les augmente toutes les fois qu'on a soin de n'employer à la reproduction que les individus qui les présentent; l'accouplement d'un mâle et d'une femelle possédant un certain caractère donne toujours un produit dans lequel ce caractère est plus marqué. De cette manière, l'amélioration qu'on a produite ne restera pas individuelle, ne sera pas anéantie par la destruction de l'individu sur lequel on l'a imprimée; elle se propagera et se perpétuera par la génération. Afin de bien imprimer à une race nouvelle les caractères qui doivent la constituer, il est nécessaire de faire reproduire ensemble, pendant quelques générations, des animaux appartenant à la même famille. Il n'est pas seulement donné par la reproduction de transmettre aux produits les caractères amenés par le régime, mais encore on crée, sans le secours des agents hygiéniques, des races nouvelles. On y parvient en faisant reproduire ensemble un mâle et une femelle d'une conformation différente; le fils tiendra le milieu entre le père et la mère. Pour obtenir des effets marqués, il faut accoupler des individus appartenant à des races différentes; on peut même croiser deux espèces différentes, le cheval avec l'ânesse, et *vice versâ*; mais alors les produits sont presque toujours inféconds. C'est souvent par le croisement des races que l'on corrige les défauts d'une race, que

l'on forme des *métis* qui possèdent à des degrés divers les caractères du père et de la mère, que l'on crée des races qui réunissent aux qualités d'une race exotique la faculté de résister au climat. Dans le croisement de deux races, les défauts de l'une doivent être compensés par les qualités correspondantes de l'autre. Parmi les améliorations que l'on désire, il faut, avant de chercher à les réaliser, distinguer celles qui tiennent au volume, aux formes générales du corps, de celles qui consistent dans la formation particulière d'un organe, dans l'activité d'une certaine fonction. Le climat, et surtout la nourriture, sont les agents d'où dépend tout ce qui tient au développement de l'ensemble du corps. On tenterait en vain d'améliorer une race en croisant des femelles petites avec des mâles d'une taille élevée; il ne pourrait en résulter que des produits *décousus* ou des améliorations passagères. Les chances ne sauraient être favorables en important le mâle et la femelle d'une belle race; dès les premières générations, elle dépérirait. Par la conservation, au contraire, de la race du pays, en améliorant les pâturages, en donnant une nourriture plus abondante, on aura des animaux plus fournis, et, après quelques générations, ils auront acquis tout le développement que le régime auquel on les soumet est capable de leur donner. Mais il n'est pas moins certain qu'un croisement entrepris après avoir amélioré la nourriture, peut immédiatement opérer sur le développement d'une race ce que le régime ne saurait produire qu'après plusieurs générations. Les règles qui précèdent ne s'appliquent point aux qualités, aux améliorations spéciales. On parviendrait sans doute, à force de soins, à force d'appareillements convenables, à corriger une encolure trop longue, trop mince, des pieds mous, trop évasés; mais ces résultats ne s'obtiendraient qu'à la longue au moyen du régime, tandis que par le croisement des races, peu de générations suffiraient pour se les procurer. Il ne faut pas cependant attribuer à l'influence de la génération plus qu'elle ne peut donner; c'est en en exagérant les effets qu'on a cru qu'il suffisait d'importer, par exemple, des étalons arabes, espagnols, anglais, dans un autre pays, pour y améliorer les races chevalines, et on a fait de grands sacrifices en pure perte. On se les serait épargnés si on avait réfléchi que la génération reproduit seulement, en général, les caractères créés par le climat, par la nourriture, etc. Celui qui connaît l'influence exercée par le pâturage et l'alimentation sur un jeune poulain, n'est point étonné de voir les descendants d'un cheval arabe venu des sables de l'Arabie, nourris dans de gras pâturages, avoir les caractères des chevaux du pays, et engendrer des produits n'ayant plus de ressemblance avec leur père. Voy. Appareillement et Croisement.

Des améliorations à rechercher. En entreprenant l'amélioration d'une race, il importe beaucoup, avant tout, d'être bien fixé sur les qualités qu'on veut lui communiquer, et d'avoir l'assurance que l'on ne manquera pas des moyens nécessaires pour poursuivre le but de l'entreprise jusqu'à ce qu'on l'ait atteint. Dans cette vue, on aura égard aux ressources dont on peut disposer, à la nature des fourrages, au climat, au prix ordinaire de la main-d'œuvre, à l'intelligence, à la bonne volonté et aux habitudes des gens que l'on emploie. Si ces gens n'ont pas foi au mérite des animaux, s'ils doutent qu'ils puissent prospérer dans le pays, s'ils nient l'utilité et l'efficacité des soins dont ils sont chargés, le succès sera très-incertain. Une autre considération est relative aux débouchés des produits qu'on veut obtenir : sous ce rapport, on doit prendre en considération les besoins généraux, réels, durables, prévus d'après les développements de l'industrie, l'état des moyens de communication, et ne pas s'attacher aux demandes occasionnées par la mode ou par des nécessités passagères. Ainsi, le goût des chevaux élancés, la nécessité d'effectuer subitement une remonte, peuvent donner de grands bénéfices, mais seulement pour un temps déterminé par la mode ou par une circonstance fortuite.

AMENDÉ. adj. Se dit d'un cheval auparavant maigre, qui s'est engraissé, qui a pris du corps. *Ce cheval s'est amendé.*

AMER adj. Du latin *amarus*. Épithète qu'on applique à un grand nombre de substances médicamenteuses végétales, et qui leur est donnée à cause de leur saveur; telles sont : l'*absinthe*, la *gentiane*, la *petite centaurée*, la *camomille*, le *simarouba*, la *fumeterre*, l'*aunée*, etc.

AMIDON. s. m. Du latin *amylum*. Produit immédiat qu'on trouve dans toutes les graines céréales, dans la tige de plusieurs palmiers, dans les marrons, la châtaigne, la pomme de terre, etc.; cette dernière en produit beaucoup. L'amidon est une substance blanche, insipide,

inodore, tantôt sous forme de petits grains cristallisés, tantôt sous celle de poudre fine, impalpable. Il est insoluble dans l'eau froide, à moins qu'il n'ait été soumis à la trituration; avec l'eau chaude, il forme une gelée transparente connue sous le nom d'*empois*, qui peut alors se dissoudre dans une grande quantité d'eau. L'amidon est souvent employé en hippiatrique; on l'unit soit à l'eau, soit au miel, soit aux jaunes d'œufs; il agit toujours comme émollient. On s'en sert dans les maladies intestinales des jeunes chevaux.

s'AMOLLIR EN SELLE. Voy. Selle.

AMMONIAC, AQUE. adj. Du grec *ammos*, sable; *ammon*, Jupiter de Libye. Mot usité dans le langage pharmaceutique. *Sel ammoniac* (voy. Ammoniaque), *gomme ammoniaque*. Le sel ammoniac fut ainsi appelé parce qu'on en préparait autrefois dans la Libye, près du temple de Jupiter Ammon.

AMMONIACAL, ALE. adj. Qui est formé par l'ammoniaque. *Vapeur ammoniacale, sel ammoniacal*, etc.

AMMONIAQUE. s. f. *Azoture d'hydrogène, alcali volatil fluor, esprit de sel ammoniac.* L'*ammoniaque* est un gaz qui résulte de l'union de l'hydrogène avec l'azote. Sans couleur et transparent comme l'air, d'une odeur forte, pénétrante, qui provoque les larmes, qui peut même produire la suffocation, d'une saveur âcre, brûlante, il est impropre à la respiration, et on ne l'emploie pas comme médicament. Le gaz ammoniac uni à l'eau forme l'*ammoniaque liquide*, dont les caractères sont à peu près les mêmes que ceux du gaz ammoniac. Exposée à l'air libre, l'ammoniaque liquide laisse dégager le gaz qu'elle contient. Ce dégagement est accéléré par une chaleur, même légère. Cette solution concentrée agit à la manière des poisons irritants; mais convenablement étendue d'eau, elle devient un des médicaments les plus utiles, qui, administré à l'intérieur, excite promptement et d'une manière passagère tous les organes. On s'en sert avec avantage dans les indigestions et dans les maladies charbonneuses. La dose est de 4 jusqu'à 32 grammes, dans l'eau froide ou dans une infusion aromatique. A l'extérieur, on fait usage de l'ammoniaque liquide contre les efflorescences, les tumeurs charbonneuses, les tuméfactions des érysipèles septiques, la morsure de la vipère, la piqûre des abeilles, des guêpes, etc.

AMMONIAQUE LIQUIDE. Voy. Ammoniaque.

AMNIOS. s. m. Du grec *háma*, *éinai*, être ensemble. Membrane qui concourt à la formation de l'*arrière-faix*. Voy. ce mot.

AMONCELÉ. adj. On le disait autrefois d'un cheval de belle apparence, bien sous lui, bien ensemble. *Cheval amoncelé* ou qui *s'amoncelle*.

AMPHIPPI. On appelait ainsi, chez certains peuples de l'Asie, des cavaliers ayant deux chevaux, qu'ils montaient l'un après l'autre. Tite-Live écrit qu'ils *changeaient de cheval au plus fort du combat*. « Le simple cavalier avait deux « chevaux, le proverbe étant parmi eux qu'un « homme qui n'a qu'un cheval est demi à pied. » (Bernier.)

AMPLEUR. s. f. Du latin *amplitudo*. T. de haras. Épaisseur, largeur du corps du cheval, qui dépasse la mesure ordinaire. La race normande, propre aux attelages, a de la *hauteur* et de l'*ampleur*.

AMPOULE. s. f. Du lat. *ampulla*. Petite élévation qui peut se manifester sur un point quelconque de la surface de la peau et dont la base ne dépasse point l'épaisseur de cet organe. Les ampoules, qui du reste ne paraissent pas faire beaucoup souffrir l'animal, sont attribuées à la piqûre d'insectes. Ordinairement elles s'ouvrent d'elles-mêmes et n'exigent aucun traitement. Il est pourtant des cas où l'on en fait l'ouverture pour donner issue aux liquides qu'elles contiennent.

AMPOULE. s. f. Nom vulgaire du charbon à la langue. Voy. Glossanthrax.

AMPUTATION. s. f. Du lat. *amputare*, couper, retrancher. Opération par laquelle on retranche quelque partie du corps, à l'aide d'un instrument tranchant. Les amputations pratiquées sur le cheval sont celles de *la queue*, de *la langue*, de *la verge*, des *oreilles*, d'*un membre*, du *sabot* et de certaines parties surnuméraires qui peuvent exister.

Amputation de la queue. Le caprice ou la mode déterminent ordinairement l'amputation de la queue. Aux chevaux de selle et d'attelage, on la coupe ordinairement à 32 centim. environ de l'anus, et quand cette opération est faite sans le *niquetage*, l'animal est dit *écourté*, *courtaudé* ou *courte-queue*. Voy. Écourter. L'amputation de la queue se fait aussi quelquefois dans le cas de carie, de gangrène, ou dans le but d'opérer une saignée révulsive ou déplétive. Dans tous ces divers cas on y procède de la manière suivante : on tond les crins à l'endroit où l'on veut porter l'instrument tran-

chant, on relève et l'on attache à la partie supérieure de la queue les crins qui doivent rester, on assujettit le cheval debout au moyen du tord-nez, de la plate-longe ou des entraves de la bricole, et l'on pratique le retranchement avec un instrument fort commode, nommé *guillotine* ou *coupe-queue*. C'est avec raison qu'on a proscrit tous les autres modes, qui consistaient à se servir de couperets, couteaux, boutoirs, etc. L'incision étant faite, on laisse couler une suffisante quantité de sang, et, après avoir chauffé à blanc le cautère annulaire, vulgairement nommé *brûle-queue*, on cautérise la plaie.

L'*amputation de la langue* est infiniment rare; on n'y a recours que lors d'une solution de continuité fort étendue ou d'une lésion très-grave de cet organe. Pour la pratiquer, on assujettit l'animal debout ou couché, on l'oblige à tenir la bouche ouverte au moyen d'un *spéculum*, on fixe la langue avec les tenettes, on effectue la section et l'on cautérise en appliquant le cautère promptement et à plusieurs reprises. Cela fait, on lave bien l'intérieur de la bouche, puis, s'il le faut, on saigne l'animal, on le met à l'eau blanche et on le nourrit de moutures délayées et de pain trempé.

L'*amputation de la verge* est aussi fort rare; on la fait cependant dans certains cas d'excroissances nombreuses, de verrues énormes, d'ulcérations profondes dans l'intérieur du fourreau et autour du pénis. L'animal étant assujetti debout, on introduit dans l'urètre une sonde creuse ayant au bout extérieur deux anneaux munis de liens, et à l'autre bout un bouton olivaire qu'on introduit au-dessus de l'endroit où l'on veut pratiquer l'incision; au-dessous de ce bourrelet, on place une ligature fortement serrée, tandis que les liens du bout libre de la sonde la fixent en contournant l'abdomen. Un jour suffit pour mortifier les tissus à leurs couches extérieures et même à une certaine profondeur; alors, sans retirer la première ligature, on en fait une seconde que l'on serre aussi fortement; 24 ou 48 heures après, cette nouvelle compression a produit une mortification si profonde que la partie à retrancher ne tient plus que par un pédicule circulaire très-étroit, que l'on coupe avec le bistouri. La légère plaie qui en résulte ne réclame aucun appareil; la sonde peut être retirée. On cite quelques exemples de l'amputation immédiate du pénis, sans l'aide de la ligature.

Pour suivre une mode venue d'Angleterre, on coupait autrefois les oreilles aux chevaux; mais aujourd'hui cette opération n'est pratiquée, dans certains cas, que par les maquignons. Nous n'en parlerons point, non plus que de l'amputation d'un membre, qui ne saurait avoir lieu que dans un cas bien rare, celui où l'on voudrait encore tirer parti d'un animal précieux pour les haras.

L'*amputation du sabot* peut être faite en totalité ou en partie. Il est très-rare que la première de ces deux opérations soit pratiquée; la seconde, au contraire, l'est moins rarement. Les javarts, les seimes, les bleimes suppurées, les piqûres, etc., sont des affections qui la réclament fréquemment. Pour extraire une portion de la paroi, on creuse avec une rainette un sillon large d'un centimètre à un centimètre et demi environ, dont la longueur est limitée supérieurement par le bourrelet, inférieurement par la circonférence solaire du pied, et la profondeur par l'apparition de la teinte rosée que prend la corne blanche en s'unissant au tissu podophylleux. Un sillon plus étroit est creusé à la face inférieure du sabot, dans toute l'étendue du lambeau à enlever; on cesse de raineter lorsqu'on s'aperçoit qu'on est très-près du corps velouté. Pour obtenir ensuite la séparation complète de la portion dont on veut faire l'ablation, on incise de cette portion tout ce qui est circonscrit par la rainure, en ayant soin de ne pas blesser les organes sécréteurs. Il ne reste plus alors qu'à désunir les deux tissus feuilletés, par une traction régulière et non saccadée, en s'aidant de l'élévatoire et des tricoises. On comprend facilement que pour pratiquer une semblable extraction en pince, deux sillons deviennent nécessaires : leur direction, dans cette région comme dans une autre, varie suivant le cas chirurgical. Dès que cette opération préliminaire est terminée, avant d'achever l'amputation, ce qui offre sérieusement quelques difficultés, on établit momentanément un lien circulaire dans le paturon, afin de diminuer l'hémorrhagie et d'augmenter ainsi la sûreté de la main qui dirige l'instrument au milieu des tissus vivants. Le pansement des plaies du pied consiste en étoupades maintenues par des ligatures et recouvertes de toile. Quant à l'amputation totale du sabot, on doit la faire en trois lambeaux, et suivre les règles indiquées ci-dessus.

Pour ce qui est de l'*amputation* d'une partie surnuméraire, on la pratique pour retrancher

tout ce que les animaux peuvent avoir de surabondant en naissant, comme, par exemple, un pied double; l'enlèvement de cette partie inutile doit être fait dans les premiers jours de la naissance du poulain.

AMPYX. s. m. Du grec *ampéchô*, j'environne. Chaine d'or dont les anciens se servaient pour lier le toupet d'un cheval sur le front.

AMULETTE. s. m. Du lat. *amoliri*, éloigner, d'où on a fait *amoleta*, et ensuite amulette. *Charme*, *maléfice*, *arcane*. Image, figure ou substance quelconque à laquelle celui qui la porte sur soi attache la vertu de prévenir les maladies, de les guérir, d'empêcher les maléfices, de préserver de mortalité ou d'autres malheurs. Les Arabes ont grande foi à certains passages du Coran qu'ils écrivent sur du parchemin pour les suspendre en rouleaux au cou de leurs chevaux; ils renferment quelquefois aussi ces talismans ou amulettes dans de petits sachets de cuir dont ils font le même usage. Tous les Orientaux ont des préjugés. Si l'on s'approche d'une jument, d'un étalon ou d'un poulain, il est certaines paroles que l'on doit se hâter de prononcer pour prévenir l'effet du *mauvais-œil*. Malheur à celui qui négligerait de rapporter la formule usitée, il serait mis à l'index, et on ne manquerait pas de lui attribuer les tares, les maladies dont l'animal serait atteint. Généralement, en Orient, tous les maux du cheval et des autres animaux sont attribués à l'effet d'un coup d'œil lancé par une personne jalouse et méchante. De là la nécessité des amulettes, et le nombre en est infini. En Égypte, les poulains surtout sont très-disposés aux affections vermineuses, et les préjugés des habitants sont tels, qu'ils considèrent les vers comme des serpents que les animaux auraient avalés dans les champs. Selon eux, ces serpents se reproduisent dans les intestins. Les Provençaux appellent les amulettes *cervélani*, et il est à présumer qu'ils ont apporté cette superstition de l'Orient, où le commerce les attirait depuis longtemps; il ne serait pas moins vraisemblable qu'ils la tinssent des Espagnols, qui l'ont eux-mêmes reçue des Maures, maîtres de leur pays pendant plusieurs siècles. Quoi qu'il en soit, on peut dire que si parfois les amulettes ont paru produire de bons effets, il ne faut l'attribuer qu'à l'action des médicaments qui entrent dans la composition de quelques-uns, comme à la manière d'en faire usage et aux précautions qui en accompagnent ou en suivent l'application. On trouve dans des livres d'anciens médecins plusieurs descriptions de ces remèdes tombés aujourd'hui dans le domaine des banquistes, devins, mages, sorciers et autres charlatans qui s'en servent pour faire des dupes. Les meilleurs amulettes, à notre avis, sont les dispositions d'une sage prévoyance dans toutes les choses naturelles au milieu desquelles l'on fait vivre les animaux.

AMUSER LES JUMENTS. Se dit, dans les haras, d'un étalon qui couvre les juments et ne les féconde pas. Cet accident dépend d'une foule de causes, et parfois du peu de rapport qui existe entre les mâles et les femelles.

AMUSEUR. s. m. On le dit dans certaines localités *du boute-en-train*, parce que lors de la monte, dans les haras, il amuse les juments sans les saillir.

AMYCUS. Voy. CENTAURE.

ANA. s. m. Mot grec qui, en pharmacie, signifie *autant de l'un que de l'autre* ou *parties égales*. Dans les formules pharmaceutiques, ce mot est écrit par abréviation ãã ou ã. Exemple : Prenez poudre de quinquina, idem d'aunée, ã 64 grammes.

ANALE. adj. Qui se rapporte à l'anus.

ANALEPTIQUE. s. m. et adj. Du grec *analambanô*, je reprends. Ce mot exprime tout ce qui tend à rétablir les forces après une maladie. Les substances bien nutritives sont des aliments *analeptiques*; la classe des toniques fournit des médicaments *analeptiques*.

ANALOGIE. s. f. Du grec *ana*, entre, et *logos*, rapport. Rapport ou ressemblance que plusieurs choses ont entre elles, quoique différentes par des qualités qui leur sont propres. L'analogie sert de guide au praticien dans le cas d'affections peu observées et dont le traitement n'est pas encore bien déterminé; cependant elle est souvent trompeuse, et on ne doit s'y appuyer qu'avec beaucoup de circonspection.

ANAPHRODISIE. s. f. Du grec *a* privatif, et *aphrodité*, Vénus. Diminution ou absence du désir vénérien. L'abus de la monte, des travaux outrés, les longues maladies, les aliments peu nutritifs causent l'anaphrodisie. Lorsqu'elle n'est pas la conséquence d'un âge avancé, on la combat par l'éloignement des causes indiquées, et non par des substances *aphrodisiaques*, qui ne peuvent qu'irriter les voies digestives et produire des effets nuisibles. L'anaphrodisie diffère de l'*impuissance*, en ce que dans celle-ci l'animal éprouve bien le désir du

coït, mais ses organes génitaux semblent frappés d'inaptitude à opérer cet acte.

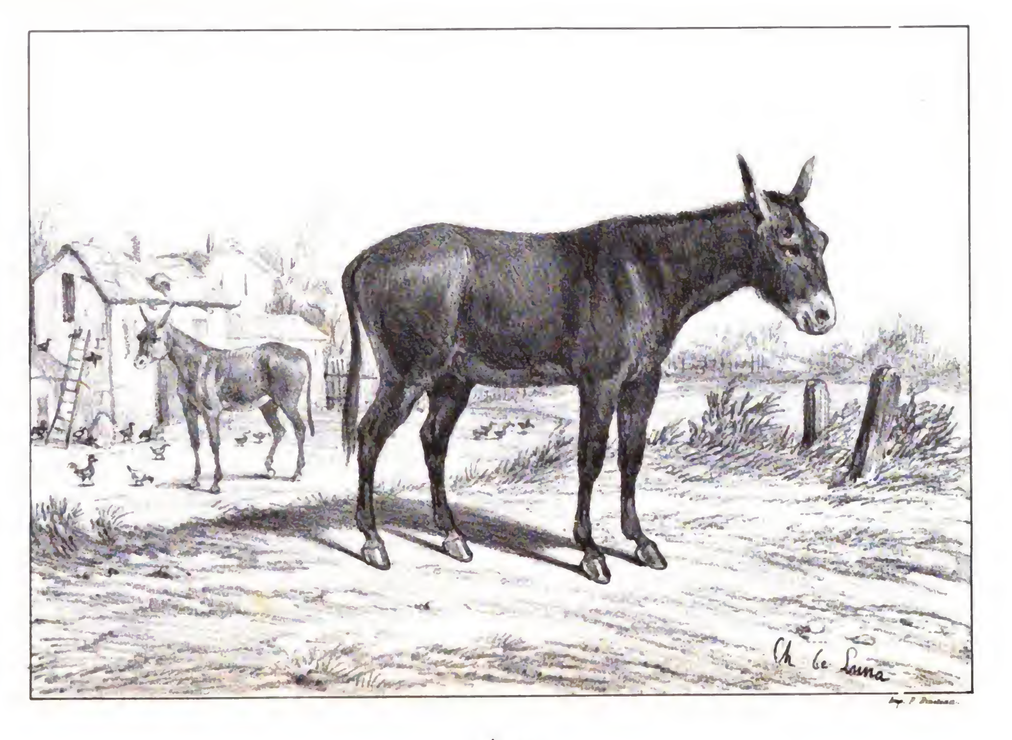
ANASARQUE. s. f. Du grec *ana*, entre, et *sarx*, chair. Espèce d'hydropisie générale, ou du moins très-étendue, du tissu cellulaire sous-cutané, différent de l'*œdème*, en ce que celui-ci n'occupe qu'une région très-bornée. L'anasarque se montre sous la forme d'intumescence non circonscrite, molle et sans élasticité. En comprimant les parties tuméfiées, l'impression qu'on y laisse ne disparait que lentement et par degrés. La circulation est souvent languissante, les urines en petite quantité, la soif ardente, l'appétit et les forces musculaires diminués; il y a quelquefois constipation, plus ordinairement de la diarrhée; l'animal est inquiet. Le gonflement se montre d'abord aux membres postérieurs, d'où il s'étend aux bourses, au ventre, à la croupe, au poitrail, rarement à la tête. Les causes principales de cette maladie sont la suspension, la suppression de la sécrétion cutanée, ou l'introduction dans l'organisme animal d'une grande quantité de liquides pendant que l'action sécrétoire des reins est suspendue ou insuffisante. Ces dispositions morbides sont ordinairement le résultat d'un séjour trop prolongé sur des terrains marécageux, de l'exposition habituelle à un air humide, aux pluies, aux brouillards, de la trop grande abondance d'eaux impures prises habituellement en boisson, etc. L'anasarque a communément une longue durée, qui augmente en raison du temps que la maladie a mis à se développer, et de l'âge du cheval. Dans ce cas, la guérison est rare; lorsqu'elle doit avoir lieu, elle s'annonce par des urines très-copieuses, par la diarrhée, quelquefois par des sueurs abondantes, l'accroissement des forces et de la digestion. Si au contraire la terminaison doit être fâcheuse, l'infiltration s'accroît de plus en plus, la respiration devient embarrassée, une toux petite et fréquente se manifeste, et le malade succombe. La diarrhée, sans diminution sensible du gonflement, est le plus souvent mortelle. Quelquefois, surtout lorsqu'on a fait imprudemment usage des toniques et des irritants locaux, l'inflammation se développe peu à peu, atteint son plus haut degré, la tuméfaction devient phlegmoneuse, énorme, et précède la mort. Il y a deux sortes d'*anasarque*: l'*anasarque primitive* et l'*anasarque secondaire*; mais il n'est pas facile de les distinguer l'une de l'autre. Quant au traitement de cette maladie, tout en s'occupant à détruire les causes capables de l'entretenir, on doit avoir principalement en vue de rétablir l'activité de la peau et des reins. Les diurétiques que l'on préfère sont la scille, le tartrate acide de potasse, administrés en breuvage. On fait à l'extérieur des frictions d'esprit-de-vin camphré. Avant de recourir aux purgatifs, on doit s'assurer que les intestins ne sont pas enflammés, et qu'il n'y a pas de diarrhée. L'aloès et le mercure doux, uni au jalap, sont les purgatifs les plus convenables. Les boissons abondantes étant nuisibles, on apaise la soif du cheval avec l'eau acidulée, en petite quantité. La nourriture se composera d'aliments faciles à digérer, et sera proportionnée à l'état des fonctions digestives. De légères scarifications aux extrémités postérieures peuvent être indiquées, mais elles doivent être faites avec circonspection, car il peut en résulter des accidents inflammatoires, gangréneux même. Tous ces moyens conviennent pour les chevaux lymphatiques, affaiblis, épuisés. Quant à l'anasarque produite par des causes accidentelles sur des sujets forts et sanguins, on doit avoir recours aux lotions froides sur la peau, à la diète, aux boissons nitrées et acidulées, toujours peu abondantes. Quelques vétérinaires préfèrent les opiats, les acidules et le nitrate de potasse, administrés chaque fois à petite dose. L'anasarque sympathique ne peut se combattre que par le traitement de la maladie dont elle dépend. Dans le cas où elle aurait été précédée par quelque maladie de la peau, les vésicatoires ou les sétons seraient plus nuisibles qu'utiles.

ANASTOMOSE. s. f. Du grec *anastomeô*, j'ouvre, je débouche. Abouchement, communication de deux vaisseaux. On donne aussi le nom d'*anastomoses* aux communications des nerfs entre eux.

s'ANASTOMOSER. v. (Anat.) Se joindre par les extrémités, s'emboucher l'un dans l'autre.

ANASTOMOTIQUE. adj. Qui a rapport aux *anastomoses*. On nomme *rameaux anastomotiques* ceux qui établissent une communication entre deux vaisseaux.

ANATOMIE. s. f. Du grec *ana*, à travers, et de *temnô*, je coupe. Étude, connaissance des organes dont se compose le corps de l'animal, envisagés sous le point de vue de leur position, de leur conformation, de leur structure et de leurs rapports respectifs. Voy., à l'article CHEVAL, *Anatomie du cheval*.



Ane

ANE. s. m. *Equus asinus.* Animal du genre CHEVAL. Voy. ce mot. Quelques auteurs font dériver le mot âne du latin *asinus*, provenant lui-même du grec *asinés* (*innoxius*) ; ou, selon d'autres, de *azainein* (*tristem esse*), mélancolique. Mais le P. Pezeron prétend que ce nom est tiré des Celtes qui disent *asen*, pour âne. Moins beau, moins brillant, moins intelligent que le cheval, l'âne n'a été réduit en domesticité que depuis une époque bien moins reculée, et son type sauvage, connu des anciens sous le nom d'*onager*, dont on a fait *onagre*, habite encore les déserts de l'Asie, où les Tartares l'appellent *koulan*. Les renseignements que nous allons donner sur l'onagre, que divers auteurs ont confondu avec l'*hémione*, sont extraits en grande partie du *Dictionnaire universel d'histoire naturelle* (1843). Cet animal est de la grandeur d'un cheval de moyenne taille ; sa tête est lourde ; ses oreilles sont moins longues que celles de nos baudets communs ; son pelage est d'un gris ou d'un jaune brunâtre. D'un bout à l'autre du corps, une longue bande brune s'étend sur la ligne dorsale, et le poil qui la forme est floconneux et ondoyant, même pendant l'été. En hiver, cette espèce de crinière est moins distincte, parce que le corps entier se couvre d'une toison semblable. La ligne longitudinale que nous venons de nommer est coupée en croix, à la hauteur des épaules, par une ou deux bandes grises. Les côtés de l'encolure sont sillonnés de lignes que forment des bouquets de poils relevés à contre-sens, et que l'on nomme *épis*. Contrairement à ce que l'on observe à l'égard du cheval, l'âne sauvage est plus beau que l'âne domestique ; il a les membres plus fins, l'encolure plus dressée, l'oreille d'un tiers plus courte, mobile et toujours attentive, le front plus large et plus aplati entre les yeux, la queue terminée par des crins plus longs. La patrie de l'âne semble être la même que celle du cheval ; mais, partis sans doute d'un même centre de création, l'un fut porté plus au nord, l'autre plus au midi. L'onagre, dans ses migrations périodiques, descend jusqu'au golfe Persique et jusqu'à la pointe sud de l'Indoustan ; mais au nord il ne paraît pas dépasser le 45e degré de latitude. Il suit la même tactique que le cheval dans ses voyages. Réunis en hordes innombrables, les ânes sauvages traversent les déserts de l'Asie, sous la conduite de chefs dont les ordres sont exécutés avec une admirable ponctualité. Lorsqu'ils sont attaqués par les loups, ils se rangent en cercle, en plaçant au centre les poulains et les vieillards, frappent leurs ennemis des pieds de devant, les déchirent par de cruelles morsures, et remportent toujours la victoire. L'homme déclare la guerre à l'onagre pour améliorer ses races domestiques, pour s'emparer de sa peau, pour se nourrir de sa chair, qui passe en Tartarie pour un mets des plus délicats. Il parvient facilement à se dérober, par la rapidité de sa course, à une attaque ouverte ; mais on le prend aux piéges, aux nœuds coulants, et il donne souvent dans les embuscades que lui tendent les peuples chasseurs. Les Kalmouks le chassent pour sa peau, qui est très-douce, et dont ils se servent pour faire des tambours, des cribles, etc. L'espèce sauvage de l'âne était bien connue des anciens. On la trouve mentionnée dans les livres de Moïse, et même ce législateur, la croyant d'une autre espèce que l'âne domestique, défendit de les accoupler. Plus tard, l'onagre figura dans les fêtes somptueuses que les empereurs donnaient au peuple romain. D'après Jules Capitolin, l'empereur Gordien nourrissait, entre autres animaux rares, 30 ânes sauvages, et Philippe en fit paraître une vingtaine dans les jeux séculaires. Postérieurement, on avait presque oublié cet animal, lorsque Pallas le retrouva et le décrivit lors de son voyage en Russie, en 1773. — Le mot *onagre* a été quelquefois employé en poésie, comme synonyme d'âne. — L'*onagre* était anciennement une machine de guerre qui servait à lancer des pierres. Elle était ainsi nommée, par allusion à l'âne sauvage qui, pressé par les chiens, jette au loin des pierres avec ses pieds de derrière. — Buffon a dit que si le cheval n'existait pas, l'âne serait pour nous le premier des animaux. C'est la comparaison qui le dégrade. L'âne sauvage et le cheval, redevenus libres, sont à peu près de même taille ; mais l'onagre est plus agile et plus fort. Il est actif, vigilant, sociable avec ses pareils, et sa fuite est aussi rapide et aussi soutenue que celle du meilleur cheval. L'onagre est le type de ces ânes si beaux et si vites, vantés dans l'Écriture, et si estimés encore aujourd'hui en Orient. Pourquoi donc a-t-on tant de sollicitude pour l'un, et tant de dédain pour l'autre? C'est sans doute à cause de la supériorité intellectuelle du cheval. Toutefois, on aurait tort de juger l'espèce de l'âne d'après les échantillons abâtardis par les mœurs et un climat trop froid, que nous trouvons dans

nos campagnes. Dans les contrées les plus voisines de la patrie originaire de l'espèce, comme en Arabie et en Tartarie, l'âne se rapproche beaucoup du cheval par l'élégance de la taille, la finesse du poil, la manière de porter la tête, la vivacité des yeux, la noblesse et même la fierté des attitudes, la légèreté et la prestesse des allures. Dans l'Hyémen, les ânes vont au trot pendant des journées entières et servent à la guerre. En Perse, où l'on élève avec soin les ânes domestiques, l'espèce s'est remarquablement anoblie. Leur taille égale celle des chevaux, leurs formes sont devenues sveltes, leur physionomie animée et intelligente. Employés à tous les usages qui, chez nous, sont attribués au cheval, ils rendent les mêmes services; et la rapidité des ânes de selle, capable de soutenir longtemps une vitesse de dix kilomètres à l'heure, est si bien connue, que le riche Persan préfère cette monture à toute autre. Le roi de Perse a des ânes dans ses écuries. Un jour, un Espagnol les voyant richement enharnachés et rangés dans la cour du palais, comme il se pratiquait dans le pays les jours qu'un ambassadeur devait avoir audience, il perdit sa gravité et se prit à rire. Un officier de la cour lui en demanda la raison : l'Espagnol répondit qu'il riait de voir traiter avec tant de distinction des animaux qu'on traite avec le dernier mépris en Espagne; le Persan répliqua : « C'est que les ânes sont fort communs en votre pays, et nous les traitons avec distinction, parce qu'ils sont rares dans le nôtre. » En Egypte aussi les ânes sont de grande taille et robustes. Dans l'Orient, on se sert des ânes pour voyager, aussi bien que des chevaux et des chameaux. L'âne était la monture ordinaire des Israélites. Pour donner une grande idée de Jaïr, un des juges qui gouvernaient le peuple, l'Écriture dit qu'il avait trente fils montés sur trente ânes, et qu'ils étaient chefs de trente villes. Il est dit d'Abdon, un autre des juges, qu'il avait quarante fils et trente petits-fils montés sur soixante-dix ânes. Dans le cantique de Débora, les chefs d'Israël sont décrits montés sur des ânes *polis* et *luisants*. Il était défendu dans les livres de Moïse de joindre un bœuf à un âne pour labourer. En s'avançant dans les contrées froides et humides, l'âne a dégénéré, par le défaut de soin, plus que le cheval, et au lieu d'acquérir comme lui, sous l'influence des climats du Nord, de la taille et des formes massives, il s'est rapetissé, s'est affaibli, et il est tombé généralement dans l'état le plus chétif. Parmi les races asines de l'Europe, les plus estimées sont celles de certaines parties de l'Italie, de la Toscane surtout, ainsi que celles de Malte et d'Espagne. On dit que dans ce dernier pays il y a des ânes plus grands qu'aucun cheval, et si furieux, que personne ne peut les approcher pour les panser, excepté ceux qui en font métier, et ils braient si épouvantablement qu'il n'est pas de lion qui fasse plus de bruit. Transportés par les Espagnols dans l'Amérique du Sud, les ânes s'y sont propagés à l'état libre, au point de devenir incommodes. En France, il n'y a de remarquable que la race asine du Poitou. C'est moins pour le travail qu'on l'entretient que pour la production des mulets. Les baudets poitevins sont chers; il en est qui se vendent jusqu'à 7 ou 800 francs, à l'âge de quatre ans. Ces beaux ânes se trouvent dans les départements de la Vendée, de la Vienne, de la Charente et de la Charente-Inférieure, et plus particulièrement dans celui des Deux-Sèvres, où 20,000 juments sont chaque année *appatronées* avec les baudets. Les ânes et les ânesses payent à l'entrée en France un droit de 25 pour 100 par tête, et de 5 pour 100 à la sortie. Il en a été importé, en 1834, pour une valeur de 41,825 francs; les exportations ont été de 27,370 francs. Dans les campagnes, on donne à l'âne le nom de *grison*, de *roussin*. Celui élevé dans la plaine a généralement beaucoup de force, de vigueur et une belle taille. La couleur la plus commune de ces animaux est le gris de souris. Il en est de gris argenté, de gris mêlé de taches obscures, de blancs, de pies, de bruns, de noirs et de roux. Dans sa première jeunesse, l'âne est gai, et même assez joli, quoique couvert de longs poils; mais, soit par l'effet de l'âge, le manque de soin, la mauvaise éducation qu'il reçoit, soit par les mauvais traitements qu'on lui fait subir, il devient bientôt indocile, paresseux, têtu, et ne se montre ardent que pour l'accouplement. Il est généralement lent, mais son allure est douce, et ses pieds plus sûrs que ceux d'aucun autre animal dans les sentiers les plus étroits, les plus glissants, sur les bords même des précipices; dur au travail, patient et tranquille, il est en outre d'une grande sobriété, se rassasiant indifféremment de chardons, d'orties, de ronces, que dédaignent les autres herbivores. A Melun, et en quelques autres lieux circonvoisins, il y avait autrefois une poste aux ânes. Lorsque de l'accouplement de l'âne avec la jument ou

veut obtenir de beaux mulets, on choisit un âne-étalon parmi les plus vigoureux de son espèce. Cet étalon doit être bien fait, d'une taille moyenne, c'est-à-dire 1 mètre 12 centimètres environ de hauteur, et 1 mètre 17 centimètres environ de longueur, depuis le sommet de la tête jusqu'à l'anus ; âgé au moins de trois ans, et jamais plus de dix. Il aura la tête élevée et légère, les yeux grands et vifs, les naseaux amples et bien ouverts, l'encolure un peu longue, la poitrine large, le garrot élevé, les reins charnus, le corps étoffé, la queue courte, le poil lisse, court et doux au toucher, les jambes hautes. Sa couleur sera gris foncé, tirant sur le noir. L'âne-étalon dure plus longtemps que le cheval-étalon, et plus il avance en âge, plus il se montre ardent. C'est en Espagne, en Toscane, à Milan, à Gênes, à Rome, à Malte, etc., que l'on trouve les meilleurs étalons de cette espèce. La monte s'opère de la même manière que pour le cheval, et le temps le plus favorable à cet acte est depuis la dernière quinzaine du mois d'avril jusqu'à la fin de mai. On peut aussi faire *sauter* l'ânesse à la fin de mars et au commencement de juin, mais en tout autre temps elle ne serait point fécondée. Les plus belles productions sont celles qu'elle donne depuis l'âge de sept ans jusqu'à dix. Dès le sixième mois, le ventre de l'ânesse commence beaucoup à baisser; quelquefois, à cette époque, on sent le petit sujet remuer en mettant la main sous le ventre ; le dixième mois, le lait paraît dans les mamelles, et le douzième elle met bas un petit qui présente la tête la première ; il est extrêmement rare qu'elle en ait deux. Sept jours après la mise bas, l'ânesse se trouve en état de recevoir le mâle.

Douze ou quinze jours après la naissance de l'ânon, deux dents lui poussent sur le devant de chaque mâchoire.

A l'âge d'un mois, deux autres dents percent à côté des premières venues.

A 4 mois, il en sort deux autres qui forment les coins. A ce moment, on aperçoit douze dents à la partie antérieure de la bouche, six dessus et six dessous. Ces dents, qui sont petites, blanches et courtes, sont les *dents de lait*.

A 10 mois, les pinces sont creuses et de niveau, mais pas autant que les mitoyennes, et ces dernières moins que les coins.

A 1 an, la dent laisse voir le collet : son corps est plus rempli et moins large.

A 18 mois, les pinces sont pleines.

A 2 ans, les dents de lait sont rasées.

A 2 ans et demi, et quelquefois 3 ans, les pinces tombent, et ainsi successivement, ce qui marque l'âge de l'âne comme dans le cheval.

L'ânon peut être sevré à l'âge de six mois, surtout si la mère est pleine, afin qu'elle puisse mieux nourrir le petit qu'elle porte. Les deux premiers jours, on ne lui donne que deux livres de foin, et l'on augmente successivement la nourriture. Le son, l'orge, l'herbe fraîche, lui sont favorables. On a soin de garantir l'animal de la pluie, du froid et de la gelée. L'âge de 30 mois est le temps de la castration de l'ânon ; c'est aussi le moment de dresser le jeune animal, soit qu'on le destine au bât ou à la selle. Ce n'est qu'à trois ans et demi ou quatre ans que l'âne est soumis à toutes sortes de travaux. On lui donne alors une ferrure semblable à celle du mulet, mais les fers doivent être plus légers et les lames minces. Ainsi que nous l'avons dit, tous les pâturages sont bons pour l'âne. La paille l'engraisse, le son, la farine détrempée d'eau, l'orge, sont pour lui des aliments très-nourrissants, et le foin une nourriture tout à fait de choix. L'avoine répare ses forces, lorsqu'elles sont épuisées. Jusqu'à 14 ou 15 ans, l'âne est très-fort ; mais, s'il n'est pas bien soigné, rarement arrive-t-il à l'âge de 25 à 30 ans, qui est le terme le plus reculé de sa carrière. Excédé de fatigue, de travail et de mauvais traitements, ce pauvre animal meurt ordinairement avant sept ans. « Il est, dit Buffon, le jouet, le plastron des rustres qui le conduisent le bâton à la main, qui le frappent, le surchargent sans ménagement. » Sa longévité moyenne est de 15 à 18 ans. La femelle vit plus longtemps que le mâle. Les ânes sont plus communs dans les pays méridionaux que les chevaux. Cet animal n'est presque jamais affecté de la pousse, quoiqu'il soit sujet à toutes les autres maladies des chevaux. Il ne transpire que dans l'état de maladie. Tout le monde sait que la médecine humaine tire un grand parti du lait d'ânesse dans les affections de poitrine. A cause de sa dureté, la peau de l'âne donne un parchemin très-ferme et on l'emploie à une foule de choses utiles. On en fait des cribles, des tambours, des souliers. Enduite d'une couche légère de plâtre, elle entre dans la composition des tablettes de poche dont on garnit les portefeuilles ; c'est aussi avec la peau d'âne que les Orientaux préparent le *sagri*, dont ils font un très-grand

commerce, et qui est connu chez nous sous le nom de *chagrin*. Les anciens faisaient des flûtes des os d'âne; ils les trouvaient plus sonores. Enfin, le fumier d'âne est aussi bon que celui de cheval, et il devient un excellent engrais pour les terres fortes et humides, lorsqu'on le mêle avec d'autre fumier de bassecour.

Les Égyptiens croyaient l'âne un symbole de Typhon, dieu du mal. Les habitants de Busiride, d'Abide et de Licopolis détestaient le son de la trompette, parce qu'il ressemble au cri de l'âne. Lorsqu'ils voulaient dénoter une œuvre de peu de durée, ils représentaient un âne au galop, parce que cet animal ne galope que par caprice et reprend bientôt son allure lente. Les Romains conservaient une partie de cette aversion pour l'âne, et ils considéraient sa rencontre comme un présage malheureux. Cet animal était consacré à Priape, à qui on l'offrait en sacrifice, depuis que ce dieu en avait tué un dans l'expédition de Bacchus aux Indes, pour avoir eu l'audace de lui disputer le prix de la force. Comme on avait cru que l'une des bonnes qualités de l'âne est d'avoir l'ouïe très-fine à cause de la longueur de ses oreilles, de là est venue la fable du roi Midas, à qui les poëtes ont donné des oreilles d'âne, parce qu'il ne se passait rien dans son royaume dont il ne fût instruit. — *Asine* était le surnom de la famille Cornélia. Ce nom lui vint du chef de cette famille, qui, ayant acheté une terre ou marié sa fille, fut requis de montrer les richesses avec lesquelles il voulait payer celle-là ou doter l'autre. Cornélius conduisit sur la place publique une ânesse chargée de pièces de monnaie, et l'offrit pour sa caution. — Un âne portait ordinairement les statues et les ustensiles des sacrifices de Vesta, comme on le voit dans Apulée, ainsi que les pains qu'à Rome on offrait à cette déesse, le 6e jour des ides de juin, ce qui est rapporté dans le 6e livre des *Fastes d'Ovide*. *L'Ane d'or* d'Apulée, philosophe platonicien, est une fiction d'une métamorphose en âne, formant un ingénieux roman. Apulée avait pris le sujet de cette fable dans Lucien, qui l'avait lui-même abrégée de Lucius de Patras. Dans les fêtes de Cusio, on associait un âne à un cheval, peut-être parce que l'un et l'autre avaient servi de monture aux Sabines enlevées pendant ces fêtes. — Les paysans romains mangeaient la chair du jeune ânon, et, au dire de Galène, ils la trouvaient fort agréable. Mécène parvint même à la faire admettre à la table des grands et des riches, lesquels, pour complaire à cet illustre favori, cessèrent de donner la préférence à la chair de l'onagre. Mais cette mode dura peu; elle cessa à la mort de Mécène. Selon Galien, les chairs des jeunes ânons ont le même goût que celles des lièvres; et lorsqu'ils sont dans un âge plus avancé, leurs chairs sont semblables à celles des cerfs. — Les personnes les plus voluptueuses de Rome se lavaient le visage et la peau avec du pain trempé dans du lait d'*ânesse*, pour leur donner plus de blancheur et empêcher la barbe de croître sitôt. Juvénal dit qu'on se faisait un masque de ce pain. Poppée, femme de Néron, fut la première, ou du moins l'une des premières, à faire usage de cette recette, étant persuadée que le lait d'ânesse entretenait la blancheur de la peau et l'empêchait de se rider. C'est pour cela qu'elle avait toujours à sa suite 500 ânesses, et que Juvénal appelle ces masques de pain trempés dans le lait : *pinguia poppœana*. — Gérard Vossius nous apprend que les anciens Bohémiens offraient des sacrifices à l'âne comme à une divinité. Cette indication est curieuse; c'est là, malheureusement, tout ce que le docte auteur nous fait connaître à ce sujet. — Pendant longtemps on a célébré à Vérone la fête des ânes, où l'on montrait les reliques de l'âne qui porta Jésus-Christ lors de son entrée à Jérusalem. — Deux étoiles de la constellation du Cancer portent le nom d'*ânes*. — La tête d'un âne dépouillée de sa peau, et étendue sur une terre labourée et ensemencée, avait, d'après les anciennes croyances, la vertu de préserver les semences de tout désastre. *Igin* dit qu'on suspendait également des têtes d'âne, à l'aide d'un sarment de vigne, aux colonnes des lits, pour exprimer le plaisir qu'on y avait goûté. On attachait une sonnette à la tête d'un âne pour épouvanter les oiseaux, et pour lui donner plus de ressemblance avec l'âne de Silène. Les anciens, lorsqu'ils voulaient se moquer de quelqu'un, approchaient les deux mains des tempes, et allongeaient les doigts, en les agitant, pour imiter les oreilles de l'âne. Ils lui reprochaient par ce geste sa stupidité, en le comparant à l'animal regardé par toutes les nations comme le symbole de ce défaut. — A la mort de Mahomet, législateur des Arabes (632), sa fille Fatime hérita de quelques juments, de 22 beaux chevaux Koclani, et de 42 ânes qui avaient appartenu à son père. Parmi ces derniers, les plus re-

marquables par leur taille et par leur vélocité étaient · *Al Ofair* (qui se roule dans la poussière) ; *Al Yafur* (le hardi) ; *Al Faddah* (au poil argenté). — Buridan, philosophe qui vivait vers la fin du treizième siècle, et qui fut recteur à l'Université de Paris, est plus connu par son sophisme de l'âne que par son commentaire sur Aristote. Il supposait que si l'on mettait un âne entre deux picotins d'avoine parfaitement égaux et éloignés également, il mourrait de faim ; soutenant qu'il ne pourrait pas se déterminer auquel il irait, faute d'avoir le libre arbitre ; de là le proverbe : *Il en est de lui comme de l'âne de Buridan*, en parlant de quelqu'un dans l'embarras d'un choix à faire, ou de gens indéterminés, irrésolus. — On a appelé *ânes* ou *frères aux ânes*, les Mathurins ou frères de l'ordre de la Trinité, parce que quand ils voyageaient il ne leur était permis de monter que sur des ânes, suivant leur institution qui fut faite en 1195, sous le pontificat d'Innocent III, et changée par le pape Honorius III, qui leur accorda, en 1217, l'usage des mules, et leur permit même de se servir de chevaux en cas de nécessité.

Coq-à-l'âne, se dit d'un discours en galimatias, ou une réponse qui n'a rien qui convienne à la question ou à la demande qu'on fait (*alienum abs re proposita dictum*). *Il lui répondit par un coq-à-l'âne.* Marot et les vieux poëtes ont intitulé quelques-unes de leurs poésies *coq-à-l'âne.*

Contes de Peau-d'Ane. On le dit des contes de vieilles, d'histoires peu vraisemblables.

Dos d'âne. Angle aigu qui se fait de deux superficies, comme celui des pignons, des couvertures, etc.

Asnée. C'était anciennement, dans la Savoie, une promenade forcée que l'on faisait faire au mari qui avait été battu par sa femme. Elle avait lieu sur un âne avec ces circonstances essentielles, que le cavalier et la monture devaient regarder dans des directions diamétralement opposées, et que grands et petits faisaient pleuvoir tour à tour sur les omoplates du premier une grêle de coups, comme si le malheureux, qui s'était laissé battre par sa femme, devait désormais rester sans défense, même devant des enfants. Si l'infortuné mari parvenait à se soustraire par la fuite à la grotesque cérémonie, son plus proche voisin était appréhendé au corps, et devenait la victime de la fête, comme son représentant légal. Il existait à cet égard une législation, dont l'un des statuts porte la date de 1131 ; il est ainsi conçu : *Maritus qui a sua vapulavit muliere, in asello sedeat retrorsum, et caudam in manu teneat ; si aufugerit, proximior vicinus eam ipse pœnam ineat.* Voici le récit naïf de l'application de cette peine, que l'on trouve dans un recueil de documents fort curieux de l'année 1383 : « I celui Martin commença à dire que Je- « hanne, femme de Guillaume Dujardin, de la « paroisse de Sainte-Marie, avoit battu son dit « mari, et qu'il convenoit que ledit Vincent, « qui étoit le plus prouchain voisin d'icelluy « mary battu, chevauchast un asne parmi « la ville et feist penitence en lieu dudit battu ; « ledit Martin de fait prist un asne qui estoit en « la maison dudit Vincent, et ledit asne che- « vauchoit parmi la ville, tourné le visage par « devers le cul dudit asne, en disant et criant « à haulte voix que c'estoit pour ledit mari que « sa femme avoit battu. » D'un autre côté, il est à remarquer que la femme qui, au moyen âge, avait battu son mari, devait, dans la plupart des pays de l'Europe, monter à cheval sur un âne et parcourir la ville ou le village en tenant l'âne par la queue. En 1593, le bailli de Hombourg décida que la femme qui aurait battu son mari devait, suivant l'ancien usage, monter sur un âne, et que l'homme qui aurait été assez débonnaire pour se laisser battre, conduirait l'âne par la bride. — On lit ce qui suit dans le *Moniteur de la banlieue*, août 1846 : « *Promenades dans la banlieue.* Lestement en selle, mon cheval, aiguillonné par l'éperon et par la faim, franchit comme l'éclair l'espace qui sépare Châtillon de Vanvres. Je m'informai de l'histoire du fameux âne ; voici ce qu'on me raconta : La femme Leclerc, montée sur son ânesse (c'était en avril 1750), traversait un jour le village de Vanvres ; l'âne de Marie-Françoise Sommier, femme de Jacques Fréron, se trouva sur son passage ; le baudet s'approche, veut témoigner son amour à l'ânesse de la femme Leclerc ; celle-ci prend fait et cause pour sa bête et tombe à grands coups de bâton sur l'assaillant ; lui, ne se déconcerte pas, et renverse, dans son ardeur, la femme Leclerc ; celle-ci, furieuse, jure de se venger ou sur la bête ou sur son maître. Elle porte plainte et demande à la dame Fréron 1,500 livres comme dommages-intérêts de l'outrage reçu. L'affaire se poursuit ; elle va être jugée peut-être en faveur de la dame Leclerc,

quand son adversaire se présente avec un certificat de *bonne vie et mœurs*, délivré à son âne par le curé et les principaux habitants de Vanvres. » Voici cette pièce : « Nous soussignés, prieur-curé et habitants de la paroisse de Vanvres, avons connaissance que Marie-Françoise Sommier, femme de Jacques Fréron, avait un âne depuis trente ans pour le service de leur commerce, et que, pendant tout le temps qu'ils l'ont eu, personne ne l'a connu méchant, et qu'il n'a jamais blessé personne, même pendant six ans qu'il a appartenu à un autre habitant; qu'aucun ne s'en est jamais plaint, ni entendu dire *qu'il ait fait des malices dans le pays*. En foi de quoi, nous soussignés lui avons délivré le présent témoignage. A Vanvres, le 10 septembre 1750. Signé : Pinteul, prieur-curé; Jérôme Paton; Claude Jeannet; Louis Retoré; Louis Saulis; Claude Carbonnet. »

Épithètes qu'on donne à l'âne. Arcadique, bâté, bâtier, brayard, courageux, dossier, frileux, frugal, grossier, indocile, laborieux, lâche, lent, marche-tard, modeste, musard, oreillé, opiniâtre, pacifique, paresseux, patient, portefaix, rétif, ricaneux, robuste, souffre-peine, souple, stupide, tardif, têtu, etc.

Par périphrase, l'âne est appelé : *cheval des pauvres*, *coursier d'Arcadie*, *coursier à longues oreilles*, *rossignol d'Arcadie*, *roussin d'Arcadie*.

Synonymes de l'âne. Baudet, bourrique, bourriquet, grison, roussin, maître Martin, maître Aliboron.

Proverbes qui se rapportent à l'âne.

« L'âne du commun est toujours le plus mal bâté. » C'est-à-dire, qu'on a peu de soin de contribuer aux nécessités et aux dépenses publiques, pour ne songer qu'à ses intérêts particuliers.

« On ne saurait faire boire un âne s'il n'a soif. » On ne peut faire faire une chose à un homme malgré lui.

« A laver la tête d'un âne on ne perd que la lessive. » C'est pour faire remarquer qu'un homme stupide ne profite pas des instructions qu'on lui donne.

« Boire en âne. » C'est laisser une partie de sa boisson dans son verre. On dit aussi qu'*un homme a un vin d'âne*, quand il devient hébété après avoir bu.

« Il est méchant comme un âne rouge »; pour dire qu'un homme fait toute sorte de mal.

« Midas avait des oreilles d'âne. » Pour dire qu'il entendait de loin, qu'il savait tout ce qu'on disait dans son royaume. On le dit aussi de ceux qui ont des oreilles trop longues, et qui tiennent de l'âne par leur stupidité.

« Avoir des oreilles d'âne. » Se dit des ignorants et des stupides.

« Ane bâté. » Mot injurieux et bas, qu'on dit ordinairement pour sot, ignorant, stupide. *Diantre soit d'un âne bâté.*

« Brider l'âne par la queue. » C'est faire quelque chose à rebours, de travers; s'y prendre sottement, innocemment, maladroitement.

« Faire l'âne pour avoir du chardon, du son. » C'est faire le fou, le plaisant, le diseur de bons mots, pour obtenir de l'argent, de ceux qui sont assez simples pour donner du chardon, du son, c'est-à-dire des récompenses pour des sottises qu'on leur débite et qui ne servent d'ordinaire qu'à mettre au jour leur peu de mérite.

« Monter sur l'âne. » C'est, au figuré, faire faux bond, faire un trou à la lune, renoncer à ses biens, ou faire banqueroute.

« Ane débâté. » Se dit d'un homme trop adonné aux femmes.

« Il y a plus d'un âne à la foire qui s'appelle Martin. » Quand on répond à ceux qui se trompent sur l'équivoque d'un nom; ou pour dire qu'il y a plus d'une personne qui porte le même nom. On dit aussi *Martin l'âne*, et que partout où il y a un Martin, il y a de l'âne, ou qu'on ne dit guère Martin qu'il n'y ait de l'âne.

« Le jour du jugement viendra bientôt, les ânes parlent latin. » On le dit quand quelque ignorant veut parler une langue qu'il ne sait pas.

« Elle ne vaut pas le pet d'un âne mort. » On le dit d'une chose qu'on méprise.

« Chantez à l'âne, il vous fera des pets. » Se dit en parlant des ignorants et des ingrats qui connaissent mal les choses, ou qui reconnaissent mal les grâces qu'on leur fait.

« Il est bien âne de nature, qui ne peut lire son écriture. » Se dit encore des ignorants.

« Ce sont les armoiries de Bourges, un âne dans un fauteuil. » On le dit d'un ignorant qui est assis dans un fauteuil.

« Les chevaux courent les bénéfices, et les ânes les attrapent. » Cela signifie qu'on ne donne pas toujours les grâces à ceux qui les méritent.

« La patience est la vertu des ânes. » Se prend au figuré dans le même sens.

« On l'a sanglé comme un âne. » Pour dire,

on lui a fait un rude traitement; il a été sévèrement condamné.

« Il cherche son âne, et il est dessus. » Se dit de celui qui cherche une chose qu'il porte sur lui sans y prendre garde.

« C'est l'âne couvert de la peau du lion. » On le dit d'un faux brave qui menace.

« Il n'a ni cheval ni âne; ni âne ni mulet ni cheval. » Se dit d'un homme qui n'a point d'équipage.

« Pour un point Martin perdit son âne. » On le dit de celui à qui il manque fort peu de chose pour gagner une partie au jeu, ou pour réussir en quelque affaire.

« Rossignol d'Arcadie. » On le dit de quelqu'un qui chante mal, un ignorant, et un gros *âne d'Arcadie*, à cause que dans ce pays-là on fit ouvrir un âne qu'on accusait d'avoir mangé la lune, parce que son image disparut dans l'eau où il buvait au moment d'une éclipse.

« Il s'escrime bien des armes de Caïn, ou de Samson, » c'est-à-dire d'une mâchoire d'âne. On le dit d'un gros mangeur.

« Des contes de Peau-d'Ane. » C'est tenir des discours qui n'ont point de vraisemblance.

« Pont aux ânes. » Se dit d'une difficulté, d'une question qui arrête les ignorants.

« Le miroir des ânes. » On le dit du talc.

« L'école a couché ouverte, les ânes parlent latin. » On le dit à quelque ignorant qui veut parler latin.

« Tenir son âne par la queue. » Signifie se précautionner, se tenir sur ses gardes, prendre ses mesures, se pourvoir.

« Qu'a de commun l'âne avec la lyre? » Pour dire, qu'a de commun l'ignorant avec l'homme instruit, ou l'homme sans esprit avec l'homme de lettres?

Nom de l'âne dans les diverses langues.

Allemand, *esel*; anglais, *ass*; arabe, *hmar*; belge, *ezel*; kabaïle ou berbère, *aghioul*; bohémien, *osel*; breton, *asen*; celtique, *asan*; chinois, *lú*; copte ou ancien égyptien, *eo*; danois, *aesel*; espagnol, *asno*; flamand, *ezel*; gothique, *asilus*; grec (ancien), *ovos*; grec (moderne), *gaydharos*; hébreu, *aton*; hollandais, *ezel*; irlandais, *asal*; islandais, *asan*; italien, *asino*; moldave, *ampoudra*; persan, *hmat*; polonais, *osiel*; portugais, *asno*; prussien, *esel*; sanscrit, *kara*; saxon, *asal*; suisse, *esel*; suédois, *asna*; syriaque, *aton*; teuton, *esil*; turc, *échek*.

Ane, est synonyme d'ignorant, grossier, stupide (*asinus*). Un prince qui n'est pas lettré est *un âne couronné*. On reproche à un écolier, qui ne veut rien apprendre, qu'il est un *âne*. Ce nom, qui passe pour une injure, n'a pas cependant été toujours si odieux. On a quelquefois appelé de ce nom des personnes robustes, à cause de la force de cet animal. Homère a comparé Ajax, accablé de traits dans la mêlée, à un âne ravageant un blé vert, assailli à coups de cailloux par les petits garçons du village. Boileau n'est pas le premier qui ait élevé l'âne au-dessus d'un docteur. Voici ce qu'on lit dans un ancien faiseur de contes : « M'étant, dit-il, mis en colère contre un docteur, je lui dis que mon âne était plus sage que lui. Il me fit appeler en justice, et je lui prouvai mon dire, parce que mon âne venait bien de la rivière tout seul ayant bu, et lui, il le fallait rapporter de la taverne quand il était soûl. » Un âne assis dans un fauteuil, ce sont les *armoiries de Bourges*. On ignore complètement la source de ce fait; il y a mille opinions différentes pour l'expliquer. L'abbé Bordelon, docteur en théologie de l'Université de Bourges, disait avoir vu dans un commentaire de César, que possédait la bibliothèque du Vatican, qu'un Asinius Pollio, consul romain, tourmenté par la goutte, se fit transporter en litière sur le rempart de Bourges assiégé, on ne sait quand ni par qui. Cette idée n'a aucun fondement; il serait plus probable de supposer que ces armoiries de Bourges, représentant un âne dans un fauteuil, venaient de l'excessive indulgence de l'Université de Bourges pour les candidats qu'elle admettait dans le fauteuil doctoral (in cathedrâ). Ne pourrait-on pas tout aussi raisonnablement encore la reporter à la fête de l'Ane si pompeusement célébrée jadis dans l'église de Notre-Dame de Salles? Ne pourrait-il pas être arrivé dans ce cas un fait analogue à celui que raconte Ammien Marcellin? A Pistoïa, dit-il, environ à la troisième heure du jour, un âne monta dans la tribune aux harangues où il se mit à braire. Un événement semblable, passé inaperçu, peut fort bien avoir donné naissance aux armoiries dont il est question. — En dehors de l'église Notre-Dame de Chartres (côté de la porte Royale), à l'angle droit de l'édifice, on remarque un âne debout ayant une harpe de forme antique suspendue à son cou. On l'appelle communément *l'âne qui vielle*. A l'occasion de cet âne, voici une anecdote assez singulière. Par acte capitulaire du

4 février 1729, les chanoines de Chartres avaient arrêté qu'ils porteraient la soutane rouge les jours des fêtes solennelles; il y eut des dissidents parmi les chanoines; l'abbé Brillon fut de ce nombre. Durant une nuit on peignit en rouge la statue connue sous le nom d'*âne qui vielle*. Deux chansons célébrèrent cette métamorphose.

Application du mot âne dans les arts.

Ane est une espèce d'étau dont se servent plusieurs artisans, et entre autres les ouvriers en marqueterie, pour tenir leur bois ou leur pierre quand ils les fendent.

Ane se dit, chez les relieurs, d'une espèce de coffre où tombent les rognures des livres. Ce coffre est appelé aussi *porte-presse*.

Bec-d'âne. Instrument de menuisier. C'est une des espèces de ciseaux dont ils se servent.

D'os d'âne. C'est, en termes de marine, une ouverture en forme de demi-cercle que l'on fait à quelque vaisseau, pour couvrir le passage du bout de la mannelle.

Pas-d'âne. Nom d'une plante usitée en hippiatrique. Voy. Tussilage.

Pas-d'âne. Instrument d'hippiatrique. Voy. Pas-d'ane, 1er art.

Pas-d'âne. En termes de fourbisseur, se dit d'une garde d'épée qui couvre la main.

Pas-d'âne. Sur les navires, c'est un anneau avec une queue.

ANÉANTISSEMENT. Voy. Abattement.

ANÉMATHOSIE. Voy. Coup de chaleur.

ANESSE. s. f. Femelle de l'*âne*. Voy. ce mot. L'ânesse a la voix plus claire et plus perçante que l'âne. Buffon dit que lorsqu'on la sépare de ses petits, elle passe à travers les flammes pour aller les rejoindre. — *Anesse de Balaam.* D'après la mythologie rabbinique, cette ânesse fut une des dix créations privilégiées qu'il plut à Dieu de créer à la fin du sixième jour. C'est elle qui porta le bois destiné au sacrifice d'Isaac, qui porta la femme et le fils de Moïse au désert, et qui reviendra à l'avènement du Messie juif, pour lui servir de monture triomphale. C'est sur elle aussi que Dieu fit un miracle, en la faisant parler, et elle empêcha le prophète de maudire le peuple de Dieu.

Anesse, se dit au figuré pour signifier ignorante, sotte, stupide (*Asina*, *stupida*, *stolida*). *Ote-toi d'ici*, *grosse ânesse*.

ANETH FENOUIL ou simplement *Fenouil*. s. m. En lat. *anethum fœniculum*. Plante indigène, dont les semences allongées, striées, ovoïdes, d'une odeur assez agréable, d'une saveur chaude sucrée, assez semblable à celle de l'anis, sont douées de vertus stimulantes, aromatiques comme l'anis, et que, comme celui-ci, on emploie avec avantage dans les coliques venteuses. L'aneth fenouil se récolte en juin. — Nous allons dire un mot d'une autre qualité d'aneth, l'*aneth odorant* (*anethum graveolens*), à cause des souvenirs curieux qui se rapportent à cette plante. Les anciens en faisaient beaucoup de cas et lui supposaient de grandes vertus, telles que celle d'augmenter les forces du corps; aussi les gladiateurs en mettaient-ils dans leurs aliments. Les Romains s'en couronnaient dans leurs festins, comme étant le symbole de la joie. Les habitants du département des Landes se servent encore aujourd'hui de l'aneth odorant pour manifester le même sentiment. Ils font avec cette plante une croix que l'on fixe au-dessus de la principale porte d'entrée de la maison le jour de la Saint-Jean, et qui y reste toute l'année.

ANÉVRYSMAL ou *Anévrysmatique*. adj. Qui a rapport à l'anévrysme : *tumeur anévrysmale*, *sac* ou *kyste anévrysmal*.

ANÉVRYSME. s. m. Du grec *ana*, à travers, et *eurunô*, je dilate. Tumeur produite dans l'intérieur des artères et du cœur par la dilatation des parois de ces organes. Les *anévrysmes du cœur* sont rares chez le cheval, et ce n'est ordinairement qu'après l'ouverture du cadavre qu'on les reconnaît. Les *anévrysmes des artères* sont aussi rares, et l'on ne peut les reconnaître si l'artère où ils ont leur siége est placée profondément dans l'une des grandes cavités. Les causes qui produisent les uns et les autres ne semblent pas bien déterminées. Les anévrysmes en dehors des cavités qui renferment les viscères peuvent être soumis à la ligature, qu'on exécute de la manière suivante : après avoir, par l'incision, mis à découvert le vaisseau anévrysmal, l'avoir isolé de la veine et des troncs nerveux, on le lie au-dessus et au-dessous de la tumeur, et l'on obtient l'oblitération, c'est-à-dire la fermeture de la portion d'artère comprise entre les deux ligatures où le sang ne peut plus arriver. On aide les effets de l'opération par l'émission d'une quantité convenable de sang et par la suppression de tout ce qui peut stimuler le malade.

ANÉZYS. Voy. à l'art. Race, *Chevaux syriens*.

ANGÉITE. s. f. Du grec *aggéion*, vaisseau,

et de la désinence *ite*, commune à toutes les dénominations des phlegmasies. Inflammation des vaisseaux en général.

ANGÉLIQUE. s. f. *Angelica archangelica*. Grande et belle plante bisannuelle, qui croît spontanément dans le midi de la France, et que l'on cultive dans plusieurs autres pays pour l'usage de la pharmacie; on en emploie particulièrement la racine, qui est allongée, charnue, rameuse, grosse, spongieuse et remplie, à l'état frais, d'un suc jaune. Desséchée, elle est brune à l'extérieur, blanchâtre à l'intérieur; son odeur est aromatique et agréable, sa saveur chaude, âcre et un peu amère. On lui substitue quelquefois, dans le commerce, la racine d'*angelica sylvestris*, qui est moins odorante et moins active. On doit récolter la racine d'angélique dans des terrains secs, dans des contrées méridionales et au printemps. L'angélique est stimulante; elle excite les forces digestives et le cœur. On l'administre en poudre et en infusion, à la dose de 16 à 32 et 128 grammes. Quelquefois on lui associe d'autres médicaments, tantôt comme *correctifs*, tantôt comme *adjuvants*.

ANGINE. Voy. ESQUINANCIE.

ANGINE DE POITRINE. Voy. BRONCHITE.

ANGINE LARYNGÉE. Voy. ESQUINANCIE.

ANGINE LARYNGO-TRACHÉALE. Voy. ESQUINANCIE.

ANGINE PHARYNGÉE. Voy. ESQUINANCIE.

ANGINE TRACHÉALE. Voy. ESQUINANCIE.

ANGINEUX, EUSE. adj. Qui a rapport à l'angine; qui est accompagné d'angine.

ANGIOLOGIE, ANGÉIOLOGIE. s. f. Du grec *aggéion*, vaisseau, et *logos*, discours. Partie de l'anatomie qui traite des vaisseaux.

ANGLAISER. v. Voy. QUEUE A L'ANGLAISE.

ANGLE. s. m. Du grec *agkulos*, crochu. Figure de géométrie résultant de la réunion de lignes droites qui se dirigent en sens différents. Sous le rapport de la mesure, il est trois sortes d'*angles* : l'*angle droit*, formé par deux lignes perpendiculaires entre elles, embrassant le quart du cercle, qui est de 90 degrés; l'*angle aigu*, qui a moins de 90 degrés; et l'*angle obtus*, qui a plus de 90 degrés. — Il est prouvé, en physique, que l'*angle de réflexion* est égal à l'*angle d'incidence*. Voy. RÉFLEXION.

ANGLE ARTICULAIRE. On donne ce nom à l'espace compris entre deux *rayons articulaires*, à partir de leur point de réunion au sommet. Suivant le mouvement des os, l'angle articulaire s'ouvre ou se ferme, ce qui constitue l'*extension* ou la *flexion*.

ANGLE DE LA BOUCHE. Se dit, en anatomie, de l'endroit où la lèvre supérieure et la lèvre inférieure se joignent.

ANGLE DE LA GANACHE. Voy. GANACHE.

ANGLE DU MANÉGE. Synonyme de *coin* du manége.

ANGUSTURA VRAIE (*Cortex angusturæ veræ*). On appelle ainsi dans le commerce l'écorce d'un arbre du même nom, qui croît dans quelques contrées méridionales de l'Amérique. Cette écorce est ordinairement un morceau de quelques centimètres de longueur, légèrement roulé, d'un gris jaunâtre extérieurement, d'un jaune tirant sur le roux à l'intérieur, d'une odeur faible et toute particulière, d'une saveur extrêmement amère et légèrement aromatique. Il importe de ne pas confondre l'*angustura vraie* avec l'*angustura fausse*. La première est un tonique stomachique puissant, tandis que la seconde est douée d'une vertu astringente.

ANHÉLATION. s. f. Du lat. *anhelatio*. Respiration courte et fréquente, essoufflement.

ANHÉLEUX, EUSE. adj. Epithète qui indique un état particulier de la respiration. La respiration est anhéleuse lorsqu'elle est fréquente et laborieuse.

ANHÉMIE. s. f. Affection caractérisée par la diminution considérable de la quantité normale du sang, souvent symptomatique d'une maladie chronique, ou consécutive à une forte hémorrhagie. Les travaux excessifs, une nourriture peu substantielle ou donnée avec trop de parcimonie, les longues douleurs, les abondantes suppurations en sont les causes les plus fréquentes. Au début, le pouls est petit, les muqueuses sont pâles, les battements du cœur violents, les poils piqués; il y a diarrhée, quelquefois constipation : le sang que l'on tire des veines est moins coloré que de coutume; le sérum est plus abondant. A mesure que le mal progresse, les symptômes s'aggravent, les muqueuses pâlissent davantage, l'artère soulève à peine les doigts, les animaux deviennent faibles et suent à la plus légère fatigue. Ils ont ce qu'on nomme le *pica*, et recherchent de préférence les substances salées. Le sang à cette époque est presque décoloré. Enfin, au bout d'un temps, ordinairement assez long, les malades succombent. Cette affection se traite par un régime analeptique joint aux toniques, aux

ferrugineux surtout. Le séjour dans une écurie saine et la promenade favorisent beaucoup la guérison.

ANIER. s. m. ANIÈRE. s. f. Celui ou celle qui conduit un âne, des ânes.

ANIMAL. s. m. Du lat. *animal*. Nom générique sous lequel on comprend tout être animé jouissant de la faculté de se mouvoir, et pourvu d'organes digestifs. Cependant, parmi les dernières classes d'animaux, il en existe qui n'ont ni la faculté de se mouvoir, ni organes destinés à la digestion.

ANIMAL, ALE. adj. Ce mot est employé pour déterminer la signification d'autres mots, comme *règne animal*, qui se dit de l'ensemble des êtres connus sous le nom d'*animaux*; *vie animale*, *sensibilité*, *contractilité animale*, etc.

ANIMALCULES INTESTINAUX. Voy. Vers.

ANIMALISATION. s. f. Du lat. *animalisatio*. Changement de nature subi par les aliments végétaux, pour devenir propres à concourir à l'accroissement et à la réparation des corps animaux.

ANIMALITÉ. s. f. Qualités ou facultés appartenant aux êtres qui composent le règne animal.

ANIMER UN CHEVAL. Le réveiller, quand il ralentit ses mouvements au manége ou ailleurs, au moyen du bruit de la langue, du sifflement de la gaule ou du pincer de l'éperon; ou bien, en prenant cette locution dans un sens plus général, elle signifie entretenir, augmenter l'action d'un cheval par les jambes, et, au besoin, par l'éperon. On croirait d'abord que la main n'a rien à faire dans cette translation de forces; cependant elle y est indispensable pour éviter que l'impulsion donnée à l'avant-main n'affaisse l'encolure et ne détruise l'action relative des parties antérieures et postérieures. Se prêtant par conséquent un mutuel secours, la main et les jambes doivent communiquer au cheval comme un flux et reflux de forces qui maintiennent tout à la fois la continuation de l'action et l'équilibre de la position. Ce serait une cruauté de battre un cheval auquel il est physiquement impossible de précipiter ses mouvements, ou celui qui est paresseux de sa nature; l'un doit être secouru, l'autre doit être animé.

ANIS. s. m. Du lat. *anisum*. BOUCAGE ANIS. Semence d'une plante du même nom, originaire du Levant, et que l'on cultive dans certains départements de la France pour un grand nombre d'usages. Ces semences sont petites, ovoïdes, striées longitudinalement, grisâtres, d'une odeur agréable et très-prononcée, de saveur sucrée, un peu piquante, chaude et aromatique. L'anis de l'ancienne province de Touraine a des qualités moins marquées que celui qui nous vient de Malte et d'Espagne. Ces semences agissent comme un puissant excitant, auquel on a recours surtout contre les coliques venteuses et les indigestions d'eau froide. La dose est de 16 à 32 grammes.

ANIS ÉTOILÉ (*Anisum stellatum*) ou BADIANE. Fruit d'un arbre toujours vert, originaire de la Chine et du Japon. C'est une capsule d'un brun ferrugineux, composée de cinq ou sept coques disposées en étoiles comprimées et contenant une graine ovoïde, aplatie, luisante et de couleur brune. Ce fruit répand une odeur très-agréable, analogue à celle de l'*anis* ordinaire; sa saveur est chaude, sucrée, aromatique et un peu âcre. L'anis étoilé est un excitant stomachique, auquel on peut recourir dans les coliques venteuses non accompagnées d'inflammation; mais il est d'un prix élevé, ce qui fait qu'on s'en sert rarement.

ANKYLOBLÉPHARON. s. m. Du grec *agkulê*, resserrement, et *blépharon*, paupière. Réunion contre nature du bord libre des paupières ou de leur face interne avec la conjonctive oculaire. Cette maladie, très-rare dans le cheval, est congéniale ou acquise. L'ankyloblépharon est dû à une irritation de l'œil et de ses membranes, ayant amené la suppuration et par suite l'adhésion de la conjonctive oculaire et palpébrale. Les plaies de l'œil, les opérations pratiquées sur les organes de la vision, les corps étrangers, peuvent également déterminer cette adhérence; elle est le plus souvent incomplète et gêne plus ou moins la vision, surtout quand elle est antérieure. On detruit les adhérences avec le bistouri, la sonde cannelée ou les ciseaux fins à pointe mousse. On fait ensuite des lotions mucilagineuses, des embrocations oléagineuses sur la partie, et l'on y passe de temps en temps un stylet, si toutefois le cheval s'y prête. L'ankyloblépharon étant complet, il y a cécité, et il est incurable, lors même que l'on parviendrait à désunir les parties, attendu que la réunion se ferait de nouveau.

ANKYLOSE. s. f. Du grec *agkulos*, courbé. État de gêne considérable, ou d'impossibilité absolue de mouvement d'une articulation naturellement mobile. L'ankylose est, en général,

le résultat d'une inflammation aiguë ou chronique des extrémités articulaires des os, ou des parties qui, tout en maintenant l'articulation, en entretiennent le jeu. C'est ordinairement aux jarrets, à la région inférieure des membres et à la colonne vertébrale qu'elle survient. Celle du jarret se manifeste souvent par des exostoses qui, faisant des progrès continuels dans cette partie, se réunissent, gagnent toute l'articulation, et finissent par empêcher le mouvement, ce qu'on désigne par *jarret cerclé*. Indépendamment de ces causes, l'ankylose des articulations du bas des extrémités peut être déterminée par la formation d'un cal. Celle des vertèbres des lombes ou du dos se déclare ordinairement chez les vieux chevaux, à la suite surtout de fréquents efforts. Les inflammations articulaires qui donnent lieu à l'ankylose peuvent être combattues dès leur début par le repos, la diète, la saignée locale et même générale, par les topiques émollients; et, lorsque l'inflammation et la douleur sont dissipées, par des frictions d'alcool et d'ammoniaque, par un exercice modéré, et même par le feu, s'il restait quelque trace d'induration. On ne doit point espérer de guérison quand l'ankylose est établie; le feu même serait impuissant. Les chevaux qui en sont atteints peuvent d'ailleurs faire encore un long service, surtout à la charrue.

ANNEAU, s. m. Du lat. *annulus*. En anatomie, les *anneaux* sont des ouvertures naturelles qui offrent des parois musculaires ou aponévrotiques, et qui ordinairement donnent passage à quelque vaisseau ou conduit. *Anneau ombilical*, *anneau inguinal*.

ANNEAU INGUINAL. Voy. CANAL INGUINAL.

ANNEXE. s. f. T. d'anat. Tout ce qui dépend d'un organe principal, comme les *annexes* de l'utérus, qui sont les *trompes*, les *ovaires*, etc.

ANNUEL, ELLE. adj. Du latin *annuus*. Mot usité dans le langage pathologique. On appelle *maladies annuelles*, celles qui se développent chaque année à la même époque.

ANNULAIRE. adj. Du lat. *annulus*, anneau. Qui a la forme ou qui remplit les fonctions d'un anneau. *Cartilage annulaire*, *protubérance annulaire*, *ligaments annulaires*, etc.

ANODIN. Voy. CALMANT.

ANOMAL, ALE. adj. Du grec *a* privatif, et *homalos*, égal. Qui est irrégulier ou contraire à l'ordre naturel.

ANOMALIE. s. f. Même étym. Il se dit en pathologie de tout ce qui est en dehors de la marche ordinaire des phénomènes d'une maladie, sans y attacher l'idée d'irrégularité.

ANON, s. m. Le petit d'un âne et d'une ânesse. Voy. ANE.

ANORCHIDE. s. et adj. Du grec *a* privatif, et d'*orchis*, testicule. Qui n'a pas de testicules; animal dont les testicules ne sont pas descendus dans le scrotum.

ANOREXIE. Voy. INAPPÉTENCE.

ANORMAL, ALE. adj. Du lat. *ab*, hors, et *norma*, règle. On l'emploie pour indiquer un état irrégulier, contraire à l'état de santé parfaite. C'est l'opposé de *normal*.

ANSE. s. f. Du lat. *ansa*. Par comparaison, ce mot signifie tout ce qui est recourbé, comme l'anse d'un vase. Ainsi, *anse d'intestins*, *anse nerveuse*, *anse de corde* ou *de fil*, etc.

ANTAGONISME. s. m. Du grec, *anti*, contre, et *agónizéin*, agir, faire effort. Résistance que s'opposent deux puissances contraires. Voy. ANTAGONISTE.

ANTAGONISTE. s. m. Même étym. On le dit principalement d'un muscle dont l'action est contraire à celle d'un autre muscle, de manière à imprimer à la partie à laquelle il s'attache un mouvement tout opposé à celui que détermine l'autre muscle.

ANTENOIS. *Antan*, *Antanois*, *Antanaire*. adj. On le dit, en terme d'économie rurale, des jeunes animaux domestiques qui n'ont pas plus d'un an d'âge.

ANTHELMINTIQUE. Voy. VERMIFUGE.

ANTHÉMIDE. Voy. CAMOMILLE ROMAINE.

ANTHORE. Voy. ACONIT NAPEL.

ANTHRAX. Voy. CHARBON ESSENTIEL.

ANTI. Du grec *anti*, avant, contre. La préposition *anti*, placée devant un adjectif tiré du nom d'une maladie, désigne des médicaments appropriés au traitement de cette maladie. Souvent, lorsque l'adjectif qui suit la préposition *anti* commence par une voyelle ou une *h* muette, on supprime la voyelle *i*; ainsi, on dit indifféremment *anti-acide*, ou *antacide*.

ANTIAPHRODISIAQUE. s. et adj. Du grec *anti*, contre, et *aphrodité*, Vénus. Remède que l'on croit propre à diminuer l'ardeur des chevaux pour l'accouplement.

ANTICACHECTIQUE. s. et adj. Du grec *anti*, contre, *kakos*, mauvais, et *hexis*, état physique. Remède contre la *cachexie*.

ANTICOEUR. Voy. Avant-coeur.

ANTIDARTREUX. s. et adj. Du grec *anti*, contre, et *dartos*, écorché. *Antiherpétique*. Remède contre les dartres. Parmi ces remèdes, on compte : l'*iodure d'arsenic*, la *lessive de cendres*, la *nicotiane* ou *tabac*, le *soufre*, etc., appliqués à l'extérieur.

ANTIDOTE. s. et adj. Du grec *anti*, contre, et *dotos*, donné. Synonyme de *contre-poison*. Voy. ce mot.

ANTIDYSSENTÉRIQUE. s. et adj. Du grec *anti*, contre, et *antéron*, entrailles. Remède contre la dyssenterie.

ANTIÉPILEPTIQUE. s. et adj. Du grec *anti*, contre, *epi*, sur, et *lambano*, je prends. Remède ou médicament contre l'épilepsie.

ANTIECTIQUE. s. et adj. Du grec *anti*, et *hektikos*, habituel. Remède contre l'étisie.

ANTIFARCINEUX. s. et adj. Remède contre le farcin.

ANTIFÉBRILE. s. et adj. Du grec *anti*, contre, et de *purétos*, fièvre. Remède contre les fièvres. Cette désignation est impropre, la fièvre n'étant considérée aujourd'hui que comme un symptôme de diverses maladies, et non comme une maladie elle-même.

ANTIHERPÉTIQUE. s. et adj. Du grec *anti*, contre, et de *herpo*, je rampe. Synonyme d'*antidartreux*.

ANTIHYDROPHOBIQUE. s. et adj. Du grec *anti*, contre, *hudôr*, eau, et *phobos*, crainte. Remède contre la rage.

ANTIHYDROPIQUE. s. et adj. Du grec *anti*, contre, *hudôr*, eau, et *ôps*, aspect. Remède contre l'hydropisie.

ANTIMOINE. s. m. Voy. Régule d'antimoine.

ANTIMOINE CRU. Voy. Protosulfure d'antimoine.

ANTIMOINE DIAPHORÉTIQUE. On en connaît de deux sortes : l'*antimoine diaphorétique lavé* et l'*antimoine diaphorétique non lavé*. Aujourd'hui on attribue peu de vertus à ce médicament, et l'on n'en conseille pas l'usage.

ANTIMONIAL, ALE. adj. Qui a rapport à l'antimoine. *Préparations antimoniales, remèdes antimoniaux*.

ANTIMONIÉ, ÉE. adj. Qui est mêlé ou chargé d'antimoine.

ANTIMORVEUX. s. et adj. Du grec *anti*, contre, et du substantif français *morve*. Remède contre la morve.

ANTINÉPHRÉTIQUE. s. et adj. Du grec *anti*, contre, et *néphros*, rein. Remède contre la colique néphrétique ou douleurs de reins.

ANTIPÉRISTALTIQUE. adj. Du grec *anti*, contre, *péri*, autour, et *stellô*, je resserre. Il se dit des mouvements de contraction de l'estomac et des intestins, qui ont lieu d'arrière en avant, de manière que les matières que contiennent ces organes sont reportées vers la bouche.

ANTIPHLOGISTIQUE. s. et adj. Du grec *anti*, contre, et *phlogizô*, j'enflamme. On le dit d'une sorte de remèdes. Voy. Débilitant.

ANTIPHTHISIQUE. s. et adj. Du grec *anti*, contre, et *phthiô*, je sèche. Remède contre la phthisie.

ANTIPLEURÉTIQUE. s. et adj. Du grec *anti*, contre, et *pleura*, plèvre. Remède contre la pleurésie.

ANTIPSORIQUE. s. et adj. Du grec *anti*, contre, et *psora*, gale. Remède contre la gale. Parmi les remèdes de ce genre, qu'on applique à l'extérieur, figurent : l'*arsenic*, le *goudron*, l'*huile soufrée*, la *lessive de cendres*, la *nicotiane* ou *tabac*, le *soufre*, le *deuto-sulfure de mercure*, le *sulfure de potassium*.

ANTIPUTRIDE. s. et adj. Du grec *anti*, et du latin *putridus*, putride. Excitant tonique astringent. Médicament indiqué contre les maladies accompagnées d'altération putride du sang, d'hémorrhagies apparentes ou cachées qui proviennent de la liquidité de ce fluide, et connues sous le nom de *maladies charbonneuses*, de *typhus* ou *maladies typhoïdes*, de *mal de tête de contagion*. Par leur action, ces médicaments rendent le sang plus épais, plus coagulable, diminuent ou dissipent les dispositions, le travail morbide de septicité ou putridité qui peuvent se manifester dans toutes les parties du corps. On range parmi les antiputrides : les *quinquinas* et leurs *préparations*, l'*écorce de chêne*, l'*essence de térébenthine*, l'*alun* uni *à l'alcool*, le *vinaigre*, l'*acétate d'ammoniaque*, l'*ammoniaque liquide*, le *chlore*, le *chlorite de chaux*, le *chlorite de potasse*, le *chlorite de soude*, le *cochléaria officinal*, le *cresson de fontaine*, le *cresson de Para*, le *raifort sauvage*, le *camphre*, les *acides sulfurique*, *nitrique*, *hydrochlorique* ; le *charbon pulvérisé*, l'*eau de Rabel*, le *tan*, la *suie de cheminée*, etc. On pourra voir, aux articles qui traitent de ces divers médicaments, quels sont ceux qu'on applique intérieurement ou extérieurement.

ANTISEPTIQUE. s. et adj. Du grec *anti*, contre, et de *sépô*, je fais pourrir. Synonyme d'*antiputride*. Cependant, les agents employés sous la dénomination d'*antiseptiques* s'appliquent surtout à l'extérieur, dans les gangrènes septiques dues à des liquides sanieux. Voy. ANTIPUTRIDE.

ANTISPASMODIQUE. s. et adj. Du grec *anti*, contre, et *spahô*, je serre. C'est la même chose que *calmant*. Voy. ce mot.

ANTIVENTEUX. s. et adj. Du grec *anti*, contre, et du latin *ventus*, vent. Synonyme de *carminatif*. Voy. ce mot.

ANTIVERMINEUX. s. et adj. Du grec *anti*, contre, et du latin *vermis*, ver. Synonyme de *vermifuge*. Voy. ce mot.

ANUS. s. m. *Fondement*. Orifice postérieur du canal intestinal. Dans les beaux chevaux, l'anus constitue un bourrelet circulaire saillant, très-dilatable, hermétiquement fermé, hors le temps de l'excrétion des matières fécales. Lorsqu'il est ainsi conformé, on dit vulgairement que le cheval est bien *marronné*. Le contour de l'anus est nommé *marge de l'anus*. Dans les vieux chevaux, dans ceux qu'ont épuisés les travaux outrés et les maladies, chez ceux qui sont *étroits de boyaux*, ou qui ont le *ventre de vache*, l'anus est ordinairement rétracté et situé dans un enfoncement; quelquefois même il reste béant, et présente une ouverture assez grande pour qu'on puisse y introduire le poing. Cette défectuosité très-grave se remarque souvent dans les chevaux appelés *vidarts*, c'est-à-dire qui se vident facilement et qui ont des diarrhées fréquentes. L'anus est quelquefois entouré de tumeurs noires, lisses, qu'on désigne sous le nom de *mélanoses*, qu'on regarde comme les signes d'un vice organique et qu'on croit héréditaires. Les coups, les blessures quelconques, et l'opération qu'on nomme queue *à l'anglaise*, peuvent occasionner la *fistule à l'anus*. On observe encore parfois autour de cette partie une ou plusieurs chrysalides d'une mouche appelée *œstre hémorrhoïdal*, qui annonce ordinairement qu'il existe dans l'estomac de l'animal un plus ou moins grand nombre de ces insectes. Un trou fistuleux, irrégulier, placé à la partie supérieure ou latérale du fondement, pénétrant dans l'intestin rectum et formant une véritable fistule dont les bords plus ou moins engorgés, durs et calleux laissent suinter une humeur sanieuse et purulente, est assez ordinairement pratiqué à l'anus par des maquignons ou des maréchaux ignorants, dans la vue de soulager les chevaux affectés de la *pousse*, comme si le poumon avait quelque communication avec l'intestin rectum. Ce trou s'appelle *sifflet* ou *rossignol*. Il est inutile de faire sentir l'absurdité d'un pareil moyen dans cette affection; car les vents que le cheval chasse avec plus ou moins de violence en toussant, n'étant expulsés des intestins que par la contraction subite des muscles du bas-ventre, ne viennent pas de la poitrine, comme la multitude le croit. Le rossignol est un signe patent de la pousse. C'est pourquoi on doit s'assurer que le cheval qu'on achète ne porte pas ce signe. Une autre ruse des maquignons consiste à introduire dans l'anus un ou plusieurs grains de poivre, pour faire porter la queue à l'anglaise pendant quelques instants, et donner ainsi plus de prix aux chevaux qu'ils mettent en vente. Cette ruse grossière est facile à découvrir. — Pour les maladies de cette partie. Voy. MALADIES DE L'ANUS.

ANXIÉTÉ. s. f. Du lat. *anxius*, inquiet. État d'agitation, malaise général qui fait éprouver le besoin continuel de changer de position ou d'attitude. L'anxiété est un symptôme de maladie et, surtout, d'un grand nombre d'inflammations intenses. Quand ce symptôme se manifeste dès le début, c'est généralement un mauvais signe.

AORTE. s. f. Du grec *aortê*, artère. Tronc considérable et primitif de l'artère qui naît à la base du ventricule gauche du cœur, d'où elle s'élève perpendiculairement en s'approchant des vertèbres dorsales. Ce tronc, formant un système général de vaisseaux artériels, au moyen desquels le sang est distribué dans toutes les parties du corps pour servir aux sécrétions et à la nutrition, commence par fournir deux troncs secondaires, dont l'un, plus petit et très-court, se dirige en avant sous le nom d'*aorte antérieure*, et donne des artères à la tête, à l'encolure, aux membres antérieurs, à la partie antérieure et intérieure de la poitrine, et aux parties inférieures du bas-ventre; l'autre, gros et très-long, courbé en arrière, se nomme *aorte postérieure*, et donne des artères à la poitrine, à tous les viscères abdominaux, aux membres postérieurs, aux parois du bas-ventre et du bassin.

AORTIQUE. adj. Qui appartient ou qui a rapport à l'*aorte*. On appelle *ventricule aortique*, le ventricule gauche du cœur; *valcules aortiques*, celles qui se trouvent à l'ouverture de

l'aorte; *système aortique*, l'ensemble des artères fournies par l'aorte; *ouverture aortique* du diaphragme, celle qui existe à cet organe pour laisser passer l'aorte.

APAISER UN CHEVAL. C'est adoucir son humeur lorsqu'il a des mouvements déréglés et trop vifs par colère, ce qui se fait soit en le caressant ou en lui donnant quelque chose à manger, comme un peu d'herbe, de sucre ou de pain; soit au moyen d'un sifflement doux que le cavalier fait entendre.

APERCEVANT. adj. Il se dit d'un cheval affecté de myopie. Ces sortes de chevaux ont les yeux très-saillants et trop bombés. Ils sont ordinairement peureux. *C'est un cheval apercevant*. On dit aussi *voyant*.

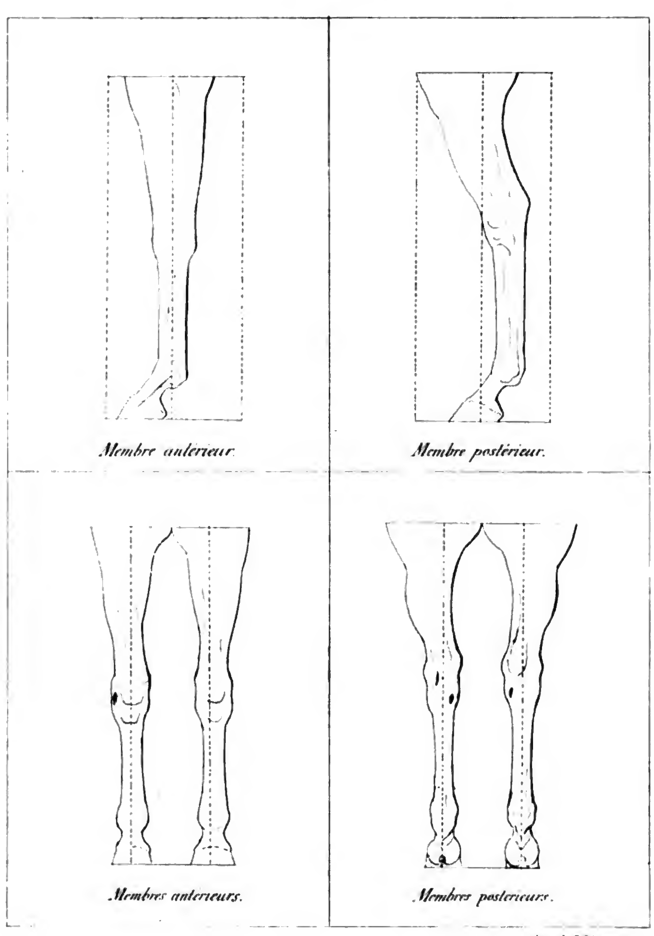
APÉRITIF. adj. Du lat. *aperire*, ouvrir. D'anciennes hypothèses ont fait donner le nom d'*apéritifs* à des médicaments que l'on croyait propres à ouvrir et à désobstruer les voies biliaires, urinaires, etc. Parmi ces médicaments, on a classé les sels purgatifs à petites doses, les substances toniques amères, différents ferrugineux, le fenouil, le persil, les racines de capillaire, de chiendent, de fraisier, etc. Par ce procédé, on a réuni sous la même dénomination des substances dont les propriétés médicales sont disparates, les unes étant laxatives, les autres excitantes, d'autres diurétiques.

APHRODISIAQUE. s. et adj. Du grec *aphroditê*, Vénus. Ce nom est donné à toute substance qui porte à l'accouplement. Ces substances sont presque toutes stimulantes, ou plutôt irritantes, et produisent des effets souvent pernicieux. Les plus énergiques, et par conséquent les plus dangereuses, sont les cantharides et le phosphore; après elles viennent les aromates, les gommes odorantes, les baumes, les huiles essentielles, le musc, les résines, le safran, etc.

APHTE. Voy. APHTHE.

APHTHE ou *Aphte*. s. m. Du grec *haptô*, j'enflamme. Pustules ou ulcères superficiels, plus ou moins étendus, de la membrane muqueuse de la bouche, des fosses nasales, de la trachée-artère ou du tube digestif. Ils se montrent d'abord sous la forme d'une élévation rougeâtre, et ensuite d'une petite vessie grise ou blanche qui, venant bientôt à s'ouvrir, laisse couler une sérosité souvent fétide, d'où naît l'ulcération. Les aphthes de la bouche sont toujours accompagnés d'un peu de fièvre; alors cette affection est dite *mal de bouche*. Ils causent tant de douleurs aux animaux, qu'ils les empêchent de manger et les font souvent maigrir; il y a écoulement d'une plus ou moins grande quantité de bave. Si les aphthes ont leur siége dans la membrane pituitaire, le cheval jette par le nez. Cette complication a pu quelquefois donner lieu à des méprises, en faisant croire que de jeunes poulains étaient attaqués de la morve, tandis qu'ils avaient la gourme ou une esquinancie. La cicatrisation des aphthes a lieu ordinairement huit ou dix jours après leur apparition; mais il n'est pas rare de les voir reparaitre, car ils ne se développent pas tous en même temps. La maladie, dans ce cas, dure douze à vingt jours. Les ulcérations aphtheuses produites par d'autres affections se montrent principalement à la suite des irritations de l'estomac et des intestins. On les a regardées comme contagieuses, en s'appuyant surtout sur l'apparition de petites ulcérations aux mamelles de la jument dont le nourrisson avait des aphthes; mais cette assertion semble dénuée de fondement. Les aphthes indépendants de toute maladie ont été attribués à un air froid et humide, aux aliments irritants, à l'usage des eaux bourbeuses, etc. Ceux qui dépendent d'une maladie reconnaissent celle-ci pour leur cause véritable, et on les voit quelquefois se montrer dans certaines épizooties. Il est des aphthes produits par des aliments durs, fibreux, des brins de fourrage, des barbes de grains qui irritent certaines parties de la bouche; d'autres se déclarent dans les vieux chevaux par l'effet des pointes et des aspérités des dents molaires. Cette affection n'est presque jamais dangereuse. On la traite en éloignant les causes connues ou présumées, en donnant aux animaux des aliments de facile mastication, en les soumettant à un régime convenable, et, s'il le faut, à la diète; en ayant soin de les tenir dans des écuries saines, dont la température soit douce, de leur donner de l'eau tiède, légèrement nitrée et acidulée, d'employer des gargarismes émollients, tels que ceux de décoction de guimauve, de figues grasses, coupés avec le lait, d'orge, acidulés avec du miel, etc. Rarement est-il nécessaire de recourir à la saignée générale, lors même que l'inflammation aurait quelque degré d'intensité; mais dans ce cas, on essayerait d'appliquer des sangsues aux gencives, ou bien on y ferait des mouchetures; après quoi, la partie inférieure de la tête est soumise à un bain

Aplombs.



Imp. de P. Bineteau.

de vapeurs aqueuses. Dès que la première période d'irritation est passée, on rend les gargarismes légèrement irritants ou détersifs, en les aiguisant avec une légère dose de vinaigre ou d'acide sulfurique. Quant aux aphthes symptomatiques ou résultant d'une autre maladie, l'indication principale consiste à combattre l'affection dont ils dérivent.

APHTHEUX, EUSE. adj. Qui tient aux aphthes. *Éruption aphtheuse.*

APLOMBS. s. m. pl. Mot qui, d'expression adverbiale, est devenu substantif. Il est emprunté des arts auxquels un plomb sert de perpendiculaire. Il exprime ici une idée qui a rapport à l'équilibre. — Aplomb se dit d'une disposition des membres du cheval, telle que, dans l'état d'immobilité et abstraction faite de leurs angles naturels, les perpendiculaires tirées de certains points de leurs parties supérieures correspondent précisément à certains points donnés de leur étendue et du sol; en d'autres termes, c'est la répartition la plus égale possible du poids de la masse du corps du cheval sur ses quatre extrémités. La durée du service et sa sûreté, dont ces extrémités sont la base fondamentale, dépendent de la bonté ou des défauts de l'aplomb. De toutes les situations qu'un cheval peut prendre pour exécuter la *station d'immobilité*, celle que les auteurs d'équitation préfèrent, parce qu'elle a l'avantage, selon les uns, de répartir le corps sur les extrémités, ou celles-ci sous lui, de manière à en rendre le partage égal pour les os et les muscles; et selon les autres, de charger le derrière plus que le devant, pour faciliter le mouvement, est ce que les uns appellent *placer*, et les autres *rassembler* le cheval. Selon Bourgelat, cette situation existe lorsque le cheval est comme ramassé sur lui-même, et que sa tête s'élève de la moitié de sa hauteur au-dessus du garrot, dont elle reste éloignée d'une fois sa longueur, afin que prenant, ainsi que l'encolure, un point d'appui sur la colonne, et par conséquent sur l'arrière-main, une portion égale du poids de la masse se trouve ainsi répartie sur les quatre jambes. Pour cela, il veut que la pince des pieds antérieurs réponde à la verticale de la pointe de l'épaule, et que la pince des pieds postérieurs touche, près du sol, une verticale venant de la hanche; en sorte que le jarret soit en avant de celle qui vient de la pointe des fesses, de plusieurs travers de doigt. Dupaty établit pour les aplombs d'autres règles dont il serait superflu de parler ici; mais toutes ces dispositions, qui constituent le cheval *placé* ou *rassemblé*, ne concernent que celui qui a été soumis aux soins de l'équitation, et nullement les chevaux tels qu'on les choisit ordinairement au sortir du jeune âge. L'opinion de M. d'Aure sur les aplombs mérite d'être rapportée en partie. Après avoir traité d'une manière particulière de la surcharge de l'*avant-main* et de l'*arrière-main* (Voy. ces mots), il déclare que des chevaux d'une excellente construction peuvent sortir de leur aplomb en raison des exercices violents auxquels on les soumet. Un cheval peut paraitre raide et décousu, quoique possédant toutes les qualités requises pour être souple, liant, d'accord dans ses mouvements. Il est facile de comprendre alors que du jour où, sorti d'un exercice violent, on le met dans un travail régulier, il peut promptement déployer les qualités qui lui sont propres. L'auteur ajoute qu'un cheval de course ou de chasse qu'on a vu avec l'encolure tendue, la tête en avant, se portant sur les épaules en s'appuyant sur la main, peut être réduit plus tard à ramener la tête, à avoir l'encolure souple et la bouche légère. L'explication qu'il donne, la voici : « Que cherche-t-on quand on prépare un cheval à l'exercice des courses? C'est de lui faire prendre une position favorisant le plus la rapidité. La liberté des épaules, la force de son arrière-main, ne sont employées alors que pour lui faire couvrir le plus de terrain possible, et non pour le faire piaffer et asseoir. Mais ces ressorts n'en existent pas moins. S'ils ont servi dans la course à déployer la vitesse, c'est qu'ils ont été employés de façon à amener ce résultat; qu'on les emploie ensuite d'une manière diamétralement opposée, on aménera le résultat contraire. Il n'existe certainement aucune analogie dans les moyens qui tendent à ralentir un cheval avec ceux employés pour le pousser en avant. Nécessairement celui qui a été soumis à l'entrainement, habitué à se porter sur les épaules, à tendre son encolure, à prendre son point d'appui sur la main, ne s'asseoira pas si l'homme qui le monte agit de façon à le maintenir dans cette position, et s'il cherche à le ralentir en offrant des points d'appui sur la main, dont le cheval profitera toujours pour s'emporter. Il devient essentiel, sans aucun doute, d'user d'un autre moyen, si l'on veut rassembler un cheval et obtenir des allures ralenties; au lieu de main-

tenir la tête éloignée et l'encolure raide, il faut, au contraire, assouplir cette encolure pour rapprocher la tête, relever les épaules, et ne plus se servir des jambes pour pousser le cheval sur la main; mais, bien au contraire, les employer à travailler les hanches pour asseoir le cheval et lui rendre la bouche légère. » Pour la plupart des chevaux, les défectuosités des aplombs ne commencent réellement que lorsque les pieds et les boulets, pour le devant, sortent des verticales de la pointe de l'épaule et du sommet du garrot; et, pour le derrière, lorsque les pinces et les jarrets dépassent les verticales de la hanche et de la pointe des fesses. Les défauts d'aplomb sont des *tares*. — Les maquignons cherchent à dissimuler les défauts d'aplomb des chevaux, en leur plaçant, dans l'immobilité, les extrémités antérieures très en avant, et les postérieures très en arrière, de manière que l'animal se trouve fortement étendu. Cette position, qui paraît donner de la grâce à l'animal, est vicieuse, car elle offre le grand inconvénient de tirailler les tendons et les ligaments qui maintiennent les articulations, et d'occasionner l'usure prématurée des membres. Pour les aplombs réguliers, voy. la figure à la page 69.

Les défauts d'aplomb sont désignés par les dénominations suivantes : *Bas jointé, brassicourt, cagneux, campé, droit jointé, genoux creux, genoux de bœuf, genoux trop ouverts, panard, serré dans ses membres, sous-lui, trop ouvert dans ses membres, trop ouvert du derrière*. Voy. ces articles.

On exige et on montre l'aplomb quand on fait la démonstration des temps du *pas d'école*. L'étude outrée et minutieuse de ces leçons a été l'objet des vives critiques de Bohan.

APONÉVROSE. s. f. Du grec *aponeurôsis*. (Anat.) Membrane blanche, luisante, très-résistante, composée de fibres qui s'entrelacent. Les aponévroses se continuent quelquefois avec les fibres musculaires, et ne diffèrent des tendons que par leur forme aplatie; d'autres, ayant tout à fait la forme de membranes, recouvrent et maintiennent les muscles. Les unes et les autres sont sujettes à des affections. Voy. MALADIES DES APONÉVROSES.

APONÉVROTIQUE. adj. Qui a rapport aux aponévroses ou qui est de la nature des aponévroses. *Tissu aponévrotique*, *fibres aponévrotiques*.

APOPHYSE. s. f. Du grec *apó*, de, et *phuomai*, je nais. Nom générique sous lequel on comprend une grande partie des éminences naturelles des os. Étant uni à quelque autre mot, *apophyse* désigne d'une manière plus spéciale les éminences. *Apophyse styloïde*.

APOPLECTIQUE. adj. Qui a rapport à l'apoplexie. *État apoplectique*.

APOPLEXIE. s. f. Du grec *apo*, de, et *plessô*, frapper, abattre. *Coup de sang*. Maladie du cerveau, caractérisée par l'assoupissement, la diminution ou la perte de la sensibilité et des mouvements volontaires. C'est abusivement peut-être qu'on donne aussi le nom d'*apoplexie* à l'afflux subit du sang dans le poumon, dans le foie, dans les intestins, etc. Les aliments échauffants, irritants, prédisposent à l'apoplexie. Elle est également occasionnée par des coups donnés entre les deux oreilles, par la longue exposition à l'ardeur du soleil, les irritations intenses de l'estomac. Cette affection se manifeste souvent tout à coup, et les animaux en sont frappés comme par la foudre ; d'autres fois, elle met quelques jours à se développer. Dans ce dernier cas, on en aperçoit par intervalles les symptômes avant-coureurs; ce sont, la pesanteur de la tête, des vertiges passagers, des bâillements fréquents, la stupidité, un long assoupissement. L'animal alors est lourd, énervé, il sue facilement, tourne avec difficulté; enfin, lorsque l'invasion est complète, il tombe subitement, ses flancs battent, tandis que tout le reste du corps est immobile ou agité par des mouvements convulsifs. La *paralysie*, celle surtout du train de derrière, et l'*immobilité*, peuvent succéder à l'apoplexie; mais il ne faut pas confondre celle-ci avec les deux autres maladies, ni avec les suites graves d'un effort de reins. L'apoplexie est une affection toujours sérieuse, qui, une fois établie, se guérit rarement. Pour la prévenir, on ne nourrit pas trop le cheval, le travail et l'exercice sont modérés et réguliers, surtout pendant les grandes chaleurs; on a soin que les colliers ne soient ni trop lourds ni trop serrés, que les écuries soient propres et aérées, que les pansements de la main soient faits avec exactitude, et, au moindre indice un peu alarmant, on a recours à la diète, aux boissons acidulées, et même à une petite saignée. L'*apoplexie foudroyante* doit être traitée promptement et avec énergie. On place d'abord l'animal dans un lieu frais, on lui fait sur la tête d'abondantes lotions, ou bien on lui donne des

douches d'eau froide légèrement vinaigrée ou saturée de sel de cuisine; on le saigne ensuite abondamment et l'on continue les applications froides sur la tête; on le met à la diète la plus sévère, on le bouchonne fort et souvent, on lui fait prendre des boissons nitrées, et on lui administre des lavements avec du sel commun ou du vinaigre. Si la maladie se prolonge et si la stupeur est considérable, on peut être certain que le sang se porte toujours avec abondance vers le cerveau. Des stimulations à la peau sont alors indiquées; on les opère par les frictions les plus rudes, les sinapismes, les vésicatoires, les sétons, et même par le cautère actuel. Les purgatifs ne conviennent qu'au déclin de la maladie. La convalescence s'annonce particulièrement par le désir d'aliments que témoigne le malade. La nourriture doit lui être rendue peu à peu; en agissant autrement on l'exposerait à des rechutes qui seraient mortelles. Quand l'apoplexie se montre comme une complication ou l'effet d'une autre maladie, il est indispensable de la traiter en même temps que celle-ci.

APPAREIL. s. m. Du lat. *parare*, préparer. En chirurgie, *appareil* est la préparation et la disposition de tout ce qui est nécessaire pour faire une opération, un pansement, etc. Les matières dont on se sert pour la confection des appareils sont : la *charpie*, l'*étoupe*, la *toile*, les *rubans de fil*, le *bois*, le *cuir*, le *fer*, etc.; et avec ces matières l'on forme des *boulettes*, des *bourdonnets*, des *tentes*, des *mèches*, des *plumasseaux*, des *étoupades*, des *compresses*, des *bandes*, des *attelles*, des *éclisses*, etc. Voy. ces mots. L'appareil est différent selon le besoin. On appelle *pièces d'appareil*, les instruments, les machines, les lacs, les compresses, etc. Les médicaments dont on doit faire usage font aussi partie des appareils. — En anatomie et en physiologie on donne le nom d'*appareil* à la réunion des organes qui concourent à une même fonction; *appareil digestif*, *appareil respiratoire*. Un *système d'organes* comprend tous ceux qui sont formés d'un tissu semblable, c'est-à-dire qui ont entre eux une analogie de structure; un *appareil* comprend souvent des organes de nature très-différente, entre lesquels il y a analogie de fonctions.

APPAREILLAGE. Voy. Appareillement.

APPAREILLEMENT ou *Appareillage*. s. m. Ces mots expriment, en hippiatrique, tantôt la conformité de taille, de formes, de poils, de vigueur, de forces entre des animaux qui doivent être attelés à la même voiture (Voy. Appareiller); tantôt l'ensemble des formes et des qualités, semblables ou non, mais toujours en harmonie, qu'on doit rechercher dans les mâles et dans les femelles destinés à s'unir pour conserver et perfectionner une race.

L'*appareillement*, pris dans cette seconde signification, et qui suppose le choix judicieux des reproducteurs, est toujours nécessaire à l'amélioration des animaux. Il est impossible, ou du moins très-difficile, de combiner un appareillement parfait, c'est-à-dire d'unir toutes les beautés, toutes les qualités, à l'exclusion de tous les défauts; on doit, par conséquent, s'attacher à balancer les imperfections de l'un des reproducteurs par des perfections correspondantes de l'autre. Pour faire disparaître le manque de correction dans la tête et l'encolure d'une jument, on alliera à celle-ci un mâle dont ces parties ne laisseront rien à désirer. On parvient à effacer une petite imperfection *par excès*, au moyen d'une légère incorrection *par défaut*. En unissant, par exemple, un étalon à tête un peu trop longue à une jument dont cette partie pèche par la brièveté, on obtiendrait une tête bien proportionnée. Mais la fusion serait impossible si cette différence était trop considérable, le produit offrirait en entier l'un ou l'autre de ces défauts, qui pourrait même recevoir de l'accroissement et avoir d'autant plus de gravité qu'il se trouverait en plus grand désaccord avec les autres parties du corps. Les haras gouvernés sans soins et sans intelligence fournissent des extraits ainsi défigurés et qu'on appelle *décousus*. Lorsqu'il existe dans une race plusieurs défauts que l'on se propose de corriger par l'appareillement, on doit les attaquer successivement et non tous à la fois, en commençant toujours par les plus essentiels. Supposons qu'une race pèche en même temps par des sabots défectueux et une tête mal conformée; il ne faudrait s'occuper d'abord, comme l'observe très-judicieusement M. Huzard fils, que des sabots, et renvoyer la correction des défauts de la tête, moins importants que ceux des sabots, au moment où l'on serait parvenu à effacer ces derniers; et encore, dans ce cas, devrait-on chercher à maintenir, par les appareillements, l'amélioration obtenue dans les pieds, tout en s'occupant de produire celle que l'on veut obtenir dans les formes et les proportions de la tête. On est sûr d'aggraver la détérioration d'une race en y

faisant marcher de front plusieurs améliorations. Il faut dire aussi qu'on s'empresse, surtout dans les haras privés, de vendre les beaux produits obtenus, au lieu d'en tirer race, et ce défaut de persévérance est une autre cause de non-réalisation des succès tentés par appareillement. L'appareillement de consanguinité, ou dans la même famille, consiste dans l'accouplement des parents les plus rapprochés, tels que le père ou la mère avec les enfants, les frères et les sœurs entre eux. Ces unions, qu'on nomme *incestueuses*, ne répugnent point aux animaux comme celles qui joignent des individus d'espèces différentes; ce fait établit une présomption en leur faveur. Cependant elles sont proscrites par Buffon, par Bourgelat, et, bien longtemps avant eux, Varon les avait condamnées; celui-ci défendait l'alliance du fils avec la mère. D'autre part, des éleveurs distingués n'observent pas cette règle; on a de la peine à concevoir qu'une détérioration puisse provenir de l'union de deux individus également bien conformés selon leur sexe, et se ressemblant encore par leurs qualités morales. « On peut accorder ces contradictions, dit Grognier, en considérant que la consanguinité peut être admise lorsque, dans la même famille qui se propage ainsi, il n'existe aucun défaut, ce qu'il est difficile d'admettre; mais si elle est affectée de quelque imperfection, même légère, cette modification se perpétuera et augmentera par voie de génération, au point de devenir un grand défaut, un vice indélébile, tandis que des alliances étrangères l'eussent atténuée ou même effacée entièrement. » Au surplus, la consanguinité peut, sous des circonstances favorables, être utile dans deux ou trois générations tout au plus; en la poussant plus loin, elle a de grands inconvénients; on a observé que, même dans les familles exemptes de vices essentiels, elle affaiblissait, au bout d'un certain nombre de générations, jusqu'à la faculté génératrice. Quant à l'appareillement sous le rapport de la taille, il faut, pour le maintien ou l'amélioration des races, choisir les reproducteurs d'une taille qui, respectivement au sexe, se rapproche de la stature moyenne de chacune de ces races, et cela dans tous les cas, qu'il s'agisse ou non de *croisement*. En effet, la stature est l'un des caractères essentiels des races. Lorsqu'on juge à propos d'agrandir une race, on doit avoir recours au choix des femelles volumineuses, à une surabondance de nourriture ou à d'autres moyens hygiéniques. L'emploi des gros étalons ne convient pas. Les races nobles q 'on possède en Europe résultent de l'union des étalons arabes, barbes et turcs, qui sont d'une taille plus petite que les juments européennes avec lesquelles on les a unis. La règle se trouve confirmée par deux faits tout opposés. Huzard rapporte que des juments fines des Deux-Ponts ayant été alliées à des chevaux étoffés du Danemarck et de la Normandie, il en est résulté des *productions manquées dans leurs proportions, hautes de taille, mais décousues*. Voici l'autre fait. Dans le but de former de gros chevaux de carrosse, on employa en Angleterre d'énormes étalons; les produits qu'on en obtint avaient la poitrine étroite, les jambes longues, l'ossature large, et on ne put en tirer aucun service. On trouverait même en France des exemples aussi fâcheux.

APPAREILLER. v. En parlant d'animaux de trait, *appareiller*, c'est les assortir d'après les rapports physiques ou moraux qu'ils ont entre eux. Pour les voitures de luxe, on a principalement en vue, en appareillant des chevaux, la plus grande conformité possible dans la taille, le poil, la physionomie, la docilité, la sensibilité de la bouche, les allures. En ce qui concerne l'égalité d'ardeur et de fonds, on ne la considère que comme un accessoire, parce que le travail qu'on exige de ces animaux est bien inférieur aux moyens dont ils disposent. Dans un attelage à six chevaux, les quatre premiers ne tirent presque pas et n'y figurent que pour la pompe. Voy. Cheval de carrosse. La chose est tout à fait différente à l'égard de l'attelage du roulier ou du maître de poste; peu importe dans ces cas-ci la nuance du poil, la présence ou la forme des étoiles ou des balzanes. L'essentiel consiste dans l'égalité de la taille, pour la facilité des harnachements, et dans la bonne volonté. Il est malheureusement difficile d'acquérir cette égalité, surtout pour le service des charrettes, où l'on voit souvent attelés six ou huit chevaux dont deux ou trois seuls traînent la voiture. Pour qu'il y eût accord dans leurs efforts, il s'agirait non-seulement de stimuler le paresseux, mais il faudrait encore mettre une attention soutenue pour contenir l'ardent; et l'on manque de moyens pour donner des forces aux chevaux qui n'en ont pas. Voy. Cheval de trait. On doit appliquer à l'égard des chevaux du même régiment, destinés

à soutenir les mêmes manœuvres, le principe de l'appareillement considéré sous le rapport de la taille et de la bonne volonté.

APPARENCE. s. f. Se dit ordinairement d'un cheval qui parait très-beau, quoique souvent il ait peu de vigueur, et quelquefois point du tout; *cheval de belle apparence.*

APPARTENANCE. s. f. Ce mot signifie tout ce qui est nécessaire pour composer entièrement les harnais d'un cheval de selle, de voiture, etc., quand on n'en fait pas le détail. Par exemple : *selle avec toutes ses appartenances*, qui sont les sangles, le poitrail, la croupière, etc.

APPATRONÉE. adj. Du v. *appatroner*. T. de haras. Se dit de la jument que l'on destine spécialement à un étalon. *Appatroner* une jument limousine avec un étalon arabe. *Cette jument poitevine a été appatronée avec un baudet de Toscane.*

APPATRONER. v. Destiner spécialement une jument à un étalon. Voy. Appatronée.

APPEL DE LA LANGUE ou *Temps de langue*. Aide supplémentaire dont on ne se sert que pour instruire les jeunes chevaux, et qui consiste dans un son que l'on forme en recourbant la langue vers le palais, en la retirant tout à coup, et en ouvrant la bouche. L'appel de la langue réveille l'ardeur du cheval, excite son action lorsque l'inattention le distrait ou que la paresse l'engourdit. Cependant, on ne doit pas se servir trop souvent de cette aide, car le cheval finirait par n'y plus faire attention; outre cela, rien n'est plus choquant que d'entendre un cavalier l'employer continuellement. —Faire un appel de la langue en présence d'une personne à cheval, lorsqu'on est soi-même à pied, est une impolitesse que l'on doit bien se garder de commettre; cela n'est permis qu'à l'instructeur pendant la leçon, ou lorsqu'on fait monter un cheval pour le vendre.

APPENDICE. s. m. Du lat. *ad*, à, et *pendere*, tenir à. Partie adhérente ou continue d'une autre partie, à laquelle elle se trouve comme ajoutée : *appendice d'os, de muscles, d'intestin, d'aponévrose*, etc.

APPÉTENCE. s. f. *Appetentia*, de *appetere*, désirer. Désir, modification inappréciable de l'organisme, qui porte vers tel ou tel objet propre à satisfaire un besoin naturel.

APPÉTER. v. même étym. *Désirer*. Il se dit par rapport au désir de satisfaire un besoin naturel. Voy. Gout.

APPÉTIT. s. m. Du lat. *appetitus*. Sentiment intérieur qui avertit les animaux du besoin d'exercer certaines fonctions, et particulièrement celles de la génération et de la digestion. Le premier se nomme *appétit vénérien;* le second, simplement *appétit* ou *appétition*. S'il est déterminé par un besoin réel et porté à un certain degré, il prend le nom de *faim*. Si les aliments liquides ou les boissons sont l'objet unique de ce désir, il se nomme *soif* ou *altération*. La faim portée à l'excès se désigne par le mot *boulimie*. L'appétit dépravé, qu'on appelle *pica* ou *malacia*, qui résulte le plus souvent d'un trouble dans les fonctions digestives, porte les chevaux à manger de la terre, du fumier, du vieux cuir, du linge, du plâtre, la chaux des murs, la viande même. Thuillier-Mangin rapporte qu'un cheval de boucher ne pouvait voir de la viande fraiche sans montrer le désir d'en manger; que s'il parvenait à se détacher, il allait en prendre à l'établi; qu'un jour il dévora, dans l'espace d'une heure, dix kilogrammes de la fesse d'un bœuf qui venait d'être dépouillé; que, sans doute, il en eût mangé davantage, si on ne l'avait forcé de lâcher prise; et, enfin, qu'un tel repas ne lui causa point d'incommodité. Les appétits dépravés sont généralement accompagnés de mauvaises digestions. Lorsque l'on remarque quelque changement dans l'appétit d'un cheval, on doit changer les aliments pour de plus savoureux et moins excitants, et les saupoudrer de sel. On doit aussi diminuer le travail, le suspendre même tout à fait, et chercher à connaître, pour la combattre, la cause de l'inappétence ou de la dépravation de l'appétit.

Formule de poudre pour rétablir l'appétit : Gentiane, 310 grammes; crême de tartre, 280 gram.; carbonate de fer, 96 gram.; cannelle et rhubarbe, 62 gram. de chacune; quinquina, 125 gram. On donne ce mélange à la dose de 62 gram. dans du son.

APPÉTITION. Voy. Appétit.

APPLICATION DU MOT CHEVAL A D'AUTRES ANIMAUX ET EN MÉCANIQUE. Voy. ce titre à l'art. Cheval.

APPRENDRE A MONTER. Voy. Monter a cheval, 1er art.

APPROCHER LE GRAS DES JAMBES. Voy. Jambe du cavalier.

APPROCHER LES ÉPERONS. C'est la même chose que *approcher le gras des jambes.*

APPROCHER LES TALONS. C'est la même chose que *approcher les éperons.*

APPROCHER UN CHEVAL. L'acte de s'approcher d'un cheval exige des précautions. Si l'animal est à l'écurie, on ne doit jamais l'approcher sans lui parler au préalable, afin de ne pas s'exposer à quelques ruades dangereuses, qui peuvent être les suites de la surprise. On le préviendra donc avant de l'approcher par un *adela*, ou tout autre mot terminé en *a*. Pour monter un cheval, le cavalier arrive du côté du montoir, et s'approche de la tête en regardant l'animal fixement, parce qu'il pourra ainsi juger par l'œil du cheval et par le mouvement de ses oreilles, s'il a le caractère doux ou bien un caractère vicieux.

APPUI. s. m. Synonyme de *foulée*. Voy. ce mot.

APPUI. s. m. Terme de pathologie chirurgicale, dont l'acception varie suivant les épithètes qu'on lui donne. Ainsi, *appui léger*, *appui ferme*, se dit pour caractériser la marche heureuse des maladies du pied ; et *manque d'appui*, *appui nul*, pour en caractériser la marche funeste.

APPUI. s. m. (Man.) Effet que produit le mors sur les barres du cheval ; la main du cavalier en est avertie par une pesanteur plus ou moins forte, et alors elle est obligée de *soutenir*, pour gouverner le cheval par les rênes. *Appui* se dit aussi de la main du cavalier, eu égard à l'effet qu'elle produit sur la bouche du cheval. Quand le cavalier ne sent aucune pesanteur, ce qui provient de ce que l'animal a les barres extrêmement sensibles, on dit que *le cheval n'a point d'appui* ; une pesanteur moyenne fait dire que le cheval *a de l'appui* ; et cet appui est *bon* ou *à pleine main*, lorsqu'il est ferme, et que, sans peser ni battre à la main, l'animal laisse dans la main du cavalier le sentiment d'une pression douce et toujours égale, ce qui est l'effet d'une excellente bouche. Si la pesanteur est excessive, on dit que *le cheval pèse à la main*. On entend par *appui au delà de la pleine main*, l'appui qui, sans forcer la main, pèse cependant un peu à la main. — Quand l'appui est *bon*, le mors est toujours prêt à agir sans que le cheval s'en inquiète, et sans que sa tête cesse d'être assurée. — Un cheval qui n'*a point d'appui* craint l'embouchure, appréhende la main et appuie à peine sur la bride. — Si le cheval *a trop d'appui*, il s'abandonne sur le mors et *force la main*, ce qui dénote une mauvaise bouche. — L'*appui est fin*, quand la bouche est délicate ; il est *lourd*, quand l'animal pèse à la main ; et il est dit *sourd* quand, avec une bonne bouche, le cheval a la langue si épaisse qu'elle empêche l'action du mors sur les barres. — Tous les chevaux peuvent avoir un bon appui ; c'est par des mouvements raisonnés que l'on obtiendra cette légèreté. Les mouvements non coordonnés seraient sans résultat. — La rêne de dedans du caveçon est un excellent moyen pour donner un *appui* au cheval, le rendre ferme à la main et l'assurer : il est encore utile pour assouplir les épaules, ce qui donne de l'appui où il en manque, et en ôte où il y en a trop. Il faut galoper souvent et faire souvent reculer le cheval à qui on veut donner de l'appui. Le galop étendu est aussi très-propre à donner ces résultats, parce qu'en galopant il force le cavalier à tenir le cheval dans la main. D'après M. Baucher, le bon ou le mauvais appui dépend du cavalier, et non de la structure de la bouche, et tout cheval, étant bien monté, peut acquérir de la légèreté s'il en manque. Les moyens pour donner un bon appui, ou, ce qui est la même chose, pour amener les chevaux à répondre aux moindres indications du mors, sont l'inaction et l'allure du pas.

APPUI A PLEINE MAIN. Voy. Main et Appui, 3e art.

APPUI AU DELA DE LA PLEINE MAIN. Voy. Appui, 3e art.

APPUI BON ou A PLEINE MAIN. Voy. Appui, 3e art.

APPUI DE LA MAIN. Voy. Main.

APPUI FIN. Voy. Appui, 3e art.

APPUI LOURD. Voy. Appui, 3e art.

APPUI SOURD. Voy. Appui, 3e art.

APTITUDE. Voy. Prédisposition.

APPUYER DES DEUX. C'est frapper et enfoncer les deux éperons dans les flancs du cheval. Voy. Attaquer.

APPUYER L'ÉPERON. Voy. Éperon.

APPUYER LE POINÇON. Voy. Poinçon, 1er art.

APPUYER UN CHEVAL. C'est, dans l'attelage, lui infliger une correction, ou lui transmettre l'ordre de prendre plus de train.

APPUYER VERTEMENT DES DEUX. C'est donner le coup des deux éperons de toute sa force.

APYRÉTIQUE. adj. Du grec *a* privatif, et *purétos*, fièvre ; qui est sans fièvre, qui n'est point accompagné de fièvre.

APYREXIE. s. f. Même étym. Etat dans lequel se trouve le malade pendant les intervalles des accès de fièvres intermittentes.

AQUILIN. Voy. Chevaux célèbres.

ARACHNOÏDE. s. f. Du grec *arachné*, araignée, et *éidos*, forme. Toile séreuse très-fine, l'une des trois membranes qui enveloppent l'encéphale. L'arachnoïde, qui se trouve placée entre la *dure-mère* et la *pie-mère*, s'épanouit sur le cerveau et dans le canal vertébral jusqu'à l'extrémité de la moelle épinière. L'expansion membraneuse qui tapisse l'intérieur des ventricules du cerveau semble être un prolongement de l'arachnoïde.

ARACHNOÏDITE. s. f. *Inflammation de l'arachnoïde.* Cette maladie, très-rare dans le cheval, a été confondue jusqu'à présent avec les irritations du cerveau et de toutes ses enveloppes, à cause de la difficulté qu'il y a de la distinguer de ces affections. L'arachnoïdite aiguë et primitive est, selon M. Roussart, la cause la plus fréquente du vertige; le même auteur la décrit sous le nom d'*apoplexie séreuse*, lorsqu'elle est à l'état chronique. Voici les symptômes auxquels ce professeur dit qu'on peut la reconnaître : l'irrégularité dans l'appétit, vue obtuse, conjonctives injectées, ventre serré, quelquefois bouche béante et langue tirée, température du corps alternativement chaude et froide, pouls lent et embarrassé, petit ou serré, fréquent et irrégulier; action de tirer sur la longe, de pousser contre le râtelier, de mettre les pieds dans l'auge; agitation, mouvements désordonnés et action de se renverser; tête haute, un peu renversée, en mouvement de haut en bas; agitation des membres, remuement de la queue, perte de la vue et de l'audition, sueurs aux approches de la mort, yeux pirouettant et mouvements convulsifs. L'arachnoïdite est presque toujours mortelle. Les saignées abondantes et répétées, pratiquées au début, les ventouses scarifiées autour de la tête, les douches d'eau froide ou les applications de glace sur le crâne, les sinapismes, les sétons et la cautérisation aux fesses et à l'encolure, sont les moyens employés, quelquefois avec succès, contre cette redoutable maladie. Voy. Maladies du cerveau et Vertige.

ARBALÈTE. s. f. Mot usité en parlant d'un mode particulier d'attelage, qui consiste à attacher seul un cheval devant les deux chevaux de timon d'une voiture. *Cheval en arbalète.*

ARBALÉTRIER A CHEVAL. Soldat armé d'une arbalète. Arbalète, du lat. *arcus*, arc, et *balista*, baliste. Dans l'origine, les arbalétriers ont servi comme satellites des chevaliers. Sous le règne du roi Jean (1350), ils s'appelaient *archers à cheval*. En 1515, à Marignan, François Ier avait dans sa garde une compagnie de 200 arbalétriers. Ces arbalétriers se fondirent dans les régiments d'arquebusiers à cheval.

ARBITRAGE. Voy. Vices rédhibitoires.

ARBITRE. Voy. Vices rédhibitoires.

ARBRE DE VIE. On appelle ainsi la disposition que présentent les prolongements ou ramifications de la substance interne du cervelet dans les lobes de cet organe. Cette disposition est telle que lorsqu'on coupe verticalement un de ces lobes, on a une image assez frappante des belles ramifications végétales.

ARCADE. s. f. Disposition en forme d'arc que présentent diverses parties du corps, et surtout les os. *Arcade sourcilière*, se dit de la saillie de cette portion d'os qui correspond aux sourcils; *arcades alvéolaires*, *arcades dentaires*, de l'espèce d'arcs formés par les alvéoles et les dents, placés les uns à la suite des autres sur le bord libre des os maxillaires. *Arcade anastomotique*, de la ligne courbe formée quelquefois par deux vaisseaux à l'endroit de leur anastomose.

ARCANE. s. m. Du lat. *arcanum*, secret, mystère. Il est parlé des arcanes hippiques à l'article *Amulette*. Voy. ce mot.

ARC-BOUTANT. Voy. Pied, 1er art.

ARCHER A CHEVAL. *Sagittarius*. Homme de guerre armé d'un arc, déjà connu dans une antiquité reculée. La milice perse avait des archers montés sur des dromadaires. Les célèbres archers scythes se nommaient *hippotoxotes*, du grec *hippotoxotai*. Une cavalerie tarentine, qui combattait dans la milice grecque avec l'arc et la flèche, s'est appelée *hippacontiste*, du grec *hippacontistai*. Les empereurs attachèrent des archers aux légions. Dans le quatorzième siècle, des aventuriers français, des brigands à cheval, combattant comme archers, se nommaient *malandrins*. L'archer a été aussi un soldat de police. *Francs-archers*, milice sous Charles VII. Louis XIII enrégimenta les archers. En Egypte, Bonaparte créa ses *dromadaires*, qui n'étaient que des archers. De nos jours encore, la cavalerie mogole comprend des archers à cheval, et ce genre de troupe se rencontre aussi chez les Kalmouks.

ARÇON. s. m. Du lat. *arcus*. Partie de la *selle*. Voy. Ce mot.

Ferme dans les arçons ou *dans ses arçons*, signifie se tenir ferme à cheval.

Perdre les arçons, *vider les arçons*, se disent d'un cavalier qui est renversé de cheval.

Vider les arçons, c'est la même chose que *perdre les arçons*.

ARDENT. adj. Du lat. *ardens*, en feu, de feu, qui brûle, enflammé, etc. On le dit d'un cheval qu'on a de la peine à retenir et qui tend toujours à aller plus vite qu'on ne veut. Il est des jeunes chevaux qui ne sont ardents que par la seule fougue de l'âge; d'autres qui le sont jusqu'à un âge très-avancé. L'âge et un travail modéré calment bientôt cet excès de vivacité dans les premiers. Les derniers ne peuvent se corriger, car ils vieillissent et s'usent à mesure que l'on s'en occupe. Lorsque des chevaux de troupe sont trop ardents, on les mène à la promenade avec des chevaux sages, d'abord et pendant longtemps au pas, ensuite au trot et enfin au galop. On commence par les faire aller les premiers, puis, par gradation, on les retient en arrière avec quelques-uns des plus sages, jusqu'à ce qu'on parvienne à les retenir tout seuls en arrière, sans qu'ils paraissent s'en inquiéter et qu'ils cherchent à rejoindre les autres. Les chevaux ardents doivent être montés par des hommes froids qui aient la main légère et laissent le cheval bondir, caracoler et se traverser, sans s'occuper d'autre chose que de lui ménager la bouche en le retenant, et qui, pour mieux le maîtriser, sachent lui céder à propos. Cette dernière observation est applicable aux jeunes chevaux pendant l'instruction. Voy., à l'article Défaut, *Des chevaux ardents*.

ARDEUR. s. f. Du lat. *ardor*, chaleur véhémente, extrême, etc. Qualité précieuse qui est innée dans le bon cheval, et de laquelle il ne faut pas abuser. Cependant on appelle *cheval d'ardeur* ou *ayant de l'ardeur*, celui qui est toujours inquiet sous l'homme et dont l'envie d'avancer augmente à mesure qu'il est retenu. C'est un défaut bien fatigant pour le cavalier. Lorsqu'elle n'est pas portée à ce point, l'ardeur est une qualité. Si l'animal en abuse, on peut le modérer par l'exercice du reculer souvent employé, et surtout par l'assouplissement. Les chevaux ardents passent pour être moins sujets à se défendre et plus faciles à dresser. Voy. Ardent, et, à l'article Défaut, *Des chevaux ardents*.

ARDRAVES. Nom que l'on donne en France aux chevaux de la Frise employés au carrosse; les Hollandais les appellent *hart-drawers*, c'est-à-dire *forts trotteurs*.

ARÉOLE. s. f. Du lat. *areola*. *Vacuole*. Petits espaces existant entre les fibres dont se composent les organes du corps animal, et entre des lames ou vaisseaux entre-croisés.

ARÊTE. s. f. Du lat. *arista*, barbe de l'épi. *Queue de rat*. (Path.) Sorte de croûte dure, écailleuse, qui vient le long du canon dont elle fait tomber le poil sans retour, et va aboutir au paturon. On reconnait deux sortes d'*arêtes*; l'une crustacée, sans écoulement de matière, l'autre coulante, caractérisée par des croûtes humides, laissant des impressions sur la peau d'où découle une sérosité roussâtre, âcre et fétide. L'arête n'empêche pas le cheval de rendre les services habituels; rarement se montre-t-elle aux jambes de devant. Les chevaux chargés de chair, et dont les extrémités sont garnies d'une grande quantité de poils, y sont très-sujets. Les causes qui produisent cette affection sont de la même nature que celles des *crevasses* et des *eaux aux jambes*. L'arête est plutôt une défectuosité qu'une maladie. Comme il n'existe aucun moyen pour faire renaitre le poil, elle est considérée comme incurable. On peut la prévenir en entretenant la propreté des jambes, et en les frottant fréquemment pour faciliter la circulation et donner du ton à ces parties.

ARÊTE. s. f. *Queue de rat*. Terme d'extérieur. Se dit pour désigner un cheval dont la queue est dénuée de crins.

ARGENTÉ. adj. Se dit d'une nuance du poil gris. *Gris argenté*. Voy. Robe.

ARGILE. s. f. Du grec *argos*, blanc. *Terre glaise*. Terre blanchâtre, compacte, pesante, onctueuse, tenace et ductile. On l'employait autrefois en hippiatrique dans diverses affections du pied; mais on ne s'en sert plus aujourd'hui que pour confectionner des cataplasmes.

ARIDITÉ. s. f. Du lat. *ariditas*, sécheresse, stérilité. Sécheresse de quelque organe. Ce mot s'emploie surtout en parlant de la peau et de la langue. L'*aridité* est toujours un signe d'irritation de la membrane muqueuse des voies digestives.

ARIDURE. Voy. Atrophie.

ARION. Voy. Chevaux célèbres.

ARISTOLOCHE. s. f. *Aristolochia*, du grec *aristos*, très-bon, et *lochéia*, produit. Plante

indigène dont on connaît deux espèces, l'*aristoloche longue* et l'*aristoloche ronde*. On les trouve principalement dans le midi de la France; leur racine est d'un gris brunâtre à l'extérieur, jaunâtre à l'intérieur, d'une odeur un peu camphrée et d'une saveur amère légèrement astringente. Cette racine est moins excitante que la *serpentaire de Virginie*, appartenant au même genre. On ne s'en sert presque jamais à l'intérieur. Sa décoction, ou celle des tiges et des feuilles de l'aristoloche, est employée quelquefois pour aviver et déterger les plaies et les ulcères atoniques.

ARMAND. s. m. Sorte de bouillie de pain, de verjus, de miel, d'épices, que certaines gens croyaient propre à rendre à un cheval de l'appétit et des forces. Au lieu d'employer l'armand, dont l'inefficacité produit de graves inconvénients lorsque l'intervention de l'art serait plus ou moins nécessaire, le vétérinaire tâche de découvrir la cause du dégoût et du manque de forces, et prescrit le traitement en conséquence.

s'ARMER. v. On le dit d'un cheval qui se défend contre les effets du mors. Les moyens qu'il emploie le plus ordinairement dans ce but consistent, soit à tendre l'encolure et à porter le nez au vent, soit, au contraire, à l'abaisser ou, comme on dit, *s'encapuchonner*. Les *assouplissements* servent à combattre ces défauts. Il *s'arme de la bride* ou *contre le mors*, lorsqu'il place sa langue de manière à empêcher l'effet du mors; il suffit ordinairement, pour combattre cette résistance, de diminuer l'action de la main et d'augmenter celle des jambes. Il *s'arme de la lèvre* ou *des dents*, lorsque ses lèvres trop fendues permettent au mors de porter sur les premières molaires; cas fort grave pour le cavalier, qui ne peut alors combattre cette résistance ni par la main, ni par les jambes. Il *s'arme* aussi *de la lèvre*, lorsque la lèvre postérieure, étant trop épaisse, ce qui est le partage des bouches trop peu fendues, supportant totalement l'embouchure, s'oppose à son appui sur les barres. Il *s'arme* encore *des lèvres*, lorsque cette même lèvre postérieure, ayant peu d'épaisseur et étant très-large et molle, couvre facilement la gencive, et empêche le fer qui doit porter sur les barres, de prendre nettement et librement sa vraie place. Il *s'arme contre le cavalier*, lorsqu'il résiste aux aides et aux châtiments. Il faut faire galoper fort vite un cheval qui s'arme, et le mener ventre à terre pour lui faire passer ces fantaisies. Il est des chevaux qui s'arment et qui cependant sont sensibles à la main et très-légers. Les chevaux dont les lèvres sont épaisses sont ordinairement sujets à *s'armer*. Toute embouchure dont le canon est beaucoup plus large près des banquets qu'à l'endroit de l'appui, empêche un cheval de s'armer.

s'ARMER CONTRE LE CAVALIER. Voyez s'ARMER.

s'ARMER CONTRE LE MORS. Voy. s'ARMER.

s'ARMER DE LA BRIDE. Voy. s'ARMER.

s'ARMER DE LA LÈVRE ou DES LÈVRES. Voy. s'ARMER.

s'ARMER DES DENTS. Voy. s'ARMER.

ARMOIRIES ÉQUESTRES. Voy. BLASON.

ARMOISE. s. f. En lat. *artemisia*. Plante qui a pris son nom d'une racine de Carie, appelée *artemisia*, d'Artémise, femme de Mausole. On croit que cette reine a été la première à la mettre en usage. L'armoise est du genre de l'absinthe, et possède, à peu près, les mêmes qualités toniques. C'est en juin qu'on la récolte. L'armoise est aussi appelée *Herbe à la Saint-Jean*, et cette dénomination lui vient de ce que, par un ancien préjugé, le peuple croit qu'on trouve sur la racine de cette plante un charbon; qu'il faut l'y chercher la nuit de la veille de Saint-Jean-Baptiste, et que ce charbon est un souverain remède contre l'épilepsie.

ARNÉE. Voy. CENTAURÉE.

ARNIQUE DES MONTAGNES (*Arnica montana*). *Bétoine des montagnes* (*Betonica montana*). Plante qui croît abondamment dans les montagnes des Vosges, du Dauphiné, etc. Ses fleurs et sa racine ont été recommandées dans quelques maladies épizootiques. Elles ont été conseillées dans la médecine de l'homme contre la dyssenterie. Cette plante, à la dose de 32 à 64 grammes en infusion assez prolongée, pourrait être très-avantageuse pour les animaux.

AROMATIQUE. s. et adj. Du grec *aróma*, parfum, odeur suave, qui tient de l'arome. Les substances dites *aromatiques* appartiennent presque toutes au règne végétal. On appelle *arome* le principe odorant de ces substances, et *aromates*, certaines parties usitées de ces végétaux, telles que la cannelle, le poivre, le gingembre. C'est à des huiles essentielles, à l'acide nommé benzoïque, ou à des résines, qu'est due l'odeur suave des plantes aromatiques. Ces plantes, souvent employées en hippiatrique,

sont toniques, stomachiques, cordiales, plus ou moins stimulantes; leurs vertus médicinales paraissent être en raison directe avec leurs propriétés physiques. On en prépare des breuvages, des opiats, des teintures, des extraits, des onguents; on en fait des infusions; on les emploie aussi pour des fumigations, etc.

ARQUÉ. adj. Du latin *arcus*, arc. Le cheval est dit *arqué* ou *brassicourt*, lorsque le genou sort de la ligne perpendiculaire en avant. Le premier de ces défauts est toujours la suite de l'usure, et on le rencontre dans les vieux chevaux à jambes faibles. Il peut provenir aussi des entraves que l'on met mal à propos aux poulains. Dans un cheval de trait, le défaut d'être *arqué* offre peu d'inconvénients, mais il est fort grave dans un cheval de selle. On a essayé de le corriger dans les jeunes chevaux à l'aide d'attelles fixées le long des jambes. On a aussi essayé d'avoir recours à la section de la corde tendineuse du muscle qui recouvre la pointe de l'épaule. Cette opération, que l'on désignait autrefois sous le nom impropre *d'énerver*, et qui est abandonnée depuis longtemps, ne pouvait produire aucun résultat; tandis que la section des tendons fléchisseurs du pied, telle qu'on la pratique aujourd'hui, est avantageuse si le cheval est jeune et si ce défaut d'aplomb ne provient pas d'un vice de conformation du pied. Voy. TÉNOTOMIE et RÉTRACTION. La seconde dénomination indique le défaut provenant d'un vice de conformation. Voy. BRASSICOURT.

ARRACHEMENT. s. m. Du latin *abradere*, arracher. Mot qui s'applique à plusieurs opérations chirurgicales, ayant pour but de rompre avec effort les liens organiques qui unissent une partie avec d'autres parties, afin d'en obtenir la séparation, comme dans l'action d'enlever une dent, un polype, et dans la *castration par arrachement*. Il s'applique aussi aux plaies résultant de la désunion par le déchirement de quelques parties du corps.

ARRÊT. s. m. Cessation de mouvement de la part du cheval, ou *passage de l'action à l'inaction*. C'est aussi l'action de la main du cavalier pour arrêter le cheval : *former un arrêt*. L'arrêt s'exécute en augmentant progressivement la tension des rênes et en proportionnant l'effet des mains et des jambes au résultat que l'on veut obtenir. On porte un peu le haut du corps en arrière, et l'on affermit légèrement la colonne vertébrale, afin que l'arrêt n'attire pas le haut du corps en avant. Le cheval ayant obéi, le cavalier se relâche, *rend* la main, et reprend la position ordinaire. Dans le cas où le cheval que l'on dresse résisterait à ce premier moyen, on scie du bridon en faisant sentir successivement l'effet de chaque rêne. — Dès que le jeune cheval que l'on dresse devient léger au trot et qu'il tourne facilement aux deux mains, on commence à l'habituer à *marquer des arrêts* et à *tourner aux deux mains*; mais rarement d'abord, et avec précaution, et en le retenant petit à petit et doucement; car en arrêtant subitement un cheval jeune ou faible des reins, on risquerait de forcer cette partie, ainsi que les jarrets, et de ruiner l'animal pour toujours. Lorsqu'on arrête un cheval, on ne doit pas oublier de le caresser et de le flatter. — Les avantages de l'arrêt bien fait sont, de rassembler les forces du cheval, de lui assurer la bouche, la tête, les hanches, et de le rendre léger à la main. Il est peu de chevaux assez vigoureux pour supporter l'arrêt fréquemment répété. La plus grande preuve qu'un cheval puisse donner de son obéissance, c'est de former un arrêt ferme et léger après une course rapide; ce qui dénote évidemment une bouche et des hanches excellentes, qualités précieuses autant que rares. — *Temps d'arrêt, demi-arrêt*, se disent de l'action de la main pour ralentir le mouvement sans le faire cesser. C'est la moitié de l'impression que doit faire le mors sur la bouche du cheval pour l'arrêter, et un moyen de le prévenir avant de lui faire prendre des changements de direction. Cet acte réveille l'excitabilité du cheval, le force à porter son attention sur celui qui le monte, donne de la grâce à sa position et de la cadence à ses mouvements. Quant au cavalier, il lui sert pour repasser dans son esprit toutes les nuances du travail qui a précédé, pour se rendre compte s'il s'est toujours fait bien comprendre du cheval, et, dans le cas où il aurait des reproches à se faire à cet égard, pour se promettre d'agir ensuite avec plus d'ordre et de gradation. Dans le demi-arrêt, le mouvement consiste à tirer légèrement à soi la main de la bride, les ongles un peu en dessus, sans arrêter tout à fait le cheval, mais seulement en retenant et soulevant le devant lorsqu'il s'appuie sur le mors, ou que l'on veut le ramener ou le rassembler. Le demi-arrêt produit à peu près les mêmes effets que l'*arrêt entier*, mais il fatigue moins l'animal; aussi doit-on le répéter de préférence et l'employer fréquemment surtout envers les chevaux

qui ont la mauvaise habitude de s'appuyer trop sur la main. Quant à ceux qui sont naturellement disposés à se *retenir*, il faut, en même temps qu'on leur fait marquer un demi-arrêt, les animer du gras des jambes et quelquefois même des éperons, de crainte qu'ils ne s'arrêtent tout à fait. Il faut aussi que les demi-arrêts soient gradués selon la sensibilité de la bouche du cheval et selon les mouvements qu'on veut lui faire exécuter; par exemple, ils doivent être légers pour cadencer l'allure; un peu plus forts pour la ralentir; un peu plus forts encore pour *rassembler*. On les fait sentir davantage pour changer d'allure, selon celle que l'on veut prendre; on les marque un peu plus lorsqu'on veut disposer le cheval à sauter, et encore plus pour reculer. Vient ensuite l'arrêt. — Un cheval forme *bien* ou *mal son arrêt*, selon qu'il fait ses mouvements avec grâce ou lourdement, soit par sa faute, soit par la faute du cavalier. On dit qu'*un cheval a l'arrêt léger*; qu'*il est ferme sur l'arrêt*.

ARRÊT ENTIER. Voy. Arrêt.

ARRÊTER. v. Faire cesser le mouvement d'un cheval qui marche, qui avance; *passer de l'action à l'inaction*; faire exécuter l'*arrêt*. L'instruction qu'on donne au jeune cheval, pour qu'il s'habitue à l'arrêt, se trouve comprise dans la *première leçon*. Voy. Éducation du cheval. Cette instruction, qui succède immédiatement à celle du marcher, est reçue par l'animal sellé, en bridon, avec le caveçon, tantôt monté, tantôt sans cavalier, et étant soumis au travail à la longe. Voy. Longe. Dans le premier cas, après avoir fait quelques pas en avant, le sous-écuyer qui tient la longe élève la main, en prononçant le mot : *Holà !* et le cavalier fait agir doucement les rênes du bridon pour arrêter le cheval. (*Instruction du cavalier*, première leçon, n° 21.) Alors on le caresse, et l'on recommence ensuite à le faire marcher quelques pas. Dans le second cas, l'écuyer agitera doucement la longe pour ralentir l'allure, et calmera le cheval en lui criant : *Holà !* jusqu'à ce qu'il arrête. Si le cheval ne s'arrêtait pas, il faudrait se rapprocher de lui avec les plus grands ménagements, en lui inspirant de la confiance; car il arrive quelquefois que les chevaux s'effrayent lorsqu'on veut les attirer à soi, et qu'ils s'enfuient de toute leur vitesse et de toutes les manières qui leur sont possibles. Dans la seconde partie de cette même leçon, il ne s'agit plus que du cheval monté. On lui apprend l'instruction pratique du *ralentir et arrêter*. (*Instruction du cavalier*, 1re leçon, nos 20 et 21.) L'ardeur, l'ignorance, la raideur, la faiblesse, ou, enfin, la douleur dans quelque partie du corps, sont les causes ordinaires qui font résister les chevaux à l'arrêt, ou du moins n'y obéir que difficilement. Une de ces causes suffit, et souvent il s'en trouve plusieurs réunies; il est donc nécessaire de ne pas être d'abord exigeant, de ralentir peu à peu l'allure, pour arrêter ensuite, sans rien brusquer ni prétendre arrêter le cheval droit : il faut aussi prendre bien garde que la raideur du cavalier, la pression des cuisses, des jarrets ou des jambes, ne donnent pas d'incertitude au cheval. Quand il est arrêté, il faut le caresser. L'action de *scier du bridon* peut être employée avec un grand avantage pour apprendre l'arrêt au cheval, en la proportionnant à sa sensibilité. Pour le cheval en bride, voyez au même article cité, la 4me leçon. Nous ajouterons que, pour arrêter un cheval, on se sert des rênes en tournant les mains à soi, jusqu'à ce qu'il obéisse au pressement du mors sur les barres; mais le cheval de chasse doit suivre précisément le contraire, et s'arrêter quand on lui fait tomber les rênes sur le cou.

ARRÊTER DROIT A LA MURAILLE. Voy. Muraille, 2me art.

ARRÊTER ET RENDRE. Former des demi-temps d'arrêt successifs. Voy. Arrêt et Rendre.

ARRÊTER UN DEMI-TEMPS. Voy. Temps, 2me article.

ARRÊTER UN TEMPS. Voy. Temps, 2me art.

ARRÊT SUR LES HANCHES. Voy. Parade, 1er art.

ARRIÈRE-BOUCHE. Voy. Larynx.

ARRIÈRE-FAIX. s. m. (Anat.) *Délivre, secondines*. Tout ce qui reste dans l'utérus après l'expulsion du fœtus, c'est-à-dire le placenta et les membranes qui ordinairement ne sortent qu'après le fœtus lui-même. Ce sont, outre le *placenta* déjà nommé, l'*amnios*, l'*allantoïde* et le *chorion*.

Placenta. Mot latin qui signifie gâteau. Expansion vasculaire, rouge, membraneuse, facile à déchirer, toujours pénétrée d'une certaine quantité de sang, ayant pour office d'établir les adhérences de l'arrière-faix avec l'utérus, et d'entretenir la circulation fœtale. Le placenta couvre tout le *chorion*, auquel il est collé par un tissu filamenteux. La face externe ou

utérine tapisse toute la face interne de la matrice, et lui est unie au moyen d'une surface villeuse, dont les prolongements, extrêmement fins, pénètrent dans une multitude de porosités de la membrane muqueuse de la matrice. Dans les premiers temps de la plénitude, une autre membrane, appelée *caduque* ou *épichorion*, remplace le placenta; à mesure que celui-ci prend du développement, l'épichorion reste déprimé d'abord, puis il est détruit. Le placenta ne présente dans sa composition que des vaisseaux sanguins, soutenus et combinés avec un tissu lamineux particulier, qui émanent des grosses branches situées vers le fond de l'utérus, et qui forment un réseau très-anastomotique. « Tout concourt à prouver, dit M. Girard, que les vaisseaux vasculaires donnent les radicules qui constituent les mamelons de la surface interne de l'organe, que les radicules veineuses aspirent les sucs fournis par la mère, et que leurs branches artérielles transmettent dans les cellules utérines les sucs superflus du fœtus.»

Chorion. Du grec *chorein*, contenir. Membrane séreuse, blanche, transparente, fixée sur le placenta par un tissu filamenteux; elle forme les parois extérieures du réservoir dans lequel s'ouvre *l'uraque*, et, en se repliant sur une partie du cordon ombilical, cette membrane s'unit très-intimement à l'allantoïde. Dans le commencement de la gestation, le chorion porte une couche extérieure, caduque, au milieu de laquelle nait et se développe le placenta. Cette couche, qui, comme nous l'avons dit, prend le nom d'*épichorion* (du grec *épi*, sur, et *chorein*), disparait après que le placenta a acquis tout son développement.

Allantoïde. Du grec *allas*, saucisse, *éidos*, figure. La troisième des membranes qui enveloppent le fœtus. Elle est séreuse, très-fine, et forme les parois internes du réservoir qui renferme l'urine sécrétée par le fœtus. Vers la fin de la gestation de la jument, on trouve mêlés à l'humeur de l'allantoïde des *hippomanes*, qui sont des corps olivâtres, aplatis, dont la grosseur varie, dont le nombre le plus ordinaire est de deux à quatre, dont la substance est mollasse, cérumineuse, et qui sont presque toujours libres.

Amnios ou *Amnion*. Du grec *háma* et *éinai*, être ensemble. La plus immédiate des enveveloppes du fœtus. Pénétrée par un grand nombre de vaisseaux, cette membrane forme un grand sac clos de toutes parts, qui renferme un liquide particulier dans lequel se trouve plongé le petit sujet. L'usage de ce liquide, exhalé par la surface interne de l'amnios, est, sans nul doute, de procurer au fœtus une température douce, toujours égale, et de contribuer à le garantir des chocs extérieurs.

ARRIÈRE-MAIN. s. f. Partie du cheval formée de la *croupe*, des *hanches*, des *fesses*, du *grasset*, des *cuisses*, des *jarrets*, des *extrémités postérieures*, de l'*anus*, de la *queue*, et de la *vulve* dans la jument. Voy., à l'article Cheval, *Conformation extérieure du cheval*. Le mot arrière-main n'est plus employé que dans le langage du manége.

Surcharge de l'arrière-main. Cette surcharge, qui détermine ce qu'on appelle un cheval *trop assis*, dépend de différentes causes. Nous empruntons ce qui suit au *Traité d'équitation* de M. d'Aure (2e édition). « Lorsque, dit l'auteur, l'avant-main sera élevée, que les épaules seront libres, tandis que les reins seront faibles, les hanches courtes, les jarrets tarés et sans force, l'arrière-main ayant à supporter la supériorité de l'avant-main, et se trouvant ainsi surchargée, s'affaissera. Dans cette circonstance, lorsque le cheval marche, les mouvements des épaules et des bras sont très-marqués, très-élevés, quoique couvrant peu de terrain. L'avant-main semble tirer après elle les parties postérieures qui paraissent se traîner au lieu de pousser le cheval en avant. Quand les mouvements sont raccourcis, la tête du cheval se rapproche de la perpendiculaire et reste dans cette position en ne prenant sur la main qu'un poids léger et incertain. La tête ne sort de cette attitude, pour porter au vent, que lorsqu'une main inhabile, saccadant la bouche, vient excéder la sensibilité de l'arrière-main. Lorsqu'un cheval, ainsi construit, est obligé de sortir de ses allures raccourcies pour les développer, il est plus que tout autre forcé de se servir de son encolure et de sa tête pour former un levier qui doit lui aider à entraîner sa masse en avant. Il doit allonger l'encolure et baisser la tête pour charger les épaules, et laisser à l'arrière-main tous les moyens possibles d'action. Afin de tirer parti d'un semblable cheval, il faut, dans les allures raccourcies, donner à la main une fixité moelleuse qui l'engage à s'appuyer dessus, et n'exiger que des mouvements simples, réguliers, ne pouvant exciter aucunement la sensibilité de l'arrière-main. Dans les allures allongées, la main doit

être basse, afin de permettre à la tête de se baisser; et fixe, afin d'offrir à la bouche un appui sans lequel l'allure ne pourrait se développer. On conçoit qu'avec des chevaux semblables il faut être très-sobre des assouplissements d'encolure; il est nécessaire, au contraire, de conserver à cette partie toute sa force, et je dirai même sa raideur, sous peine de condamner le cheval à ne pas marcher que par des allures raccourcies, flagellantes, incertaines. Si le cheval, abusant du point d'appui que lui offre la main, venait à trop s'appuyer dessus, il suffirait de marquer quelques résistances pour relever l'encolure et la tête, et rendre alternativement la main... Quand les épaules sont raides, mais élevées, quand les jarrets et les hanches ont de la force et de la flexibilité, le cheval pourra se porter encore sur l'arrière-main; l'avant-main n'ayant pas alors un développement en rapport avec les forces de l'arrière-main, cette dernière partie, afin de pouvoir se développer, sortira de la ligne des épaules. Dans ce cas, la tête se rapproche de la perpendiculaire, et quelquefois se recule en s'encapuchonnant, sans pour cela prendre sur la main un point d'appui; le cheval trépigne du devant, tandis que les hanches se traversent. Pour régulariser le cheval en cette circonstance, il faut premièrement donner à l'action de la bride une liberté qui permette à l'encolure de s'allonger, afin de donner aux mouvements de l'avant-main tout le développement dont ils sont susceptibles; faire agir ensuite les jambes pour maintenir les hanches sur la ligne des épaules, et tâcher de régler leurs mouvements sur ceux de l'avant-main. Il devient essentiel alors de faire agir les jambes très-froidement, afin de ne pas provoquer dans l'arrière-main une action élevée qui cesserait de se coordonner avec celle de l'avant-main. Les chevaux de cette nature, peu propres aux exercices du dehors, sont très-bons pour travailler dans de petits espaces, dans un manége : tout le liant, toute la force de cette arrière-main s'utilise pour asseoir le cheval et obtenir un travail de hanches qu'il est, en raison de sa nature, très-disposé à donner. »

ARRIÈRE-TRAIN. s. m. La partie postérieure d'un carrosse ou de toute autre voiture à quatre roues.

ARRONDIR UN CHEVAL. C'est le dresser à manier en rond, soit au trot, soit au pas, dans un grand ou petit rond, en lui faisant porter les épaules et les hanches uniment et rondement, sans qu'il se traverse ou se jette de côté. On emploie à cet effet, dans le manége, la longe que l'on tient dans le centre du cercle, et l'on continue cet exercice jusqu'à ce que le cheval ait pris l'habitude de s'arrondir sans faire des pointes. En travaillant sur les voltes, on ne doit pas changer de main sans avoir porté le cheval en avant, en l'*arrondissant*. Il faut graduer le travail si l'on veut en diminuer les difficultés. Il faut aussi avoir *assoupli* le cheval, et s'être assuré à l'allure du pas, sur des lignes droites, qu'il répond à des forces égales, avant de le faire marcher sur des courbes; car celles-ci lui coûtent beaucoup, en nécessitant de sa part des inclinaisons qui exigent une combinaison de forces double.

ARRONDIR LA MAIN. Voy. Main.

ARS. s. m. Pli qui se remarque à la réunion de la poitrine et de chaque membre antérieur du cheval. La peau y est fine. Quand les chevaux s'y écorchent à la suite du travail, on dit qu'ils sont *frayés aux ars*. Cela arrive surtout aux chevaux *serrés du devant*, chez lesquels il y a frottement continuel de ces parties. Cette lésion ne présente aucune gravité, quoique l'animal en soit souvent incommodé au point de *faucher* en marchant. On se borne à des lotions émollientes à l'endroit malade, ou, si c'est en été, il suffit, pour rétablir le cheval, de l'envoyer souvent à l'eau. Voy. Frayment aux ars.

On appelle *inter-ars*, cette partie située entre les *ars*, qui s'étend depuis le poitrail jusqu'au *passage des sangles*, et qui a pour base la partie inférieure moyenne du sternum. On y place quelquefois des sétons à l'anglaise.

Il existe aux ars une veine assez apparente, nommée *veine des ars* ou *veine céphalique*, où l'on saigne dans quelques cas. C'est ce qu'on appelle *saigner aux ars*.

ARSENIC. s. m. Du grec *arsén*, mâle, ou homme, et *nikaô*, je tue. *Acide arsénieux*, *oxyde d'arsenic*. L'acide arsénieux est le produit de la combinaison de l'arsenic métallique avec l'oxygène. Dans le commerce, il se présente en poudre de la blancheur de la farine ou du sucre, ou bien en masses blanches, irrégulières, dures, fragiles, à cassure vitreuse, transparentes ou presque entièrement opaques, suivant qu'elles ont été ou non exposées à l'air atmosphérique. D'abord d'une saveur peu sensible, mais qui bientôt devient âcre, métallique, nauséabonde, sans odeur à la température

ordinaire, l'arsenic projeté sur des charbons ardents se volatilise sous forme de vapeurs blanches, répandant une forte odeur d'ail. L'eau froide, à la température ordinaire, ne dissout que la centième partie de son poids d'acide arsénieux, tandis que l'eau bouillante en dissout dix fois plus. Cet acide est peu susceptible de falsification. A l'intérieur, il constitue l'un des poisons les plus violents que l'on connaisse. On donne comme contre-poison l'hydrate de peroxyde de fer ou safran de mars apéritif, administré aussitôt et même quelques heures après l'introduction du poison dans le corps de l'animal. A l'extérieur, l'acide arsénieux désorganise lentement les tissus et détermine une escarre profonde qui se détache lentement. Il est dangereux de s'en servir comme caustique, parce qu'il peut être absorbé et occasionner des désordres graves; cependant dissous dans l'eau ou associé tantôt à la graisse seulement, tantôt à de la graisse et au sang-dragon, on en forme des pâtes dont l'emploi est très-avantageux dans quelques affections cutanées rebelles, comme la gale, les eaux aux jambes, etc. On peut aussi administrer l'arsenic à l'intérieur, et on a l'exemple d'une jument atteinte d'une gale dont on désespérait de triompher, qui a été guérie par ce médicament. La dose est de 2 à 4 grammes. Il ne doit être administré qu'avec beaucoup de réserve pendant la gestation.

ARSÉNITE DE POTASSE. Sel doué de propriétés analogues à celles de l'arsenic, et qu'on administre à la même dose.

ARSÉNITE DE SOUDE. Sel, auquel on attribue des vertus semblables à celles de l'arsenic. On le donne à la même dose.

ART DE FORMULER. Voy. FORMULE.

ART DE GUÉRIR. Voy. MÉDECINE.

ARTÈRE. s. f. Les Grecs appelaient *artéria*, le tronc commun des conduits aériens que nous appelons la trachée, la trachée-artère; aussi les auteurs font-ils dériver ce mot de *aér*, air, et *térein*, conserver, comme si l'on disait : *où se conserve l'air*. Les modernes donnent le nom d'*artères* à un genre de vaisseaux qui entrent dans la composition du corps animal. Les artères sont des vaisseaux cylindriques, fermes, contractiles, peu dilatables, doués d'un mouvement alternatif de dilatation et de contraction, constitué par le cours du sang qu'elles font circuler. En se distribuant dans les diverses parties du corps, les artères contractent entre elles des anastomoses ou communications, rares entre les gros troncs, mais très-multipliées dans les petits vaisseaux. Les grosses artères sont, en général, situées profondément; leur terminaison a lieu par des radicules capillaires et microscopiques, qui font continuation avec les veines. Les parois des artères résultent de trois membranes superposées, dont la plus *externe* est formée de *tissu cellulaire;* la membrane *mitoyenne* ou *propre*, est *fibreuse*, composée d'une multitude d'anneaux circulaires, et douée d'une grande élasticité; la membrane *interne* est *séreuse*. Des vaisseaux pénètrent dans la substance de toutes les artères pour y distribuer des matériaux de nutrition. Les artères sont destinées à porter le sang, soit du cœur aux poumons, soit du cœur à toutes les parties du corps; elles forment, par conséquent, deux systèmes de vaisseaux, dont le premier, partant par un seul tronc du ventricule droit du cœur, va directement porter du sang noir aux poumons, où il se ramifie et se termine; le second, bien plus considérable, naissant du ventricule gauche du cœur, et également par un seul tronc qu'on nomme *aortique*, se propage du centre à toute la circonférence, et transporte du sang rouge qui sert à la nutrition des organes. — Pour les affections des artères, voy. MALADIES DES ARTÈRES.

ARTÉRIEL. adj. Qui a rapport aux artères. *Sang artériel*, se dit du sang des artères; *système artériel*, de l'ensemble des artères répandues dans les différentes parties du corps; *canal artériel*, d'un tronc qui n'existe que dans le fœtus, car il s'oblitère après la naissance et se convertit en une sorte de ligament arrondi, quelquefois appelé *ligament artériel*.

ARTÉRIOTOMIE. s. f. Opération chirurgicale qui consiste à ouvrir une artère pour en tirer du sang.

ARTÉRITE. s. f. Inflammation des artères. Voy. MALADIES DES ARTÈRES.

ARTHRITE. s. f. Du grec *arthron*, articulation, jointure, et de la terminaison *ite*, qui indique une phlegmasie. Inflammation articulaire à laquelle on a quelquefois donné le nom de *goutte*; maladie assez fréquente pour certaines articulations. Celle des deux dernières phalanges est en première ligne; celles fémoro-rotulienne et tibiale viennent ensuite. L'arthrite est beaucoup plus rare pour les autres articulations. Ses causes sont : pour la première, les affections du pied qui s'y propagent.

leur inflammation, les suites de l'opération du javart cartilagineux et de la seime compliquée, les atteintes données sur la partie antérieure de la couronne, les clous de rue pénétrants, etc. Pour les secondes, ce sont : les heurts violents, les coups de pied, etc. On regarde avec raison l'arthrite comme une maladie grave. En effet, si les moyens employés n'arrêtent pas l'inflammation de la synoviale articulaire, cette inflammation se transmet bientôt aux cartilages d'encroûtement, lesquels s'éliminent et laissent à nu le tissu osseux. La terminaison la plus heureuse est alors l'ankylose. Nous ne parlons pas des accidents concomitants, tels que gangrène, abcès, etc. Le traitement de l'arthrite consiste dans l'emploi de la méthode antiphlogistique la plus énergique, tant locale que générale. Voy. Javart et Seime.

ARTICULAIRE. adj. Qui appartient à quelque articulation. Les *capsules articulaires* sont des ligaments à capsule qui environnent certaines articulations, ou, selon quelques auteurs, des membranes synoviales. On nomme *facettes articulaires*, *apophyses articulaires*, celles au moyen desquelles des os s'articulent entre eux.

ARTICULATION. s. f. Du grec *arthron*, jointure. Assemblage et mode de connexion de deux ou de plusieurs pièces osseuses, qu'elles soient ou non mobiles l'une sur l'autre. De là la distinction de trois classes d'articulations : les mobiles (*diarthroses*), les immobiles (*synarthroses*), et les mixtes (*amphiarthroses*). L'*articulation mobile* comprend : 1° le *genou*, quand la tête d'un os est reçue dans une cavité plus ou moins profonde; les mouvements sont libres et se font en tous sens : 2° la *charnière*, quand les parties articulaires reçoivent et sont réciproquement reçues; les mouvements sont bornés à l'extension et à la flexion dans le cas de *charnière parfaite*, et des mouvements latéraux, plus ou moins étendus, s'ajoutent à l'extension et à la flexion, dans le cas de *charnière imparfaite* : 3° le *pivot*, quand une éminence articulaire s'enfonce en axe dans une cavité correspondante; le mouvement est uniquement semi-circulaire : 4° la *coulisse*, quand deux surfaces planes glissent l'une sur l'autre : 5° la *diarthrose de continuité mixte* ou *amphiarthrose*, quand les surfaces articulaires ne sont point en contact immédiat, mais réunies par une substance fibro-cartilagineuse d'implantation. L'*articulation immobile*, comprend : 1° la *suture*; il y a engrenage d'éminences irrégulières dans des cavités correspondantes; certaines jointures des os de la tête sont de ce genre : 2° la *gomphose*; un os est enchâssé dans un autre, comme par exemple les dents : 3° la *juxtaposition*, se fait par des bords ou par des surfaces où n'existent pas d'éminences. L'*articulation mixte* est caractérisée par la présence d'une substance intermédiaire attachée aux surfaces osseuses, et jouissant d'une certaine flexibilité qui permet à l'articulation de légers mouvements. — Les éminences et les cavités diarthrodiales sont revêtues d'une couche cartilagineuse plus ou moins épaisse, lisse, polie, articulaire, qui facilite le glissement, favorise la liberté des mouvements, et qui est lubrifiée par une liqueur visqueuse, semblable à du blanc d'œuf, qu'on nomme *synovie*, destinée à adoucir les frottements, et dont l'altération, la surabondance ou la rareté produisent des affections plus ou moins graves. Les articulations sont en outre maintenues, fortifiées par des ligaments membraneux ou tendineux, différant entre eux par l'épaisseur et la force, composant des espèces de gaines fibreuses, et enveloppant les articulations de façon à ne permettre aux os d'autres mouvements que ceux qui leur sont assignés par la nature. Le jeu des articulations va en perdant de sa liberté avec l'âge; la synovie devient plus épaisse ou moins abondante, les cartilages se dessèchent, les ligaments se raidissent. Cela peut arriver également à la suite de lésions ou de maladies locales.

Nous donnerons, aussi brièvement qu'il est possible, une idée des principales articulations du cheval. La *tête* s'articule avec la première vertèbre ou avec le tronc, par une sorte de charnière imparfaite, qui permet des mouvements libres et étendus en tout sens. Les *vertèbres* s'articulent entre elles et avec le sacrum de deux manières différentes; par une diarthrose planiforme aux apophyses articulaires, et par une amphiarthrose ou articulation mixte, à leurs corps; ces connexions sont consolidées, affermies par des ligaments forts et nombreux. La jointure de la *mâchoire inférieure* avec la face se fait sur l'os temporal par deux ligaments capsulaires et un fibro-cartilage intermédiaire qui sépare les deux condyles adaptés l'un sur l'autre, et porte, pour chacun d'eux, une cavité proportionnée. L'*épaule* ou *omoplate*

est unie aux deux côtés de la poitrine par les muscles qui revêtent cet os; les mouvements qui résultent de cette connexion sont très-libres, mais les écarts sont fréquents dans cette partie. Le *bras* ou l'*humérus* constitue, avec l'épaule, une articulation par genou, d'où résultent des mouvements libres en tout sens. Le *coude*, qui a pour base la partie supérieure et postérieure du cubitus, où se trouve l'apophyse ou éminence *olécrâne*, unit l'*avant-bras* au bras par une charnière parfaite, et, par conséquent, les mouvements sont bornés à la flexion et à l'extension. L'olécrâne limite le mouvement d'extension de l'avant-bras sur le bras. La jointure ou articulation du *genou*, correspondant à celle du jarret, liant l'avant-bras au canon, est formée par six petits os placés en deux rangées, avec un septième et quelquefois un huitième hors de rang; tous ces os, que l'on désigne collectivement sous le nom de *carpiens*, s'articulent entre eux avec l'avant-bras et le canon par des ligaments forts, épais, courts, et les mouvements de cette articulation sont bornés à la flexion en arrière et à l'extension en avant. Le *canon* s'unit par charnière avec le paturon; cette jointure s'appelle *boulet*; elle est sujette aux efforts. L'os de la *couronne* s'articule, d'une part au *paturon*, de l'autre aux *os du pied*; les ligaments qui assujettissent ces articulations leur permettent peu de mouvements, et sont exposés à des tiraillements causés par des efforts. La *cuisse* ou le *fémur* s'articule par genou avec l'os de la hanche ou *coxal*, au moyen de la tête reçue dans la cavité cotyloïde. Cette articulation est affermie par deux ligaments interarticulaires, et a des mouvements libres dans tous les sens. La *jambe* s'unit à la cuisse par une articulation, la plus compliquée de toutes, formée par le *fémur*, le *tibia*, la *rotule*, et se trouve affermie par des ligaments forts et nombreux; les mouvements de cette jointure, correspondant à l'extérieur à ce qu'on nomme le *grasset*, sont limités à la flexion en arrière et à l'extension en avant; les coups sur la rotule donnent souvent lieu à des accidents graves. Le *jarret* est formé d'une série d'os courts et désignés sous le nom collectif d'*os tarsiens*, qui se meuvent les uns sur les autres et sur les os voisins; cette articulation, liée par des ligaments forts et nombreux, correspond à celle du *genou* et exécute, comme elle, des mouvements de flexion et d'extension, mais en sens inverse. L'intégrité de l'articulation du jarret est d'une grande importance dans le cheval. Les articulations sont sujettes à différentes maladies. Voy. MALADIES DES ARTICULATIONS.

ARTILLERIE. s. f. On croit généralement que le mot *artillerie* vient du lat. *ars tollendi*, ou du vieux mot français *artiller*. Cependant les auteurs italiens le font dériver de *arte di tirare*. On désigne par le mot *artillerie*, la partie du matériel de guerre qui comprend les canons, les mortiers, les boulets, les bombes, etc., ainsi que les troupes employées au service de cette arme. Après l'invention de la poudre, on ne fit usage d'abord de l'artillerie que dans l'attaque et la défense des places. Son premier emploi en rase campagne fut fait à la bataille de Crécy, par les Anglais, en 1346; cependant, des auteurs assurent qu'on s'en servait déjà en France sous Philippe de Valois, en 1338. Il est certain que Duguesclin fit usage de quelques pièces au siége de Meulan, en 1367. L'*artillerie à cheval* est celle qui est montée, mais elle combat à pied. Elle est attachée aux troupes de cavalerie. Elle fut créée par Frédéric le Grand, en 1759, et successivement adoptée en Russie et en France. L'Autriche n'a pas d'artillerie à cheval proprement dite, mais elle a de l'artillerie de cavalerie. L'artillerie à cheval est censée avoir la célérité nécessaire pour soutenir la cavalerie ou pour former des réserves et concentrer rapidement des masses de feux sur des points décisifs.

ARTISTES LES PLUS CÉLÈBRES QUI ONT REPRÉSENTÉ DES CHEVAUX. Voyez ce titre à l'art. CHEVAL.

ARYTÉNOIDE. s. et adj. Du grec *arutaina*, aiguière, entonnoir; et *éidos*, figure, forme. Nom de deux cartilages du *larynx*. Voy. ce mot.

ARZEL. s. m. Les hippiatres appellent ainsi le cheval qui a les pieds de derrière blancs, avec le chanfrein blanc ou l'étoile.

ASCARIDE. s. m. Du grec *askarizô*, je sautille, je remue. Genre de vers. Voy. VERS.

ASCARIDE LOMBRICAL. Voy. *Strongles*, à l'art. VERS.

ASCITE. s. f. Du grec *askos*, outre. *Hydropisie abdominale*. Accumulation de sérosité dans le bas-ventre, ordinairement produite par une inflammation aiguë et surtout chronique du péritoine ou de tout autre organe de cette cavité. L'ascite naît aussi sous l'influence de l'humidité habituelle de l'air, des boissons froides pendant l'état de sueur, de la disparition

subite d'un écoulement ancien ou d'une maladie cutanée, de quelque obstacle à la circulation, etc. La fluctuation du liquide épanché dans le ventre est le signe caractéristique de cette maladie. Cette fluctuation se reconnait en appuyant la paume de la main sur un des côtés de l'abdomen, et en faisant percuter l'autre côté par un aide. Il y a en outre infiltration œdémateuse des membres, des organes génitaux du mâle et des mamelles de la femelle. Les progrès de l'hydropisie sont marqués par la difficulté de respirer; la soif devient grande, les urines sont rares; le malade maigrit et meurt dans le marasme. Le traitement est généralement infructueux. Si l'on est assuré que l'ascite est la conséquence d'une autre maladie, c'est à combattre celle-ci qu'il faut principalement s'attacher. Si, au contraire, on en ignore la cause, on emploie les sudorifiques, tels que les infusions chaudes de fleurs de sureau, de sauge, de lavande, l'acétate d'ammoniaque, les vapeurs, les frictions à la peau; les diurétiques, tels que la scille, la digitale, le nitrate de potasse; les purgatifs, tels que le mercure doux, la coloquinte, l'aloès, en faisant attention, avant de les employer, que le tube digestif ne soit pas irrité. La ponction de l'abdomen ne doit être considérée que comme un palliatif. On la pratique ordinairement dans le cas où l'amas de la sérosité est considérable.

ASCITIQUE. adj. Qui est affecté d'*ascite*, qui appartient, qui se rapporte à l'ascite.

ASINE. adj. Se dit en parlant des animaux de l'espèce de l'âne. *Race asine*, *bête asine*.

Asine était le surnom d'une ancienne famille romaine. Voy. ANE.

ASNÉE. s. f. Vieil usage. Voy. ANE.

ASPERSION. s. f. Du lat. *aspergere*. Action qui consiste à projeter un liquide sous forme de gouttelettes sur tout le corps ou sur l'une des parties de l'animal. Cette opération se fait au moyen d'une éponge ou d'étoupes imbibées du liquide dont on veut faire usage.

ASPÉRULE. s. f. (*Asperula*.) Plante à laquelle on attribue des propriétés astringentes. On la nomme vulgairement *herbe à l'esquinancie*.

ASPHYXIE. s. f. Du grec *a* privatif, et *sphuxis*, le pouls. Suspension de la respiration et, par suite, de la circulation et des fonctions du cerveau, qui finirait par amener la mort de l'animal s'il n'était secouru à temps. Les causes de l'asphyxie, qui agissent en empêchant l'air de pénétrer dans les poumons, sont la submersion, la strangulation, les gaz non respirables, la fumée. On peut asphyxier un cheval lorsqu'en lui administrant un breuvage on élève trop sa tête; l'action par laquelle le liquide est avalé se trouvant alors gênée, une partie du liquide s'introduit dans la trachée-artère et empêche l'air d'arriver aux poumons. L'animal tousse avec violence, sue, bat des flancs et parfois périt quelques minutes après. Le traitement de l'asphyxie consiste, avant tout, à éloigner la cause ou les causes qui l'ont produite, puis à placer l'animal dans un lieu aéré; et, si l'asphyxie est le résultat de la submersion, à le couvrir de couvertures chaudes, à le mettre dans une écurie également chaude où l'air puisse néanmoins arriver; il consiste aussi à rétablir le cours de la respiration et de la circulation par les stimulants et les irritants appliqués à la peau ou aux membranes muqueuses, tels que les frictions très-rudes, les liniments volatils, l'ammoniaque, les vésicatoires, les lavements âcres et purgatifs. Dans le cas d'asphyxie occasionnée par la non-arrivée de l'air dans le poumon, c'est-à-dire par suite d'un obstacle existant dans les premières voies aériennes, la trachéotomie est indiquée; mais cette opération devient superflue si l'accident a eu lieu par la présence de gaz non respirables, comme par exemple ceux qui émanent des fosses d'aisance.

ASSA-FOETIDA. s. f. *Stercus diaboli*. Gomme-résine qu'on obtient par incision du collet de la racine du *ferula assa fœtida*, plante vivace qui croît spontanément en Perse et dans la Libye. L'assa-fœtida qu'on trouve ordinairement dans le commerce est en masses irrégulières, de consistance ferme, de couleur brune ou fauve à l'extérieur, parsemée intérieurement de taches blanches et violacées, d'une odeur forte, extrêmement fétide et assez analogue à celle de l'ail, d'une saveur âcre et amère. Exposée à l'action d'une douce chaleur, cette résine se ramollit, son odeur devient plus forte, et, si la température est plus élevée, elle brûle avec flamme. On la réduit difficilement en poudre; pour favoriser sa pulvérisation, on y ajoute un peu de carbonate d'ammoniaque. Broyée dans l'eau ou dans l'alcool, elle s'y dissout incomplétement et forme une sorte d'émulsion d'un blanc laiteux. Le vinaigre en opère parfaitement la dissolution; on obtient le même effet dans le jaune d'œuf, ainsi que dans l'huile. On falsifie l'assa-fœtida en y mêlant une pâte faite avec de la farine de fèves; on y trouve

aussi de la terre, des pierres, ou des débris de végétaux. Il faut, autant que possible, la choisir pure, récente, sèche, pourvue d'une grande quantité de larmes, d'une odeur forte, pénétrante. On l'emploie comme antispasmodique, surtout dans la *danse de Saint-Guy*. Avec l'assa-fœtida, l'ail, le sel et le poivre, on fait des *masticatoires* qu'on force les animaux à mâcher, soit dans le cas de dégoût, soit dans celui d'une indigestion venteuse, et il en résulte de bons effets. Unie au miel et au jaune d'œuf, sous la forme de pilules, l'assa-fœtida est donnée à la dose de 4 à 8 grammes.

ASSAILLANT. s. m. Nom qu'on donnait aux cavaliers qui, dans les carrousels, étaient opposés aux *tenants*.

ASSAINIR. v. Désinfecter un local habité par des hommes ou des animaux. Voy. ASSAINISSEMENT DES ÉCURIES.

ASSAINISSEMENT DES ÉCURIES. Emploi des moyens propres à assainir, à désinfecter les écuries humides et mal aérées, celles dont le sol et les murs sont imprégnés de matières animales ou végétales en putréfaction et de miasmes ou principes contagieux. Pour les écuries humides et mal aérées ces moyens consistent, d'abord, dans l'exhaussement du terrain, l'établissement de courants d'air et le grattage des murs pour enlever les matières salpêtrées qui les recouvrent. A l'exemple de la Hollande, on pourrait ajouter ensuite, pour certaines localités, les lavages fréquents. Lorsqu'on ne peut établir des courants suffisants au moyen des portes et des fenêtres pour obtenir la disparition des gaz qui altèrent la respirabilité de l'air, on conseille la combustion de la poudre à canon, ou les feux allumés avec flamme à l'intérieur. Mais on ne parvient pas ainsi à la destruction des principes contagieux, contre lesquels il n'y a que la *désinfection*. Voy. ce mot.

ASSEMBLER UN CHEVAL. C'est le mettre en parfait équilibre sur les quatre jambes; c'est lui tenir la main en serrant les cuisses, ce qui rapproche le train de derrière de celui de devant, et lui relève les épaules et la tête. En disposant ainsi toutes les parties du cheval dans l'ordre le plus convenable on évitera toute confusion de sa part, et on lui communiquera facilement l'impulsion qui doit servir au déplacement de son corps et aux mouvements réguliers de ses extrémités. L'assembler doit donc précéder et suivre chaque exercice dans la limite graduée qui lui est assignée. Pour l'exécuter, l'action de la main doit venir seulement après celle des jambes, autrement l'animal trouverait, dans ce mouvement, des points d'appui propres à augmenter ses résistances. Le contraire a lieu si l'action des jambes prend l'initiative; car alors le cheval cherche à fuir par le mouvement le plus naturel, c'est-à-dire en se portant en avant, et les forces mises en jeu d'arrière en avant sont reçues par la main, qui reste fixée jusqu'à ce qu'elle ait obtenu l'immobilité et le *ramener* complet. Par les effets de l'assembler, le cavalier arrêtera toute mobilité des extrémités provenant du cheval, dans quelque mouvement que ce soit; il y trouvera aussi un correctif puissant et infaillible chaque fois que les forces se disperseront.

ASSEOIR UN CHEVAL SUR SES HANCHES. Voy. HANCHES.

ASSEOIR UN CHEVAL SUR SES JAMBES. Voy. JAMBE DU CHEVAL.

ASSEOIR UN FER. Voy. FER A CHEVAL.

ASSIETTE. s. f. On entend par ce mot la manière dont le cavalier est posé sur la selle, ainsi que les points des fesses et des cuisses qui adhèrent à la selle et servent d'appui à la masse entière. Il y a une *bonne* et une *mauvaise* assiette. La bonne assiette est celle où ces parties reposent d'aplomb, de manière à rendre le cavalier ferme, solide, immobile et difficile à être ébranlé. Voy. POSITION DE L'HOMME A CHEVAL. Dans la mauvaise assiette, le cavalier, étant mal placé, se livre à des mouvements qui lui font perdre l'équilibre et l'obligent à employer les hanches et les genoux pour le rétablir. Ces faux mouvements déroutent le cheval, ou du moins le jettent dans l'incertitude, et l'on dit alors que le cavalier *perd son assiette*. On dit qu'il *ne perd pas l'assiette*, quand il est ferme sur les étriers.

Prendre, avoir une bonne assiette, se bien poser sur la selle, être bien placé à cheval.

ASSIMILATION. s. f. Du lat. *assimilatio*. Action commune à tous les êtres organisés, par laquelle ils transforment en leur propre substance les matières dont ils se nourrissent. Cette action est précédée d'une série d'altérations que les aliments subissent pour devenir propres à être assimilés, de sorte que l'assimilation n'est autre chose qu'un acte de la nutrition.

ASSIS. adj. Mot usité dans différentes locutions propres au manége.

Bien ou *mal assis*, se dit du cavalier, lorsqu'il se tient ou ne se tient pas ferme sur la selle.

Bien assis sur ses hanches, se dit d'un cheval quand, dans ses airs de manége et même au galop ordinaire, sa croupe est plus basse que les épaules.

Trop assis ou *être trop assis*, se dit d'un cheval quand son poids et sa masse surchargent l'arrière-main; ou bien, quand ses extrémités postérieures se rapprochent trop de la ligne du centre de gravité et même la devancent. Dans ce dernier cas, c'est la même chose que *sous lui de derrière*. Les chevaux qui ont ce défaut manquant de vitesse, ont les allures relevées, et souvent forgent. Voy., à l'art. Arrière-main, *Surcharge de l'arrière-main*. Quant aux moyens pour faire disparaître la surcharge dont il est parlé plus haut, voy., à l'art. Accord, *Accord des mains et des jambes*.

ASSOMMEMENT. s. m. Voy. Abattre un cheval, 2e art.

ASSORTIR. v. Mettre ensemble deux ou plusieurs choses qui ont entre elles des rapports de convenance. *Assortir les chevaux d'un attelage*. — *Assortir des chevaux*, c'est mettre ensemble des chevaux qui se conviennent le mieux, tant pour la taille que pour la forme, suivant les divers usages auxquels on les destine. — *Assortir une jument*, c'est, en termes de haras, lui donner l'étalon qui lui convient le mieux pour la taille et pour la forme.

ASSORTIR DES CHEVAUX. Voy. Assortir.

ASSORTIR UNE JUMENT. Voy. Assortir.

ASSOUPISSANT. Voy. Narcotique.

ASSOUPISSEMENT. s. m. État voisin du sommeil et dans lequel les fonctions de relation, c'est-à-dire celles des sens, sont complétement suspendues, ou ne s'exercent qu'imparfaitement. Il n'est pas rare de voir des chevaux assoupis étant debout et attelés, qui marchent et même mangent avec lenteur. Les chevaux épais, et dont la tête est grosse, sont très-sujets à l'assoupissement. Cet état peut provenir d'une pléthore du cerveau, de certaines plaies, de certains ulcères, comme la *taupe*; de coups portés sur la tête, de la surcharge de l'estomac ou des intestins, de la fatigue, de la chaleur excessive, etc. Lorsque l'assoupissement est un symptôme de maladies exerçant leur influence sur le cerveau, on le nomme *somnolence*, et on le combat en cherchant à faire cesser les causes qui l'ont produit. Dans tous les autres cas, il suffit d'exciter l'animal dès qu'il s'endort, et d'écarter tout ce qui peut favoriser l'assoupissement. Les chevaux qui y sont sujets mangent lentement.

ASSOUPLIR UN CHEVAL. C'est le rendre souple, en lui faisant plier le cou, les épaules, les côtés et les autres parties du corps, en l'exerçant et en le maniant à toutes les allures; c'est le façonner, le préparer aux différents airs; c'est plier son caractère; c'est l'accoutumer à ce qu'on veut qu'il fasse. La rêne du dedans du caveçon, attachée courte au pommeau de la selle, est très-utile pour assouplir les épaules d'un jeune cheval. *Assouplir* et *rendre léger*, sont le fondement de toute chose dans l'art du manége. Quand un cheval est suffisamment assoupli, on commence à l'*assurer* dans sa position. Les moyens les plus puissants d'assouplissement sont, d'après l'ancienne école, la longe et les piliers. Quant à ces derniers, M. Baucher les rejette absolument. Voy. Piliers, 1er art., et Assouplissement.

ASSOUPLISSEMENT. s. m. (Man.) On le dit de l'effet produit par des moyens propres à vaincre la raideur, la contraction des différentes parties du cheval qui déterminent des résistances de sa part. C'est par l'assouplissement que l'on obtient cette légèreté, cet équilibre, ce liant dont parlent tous les auteurs, et sans lequel on ne pourrait pas dire avoir un cheval bien dressé. Mais, d'accord sur le but, ils ne le sont ni sur les limites qu'il faut lui assigner, ni sur les moyens propres à l'atteindre. Plusieurs articles traitent de ces derniers, conformément aux principes de l'ancienne école. Nous commençons par donner ici quelques règles de M. d'Aure, sur la matière. Quant à l'encolure, par exemple, il affirme que c'est en raison du point où l'on veut amener le cheval que l'on assouplit plus ou moins cette partie. Pour avoir des allures raccourcies, l'assouplissement doit, selon lui, être plus grand, afin que la tête se rapproche davantage de la perpendiculaire, et que la masse se porte sur l'arrière-main, qui trouve alors son soutien dans les éperons. En discutant ensuite le même sujet, il poursuit : « Il n'est pas douteux que plus les résistances de l'avant-main seront combattues, plus l'action de la bride aura de puissance, et qu'alors les mouvements ralentis ou rétrogrades seront plus faciles à obtenir. Mais la véritable équitation consiste à savoir commander aux forces et non à les détruire. En les détruisant on va plus vite, peut-être, pour ra-

lentir et rassembler un cheval; mais aussi ne doit-on plus les trouver, quand elles peuvent devenir nécessaires dans un travail qui tend à développer les allures du cheval, en le portant sur les épaules. C'est en cela que l'équitation, comme l'entendait La Gueriniére, était de beaucoup préférable à celle de Newcastle. Ce dernier poussait l'assouplissement si loin que ses chevaux n'étaient guère propres qu'aux exercices ralentis, brillants et assis. La Gueriniére, au contraire, tout en faisant de l'équitation ralentie, balançait mieux les forces du cheval, et n'obtenait point l'assouplissement au point de détruire ou d'altérer les moyens de développer les allures. Nous savons parfaitement qu'en pliant l'encolure, en obtenant la flexibilité horizontale de cette partie, on ramènera la tête ou du moins on la fera tomber promptement, et que l'on ralentira plus facilement les mouvements du cheval, puisque l'on détruit ainsi la force des muscles de l'avant-main, qui dans la nature servent à favoriser le mouvement en avant et la rapidité; mais comme le cheval ne peut développer sa vitesse que lorsque la tête s'éloigne du centre de gravité pour se porter en avant, entrainer après elle le poids des épaules et solliciter les forces de l'arrière-main, comment la tête pourra-t-elle reprendre cette position, lorsque l'assouplissement aura détruit toute la force des muscles de l'encolure, qui servent à porter et à maintenir la tête en avant? Si la tête ne peut reprendre une position absolument nécessaire pour aider au développement des allures, si elle ne trouve plus dans l'encolure le soutien indispensable dans cette circonstance, elle ne pourra plus se déplacer que d'une façon incertaine, flagellante, amenant le désordre dans tous les mouvements du cheval, lorsque l'on voudra développer sa vitesse; voilà pourquoi Grison, qui tenait aux allures franches et décidées, désirait voir les chevaux *francs de col.* » Quelques autres détails, qu'on trouvera à l'article *Accord des mains et des jambes*, sont donnés par M. d'Aure, en ce qui concerne l'assouplissement de l'encolure; ensuite il ajoute : « Si quelquefois un semblable assouplissement est nécessaire pour faire goûter le mors au cheval, il en est un autre plus essentiel à obtenir, et beaucoup plus rationnel; c'est celui qui tend à rendre flexible l'articulation de la ganache, et qui donne de l'élasticité à l'encolure de devant en arrière. Ce n'est point en portant la tête à gauche ou à droite, qu'un cheval, comme toute espèce de quadrupède, recule ou avance; c'est en portant la tête en arrière ou en avant; c'est pourquoi il faut disposer l'encolure à se relever, à s'arrondir, ou à s'allonger, en raison des résistances ou des soutiens que la main vient offrir à la bouche du cheval, quand on veut raccourcir ou développer les allures. En thèse générale, rien n'est aussi simple que d'obtenir cet assouplissement, parce qu'il est en rapport avec la construction du cheval et ses dispositions naturelles; quand le cheval est appuyé sur la main, il suffit de faire exécuter le travail indiqué dans ce traité, pour promptement donner à l'encolure une élasticité qui lui permet de s'allonger ou de se raccourir en raison des mouvements que l'on désire obtenir. Il suffit, comme je l'ai dit, de toujours contrebalancer les effets de la main par l'action des jambes, varier les résistances de la main, mais ne jamais abandonner son contact avec la bouche du cheval. » Après, M. d'Aure s'occupe des moyens d'assouplir l'encolure, et il s'exprime ainsi : « Cet assouplissement s'obtient en travaillant le cheval au pas; la main de la bride étant légèrement fixée, on ouvre la rêne du côté de la main restée libre, et l'on offre de petites résistances pour engager le cheval à plier l'encolure; quand, à la suite d'une résistance, le cheval rend la tête et plie l'encolure, on mollit la main afin de reposer la bouche; on arrête souvent, on recule quelques pas, afin d'habituer les barres à l'action du mors. Quand le cheval est en place, en diminuant la sujétion de la bride, on badine la rêne sur laquelle on agit, afin d'engager le cheval à tourner la tête et plier l'encolure. Ce travail s'alterne tantôt à main droite, tantôt à main gauche, en ayant soin d'exercer davantage le côté le plus raide. Lorsque l'encolure est assez assouplie, et qu'alors la tête se rapproche, la main doit offrir des résistances douces et inégales pour maintenir le cheval en équilibre, marquant des arrêts pour reporter sur l'arrière-main le poids qui revient sur les épaules, et cessant de soutenir ensuite, pour éviter que le cheval ne se reporte trop promptement en avant. Car, dans cette circonstance, si l'on donnait à la bouche un soutien trop fixe et trop marqué, l'avant-main reprendrait infailliblement sa pesanteur, et même alors un trop grand assouplissement de l'encolure n'aurait servi qu'à le faire s'encapuchonner. Voilà pourquoi

il y a danger de trop assouplir un cheval ayant la tête lourde : les inconvénients qui résultent de ce défaut s'augmentent en raison de la pesanteur de la tête. » Voy. ENCAPUCHONNEMENT. L'auteur s'occupe ailleurs de l'assouplissement de l'arrière-main. Voy. AVANT-MAIN.

Il nous reste maintenant à exposer le système que M. Baucher a développé dans sa *Méthode d'équitation basée sur de nouveaux principes* (5e édition). « De longues et consciencieuses observations m'ont démontré, dit cet auteur, que quel que soit le vice de conformation qui s'oppose dans le cheval à la juste répartition des forces, c'est toujours sur l'encolure que s'en fait ressentir l'effet le plus immédiat. Pas de faux mouvements, pas de résistance qui ne soit précédée par la contraction de cette partie de l'animal; et comme la mâchoire est immédiatement liée à l'encolure, la raideur de l'une se communique instantanément à l'autre. Ces deux points sont l'arc-boutant sur lequel s'appuie le cheval pour annuler tous les efforts du cavalier. On conçoit facilement l'obstacle immense qu'ils doivent présenter aux impulsions de ce dernier, puisque l'encolure et la tête étant les deux leviers principaux par lesquels on détermine et dirige l'animal, il est impossible de rien obtenir de lui tant qu'on ne sera pas entièrement maître de ces premiers et indispensables moyens d'action. A l'arrière-main, les parties où les forces se contractent le plus pour les résistances sont les reins et la croupe (les hanches). Les contractions de ces deux extrémités opposées sont mutuellement les unes pour les autres causes et effets, c'est-à-dire que la raideur de l'encolure amène celle des hanches, et réciproquement. On peut donc les combattre l'une par l'autre; et dès qu'on aura réussi à les annuler, dès qu'on aura rétabli l'équilibre et l'harmonie qu'elles empêchaient entre l'avant et l'arrière-main, l'éducation du cheval sera à moitié faite. Pour assouplir ces parties, on les soumet à des flexions convenablement pratiquées. » Il est recommandé de ne pas attaquer et exercer toutes ensemble les parties du cheval qui se contractent le plus pour les résistances; mais, ces contractions ayant leur siége dans des parties séparées, on les combattra successivement. Les résultats qu'on obtiendra seront plus ou moins prompts et faciles, suivant le degré de perfection de la nature de l'animal et l'influence de la main à laquelle il aura pu être soumis antérieurement. L'assouplissement qui, chez un cheval bien constitué, n'aura d'autre but que de préparer ses forces à céder à nos impulsions, devra de plus rétablir le calme et la confiance s'il s'agit d'un cheval mal mené, et faire disparaître, dans une conformation défectueuse, les contractions, causes des résistances et de l'opposition à un équilibre parfait. Dans la progression à suivre pour soumettre à l'assouplissement les diverses parties de l'animal, l'auteur commence naturellement par les plus importantes, c'est-à-dire par la mâchoire et l'encolure. La tête et l'encolure du cheval sont à la fois le gouvernail et la boussole du cavalier. Par elles, il dirige l'animal; par elles aussi il peut juger de la régularité, de la justesse de son mouvement. Nulle domination n'est permise au cavalier tant qu'elles restent contractées et rebelles; une fois qu'elles sont flexibles et maniables, il dispose de l'animal à son gré. L'expérience a démontré à M. Baucher que le double assouplissement de l'encolure et de la ganache est indispensable, car la flexion isolée de cette première partie facilite même la raideur des muscles de l'autre, ce qui permet au cheval de se soustraire, dans certains cas, à l'action du mors. Les flexions de la mâchoire, ainsi que les deux premières de l'encolure, s'exécutent en place, le cavalier restant à pied. Avant de commencer les exercices d'assouplissements, on soumet le cheval à quelques leçons préparatoires. Voy. ASSUJETTISSEMENT.

Flexion de la mâchoire. Le cheval sera amené sur le terrain, sellé et bridé, les rênes passées sous l'encolure. Après avoir vérifié si le mors est bien placé, et si la gourmette est attachée de manière à ce qu'il puisse introduire son doigt entre les mailles et la barbe, le cavalier, regardant l'animal avec bienveillance dans les yeux, viendra se placer en avant de son épaule, le corps droit et ferme, les pieds un peu écartés pour assurer sa base, et se mettre à même de lutter avec avantage contre toutes les résistances. Pour exécuter la flexion à droite, il saisira la rêne droite de la bride avec la main droite, à seize centimètres de la branche du mors, et la reine gauche avec la main gauche, à dix centimètres seulement de la branche gauche. Il rapprochera ensuite la main droite de son corps en éloignant la gauche de manière à contourner le mors dans la bouche du cheval. La force qu'il emploiera devra être

graduée et proportionnée à la résistance seule de l'encolure et de la mâchoire, afin de ne pas influer sur l'aplomb que donne l'immobilité au corps. Si le cheval reculait, pour éviter la flexion, on n'en continuerait pas moins l'opposition des mains, lesquelles, dans ce cas, se porteraient en avant, afin de faire opposition à la force qui produit l'acculement et attire le cheval à soi. Si l'on a pratiqué complétement et avec soin le travail de la cravache, dont il est parlé à l'article *assujettissement*, il sera facile d'arrêter ce mouvement rétrograde, qui est un puissant obstacle à toute espèce de flexion de mâchoire et d'encolure. Dès que la flexion dont il s'agit ici sera obtenue, la main gauche laissera glisser la rêne gauche à la même longueur que la droite, puis les deux rênes également tendues amèneront la tête près du poitrail pour l'y maintenir oblique et perpendiculaire, jusqu'à ce qu'elle se soutienne d'elle-même dans cette position. Le cheval, en mâchant son mors, constatera la mise en main ainsi que sa parfaite soumission. Le cavalier, pour le récompenser, fera cesser immédiatement la tension des rênes, et lui permettra, après quelques secondes, de reprendre sa position naturelle. La flexion de la mâchoire à gauche s'exécutera d'après les mêmes principes et par les moyens inverses de la flexion à droite, le cavalier ayant dû passer alternativement de l'une à l'autre. Ces flexions de mâchoires ont pour résultat de préparer le cheval à céder immédiatement aux plus légères pressions du mors, et d'assouplir directement les muscles qui joignent la tête à l'encolure. La tête devant précéder et déterminer les diverses attitudes de l'encolure, il est indispensable que cette dernière partie soit toujours assujettie à l'autre, et réponde à ses impulsions. Cela n'aurait lieu qu'imparfaitement avec la flexibilité seule de l'encolure, puisque ce serait alors celle-ci qui déterminerait l'obéissance de la tête en l'entraînant dans son mouvement. Le travail de la mâchoire, en façonnant les barres et la tête, entraîne aussi la flexion de l'encolure, et accélère considérablement la mise en main. Cet exercice est le premier essai que nous faisons pour habituer les forces du cheval à céder aux nôtres. Il est donc bien nécessaire de mettre dans nos manutentions la plus grande mesure, afin de ne pas le rebuter au premier abord. Entamer la flexion brusquement serait surprendre l'intelligence de l'animal, qui n'aurait pas eu le temps de comprendre ce qu'on exige de lui. L'opposition des mains s'engagera tout à coup, pour ne plus cesser jusqu'à parfaite obéissance; mais elle diminuera ou augmentera son effet en proportion de la résistance, de manière à la dominer toujours sans trop la forcer. Le cheval, qui d'abord se soumettra peut-être difficilement, finira par considérer la main de l'homme comme un régulateur irrésistible, et il s'habituera si bien à lui obéir, qu'on obtiendra bientôt, par une simple pression de rêne, ce qui, dans le principe, exigeait toute la force de nos bras. Chaque renouvellement des flexions latérales amènera un progrès dans l'obéissance du cheval. Dès que ses premières résistances seront un peu diminuées, on passera aux flexions perpendiculaires ou affaissement de l'encolure.

Affaissement de l'encolure par la flexion directe de la mâchoire. Le cavalier se placera comme pour les flexions latérales de la mâchoire; il saisira les rênes du filet avec la main gauche, *à* 16 centimètres des anneaux, et les rênes de la bride, à 6 centimètres du mors. Il fera opposition des deux mains en opérant l'affaissement avec la gauche et la mise en main avec la droite. Lorsque la tête du cheval tombera d'elle-même et par son propre poids, le cavalier cessera immédiatement toute espèce de force, et permettra à l'animal de reprendre sa position naturelle. Cet exercice, souvent réitéré, amènera bientôt l'assouplissement des muscles releveurs de l'encolure, lesquels jouent un grand rôle dans les résistances du cheval, et facilitera en outre les flexions directes et la mise en main, qui devront suivre les flexions latérales. Le cavalier pourra exécuter ce travail à lui seul, comme le précédent; cependant il serait bien de placer en selle un second cavalier afin d'habituer le cheval, sous l'homme, au travail des assouplissements. Ce second cavalier se contenterait alors de tenir, sans les tendre, les rênes du bridon dans la main droite, les ongles en dessous. Les flexions de la mâchoire ont déjà communiqué l'assouplissement à l'extrémité supérieure de l'encolure; mais nous l'avons obtenu au moyen d'un moteur puissant et direct, et il faut habituer le cheval à céder à un régulateur moins immédiat. Il est d'ailleurs important que le liant et la flexibilité, nécessaires principalement à la partie antérieure de l'encolure, se transmettent sur

toute son étendue pour en détruire complétement la raideur. La force de haut en bas pratiquée avec le bridon, n'agissant que par les montants sur le haut de la tête, exige souvent un temps trop long pour amener le cheval à la baisser. Dans ce cas, il faudrait croiser les deux rênes du bridon en prenant la rêne gauche avec la main droite et la rêne droite avec la main gauche, à 17 centimètres de la bouche du cheval, de manière à exercer une pression assez forte sur la barbe. Cette force, ainsi que toutes les autres, se continuera jusqu'à ce que le cheval ait cédé. Les flexions réitérées, avec cet agent plus puissant, le mettront à même de répondre au moyen indiqué précédemment. Si le cheval répondait aux premières flexions au moyen du procédé précédent, il serait inutile de se servir de ce dernier. On peut encore agir directement sur la mâchoire de manière à la rendre promptement mobile. A cet effet, on prendra la rêne droite de la bride, à 17 centimètres de la bouche du cheval, on la tirera directement vers l'épaule droite, on donnera en même temps une tension à la rêne gauche du bridon en avant, de manière à ce que les poignets du cavalier, tenant les deux rênes, soient en regard sur la même ligne. Ces deux forces opposées amèneront bientôt l'éloignement des mâchoires et le terme de la résistance. La force doit toujours être proportionnée à celle du cheval, soit dans sa résistance, soit dans sa légèreté. Ainsi, au moyen de cette force directe, il suffira de quelques leçons pour donner à la partie dont il s'agit un liant que l'on n'aurait pas obtenu aussi promptement par tout autre moyen.

Flexions latérales de l'encolure. Le cavalier se placera près de l'épaule du cheval comme pour les flexions de mâchoire; il saisira la rêne droite du bridon, qu'il tendra en l'appuyant sur l'encolure, pour établir un point intermédiaire entre l'impulsion qui viendra de lui et la résistance que présentera le cheval; il soutiendra la rêne gauche avec la main gauche, à 33 centimètres du mors. Dès que le cheval cherchera à éviter la tension constante de la rêne droite, en inclinant sa tête à droite, le cavalier laissera glisser la rêne gauche, afin de ne présenter aucune opposition à la flexion de l'encolure. Cette rêne gauche devra se soutenir par une succession de petites tensions spontanées, chaque fois que le cheval cherchera à se soustraire par la croupe à l'assujettissement de la rêne droite. Lorsque la tête et l'encolure auront complétement cédé à droite, le cavalier donnera une égale tension aux deux rênes, pour placer la tête perpendiculairement. Le liant et la légèreté suivront bientôt cette position, et aussitôt que le cheval constatera l'absence de toute raideur par l'action de *mâcher son frein*, le cavalier fera cesser la tension des rênes, en prenant garde que la tête ne profite de ce moment d'abandon pour se déplacer brusquement. Dans ce cas, il suffirait pour la contenir d'un léger soutien de la rêne droite. Après avoir maintenu le cheval quelques secondes dans cette attitude, on le remettra en place en soutenant un peu la rêne gauche. L'important est que l'animal, dans tous ses mouvements, ne prenne de lui-même aucune initiative. La flexion de l'encolure à gauche s'exécutera d'après les même principes, mais par les moyens inverses. Le cavalier pourra renouveler avec les rênes de la bride ce qu'il aura fait d'abord avec celles du bridon; cependant le bridon devra toujours être employé en premier lieu, son effet étant moins puissant et plus direct. Lorsque le cheval se mettra sans résistance aux exercices précédents, ce sera une preuve que l'assouplissement de l'encolure a déjà fait un grand pas. Le cavalier pourra dès lors continuer son travail en agissant avec un moteur moins direct, et sans que sa vue impressionne l'animal. Il se mettra donc en selle, et commencera par renouveler, avec la longueur des rênes, les flexions latérales auxquelles il a déjà exercé le cheval.

Flexions latérales de l'encolure, le cavalier étant à cheval. Pour exécuter la flexion à droite, le cavalier prendra une rêne du bridon dans chaque main, la gauche sentant à peine l'appui du mors, la droite, au contraire, donnant une impression modérée d'abord, mais qui augmentera en proportion de la résistance du cheval, et de manière à la dominer toujours. L'animal, fatigué bientôt d'une lutte qui, en se prolongeant, rend plus vive la douleur provenant du mors, comprendra que le seul moyen de l'éviter est d'incliner la tête du côté où se fait sentir la pression. Dès que la tête du cheval aura été ramenée, la rêne gauche formera opposition pour empêcher le nez de dépasser la perpendiculaire. On doit attacher une grande importance à ce que la tête reste toujours dans cette position, la flexion sans cela serait imparfaite et la souplesse incom-

plète. Le mouvement régulièrement accompli, on fera reprendre au cheval sa position naturelle par une légère tension de la rêne gauche. La flexion à gauche s'exécutera de même, le cavalier employant alternativement les rênes du bridon et celles de la bride. Il faut s'attacher surtout à assouplir l'extrémité supérieure de l'encolure. Une fois à cheval, et lorsque les flexions latérales s'obtiendront sans résistance, le cavalier se contentera souvent de les exécuter à demi, la tête et la première partie de l'encolure pivotant alors sur la partie inférieure, qui servira d'axe ou de base. Cet exercice se renouvellera fréquemment, même lorsque l'éducation du cheval sera terminée, pour entretenir le liant et faciliter la mise en main.

Flexions directes de la tête ou de l'encolure, ou ramener. Le cavalier se servira d'abord des rênes du bridon, qu'il réunira dans la main gauche et tiendra comme celles de la bride. Il appuiera la main droite *de champ* sur les rênes en avant de la main gauche, afin de donner à la première une plus grande puissance; après quoi il fera sentir progressivement l'appui du mors de bridon. Dès que le cheval cédera, il suffira de soulever la main droite pour diminuer la tension des rênes et récompenser l'animal. La main ne devant jamais présenter qu'une force proportionnée à la résistance seule de l'encolure, on n'aura qu'à tenir les jambes légèrement près pour fixer l'arrière-main. Lorsque le cheval obéira à l'action du bridon, il cédera bien plus promptement à celle de la bride, dont l'effet est plus puissant; c'est dire assez que la bride devra, par conséquent, être employée avec plus de ménagement que le filet. Le cheval aura complétement cédé à l'action de la main, lorsque sa tête se trouvera ramenée dans une position tout à fait perpendiculaire à la terre; la contraction cessera dès lors, ce que l'animal constatera, comme toujours, en mâchant son frein. Le cavalier, cependant, doit avoir soin de compléter exactement la flexion sans se laisser tromper par les feintes du cheval, feintes qui consistent dans un quart ou un tiers de cession, suivi de bégayements. Si, par exemple, le nez de l'animal, ayant à parcourir pour atteindre la position perpendiculaire une courbe de dix degrés, s'arrêtait au quatrième ou au sixième pour résister de nouveau, la main devrait suivre le mouvement, puis rester ferme et impassible, car une concession de sa part encouragerait les résistances et augmenterait les difficultés. Lorsque la tête sera perpendiculaire, le cavalier pourra cesser la tension des rênes, mais de manière à retenir la tête dans cette position dès qu'elle voudra la quitter. Si, dans le principe, on la laisse revenir dans sa situation naturelle, ce devra être pour la ramener de nouveau, et faire comprendre à l'animal que l'attitude perpendiculaire de sa tête est la seule qui lui restera permise sous la main du cavalier. On doit tout d'abord habituer le cheval à supporter les jambes pour arrêter tous les mouvements rétrogrades de son corps, mouvements qui le mettraient à même d'éviter les effets de la main, ou feraient naître des points d'appui ou des arcs-boutants propres à augmenter les moyens de résistance. Cette flexion est la plus importante de toutes; les autres tendaient principalement à la préparer. Dès qu'elle s'exécutera avec aisance et promptitude, dès qu'il suffira d'un léger appui de la main pour ramener et maintenir la tête dans la position perpendiculaire, ce sera une preuve que l'assouplissement est complet, la contraction détruite, la légèreté et l'équilibre rétablis dans l'avant-main. La direction de cette partie de l'animal deviendra dès lors aussi facile que naturelle, puisque nous l'aurons mis à même de recevoir toutes nos impressions et de s'y plier sur-le-champ sans efforts. Quant aux fonctions des jambes, il faut qu'elles soutiennent l'arrière-main du cheval pour obtenir le *ramener*, de façon à ce qu'il ne puisse éviter l'effet de la main par un mouvement rétrograde du corps. Cette mise en main complète est nécessaire pour chasser les jambes de derrière sous le centre. Dans le premier cas, on agit sur l'avant-main, dans le second sur l'arrière-main; le premier moyen sert au ramener, le second au *rassembler*. Voy. ce dernier mot.

Les assouplissements de l'avant-main sont les meilleurs que l'on puisse employer contre l'*encapuchonnement*.

Passons maintenant à l'assouplissement de l'arrière-main. En vain, dit M. Baucher, se sera-t-on efforcé de rendre la tête et l'encolure flexibles, légères, obéissantes au contact de la main, les résultats seront incomplets, l'ensemble et l'équilibre imparfaits, tant que la croupe restera lourde, contractée, rebelle à l'agent direct qui doit la gouverner.... Les résistances de l'encolure et celles de la croupe se soutenant naturellement, notre travail de-

viendra plus facile, puisque nous avons déjà annulé les premières.

Flexions et mobilisation de la croupe. Le cavalier tiendra les rênes de la bride dans la main gauche, et celles du bridon croisées l'une sur l'autre dans la main droite, les ongles en dessous; il ramènera d'abord la tête du cheval dans sa position perpendiculaire par un léger appui du mors; après cela, s'il veut exécuter le mouvement à droite, il portera la jambe gauche en arrière des sangles et la fixera près du flanc de l'animal jusqu'à ce que la croupe cède à cette pression. Si le cheval n'obéit pas, le cavalier fera sentir la rêne du bridon du même côté que la jambe, en proportionnant son effet à la résistance qui lui sera opposée. De ces deux forces imprimées ainsi par la jambe et la rêne gauche, la première est destinée à déterminer le mouvement, la seconde à combattre les résistances. On se contentera dans le principe de faire exécuter à la croupe un ou deux pas de côté seulement. La croupe ayant acquis plus de facilité de mobilisation, on pourra continuer le mouvement de manière à compléter à droite et à gauche des pirouettes renversées. Aussitôt que les hanches céderont à la pression de la jambe, le cavalier, pour maintenir l'équilibre du cheval, fera sentir immédiatement la rène opposée à cette jambe. Son effet, léger d'abord, augmentera progressivement jusqu'à ce que la tête soit inclinée du côté vers lequel marche la croupe, et comme pour la voir venir. L'auteur donne quelques explications pour faire mieux comprendre ce mouvement, puis il ajoute : je n'ai pas besoin de rappeler que pendant toute la durée de ce travail, comme toujours, du reste, l'encolure doit demeurer souple et légère, la tête *ramenée* et la mâchoire mobile. Tandis que la main de la bride les maintient dans cette bonne position, la main droite, à l'aide du bridon, combat les résistances latérales et détermine les inclinaisons diverses, jusqu'à ce que le cheval soit assez bien dressé pour obéir à une simple pression du mors. Si, en combattant la contraction de la croupe, nous permettions au cheval d'en rejeter la raideur sur l'avant-main, nos efforts seraient vains et le fruit de nos travaux perdu. Nous faciliterons au contraire l'assujettissement de l'arrière-main, en conservant les avantages que nous avons déjà acquis sur l'avant-main, en forçant à rester isolées les contractions que nous avons encore à combattre. La jambe du cavalier opposée à celle qui détermine la rotation de la croupe, ne doit pas demeurer éloignée durant le mouvement, mais rester près du cheval et le contenir en place, en donnant d'arrière en avant une impulsion que l'autre jambe communique de droite à gauche ou de gauche à droite. Il y aura ainsi une force qui maintiendra le cheval en position, et une autre qui déterminera la rotation. Pour que la pression des deux jambes ne se contrarie pas, et pour arriver de suite à s'en servir avec ensemble, on placera la jambe chargée de chasser la croupe plus en arrière des sangles que l'autre, qui restera soutenue avec une force égale à celle de la jambe déterminante. Alors l'action des jambes sera distincte; l'une portera de droite à gauche, et l'autre d'arrière en avant. C'est à l'aide de cette dernière que la main place et fixe les jambes de devant. Afin d'accélérer les résultats, on pourra, dans le commencement, s'adjoindre un second cavalier qui se placera à la hauteur de la tête du cheval, tenant les rênes de la bride dans la main droite et du côté opposé à celui où se portera la croupe. Celui-ci saisira les rênes à 16 centimètres des branches du mors, afin d'être à même de combattre les résistances instinctives de l'animal. L'écuyer qui est en selle se contentera alors de soutenir légèrement les rênes du bridon, en agissant avec les jambes, comme il a été indiqué. Bien que ce travail soit élémentaire, il conduira le cheval à exécuter facilement au pas tous les airs de manége de deux pistes. Lorsque le cavalier aura habitué la croupe du cheval à céder complétement à la pression des jambes, il sera maître de la mobiliser ou de l'immobiliser à volonté, et pourra, par conséquent, exécuter les pirouettes ordinaires. Voy. PIROUETTE.

Ici se termine le travail en place, auquel M. Baucher fait suivre le *reculer* pour compléter l'assouplissement de l'arrière-main. Voy. RECULER

ASSUJETTIR. v. Terme de chirurgie vétérinaire. Ce mot désigne l'action de se rendre maître d'un cheval en le plaçant et le fixant dans une situation commode, soit pour le soumettre à des opérations ou à des pansements, soit pour rechercher en lui quelque lésion cachée, soit enfin pour empêcher qu'il ne se livre à des mouvements préjudiciables à la guérison de la maladie. Il est des chevaux indociles et méchants qui mettent dans la nécessité de re-

courir à la contrainte; il en est d'autres qui cèdent à l'adresse, à la douceur, aux caresses et aux bons traitements. Lorsque l'emploi de la force est devenu indispensable, on doit toujours la borner dans de justes limites, sans jamais la porter jusqu'à la brutalité. Tous les modes d'assujettissement mettent plus ou moins les chevaux dans la gêne; il faut donc user de ménagements et choisir de préférence ceux de ces moyens qui, tout en atteignant le but qu'on a en vue, les gênent le moins. Les instruments ou machines qui servent à assujettir les chevaux sont : la *capote*, les *lunettes*, la *moraille*, le *tord-nez*, le *serre-oreille à vis*, le *trousse-pied*, la *plate-longe*, la *bricole*, le *gros licou* ou *licou de force*, le *collier à chapelet*, le *travail*, le *lit muraille à bascule*, le *mors d'Allemagne*, les *balles de plomb*, le *pas-d'âne* ou *speculum oris*, les *entraves*, les *lacs*. Le moyen le plus complet pour assujettir un cheval est de l'*abattre*.

ASSUJETTIR. v. (Man.) C'est faire connaître au cheval toute la puissance de l'homme.

Assujettir se dit particulièrement des épaules et des hanches du cheval, et signifie conduire l'animal de manière que ces parties ne sortent point de la piste sur laquelle on le conduit. *Assujettir la croupe*, c'est la fixer au moyen de la rêne du dedans et de la jambe du dehors.

ASSUJETTIR LA CROUPE. Voy. ASSUJETTIR.

ASSUJETTIR LES ÉPAULES. Voy. ASSUJETTIR.

ASSUJETTIR LES HANCHES. Voy. ASSUJETTIR.

ASSUJETTISSEMENT. s. m. On le dit, en termes de manége, des conditions dans lesquelles se trouve un cheval auquel on a appris à connaître toute la puissance de l'homme. Ce résultat n'est véritablement complet qu'à la fin de l'éducation de l'animal. Il convient cependant de lui donner une première leçon d'assujettissement avant de le soumettre à tout autre exercice. C'est par ce moyen qu'on le rend calme, confiant, et qu'on réprime tous les mouvements qui détourneraient son attention et feraient obstacle au succès de tout ce qu'on entreprendrait pour le dresser. Les préceptes que donne M. Baucher à cet égard, et qu'on appliquera pendant quelques jours dans des leçons d'une demi-heure et même moins, sont les suivants : le cavalier s'approchera du cheval, sa cravache sous le bras, sans brusquerie ni timidité; il lui parlera sans trop élever la voix, et le flattera de la main sur le chanfrein et sur l'encolure; puis, avec la main gauche, il saisira les rênes de la bride, à 16 centimètres des branches du mors, en soutenant le poignet avec assez d'énergie pour présenter autant de force que possible dans les instants de résistance du cheval. La cravache sera tenue à pleine main de la main droite, la pointe vers la terre, puis elle s'élèvera lentement jusqu'à la hauteur du poitrail pour en frapper délicatement cette partie à une seconde d'intervalle. Le premier mouvement naturel du cheval sera de fuir en s'éloignant du côté opposé à celui où il ressentira la douleur. C'est par le reculer qu'il cherchera à éviter les atteintes. Le cavalier suivra ce mouvement rétrograde, sans discontinuer toutefois la tension énergique des rênes de la bride, ni les petits coups de cravache sur le poitrail; il les appliquera toujours avec la même intensité. Le cavalier devra rester maître de ses impressions, afin qu'il n'y ait dans ses mouvements et dans son regard aucun indice de colère ni de faiblesse. Fatigué de ces effets de contrainte, le cheval cherchera bientôt, par un autre mouvement, à éviter la sujétion, et c'est en se portant en avant qu'il y parviendra; le cavalier saisit ce second mouvement instinctif pour arrêter et flatter l'animal du geste et de la voix. La répétition de cet exercice donnera des résultats surprenants, même à la première leçon. Le cheval, ayant bien compris le moyen à l'aide duquel il peut éviter la douleur, n'attendra pas le contact de la cravache, il le préviendra en s'avançant forcément au moindre geste. Le cavalier en profitera pour opérer avec la main de la bride, par une force de haut en bas, l'affaissement de l'encolure et les effets de mise en main; il disposera ainsi de bonne heure du cheval pour les exercices qui doivent suivre. Ce travail servira à faire venir le cheval à l'homme, à le rendre sage au montoir, abrégera de beaucoup son éducation, et accélérera le développement de son intelligence. Dans le cas où, par suite de sa nature inquiète ou sauvage, le cheval se livrerait à des mouvements désordonnés, on devrait avoir recours au caveçon, comme moyen de répression, et l'employer par petites saccades. Il faut une grande prudence et beaucoup de discernement pour s'en servir avec tact et modération.

ASSURÉ, ou ASSURÉ DU PIED. Se dit d'un cheval qui ne bronche point. On doit chercher d'abord dans une bonne conformation les conditions qui procurent cet avantage; mais,

même dans ce cas, l'art peut rectifier et secourir ce que la nature peut avoir d'imparfait. —Les maquignons normands disent d'un cheval, qu'*il méprise la terre qui le porte*, pour dire qu'il trotte bien, qu'il est *assuré du pied*.

ASSURER LA BOUCHE D'UN CHEVAL. C'est accoutumer celui que la bride incommode à en souffrir l'effet, sans aucun mouvement d'impatience.

ASSURER UN CHEVAL. C'est, après l'avoir assoupli, fixer son encolure, maintenir ses hanches sur la ligne des épaules par l'emploi des deux rênes et par la pression des jambes. C'est le faire marcher droit, lui faire prendre les tournants bien carrément, former souvent des demi-arrêts, puis des arrêts, en ayant soin de ralentir les hanches par l'effet de l'assiette, avant d'arrêter les épaules par les mains. Si, dans ce travail, le cheval *bourre* et bat la main, c'est un indice que l'animal n'a pas encore la force nécessaire pour exécuter ces exercices; dans ce cas, il faut l'attendre. Quelquefois aussi ce n'est qu'un jeu de la part du cheval, mais on peut aisément s'en convaincre en employant une légère correction; s'il s'y soumet, on peut aller en avant.

ASSURER UN CHEVAL AU MONTOIR. Voy. Montoir, 1er art.

ASSURER LES ÉPAULES D'UN CHEVAL. Voy. Épaule, 2e art.

ASSURER LES RÊNES. Voy. Bride.

ASTHÉNIE. s. f. Du grec *a* privatif, et *sthénos*, force. *Atonie*. Débilité, langueur de l'action vitale, diminution générale ou partielle des forces consistant dans l'arrivée, moins considérable que dans l'état normal, des fluides qui parcourent les tissus, et dans l'amoindrissement de leur irritabilité. Les excès vénériens et les évacuations excessives peuvent produire l'asthénie à toutes les époques de la vie. On remédie à cet état maladif en éloignant d'abord les causes qui l'ont fait naître, et en cherchant ensuite à rendre de l'énergie à l'organisme. La vieillesse est accompagnée d'une asthénie générale, et ce n'est que par des moyens hygiéniques que l'on peut en atténuer les effets.

ASTHMATIQUE. adj. Qui est affecté d'*asthme*.

ASTHME. s. m. Du grec *asthma*, difficulté de respirer. Nom vulgaire et banal qui conserve sa signification. Les médecins vétérinaires attribuent ce phénomène maladif à divers genres d'affections. Quelques-uns pensent que l'asthme a, sinon une identité parfaite, du moins une analogie remarquable avec la *pousse*. Quoi qu'il en soit, l'asthme ne paraît pas avoir été jusqu'à ce jour suffisamment observé dans le cheval.

ASTRICTION. s. f. Du lat. *stringere*, serrer. Resserrement dans les tissus organiques par l'effet d'un astringent.

ASTRINGENT. adj. et s. Médicament qui produit une astriction dans les fibres dont les organes sont composés, diminue ou efface les interstices organiques, resserre les vaisseaux capillaires et en repousse le sang, tarit les sécrétions et les exhalations qui peuvent y survenir, produit la pâleur, le refroidissement, la raideur et l'engourdissement. Les astringents les plus employés sont : l'*acétate de chaux*, l'*aigremoine*, l'*angustura vraie*, l'*aspérule*, la *benoîte*, la *bistorte*, le *bouillon-blanc*, la *boule de mars*, le *chêne*, l'*eau de Rabel*, le *fenugrec*, les *fleurs ammoniacales martiales*, le *fraisier*, la *garance*, la *gomme kino*, le *grenadier commun*, la *noix de galle*, la *potentille ansérine*, la *ronce commune*, le *rosier*, le *sang-dragon*, le *sulfate d'alumine et de potasse*, le *sulfate de zinc*, la *tormentille*, etc. Quelques-unes de ces substances s'emploient aussi à l'extérieur, et nous indiquerons en outre, comme propres à ce dernier usage, la *craie* ou *blanc d'Espagne*, et la *suie de cheminée*.

ATAXIE. s. f. Du grec *a* privatif, et *taxis*, ordre. Irrégularité dans la marche des maladies, dans la gravité et la malignité des phénomènes qu'elles développent. L'ataxie est caractérisée par le trouble des sens, par l'état de somnolence et de stupeur, quelquefois par un délire furieux ou par l'affaiblissement de la puissance musculaire. Cet état maladif paraît consister dans une affection nerveuse fort grave.

ATAXIQUE. adj. Qui a rapport à l'ataxie.

ATHLÉTIQUE. adj. Du grec *athlos*, combat. Épithète qui s'applique au *tempérament*. On appelle athlétique un cheval dont le système musculaire a un plus grand développement que les autres systèmes organiques, qui est robuste en même temps que léger; ces sortes de chevaux conviennent mieux au trait qu'à la selle; cependant, on en rencontre souvent d'assez légers pour monter la grosse cavalerie.

ATMOSPHÈRE. s. f. Du grec *atmos*, vapeur, et *sphaira*, sphère. Masse d'air. Voy. Air.

ATMOSPHÉRIQUE. adj. Qui se rapporte à l'atmosphère.

ATOMBI, *étonné*. adj. Ces expressions dé-

signent un cheval qui est près de devenir fourbu des quatre pieds, et qui déjà effectue le poser avec hésitation. Une saignée et la diète blanche font ordinairement disparaître ces symptômes.

ATONIE. Du grec *a* privatif, et *tonos*, vigueur. Faiblesse, relâchement des fibres. Voy. ASTHÉNIE.

ATONIQUE. adj. Qui tient de l'atonie. *Ulcère atonique*, celui où les propriétés vitales sont languissantes. En appliquant le mot atonique à des médicaments, on désigne les antiphlogistiques.

ATROPHIE. s. f. Du grec *a* privatif, et *trophé*, nourriture. *Dessèchement, aridure.* Diminution notable dans le volume et la masse d'un organe quelconque, par vice de nutrition. L'*atrophie partielle* reconnait pour cause tout ce qui ralentit ou empêche l'abord d'une suffisante quantité de sang dans un organe, comme une compression, le défaut d'exercice, la diminution ou la suspension de l'influence nerveuse. L'*atrophie générale*, qui est la maigreur à son plus haut degré, et qu'on nomme *consomption* ou *marasme*, résulte des maladies des organes de la respiration, ou d'autres viscères nécessaires à la vie. Voy. MARASME. La majeure partie des maladies du pied et des membres, en général, étant très-douloureuses, l'animal évite de s'appuyer sur le membre malade, quelquefois pendant plusieurs mois, et le défaut d'exercice, la contraction constante, les obstacles opposés par l'irritation locale à la nutrition de la partie, la font alors tomber dans l'atrophie. Cette affection se remarque souvent à l'épaule des chevaux qui ont éprouvé des *écarts*, et à la fesse de ceux qui ont été atteints d'*entorses* au jarret, de *clous de rue* pénétrants, etc. On la voit au sabot dans les maladies dont le siége est au bourrelet, où l'ongle du pied prend naissance. On assure que l'atrophie de cette partie peut se guérir en parant le pied tous les cinq ou six jours, en exerçant le cheval aux diverses allures sur des terrains variés, et même dans de mauvais chemins. Ces moyens sont aidés par l'emploi de l'onguent de pied avec lequel on graisse la couronne de la corne, par les cataplasmes émollients sur le sabot, par la terre glaise humide, dont on remplit la sole, etc. Le rétablissement des pieds détériorés par l'inaction exige beaucoup de soins et de temps. Pour prévenir l'atrophie de l'épaule et de la fesse, il faut d'abord s'attacher à combattre l'affection qui détermine la douleur, et, ce résultat ayant été obtenu, on hâte la guérison définitive en ferrant à l'aise, en exerçant modérément l'animal, en augmentant l'exercice progressivement, en appliquant sur les points atrophiés des cataplasmes, des douches, des bains de vapeur émollients ou aromatiques, en y faisant des frictions sèches, huileuses, alcooliques ou autres convenables, en forçant l'animal à s'appuyer pendant quelques heures sur le pied malade, et en élevant le pied sain par un *fer à patin*, sur lequel il ne puisse se tenir posé. Le feu et les révulsifs sont des agents qui réussissent aussi quelquefois sur des parties musculaires atrophiées. Enfin, l'atrophie doit être traitée selon la circonstance et la maladie dont elle n'est qu'une conséquence.

ATTACHE. s. f. Expression employée en parlant d'un cheval que l'on entretient à l'écurie. *Cheval à l'attache*, que l'on tient attaché à la mangeoire pour le nourrir avec les aliments ordinaires, qui sont le foin, la paille et l'avoine.

ATTACHEMENT DES CHEVAUX POUR L'HOMME, ENTRE EUX ET POUR D'AUTRES ANIMAUX. Nous avons rapporté ailleurs plusieurs exemples de ces sortes d'attachement, et on pourra en prendre connaissance à l'article CHEVAL, *Espèce cheval*.

s'ATTACHER A LA MAIN. Voy. MAIN.

s'ATTACHER A L'ÉPERON. Voy. ÉPERON.

s'ATTACHER AUX RÊNES. Voy. BRIDE.

ATTACHER HAUT. C'est attacher la longe du licou aux barreaux du râtelier, ce qui se fait ordinairement pour empêcher le cheval de manger la litière.

ATTAQUE. s. f. (Path.) Invasion ordinairement subite d'une maladie périodique ou d'une affection susceptible d'avoir des retours plus ou moins fréquents. L'apoplexie se trouve appartenir à cette dernière catégorie.

ATTAQUE. s. f. (Équit.) Action qui consiste à donner un coup avec chaque éperon. D'après l'ancienne Ecole, les attaques sont un *châtiment*, et on ne doit y avoir recours qu'après avoir employé fortement et inutilement les jambes. Voy. ATTAQUER UN CHEVAL. M. Baucher, considérant les attaques non comme un châtiment mais comme une *aide*, les range parmi les moyens ordinaires d'éducation équestre, sans les exclure même pour les chevaux sensibles, irascibles, pleins d'action et de feu ; pour les chevaux que leur organisation énergique

dispose à s'emporter en dépit des freins les plus durs et des poignets les plus vigoureux. « C'est avec l'éperon, dit-il, que je modérerai la fougue de ces animaux trop ardents, que je les arrêterai court dans leur élan le plus impétueux. C'est avec l'éperon, aidé de la main, bien entendu, que je rendrai gracieuses les natures ingrates, et que j'arriverai à parfaire l'éducation de l'animal le plus intraitable... L'usage des attaques exige, il est vrai, de la prudence, du tact, de la gradation; mais les effets en sont précieux. » Voilà l'innovation la plus audacieuse, peut-être, qu'on ait pu introduire dans le manége. Nous allons l'exposer, en suivant l'habile auteur de la *Méthode d'équitation basée sur de nouveaux principes.*

M. Baucher commence par établir qu'il n'y a pas plus de différence dans la sensibilité des flancs des divers chevaux que dans leur sensibilité de bouche, c'est-à-dire que l'effet direct de l'éperon est, à infiniment peu de chose près, le même sur tous. La sensibilité plus ou moins grande de l'animal provient de son action, de sa conformation vicieuse et de la mauvaise position qui en est la conséquence. Quand un cheval doué d'une action naturelle joint à des reins longs et faibles une arrière-main détraquée, tout mouvement rétrograde lui est pénible, et la disposition qui le porte à se projeter sur les épaules lui sert pour se soustraire au contact douloureux de l'éperon. Il revient à ce mouvement toutes les fois qu'il sent approcher les jambes du cavalier; et loin d'être alors un *cheval fin*, l'animal n'est qu'égaré, désespéré. On conçoit que plus il appréhende l'éperon, plus il se jette hors la main et déjoue les moyens d'action destinés à le faire entrer dans l'obéissance. Tout est à craindre de la part d'un pareil cheval : il s'effrayera des objets par la facilité seule qu'il a de les éviter. Or, puisque sa frayeur provient, pour ainsi dire, de la mauvaise position qu'on lui laisse prendre, ce fâcheux inconvénient disparaîtra dès l'instant qu'on aura porté remède à sa cause première, ce qu'on obtiendra en enchaînant les forces pour prévenir tout déplacement. La meilleure preuve qu'on puisse donner que la promptitude du cheval à répondre à l'effet des jambes et des éperons n'est pas causée par la sensibilité des flancs, mais bien par une grande action jointe à une mauvaise conformation, c'est que cette action ne se manifeste pas aussi vive dans un cheval bien conformé, et que ce dernier supporte les attaques bien plus facilement que celui dont l'équilibre et l'organisation sont inférieurs. A ces idées préliminaires, l'auteur fait suivre les préceptes d'application au principe qu'il a établi, et il poursuit ainsi : L'éperon n'est pas propre seulement à modérer la trop grande énergie des chevaux d'action, son effet pouvant également combattre les dispositions qui portent l'animal à rejeter son centre de gravité trop en avant ou trop en arrière ; c'est encore l'éperon que j'emploierai pour rendre impassibles ceux d'entre eux qui manquent d'ardeur et de vivacité. Dans les chevaux d'action, les forces de l'arrière-main priment sur celles de l'avant-main; c'est l'opposé dans les chevaux froids. On conçoit alors la vitesse des premiers, la lenteur, la nonchalance des seconds. Nous avons, par le travail de *l'assouplissement*, annulé complétement les forces instinctives du cheval. Nous devons nous exercer maintenant à réunir ces forces dans leur véritable centre de gravité, c'est-à-dire au milieu du corps de l'animal; c'est par l'opposition bien combinée des jambes et des mains que nous y parviendrons. Les avantages que nous possédons déjà sur le cheval nous mettront à même de combattre à leur naissance toutes les résistances qui tendraient à le faire sortir de la position droite, indispensable pour pratiquer avec fruit ces oppositions. Il est aussi de première nécessité de mettre dans nos procédés du tact et de la gradation, de telle sorte, par exemple, que les jambes n'impriment jamais une impulsion que la main ne serait pas à même de saisir et de dominer au même instant. Ce principe sera rendu plus clair par une courte explication. Supposons un cheval au pas, avec un emploi de force de 20 kilogrammes, nécessaire pour conserver l'allure régulière au moment des oppositions des mains et des jambes qui vont suivre. Bientôt arrive une pression lente et graduée des jambes qui ajoute 5 kilogrammes à l'impulsion de l'allure. Comme le cheval est supposé parfaitement dans la main, cette main sentira aussitôt ce passage de forces, et c'est alors qu'elle devra s'en emparer pour les fixer au centre. Les jambes, pendant ce temps, conserveront leur pression, afin que ces forces ainsi refoulées ne retournent pas au foyer d'où elles sortent, ce qui ne serait plus alors qu'un flux et un reflux inutiles des forces. Cette succession d'oppositions bien combinées réunira bientôt une assez grande somme de

forces au milieu du corps du cheval, et plus on l'augmentera, plus l'animal perdra de son énergie instinctive. Bientôt, lorsque la pression des jambes sera devenue insuffisante pour obtenir l'entière réunion des forces, le moment sera venu d'avoir recours à un moyen plus énergique, c'est-à-dire aux deux attaques. Les attaques doivent se pratiquer, non pas par à-coups et avec de grands mouvements de jambes, mais avec délicatesse et ménagement. Le cavalier devra rapprocher les jambes de manière à ce que l'éperon, avant de se mettre en contact avec les flancs du cheval, n'en soit éloigné que d'une ligne s'il est possible. Les légères attaques par lesquelles on débutera devront toujours avoir la main pour écho; cette main sera donc énergiquement soutenue, afin de présenter une opposition égale à la force communiquée par l'éperon. Si par un temps mal saisi la main n'interceptait pas bien l'impulsion donnée et la commotion générale qui en résulte, on devrait, avant de recommencer, rétablir l'ensemble dans les forces du cheval et le calme dans ses mouvements. On augmentera progressivement la force des attaques jusqu'à ce que le cheval les supporte aussi vigoureusement que possible, sans présenter la moindre résistance à la main, sans augmenter la vitesse de l'allure, ou sans se déplacer si on travaille de pied ferme. Le cheval amené à supporter ainsi les attaques sera aux trois quarts dressé, puisqu'on aura la libre disposition de toutes ses forces. En outre, le centre de gravité étant là où se réunissent les forces, nous l'avons amené à sa véritable place, c'est-à-dire au milieu du corps. Toutes les oscillations de l'animal nous seront donc subordonnées, et nous pourrons imprimer aisément au poids les translations nécessaires. Il est facile de comprendre maintenant le point de départ des défenses : soit que le cheval rue, se cabre ou s'emporte, la mauvaise place occupée par le centre de gravité en est toujours la cause. Cette cause elle-même tient à une construction défectueuse qu'on ne peut changer, il est vrai, mais dont on peut toujours modifier les effets. Si le cheval rue, le centre de gravité est sur les épaules; il est sur la croupe lorsque l'animal se cabre; et trop en avant du milieu du corps, lorsqu'il s'emporte. L'unique préoccupation du cavalier doit donc être de conserver toujours au milieu du corps du cheval le centre de gravité, puisqu'il évitera par là les défenses, et qu'il ramènera les forces d'un cheval mal conformé à la véritable place qu'elles occupent dans les belles organisations. Les emplois de force du cavalier, quand ils sont bien appliqués, ont aussi sur le cheval un effet moral, qui accélère les résultats dont nous venons de parler. Si l'impulsion donnée par les jambes trouve dans la main l'énergie et l'à-propos nécessaires pour en régler l'effet, la douleur qu'éprouve l'animal sera toujours proportionnée à ses résistances, et son instinct lui fera bientôt comprendre comment il pourra diminuer, éviter même cette contrainte, en cédant promptement à ce qu'on lui demande. Il se hâtera donc de s'y soumettre, et préviendra même nos désirs. Lorsque l'animal sera bien habitué à de semblables oppositions par les attaques, il deviendra facile de combattre avec l'éperon toutes les résistances qui pourraient se manifester encore. Puisque les oscillations et l'éloignement de la croupe sont toujours la cause de ces résistances, l'éperon, en ramenant immédiatement les jambes de derrière vers le milieu du corps, arrête la détente des jarrets, qui pourraient s'opposer au juste rapport des forces et à la bonne répartition du poids. Ce moyen est celui que l'auteur emploie toujours pour faire passer un cheval du galop accéléré au temps d'arrêt, sans forcer les jarrets, et sans compromettre les articulations d'arrière-main. On comprend, en effet, que puisque ce sont les jarrets qui projettent la masse en avant, il suffira d'en détendre les ressorts pour arrêter l'élan. L'éperon, en ramenant instantanément sous le ventre du cheval les jambes de derrière, détruit promptement leur puissance, dès l'instant que le soutien de la main arrive assez à temps pour les fixer dans cette position. Les hanches se plient alors, la croupe se baisse; le poids et les forces se disposent dans l'ordre le plus favorable au jeu libre et combiné de chaque partie, et la violence du choc, décomposée à l'infini, est à peine sensible pour le cavalier et le cheval. Si, au contraire, on arrête le cheval en faisant précéder la main, les jarrets restent éloignés et en arrière de la ligne d'aplomb; la secousse est violente, pénible pour l'animal, désastreuse surtout pour son organisation physique. Les chevaux qui ne s'arrêtent ainsi qu'en se traquant sur le mors et avec une encolure tendue, ne doivent répondre qu'à un bras de fer et à une opposition de force des plus vio-

lentes. Telle est la manière dont les Arabes, par exemple, exécutent ce temps d'arrêt, en se servant de mors meurtriers qui fracassent les barres de leurs chevaux. Aussi, malgré la bonté des ressorts dont la nature les a doués, ces excellents animaux n'en sont pas moins affectés de beaucoup de tares. Quelles doivent être, à plus forte raison, sur nos chevaux, les conséquences d'un pareil procédé? Il ne faut commencer les attaques qu'après avoir fixé le cheval dans la main par les effets d'ensemble; c'est alors que le premier toucher de l'éperon se fera sentir. On continuera à en faire usage, à de longs intervalles, jusqu'à ce que le cheval, après son élan en avant, ne présente plus de résistance sur la main et évite la pression du mors en rapprochant de lui-même son menton vers le poitrail. Une fois cette soumission obtenue, on pourra entreprendre les attaques sur opposition, c'est-à-dire sur des résistances; mais il faudra avoir soin de les discontinuer lorsque le cheval sera dans la main. Ce moyen aura le double avantage d'agir moralement et physiquement. Les premières attaques se feront avec un seul éperon, en soutenant la rêne opposée; ces oppositions transversales auront un effet plus juste et donneront des résultats plus prompts. Quand le cheval commencera à se renfermer sur les deux éperons employés séparément, on pourra les lui faire sentir en même temps et avec une gradation égale.

ATTAQUER UN CHEVAL. C'est le piquer avec les éperons, en arrivant à ses flancs avec un mouvement égal à celui d'un coup de lancette, et en s'en éloignant aussitôt. On attaque son cheval plus ou moins fort, selon le cas, des deux talons à la fois, pour le châtier lorsqu'il ne répond pas aux aides inférieures, ou qu'il refuse de s'approcher d'un objet qui l'effraye. Quelque vigoureuse que soit l'action des éperons, ils doivent toujours avoir la main pour auxiliaire, autrement la force d'impulsion qu'ils communiquent tournerait à l'avantage du cheval. En se disposant à attaquer, la molette des éperons ne doit pas être éloignée de plus de quatre à cinq centimètres des flancs du cheval. Avant d'avoir recours à ce châtiment, il faut bien consolider l'assiette, afin de suivre l'élan du cheval, élan qui sera d'autant moindre que la main sera plus sûrement et plus solidement soutenue. Ce n'est qu'après avoir employé inutilement et fortement les jambes, et s'être assuré par ce moyen que le cheval agit méchamment; qu'on attaque avec énergie. La *saccade* ne convient jamais en pareille circonstance, pas plus qu'en tout autre cas; ou du moins il ne faut l'admettre que comme une nécessité du moment. Quelques écuyers conseillent, en principe général, de l'ajouter à l'attaque, toutes les fois que l'animal se porterait avec trop de violence sur la main; mais alors, le meilleur moyen consiste à être près du cheval, à soutenir la main avec vigueur et à n'opposer de force qu'en raison de celle qu'il emploierait; encore serait-il essentiel de s'y prendre sans *à-coup*, autrement on risquerait de ne pas rencontrer juste. Dès que l'animal qu'on attaque a répondu en se portant en avant, on prescrit de le laisser courir selon ses facultés. Il a été établi aussi qu'avec la progression des éperons, il faut *rendre la main*. Cet abandon du poignet ne convient cependant pas avec tous les chevaux. On peut rendre la main lorsque, à la suite de l'attaque, le cheval ne se porte pas en avant, car alors la tension des rênes est inutile; si, au contraire, il répond à l'attaque et se jette sur la main, le devoir du cavalier est de diriger cette impulsion, afin que l'animal ne tombe pas sur les épaules, et qu'il ne tende pas l'encolure, mais qu'il conserve un équilibre qui garantisse de toute défense.—De nos jours, on a rangé les attaques au nombre des aides. Voy. ATTAQUE, 2e art.

ATTEINTE. s. f. Contusion avec ou sans plaie, que le cheval se fait au paturon ou à la corne avec le fer d'un autre pied, ou bien qu'il reçoit d'un corps étranger ou d'un autre cheval marchant derrière lui ou à côté. L'atteinte est dite *simple*, lorsque la contusion est légère, que l'engorgement et la douleur ne sont pas considérables, et qu'elle se dissipe d'elle-même au bout d'un certain temps; *sourde*, lorsque la douleur est vive et persistante, comme aux talons ou près les quartiers, ou bien sur le tendon, ce que les maréchaux appellent *nerf-férure*; *encornée*, lorsque la contusion se trouve sur le sabot, vers le biseau; *compliquée*, toutes les fois qu'elle est considérable et accompagnée de l'altération de plusieurs parties environnantes. Les jeunes chevaux, ceux qui, étant fatigués ou faibles, se coupent et s'entre-taillent en marchant, ceux qui s'attrapent les talons de devant avec la pince du pied de derrière et qui sont sujets à *forger*, et ceux que l'on ferre avec des fers à crampons, se font fréquemment des atteintes. Les chevaux de ma-

nége y sont aussi exposés dans les voltes, etc. On prévient les atteintes en ne pressant pas trop les chevaux dans les écuries, en les séparant par des barres ou des stalles, en ne les attachant point à la queue les uns des autres, en conservant les distances dans les corps de cavalerie, en ayant soin de ferrer convenablement ceux qui forgent, etc. L'atteinte légère et récente, avec ou sans plaie, se guérit ordinairement par le seul emploi de l'eau froide et l'éloignement de la cause dont elle est le résultat. Si au contraire la contusion est forte et profonde, il s'établit une suppuration locale, et la guérison est plus difficile. Pour l'obtenir, on doit avoir recours aux cataplasmes émollients; on pratique ensuite des ouvertures pour donner issue au pus, et l'on panse la plaie avec des étoupes sèches ou imbibées de vin tiède, ou d'alcool affaibli. S'il y a plaie aux téguments, et s'il s'établit une végétation du tissu cellulaire, on conseille d'aplanir d'abord cette exubérance et de panser ensuite la plaie avec des plumasseaux imbibés d'eau-de-vie. Les atteintes à la corne, surtout celles des pieds de derrière, déterminent souvent, si elles ont été violentes, ce que l'on appelle *javart cutané*, lequel donne lieu ordinairement à un gonflement très-considérable du bourrelet, et cause des douleurs très-vives; il faut alors amincir la corne afin de diminuer le pincement des parties tuméfiées; une forte saignée à la saphène du membre malade, pratiquée au début, procure aussi un effet très-favorable à la prompte guérison. Les atteintes dont le siége est à la partie latérale du pied, là où se forme le javart cartilagineux, réclament le traitement indiqué pour cette dernière maladie.

ATTELAGE. s. m. Dénomination sous laquelle on comprend un ou plusieurs chevaux ou mulets qu'on emploie pour traîner une voiture quelconque ou pour tirer la charrue. En parlant des voitures de luxe, *attelage* se dit de quatre, six ou huit chevaux propres à être attelés ensemble. *Un superbe attelage*, *un attelage bien assorti*. Les attelages sont de deux sortes: l'attelage isolé, qui est à un seul cheval ou mulet, et l'attelage multiple, plus commun pour le roulage ainsi que pour l'agriculture, et qui se compose de deux jusqu'à dix et même douze chevaux ou mulets, plusieurs de front quand ils traînent des chariots, et à la file ou à la suite les uns des autres lorsqu'ils sont attelés à des charrettes. L'attelage isolé offre économie de forces et avantage pour les animaux. Il a été constaté que six chevaux, attelés chacun à une voiture légère, traînent moins péniblement une charge plus grande que s'ils étaient ensemble attachés à une longue *guimbarde*.

D'après les remarques qui ont été faites:

Un cheval seul, attelé à une *maringotte*, transporte en marchandises. . 1,500 kilogr.
Deux chevaux. 2,300
Trois chevaux. 3,100
Quatre chevaux. 4,000

sans comprendre le poids des voitures plus ou moins lourdes, selon le nombre des moteurs. Les attelages isolés présentent encore d'autres avantages, dont voici quelques-uns: les maringottes légères glissent sur les routes plus facilement que les longues guimbardes, qui s'enfoncent dans les ornières profondes qu'elles-mêmes ont creusées; les neiges arrêtent les guimbardes et n'empêchent pas les maringottes de rouler. Un seul roulier a plus de difficulté à conduire un attelage à six chevaux qu'à diriger six voitures légères, surtout si le terrain est inégal et sinueux. « Nous voyons, dit Grognier, passer par notre ville de longues files de chariots comtois à un seul cheval, roulant d'un pas égal les uns derrière les autres, n'ayant pour cinq ou six qu'un seul conducteur. Les animaux qu'on y emploie se fatiguent moins, ils sont traités avec plus de douceur, ont moins de maladies, et durent plus longtemps que ceux qui traînent avec tant d'efforts les énormes guimbardes provençales. » Voyons maintenant ce qui arrive aux attelages multiples. Les chevaux ardents, pleins de cœur, y sont bientôt ruinés; mais c'est surtout pour le cheval de limon, attelé à une lourde guimbarde, que le travail est excessif. Il doit, à lui tout seul, supporter, neutraliser les balancements de l'énorme voiture et la retenir dans les descentes. Pendant quelques instants, lorsqu'elle change de direction, ce qui arrive fréquemment dans les rues des villes, il est seul à la traîner, car les chevaux de devant tournent les premiers et agissent obliquement sur le brancard, laissant au limonier le soin de soutenir la voiture et de la pousser en avant, s'il a des forces suffisantes. Si le chemin va en montant, il n'est pas facile de faire agir de concert tous les chevaux de manière à ce que celui du limon soit aidé suffisamment; alors le limonier, auquel on distribue une grande part de coups de fouet, est souvent, malgré tous ses efforts, entraîné

en arrière par le poids de la voiture, et il en résulte très-fréquemment pour lui des distensions musculaires ou ligamenteuses, des efforts d'épaule, des tares nombreuses aux jarrets, aux genoux, aux boulets. A la descente, le limonier est menacé des mêmes accidents, et plus particulièrement de ceux qui surviennent aux jarrets. La précaution d'atteler par derrière les chevaux de devant ne l'oblige pas moins à faire des efforts excessifs pour soutenir la voiture. Dans un terrain même horizontal, s'il n'est pas uni, s'il est raboteux, parsemé d'éminences et d'excavations, le limonier est mis à de rudes épreuves, car la voiture cahotant sans cesse, il ressent toutes ces secousses, il est tantôt soulevé en l'air, tantôt fortement abaissé contre terre ; il s'abat sous le poids des brancards, et quelquefois pour ne plus se relever. On a beau choisir pour limonier un cheval très-fort, surtout des reins et des jarrets, sa durée est souvent fort courte. Voici de quelle manière Mathieu de Dombasle, ne tenant compte que des avantages immédiats que l'on en retire, apprécie le cheval limonier. « Le limonier de charrette, dit-il, ce valeureux animal, qui sans cesse aux prises avec des ébranlements d'une masse de 5,000 kilogr., tire dans les montées plus fort que tous les autres ; qui supporte toute la charge dans les descentes ; qui développe chaque jour plus de véritable vigueur que le cheval de l'hippodrome ; qui succombe sous le poids de la fatigue avant l'âge ;...... rend au pays plus de services que tous les chevaux de pur sang. »

Ne voulant pas éviter les inconvénients des énormes et lourdes voitures à attelages multiples, en leur substituant des attelages isolés, on pourra diminuer cet inconvénient en appareillant les animaux du même attelage. Voy. Appareiller et Cheval de trait.

On appelle *attelage à la d'Aumon* ou *à l'anglaise*, celui où l'on supprime le siége du cocher, et l'on fait monter sur le cheval qui est hors la main, un jeune homme souvent au-dessous de quinze ans.

ATTELÉ, ÉE. adj. On le dit des chevaux et des voitures. *Chevaux attelés ; voiture bien attelée, mal attelée.*

ATTELÉE. s. f. Temps pendant lequel des animaux de tirage restent attelés.

ATTELER. v. Attacher des chevaux, des mulets ou autres bêtes de voiture à un chariot, à une charrette, à la charrue, etc., pour les tirer.

ATTELLE. s. f. (*Assula.*) Nom générique de morceaux de bois longs, droits, minces, solides et même inflexibles, destinés à assurer un appareil ou à maintenir fortement une partie lésée. Leur longueur ne doit pas excéder l'appareil, et leur largeur doit être proportionnée au volume des parties que l'on veut soumettre à leur action. Avant d'employer les attelles, on en retranche les angles et les nœuds ; on les place sur les compresses et jamais sur la peau ; on les assujettit l'une après l'autre au moyen de tours de bande. On évite, autant que possible, de les appliquer sur de gros vaisseaux ou sur des tendons de quelque importance, auxquels une compression trop forte pourrait nuire. Les attelles sont plus communément employées dans les cas de fractures.

ATTENDRE UN CHEVAL. Expression qui signifie retarder, différer l'éducation des jeunes chevaux dont le développement se fait plus lentement que chez d'autres, pour en retirer du service. On compromet l'organisation d'un cheval en le montant à trois ou quatre ans : on doit l'*attendre* jusqu'à cinq ans. Les limousins sont de ce nombre.

ATTERRER. v. On le dit en parlant de l'art de mener, de conduire, de guider des chevaux. *Atterrer un cheval, des chevaux*, c'est ne pas les soutenir suffisamment ; les laisser aller sur le nez et sur les épaules ; défaut ordinaire des cochers négligents ou inexpérimentés. Voy. Cocher.

ATTITUDE. s. f. Du latin *aptitudo*. POSTURE. Disposition propre, convenable ; disposition générale de toutes les parties du corps ; manière de tenir le corps. Voy. Position de l'homme a cheval.

ATTRACTIF. adj. (*Attractivus, attrahens.*) Qui attire. Il se dit partiticulièrement des vésicatoires et des suppuratifs, parce que l'irritation à laquelle ils donnent lieu attire les fluides vers la partie où ils sont appliqués.

s'ATTRAPER. Voy. se Couper.

ATTRITION. s. f. En lat. *attritio*, de *terere, tritum* ; broyer, user en frottant. Inflammation peu considérable, accompagnée d'excoriation superficielle à la peau par suite d'un frottement continu, et qui disparait d'elle-même ou par l'effet de quelques lotions émollientes.

AUBÈRE ou *Aubert*. Voy. Robe.

AUBIN. s. m. Du lat. *albumen*, et dérivé d'*albus*, blanc ; c'est-à-dire *allure blanche*,

qui n'est ni le trot ni le galop, qui ne représente rien de déterminé. *Galop défectueux.* La plus désagréable de toutes les allures défectueuses du cheval, celle qui a quelque ressemblance avec l'*amble*, et qui fait entendre généralement quatre battues. Dans l'aubin, l'animal lève l'avant-main sur l'arrière-main, comme dans le galop; mais le derrière n'enlève pas la masse, il ne fait que la pousser comme dans le trot, le cheval ne quittant terre que de l'une des extrémités du bipède postérieur, au lieu de la quitter des deux, comme dans le galop. L'aubin est l'allure ordinaire des chevaux de poste et des chevaux de chasse ruinés de derrière. Les poulains qui n'ont pas encore assez de force dans les hanches pour chasser et accompagner le devant, et qu'on veut trop presser au galop, prennent aussitôt l'aubin. Dans le premier cas, la ruine est irréparable, et le cheval qui aubine doit être rejeté; quant aux poulains, ne s'agissant que de faiblesse propre à leur âge, le temps suffit pour remédier à leurs allures défectueuses.

AUBINER. v. Aller l'aubin. Voy. Aubin.

AUDITIF. adj. Qui a rapport à l'ouïe. *Conduit auditif.* Voy. Oreille, 1er art.

AUDITION. s. f. Action d'entendre. Sensation qui fait percevoir les sons. Voy. Oreille, 1er art.

AUGE. s. f. Du grec *aggos*, vase. (Ext.) Excavation ou canal situé entre les deux branches de l'os maxillaire qui forme la base de la ganache, canal que les anatomistes nomment *intervalle intermaxillaire*. L'unique condition de beauté de cette région consiste à être parfaitement évidée, nette et profonde. L'auge des jeunes chevaux est pleine, surtout s'ils n'ont pas jeté leur gourme; elle est généralement plus boursouflée dans les chevaux entiers que dans les juments et les chevaux hongres. Dans certaines maladies, on sent au toucher des glandes qui surviennent sous la peau de l'auge; ces glandes s'engorgent plus ou moins, deviennent souvent douloureuses, et l'on dit alors que le cheval est *glandé*. Il est à observer qu'il existe vers les deux tiers inférieurs et dans le milieu de l'*auge*, une éminence qu'il ne faut pas prendre pour une glande; cette éminence, plus saillante dans certains chevaux que dans d'autres, n'est autre chose que la base de la langue.

AUGE. s. f. Même étym. Synonyme de *mangeoire*.

AUGE. s. f. Même étym. Grosse pierre creuse, destinée à faire boire les chevaux; on y verse l'eau du puits, quelque temps avant de la leur donner, afin d'en ôter la crudité.

AUGMENTER LA VITESSE. C'est accélérer l'allure d'un cheval. Quant aux moyens d'obtenir cette augmentation, voy. à l'art. Accord, *Accord des mains et des jambes.*

AUNÉE. s. f. (*Inula.*) Plante indigène, vivace, qui fleurit en juillet et en août. Elle croît abondamment dans les bois et les pâturages humides de la France, de la Suisse, de l'Allemagne. La partie dont on fait usage et qu'on emploie fraîche ou desséchée, est la racine, qu'on récolte en octobre, la seconde ou la troisième année, lorsque plusieurs tiges se sont succédé au-dessus d'elle. Cette racine est épaisse, rameuse, d'un brun rougeâtre à l'extérieur, presque blanche intérieurement, d'une odeur aromatique légèrement camphrée, surtout dans l'état de fraîcheur, d'une saveur amère un peu âcre. On la coupe par morceaux de 540 à 810 millimètres. Sa vertu est tonique et stimulante; on la préfère souvent à la gentiane. La dose est de 64 à 128 grammes.

AURA. Voy. Chevaux célèbres.

AURICULAIRE. adj. (*Auricularis.*) Qui appartient à l'oreille. *Artères, veines auriculaires*, etc. Le mot *auriculaire* s'emploie aussi pour désigner ce qui a rapport aux oreillettes du cœur.

AURIGE. s. m. Du latin *auriga*, formé de *aurea*, rêne, et *ago*, je mène. Voy. Cocher.

AUSCULTATION. s. f. Du lat. *auscultare*, écouter. Action d'écouter, de prêter l'oreille, afin d'apprécier la nature des différents bruits qui se font entendre dans la poitrine ou dans quelque autre cavité du corps, et d'en tirer des conclusions pour la connaissance et le traitement des maladies des poumons, du cœur, des plèvres, etc. Nous n'entrerons pas dans des détails anatomiques sur les parties que l'on soumet à ce genre de recherches. Pour marquer l'importance de l'auscultation, il suffira de noter que l'art vétérinaire n'a pas tardé de s'emparer de cette conquête de la médecine moderne. Parmi les hommes distingués qui ont fait connaître tout le parti que l'on peut tirer de cette découverte en l'appliquant aux animaux, on cite particulièrement MM. Natté, Dupuy, Leblanc et Delafond. Les écrits remarquables dus surtout à ces deux derniers, offrent méthodiquement les notions que l'on peut acquérir sur la manière d'em-

ployer ce nouveau procédé. L'auscultation y est divisée en *médiate* et *immédiate* ; et à la suite des raisons que ces auteurs apportent pour démontrer combien il est important de s'être préalablement beaucoup exercé à étudier les divers bruits qui se font entendre, à l'état normal, dans les parties auscultables, on trouve des observations complètes sur ces divers bruits normaux dans les fosses nasales, le larynx, la trachée, les troncs bronchiques et les vésicules pulmonaires du cheval. C'est après la description de ces exercices que vient l'appréciation des mêmes bruits modifiés par les organes malades. Il est néanmoins à remarquer que les divers signes résultant de l'auscultation ne peuvent seuls servir à caractériser les maladies dont ils sont les symptômes; pour devenir vraiment caractéristiques, ils doivent se combiner avec les symptômes de celles-ci. L'auscultation médiate se pratique à l'aide du stéthoscope, cylindre en bois creux dans toute sa longueur, évasé en forme d'entonnoir à l'une de ses extrémités, et qu'on applique sur la poitrine ou sur toute autre cavité explorable du corps. L'auscultation immédiate s'opère en appliquant l'oreille sur le conduit aérien, ou sur les parois des cavités qui renferment les organes respiratoires et même abdominaux. M. Leblanc préfère, pour le cheval, l'auscultation immédiate, c'est-à-dire sans le stéthoscope.

AUTOMNE. s. m. Du lat. *autumnus*. L'une des quatre saisons. Voy. SAISON.

AUTOPSIE. s. f. Du grec *autos*, soi-même, et *opsis*, vision. Inspection attentive que l'on fait soi-même au moyen de la vue. Les médecins appellent *autopsie cadavérique* l'examen de toutes les parties d'un cadavre, pour rechercher les altérations des organes ; et, par extension, la description de l'état de ces différentes parties. Le nom d'*ouverture* est particulièrement réservé à l'acte par lequel on met les organes à découvert après la mort, afin d'en faire l'autopsie. La connaissance approfondie des maladies ne saurait s'obtenir sans le concours de l'autopsie cadavérique ; c'est par elle que l'on découvre les désordres laissés dans les organes par la maladie, qu'on les compare aux divers phénomènes morbides observés pendant la vie, qu'on apprécie ces phénomènes, et qu'on en tire des inductions d'autant plus précieuses qu'elles ont pour base un plus grand nombre de faits analogues.

AUXILIAIRE. adj. Du lat. *auxiliarius*; qui aide. *Médicaments auxiliaires*. Voy. ADJUVANT.

AVALÉ, ÉE. adj. *Avalé* se dit en parlant des testicules. Voy. MALADIES DES TESTICULES.

Avalée, se dit d'un défaut de conformation. *Croupe avalée*. Voy. CROUPE.

s'AVALER. v. Se dit du ventre, lorsqu'il descend trop bas relativement à la taille du cheval. Le ventre de la jument pleine *s'avale* à mesure que la mise bas approche. On exprime par *N'être pas avalé*, le cas où le ventre qui devrait descendre, est resté dans sa position naturelle.

AVALOIRE. s. f. ou *Avaloir*. Harnais particulier au cheval de charrette unique ou limonier, qui correspond au reculement sur le cheval de carrosse. Il est placé au-dessus de la croupe, au-dessous des fesses, en avant des flancs, et se compose de plusieurs courroies qui viennent se terminer aux flancs dans de grands anneaux reposant sur une peau qu'on nomme *garde-flanc*. Voy. HARNAIS.

AVALURE. s. f. Descente d'une portion ou de toute la corne de la muraille, qui commence à l'endroit où la corne s'unit à la peau, et qui est marquée par un épaississement, des irrégularités, des bourrelets, une espèce de cercle, quelquefois une désunion, souvent une dépression. Le sabot poussant comme les ongles, ces traces descendent peu à peu et finissent par disparaître à la suite de l'extraction d'une portion de la paroi. On dit que l'*avalure est faite*, lorsque les couches de corne qui se trouvaient près du bourrelet sont descendues au niveau de la sole, de telle sorte qu'il n'existe plus de traces de la désunion qu'a produite l'opération. On dit que *le cheval fait pied neuf* ou *quartier neuf*, suivant que l'avalure est générale ou n'intéresse que l'un des quartiers. Toutes les fois qu'il convient de faciliter l'avalure, il faut entretenir la souplesse du sabot, parer et ferrer aussi souvent que possible.

AVANCER UN CHEVAL. C'est lui faire faire des progrès dans ses exercices, vers le terme, le complément de son éducation. Il ne faut jamais brutaliser un cheval, ni exiger de lui plus qu'il ne peut faire, car au lieu de l'*avancer*, les mauvais traitements le rebutent.

AVANTAGES QUE L'ON PEUT RETIRER DU CHEVAL MORT. La dépouille d'un cheval mort se compose de diverses parties qui servent à différents usages. Ces parties sont les crins, la peau, le poil, le sang, les muscles,

les tendons, les issues, la graisse, les fers, la corne ou sabot, et les os.

Crins. Un cheval fournit depuis 300 jusqu'à 750 grammes de crin, qui se vend, brut, de 75 à 80 centimes les 500 grammes. Les crins longs servent à la confection d'une étoffe appelée crinoline. Les crins courts ont peu de valeur : ils sont vendus aux bourreliers, aux tapissiers, aux fabricants de cordes, qui les trient et les préparent pour les rendre propres aux usages auxquels ils les destinent.

Peau. Les peaux sont très-recherchées à Paris. On les roule en plusieurs doubles, le poil tourné en dehors, et on les vend, toujours à l'état frais, aux tanneurs, qui, après leur avoir fait subir plusieurs préparations, les livrent au commerce; elles sont alors souples, fortes et légères, et conviennent très-bien pour en confectionner des chaussures et des harnais. Chaque peau pèse ordinairement environ 30 kilog., et coûte à l'acheteur de 9 à 15 francs, quelquefois davantage.

Poil. Le poil, mêlé à celui du bœuf, forme la *bourre*.

Sang. Le sang est employé dans les arts, et particulièrement à la fabrication du bleu de Prusse. En le mêlant aux *issues*, il constitue un très-bon engrais, et il devient une excellente nourriture pour les poules et les porcs, lorsque après l'avoir fait cuire on le mêle à des aliments végétaux.

Muscles. Les muscles servent à nourrir les animaux carnassiers, les chiens, les porcs, les poules. Souvent ils sont vendus, avec les issues, comme engrais. On en fabrique des produits ammoniacaux et de l'adipocire, substance analogue à la graisse et à la cire. Tout porte à croire, même, qu'étant bien choisie, cette chair musculaire du cheval a servi souvent et sert encore journellement à la nourriture des classes indigentes. L'expérience a prouvé d'ailleurs que cette chair n'est nullement malsaine, et que l'on peut sans crainte en manger. Les peuples tartares en font usage; mais il est extrêmement rare qu'elle soit saine dans nos pays, car on ne tue pas des chevaux bien portants. Cependant, à Munich et à Berlin, ainsi qu'à Hanovre, la vente de viande de cheval est autorisée, sous la surveillance d'un conseil de salubrité, composé de plusieurs médecins et vétérinaires. Le 22 mai 1847, veille de la Pentecôte, on a abattu et vendu, dans cette dernière ville, quatre chevaux engraissés avec des pommes de terre, du son et de la paille hachée trempée dans de la mélasse, qui ont fourni 2,000 livres de viande. Dans les cuisines surveillées par l'autorité, où vont s'alimenter les pauvres, il leur a été fourni par jour près de 1,000 livres de *ragoût de cheval* confortablement *préparé, à raison de* 8 *centimes la livre*. Ces chevaux provenaient, en grande partie, des réformes de la cavalerie, coûtant, en moyenne, de 5 à 30 thalers chacun, 18 à 100 francs pièce. Les rapports faits par les *Sociétés protectrices des animaux* disent qu'à Berlin, les boutiques où l'on fait le débit de viande de cheval sont assiégées d'une si grande foule, qu'on a été contraint fort souvent d'appeler la troupe pour maintenir l'ordre parmi les acheteurs. Dulaure rapporte, dans son *Histoire de Paris*, que pendant la famine qui eut lieu par suite du siége par Henri IV (juin 1590), environ 2,000 chevaux et 800 ânes ou mulets, dont la chair se vendait à un très-haut prix, furent sacrifiés à la faim publique.

Issues. On donne ce nom à toutes les parties intérieures, telles que la cervelle, la langue, les poumons, la trachée-artère, le cœur, le foie, les reins, la vessie et les intestins. A l'exception des intestins, que quelques boyaudiers ramassent pour en faire de grosses cordes à boyaux pour les tourneurs, on tire peu parti de ces différents organes; ils servent, cependant, à enfumer les terres et pour faire éclore les larves des mouches, nommées *asticots*, qui sont employées comme appât pour la pêche, et dont on fait, à certaines époques de l'année, une grande consommation à Paris.

Tendons. Après la peau et la graisse, les tendons sont les parties les plus estimées du cheval; ils sont très-recherchés par les fabricants de colle forte, et on en fait des exportations très-considérables à l'étranger.

Graisse. La graisse est, ainsi que la peau et les tendons, la partie du cheval qui donne le plus de profit à l'équarrisseur. Cette graisse se trouve en grande quantité sous la peau; mais c'est principalement entre le péritoine et les parois inférieures de l'abdomen, dans l'épaisseur du mésentère, autour du cou, des intestins et des gros vaisseaux, qu'elle abonde le plus. On la retire de ces parties, on la coupe en petits morceaux, et on la fait fondre au feu dans une chaudière. La quantité qu'on retire varie depuis 4 et 5 litres, jusqu'à 30 et quelquefois 40, lorsqu'elle est liquéfiée. Les émailleurs recher-

chent cette graisse : elle produit une chaleur beaucoup plus forte que l'huile à brûler ordinaire, ne s'épaissit point et donne une flamme égale. Les hongroyeurs s'en servent pour préparer leurs peaux, et les bourreliers pour assouplir leurs cuirs. Tous les chevaux équarris ne fournissent pas une égale quantité de graisse. On en rencontre davantage chez ceux qui sont morts en ville à la suite de maladies aiguës, que chez les chevaux mis hors de service par excès de travail.

Corne ou sabots, et fers. Avant de livrer aux fabricants de colle forte les pieds des chevaux équarris, on en détache les fers, et, suivant l'état où ils se trouvent, on les vend comme ferraille, ou comme fers à cheval encore propres au service. La corne des pieds sert aux cornetiers, qui la préparent en feuilles pour les fabricants de peignes. Mais comme on n'en peut faire que des ouvrages très-grossiers, elle a fort peu de valeur, et à peine entre-t-elle dans les produits des équarrisseurs. La plus mauvaise corne est ordinairement vendue aux fabricants de sel ammoniac et de bleu de Prusse.

Os. Les os sont devenus aujourd'hui la matière première de plusieurs arts différents, et depuis que la chimie a trouvé le moyen de les utiliser, soit pour la fabrication des produits ammoniacaux, du noir d'os ou d'ivoire, soit pour celle de la gélatine, du gaz pour l'éclairage, les os se vendent fort cher. La consommation en est même devenue si considérable, qu'on est obligé d'en faire venir de l'Italie, de l'Espagne, et souvent de l'Amérique. Dans quelques localités, les os sont broyés et employés comme engrais. Les éventaillistes en achètent quelques-uns, et particulièrement ceux qui sont longs, plats et d'une forme convenable. Quelquefois aussi, mais rarement, on se sert des os entiers pour sceller et unir les pierres de taille entre elles. Les cordonniers se servent du gros os des jambes pour lisser les semelles, et mettent de la graisse dans le trou du milieu, pour graisser leurs alênes. Cet instrument porte le nom d'*astic*.

Le corps corrompu d'un cheval ou de toute autre bête morte, étant enterré, fertilise, par ses émanations, pendant peut-être dix ans, un cercle d'environ 4 mètres de diamètre, et la terre de ce cercle est probablement susceptible de remplacer le quadruple de sa masse du meilleur fumier Quelle peut donc être la cause qui empêche souvent les habitants des campagnes d'exécuter les règlements de police qui enjoignent avec tant de raison que les charognes soient enterrées? L'ignorance, sans doute, car cette opération doit faire espérer un dédommagement centuple de la dépense. Outre cela, les charognes qu'on laisse à la surface du sol infectent l'air et donnent quelquefois lieu à des maladies épidémiques; de plus, la place où a été déposée une charogne devient infertile pour deux ou trois ans, parce que ce dépôt *brûle*, comme on le dit vulgairement, toutes les herbes qui s'y trouvent, et empêche la germination des graines que les vents peuvent y conduire. Cet effet, dû à l'excès du *carbone* qui en émane, prouve combien il serait avantageux de diviser les charognes en plusieurs morceaux pour les enterrer séparément, afin que tous les principes fertilisants qui y sont contenus soient utilisés de suite; car étant solubles, ils peuvent agir immédiatement sur la végétation.

La Société royale et centrale d'agriculture de la Seine a ouvert, pour l'année 1848, un concours ayant pour objet la mise en pratique avec succès des moyens indiqués pour tirer parti des animaux morts, notamment dans l'ouvrage de M. *Payen*, couronné par la Société, etc., etc. On devra, autant que possible, indiquer les prix de revient et les avantages des procédés mis en pratique dans chaque localité. On accordera, suivant l'importance de ces applications, des prix de 500 à 1,000 fr., et des médailles d'or et d'argent.

AVANT-BRAS. s. m. (Ext.) L'une des parties qui constituent les membres antérieurs du cheval. L'avant-bras, placé au-dessus du bras et se terminant au genou, s'étend, par conséquent, depuis l'articulation huméro-cubitale jusqu'à la région carpienne. On y distingue deux faces et deux extrémités. L'extrémité supérieure présente du côté externe une saillie, et au-dessous, un sillon sépare l'avant-bras du bras. L'extrémité inférieure se confond avec le genou. La face externe offre plusieurs saillies longitudinales, formées par les muscles de cette région. La face interne est en partie dépourvue de muscles; le radius n'y est recouvert que par la peau, et l'on y aperçoit la veine céphalique. L'avant-bras a la forme d'un cône renversé. Il peut être ou *trop long* ou *trop court;* trop long, il rend le plus souvent le cheval *brassicourt*, et cette longueur est toujours en raison inverse de celle du canon. Dans ce cas, le cheval est sujet à buter au pas; mais dans les

allures vives, il embrasse une plus grande étendue de terrain en avant. Dans un avant-bras long, les muscles ont beaucoup plus d'étendue de contraction, et cette conformation ne serait un défaut qu'autant que cette région serait grêle en même temps. Quand l'avant-bras est court, le canon se trouve ordinairement plus développé en longueur; le cheval ne bute pas, au pas, comme dans le cas précédent; mais il relève très-haut ses membres antérieurs, *piaffe*, et embrasse moins de terrain dans les allures du trot et du galop; aussi n'est-il recherché que pour le manége. L'avant-bras est dit *nerveux* lorsque les muscles en sont bien prononcés et bien apparents; il est dit *empâté* quand ces muscles, peu dessinés, ne semblent faire qu'une seule masse. L'écartement qui existe entre les deux avant-bras dépend presque toujours de la largeur plus ou moins grande de la poitrine. Si cet écartement est trop grand, l'animal est dit *trop ouvert dans son devant*; et il est dit *serré du devant*, quand l'écartement n'est pas assez grand. On peut voir à l'article *Poitrail* quels sont les effets qui doivent résulter de ces deux dispositions. Enfin, la longueur et la largeur de l'avant-bras doivent être proportionnées à l'épaisseur du corps, à la taille de l'animal et aux dimensions des parties qui terminent les extrémités antérieures; les muscles doivent être saillants, bien dessinés et aller en diminuant d'une manière graduelle jusque vers le genou, où ils se transforment en tendons.

AVANT-BRAS NERVEUX. Voy. Avant-bras.

AVANT-BRAS TROP COURT. Voy. Avant-bras.

AVANT-BRAS TROP LONG. Voy. Avant-bras.

AVANT-COEUR ou *Anticœur*, *Ancœur*. s. m. Vieux mots par lesquels on désigne toute espèce de tumeur du poitrail, et particulièrement celle de nature charbonneuse qui a son siége dans cette partie. Voy. Charbon essentiel. Ces tumeurs affectent plus ordinairement les chevaux de trait dont le poitrail est pointu et chargé de chair. Lorsque l'irritation est récente et légère, on en triomphe facilement par l'éloignement de la cause qui l'a produite et l'application de quelques résolutifs. Si elle est ancienne, il convient de faciliter le développement de la suppuration qui s'y est établie, en excitant la tumeur par des onctions stimulantes, par l'onguent vésicatoire et même le feu; le foyer étant formé, on ne doit pas tarder à l'ouvrir avec le bistouri; si des parties quelconques passaient à l'état d'induration, on les retrancherait ou l'on y appliquerait le cautère actuel. La maladie étant arrivée à ce point, on ne doit rien négliger pour rendre la plaie simple et y provoquer une bonne suppuration. L'avant-cœur est dangereux à cause du voisinage du sternum, os spongieux, très-sujet à la carie, dont on le guérit difficilement.

AVANT-MAIN. s. f. Partie du cheval qui se compose de la *tête*, de l'*encolure*, du *garrot*, du *poitrail*, des *épaules* et des *extrémités antérieures*. Voy., à l'art. Cheval, *Conformation extérieure*. Ce mot n'est plus guère usité que dans le manége.

Surcharge de l'avant-main. Différentes causes portent un cheval sur cette partie et le font *peser à la main*. Voici comment ces causes et les moyens d'y remédier sont indiqués par M. d'Aure. « Toutes les fois, dit-il, que le cheval sort de son aplomb pour se porter en avant, il cherche un appui sur le mors. Cet appui varie en raison de sa construction et de sa sensibilité. 1° Lorsque l'encolure est lourde, peu souple, que la tête est mal attachée et pesante, leur poids, en s'éloignant du centre de gravité, surchargera les épaules; en conséquence, le cheval prendra un appui sur la main; 2° lorsque la liberté et la force de l'avant-main seront inférieures à celles de l'arrière-main, l'action d'une force plus grande tendant encore à surcharger la plus faible, le cheval recherchera de même un soutien sur le mors; 3° enfin, lorsqu'une grande raideur dans les hanches et les jarrets, raideur produite souvent dans cette dernière partie par différentes tares, ne permettant pas à l'arrière-main de s'assouplir pour établir l'équilibre, les épaules auront encore à supporter une pesanteur plus forte, comme dans les deux autres cas, et le cheval s'appuiera sur la main. Néanmoins, les moyens d'action qu'un cavalier peut posséder le mettent dans le cas d'atténuer ces difficultés. Lorsque l'encolure est épaisse et raide, que la tête est lourde et mal attachée, le cheval s'appuie sur le mors en baissant et en éloignant la tête. Pour combattre cette disposition, il faut premièrement assouplir l'encolure. » Voy. Assouplissement. « Lorsque la liberté et les forces de l'arrière-main sont supérieures à celles de l'avant-main, on peut impunément asseoir le cheval, faire agir les jambes pour gagner et assouplir les hanches, et faire agir la main avec assez de puissance pour rejeter sur l'arrière-main le poids qui tend à se porter en avant. Ces arrêts

doivent être suivis néanmoins d'une sorte d'abandon dans l'action de la main, afin que le cheval, ne trouvant plus un soutien assez ferme par devant, soit forcé de faire supporter aux hanches le poids qui serait porté sur les épaules, si ces dernières avaient été trop soutenues. Les jambes, tout en assouplissant les hanches, servent en même temps de soutien à l'arrière-main pour recevoir les pesanteurs envoyées par la main. Ce travail doit se continuer jusqu'à ce que l'on sente le cheval maintenu sur les hanches; alors on donne à la main une légère fixité, afin d'assurer la tête et régler le mouvement des épaules. Toutefois, dès que le cheval, en raison d'un mouvement plus rapide, ou pour toute autre cause, cherche à reprendre un trop fort point d'appui, on recommence à marquer des temps d'arrêt assez forts, suivis d'un soutien très-léger, d'une espèce d'abandon dans la main, qui s'obtient en cessant de faire agir les muscles de la main et du bras. Quand la raideur et la sensibilité des jarrets engagent le cheval à se porter sur les épaules, il place ordinairement le nez au vent, raidit son encolure, et ne prend sur le mors qu'un appui incertain. Il devient, dans ce cas, nécessaire de placer très-bas la main de la bride, en présentant alors à la bouche un appui léger et toujours égal; au moyen de cette fixité, l'appui que prend le cheval deviendra plus certain. Une fois qu'il sera assuré dans ce point d'appui, on cherchera, en le marchant au pas, à le plier à droite et à gauche... On l'arrêtera, on essayera de le reculer; on badinera alternativement les deux rênes. En usant judicieusement et sans force de ces divers moyens, l'encolure s'assouplira promptement, et la tête prendra une meilleure position. Pendant que les mains agiront ainsi pour ramener et assouplir le devant, les deux jambes resteront également tombantes, elles maintiendront simplement l'arrière-main, et empêcheront le cheval de reculer ou de se traverser. Une fois que la tête sera fixée sur le point d'appui offert par la main, qu'enfin il se croira maître de l'avant-main, le cavalier commencera à travailler les hanches, afin d'assouplir et placer l'arrière-main. Je suppose que l'on veuille commencer à assouplir la hanche droite, le cavalier prendra les rênes de la bride dans la main droite, fixera cette main pour maintenir la tête et arrêter le mouvement de l'avant-main. La main gauche agira alors sur la rêne gauche pour plier le bout de devant à gauche, et fermera la jambe gauche pour faire échapper l'arrière-main à droite. Dans ce mouvement, la jambe droite doit rester tombante, et ne devra agir que dans le cas où il deviendrait nécessaire de rectifier l'effet trop marqué qu'aurait pu produire la jambe gauche. Dans l'hypothèse, au contraire, où la jambe gauche ne produirait pas assez d'effet, on la fermerait jusqu'à l'éperon, que l'on fera sentir légèrement par petits coups le long des aides. Enfin, si le cheval se poussait sur l'éperon, ou ruait à la botte, ce qui arrive quelquefois, on pincerait vigoureusement l'éperon gauche pour rejeter les hanches à droite. Dans tout ce travail de l'arrière-main, les mains du cavalier doivent rester fixes en maintenant le pli à gauche du devant, ce qui aide à tenir l'arrière-main à droite. Comme je l'ai dit tout à l'heure, un travail semblable s'alterne; on a soin toutefois d'exercer davantage le côté le plus raide. En agissant avec ménagement et en raison de la force du cheval, ce dernier sera bientôt ramené et assoupli; tandis qu'au contraire, en agissant avec trop de force, si l'on veut le ramener trop promptement, l'arrière-main recevant une sujétion insupportable, le cheval peut se cabrer, se renverser, se porter en avant avec violence, s'appuyer sur le mors avec tant de force, que le cavalier n'en sera plus maître. » — On dit en parlant de l'avant-main, *avant-main libre*, *délié*, *serré*; *avoir de l'avant-main*, *un bel avant-main*.

AVANT-TRAIN. s. m. Partie antérieure d'un carrosse, ou de toute autre voiture à quatre roues.

AVERTI. adj. Mot usité en parlant de l'allure du pas. *Pas averti*. On disait autrefois *racolt*. Voy. PAS.

AVERTIR UN CHEVAL. C'est le réveiller au moyen de quelques aides, lorsqu'il se néglige dans ses exercices; ou, plus proprement encore, c'est éveiller son attention pour le prévenir qu'on va lui demander un acte d'obéissance. En agissant sur lui sans avertissement préalable, la surprise peut, bien souvent, le faire répondre avec brusquerie. Les *demi-arrêts* sont mis en usage pour éviter cet inconvénient. Pour un cheval qui n'a pas beaucoup d'action primitive, il faut, de plus, que les jambes précèdent ou au moins accompagnent ces faibles pressions du mors; autrement celles-ci pourraient ralentir l'animal, et nuire au lieu de ser-

vir à l'obéissance. C'est lorsque l'écuyer *avertit son cheval*, qu'il montre, mieux qu'en tout autre moment, ses propres qualités ou ses défauts.

AVERTISSEMENT. s. m. Acte par lequel on éveille l'attention du cheval avant d'agir sur lui. Sans cette précaution, l'animal étant surpris, pourrait répondre avec brusquerie. Les demi-arrêts remplissent efficacement cet objet; et si l'animal n'a pas beaucoup d'ardeur, les jambes précéderont ou accompagneront du moins les faibles pressions du mors. Voy. l'art. précédent.

AVEUGLE. Voy. Cécité.

AVIVES. s. f. pl. (*Vivulæ.*) Nom que donnaient les anciens maréchaux, soit aux *glandes parotides*, situées à la partie supérieure et postérieure de la ganache, là où s'opère la jonction de la tête avec le cou; soit à l'inflammation, au gonflement et à la suppuration de ces glandes; soit aux coliques ou tranchées dont le siége était, selon eux, dans ces mêmes glandes. Dans ce dernier cas, on conseillait de meurtrir les parotides en les pinçant avec de grosses tenailles, en les frappant avec un bâton ou le manche d'un marteau (ce qu'on appelait *tenailler* ou *battre les avives*), en les perçant de part en part avec un fer chaud pour en faire sortir les *parties venteuses;* ils allaient même jusqu'à les arracher ou les extirper. Cette pratique absurde et barbare, abandonnée depuis longtemps, donnait lieu à de graves accidents, et occasionnait même quelquefois la mort de l'animal. On trouvait aussi des maréchaux, ou autres ignorants, qui croyaient pouvoir guérir différentes maladies avec des paroles. Voici une de leurs recettes pour la guerison des avives : « Avives, qui êtes vives, je vous prie et vous « supplie que vous vous retiriez de dessus ma « bête, ainsi que fit le diable d'enfer, au ven- « dredi bénit avant l'eau bénite. — Écrire ces « paroles sur du papier, désigner le poil du « cheval, rouler le papier, et le faire avaler à « l'animal dans du beurre. »

AVOINE. Voy. Fourrage.

AVOIR BIEN DE LA JAMBE. Voy. Jambe du cheval.

AVOIR DU BOYAU. Voy. Boyau.

AVOIR DE L'ACTION. Voy. Action.

AVOIR DE LA GAIETÉ. Voy. Gaieté.

AVOIR DE LA GENTILLESSE. Voy. Gentillesse.

AVOIR DE LA GUEULE. Voy. Bouche.

AVOIR DE LA NOBLESSE. Se dit principalement d'un cheval dont l'encolure est longue, relevée, la tête haute et bien placée.

AVOIR DE L'APPUI. Voy. Appui, 3e art.

AVOIR DE LA RACE. On le dit d'un cheval qui possède quelques-uns des caractères distinctifs des races précieuses.

AVOIR DE LA RESSOURCE. Voy. Ressource.

AVOIR DE LA TENUE A CHEVAL. Se dit du cavalier lorsqu'il y est ferme et qu'il ne se déplace point, quels que soient les mouvements irréguliers que le cheval fasse.

AVOIR DE L'ENSEMBLE. Se dit du cavalier ainsi que du cheval. Voy. Ensemble.

AVOIR DE L'HALEINE. Voy. Haleine.

AVOIR DES MOYENS ou BEAUCOUP DE MOYENS. Voy. Moyens.

AVOIR DES REINS ou DU REIN. Voy. Reins.

AVOIR DU CORPS. Expression de conformation extérieure, usitée pour désigner un cheval dont le flanc est rempli, et dont les côtes sont évasées *Cheval qui a du corps.*

AVOIR DU FEU. (Man.) Locution employée pour désigner un cheval qui a de la vivacité. *Cheval qui a du feu.*

AVOIR DU FOND. Se dit d'un cheval qui travaille longtemps sans se fatiguer. Ce *cheval a du fond.* Des soins hygiéniques, et un travail gradué sur les moyens d'un cheval, peuvent fortifier l'animal que la nature n'aurait pas bien partagé pour résister à de longues courses; mais il sera toujours moins bon que celui qui a du fond naturellement.

AVOIR DU LIANT. Se dit pour exprimer une souplesse molle, une élasticité douce, uniforme dans tous les mouvements, dans toute la continuité du corps du cheval.

AVOIR DU SANG. C'est la même chose que *cheval de sang.* Voy. cet article.

AVOIR DU VENT. Se dit d'un cheval qui commence à devenir poussif.

AVOIR DU VENTRE. Voy. Ventre.

AVOIR LA BOUCHE TOUJOURS EN ACTION. Voy. Action.

AVOIR LA JAMBE SURE. Voy. Sur.

AVOIR LA MAIN LÉGÈRE. Voy., à l'art. Main, *Main légère.*

AVOIR LA MAIN RUDE. Voy. Main.

AVOIR LA MAIN SAVANTE. Voy. Main légère.

AVOIR L'ARRÊT BEAU. Voy. Arrêt.

AVOIR L'ARRÊT LÉGER. Voy. Arrêt.

AVOIR LE DERRIÈRE HORS DE LA SELLE. Voy. Selle.

AVOIR LE GALOP ÉLEVÉ. Voy. Relever.

AVOIR LE JARRET VIDE. Voy. JARRET.

AVOIR LE NEZ AU VENT. Voy. PORTER LE NEZ AU VENT.

AVOIR L'ÉPERON FIN. Voy. ÉPERON.

AVOIR L'ÉPERON AU POIL. Se dit du cavalier qui pique son cheval.

AVOIR LE PIED A L'ÉTRIER. Voy. ÉTRIER.

AVOIR LE PIED SUR. Voy. SUR.

AVOIR LES AIDES FINES. Voy. AIDES.

AVOIR LES JAMBES TRAVAILLÉES. Se dit d'un cheval qui a les jambes fatiguées, ruinées par le travail.

AVOIR LES PIEDS EN MAITRE A DANSER. Voy. MONTER EN MAÎTRE A DANSER. Cette expression s'applique aussi au cheval *panard*. Voy. ce mot.

AVOIR LES QUATRE FERS EN L'AIR. Se dit d'un cheval qui, étant tombé sur le dos, montre les fers des quatre pieds.

AVOIR MAL PRIS SON TOURNANT. Voy. TOURNANT.

AVOIR MAUVAISE DENT. Se dit d'un cheval qui mord.

AVOIR PEU DE FLANC. Voy. FLANC.

AVOIR PEU DE JAMBE. Voy. JAMBE DU CHEVAL.

AVOIR PLUS OU MOINS DE RACE. C'est la même chose qu'*avoir de la race*. Voy. cet article.

AVOIR TROP D'APPUI. Voy. APPUI, 3e art.

AVOIR UN BON GALOP. Voy. GALOP.

AVOIR UN GALOP LÉGER. Voy. GALOP.

AVOIR UNE BELLE ACTION. Voy. ACTION.

AVOIR UNE BONNE ASSIETTE. Voy. ASSIETTE.

AVOIR UNE MAUVAISE ACTION. Voy. ACTION.

AVORTEMENT. s. m. Du lat. *aboriri*, avorter, naître avant le temps. Expulsion du fœtus avant qu'il soit viable. Cette expulsion accidentelle peut avoir lieu dans tous les temps de la gestation; elle a toujours des suites plus ou moins fâcheuses. L'avortement le moins grave est celui qui survient à une époque voisine de la conception; mais la mort des petits, soit avant, soit après leur sortie de l'utérus, en est la conséquence inévitable. Les juments sont assez exposées à cet accident; elles le sont plus encore lorsqu'elles l'ont éprouvé une première fois, et, après plusieurs parturitions prématurées, il est difficile qu'une femelle puisse porter jusqu'à terme. Quand une bête avorte dans les premiers mois de la conception, la délivrance est si difficile qu'elle pourrait, si l'on n'y prend garde, entraîner la chute de l'utérus et peut-être aussi celle du vagin. L'avortement peut dépendre, d'une manière éloignée, de la constitution, de l'âge, de la faiblesse et des maladies de la mère; des affections et des vices de conformation; du séjour dans les localités exposées à un air vicié par des émanations marécageuses, ou situées dans les lieux bas, humides, privés de l'influence solaire. Il peut aussi tenir à des causes générales, telle qu'une alimentation insuffisante, l'usage de mauvais aliments, l'excès d'une nourriture trop substantielle. D'autres causes, que l'on peut appeler occasionnelles, déterminent l'avortement : ce sont les blessures, les coups, les chutes, les heurts contre les poteaux des portes, lorsque les femelles se pressent pour entrer plusieurs à la fois; les travaux rudes, les sauts, les courses longues ou précipitées par la poursuite de quelque animal, les fardeaux trop pesants, le défaut absolu de travail, le défaut ou l'excès d'embonpoint, les frayeurs, les coups de tonnerre, les boissons très-froides à certaines époques de la gestation, les indigestions avec météorisation, les coliques, enfin tout ce qui peut troubler l'économie animale, déterminer un changement subit ou imprimer une violente secousse, ainsi que la copulation réitérée pendant la gestation. Les signes de l'avortement sont à peu près les mêmes que ceux qui annoncent la parturition à terme. Il y a des cavales qui, avant, pendant et après l'accident, ne paraissent que peu ou point malades. Le plus ordinairement les animaux perdent l'appétit, ils sont tristes, dégoûtés; les mamelles se flétrissent; les mouvements du fœtus diminuent considérablement et finissent par ne plus se faire sentir; la jument hennit. La pesanteur de la marche, le gonflement des parties naturelles, et surtout la chute du ventre, font aussi reconnaître fort souvent et d'avance un avortement. Lorsque depuis quelque temps déjà le petit sujet est mort, il s'écoule par la vulve un liquide sanguinolent et fétide. Ces signes se compliquent d'inquiétude, de trépignement, de légères tranchées et de déjections fréquentes à mesure que l'on approche davantage de la crise. Le dernier de tous ces signes est l'apparition de la bouteille (Voy. ce mot), bientôt suivie du fœtus. Le traitement est préservatif ou curatif. Si, à la suite d'une chute, d'un heurt ou de toute autre cause analogue, l'avortement est douteux, et que la bête soit jeune, sanguine, vigoureuse, la sai-

gnée ne peut être que salutaire; mais il importe de la faire petite, sauf à la répéter s'il en est besoin. Il faut aussi débarrasser le canal alimentaire par les délayants, administrés en breuvages tempérants et en lavements. La bête doit en outre être tenue en toute liberté et dans un état de tranquillité parfaite. Lorsque l'avortement est inévitable, on tâche de le déterminer de la manière la moins fâcheuse, en dégageant le canal alimentaire. On fait des fomentations d'eau tiède sur les reins, des fumigations pareilles sur le ventre et sous le nez, des bouchonnements doux, et même des injections émollientes miellées. On doit également s'interdire de distraire ou d'agiter l'animal. Si la sortie du fœtus se fait spontanément, on la dirige comme il est dit au mot *Parturition*. Quant au rétablissement de la mère après la délivrance, on y procède par le nettoiement de la matrice avec les moyens locaux proportionnés à l'état où elle se trouve; et, lorsqu'elle entre en convalescence, on lui donne d'abord en petite quantité une nourriture choisie, des boissons rafraîchissantes, un exercice modéré, avec attention de laisser passer la première chaleur avant de la mener au mâle. Le moyen de prévenir les récidives d'avortement consiste, indépendamment de la préservation des inconvénients que nous avons signalés, dans le soin de placer les animaux en moins grand nombre dans leurs logements, d'en enlever souvent les fumiers, de faire chaque jour de la litière fraîche et abondante, de tenir les portes et les fenêtres ouvertes de temps en temps pour le renouvellement de l'air, de pratiquer des ruisseaux pour l'écoulement des urines, et de ne donner qu'un exercice convenable.

AVORTER. v. Même étym. Mettre bas un petit avant terme. Voy. AVORTEMENT.

AVORTON. s. m. Du lat. *abortivus*. Qui est né avant d'être viable.

AVULSION. Du lat. *avellere*, arracher. Voy. ÉVULSION.

AXE DU CORPS. Voy. PLAN MÉDIAN.

AXONGE. s. f. (*Axungia*.) SAIN-DOUX. Graisse de porc purifiée. L'axonge entre dans la composition de beaucoup de pommades et d'onguents. Cette graisse est employée toute seule pour tuer les *épizoaires* qui vivent sur la peau, dans son épaisseur ou dans les plaies. C'est en se répandant sur tout le corps de ces animaux parasites, en bouchant les pores qui servent à leur respiration, que l'axonge réussit en pareil cas comme anthelmintique. Les huiles grasses agissent de la même manière.

AZEBRO. s. m. Cheval d'Éthiopie.

AZOTATE. Voy. NITRATE.

AZOTATE D'ARGENT. Voy. NITRATE D'ARGENT.

AZOTATE DE POTASSE. Voy. NITRATE DE POTASSE.

AZOTE. s. m. Du grec *a* privatif, et *zôé*, vie; qui prive de la vie, qui est impropre à entretenir la vie. Corps qui, n'ayant pas été décomposé jusqu'ici, est considéré comme simple. L'azote est incolore, transparent, élastique et plus léger que l'air, ce qui le porte à occuper les endroits élevés. On ne l'obtient jamais dans toute sa pureté; on le rencontre combiné avec le calorique, et il prend alors le nom de *gaz azote*; ou bien il se présente à l'état liquide et solide dans des combinaisons naturelles et artificielles. L'azote seul est mortel, et c'est de là que lui vient son nom, dont nous venons de donner la signification. Il entre dans la composition de l'air; lorsqu'il se trouve en plus grande quantité qu'il ne faut, et qu'il n'est pas combiné avec une suffisante quantité d'oxygène, il éteint les corps qui brûlent, et produit l'asphyxie dans les animaux, ainsi que cela a lieu par l'effet de l'air dans certains souterrains, dans les celliers où le raisin est en fermentation, dans les fosses d'aisance, etc. Toutes les parties animales et végétales contiennent de l'azote. Combiné avec l'oxygène, il forme ce qu'on appelle les *protoxyde* et *deutoxide d'azote*, ainsi que les *acides nitreux* et les *acides métalliques*.

AZOTURE D'HYDROGÈNE. Voy. AMMONIAQUE.

B

BAC. s. m. Grand bateau plat qui n'a ni poupe ni proue, et qui est ouvert par le devant et le derrière, que l'on abaisse sur le rivage pour y faire entrer les charrettes et les carrosses.

BACHELIER. s. m. Nom qu'on donnait aux jeunes écuyers ou chevaliers qui faisaient leur première campagne et qui recevaient la ceinture militaire.

BACULE. s. f. En lat. *postilena*. Ample croupière des bêtes de voiture, battant sur les cuisses.

BADIANE. Voy. ANIS ÉTOILÉ.

BADINANT. adj. On le dit d'un cheval surnuméraire dans un attelage; on l'appelle aussi *volontaire*. Le badinant est destiné à remplacer le cheval de l'attelage qui serait mis hors de service.

BADINER LES RÊNES. Voy. Bride.

BAF. Voy. Mulet.

BAI, AIE. adj. Du grec *baion*, dérivé de l'égyptien *bai*, branche de palmier, laquelle est de couleur rouge brun. On en a fait dans la basse latinité *baius*, que les Italiens ont changé en *baio*, et les Espagnols en *vayo*. Voy. Robe.

BAIE. s. f. En lat. *bacca*; en grec *kokkos*. En botanique et en pharmacie on appelle *baies* les fruits charnus dépourvus de noyaux et dont les graines sont placées au milieu de la pulpe; tels sont les raisins, les groseilles, etc. Le nom de baies est aussi donné, par extension, à des fruits dont les graines sont contenues dans des loges, comme les fruits du solanum, de la belladone, etc.

BAIE DE GENIÈVRE. Voy. Genévrier commun.

BAILLEMENT. s. m. Du lat. *balare*, bêler. Inspiration grande, forte et longue, indépendante de la volonté, avec écartement plus ou moins considérable des mâchoires, et suivie d'une aspiration prolongée. Le bâillement paraît être destiné à introduire une plus grande quantité d'air dans le poumon; car il a lieu toutes les fois qu'une cause quelconque, telle que la faim, le besoin de sommeil, tendent à diminuer la quantité de l'air ou à amoindrir son action vivifiante, ou bien à attirer le sang vers le cœur et le poumon.

BAIN. s. m. Du lat. *balneum*, et du grec *loutron balaneion*. Immersion, séjour plus ou moins prolongé d'un cheval ou d'une de ses parties dans un *milieu* autre que l'air atmosphérique, et, par extension, le *milieu* lui-même qui sert à cette immersion. L'eau est ordinairement le liquide dont on fait usage pour les bains; elle peut être courante ou dormante, pure ou tenant en dissolution des substances minérales, mucilagineuses, aromatiques, etc. L'immersion a quelquefois lieu dans la boue, dans le fumier, dans le sable, rarement dans les vapeurs, et plus rarement encore dans des gaz. Les bains sont généraux ou partiels. Lorsqu'ils sont partiels, on les appelle particulièrement *demi-bains*, *pédiluves*, *lotions*, suivant la manière de les faire prendre, l'étendue ou la partie du corps qu'on soumet à leur action. Les pédiluves se donnent au pied seul ou avec la jambe dans l'eau, soit pure ou composée, et à diverses températures. Ils doivent être tièdes quand les pieds sont douloureux. Quant aux *lotions*, voy. Lotion. L'eau de vaisselle, que l'on trouve partout, est beaucoup plus calmante que l'eau pure. Les bains d'eau courante ont l'avantage d'exercer une percussion salutaire sur la peau; mais ils sont ordinairement plus froids que l'air, inconvénient qui oblige à de grandes précautions. Les bains partiels d'eau de mer paraissent les plus convenables comme moyen palliatif de l'usure des extrémités. De zéro à 15 degrés de Réaumur, les bains sont dits *froids*; ils sont dits *frais* de 15 à 22 degrés; *tièdes*, de 22 à 28; *chauds*, de 28 à 40. Les bains doivent être considérés à la fois comme moyens curatifs et hygiéniques. Dans ce dernier but, les bains frais sont les plus usités; ils nettoient la surface du corps du résidu de la sueur, des ordures venant du dehors qui s'y sont déposées, et stimulent avantageusement la peau. Il est prudent de ne faire prendre les bains, pour tout le corps surtout, qu'en été et dans les jours les plus chauds de l'année. En tout temps, en général, ils plaisent beaucoup aux chevaux; mais ceux-ci ne doivent y être conduits ni lorsqu'ils sont en sueur, ni immédiatement après avoir mangé, et l'on ne doit pas les y laisser immobiles, car ils pourraient se refroidir. Au sortir de l'eau, on sèche les animaux en les frottant avec un bouchon de paille, un linge, une brosse, et on les promène au grand air. On ne doit faire prendre que rarement des bains aux juments pleines, et à celles qui allaitent. Quand on ne veut que rafraîchir l'animal, quelques minutes d'immersion suffisent; si c'est pour le nettoyer, il faut plus de temps. Les bains hygiéniques locaux font partie des soins ordinaires qu'on donne aux chevaux. C'est surtout une bonne habitude de leur laver les pieds pour les entretenir propres, et de les rafraîchir après un travail pénible. Lorsque les circonstances ne permettent pas l'usage des bains proprement dits, pour l'entretien de la propreté, on a recours aux bains locaux ou lotions, ce qu'on pratique en frottant une partie avec une éponge ou un linge humide. En France, les chevaux de fatigue, de poste, de diligence, sont accoutumés aux bains qu'on leur fait prendre presque toute l'année; car ils restent à l'air libre des journées et souvent des nuits entières, ce qui les rend moins impres-

sionnables que ne le sont les chevaux tenus longtemps aux écuries, où la température est ordinairement très-élevée, comme par exemple ceux de troupe. Autant l'usage modéré des bains généraux est salutaire et avantageux, autant leur usage répété est préjudiciable à la corne, qu'il dessèche et rend cassante. On a observé beaucoup de mauvais pieds, des pieds dérobés dans les garnisons de cavalerie où l'on avait la facilité de mener les chevaux à la rivière deux fois par jour, pour les faire boire ou les baigner; on a observé également que, dans ces garnisons, les chevaux se déferraient fréquemment. Le meilleur moyen de conserver le vernis protecteur de la corne contre les attaques de l'eau, c'est de frotter l'ongle avec des corps gras, tenaces, tels que l'onguent de pied, le suif, etc. Quant aux bains à employer dans le traitement des maladies, il en est parlé aux articles concernant les affections qui les réclament.

BAISSER LA MAIN. Voy. MAIN et AIDES.

BAISSER LES HANCHES. Voy. HANCHES.

BALAI. s. m. En lat. *scopa*. Ustensile d'écurie. Le balai, destiné à balayer l'urine des chevaux, doit être en bouleau.

BALAI. Se dit d'une forme particulière que l'on donne à la queue des chevaux. Voy. QUEUE.

BALANCER. v. Du lat. *librare*, balancer. Se dit d'un cheval dont l'allure n'est pas ferme, et dont la croupe se balance ou vacille. Ce défaut est le produit d'une faiblesse de reins, qui offre peu ou point de ressources lorsque les chevaux ont atteint leur sixième année. De pareils chevaux supportent difficilement les longues courses; cependant, ils pourront encore être agréables et rendre de bons services, s'ils sont habilement montés. Voy. se BERCER.

BALANCER LA CROUPE AU PAS ou AU TROT. Voy. BALANCER.

BALAUSTE. s. f. Du grec *balaustion*, en latin *balaustium*. Les anciens appelaient ainsi la fleur du grenadier sauvage, et le nom de balaustes (*balausta officinarum*) est employé dans les anciens traités de matière médicale. Voy. GRENADIER COMMUN.

BALIUS. Voy. CHEVAUX CÉLÈBRES.

BALLES DE PLOMB. Ce sont deux, quelquefois quatre petites balles de plomb attachées ensemble, de manière à pouvoir en introduire une ou deux dans chacune des oreilles du cheval. Ce moyen rend l'animal comme étourdi et le fait rester immobile, même lorsqu'on lui fait subir une opération assez douloureuse.

BALLET DES CHEVAUX. Voy. CONTREDANSE.

BALLONNEMENT. s. m. Distension considérable du ventre par des gaz accumulés dans les intestins ou dans la cavité formée par le péritoine. Voy. TYMPANITE.

BALLOTTADE. s. f. L'un des airs relevés de manége. C'est un saut dans lequel le cheval lève les quatre extrémités en l'air, à une égale hauteur et en même temps, de manière à laisser voir les fers, mais sans détacher la ruade. Le cavalier qui en supporte les mouvements en *selle rase* fait preuve d'une grande solidité. Il ne faut soumettre à ce violent exercice que des chevaux construits en force; avec des organisations faibles, on estropierait l'animal avant d'atteindre au but. Pour l'exécution de cet air, voy. INSTRUCTION DU CAVALIER, 6e leçon.

Faire la croix à ballottades, c'est faire des *ballottades* d'une haleine, en avant, en arrière, sur les côtés, en forme de croix.

BALZANE. s. f. Du lat. *balzana*, formé, suivant Ménage, du grec *balios*, qui originairement signifiait luisant, et a signifié ensuite *blanc*. Les Espagnols appellent un cheval qui a des balzanes, *caballo calzado*, cheval chaussé; du mot *calzas*, bas. Les balzanes sont des marques. Voy. ROBE.

BANDAGE. s. m. Toile, bande ou ruban plus ou moins large. Il y a deux sortes de bandages : 1° Le *bandage simple*, qui consiste dans l'un desdits objets appliqué *immédiatement* sur la peau ou sur les parties blessées; 2° le *bandage matelassé*, qui diffère du précédent par la présence d'une couche d'étoupes ou de charpie, unie étroitement à la face interne. Celui-ci est fréquemment employé dans les maladies de la gorge.

BANDE. s. f. En lat. *fascia*. Espèce de lien, plus long que large, qui sert à serrer ou à envelopper quelque partie. Les bandes dont on fait ordinairement usage dans la chirurgie vétérinaire sont des rubans en fil écru, de 3 à 4 centim. de largeur, et dont la longueur varie en raison de la partie qu'on veut embrasser dans leurs circonvolutions. Lorsqu'on fait des bandes avec de la toile, elles doivent être coupées à droit fil, et n'avoir ni ourlets ni coutures sur leurs bords. Si l'on est obligé de former des bandes de plusieurs pièces, il faut éviter les inégalités à l'endroit où ces pièces sont cousues. Les extrémités de chaque bande por-

tent le nom de *chefs*, et leur partie moyenne celui de *plein*. La bande, roulée d'un bout à l'autre, est dite à un *globe* ou à un chef; celle roulée par ses deux extrémités, de manière à être divisée en deux masses, est dite à deux *globes* ou à deux chefs. En entourant d'une bande une partie conique, on voit souvent que la bande bâille du côté le moins fort de la partie, et forme ce qu'on appelle des *godets*. Pour éviter cet inconvénient, on renverse à chaque tour le jet de la bande, en faisant attention de la renverser en bas quand on descend de la base au sommet, et en haut quand on va du sommet à la base.

BANQUET. Voy. Mors.

BANQUISTE. Voy. Charlatan.

BARBE. s. f. L'une des parties de la tête du cheval. Elle consiste dans une dépression extérieure située entre l'auge et la houppe du menton. On l'appelle aussi *sous-barbe*. Cette partie n'offre d'autre intérêt que celui qui s'attache à l'appui de la gourmette. La barbe doit être charnue, velue, peu garnie de poils et recouverte d'une peau épaisse, afin d'être peu sensible à la pression de la gourmette. Une barbe maigre ou tranchante est quelquefois douée d'une sensibilité si excessive que, pour habituer le cheval à l'usage de la gourmette, il faut d'abord tenir celle-ci très-large, et même l'envelopper de linge ou de cuir pour en adoucir l'effet. La sensibilité de la barbe dépend absolument de causes analogues à celles de la sensibilité des barres. La différence qui paraitrait devoir résulter de l'existence des poils et de l'épiderme à la barbe, n'a pas toujours lieu, la peau étant douée d'une sensibilité souvent plus prononcée que celle des membranes particulières aux ouvertures naturelles. Un menton trop saillant donne mauvaise grâce à la partie inférieure de la tête; trop aplati, comme on le voit souvent chez les chevaux dont la lèvre inférieure est pendante, il indique un état débile. Des gourmettes mal appropriées ou mal placées peuvent occasionner à la barbe une tumeur plus ou moins considérable et douloureuse, qui, si la cause continue, finit par se durcir et faire perdre à cette partie toute sa sensibilité. C'est ce qu'on entend par *barbe calleuse*. Il peut aussi survenir à la barbe une plaie ou une fistule, que la carie de l'os de la mâchoire accompagne, et qui se décèle par la mauvaise odeur. L'animal alors ne peut souffrir la gourmette. Pour cacher ce défaut, les maquignons garnissent la gourmette d'un cuir plat qui en amortit l'action, ou bien ils emploient le cuir seul en place de gourmette. On confond souvent la barbe avec le *menton*. Voy. ce mot.

BARBE. s. m. Cheval de cette partie de l'Afrique qu'on nomme *Barbarie*. Les chevaux du Maroc, de l'Algérie, de Tunis et de Tripoli sont des *barbes*. Voy. Race.

BARBE CALLEUSE. Voy. Barbe, 1er art.

BARBES ou *barbillons*. Les maréchaux et les guérisseurs donnent ce nom aux duplicatures saillantes en forme d'appendice ou petits tubercules placés de chaque côté et un peu en avant du frein de la langue des chevaux, et ils les considèrent mal à propos comme une maladie qui empêche ces animaux de manger et de boire. Pour les guérir, ils coupent ou arrachent ces parties, qu'elles soient ou non malades. C'est une opération absurde. Ces appendices peuvent bien être affectés quelquefois d'inflammation et gêner l'action de boire et de manger, comme cela arrive lorsqu'un corps étranger s'introduit dans le *canal de Sténon*, dont ils sont les orifices extérieurs; mais, dans ce cas, au lieu de couper ou d'arracher les barbillons, les moyens rationnels doivent être tirés de ceux qui sont indiqués à propos de l'inflammation de la membrane de la bouche. Voy. Stomatite.

BARBILLONS. Voy. Barbes.

BARBOTAGE. s. m. Nom vulgaire donné à l'eau contenant en suspension des substances nutritives, et que l'on présente aux chevaux, soit dans la mangeoire, soit dans un seau. *Faire barboter, mettre un cheval au barbotage*. Le son et tous les farineux servent à confectionner le barbotage; celui que l'on donne aux chevaux en état de santé se compose de son ou de farine d'orge; il a pour but d'occuper l'animal et de le rafraîchir en même temps. Dans l'état de maladie ou de légère indisposition, on y ajoute quelquefois du sel de nitre. Ce moyen est très-avantageux dans les affections graves, car il nourrit légèrement l'animal sans efforts digestifs.

BARBOTER. Voy. Barbotage.

BARCADE DE CHEVAUX. Se dit d'une quantité de chevaux destinés à être embarqués pour passer la mer.

BARDANE. s. f. *Glouteron*. (*Bardana officinarum*.) Plante indigène, à feuilles larges, blanchâtres et cotonneuses à leur face inférieure,

qu'on trouve dans les bois et les lieux incultes. On n'en emploie que la racine, qui est cylindrique, longue, rameuse, d'un brun noirâtre extérieurement, blanche et spongieuse à l'intérieur. La bardane est conseillée comme sudorifique, dans les maladies chroniques de la peau et les affections rhumatismales, mais elle paraît douée de peu d'activité.

BARDE. s. f. Vieux mot. En latin *phaleræ*. Ancienne armure à lames de fer sur le poitrail, la croupe et les flancs du cheval, et dont se servaient les chevaliers et les soldats qui étaient armés de tout point. La barde était quelquefois de cuir.

BARDE ou BARDELLE. s. f. En latin *ephippium*. Longue selle qui n'a ni bois, ni fer, ni arçon, et qui est faite de grosse toile piquée ou bourrée. On l'appelle en quelques endroits, *panneau*.

BARDEAU. Voy. Bardot.

BARDELLE. Voy. Barde, 2e art.

BARDER. v. En latin *tegere*, armer, couvrir de bardes. Mettre sur un cheval une barde ou bardelle. Dans les anciens temps, les chevaux avaient leur armure. On les couvrit d'abord de cuir ; on se contenta ensuite de les couvrir de lames de fer sur la tête et le poitrail seulement, et les flancs, de cuir bouilli. Ces armes défensives du cheval étaient nommées *bardes*, d'où est venu *barder*, et un cheval ainsi armé était dit *cheval bardé*.

BARDOT ou BARDEAU. s. m. Du lat. *burdo*. Les naturalistes écrivent ordinairement *bardeau*. Petit mulet (*mulus pusillus*), provenant de l'accouplement du cheval et de l'ânesse, différant par conséquent du mulet proprement dit, qui est fils de l'âne et de la cavale. Les produits hybrides tenant plus de la mère que du père, le bardot a nécessairement plus de ressemblance avec l'âne ; mais les bardots, étant assez rares, sont peu connus. On les regarde généralement comme plus robustes et plus sobres encore que le *mulet*. Voy. ce mot.

Les muletiers appellent spécialement *bardot*, un petit mulet qui marche à la tête des autres mulets, et par lequel ils sont portés avec leurs provisions et ustensiles.

BAROMÈTRE. s. m. Du grec *baros*, poids, et *métron*, mesure. Instrument qui indique le poids ou la pression de l'air atmosphérique, et par conséquent les variations qui surviennent dans la pesanteur de l'atmosphère. Le plus simple est formé par un tube de verre bien calibré, ayant au moins près de 8 décimètres de longueur, et fermé par un bout. Après avoir entièrement rempli ce tube de mercure desséché et privé d'air, on le bouche avec le doigt et on le renverse verticalement dans une cuvette pleine de mercure. En retirant le doigt, on voit aussitôt la colonne de mercure s'abaisser, laisser un vide à la partie supérieure du tube (vide barométrique, ou de Torricelli, ou chambre barométrique), et à la suite de plusieurs oscillations se soutenir à une hauteur d'environ 28 pouces ou 76 centimètres, hauteur qui est déterminée par la pression que l'air atmosphérique exerce sur la surface du liquide de la cuvette. Toutes les fois qu'une circonstance quelconque augmente ou diminue cette pression, la colonne de mercure, qu'on nomme colonne barométrique, éprouve une élévation ou un abaissement proportionnel, car une petite portion de mercure passe de la cuvette dans le tube ou du tube dans la cuvette. Pour préciser ces variations, on adapte à l'instrument une plaque verticale de bois ou de métal, sur laquelle on a marqué des pouces ou des centimètres, à partir du niveau constant de la cuvette. La hauteur moyenne du baromètre à Paris, à la température d'environ 12 degrés centigrades, est de 28 pouces ou 76 centimètres ; et ses variations sont entre 26 pouces 6 lignes et 28 pouces 4 lignes, ou 0^m 75, à 0^m 77. Dans nos climats, lorsque le baromètre descend, le temps se dispose à la pluie ; il tourne au contraire au beau lorsque le mercure remonte. On peut, par le baromètre, déterminer la hauteur des montagnes et de tous les lieux où il est permis à l'homme d'atteindre. Dans les lieux qui sont au niveau de l'Océan, une colonne de mercure de 7 décimètres 774^m fait équilibre à une colonne d'air atmosphérique de même diamètre ; mais à mesure que l'on s'élève au-dessus du niveau de la mer, la hauteur et le poids de la colonne d'air diminue d'autant plus qu'on laisse au-dessous de soi les couches inférieures de l'atmosphère ; la pression devenant alors moindre sur le mercure de la cuvette, la colonne barométrique s'abaisse. L'observation a constaté qu'une différence de 7,000 mètres en hauteur verticale donne une ligne de diminution dans la colonne de mercure. La première idée du baromètre est due à Torricelli, l'un des plus fameux élèves de Galilée (1643). Le baromètre est de première nécessité aux agriculteurs, car, sui-

vant le temps qu'il fait au moment de l'observation, un mouvement prononcé annonce le dégel ou le froid, la cessation de la sécheresse ou le retour de la chaleur ; choses essentielles à connaître pour les labours, les ensemencements et les récoltes.

Pronostics du baromètre. De 9 ou 10 heures du matin, le baromètre monte ordinairement, et descend jusqu'à 2 ou 4, pour remonter ensuite. Les mouvements contraires à cette marche sont un indice probable de changement de temps. Presque toujours ces changements s'annoncent la veille au moins. Lorsque le baromètre, étant déjà au variable et au dessous, descend, il annonce ordinairement de la *pluie*. Quand le temps tourne au beau, le mercure monte. Les vents du nord ou du N.-O. tiennent ordinairement le baromètre au dessus de la hauteur moyenne; ceux du S.-E. et du S.-O. le tiennent au-dessous. Quand le temps est à l'*orage*, les agitations du baromètre sont plus marquées; il remonte précipitamment quand l'orage est près de finir. Lorsque, par un temps chaud, le mercure baisse, c'est signe d'orage; en hiver, lorsqu'il monte, c'est signe de *froid*; c'est un signe de *dégel*, s'il baisse pendant le froid. Un *gros temps*, accompagné de la baisse subite du baromètre, ne sera pas de longue durée; il en sera de même du beau temps, accompagné d'une hausse subite; de même, si l'ascension a lieu par le mauvais temps et continue avec ce mauvais temps pendant deux ou trois jours, on doit attendre un beau temps continu; mais si par un beau temps le mercure tombe bas et continue de tomber durant deux ou trois jours, cela présage beaucoup de pluie, et probablement de grands vents.

BAROMÉTRIQUE. adj. Qui se rapporte au baromètre.

BARRER DES CHEVAUX. C'est les séparer l'un de l'autre à l'écurie, au moyen de barres, de cloisons ou stalles, afin qu'ils ne puissent se blesser entre eux.

BARRER LA VEINE. En lat. *venam intercidere*. Opération qu'on faisait autrefois dans le but d'empêcher les mauvaises humeurs de se porter sur les jambes des chevaux. A cet effet, on mettait à nu une partie de la veine des extrémités, on la liait en deux endroits et on la coupait dans l'intervalle. Cette pratique absurde était également employée pour les veines des autres parties du corps.

BARRES. s. f. pl. Les barres sont la partie de la mâchoire inférieure dépourvue de dents, comprise entre les mâchelières et les incisives. C'est sur cette partie que vient se fixer l'appui de l'embouchure. La sensibilité des barres est l'objet essentiel de l'intérêt qu'elles offrent. Cette sensibilité, qui réside dans la membrane dont l'espace interdentaire de la mâchoire mobile est recouvert, tient au développement plus ou moins considérable de l'action nerveuse, ou à la forme des os. L'os maxillaire présente ordinairement dans le milieu de l'espace interdentaire une crête plus ou moins saillante, qu'on distingue très-facilement au toucher. C'est cette disposition qui rend la barre *tranchante* et qui est la cause ordinaire d'une sensibilité trop marquée. Cette crête se trouve quelquefois sur le côté externe des barres; si elle n'existe nulle part, la barre est dite *arrondie*; elle est dite *basse*, lorsque l'os est dominé par les parties environnantes; et *charnue*, lorsque la membrane qui recouvre l'os a trop d'épaisseur, et qu'elle laisse peu sentir la forme de l'os. Les barres peuvent être *inégales*, c'est-à-dire n'avoir pas toutes les deux les mêmes caractères, ce qu'il importe beaucoup d'apprécier lorsqu'on embouche un cheval. Les bonnes barres ne sont ni trop hautes, ni trop basses, ni trop rondes, ni trop tranchantes. Trop rondes ou trop charnues, elles sont peu sensibles au mors et font qu'un cheval pèse à la main ; si cet inconvénient se rencontre dans un cheval qui a de l'ardeur, l'animal emportera son cavalier, qui ne pourra le retenir. Si, au contraire, les barres sont tranchantes, elles auront trop de sensibilité; le cheval manquant d'appui, battra continuellement à la main et sera sujet à se cabrer au moindre mouvement de la bride. Les maquignons font ordinairement monter en simple bridon les chevaux dont les barres sont trop fortes, et se ménagent ainsi une excuse si l'animal vient à s'emporter; ils agissent de même envers ceux dont les barres sont trop sensibles, afin qu'ils demeurent tranquilles, ne battent pas à la main et ne se cabrent point; mais pour peu qu'on en ait l'habitude, il est facile de reconnaître les bonnes barres, en les tâtant avec le doigt. M. Baucher n'admet pas les différences dont nous venons de parler à l'égard des barres. Ces parties ont été, selon lui, l'objet de graves erreurs. Son opinion étant si radicalement opposée à celle qui

est admise par la généralité des écuyers, nous le citerons textuellement. « On s'est figuré jusqu'ici, dit-il, que de l'épaisseur des gencives ou de la saillie des os dépendait la sensibilité du cheval ; de là toutes ces fausses dénominations de *bouches dures*, *bouches tendres*, *bouches faibles*, *fortes*, *égarées*, *pesantes*, etc. ; de là aussi ces différentes espèces de freins dont on fatigue si mal à propos les chevaux. Et non-seulement ces erreurs existent dans les ouvrages anciens, mais elles se reproduisent dans les traités plus modernes. Dans le Traité de M. W....., par exemple, qui n'a que dix ans d'existence, nous lisons : On entend par bouches fortes celles qui tirent à la main et qui résistent à l'action du mors. Cela provient ordinairement de ce que les barres sont trop rondes, charnues et trop basses, en sorte que la langue forme le premier point d'appui du mors ; il résulte aussi quelquefois de ce que l'épaisseur des lèvres et des gencives couvre les barres, seul endroit où se doit faire l'appui du mors. Lorsque le cheval tire à la main par trop de fougue, il sera facile de l'apaiser avec de bonnes leçons ; mais s'il tire à la main pour avoir les lèvres et la langue trop épaisses, ou les barres trop rondes, il faut l'emboucher avec un mors à gorge de pigeon, etc.—Combien de chevaux n'a-t-on pas maltraités et estropiés avec ce faux système de n'admettre dans leur mécanisme qu'une seule partie responsable de l'impression de nos forces, tandis que toutes sont solidaires ! Comment les personnes qui s'occupent d'équitation n'ont-elles pas observé de plus près l'intimité qui règne entre toutes ces parties ? Comment, lorsqu'on voit qu'elles se lient entre elles de manière à se secourir mutuellement, n'a-t-on pas cherché à s'assurer si un vice quelconque dans l'une d'elles ne privait pas les autres du jeu qu'elles sont destinées à fournir, si le mauvais emploi de force ne serait point un obstacle pour bien placer une partie qui doit servir de base à telle autre inapte à agir sans son concours ? Pourquoi ne parlet-on jamais de la contraction de l'encolure, qui fait naître la presque totalité des résistances ? Pour moi, j'ai cru que ces études étaient les premières qui devaient occuper un écuyer consciencieux, et les recherches que j'ai faites dans cette conviction m'ont donné la certitude que les barres ne sont pour rien dans la sensibilité du cheval ; que ce qu'on attribue à la bouche tient à la conformation de la tête, de l'encolure, des reins, des jarrets, de tout le cheval en un mot, mais surtout au plus ou moins de souplesse de l'encolure et des reins. Passant de l'observation à la pratique, j'ai cherché, pour agir sur les forces du cheval, les moyens les plus en rapport avec sa résistance ; et, grâce à ces essais, maintenant il m'est facile, à moi comme à deux cents de mes élèves, de rendre léger n'importe quel cheval, avec le mors le plus simple et le plus doux, en moins d'un quart d'heure. Mais ce n'est pas là le seul avantage que j'ai tiré de mes recherches ; tous les écuyers en renom, qui ont dirigé les principaux manéges de France, n'y ont admis que rarement les chevaux mal conformés ; quand cela leur est arrivé, c'est toujours sous la prévention qu'ils avaient tel ou tel défaut, et jamais on ne s'est imaginé de chercher les moyens de les en corriger. On se contente de dire bien sérieusement : Tel cheval a la bouche dure, tel autre le nez au vent ; celui-là se trouve plus facilement à une main qu'à l'autre : et l'on ne s'inquiète pas des correctifs propres à vaincre ces défauts. Cette indifférence tient à ce que les chefs d'établissement trouvent ces chevaux indignes d'eux, et les abandonnent en partage à des élèves écuyers qui n'en montent pas un assez grand nombre pour sortir de la route commune. Je suis une méthode tout opposée : loin d'acheter des chevaux de choix, je les prends, au contraire, avec une conformation fort ordinaire ; et, bien que j'en monte souvent de très-beaux, je ne les aime, ni comme étude, ni comme spéculation, parce que le beau cheval, que chacun estime de suite à sa valeur, se vend souvent plus cher brut qu'après son éducation. Mais les chevaux négligés dans leur construction, qui n'acquièrent de grâces qu'après *le dressé*, sont achetés en raison de leurs défauts naturels, et vendus en conséquence des belles qualités qu'on leur donne. Il y a de plus, avec ces chevaux, l'avantage de faire des études plus sérieuses qu'avec ceux appelés *chevaux à moyens*. Je pose donc en principe qu'il n'y a pas de bouche dure ; que c'est en agissant sur l'ensemble du cheval qu'on le rend sensible à la main, et que le talent de l'écuyer est bien plus de corriger les conformations défectueuses que de profiter des dispositions favorables. On trouvera peut-être singulier que j'oppose ainsi mes métho-

des et mes façons de faire à celles de tant d'écuyers ; mais si j'ai obtenu des résultats certains, c'est par de longues veilles, par des travaux réfléchis. » (*Dictionnaire raisonné d'équitation.*) Voy. Mors.

On trouvera à l'article *Blessures des barres*, ce qui concerne les lésions de ces parties.

BARRES D'ÉCURIE. Voy. Écurie.

BARRIÈRE. s. f. (Man.) Barre de bois destinée, dans le manége, à apprendre au cheval à sauter. Cette barrière est entourée de paille, afin d'empêcher que l'animal ne se blesse. Voy. Sauter.

BARRIÈRE. s. f. Enceinte que l'on faisait pour les combats à pied ou à cheval, et pour les joutes et les tournois. Voy. Combat a la barrière.

BARTLETT'S CHILDERS. Voy. *Flying childers*, à l'art. Chevaux célèbres.

BAS DU DEVANT. Se dit du cheval dont les extrémités antérieures paraissent proportionnellement plus courtes que celles postérieures, parce que le garrot est peu saillant et plus bas que la croupe. Ce défaut se rencontre plus particulièrement dans les juments. Dans la *montre*, les maquignons ne manquent jamais de placer les chevaux bas du devant, de manière à exhausser l'avant-main.

BASE. s. f. Du lat. et du grec *basis*. Il se dit de ce qui fait le corps principal de toute composition médicinale.

BASE DE SUSTENTATION. Voy. Locomotion.

BASILICUM. s. m. Du grec *basilikon*. Sorte d'onguent. Voy. Onguent.

BAS-JOINTÉ. Voy. Long-jointé.

BASSE. Voy. Calade.

BASSE ÉCOLE. Voy. École.

BASSIN. s. m. En lat. *pelvis*. Cavité formée par l'assemblage de quatre os principaux, qui sont : le sacrum, le coccyx et les deux coxaux, lesquels concourent à la formation du ventre. Le *bassin* est plus grand chez les femelles que chez les mâles.

BASSINER. v. En lat. *fovere*. Fomenter en mouillant avec une liqueur tiède ou chaude. *Bassiner les jambes, bassiner une plaie*, etc.

BASTERNE. Voy. Voiture.

BAT. s. m. En lat. *clitellæ*, du grec *bastazô*, je porte un fardeau. Espèce de selle grossière en bois qu'on met sur les animaux destinés à porter des fardeaux et autres objets de commerce ou de guerre. La construction du bât se rapproche en quelque sorte de celle de la selle, en ce qu'elle comprend également un arçon qui en fait la base, des panneaux rembourrés, des sangles, une croupière et, outre cela, des crochets, des courroies, etc., qui servent à fixer et à soutenir la charge. On donne à la partie du bât qui appuie sur le dos, plus d'étendue que n'en offrent les selles, afin que les parties osseuses saillantes n'en soient point blessées. Une toile couvre la croupe jusqu'au culeron ; c'est un ornement, un préservatif contre les mouches, plutôt qu'une partie essentielle du bât le plus ordinaire des chevaux et des mulets. Celui qu'on place sur le dos des ânes est plus simple et plus grossier. Pas plus que les autres harnais, le bât ne doit être banal. Il sera solidement fixé sur le dos par la sangle, la croupière et, au besoin, par une poitraillère. Il est un autre bât, dit *à la française*, dont font partie un poitrail et une bascule ou fessière. Un troisième bât, dit *à mulet* ou *d'Auvergne*, est remarquable par des planchettes de bois fort minces, qu'on nomme *élèves*. Ce harnais léger, solide, convient parfaitement à des animaux destinés à cheminer à travers des montagnes semées de précipices. Les sonnailles qu'on met à la tête des mulets ne contribuent pas peu à exciter leur ardeur. On les laisse marcher en liberté, les rênes attachées à l'arçon antérieur.

BATARD. Voy. Mulet.

BATER. v. En latin *clitellas imponere*. Mettre le bât à une bête de somme.

BATINE. *Tarche* ou *torche*. s. f. La plus simple des selles. Elle est rembourrée de poil, et couverte d'une grosse toile.

BATTEMENT. s. m. En latin, *verberatio*, action de battre. Agitation, contraction et dilatation du cœur, du pouls, des artères. On nomme aussi *battement* les pulsations que l'on observe dans certaines parties enflammés, surtout lorsqu'elles sont sur le point de s'abcéder, et les mouvements spasmodiques qui se manifestent quelquefois dans les muscles.

BATTEUR D'ESTRADE. Art militaire. En latin *concursator, excursor*. Nom qu'on donne aux cavaliers détachés de l'armée qui vont reconnaître l'ennemi, ou découvrir le terrain, pour en donner avis aux chefs.

BATTRE. v. On dit que le fer d'un cheval *bat*, lorsqu'il commence à se détacher du pied. Ce mot est synonyme de *locher*.

BATTRE A LA MAIN. Voy. Main.

BATTRE DE LA QUEUE. Synonyme de *quoailler*. Voy. Queue.

BATTRE DES FLANCS. Voy. Flanc.

BATTRE DU FLANC. Voy. Flanc.

BATTRE LA POUDRE A COURBETTES. Se dit du cheval qui hâte trop les courbettes, ou qui les fait trop basses.

BATTRE LA POUDRE AU TERRE-A-TERRE. Se dit d'un cheval qui n'embrasse pas beaucoup de terrain au manége. C'est en général le contraire d'*embrasser beaucoup de terrain*.

BATTRE LA POUSSIÈRE ou LA POUDRE. En lat. *terram quatere*, *tundere*. On le dit d'un cheval qui a de l'ardeur et qu'on retient, ce qui le fait trépigner continuellement sans avancer; ou de celui qui, allant le pas ou le trot, lève fort haut les jambes de devant sans faire beaucoup de chemin.

BATTRE LES AVIVES. Voy. Avives.

BATTUE, s. f. Bruit que produit le pied du cheval en heurtant sur le sol dans sa marche. Voy. Allure.

BAUDET. s. m. On croit que ce mot vient de l'hébreu *badel*, qui signifie stupide. Nom qu'on donne généralement aux ânes, dans quelques pays de la France; dans d'autres, on le donne à un petit âne, à l'âne entier, ou seulement à l'âne entier qui sert d'étalon. Voy. Ane.

BAUME. s. m. Du lat. *balsamum*. Mot qui s'applique soit à des substances naturelles, soit à des substances artificielles. Les baumes naturels découlent d'un grand nombre de plantes; ils se composent de résine et d'acide benzoïque qui caractérise le baume et le distingue de la résine. Peu solubles dans l'eau, ces substances se dissolvent facilement dans l'alcool et dans l'éther; elles excitent et développent la vitalité; mais leur prix élevé en rend l'usage fort rare dans la médecine vétérinaire, qui n'emploie que les baumes du *Pérou* et de *Tolu*.

On donne improprement le nom de *baume* à certaines préparations pharmaceutiques artificielles, telles que le *baume de Fioravanti*, *d'Opodeldoch*, *de soufre*, et d'*Arceus*.

BAUME D'ARCEUS. Voy. Onguent.

BAUME DE FIORAVANTI. Produit de la distillation d'un grand nombre de substances résineuses ou aromatiques. C'est un stimulant très-énergique, recommandé surtout en frictions contre les douleurs rhumatismales chroniques. On ne l'emploie guère qu'à l'extérieur.

BAUME DE SOUFRE. Voy. Huiles médicinales.

BAUME DE TOLU. On l'obtient d'un arbre très-voisin de celui qui fournit le baume du Pérou, dont il est parlé ci-après, et il est presque identique avec celui-ci.

BAUME D'OPODELDOCH. Voy. Teintures alcooliques.

BAUME DU PÉROU. Il est fourni par un grand arbre de l'Amérique du Sud. Ce baume est diurétique.

BAVE. s. f. De l'italien *bava*. On donne ce nom à la salive qui sort de la bouche des chevaux malades.

BAVEUX, EUSE. adj. (Path.) Se dit des chairs spongieuses de certaines plaies.

BAYARD. Voy., à Chevaux célèbres, les deux chevaux de ce nom.

BDELLIUM. s. m. Du grec *bdellion*. Voy. Gomme du Sénégal.

BEAU, BELLE. adj. Il se dit des proportions, des formes et des couleurs qui plaisent aux yeux et font naître l'admiration. *Un beau cheval, une belle jument, un beau mulet, un bel âne.* Les chevaux arabes sont les plus *beaux* que l'on connaisse.

BEAU CAVALIER. Voy. Cavalier.

BEAU CORSAGE. Voy. Corsage.

BEAU DE LA MAIN EN ARRIÈRE. Voy. Main.

BEAU DE LA MAIN EN AVANT. Voy. Main.

BEAU-LIEU. Expression de manége usitée dans cette phrase : *Cheval qui porte en beau-lieu*, c'est-à-dire, qui porte bien sa tête.

BEAU-PARTIR DE LA MAIN. Voy. Main.

BEAUTÉ. s. f. On entend par ce mot la réunion de toutes les conditions extérieures d'où dépendent la force et l'énergie du cheval. Il serait cependant plus raisonnable de restreindre l'acception de ce mot, en ne l'appliquant qu'aux formes qui sont l'indice des qualités que l'on recherche pour chaque genre de service.

BEAUX FLANCS. Voy. à l'art. Flanc, *Flancs cousus*.

BEC DE CORBIN. Les maréchaux donnent ce nom à un petit morceau de fer que l'on soude à l'un des fers des pieds de derrière, pour empêcher un cheval boiteux de marcher sur l'autre fer du même côté.

BÉCHIQUE. adj. Du grec *béx*, toux, et de *échô*, j'ai. Médicament qu'on emploie contre la toux. La toux n'étant qu'un symptôme de plusieurs affections d'un caractère différent, le traitement ne saurait être toujours le même; de là les béchiques adoucissants, incisifs, calmants, excitants, etc. Toutefois, le nom de *béchique* a été donné plus particulièrement aux substances adoucissantes et calmantes, et l'on a plus spécialement rangé dans cette ca-

tégorie le *blanc de baleine*, la *gomme ammoniaque*, le *kermès*, le *soufre doré d'antimoine* et *le sulfure de calcium*. Voy. ces articles et Bol, Breuvage, Electuaire.

BÉGAYER, *battre à la main*. Voy. Main.

BÉGHIRS. Voy. à l'art. Race, *Chevaux syriens*.

BÉGU ou BÉGUT. adj. Du grec *bebaios*, stable, constant, invariable. On le dit de certaines conditions particulières de la *dentition*. Ces conditions consistent dans la permanence de la cavité des dents, qui disparait ordinairement quand le cheval a *rasé*, ce qui a lieu à la huitième année de son âge. Les chevaux chez lesquels on remarque cette particularité sont appelés *bégus*. Il en est de trois espèces. La première comprend ceux qui marquent toujours et à toutes les dents; la seconde, ceux qui marquent toujours aux mitoyennes et aux coins seuls; la troisième est formée de ceux en qui les coins seuls ne rasent jamais. Il est aisé de reconnaitre les chevaux bégus de la première espèce, à la profondeur de la cavité des dents. A l'âge de cinq ans faits, celle des pinces est moins considérable que celle des mitoyennes et des coins, et celle des mitoyennes moins profonde que celle de ces dernières dents. Or, dans la supposition d'un cheval bégu de toutes ses dents, l'égalité de la cavité des unes et des autres est une preuve qu'il est bégu de la première espèce. Celui qui ne marque qu'aux mitoyennes et aux coins, est facilement reconnu bégu, si l'on compare la cavité de ces dernières dents. Quant au cheval bégu de la dent du coin seulement, il faut recourir aux dents de la mâchoire antérieure, dont peut-être il ne sera pas bégu, et examiner l'arrondissement, la cannelure des crochets, etc. Les juments et les chevaux hongres sont plus communément bégus que les chevaux entiers. Lorsque cette couleur noirâtre que l'on remarque à la partie centrale des incisives, et qu'on nomme *germe de fève*, survit à la cavité des dents, on dit que le cheval est *faux bégu*. On dit aussi qu'un cheval est *faux bégu*, quand l'émail central des dents persiste après l'époque où il devrait avoir disparu, ce qui a ordinairement lieu à douze ans. Cette irrégularité dans l'usure ne pourra donc être observée qu'après cet âge. La particularité dont il s'agit est sans influence pour la connaissance de l'âge; mais elle peut induire en erreur si l'on n'y regarde pas avec attention. Autrefois on disait *béchu* pour *bégu*.

BÉGUITÉ. s. f. Etat d'un cheval *bégu*. Voy. ce mot.

BEHOURD. s. m. Vieux mot qui signifie une joute, un choc de lances. Combat que l'on faisait à cheval, la lance à la main; course de lances. Les anciens Romains font souvent mention de *behours* et tournois. En la basse latinité, ce combat était appelé *behordium*.

BEL HOMME DE CHEVAL. Voy. Homme de cheval.

BELLADONE. s. f. En latin *atropa belladona*. Plante vivace indigène, de la famille des solanées, qui croit principalement dans les lieux incultes, sur le bord des chemins, la lisière des bois et au milieu des décombres, en France, en Allemagne et en Italie. Ses propriétés narcotiques et un peu âcres paraissent être moins vénéneuses pour les animaux herbivores que pour l'homme. Le fait suivant en est une preuve. On a fait manger à un cheval plus de trois kilogrammes de feuilles de belladone, sans qu'il en ait paru incommodé. Les feuilles, les racines et les baies de cette plante sont employées à l'intérieur contre les affections du système nerveux et des organes respiratoires. On fait infuser les feuilles et les tiges récemment séchées, à la dose de 125 grammes, dans un litre d'eau. La poudre sèche des racines est donnée à la dose de 50 grammes. On prépare aussi avec les racines un extrait alcoolique très-énergique, qu'on peut administrer à la dose de 20 gram. A l'extérieur, les cataplasmes de belladone sont calmants et propres surtout à apaiser la douleur dans certaines parties douées de beaucoup de sensibilité, comme les articulations, etc.

BELLE CADENCE. Voy. Cadence.

BELLE FACE. Voy. Robe.

BELLE LÈVRE. Voy. Lèvre.

BÉNIN, IGNE. adj. Du lat. *benignus*. Se dit en pathologie des maladies qui se développent graduellement, diminuent peu à peu, et se terminent ordinairement par la guérison, sans symptômes alarmants, sans circonstances qui aient fait craindre une terminaison fâcheuse. *Bénin*, signifie qui n'est pas dangereux, qui n'annonce pas de danger, qui agit sans violence. *Maladie bénigne, symptôme bénin*. — *Médicament bénin* se dit d'un remède qui purge, qui opère doucement.

BENJOIN. s. m. Du lat. *benzuinum*. Suc concret, friable, qu'on obtient par incision d'un arbre nommé styrax benzoin, qui croit

dans l'île de la Sonde. Le benjoin est tonique, incisif, mais peu usité en médecine vétérinaire.

BENOITE. s. f. En latin *geum urbanum*. Petite plante vivace, indigène, qui croit sur la lisière des bois, le bord des chemins. C'est la racine qu'on emploie ; elle est de la grosseur d'une plume à écrire, brune extérieurement, rougeâtre intérieurement, d'une odeur de girofle qui se perd par la dessiccation, d'une saveur astringente, aromatique et un peu amère. La benoite est tonique et astringente.

BERCEMENT. s. m. Mouvement du cheval qui se berce. Voy. se BERCER.

se BERCER. v. On le dit d'un cheval qui, étant au trot, ou au pas, se laisse aller nonchalamment d'un côté et d'autre. Ce défaut indique ou la mollesse, ou la faiblesse du cheval. Dans le second cas, le temps seul peut y apporter remède ; dans l'autre, pour corriger le défaut, on donnera à l'animal l'énergie qui lui manque, ce qu'on obtiendra en le plaçant bien droit d'épaules, de corps et de hanches, en réveillant souvent sa paresse par l'éperon et les jambes vigoureusement soutenues près des flancs. Le bercement des reins et de la croupe empêche un rassemblé complet, et rend par conséquent le cheval incapable d'exécuter les difficultés.

BERLINE. Voy. VOITURE.

BERLINES-POSTES. Voy., à l'art. VOITURE, *Diligence*.

BERLINGOT. Voy. VOITURE.

BÊTE BLEUE. Se dit d'un cheval qui est impropre aux exercices du manège.

BÊTE CHEVALINE. Synonyme de cheval. Dans une acception plus restreinte, on le dit d'un cheval de peu de valeur. Le cheval, la jument et le poulain sont des *bêtes chevalines*.

BÊTE DE MARQUE. Voy. MULET.

BÊTE DE NATURE. Voy. NATURE.

BÊTE ÉPAULÉE. Se dit d'un cheval, d'une jument, d'un mulet et de toute autre bête de trait ou de somme qui ne vaut plus rien, et qui n'est plus en état de servir.

BÊTES ASINES. Les ânes, les ânesses, les ânons, sont des *bêtes asines*. On pourrait comprendre dans cette classe les mulets et les mules qui tiennent plus de l'âne que du cheval.

BÊTES DE SOMME ou de CHARGE. Animaux qui portent des fardeaux sur leur dos. Le cheval, l'âne, le mulet, le chameau, le dromadaire, l'éléphant, le lama et, dans quelques contrées de l'Asie, le bœuf, sont des *bêtes de somme*.

BÊTES DE TRAIT. Ce sont celles qui tirent des voitures, des charrues, etc.

BÉTOINE. s. f. En lat. *betonica*. Plante indigène vivace, dont la racine est purgative.

BÉTOINE DES MONTAGNES. Voy. ARNIQUE DES MONTAGNES.

BETTERAVE. s. f. En lat. *beta vulgaris*. Plante potagère dont la racine convient mieux à l'engrais des bestiaux qu'à l'alimentation du cheval. Cependant, dans la disette, on peut la lui donner cuite, ou au moins hachée. Les chevaux mis à l'usage de la racine de betterave s'engraissent, mais deviennent mous et paresseux. 130 kilog. de betteraves équivalent à 50 kilog. de bon foin.

BEURRE. s. m. En lat. *butyrum* ; en grec *bouturon*, de *bous*, vache, et de *turos*, fromage. Produit animal connu de tout le monde. Le beurre est insoluble dans l'eau et dans l'alcool, et soluble dans les huiles. On l'emploie comme adoucissant dans les inflammations de la conjonctive. On en oint les phlegmons et les furoncles ; on peut aussi le mêler aux feuilles de mauve et de guimauve, pour en former d'excellents cataplasmes émollients. Mais il faut renouveler souvent le beurre sur les parties malades, parce qu'il se rancit et devient alors irritant.

BEURRE D'ANTIMOINE. Voy. PROTOCHLORURE D'ANTIMOINE.

BÉZOARD. s. m. En lat. *lapis bezoardicus*. Les Arabes ont donné ce nom aux concrétions calculeuses qui se forment dans l'intérieur des quadrupèdes. Les bézoards des chevaux ont ordinairement beaucoup de volume ; il en est qui pèsent jusqu'à plusieurs kilogrammes. Ils sont formés de couches superposées, minces et fragiles ; si on les scie par le milieu, on voit dans leur centre quelque matière végétale qui sert de noyau. Les causes qui donnent naissance à ces concrétions sont inconnues. Dans l'animal vivant, les coliques périodiques et le dépérissement peuvent faire présumer la présence des bézoards dans l'estomac et les intestins, mais aucun signe certain n'existe à cet égard. La médecine vétérinaire ne possède pas non plus de moyens pour les combattre. Si on les soupçonnait dans leur principe, on pourrait peut-être en déterminer l'évacuation à l'aide de purgatifs. — Les bézoards ont joui autrefois d'une grande réputation comme médicament. Ces concrétions, de différentes couleurs et de différentes formes, étaient divisées

en un grand nombre de variétés que l'on distinguait en deux espèces principales : le *bézoard oriental*, que l'on trouve dans le quatrième estomac de la gazelle des Indes, et le *bézoard occidental*, qui se trouve dans le quatrième estomac de la chèvre sauvage du Pérou. Ces corps, le premier surtout, étaient regardés comme de puissants alexipharmaques. Les grandes vertus qu'on leur supposait ayant rendu les bézoards très-précieux et très-rares, on leur substitua d'autres concrétions animales, telles que les yeux d'écrevisses, et, avec ceux-ci, joints aux pinces de crabes, broyés et mêlés avec le musc, l'ambre, etc., on composa des *bézoards artificiels*, auxquels on donna le nom des métaux qui prédominaient dans leur composition. Enfin, on appela bézoards toutes les substances auxquelles on crut reconnaître les propriétés médicamenteuses qu'on attribuait aux véritables bézoards. Les calculs urinaires de l'homme ont aussi été préconisés comme alexipharmaques, sous le nom de *bézoards humains*. Les bézoards d'Allemagne sont appelés *égagropiles*, et l'on donne au deutoxyde d'antimoine le nom de *bézoard minéral*. Aujourd'hui, la médecine ne fait aucun cas des *bézoards*.

BÉZOARDIQUE. adj. Qui a rapport au bézoard ou qui en a les propriétés.

BI-CHLORURE DE MERCURE. Voy. Deuto-chlorure de mercure.

BIDET. s. m. Voy. Cheval dit bidet.

BIEN ASSIS. Voy. Assis.

BIEN ASSIS SUR SES HANCHES. Voy. Assis.

se BIEN-BRIDER. Voy Brider.

BIEN COIFFÉ. Voy. Coiffé.

BIEN DANS LA MAIN. Voy. Main.

BIEN DANS LA MAIN ET DANS LES TALONS. C'est la même chose que *être dans la main et dans les talons*. Voy. Main.

BIEN EN BOUCHE. Voy. Bouche.

BIEN EN CHAIR. On dit qu'*un cheval est bien en chair*, lorsqu'il a de l'embonpoint et que ses chairs sont fermes et saines.

BIEN EN ÉTAT. Voy. Être en état.

BIEN EN SELLE. Voy. Selle.

BIEN ENSEMBLE. Voy. Ensemble.

BIEN GIGOTTÉ. Voy. Gigotté.

BIEN JAMBÉ ou BIEN DE LA JAMBE. Voy. Jambe du cheval.

BIEN MIS. Voy. Mettre un cheval.

BIEN NÉ. Expression consacrée pour désigner un cheval de race noble.

BIEN PLACÉ. On le dit d'un cheval dont le front tombe presque perpendiculairement sur le bas du nez.

BIEN PLANTÉ Voy. Boulet.

BIEN SOUS LUI. Se dit d'un cheval bien placé, bien ensemble, qui se met bien sur les hanches, ce qui a lieu lorsque, en marchant, les hanches soutiennent, pour ainsi dire, les épaules.

BIEN SUIVI. Voy. Suivi.

se BIEN TENIR A CHEVAL. Voy. se Tenir bien a cheval.

BIEN TRAVERSÉ. On le dit d'un cheval fort du dessous et large du poitrail. *Ce cheval est bien traversé.*

BIÈRE. s. f. En lat. *cerevisia*. Liqueur fermentée que l'on fait avec du blé, de l'orge et du houblon. En médecine vétérinaire, la bière est employée comme véhicule de substances toujours toniques ou stimulantes. On croit que le *zythum* et le *curmi* des anciens n'étaient autre chose que la bière dont on fait aujourd'hui usage.

BIF. Voy. Mulet.

BIGE. s. f. En lat. *biga*. Chariot à deux chevaux, attelé de deux chevaux, tiré par deux chevaux. Les Romains l'appelaient *bijuga*, parce que les deux chevaux y étaient unis par le même joug.

BIGUER UN CHEVAL. En lat. *permutare*. C'est le changer, le troquer contre un autre, but à but.

BILE. s. f. En lat. *bilis*; en grec, *cholé*. Humeur sécrétée ou élaborée dans le corps des animaux. Le foie est l'organe sécréteur de la bile, qui arrive dans les intestins grêles par un canal particulier nommé *hépato-intestinal*; elle se forme dans tous les points du foie et va se mêler au *chyme* et au *suc pancréatique*. Cette sécrétion biliaire semble sujette à des modifications fréquentes, selon l'état variable du foie; sa qualité augmente lorsque le viscère éprouve une extension particulière. La bile du cheval est d'un jaune verdâtre et d'une viscosité semblable à celle du blanc d'œuf.

BILIAIRE. adj. Qui a rapport à la bile. On appelle *appareil biliaire*, *organes* ou *voies biliaires*, l'ensemble des parties qui concourent à la sécrétion et à l'excrétion de la bile. Voy. Foie. On dit aussi *calculs biliaires*. Voy. cet article.

BILIEUX, EUSE. adj. Qui abonde en bile. *Fièvre bilieuse*. Voy. Gastro-entérite.

BILLARDER. v. Action d'un cheval qui, en marchant, jette ses jambes de devant en dehors.

BILLOT. Voy. Mastigadour.

BILLOTS. s. m. pl. Morceaux de bois ronds, de 10 cent. de diamètre, et de 50 cent. de longueur, garnis à leur extrémité d'un anneau de fer, pour y adapter un cuir qu'on attache le long des flancs des chevaux neufs, et qui servent à les conduire plus facilement à la file les uns des autres pendant la route.

BINARD. Voy. Voiture.

BIPÈDE. s. m. et adj. En lat. *bipes*, de *bis*, deux, *pes*, pied. Il se dit au propre des animaux qui marchent sur deux pieds. En manége et extérieur, on entend par *bipède antérieur*, les pieds de devant; *bipède postérieur*, les pieds de derrière; *bipède diagonal*, un pied de devant d'un côté et un pied de derrière de l'autre; *bipède diagonal droit*, le pied droit de devant et le pied gauche de derrière; *bipède diagonal gauche*, le pied gauche de devant et le pied droit de derrière; *bipède latéral*, un pied de devant et un pied de derrière du même côté.

BIRONCHE. Voy. Voiture.

BISAILLE ou BISAIL. s. f. Mélange d'avoine, de pois et de vesces, semés au printemps. Ce mélange, récolté dans les pays qui sont dans la disette de pâturages, est donné comme nourriture aux chevaux. On peut aussi leur donner les graines mélangées de ces plantes.

BISANNUEL, ELLE. adj. Du lat. *biennis*. On le dit des plantes qui vivent environ deux ans, temps qui leur est nécessaire avant de donner une tige et des fleurs.

BISEAU. s. m. Nom d'une partie du sabot. Voy. Pied, 1er art.

BISQUAIN. s. m. Peau de mouton garnie de sa laine, qui a été préparée chez les mégissiers. C'est avec des *bisquains* que les bourreliers font des couvertures aux colliers des chevaux de tirage.

BISTORTE. s. f. En lat. *polygonum bistorta*. Plante indigène, vivace, qui vient dans les pâturages humides des hautes montagnes de l'Europe. Ce nom lui a été donné à cause de ses racines, qui sont tortues et ordinairement repliées les unes sur les autres. La racine de bistorte est de couleur brunâtre à l'extérieur, et rougeâtre à l'intérieur; sa saveur est acerbe et astringente. C'est un des meilleurs médicaments styptiques. On l'emploie en poudre, en décoction dans l'eau, ou sous forme d'opiat, à la dose de 32 à 64 grammes. La décoction sert aussi quelquefois en lotions et en injections, comme détersive et astringente.

BISTOURI. s. m. En lat. *scalpellus*, de *scalpere*, inciser. Instrument de chirurgie. Les bistouris nous sont venus de Pistoie, en Toscane, où existait autrefois la meilleure fabrique de ces sortes d'instruments, qu'on appelait *pistorienses gladii*. Les bistouris ont la forme d'un couteau, et sont composés de deux parties principales, la lame et la châsse ou manche. La lame, longue d'environ 10 centim., est articulée d'une manière mobile sur la châsse; celle-ci se compose de deux jumelles d'écaille, d'ivoire ou de toute autre substance analogue, entre lesquelles la lame se trouve placée. Quand le bistouri est fermé, ces jumelles, jointes entre elles, près de leur extrémité libre, par un clou rivé, sont jointes de même à l'autre extrémité par un clou rivé qui traverse le talon de la lame et lui sert de pivot. Le talon se prolonge en arrière par un bouton lenticulaire qui dépasse le manche quand l'instrument est fermé, et qui vient s'appuyer sur la partie postérieure des jumelles quand il est ouvert. Ces bistouris, dits à lame flottante, méritent la préférence, dans la plupart des cas, comme étant plus commodes que les bistouris à lame fixe ou dormante.

Bistouri droit ordinaire. Celui dont le tranchant de la lame décrit une ligne droite. Ce bistouri sert à ponctuer les abcès, à débrider les trajets fistuleux, et, en général, dans toutes les opérations qui nécessitent l'incision de dedans en dehors.

Bistouri droit à ressort. Celui dont la partie postérieure du manche est garnie d'un ressort élastique, terminé par une saillie quadrilatère qui s'engrène dans une échancrure correspondante, située sur le prolongement postérieur du talon de la lame, de manière que celle-ci ne peut se fermer sans qu'on la dégage en soulevant le ressort. Cet instrument sert aux mêmes usages que le précédent.

Bistouri convexe sur tranchant. Celui dont le tranchant de la lame décrit une courbe convexe; il porte aussi un ressort qui rend la lame immobile, quoique l'instrument soit ouvert. Ce bistouri sert aux incisions que l'on fait de dehors en dedans pour disséquer certaines tumeurs que l'on veut extraire, et pour ouvrir les abcès situés près des parties essentielles à ménager.

Bistouri droit boutonné. La lame de celui-ci,

plus longue et plus étroite que celle des autres bistouris, se termine par un bouton arrondi. L'instrument étant ouvert, la lame est rendue fixe par un ressort ou par une virole qui embrasse le prolongement de la lame. Ce bistouri est employé pour débrider certaines fistules dont le fond aboutit à des parties qu'il faut ménager; il sert aussi à pratiquer le débridement du col de la vessie dans l'opération de la cystotomie, et à débrider l'anneau inguinal dans l'opération de la hernie étranglée, à défaut du bistouri dit à *hernie*.

Bistouri à anneau mobile. Cet instrument porte un anneau que l'on fait glisser à frottement sur les jumelles, et qui, embrassant le prolongement lenticulaire placé au talon de la lame, maintient cette dernière mobile. Ce bistouri est tantôt à lame droite, tantôt à lame convexe ou boutonnée. Son usage est le même que celui du précédent.

Bistouri dit à queue à l'anglaise. Lame épaisse, large et courte, divisée en deux parties; le tiers supérieur formé par le tranchant, ayant la forme d'une serpette; les deux tiers inférieurs étant marqués de légers sillons transversaux, comme ceux d'une lime, afin d'empêcher la lame de glisser dans la main de l'opérateur. Ce bistouri sert à pratiquer l'opération dite de la queue à l'anglaise, et l'embryotomie.

Bistouri droit boutonné et à hernie. Cet instrument diffère du bistouri droit boutonné ordinaire par la lame, qui est beaucoup plus épaisse, beaucoup plus étroite, et parce qu'elle n'est tranchante que vers son extrémité. Il sert à débrider l'anneau inguinal dans l'opération de la hernie étranglée.

BISTOURNAGE. Voy. Castration.

BISTOURNER. Voy. Castration.

BI-TARTRATE DE POTASSE. Voy. Tartrate de potasse.

BLAFARD. adj. En lat. *pallidus*, *pallidulus*. Qui a perdu sa couleur naturelle. On donne cette épithète aux chairs d'une plaie, lorsqu'elles sont devenues ternes et blanchâtres.

BLANC. s. m. En lat. *Albus*. Se dit d'une des couleurs du poil. Voy. Robe.

BLANC DE BALEINE ou *spermacéti*. Matière particulière tirée du tissu cellulaire interposé entre les membranes du cerveau de diverses espèces de mammifères cétacées, et qui est grasse, solide, cassante, très-douce au toucher, blanche, d'une saveur légèrement huileuse, d'une odeur analogue à celle du poisson frais. Le blanc de baleine est fusible; il se dissout facilement dans les huiles, ainsi que dans l'éther et l'alcool bouillant. Presque entièrement composé de *cétine* (en lat. *cetina*, de *cete*, du grec *kêtos*, baleine) ou principe immédiat formé d'oxygène, d'hydrogène et de carbone, il est adoucissant, et convient dans les irritations de l'estomac ou des intestins, et plus particulièrement encore dans celles de la membrane muqueuse des bronches. A cet effet, on l'unit à d'autres substances pour en former certains opiats béchiques. La dose est de 32 à 64 grammes; étant d'un prix élevé, on l'emploie rarement en hippiatrique.

BLANC D'ESPAGNE. Voy. Craie.

BLANC D'OEUF. Produit animal connu de tout le monde. Battu avec de l'eau simple ou mucilagineuse, le blanc d'œuf sert à former une émulsion très-émolliente, à laquelle on peut ajouter quelques gouttes d'huile opiacée, ou bien deux ou trois cuillerées d'une décoction concentrée de têtes de pavot; de cette manière, l'émulsion est rendue très-calmante.

BLANC DE PLOMB. Voy. Carbonate de plomb.

BLANCHE. Voy. Chevaux célèbres.

BLANCHIR. v. Action par laquelle les maréchaux ôtent simplement la superficie de la sole à l'aide du boutoir, soit pour rasseoir un fer, soit pour ferrer, soit pour rechercher la cause qui fait boiter un cheval, comme, par exemple, un clou de rue, un chicot, etc.

BLASON. s. m. Devise et armes dépeintes sur un écu, telles que les portaient les anciens chevaliers; ou, assemblage de tout ce qui compose l'écu armorial (*scutum gentilitium*). Des villes, des nations, ont adopté des armoiries, et quelquefois les ont gravées sur des médailles; des médailles ont également été frappées par les anciens pour conserver le souvenir de certains faits, de certains événements. Le mot *armoiries* vient de *armure*, à cause qu'on peignait autrefois sur les écus, les casques et les cottes-d'armes des chevaliers, les marques qu'ils avaient prises pour se distinguer les uns des autres, tant à la guerre que dans les tournois. Ménage dérive le mot *blason* de *latio*, parce qu'il était porté par les chevaliers sur leurs écus; d'autres le font dériver, par métathèse ou transposition d'une lettre, de l'hébreu *sobal*, qui signifie *tulit*, *portavit*. Borel le fait venir du mot latin *laus*, qui signifie louange, et de *sonare*, qui veut

dire sonner, en mettant un B devant le mot entier. Mais la plus commune opinion est que le mot *blason* provient de l'allemand *blazen*, sonner du cor, parce que ceux qui se présentaient aux lices des anciens tournois sonnaient du cor pour faire savoir leur venue. Les hérauts, après, sonnaient de leurs trompettes et blasonnaient les armoiries de ceux qui se présentaient, les décrivaient à haute voix, et quelquefois s'étendaient sur les louanges et les exploits de leurs maîtres. Il n'est ici question que des armoiries où figure le cheval.

Dans les médailles puniques, le cheval est le symbole de Carthage, bâtie, selon l'oracle, au lieu où l'on trouva une tête de cheval.

Le *cheval bondissant* marque l'Espagne où il se trouve d'excellents chevaux, et quelquefois les victoires remportées aux jeux publics, comme sur les médailles du roi Hiéron. Quelquefois aussi c'est le Bucéphale d'Alexandre, ou simplement le symbole des rois de Macédoine où naissent de très-beaux chevaux.

Les *chevaux paissants* marquent la paix et la liberté, ou seulement un pays abondant en pâturages.

Les Incitati de Rome ont pour devise un *cheval barbe courant*, avec ces mots : *Dant animos plagæ* ; et les Erranti de Brescia, un *barbe* aussi, et pour inscription : *Velocitate palmam*.

Un *cheval de bataille tout armé*, avec ce vers de Virgile : *Campo sese arduus inferet*, est la devise d'un grand capitaine, d'un brave.

Un *cheval nu*, sans bride, allant le galop, constitue les armoiries d'Arezzo, en Italie.

En terme de blason, on appelle *cheval* ou *poulain gai*, celui qui est peint nu sans bride ni licou (*Liber equus*).

On dit *cheval effrayé* ou *cabré*, quand il est peint rampant (*Equus arrectus*). On dit aussi *animé*, pour exprimer que son œil est d'un autre émail (*Animatus*) ; et *armé*, en parlant du pied que la nature lui a donné pour se défendre, quand il est aussi d'un émail différent (*Armatus*).

On blasonne aussi le cheval, *bardé, houssé* et *caparaçonné* (*Equus demisso amploque ornatus ut coopertus stragulo, stragulatus*).

BLAZE. Voy. *Bléeding*, à l'art. Chevaux célèbres.

BLÉ DE FROMENT. Grain très-connu. Ce n'est qu'en cas de nécessité que le blé peut être donné seul aux chevaux ; sa qualité extrêmement nutritive exposerait à la fourbure et au farcin ceux à qui on le donnerait habituellement. On peut toutefois, sans inconvénient, en faire manger une ou deux jointées par jour, avant de faire boire, aux chevaux étroits de boyau ; ou mélanger cette jointée avec la ration d'avoine destinée à de vieux chevaux dont l'estomac est affaibli. On peut aussi en donner en petite quantité aux étalons pendant le temps de la monte. La paille de froment, dans laquelle il serait resté une certaine quantité de grains, peut tenir lieu de toute nourriture. Dans quelques pays, la plante du blé est associée à d'autres plantes pour en nourrir les chevaux.

BLÉ D'INDE ou DE TURQUIE. Voy. Maïs.

BLÉEDING ou BARTLETT'S CHILDERS. Voy. Chevaux célèbres.

BLEIME. s. f. Irritation ou inflammation de la portion veloutée du tissu réticulaire du pied, produite par la pression, la meurtrissure de la sole, et quelquefois des quartiers. Les distinctions que l'on fait de cette lésion, en *bleime naturelle, accidentelle, foulée, sèche, humide, suppurée*, semblent inutiles et embarrassantes. Les chevaux qui ont les pieds plats, les talons bas et la corne tendre ; ceux dont les pieds sont secs, encastelés et à talons serrés ; les chevaux fins, qui ne travaillent pas habituellement et que l'on fatigue aussitôt après une nouvelle ferrure, sont plus sujets que d'autres aux bleimes. Elles naissent quelquefois à la suite d'une pression répétée et longtemps continuée sur un terrain dur et caillouteux ; d'autres fois, elles sont le résultat d'une meurtrissure occasionnée par l'éponge du fer ; enfin, elles peuvent être la conséquence d'un fer mal attaché qui bat la sole, d'un corps étranger introduit entre le fer et le dessous du pied, d'une longue marche sur le pavé ou sur des terrains durs et pierreux, de la marche à pied nu. Certaines bleimes ne sont caractérisées que par une claudication plus ou moins prononcée, ou bien une douleur vive et sourde. Dans ce dernier cas, il n'est pas rare de voir des chevaux boiter longtemps sans qu'on soupçonne le siége du mal. Pour le découvrir, on pare le pied à fond, et on ne tarde pas à apercevoir une tache sanguine ou du pus noirâtre et fétide. Lorsque la bleime n'est ni ancienne ni accompagnée de suppuration, on amincit la corne sans aller au vif ; on ferre convenablement et on applique des émollients.

S'il est nécessaire d'enlever une plus grande partie de corne, on le fait avec la *feuille de sauge*, et on applique ensuite quelques plumasseaux, dont le premier est imbibé d'eau-de-vie ou recouvert de térébenthine; on fixe le tout avec une bande, et l'on place le fer avec quatre clous non rivés; ensuite, le pied est pansé suivant l'indication. Les pieds secs sont en outre enduits de corps gras, ou mis de temps en temps dans un bain d'eau tiède, ou enfin enveloppés de cataplasmes émollients. On laisse le cheval en repos jusqu'à ce que toute trace de bleime ayant disparu, la corne ait acquis une certaine force. Alors, on ferre le cheval à demeure, et il se trouve en état de recommencer à servir. Le fer que l'on nomme *à planche* est le plus convenable. Quand la bleime est suppurée, elle entraine la désunion d'une partie de l'ongle. Dans ce cas, il faut enlever la partie du sabot désunie et les chairs altérées; il arrive parfois qu'on se trouve obligé d'emporter toute la sole, d'emporter même le quartier et le cartilage latéral. Ces opérations et les soins qu'elles exigent sont indiqués aux articles *Dessolure* et *Javart*. *Abattre du pied* assez souvent en conservant aux arcs-boutants autant d'épaisseur que possible, soumettre les chevaux habituellement au travail, les faire marcher fréquemment et suffisamment dans des endroits humides; telles sont les précautions par lesquelles on peut prévenir les bleimes. Quelques maréchaux croient convenable, dans ce cas, d'étamper la branche interne du fer loin du talon; mais ce procédé peut, au contraire, occasionner le développement des bleimes par la pression douloureuse exercée sur le talon dans l'instant de l'appui.

BLEIMEUX. adj. Qui appartient à la *bleime*; qui est affecté de *bleime*.

BLENNORRHAGIE. En latin *blennorrhagia*, du grec *blenna*, mucus, et *rhégnumi*, je romps, je chasse dehors. Voy. VAGINITE.

BLENNORRHÉE. En latin *blennorrhœa*, du grec *blenna*, mucus, et *rhéin*, couler. Voy. URÉTRITE.

BLÉ NOIR. Voy. SARRASIN.

BLÉPHARITE. s. f. En latin *blepharitis*, du grec *blepharon*, paupière, et de la terminaison *ite*, qui indique une phlegmasie. *Inflammation des paupières*. Voy. MALADIES DES PAUPIÈRES.

BLÉPHAROPTOSE. s. f. En latin *blepharoptosis*, du grec *blepharon*, paupière, et *ptôsis*, chute. Abaissement habituel de la paupière supérieure au-devant de l'œil, de manière à présenter un obstacle plus ou moins grand à la vision. La blépharoptose dépend quelquefois de l'œdème ou du relâchement excessif des téguments de l'organe affecté, et d'autres fois de la paralysie du muscle élévateur de la paupière. Dans ce dernier cas, la paupière retombe d'elle-même aussitôt qu'on éloigne le doigt qui a servi à la relever. La maladie alors a assez de gravité, et résiste souvent au traitement qu'on lui oppose. Celui qui semble être le plus efficace consiste dans des vésicatoires volants et dans la *cautérisation objective*; on a recommandé aussi l'usage des excitants, tels que les frictions sèches ou ammoniacales sur le front et la paupière, ou bien le calorique et la chaleur condensée à l'aide de loupes. Ces moyens n'ayant pas réussi, on excise une partie de la peau de la paupière supérieure en forme de côte de melon, de manière que les deux angles répondent aux deux angles des paupières, et l'on opère la suture des deux lèvres de la plaie qui se réunit par *première intention*. Voy. PLAIE. Lorsque la blépharoptose est le résultat de l'œdème de la paupière, il convient d'employer les résolutifs toniques, en y joignant le traitement général de l'œdème, si cette complication existe ou semble devoir survenir.

BLÉ SARRASIN. Voy. SARRASIN.

BLESSURE. s. f. Du grec *plessein*, frapper. En latin *vulnus*, *lœsio*. Nom générique donné à toute espèce de lésion locale produite par une cause extérieure, qu'il y ait ou non solution de continuité des tissus. Les blessures sont donc les *plaies* proprement dites, les *contusions*, les *luxations*, les *entorses*, les *hernies*, les *fractures*, etc. Les chevaux sont sujets à se blesser à une foule d'endroits, par l'effet des harnais, ou par une infinité d'autres causes accidentelles. La plupart de ces accidents, tels que les blessures sous la selle, au garrot, au poitrail, aux barres, à la barbe, etc., peuvent être prévenues par des soins convenables. Toutefois, lorsqu'il y aura blessure, on s'empressera d'y porter remède aussitôt qu'on s'en apercevra. Les blessures accidentelles, très-fréquentes à la guerre, ont souvent des suites funestes plutôt par le défaut de soins prompts que par leur gravité : celles qui sont produites par les armes à feu sont contuses, plus ou moins meurtries et pénétrantes; celles que

font les armes blanches perforent, coupent ou divisent les tissus, et occasionnent l'hémorrhagie, ce qui n'a pas lieu dans les premières. Voy. PLAIE et CONTUSION.

Quelquefois les maquignons, pour mieux vendre un cheval boiteux, lui font une blessure à la jambe, et c'est à cette blessure qu'ils attribuent la claudication.

BLESSURES DE L'IRIS. Voy. MALADIES DE L'IRIS.

BLESSURES DES BARRES. Lésions qui proviennent ordinairement d'un mors mal fait ou de l'impression trop rude qu'il exerce, soit naturellement, soit par la mauvaise manière de se servir de la bride. L'accident s'annonce d'abord par une rougeur légère; si on la néglige et qu'on n'en éloigne pas la cause, l'inflammation peut produire la suppuration, la dénudation de l'os, la carie et la fistule. Ce qu'il y a de mieux à faire lorsque les blessures des barres sont récentes, c'est de laisser le cheval en repos et de bassiner de temps en temps la partie avec de l'eau tiède un peu acidulée, ou de l'eau d'orge miellée. Si le service de l'animal était indispensable, on remplacerait le mors par un caveçon ou par un mors de bois enveloppé de linge. La guérison se fait peu attendre ordinairement, et, la cause n'agissant plus, le mal ne se renouvelle point. Ayant à combattre la carie, on rugine l'os pour l'enlever, on met le cheval au régime, et l'on humecte fréquemment la partie avec du vin miellé. On ne reprend l'usage de la bride que lorsque le point lésé de la barre s'est recouvert d'une pellicule dure et capable de résister; si l'os est cassé, on procède comme dans les fractures. Voy. FRACTURE.

de BOHAN (baron Fr. Ph. Loubat), né à Bourg-en-Bresse, le 22 juillet 1751, et mort dans la même ville le 9 mars 1804, est auteur de plusieurs ouvrages dont les plus connus sont : *Mémoires sur les haras, considérés comme une nouvelle richesse pour la France, et les moyens qui peuvent augmenter les avantages de la cavalerie française*, 1805, in-8°; *Principes pour monter et dresser les chevaux de guerre*, formant le troisième volume de l'ouvrage du baron de Bohan, ayant pour titre: *Examen critique du militaire français, suivi des passages extraits des deux premiers volumes*, 1821, in-8°.

BOGHEI. Voy. VOITURE.

BOIRE. v. Du lat. *bibere*. Action de prendre un liquide et de l'avaler. *Faire boire, mener boire, donner à boire. Faire boire un cheval au seau*, c'est lui apporter un seau d'eau pour le faire boire dans l'écurie ou ailleurs.

BOIRE LA BRIDE. Voy. BRIDE.

BOIRE DANS SON BLANC ou BUVANT DANS SON BLANC. Voy. ROBE.

BOIS. s. m. En lat. *lignum*, en grec *xulon*. L'une des substances dont fait usage la chirurgie pour confectionner des appareils et des bandages. Le bois employé dans ce but, et notamment pour des attelles et des éclisses, doit être léger, non cassant et coupé de droit fil. On choisit ordinairement, à cet effet, le sapin, le hêtre, le frêne, le noisetier.

BOIS DE GAIAC. Voy. GAÏAC.

BOISSON. s. f. En lat. *potus*. Liquide dont tous les animaux s'abreuvent pour satisfaire le besoin de la soif. La boisson ordinaire du cheval est l'eau telle que l'offre la nature. A l'écurie, elle est d'un seau (12 à 15 litres) chaque fois. Lorsqu'on s'aperçoit qu'un cheval la boit jusqu'à la dernière goutte, c'est une preuve que la quantité est insuffisante, et, dans ce cas, on lui en donne de nouveau; si, au contraire, l'animal en laisse beaucoup, on l'excite à boire en la blanchissant avec du son, en y jetant un peu de sel, ou en lui donnant une ou deux poignées de bon foin ou d'avoine. Aux articles *Abreuver* et *Eau*, nous avons parlé de ce qui a trait à la boisson naturelle ou ordinaire que les chevaux prennent d'eux-mêmes, et qui diffère des *breuvages* en ce que ceux-ci exigent toujours l'emploi de moyens particuliers pour les faire avaler. Nous ajouterons cependant que, dans le cas de diète prophylactique ou de préservation, comme dans celui de maladie déjà existante, il ne convient pas de présenter de l'eau pure aux animaux; elle pèserait sur l'estomac, affaiblirait l'organisme en s'échappant trop promptement par les émonctoires. L'eau qu'on leur donne doit être chargée de quelques principes alimentaires; il n'arrive presque jamais qu'on réduise le cheval à une diète absolue. Nous dirons aussi que dans certains cas on donne du vin pour boisson au cheval. Voy. VIN.

BOISSON MÉDICINALE. Liquide dont la base est l'eau commune, dans laquelle se trouvent en suspension des substances qui, selon les cas, lui communiquent différentes qualités. Ce sont tantôt des décoctions de guimauve, d'orge, de graine de lin, de son, de froment ou de farine d'orge, de sarrasin, de fèves ou de tourteaux

d'huile, de marc de raisin, de drêche ou de résidus de fabrique de sucre; tantôt du miel, de l'oxymel; ou certains acides, tels que le vinaigre, l'acide nitrique, l'acide sulfurique à de très-petites doses; tantôt enfin des sels, tels que la crème de tartre, le nitre, le sulfate de fer, etc. Ces boissons doivent être mélangées de son ou de farine d'orge, autrement les chevaux les refuseraient souvent. Les vertus curatives propres aux différentes sortes de boissons médicinales sont, comme pour les breuvages, *rafraîchissantes*, *laxatives*, *diurétiques*, suivant la substance qui est dissoute dans l'eau dont s'abreuvent les chevaux. En général, on rend les boissons adoucissantes en ajoutant à un seau d'eau ordinaire une décoction de 400 à 500 grammes d'orge; 500 grammes d'oxymel simple pour les boissons rafraichissantes; et 32 grammes de nitrate de potasse par seau d'eau ou 10 litres (10 kilog.), pour les boissons diurétiques. On les rend toniques en dissolvant dans 10 kilog. d'eau commune, 7 décag. de sulfate de fer. Cette boisson convient dans les cas où les chevaux ayant été affaiblis par un travail excessif et prolongé, on veut leur donner du ton et relever leurs forces.

BOITAGE. Voy. CLAUDICATION.

BOITEMENT. Voy. CLAUDICATION.

BOITER DE VIEUX MAL ou BOITER DE VIEUX. Voy. CLAUDICATION.

BOITERIE. Voy. CLAUDICATION.

BOITERIE DE VIEUX MAL. Voy. CLAUDICATION.

BOITEUX ou BOITER DE LA BRIDE. Voy. BRIDE.

BOITEUX ou BOITER DE L'OREILLE. Voy. BRIDE.

BOITER TOUT BAS. Voy. CLAUDICATION.

BOITEUX. adj. En latin *claudus*, de *claudicare*, boiter. Qui boite. Voy. CLAUDICATION.

BOL. s. m. En latin *bolus*, du grec *bólos*, morceau, bouchée. Préparation pharmaceutique simple ou composée, de la même consistance que l'*électuaire*, plus molle et plus volumineuse que les pilules, et à laquelle on donne ordinairement la forme olivaire. Il est des bols qui tirent leur nom de certaines qualités que leur communiquent quelques-uns des ingrédients dont ils sont composés, comme les bols savonneux. Les propriétés médicamenteuses du bol diffèrent entre elles selon les substances qui entrent dans leur composition. On les confectionne généralement comme les électuaires, qui peuvent tous être convertis en bols en leur donnant plus de consistance; à cet effet, on introduit dans la préparation une moindre quantité de substances molles, ou l'on augmente celle des poudres qu'on y fait entrer. D'après leurs propriétés médicinales, on divise les bols en adoucissants, antifarcineux, béchiques, excitants, fondants ou purgatifs, toniques, vermifuges, etc. Voy. ÉLECTUAIRE.

BOL ALIMENTAIRE. Masse arrondie que forme l'aliment soumis à la mastication et imprégné de salive, au moment où il est rassemblé sur la partie supérieure de la langue, pour être porté dans le pharynx par la déglutition.

BON, ONNE. adj. Se dit du cheval et des autres animaux, relativement aux qualités qui les rendent propres à quelque usage, à quelque emploi. *Un bon cheval de selle; un bon cheval de carrosse, de cabriolet, de charrue; un bon cheval de poste; une bonne jument*, etc.

BON AGE. Voy. DENTITION.

BON CAVALIER, BONNE CAVALIÈRE. Voy. CAVALIER.

BON CHEVAL DE PAS. Voy. PAS.

BOND. s. m. En latin *saltus*. Saut que le cheval fait en s'élevant subitement en l'air et retombant à la même place. On peut, sinon paralyser l'effet des bonds, les rendre moins violents. Pour cela, il faut saisir assez promptement l'instant où le cheval se dispose à bondir, et alors *disperser* ses forces en faisant céder l'encolure de droite à gauche, le porter vigoureusement en avant, afin qu'il ne puisse rencontrer un point d'appui fixe sur le sol. Les bonds, mouvements de fougue d'un jeune cheval, pourraient avoir des conséquences fâcheuses, si le cavalier ne s'occupait de les déjouer avant qu'ils fussent dégénérés en défenses. Voy. DÉFAUT.

BONDIR. v. Faire des bonds. Un cheval qui bondit. Voy. DÉFAUT.

BONDISSEMENT. s. m. En latin *subsultus*. Action de bondir. *Le bondissement d'un cheval.*

BON ÉCUYER, BONNE ÉCUYÈRE. Voy. ÉCUYER.

BON HOMME DE CHEVAL. Voy. HOMME DE CHEVAL.

BONNET. s. m. Espèce de fourreau qui couvre le front et la nuque, se noue sous la ganache, et qui, étant juste et fixé avec attention, empêche les insectes d'aborder, de s'introduire et de tourmenter cruellement un cheval qui n'a aucune défense contre cet ennemi sanguinaire et opiniâtre. Les oreilles s'enfoncent aisément dans cet outil. Ce bonnet, fait de cou-

til, est surtout utile en voyage pour les chevaux d'équipage.

BON PIED. Voy. Pied, 2e art.

BONTCHOUK. s. m. Lance ornée d'une queue de cheval, que l'on portait anciennement devant les rois de Pologne, lorsqu'ils étaient à la tête de leurs armées.

BONTÉ. s. f. En parlant du cheval, ce mot exprime l'idée d'un tempérament robuste et d'une constitution souple, nerveuse, qui, dépendant de l'intérieur de la machine et tenant à l'assemblage heureusement combiné de ses parties, ne peuvent être aperçus et reconnus que par l'usage que l'on fait de l'animal. Nous sommes entrés dans quelques détails à ce sujet, à l'article *Choix d'un cheval*. Il y a une *bonté morale* et une *bonté physique* dans le cheval comme dans l'homme. Toujours les éleveurs doivent tendre à augmenter la bonté de leurs chevaux. Voy. Naturel et Éducation du cheval.

BON TRAIN. On le dit dans cette phrase : *aller bon train*. Voy. Train, 2e art.

BON TROT. Voy. Trot.

BORAK. Voy. El borak.

BORBORYGME. s. m. En lat. *borborygmus*, du grec *borborugmos*, murmure. Bruit sourd, espèce de gargouillement produit par le déplacement des gaz contenus dans le canal intestinal, soit que ces gaz s'exhalent en plus grande quantité qu'à l'ordinaire, soit qu'ils circulent plus péniblement. Les borborygmes ont quelquefois lieu en état de santé. C'est le bruit que certains chevaux font entendre en trottant, sans qu'aucun signe l'indique pendant le repos. Les borborygmes dénotent souvent l'embarras des intestins; on les observe dans les coliques, les indigestions et plusieurs affections des voies digestives. On les entend en appliquant l'oreille sur le ventre. C'est un signe fâcheux dans les affections aiguës, lorsqu'elles sont compliquées de l'inflammation des viscères de la cavité du péritoine, et surtout s'il ne sort ni vents ni matières fécales. On prétend, mais cela n'est pas constaté, que les borborygmes indiquent un cheval très-sujet aux coliques.

BORÉE. s. m. Du lat. *Boreas*. (Myth.) Vent du nord, bise, l'un des quatre vents principaux, fils d'Astréus et d'Héribée. La première chose qu'il fit étant grand, fut d'enlever Orythie, fille d'Erechthée ; il en eut deux fils, Calaïs et Zétès. Les habitants de Mégalopolis lui rendaient de grands honneurs. Il se transforma en cheval, et, par le moyen de cette métamorphose, il procura à Dardanus douze poulains d'une telle vitesse, qu'ils couraient sur les épis sans les rompre, et sur la surface de la mer sans enfoncer. Les poëtes disent qu'il a des brodequins aux pieds et des ailes aux épaules, pour exprimer sa légèreté; qu'il se couvre quelquefois d'un manteau, et qu'il a la figure d'un jeune garçon.

BORGNE. adj. En lat. *cocles, unoculus, luscus;* qui n'a qu'un œil, qui ne voit que d'un œil, qui a perdu un œil. Un cheval devenu borgne par suite de causes extérieures, peut faire encore un bon service, mais sa valeur en est considérablement diminuée. La perte accidentelle d'un œil et même des deux, n'empêche pas un étalon d'être employé dans un haras. — *Déferré d'un œil* est une expression vulgaire dont on se sert pour désigner un cheval borgne.

BORISTÈNE. Voy. Chevaux célèbres.

BOSSE SOUS LA GORGE. Voy. Gorge.

BOSSETTE. s. f. Pièce de cuir qu'on met près des yeux des mulets pour fixer la vue de ces animaux en avant.

BOSSETTES. Voy. Mors.

BOT. adj. On désigne ainsi un pied défectueux. Voy. Maladies du pied.

BOTANIQUE. s. f. En lat. *botanica*, du grec *botané*, herbe. Science qui s'occupe de la connaissance des végétaux, en faisant ressortir leurs caractères, leurs différences et leur classification.

BOTTE. s. f. Chaussure de cuir qui enferme le pied, la jambe et quelquefois le genou de l'homme ; elle est composée d'un pied, d'une tige et d'une genouillère, quand elle est uniquement destinée à être mise pour monter à cheval, comme les *bottes à l'écuyère*. Le talon de la botte est alors armé d'un éperon fixé au cuir, ou d'un éperon mobile qu'on attache par une courroie passant sur le cou-de-pied.

La *botte molle* ou *à l'écuyère*, est celle dont la tige fait plusieurs plis au-dessus du cou-de-pied.

La *botte forte*, est celle dont la tige est dure et ne fait aucun pli. Elle sert ordinairement à la gendarmerie, aux postillons, etc.

Les *bottes à la hussarde* et *à l'anglaise* sont molles et n'ont pas de genouillère.

Le mot *botte* est employé dans plusieurs locutions relatives au manége Voy. Aller a la botte et Serrer la botte.

BOTTE DE FOIN ou **de PAILLE**. Certaine quantité de paille ou de foin qu'on entoure avec des liens de même nature, et qu'on donne aux chevaux à l'écurie. — Une botte de foin à la pointe d'un bâton était l'oriflamme des anciens Romains qui combattaient à pied.

BOTTELAGE. s. m. Action par laquelle on lie une *botte*, c'est-à-dire une certaine quantité de foin ou de paille.

BOTTELER. v. En lat. *colligare*. Mettre en bottes, soit du foin, soit de la paille.

BOTTELETTE. s. f. Petite botte de foin, de paille, etc. Voy. Botte de foin.

se **BOTTER**. v. Mettre des bottes pour monter à cheval. — On dit qu'un cheval *se botte*, lorsqu'en passant sur un terrain gras, la terre lui remplit le pied et y reste.

BOTTINE. s. f. Pièce de cuir qu'on attache avec des boucles aux pieds des chevaux à l'endroit où ils se coupent.

BOUCAGE ANIS. Voy. Anis.

BOUCHE. s. f. En lat. *os*; en grec *stoma*. Partie de la tête du cheval, ainsi nommée à cause de la noblesse de cet animal, et qu'on appelle gueule dans les autres animaux. La bouche est de toutes les régions de la tête une des plus importantes à examiner dans un cheval de selle. Formée par les deux mâchoires, dont l'une supérieure ou *immobile*, et l'autre inférieure ou *mobile*, elle se compose à l'extérieur des *lèvres*, du *menton* et de la *barbe*; à l'intérieur, de la *langue*, du *canal*, du *palais*, des *barres*, des *gencives* et des *dents*. L'écartement du canal forme au dehors ce qu'on appelle l'*auge*, et les deux branches de l'os maxillaire forment ce qu'on appelle la *ganache*. Le fond de la bouche, en arrière du voile du palais, prend le nom de *gosier*, *pharynx* ou *arrière-bouche*. L'examen de toutes les parties de la bouche est d'autant plus indispensable, que des rapports et des relations intimes que ces parties ont ensemble dépend l'art de bien emboucher le cheval et de réparer les défectuosités des unes, sans porter atteinte aux autres. On doit donc considérer la bouche sous le double intérêt de l'embouchure et de la connaissance de l'âge. « La bouche, dit Buffon, ne paraissait pas destinée par la nature à recevoir d'autres impressions que celles du goût et de l'appétit; cependant elle est d'une si grande susceptibilité, que c'est à la bouche, de préférence à l'œil et à l'oreille, qu'on s'adresse pour transmettre au cheval le signe de la volonté. Le moindre mouvement ou la plus légère pression suffit pour avertir et déterminer l'animal, et cet organe du sentiment n'a d'autre défaut que celui de sa perfection même. Sa trop grande sensibilité veut être *ménagée*; car, si on en abuse, on gâte la bouche du cheval en la rendant insensible à la pression du mors. » Voy., à l'article Défaut, *Des chevaux ardents*. Voy. aussi Dentition.

En termes de manége, on entend par *bouche*, la sensibilité des barres qui supportent le mors.

On dit qu'*un cheval est bien en bouche*, lorsque toutes les parties qui composent cette région sont dans des rapports exacts.

Bouche à pleine main. On le dit de celle que l'on ne sent ni trop ni trop peu dans la main.

Bouche assurée. On le dit de la bouche qui souffre le mors sans inquiétude.

Bouche belle, *bonne*, *loyale*. Se dit, en parlant d'un cheval de selle, du juste degré de sensibilité de la bouche, degré qui résulte de la parfaite conformation des lèvres, de la langue et des barres, pour recevoir régulièrement l'action du mors. La bouche présente alors à celui-ci un appui ferme et régulier, c'est-à-dire que le mors n'y fait ni trop ni trop peu d'impression. Une telle bouche est extrêmement fraîche. Lorsque cette harmonie n'existe pas, on doit tâcher de réparer, par l'embouchure, les défectuosités qui existent dans quelques régions de la bouche, sans porter la moindre atteinte aux autres parties. Ces principes, que partagent presque tous les écuyers, sont combattus par M. Baucher. Il dit que toutes les bouches sont également loyales, mais que les constructions que présentent les chevaux sont différentes; malheureusement, ajoute-t-il, on a toujours erré sur la cause, en attribuant à la conformation particulière de la bouche du cheval, ce qui n'était dû qu'à la mauvaise disposition de sa charpente osseuse.

Bouche chatouilleuse. Se dit d'une bouche qui a trop de sensibilité.

Bouche dure, *perdue*, *ruinée*. On le dit de celle qui n'a plus la moindre sensibilité.

Bouche fausse ou *égarée*. Se dit de celle dans laquelle l'appui est incertain, douloureux, et qui ne répond pas avec justesse aux impressions du mors. L'incertitude de cette bouche peut provenir de ce que les barres sont tranchantes ou trop exposées à l'action du mors, comme aussi d'une foule d'autres causes, telles qu'une faiblesse naturelle, des maux dans les

reins ou dans les jarrets, de la dureté des premières embouchures, et surtout des efforts excessifs d'une main dont les mouvements ont été aussi cruels qu'importuns et irrésolus, de la lenteur et de la faiblesse de la main qui, n'ayant aucune fermeté, a permis au cheval de se livrer à mille actions vagues, dans lesquelles il s'est offensé et blessé lui-même en s'appuyant inconsidérément sur le mors, etc. M. Baucher n'admet pas de bouches égarées, et, pour le prouver, il répète quelques-uns des arguments dont il s'est servi au sujet des *barres*. Voy. ce mot.

Bouche forte. On le dit de celle où le mors ne fait presque point d'effet sur les barres. On dit alors que le cheval est *gueulard*, qu'il *a de la gueule*, qu'il *est sans bouche* ou *fort en bouche*.

Bouche fraîche. Se dit de celle qui conserve toujours le sentiment du mors, et qui est sans cesse humectée par une écume blanche. Les maquignons qui veulent faire entrevoir de la fraîcheur dans la bouche des chevaux qu'ils mettent en vente, leur donnent du sel en leur mettant le mors. Ce sel excite la sécrétion des glandes salivaires et fait paraître de l'écume dans la bouche.

Bouche plus qu'à pleine main. On le dit lorsque le cheval n'obéit qu'avec peine, ne s'arrête que difficilement par l'action du mors, sans cependant forcer la main.

Bouche sèche. Se dit de celle qui est sans écume, ce qui provient quelquefois du manque de sensibilité dans la bouche.

Bouche sensible ou *fine*. Il se dit lorsqu'elle est délicate aux impressions du mors; cet excès de sensibilité constitue un défaut.

Bouche tendre. On le dit d'un cheval qui a la bouche fine et délicate, et qu'il ne faut pas gourmander de la main.

Assurer, *rassurer*, *gourmander*, *offenser* la bouche. Voy. ces articles.

Dur à la main. Se dit d'un cheval dont la bouche a peu de sensibilité.

N'avoir ni bouche ni éperons. Se dit d'un cheval insensible au mors comme à l'éperon, et auquel rien ne saurait donner la sensibilité ou l'énergie dont il manque.

Rafraîchir la bouche. C'est la même chose que reposer la bouche.

Reposer la bouche. C'est rendre un peu la main pour soulager les barres.

La bouche est le siége de diverses affections. Voy. APHTHES, BARBES ou BARBILLONS, FÈVE ou LAMPAS, et FISTULE.

BOUCHE A PLEINE MAIN. Voy. BOUCHE.

BOUCHE ASSURÉE. Voy. BOUCHE.

BOUCHE BELLE. Voy. BOUCHE.

BOUCHE BONNE. Voy. BOUCHE.

BOUCHE CHATOUILLEUSE. Voy. BOUCHE.

BOUCHE DURE. Voy. BOUCHE.

BOUCHE ÉGARÉE. Voy. BOUCHE.

BOUCHE FAUSSE. Voy. BOUCHE.

BOUCHE FINE. Voy. BOUCHE.

BOUCHE FORTE. Voy. BOUCHE.

BOUCHE FRAICHE. Voy. BOUCHE.

BOUCHE LOYALE. Voy. BOUCHE.

BOUCHE PERDUE. Voy. BOUCHE.

BOUCHE PLUS QU'A PLEINE MAIN. Voy. BOUCHE.

BOUCHE RUINÉE. Voy. BOUCHE.

BOUCHE SÈCHE. Voy. BOUCHE.

BOUCHE SENSIBLE. Voy. BOUCHE.

BOUCHE TENDRE. Voy. BOUCHE.

BOUCHON. s. m. Tortillon de paille ou de foin que l'on fait sur-le-champ pour frotter le corps d'un cheval, surtout lorsqu'il est en sueur.

BOUCHONNER. v. Action de frotter un cheval avec un bouchon ou tortillon de paille ou de foin, pour le nettoyer et lui ôter la sueur. Quand la sueur est abondante, il vaut mieux essuyer le cheval avec du foin ou avec de la paille qu'on prend à pleine main, et que l'on a soin de renouveler plusieurs fois. Il est très-salutaire pour les chevaux de les *bouchonner* quand ils ont chaud, quand ils viennent de l'abreuvoir, et quand ils sont malades. Cette opération ouvre les pores de la peau et rappelle ou entretient la transpiration. On ne saurait trop en recommander l'usage. Le *Cours d'Équitation de Saumur* (1830) contient les lignes suivantes, relativement à l'action de bouchonner : « On se sert habituellement de la paille ou du foin, comme propres à cet usage, mais sans distinguer les effets particuliers du dernier, qui, lorsqu'on s'en sert à la poignée et non confectionné en bouchon ordinaire, après toutefois avoir été mouillé d'avance et de façon à n'être plus qu'humide, nettoie parfaitement toutes les surfaces que l'on veut frictionner par ce moyen, et qui s'en trouvent complétement appropriées. Cette méthode de panser les chevaux au foin humide, ainsi que celle de les frotter avec la main seule, est particulièrement usitée en Angleterre. En Espagne, on emploie, en place de

bouchons et même d'étrilles, des gantelets en crins ou en poils de chameau, qui enveloppent la main. Ces gantelets font l'usage du bouchon et de la brosse ; mais il est difficile d'en enlever la crasse qui s'y amasse. Le seul inconvénient, quand on se sert de foin, est de perdre une petite partie de la ration ; mais ce mal est peu grave, si on n'emploie que les liens, trop souvent de qualité tout à fait inférieure, et qu'il vaut mieux encore user ainsi, que de les donner à manger au cheval. »

BOUCLEMENT. s. m. En lat. *infibulatio*, de *fibula*, boucle. INFIBULATION. s. f. Opération qui consiste à réunir, au moyen d'une boucle ou de plusieurs aiguilles de cuivre, les grandes lèvres de la vulve des juments, afin de s'opposer à la saillie trop fréquente et prématurée, lorsqu'on met des étalons ou des poulains en liberté avec elles dans les pâturages. Cette pratique dangereuse et barbare est à peu près abandonnée ; elle peut occasionner des froissements, des déchirements, l'irritation, la tuméfaction, la suppuration, et, ce qui est encore plus grave, le déchirement des intestins, par suite de l'introduction de la verge dans l'anus.

BOUCLER. Voy. Bouclement.

BOUE SOUFFLÉE AUX POILS. Voy. Matière soufflée aux poils.

BOUFFISSURE. s. f. En lat. *tumefactio mollis*. Engorgement d'une partie occasionné par l'infiltration d'une certaine quantité d'air ou de sérosité dans le tissu cellulaire sous-cutané. Voy. Anasarque, Oedème, Emphysème.

BOUILLON. s. m. En lat. *jusculum*. Produit que l'on obtient par l'ébullition de différentes substances dans l'eau. On fait des bouillons avec la tête et les pieds de mouton ou de veau, et des tripes. Le liquide que l'on en retire est blanchâtre, sans odeur, d'un goût fade. Pour être émollient, il faut que le bouillon ne soit pas chargé d'une trop forte proportion de principes gélatineux. Administré vers la fin des maladies, il est nourrissant et émollient tout à la fois. A l'extérieur, le bouillon de tripes est usité en lotions, en fomentations sur les parties de la peau affectées d'irritations anciennes, d'endurcissement, de croûtes, comme dans la gale invétérée et les dartres croûteuses du pli du genou et du jarret.

BOUILLON AUX HERBES. Voy. Oseille.

BOUILLON-BLANC. s. m. En lat. *verbascum thapsus*. MOLÈNE. s. f. Plante indigène qui croît dans les lieux incultes, sur les bords des chemins, les vieux murs. Ses propriétés sont émollientes et adoucissantes, principalement dans ses fleurs. On en fait des infusions dans l'eau bouillante, d'une pincée par litre de liquide. Cette infusion s'emploie à peu près dans les mêmes cas que la guimauve et la réglisse. On croit que la décoction des feuilles de cette plante est plutôt astringente qu'émolliente.

BOULES ANGLAISES. Voy. Aliment.

BOULES DE LICOU. Boules de bois, percées d'un trou dans lequel on passe les longes du licou pour les tenir toujours tendues, afin d'empêcher le cheval de s'enchevêtrer. Ces boules sont arrêtées aux anneaux de la mangeoire.

BOULES DE MARS, ou *boules de Nancy*. Remède contre les blessures. L'infusion de la boule de Mars dans l'eau-de-vie est astringente. Voy. Tartrate de potasse et de fer.

BOULET. s. m. Jointure inférieure de la jambe, située au-dessous du canon, et se prolongeant en arrière. Le boulet, ainsi nommé à cause de sa forme arrondie, doit être sec et bien développé, un peu saillant sur les côtés, et uni sur le devant. Son épaisseur et son volume doivent être en rapport avec l'épaisseur de la jambe. Des boulets menus et petits sont ordinairement trop flexibles, ce qui dénote la faiblesse. Lorsque cette partie est ainsi conformée, le cheval ordinairement se lasse au moindre travail, l'engorgement se forme, et, dès que l'enflure est dissipée, surviennent les *molettes*. Le boulet est sujet à se *couronner* ; il est exposé aux *efforts* dits du *boulet*, aux *entorses* ou *mémarchures*, aux *luxations*, aux *contusions* résultant du heurt contre l'autre jambe ou contre la mamelle interne du fer, ce qu'on appelle se *couper*, *s'entre-tailler*. On dit qu'un cheval est *bien planté*, quand la face antérieure du boulet se trouve à environ deux ou trois doigts en arrière de la couronne. Si le boulet avance autant que cette dernière partie, s'il est sur la même ligne que le canon et la couronne, le cheval est dit *droit-jointé* (Voy. ce mot), et cette situation défectueuse annonce qu'il est ruiné. Lorsque le boulet est sur une ligne perpendiculaire à la pince, le cheval est *bouleté* ou *bouté*, position tellement contraire à sa conformation primitive, qu'il se trouve tout à fait hors de service. Si le boulet est porté en arrière, le cheval est dit *long-jointé*. Voy. ce mot. Alors ses réactions sont très-douces, mais la fatigue des tendons se fait vivement sentir

et donne lieu au développement des molettes.

BOULETÉ, ÉE. adj. On dit aussi *droit sur ses boulets*, ou *bouté*. On désigne ainsi l'état d'un membre dans lequel les rayons inférieurs ont tellement souffert qu'ils se trouvent plus ou moins déviés de leurs rapports ordinaires, et que le boulet, porté en avant, ne permet plus l'appui que sur la pince. Les régions inférieures du membre sont alors à demi fléchies et par conséquent hors de la ligne d'aplomb. Cette défectuosité, qui rend l'animal incapable d'un bon service, est plus fréquente dans les chevaux de tirage et de labour, dans ceux surtout qui y sont prédisposés par leur conformation, comme les *court-jointés*, par exemple, auxquels on appliquerait des fers longs à fortes éponges ou à crochets. Le traitement est ordinairement infructueux ; on ne l'entreprend guère dans les chevaux usés par des travaux pénibles et qui sont bouletés depuis longtemps; le mal étant récent, et s'il est produit par un vice de ferrure, il faut tâcher d'y remédier par une ferrure convenable, mais, même dans ce cas, la guérison est difficile. Si le défaut est dû à des efforts, à une entorse ou à tout autre accident, et qu'il soit accompagné de l'irritation des tendons ou des ligaments articulaires, on peut avoir recours à quelques-uns des moyens indiqués pour le traitement du cheval *arqué*. Des vétérinaires habiles pratiquent aussi la section d'un ou de deux tendons placés à la partie postérieure du canon, et cette opération a été couronnée quelquefois de succès. D'autres conseillent d'appliquer le feu sur la partie inférieure du membre, et de ferrer l'animal avec un fer à pince prolongée. Voy. RÉTRACTION.

BOULETTE. s. f. Petite boule d'étoupe que l'on fait en roulant cette matière entre les deux mains. On en fait de légères et de denses. Les premières sont employées soit à absorber les liquides qui recouvrent les plaies, soit à mettre des médicaments en contact avec celles-ci, soit enfin à remplir des cavités inégales; les secondes servent à comprimer les points ouverts des vaisseaux et les excroissances qui se développent dans les plaies.

BOULEUX. adj. On le dit d'un cheval étoffé et de moyenne taille qui, n'ayant ni noblesse, ni légèreté, ni grâce dans les allures, n'est propre qu'à des travaux de fatigue.

BOULIMIE. s. f. En lat. *bulimia*, *bulimus*; en grec *boulimos*, de *bou*, particule augmentative, et de *limos*, faim. CYNOREXIE, s. f. Du grec *kuôn*, *kunos*, chien, et *orexis*, appétit, faim canine. Désordres dans les fonctions digestives, consistant dans une faim insatiable, pressante, qui porte l'animal à prendre une quantité d'aliments plus considérable que de coutume. La boulimie n'est point une maladie proprement dite; elle se manifeste fréquemment dans la convalescence des maladies aiguës des voies digestives surtout; elle peut aussi dépendre de la présence des vers dans l'estomac et les intestins. Si la boulimie conserve les caractères généraux indiqués, on la nomme aussi *faim bovine*. Lorsque la dépravation des fonctions digestives est telle que l'animal prend les aliments avec une grande voracité et les rend presque aussitôt après par l'anus, on la dit *faim de loup*; et *faim valle*, lorsqu'elle met le cheval hors d'état de continuer sa route. L'animal alors s'arrête tout à coup dès qu'il est à peine échauffé par la marche ; il demeure immobile malgré les coups et les mauvais traitements; quelquefois même il tombe. Dans ce cas, il suffit de lui présenter des aliments et qu'il en prenne, pour que cette faim extraordinaire s'apaise aussitôt, ainsi que les phénomènes qui l'accompagnent. Ce dernier cas excepté, il ne faut pas s'empresser de satisfaire la voracité des animaux atteints de boulimie, mais s'attacher à combattre les conditions anormales qui l'occasionnent.

BOUQUET. s. m. Nom que les marchands de chevaux donnent à un tortillon de paille qu'ils mettent à la queue et aux crins des chevaux destinés à la vente.

BOURBIER. s. m. En lat. *lutum*. Lieu plus ou moins profond qui est plein de bourbe. On rencontre souvent des *bourbiers* dans les pâturages.

BOURBILLON. Voy. FURONCLE.

BOURDONNET. s. m. En lat. *pulvillus*. Petite pelote d'étoupe, de forme olivaire ou arrondie, quelquefois aplatie. Les cas pour lesquels on employait autrefois les bourdonnets étaient nombreux; on ne s'en sert aujourd'hui que pour arrêter une hémorrhagie par le tamponnement, ou pour absorber le pus qui s'écoule difficilement de certains foyers profonds. Pour la première de ces indications, les bourdonnets doivent être solides; pour la seconde, légers. On emploie également les bourdonnets pour faire des sutures que l'on nomme *sutures à bourdonnets*. Ils servent aussi à maintenir



Claude Bourgelat,

D'après Chinard Lyon 1767

des pansements où les bandes ne peuvent être placées.

BOURGELAT (Claude). Fondateur des écoles vétérinaires en France peut, même, être regardé comme l'auteur de la médecine des animaux domestiques; en effet, cette science n'existait pas avant lui. Né à Lyon, en 1712, d'une famille honorable, on le destina d'abord à l'étude des lois; reçu docteur à l'Université de Toulouse, il suivit avec distinction le barreau du parlement de Grenoble. Un jour, ayant gagné une cause qu'il reconnut ensuite être injuste, il rougit de son triomphe et quitta pour toujours la profession d'avocat, pour entrer dans les mousquetaires. Dès sa première jeunesse, il s'était montré passionné pour les chevaux; ce goût se réveilla alors avec force. Après avoir suivi les meilleurs maîtres d'équitation de la capitale et les avoir étonnés par ses progrès, il obtint la place de chef de l'académie de Lyon, et cette école acquit bientôt la plus grande célébrité. Il s'appliqua à la lecture de tout ce que les anciens et les modernes avaient écrit sur la maréchallerie; n'y trouvant que des erreurs vingt fois répétées et presque pas une bonne observation, il se proposa de créer une science nouvelle. Avec le secours du célèbre Pouteau et de quelques autres chirurgiens de ses amis, il entreprit avec ardeur la dissection des chevaux, étudia même la médecine et s'y rendit habile. La nomination de M. Bertin, intendant de Lyon, son intime ami, au poste de lieutenant de police, puis de contrôleur général des finances, permit à Bourgelat de se procurer aisément, en 1761, l'autorisation d'établir à Lyon la première école vétérinaire qu'on ait vue en Europe : elle s'ouvrit le 1er janvier 1762, et prit le nom d'*École royale* en 1764. Peu après, il établit une autre école à Alfort, près de Paris. La réputation du directeur y attira une foule d'élèves, tant de la France que de l'étranger, et l'occasion se présenta bientôt d'en reconnaitre l'utilité, car des épizooties s'étant déclarées en diverses provinces quelques années après, on réclamait de tous côtés les élèves de Bourgelat. L'École de Lyon fut en partie établie à ses frais; les fonds fournis par le gouvernement purent suffire à peine pour le loyer des bâtiments et la construction des ateliers. Le traitement du directeur ne fut payé que longtemps après la fondation, et sa fortune n'aurait pas suffi à ces dépenses, si Bertin ne lui eût procuré la place de commissaire général des haras, qui était lucrative. Bourgelat est mort le 3 janvier 1779; il avait 67 ans. Ses ouvrages, tout remplis de recherches profondes, sont encore remarquables par l'élégance et la clarté du style, dont il était redevable à la pratique du barreau, mais sans aucune prétention à la gloire littéraire; il en a laissé plusieurs sous le voile de l'anonyme, et a souvent enrichi de notes nombreuses et intéressantes les ouvrages de ses amis; mais le chef-d'œuvre de Bourgelat est le *Traité de la conformation extérieure du cheval, de sa beauté et de ses défauts, etc.; du choix des chevaux et des haras*, Paris, 1769, in-8°; id., 1776. Cet excellent ouvrage est resté longtemps inconnu, la première édition, sous le titre de *Précis anatomique du corps du cheval*, n'ayant été tirée qu'à petit nombre d'exemplaires pour être distribuée aux élèves et à quelques officiers de cavalerie. Dès qu'il fut connu, les étrangers s'empressèrent de le traduire, et il s'en fit en peu d'années cinq éditions en France. Il renferme des principes lumineux et du plus grand intérêt pour les naturalistes, les écuyers, les peintres et les sculpteurs; la troisième partie, qui traite des haras, composée et communiquée manuscrite aux élèves dès 1770, ne fut publiée que par les soins de Huzard ; 1803 et 1808, in-8.

BOURGEONS. s. m. pl. Petits corps arrondis, rougeâtres, qui se développent à la surface des plaies suppurantes et en déterminent la cicatrisation. Les bourgeons sont le produit de l'inflammation et d'une végétation propre au tissu cellulaire; ils se forment d'autant plus vite qu'un tissu est plus celluleux et vasculaire. Ils ont été nommés bourgeons à cause de la ressemblance qu'on a cru leur trouver avec les bourgeons des arbres.

BOURRACHE. s. f. En lat. *borrago officinalis*. Plante bisannuelle indigène, qu'on emploie en décoctions, comme adoucissante et pectorale.

BOURRELET. Voy. PIED, 1er art.

BOURRELIER. s. m. En lat. *helciorum opifex*. Ouvrier qui fait et répare les harnais.

BOURRER. v. Action brusque d'un cheval qui s'élance en avant sans que le cavalier s'y attende et puisse l'en empêcher. *Cheval qui bourre à la main, qui donne des bourrées*. Voy. POINTER.

BOURRIQUE. *Ane, ânesse*. Voy. ANE. *Bourrique* se dit aussi, par détraction, d'un mé-

chant petit cheval qui ne peut rendre d'autres services que ceux qu'on retire des ânes.

BOURRIQUET. s. m. Petit ânon ou âne d'une petite espèce. *Il était à cheval sur un bourriquet.*

BOURSES. Voy. TESTICULES.

BOURSOUFLURE. s. f. Gonflement qui se manifeste dans quelque partie du corps du cheval. Voy. BOUFFISSURE.

BOUT. s. m. Mot employé dans quelques phrases relatives au manége. Voy. N'AVOIR POINT DE BOUT, ÊTRE A BOUT et METTRE LES DEUX BOUTS EN DEDANS.

BOUT DU NEZ. Partie de la tête qui, dans le cheval, commence à l'extrémité inférieure du chanfrein, comprend tout l'espace existant entre les deux naseaux, et se termine à la lèvre antérieure. Le bout du nez a pour base la réunion des fibres musculaires qui viennent aboutir dans les tissus de cette lèvre. On peut trouver sur cette partie des excoriations qui sont la suite de plaies que l'animal a pu se faire en tombant. Dans ce cas, il faut inspecter sévèrement les membres antérieurs, et surtout les genoux, qui peuvent offrir des cicatrices. — Quand le cheval est méchant et ne peut être contenu que par les morailles et le tord-nez, le bout du nez en porte souvent les traces; et celles-ci peuvent alors servir de renseignement sur le caractère de l'animal.

BOUTÉ, ÉE. Voy. BOULETÉ.

BOUTE-EN-TRAIN. *Essayeur, étalon d'essai, amuseur.* Cheval entier dont on ne veut pas tirer race parce qu'il est trop peu distingué, mais que l'on conserve dans un haras et que l'on présente aux juments, soit pour s'assurer qu'elles sont en chaleur, soit pour déterminer cet état avant de les faire saillir par le véritable étalon. Pour mettre la jument à l'épreuve, il n'est pas nécessaire de laisser monter sur elle le boute-en-train, car son approche seule ou ses hennissements suffisent pour qu'elle manifeste la chaleur ou pour qu'elle y soit excitée. Dans certains haras, on regarde le boute-en-train placé près des juments à l'écurie, comme bien préférable aux échauffants, aux aphrodisiaques, auxquels on a recours quelquefois pour exciter les juments. Cependant des auteurs condamnent l'usage du boute-en-train, qu'ils regardent comme inutile et même ridicule, en disant que son rôle n'est pas dans la nature; « comme s'il y avait quelque chose de commun, dit Grognier, entre l'état de domesticité et la nature telle qu'ils la conçoivent. » C'est un véritable boute-en-train le cheval entier que l'on est souvent obligé de présenter à une muletière avant de faire approcher le baudet. Il faut que le boute-en-train hennisse souvent. Pour ne pas le décourager, il convient de lui permettre de temps en temps de saillir quelques juments.

BOUTEILLE. Voy. PARTURITION.

BOUTE-SELLE. s. m. On appelle ainsi, dans les corps de cavalerie, le signal qui se donne avec la trompette, pour avertir les cavaliers de monter à cheval. *Sonner le boute-selle.* Ce mot s'écrit au pluriel comme suit: *Boute-selles.*

BOUTOIR, PAROIR. s. m. Instrument d'acier tranchant, dont les maréchaux se servent pour abattre l'excès de corne du sabot et parer sa face plantaire. On y distingue la lame, les bords relevés de la lame, les cornes, la queue ou prolongement de la tige de la lame parallèle au manche de l'instrument, la portion recourbée de la tige ou arc du boutoir, et le manche.

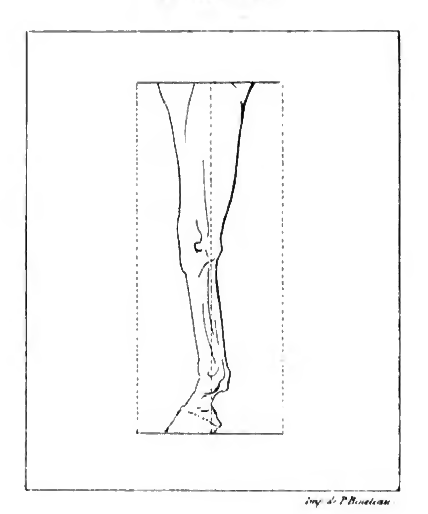
BOUTON DE FEU. Voy. CAUTÈRE et FEU.

BOUTON DE LA BRIDE. Voy. BRIDE.

BOUTONS. s. m. pl. Petites élévations, quelquefois très-nombreuses, qui accompagnent et caractérisent plusieurs phlegmasies aiguës ou chroniques de la peau et des membranes muqueuses apparentes, comme *boutons de farcin, boutons de gale.* — On désigne quelquefois aussi sous le nom de *boutons*, un boursouflement qui survient au pied du cheval, lorsqu'après avoir pratiqué la dessolure, on n'a pas exercé une égale compression sur la partie mise à découvert. Voy. CERISE. — On nomme également *boutons*, les élévations produites par les piqûres des *œstres* et des *taons*.

BOYAU. s. m. Synonyme d'*intestin*. *Boyau* se dit quelquefois pour *ventre*, et souvent pour *flanc*. — *Avoir* ou *N'avoir point de boyau* signifie, ou que le cheval a le ventre bien rond, ou qu'il est *efflanqué, levrété.* On le dit aussi *étroit de boyau*, quand il n'a pas de ventre. Les chasseurs recherchent un cheval *étroit de boyau*, pourvu qu'il soit de grande haleine, de beaucoup de *ressource*, léger et grand mangeur; c'est ce qu'ils appellent un *cheval de ressource*. On rejette les chevaux de carrosse qui n'ont point de corps, qui sont étroits de

Brassicourt.



imp. de P. Bineteau

boyau, et qui semblent avoir la peau des flancs collée sur les côtes.

BOYAU VIOLET, *Boyaux violents*. Noms vulgaires du typhus charbonneux. Voy. TYPHUS.

BRADYPEPSIE. s. f. En lat. *bradypepsia*, du grec *bradus*, lent, et *pepsis*, coction; digestion lente et difficile. Lenteur, difficulté de la digestion, reconnaissant pour cause l'irritation aiguë ou chronique de l'estomac. C'est en combattant celle-ci qu'on peut dissiper le trouble de la fonction qui constitue cette affection.

BRAI LIQUIDE. Voy. GOUDRON.

BRAILLARD. BRAILLEUR. adj. Se dit d'un cheval qui hennit fréquemment. C'est un défaut bien incommode, surtout à la guerre.

BRAILLEUR. Voy. BRAILLARD.

BRAIMENT. s. m. En lat. *ruditus*. Cri de l'âne. Le *braiment de l'âne*. On dit aussi *braire*.

BRAIRE. v. En lat. *rudere*. Crier, en parlant de l'âne. *Braire* est aussi s. m. et alors il est synonyme de *braiment*.

BRANCARDIER. Voy. MALLIER.

BRANCARDS. s. m. pl. Deux pièces de bois longues, carrées, un peu courbées, qui sont enchâssées à mortaise dans le bout du lissoir de derrière, et posent sur l'avant-train des voitures, comme berlines, chaises, chariots, etc. *Limonière*, a la même signification que brancards.

BRANLE DE GALOP. Il se dit, en termes de manége, du mouvement que fait le cheval pour prendre le galop, ainsi que de l'action qu'il conserve à cette allure. On dit : un *beau branle de galop*, pour désigner la cadence, la régularité et le brillant du galop d'un cheval. C'est souvent le cavalier qui fait ressortir ce mérite, en secourant et entretenant convenablement les forces de l'animal.

BRAS. s. m. En lat. *brachium*, du grec *brachiôn*. Partie supérieure de la jambe de devant, depuis le poitrail jusqu'au genou. Pour être bien fait, le bras doit être large et charnu. Le bras et l'épaule forment à l'extérieur une seule et même région. Voy. ÉPAULE.

On dit qu'*un cheval plie bien le bras*, pour dire qu'il plie bien la jambe.

BRASSICOURT. adj. Se dit d'un cheval dont les jambes de devant sont arquées sans être ruinées. Le genou se trouve plus en avant, que le reste du membre, de la verticale abaissée du tiers postérieur et supérieur de l'avant-bras au boulet, partageant tout le membre en deux portions égales. Ce défaut, qui provient de naissance, est incurable. On trouve néanmoins, parmi les brassicourts, des chevaux qui rendent de bons services. Les barbes et les espagnols sont très-sujets à ce défaut, qui offre peu d'inconvénients dans un cheval de carrosse ou de labour, mais qui est fort grave dans les chevaux de selle, parce que le cavalier n'est point en sûreté sur une telle monture. Les mots *brassicourt* et *arqué* ne sont pas absolument synonymes ; ils expriment le même défaut, mais provenant de causes différentes. Voy. ARQUÉ.

BRAVE. adj. Du grec *brabeus*, juge de la victoire. L'épithète de brave se donne à un cheval qui a du courage, de la vigueur, de la docilité, qui retient parfaitement tout ce qu'on lui enseigne, et qui est toujours disposé à le mettre à exécution. L'ardeur primitive chez le cheval forme une des qualités qui le rendent *franc* et *brave*. La vigueur factice que l'art peut lui donner ne doit pas être confondue avec le brillant que donne l'action naturelle. Dans le premier cas, les effets sont momentanés ; dans l'autre, ils sont continus.

BRAVO. Voy. CHEVAUX CÉLÈBRES.

BRAVER LE CAVALIER. Se dit des chevaux qui se *défendent* contre les aides. Voy. DÉFAUT.

BRÉHAIGNE. adj. En lat. *sterilis*. Expression vulgaire appliquée aux juments qui, par exception, ont des crochets comme les mâles. *Bréhan*, signifiait anciennement et signifie encore dans quelques localités, *infécond*, *stérile*. Ce n'est donc point parce que les juments ont des crochets qu'elles sont appelées *bréhaignes*, mais parce que l'on croyait que celles qui avaient ces dents étaient stériles. Les juments bréhaignes, c'est-à-dire qui ont des crochets, sont aussi bonnes pour le service des haras que celles qui n'en ont pas.

BRÉHAN. Voy. BRÉHAIGNE.

BREHER. Synonyme de *brocher*. Voy. ce mot.

BRETAUDER. Voy. Couper les oreilles.

BRETAUDÉ. Voy. OREILLE, 2e art.

BREUVAGE. s. m. En lat., *potio*. Liquide qu'on administre aux chevaux dans un but hygiénique ou médicamenteux. Les breuvages se composent de substances en solution ordinairement dans l'eau, et quelquefois dans le vin, le cidre ou l'eau-de-vie. Les animaux refusent généralement de les prendre eux-mêmes, et, pour les leur faire avaler, on a recours à une corne, à une bouteille ou à un bridon à entonnoir qui s'adapte à la tête de l'animal. Le gou-

lot de la bouteille doit être garni d'étoupes pour éviter la fracture du verre dans la bouche. Le procédé le plus simple et le plus à portée de tout le monde consiste à former une espèce d'anse avec un bout de corde de la grosseur de la longe à peu près, à embrasser avec cette corde la mâchoire supérieure à l'endroit dénué de dents, à passer l'une des dents d'une fourche de bois dans la partie de l'anse demeurée libre sur le chanfrein, et à exhausser la tête à la hauteur convenable en élevant la fourche; les lèvres du cheval doivent se trouver élevées un peu au-dessus du niveau du fond de la bouche; mais il importe que la tête ne soit pas dans une extension trop considérable, car il en résulterait une gène qui empêcherait l'action d'avaler, et pourrait même, en favorisant l'entrée d'une portion du liquide dans les voies aériennes, déterminer la suffocation ou l'asphyxie. Dans certains cas, comme dans les affections du cerveau, il serait dangereux d'élever trop le nez du cheval, et il faut ne lui soulever la tête qu'à la hauteur nécessaire pour que le liquide puisse être avalé. On rencontre des chevaux qui se défendent avec violence et opiniâtreté lorsqu'on veut leur administrer des breuvages. Nous donnons ci-après quelques formules de ces préparations.

Breuvages adoucissants (MM. Delafond et J.-L. Lassaigne).

1° Gomme arabique en poudre, 64 gramm.; miel, 125 gramm.; eau tiède, 1000 gramm. Après avoir fait dissoudre la gomme dans l'eau, on y ajoute le miel qu'on y délaye bien jusqu'à solution complète, et on administre tout de suite.

2° Orge, 500 gramm.; eau de rivière, 4 litres. Faites bouillir pendant 5 à 8 minutes, jetez la première eau qui est âcre, remettez la même quantité d'eau, faites bouillir jusqu'à ce que l'orge soit crevée, et ajoutez 500 gramm. de miel pour édulcorer.

3° *Breuvage adoucissant huileux*. Cétine pure, 16 gramm.; huile d'olives, 96 gramm.; miel, 125 gramm.; eau, 1000 gramm. On fait fondre à une douce chaleur la cétine dans l'huile; on incorpore par trituration le miel dans la masse fondue, et on y mélange peu à peu l'eau. Ce breuvage, qui a l'aspect d'une émulsion, s'administre aussitôt à l'animal.

4° *Breuvage adoucissant et calmant*. Racine de guimauve mondée et coupée, 64 gramm.; 4 têtes de pavot; 4 jaunes d'œuf; huile d'olive, 125 gram.; miel, 192 gram.; eau, 1500 gram. On fait bouillir la racine de guimauve et les têtes de pavot brisées dans l'eau, jusqu'à réduction du tiers du liquide; on passe la décoction, et, lorsqu'elle est tiède, on y ajoute l'huile et les jaunes d'œufs battus ensemble.

Breuvages astringents.

1° *Breuvage astringent simple*. Racine de bistorte concassée, 96 gram.; miel, 125 gram.; eau, 1500 gram. Après avoir fait une décoction avec la racine de bistorte, on y fait dissoudre le miel, et on administre dès que le breuvage est refroidi. On peut remplacer la racine de bistorte par l'écorce de chêne.

2° *Breuvage astringent*. Fleurs de grenadier, 48 gramm.; alcool sulfurique, 16 gram.; miel, 125 gram.; eau commune bouillante, 1500 gram. Après avoir fait infuser les fleurs dans l'eau pendant 20 minutes, on passe l'infusion à travers une toile; on y fait dissoudre le miel, et on y ajoute l'alcool sulfurique.

3° *Breuvage astringent opiacé*. Racine de bistorte ou écorce de chêne, 64 gram.; extrait aqueux d'opium, 8 gramm.; miel, 125 gramm.; eau, 1000 gramm. On délaye l'extrait d'opium dans la décoction de bistorte faite par les procédés ordinaires, et on administre en une seule fois. On prépare un breuvage astringent plus promptement, en délayant dans un litre de vin tiède, 64 gramm. d'électuaire astringent opiacé, tel que le suivant : poudre de racine de bistorte, 32 gramm.; extrait aqueux d'opium indigène, 16 gramm.; miel, 125 gram. Après avoir trituré l'extrait d'opium dans un peu d'eau, on l'ajoute au miel, et on y mélange exactement la poudre de bistorte. Cet électuaire s'administre en une seule fois et en une seule dose, dans le cas de diarrhée et de dyssenterie du cheval.

Breuvages carminatifs.

1° *Breuvage carminatif avec l'éther*. Anis ou fenouil, 125 gram.; eau bouillante, 1000 gr.; éther sulfurique, 64 gramm. On fait infuser l'anis ou le fenouil dans l'eau bouillante jusqu'à refroidissement de la liqueur; on passe l'infusion, et après l'avoir introduite dans une bouteille, on y ajoute l'éther qu'on y a fait dissoudre par agitation. Ce breuvage s'administre en deux fois, à une heure d'intervalle, dans les indigestions gazeuses simples.

2° *Breuvage carminatif avec l'ammoniaque*. Fleurs de camomille, deux poignées; éther

sulfurique, 64 gram.; ammoniaque, 16 gram.; eau bouillante, 2000 gram. Après avoir fait une infusion avec les fleurs de camomille, on la laisse refroidir, et on y ajoute l'éther et l'ammoniaque qu'on y fait dissoudre par l'agitation. Ce breuvage, plus excitant que le premier, se donne particulièrement aux vieux chevaux dont le ventre est paresseux, et dans les indigestions gazeuses.

Breuvages stimulants.

1° Extrait de genièvre, 32 gram.; cannelle en poudre, 16 gram.; vin rouge de bonne qualité, un litre. On fait dissoudre l'extrait de genièvre dans le vin, et on ajoute la poudre de cannelle qu'on y met en suspension par l'agitation.

2° Sommités de menthe, 64 gram.; fleurs de camomille, 16 gram.; eau commune bouillante, 1500 gram. On fait une infusion par les procédés ordinaires. Ces deux breuvages s'administrent dans les coliques dues à une indigestion d'eau froide.

Breuvages diaphorétiques ou *sudorifiques.*

1° Bois de gaïac râpé, racine de salsepareille fendue et coupée, racine de squine coupée par tranches, de chaque, 42 gram.; sesqui-carbonate d'ammoniaque, 48 gram.; miel, 125 gram.; eau commune, 2 litres. Après avoir fait bouillir les racines dans l'eau pendant un quart d'heure, on passe la décoction, et, quand elle est refroidie, on y fait dissoudre le miel et le sesqui-carbonate d'ammoniaque.

2° Gaïac râpé, 64 gramm.; sassafras contusé, 64 gram.; salsepareille coupée, 32 gram.; kermès, 16 gram.; eau commune, 1500 gram. Après avoir fait macérer pendant douze heures le bois et la racine dans l'eau, on fait bouillir jusqu'à réduction d'un tiers; on passe à travers un tamis, et on délaye le kermès dans la décoction refroidie.

Les deux breuvages ci-dessus, et particulièrement le dernier, sont préconisés dans le farcin à son début, et dans les maladies cutanées anciennes.

Breuvages diurétiques.

1° *Breuvage diurétique simple.* Nitrate de potasse pulvérisé, 96 gram.; décoction de graine de lin, 2 litres. On dissout le sel dans la décoction, et on administre en trois fois dans le courant de la journée.

2° *Breuvage diurétique acidulé.* Décoction de racine de carotte, 4 litres; nitrate de potasse, 125 gram.; miel, 250 gram.; vinaigre blanc, 32 gram. On fait dissoudre dans la décoction de carotte le nitre et le miel, et on ajoute le vinaigre, dont la proportion peut être augmentée jusqu'à acidité convenable.

3° *Breuvage diurétique camphré.* Acétate de potasse, 64 gram.; camphre, 8 gram.; 2 jaunes d'œufs; décoction de graine de lin, 2 litres. Après avoir humecté le camphre avec quelques gouttes d'alcool, on le pulvérise dans un mortier et on le broie avec les jaunes d'œufs. Cette mixtion étant opérée exactement, on la délaye dans la décoction mucilagineuse. On administre ordinairement ce breuvage en deux fois, dans l'intervalle de 2 à 3 heures.

4° *Breuvage diurétique avec la térébenthine.* Térébenthine fine, 64 gram.; 6 jaunes d'œufs; décoction de graine de lin, 2 litres. On incorpore la térébenthine dans les jaunes d'œufs, et on délaye le tout dans la décoction. Ce breuvage s'administre comme le précédent.

5° *Breuvage diurétique avec la scille.* Oxymel scillitique, 125 gram.; décoction de pariétaire ou de guimauve, un litre. Après avoir délayé l'oxymel dans la décoction refroidie, on l'administre en une seule fois. Ce breuvage est recommandé dans les hydropisies.

6° *Breuvage diurétique avec le carbonate de soude.* Carbonate neutre de soude, 32 gram.; miel, 192 gram.; vin blanc sec, un litre; eau commune, un litre. Après avoir fait dissoudre à froid le carbonate de soude dans l'eau, on ajoute à celle-ci le vin et on délaye le miel. Administrer en deux fois.

7° *Breuvage diurétique avec le savon.* Savon blanc de Marseille, 32 gram.; essence de térébenthine, 32 gram.; miel, 125 gram.; décoction de graine de lin, 2 litres. On fait dissoudre le savon râpé dans la décoction tiède, on ajoute le miel et l'on verse l'essence de térébenthine, qu'on y mêle par une vive agitation.

Breuvages fondants.

1° *Breuvage avec l'iode.* Teinture d'iode, 16 gram.; eau commune, 1 litre. On verse la teinture d'iode dans l'eau, et on administre en deux fois après avoir agité.

2° *Breuvage avec le deutochlorure de mercure.* Deutochlorure de mercure, 9 décigr.; alcool, 64 gram.; décoction d'orge, 1 litre. Après avoir pulvérisé le deutochlorure de mercure, on le dissout dans l'alcool, et on mêle la

solution alcoolique à la décoction d'orge. Ce breuvage s'administre à jeun, pour éviter la précipitation du deutochlorure par les substances alimentaires.

Ces deux breuvages sont employés dans les affections goitreuses et farcineuses.

Breuvages narcotiques.

1° *Breuvage antispasmodique* ou *calmant.* Extrait aqueux d'opium exotique, 8 grammes; miel, 125 gram.; décoction d'orge, 1 litre. On fait dissoudre l'extrait et le miel dans la décoction, et on administre en une seule fois.

2° Feuilles sèches de belladone, 64 gram.; fleurs de coquelicot, 32 gram.; eau commune, 1500 gram. On fait une décoction avec les feuilles de belladone, on la passe et on la verse bouillante sur les fleurs de coquelicot pour obtenir l'infusion. On peut édulcorer avec du miel ce breuvage avant de l'administrer.

3° *Breuvage anodin camphré.* Opium brut, 8 gram.; camphre, 16 gram.; miel, 250 gram.; décoction de guimauve, 2 litres. Après avoir pulvérisé le camphre par la méthode usitée, on le broie avec le miel et on délaye le tout dans une partie de la décoction; d'autre part on broie l'opium, on le dissout dans l'autre partie de la décoction, et on mélange le tout ensemble, pour l'administrer en une ou deux fois.

Les trois breuvages ci-dessus s'administrent dans le vertige essentiel, la diarrhée et, surtout, la dyssenterie.

4° *Breuvage excitant nerveux avec la noix vomique.* Noix vomique râpée, 8 gram.; racine de valériane sèche, 32 gram.; alcool à 33 degr., 125 gram.; eau commune, 1 litre. On fait une infusion de noix vomique dans l'alcool, et une autre de valériane dans l'eau; on mélange ces deux infusions après les avoir passées au blanchet, et on administre en deux fois dans le courant de la journée. Ce breuvage est employé dans les paralysies du mouvement et de la sensibilité.

Breuvages purgatifs.

1° *Breuvage purgatif simple.* Aloès des Barbades, de 10 à 16 gram.; miel ou mélasse, 125 gram.; eau commune, 1 litre. Après avoir pulvérisé l'aloès, on le fait dissoudre dans l'eau bouillante et on broie par trituration dans un mortier le résidu insoluble, afin de le mettre en suspension dans la solution; on ajoute le miel ou la mélasse, et on administre le breuvage tiède.

2° *Breuvage purgatif composé.* Feuilles de séné, 32 gram.; aloès en poudre, 32 gram.; eau bouillante, demi-litre. On verse l'eau bouillante sur les feuilles de séné et on les y laisse infuser pendant trois heures; au bout de ce temps on passe l'infusion et on y fait dissoudre l'aloès, en ayant soin de bien délayer la partie résineuse insoluble dans l'eau. Ce breuvage s'administre comme le précédent.

3° *Breuvage purgatif drastique.* Huile de croton tiglium, 20 gouttes; alcool à 33 degrés, 32 gram.; feuilles de séné, 24 gram.; eau bouillante, un litre. On fait infuser le séné dans l'eau bouillante, on passe l'infusion au bout d'une demi-heure, et on y verse l'huile de croton, préalablement dissoute à froid dans l'alcool.

4° *Breuvage purgatif minoratif.* Jus de pruneaux, un litre; manne grasse, 192 gram.; bitartrate de potasse soluble, 192 gram. On fait dissoudre 250 gram. de pruneaux secs dans un litre et demi d'eau; lorsque la décoction est réduite aux deux tiers, on passe à travers un linge et on y fait dissoudre ensemble la manne et le bitartrate de potasse, et on administre la décoction dès qu'elle est refroidie. Le jus de pruneaux peut être remplacé dans cette formule par une décoction de mauve, d'orge ou de graine de lin.

5° *Breuvage purgatif laxatif.* Huile de ricin, 384 gram.; décoction concentrée de guimauve, 6 décilitres. On verse l'huile dans la décoction, et on agite fortement pour opérer la mixtion, qui sera administrée immédiatement.

Breuvages tempérants. (D'après Lebas.)

1° Nitrate de potasse, 48 gram.; miel, 250 gram.; décoction d'orge, 2 litres. On fait dissoudre le miel et le nitre dans la décoction d'orge encore tiède, et on divise en deux parties pour administrer en deux fois.

2° (D'après Moirou). Feuille d'oseille, ou de patience ou surelle, deux poignées; miel, 200 gram.; eau commune, 2 litres. On fait bouillir les feuilles d'oseille dans l'eau pendant dix ou douze minutes, on passe la décoction, et on y ajoute le miel. Ce breuvage tempérant, qu'on peut préparer partout, s'administre en deux fois.

Breuvages toniques. (MM. Delafond et J.-L. Lassaigne.)

1° *Breuvage tonique simple.* Racine de gentiane mondée et coupée, 160 gram.; eau commune, un litre et demi. On fait bouillir dans l'eau la gentiane jusqu'à réduction du liquide à deux tiers; on passe à travers un tamis ou une toile, et on administre en une seule fois.

2° *Breuvage tonique et stimulant.* Extrait de genièvre, 64 gram.; cannelle en poudre, 32 gram.; vin rouge de bonne qualité, un litre. On délaye l'extrait dans le vin, et on ajoute la poudre de cannelle qu'on y mêle par l'agitation avant d'administrer.

3° *Breuvage tonique avec le quinquina.* Poudre de quinquina jaune, 32 gram.; infusion de sauge ou de menthe, un litre. Après avoir préparé l'infusion en versant un litre d'eau bouillante sur une poignée de sommités de sauge ou de menthe, on y délaye bien la poudre de quinquina, et on administre en une seule fois.

4° *Breuvage tonique excitant.* Ecorce de quinquina orangé concassée, 64 gram.; acétate d'ammoniaque, 250 gram.; eau commune, un litre et demi. On fait bouillir l'écorce de quinquina concassée dans l'eau jusqu'à réduction d'un tiers; on passe la décoction et, après l'avoir laissée refroidir, on y ajoute l'acétate d'ammoniaque. Ce médicament s'administre dans les affections typhoïdes et charbonneuses. On ajoute quelquefois à ce breuvage 4 gram. de camphre pulvérisé, qu'on y mêle au moyen d'un jaune d'œuf.

5° *Breuvage stimulant antiputride.* Essence de térébenthine, 8 gram.; teinture de quinquina, 16 gram.; vin coupé de moitié d'eau, un litre. On mélange bien ces liquides, et on administre au cheval atteint de maladie due à l'altération septique du sang. MM. Delafond et Lassaigne vantent l'emploi de ce breuvage dans les affections charbonneuses et gangréneuses.

6° *Breuvage antiputride.* Eau de Rabel, 32 gram.; miel, 150 gram.; eau tiède, 1 litre. On fait fondre le miel, on ajoute l'eau de Rabel, et on administre tiède en une seule dose.

Breuvages utérins.

Ce sont des médicaments liquides indiqués dans le cas d'un part laborieux, ou de l'inertie de la matrice chez la jument.

1° *Breuvage utérin simple.* Sommités sèches de rue, 64 gram.; vinvieux rouge, 1 litre. On fait chauffer le vin dans un poêlon, et on le verse bouillant sur les sommités de rue qu'on a placées dans un vase de faïence; après une heure d'infusion, on passe à travers un tamis ou une toile, et on administre tiède.

2° *Breuvage utérin composé.* Feuilles sèches de sabine, 32 gram.; écorce de cannelle concassée, 32 gram.; eau commune, un litre. On fait une infusion de la manière déjà indiquée.

Breuvages vermifuges.

1° *Breuvage contre le tænia.* Ecorce de racine de grenadier sauvage concassée, 64 gram.; eau commune, un litre. On fait macérer l'écorce de grenadier dans l'eau pendant vingt-quatre heures avant de la soumettre à l'ébullition, et lorsque la proportion du liquide est réduite à moitié on passe et on divise le produit en trois doses, qui doivent être administrées de demi-heure en demi-heure. Le cheval qu'on doit soumettre à l'action de ce médicament est préparé la veille par un breuvage purgatif, et mis ensuite à la diète pendant vingt-quatre heures.

2° *Breuvage vermifuge économique.* Savon blanc, 31 gram.; sel gris, 64 gram.; miel, 64 gram.; infusion d'absinthe, un litre. Après avoir fait infuser une poignée de sommités d'absinthe ou d'armoise dans un litre d'eau bouillante, on fait dissoudre le sel et le savon blanc, qu'on a eu soin de racler d'avance avec un couteau. On emploie quelquefois, à la place de ce breuvage, une infusion d'absinthe ou d'armoise, dans laquelle on fait dissoudre 64 gram. de sel gris ordinaire.

BRÉVURE. Voy. Peigne, 2e art.

BRICOLE. s. f. Bande de cuir large de trois travers de doigt, à laquelle sont attachés quatre anneaux. Elle sert à assujettir le cheval et surtout à empêcher la ruade. Voici la manière de l'employer : deux des anneaux se trouvent au bord supérieur, qui répond, quand la bricole est en place, au devant du garrot; de chacun de ces anneaux part une courroie qui se réunit à d'autres par une boucle sur les crins; les deux autres anneaux, plus grands, placés aux extrémités de la bande de cuir, vers le bas des épaules, sont destinés à recevoir et à fixer une corde de la grosseur du doigt, qui, par l'un de ses bouts, part de l'anneau de l'entrave que l'on a préalablement mise à chaque paturon postérieur. Les pieds de derrière sont

quelquefois rapprochés inégalement sous le ventre, en raccourcissant l'une des cordes, afin d'explorer avec plus de facilité la face interne du membre voisin.

Bricole, est aussi le nom d'une partie du harnais d'un cheval de carrosse, et du harnais particulier au cheval qu'on attelle à une chaise de poste à côté de celui de brancard.

BRICOLER. v. Se dit d'un cheval qui passe adroitement entre les arbres, les buissons, et dans d'autres lieux difficiles. *Ce cheval bricole bien*.

BRICOLIER. s. m. Cheval attelé à côté de celui du brancard, et sur lequel monte le postillon. On le nomme aussi *porteur*. Ce sont ordinairement des chevaux de moyenne taille, mais vifs, qu'on destine à servir de bricoliers.

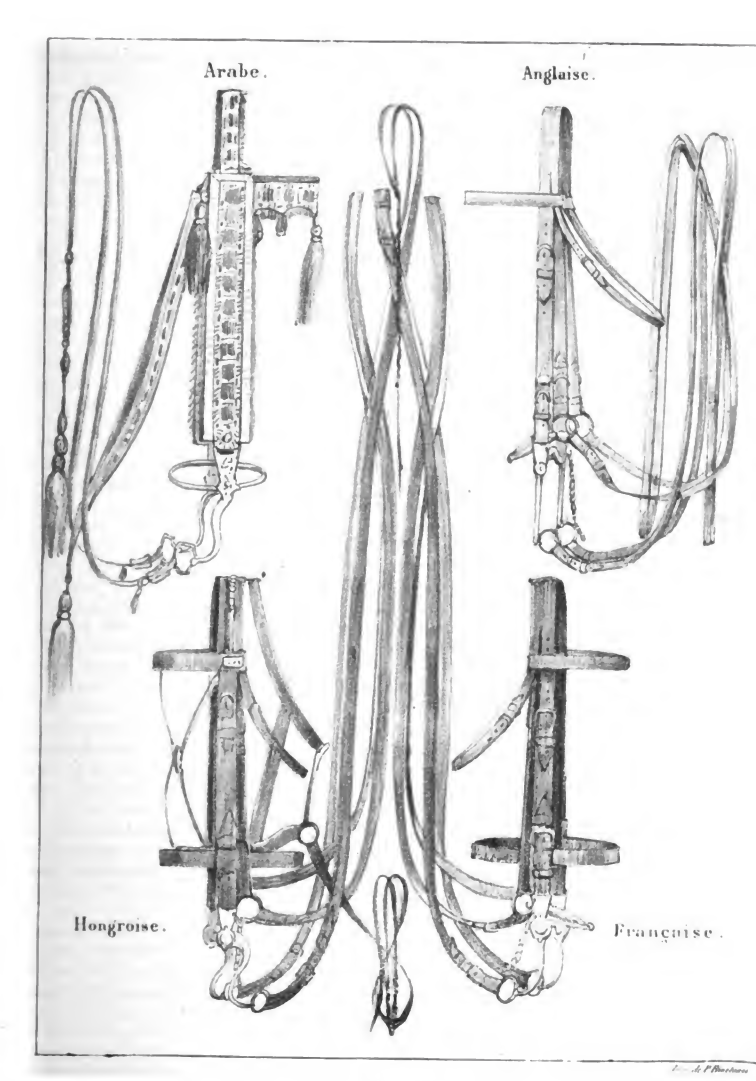
BRIDE. s. f. En lat. *habena*. (Path). Les *brides* sont des filaments membraneux qui existent souvent dans le foyer des abcès ou dans les plaies profondes; qui font obstacle à la sortie du pus, ou donnent lieu à des adhérences vicieuses.

BRIDE. s. f. En lat. *habena, frenum*. Assemblage de bandes de cuir et de pièces de fer à l'aide desquelles la main du cavalier est en communication avec les deux parties les plus sensibles de la tête du cheval, les *barres* et la *barbe*, pour faire exécuter ou arrêter les mouvements par l'impression du mors. Les chevaux que l'on voit dans les monuments antiques sont le plus souvent représentés avec des brides sans mors, semblables au harnais que nous nommons *caveçon*, lesquelles font leur appui sur le nez, partie presque aussi sensible dans le cheval que la barbe et les barres. Plus tard la bride se trouva formée d'un grand nombre de pièces tant fixes que mobiles, lourdes et anguleuses, plus propres à tourmenter le cheval qu'à faciliter le moyen de le diriger. Enfin, la bride moderne, variable dans ses formes, selon le caprice ou la mode, se compose de trois parties, qui sont le *mors*, la *monture* et les *rênes*. La bride du cheval de selle est accompagnée d'un filet. Voy. ce mot. Nous consacrons au mors un article particulier. Voy. Mors.

La monture de la bride se compose de six parties, qui sont : la *têtière*, le *frontail* ou *frontal*, les *montants*, les *porte-mors*, la *sous-gorge*, la *muserolle*.—La *têtière* est une bande de cuir plus large que dans les autres parties de la bride. Placée sur le sommet de la tête, derrière les oreilles, elle se divise, vers la hauteur des yeux, en deux paires de lanières, et en trois, si, comme dans la selle à la française, un bridon se trouve joint à la bride. Deux de ces lanières, ordinairement les plus longues, s'unissent par une boucle au porte-mors, les deux autres à la sous-gorge. Le *frontail* est une bande de cuir qui ceint le front au-dessous du toupet et des oreilles, et qui se joint à la têtière avant qu'elle se divise en lanières. L'usage du frontail est d'empêcher que la têtière ne se porte trop en arrière. Le frontail des chevaux de luxe est quelquefois entrelacé de tissus d'or ou de soie, plus ou moins fastueux et élégants. Les *montants* sont des courroies qui s'étendent le long des joues, s'attachent d'un bout, au moyen de boucles, aux lanières du frontail, et se terminent de l'autre au porte-mors. Les *porte-mors* sont de petites pièces de cuir engagées dans l'œil des banquets, cousues d'un côté, par un bout, au montant, et lui étant unies de l'autre au moyen d'une boucle. Les porte-mors s'allongent et se raccourcissent suivant le besoin. La *sous-gorge* est une courroie qui, passant sous la gorge, empêche la têtière de se porter trop en avant. On agrandit ou on rétrécit la sous-gorge, suivant le besoin, au moyen de deux boucles par lesquelles ses extrémités communiquent avec les lanières postérieures de la face. La *muserolle* est formée par une bande de cuir qui ceint les deux mâchoires à l'endroit correspondant au-dessous de l'épine maxillaire; elle est fixée dans les replis que forment les bouts de porte-mors en sortant des banquets pour être arrêtés par une boucle. La muserolle sert à maintenir dans sa position la partie inférieure du montant; on peut, à l'aide d'une boucle, l'élargir ou la rétrécir.

Les *rênes* consistent en deux bandes de cuir longues et étroites, dont deux bouts sont dans les mains du cavalier pour guider son cheval, et les deux autres aboutissent et s'attachent au mors.

La bride à la française et celle à l'anglaise sont les plus estimées. Dans la bride à la française, les bouts des rênes s'engagent dans les anneaux qui s'unissent aux tourets, lesquels pivotent dans les trous qui percent la partie inférieure des gargouilles. Les bouts opposés se réunissent au moyen d'un nœud de cuir fixe; et au delà de ce nœud, la bride à la française a un fouet qui tient lieu de cravache. Cette bride a un autre nœud ou bouton mobile



Brides.

et coulant qui unit les deux rênes, et qui sert au cavalier à les allonger, les raccourcir ou les rendre égales, suivant le besoin. Il est encore d'autres brides qui ne se composent pas des mêmes parties que nous avons décrites. Les unes sont sans frontail, sans muserolle, sans sous-gorge; d'autres sont accompagnées d'un filet, dont le montant part du frontail. On en voit qui sont garnies de *martingales*, dont l'usage est de contenir le cheval qui porte au vent, etc.

On appelle *bride américaine* un harnais n'ayant pas de muserolle, propre à gouverner le cheval sans mors, et dont M. Barnet, consul des États-Unis, est l'inventeur. La pièce principale est une bande de fer, qui, après avoir embrassé les deux mâchoires, se ferme par une boucle; des bandes de cuir, qui y sont appliquées, communiquent d'un côté avec les branches, lesquelles agissent à la manière ordinaire sur la gourmette. Au moyen de cette bride, l'impression se fait par le nez et la barbe.

Pour les inconvénients qui peuvent résulter de l'usage de la bride, voy. Harnais.

Quant au placement de la bride, voy. Brider.

La main gauche est *la main de la bride*. La position que doit avoir cette main est indiquée à l'article *Main*. Voy. ce mot.

On désigne les rênes, par *rêne droite* et *rêne gauche*. La *rêne de dedans*, est celle du côté où le cheval tourne; la *rêne de dehors*, celle du côté opposé. Les pressions du mors n'ont un effet direct que par la tension égale des rênes; la justesse de la main doit en régler l'usage et leur donner une valeur réciproque. Il y a trois manières de tenir les rênes: 1° *Egales dans la main gauche*. C'est la manière ordinaire de tenir la bride, hors du manége, lorsque le cheval est dressé; elles servent à mener un cheval obéissant à la main de la bride, tant à la promenade qu'en voyage, à la chasse ou à la guerre. 2° *L'une plus courte que l'autre*, comme dans le manége, où la rêne de dedans doit être raccourcie dans la main gauche, afin de placer la tête du cheval du côté où on le manie. 3° *Séparées*. L'une dans chaque main pour les chevaux qu'on dresse et pour ceux qui se défendent en refusant de tourner à une main. Dans les sauts, les croupades, les ballottades et les cabrioles, c'est de la rêne de dehors qu'il faut aider le cheval, parce qu'alors il a l'avant-main serré et la croupe en liberté. Au terre-à-terre, il faut aider de la rêne de dedans, parce que dans ce cas la croupe est serrée et l'avant-main au large.

Bride se prend quelquefois pour les rênes seules.

Dans l'instruction pratique militaire on indique les principes qui se rapportent à l'action de la bride. Voy. Instruction du cavalier, 4e leçon.

Ajuster les rênes. C'est les égaliser dans la main gauche, de manière à ce que l'une ne soit pas plus tendue que l'autre, et à sentir l'appui du mors au point nécessaire. A cet effet, on saisit les rênes au-dessus de la main gauche avec le pouce et l'index de la main droite; on élève cette main jusqu'à la hauteur du menton, le pouce en face du corps; on entr'ouvre les doigts de la main gauche, le pouce élevé, pour égaliser les rênes et les mettre sur leur plat. Cette opération se fait sans déplacer le coude droit, à moins que les rênes ne soient plus longues que l'avant-bras. Après avoir ajusté les rênes, on ferme les doigts de la main gauche, on abat les rênes sur le côté droit, et l'on replace la main droite. Dans l'instruction pratique militaire, on indique la manière d'ajuster les rênes. Voy. Instruction du cavalier, 4e leçon.

Assurer les rênes. C'est habituer le cheval à en distinguer les mouvements, pour qu'il y obéisse sans hésitation.

S'attacher aux rênes. Se dit du cavalier quand il retient son cheval trop durement, ce qui peut engourdir les barres de l'animal, lui faire perdre la sensibilité de la bouche, et le rendre *dur à la main*.

Badiner les rênes. C'est les secouer légèrement. Cette action du cavalier assouplit l'encolure. On la pratique en montant en bridon, dès que le cheval ne fait aucune difficulté pour rester en place.

Boire la bride. Quand les montants de la bride ne sont pas assez allongés, le mors force les coins de la bouche du cheval et les fait rider. On dit alors que le cheval *boit la bride*. Les chevaux dont la bouche est trop fendue sont sujets à cet inconvénient.

Boiter de la bride ou *de l'oreille*, ou *boiteux de la bride* et *de l'oreille*, se dit d'un cheval qui, allant au pas, accompagne chaque pas qu'il fait d'une inclination ou baissement de tête.

Bride en main sur le pavé. Se dit pour

exprimer qu'il est dangereux de galoper sur le pavé.

Donner quatre doigts de bride, signifie lâcher un peu les rênes.

Donner, rendre la bride. Voy. MAIN.

Effet de la bride. Degré de sensibilité que le mors cause aux barres par la main du cavalier. Si la justesse de la main doit régler les pressions du mors, et leur donner une valeur corrélative, ces pressions n'ont un effet direct que par la tension égale des rênes. Cependant, dans les divers plis de l'encolure, l'une des rênes doit primer sur l'autre.

Effets des rênes. Les impressions que reçoit la bouche du cheval au moyen du mors et auxquelles l'animal doit céder, sont en raison de la manière dont on fait agir les rênes. M. d'Aure donne à ce sujet les principes suivants. 1° Lorsqu'une rêne étant tirée de devant en arrière offre sur les barres une résistance, la bouche cédant à cette pression, la tête se recule, en imprimant à la masse un mouvement rétrograde. 2° Lorsque la rêne, au lieu d'être tirée de devant en arrière, s'ouvre en s'écartant, on établit sur la barre de côté où elle agit, et ensuite sur toute la bouche, un mouvement d'attraction auquel la tête cède; elle se déplace alors pour se porter du côté où elle est attirée. 3° Lorsque la rêne, au lieu d'être tirée de devant en arrière, au lieu d'être ouverte, se maintient de façon à offrir une petite résistance du côté où elle agit, et en même temps un appui sur l'encolure, le cheval, pour fuir cette résistance et cette pression, tourne du côté opposé; il est donc possible avec une seule rêne de diriger un cheval, c'est-à-dire le porter à droite, à gauche, l'arrêter, le reculer. 4° Lorsque les rênes, n'agissant pas plus l'une que l'autre, seront maintenues dans des pesanteurs égales, la partie antérieure, contenue entre deux forces d'un même poids, restera droite.

Goûter la bride ou *le mors.* On le dit du cheval qui commence à s'accoutumer aux effets du mors. Tous les chevaux s'y habituent facilement et promptement, si on le leur fait sentir avec gradation. C'est surtout dans le cas où on embrasserait le principe d'user toujours du même mors de bride, même avec les chevaux montés pour la première fois, qu'il faudrait s'en servir avec discrétion et éviter, principalement en commençant, toutes saccades et tous mouvements brusques.

Hocher avec la bride. Se dit du cheval lorsqu'il hausse et baisse alternativement le bout du nez pour faire jouer le mors dans la bouche, soit en marchant, soit au repos. C'est un signe de gaieté.

Hocher le mors, hocher la bride. Se dit de l'action du cavalier qui tire la bride plus ou moins fort. Les hochements trop rudes gâtent la bouche d'un cheval.

Lâcher la bride à un cheval. C'est la lui tenir moins courte, pour le laisser aller ou le faire courir.

Laisser la bride sur le cou à un cheval. Lui rendre la main, le laisser aller de lui-même.

Maniement des rênes. On le dit de l'action méthodique que la main exerce sur les rênes. Cette action doit être considérée par rapport au *bridon*, et par rapport à la *bride*. Dans le premier cas, on augmente la légère pression du canon dans l'angle de la bouche par la résistance de la main, degré par degré, jusqu'au frottement du bridon, occasionné par le mouvement successif des mains. Le cheval qui s'opposait à cette légère pression sera forcé de rendre ; cependant, on ne doit se servir ainsi du bridon qu'à la dernière extrémité et le plus rarement possible, car il devient plutôt un châtiment qu'une aide. Quand à la bride, le maniement des rênes comprend le *rendre la main* et le *mettre la main en action*, dont font partie les *arrêts*, les *demi-arrêts* et les *doublements*. Voy. ces articles.

Mettre un cheval sous le bouton. C'est raccourcir et étendre les rênes par le moyen du bouton de la bride que l'on fait descendre jusque sur les crins. Ce moyen est quelquefois employé en dressant des chevaux de chasse, pour les arrêter plus promptement et plus facilement.

Partager les rênes. C'est les diviser, en prendre une d'une main, l'autre de l'autre main, pour conduire le cheval. On dit aussi *séparer les rênes, mener un cheval les rênes séparées*, ce qui se pratique ordinairement avec le filet, pour les jeunes chevaux qui ne sont pas encore accoutumés aux effets du mors. Il est souvent utile de partager les rênes pour agir d'une manière plus locale, donner des directions, arrêter les inflexions de l'encolure et prévenir des défenses. Lorsque les résistances du cheval ne peuvent être dominées par la bride, on les combat par le partage des rênes du bridon. En établissant cette lutte, le cavalier parviendra à

la faire tourner à son avantage, si toutefois il connaît le maniement des rênes. Il faut, par conséquent, s'habituer à partager les rênes du filet, exercice qui exige une certaine dextérité pour ne pas faire sentir à la fois et ces rênes et celles de la bride, qui ne doivent point quitter la main gauche. A l'art. Instruction du cavalier, d'autres détails se rapportent à ce même sujet.

Placement des rênes dans la main de la bride. La main étant placée comme elle doit l'être, la rêne droite se trouve près du pommeau de la selle, sur le petit doigt, pressant contre le quatrième doigt et reposant la *première* sur l'index. La rêne gauche est au-dessous du petit doigt et passe dans le creux de la main pour aller se poser la deuxième sur l'index et sur la rêne droite. Le filet doit être considéré comme n'ayant qu'une seule rêne, parce que ses deux rênes sont ordinairement réunies; cette rêne passe encore par le creux de la main, au-dessus des deux précédentes, se plaçant la troisième sur l'index; elle est l'auxiliaire de la bride dans plus d'une occasion.

Prendre la cinquième rêne. Voy. cet article.

Raccourcir ou *accourcir la bride* ou *les rênes*. Action par laquelle le cavalier, après avoir tiré vers lui les rênes de la bride, en les prenant avec la main droite par le bout où est le bouton afin de les rendre plus courtes, les reprend ensuite avec la main gauche qu'il avait ouverte tant soit peu pour laisser couler les rênes pendant qu'il les tirait à lui.

Rendre toute la bride, *rendre tout*, *rendre tout à fait*, c'est prendre le bout des rênes, avancer la main des rênes vers l'encolure. Ce mouvement soulage l'animal.

Secousse de la bride ou *saccade*. Voy. Saccade.

Tenir la bride courte. C'est la même chose que *tenir la bride haute*.

Tenir la bride haute. C'est tenir la bride courte pour empêcher le cheval de se livrer à son ardeur.

Tourner bride. Revenir sur ses pas.

La bride des chevaux de trait n'a point de filet. Dans cette bride, il y a de chaque côté, au sommet des montants, des *œillères*; ce sont des plaques de tôle revêtues de cuir, rondes, ovales ou carrées, qui servent à diriger la vue du cheval, et peut-être aussi à garantir les yeux du pauvre animal des coups de fouet lancés par la main d'un homme brutal et malhabile. Il y a aussi plusieurs courroies qui ne se trouvent pas dans la bride du cheval de selle; telles que le *porte-œillères*, situé à la partie antérieure de la têtière; l'*échapure*, bande de cuir qui double la têtière; les *courroies de Panurge*, qui sont à la partie postérieure de la têtière, et dont l'usage est de supporter les fausses rênes; et dans quelques brides, les *croisières*, qui sont des bandes de cuir allant du frontail à la muserolle. Outre les grandes rênes, qu'on nomme *guides*, et dont les branches passent par des anneaux nommés *clefs*, il y a ordinairement de petites rênes soutenues par un crochet placé entre les deux clefs, et qui sont destinées à maintenir en position la tête du cheval sans le secours de la main du cocher. On voit aussi au frontail ou à côté de quelques-unes de ces brides, des cocardes, des tresses de soie, et, au haut de la tête, des houppes, des aigrettes, etc. Plus les chevaux sont harnachés avec pompe et élégance, plus ils manifestent par leurs allures, leurs regards et leurs hennissements, combien ils sont fiers de leurs parures. Voy. Distinctions.

On gouverne les chevaux avec l'appareil dit *de gouverne*. Cet appareil se compose de la *bride*, des *guides* et des *rênes*. Deux parties distinctes entrent dans la composition de cette bride; l'une, le *mors*, qui se place dans la bouche de l'animal et sert à le conduire; et la *monture*, qui entoure la tête et soutient le mors. Les parties constituantes de la monture sont la *têtière*, les *montants*, les *œillères* ou *aboutoirs*, le *frontal*, la *sous-gorge* et la *muserolle* ou *cache-nez*.

BRIDE EN MAIN SUR LE PAVÉ. Voy. Bride.

BRIDEMENT. s. m. Placement de la bride. Voy. Brider.

BRIDER. v. En lat. *frenare*, mettre la bride. Action qui consiste à faire entrer le mors dans la bouche du cheval, à passer le haut de la têtière par-dessus les oreilles, et à accrocher la gourmette.

Manière de brider. Se placer du côté du montoir, tenant la bride sur le plein du bras gauche; déboucler le licou, faire sortir la tête du cheval de la muserolle, et la reboucler sur l'encolure pour le contenir; prendre la bride par le dessus de tête avec la main droite, les ongles en dessous; saisir avec la main gauche le mors du filet et celui de la bride par-dessus la bossette; appuyer le pouce sur la barre gauche du cheval pour lui faire ouvrir la

bouche, dans laquelle on place ensemble le mors de la bride et celui du filet; faire passer les oreilles entre le frontal et le dessus de la tête, en commençant par l'oreille droite; boucler la muserolle, puis la sous-gorge, dégager les crins du toupet et attacher la gourmette en la saisissant avec le pouce et les deux premiers doigts de la main gauche; saisir le crochet par-dessous et porter la branche en avant pour avoir plus de facilité à accrocher la gourmette.

Placement de la bride. Pour que le cheval soit bien bridé, voici les régles à suivre. La boucle du montant et celle de la sous-gorge du côté hors montoir doivent être à la même hauteur, et celle du montant de la sous-gorge et du filet du côté du montoir former une espèce de patte d'oie. Le frontal pas trop serré, afin que les oreilles, qui servent à fixer la têtière, ne soient gênées et ne puissent être blessées; un défaut d'attention à cet égard rend le cheval craintif, difficile au bridement, auquel il se refuse par des coups de tête, ce qui constitue une fort mauvaise habitude. La sous-gorge, pas trop serrée non plus; on doit pouvoir y passer les quatre doigts au moins, pour que le cheval ne soit pas gêné dans sa respiration lorsqu'il rapproche le menton de l'encolure par l'action de la main du cavalier. La muserolle assez serrée, afin que le cheval ne bâille pas; les montants de la bride doivent se trouver en arrière des os des tempes; le mors, qui ne doit être ni trop large ni trop étroit, car, dans le premier cas, il ne ferait pas d'effet, et dans le second il gênerait le cheval et le blesserait, sera placé dans la bouche de manière que le canon fasse son effet à un travers de doigt des crochets d'en bas, sans porter sur ceux d'en haut; que la *liberté de langue* soit assez aisée, afin de laisser au cheval la facilité d'y loger sa langue, et que le haut de l'embouchure ne porte pas au palais du cheval. Le mors du filet ne sera pas engagé dessous celui de la bride, mais on le placera un centimètre à peu prés plus haut, devant agir chacun pour soi. La gourmette sera placée sur le creux du menton; elle ne sera pas trop longue, ce qui ferait faire la bascule au mors et empêcherait son effet; elle ne sera pas trop courte, ce qui assujettirait trop le cheval et le porterait à se défendre. La règle générale pour juger si le mors ne fait pas la bascule et si la gourmette n'est ni trop courte ni trop longue, c'est que les branches du mors, dans leur plus grand effet, ne se rapprochent pas du poitrail du cheval de plus de 40 centimètres.

se *Bien brider*. Se dit d'un cheval dont la tête est placée convenablement, c'est-à-dire qui ne porte pas le nez au vent, ni en dessous, ni trop bas. Une tête bien placée doit être presque perpendiculaire au sol.

se *Brider mal*. Se dit d'un cheval qui tend le nez ou qui l'avance trop.

BRIDER LA POTENCE. Voy. Potence, 2e art.

BRIDER TROP TOT. On le dit d'un cheval à qui on a donné la bride avant de l'y avoir préparé par le liant de l'encolure et l'assouplissement du pli de la tête, ce qui fait que l'on voit souvent de jeunes chevaux opposer beaucoup de défense et même devenir rétifs.

BRIDON. s. m. En latin *habenula*. Bride incomplète sans muserolle, qu'on adapte à la tête par une têtière, et ayant un mors léger, brisé, dépourvu de branches et de banquet, avec les canons articulés par charnière, ou unis par des anneaux. Les deux anneaux qui se trouvent en dehors des lèvres tiennent aux montants et servent à attacher les rênes. Le bridon s'emploie seul, en quoi il diffère du filet, qui accompagne ordinairement la bride. Ce harnais, qui fatigue peu la bouche, n'est autre chose qu'une imitation des premières brides dont on s'est servi pour monter les chevaux. On l'a recommandé pour dresser ceux qui ne sont pas encore faits à la bride, pour donner la connaissance des effets des rênes, du mors, et offrir un point d'appui sur la main; pour promener les malades, conduire en main les étalons, ou mener à l'abreuvoir. Il convient aussi pour relever la tête des chevaux qui pèsent à la main ou portent bas, ou s'arment, et pour scier la bouche de ceux qu'on veut gourmander. Enfin, il prépare et dispose les chevaux à mieux obéir à la bride. Pour bien se servir du bridon, il faut tenir les ongles en dessous, avancer les mains, et porter le bras en avant. On l'emploie particulièrement pour les chevaux qui n'ont point d'appui et qui battent à la main; comme il ôte l'appui aux chevaux qui en ont trop, il gâte ceux qui n'en ont pas. Au surplus, voy., à l'article Main, *Position des mains, le cheval étant en bridon*. — M. Baucher condamne ceux qui se servent du bridon pour monter les jeunes chevaux. Il regarde ce frein comme inutile et contribuant pour beaucoup à faire prendre à ces animaux

de mauvaises positions de tête. Il ajoute ensuite : « Avec un mors doux, accompagné de son filet, il n'est pas de cheval qu'on ne puisse dresser, quelles que soient d'ailleurs son ignorance, son insensibilité et sa résistance. » Voy. Mors.

Scier du bridon ou *du filet*. Signifie faire sentir successivement l'effet de chaque rêne de la bride ou du filet, par un mouvement vif et gradué. Ce moyen est très-propre à relever la tête d'un cheval qui s'encapuchonne et dont l'encolure s'affaisse. Il convient aussi pour arrêter le cheval qui s'emporte.

BRILLANT. adj. En latin *fulgens*, qui a de l'éclat, qui brille. Se dit d'un cheval qui exécute son exercice et ses airs avec un feu et une vivacité qui éblouissent, pour ainsi dire, les spectateurs. Il y a un brillant *naturel*, provenant directement d'une force d'impulsion du cheval, force qui se renouvelle toujours avec la même énergie ; il en est un autre *factice*, que le cavalier habile donne à sa monture. Un animal qui n'a que ce dernier, trompe les espérances de son acheteur.

BRINGUE. s. f. On appelle vulgairement ainsi un petit cheval non étoffé et de chétive apparence. *Ce n'est qu'une bringue*.

BRISE-COU. Voy. Casse-cou.

BRISKA. Voy. Voiture.

BROCHER ou *bréher*. Action d'enfoncer à coups de brochoir les clous qui passent par les étampures au travers du fer et de la corne du sabot, afin de fixer le fer au pied du cheval. Voy. Ferrure.

BROCHER. v. Vieux mot qui signifie piquer un cheval avec les éperons pour le faire courir plus vite.

BROCHER BAS. Voy. Ferrure.

BROCHER EN MUSIQUE. Voy. Ferrure.

BROCHER GRAS. Voy. Ferrure.

BROCHER HAUT. Voy. Ferrure.

BROCHER MAIGRE. Voy. Ferrure.

BROCHOIR. s. m. Marteau dont les maréchaux se servent pour implanter les clous qui doivent fixer le fer sous le sabot. On distingue dans un brochoir : la *bouche*, ou surface légèrement convexe qui frappe sur la tête du clou ; la *panne*, ou partie amincie en biseau et échancrée dans son milieu ; les *joues*, qui sont les parties latérales renflées ; l'*œil*, ou l'ouverture par laquelle le manche s'introduit dans la tête ; et le *manche*, dont la réunion avec la tête est consolidée au moyen de deux *clavettes* en fer ou en cuivre, rivées sur le sommet de la tête et se prolongeant sur le tiers supérieur du manche. On dit qu'*un brochoir est bien bridé*, lorsque l'extrémité du manche est tangente par sa partie renflée au même plan que la bouche.

BRONCHADE. s. f. En latin *prolapsio*. Action de *broncher*, faux pas d'un cheval.

BRONCHEMENT. s. m. Action de *broncher*.

BRONCHER, CHOPPER. v. Se dit d'un cheval qui fait un faux pas, soit par faiblesse des jambes de devant, soit par la rencontre d'une aspérité. Les chevaux sujets à broncher par faiblesse doivent être secourus à temps par le cavalier, selon la nature du sol sur lequel ils marchent. Quelque beauté que puisse avoir un cheval, s'il a le défaut de broncher, il perd une grande partie de sa valeur.

BRONCHES. s. f. pl. En lat. *bronchia*, ou *bronchiæ* ; du grec *brogchos*, gorge ou gosier. Les *bronches* sont une continuation de la trachée-artère, résultant de sa bifurcation ; elles se distinguent en droite et en gauche, se ramifient de toutes parts dans la substance du poumon, et finissent par fournir des ramuscules ténus, terminés en cul-de-sac, sous la forme de véritables petites vessies. Ces dernières ramifications sont plongées dans un tissu cellulaire extensible, très-abondant, qui soutient tous les vaisseaux et permet leur expansion. Les bronches ont une organisation semblable à celle de la trachée, et sont formées de deux couches, dont l'une, fibro-cartilagineuse, est placée à l'extérieur ; l'autre, qui est une continuation de la membrane muqueuse de la trachée, se trouve à l'intérieur. C'est par les bronches que l'air nécessaire à la vie pénètre dans les cellules où s'accomplit l'hématose, c'est-à-dire le changement du chyle en en sang. Voy. Respiration.

BRONCHITE. s. f. En lat. *bronchitis*, de *bronchiæ*, les bronches, et de la désinence *ite*, commune à toutes les dénominations de phlegmasies. Inflammation aiguë ou chronique de la membrane muqueuse des bronches. Cette affection, qu'on appelle vulgairement *morfondure*, *morfondement*, a été aussi nommée *rhume de poitrine*, *catarrhe pulmonaire*, *pneumonie catarrhale*, *fausse péripneumonie*, *catarrhe nasal*, *angine de poitrine*, *courbature*, *fièvre catarrhale inflammatoire*. La bronchite aiguë se développe le plus souvent sur quelques individus isolés ; d'autres fois, on la

voit régner dans certaines localités ou à des époques fixes, surtout au printemps et en automne; enfin, elle peut être l'effet d'une cause générale, et affecter un grand nombre d'animaux à la fois, sans être cependant contagieuse. Les causes les plus ordinaires de cette maladie sont le froid humide, les boissons froides qu'on laisse prendre à l'animal pendant qu'il est en sueur, l'inspiration d'un air froid ou brûlant, de gaz irritants ou d'un air chargé de poussière irritante, la présence d'un corps étranger dans les bronches. Les symptômes consistent dans la gêne et la difficulté de la respiration, dans une toux plus ou moins intense, sèche et fréquente au commencement de la maladie; dans l'air chaud, l'agitation des flancs, le jetage d'un liquide d'abord blanchâtre, presque transparent, ensuite plus visqueux, plus épais, floconneux, quelquefois parsemé de stries de sang, et, en dernier lieu, jaunâtre et même verdâtre. Il y a en outre diminution ou perte d'appétit, soif, fièvre, etc. L'*auscultation* constate un râle muqueux dans les points où l'air peut passer, et l'absence de bruit respiratoire dans les endroits où il y a obstacle au passage de l'air. L'inflammation peut se propager à tout l'appareil respiratoire, et donner lieu à une péripneumonie. La bronchite aiguë simple et peu intense est de très-courte durée, mais si elle a un peu plus de gravité, son cours ordinaire est de 14 à 21 jours. Dans le premier cas, il suffit d'éloigner les causes d'irritation, de tenir l'animal en repos dans une écurie où la température est douce, de le bouchonner, de le soumettre à la diète, à l'eau blanche tiède édulcorée avec du miel; de faire des fumigations émollientes, de donner quelques lavements d'eau de son, et d'administrer quelques électuaires adoucissants. Dans le second cas, on doit recourir sans hésitation à la saignée locale et générale qu'on répète selon le besoin, et qu'on seconde par les fumigations calmantes tièdes, les électuaires adoucissants, composés de poudre de réglisse et de guimauve dans le miel; on peut les rendre narcotiques par l'addition du sirop diacode et d'un peu d'extrait gommeux d'opium. Les bains de vapeurs aqueuses très-chaudes sous la poitrine sont aussi recommandés. Les breuvages fatiguent beaucoup les malades, et il faut les éviter autant que possible dans les premières périodes de la maladie. Lorsque les symptômes d'irritation sont un peu calmés, on administre des breuvages d'hysope ou de lierre terrestre avec l'oxymel scillitique, et l'on s'occupe de produire une dérivation à l'aide de vésicatoires au bas des côtes, ou de sétons au poitrail. Sur la fin, on trouve parfois de l'avantage à faire prendre quelques purgatifs, et plus particulièrement le tartrate de potasse et d'antimoine en lavage. La bronchite aiguë étant compliquée, il est indispensable de se conformer, pour le traitement, aux différentes complications. La bronchite chronique est ordinairement la conséquence de la bronchite aiguë; cependant on l'observe quelquefois comme affection primitive, particulièrement dans les *bêtes dites de nature*, de l'âge de huit à dix ans, qui alors finissent par devenir et rester poussives. La toux, la fréquence de la respiration, l'écoulement ou l'expectoration, sont les symptômes de la bronchite chronique. Elle donne souvent lieu aux soubresauts ou contre-temps qui caractérisent la pousse. La percussion et l'auscultation fournissent des signes spéciaux. Ainsi, par exemple, si l'on ausculte, on entend la respiration dans le poumon, mais plus faiblement que dans l'état de santé, au moins temporairement. Il y a peu d'affections aussi rebelles que la bronchite chronique, et si elle est très-ancienne, compliquée de pneumonie chronique, elle est incurable. Il faut donc ne pas la laisser vieillir, en mettant en usage les adoucissants et les révulsifs. L'infirmité étant irrémédiable, on a recours à des moyens hygiéniques pour en rendre les effets moins graves; on atteint ce but en observant exactement tout ce qui concerne le pansement de la main, en évitant tout ce qui peut supprimer ou suspendre les fonctions de la peau, en retranchant le foin de toute espèce, en donnant de l'orge, de l'avoine cuite, des carottes cuites ou crues, et en abreuvant au blanc.

BRONCHORRÉE. s. f. En latin *bronchorrhœa*; du grec *brogchos*, gosier, bronche, et *rhéin*, couler. Flux muqueux. Voy. Catarrhe.

BRONCHOTOMIE. En lat. *bronchotomia*, du grec *brogchos*, gorge, et *tomé*, section. Voy. Trachéotomie.

BROSSE. s. f. En lat. *scopula*. Planchette dont une face est hérissée de crins, et l'autre munie d'une courroie à anse pour introduire la main, servant à nettoyer les chevaux. On appelle *passe-partout*, une brosse longue et

étroite, garnie d'un long manche et destinée à frotter les paturons.

La *brosse* et le *bouchon* se suppléent.

BROSSER. v. Terme de chasse à courre. Parcourir les fourrés, les endroits les plus épais d'un bois, soit à cheval, soit à pied. *Brosser dans les forêts, à travers les buissons*. La chasse à courre se fait avec des lévriers.

BROSSER UN CHEVAL. C'est le frotter avec la brosse, pour ôter la poussière de dessus son corps, le nettoyer et lui polir le poil.

BROU DE NOIX. En lat. *viride nucis putamen*. Enveloppe verte de la noix. Voy. NOYER.

de la BROUE (Salomon). Écuyer qui vivait vers la fin du seizième siècle. On a de lui *La Cavalerie française* (Paris, 1602), ouvrage fort estimé de son temps, et qui peut encore être consulté avec fruit.

BROUETTE. s. f. Ustensile d'écurie, qui consiste en une espèce de petit tombereau, n'ayant qu'une roue, et qui sert à transporter le fumier hors de l'écurie. On croit que cette invention est due au célèbre Pascal.

BROUILLARD. s. m. Multitude de petits globules d'eau extrêmement ténus, ou amas de vapeurs et d'exhalaisons suspendues dans l'air, dont elles troublent la transparence, en n'occupant cependant que les régions peu distantes de la terre, où elles sont retenues par leur pesanteur et la température atmosphérique. C'est sous forme de vésicules imperceptibles à l'œil nu, comparables à des bulles de savon se dilatant dans l'air, que les vapeurs, les exhalaisons s'élèvent des eaux stagnantes, des rivières paresseuses, des lieux aquatiques. Un plus grand froid les condenserait et elles retomberaient sur la terre; une plus grande chaleur les raréfierait et elles se disperseraient dans les régions élevées; de là leur fréquence au printemps et en automne, et leur rareté en été et en hiver. On ne les voit persister que par des temps calmes; le vent les chasse ou les fait tomber sous forme de pluie nommée *bruine*. Les brouillards n'agiraient que comme de l'humidité s'ils ne se composaient que de vapeurs aqueuses; mais leur insalubrité est encore plus grande à cause des exhalaisons délétères et souvent âcres et fétides qui se mêlent à ces vapeurs, et qui, lorsqu'elles sont des miasmes, des effluves, apportent les germes d'épizooties souvent contagieuses. Dans les temps de brouillards on doit le moins possible faire pâturer les animaux, et les en empêcher absolument si c'est au voisinage de lieux marécageux ou autres foyers d'infection.

Signes qu'offrent les brouillards. Si ces amas vaporeux se dissipent ou semblent descendre peu après la pluie; si, après le coucher ou avant le lever du soleil il s'élève, des eaux et des prairies, un brouillard blanchâtre, c'est probablement pour le jour suivant de la chaleur et du beau temps. Le dépôt d'humidité à l'intérieur des carreaux de vitres indique, en général, le beau temps pour la journée. Quand les brouillards semblent attirés vers le sommet des hauteurs, la pluie peut survenir dans un jour ou deux; si par un temps sec les brouillards paraissent monter plus que de coutume, il pourra y avoir pluie subite.

se BROUILLER. v. Action d'un cheval ordinairement trop ardent, qui, à force de vouloir précipiter son exercice, le confond de manière à ne savoir plus ce qu'il fait. Les chevaux dont les aides sont fines se *brouillent* facilement. L'impéritie du cavalier a toujours une grande part dans ces mouvements irréguliers, qu'il devrait empêcher par son action. Pour corriger ces sortes de chevaux, il faut leur demander peu à la fois et les habituer graduellement à vaincre les difficultés.

BROUILLER UN CHEVAL. C'est le conduire si maladroitement et avec tant d'incertitude, qu'on l'oblige à agir avec confusion et sans règle. Étant *recherché*, un tel cheval se précipite, se traverse, se désunit par inquiétude, ou pour avoir les aides trop fines. On l'empêche de manier, pour peu que l'on serre trop les cuisses, ou qu'on laisse échapper les jambes.

BROUSKY. Voy. VOITURE.

BROUZO. Voy., à l'art. RACE, *Chevaux indiens et chinois*.

BRUCINE. s. f. Du lat. *brucea*. Voy. NOIX VOMIQUE.

BRUINE. s. f. Du lat. *pruina*. Voy. BROUILLARD.

BRUIT DE LA LANGUE. Voy. AIDES et APPEL DE LA LANGUE.

BRUIT DES ARMES. Voy. ÉDUCATION DU CHEVAL.

BRULE-QUEUE. Voy. CAUTÈRE.

BRULURE. s. f. En lat. *Ustio, ambustio, adustio*. Lésion produite par le feu ou par un corps très-chaud sur une partie vivante. Les chevaux sont exposés à se brûler en passant à travers des feux allumés dans les champs ou par l'incendie des écuries; dans ce dernier cas, il est

extrêmement difficile de les éloigner du danger, et ils périssent presque toujours. Toutes les fois qu'on a à remédier aux effets de la brûlure, il faut s'efforcer de prévenir ou de faire avorter l'inflammation au moyen de topiques réfrigérants, tels que la glace en morceaux ou pilée, la neige, les bains froids; et, si l'épiderme n'a pas été enlevé, les liquides volatils, comme l'alcool, l'éther, l'ammoniaque affaiblie, etc. Mais lorsque l'inflammation s'est développée, on a recours aux fomentations émollientes, aux onctions de cérat, aux applications d'huile de lin, d'eau de chaux, d'extrait de saturne, de mucilage de graine de lin, en y associant du laudanum ou des décoctions de morelle, de jusquiame ou de tête de pavots comme calmants, si les douleurs sont très-fortes. On peut se trouver aussi dans la nécessité de faire des saignées locales et même générales. Les phlyctènes ou petites vessies étant formées, on les ouvre et l'on recouvre ensuite la peau de cérat ordinaire. On aide la chute des escarres en favorisant la suppuration. La brûlure à laquelle le cheval est le plus exposé est celle du dessous du pied, causée par l'application du fer chaud sur la sole de corne. Voy., à l'art. MALADIES DU PIED, *Sole brûlée*.

BRUSQUER. v. Action irrégulière du cavalier sur son cheval. Voy. BRUSQUER UN CHEVAL.

BRUSQUER UN CHEVAL. Action du cavalier qui, par une humeur dure ou par inexpérience, exige du cheval des mouvements subits sans préparation et sans avertissement. La brusquerie envers le cheval est souvent dangereuse pour celui qui le monte; l'équitation la repousse. Voy. AVERTISSEMENT.

BUADE. s. f. Mot par lequel on désigne un genre particulier de mors. *Mors à buade*. Voy. MORS.

BUBON. s. m. En lat. *bubo*; en grec *boubôn*. Se dit indistinctement des tumeurs charbonneuses, de la pustule maligne, des boutons de farcin, de l'engorgement des ganglions de l'auge dans les chevaux morveux ou atteints de gourme, et des tumeurs gangréneuses. Cependant certains auteurs définissent le bubon de la manière suivante: « Tumeur inflammatoire causée par l'irritation d'un ou plusieurs ganglions lymphatiques et du tissu cellulaire qui les environne. » Le bubon simple doit se traiter comme une simple tumeur.

BUBONOCÈLE. Du grec *boubôn*, aine, et *kélé*, hernie. Voy. HERNIE.

BUCCAL, ALE. adj. Qui appartient à la bouche, et particulièrement à la face interne des joues. On appelle *membrane buccale*, la membrane muqueuse qui tapisse l'intérieur de la bouche.

BUCENTAURE. Du grec *bou*, particule augmentative, et *kentauros*, centaure. Voy. CENTAURE.

BUCÉPHALE. Du grec *bous*, bœuf, et *képhalé*, tête. Voy. les deux chevaux de ce nom à l'art. CHEVAUX CÉLÈBRES.

BUGLOSSE. s. f. En lat. *buglossum*, du grec *bous*, bœuf, et *glôssa*, langue. Plante dont les propriétés sont à peu près semblables à celles de la bourrache, et qu'on emploie aux mêmes usages. Voy. BOURRACHE.

BULBE. s. f. En lat. *bulbus*, du grec *bolbos*. Ce mot est employé par presque tous les botanistes comme substantif féminin, quoiqu'il soit masculin en latin et en grec, et qu'en français même les anatomistes l'emploient comme masculin. C'est le nom de la racine ou d'une partie de la racine de certaines plantes. Les bulbes dont on se sert en pharmacie vétérinaire sont celles d'ail, d'oignon, de colchique et de scille, qui, toutes, doivent être récoltées en automne. On doit choisir les bulbes les plus grosses et les mieux nourries; on les dépouille de leurs premières écailles, on les expose au soleil pendant quelques jours, ensuite on sépare les squames ou couches, que l'on met à sécher sur des claies. — En anatomie, on donne le nom de *bulbe* à différentes parties qui ont plus ou moins d'analogie avec la bulbe des végétaux. Ainsi, on dit le *bulbe d'un poil*, pour signifier le follicule dans lequel sa racine est implantée; *bulbe de l'œil*, se dit aussi pour globe de l'œil, etc.

BURINER LES DENTS. Voy. CONTRE-MARQUE.

BUSQUÉ, ÉE. adj. Il se dit d'un cheval dont la face est convexe ou bombée. *Cheval busqué, front busqué, tête busquée*. On dit aussi *moutonné*.

BUTE. s. f. Instrument de maréchal qui sert à couper la corne des chevaux.

BUTER ou BUTTER. v. Action du cheval qui fait un faux pas, parce qu'il ne fléchit pas suffisamment ses extrémités antérieures. *Cheval qui butte*. Le butter est presque toujours un signe d'usure. Les chevaux qui ont la tête lourde battent à la main et buttent.

BUVANT DANS SON BLANC. Voy. ROBE.

C

CABOCHE. s. f. (maréch.) Vieux clou qu'on retire du pied en déferrant un cheval.

CABRADE. s. f. Acte du cheval qui se cabre. Voy. se Cabrer.

se CABRER. v. Du lat. *capra*, chèvre. Action par laquelle le cheval, au lieu de se porter en avant, enlève ses parties antérieures sur les postérieures et les tient en équilibre sur les jarrets qui restent droits (*Pectus arrigere*). Cette action est très-pénible et exige le concours de grandes forces musculaires. Il ne faut pas cependant en conclure que ce sont les chevaux ardents et solidement construits qui se cabrent; ceux-ci refusent même de se prêter à ce mouvement. Il sert au contraire de défense aux caractères mous, aux animaux doués d'une mauvaise disposition physique. Les chevaux faibles des reins prennent cette attitude, parce que l'arrière-main manque de force pour chasser la masse en avant. L'animal s'y prépare en levant la tête et en donnant une insertion plus perpendiculaire à l'un des muscles de l'épine dorsale qui est le principal moteur de ce mouvement. Sa durée n'est qu'instantanée; il est cependant quelques chevaux assez vigoureux pour la conserver assez longtemps, et il est toujours à craindre que la masse du corps, portée trop en arrière, ne produise le renversement de l'animal. Les étalons sont obligés de prendre cette attitude pour saillir les juments. M. Girard parle d'un étalon qui, du plus loin qu'il apercevait une jument, se cabrait et marchait jusqu'à elle sur ses deux pieds de derrière. La généralité des écuyers affirme que le *cabrer* est souvent occasionné par une grande sensibilité de la bouche du cheval, lorsque la main du cavalier, agissant avec trop de force, fait rejeter sur l'arrière-main tout le poids de l'avant-main. Il peut aussi être l'effet de quelque autre maladresse du cavalier ou de la faiblesse de l'animal. Les chevaux colères sont sujets à se cabrer, pour se soustraire à l'obéissance qu'on exige d'eux; les chevaux entiers, pour sauter sur les juments, quelquefois même sur les chevaux hongres. Le cheval ne pouvant se cabrer en marchant, le cavalier doit s'attacher à prévenir cette action en le poussant vigoureusement en avant dès qu'il cherche à prendre un point d'appui sous le centre de gravité. S'il ne peut saisir ce moment, et si, malgré les aides et les châtiments, le cheval refuse d'avancer, il faut *lui rendre tout absolument*, aussitôt qu'il se cabre; porter le corps et le bras en avant, afin que les rênes ne présentent aucune résistance; cesser le mouvement et attendre la fin de la pointe pour le châtier. Il faut aussi que le cavalier mette beaucoup de moelleux dans le pli du genou, que les jambes soient près du cheval, sans le serrer, et que leur poids contribue à maintenir l'assiette. Dans le cas où la position du corps serait insuffisante pour se maintenir en selle, le cavalier saisira le cou du cheval avec le bras. Il est rare que le cheval se renverse si l'on suit régulièrement ses mouvements. Pour corriger un cheval habitué à se cabrer, on propose l'*assouplissement dans l'inaction* et le *reculer* souvent répété; on ne porte le cheval en avant que lorsqu'il n'offre plus de résistance au mouvement rétrograde. Qu'on se garde bien, surtout, de faire usage de certains procédés violents, tels que de casser une bouteille pleine d'eau sur la tête de l'animal, qui, étourdi alors par ce coup, se renverserait infailliblement. On doit aussi éviter de l'attaquer pendant qu'il se tient dans la position perpendiculaire, car on ébranlerait le seul point d'appui qui lui reste, et le danger serait imminent, sans que le moyen fût efficace. Les jeunes chevaux font des pointes par gaieté, dès qu'ils commencent à avoir de la force dans les reins; mais comme ils ne peuvent s'élever très-haut, cela ne présente aucun danger; seulement il ne faut pas leur en laisser contracter l'habitude, car leurs jarrets seraient bientôt ruinés. Les chevaux qui se cabrent sont ordinairement légers. Dans les manéges, on les corrige au même instant par la chambrière appliquée sur la croupe. C'est surtout quand un cheval se cabre plusieurs fois de suite qu'on dit vulgairement qu'il fait *pont-levis*. Voy. Défense d'un cheval.

CABRIOLE, CAPRIOLE. s. f. Du lat. *capreola*, saut de chèvre. Le plus élevé et le plus parfait de tous les airs de manége. C'est un saut vif par lequel le cheval lève le devant et ensuite le derrière, sans avancer, imitant le saut des chèvres. Lorsqu'il est en l'air et dans une égale hauteur du devant et du derrière, il détache la ruade en montrant ses fers avec autant de

force que s'il voulait, pour ainsi dire, se séparer de lui-même, en sorte que ses jambes de derrière partent comme un trait. Cette action est appelée *s'éparer*, sans doute de *séparer*. On dit aussi *nouer l'aiguillette*. La cabriole est le plus difficile de tous les airs relevés ; il est peu de chevaux qui en soient capables. On fait des *cabrioles droites, en avant, en arrière, de côté*. On en fait *de battues* ou *frisées*, et d'*ouvertes*. On dit qu'*un cheval se présente à cabrioles*, qu'*il se met de lui-même à cabrioles*, lorsqu'il fait des sauts dans la main, c'est-à-dire sans forcer la main et sans peser sur la bride. La cabriole s'obtient par les mêmes moyens que pour la ballottade, de laquelle elle diffère en ce que dans celle-ci le cheval ne détache pas la ruade. Quant à l'emploi de ces moyens, voy. INSTRUCTIONS DU CAVALIER, 6e leçon. Il est des écuyers qui regardent la cabriole comme sans utilité en équitation, et par conséquent ils la bannissent des bonnes écoles, en même temps que tous les autres exercices forcés. Dans tous les cas ils recommandent qu'on n'exécute ce mouvement violent qu'avec beaucoup de discernement et de douceur.

CABRIOLET. Voy. VOITURE.

CACHECTIQUE. adj. En lat. *cachecticus*; en grec *kachektikos*. Attaqué de cachexie, tenant à la cachexie.

CACHE-NEZ. s. m. L'une des pièces qui composent certaines brides.

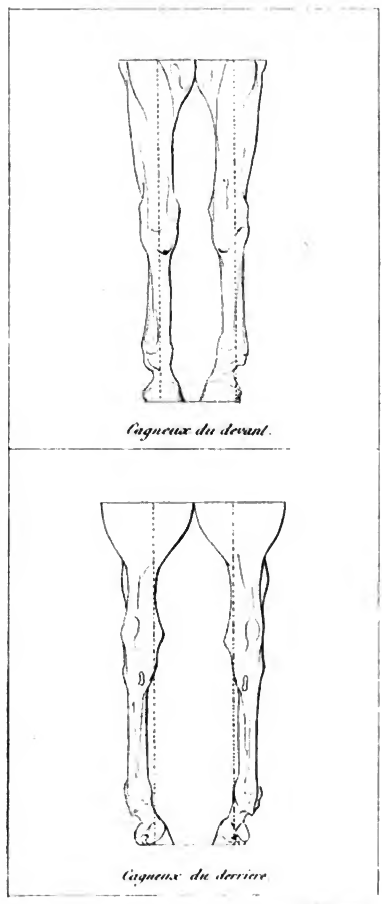
CACHEXIE AQUEUSE. *Hydroémie, cachexie*. s. f. En latin *cachexia*, du grec *kakos*, mauvais, et *éxis*, disposition, habitude du corps. Noms donnés à une maladie qui consiste principalement en une altération du sang, ayant pour caractère le plus éminent la prédominance du principe séreux de ce fluide. Les causes principales de son développement sont : les travaux excessifs, une nourriture de mauvaise qualité ou contenant trop d'eau. Son invasion dans l'économie est peu appréciable, mais, arrivée à la seconde période, elle diminue sensiblement les forces du cheval en lui laissant cependant l'appétit. La peau se couvre de sueur au plus léger exercice, les membres s'œdématient, chancellent, le ventre et le fourreau s'infiltrent, la conjonctive éprouve le même phénomène, le sang qu'on extrait est décoloré et tache à peine les mains. A la troisième période tous les symptômes augmentent : les animaux battent des flancs après la moindre marche, les contractions du cœur deviennent violentes; la mort arrive enfin sans que l'appétit ait diminué, et la bouffissure générale donne même au corps une apparence d'embonpoint. Le traitement à appliquer contre cette affection, qui altère lentement et profondément les solides et les liquides, est long, dispendieux et souvent impuissant : il consiste uniquement dans l'emploi des toniques végétaux et ferrugineux, dans un régime analeptique et dans la cessation du travail. Il est nécessaire d'observer que les animaux paraissent guéris longtemps avant de l'être. L'*hydroémie* est encore une de ces maladies qu'il est plus facile de prévenir que de combattre.

CADAVÉREUX, CADAVÉRIQUE. adj. En latin *cadaverosus*, en grec *nékrôdés*. Qui tient du cadavre, qui en a la couleur et l'odeur, qui est relatif au cadavre, comme dans *autopsie cadavérique*, *phénomènes cadavériques*, etc.

CADAVRE. s. m. En latin *cadaver*, en grec *ptôma*, mot dérivé de *cadere*, tomber, comme *ptôma* vient de *ptoô*, je tombe ; ou bien formé par contraction des mots CA*ro* DA*ta* VER*mibus*. Corps animal privé de la vie.

CADENCE. s. f. En latin *numerus*. Mesure du son qui règle le mouvement de la danse. Mesure régulière et écoutée que le cheval observe dans tous ses mouvements, soit qu'il manie au galop, au terre-à-terre, ou dans les airs, en sorte qu'aucun de ses temps n'embrasse plus de terrain que l'autre, qu'il y ait de la justesse dans tous ses mouvements, et que ceux-ci se soutiennent tous avec la même égalité. Ainsi, on dit qu'un *cheval manie toujours de la même cadence*, qu'*il suit sa cadence*, qu'*il soutient sa cadence*, qu'*il ne change point de cadence*, qu'*il conserve sa cadence*, pour dire qu'il observe régulièrement son terrain, et qu'il demeure également entre les deux talons. Ses temps sont alors assez purs, assez égaux, pour laisser distinguer aisément la motion de chaque jambe, et celles-ci restent un moment comme suspendues en l'air. Un cheval qui a la bouche fine, les hanches et les épaules libres, n'éprouve aucune difficulté à *prendre une belle cadence sur les airs*, à *entretenir une belle cadence*, sans se *démentir* ni se *brouiller*, et à manier également aux deux mains. Pour que le cavalier puisse obtenir et conserver cette brillante régularité, il doit, à l'aide de l'assiette, sentir bien le mouvement des jambes et la disposition du corps du cheval ; il doit, de plus, être

Cagneux



Cagneux du devant.

Cagneux du derriere.

Imp. de l'. Bineteau

prêt à rétablir cette harmonie, si quelque faux mouvement la dérange.

On dit *belle* ou *mauvaise cadence*, selon que le cheval a les mouvements liants ou durs. Voy. Airs de manége.

CADENCE. s. f. (Maréch.) On le dit de la manière de battre le fer. Les maréchaux sont obligés de battre le fer en cadence, autrement les marteaux se uniraient les uns aux autres.

CAFÉ AU LAIT. Voy. Robe.

CAGNEUX, EUSE. adj. En lat. *varus*. On croit que le mot *cagneux* vient de l'italien *cane* (chien), parce que le chien n'a pas les jambes droites; ainsi il dériverait de *cagnoso* ou de *cagna*. Il se dit de certains défauts des extrémités. *Cagneux du devant*, se dit d'un cheval dont la partie inférieure des extrémités antérieures est tournée en dedans. Quand ce défaut de conformation est porté à son plus haut point de développement, tout le membre y participe, et la pointe du coude s'écarte alors du tronc pour se diriger en dehors. *Cagneux du derrière*, se dit quand, au défaut qui constitue le cheval *trop ouvert*, l'animal joint le placement des pinces postérieures en dedans. Le cheval cagneux est exposé à se couper avec la mamelle du pied ou du fer. L'ongle maladroitement taillé peut causer des inconvénients semblables chez les chevaux qui sont serrés du devant. Cagneux est l'opposé de *panard*. Le premier de ces défauts est généralement moins grave que le second.

CAGNEUX DU DERRIÈRE. Voy. Cagneux.

CAGNEUX DU DEVANT. Voy. Cagneux.

CAHOT. s. m. En lat. *succussus*. Saut que fait une voiture lorsqu'une roue ou plusieurs roues ensemble, après avoir passé sur un corps élevé ou sur une saillie formée par les inégalités d'un chemin, retombent subitement sur un endroit plus bas. *Des pierres dispersées dans le chemin nous faisaient éprouver des cahots à chaque instant*. Le *cahot de choc* est celui qui a lieu dans la verticale; le *cahot de roulis*, celui qui va d'un côté à l'autre; le *cahot de tangage*, celui qui s'exerce de l'avant à l'arrière d'une voiture.—*Chaot*, se dit aussi des objets mêmes qui causent des cahots. *C'est un chemin inégal où l'on trouve beaucoup de cahots.*

CAHOTAGE. s. m. Mouvement causé par les cahots.

CAHOTER. v. actif. En lat. *succutere, agitare*. Donner des cahots. *Nous avons été bien cahotés dans cette voiture.*—*Cahoter*, est aussi neutre et signifie souffrir des cahots. *Nous n'avons fait que cahoter pendant plus de deux heures.*

CAILLOT. s. m. En lat. *grumus*, grumeau. Concrétion molle qui résulte du rapprochement des parties fibreuses et colorantes du sang dépouillé de sa partie séreuse.

CAISSON. Voy. Voiture.

CAL ou *calus*. s. m. Du lat. *callum* ou *callus*. Cicatrice des os, ou moyen par lequel la nature opère la réunion d'un os fracturé. Voy. Fracture. Calus se dit aussi pour *callosité.*

CALADE. BASSE. s. f. En lat. *clivus*. Pente douce d'une colline ou de tout autre terrain, par où l'on fait descendre aux différentes allures les chevaux que l'on dresse, pour les accoutumer à plier les hanches et à former l'arrêt. Les descentes sont pénibles pour les chevaux, qui sont obligés de ployer beaucoup le jarret, tandis que les montées leur sont favorables. En descendant une pente douce au petit trot ou au petit galop, on facilite le développement de la souplesse dans les poulains, en ayant la main haute et légère. Les calades rebutent un cheval et peuvent lui ruiner les jambes, si la pente est trop rapide et si le cavalier n'accorde pas exactement les aides de la main avec celles du gras de la jambe.

CALAMENT. En lat. *calaminta*, du grec *kalos*, bon, et *mintha*, menthe; c'est-à-dire bonne menthe. Voy. Mélisse officinale.

CALAMUS AROMATICUS. Voy. Canne aromatique.

CALCAIRE. adj. En lat. *calcaris*, de *calx*, chaux; qui contient de la chaux. On nomme *calcaires*, toutes les substances ou sels à base de chaux. *Carbonate calcaire*, *terre* ou *pierre calcaire*, se dit particulièrement d'un corps appelé *sous-carbonate de chaux*.

CALCANÉUM. s. m. Mot latin provenant de *calx*, talon; en grec, *pterna*. Os gros, épais, un peu allongé, le plus grand des os tarsiens dont se compose le *jarret*. Cet os occupe la partie supérieure et latérale externe et postérieure de cette région des membres de derrière, et en constitue l'angle, le sommet ou la pointe.

CALCIUM. Voy. Chaux.

CALCUL. s. m. En lat. *calculus, lapis*; en grec *lithos*, pierre. Concrétion pierreuse, de grosseur et de couleur variées, qu'on rencontre dans la plupart des organes destinés à servir de réservoir aux liquides, au milieu des matériaux qui semblent concourir à leur com-

position. Ces concrétions prennent différents noms suivant le lieu où on les trouve. Les calculs sont les produits d'un travail organique, et ont souvent pour base un noyau central. Voy. ci-après.

CALCULS BILIAIRES. Très-rares dans le cheval, ces calculs ont pour caractères essentiels d'être légers, friables, d'avoir l'amertume de la bile, d'exhaler l'odeur de cette liqueur quand ils sont frais, et celle du musc quand ils sont secs; leur composition, leur forme, leur superficie et leur couleur, sont également variables. Lorsqu'ils existent, on les rencontre dans les conduits excréteurs du foie. On en fait trois variétés : les calculs formés de petits grains agglomérés, de forme arrondie et à surface irrégulière; ceux d'un bleu d'azur ou verdâtres, formés de couches superposées et présentant plusieurs facettes, parce qu'il en existe plusieurs ensemble placés les uns à la suite des autres, ou parce qu'ils sont plus ou moins irréguliers; et les calculs à écorce, le plus ordinairement blanche, qui sont ovoïdes et très-durs. Tous les prétendus dissolvants qu'on propose, tels que l'éther, les hydrochlorates d'ammoniaque, de potasse; l'acétate de potasse, le savon, etc., sont des médicaments inefficaces contre ces concrétions biliaires.

CALCULS CÉRÉBRAUX. La formation de ces calculs a lieu dans les ventricules du cerveau et du cervelet; ils sont arrondis ou rugueux et plus ou moins irréguliers. Rien ne dénote ordinairement leur existence dans le vivant. Ils sont rares.

CALCULS GASTRIQUES ou *stomacaux*. Fort rares dans le cheval, au point que quelques vétérinaires doutent même de leur existence, ces calculs ne nous arrêteront pas davantage.

CALCULS INTESTINAUX. HIPPOLITHES. Quoique très-analogues aux calculs gastriques, tant par leur forme que par leur nature, ces calculs se rencontrent fréquemment dans les chevaux. Ils sont durs, pesants, diversement colorés, plus ou moins lisses. On les a divisés en trois variétés principales. La première comprend les *bézoards* (Voy. ce mot); la seconde renferme des calculs ordinairement petits, ovoïdes, aplatis, de la forme d'une amande; la troisième embrasse une foule de petits corps calculeux que l'on trouve ramassés dans le côlon. La présence des calculs intestinaux s'annonce par des coliques souvent intermittentes. De même que pour les calculs gastriques, on n'a que la ressource des purgatifs énergiques et répétés, pour tenter de les expulser.

CALCULS SALIVAIRES. Ces calculs peuvent occuper les glandes qui sécrètent la salive, mais c'est surtout dans leurs conduits extérieurs qu'ils se trouvent. Ils sont d'un blanc mat, de forme oblongue, très-durs, très-pesants, insipides, sans odeur, lisses et polis ou à facettes à leurs extrémités; quand ils ne sont pas solitaires et qu'ils se touchent, ils ont dans leur centre un noyau formé par un grain d'avoine ou par un gravier qui s'est introduit dans le canal par la bouche. Les calculs salivaires ne deviennent préjudiciables qu'autant qu'ils obstruent complétement le canal; il en résulte alors que toute la portion comprise en arrière de la tumeur formée par le calcul et en avant de la glande, est gonflée par la salive. L'extraction est le seul remède qu'on possède contre ces calculs. S'ils sont placés près de l'orifice buccal, il suffit d'écarter la joue et d'ébranler le corps calculeux pour le détacher; d'autres fois on parvient à le faire glisser le long du canal; on se trouve enfin dans des cas où il faut pratiquer l'excision de ce canal, en maintenant ensuite les bords de la plaie rapprochés par un emplâtre agglutinatif, ou même par quelques points de suture.

CALCULS URINAIRES. Calculs qui peuvent se former dans tous les points des voies urinaires. On les divise en *rénaux*, *urétéraux*, *vésicaux* et *urétraux*.

Les premiers offrent deux variétés principales : les uns sont durs, compactes, mélangés de jaune, de vert et de blanc, formés de couches superposées; il n'est pas rare de les voir envahir une grande partie de la substance rénale qui est considérablement atrophiée, et qui leur forme une enveloppe à parois peu épaisses autour d'un noyau central de forme variable. Les autres sont aréolés, tuberculeux, plus ou moins irréguliers et grenus, moins durs, moins compactes, moins pesants que les précédents, et composés de grains agglomérés. Dans ce dernier cas on donne à la maladie le nom de *gravelle*. Les calculs rénaux existent quelquefois pendant longtemps sans troubler la santé de l'animal; mais enfin ils déterminent l'inflammation vive des reins, leur suppuration et par suite leur désorganisation. Le malade est sujet à des coliques néphrétiques, périodiques et très-douloureuses; lorsqu'elles disparais-

sent, l'animal rend souvent une urine sédimenteuse qui contient de petits graviers. On s'aperçoit de la suppuration et de la désorganisation des reins par le dépérissement successif du sujet, la douleur lombaire et la présence du pus et du sang dans l'urine. Le traitement ne peut avoir pour but que d'apaiser les douleurs lorsqu'elles se manifestent. On combat l'inflammation des reins par la saignée, les boissons rafraichissantes, les lavements émollients, etc. Étant parvenu à calmer les douleurs, on administre le nitrate de potasse en breuvage et en lavement. On a conseillé aussi, mais à tort, l'usage des purgatifs dans les moments de rémission, dans l'espoir que la secousse qui résulte de leur action puisse se communiquer aux reins, et faire descendre les calculs. Voy. Néphrite.

La seconde division des calculs urinaires est celle des calculs *urétéraux*; ils descendent des reins, et ralentissent ou suspendent souvent le cours de l'urine. Il est presque toujours impossible, pendant la vie, de reconnaitre la présence de ces calculs; tous les remèdes sont insuffisants.

La troisième division est celle des *calculs vésicaux*; quelques-uns descendent des uretères; le plus grand nombre se forment dans la vessie. On en fait quatre variétés : la première, comprend le *magma terreux* ressemblant à une pâte molle, plus consistante dans le centre; la seconde, les calculs jaunâtres ou blanchâtres, à surface raboteuse, grenue ou simplement chagrinée, dont l'intérieur n'offre qu'un assemblage informe d'une matière saline plus ou moins cohérente; la troisième, les calculs formés de couches concentriques, mais dépourvus de noyau central, grisâtres, chagrinés et plus durs que les précédents; la quatrième, les calculs à noyau, dont les uns, composés de couches concentriques, ont une surface murale et une dureté qui approche de celle du silex, les autres, moins compactes, offrent quelques granulations extérieures et diverses aréoles intérieures. Souvent les calculs vésicaux ne sont, pendant quelques années, que des incommodités assez obscures. Les mouvements de la croupe sont moins décidés, quelques chevaux se couchent moins, d'autres remuent la queue fréquemment, ou, étant couchés, ils aiment à rester de temps en temps levés de devant et assis sur leur derrière. Les magmas terreux ou calculs vésicaux de la première variété s'annoncent par l'état de l'urine qui devient graduellement plus épaisse et plus blanche, par les besoins plus fréquents d'uriner. Les calculs plus consistants peuvent déterminer l'irritation inflammatoire de la vessie et tous les accidents qui viennent à la suite de l'inflammation de cet organe. Voy. Cystite. Les signes qui annoncent la pierre dans la vessie n'étant pas toujours certains, on y supplée par le toucher, en introduisant la main dans l'intestin rectum. De tous les médicaments lithontriptiques les plus vantés, l'eau vinaigrée introduite dans la vessie est celui qui jusqu'à ce jour jouit de plus de faveur, mais il ne peut convenir pour le cheval que dans le cas de magma terreux. Dans le paroxysme des coliques calculeuses de la vessie, on cherche à calmer les douleurs par le repos, la saignée, les mucilagineux, les fumigations émollientes sous le bassin, les cataplasmes émollients sur les reins, les lavements de même nature; mais ces moyens ne produisent souvent que de faibles effets. Quand le calcul est engagé dans le col de la vessie, il faut tenter de le repousser dans ce réservoir au moyen d'une sonde ou de la main passée dans le rectum; on se donne ainsi le temps de préparer l'animal à subir la *cystotomie*. Si cependant on ne peut pas parvenir à déplacer le calcul, il est urgent de pratiquer promptement cette opération. Il n'y a pas longtemps qu'un chirurgien militaire napolitain, dont nous regrettons de ne pas connaitre le nom, a obtenu, au moyen d'un courant galvanique, la désorganisation des calculs vésicaux, et conséquemment la guérison des personnes qui étaient affectées de cette cruelle maladie. En Belgique, des expériences ont été faites sur cette nouvelle méthode de guérir la pierre, et M. Phillips a adressé à l'*Académie des sciences* de Paris un Mémoire renfermant les premiers résultats qu'il a obtenus pour désagréger, au moyen du galvanisme, les calculs dans la vessie. Voici en substance l'objet de ce Mémoire. On opère la décohésion des pierres de la vessie, en les soumettant à l'action d'un courant galvanique uni à un courant chimique continu. L'action seule du courant galvanique est insuffisante, selon l'auteur, parce qu'elle exige trop de temps et parce que la pile doit être trop fortement chargée. Par l'action continue du courant chimique on ne facilite pas seulement la décohésion de la pierre, mais on en-

traîné aussi au dehors, par le courant de sortie de l'instrument, les lamelles qui ont été détachées de la pierre. Sous l'influence des courants prolongés, pendant trente ou quarante minutes, les couches externes des pierres les plus dures deviennent friables, et elles se laissent très-facilement écraser. Les pierres d'oxalate de chaux sont encore rebelles à l'action de ces courants. Pour les exigences de la pratique, les pierres doivent être divisées en pierres attaquables par les acides et en pierres attaquables par les alcalis. Le diagnostic différentiel de ces deux classes est facilement établi au moyen de l'acide acétique. Les courants chimiques, composés d'un demi-gramme de potasse pour deux cents grammes d'eau distillée, sont sans action nuisible pour la vessie. Maintenant, c'est aux Écoles et aux praticiens à décider si et comment il convient, en hippiatrique, d'avoir recours au courant galvanique contre les calculs vésicaux.

Enfin, la quatrième division des calculs urinaires est celle des *calculs urétraux*, qui s'engagent dans le canal urétral, viennent toujours de la vessie, et rendent difficile, quelquefois même impossible, l'émission de l'urine; ils occasionnent une douleur vive dans le lieu qu'ils occupent et parfois l'écoulement d'un peu de sang par l'orifice de l'urètre; ce canal est souvent distendu postérieurement jusqu'au siége du calcul, et la vessie ballonnée. Les chevaux sont rarement exposés à cet accident. Lorsqu'il arrive, il est indispensable de pratiquer l'incision de l'urètre vis-à-vis du calcul, pour retirer ce corps, à moins qu'il ne paraisse au bout de la verge et qu'on ne puisse l'extraire en le saisissant à l'aide d'une pince. Pour faire l'incision de l'urètre, l'animal étant abattu doucement et assujetti, on place le pouce et l'indicateur de la main gauche de chaque côté de l'éminence produite par le calcul, on tend la peau placée entre ces deux doigts, on fait sur le milieu de l'urètre une incision assez grande en suivant la direction de ce canal, et l'on enlève le calcul avec les doigts ou avec une pince. On remet l'animal en liberté, on le laisse en repos, on lui donne de l'eau blanche et des lavements, et la cicatrisation de la plaie s'opère naturellement au bout de quelques jours.

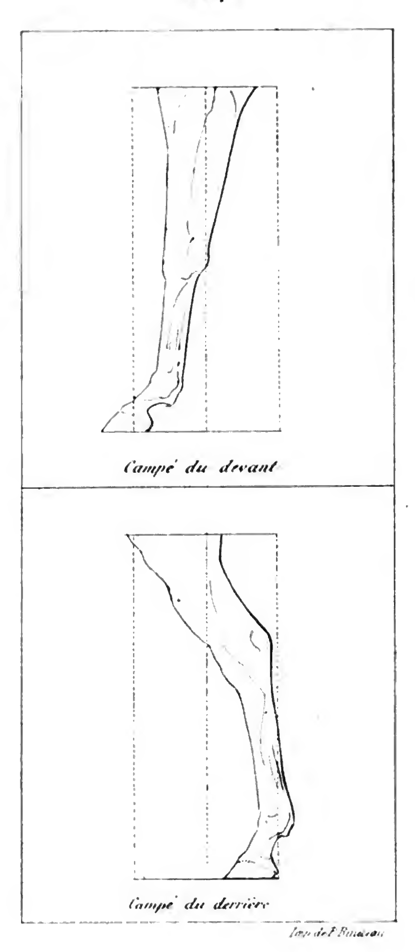
CALÈCHE. Voy. Voiture.

CALLEUX, EUSE. adj. En lat. *callosus*, de *callus*, callosité, durillon. Qui est dur, résistant. *Ulcère calleux*, se dit de celui dont les bords sont épais et durs.

CALLOSITÉ. s. f. En lat. *callositas*, de *callum* ou *callus*, dureté, durillon; en grec *tulósis*. *póros*. Induration sèche, blanchâtre, insensible, qu'on observe dans les plaies anciennes, autour des ulcères ou des trajets fistuleux; on l'observe aussi au genou, au garrot, au poitrail; dans ces trois derniers cas, elle est le résultat de contusions légères ou de frottements répétés. On détruit les callosités, soit à l'aide de l'instrument tranchant, soit au moyen d'une légère cautérisation faite ou avec le feu ou avec des caustiques, tels que l'alun calciné, le précipité rouge, etc. Quelquefois on parvient à les dissiper par des applications résolutives, comme celles d'onguent mercuriel, d'un mélange de térébenthine, de sublimé corrosif, d'onguent basilicum animé, etc.

CALMANT, adj. et s. En lat. *sedans*. On appelle *calmants*, *anodins*, *antispasmodiques*, *sédatifs*, des médicaments simples ou composés, qui, administrés intérieurement ou appliqués immédiatement sur des parties malades ou endolories, ont la propriété d'engourdir le système nerveux, de le rendre moins sensible à la douleur et de calmer l'irritation nerveuse. En général, les calmants se donnent à petites doses; car à doses élevées ils peuvent produire l'empoisonnement, étant presque tous des agents délétères et vénéneux. Cependant, les organes s'habituent facilement à leur action, et il faut en augmenter peu à peu la dose, en varier la forme et en suspendre de temps à autre l'usage. C'est du règne végétal que l'on tire tous ces médicaments, à l'exception de l'acide hydrocyanique, de l'huile empyreumatique et du blanc d'œuf. Les principaux calmants sont: L'*assa-fœtida*, la *belladone*, le *blanc d'œuf*, le *camphre*, les *fleurs d'oranger*, l'*huile empyreumatique*, la *laitue commune*, la *laitue vireuse*, la *morelle douce-amère*, la *morelle noire*, l'*opopanax*, le *pavot*, le *sagapenum*, le *tilleul d'Europe*, la *valériane sauvage officinale*, etc. Quelques-uns de ces médicaments, comme on le verra à leurs articles respectifs, sont employés uniquement à l'extérieur. Selon certains auteurs, on doit considérer aussi comme anodins d'autres médicaments que ceux que nous venons de nommer. Tels sont: la *mauve*, l'*eau tiède*, le *lait*, qui semblent avoir beaucoup de rapports avec les calmants, desquels ils ne diffèrent peut-être que par une

Campé.



action moins considérable, et auxquels ils s'associent facilement. Il en est de même des antispasmodiques, parmi lesquels on range aussi les *gommes-résines fétides*, les *éthers*, les *teintures éthérées* et toutes les plantes qui contiennent du camphre, comme les *sauges*, les *mélisses*, les *menthes*. Les antiphlogistiques ont été également rangés parmi les antispasmodiques, parce qu'on a reconnu que les spasmes ou convulsions ne sont le plus souvent que l'effet d'une irritation des centres et des cordons nerveux.

CALME. s. m. et adj. En lat. *malacia*, bonasse. Qui est tranquille, sans agitation, serein. *Air calme. Temps calme.* Les indices de calme sont : le retour de l'alcyon à la mer, quand le vent dure encore ; la sortie des taupes de leurs trous ; le jeu des dauphins sur l'eau pendant l'orage ; le chant ordinaire des petits oiseaux, etc.

CALMER UN CHEVAL. Apaiser sa fougue, son ardeur, le rendre calme. Voy., à l'article Défaut, *Des chevaux ardents*.

CALOMEL ou CALOMÉLAS. En lat. *calomelas*, *aquila alba*. Voy. Protochlorure de mercure.

CALORIQUE. s. m. En lat. *caloricum*, de *calor*, chaleur. Ce mot sert à désigner le principe inconnu de la chaleur. Le calorique pénètre tous les corps, dont il augmente en général le volume à mesure qu'il s'y accumule, et, après y avoir été introduit, il s'en échappe continuellement sous forme de rayons. Deux corps étant en présence, il s'établit entre eux des échanges qui amènent bientôt ce qu'on appelle *équilibre de température*. Suivant qu'un corps absorbe plus ou moins de calorique qu'un autre corps, on dit qu'il a *plus ou moins de capacité pour le calorique*.

CAMARRE. s. f. Sorte de caveçon. Voy. ce mot.

CAMBOUIS. Voy. Pénis.

CAMION. Voy. Voiture.

CAMOMILLE ROMAINE. ANTHÉMIDE. s. f. En lat. *anthemis nobilis* (*chamæmelum* des pharm.) ; en grec *parthénion*, des anciens. Plante indigène que l'on trouve surtout dans les prairies et les pelouses des bois. Sa fleur est jaune à son centre, blanche à sa circonférence, d'une odeur aromatique assez agréable, d'une saveur chaude et amère. On la cultive dans les jardins pour les divers usages de la médecine ; elle double facilement par la culture, et se transforme en capitules ou assemblages de fleurs de couleur blanche, serrées les unes contre les autres. La camomille se récolte en juin ; on choisit les fleurs qui exhalent une forte odeur aromatique, on surveille leur dessiccation pour qu'elles conservent leur couleur et leur arome, et l'on a soin de rejeter celles qui sont noires et fétides. Pour être administrées, les fleurs de camomille sont soumises à l'infusion aqueuse, et alors le fluide acquiert un principe aromatique doué d'une vertu stimulante. En les faisant infuser dans le vin ou dans la bière, à la dose d'une ou deux pincées par litre de liquide, on augmente leur effet. On les emploie contre les indigestions, et, à l'extérieur, pour faire des lotions et des fumigations détersives et résolutives.

CAMPÉ. adj. Se dit d'un cheval en station, dont les pieds sont naturellement plus éloignés du centre de gravité qu'ils ne devraient l'être, de manière que les jambes, étant plus ou moins obliques à la masse, retardent la progression. Le cheval est *campé du devant* lorsque la pince se trouve en avant d'une ligne tombant de la pointe de l'épaule à terre ; il est *campé du derrière* si le membre dépasse en arrière une ligne abaissée de la pointe de la fesse à terre. Le cheval campé du derrière est toujours disposé à courir et assez difficile à arrêter.

CAMPÉ DU DERRIÈRE. Voy. Campé.

CAMPÉ DU DEVANT. Voy. Campé.

se CAMPER. On le dit de la manière dont les chevaux se placent pour uriner. Après certaines maladies, pendant lesquelles le cheval n'avait pas la force de la prendre, cette posture est regardée comme un signe de convalescence. Il ne faut pas déranger un cheval qui *se campe* pour uriner.

CAMPHRE. s. m. En lat. *camphora*, de l'arabe *kaphur* ou *kamphur*. Substance particulière que l'on trouve dans beaucoup de végétaux d'espèces et de pays différents, et qu'on obtient principalement par la volatilisation ou la sublimation des parties d'un arbre appelé *laurier-camphrier*, abondant dans la Chine et au Japon, en réduisant en morceaux son tronc et ses branches. Les autres plantes qui contiennent de cette substance et qui en fournissent au moyen de l'exposition à l'air de leurs huiles essentielles, sont la sauge, la marjolaine, le romarin, la mélisse, la lavande, etc. Le camphre est resté inconnu aux Grecs et aux

Romains. On en doit la découverte aux Arabes. Dans son état de pureté, le camphre est blanc, demi-transparent, léger, friable, d'aspect cristallin, cependant difficile à pulvériser, très-volatil, d'une odeur forte, pénétrante et particulière, de saveur amère, âcre, piquante, laissant un sentiment de fraîcheur dans la bouche, et inflammable au plus haut degré. Le camphre se dissout dans l'alcool, l'éther, les huiles fixes et les huiles volatiles. On en forme l'acide camphorique, susceptible de produire des sels nommés camphorats. L'alcool, l'eau-de-vie et l'huile camphrée, sont employés à l'extérieur comme réfrigérants et calmants. Egalement combiné à une huile fixe, à l'eau-de-vie ou au jaune d'œuf, le camphre est administré à l'intérieur comme antispasmodique dans le tétanos, les crampes, le vertige et les douleurs urinaires produites par l'action des cantharides. — Le *Traité de pharmacie vétérinaire* de MM. Delafond et Lassaigne contient sur le camphre les faits curieux ci-après : « Mis en contact avec l'eau, le camphre présente un phénomène singulier. Si on plonge en partie un petit cylindre de camphre dans l'eau, ce liquide est repoussé tout à coup et revient ensuite sur lui-même en produisant l'image d'un flux et d'un reflux autour du camphre. Un effet non moins surprenant se manifeste quand on racle, à la surface de l'eau avec un canif, un morceau de camphre. Chaque petite masse détachée flottant sur l'eau, prend un mouvement de rotation très-rapide sur elle-même. Ce tournoiement est anéanti à l'instant où l'on vient à toucher un point de la surface de l'eau avec la pointe d'une aiguille trempée dans une huile fixe. Ces effets sont dus à la volatilité du camphre. »

CAMPHRÉ. adj. Qui a rapport au camphre, qui contient du camphre. *Odeur camphrée, eau-de-vie camphrée, éther camphré*, etc.

CAMUS, USE. adj. En lat. *simus*. Se dit d'un cheval dont le chanfrein offre une espèce d'enfoncement ; on dit aussi dans le même sens *nez camus, front camus, tête camuse.*

CANAL. s. m. En lat. *canalis*. Conduit ou cavité étroite et allongée qui donne passage, soit à un liquide, soit à un organe quelconque, soit à des substances solides. Parmi les canaux, on compte les *veines*, les *artères*, les *vaisseaux lymphatiques*, le *canal alimentaire* ou *digestif*, le *canal de l'urètre*, le *canal nasal*, le *canal lacrymal*, le *canal thoracique*, etc. — *Canal*, se dit particulièrement de l'espace que laissent intérieurement entre elles les deux branches de l'os de la mâchoire postérieure où la langue se trouve logée. Dans le fond de ce canal sont deux gros mamelons, orifices des canaux extérieurs des glandes maxillaires. Les maréchaux ignorants ont l'habitude d'enlever ces mamelons, qui, suivant eux, empêchent l'animal de boire. Voy. Barbillons. Le canal prend en dehors le nom d'*auge*.

CANAL ALIMENTAIRE ou *digestif*, également appelé *voies digestives*. Ce canal comprend la *bouche*, le *pharynx*, l'*œsophage*, l'*estomac* et les *intestins*.

CANAL DÉFÉRENT. Voy. Déférent.

CANAL DE STÉNON. Voy. Parotide, 1er art.

CANAL HÉPATO-INTESTINAL. Voy. Foie.

CANAL INGUINAL ou *anneau inguinal*. Ce canal est situé dans l'épaisseur des parois de l'abdomen, en avant du bord antérieur des os du bassin, sur le côté de la ligne médiane. Ayant la forme d'un entonnoir dont la base est inférieure, il offre à cette base une ouverture qui communique avec l'extérieure, et une autre supérieure qui communique dans l'abdomen. Il est composé tout à la fois de parties aponévrotiques, ligamenteuses et musculaires, de manière que, dans certains endroits surtout, il est susceptible d'extensibilité, et conséquemment de se prêter à la dilatation. Cet anneau ou canal est destiné à donner passage au cordon testiculaire du mâle, et à un ligament chez la femelle. C'est par cet anneau qu'ont lieu les hernies inguinales.

CANAL INTESTINAL. On désigne ainsi l'ensemble des intestins. Voy. Intestin.

CANAL LACRYMAL. Voy. Voies lacrymales.

CANAL PAROTIDIEN. Voy. Parotide, 1er article.

CANAL RACHIDIEN. Voy. Vertèbre.

CANAL SALIVAIRE SUPÉRIEUR. Voy. Parotide, 1er art.

CANAL THORACIQUE, ou THORACHIQUE. Le plus gros tronc lymphatique. Placé au côté droit des vertèbres dans la cavité de la poitrine, il reçoit la majeure partie des vaisseaux lymphatiques, lesquels y apportent les matériaux qu'ils ont absorbés. Ce canal se dégorge dans la base du tronc veineux brachial gauche.

CANCER. s. m. En lat. *cancer*, du grec *karkinos*, crabe, écrevisse. CARCINOME. s. m. En lat. *carcinoma*, du grec *karkinôma*, de *karkinos*, cancer. Ce mot semble devoir être employé

pour désigner une désorganisation d'une nature particulière, consistant dans la formation de ce qu'on appelle *squirrhe*, et *tissu encéphaloïde* ou *cérébriforme*. C'est une affection que la médecine vétérinaire n'a pas encore bien étudiée. La désorganisation dont il s'agit convertit les tissus en une substance blanchâtre, grisâtre ou verdâtre, divisée en masses et subdivisée en lobules, d'abord durs, insensibles, d'une consistance analogue à celle de la couenne de lard crue, plus tard ramollis comme de la gelée, irritant la partie qu'elle couvre ou qu'elle environne, et qui s'ulcère avec le temps. L'ulcération est apercevable à l'extérieur, et les tissus frappés de mort sont convertis en une masse inerte, hétérogène, en une véritable bouillie blanchâtre, assez semblable à la substance médullaire du cerveau, ce qui lui a fait donner le nom d'encéphaloïde. On confond encore sous les dénominations de squirrhe et de cancer, des maladies différentes; mais les pathologistes sont convenus de n'appeler *cancers* que les tumeurs formées par les productions anormales nommées *matière squirrheuse*, et *encéphaloïde*, soit que ces matières existent simultanément, ou que l'on n'y trouve que l'une des deux. Le cancer est une affection chronique contre laquelle la thérapeutique médicamenteuse est toujours impuissante. La chirurgie ne remédie qu'à l'altération locale, et ne détruit la maladie qu'en laissant dans l'économie le germe inconnu qui l'a fait naître et qui peut la produire de nouveau. Telle est la conséquence trop souvent fatale d'une prédisposition cancéreuse. Quelques auteurs, sans tenir aucun compte de cette considération, ont regardé comme cause primitive du cancer une désorganisation lente des tissus où existe cette production hétérogène. Pour d'Arboval, c'est une inflammation chronique, et la différence qu'on remarque entre le squirrhe et l'encéphaloïde n'est due qu'à la période plus ou moins éloignée de leur origine. Deux états principaux caractérisent la marche sans cesse renaissante de cette affection : ce sont la *crudité* et le *ramollissement* ou *ulcération*. Cet état existant, le pus fourni est fétide, irritant; il se fait jour à travers la peau par une plaie de très-mauvais aspect, et corrode les parties avec lesquelles il se trouve en contact. Enfin, la maladie devient en quelque sorte générale. Les parties du corps qui y sont le plus sujettes sont les mamelles, les testicules, les membranes muqueuses en général, le vagin, la verge, la langue, la conjonctive, la caroncule lacrymale, la membrane clignotante et les lèvres. Le cancer a été également observé dans le foie. Le cancer des os est connu sous le nom d'*ostéosarcome*. L'amputation ou l'extirpation complète est le moyen le plus usité contre le cancer, pour les tumeurs volumineuses et à base large, quand elles sont situées de manière à permettre l'opération. Les tumeurs pédiculées peuvent être liées. La cautérisation avec la pâte arsenicale, ou, mieux encore, avec le fer rouge, est indiquée dans certains cas d'ulcères cancéreux. L'ostéosarcome réclame également l'extirpation des parties altérées et la cautérisation avec le feu pour détruire ce que l'homme de l'art n'a pu enlever. L'opération du cancer n'est susceptible de guérison qu'avant l'époque du ramollissement, parce que ce dernier est accompagné de la résorption d'une partie des liquides morbides. Les soins hygiéniques suffisent ordinairement à la suite de l'opération; mais si une fièvre de réaction trop forte se développait, il faudrait s'occuper de l'apaiser par les antiphlogistiques, et même la saignée. Dans le cas contraire, on fait usage de quelques toniques pour provoquer une réaction suffisante, afin que la gangrène ne s'empare pas de la plaie.

CANCÉREUX, EUSE. adj. En lat. *cancrosus*. Qui est relatif au cancer, qui tient du cancer. *Vice cancéreux, maladie cancéreuse.*

CANITIE. s. f. En lat. *canities*, de *canus*, blanc. Blancheur des poils survenue accidentellement, ou à la suite de l'âge. Tout ce que l'on sait sur ce phénomène, c'est qu'il a lieu en vertu d'un changement dans la nature de la substance qui remplit l'intérieur des poils, sans pouvoir dire en quoi ce changement consiste et comment il s'opère. Le cheval y est plus sujet que les autres animaux.

CANNE AROMATIQUE, *roseau odorant* ou *aromatique*. Plante des Indes, dont la racine se vend dans les pharmacies sous le nom de *calamus aromaticus*. Elle est d'une odeur agréable, d'une saveur aromatique, d'une couleur fauve-clair, d'une structure spongieuse et d'une action stimulante assez prononcée.

CANNE DE PROVENCE. En lat. *arundo donax*. Grande et belle plante que l'on cultive dans le midi de la France. Sa racine est longue, charnue, spongieuse, d'un blanc jaunâtre intérieurement. On la vend à l'état sec et cou-

pée par tranches de dimensions variables. Dans cet état, elle a une saveur légèrement douce, et presque point d'odeur. On regarde la racine de canne de Provence comme tonique.

CANNELLE. s. f. En lat. *cortex cinnamomi*. Seconde écorce d'un arbre nommé *laurier-cannelier*, qui croît à la Chine, au Japon et aux Antilles. On en connaît trois espèces principales : la première, nommée *cannelle de couleur*, qui est la plus estimée, provient des jeunes branches ; elle est roulée sur elle-même de manière à former des tuyaux allongés, engaînés les uns dans les autres, fragiles et à cassure irrégulière ; sa couleur est blonde, son odeur très-suave, son goût légèrement sucré, chaud, piquant. La seconde, improprement appelée *cannelle de Chine*, est plus épaisse que la précédente, en faisceaux plus courts, de couleur plus foncée et ferrugineuse, de saveur chaude, extrêmement piquante, laissant un arrière-goût désagréable, d'une odeur aromatique, mais beaucoup moins suave que celle de la cannelle de Ceylan : la médecine vétérinaire l'emploie de préférence, à cause de sa plus grande activité et de son prix modique. La troisième, à laquelle on donne le nom de *cannelle matte*, provient du tronc de l'arbre et de ses plus grosses branches ; son épaisseur est d'environ 44 millimètres ; elle est large, peu roulée, d'un jaune foncé à l'extérieur, d'un jaune pâle à l'intérieur, ayant peu de saveur et peu d'odeur. La cannelle est très-excitante ; elle ranime promptement les forces digestives et étend bientôt son action aux organes circulatoires, au système nerveux et même à l'utérus. Elle convient dans les indigestions et les météorisations provenant d'une surcharge d'aliments, ou dans les faiblesses d'estomac, ainsi que dans les parts rendus laborieux par l'inertie de l'utérus. La cannelle s'administre en dissolution dans l'eau, ou mieux encore dans le vin ou le cidre ; on pourrait aussi en incorporer la poudre dans le miel ou dans l'extrait de genièvre, et même l'associer au son, à l'avoine, ou à la *provende*. La dose est de 16 à 64 grammes.

CANON. s. m. En anatomie, on appelle *région du canon*, celle qui, pour les extrémités antérieures, correspond au *métacarpe* de l'homme, et pour celles postérieures au *métatarse*. Cette région se compose de trois os, qui sont : le *canon proprement dit*, qui en forme la base, et les *deux péronés*.

Membres antérieurs. Le canon proprement dit est long, compacte, cylindrique, un peu plat de devant en arrière, articulé supérieurement avec le genou, et inférieurement avec le paturon ; l'extrémité supérieure laisse voir à sa partie antérieure une tubérosité plus rapprochée du côté interne et qui sert d'attache à des muscles. Les péronés sont deux os allongés, pyramidaux, placés aux côtés de la face postérieure du canon, sur laquelle ils ne s'étendent qu'à deux tiers ou trois quarts de sa longueur ; on les distingue en interne et en externe ; le second est communément le plus gros. A leur partie supérieure, qui est la plus grosse, les péronés offrent une tête ; la partie inférieure, grêle, se termine par une petite tubérosité appelée *bouton du péroné*.

Membres postérieurs. Les seuls péronés diffèrent de ceux de devant en ce qu'ils sont plus longs et plus cylindriques.

CANON. s. m. (Ext.) Le canon est la seconde moitié de l'extrémité de devant, qui commence au genou et finit au boulet, et la seconde moitié de celle de derrière, qui commence au jarret et finit également au boulet. Le canon des extrémités postérieures est plus long et plus arrondi que celui des membres antérieurs. Le canon doit être sec, proportionné à l'avant-bras ou à la jambe, mince sur le devant, uni et large sur les côtés. La peau doit en être fine, les parties osseuses saillantes. S'il est trop gros, il rend le membre défectueux ; s'il est trop mince, ou comme on dit *menu*, l'animal sera faible, à moins que ce défaut ne soit racheté par une grande force du tendon, comme dans les chevaux barbes, turcs, et ceux de la véritable race limousine. Le canon est sujet à des tumeurs osseuses et autres affections qu'on nomme *suros*, *fusées*, *malandres*, etc. On prend quelquefois pour des suros les boutons du péroné, qui ne sont que des éminences naturelles placées à la face postérieure et latérale du canon.

CANON DU MORS. Voy. Mors.

CANON MENU. Voy. Canon, 2e art.

CANTHARIDE. s. f. En lat. *cantharis*, du grec *kantharos*, nom donné par les Grecs à divers insectes scarabées. Insecte qui vit habituellement sur le lilas, le troëne et le frêne. Les cantharides sont très-communes dans la France méridionale, en Italie, en Espagne, où on les récolte au printemps, au lever et au coucher du soleil ; on en trouve aussi dans plu-

sieurs contrées du Nord. Desséchées, elles sont légères, très-friables, d'une odeur particulière, forte, pénétrante, désagréable, d'une saveur chaude et âcre. Étant pulvérisées, on en obtient une poudre jaune brunâtre, offrant une multitude de points brillants d'un vert doré. L'action de cet insecte est irritante au plus haut degré, et son emploi à l'intérieur n'a pas encore été déterminé dans la médecine vétérinaire. L'usage qu'on en fait extérieurement est à titre de révulsif, agissant souvent comme vésicant ou vésicatoire. A cet effet, on en incorpore ordinairement la poudre dans des corps gras et résineux, pour en composer des emplâtres, des onguents, des cérats ou des pommades, ou bien on en saupoudre simplement ces corps. L'application se fait sur la peau, sur les mèches ou sur les trochisques destinés à établir des sétons. La teinture alcoolique ou éthérée que l'on prépare avec les cantharides est employée comme irritant résolutif dans les engorgements durs et indolents, les rhumatismes chroniques, les paralysies, etc.; mais son application sur les jambes du cheval ne doit se faire qu'avec circonspection, attendu qu'elle occasionne la chute des poils et quelquefois même la gangrène de la peau.

CAPACITÉ. s. f. En lat. *capacitas*, aptitude à contenir. Employé dans un sens particulier, ce mot se lie à la phrase suivante : *capacité des corps pour le calorique*, et signifie la propriété qu'ont les corps d'absorber des quantités différentes de calorique pour arriver au même degré de température.

CAPARAÇON. s. m. En lat. *phaleræ*. Espèce de housse ou de couverture plus ou moins ornée, dans laquelle se trouve souvent de la toile cirée pour garantir de la pluie. Quand le cheval est monté, on passe le caparaçon sous la selle, et par-dessus, si le cheval est mené en main; dans ce dernier cas, le caparaçon peut être une pièce de cuir. On appelle aussi *caparaçon*, un filet à mailles écartées, dont on recouvre les chevaux en voyage pour les défendre des mouches. Ce filet est bordé de franges d'où pendent des ficelles qui, en s'agitant, écartent les insectes importuns. Quelquefois ces franges, attachées des deux côtés des traits des chevaux, constituent tout le caparaçon, auquel l'expression d'*émouchoir* (chasse-mouche) conviendrait mieux.

CAPARAÇONNER UN CHEVAL. C'est lui mettre un caparaçon.

CAP DE MORE. Voy. ROBE.

CAPDY. Voy. CHEVAUX CÉLÈBRES.

CAPELET. s. m. De l'ital. *cappelletto* ou *cappellino*, petit chapeau. *Passe-campane* ou *passe-campagne*. Infiltration particulière de la peau et du tissu cellulaire de la pointe du jarret, qui est alors plus volumineux, plus arrondi en pointe, et qui paraît coiffé; cette tumeur est mollasse, vacillante; en la saisissant avec la main, on la fait mouvoir en divers sens. On la voit fréquemment aux deux jarrets à la fois; elle est indolente, ne préjudicie pas absolument au service de l'animal et l'oblige rarement à boiter, à moins qu'elle ne croisse en volume et en consistance; dans ce cas, elle gêne les mouvements des parties où elle siége, et la claudication s'ensuit; rarement devient-elle inflammatoire; si cela arrive, elle peut passer à l'état d'abcès et donner lieu à une abondante suppuration; les accidents qui suivent cette terminaison sont très-graves. Il ne faut pas confondre avec le capelet des engorgements chauds occasionnés par une blessure ou une contusion récente des téguments qui recouvrent la pointe du jarret et qui viennent quelquefois à suppuration, ni des tumeurs séreuses enkystées de la même partie. Les froissements de la pointe du jarret contre un mur ou autres corps durs, les contusions, les flexions violentes, les efforts des chevaux de trait que l'on surcharge, un travail trop dur avant l'âge convenable, telles sont les causes les plus fréquentes des capelets. La pointe des jarrets est tuméfiée aussi dans la plupart des poulains exposés continuellement à l'humidité, ou qu'on fatigue; mais ce n'est qu'une maladie passagère qu'une saison favorable, le changement de lieu et un accroissement plus marqué font bientôt disparaître. Le capelet récent, accompagné de douleur, mais sans inflammation, peut se dissiper par le repos et les topiques émollients. A l'état indolent et froid, le capelet est difficile à guérir. Les bains froids, les fomentations aromatiques et spiritueuses, les astringents, les céroines, les frictions avec l'alcool camphré et l'huile d'aspic, l'onguent mercuriel, l'onguent vésicatoire, la teinture de cantharides et les applications d'un mélange de sublimé corrosif et de térébenthine, ne donnent que de bien faibles résultats. Le feu seul peut arrêter le progrès des capelets, et il est même insuffisant quand ils ont acquis un certain volume.

CAPILLAIRE. adj. En lat. *capillaris*, *capillaceus*, de *capillus*, cheveu; qui a, pour ainsi dire, la ténuité d'un cheveu. En anatomie, on appelle vaisseaux capillaires les dernières ramifications des artères et les premières radicules des veines, dont la ténuité a été comparée à celle d'un cheveu et dont il résulte un réseau vasculaire très-étendu. Les vaisseaux capillaires, répandus par tout le corps, ne forment pas un ordre particulier de vaisseaux; cependant on donne à leur ensemble le nom de *système capillaire*. Voy. CIRCULATION.

CAPOTE. s. f. Espèce de poche de toile dans laquelle on passe la tête du cheval qu'on veut assujettir ou abattre, pour empêcher la vision. La capote est ouverte à son extrémité la plus étroite, afin de laisser libre l'ouverture des naseaux, et l'on noue l'un à l'autre les côtés de l'extrémité la plus large par trois cordons de chaque côté, dans la partie qui répond à la crinière.

CAPRIOLE. Voy. CABRIOLE.

CAPSULAIRE. adj. Du lat. *capsularis*, qui a rapport, qui appartient aux capsules. Les *ligaments capsulaires* sont ceux qui forment les capsules des articulations.

CAPSULE. En lat. *capsula*, diminutif de *capsa*, du grec *kapsa*, boite. Petite boite.

CAPSULES SURRÉNALES. Voy. REINS.

CARABINIER. s. m. Soldat à cheval, autrefois armé d'une carabine. Les carabiniers forment un des premiers corps de la *cavalerie*. Voy. ce mot. Ils tirent leur nom de la carabine dont ils étaient armés. Cette espèce de cavalerie est usitée depuis longtemps. Les carabiniers portent une cuirasse dorée. Avant la révolution de 1789, ce corps était divisé en deux brigades égales, composées, en temps de paix, de treize cents hommes, et de quinze cent soixante en temps de guerre. Aujourd'hui, il se compose de deux régiments, qui portent à peu près son effectif à celui qu'il avait autrefois en temps de paix. Dans toutes les occasions, cette partie de la cavalerie s'est tellement distinguée, qu'on pouvait la considérer comme un corps d'élite. Le maréchal de Luxembourg fut si satisfait de la conduite des carabiniers à la bataille de Fleurus (1690), qu'il voulut en faire établir une compagnie dans chaque régiment de cavalerie. Depuis lors, et notamment dans le cours de nos dernières guerres, les carabiniers se sont toujours montrés dignes de leur ancienne réputation. — Les carabiniers se remontent avec des chevaux normands et alsaciens.

CARACOLE. s. f. Terme de manége, qui signifie plusieurs demi-tours à droite et à gauche successivement, en changeant quelquefois de main, et sans assujettissement de terrain. *Faire la caracole*. Voy. CARACOLER.

CARACOLER. v. Faire des *caracoles* dans un manége. C'est aussi travailler un cheval sans assujettissement de terrain. On doit tenir bien rassemblé le cheval que l'on veut faire caracoler avec précision, et cet exercice doit être de courte durée, afin de ne point énerver l'animal. On fatiguerait bien vite et même on ruinerait un cheval, en cherchant à le faire *piaffer* ou *passager*, si on négligeait d'avoir égard aux positions qui amènent ces mouvements; il faut, par conséquent, n'arriver là que lentement et par degrés. Des cavaliers ignorants s'imaginent faire caracoler leur cheval quand ils ne font que l'*estrapasser*.

En termes de guerre, *caracoler* se dit quand un corps de cavalerie détache un à un des escadrons au galop, pour aller agacer l'ennemi à coups de fusil.

CARACTÈRE. s. m. En latin *character*, du grec *charakter*, empreinte, marque. En parlant du cheval, *caractère* est synonyme de *naturel*. Voy. ce mot. — Dans le langage pathologique, on ne devrait employer ce terme que pour désigner les signes principaux et invariables d'une maladie, ou certaines particularités qui la distinguent d'une autre; mais on s'en sert en lui donnant une signification très-vague. On dit, par exemple, qu'une maladie a un *caractère* plus ou moins *fâcheux*, un *caractère de malignité*, qu'*elle est d'un mauvais caractère*.

CARACTÉRISTIQUE. adj. En latin *characteristicus*, qui caractérise. Mot souvent employe en pathologie, où on le joint particulièrement au mot *signe*. Un seul symptôme n'est presque jamais *caractéristique*, et cette expression ne convient qu'aux signes qui révèlent la nature et le siége de la maladie.

CARBONATE. s. m. On donne ce nom à des sels formés par la combinaison de l'acide carbonique avec les bases salifiables. Les carbonates les plus usités dans la médecine vétérinaire sont : le *carbonate d'ammoniaque*, le *carbonate de fer*, le *carbonate de magnésie*, le *carbonate de plomb*, le *carbonate de potasse*, et le *carbonate de soude*.

CARBONATE D'AMMONIAQUE, *alcali volatil concret*, *sel volatil d'Angleterre.* Sel blanc, formé d'une multitude de petits cristaux disposés en barbes de plume, d'une odeur d'alcali volatil très-prononcée, d'une saveur piquante et caustique, s'altérant et se volatilisant promptement dans l'eau bouillante, se dissolvant dans l'eau froide. Pour obtenir le carbonate d'ammoniaque pur, on a besoin du secours de l'art. Ce sel a été vanté comme fondant et dépuratif. A ce titre on en fait usage contre la morve et le farcin; on dit aussi qu'il a parfaitement réussi dans quelques maladies épizootiques caractérisées par une grande prostration des forces. On l'administre à la dose de 8 à 32 gr., incorporé dans le miel, dans l'extrait de genièvre, ou dissous dans une infusion de plantes amères.

CARBONATE DE FER. Résultat de la combinaison de l'acide carbonique avec le protoxyde de fer. Ce sel est pulvérulent, sans odeur, d'une saveur faible et légèrement astringente. Il ne faut pas le confondre avec ce qu'on appelait autrefrois *safran de mars apéritif*, qui contenait presque toujours de l'ammoniaque. Le carbonate de fer se trouve tout formé dans la nature; il est aussi le produit de l'art. Son action est tonique; on l'administre à la dose de 64 à 96 grammes.

CARBONATE DE MAGNÉSIE. On l'obtient par une préparation pharmaceutique. Ce sel se présente sous la forme d'une poudre blanche ou de petits pains carrés, légers, très-friables; il est insipide et insoluble. On le falsifie souvent avec la craie. Le carbonate de magnésie est purgatif; on l'incorpore dans le miel à la dose de 8 à 16 grammes. Il est peu usité.

CARBONATE DE PLOMB. *Céruse* ou *blanc de plomb*. Ce sel se rencontre dans la nature, en cristaux blancs, souvent très-beaux. Il en existe en France, en Espagne, en Allemagne, etc. Il est d'un blanc tirant quelquefois sur le gris, pesant, insoluble dans l'eau. On l'emploie extérieurement comme dessiccatif, en le faisant entrer dans plusieurs emplâtres et onguents. Il est peu usité.

CARBONATE DE POTASSE, *sous-carbonate de potasse*, *sel de tartre*. Celui que l'on trouve dans le commerce et que l'on retire de l'incinération du bois et de la lixiviation des cendres, sous le nom de *potasse du commerce*, est du carbonate de potasse extrêmement impur. Dans son état de pureté, le carbonate de potasse est blanc, très-soluble, d'une saveur âcre, légèrement caustique. On ne s'en sert pas beaucoup en médecine vétérinaire; cependant il est un puissant diurétique et un irritant de la muqueuse intestinale; il convient dans les hydropisies et dans les indigestions gazeuses. Le carbonate de potasse qu'on prépare dans les pharmacies peut être administré à la dose de 16 jusqu'à 32 grammes.

CARBONATE DE SOUDE. On l'obtient par la combustion des plantes qui croissent au bord de la mer. Sa saveur est âcre, légèrement caustique; il est soluble dans l'eau froide, et plus encore dans l'eau bouillante. Le carbonate de soude peut être regardé comme doué des mêmes propriétés que le carbonate de potasse, et il doit être administré à la même dose que ce dernier. M. Lassaigne l'a proposé pour purifier les eaux *séléniteuses*, c'est-à-dire qui contiennent du sulfate de chaux, et les rendre propres à la boisson des animaux domestiques. A cet effet, on fait dissoudre 4 gram. de ce sel dans un litre du liquide à purifier; le sulfate de chaux est alors décomposé, précipité au fond du vase, et l'eau est rendue parfaitement potable.

CARBONE. s. m. Du latin *carbo, carbonium.* Corps simple, abondamment répandu dans la nature, et l'un des principes constituants des êtres organisés. Le diamant est regardé comme le carbone le plus pur. Associé à d'autres substances, il forme le charbon de bois, le charbon animal, etc. Le carbone est insipide, inodore, très-mauvais conducteur du calorique. En brûlant, il se convertit en acide carbonique, qui, à l'état de gaz, entre dans la composition de l'air.

CARBONISATION. s. f. En lat. *carbonisatio.* Transformation végétale ou animale en charbon.

CARBONISER. v. Réduire en charbon.

CARCINOMATEUX, EUSE. adj. En lat. *carcinodes.* Qui est de la nature du carcinome.

CARCINOME. Voy. Cancer.

CARCINOME DU TISSU RÉTICULAIRE DU PIED. C'est ainsi que l'on a proposé de désigner ce que l'on nomme ordinairement *crapaud* dans le cheval.

CARDAMOME. s. m. En lat. *fructus cardamomi.* Gousse dont les graines, qui viennent d'Arabie, contiennent une huile essentielle qu'on regarde comme un stomachique chaud et stimulant, mais d'un prix trop élevé

pour s'en servir communément en hippiatrique.

CARDIAQUE. adj. En lat. *cardiacus*, du grec *kardia*, le cœur ou l'orifice supérieur de l'estomac. Qui appartient au cœur ou qui a rapport au cœur. *Artères et veines cardiaques, nerfs cardiaques*.

CARDITE. s. f. En lat. *carditis*, du grec *kardia*, cœur, et de la terminaison *ite*, qui indique une phlegmasie. Inflammation du tissu musculaire du cœur. La cardite est très-rare, et a été peu étudiée jusqu'à présent dans les chevaux.

CARESSES. s. f. pl. En lat. *blanditiæ*, geste, parole qui témoigne l'affection, la bienveillance, l'amour, le désir. L'un des moyens à employer pour faire obéir un cheval. On dit aussi *piper un cheval*, pour dire le *caresser*. Dès que le cheval domestique comprend ce qu'on lui demande, il est naturellement porté à rendre à l'homme tous les services dont il est susceptible. Nous avons, par conséquent, bien tort de nous emporter contre lui, de le brutaliser à la moindre opposition qu'il fait à notre volonté. La douceur, les caresses, sont en général préférables à la violence et aux mauvais traitements, d'autant plus qu'il est rare de voir cet animal désobéir par malice ou par méchanceté, et que d'ailleurs le cheval, même le plus méchant, aimant les caresses, on doit s'attendre le plus souvent à en obtenir de bons résultats. Les chevaux que l'on caresse lorsqu'ils ont achevé quelques reprises à la satisfaction du cavalier, recommencent quelquefois d'eux-mêmes la leçon. Mais si les caresses doivent être employées, surtout pour les jeunes chevaux, afin de les rendre doux et obéissants, il faut se garder d'en faire un usage irréfléchi et trop fréquent, car elles peuvent occasionner des habitudes vicieuses. Ainsi, par exemple, en portant la main à la bouche, en touchant les lèvres, les naseaux des jeunes poulains que l'âge rend enclins à jouer, on les habitue facilement à mordre. On doit *caresser un cheval* de la langue et de la main lorsqu'il obéit, ou qu'il s'apprête à obéir.

CARESSER UN CHEVAL. Voy. CARESSES.

CARIE. s. f. En lat. *caries*. Ulcération des os, ayant pour caractère l'érosion des tissus qu'elle affecte, leur changement de texture, la diminution de leur consistance et l'écoulement d'une suppuration fétide. La carie n'attaque ordinairement que les os courts et spongieux, et si elle se montre aux os longs, ce n'est presque jamais qu'à leur extrémité. Elle peut naître de causes extérieures locales, d'inflammations aiguës ou chroniques internes, de l'abus de la monte chez les étalons, etc. Les signes locaux qui la précèdent sont une douleur plus ou moins forte et profonde, suivie de gonflement. L'existence de la carie n'est plus douteuse dès que des parcelles osseuses se trouvent mêlées à la matière purulente. Cette affection est ordinairement grave, surtout lorsqu'elle a beaucoup d'étendue et de profondeur, et qu'elle agit sur un sujet dont la constitution est déjà altérée. Quant à la carie provenant d'altérations internes et générales, il faut s'appliquer, par un traitement curatif approprié ainsi que par des moyens hygiéniques convenables, à obtenir des conditions organiques favorables à la guérison. Voici le traitement local à employer. Pendant la douleur et l'inflammation, on fera usage des émollients, puis on emploiera, autant que possible, la cautérisation avec un fer chauffé à blanc. Dans le cas où cette opération présenterait des dangers, à cause du voisinage de quelque partie importante, on aurait recours aux acides minéraux concentrés, à la potasse et à la soude caustiques pures. On peut aussi essayer d'enlever les parties cariées à l'aide d'un instrument tranchant. Dans tous les cas, on doit débrider largement, afin de faciliter l'écoulement du pus. Les tissus fibreux, fibro-cartilagineux et cartilagineux, peuvent éprouver aussi cette altération..

CARIÉ. adj. En lat. *carie exesus*. Qui est affecté de carie.

CARIEUX. adj. En lat. *cariosus*, qui a rapport à la carie. *Ulcère carieux*, ulcère entretenu par la carie d'un os.

CARMINATIF. s. et adj. En lat. *carminans*, *carminativus*. ANTIVENTEUX. On donne ces noms aux médicaments qui ont la propriété d'expulser les vents ou flatuosités contenues dans le conduit intestinal. Ces flatuosités sont occasionnées le plus ordinairement par l'état de débilité des organes digestifs, et, par conséquent, les carminatifs sont tirés en général des toniques fortement aromatiques, tels que la *sauge*, la *mélisse*, les *fleurs de camomille*, la *menthe*, la *lavande*, l'*anis*, l'*anis étoilé*, l'*aneth fenouil*, la *coriandre*, le *camphre*, l'*éther*, l'*alcali volatil*, le *carvi*, la *chaux*, etc. Mais ces substances ne peuvent être employées que lorsqu'il n'y a pas de symptômes inflammatoires.

CARNIFICATION. s. f. En lat. *carnificatio*, de *caro*, chair, et de *fieri*, devenir. Ce n'est pas dans son sens restreint qu'on emploie ce mot, car aucune partie du corps, différente de la chair, ne peut acquérir les caractères de celle-ci. Aussi, l'on n'entend par *carnification* qu'une transformation pathologique de certains tissus en une substance qui présente quelque analogie avec la chair, comme cela arrive dans le ramollissement du tissu osseux devenu rouge, fibreux, celluleux ou plutôt fongueux, et dans l'induration rouge du poumon, connue sous le nom d'*hépatisation*.

CARNIFIÉ, ÉE. adj. En lat. *in carnem conversus*, changé en chair. Voy. CARNIFICATION.

CARONCULE LACRYMALE. Voy. VOIES LACRYMALES.

CAROTIDE. s. f. En lat. *carotis*; en grec *karôtis*, de *karos*, assoupissement. Nom que les anciens ont donné aux artères qui portent le sang aux différentes parties de la tête, parce qu'ils les regardaient comme le siége de l'assoupissement. Vaisseau artériel, nommé aussi *tronc carotidien* ou *carotide primitive*, qui naît de l'une des premières ramifications de l'*aorte antérieure*, et qui, peu de temps après son origine, se bifurque et donne naissance à deux artères nommées carotides, placées vers la partie latérale de la trachée-artère. En suivant toute la longueur de l'encolure, chaque carotide se trouve en contact ou très-rapprochée de la jugulaire, ainsi que de nerfs assez considérables, et la carotide gauche est en rapport, dans les deux tiers inférieurs de sa longueur, avec l'œsophage.

CAROTTE. s. f. En lat. *daucus carota*. Plante indigène, potagère. On en distingue trois variétés : la jaune, que l'on préfère en France; la blanche, qui est la meilleure aux yeux des Italiens; la rouge, que les Anglais mettent au-dessus des autres. Après la betterave, la *carotte* fournit le plus de matière sucrée (14 pour 100), avec du mucilage et une résine tonique, ce qui lui donne à la fois des propriétés nourrissantes et émollientes; elle convient parfaitement aux chevaux de tous les âges, qui la mangent avec beaucoup de plaisir et la digèrent fort bien. En Angleterre et en Allemagne, la carotte occupe la première place parmi les plantes destinées à la nourriture des chevaux. Elle donne à ces animaux un poil luisant et couché, rend moins dures les matières fécales, fait devenir grasses les toux sèches et opiniâtres dont ils sont atteints, les guérit même souvent, et soutient ceux que l'on assujettit à de forts travaux, ou dont la poitrine est délabrée. C'est surtout pendant l'hiver que cette racine est très-précieuse, car elle peut préalablement suppléer l'herbe fraîche que l'on donne au printemps aux chevaux atteints de maladies de la peau. La carotte, pas plus que tout autre fourrage, ne doit être donnée seule : on l'unit au foin ou à la farine d'orge. Un cheval de travail sera fort bien nourri avec 35 ou 40 kilogrammes de carottes et 3 kilogrammes et demi ou 4 kilogrammes de foin, ou le double de paille, sans avoine, car le principe résineux de cette racine est un excellent tonique. On a reconnu que 133 kilogrammes de carottes cuites équivalent à 50 kilogrammes de foin. La carotte cuite est une bonne alimentation émolliente qui convient beaucoup dans les maladies de poitrine. On l'unit au son et à la farine d'orge.— La pulpe de carottes râpées entre dans la composition de divers cataplasmes.

CAROUBIER. s. m. En lat. *ceratonia siliqua*. Arbre de la famille des légumineuses, dont les gousses aplaties, longues depuis environ 1 décimètre et 68 millimètres jusqu'à 2 décimètres et 20 millimètres, sur 4 centimètres de large, contiennent des semences plates. Dans la Catalogne, et même dans le midi de la France, les gousses de caroubier sont données aux chevaux, qui les mangent avec avidité et dont ils se trouvent bien.

CARPE. s. m. En lat. *carpus*, du grec *karpos*, poignet. (Anat.) La région de la main de l'homme dite *carpe*, et qui se trouve entre l'avant-bras et la main, correspond au genou dans le cheval, et se compose tantôt de six et tantôt de sept os qu'on désigne sous le nom d'*os carpiens*. Voy. GENOU.

CARPIEN. adj. En latin *carpœus*, *carpianus*. Qui appartient au *carpe*. *Os carpiens*. Voy. GENOU.

CARRÉ. adj., pris quelquefois substantivement. En lat. *quadratus*. Figure de géométrie ayant quatre côtés parallèles, et formant quatre angles droits.

CARRÉ. adj. et s. (Anat.) Nom qui a été donné à certains muscles, à cause de leur ressemblance avec cette figure. *Le carré des lombes*.

CARREAU. s. m. Grande plaque plombée qu'on place au-dessus des mangeoires, afin d'empêcher les chevaux de lécher le mur.

CARRICK. Voy. VOITURE.

CARRIÈRE. s. f. C'est le terrain, l'étendue d'un champ où l'on peut pousser un cheval jusqu'à ce que l'haleine lui manque. *Carrière* signifie aussi le manége découvert (Voy. Manége), et la course du cheval que l'on y fait, pourvu qu'elle ne dépasse point deux cents pas. Ainsi on dit : *ce cheval a fourni sa carrière; il a bronché au milieu de la carrière, en entrant dans la carrière*. On dit aussi, *ce cheval a une carrière*, pour dire, il galope fort vite et à des temps courts et vites. *Donner carrière à un cheval*, c'est le laisser libre de courir, lui lâcher la bride.

CARRIOLE. Voy. Voiture.

CARROCCIO ou STANDART. Voy. Voiture.

CARROSSABLE. adj. On le dit en parlant des routes et des chemins où les voitures peuvent passer. *Route carrossable. Chemin carrossable.*

CARROSSE. Voy. Voiture.

CARROSSEE. s. f. La quantité de personnes que contient un carrosse.

CARROSSIER. s. m. Celui qui fait des carrosses, des voitures. *Sellier-carrossier*. Voy. Sellier. — *Carrossier* se dit quelquefois pour cheval de carrosse. *C'est un bon carrossier*.

CARROUSEL. s. m. Du lat. *carrus solis*, char du soleil. Le carrousel, dit La Guérinière, est une fête militaire ou image de combat, représentée par une troupe de cavaliers divisée en plusieurs quadrilles, destinés à faire des courses pour lesquelles on donne des prix. C'est ce qu'on appelle *faire la foule*. Les exercices du carrousel se composent de différentes figures formant une espèce de ballet de chevaux, exécuté au son des instruments, et, surtout, des *courses de la bague et des têtes*. Ces jeux sont considérés, dans les manéges, comme un complément d'instruction. L'équitation militaire y trouve l'avantage d'apprendre aux élèves le maniement du sabre et à conduire les chevaux avec dextérité. Il faut pour un carrousel deux troupes de huit cavaliers au moins, qui peuvent être portées à douze, seize et même au-dessus, de manière à pouvoir être partagées en reprises ou quadrilles de trois ou quatre cavaliers. Quant à ce qui a trait à l'instruction préparatoire et à l'exécution du carrousel, voy. Instruction du cavalier, 6e leçon. « En rappelant les exercices de la chevalerie, les carrousels, ces brillantes fêtes militaires qui offrent un spectacle unique en Europe, préservent de décadence l'équitation et répandent sur l'école un grand lustre. » (*Des remontes de l'armée*, etc., par M. le lieutenant général marquis Oudinot.) Un carrousel militaire a eu lieu le 1er juillet 1847 à l'Ecole royale d'état-major, en présence d'un grand nombre d'officiers généraux et d'officiers de tous grades. C'est la première fois qu'une pareille solennité équestre a lieu à Paris, et ce premier essai a obtenu un très-grand succès. Les carrousels, imités des anciens tournois, sont en usage à l'Ecole de cavalerie de Saumur, à l'époque des inspections générales. On ne saurait trop encourager ces exercices qui ne peuvent manquer de former de bons cavaliers, et de répandre en France le goût des études hippiques trop longtemps négligées.

La *course de la bague* n'était point en usage chez les anciens; on l'établit lorsqu'on voulut faire, par galanterie ou par complaisance, les dames juges dans les exercices équestres. Il n'y avait auparavant que des prix militaires. On leur substitua alors des bagues, qu'il fallut enlever à la pointe de la lance. En arrivant à 30 ou 35 pas du poteau, où la bague se trouve placée à la hauteur du front du cavalier, celui-ci croise la lance en avant par degrés et la tient le plus horizontalement possible en dirigeant la pointe vers la bague; à mesure qu'il approche, il allonge le galop de toute sa vitesse et pointe la bague sans faire de mouvement pour l'enlever. Après avoir passé la bague, on reprend le galop ordinaire sans regarder derrière soi. *Faire atteinte* se dit, en termes de bague, lorsqu'on touche avec la pointe de la lance le bord de dehors de la bague, sans l'enfiler, et l'on appelle *faire un dedans*, lorsqu'on la prend. Il arrive quelquefois qu'*on la prend au nombril*, qui est un trou dans le chaton où elle est attachée; mais la course alors n'est pas valable, à moins qu'on n'ait averti qu'on voulait la prendre en cet endroit. — La *course des têtes* se fait à terre ou au poteau. Dans le premier cas, on place la tête sur une éminence d'environ 20 à 22 centimètres; le cavalier étant à 30 ou 35 pas de la tête croise la lance en avant par degrés, la tenant le plus horizontalement possible, et dirigeant la pointe vers la tête; il se penche doucement le long de l'épaule droite du cheval sans déranger l'assiette et sans prendre un point d'appui sur les rênes; il change le galop de toute sa vitesse, pointe la tête en baissant vivement le tronçon de la lance afin d'enlever la tête par ce mouvement de bascule; il se redresse en-

suite en faisant *haut la lance*, et reprend le galop ordinaire. La course de la tête au poteau se fait de la même manière que celle de la bague; seulement, en dernier lieu, il faut porter un peu le bras à droite et faire *haut la lance* afin d'avoir la facilité d'enlever la tête. La course de la tête à terre se fait aussi avec le sabre. Ayant cette arme à la main et l'allure du galop étant bien réglée, on fait le moulinet, ensuite *haut le sabre* à 12 ou 15 pas de la tête, on abaisse le poignet à la hauteur du genou, on dirige la pointe vers la tête, la lame presque horizontale, le dos en l'air; on se penche en même temps sur l'épaule droite du cheval avec les précautions indiquées pour la course de la lance, on allonge le galop de toute sa vitesse, on pointe la tête en arrivant sur elle, et, pour l'enlever, on élève la pointe, puis on se redresse en faisant *haut le sabre*, et l'on reprend le galop ordinaire. Pour la *course du dard*, le cavalier saisissant le dard, se met en cercle à droite autour de la tête de Méduse, qui est placée sur un chandelier de bois, et se dirige ensuite sur elle de manière à la laisser à droite; il allonge le galop, et, à 10 ou 12 pas, il lance le dard. — A l'égard des prix, tant pour la bague que pour les têtes, chacun fait trois courses pour les remporter. Celui qui a le plus de *dedans* ou le plus d'*atteintes* a l'avantage pour la bague : s'il y a égalité en l'un ou en l'autre, ou si personne n'a ni *atteinte* ni *dedans*, on recommence les trois courses. L'avantage, entre deux joueurs d'une égale force à la course de bague, reste toujours à celui qui attend les effets de son adresse et ne les commande pas. Pour les têtes, celui qui en enlève un plus grand nombre remporte le prix, et dans le cas où elles seraient toutes prises par ceux qui courent, le prix est à celui qui prend la tête entre les deux yeux ou qui approche le plus prés de cet endroit. Il y a dans un carrousel des juges qu'on choisit parmi les cavaliers qui se sont rendus célèbres dans ces exercices. Il y avait autrefois plusieurs prix, savoir : le *grand prix*, qu'on donnait à celui qui avait fait plus de *dedans*, qui avait *emporté* plus de têtes ou qui avait fait les meilleurs coups à la *quintaine*; il y avait encore le prix *de la course des dames*, le prix *de la meilleure devise*, et le prix *du cavalier qui courait de meilleure grâce*. — Anciennement on exécutait d'autres courses, qui consistaient à *rompre des lances en lice* les uns contre les autres, à en *rompre contre la quintaine*, à *combattre à cheval l'épée à la main*; mais l'invention des armes à feu fit abandonner peu à peu tous ces exercices, qui étaient en général fort dangereux. C'était une très-ancienne course que celle de *rompre des lances contre la quintaine*. Un nommé *Quintus* en fut l'inventeur. On se servait à cet effet d'un tronc d'arbre ou d'un pilier contre lequel on rompait la lance pour s'accoutumer à atteindre son ennemi par des coups mesurés. Plus tard, cette course fut aussi appelée le *faquin*, parce que c'était très-souvent contre un portefaix ou un homme de peine armé de toutes pièces que l'on courait. Mais la manière la plus ordinaire était d'employer une figure de bois, en forme d'homme, plantée sur un pivot pour la rendre mobile. Ce qu'il y avait de singulier dans cette figure, c'est qu'elle était faite de manière à rester ferme quand on la frappait au front, entre les yeux et sur le nez, ce que l'on considérait comme les meilleurs coups, et qu'en la touchant ailleurs elle se retournait avec tant de vitesse que si le cavalier n'était pas assez adroit pour l'éviter, elle le frappait rudement d'un coup de sabre de bois sur le dos. Dans le combat de l'épée à la main, les cavaliers se rangeaient dans la carrière entre la lice et l'échafaud des princes, éloignés de quarante pas l'un de l'autre, et là, armés de toutes pièces et l'épée à la main, ils attendaient le son des trompettes pour partir; ensuite, baissant la main de la bride et levant le bras de l'épée, ils partaient avec violence l'un contre l'autre et se donnaient en passant un coup d'estramaçon sur la face; en tirant un peu du côté gauche, et au même endroit d'où l'adversaire était parti, ils prenaient une demi-volte et ils repartaient ainsi jusqu'à trois fois. Après la troisième atteinte, au lieu de passer outre pour aller reprendre une autre demi-volte, ils tournaient sur les voltes d'une piste vis-à-vis l'un de l'autre, en se donnant continuellement des coups d'estramaçon avec une action vive, et ils continuaient jusqu'à la troisième volte, après quoi ils retournaient là d'où ils étaient partis, faisant mine d'aller reprendre une autre demi-volte, et au même instant deux autres cavaliers venaient se mettre à leur place et exécuter les mêmes exercices. Il serait à désirer que ces exercices fussent encore en usage, puisqu'ils constituaient un véritable

manége qui apprenait à se servir tant de l'épée que du pistolet, sans exposer à aucun danger; le coup d'épée pouvant être simulé au-dessus de la tête, et le pistolet tiré le bout haut.

Parmi les anciens *jeux équestres* des différents peuples, il en est deux que nous rapportons ici, quoiqu'il ne paraisse pas qu'ils aient jamais été en usage dans les carrousels. L'un était appelé *jeu de cannes*. C'était une sorte de jeu guerrier usité au commencement du quinzième siècle, et dans lequel les assaillants, qui étaient à cheval, se servaient de cannes de jonc, ou de bâtons légers. Voici l'origine de ce jeu. Les chroniques de Sicile rapportent que le roi Richard Cœur-de-Lion, étant à Messine, se promenait un jour à cheval avec quelques seigneurs de sa cour. Vint à passer un paysan qui menait un âne chargé de cannes. Le roi et ses courtisans, « par manière de jeu, dit le chroniqueur, prenant de ces cannes, s'en portaient des bottes, comme si c'eussent été lances ou espadons, et les cannes rompues, ils en venaient aux mains, se colletant et tirant l'un l'autre à se désarçonner, et quand il en tombait quelqu'un, c'était de grandes risées. Or, il arriva que le roi luttant avec Guillaume Desbarres, gentilhomme breton et vaillant capitaine, la selle dudit roi tourna et il tomba sous son cheval, et ainsi porté par terre, il semblait vaincu, dont bien lui fâchait, et non moins au brave capitaine, qui trop tard connut la folie que c'est de se jouer à son maître; car le roi plein de dépit se remit en selle sans mot dire, et jamais depuis ne lui voulut du bien. » — L'autre jeu, qui semble être du nombre de ceux recommandés par Xénophon, est décrit par Dallowai. Cet auteur, parlant des Turcs, dit : « Ils se livrent à une espèce d'exercice militaire appelé *dijirit*. Deux ou plusieurs combattants, sur des chevaux très-vifs, sont armés d'une baguette blanche, d'environ un mètre et demi de long, qu'ils se lancent l'un à l'autre avec une grande violence. L'adresse consiste à éviter le coup et à poursuivre l'antagoniste dans sa retraite, à arrêter son cheval au galop, ou à se baisser assez, sans quitter la selle, pour ramasser le *dijirit* à terre.» *Pietro della Valle* compare cet exercice au *jeu des cannes*.

CARRUQUE. Voy. Voiture.

CARTAYER. v. Conduire une voiture de manière que les roues soient entre les ornières et les ruisseaux, et non dedans, ce qui facilite le roulement et soulage les chevaux. Voy. Cocher.

CARTILAGE. s. m. En lat. *cartilago*, du grec *chondros*. Tissu du corps animal, d'une moindre consistance que les os et servant à différents usages. Les cartilages dits *de prolongement* concourent à donner plus d'étendue à certains os, comme pour les cartilages des côtes; ceux appelés *d'encroûtement* revêtent les éminences et cavités que forment les articulations mobiles, ayant une de leurs surfaces adhérente et continue avec l'os, tandis que l'autre est lisse, polie, lubrifiée par l'humeur synoviale et favorise la liberté des mouvements; enfin, les cartilages *d'ossification*, spécialement destinés à unir diverses pièces osseuses, séparant les apophyses d'avec les os auxquels elles appartiennent, diminuant et finissant par disparaître complétement avec le temps, etc. On a divisé les cartilages en *temporaires* et *permanents*; les premiers s'ossifient avec l'âge, les autres conservent toujours l'état cartilagineux.—Pour ce qui concerne les affections de ces parties, voy. Maladies des cartilages.

CARTILAGES DU PIED. Voy. Pied, 1er art.

CARTILAGINEUX. adj. En lat. *cartilaginosus*, qui a rapport aux cartilages, ou qui est formé de cartilages. *Tissu cartilagineux*. Voy. cet article.

CARUS. Mot latin transporté dans le français, et provenant du grec *caros*, assoupissement profond.

CARVI. s. m. En lat. *carum carvi*. Plante bisannuelle qui croît spontanément dans les parties montueuses de l'Europe. Sa racine est aromatique et douée de quelques propriétés stimulantes et carminatives; mais ces propriétés se trouvent plus prononcées dans les graines.

CAS. s. m. Du lat. *casus*, accident, circonstance qui fixe l'attention. On entend par *cas rares* les faits pathologiques qui s'écartent beaucoup des formes ordinaires.

CAS RÉDHIBITOIRES. Voy. Vices rédhibitoires.

CASCARILLE. s. f. Mot d'origine espagnole, qui signifie petite écorce. Écorce d'un arbrisseau qui croît à la Jamaïque, au Pérou, au Paraguay et dans plusieurs autres parties de l'Amérique du Sud. La cascarille se trouve dans le commerce en petites plaques roulées, d'un rouge ferrugineux à l'intérieur, grisâtres à l'extérieur, d'une odeur agréable qu'on sent

bien mieux quand on la brûle, et qui rappelle alors un peu celle du musc; d'une saveur amère, âcre et aromatique. Cette dernière qualité a fait naître le nom de *quinquina aromatique* qu'on donne quelquefois à la cascarille. Cette écorce est un excitant assez puissant dont on peut se servir comme succédané du quinquina contre les maladies typhoïdes assez avancées dans leur marche. La dose est de 16 jusqu'à 64 grammes, à l'état de poudre incorporée dans le miel ou l'extrait de genièvre, ou bien en infusion. On l'associe aussi, dans certains cas, à d'autres médicaments. Elle peut être traitée à tout égard comme la *cannelle*. Voy. ce mot.

CASSE. s. f. Pulpe du fruit d'un grand et bel arbre nommé *canéficier* (*cassia fistula*), qui croit abondamment en Égypte, dans l'Inde et dans presque toutes les contrées méridionales de l'Amérique. Cette pulpe est noirâtre, d'une odeur faible, d'une saveur sucrée, mucilagineuse et aigrelette. La *casse* est un laxatif fort doux, dont l'action serait bien précieuse dans la plupart des maladies des viscères, principalement dans celles du foie; mais en hippiatrique on ne peut guère y avoir recours à cause de son prix trop élevé et de la grande quantité qu'il faudrait employer pour en retirer des effets bien marqués.

CASSEAU. s. m. Instrument en bois de sureau, composé de deux moitiés de cylindres réunies, creusées dans leur centre d'un petit canal dans lequel on met les substances caustiques, et présentant un peu en avant de chacune de leurs extrémités un sillon qui reçoit le lien que l'on y applique après avoir embrassé la partie que l'on veut comprimer. Le *casseau droit ordinaire* est employé pour opérer la castration. C'est le moyen le plus généralement usité. Pour faire un casseau, on prend un morceau de sureau sec, du diamètre d'environ 27 millimètres, et long de 14 à 16 centimètres. L'ayant dépouillé de son écorce, on fait à distance d'un travers de doigt de chacun des bouts du casseau une entaille circulaire profonde d'un à trois millimètres, et suffisamment large pour loger deux ou trois tours de la ficelle; on le fend ensuite en deux parties égales; on fait une échancrure ou plutôt un talus à la partie plane de chaque pièce depuis l'entaille jusqu'au bout de chaque extrémité, afin de faciliter l'écartement des branches. Cela fait, on approche celles-ci l'une contre l'autre, et on les lie à demeure avec deux tours bien serrés de ficelle assez forte, lisse et glissante, qu'on noue à nœud droit. Une autre ficelle semblable, longue d'environ 40 centimètres, est préparée pour serrer l'autre extrémité du casseau mis en place. Le *casseau courbe* ne diffère du précédent que par la courbure des deux portions du cylindre en bois qui le composent. On s'en sert dans l'opération de la hernie et dans celle de l'induration du cordon testiculaire, afin de comprimer ce dernier le plus possible. On se sert aussi pour la même opération d'un casseau semblable, mais d'une plus forte dimension, qu'on nomme *gros casseau;* on l'emploie ordinairement lorsque le volume du cordon est très-développé par suite d'une induration sarcomateuse. On l'emploie également dans l'éventration ou hernies ventrales, comme moyen contentif.

CASSE-COU, BRISE-COU. On appelle ainsi, dans les manéges et chez les marchands de chevaux, un jeune homme hardi et de bonne volonté auquel on fait monter les poulains et les jeunes chevaux pour les accoutumer à souffrir l'homme. *Casse-cou, brise-cou* se dit aussi de celui qui se tient ferme à cheval quoiqu'il n'ait aucune connaissances des règles de l'équitation.

CASSE-PIERRE. Voy. PARIÉTAIRE.

CASTRATION. s. f. Du latin *castratio*. Opération chirurgicale qui consiste à amputer les principaux organes de la reproduction (les testicules du mâle et les ovaires de la femelle), ou seulement à les atrophier au point de les priver de toute énergie. Le but que l'on se propose ordinairement en pratiquant cette opération sur le cheval, est de modérer l'impétuosité de l'animal, de le rendre plus soumis, plus docile, plus propre aux différents services qu'il peut rendre, ou bien de le guérir de certaines maladies des parties que l'on retranche; mais la castration lui ôte beaucoup de force, de courage, d'ardeur, et abrége peut-être sa carrière. On appelle *hongre* le cheval châtré; c'est l'opposé de cheval entier. « Si la castration est quelquefois nécessaire, dit d'Arboval, il n'est pas moins déplorable qu'on en fasse un abus, surtout à l'égard du cheval, le plus noble de nos animaux domestiques, celui dont on obtient tout par la douceur et les bons procédés. C'est par la douceur qu'on le façonne au manége, aux évolutions militaires, à la guerre, aux allures et

aux exercices sans nombre qu'on peut désirer de lui. Cette douceur est telle que le cheval entier, sous la main d'une femme, même celui qui a goûté des jouissances amoureuses, se laisse monter et conduire à merveille, et obéit à tous les mouvements qui lui sont imposés, malgré toutes les rencontres qui peuvent le tenter. Les chevaux d'Italie, dit L. Sismondi, sont si bien dressés, qu'à un équipage de quatre, l'on en ajoute un cinquième, qui, sans postillon et sans les moyens vulgaires du fouet et des rênes, obéit à la voix et aux signes du cocher. Au coin d'une rue, à l'embranchement d'un chemin, le cheval tourne la tête, et voit dans les yeux du cocher de quel côté il ira. Pourquoi donc flétrir ce bel et utile animal par une horrible mutilation? pourquoi lui ôter l'ardeur, la force, la vitesse, même la sûreté des jambes et toutes les belles qualités que lui assurent les organes de la génération, et que rien ne peut suppléer, pas même l'excellente nourriture et tous les soins minutieux des Anglais? » « La voix du cheval hongre, dit Grognier, ne ressemble pas au hennissement sonore, fier et guerrier du cheval entier...; par l'effet de cette opération dégradante (la castration), on remarque dans le cheval : 1° des oreilles moins droites, moins hardies, moins mobiles; des yeux moins ouverts et moins vifs; des naseaux moins dilatés; 2° l'encolure est moins forte, elle n'est pas si relevée, la crinière n'est pas si touffue, et les crins si soyeux, si ondulés; la croupe est plus épaisse, les reins plus larges; 3° les muscles, même dans les chevaux de sang, ne sont pas si bien dessinés, les saillies osseuses si prononcées, les ramifications vasculaires cutanées si apparentes; il y a moins de sveltité; il y a disposition à l'empâtement; 4° les poils, surtout, sont moins courts, moins fins, moins soyeux; 5° les allures sont moins trides, moins rapides, moins cadencées; ce sont, en général, des chevaux entiers ou des juments qui disputent les prix de la course; 6° en perdant les attributs de son sexe, le plus noble des quadrupèdes diminue en intelligence, en courage, en générosité, en attachement à son maître; il est moins susceptible d'éducation; ce sont des chevaux entiers dont les tours nous étonnent dans les cirques; 7° c'est seulement dans le cheval entier que les passions sont exprimées avec énergie par les modulations du hennissement, et cette voix est souvent très-remarquable par la variété de ses accents. J'ajoute qu'il est moins que le hongre exposé aux maladies, et qu'il vit plus longtemps. On voit assez souvent des chevaux faisant le service d'étalons, vivre jusqu'à trente ans, âge bien rare chez les hongres. » Si la castration pratiquée sur de jeunes sujets se fait avec beaucoup moins de danger que sur les adultes, elle a l'inconvénient, lorsqu'on la fait trop tôt, de priver certaines parties d'un complet développement. Le cheval hongré jeune a l'encolure effilée, la crinière est moins garnie, sa croupe reste mince, ses poils sont plus longs et moins brillants, son regard est moins noble. Pour favoriser le succès de la castration, il convient, avant de l'entreprendre, de ne pas négliger certaines précautions. Ainsi, on choisit la saison durant laquelle la température de l'atmosphère est à peu près constante et modérée, comme en automne et au printemps; l'animal doit jouir d'une santé parfaite; s'il est adulte, on se gardera bien de l'épuiser par des travaux longs et pénibles; dès la veille, on le soumettra au repos, on diminuera sa ration ordinaire, en lui donnant des aliments de facile digestion; on le mettra même à une diète absolue, et on le saignera s'il est pléthorique, trop fort et impétueux. Les testicules du cheval ne descendent dans les bourses qu'à l'âge de quatre à cinq mois, et alors on peut le couper; mais pour éviter que le poulain ne reste faible et qu'il n'acquière une conformation défectueuse, il faut attendre plus tard; d'un à deux ans. La *castration des juments* est défendue en France depuis 1717. — La castration peut se faire par les *casseaux* ou *billots*, par la *ligature*, par *torsion* et *arrachement*, par *raclement*, par la *cautérisation*, par l'*écrasement*, par l'*excision simple des testicules*, et par *simple division du canal déférent*.

La *castration par les casseaux* ou *billots*, qui a pour effet la compression du cordon testiculaire et qui est la plus employée, se pratique à *testicules couverts* et à *testicules découverts*. Dans le premier cas, les enveloppes qui constituent les bourses sont coupées de manière à laisser intacte la plus profonde, celle qui se trouve en contact avec le testicule; dans le second, le testicule est mis entièrement à nu, de manière à pouvoir exercer une compression immédiate sur le cordon. Pour l'une comme pour l'autre méthode, on a

besoin d'un bistouri à tranchant convexe, d'une paire de casseaux, de ficelles pour les serrer, et d'une paire de pinces à castration pour rapprocher les deux bouts des casseaux. Il faut deux casseaux pour chaque cheval, et l'on fera bien d'en avoir plusieurs de rechange, en cas de besoin. Il est des praticiens qui aident la compression par l'action du caustique; à cet effet, on ôte la moelle du sureau dont on a formé les casseaux, on emplit la rainure tantôt de sublimé corrosif, tantôt de sulfate de cuivre, tantôt d'une pâte formée avec de la farine et un mélange de ces deux substances délayées dans l'eau. Tout étant préparé pour l'opération, les instruments et autres objets nécessaires étant rassemblés sur un plateau, on abat l'animal, qui doit être à jeun, en ayant soin de le faire tomber sur le côté gauche si l'opérateur se sert plus facilement de la main droite, et sur le côté droit s'il se sert plus facilement de la main gauche; le membre postérieur qui se trouve en dessus est porté en avant sur l'avant-bras et assujetti d'une manière fixe dans cette position qui laisse à découvert les parties sur lesquelles on doit agir. Le sujet étant solidement maintenu ainsi, l'opérateur, que nous ne supposons pas gaucher, placé vis-à-vis la croupe du cheval, ayant à sa droite son aide chargé des instruments, met son bistouri entre ses dents, saisit des deux mains le testicule gauche ou situé en dessous, le fait glisser jusqu'au fond des bourses, et le place entre le pouce et l'index de la main gauche, qu'il tient écartés et qu'il rapproche ensuite pour tendre les enveloppes. Quelquefois il y a rétraction du testicule, qui s'enfonce et se dérobe; on en obtient le relâchement en faisant donner quelques petits coups de verge ou de fouet sur les lèvres et sur le bout du nez, et l'on profite d'un moment favorable pour l'attirer doucement. L'opérateur prend ensuite son bistouri de la main droite et incise longuement les enveloppes sur le milieu de la longueur du testicule, en suivant sa grande courbe de devant en arrière. L'opération se faisant à testicule découvert, l'incision doit embrasser d'un seul coup toutes les enveloppes pour que le testicule puisse sortir immédiatement de sa gaîne, mais en évitant de l'inciser, afin d'épargner une douleur inutile. L'opérateur dépose le bistouri, saisit de la main droite le testicule, pendant qu'avec la main gauche il remonte les enveloppes aussi haut que possible, pour dégager une bonne partie du cordon, sans donner lieu à des secousses, à des tiraillements; s'il y a rétraction du cordon, il faut le contenir simplement, en cédant même à cette action, et donner à l'animal, comme nous l'avons déjà dit, de petits coups sur le nez et sur les lèvres pour déterminer son attention. L'aide profite du moment favorable pour embrasser le cordon avec le casseau, en plaçant celui-ci le plus haut possible. L'opérateur prend avec la main droite les deux bouts écartés et postérieurs du casseau, et dégage avec la main gauche la portion des bourses qui pourrait avoir été comprise en même temps; il met le casseau au-dessus des épididymes et étale le cordon à plat; puis il porte la main gauche au bout postérieur du casseau et en approche les deux parties; l'aide, les saisissant en arrière de l'entaille, les serre au moyen de la pince dont nous avons parlé et dont l'opérateur s'empare de la main droite, en serrant convenablement, tandis que l'aide fait dans l'entaille deux ou trois tours de ficelle aux bouts postérieurs, et assujettit le tout par un nœud droit. L'opérateur s'étant assuré que la position du casseau et la compression sont telles qu'elles doivent être, procède de la même manière pour l'enlèvement de l'autre testicule. Un grand nombre de praticiens sont dans l'habitude de retrancher les testicules après avoir placé les casseaux; ceux-ci, étant arrêtés en place, présentent à peu près la figure d'un V, dont les branches entourent le fourreau. On lave le plat des cuisses et le reste des membres, on les sèche soigneusement, l'on fait relever l'animal et l'on a la précaution de lui retrousser la queue que l'on maintient ainsi jusqu'à la suppression des casseaux, pour éviter que des crins, en s'y accrochant, n'occasionnent des tiraillements qui auraient du danger. La castration à testicules couverts est moins douloureuse, moins exposée à la hernie testiculaire, et facilite le placement du casseau bien au-dessus de l'épididyme; mais elle peut occasionner l'inflammation du péritoine, le tétanos, et la compression se fait moins parfaitement. Les deux méthodes ont donc leurs avantages et leurs inconvénients, et nous nous dispenserons de juger laquelle des deux est préférable. L'opération et tout ce qui la concerne étant terminés, on bouchonne l'animal, on le couvre, on le fait promener pendant une heure, quand le temps est beau; on le saigne

si on le croit convenable, on le rentre à l'écurie sur une bonne litière, on le fait surveiller et on ne lui donne rien à manger pendant quelques heures. Les chevaux éprouvent souvent des coliques après les premières heures qui suivent la castration; alors on les sort et on les promène de nouveau. Si la saison le permet, on renouvelle la promenade de quelques heures pendant trois ou quatre jours, c'est-à-dire jusqu'à ce que la suppuration soit bien établie, et on ne donne à l'animal que de la bonne paille, des boissons et des barbottages au blanc; au bout de ces premiers quatre ou cinq jours, on ajoute une légère ration d'avoine et quelques livres de bon foin; et, après un espace de temps à peu près semblable, on en vient graduellement à la ration ordinaire. Les testicules dont on n'a pas fait l'ablation immédiate se détachent d'eux-mêmes du troisième au quatrième jour. Quant aux casseaux, on peut les enlever au bout de 36 à 48 heures, après s'être bien assuré cependant que la mortification des parties est complète, comme cela arrive ordinairement; dans tous les cas, on ne doit pas les laisser au delà du troisième ou du quatrième jour. Pour les ôter, on met à l'animal un tord-nez ou les morailles, on lui fait porter un pied de derrière en avant à l'aide d'une plate-longe, on se place au côté gauche de la croupe en s'appuyant sur la main gauche à l'origine de la queue, on coupe avec un bistouri ou une feuille de sauge la ficelle qui fixe postérieurement les branches du casseau, et celui-ci se détache ordinairement ou est enlevé facilement avec la main. Dans le cas où il offrirait quelque résistance, on se porte en avant et l'on coupe l'autre lien. On fait la même chose pour l'autre casseau. Tous les jours, une ou deux fois, les parties où s'arrête la suppuration sont nettoyées au moyen de l'eau tiède, portée avec une éponge ou lancée doucement avec une seringue. Il y a des chevaux chez lesquels la suppuration est presque nulle; il en est d'autres chez lesquels la cicatrisation est prompte, sans engorgement ni fièvre, et avec si peu d'inflammation et de douleur qu'ils ne perdent ni l'appétit ni la gaieté. En général, les chevaux ont d'autant moins à souffrir de la castration, qu'elle a été faite à propos, avec adresse et célérité.

La *castration par ligature* consiste à comprimer le cordon testiculaire par un lien ciré, convenablement serré. On l'exécute soit à testicules couverts, soit à testicules découverts. Il y a plusieurs manières d'effectuer cette opération qui donne presque toujours lieu à des accidents graves, ce qui nous dispense d'en parler davantage. On a essayé dans ces derniers temps, avec le même insuccès, la ligature de l'artère testiculaire.

La *castration par torsion* et *arrachement* s'exécute de la manière suivante: on coupe le *canal afférent* situé le long du bord postérieur du cordon, puis on saisit les vaisseaux et les nerfs testiculaires, tandis que de l'autre main on tord plusieurs fois le cordon sur lui-même et on l'arrache sans beaucoup d'efforts. Cette méthode est simple, facile à patiquer et cause ordinairement moins de douleur que les autres; mais elle n'a pas encore pour elle la sanction d'une longue expérience.

La *castration par raclement* ou *ratissement* consiste à inciser les bourses pour mettre le testicule à découvert, en le faisant saisir par un aide qui doit tendre ou tordre le cordon. On détruit celui-ci en le raclant soit avec un rasoir, soit avec un bistouri bien tranchant. Jusqu'ici, ce genre de castration n'a pas réussi en France aussi bien qu'en Espagne et dans quelques autres pays.

La *castration par le feu* n'est plus guère usitée en France, et nous ne nous en occuperons pas; elle a du reste beaucoup d'inconvénients.

La *castration par écrasement* s'opère au moyen d'une forte compression des testicules entre les mors plats et larges d'une espèce de tenailles, ou en contondant ces organes entre deux morceaux de bois, ou enfin en écrasant le cordon testiculaire entre deux corps ronds et unis, et en frappant sur ces corps à petits coups. Cette opération barbare, qui fait beaucoup souffrir les animaux, a en outre l'inconvénient de ne remplir qu'imparfaitement l'objet qu'on se propose.

La *castration par l'abolition* ou *excision simple* se fait en emportant le cordon testiculaire, après avoir mis l'organe à découvert, et sans employer aucun moyen pour arrêter le sang. Cette pratique expose les animaux à succomber par l'effet de l'hémorrhagie.

La *castration par simple division du canal déférent* a besoin d'avoir pour elle l'appui de l'expérience, avant que l'usage en puisse être recommandé.

Il nous reste à parler des suites de la castra-

tion. Il en est de deux sortes : les unes, presque constantes et nécessaires en quelque sorte à l'œuvre de la guérison, sont la douleur, l'inflammation, l'engorgement, la suppuration ; les autres, qui n'arrivent pas très-communément, ont en général plus de gravité ; ce sont l'hémorrhagie, la hernie, l'inflammation de la membrane séreuse du bas-ventre ainsi que celle des intestins, le champignon, le squirrhe, la gangrène, le tétanos et l'amaurose. — L'*engorgement* commence ordinairement le second jour après celui de l'opération. Lorsqu'il ne s'établit qu'à la partie antérieure du fourreau, il est d'un bon signe, et le traitement doit se limiter aux lotions de la partie malade avec un liquide mucilagineux tiède, à soumettre cette partie à l'action de vapeurs aqueuses, en ayant soin d'éloigner tout ce qui trouble cet état favorable de choses. Dans le cas où il resterait, vers la fin, quelques traces de tuméfaction, on a recours aux lotions et aux fumigations aromatiques. Mais l'engorgement est grave s'il se propage autour des plaies, sous le ventre, le long des cordons, et s'il rend le train de derrière raide et douloureux. Alors on peut craindre une terminaison funeste. Pour s'y opposer, on a recours aux moyens antiphlogistiques généraux et locaux convenablement appliqués ; ainsi, on fera de petites saignées aux parties supérieures des saphènes, en les répétant selon le besoin. On est quelquefois obligé de pratiquer des scarifications plus ou moins profondes en raison du volume de l'engorgement. Cependant, dès que l'on constate des signes qui annoncent la péritonite et la tendance à la gangrène, il faut donner la plus grande énergie au traitement antiphlogistique et s'opposer à l'invasion de la gangrène. La suppuration qui vient à la suite de la castration est précédée de l'engorgement et de la fièvre dont l'invasion a lieu du deuxième au troisième jour, l'accroissement jusqu'au quatrième, et la continuation pendant toute la durée du travail suppuratoire. Celui-ci augmente ordinairement jusqu'au dixième ou douzième jour, et va ensuite en diminuant d'une manière plus ou moins lente. Il n'est pas rare de voir la plaie suppurer encore au bout d'un mois. — L'*hémorrhagie* est à craindre à la suite des différents genres de castration qui admettent l'abolition immédiate des testicules sans la compression des vaisseaux sanguins du cordon spermatique. Ordinairement, elle survient aussi lorsque le cheval arrache les casseaux avec les dents ou avec la queue, lorsqu'on a l'imprudence d'enlever trop tôt ceux-ci, ou qu'on les arrache au lieu de couper la ficelle, ou bien de les enlever légèrement. On voit souvent des hémorrhagies légères s'arrêter spontanément ; dans le cas contraire, on ne peut y remédier qu'en fermant le vaisseau ouvert. L'opération étant récente, il est ordinairement possible, après avoir abattu le cheval, d'allonger le cordon, de mettre le vaisseau à découvert et de faire la ligature ; mais quelquefois on ne réussit pas à découvrir l'ouverture du vaisseau, soit à cause de la rétraction du cordon, soit à cause de l'obstacle offert par les bourgeons charnus de la plaie. La cautérisation avec un fer chauffé à blanc est alors conseillée, mais elle ne remplit pas toujours l'objet qu'on se propose, et il peut en résulter d'ailleurs des engorgements inflammatoires qui ne seraient pas sans danger. La ligature étant donc impraticable, on peut essayer le tamponnement fait avec de l'agaric et de l'amadou recouvert d'une étoupade que l'on maintient par quelques points de suture.—La *hernie* est un accident très-rare à la suite de la castration et ne survient que chez les chevaux très-vifs, très-irritables, qui font de violents efforts pendant ou après l'opération, surtout dans la castration à testicules découverts. S'il s'agit de la hernie de l'épiploon, on peut sans danger retrancher la portion sortie ; dans les autres cas, il faut procéder à la réduction.— L'*inflammation du péritoine*, c'est-à-dire la péritonite, est une maladie grave qui, se développant jusqu'au dixième jour de la convalescence, et même au delà, résiste ordinairement à tous les secours de l'art et se termine presque toujours par la gangrène et la mort. L'impression du froid, causée par les bains de mer ou de rivière, par des lotions froides, etc., en est la principale cause. Les aliments indigestes et les intempéries atmosphériques peuvent aussi déterminer cette affection. Elle s'annonce par le dégoût, une grande tristesse, l'attitude basse de la tête, la profondeur de la respiration, l'engorgement des cordons testiculaires et de celui des cuisses et du ventre. On cherche à la prévenir en évitant les causes qui la font naître. Il n'est pas rare de voir compliquer cette maladie de l'*inflammation des intestins* ; celle-ci existe d'ailleurs seule dans quelques cas, mais bien rarement.—Le *champignon* qui

paraît quelquefois à la suite de la castration est une espèce de squirrhe, et consiste dans la transformation de l'extrémité inférieure du cordon testiculaire en une substance fongueuse, blanchâtre, dure, empruntant son nom de la plante avec laquelle elle a de la ressemblance. Parmi les causes de cette affection il faut compter le mauvais placement des casseaux, ou la compression mal faite sur le cordon ; il y a des champignons d'un petit volume qui disparaissent d'eux-mêmes; d'autres, quoique plus volumineux, se dissipent par la suppuration. Cette terminaison est favorisée par les cataplasmes et des onctions convenables, par les lavements et un léger exercice, si on le juge nécessaire. Dans les autres cas, le champignon acquiert de la gravité, et il est indispensable d'avoir recours à une opération qui est l'amputation ou la ligature. L'amputation se fait par l'instrument tranchant ou par le cautère actuel; mais il parait qu'il ne faut l'adopter que pour des champignons peu gros, à base étroite, et lorsque le cordon est peu engorgé, car autrement elle donne souvent lieu à la gangrène. Pour pratiquer l'amputation, on assujettit le cheval comme pour la castration, on agrandit légèrement la plaie autour du corps qu'on veut extraire, et l'on dissèque le cordon du testicule de manière à pouvoir placer au-dessus du champignon un casseau cintré, à la surface duquel on étend, si l'on veut, du sublimé corrosif. Le casseau est enlevé le deuxième ou le troisième jour, et l'on coupe le champignon. La ligature ne doit être mise en usage que si l'engorgement ne s'étend pas bien haut; on lie alors le champignon à sa base, au moyen d'une ficelle que l'on resserre de plus en plus.— Le *squirrhe* du cordon testiculaire n'est à proprement parler que le champignon s'étendant plus ou moins vers l'extrémité supérieure du cordon, qui devient dure, augmente progressivement de volume, contracte des adhérences avec les parties environnantes, et finit par former une masse cancéreuse, depuis la plaie jusqu'à la région sous-lombaire. En se reportant aux circonstances les moins favorables au développement de cette induration, quelques vétérinaires l'ont considérée comme une corde de farcin. Le squirrhe donne lieu à de grandes douleurs ; on s'assure par le toucher de cet état de choses, en fouillant l'animal. Celui-ci, d'ailleurs, se tient constamment debout, boite de plus en plus en marchant, son flanc se corde, la suppuration l'épuise, il maigrit et meurt dans le marasme. Les moyens suivants sont indiqués pour tâcher de mettre obstacle à la maladie. Avant que l'engorgement se soit étendu jusqu'à l'abdomen, on fait la ligature de la partie saine du cordon, c'est-à-dire au-dessus du squirrhe, car si la ligature était placée sur la portion squirrheuse, la maladie ne s'arrêterait probablement pas. Lorsque la ligature est impraticable, ou qu'elle ne produit pas les effets qu'on en avait espérés, on plonge à différentes reprises dans le cordon un long cautère ou un tisonnier chauffé à blanc. On préserve les parties saines en limitant l'action du feu par une sorte d'entonnoir en fer ou en bois de sureau. L'application du feu détermine la suppuration à l'aide de laquelle l'animal peut être guéri. Vers le quatrième jour, et les jours suivants, il faut nettoyer avec précaution la plaie et en retirer les escarres et les collections de pus. Mais, lors de l'opération, le cautère se refroidit vite au milieu du sang qui bouillonne; il ne détruit que de faibles parcelles du cordon, et l'on a à craindre, en recommençant la cautérisation un grand nombre de fois, qu'il n'en résulte une inflammation. On conseille, par conséquent, d'introduire aussi profondément que possible dans le cordon, après l'avoir convenablement cautérisé et en se servant de l'entonnoir au moyen duquel on a dirigé le cautère, un morceau de potasse caustique, retenu dans la partie à l'aide d'un fort tampon d'étoupes. Le cordon est enveloppé d'autres étoupes qui garantissent les parties voisines de l'effet du caustique, et on fixe toutes ces étoupes par des points de suture. L'animal est maintenu couché sur le dos pendant un quart d'heure, afin qu'une grande partie du caustique se combine avec les tissus. Au bout de trois jours, une abondante suppuration faisant détacher l'étoupade, on lave fréquemment avec de l'eau de saturne ou même à la rivière. Cette méthode est encore à l'état d'essai. — L'une des terminaisons assez communes de la castration est la *gangrène*, qui s'annonce comme partout ailleurs ; la partie malade est d'une sensibilité très-vive, et l'animal se trouve dans un état particulier de prostration de forces musculaires. Le traitement est celui qui convient à la gangrène ; mais souvent, malgré le secours de l'art, le mal gagne les organes intérieurs, et la mort

de l'animal ne tarde pas à arriver. — Le *tétanos*, qui peut se manifester après la castration, est un accident toujours grave, très-souvent mortel. On a cru remarquer qu'il avait lieu plus communément en été, tandis que la péritonite survient plus souvent en hiver. Les causes sont les mêmes dans l'un et l'autre cas. — L'*amaurose* survient aussi quelquefois aux chevaux, plus ou moins longtemps après la castration. Les grandes pertes de sang qui ont lieu dans certains cas à la suite de l'opération, semblent être une des causes les plus fréquentes de cette affection, qui disparaît ordinairement d'elle-même au bout de quelques jours.

Quant à la castration que peuvent réclamer certaines maladies des testicules, ou de leurs dépendances immédiates, il en sera fait mention en traitant de ces affections.

CATALEPSIE. s. f. En lat. *catalepsia*, *catalepsis*; en grec *katalépsis*, de *katalambanéin*, surprendre, saisir, etc. Affection temporaire, caractérisée par la suspension de l'exercice des sens et de l'action des muscles soumis à la volonté, et par l'aptitude de la tête et des membres à conserver toutes les positions qu'on veut leur faire prendre. Dans cet état, toutes les fonctions de la vie intérieure continuent de s'exercer. Cette maladie est très-rare et peu connue dans le cheval. Quelques personnes ont employé le mot de *catalepsie* pour désigner la maladie du cheval connue sous le nom d'*immobilité*.

CATALEPTIQUE. adj. En lat. *catalepticus*, qui est attaqué de catalepsie, qui a rapport à la catalepsie. *Stupeur cataleptique*.

CATAPLASME. s. m. En lat. *cataplasma*, du grec *kataplasséin*, enduire, appliquer dessus. Médicament externe, de la consistance d'une bouillie épaisse, qu'on applique sur une partie du corps de l'animal. Les ingrédients dont on se sert pour composer les cataplasmes sont en général des farines, des poudres, des feuilles, des racines, de la mie de pain, des fruits dont on opère la coction, soit dans de l'eau pure, soit avec des décoctions de plantes, du vin, du lait, et quelquefois de l'huile; souvent, au moment d'appliquer ces topiques, on y ajoute quelque substance médicamenteuse qui augmente ou modifie leur action. Les sinapismes sont de véritables cataplasmes. Les autres cataplasmes se distinguent entre eux par leur action médicinale. Nous donnons ci-après la formule de quelques cataplasmes.

1° *Cataplasme émollient*. Farine de graine de lin, farine de seigle, farine d'orge, parties égales formant une ou deux poignées; eau commune, quantité suffisante. En délayant les farines dans l'eau froide, on compose une bouillie claire; on la soumet à la coction, et, pendant ce temps, on la remue continuellement avec une spatule de bois jusqu'à consistance convenable. On étend ensuite ce cataplasme sur une toile qu'on maintient appliquée au moyen de bandelettes de toile ou de ligatures. On emploie souvent une seule de ces farines, qui est celle de lin.

2° (MM. Delafond et Lassaigne.) Feuilles récentes de mauve, farine de graine de lin, une poignée de chaque; eau commune, quantité suffisante. On fait cuire les feuilles de mauve dans une certaine quantité d'eau, de manière à en former une pulpe dans laquelle on ajoute la farine de lin.

3° Mie de pain émiettée, une poignée; lait, quantité suffisante. On fait cuire jusqu'à consistance convenable la mie de pain dans le lait. Quelquefois on ajoute à ce cataplasme, avant de l'appliquer tiède, un jaune d'œuf et 2 grains de poudre de safran. On remplace la mie de pain par la farine d'orge tamisée.

Cataplasme émollient et calmant. Farine de graine de lin, deux poignées; feuilles de jusquiame ou de pavot, une poignee; eau, quantité suffisante. On fait cuire les feuilles dans l'eau jusqu'à ce qu'elles soient réduites en pulpe molle et homogène, et on y incorpore peu à peu la farine de lin. Ce cataplasme étant appliqué sur la partie qu'on veut médicamenter, on l'arrose de temps à autre avec une décoction tiède de têtes de pavot.

Cataplasme calmant et narcotique. Poudre de racine de guimauve, poudre de têtes de pavot, une poignée de chaque; laudanum de Sydenham, 32 grammes. Après avoir délayé les deux poudres avec une suffisante quantité d'eau froide, de manière à former une bouillie claire, on fait cuire à consistance de cataplasme, et on étend sur la toile; on arrose la surface de ce topique avec le laudanum avant de l'appliquer sur la partie malade. Ce cataplasme est excellent pour calmer les douleurs dues aux javarts cutanés et tendineux.

Cataplasme astringent résolutif. Pulpe de pomme de terre ou de carotte, 1 kilogramme; sous-acétate de plomb, quantité suffisante. On râpe la pomme de terre ou la carotte avec une

râpe à la main, et, après avoir étendu cette pulpe, on l'arrose avec une certaine quantité d'acétate de plomb, d'eau-de-vie camphrée, ou d'une solution d'hydrochlorate d'ammoniaque.

Cataplasme astringent. Suie de cheminée, terre glaise, et, à son défaut, fiente de vache, parties égales; vinaigre, quantité suffisante. Délayer toutes les parties et appliquer. Ce cataplasme est excellent contre la fourbure.

Cataplasme maturatif. Oseille cuite dans l'eau et exprimée, 400 grammes; oignons cuits sous la cendre, 100 grammes; onguent basilicum, 100 grammes. Après avoir écrasé les oignons dans un mortier, on les mêle à l'oseille et on incorpore dans la masse l'onguent basilicum. Ce cataplasme, qui a été préconisé par M. Vatel, doit être appliqué chaud sur les parties du corps des animaux. Il est surtout très-employé dans le cas de javarts cutanés.

Cataplasme rubéfiant simple ou *sinapisme*. Farine de moutarde, 1,500 grammes; eau tiède, quantité suffisante. On délaye la farine de moutarde dans l'eau pour obtenir une masse d'une consistance convenable, qu'on applique de suite sur la partie de la peau qui a été rasée de ses poils. Voy. MOUTARDE. On emploie aussi, à titre de cataplasme irritant ou rubéfiant, la pulpe de la racine du grand raifort sauvage. Cette pulpe s'applique immédiatement sur la partie de la peau qu'on veut rubéfier.

Cataplasme irritant résolutif. Poudre de graine de moutarde, 125 gram.; poudre de racine de guimauve, 500 gram.; eau tiède, quantité suffisante. On mélange les deux poudres, qu'on délaye avec une certaine quantité d'eau tiède, et on applique de suite ce topique pour résoudre certains engorgements indolents.

CATARACTE. s. f. En lat. *cataracta*, *gutta opaca*; en grec *katarasséin*, tomber (parce qu'on attribuait la perte de la vue à une humeur ou à une membrane qui tombait sur les yeux). Opacité d'une ou de plusieurs parties de l'intérieur de l'œil, telles que le *cristallin*, sa *capsule*, et l'*humeur* contenue dans celle-ci. Dans le premier cas, la cataracte est dite *lenticulaire* ou *cristalline*; dans le second, *capsulaire* ou *membraneuse*; dans le troisième, *interstitielle*. Lorsque ces trois variétés existent ensemble, la maladie est désignée sous le nom de *cataracte mixte*. On a proposé, comme plus important pour le traitement, de diviser la cataracte en *simple* et en *composée*. La cataracte s'oppose à l'arrivée des rayons lumineux au fond de l'œil où se trouve placée la rétine ou expansion du nerf oculaire, destinée à percevoir les images des objets extérieurs, et la vision est empêchée. D'abord, elle l'est incomplétement, puis tout à fait. Toutes les causes qui peuvent occasionner la *cécité* peuvent aussi donner lieu à la cataracte; mais la cause la plus fréquente est la *fluxion périodique*. Les jeunes chevaux sont exposés à la cataracte plus que les vieux. On la reconnaît à un obscurcissement de la vue, d'abord fort léger, qui s'accroît peu à peu jusqu'à cécité complète. En examinant l'œil, on aperçoit derrière la pupille une tache blanchâtre sous la forme d'un petit nuage dont la circonférence n'est pas bien marquée et qui, acquérant ensuite plus d'épaisseur, plus d'étendue, devient verdâtre, jaunâtre, bleuâtre, grisâtre, brunâtre. A mesure que la cataracte se développe, les mouvements de dilatation et de resserrement de la pupille diminuent. Un œil un peu exercé distingue aisément la cataracte de la *taie* et du *leucoma*. Chez les chevaux, la cataracte, même à son début, semble résister à tous les médicaments qui ont été proposés. Quant à l'opération, il est encore bien douteux qu'elle puisse donner des résultats avantageux, lors même qu'on parviendrait à l'exécuter convenablement. Mais elle rencontre des obstacles qui paraissent insurmontables pour ceux-là mêmes qui posséderaient les connaissances anatomiques nécessaires. L'opération de la cataracte ou *cératotomie* n'est pas pratiquée sur le cheval, parce que, après elle, la vue reste obscurcie, inconvénient plus grave que la cécité, en ce qu'il rend l'animal ombrageux.

CATARACTÉ. adj. En lat. *cataractâ vitiatus*. OEil ou individu affecté de *cataracte*.

CATARRHAL. adj. En lat. *catarrhalis*, qui est relatif au catarrhe.

CATARRHE. s. m. En lat. *catarrhus*; en grec *katarroos*, de *katô*, en bas, et de *rhéô*, je coule; proprement écoulement. *Fluxion catarrhale*. *Phlegmatorrhagie*. s. f. Etat morbide d'une partie d'où il s'écoule, avec plus ou moins d'abondance et avec différence de couleur, de densité, etc., de la mucosité, de la sérosité ou du pus. Le catarrhe, qui a toujours son siége sur une membrane muqueuse, est l'effet de l'inflammation. Dans la première période de la maladie, la sécrétion habituelle de la membrane muqueuse affectée est suspendue; après cette période, l'écoulement commence. Toutes les

causes capables de donner lieu à des inflammations, surtout la suspension, la suppression de la transpiration cutanée, peuvent donner naissance au catarrhe, que la douleur, la chaleur et la rougeur des parties enflammées accompagnent toujours. Des noms particuliers désignent le catarrhe selon les parties qu'il affecte. On l'appelle *coryza* ou *catarrhe nasal*, quand il réside dans la membrane pituitaire; *angine* ou *étranguillon*, s'il se développe à la membrane muqueuse de la gorge ou de la trachée; *bronchorrhée*, quand les bronches en sont le siége; *catarrhe auriculaire*, quand il affecte l'oreille (Voy. Otite); *catarrhe intestinal*, s'il a pour siége les intestins (Voy., à l'art. Entérite, *Entérite diarrhéique*, etc.)

CATARRHE AURICULAIRE. Voy. Otite.

CATARRHE INTESTINAL. Synonyme de *diarrhée*.

CATARRHE NASAL. Voy. Bronchite et Coryza.

CATARRHE PULMONAIRE. Voy. Bronchite.

CATARRHE VAGINAL. Voy. Vaginite.

CATARRHE VÉSICAL. Voy. Cystite.

CATHARTIQUE. adj. En lat. *catharticus*, du grec *kathairô*, je purge. On désigne par *cathartiques*, tantôt les purgatifs en général, tantôt des purgatifs plus énergiques que les laxatifs et les minoratifs, mais moins forts que les drastiques.

CATHÉRÉTIQUE. En lat. *cathæreticus*, du grec *kathairéin*, détruire, retrancher. Il se dit des caustiques ou escharotiques qu'on emploie en petite quantité, pour que leur effet se borne à produire une vive irritation et une escarre très-superficielle. La pierre infernale est le plus actif; les autres sont l'alun calciné, les acides minéraux affaiblis, etc.

CATHÉTER. s. m. En lat. *catheter*; en grec *kathêtêr*, de *kathiénai*, plonger. Les anciens donnaient ce nom à toute espèce de sonde destinée à parcourir un canal quelconque. En France, cette dénomination est aujourd'hui restreinte aux sondes de toute nature qu'on introduit dans le canal de l'urètre, dont elles doivent suivre les contours pour passer dans la vessie. Le sillon que portent quelques-unes de ces sondes sur leur surface convexe sert à guider l'instrument tranchant, que l'on dirige vers le col de la vessie par l'incision faite à l'urètre. Voy. Cathétérisme.

CATHÉTÉRISME. s. m. En lat. *catheterismus*, du grec *kathêtêr*, qui signifie toute espèce de sonde. Action d'introduire une sonde dans l'urètre et la vessie, soit pour explorer celle-ci, soit pour évacuer les liquides qui y sont contenus, soit enfin pour servir de conducteur à des instruments tranchants. Le cathétérisme est fort peu usité dans les animaux, à cause des difficultés qui s'opposent à la pénétration de la sonde, et de l'irritation qu'elle occasionne dans l'urètre. Cette pratique n'est jamais employée chez eux dans le but de dilater l'urètre et de rendre plus libre le passage de l'urine, parce qu'il est presque impossible de fixer la sonde creuse sans exposer le malade à des accidents locaux qui peuvent avoir beaucoup de gravité.

CAUMAS. Voy. Centaure.

CAUSALITÉ. Voy. Cause.

CAUSE. s. f. En lat. *causa*; en grec *aitia*, *aition* : ce qui produit un effet. En médecine, ce mot s'applique à tout ce qui produit ou concourt à produire des maladies. Dans la recherche des causes morbifiques il faut éviter les hypothèses et ne tenir compte que des faits sur lesquels l'expérience ne permet pas de conserver le moindre doute. Ces causes ont été classées de différentes manières. Les *causes générales* ont une action qui semble s'étendre à toute l'économie animale. L'action des *causes locales* est circonscrite. Les *causes accessoires* ont une influence secondaire dans le développement d'une affection morbide. Les *causes accidentelles* n'agissent que dans certaines conditions données, et n'occasionnent pas invariablement telle ou telle maladie, comme le froid, qui peut être la cause accidentelle d'une bronchite, d'une pneumonie, d'une angine, et, le plus communément, ne donner lieu à aucune maladie. Les *causes prochaines* constituent et se confondent avec la maladie elle-même, comme le trop de sang dans le cas de pléthore. Les *causes éloignées* disposent le corps à contracter une maladie, et ressemblent, par conséquent, aux *causes prédisposantes*. Les *causes essentielles* ont aussi la même ressemblance. Les *causes excitantes* sont des causes occasionnelles. Les *causes externes* viennent de dehors exercer leur action sur l'organisme, comme l'air, les aliments, le froid, l'humidité, les corps vulnérants, etc. Les *causes internes* ont leur siége au dedans de l'animal, comme le trouble des sécrétions, la constitution propre à chaque individu, etc., et peuvent déterminer diverses maladies. L'action des *causes mécaniques* est indiquée par

l'épithète dont on se sert pour les spécifier. Les *causes négatives* peuvent, suivant quelques écrivains, déranger les fonctions, comme le défaut d'aliments, de boissons, d'exercice. Les *causes positives* sont l'opposé des précédentes. Les *causes occasionnelles* sont les circonstances qui précèdent la maladie sans en déterminer le genre. Les *causes occultes* ou *cachées* sont certaines qualités inappréciables de l'air atmosphérique auxquelles on attribue particulièrement le développement des épizooties. Les *causes prédisposantes* se subdivisent en *générales* et en *individuelles*, qui souvent concourent ensemble à la production des maladies; mais les premières agissant en même temps sur beaucoup d'animaux de la même espèce ou d'espèces différentes, préparent le développement des maladies épizootiques et enzootiques, tandis que les secondes, étant nombreuses et relatives aux diverses conditions propres aux individus, agissent sur les animaux isolés et occasionnent les maladies sporadiques. Les *causes principales* ont la plus grande part dans le développement de la maladie. Les *causes spécifiques* produisent invariablement une maladie déterminée. Enfin, la catégorie des *causes formelles* et *matérielles* n'est plus en vigueur par rapport à la médecine. D'Arboval divise avant tout les causes en celles qui agissent d'une manière manifeste et qui produisent constamment un même effet, comme les principes contagieux, les venins, les poisons, etc., et il les nomme *spécifiques* ou *déterminantes*; et en celles dont l'action est le plus souvent obscure, qu'il appelle *prédisposantes* ou *occasionnelles*. Celles-ci agissent avec lenteur, ne font naître aucune maladie, mais elles mettent le sujet dans les conditions favorables à la manifestation d'un état morbide. Tout, dans la nature, peut devenir cause de maladie; mais les plus fréquents désordres naissent surtout des agents nécessaires à la vie, soit par l'effet de leur action augmentée ou diminuée, soit par l'effet de l'aptitude des organes à ressentir cette action au delà de certaines limites normales; et, selon le plus ou moins de force de ces causes, le plus ou moins de sensibilité des organes à leur action, le développement des maladies se fait avec plus ou moins de promptitude et d'intensité. Quoique les causes des maladies soient très-variées, la plupart ont un seul et même résultat, c'est-à-dire l'accroissement de l'action vitale des tissus, tantôt sur le point de leur contact, tantôt sur des points plus ou moins éloignés. Quant aux causes qui diminuent cette action et qui ont été appelées *asthéniques*, il en est en réalité bien peu, et presque toutes sont *négatives*, car elles consistent dans l'absence ou le défaut des stimulants nécessaires à la vie, ou dans la soustraction des matériaux de l'organisme; il est même à observer que l'absence de ces stimulants se change souvent en cause irritante, parce que la vitalité, diminuée dans un tissu, augmente dans un autre. D'ailleurs, ce n'est en général qu'après un temps plus ou moins long que les causes asthéniques privent un organe de ses fonctions, ou produisent dans l'animal le dépérissement et la langueur qui peuvent amener la mort; dans le plus grand nombre des cas, l'effet des *causes asthéniques* disparaît en rendant à l'économie le stimulant dont elle est privée. Dans l'énumération des causes de cette nature, on a compris ces substances délétères qui tuent instantanément, mais leur mode d'action n'est pas connu. De deux événements, dont l'un précède l'autre, le premier est appelé *cause*, le second *effet*; et le rapport de succession existant entre eux se nomme *causalité*. Chaque effet peut devenir cause à son tour, en produisant d'autres événements. Afin de rendre profitable l'étude de l'*étiologie*, c'est-à-dire des causes d'une maladie, il convient de se livrer à des recherches que l'homme de l'art est seul en état de faire.

CAUSTICITÉ. s. f. En lat. *causticitas*. Propriété qu'ont certains corps de se combiner avec la substance des parties du corps sur lesquelles on les applique, en en altérant les tissus et même en les détruisant. Dans un sens plus restreint, *causticité* signifie l'impression que font sur l'organe du goût les corps que l'on nomme caustiques.

CAUSTIQUE. s. et adj. En lat. *causticus*; en grec *kaustikos*, de *kaiô*, je brûle. Qui brûle, qui désorganise les substances animales. Voy. CAUTÈRE.

CAUTÈRE. s. m. En lat. *cauterium*, *cauter*, du grec *kaiô*, je brûle. Corps qui brûle, mange, corrode ou désorganise les parties vivantes sur lesquelles on l'applique. Il y a deux sortes de cautères : les *cautères potentiels*, *feux potentiels* ou *feux morts*; et le *cautère actuel*. Pour les premiers, dont l'action résulte des substances *caustiques* ou *escharotiques*

plus ou moins violentes, on se sert, dans la médecine vétérinaire, de l'*acide arsénieux*, des *sulfures d'arsenic*, de l'*eau phagédénique*, de la *potasse caustique*, de la *pierre infernale*, de l'*ammoniaque*, des *acides sulfurique*, *nitrique* et *hydrochlorique*, du *chlore*, du *sulfate de cuivre*, de l'*alun calciné*, etc. Leur application provoque un travail inflammatoire dans les parties cautérisées, et il s'ensuit une suppuration plus ou moins abondante qui détache l'escarre, c'est-à-dire qui désorganise plus ou moins ces parties et en amène la mortification. Parmi les caustiques potentiels, les uns n'agissent que sur les parties avec lesquelles ils sont mis en contact, tandis que d'autres pénètrent profondément et sont absorbés par les veines, passent dans le sang et peuvent produire l'empoisonnement. Les préparations de cuivre et d'arsenic appartiennent à cette dernière catégorie. Toutes ces substances caustiques s'emploient sous formes solide, liquide, molle ou pulvérulente. Les caustiques en poudre sont le plus ordinairement incorporés à quelque liquide ou à quelque corps gras. Moins utiles que le cautère actuel, les cautères potentiels sont mis en usage pour détruire les callosités des ulcères, les fics, les chairs molles et baveuses, etc.

Le *cautère actuel* ou simplement *cautère*, est un instrument de fer ou d'acier que l'on fait rougir et qu'on applique sur les tissus vivants, dans un but thérapeutique. Il se compose généralement du manche, de la tige et de la partie cautérisante dont la forme varie. Les plus usités de ces instruments sont les suivants :

Cautère annulaire ou *brûle-queue*. Courbée comme celle des autres cautères, l'extrémité cautérisante de cet instrument est terminée par un disque épais, percé à son centre d'un trou. On l'appelle brûle-queue parce qu'il sert à arrêter l'hémorrhagie après l'amputation de la queue.

Cautère à bouton. Semblable au cautère en pointe, dont il ne diffère que par son extrémité cautérisante, qui est élargie en forme de bouton. Son usage est d'arrêter les hémorrhagies capillaires des plaies assez larges.

Cautère à cuiller. La partie cautérisante de cet instrument consiste en une plaque de fer épaisse et ellipsoïde. Il sert à la cautérisation objective et notamment à celle de l'œil.

Cautère cultellaire. Instrument ayant un manche et une tige dont l'extrémité recourbee à angle droit est en forme de rondache. Ce cautère sert à appliquer le feu en raies.

Cautère à entonnoir. C'est un cautère dont la pointe longue et effilée a pour conducteur un cône de fer-blanc ou de tout autre métal, que l'on entoure souvent d'un linge mouillé, afin d'isoler plus complétement le fer rouge et de produire une cautérisation toute locale, avec la pointe de l'instrument, dans les plaies profondes.

Cautère en pointe. L'extrémité de cet instrument est de forme olivaire et terminée en pointe. Ce cautère est employé pour l'application du feu en pointe, ainsi que pour ouvrir certains abcès froids et cautériser les boutons de farcin.

Cautère à roseau. Véritable tige de fer, cylindrique, renflée dans son extrémité cautérisante, et qui sert aux mêmes usages que le cautère à entonnoir.

CAUTÈRE ACTUEL. Voy. CAUTÈRE.

CAUTÈRE ANGLAIS. Voy. SÉTON.

CAUTÈRE ANNULAIRE. Voy. CAUTÈRE.

CAUTÈRE POTENTIEL. Voy. CAUTÈRE.

CAUTÉRÉTIQUE. s. et adj. En lat. *cautereticus*, *pyroticus*; même étym. que *cautère*. Synonyme de *caustique*.

CAUTÉRISATION. s. f. En lat. *cauterisatio*, *caustica adustio*. Action de cautériser, effet du cautère ; action produite par les *cautères* dans un but thérapeutique. Voy. CAUTÈRE. Quand la cautérisation est obtenue par l'application du feu, on la nomme aussi *adustion* ou *ustion*. Voy. FEU, 2e art.

CAUTÉRISATION ACTUELLE. Voy. FEU, 2e art.

CAUTÉRISATION INHÉRENTE. Voy. FEU, 2e art.

CAUTÉRISATION OBJECTIVE. Voy. FEU, 2e art.

CAUTÉRISATION PAR APPROCHE. Voy. FEU, 2e art.

CAUTÉRISATION PAR POINTES. Voy. FEU, 2e art.

CAUTÉRISATION TRANSCURRENTE. Voy. FEU, 2e art.

CAUTÉRISATION TRANSCURRENTE MÉDIATE. Voy. FEU, 2e art.

CAUTÉRISATION TRANSCURRENTE SANS RAIES NI POINTES. Voy. FEU, 2e art.

CAUTÉRISER. Voy. FEU, 2e art., et CAUTÈRE.

CAVALCADE. s. f. Marche pompeuse de cavaliers, d'équipages, etc., que l'on fait pour se montrer, ou dans une cérémonie, ou pour orner un triomphe, une entrée solennelle, etc. — Il se dit aussi d'une promenade à cheval faite par plusieurs personnes.

CAVALCADOUR. Voy. ÉCUYER.

CAVALE. s. f. En lat. *equa*. Nom de la femelle du cheval. Voy. JUMENT. *Belle cavale. Grande cavale. Faire couvrir une cavale. Cavale pleine. La cavale a pouliné. Boucler une cavale.*

CAVALERIE. s. f. En latin *equitatus*. Nom collectif qui comprend différentes espèces de troupes à cheval. Selon Henri Étienne, le mot *cavalerie* n'est qu'une prononciation italienne qui correspond aux mots *cavaliere, cavalleria*, dans le sens d'homme de cheval, de troupe à cheval. La cavalerie est si ancienne dans les constitutions militaires des grands empires d'Asie, qu'on ne peut fixer l'époque de son institution. Job a parlé de l'usage du cheval dans les combats. Pharaon poursuivit les Hébreux avec de la cavalerie. Osimandias et Sésostris en eurent dans leurs armées. Cependant plusieurs peuples ne l'employèrent que longtemps après. L'Iliade n'en offre aucune trace chez les Grecs, ni chez les Troyens. Les Thessaliens furent les premiers peuples de la Grèce qui eurent de la cavalerie, parce que leur pays était propre à nourrir des chevaux. Un Thessalien, nommé Iléon, est regardé comme l'inventeur des *iles*, mot grec qui signifie *escadrons*. La cavalerie des Grecs, pesamment armée, avait la lance longue, la pique moyenne ou demi-pique, la cuirasse, le bouclier et les bottines. La cavalerie légère, qui combattait de loin, était armée de la demi-pique, du javelot, de l'arc et des flèches. Alexandre forma une troupe de cavalerie semblable à nos dragons; elle combattait à pied ou à cheval. Les successeurs de ce roi prirent, en Asie, l'usage de la *cavalerie cataphracte*, c'est-à-dire dont les hommes étaient couverts d'armes défensives. Le cavalier eut une cuirasse faite de toiles recouvertes de lames de fer ou de corne. Il y eut aussi des cuirasses de toile simple en plusieurs doubles. On y ajouta des cuissards, des gantelets, et les chevaux portèrent des fronteaux, des garde-flancs. Romulus ayant divisé le peuple en trois tribus, choisit dans chacune cent hommes pour en former sa cavalerie, et donna à chacune de ces centuries le nom de sa tribu. Il prit de plus et fit choisir par les suffrages des curies, dans les familles les plus distinguées, trois cents jeunes gens agiles et vigoureux, c'est-à-dire dix par curie, et leur donna le nom de *célères*. Cependant ce ne fut point un corps séparé. Ils firent partie des trois centuries, qui furent alors de deux cents hommes chacune. Le plus distingué de ces trois cents jeunes gens en fut le commandant. Il avait sous lui trois centurions, et ceux-ci d'autres officiers inférieurs. Cette troupe, toujours armée, était la garde du roi. Elle l'accompagnait dans la ville et portait ses ordres. A l'armée, elle combattait la première, soit à cheval dans les terrains qui le permettaient, soit à pied dans ceux qui ne convenaient qu'à l'infanterie, et elle contribua souvent à la victoire. Numa congédia cette garde, et les célères ne furent plus que de simples cavaliers. Quelque temps après, ce corps fut rétabli. Tullius Hostilius et Tarquin l'ancien augmentèrent le nombre des célères, qui eurent pour chefs les citoyens les plus marquants. Les cavaliers furent choisis dans la première classe de citoyens, dont le cens était de cent mille as (env. 135,000 fr.). Pendant cette période des rois, le nom de célères, qui avait d'abord distingué les trois cents cavaliers dont Romulus avait formé sa garde, devint commun à toute la cavalerie. Brutus était tribun des célères lors de l'expulsion des Tarquins. Ce fut à ce même emploi de tribun, ou général de la cavalerie, que l'on donna ensuite le nom de *magister equitum*. Après les rois, le soin des centuries équestres devint une des fonctions des censeurs, institués l'an de Rome 310. Les censeurs faisaient tous les ans la revue de la cavalerie, que Q. Fabius Rullianus fixa au 15 de juillet. Il établit en même temps que cette troupe, partant du temple de l'Honneur, se rendrait au Capitole. Là, les censeurs, assis sur un tribunal érigé dans la place publique, voyaient passer devant eux les cavaliers appelés par un héraut suivant l'ordre du rôle et marchant à pied en tenant leurs chevaux par la bride. Si le cheval était en bon état, si nul citoyen n'accusait le cavalier (car tout citoyen pouvait le faire), il continuait de marcher. S'il était accusé, il s'arrêtait. S'il était jugé innocent, le censeur l'absolvait par ces mots, *traduc equum*. S'il était convaincu, le censeur le dégradait, en lui ordonnant de vendre son cheval; il pouvait même infliger cette peine sans qu'il y eût d'ac-

cusation. Un censeur voyant un cheval maigre, dit à son cavalier : D'où vient que tu es plus gras que ton cheval? — C'est que, répondit ce cavalier, je prends soin moi-même de ma personne, tandis que mon cheval est confié à Stace, mon esclave. — Les censeurs, irrités d'une telle réponse, lui retirèrent son cheval, et le rayèrent des rangs des chevaliers. La classe d'où les cavaliers étaient tirés ayant partagé la judicature avec le sénat, au temps des Gracques, la perdit sous Sylla, et se jeta en foule dans les fermes générales; tous les publicains ou fermiers des deniers publics furent *chevaliers*, et commencèrent à former un troisième corps dans la république. La loi d'Aurélius Cotta leur rendit une portion de la judicature, et c'est alors que ce troisième corps, inséré dans l'Etat, fut joint à ceux du sénat et du peuple romain. Les chevaliers ayant réuni à la dignité de juges le faste, l'orgueil et la mollesse de l'opulence publicaine, s'éloignèrent peu à peu du service des légions, et lorsque Marius y eut introduit la populace, ils le dédaignèrent. Le titre d'*eques* (chevalier) ne fut plus conféré avec le cheval public; on regarda comme plus honorable de le devoir à la naissance qu'aux services militaires. Le cheval ne fut plus donné pour servir la république, mais comme une marque d'honneur et de dignité. Vers la fin de la république, les chevaliers romains ne servaient que rarement comme simples cavaliers; ils commençaient par les grades supérieurs. Lorsque la censure fut interrompue, à cette époque et dans les premiers temps de l'empire, la revue de la cavalerie fut longtemps négligée. Après l'avoir rétablie, Auguste la fit souvent lui-même. Il permit aux vieux cavaliers ou à ceux qui avaient quelque infirmité corporelle, d'envoyer seulement leur cheval suivant l'ordre du rôle, et de venir à pied pour répondre s'ils étaient cités. Il accorda aux chevaliers âgés de plus de trente-cinq ans la permission de vendre leur cheval quand ils le voudraient et de quitter le service. Sous Tibère, le cens exigé pour faire partie de la cavalerie fut fixé à quatre cent mille sesterces (env. 80,000 fr.). La durée du service dans cette arme fut bornée à dix ans. Ceux qui possédaient ce bien et avaient l'âge militaire, étaient obligés de se présenter, comme anciennement, pour recevoir le cheval public. Caligula fit les revues des célères avec exactitude, et punit avec modération. Il ôtait publiquement le cheval à ceux dont la conduite avait été déshonorante, et faisait seulement effacer du rôle, sans les nommer, les cavaliers qui étaient jugés moins coupables. L'empereur Claude régla le service *équestre*, de sorte que l'on y passait du commandement de la cohorte à celui d'une *aile* de cavalerie, et de celui-ci au tribunat d'une légion. Il y avait même alors peu de Romains dans la cavalerie : elle était composée presque en entier d'étrangers, d'alliés, d'hommes enrôlés dans les provinces, et tous les auteurs subséquents, tels que Tacite, Suétone, Velléius, etc., ne lui donnent plus que le nom d'*ala*, attribué de tout temps aux troupes auxiliaires. Dans la légion romaine, la cavalerie fut de trois cents hommes, c'est-à-dire dans la proportion de un à dix, relativement à l'infanterie. Parmi les anciens Numides, un usage bien remarquable était celui de mener, en allant combattre, un second cheval pour en changer au fort de la mêlée. Il parait également certain, d'après le témoignage de l'histoire ancienne, que, dans plusieurs pays, on dressait des chiens pour combattre la cavalerie. Un pareil fait est certifié aussi par un auteur moderne.

Olaüs Magnus, archevêque d'Upsal, écrivain digne de foi, a composé, dans le seizième siècle, une Histoire des mœurs et des guerres des peuples du Nord, dans laquelle il dit que les Finlandais dressaient habilement des chiens à combattre contre la cavalerie et à sauter au nez des chevaux : ceux-ci tombaient à terre vaincus par la douleur.

Les Bretons, avant la conquête de César, étaient surtout cités pour leur excellente cavalerie. A la mort d'un guerrier breton, son cheval était enterré avec lui. Cet usage, qui remontait en Bretagne aux temps les plus reculés, a été imité dans le cérémonial qui veut qu'aux obsèques d'un officier général son cheval de bataille suive immédiatement son cercueil.

Avant et après que les Francs eurent conquis la Gaule, ils eurent peu de cavalerie. Il est probable qu'ils employèrent progressivement dans leurs armées la cavalerie gauloise, qui avait une grande réputation et qui fut pendant longtemps la plus nombreuse partie de la cavalerie romaine. A la bataille de Tolbiac (484), Clovis combattit à la tête de sa cavalerie. Thierry, fils de Clovis, et Clotaire son

frère, avaient des cavaliers dans la bataille qu'ils gagnèrent contre Hermanfroi (531), ainsi que Théodebert dans son expédition en Italie (537), et Frédégonde, contre Chilpéric, à la bataille de Soissons (597). A celle de Tours (732), l'armée française était composée de 60,000 hommes d'infanterie, et de 12,000 cavaliers. Sous Pépin (751), la cavalerie fut augmentée. Sous Charlemagne (768), elle égalait presque l'infanterie. Vers la fin de la seconde race et au commencement de la troisième, la cavalerie composait presque en entier les armées françaises, parce qu'on ne voulait pas confier la défense de l'Etat aux gens du peuple qui, alors, étaient serfs. La noblesse y veillait presque seule et formait un corps à cheval qu'on nommait *gendarmerie*. L'infanterie n'était employée qu'à remuer la terre, aller au fourrage, relever les gendarmes blessés, et autres services semblables. La cavalerie qu'on nommait *légère* était composée de vassaux que les seigneurs menaient avec eux. Mais la première cavalerie réglée par les rois de France fut nommée *chevau-légers* et *carabiniers*, de la forme et de la nature de leur armure, qui n'était pas de pied en cap, comme celle des gendarmes. Cette cavalerie était divisée en compagnies franches de trois ou quatre cents maîtres chacune, tant Albanais que Français. Louis le Gros (1108) institua les *communes*, mais il n'y eut point de cavalerie *réglée* et *soldée* avant Charles VII (1422), qui en créa une sous le nom de *compagnies d'ordonnance*. Alors la cavalerie prit une forme plus régulière et combattit en *escadrons*. Jusque-là, elle n'avait combattu que sur un seul rang, parce qu'aucun des nobles qui la formaient ne voulait être derrière un autre. C'est depuis Louis XII au plus tôt (1498), que commence l'histoire de la cavalerie. François I[er] suivit l'exemple de Louis XII ; il eut un corps de cavalerie légère (1523), et il en augmenta le nombre dans la suite ; mais c'est sous Henri II (1559) que cette cavalerie fut nombreuse dans les armées. Elle fut encore augmentée sous Henri IV (1589), sous Louis XIII (1610), qui la forma en régiments, et elle devint, sous Louis XIV (1630), extrêmement nombreuse, non-seulement parce que ce roi eut de grandes armées, mais encore parce qu'à la paix des Pyrénées il supprima toutes les compagnies d'ordonnance qu'avaient les maréchaux de France, ainsi que plusieurs autres seigneurs, et les réduisit aux compagnies des princes. C'est en 1635 que l'on forma des *régiments* de cavalerie légère. On donna aux chefs de ces régiments le titre de *mestre de camp*. Dès que la cavalerie légère eut été organisée en régiments, il y eut, la même année, un régiment de mousquetaires à pied, un premier régiment de fusiliers (1640), et, en 1643, un second régiment de cette arme. On créa dans la suite, dans chaque régiment d'infanterie, une compagnie de mousquetaires à cheval, et plus tard on y mit des carabiniers. Sous l'empereur Napoléon la France avait la cavalerie la plus nombreuse et la plus belle qu'elle ait jamais possédée, quoique le nombre de celle des ennemis fût supérieur. A cette époque la cavalerie française a rendu de grands services et puissamment contribué au gain d'un grand nombre de batailles célèbres, principalement celles de Fleurus, Castiglione, Rivoli, Zurich, Marengo, Austerlitz, Iéna, Eylau, Wagram, Champaubert, etc. Le grand froid, la fatigue, le manque de fourrages, ont occasionné la perte de la majeure partie de cette cavalerie, dans la désastreuse campagne de Russie (1812).

Pour mesurer un front de cavalerie, on compte autant de mètres que de files ou de chevaux ; pour mesurer la hauteur des rangs ou la profondeur des colonnes, on suppose à raison de deux mètres et demi de terrain par cheval.

La cavalerie française se compose (1847) de 62 régiments savoir :

de réserve	Carabiniers	2
	Cuirassiers	10
de ligne	Dragons	12
	Lanciers	8
légère	Chasseurs	14
	Id. d'Afrique	4
	Hussards	9
	Spahis d'Afrique	3

Non compris l'artillerie, la gendarmerie, la garde municipale, etc. Voy. Artillerie, Carabinier, Chasseur, Cuirassier, Dragon, Hussard, Lancier, Train. Voy. aussi École royale de cavalerie. L'effectif de la cavalerie est de 66,943 chevaux. Le maximum du prix des chevaux de remonte, qui, en 1845, était de 967 fr. 53 c., s'est élevé en 1846, à 998 fr. 74 c.; et le minimum s'est accru dans la proportion de 500 à 578 fr. Sur un effectif de 48,632 chevaux à l'intérieur, la remonte présente un déficit de 3,815 chevaux. On a remarqué, dans la mortalité des chevaux, une *progression décroissante*. En 1841, il en

est mort 126 sur 1,000, et 68 seulement en 1846.

Autrefois, le mot *cavalerie* signifiait aussi *connaissance des chevaux*, et l'on disait dans ce sens : *homme expert dans la cavalerie, dans l'art de la cavalerie.*

Entendre la cavalerie, en parlant d'un officier, c'est savoir bien la commander.

CAVALERIE-CORNETTE BLANCHE. Le premier régiment de cavalerie de France, qui était le régiment du colonel général de la cavalerie.

CAVALERIE INDIGÈNE D'AFRIQUE. Voy. Spahis.

CAVALIER. s. m. En lat. *eques*. Homme à cheval, qui monte à cheval, ou soldat faisant partie d'un corps de cavalerie. Pour être *bon cavalier*, il faut savoir mener son cheval de manière à ce que l'animal n'hésite pas à exécuter les mouvements qu'on lui demande, et qu'il sache bien distinguer et bien comprendre les aides qu'il reçoit de la main ou des jambes de celui qui le monte. *Bon cavalier*, se dit par conséquent de celui qui se tient bien à cheval, qui conduit bien un cheval, qui a bonne grâce à cheval. On dit aussi *un homme de cheval* (Voy. cet article), *un bel homme de cheval, un beau cavalier, un joli cavalier.*

Pour être *cavalier parfait*, on doit savoir assouplir son cheval à un tel point qu'il exécute, pour ainsi dire, comme une machine, les différentes actions fondées sur des règles sûres, que le cavalier exige de lui.

Cavalière, se dit d'une femme qui monte à cheval, qui est à cheval. *Bonne cavalière, jolie cavalière.* On dit aussi *amazone.*

Méchant cavalier, méchante cavalière. Celui ou celle qui ne sait pas monter à cheval, qui conduit mal son cheval.

Un *cavalier* est le type des médailles galliques, de la Macédoine, de Naples, de Tarente, etc.

CAVALIÈRE. Voy. Cavalier.

CAVALIER LÉGER. On le dit de celui qui se tient ferme sans s'apesantir sur son cheval.

CAVALIER PARFAIT. Voy. Cavalier.

CAVALIER QUI A DE L'ENSEMBLE. Voy. Ensemble.

CAVALLINS. s. m. pl. On appelait ainsi les chevaux des arquebusiers.

CAVECÉ DE MORE ou *cavessé de more*. Voy. Robe.

CAVEÇON, CAVESSON. s. m. (Man.) En lat. *capistrum*. Instrument ou harnais qu'on adapte à la tête des chevaux et qui sert à différents usages. Il est trois sortes de caveçons. Le premier, nommé *siguette* ou *camarre*, est une espèce de bride ayant, au lieu de mors, un demi-cercle en fer qui porte sur le nez du cheval. La face postérieure de ce demi-cercle, qui constitue la pièce principale du caveçon, offre une concavité à bords dentés en scie; l'antérieure, de forme convexe, est garnie de trois anneaux; l'un, au milieu, plus grand, auquel s'attache une corde de la grosseur du petit doigt qui sert à corriger le cheval en lui imprimant des saccades; les deux autres, sur les côtés, servant d'attache à des cordes ou à des lanières appelées *petites longes*, et ayant pour objet de contenir le cheval impétueux. Pour empêcher que l'impression ne soit trop vive, on recouvre d'un cuir léger les dents du caveçon. Cet instrument se compose en outre d'une têtière, d'un frontail, de montants. On le place un doigt plus haut que l'œil de la branche de la bride, lorsque le cheval est bridé, afin qu'il n'empêche pas l'action du mors ni l'effet de la gourmette. Lorsque le cheval n'est pas bridé, le caveçon doit porter sur le chanfrein, au-dessus de l'ouverture des os du nez. Ce harnais est excellent pour accoutumer les jeunes chevaux à prendre de l'exercice au trot, à trotter sur des cercles; il sert aussi à réduire les chevaux *rétifs*, qui retiennent leur force par malice ou qui sont *ramingues*. Avec le secours de la chambrière, la *grande longe* est, en général, une aide et quelquefois un châtiment. Son action tend toujours à ralentir les mouvements du cheval et à l'attirer vers le centre du cercle. Voy. Longe. Mais ce genre d'exercice a besoin d'être appliqué avec discernement, car la position que prennent les chevaux qui y sont soumis n'est pas du tout celle qu'il faut leur donner pour les diriger, et leur éducation s'en trouve par conséquent naturellement retardée; d'ailleurs, une foule d'inconvénients peuvent en résulter, par les efforts violents que font certains chevaux. Lorsqu'on juge à propos d'employer le caveçon, la manière de s'en servir est la suivante. Dans le principe, on doit tenir la grande longe à 33 ou 40 centimètres de la tête du cheval, en la tendant et en la soutenant par un poignet énergique. L'appui qu'on exerce sur le nez du cheval sera diminué ou augmenté selon le besoin. Tous les actes de méchanceté par lesquels l'animal se porte à malfaire seront réprimés par

de petites saccades, qui ne doivent avoir lieu que dans le moment même de la défense. La longe cessera son effet dès que le cheval commencera à apprécier les mouvements du cavalier ; l'animal n'aura plus besoin alors que du mors pour répondre à ce qu'on lui demandera. — Le second est le *caveçon de cuir*. Il est composé d'une têtière de cuir, d'une muserolle et de deux longes de corde pour attacher le cheval dans les piliers. La têtière et la muserolle de ce caveçon sont rembourrées, afin qu'il ne blesse point l'animal près des oreilles, ni au-dessus du nez, lorsqu'il *donne dans les cordes*. C'est par le moyen de ce caveçon et à l'aide de la chambrière que l'on corrige les chevaux en main, qui ont la mauvaise habitude de ployer l'encolure en tournant la tête de droite et de gauche pour se défendre ou pour se soustraire à l'action du mors; et, dans un haras, où la monte se fait en main, ce caveçon sert à mener l'étalon à la jument. — Le troisième, le *caveçon ordinaire*, sert à attacher les chevaux à la mangeoire, au moyen d'une ou deux cordes ou lanières de cuir, également nommées longes. Voy. Harnais. — La *cavessine* est une sorte de caveçon composé d'un dessus de tête, d'un frontal, de deux montants, et d'une muserolle avec deux longes de cuir.

CAVEÇON DE CUIR. Voy. Caveçon.

CAVEÇON ORDINAIRE. Voy. Caveçon.

CAVERNEUX. adj. En lat. *cavernosus*. Se dit de la disposition de certaines parties du corps. *Corps caverneux*. Voy. Clitoris et Pénis.

CAVES. Il se dit, en anatomie, de certaines veines. Voy. Veines caves.

CAVESSE DE MORE. Voy. Robe.

CAVESSINE. Voy. Caveçon.

CAVESSON. Voy. Caveçon.

CAVITÉ. s. f. Du lat. *cavum*, *cavitas*. En anatomie, on le dit de tout ce qui est creux. On appelle *cavité pelvienne*, le bassin ; *cavités splanchniques*, celles renfermant les viscères, et qui sont au nombre de trois, savoir : le *crâne*, le *thorax* ou la poitrine, et l'*abdomen* ou le bas-ventre. On reconnait en outre les *cavités* ou *fosses nasales*, la *cavité gutturale* ou *pharynx*, les *cavités orbitaires* ou *orbites*. Les cavités des os portent le nom de *sillon*, *gouttière*, *coulisse*, *fosse*, *cellule*, *trou*, *conduit*, *rainure*, etc., suivant leurs formes. Quelquefois cette forme est indiquée par l'adjectif ajouté au mot cavité, comme *cavité cotyloïde*, *cavité glénoïde*, etc. Les cavités cotyloïdes sont celles qui ont la forme d'une écuelle, et l'on nomme particulièrement *cavité cotyloïde*, celle de l'*os des iles*, qui reçoit la tête du fémur.

CAVITÉ GUTTURALE. Voy. Pharynx.

CAVITÉ PELVIENNE. Voy. Bassin.

CAVITÉS NASALES. Voy. Fosses nasales.

CAVITÉS SPLANCHNIQUES. Voy. Cavité.

CECUM. Voy. Coecum.

CÉCITÉ. s. f. En lat. *cæcitas*. Perte de la vue. Le cheval y est très-sujet. En 1808, la Société centrale d'agriculture a ouvert un concours sur cette question : *Déterminer par une suite d'observations les causes les plus ordinaires de la cécité ou de la perte de la vue dans les chevaux, et indiquer les meilleurs moyens pour y remédier*. Nous croyons que le prix reste encore à adjuger, et qu'il n'en a été décerné que des fragments à titre d'encouragement. D'Arboval fait dépendre la cécité de causes qui commencent toujours par donner lieu à une inflammation de l'organe de la vue, et il comprend parmi ces causes non-seulement celles qui peuvent avoir une action directe ou indirecte sur cet organe, mais encore celles qui agissent sur toute l'économie animale, telles que la trop courte durée de l'allaitement, le sevrage trop brusque des poulains, l'amaigrissement et l'engraissement alternatifs de ceux qu'on élève, les pâturages bas, humides et marécageux, les terrains secs, arides, rocailleux, sablonneux, exposés sans abri au grand vent et à l'éclat des rayons solaires; les prairies artificielles, qui ne présentent à la dent du poulain que des tiges dures ; la nourriture sèche, donnée trop promptement ou sans les précautions nécessaires, et la mastication fatigante qu'elle exige ; le poudreux, la mauvaise qualité, l'état de fermentation des fourrages et des grains ; l'air vicié, la chaleur, la mauvaise construction des écuries, leur malpropreté, leur obscurité ; la mauvaise disposition, l'inclinaison des râteliers, la poussière des greniers non planchéiés, où l'on a l'habitude de laisser les fourrages; les travaux prématurés pour les jeunes animaux, surtout pour ceux de trait ; l'effet des harnais en général, et celui des colliers en particulier ; les mauvais traitements que les chevaux ont à essuyer de la part de ceux qui les mènent et les gouvernent; le passage subit du chaud au froid, etc. Cet auteur appuie ses assertions par

les preuves suivantes. « Dans les lieux situés à mi-côte, dit-il, et réunissant les avantages d'un pâturage qui n'est pas trop aqueux, à celui d'un bon terrain productif et salubre, la cécité est fort rare. Dans les pays très-élevés, qui n'ont point de pâturages et où les chevaux sont nourris de vesces, de bisailles, lentilles, gesses, féveroles, etc., tiges et grains, ceux qu'on y élève sont sujets à des ophthalmies répétées ou périodiques, et à devenir aveugles à l'âge de 4 à 7 ans. Chez un grand nombre, la cornée redevient transparente, et il leur reste des cataractes, la plupart blanches, dont le siége paraît être la convexité antérieure de la capsule cristalline. Cette remarque, relative à l'usage des aliments durs pour les jeunes animaux, corrobore mes observations journalières de pratique, et prouve que la pression forcée et répétée des mâchoires pour écraser le grain, surtout le grain rond, fait porter le sang à la tête et excite sur la conjonctive des mouvements fluxionnaires, dont la cécité est trop souvent le résultat. C'est dans les pays froids et humides qu'on rencontre le plus de chevaux aveugles. Les auteurs qui se sont occupés de la médecine vétérinaire, les hippiatres de ces pays et ceux qui y ont voyagé, sont d'accord à ce sujet. Dans plusieurs départements du Midi, la cécité paraît attaquer plus fréquemment les chevaux de trait, de charroi et de labourage, qui fatiguent beaucoup et qui mangent du vert, que les chevaux qui restent dans les pâturages une grande partie de l'année, quoique ces derniers fassent pendant plusieurs mois un travail très-fatigant, et qu'alors ils soient nourris de grains seulement. Dans les départements du Gard et de l'Hérault, où l'on a coutume de faire battre les blés par des chevaux qui les foulent aux pieds, et où l'on entretient beaucoup de ces animaux uniquement pour cette destination, les chevaux, constamment exposés à toutes les vicissitudes atmosphériques, en toute saison, sans abri dans des écuries ni même sous des hangars, sont très-rarement affectés de cécité. Dans les pays montagneux de l'Auvergne, du Languedoc, de la Provence, des Alpes et des Pyrénées, où la quantité de mulets est considérable pour transporter à dos, on en voit peu devenir aveugles. Au contraire, dans ces mêmes pays, beaucoup de chevaux, de mules et de mulets, employés aux charrois et au labourage, sont fréquemment attaqués de la cécité, spécialement ceux qui font de longues routes. Dans le Nord, au contraire, où le sol est froid et ordinairement humide, la cécité ne paraît attaquer que les chevaux qui séjournent longtemps dans les pâturages. Il est des départements de l'Est où les chevaux ne sont point élevés dans les pâturages, et où, néanmoins, ils sont exposés à devenir aveugles. Les chevaux qui ont la tête chargée et la *vue grasse* sont plus fréquemment affectés de cécité que les autres, quelles que soient les conditions dans lesquelles ils se trouvent. On appelle vue grasse, un état permanent de l'œil dans lequel la diaphanéité de cet organe est altérée. Les animaux mous et lymphatiques, élevés et nourris dans les terrains bas, humides et marécageux, dont la nourriture se compose d'aliments très-aqueux, ont la ganache très-développée, la tête grosse, chargée de chair et ordinairement portée basse ; très- souvent ils ont l'œil plus ou moins trouble, et les moindres maladies de cet organe entraînent chez eux les suites les plus fâcheuses. » La conclusion que d'Arboval tire de tout ce qu'il a exposé sur la matière, c'est qu'il faut s'occuper de faire disparaître, autant que possible, les causes de la cécité, en adoptant, pour l'élève et l'entretien des chevaux, des pratiques différentes de celles qu'il a signalées comme les exposant à cette infirmité.

CELLULAIRE. adj. Du lat. *cellularis*. Qui est formé de cellules. Voy. Tissu cellulaire.

CELLULE. s. f. Du lat. *cellula*, diminutif de *cella*, loge ; petite loge, petite cavité. On donne ce nom aux interstices ou petits espaces que présentent les mailles du tissu cellulaire, le canal médullaire des os longs, l'intérieur des corps caverneux et le tissu du poumon. Ces dernières sont nommées *cellules bronchiques*.

CELLULEUX. adj. Du lat. *cellulosus*, abondant en cellules. On le dit de la substance celluleuse ou tissu cellulaire des os.

CENTAURE. s. m. En lat. *centaurus*, du grec *kentéô*, je pique, et *tauros*, taureau. Chasseur au taureau sauvage. (Myth.) Monstre fabuleux, moitié homme et moitié cheval, né d'Ixion et de la Nue, dans la Thessalie. Les centaures, qu'on nommait quelquefois *bucentaures*, étaient toujours armés de massues, et se servaient adroitement de l'arc. Ceux qui furent invités aux noces de Pirithoüs et d'Hippodamie se querellèrent avec les Lapithes, autre

race monstrueuse. Ils faisaient un bruit épouvantable avec leur voix, qui approchait du hennissement des chevaux. Hercule les défit et les chassa de la Thessalie. *Centorus*, le plus célèbre des centaures, était fils de Saturne et de Phylyre. Il se nommait aussi *Chiron*. Ce monstre vivait dans les montagnes, toujours armé d'un arc, et devint, par la connaissance des simples, le plus grand médecin de son temps. Il enseigna la médecine à Esculape, l'astronomie à Hercule, et fut gouverneur d'Achille. Comme il souffrait beaucoup d'une blessure que lui fit en tombant sur le pied une flèche d'Hercule trempée dans le sang de l'hydre, il désirait de mourir, mais il était immortel. Enfin, il demanda la mort avec tant d'instance, que les dieux le placèrent dans le ciel parmi les douze signes du zodiaque; c'est le Sagittaire. Les autres centaures les plus renommés étaient *Grynéus*, *Rhœtus*, *Arnée*, *Mycidas*, *Médon* et *Pysénor*, *Eurytus*, *Amycus*, *Pholus* et *Caumas*.

CENTAURÉE. Voy. Petite centaurée.

CENTRE DE GRAVITÉ. En physique, on appelle *centre de gravité d'un corps*, le point par lequel passe la force résultant de toutes les forces de pesanteur qui animent chacune de ses parties. Ce point, chez les chevaux, se trouve au milieu de la huitième côte sternale.

CENTRE NERVEUX. On nomme *centres nerveux* le cerveau, la moelle épinière et les ganglions d'où les nerfs tirent leur origine.

CÉPHALIQUE. adj. En lat. *cephalicus*, du grec *kephalé*, tête, qui a rapport à la tête. *Artère* ou *tronc céphalique*, synonyme de tronc carotidien ou carotide primitive.

CÉPHALITE. s. f. En lat. *cephalitis*, du grec *képhalé*, tête; avec la terminaison *ite*, qui indique une phlegmasie. Synonyme d'*encéphalite*.

CÉRAT. s. m. En lat. *ceratum*, du grec *kéros*, cire. Médicament externe, ayant la consistance de pommades, dont il diffère cependant en ce que celles-ci contiennent des graisses et des onguents où entrent des substances résineuses, tandis que les cérats ont pour base la cire et l'huile. Il en est de *simples* et de *composés*. Ceux dont on fait le plus usage en hippiatrique sont les suivants :

Cérat simple, et *cérat de Galien*. Ces deux cérats sont très-adoucissants; ils servent dans le pansement des plaies caractérisées par une vive inflammation. On les emploie aussi pour enduire le bord des plaies irritées par la dessiccation de la suppuration.

Cérat camphré. Il est légèrement excitant et l'on en fait usage pour panser des plaies pâles et débilitées.

Cérat laudanisé et *cérat opiacé*. On emploie ces deux cérats dans le pansement des plaies très-douloureuses des tendons, des ligaments articulaires et des nerfs.

Cérat de quinquina. On a recours à ce cérat dans le cas de plaies de mauvais aspect et qui tendent à la gangrène.

Cérat de saturne ou *cérat de Goulard*. Ce cérat est légèrement dessiccatif.

CÉRATITE. Voy. Cornéite.

CÉRATOTOME ou KÉRATOTOME. s. m. En lat. *keratotomus*, du grec *kéras*, corne, cornée, et de *tomé*, section. Petit instrument de forme cultellaire, employé dans l'opération de la cataracte par extraction, et dont la lame oblongue est disposée de manière à s'opposer à l'écoulement de l'humeur aqueuse pendant l'opération.

CÉRATOTOMIE. s. f. Même étym. Opération de la cataracte. Cette opération n'étant guère usitée sur le cheval, nous nous dispensons de la décrire. Voy. Cataracte.

CERCEAU. s. m. Du lat. *circulus*. Quelques auteurs emploient ce mot pour désigner la rondeur produite par la courbe des côtes. Le *cerceau* est généralement plus large dans les juments que dans les chevaux. On dit, *ce cheval a le cerceau bien fait*, pour dire le *corps*, la partie qui est entre les épaules et la croupe.

CERCLE. s. m. Du lat. *circulus*. Figure de géométrie dans laquelle tous les points de la circonférence sont à égale distance du centre. Le cercle se divise en 360 degrés, et chaque degré en 60 parties égales, qui sont les minutes. Le quart de cercle a 90 degrés. Quand on parle d'un angle de 90 degrés, on entend un angle droit, parce qu'il comprend la quatrième partie de la circonférence d'un cercle.

CERCLE. s. m. (Man.) Ligne circulaire que le cheval décrit entre les murs du manége.— *Être en cercle*, *être dans le cercle*, *se mettre en cercle*, c'est travailler sur le cercle. Voy. Volte.

CERCLE A LA CORNE, ou CORDON DE LA CORNE. (Path.) Eminence circulaire plus ou moins saillante à la surface de la paroi. La cause de la formation du *cercle* est toujours une fourbure, qui peut avoir son siége dans le bourre-

let, dans le tissu podophylleux, ou dans les deux organes en même temps. Toutes les fois que le bourrelet est congestionné, il se gonfle, et, dans cet état, la corne qu'il sécrète prend une direction presque perpendiculaire à celle déjà ancienne. Mais à la tuméfaction succède bientôt l'affaissement, et, les nouvelles fibres cornées reprenant leur direction normale, il reste un cordon qui ceint le sabot. On voit aussi le cercle apparaître sans qu'on ait pu constater une maladie des tissus sécréteurs. Au printemps, lorsqu'une nourriture succulente est donnée abondamment, elle détermine un état pléthorique général, qui, faisant une transition brusque avec le régime d'hiver, met les organes vasculaires dans un état de turgescence momentanée. Il n'en faut pas davantage pour faire naître la déformation qui nous occupe. — Une contusion violente sur l'une des mamelles du pied produit dans le tissu feuilleté un afflux sanguin local dont l'existence, bien qu'éphémère, est révélée plus tard par la présence d'un cercle. Voy., à l'art. MALADIES DU PIED, *Pied cerclé*.

CÉRÉBELLITE. s. f. Du lat. *cerebrum*, cerveau. Inflammation du cerveau. Voy. PHRÉNÉSIE et VERTIGE.

CÉRÉBRAL, ALE. adj. Du lat. *cerebrum*, cerveau. Qui appartient au cerveau ou à l'encéphale. *Artères cérébrales*, *nerfs cérébraux*, *membranes cérébrales*. — En path., on appelle *affections cérébrales*, les maladies qui ont ou paraissent avoir leur siége dans le cerveau.

CÉRÉBRIFORME. adj. En latin *cerebriformis*, de *cerebrum*, cerveau, et de *forma*, forme. Se dit d'une sorte de matière morbide. *Matière cérébriforme*. Voy. ENCÉPHALOÏDE.

CÉRÉBRITE. Du latin *cerebrum*, cerveau. Inflammation du cerveau. Voy. PHRÉNÉSIE et VERTIGE.

CERFEUIL. s. m. En latin *cærefolium*, *chærephyllum*. Plante annuelle, douée d'une saveur aromatique d'autant plus forte qu'elle est récoltée plus près de sa floraison. On en recommande les feuilles pour faire des cataplasmes résolutifs, dans le cas surtout d'induration des mamelles.

CERISE. s. f. (Path.) Petite excroissance rouge, arrondie, qui s'élève de la surface d'une plaie, et plus spécialement de celle du pied du cheval. Les *cerises* sont de véritables bourgeons charnus dont le développement a lieu le plus ordinairement à la suite des opérations du pied, surtout lorsque les pansements exercent sur les plaies des compressions inégales, ou qu'il y a pincement de la corne au bord de ces mêmes plaies. Les cerises peuvent aussi être la suite de la maladresse du maréchal qui, en parant le pied, enlève le vif avec le boutoir. La boiterie en est la conséquence et le cheval est mis hors de service. On parvient souvent à guérir les cerises en faisant disparaître la cause qui les a produites et qui les entretient; d'autres fois on a besoin de les détruire à l'aide de l'instrument tranchant ou du cautère actuel ou potentiel ; mais dans certains cas elles résistent à tous ces moyens de traitement, et alors on se voit obligé d'en venir à l'extraction d'une portion plus ou moins grande de la corne, et particulièrement de la paroi qui comprime et étrangle la base de la cerise.

CÉROÈNE. s. m. Du grec *kéros*, cire, et *oinos*, vin. Emplâtre dans la composition duquel entrent la cire et le vin. On attribue à cet emplâtre des qualités résolutives et fondantes.

CÉRUSE. s. f. Du latin *cerussa*. Voy. CARBONATE DE PLOMB.

CERVEAU. s. m. Du latin *cerebrum*. ENCÉPHALE, en latin *encephalum*, du grec *en*, dans, et *képhalé*, tête ; qui est placé dans la tête. Organe de peu de consistance, d'une apparence pulpeuse, considéré comme le centre de la sensibilité, occupant la cavité du crâne et se prolongeant à travers le grand trou occipital dans toute la longueur du canal rachidien ou vertébral, jusqu'à l'os sacrum. Son tissu est pulpeux. On y distingue deux substances : la *corticale* et la *médullaire*. La première est grisâtre, plus molle que l'autre ; elle est située particulièrement à la surface de l'organe ; elle reçoit beaucoup de rameaux artériels : la seconde est blanche ; elle occupe tout l'intérieur de la base du cerveau, elle est parsemée aussi de ramuscules vasculaires. La nature intime de ces deux substances est inconnue. Le cerveau est divisé en *cerveau* proprement dit, en *cervelet*, en *mésocéphale* ou *protubérance cérébrale*, et en *moelle épinière*. Tout l'encéphale est enveloppé par des membranes qu'on appelle *méninges*, dont la plus externe est la *dure-mère* ou *grande méninge*, la seconde l'*arachnoïde*, et la troisième la *pie-mère*. Ces enveloppes et l'organe qu'elles recouvrent sont parsemés de vaisseaux nombreux dans lesquels le sang arrive souvent avec trop de violence ou trop abondamment, et le cerveau éprouve alors une compression qui détermine toujours

des accidents plus ou moins graves. Le *cerveau proprement dit* est situé en avant du cervelet; sa forme est celle d'un ovoïde ou figure ovale allongée ; il se trouve partagé par une scissure longitudinale en deux moitiés ou lobes égaux, l'un à droite et l'autre à gauche. A la surface et à l'intérieur de cette portion de l'encéphale, on remarque des éminences, des cloisons, des enfoncements, etc. Dans l'intérieur du cerveau se trouvent deux grandes cavités appelées *ventricules*, qui contiennent toujours une certaine quantité d'humeur séreuse. Le *cervelet* (en latin *cerebellum*, diminutif de *cerebrum*, cerveau), placé postérieurement au cerveau proprement dit, est d'un volume qui n'équivaut qu'au sixième environ du volume de celui-ci. Le cervelet aussi présente à sa surface externe des enfoncements qui le divisent en trois lobes principaux. Le *mésocéphale* (*mesocephalum*, du grec *mésos*, milieu, et *képhalé*, tête : qui occupe le milieu de la tête et du cerveau), est la partie la moins considérable de la masse encéphalique; elle est située entre le cerveau et le cervelet. Enfin la *moelle épinière* (*medulla dorsalis*), qu'on nomme aussi *moelle vertébrale*, *prolongement rachidien*, est un gros et très-long cordon cylindrique, qui part du mésocéphale, passe par le grand trou de l'occipital et se prolonge dans le canal rachidien, jusque vers le milieu de la longueur de l'os sacrum. La moelle épinière, formée de la même substance que le cerveau et enveloppée par une gaine qui n'est autre chose qu'un prolongement des méninges, ne remplit pas exactement le *canal vertébral*; dans son trajet, elle fournit une grande quantité de nerfs qui sortent par des trous de ce canal. Composée de deux cordons longitudinaux, chacun desquels est composé à son tour par trois cordons particuliers, la moelle épinière a pour office de transmettre au cerveau les impressions qu'elle reçoit; elle envoie aux muscles une grande partie de leurs nerfs, et leur communique les impulsions d'où dépendent les mouvements volontaires; enfin, elle exerce une influence remarquable sur les principales fonctions de la vie organique. Le volume de l'encéphale semble être en raison inverse de celui du corps de l'individu; c'est-à-dire que plus son corps est gros, plus la masse de l'encéphale est relativement moindre. L'encéphale du cheval équivaut à la 450e partie du corps; dans les jeunes animaux, il se trouve proportionnellement plus considérable que dans les adultes. Les nerfs appartenant à deux des trois grandes divisions nerveuses qui se rendent à tous les organes, prennent leur origine à l'encéphale.

Il est parlé, à l'article *maladies du cerveau*, des affections auxquelles cet organe est sujet. Pour celles de la moelle épinière en particulier, voy. MALADIES DE LA MOELLE ÉPINIÈRE.

CERVELET. Voy. CERVEAU.

CERVICAL. adj. En latin *cervicalis*, de *cervix*, la nuque, la partie postérieure du cou. Se dit de tout ce qui appartient à la partie supérieure de l'encolure. On appelle *vertèbres cervicales*, celles qui forment la base de cette région; et *ligament cervical*, un ligament qui soutient la portion cervicale du *rachis*. Voy. ce mot.

CÉTINE. Voy. BLANC DE BALEINE.

CHABERT (*Philibert*), né à Lyon, le 6 janvier 1737. Il reçut de son père, qui était maréchal, les premières leçons de l'art vétérinaire qu'il a depuis illustré. Étant venu de bonne heure à Paris, il suivit la pratique de Lafosse le père, se perfectionna sous ce maître distingué, et acquit les connaissances les plus étendues. Il fit ensuite la campagne d'Hanovre, en qualité de maréchal attaché aux équipages du prince de Condé, et, en 1763, époque à laquelle la paix fut conclue, il entra à l'école vétérinaire de Lyon, établie depuis peu. Bourgelat, qui en était le fondateur, sut bientôt apprécier le mérite de Chabert, et le fit placer, en 1766, à l'école d'Alfort. Il l'employa d'abord dans les bureaux et dans les forges de cet établissement; ensuite Chabert remplit à cette école les fonctions de professeur de maréchallerie, des maladies et des opérations, et enfin il en fut nommé inspecteur des études et directeur. En 1780, Chabert succéda à Bourgelat dans la place d'inspecteur général des Écoles vétérinaires, place qu'il remplit longtemps avec zèle et distinction, et dans laquelle il rendit de nombreux services. Napoléon, voulant le récompenser, le créa, en 1805, chevalier de la Légion-d'Honneur. On lui doit plusieurs traités sur les maladies des animaux domestiques, un *Essai sur la ferrure*, et plusieurs Mémoires insérés dans le *Journal d'agriculture*. Chabert est mort le 8 septembre 1814. Il était membre correspondant de l'Institut.

CHABRAQUE, ou SCHABRAQUE. s. f. Es-

pèce de couverture que l'on place sur les selles dont le siége n'est pas rembourré, telles que celles de la cavalerie. La chabraque est tantôt en étoffe bordée par un galon, tantôt en peaux de mouton. Le devant couvre les fontes et le manteau ; le derrière forme la housse qui préserve l'habit du cavalier de la sueur du cheval. Le siége est en peau de mouton, et les entre-jambes en cuir noir. Il y a un surfaix en cuir noir qui sert à maintenir la chabraque sur la selle, et des passants pour recevoir les courroies de charge, de manteau et de porte-manteau. La chabraque de la grosse cavalerie ne diffère de celle de la cavalerie légère qu'en ce que les pointes de derrière de celle-ci sont plus longues. Voy. ORIGINE ET PROGRÈS DU HARNACHEMENT, DES INSTRUMENTS DE PANSAGE ET DES USTENSILES D'ÉCURIE.

Les magistrats romains se servaient de chabraques de pourpre, qui étaient un distinctif de leur grade, et les empereurs les imitèrent.

CHAFF. s. m. Mot anglais, indiquant un mélange de portions à peu près égales de foin et de paille coupés court à l'aide d'une machine. Le *chaff* s'emploie généralement pour contraindre à broyer leur avoine certains chevaux qui, mangeant avec trop d'avidité, avaleraient ce dernier grain entier. — Quelquefois le chaff se réduit à du simple foin coupé ; c'est ainsi qu'on le prépare pour les chevaux en entraînement.

CHAL. s. m. Vieux mot synonyme de *chevalier* (eques). De *chal* on a formé *sénéchal*, comme qui dirait *senior eques*.

CHAINE. s. f. Du lat. *catena*. Mesure composée d'anneaux de fil de fer entrelacés les uns dans les autres et dont on se sert pour mesurer la taille des chevaux. La chaîne, portant nécessairement sur le contour de l'épaule et du garrot, rend difficile la défalcation que l'on doit faire ensuite de ce même contour ajouté à la ligne droite. C'est pourquoi l'on se sert ordinairement de la mesure dite *potence*, pour avoir la hauteur du cheval.

CHAIR. s. f. En lat. *caro*, du grec *sarx*. Dans le sens le plus étendu, ce mot sert à désigner toutes les parties molles des animaux ; c'est d'après cela que l'on dit une *excroissance de chair* : mais dans un sens plus particulier, on l'applique à la partie rouge des muscles, qu'on appelle aussi *chair musculaire*, ou bien à l'apparence extérieure du corps, en disant des *chairs molles*, *couleur de chair*, etc. *Chair du pied*, *chair cannelée*, *chair de la corne*, *chair de la couronne*, *sole charnue*, sont des mots relatifs à des parties qui entrent dans la composition du pied du cheval. On nomme *chairs baveuses*, les chairs spongieuses d'une plaie ; *chair vive*, la chair saine ; *chair morte*, une chair gangrénée, dépourvue de sensibilité.

Être bien en chair, se dit d'un cheval qui a de l'embonpoint et dont les chairs sont fermes et saines. *Ce cheval est bien en chair*.

CHAIR BAVEUSE. Voy. CHAIR.

CHAIR CANNELÉE. Voy. PIED, 1er art.

CHAIR DE CHEVAL EMPLOYÉE DANS L'ALIMENTATION DE L'HOMME. Voy. AVANTAGES QUE L'ON PEUT TIRER DU CHEVAL MORT.

CHAIR DE CORNE. Voy. CORNE.

CHAIR DE LA CORNE. Voy. PIED, 1er art.

CHAIR DE LA COURONNE. Voy. PIED, 1er art.

CHAIR DU PIED. Voy. PIED, 1er art.

CHAIR MOLLE. Voy. CHAIR.

CHAIR MORTE. Voy. CHAIR.

CHAIR MUSCULAIRE. Voy. CHAIR.

CHAIR VIVE. Voy. CHAIR.

CHAISE. Voy. VOITURE.

CHAISE DE POSTE. Voy. VOITURE.

CHAISE ROULANTE. Voy. VOITURE.

CHAISE ROULANTE POUR LE TRANSPORT DES MALADES. Voy. VOITURE.

CHALEUR. s. f. En lat. *calor*; en grec *thermé*. En physique ce mot désigne le calorique libre de l'air, appréciable par le thermomètre et sensible aux organes. Voy. AIR, 1er art.

CHALEUR ou *chaleurs*. (Physiol.) État dans lequel se trouvent les animaux aux époques pendant lesquelles les deux sexes se recherchent pour accomplir l'acte de la reproduction. C'est ce que, chez les animaux sauvages, on nomme *rut*. *Être en chaleur*, se dit de ce même penchant impérieux qui exerce une action si puissante sur le moral des animaux, surtout sur celui du mâle. Pendant la période des chaleurs, on voit quelquefois les plus dociles devenir indomptables. On a vu des étalons en cet état se battre jusqu'à la mort ; la jalousie a porté des baudets de forte race à tuer des chevaux entiers ; d'autres baudets, habituellement timides et pacifiques, se sont rués avec fureur sur leur maître. Parmi les animaux sauvages, le rut n'éclate guère qu'au printemps, tandis que la chaleur est plus fréquente chez ceux que nous avons réduits à l'état domestique. Le degré qu'offrent les phé-

nomènes qui constituent les chaleurs n'est pas le même dans toutes les femelles; il semble subordonné à la sensibilité générale du sujet et au régime auquel l'animal est soumis. Tout ce qui est susceptible d'exciter cette sensibilité sans produire un état d'obésité, contribue à rendre l'orgasme génital plus violent, plus marqué, tandis que les causes contraires concourent à modérer cette excitation, et même à en retarder le retour. Ainsi, les femelles qu'on nourrit mal, qu'on accable journellement par des travaux pénibles, n'entrent que rarement en chaleur; au lieu que celles qui sont bien entretenues et qui fatiguent peu, se montrent régulièrement une fois par an aptes à recevoir le mâle et à être fécondées. Outre la surabondance de nourriture, on doit regarder comme contribuant à exciter les chaleurs, la réunion à l'étable ou au pâturage des mâles et des femelles, dans le cas surtout où ils sont ordinairement séparés. Il a été remarqué que les vieilles juments entrent en chaleur plus tôt que les jeunes au commencement du printemps, et que plus souvent aussi elles en manifestent les signes en automne. On a également remarqué que des maladies ayant leur siége à la poitrine déterminent quelquefois, en tout temps, la chaleur des juments, quel que soit leur âge; ces juments sont presque toujours stériles. D'autres n'entrent jamais en chaleur. Il en est, enfin, qui ont besoin pour cela de la présence et des caresses du mâle. La périodicité de la chaleur dans l'étalon est peu marquée, et, presque en tout temps, quels que soient d'ailleurs la mauvaise nourriture et les travaux fatigants, il est prêt, quoique pas toujours avec la même ardeur, à saillir la jument disposée. Lorsqu'il est excité par l'ardeur de se reproduire, il lève la tête, ses yeux sont étincelants, il souffle avec force, fait entendre des hennissements aigus, éclatants, il frappe des pieds, mange peu et boit beaucoup. La jument qui se trouve dans le même état mange encore moins et boit autant que l'étalon; elle montre plus de vivacité qu'à l'ordinaire, paraît inquiète, pousse fréquemment des hennissements sourds, enroués, quelquefois plaintifs; elle trépigne, bat ou gratte la terre avec les pieds de devant, porte la queue haut, urine plus qu'à l'ordinaire, se *campe* plus souvent qu'elle n'a besoin d'uriner; la vulve se gonfle, se dilate et se contracte alternativement; le clitoris apparaît en dehors, gonflé et rouge; il y a flux d'une humeur visqueuse, blanchâtre ou jaunâtre, qu'on appelle *chaleurs*, et que les anciens ont appelée *hippomanès*. Si elle est en liberté, la jument cherche le mâle et témoigne le désir de s'en approcher. Il n'est pas rare de voir les juments en chaleur, réunies dans un pâturage, jouer entre elles et sauter les unes sur les autres. L'époque ordinaire où les animaux de l'espèce chevaline entrent en amour est vers la fin du printemps. « Pendant la saison du rut, dit M. Girard, les animaux s'agitent et éprouvent une inquiétude plus ou moins grande; ils maigrissent et expriment leur ardeur par des soupirs et des cris particuliers. Dès que les chaleurs commencent, les mâles s'attachent à la poursuite des femelles, qu'ils suivent partout et dont ils ne s'éloignent que par force, ou lorsque les besoins sont satisfaits. Impétueux, ardents et pressés par le désir violent de s'accoupler, ils sollicitent, provoquent la femelle, qui témoigne moins d'empressement, attend et cède... Le temps des amours est aussi celui des combats entre les animaux qui jouissent de leur liberté; tous les mâles, même les plus timides, deviennent courageux et belliqueux; ils se battent à toute outrance, parce que le vainqueur reste toujours le possesseur de l'objet des querelles. » Pour exciter la chaleur des étalons, les anciens hippiatres conseillaient les aphrodisiaques, tels que la graine d'ortie, de chènevis, de fenugrec, etc. Quelques modernes se sont servis dans le même but de l'ail, du poivre et même de la poudre de cantharides. Grognier pense que c'est à tort que plusieurs auteurs recommandables proscrivent tous ces moyens, car il est des étalons de haute distinction, robustes, mais froids, qu'on peut exciter en introduisant avec mesure dans leurs aliments du fenugrec, ou même du chènevis; il ajoute qu'il a vu donner avec succès jusqu'à du poivre à un bel étalon qu'on répugnait à réformer, quoique avancé en âge. Des bains froids, des frictions rudes, beaucoup d'exercice musculaire, peuvent aussi convenir dans le cas en question. Ce que nous venons de dire peut convenir également pour la jument. En supposant que la froideur de celle-ci provînt de la faiblesse produite tantôt par un défaut de nutrition, tantôt par un excès d'embonpoint, il faudrait s'appliquer à faire disparaître l'un ou l'autre état; dans le premier cas, en don-

nant des aliments substantiels, tels que de bon foin, en y ajoutant quelques substances excitantes, comme des féverolles, des lentilles, sans épargner le sel; dans le second cas, on a moins besoin de diminuer la nourriture que d'augmenter l'exercice.— Souvent, la chaleur ne dure que trois ou quatre jours; elle dépasse rarement vingt, et, quand elle se prolonge jusque-là, elle est à divers degrés. La conception fait ordinairement cesser cet état d'orgasme, et quelquefois l'accouplement même infécond produit aussi ce résultat. Voy. Génération.

CHALEUR ANIMALE. Se dit, en physiologie, de la chaleur propre à telle ou telle espèce du règne animal, température invariable dans chacune d'elles, et ordinairement supérieure à celle du *milieu* dans lequel vivent les individus. La chaleur animale semble être en grande partie le résultat de la respiration ou de la décomposition de l'air vital dans les poumons, de la combinaison de l'oxygène de l'air avec le carbone du sang veineux. Pour le surplus, elle paraît être due à l'*assimilation*, au mouvement du sang, au frottement des différentes parties; on a aussi des raisons pour croire que les nerfs ont, sur la calorification ou la production de la chaleur vitale, une action particulière. Sous tous les climats et dans toutes les saisons, la chaleur animale du cheval est de 30 à 32 degrés Réaumur.

CHALEURS. Voy. Chaleur, 2e art.

CHAMBRE. s. f. Les bourreliers appellent *chambre* le vide pratiqué dans les panneaux d'une selle, d'un bât ou d'un collier, en retirant une partie de la bourre pour empêcher que le harnais ne porte sur une tumeur, une blessure, etc. *Faire une chambre.*

CHAMBRES DE L'OEIL. Compartiments de l'intérieur de l'œil. Voy. OEil, 1er art.

CHAMBRIÈRE. s. f. En lat. *flagellum è corrigiâ.* Instrument de manége. Fouet d'environ deux mètres de longueur, formé de bandes de cuir tressées, quelquefois d'une simple lanière terminée par une mèche, et dont le manche, assez flexible vers le bout, long d'environ un mètre et quatre décimètres, est composé des mêmes matières que la *gaule.* Voy. Longe, 2e article.

CHAMBRIÈRE. s. f. TISONNIER. s. m. Les maréchaux appellent ainsi une tige de fer dont ils se servent pour attiser le feu de la forge. Il est deux sortes de tisonniers; l'un est droit, l'autre avec un crochet au bout.

CHAMÆDRIS. Voy. Germandrée.

CHAMPIGNON. Voy. Castration.

CHAMPONIER, ou *chaponier.* s. m. On donne ce nom à un cheval dont les paturons sont longs et trop pleins.

CHANCELER. Voy. Flageoler.

CHANCRE. s. m. En lat. *ulcusculum cancrosum.* Nom vulgaire et improprement donné à des ulcères de mauvaise nature, qui tendent à s'accroître en détruisant les parties environnantes, et qui peuvent être sporadiques ou épizootiques. Cette dénomination s'applique spécialement aux petits ulcères qui résultent des *aphthes* de la bouche, et plus particulièrement encore aux ulcérations de la membrane nasale des chevaux morveux. Voy. Aphthe et Morve.

CHANCRE A LA LANGUE, *chancre volant.* Voy. Glossanthrax.

CHANCREUX. Adj. En lat. *cancrosus, carcinodes.* Qui est de la nature du *chancre* ou du *cancer.*

CHANFREIN. s. m. *Face.* Partie de la tête du cheval qui s'étend depuis les yeux jusqu'aux naseaux. Le *chanfrein*, borné latéralement par les joues, a pour base les os sus-naseaux et une grande partie des grands sus-maxillaires. Pour être bien conformée, cette partie doit être droite; elle annonce alors des cavités nasales bien développées et une respiration aisée. Le caveçon ou la muserolle produisent quelquefois une dépression transversale à la partie moyenne du chanfrein; cette dépression peut être aussi naturelle, elle constitue alors ce qu'on appelle *tête de rhinocéros.* Dans l'un ou l'autre cas, il en résulte une diminution dans l'ampleur des cavités nasales, et une gêne dans la respiration.—On applique quelquefois le feu sur le chanfrein par suite de morve ou de catarrhe chronique; il peut s'y trouver également des cicatrices provenant de la trépanation faite pour traiter les sinus dans le cas de morve. — Le mot *chanfrein* s'applique aussi à la marque blanche du pelage, marque plus ou moins étendue, qui descend sur une partie de la face.

CHANFREIN, CHANFRIN. s. m. En lat. *Equinæ frontis argumentum.* Armure en fer ou en cuir bouilli dont on garnissait autrefois le front d'un cheval de bataille. Quelquefois on y mettait un fer pyramidal pour percer ce qu'il pou-

vait rencontrer. On rapporte que le comte de Saint-Paul, au siége d'Harfleur, en 1449, avait un chanfrein de 30,000 écus à son cheval.

CHANGEMENT DE DIRECTION PAR LES JAMBES. Voy. JAMBE DU CAVALIER.

CHANGEMENT DE MAIN. Voy. MAIN.

CHANGEMENT DE MAIN ET DE PIED. Voy. MAIN.

CHANGEMENT DE MAIN ÉTROIT. Voy. MAIN.

CHANGEMENT DE MAIN LARGE. Voy. MAIN.

CHANGEMENT DE MAIN RENVERSÉ. Voy. MAIN.

CHANGEMENT DE PIED. Voy. à l'art. MAIN, *Changement de main et de pied*.

CHANGER DE MAIN. Voy., à l'art. MAIN, *Changement de main*.

CHANGER UN CHEVAL. (Man.) Synonyme de *Changement de main*.

CHAPELET. (Path.) Voy. FUSÉE.

CHAPELET. s. m. Dans les manéges, on entend par *chapelet*, une paire d'étrivières garnies de leurs étriers, ajustées au point du cavalier, et qu'on attache au pommeau de la selle. Chacun des élèves, auxquels on permet l'usage des étriers, a un chapelet qu'il transporte d'une selle à l'autre quand il change de cheval.

CHAPERON. s. m. Pièce de cuir ou de drap qui recouvre les fontes de certaines selles pour les garantir de la pluie. Voy. SELLE.

CHAR. Voy. VOITURE.

CHAR-A-BANC. Voy. VOITURE.

CHARBON. s. m. Du lat. *carbo*, *carbunculus*. Produit de la combustion incomplète des plantes ligneuses, particulièrement du chêne et du hêtre. Lorsque le charbon commence à brûler, il s'en dégage du gaz acide carbonique et du gaz hydrogène carboné; mais, étant bien enflammé, il ne se forme que de l'acide carbonique. La mort, dans les asphyxies par le charbon, est le résultat du mélange de ces deux gaz. Le charbon est susceptible de purifier certains liquides et de décolorer un grand nombre de substances, soit en absorbant et en solidifiant les gaz putrides, soit en décomposant les matières colorantes: c'est ainsi qu'en passant par un filtre de charbon, les eaux putréfiées perdent leur odeur et deviennent potables. Le charbon pulvérisé est employé comme absorbant et désinfectant. Il est aussi un excellent astringent antiputride qu'on applique à la surface des plaies menacées de gangrène ou déjà passées à cet état.

CHARBON A LA LANGUE. Voy. GLOSSANTHRAX.

CHARBON DE TERRE. Voy. HOUILLE.

CHARBON ESSENTIEL. *Anclou. Anthrax.* En lat. *anthrax*, du grec *anthrax*. Maladie inflammatoire et gangréneuse, ayant originairement son siége à la peau et au tissu cellulaire voisin. Le *charbon* naît spontanément et par l'inoculation ou la contagion; la forme sous laquelle il s'annonce est une tumeur unique, dure, inégale, entourée d'un engorgement plus ou moins considérable. Peu élevée d'abord, cette tumeur augmente tout à coup et atteint, dans certains cas, le volume d'un melon ordinaire; elle peut se développer sur tous les points extérieurs du corps. Lorsqu'elle affecte la langue, on la nomme *glossanthrax*; et *avant-cœur* ou *anticœur*, si elle affecte le poitrail. D'autres noms désignent sa présence sur d'autres parties du corps. Elle est très-douloureuse, surtout à la pression; une chaleur ardente l'accompagne dans son commencement, la fièvre survient, la gangrène se déclare, et il en résulte une escarre noirâtre, semblable à un charbon éteint; de là le nom qu'on a donné à cette dangereuse affection. Ses progrès sont si rapides, que souvent la perte de l'animal est consommée en quelques heures. Les chevaux morts de charbon exhalent une odeur infecte, qui est le résultat d'une prompte putréfaction. Le charbon est non-seulement très-contagieux dans les animaux de la même espèce, mais aussi dans ceux d'espèces différentes, et, dans des circonstances données, il l'est même de l'animal à l'homme. Outre la contagion, on a attribué le développement spontané de cette maladie à l'influence d'une atmosphère chargée de miasmes, d'exhalaisons putrides, etc.; elle règne d'une manière enzootique dans certaines contrées marécageuses, et peut aussi devenir épizootique. Les signes généraux par lesquels on reconnait un état de souffrance précèdent ordinairement l'apparition de ce mal. Les chevaux qui en sont atteints montrent un profond abattement et ont les flancs très-agités. Lorsque la maladie est devenue générale, les yeux sont ardents, hagards, les membranes apparentes enflammées; mais ces symptômes disparaissent avec les progrès du mal. Alors le corps du malade se refroidit, les forces s'épuisent, et la mort s'effectue promptement. On distingue encore deux autres formes de maladies charbonneuses.

La première, qui s'annonce par un trouble général et subit, avec stupeur profonde, battement tumultueux du cœur, taches violacées sur les muqueuses visibles, emphysèmes partiels sous-cutanés, sans tumeurs, a reçu le nom de *fièvre charbonneuse*, de *charbon intérieur*. Elle cause la mort 24 heures au plus tard après son début. La seconde, précédée des mêmes symptômes, mais qui se succèdent plus lentement, est suivie, après un ou deux jours, de l'apparition de tumeurs œdémato-sanguines qui grossissent rapidement et font périr les animaux du troisième au sixième jour. Le charbon, ayant une marche très-rapide, doit être combattu promptement par les moyens les plus énergiques. Quant à la tumeur charbonneuse, il faut en faire l'incision, l'extirpation ou la cautérisation. Pour panser la plaie qui en résulte, on a conseillé différents topiques, parmi lesquels se trouvent l'onguent vésicatoire, le liniment ammoniacal, le chlorure de soude ou de chaux, la teinture de quinquina, etc. A l'égard du traitement général, les règles à suivre sont les suivantes : si les phénomènes inflammatoires ont de la gravité, on aura recours à la diète, aux bains de vapeur émollients, aux boissons acidulées, légèrement nitrées, aux lavements simples et mucilagineux. La saignée semble être absolument repoussée par l'expérience. Si au contraire on observe l'absence de l'inflammation, on administrera le camphre, la gentiane, le genièvre, l'eau de Rabel étendue ; en un mot, les excitants antiputrides, les breuvages de plantes amères infusées dans le vin, ou la vieille bière, ou le fort cidre. De grandes précautions sont indispensables pour éviter les funestes accidents auxquels on s'expose par l'approche et le contact de chevaux affectés ou morts de charbon. Dans aucun temps le charbon n'est plus commun que pendant l'automne.

CHARBON PULVÉRISÉ. Voy. CHARBON.

CHARBONNÉ. Voy. ROBE.

CHARBONNEUX, EUSE. Adjectif employé dans le langage pathologique. *Fièvre charbonneuse*, *maladies charbonneuses*, *typhus charbonneux*.

CHARDON BÉNIT. En lat. *centaura benedicta*. Plante annuelle, fort commune dans les champs cultivés du midi de l'Europe, ayant une amertume prononcée, signe non équivoque de vertus toniques. Ces mêmes propriétés se trouvent dans d'autres espèces de chardons, notamment dans le *chardon étoilé* ou *chausse-trape* (en lat. *centaura calcitrapa*), et dans le *chardon-marie* (*cardus marianus*).

CHARGE. s. f. Ce que peut porter une bête de somme, autrement bête de charge. *La charge d'un mulet, d'un âne. La charge de ce mulet est de tant.*

Charge, se dit particulièrement de tout ce que l'on place sur le coussinet de la selle, c'est-à-dire le porte-manteau, le manteau, etc.

CHARGE. s. f. (Art. milit.) Attaque vive et brusque par laquelle des attaquants, soit à cheval, soit à pied, soit en bataille, soit en colonne, se précipitent sur l'ennemi, pour le percer, le culbuter, se faire jour à travers ses rangs. *Charge de cavalerie, charge à fond, charge furieuse, brillante, vigoureuse, sérieuse, simulée.* — On appelle aussi *charge*, la sonnerie de trompettes qui se fait au moment où les troupes vont exécuter une charge.

CHARGE. s. f. Autrefois plus communément *emplâtre*. Médicament externe, de consistance molle ou solide, qu'on applique immédiatement sur la peau des régions malades, après en avoir rasé le poil, ou après que ce topique a été liquéfié par l'action de la chaleur. On en fait quelquefois usage en frictions, ainsi qu'étendu sur des sétons. Les *charges* diffèrent des cataplasmes en ce qu'elles ont presque toujours pour base la poix grasse, le goudron, ou la térébenthine, auxquels on incorpore d'autres substances, comme certaines huiles volatiles, quelque teinture à base de camphre ou de cantharides, suivant le but qu'on se propose en les employant. Par leur composition, plusieurs charges se rapprochent de certains onguents. Pour les faire, on unit, au moyen de la fusion, les substances résineuses solides, et on y ajoute ensuite les liquides que l'on veut y associer. Les charges produisent ordinairement des effets résolutifs et fortifiants, et on y a recours dans les cas d'écart, d'entorse, de foulure, de faiblesse de reins, etc. Voici quelques formules des charges les plus usitées, d'après MM. Delafond et Lassaigne.

Charge astringente résolutive. 6 blancs d'œufs; alun pulvérisé, 64 gram.; alcool, 96 gram; miel, 250 gram. On mêle par le battage les trois premières substances, et on les incorpore peu à peu dans le miel.

Charge résolutive. Poix grasse de Bourgogne, 250 gram.; huile d'olive, 96 gram.; essence de térébenthine ou de lavande, 96 gram.

On fait fondre la poix dans l'huile à une douce chaleur, en remuant avec une spatule; on retire du feu et l'on ajoute l'essence de térébenthine.

Charge résolutive ammoniacale. Térébenthine, 250 gram.; alcool camphré, 64 gram.; ammoniaque liquide concentrée, 64 gram. On ajoute l'alcool camphré à la térébenthine, et on mêle ensuite peu à peu l'ammoniaque par trituration.

Charge résolutive fortifiante. Goudron, 250 gram.; suif, 125 gram.; essence de térébenthine, 96 gram.; teinture de cantharides, 96 gram. Après avoir fait fondre le suif et le goudron, on retire du feu le produit et on y ajoute l'essence et la teinture qu'on mélange exactement.

Toutes les charges qui adhérent à la peau reçoivent l'épithète d'*adhésives*.

CHARGÉ DE CHAIR. Cheval trop gras.

CHARGÉ DE CUISINE. V. Chargé de derrière.

CHARGÉ DE DERRIÈRE. Se dit d'un cheval qui a la cuisse trop volumineuse. On disait autrefois, dans ce même sens, *chargé de cuisine*.

CHARGÉ D'ENCOLURE. Se dit d'un cheval qui a l'encolure trop grosse. Voy. Encolure.

CHARGÉ D'ÉPAULES. On le dit d'un cheval dont les épaules sont trop grosses et épaisses. Voy. Épaule.

CHARGÉ DE GANACHE. Se dit d'un cheval qui a la ganache trop grosse et trop épaisse. Voy. Ganache.

CHARGÉ DE TÊTE. Se dit d'un cheval qui a la tête trop grosse. Voy. Tête.

se CHARGER DE CHAIR. Se dit d'un cheval qui engraisse trop.

CHARGER UN CHEVAL, *un mulet, un âne.* Action de placer la charge sur un cheval de guerre ou autre, sur un mulet, etc., portant le bât. Voy. Charge, 1er art., et Cheval de bat.

CHARIOT. Voy. Voiture.

CHARLATAN. s. m. En lat. *circulator*, *empiricus*, du grec *empeiria*, expérience. *Charlatan* vient de l'italien *cerretano*, qui a été fait de *Cerreto*, bourg près de Spoleto en Italie, d'où sont venus, dit-on, les premiers charlatans. BANQUISTE, EMPIRIQUE. Noms que l'on donne à des spéculateurs indignes et méprisables, allant de côté et d'autre pour vanter et vendre leurs prétendus secrets, leurs recettes infaillibles contre toute espèce d'accident ou de maladie. Les gens de la campagne et le peuple sont surtout les dupes de ces effrontés imposteurs. Si les charlatans ne manquent pas dans la médecine humaine, on en rencontre bien davantage dans la médecine vétérinaire. Ils propagent les conseils et les remèdes les plus absurdes, les plus contraires aux enseignements de la science, aux progrès de l'art. Mieux vaudrait abandonner une maladie aux ressources de la nature que de la livrer à l'influence de ces hommes ignorants et de mauvaise foi. La confiance dont ils s'emparent, en flattant les préjugés des hommes simples, devient la source de grands malheurs, notamment dans les cas d'épizooties et de maladies contagieuses.

CHARME. En lat. *cantio*, sortilége, sort, enchantement. Voy. Amulette.

CHARNU, UE. adj. En lat. *carnosus*, de *caro*, chair. Qui est de chair, ou qui ressemble à la chair. En anatomie, on nomme *partie charnue* d'un muscle, celle qui se compose de fibres rouges, et ces fibres elles-mêmes sont appelées *fibres charnues*, par opposition aux fibres blanches dont sont formés les tendons et les aponévroses. On dit aussi *pannicule charnu*. Voy. cet article.

CHAROGNE. s. f. Terme de mépris qu'on emploie en parlant d'un cheval sans force, sans vigueur et sans aucune autre qualité. *Ce cheval n'est qu'une charogne.* — On appelle aussi *charogne*, le corps corrompu d'un cheval mort ou de toute autre bête de somme. On peut utiliser le cadavre d'un cheval. Voy. Avantages que l'on peut retirer d'un cheval mort.

CHARPENTE D'UN CHEVAL. Voy. Squelette.

CHARPIE. s. f. En lat. *linamentum*, filaments de linge usé. Amas d'une certaine quantité de filaments tirés de la toile tissue. On prépare la charpie en effilant du linge usé, ou en le ratissant avec un instrument tranchant. La charpie n'est guère usitée dans les pansements qui concernent le cheval, et pour lesquels on emploie communément l'*étoupe*.

CHARRETIER, IÈRE. s. Celui ou celle qui conduit une charrette. Ce mot vient de *carrettiero*, comme *charrette* de *carretta*, appartenant à la langue italienne. Un homme brutal, ivrogne, dépourvu d'intelligence, ne fera jamais un bon *charretier*. L'essentiel du charretier est de bien charger sa charrette, de faire tirer tous ses chevaux également, de choisir bien son chemin, de se servir à propos du limonier, de prendre bien ses précautions pour tourner quand il a beaucoup de chevaux. Le

charretier ne monte pas sur sa voiture pour peu qu'il ait à la gouverner, et n'y dort jamais en chemin, pour éviter les accidents. En route, sa place est à gauche, au devant du limonier. Voy. Cheval de trait, Mener et Fouet, 1er art.

CHARRETTE. Voy. Voiture.

CHARRIER. v. Voiturer dans une charrette, un chariot, etc.

CHARROI. s. m. Transport par chariot, charrette, tombereau, etc. *On lui a payé tant pour le charroi.* On entend aussi par ce mot le salaire du charretier.

CHARRON. s. m. Ouvrier qui fait des trains, des roues de carrosse, des chariots, des charrettes, etc. *Un habile charron.*

CHARRUE. s. f. En lat. *aratrum.* Instrument d'agriculture, ayant pour objet de diviser, d'ameublir la terre, et auquel on attelle souvent un ou deux chevaux. On nomme *corps de charrue*, la partie qui pénètre dans la terre, qui la coupe et la renverse successivement; *coutre*, l'espèce de couteau placé verticalement et servant à diviser la terre. Les diverses charrues ne sont pas également propres à labourer dans toutes sortes de terres. Un soc large et tranchant ne saurait convenir dans des terrains rocailleux et remplis de roches; un soc pointu ne ferait qu'un très-mauvais labourage dans des terres dures, argileuses, tenaces et pleines de racines. Tantôt le sillon doit être peu ou très-profond, tantôt la terre doit être peu ou beaucoup renversée.

CHARTIL. s. m. Le corps d'une charrette. Voy. ce mot à l'art. Voiture. On appelle aussi *chartil*, un lieu couvert sous lequel on serre les charrettes, charrues, etc., pour les garantir des injures de l'air.

CHARTON. s. m. Vieux mot, qui signifiait autrefois un cocher, ou celui qui menait un char ou une charrette.

CHASSE. s. f. La *chasse* est le plus ou moins de facilité qu'a une voiture à se porter en avant. *Ce cabriolet à peu de chasse. Cette calèche a beaucoup de chasse.* Voy. Chasser.

CHASSE-MARÉE. Voy. Voiture.

CHASSER. v. Mot qui se rapporte aux voitures. On dit qu'une voiture *chasse bien*, quand elle n'est pas lourde, qu'elle roule avec facilité et que son mouvement est commode et prompt.

CHASSER SON CHEVAL EN AVANT, ou *le porter en avant.* C'est l'aider du gras des jambes ou du pincer de l'éperon pour le déterminer à avancer quand il hésite ou se retient. C'est doubler son action avec les jambes, pour lui donner un degré de vitesse plus considérable, ou vaincre les résistances qu'il oppose. Cet acte doit être renouvelé souvent, pour empêcher le cheval de revenir dans les jambes, ce qui est un mouvement dans lequel il trouve fréquemment un principe de défense. Mais le cavalier doit mettre de la gradation dans la pression qu'il exerce; par ce moyen, il ménage tout à la fois les forces du cheval et les siennes propres, parce qu'il réserve pour l'occasion une puissance capable de chasser son cheval en avant. Voy. Défaut.

CHASSEUR. s. m. Soldat à cheval. L'arme des *chasseurs* forme un corps de cavalerie légère destiné au service extérieur et avancé de l'armée. Voy. Cavalerie. On compte actuellement 14 régiments de chasseurs, formés chacun de six escadrons. Les chasseurs sont remontés avec des chevaux auvergnats, limousins, navarrins et quelques-uns de Tarbes.

Chasseurs d'Afrique. Il existe en Algérie trois régiments français qui portent ce nom.

CHATAIGNE. s. f. Production cornée, épidermique ou résultant de poils agglutinés, que l'on remarque au milieu de la face interne de chaque membre. Ces productions ne sauraient être regardées comme des callosités amenées par le frottement, car ces parties sont complétement à l'abri sous ce rapport. Plus un cheval est de bonne race, moins la châtaigne est développée et forme une surface chagrinée. Chez les chevaux de trait, elle est susceptible de prendre un accroissement assez considérable pour qu'il soit nécessaire de la couper, sans quoi elle pourrait gêner ces animaux dans la marche. En la coupant, il faut avoir soin de ne pas raser de trop près, pour ne pas occasionner une plaie. L'utilité de la châtaigne n'est pas connue. Les ânes et les mulets ne sont pas pourvus de cette production cornée, et n'ont à sa place qu'une simple tache noire.

CHATAIGNE DE CHEVAL ou CHEVALINE. Voy. Marronnier d'inde.

CHATAIN. Voy. Robe.

CHATÉ. s. m. Nom qu'en Perse on donne aux valets de pied qui courent dans les rues devant leurs maitres pour faire faire place, parce que ceux-ci vont à cheval et très-vite.

CHATIER UN CHEVAL. C'est lui donner des coups de chambrière, de gaule ou d'éperon,

lorsqu'il n'obéit pas au cavalier. On ne doit jamais le châtier mal à propos ou lui infliger un traitement trop dur, ce qui pourrait le rebuter. Les connaissances équestres ne suffisent pas pour savoir se conduire à cet égard; il faut encore de l'esprit et du bon sens.

CHATIMENT. s. m. En lat. *castigatio*. Punition, correction, peine soufferte pour une faute. Acte par lequel on punit un cheval désobéissant. Les aides n'étant qu'un avertissement qu'on donne au cheval pour qu'il réponde aux divers mouvements, les châtiments ne sont par conséquent que la punition qui doit suivre la désobéissance; mais, pour en faire un bon usage, il faut bien connaître le naturel du cheval, et l'on doit les appliquer au moment où la faute est commise, afin que l'animal conçoive à quoi ils se rapportent. Il est aussi très-essentiel de les proportionner à cette même faute, à la manière dont le cheval les reçoit; de les augmenter, diminuer ou cesser selon le besoin, et surtout de ne jamais les infliger par humeur, colère ou impatience, mais toujours de sang-froid. Étant sujets à des modifications suivant les circonstances, c'est donc à la sagesse, à l'intelligence et à l'expérience du cavalier à suggérer les moyens de correction. Il ne faut pas prendre toutes les fautes du cheval pour des vices ou des défenses, parce qu'il est certain que la plupart du temps elles proviennent d'ignorance ou de manque de moyens, et trop souvent du cavalier lui-même. Corriger un cheval pour les fautes qu'on lui fait commettre soi-même, c'est le vrai moyen de le rendre rétif. Nous ajouterons que les défenses des chevaux n'étant dangereuses que par la résistance qu'ils opposent à l'action des jambes, le principal but qu'un cavalier doit se proposer dans le châtiment est celui de déterminer le cheval à se porter en avant. Voy. Défense. On emploie ordinairement trois sortes de châtiments. Celui de la chambrière, celui de la gaule et celui des éperons. La *chambrière* est le premier châtiment dont on se sert pour donner de la crainte aux jeunes chevaux qu'on fait trotter à la longe. On s'en sert aussi pour apprendre à un cheval à piaffer dans les piliers, pour chasser en avant les chevaux paresseux, qui se retiennent et s'endorment; mais elle est surtout nécessaire pour les chevaux rétifs, pour ceux qui sont ramingues et insensibles à l'éperon, parce que les coups qui fouettent, lorsqu'ils sont appliqués à temps, font beaucoup plus d'impression et chassent mieux un cheval malin, que ceux qui le piquent ou qui le chatouillent. On tire de la *gaule* deux sortes de châtiments: le premier, lorsqu'on en frappe un cheval vigoureusement derrière la botte, c'est-à-dire sur le ventre et sur les fesses, pour le chasser en avant; le second, en appliquant un grand coup sur l'épaule d'un cheval qui détache continuellement des ruades par malice; un tel châtiment corrige mieux ce vice que les éperons, auxquels le cheval n'obéira que lorsque leur usage lui aura appris à les craindre. Le châtiment qui vient des *éperons* est très-convenable pour rendre un cheval sensible et fin aux aides; mais il doit être ménagé et employé avec discernement, à propos et rarement, car rien ne désespère plus un cheval que les éperons trop souvent et mal à propos appliqués. Les coups d'éperons doivent se donner sur le ventre, environ quatre doigts derrière les sangles; si on les appuyait dans les flancs, le cheval s'arrêterait et ruerait au lieu d'aller en avant, parce que cette partie est très-sensible et très-chatouilleuse. Si, au contraire, on les appuyait sur les sangles, comme cela arrive à ceux qui ont la jambe raccourcie et tournée trop en dedans, le châtiment resterait sans effet. On doit aider et châtier sans faire de grands mouvements; mais il faut user de beaucoup de prestesse, d'agilité et de finesse dans l'emploi de ces moyens. Voy. Abus des chatiments. — Les muletiers espagnols et les charretiers de la Provence ont l'habitude d'orner de plumets la tête de leurs animaux les plus ardents et les plus dociles, ce qu'ils considèrent comme une distinction, et, s'ils ont à s'en plaindre, ils les en privent pour un temps déterminé, ce qu'ils regardent comme un châtiment. Lorsque des rouliers du midi de la France remarquent une bête de leur attelage tirant avec langueur, ils croient la châtier en l'appelant par son nom, en lui criant dans un langage connu d'elle, qu'elle sera *attachée derrière la voiture*. Si cet avertissement reste sans effet, ils l'y attachent ignominieusement, et, pour aggraver la honte, c'est à l'entrée d'une ville ou d'un village que cette peine est infligée à l'animal. Les chevaux paraissent sensibles à cette humiliation, de même qu'aux *Distinctions* et aux *Caresses*. Voy. ces mots.

CHATOUILLER. v. Du lat. *titillare*. En ter-

mes de manége, c'est picoter avec l'éperon. *Chatouiller un cheval.* Voy. Éperon.

CHATOUILLER DE L'ÉPERON. Voy. Éperon.

CHATOUILLEUX A L'ÉPERON. Voy. Éperon.

CHATRER. Du lat. *castrare.* Voy. Castration.

CHATREUR. s. m. Celui qui châtre les chevaux et autres animaux domestiques.

CHAUDE. s. f. En termes de maréchallerie, on nomme *chaude*, la mise du fer au feu; on donne à un fer deux, trois, quatre chaudes, et plus s'il est nécessaire. En général, on ne met le lopin au feu que deux ou trois fois pour confectionner un fer à cheval.

CHAUDILLON. Voy. Échaudillon.

CHAUSSÉ. adj. Se dit du cheval, en parlant de la hauteur des balzanes. Voy. Robe.

CHAUSSER LES ÉPERONS. Cérémonie que l'on faisait autrefois en recevant un chevalier quand le roi ou le grand-maître de l'ordre lui ceignait lui-même l'épée au côté et lui mettait aux pieds les éperons.

CHAUSSER LES ÉTRIERS. Voy. Étrier.

CHAUSSE-TRAPE. Voy. Chardon bénit.

CHAUSSE-TRAPE. s. f. *Casque-trippes*, *clou d'attrape*, *étoile pliante*, *tribule.* (Art milit.) Le mot chausse-trape, dérivé du latin barbare *calcitrapa*, exprime un moyen de chicane et un engin portatif, une machine de guerre, etc. C'est une pièce de fer, en forme d'étoile à quatre pointes fortes et aiguës, dont il y en a toujours une en haut, de quelque manière que la pièce de fer soit jetée. Les plus petits de ces instruments ont des pointes de trois pouces, et les plus grands de cinq. On jette des chausse-trapes dans des gués, dans les avenues d'un camp pour enferrer les hommes et les chevaux. *Semer des chausse-trapes. S'enferrer dans des chausse-trapes.* La chausse-trape appartient à une haute antiquité; son emploi est négligé aujourd'hui, comme une ressource mesquine et une défense d'un succès incertain.

CHAUVIR. v. Dresser les oreilles. Se dit des chevaux, des mulets et des ânes. *Cheval qui chauvit. Ce cheval chauvit.*

CHAUX. s. f. Du lat. *calx.* PROTOXYDE DE CALCIUM, *chaux vive.* Terre calcaire pure, alcali qu'on obtient en calcinant tous les carbonates calcaires qu'offre la nature. La chaux se trouve ordinairement en masses irrégulières, blanches ou d'un blanc grisâtre, sans odeur, d'une saveur âcre et alcaline. Exposée à l'air, elle absorbe l'humidité et l'acide carbonique, acquiert plus de blancheur et se réduit en poudre blanche; c'est alors qu'on dit qu'elle est *délitée* ou *éteinte.* Dissoute dans l'eau, elle forme l'*eau de chaux*, qu'on distingue en *première* et en *seconde*, suivant qu'elle a été obtenue par l'addition successive d'une ou de deux quantités d'eau sur la même quantité de chaux. La première est souvent plus forte et plus âcre que la seconde. Le *lait de chaux* contient encore une plus grande proportion de chaux en dissolution, de manière que ce liquide est blanc, opaque et plus ou moins épais. La *chaux vive*, employée à l'extérieur comme caustique, cause de vives douleurs, et ne produit qu'une escarre très-mince; mais l'eau de chaux est un excellent détersif ou dessiccatif dans le pansement des plaies et des ulcères sordides; on en fait des injections dans les cavités nasales, dans le cas d'ulcération ou de catarrhe chronique de la membrane pituitaire. On a conseillé aussi d'administrer l'eau de chaux à l'intérieur contre le *météorisme*, et on dit en avoir obtenu des succès. Il est douteux qu'elle ait réussi, donnée également à l'intérieur, contre la morve et le farcin. Dans tous les cas, la dose doit être de 2 à 4 lit. à la fois. La chaux est aussi employée comme désinfectant. Voy. Désinfection. Par le mélange de l'eau de chaux avec l'acétate de plomb ou avec l'huile d'olive, on forme des espèces de liniments qui constituent d'excellents défensifs contre les brûlures.

CHAUX VIVE. Voy. Chaux.

CHEF D'ACADÉMIE. Titre que l'on donne à un écuyer qui tient un manége où il enseigne l'art de monter à cheval. Voy. Académie.

CHEMIN. s. m. Du lat. *via*, voie, route. Espace en long pour communiquer d'un lieu à un autre. *Nous fîmes le chemin à cheval. Des voitures allaient et venaient le long de ces chemins.* — *Entamer le chemin*, voy. Entamer. *Manger le chemin*, se dit d'un cheval qui avance trop rapidement.

CHÉMOSIS. s. m. Mot latin transporté en français; en grec *chemósis*, de *chémé*, trou. Dernier degré de l'inflammation de la conjonctive dont les vaisseaux extrêmement engorgés forment, autour de la cornée transparente, un bourrelet saillant qui cache et recouvre en partie cette dernière membrane. Le chémosis provient de la force de l'ophthalmie ou de la négligence apportée dans son traitement. Le cheval qui en est affecté ne

peut supporter la lumière; la sécrétion des larmes est suspendue ou très-augmentée ; la pupille est rétrécie. Pour combattre cette maladie on a recours à la saignée générale, à la diète et aux boissons délayantes ; d'abondantes saignées locales conviendraient également, mais il est difficile de les pratiquer, et comme on n'obtiendrait pas une suffisante quantité de sang, on pourrait y ajouter l'application des sangsues. Si ce moyen ne réussissait pas, d'Arboval propose d'inciser, avec des ciseaux courbes sur le plat et à lames minces, tout le bourrelet inflammatoire d'où résulterait une abondante hémorrhagie. Au reste, on agit pour le chémosis comme dans une inflammation ordinaire intense. Voy. Ophthalmie.

CHÊNE. s. m. En lat. *quercus*. Grand arbre qui croît dans les climats tempérés, et dont on connait un grand nombre d'espèces. Le *chêne commun* fournit à la médecine vétérinaire son écorce, qui est lisse en dessous, d'un gris brunâtre à l'extérieur, d'un rouge pâle en dedans, d'une saveur astringente très-prononcée. Réduite en poudre, ou simplement concassée, elle porte le nom de *tan*, parce qu'elle sert au tannage des cuirs. Tamisée, on la désigne dans les pharmacies sous la dénomination de *fleurs de tan*. Cette poudre est d'un rouge fauve. En traitant l'écorce de chêne par décoction dans l'eau, elle abandonne au liquide son principe astringent. Pour les usages médicinaux, on conseille de choisir celle de jeunes rameaux de trois à quatre ans, de la prendre au printemps, et d'en soigner la dessiccation. On peut aussi l'employer fraîche. L'écorce de chêne est un puissant astringent qu'on administre intérieurement à la dose de 64 à 128 grammes, à l'état pulvérulent. On en fait des décoctions pour des breuvages ou des lavements, dont on se sert dans le cas de diarrhée séreuse. A l'extérieur, la poudre ou la décoction d'écorce de chêne est usitée pour déterger les plaies qui ont de la tendance à la gangrène ou qui sont passées à cet état, les ulcères sanieux dont les chairs sont blafardes et boursouflées ; pour arrêter les hémorrhagies, pour tarir certains écoulements morbides, résoudre les engorgements œdémateux, etc. Ce médicament est d'autant plus précieux qu'on peut se le procurer facilement et à bon marché. L'écorce de chêne a été conseillée comme succédané du quinquina. — Le tan retarde la décomposition des cadavres.

CHÈNEVIS. Voy. Semences de chanvre.

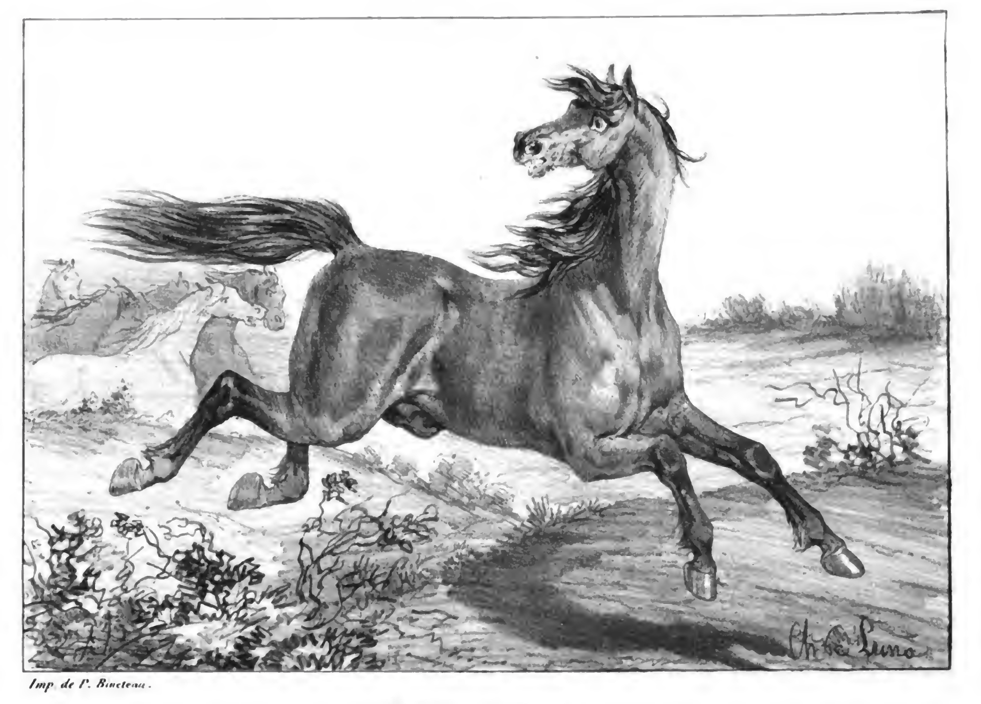
CHERCHER SA CINQUIÈME JAMBE. Voy. Jambe de cheval.

CHEVAL. s. m. En lat. *equus*; en grec *hippos*. Le mot *cheval* désigne à la fois un genre et une espèce du règne animal. Le genre comprend un groupe parfaitement distinct de quadrupèdes mammifères. Le type idéal du cheval n'a subi que des modifications légères pour donner naissance aux six espèces que ce genre renferme. De l'extrême ressemblance que présentent entre eux tous les chevaux, il est résulté que les naturalistes ont été généralement d'accord pour en former un genre unique. Les caractères qu'on assigne à ce genre sont les suivants : un seul doigt et un seul sabot à chaque pied; point d'ongles rudimentaires en arrière; de chaque côté du métacarpe et du métatarse des stylets osseux représentant deux doigts latéraux ; de chaque côté de chaque mâchoire trois incisives et six molaires dans les deux sexes. Les mâles ont en outre une petite canine en haut et quelquefois en bas; ce qui n'a presque jamais lieu chez les femelles. A ces caractères, on peut joindre l'existence des *châtaignes* ou plaques ovalaires rugueuses, placées près du carpe aux membres antérieurs, et au-dessous du tarse aux membres postérieurs. L'estomac est simple et petit ; l'ouverture pylorique, toujours largement ouverte, doit laisser très-facilement passer les aliments, et principalement les boissons. Les intestins sont très-volumineux, et le cœcum, en particulier, est énorme. Il s'ensuit que, chez les chevaux, la digestion doit être surtout intestinale. En état de santé, les chevaux ne vomissent jamais. Voy. Vomissement. Toutes les espèces du genre cheval paraissent très-bien partagées sous le rapport des sens. Leur toucher général est délicat; et, bien que leur corps soit en entier recouvert de poils serrés, on voit leur peau se froncer et se mouvoir au moindre attouchement, quand, surtout, il a lieu sous le ventre. Leur langue est douce. Leur lèvre supérieure est susceptible de s'allonger et d'exécuter des mouvements assez étendus; aussi s'en servent-ils pour ramasser leur nourriture, et souvent ils semblent l'employer pour reconnaître et palper certains objets. Le sens du goût n'est pas moins développé chez eux que chez les autres herbivores. La conque auditive, dont les dimensions varient selon les espèces, est toujours assez grande chez les

chevaux, et leur ouïe semble être très-délicate. Au moindre bruit imprévu, ils s'arrêtent avec attention en dirigeant leur oreille de ce côté. Leurs yeux sont généralement grands et à fleur de tête. La pupille a la forme d'un parallélogramme horizontal. La vue est excellente; pendant qu'ils mangent l'herbe des prairies, ils voient très-loin dans une direction horizontale, et, bien que ce ne soient pas des animaux nocturnes, ils distinguent nettement les objets dans l'obscurité. L'odorat semble être le sens le plus exquis chez les chevaux. Les narines sont très-mobiles et séparées par un espace nu, mais non glanduleux. Pour reconnaître un objet qui lui inspire de la méfiance, le cheval ouvre largement les naseaux comme pour ne perdre aucune des émanations qui peuvent s'en exhaler; et l'on assure que, dans l'état sauvage, il évente ainsi ses ennemis à plus d'une lieue de distance. Dans le genre qui nous occupe, les organes de la génération n'offrent rien de bien remarquable. La verge est grande, et contenue dans un fourreau dirigé en avant. Les testicules sont en dehors. Chez les femelles on trouve deux mamelles inguinales. La portée est de onze à douze mois, et les mères mettent bas en se tenant debout, ce qu'on ne voit que chez un très-petit nombre de mammifères. Les moyens de défense et d'attaque du cheval consistent dans la rapidité de la course, dans la morsure et surtout la ruade. Le genre cheval se compose de six espèces, qui présentent de grandes ressemblances. Ce sont : 1° le CHEVAL, proprement dit, *equus caballus*; 2° l'ANE, *equus asinus* : 3° l'HÉMIONE ou DZIGGETAI, *equus hemionus*; 4° le COUAGGA, *equus quaccha*; 5° le DAUW, *equus montanus*; 6° le ZÈBRE, *equus zebra*. Voy. ces articles. Les trois premières espèces appartiennent à l'Asie, les trois autres à l'Afrique. Chez toutes ces espèces, on trouve sur le corps un poil court et rare en été, qui s'allonge pendant la saison froide. Chez toutes, excepté peut-être chez le cheval proprement dit, ce pelage tend à présenter des bandes alternativement claires et foncées. Toutefois, cette tendance est peu prononcée dans l'âne et dans l'hémione. Elles se montrent au contraire très-marquées chez le couagga, le dauw, et surtout le zèbre. Des différences de patrie correspondent à ces différences de pelage. Les espèces à robe uniforme sont asiatiques; celles à pelage zébré sont africaines. Les six espèces dont se forme ce genre appartiennent en propre à l'ancien continent, et tous les chevaux américains, domestiques ou sauvages, proviennent d'individus importés d'Europe. Une autre remarque à faire, c'est que de grandes étendues de terrain séparent les localités d'où paraissent être originaires les espèces asiatiques et les espèces africaines. Il semblerait, par conséquent, qu'il a existé pour le genre cheval deux centres de création, un pour chacune de ces deux parties du monde. Aux caractères zoologiques et anatomiques indiqués comme étant communs à toutes les espèces du genre cheval, il en est un autre à signaler; quoique emprunté à un ordre de faits bien différents, il n'est pas moins important. Il s'agit de l'instinct qui porte ces animaux à se réunir en troupes plus ou moins nombreuses et à accepter pour chef celui d'entre eux que sa force, son courage, et sans doute aussi son expérience, rendent digne de ce poste élevé. Cet instinct n'a pas moins de force dans les espèces asiatiques que dans les espèces africaines. Effacé en apparence chez nos chevaux domestiques, à cause sans doute du manque d'occasion de se manifester, il reparaît avec toute son énergie lorsque ces animaux recouvrent leur liberté native en se soustrayant à l'empire de l'homme. Mais alors, un fait bien remarquable, sur lequel nous reviendrons plus loin, apparaît. Cet instinct, bien que restant le même au fond, se manifeste d'une manière différente dans des localités éloignées. Tandis que les chevaux libres de la Tartarie, que l'on nomme *tarpans*, vivent pour ainsi dire par familles composées seulement de quelques membres, les sauvages issus de la race espagnole, répandus dans les pampas de l'Amérique méridionale, et que l'on appelle *alzados*, forment des peuplades extrêmement nombreuses, composées de milliers d'individus. Une autre particularité qui mérite bien d'être remarquée, c'est que toutes les espèces de chevaux paraissent pouvoir se féconder mutuellement, et donnent naissance à des *mulets*.

Espèce cheval. Les caractères déjà indiqués pour le groupe cheval se rapportent à l'espèce. Il est à remarquer seulement que celle-ci est d'une taille plus grande que celle de l'âne, ayant la tête allongée, les dents incisives larges et aplaties, la queue garnie de crins depuis son origine. L'espèce tout entière est soumise à l'homme. Si quelques individus

échappés à cet empire ont propagé dans les plaines de l'Asie et de l'Amérique des races plus indépendantes, celles-ci n'ont point encore oublié les vieilles traditions domestiques de leurs ancêtres. Aussi, lorsque le nœud coulant du Cosaque, le *lazo* du Mexicain, viennent arrêter la course vagabonde d'un de ces enfants des steppes ou des pampas, celui-ci ne tarde pas à reconnaître son maître, à reprendre le joug momentanément secoué par ses pères. C'est à cause de cette domesticité complète du cheval, qu'on rencontre une extrême difficulté à déterminer sa patrie. Pendant longtemps on a fait honneur à l'Arabie de ce précieux quadrupède. Huzard est, peut-être, le premier qui ait combattu cette opinion consacrée par un assentiment universel : les raisons qu'il donne semblent décisives. Les livres de Moïse ne parlent que des chevaux d'Égypte, et nullement de ceux d'Arabie. C'est aussi de l'Égypte que, d'après le *Livre des Rois*, Salomon faisait venir les siens. Ezéchiel nous apprend que les Syriens tiraient les leurs de la Cappadoce et de l'Arménie. Il y a accord parfait, en ceci, entre les auteurs sacrés et les auteurs profanes. Dans la nombreuse cavalerie qui faisait partie de l'expédition de Xercès contre la Grèce, on ne voit pas figurer les Arabes. Ceux-ci sont montés sur des chameaux. Strabon dit, en parlant de l'Arabie, que du temps d'Auguste ce pays produisait des animaux de toute espèce, *excepté des chevaux*. Enfin, dans les premières guerres qui signalèrent l'établissement de l'islamisme en Arabie, ne figure point la cavalerie ni dans l'armée de Mahomet, ni dans celle de ses ennemis, et il n'est nullement question du cheval dans l'énumération des dépouilles recueillies par le prophète après la victoire. La source de l'erreur combattue par Huzard vient sans doute de ce que, depuis nombre d'années, la race la plus parfaite de chevaux nous vient de l'Arabie. Mais comment s'y est-elle formée? On peut le soupçonner d'après quelques témoignages historiques. Dès le temps d'Arrien, et peut-être bien avant lui, on exportait d'Égypte en Arabie des chevaux destinés à être offerts aux princes de ce pays, comme le présent qui pouvait leur être le plus agréable. Plus tard, des empereurs grecs, mus par le même motif, envoyèrent en Arabie un grand nombre de ces chevaux de Cappadoce si estimés des anciens. On est d'ailleurs porté à supposer que les relations commerciales en ont amené également de la Perse et de la Médie, où existe encore une des races les plus estimées. Si, maintenant, on tient compte des soins extrêmes que prennent les Arabes pour faciliter la propagation et le perfectionnement de ces animaux, on comprendra sans peine comment ils ont pu, chez eux, se multiplier au point que, dès **1272**, Marco Polo put voir, à Aden, embarquer un grand nombre de chevaux arabes qu'on y venait chercher de tous les points de l'Inde. On comprendra surtout comment ces chevaux ont dû acquérir, dans un laps de temps de plus de mille ans, les qualités précieuses qui les mettent aujourd'hui à la tête de toutes les races connues. Des considérations tirées de la nature même du cheval ont été ajoutées aux considérations historiques précédentes. Dans le cas où le cheval fût réellement originaire de l'Arabie, il devrait, rendu à lui-même, se diriger de préférence dans les pays chauds, car on n'ignore pas que tout animal qui échappe à l'influence modificatrice de l'homme tend à se rapprocher autant que possible de ses premières conditions d'existence. Cependant, il n'en est pas ainsi. Les chevaux sauvages des vastes plaines de la Tartarie remontent en été vers le nord. Ils ne s'avancent jamais à plus de 30 degrés vers le sud; et en hiver, bien loin de rechercher les vallées où ils trouveraient une espèce d'abri contre la rigueur de la saison, ils s'élèvent sur les montagnes dont le vent glacial du nord a balayé la neige. M. de Quatrefages, dans un article du *Dictionnaire universel d'histoire naturelle* (1843), déduit de ce dernier fait, que Huzard pourrait s'être trompé dans son penchant à regarder le cheval comme originaire du centre de l'Afrique; et il en conclut qu'il faut considérer cette espèce comme essentiellement asiatique, et née soit sur le grand plateau central qui occupe une si vaste portion de cette partie du monde, soit au nord-est de la chaîne du Caucase. Quelque opinion qu'on veuille embrasser à cet égard, il est avéré que tous les chevaux sont aujourd'hui domestiques; et ceux à qui l'on donne l'épithète de *sauvages* ne doivent être regardés que comme une simple race. Sans examiner si l'éloge que Buffon, cet incomparable peintre de la nature, a fait du cheval, est exact dans toutes ses parties, nous croyons devoir transcrire ici ce que cet éloge offre de



Imp. de P. Bineteau.

Cheval sauvage.

plus remarquable. « La plus noble conquête que l'homme ait jamais faite, dit ce grand naturaliste, est celle de ce fier et fougueux animal, qui partage avec lui les fatigues de la guerre et la gloire des combats. Aussi intrépide que son maître, le cheval voit le péril et l'affronte; il se fait au bruit des armes, il l'aime, il le cherche et s'anime de la même ardeur; il partage aussi ses plaisirs à la chasse, aux tournois et à la course. Il brille, il étincelle; mais docile autant que courageux, il ne se laisse point emporter à son feu; il sait réprimer ses mouvements; non-seulement il fléchit sous la main de celui qui le guide, mais il semble consulter ses desseins, et obéissant toujours aux impressions qu'il en reçoit, il se précipite, se modère ou s'arrête, et n'agit que pour y satisfaire. C'est une créature qui renonce à son être, pour n'exister que par la volonté d'un autre, qui sait même la prévenir, qui, par la promptitude et la précision de ses mouvements, l'exprime et l'exécute, qui sent autant qu'on le désire, et ne rend qu'autant qu'on veut; qui, se livrant sans réserve, ne se refuse à rien, se sert de toutes ses forces, s'excède, et même meurt pour mieux obéir. En un mot, la nature lui a donné une disposition d'amour et de crainte pour l'homme, avec un certain sentiment des services que nous pouvons lui rendre, et ce solipède connait moins son esclavage que le besoin de notre protection... » Mais ce n'est pas seulement dans les hasards périlleux de la guerre et de la chasse, ou au milieu de brillantes fêtes que l'homme a recours au cheval. C'est encore lui qui, le premier peut-être, vint à son aide pour défricher la terre qui le nourrit. C'est lui qui se charge de transporter ses fardeaux; sa force et sa légéreté ont servi à son maître pour diminuer les distances, établir au loin des relations qui, sans lui, seraient impossibles. Le cheval peut être envisagé comme l'allié des nations; avec lui, dit M. Pariset, secrétaire perpétuel de l'Académie de médecine (*Éloge de Huzard père*), opulence, prospérité, victoire; sans lui, misère, défaite, servitude. N'est-ce pas le cheval qui a conquis tant de fois et si rapidement toute l'Asie? N'est-ce pas lui qui a tant de fois protégé la Chine? Et si ce grand empire est tombé sous le joug, n'est-ce pas que par ingratitude ou paresse, il avait oublié son défenseur? En un mot, le cheval est le plus utile et le plus noble des animaux soumis à l'empire de l'homme; on le monte pour voyager ou pour combattre, on l'attelle pour des services différents, et après sa mort on peut même utiliser son cadavre. Voy. Avantages que l'on peut retirer du cheval mort. — L'esclavage, c'est-à-dire l'état de domesticité de l'espèce chevaline, est, comme nous l'avons dit, si universel, si ancien, qu'on ne rencontre ces animaux que rarement dans l'état libre. En domesticité, ils sont toujours couverts de harnais dans leurs travaux; on ne les délivre jamais de tous leurs liens, même dans le temps de repos; et si on les laisse quelquefois errer en liberté dans les pâturages, ils y portent toujours les marques de la servitude et souvent les cruelles empreintes du travail et de la douleur. Quelques anciens auteurs parlent de chevaux élevés sauvages, et citent même les lieux où ils se trouvaient. Xénophon mentionne des chevaux sauvages dans les montagnes jusqu'à l'âge de quatre ans, comme ceux de la Calabre, où il s'en voit de très-farouches, qui même ne s'apprivoisent jamais. Hérodote dit qu'il y avait en Scythie, sur les bords de l'Hipanis, des chevaux sauvages qui étaient blancs, et que dans la partie septentrionale de la Thrace, au delà du Danube, on en voyait d'autres dont le poil était long de cinq doigts par tout le corps. Aristote cite la Syrie, Pline les pays du Nord, Strabon les Alpes et l'Espagne, comme des lieux où l'on trouvait des chevaux sauvages. Parmi les modernes, Cardan dit la même chose de l'Écosse et des Orcades; Olaüs, de la Moscovie; Dapper, de l'île de Chypre, où l'on trouvait, dit-il, de beaux chevaux sauvages, ayant de la force et de la vitesse; Struys, de l'île de May ou Cap-Vert, où vivaient des chevaux fort petits. Léon l'Africain assure avoir vu lui-même, en Numidie, un poulain sauvage dont le poil était blanc et la crinière crépue. Marmol a consigné ce fait, en ajoutant que les chevaux sauvages de l'Arabie et de la Libye étaient petits, de couleur cendrée, et si rapides à la course, qu'aucun cheval domestique ne pouvait les atteindre. Il est à présumer, surtout d'après cette dernière particularité, que ces prétendus chevaux sont des *onagres*. On lit aussi dans les *Lettres Édifiantes*, que l'on trouvait en Chine des chevaux sauvages fort petits. Aujourd'hui encore, on en rencontre sur les plateaux de l'Asie et dans les forêts de l'Amérique méridionale. Ainsi que nous l'avons indiqué, ces derniers, c'est-à-dire les *alza-*

dos, proviennent de chevaux domestiques que les Espagnols transportèrent dans leurs nouvelles possessions du Nouveau-Monde, où la race chevaline n'existait point avant qu'il fût découvert. Quant à l'état des premiers, il paraît certain qu'ils sont les descendants de chevaux domestiques, dont les enfants sont redevenus libres. L'explication de ce fait n'est pas difficile à donner. Il y a des Kalmouks qui ont des troupes de mille chevaux, vivant toujours au désert pour y chercher leur nourriture; ces nombreux troupeaux ne peuvent pas être gardés assez rigoureusement, pour que de temps en temps il ne se perde pas quelques individus qui recouvrent leur liberté. Quoi qu'il en soit, jaloux les uns et les autres de leur indépendance, ils fuient la présence de l'homme. Doués d'un odorat très-fin, ils sentent un homme de plus d'une demi-lieue. Leur nature est fière, mais non féroce. On les chasse, on les prend, en les entourant et les enveloppant avec des cordes enlacées. Lorsqu'ils ont atteint un certain âge, et souvent même étant encore poulains, ils ne s'apprivoisent que jusqu'à un certain point. Comme les végétaux suffisent à leur nourriture, et qu'ils n'ont, naturellement, aucun goût pour la chair des animaux, ils ne leur font point la guerre; cependant ils sont supérieurs par la force à la plupart d'entre eux; s'ils en sont attaqués, ils les dédaignent, les écartent ou les écrasent. Leur démarche, leur course, leurs sauts, sont empreints d'énergie et de vigueur. Ils se réunissent, ils vivent par troupes, et prennent de l'attachement les uns pour les autres. Si parfois on en rencontre quelqu'un isolé, c'est ordinairement un jeune cheval que le chef de la troupe force à s'éloigner, étant devenu assez âgé pour lui donner ombrage. Le jeune cheval, mis ainsi à l'écart, tâche de trouver et de séparer quelques jeunes juments des troupeaux voisins, sauvages ou domestiques, et de les emmener avec lui; il devient alors le chef d'une nouvelle troupe sauvage. Il s'en faut bien que le nombre dont se composent les troupes de ces chevaux errants soit partout à peu près le même. Tandis qu'à l'île de Saint-Domingue, par exemple, on les voit quelquefois réunis au nombre de plus de cinq cents qui courent tous ensemble, en Asie, on a observé qu'ils marchent toujours en compagnies de quinze ou vingt, et rarement sont-ils plus nombreux. On peut assez facilement rendre compte de cette différence dans le nombre des individus des hordes américaines ou asiatiques. Les tarpans d'Asie vivent dans un pays où ils n'ont, en général, à combattre que des ennemis assez faibles. Ils ne courent quelque danger que de la part des loups, et pendant l'hiver seulement. En Amérique, au contraire, les chevaux redevenus libres avaient à se défendre contre de grandes espèces de chats, bien autrement redoutables; de là, pour eux, la nécessité de se réunir en plus grand nombre. D'ailleurs, la nature même des lieux se prêtait à des compagnies plus nombreuses par la vaste étendue et la fertilité des plaines qu'elles parcourent; tandis que, sous ce dernier rapport surtout, les landes du nord de l'Asie laissent beaucoup à désirer. Enfin, les observations de M. Roulin semblent démontrer que ces grandes troupes d'alzados résultent seulement de la réunion, peut-être fortuite, de familles semblables à celles des tarpans. En Amérique, comme en Sibérie, le nombre de juments qu'un étalon possède sont protégées par lui avec courage, et surveillées avec jalousie. Pendant le jour, ces femelles se réunissent et se mêlent pour paître en commun; mais tous les soirs, les mâles rassemblent leurs femelles, et chaque petite bande, sous la conduite de son chef, gagne sa retraite de nuit. Celle-ci est une espèce de gîte dont on ne change que par nécessité. Au reste, peu importe le nombre de chevaux ainsi réunis, tous conservent des mœurs pareilles. Ils mènent toujours une vie errante au milieu des pâturages où ils trouvent leur nourriture. Chaque bande se tient dans un canton d'une étendue proportionnée à ses besoins, le regarde comme son domaine, et en défend l'approche aux hordes étrangères. Lorsque le fourrage vient à manquer, on se met en route sous la conduite des chefs. Les voyageurs doivent être frappés par un spectacle à la fois admirable et terrible en rencontrant ces émigrations de dix mille chevaux qui traversent en liberté les plaines sans bornes du Nouveau-Monde, et qui ébranlent le sol sous leur galop cadencé. Précédés par des éclaireurs, ils marchent en colonne serrée que rien ne peut rompre. La colonne elle-même se subdivise en pelotons, tous composés d'un mâle et de ses femelles. Arrive-t-il que l'avant-garde signale une caravane, un gros de cavalerie? aussitôt les mâles qui se trouvent en tête se détachent, vont reconnaître de l'œil et de l'odorat. Puis,

au signal de l'un d'eux, la colonne entière charge l'ennemi, ou bien se détourne et passe à côté, en invitant par des hennissements graves et prolongés les chevaux domestiques à les rejoindre. Il est rare que cet appel ne soit pas entendu; et, à l'approche de ces alzados, il faut que les voyageurs se hâtent d'attacher solidement leurs chevaux, pour les mettre hors d'état de fuir. L'Amérique du Sud n'offrait pas seule des chevaux ainsi multipliés à l'état sauvage. On en trouvait aussi dans la Floride; mais les habitants ont dû les détruire afin de conserver les chevaux domestiques qui se laissaient trop facilement embaucher par ces individus affranchis. A côté de ces races redevenues tout à fait libres, il s'en trouve plusieurs intermédiaires entre elles et les races les plus entièrement soumises. De ce nombre sont, et les chevaux d'Islande, que leurs maîtres laissent paître sur les montagnes, sauf à les reprendre au besoin; et ces troupeaux que les Cosaques du Don guident sans les garder dans les déserts de l'Ukraine et qui obéissent moins à leurs propriétaires qu'aux chefs qu'ils se sont choisis; et les chevaux de la Finlande, qui passent l'été dans une indépendance absolue, vivant en troupes à la manière des tarpans, mais qui, pendant l'hiver, reviennent au toit qu'ils connaissent; et, enfin, les chevaux de la Camargue. Les mœurs douces et les qualités sociales des animaux de l'espèce chevaline peuvent se remarquer dans les jeunes chevaux qu'on élève ensemble et qu'on mène en troupeaux; leur force et leur ardeur ne se marquent ordinairement que par des signes d'émulation; ils cherchent à se devancer à la course, à se faire et même à s'animer au péril, en se défiant à traverser une rivière, à sauter un fossé; et ceux qui, dans ces exercices, donnent l'exemple et se montrent les premiers, sont les plus généreux, les meilleurs, et souvent les plus dociles, les plus souples, lorsqu'ils sont une fois domptés. Les renseignements que nous venons de donner sur les chevaux sauvages ont été tirés en partie de Buffon. Pour compléter ce qui concerne ces chevaux, nous rapporterons ci-après les caractères que leur assigne Grogner, et qu'en donne M. de Quatrefages dans le *Dictionnaire universel* déjà cité. « Les chevaux sauvages, ou qui le sont devenus, dit le premier (peut-être n'y en a-t-il que de cette dernière catégorie), ont la tête forte et longue, se rapprochant de celle de l'âne, les oreilles longues, les membres gros et longs. Ils sont levrettés, haut montés; leurs poils sont longs ou courts, selon les climats et les saisons; ils ont des moustaches prononcées, et leur robe est communément ce que nous nommons *isabelle.* » Les caractères empruntés au second sont les suivants : front bombé au-dessus des yeux, chanfrein droit; oreilles habituellement couchées en arrière; crinière se prolongeant au delà du garrot; le poil n'est jamais ras. — Le cheval domestique est naturellement doux, très-disposé à se familiariser avec l'homme et à s'attacher à lui; aussi n'arrive-t-il jamais, loin des hordes sauvages, qu'aucun d'eux quitte nos maisons pour se retirer dans les forêts ou dans les déserts; ils marquent, au contraire, beaucoup d'empressement pour revenir au gîte. Après avoir été excédés de fatigue, le lieu du repos est pour eux un lieu de délices; ils le sentent de loin, ils savent le reconnaître au milieu des plus grandes villes, et semblent préférer en tout l'esclavage à la liberté; ils se font même une seconde nature des habitudes auxquelles on les a forcés ou soumis, puisqu'on a vu des chevaux, abandonnés dans les bois, hennir continuellement pour se faire entendre, accourir à la voix de l'homme, maigrir et dépérir en peu de temps, quoiqu'ils eussent en abondance de quoi varier leur nourriture et satisfaire leur appétit. Ce ne serait qu'au bout d'une ou plusieurs générations que ces animaux se plairaient de nouveau dans l'état de liberté. Leurs mœurs viennent donc presque en entier de leur éducation, et cette éducation suppose des soins et des peines que l'homme ne prend pour aucun autre animal, mais dont il est dédommagé par les services continuels qu'il retire du cheval. — Le cheval est de tous les animaux celui qui, avec une grande taille, a le plus de proportion et d'élégance dans les parties de son corps. Son attitude est noble, il lève la tête, il regarde l'homme face à face; ses yeux sont vifs et bien ouverts; ses oreilles sont bien faites et d'une juste grandeur; sa queue touffue couvre avantageusement l'extrémité de son corps. Il ne peut, à la vérité, la relever comme le fait le lion, mais elle lui sied beaucoup mieux, quoique abaissée; et comme il peut la mouvoir de côté, il s'en sert utilement pour chasser les insectes qui l'incommodent; car, quoique sa peau soit très-ferme, elle est cependant très-sensible. — La durée de la vie des chevaux est, comme dans toutes

les autres espèces d'animaux, proportionnée à la durée du temps de leur accroissement. Le cheval, dont l'accroissement se fait en 4 ans (voy. Age), peut vivre six ou sept fois autant, c'est-à-dire 25 ou 30 ans. Les gros chevaux, dont l'accroissement s'accomplit plus promptement que dans les chevaux fins, vivent moins de temps et sont vieux dès l'âge de 15 ans. Aristote a observé que les chevaux nourris dans des écuries vivent beaucoup moins que ceux qui sont en troupeaux. Athénée et Pline prétendent qu'on en a vu vivre 65 et même 70 ans. Augustin Niphus, l'un des commentateurs d'Aristote, parle du cheval de Ferdinand Ier comme d'un cheval septuagénaire, et Buffon rapporte aussi l'exemple d'un cheval qui a vécu, à Frascati, près Metz, jusqu'à 50 ans. On lit dans l'*Histoire de France* de Mézerai, qu'un duc de Gascogne montait un cheval âgé de 100 ans, qui était encore assez vigoureux. Huzard dit avoir vu un cheval âgé de plus de 37 ans appartenant à un charpentier, chez lequel il était depuis l'âge de 6 ans : ce cheval avait travaillé longtemps en limon, au fardier, et il travaillait encore en cheville à sa mort. Au commencement de notre siècle, il existait à Warrington (Angleterre) un cheval remarquable par sa constitution; il avait atteint l'âge phénoménal de 62 ans, en parfaite santé. *Old Billy*, c'était son nom, avait passé une moitié de sa vie à l'humble service des charrettes, l'autre au halage de la compagnie maritime de Mersey. A 62 ans, son extérieur était encore très-passable, et tous ses membres étaient sains. Sa robe était entre bai et bai brun. Il passait l'été dans les beaux pacages qui bordent le Mersey; en hiver, on le mettait à l'écurie, où il était nourri de maïs et de légumes. Après sa mort, la tête d'*Old Billy* fut déposée au Muséum d'histoire naturelle de la ville de Manchester. Mais ces faits, et quelques autres que nous pourrions citer, ne sont que des exceptions, semblables, dans l'espèce des chevaux, aux exceptions qui quelquefois ont lieu dans l'espèce humaine. Ce qui aurait plus d'importance, ce serait d'observer et de reconnaître si le terme commun que nous assignons à la vie des chevaux est plus long ou plus court dans tels ou tels pays de la terre, dans tels ou tels départements français, dans tels ou tels cantons de ces mêmes départements, dans les pays élevés, où communément les hommes vieillissent plus que dans es pays bas, dans des pays aquatiques; s'il l'est davantage dans des chevaux fins et qu'on est obligé d'attendre, que dans des chevaux épais qui semblent formés plus tôt, etc. L'air et la nourriture étant différents dans les uns et dans les autres de ces lieux, on pourrait alors juger, à cet égard, du pouvoir et de l'influence du climat et des aliments sur ces animaux. — Les chevaux, de quelque poil qu'ils soient, muent comme presque tous les autres animaux couverts de poils, et cette *mue* a lieu une fois l'an, au printemps ordinairement, et quelquefois en automne. — Le cheval exprime par des *hennissements* ses besoins, ses passions et ses diverses sensations. Voy. Hennissement. Lorsqu'il éprouve l'aiguillon de la faim, ou qu'il est passionné d'amour, il montre les dents et semble rire; il les montre aussi quand il est en colère ou qu'il veut mordre; il se souvient longtemps des mauvais traitements, et quelquefois il s'en venge. Étant très-sensible aux caresses, il tire parfois la langue pour lécher, mais il lèche moins fréquemment que le bœuf, quoique celui-ci ne soit pas aussi susceptible d'attachement. En état de santé, les chevaux ne dorment que trois ou quatre heures par jour. Il en est qui dorment debout, et d'autres qui ne se couchent jamais. — Il est incontestable, nous l'avons déjà dit, que le cheval est naturellement porté à s'attacher à l'homme. Aux exemples de ce genre que nous avons cités dans l'introduction de ce Dictionnaire, nous en ajouterons deux, qui, étant admis dans tous leurs détails, sont plus étonnants peut-être que les premiers. Lors de la fameuse bataille de Maupertuis, gagnée par le prince Noir sur le roi Jean, un vivandier anglais, surpris à l'écart derrière des vignes, fut pillé et tué par des archers poitevins. Ce vivandier avait élevé, tout jeune encore, un joli petit cheval brun, nommé *Capdy*; il ne prenait aucun repas qu'il n'eût son cheval à côté de lui, et qu'il ne lui donnât du pain et un peu de vin; la nuit, ils couchaient l'un à côté de l'autre, et, pendant le jour, ils voyageaient ensemble. Ne pouvant s'accoutumer à vivre sans son protecteur et son meilleur ami, le petit cheval s'échappa des mains du Français qui l'avait pris; il s'enfuit à travers les campagnes, parvint, sans se tromper, jusqu'aux bas-fonds qui sont aux environs de Boulogne, et traversa, dit-on, le Pas-de-Calais jusqu'à Douvres. S'étant rendu d'une haleine à la chaumière de son maître, située à sept lieues de cette ville, il y hennit avec

allégresse, dans l'espoir de l'y trouver; mais enfin, ne le voyant point paraître, le fidèle Capdy ne voulut prendre aucune nourriture, et mourut de chagrin au bout de quelques jours. L'autre fait, qui tient du prodige et qui semblerait incroyable si plus de deux cents personnes n'en avaient été témoins, s'est passé à Nîmes, le 3 juillet 1837, à sept heures et demie du soir. Un cheval fougueux, qui avait sans doute pris le mors aux dents, traversait avec une effrayante rapidité l'étroite rue de l'Enfance, lorsque arrivé en face du Château-Fadaise, des cris d'effroi retentissent, et tout d'un coup l'animal indompté s'arrête, tressaille et hennit à la vue de trois jeunes enfants étendus sur le pavé, et auxquels la peur d'être foulés aux pieds faisait pousser des cris de détresse; puis, s'approchant du plus jeune, il promène un moment sur sa tête sa bouche écumante, lui passe bien doucement le pied sur les genoux, et s'en retourne tranquillement. L'animal avait reconnu le fils d'un des amis de son maître. — Nous avons dit aussi que le cheval est susceptible de tirer vengeance des mauvaits traitements. Parmi les preuves fort nombreuses que nous pourrions donner, nous choisissons le fait que voici. Dans un village nommé Grumblin, proche de la capitale de l'Irlande, un seigneur du pays avait fait hongrer un cheval extrêmement beau, mais si difficile à gouverner, qu'on avait cru ce moyen nécessaire pour adoucir son humeur fougueuse. On lui avait si bien couvert les yeux pendant l'opération, qu'on se flattait qu'il n'avait rien pu en apercevoir. Mais au bout de quelques jours, comme il était encore sensible à la douleur de sa blessure, il découvrit dans l'écurie son cruel ennemi; il rompit furieusement son licou et se jeta sur cet homme avec tant de rage, qu'il le renversa mort dans une minute, moitié écrasé et moitié déchiré. — L'attachement des chevaux pour d'autres animaux et entre eux est également prouvé par un grand nombre de faits. Nous nous contenterons de citer les suivants. On a vu un cheval attelé et arrêté au milieu de la rue, tourner sans cesse la tête à droite et à gauche, et ne cesser ces mouvements qu'après qu'un chien se fut placé devant lui. Alors le cheval, baissant la tête tant qu'il le pouvait, et le chien se levant un peu sur ses pattes de derrière, ces deux animaux s'embrassèrent longtemps et avec une grande effusion. Interrogé, le conducteur du cheval déclara que ce cheval et ce chien s'aimaient beaucoup, et que toutes les fois qu'ils se retrouvaient, après une séparation plus ou moins longue, ils renouvelaient leurs tendres embrassements. Autre fait. Dans un régiment de cavalerie il y avait un cheval si vieux qu'il ne pouvait broyer sa paille ni son avoine; les deux chevaux que l'on mettait habituellement à côté de lui broyaient sous leurs dents la paille et l'avoine, et les jetaient ensuite devant le vieillard quadrupède, qui ne subsistait que par leurs soins généreux. Troisième fait. On lit dans la *Normandie agricole* (décembre 1845) : « Lorsque Virgile, dans son *Énéide*, a parlé de ce belliqueux cheval qui pleurait en suivant le cercueil de son maître, tout le monde, sans doute, a considéré cette partie du récit comme une fiction poétique. Voici un fait à l'appui de l'assertion du poëte latin : un des principaux cultivateurs de la plaine de Caen, M. Édouard Lebreton, dont nous ne pouvons mettre en doute la véracité, nous a affirmé d'une manière positive que dernièrement il a vu, parfaitement vu, une de ses juments répandre des larmes en flairant le cadavre de sa pouliche, morte quelques heures auparavant. Cette jument est une bête de pur sang, fille de l'étalon du haras *Napoléon*. Un autre cultivateur a assuré à M. Lebreton, qui lui racontait ce fait, que lui aussi avait vu une jument de pur sang pleurer dans une circonstance semblable. » Il est à observer, à propos de ces derniers récits, que non-seulement la douleur morale, mais aussi la douleur physique est capable de faire pleurer le cheval. Voy. Larme. — C'est au printemps que le cheval éprouve le besoin de se reproduire. Alors les mâles appellent les femelles par des hennissements graves et retentissants, et celles-ci leur répondent, quoique d'une voix moins forte. Voy. Reproduction. — Les allures naturelles du cheval sont le pas, le trot, et le galop. Voy. Allure. — Le cheval, avons-nous dit, est herbivore; on parvient cependant, et c'est avec avantage, à ce qu'il paraît, à introduire dans sa nourriture des aliments tirés du règne animal. N'a-t-il pas commencé à se nourrir par le lait de sa mère? Voy. Aliment. — Comme tous les êtres vivants, le cheval est exposé à des maladies, au sujet desquelles ce Dictionnaire donne tous les développements qui nous ont paru essentiels. Ici nous devons mentionner la *morve* et le *farcin* (Voy. ces articles), pas autant à cause des

ravages qui en résultent pour l'espèce chevaline, que parce que ces deux terribles affections se communiquent du cheval à l'homme et d'homme à homme. Cette indication est d'autant plus nécessaire, que la transmission dont il s'agit semble avoir été tout à fait ignorée avant ces derniers temps. — Quel que puisse être le genre de service que l'on se propose de retirer d'un cheval, il est des qualités générales qui lui sont indispensables. Ces qualités sont la santé, la force, la solidité, l'obéissance et une bonne vue. Des conditions diverses, soit physiques, soit morales, établissent de grandes différences entre les chevaux. Ainsi, l'Europe septentrionale en fournitdont la taille égale celle des chameaux; en Corse et en Chine, il en est dont la stature ne dépasse pas celle d'un daim ou d'un gros chien. Il existe des chevaux sveltes comme le cerf, qui le surpassent en élégance et en vélocité; d'autres qui ont la corpulence et la lourdeur du bœuf. On en voit dont le poil ras, extrêmement fin, laisse apercevoir au travers de la peau les ramifications veineuses, ce qui constitue l'un des caractères les plus sûrs de la noblesse du sang; dans d'autres, au contraire, les poils sont grossiers, crépus, frisés, en quelque sorte laineux. On en trouve de vifs, de fringants, de dociles, d'intelligents, de généreux; d'autres sont mous, appesantis, têtus, stupides, abrutis; leurs vices dépendent, en général, de leur éducation. Le cheval de course, de race anglaise, parcourt 4 kilom. environ en 4 minutes et demie, et le cheval qui traine les bateaux sur le Rhône ne fait souvent que 6 kilom. en 15 heures. Le prix commercial des chevaux varie aussi d'une manière prodigieuse, et, aux deux extrêmes, il en est dont la valeur est inappréciable, d'autres qui ne valent que leur dépouille. Le *cheval de pur sang*, *cheval léger*, *cheval d'Orient*, *cheval arabe*, et le *cheval lourd*, *de gros trait*, *cheval du Nord*, constituent les deux types auxquels se rapportent plus ou moins toutes les races chevalines et tous les individus de l'espèce qui, n'ayant pas de caractères de race, forment le plus grand nombre. Les individus du premier type sont beaucoup plus nombreux que ceux du second. M. de Guiche dit qu'en admettant qu'il y a en France 1,730,000 chevaux en état de travailler, on doit supposer qu'il y a 1,153,000 chevaux légers et 577,000 chevaux de trait. Si l'on donne à l'un et à l'autre type une seule et même origine, c'est-à-dire le cheval sauvage, il est probable que l'un s'est formé, dès la plus haute antiquité, sur les rives de l'Euphrate, l'autre, dans des temps moins anciens, sur les bords de la mer du Nord; de quelque manière que ce soit, on est porté à croire que le *cheval primitif* est svelte, et qu'il n'est devenu massif que par une longue suite de modifications. Chacune de ces deux races de chevaux se recommande par un genre d'utilité particulier; la première, comme servant non-seulement aux usages de la selle, mais encore au service des équipages ordinaires, des messageries, des postes, de la petite agriculture, de la guerre; l'autre, comme appropriée au gros roulage, au halage, au travail des fortes terres. Il est cependant difficile de distinguer d'une manière exacte les chevaux de gros trait de ceux de tirage léger; aussi, on divise ordinairement les races chevalines en celles qui conviennent plus particulièrement à la selle, et en celles dont le principal service est le tirage. Voy. Espèce et Race. — On utilise le cheval en le faisant porter et en le faisant tirer. En considérant les rapports qui existent entre la structure et l'action soit de porter, soit de tirer, on reconnait que c'est à ce dernier emploi qu'est adaptée d'une manière toute particulière la structure de cet animal. En effet, l'horizontalité du corps, la longueur de l'encolure, la largeur du poitrail, la hauteur des jambes, la différence de hauteur entre le bipède antérieur et le bipède postérieur, la mobilité des reins, la force et la flexibilité des jarrets, sont des caractères qui donnent au cheval une grande facilité pour se jeter en avant tout en entrainant une masse étrangère résistante. Dans cette action, sa force musculaire se trouve combinée avec son propre poids, s'il est massif surtout à la partie antérieure, et avec sa longueur, si son corps est avantageusement disposé sous ce dernier rapport; le bras de levier se trouve alors augmenté, tandis que la force de résistance est diminuée. D'après cette loi, les chevaux longs et lourds, à tête pesante, à encolure chargée, à poitrail large, à épaules arrondies, à croupe légère, sont, pour tirer un énorme fardeau, bien plus favorablement disposés que les chevaux les plus énergiques, même de la plus noble race, mais dont la conformation serait différente. Ceux-ci ne pourraient être attelés qu'à des chars très-légers. Les carrossiers élégants, qui tiennent

le milieu, doivent avoir la tête et l'encolure moins fortes et moins longues pour ne pas peser à la main du cocher. Nous allons maintenant voir comment cette conformation, si favorable au tirage, est contraire à l'action de porter. Le fardeau que l'on place sur le dos du cheval, ne s'appuyant que sur une partie du rachis, comprime cette partie avec d'autant plus de force que la colonne vertébrale est plus longue, et que, par conséquent, le point où repose le fardeau est plus éloigné des deux bipèdes qui le soutiennent. Cet inconvénient est atténué en avançant ou en reculant la charge, selon la conformation des bêtes de somme; sur le cheval, on la rapproche autant que possible du garrot, et, par conséquent, du bipède antérieur; sur l'âne, dont le garrot est bas et la colonne vertébrale peu flexible, on la recule vers la croupe. Le dos du mulet étant voûté, cet animal doit avoir, pour porter, un grand avantage sur les autres bêtes de somme. Il n'est aucun animal qui se trouve, pour ce métier, dans une disposition moins avantageuse que celle qui joint à la longueur du rachis la courbure en contre-bas de cette colonne; et l'on comprend combien doivent être grands, dans le cheval *ensellé*, les efforts des muscles extenseurs du dos et des lombes, pour suppléer à la faiblesse de la colonne rachidienne.

On trouve dans un auteur un passage fort curieux sur les qualités du cheval. « Un cheval, dit-il, pour être bon, doit avoir trois parties correspondantes à trois de la femme, la poitrine, le fessier et les crins, c'est-à-dire, poitrine large, croupe remplie et les crins longs; trois du lion, le maintien, la hardiesse et la fureur; trois du bœuf, l'œil, la narine, la jointure; trois du mouton, le nez, la douceur, la patience; trois du mulet, la force, la constance au travail et le pied; trois du cerf, la tête, la jambe et le poil court; trois du loup, la gorge, le cou et l'ouïe; trois du renard, l'oreille, la queue, le trot; trois du serpent, la mémoire, la vue, le contournement; trois du lièvre ou du chat, la course, le pas, la souplesse. »

La mythologie grecque enseignait que le cheval n'existait point dans les premiers âges du monde. Neptune, disputant avec Minerve à qui ferait à l'homme le don le plus utile, frappe de son trident la terre et en fait sortir un superbe cheval; ce qui fit donner à ce dieu le surnom d'*Hippius*. Le poëte Panphius, plus ancien qu'Homère, dit que Neptune fit don aux hommes et du cheval et de ces *tours ondoyantes*, appelées navires, et que c'est pour cela que le cheval était aussi un symbole de la navigation. — Chez les Romains, le cheval était consacré à Mars, comme l'animal le plus utile dans les batailles. — La rencontre d'un cheval était un présage de guerre. Les Perses, les Athéniens, les Massagètes immolaient des chevaux au Soleil. Des chevaux étaient aussi offerts en sacrifice à la mer. Mithridate, pour se la rendre favorable, y fit précipiter plusieurs chars à quatre chevaux. Xercès en immola un au fleuve Strimon avant de passer dans la Grèce, et Thiridate en offrit un à l'Euphrate. Quelquefois les chevaux consacrés à quelque divinité étaient laissés en liberté dans les prairies. Jules César, avant de passer le Rubicon, dédia à ce fleuve un grand nombre de chevaux qu'il abandonna à eux-mêmes dans les pâturages des environs. Des chevaux paissant désignaient la paix et la liberté, ou simplement un pays abondant en pâturages. On les a aussi regardés comme le symbole de l'empire et de l'autorité. Les anciens croyaient qu'il avait existé des chevaux ayant une sorte de pied humain. Suétone et Pline racontent qu'on admire un tel prodige dans le cheval de Jules César, qui en fit faire la statue et la déposa en face du temple de Vénus génératrice. Il paraît que l'empereur Gordien Pie avait un cheval semblable, s'il est permis de le conjecturer de ce que l'on voit sur une médaille de la ville de Nicca. — On a dit que Diomède avait douze chevaux d'une légèreté telle, qu'ils couraient sur les épis sans les rompre ni les faire plier. Les poëtes disent aussi qu'ils avaient été engendrés par Borée transformé en cheval. — Les anciens peuples de la Germanie entretenaient des chevaux à frais communs dans les bois sacrés, et en tiraient des présages. Les Scythes adoraient Mars et les Lacédémoniens le Soleil sous la forme d'un cheval. — Grimm, dans sa *Mythologie de l'Allemagne*, nous apprend que dans le Nord le cheval était consacré à *Wodan* et à *Feyr*, et qu'on entretenait près du temple de ces demi-dieux un haras, où s'élevait pour eux une race spéciale. Dans les sacrifices et dans les cérémonies, les chevaux de cette race traînaient le char de la divinité; ordinairement leurs noms se rapportaient à la nature de leur crinière. C'étaient : *Skinfari*, crinière lui-

sante; *Gulfari*, crinière dorée; *Hrinfari*, crinière de rosée, ou cheval de la nuit. Or donc, on attachait beaucoup de prix à une crinière riche et soyeuse, et cet ornement, ainsi que la blancheur de la robe, indiquent une origine septentrionale. On lit dans les anciennes chroniques que le cheval *Freyfari* avait pour maître un nommé Brander, qui l'adorait comme un dieu; que les dieux et les géants avaient leurs chevaux; que le cheval d'*Odin* s'appelait *Steipnir*; que *Vœlundus* exigea de *Nidudur* qu'il lui prêtât serment *par son cheval*, etc., ce qui prouve l'importance qu'on attachait alors à ce noble animal, puisque de tout temps on a juré par ce qu'on avait de plus cher et de plus précieux. — On trouve dans l'*Edda* (mythologie des Scandinaves), que *Swipud* et *Swegiod*, les chevaux de *Gudmundur*, furent changés en femmes-géants, et que les *Walkyries*, personnages mythologiques, traversaient à cheval les airs et les mers. L'affection de l'homme et du cheval se trouve aussi poétisée dans l'Edda, lorsqu'elle nous dit: *Et le coursier gris pencha sa tête avec tristesse sur le cadavre du roi*. Tous ces dieux de l'Edda voyageaient à cheval. Il est dit que *Hakon*, fils du roi *Harold*, fut le premier qui essaya des croisements avec les chevaux qu'il avait ramenés d'Angleterre, et que *Brunhilde* avait confié à son vassal, *Studas*, le soin de diriger l'élevage de ses chevaux dans un bois peu éloigné de sa demeure. Ces citations prouvent que les pays du Nord possédaient des races propres dont on réglait la reproduction avec suite et avec intelligence. — Le 17 août 1304, Philippe le Bel ayant défait les Flamands, fonda un service solennel en l'église de Chartres, et lui donna 100 livres parisis de rente. Il donna à Notre-Dame de Paris son cheval et ses armes. Souchet prétend avoir vu dans cette église un cheval bardé monté d'un homme armé de toutes pièces, en mémoire de cette victoire. — A Florence, ainsi que dans toute l'Italie, il était d'usage de présenter les chevaux dans certaines églises, pour y recevoir la bénédiction du prêtre. Cette cérémonie avait lieu le 17 janvier, jour de la Saint-Antoine.

A la fin de cet article, on en trouvera un grand nombre d'autres qui se rapportent aux différentes destinations du cheval, à ses qualités, à ses défauts, aux différentes conditions dans lesquelles il peut se trouver, etc.

Anatomie du cheval. De même que le corps des autres animaux domestiques, celui du cheval est formé de deux moitiés semblables réunies le long d'une ligne médiane, et se divise naturellement en un *tronc*, où existent trois cavités, qui sont le *crâne*, le *thorax* ou poitrine, et l'*abdomen* ou bas-ventre; et en quatre *membres* ou *extrémités*, qui supportent le tronc et servent à la locomotion. Tout cet ensemble résulte de l'union des parties *solides*, molles ou dures, et des parties *fluides* à l'état liquide, à l'état de vapeur, ou à l'état de gaz. Les solides sont la *peau*, le *tissu cellulaire*, les *membranes*, les *vaisseaux*, les *nerfs*, les *ganglions*, les *glandes*, les *follicules*, les *viscères*, les *muscles*, les *ligaments*, les *cartilages*, les *os*, la *corne*. Les fluides sont le *sang*, la *lymphe*, le *chyle*, le *lait*, la *bile*, les *sucs pancréatique* et *gastrique*, la *semence* ou *sperme*, l'*urine*, l'*humeur de la transpiration*. L'élément anatomique qui constitue la trame des tissus dont se composent les différents organes est nommé *fibre*. On divise l'anatomie en plusieurs branches principales, dont la détermination et la dénomination dépendent du point de vue sous lequel chaque auteur les a considérées pour établir sa classification. La division de cette science présente ordinairement: l'*ostéologie*, pour les os; la *dermologie*, pour la peau; la *myologie*, pour les muscles; l'*angiologie*, pour les vaisseaux; la *névrologie*, pour les nerfs; l'*adénologie*, pour les glandes; la *splanchnologie*, pour les viscères; l'*hygrologie*, pour les fluides. La charpente osseuse du tronc comprend la *tête*, l'*épine* ou colonne épinière, le *sternum*, les *côtes* et le *bassin*; les membres comprennent, pour ceux de derrière, la *hanche*, la *cuisse*, la *jambe*, le *jarret*, le *canon*, le *paturon* et le *pied*; pour ceux de devant, l'*épaule*, le *bras*, l'*avant-bras*, le *genou*, et le reste comme aux extrémités postérieures. Les os, en s'unissant, forment les *articulations*. Le corps est enveloppé extérieurement par la peau; au-dessous de la peau se trouvent le tissu cellulaire, des muscles, des vaisseaux, des nerfs, des glandes. C'est dans les trois grandes cavités du tronc que les *viscères* sont placés. Les *sens*, au nombre de cinq, sont: la *vue*, l'*ouïe*, l'*odorat*, le *goût* et le *toucher*. Nous renvoyons aux différents articles de chaque partie les détails qui nous ont paru nécessaires sur ces sujets, et à l'article *Physiologie*, les indications relatives aux fonctions de l'économie animale.

Imp. de P. Bineteau.

Cheval (conformation extérieure.)

Conformation extérieure du cheval. En hippiatrique, on appelle *extérieur*, l'étude et la description de la conformation du corps du cheval, considérée sous le rapport des services que cet animal peut rendre. A ce sujet, M. H. Boulay s'exprime de la manière suivante, dans la *Maison rustique du dix-neuvième siècle*. « Le but de cette étude est la solution de cet important problème : *Étant donnée la conformation extérieure d'un animal, déterminer le service auquel il peut être employé de préférence, et évaluer la somme et la durée des effets que sa machine est capable de produire*. Pour arriver à cet important résultat, pour trouver, en quelque sorte, la formule qui renferme la solution du problème, il suffit de savoir apprécier la *valeur des signes extérieurs* qui témoignent d'une manière plus ou moins saillante, mais toujours vraie, de la bonne ou mauvaise conformation interne et ne sont, pour ainsi dire, que l'expression ou la traduction des effets qu'on doit en attendre. La valeur d'un animal se trouve donc écrite et formulée à la superficie de son corps ; elle se manifeste à la simple inspection ; mais son estimation n'est pas à la portée de tout le monde. Tous les yeux, comme le dit Bourgelat, n'ont pas également le droit de bien voir, et l'on ne saurait arriver par la voie la plus courte et la plus rationnelle à l'intelligence parfaite de l'extérieur, si l'on ne possède des notions élémentaires tout à la fois sur l'anatomie et la mécanique. L'anatomie démontre en effet comment, dans la machine vivante, tous les rouages s'associent, s'agencent et jouent les uns sur les autres ; la mécanique explique les lois d'après lesquelles les rouages ont été combinés et associés entre eux ; une fois que les principes élémentaires de ces deux sciences sont bien connus, il est plus facile alors de trouver les raisons des beautés qu'on recherche dans la conformation des animaux et de comprendre les explications qu'on en donne. » Pour l'étude de l'extérieur, Bourgelat avait établi la division du cheval en *avant-main, corps* proprement dit et *arrière-main*, en choisissant pour type de comparaison le cheval de selle. Mais cette division ne pouvant s'adapter à tous les animaux, puisqu'ils ne sont pas tous susceptibles d'être montés, l'anatomie vétérinaire en a établi une autre, qui consiste à diviser le corps entier du cheval en tronc et en membres. Le *tronc*, partie essentielle du corps, est supporté par les membres, et comprend la *tête*, l'*encolure*, le *poitrail*, l'*interars*, le *passage des sangles*, le *garrot*, le *dos*, les *reins*, la *croupe*, le *ventre*, les *côtes*, les *flancs*, la *queue*, le *périnée*, l'*anus*, les *testicules*, le *pénis* dans le mâle, la *vulve* et les *mamelles* dans la femelle. Les *membres* sont les organes des grands mouvements, au moyen desquels l'animal jouit de la locomobilité ; ils sont au nombre de quatre, dont deux *antérieurs* ou thoraciques, et deux postérieurs ou abdominaux. Chaque membre antérieur comprend l'*épaule*, le *bras*, l'*avant-bras*, le *coude*, l'*ars*, le *genou*, la *châtaigne*, le *canon*, le *boulet*, le *fanon*, le *paturon*, la *couronne* et le *pied*. Les membres postérieurs comprennent la *hanche*, la *cuisse*, la *fesse*, l'*aine*, le *grasset*, la *jambe*, la *châtaigne*, le *jarret*, le *canon*, et le reste comme dans les membres antérieurs. L'équitation a maintenu la division de Bourgelat, en *avant-main*, *corps* proprement dit et *arrière-main*. L'avant-main comprend la *tête*, le *cou* ou l'*encolure*, le *garrot*, le *poitrail*, les *épaules* et les *extrémités antérieures*. Le corps proprement dit se compose du *dos*, des *reins*, des *côtes*, du *ventre*, des *flancs*, des *organes génitaux* dans le mâle, et des *mamelles* dans la jument. L'arrière-main se forme de la *croupe*, des *hanches*, des *fesses*, du *grasset*, des *cuisses*, des *jarrets*, des *extrémités postérieures*, de l'*anus* ou *fondement*, de la *queue*, et de la *vulve* dans la jument.

Chevaux célèbres. Nous donnons ci-après le nom d'un grand nombre de chevaux dont on a conservé le souvenir, soit dans la mythologie, soit ailleurs. Ce sont les suivants : *Aboukir*, *Alastor*, *Aquilin*, *Arion*, *Aura*, *Balius*, *Bayard*, *Blanche*, *Bléeding*, *Boristène*, *Bravo*, *Bucéphale*, *Capdy*, *Cossack*, *Cyllare*, *Darley-Arabian*, *Derviche*, *Éclipse*, *El-Borak* ou *Al-Borak*, *Embelle*, *Eoüs*, *Éthée*, *Ethon*, *Flyng Childers*, *Godolphin-Arabian*, *Incitatus*, *King-Herod*, *Masque*, *Méthée*, *Nonius*, *Oiseau*, *Orphnéus*, *Overton*, *Partisan*, *Pégase*, *Pensionner*, *Phlégon*, *Phœbus*, *Phrérénice*, *Piroïs*, *Podarge*, *Rabican*, *Régent*, *Rossinante*, *Tajar*, *Volucris*, *Xanthus*, *Zéphire*.

Noms des chevaux. Les auteurs latins donnaient quelquefois aux chevaux des noms en rapport avec l'usage qu'on en faisait dans les diverses classes de la société. Ils appelaient : *equus avertarius*, le cheval qui portait une

valise; *equus publicus*, le cheval entretenu aux frais du trésor, et que les censeurs donnaient aux chevaliers; *equus cillaris* ou *celes*, le cheval de selle; *equi agminales*, les chevaux que l'on fournissait aux officiers des empereurs pour voyager sur les routes où les postes n'étaient pas établies, et qui allaient plusieurs ensemble, *agmine facto*, ou *turmatim*; *veredi* ou *equi cursuales*, les chevaux de poste; *equi funales*, le 1er et le 4e cheval des quadriges auxquels ils n'étaient attachés qu'avec de simples cordes; *equi zogeri*, les 2e et 3e chevaux des quadriges, qui se trouvaient attachés au joug; *equi lignei*, les chevaux de bois du Champ de Mars sur lesquels la jeunesse romaine s'exerçait à l'art de l'équitation; *equi pares*, les deux chevaux des *désulteurs*, ceux qui, chez les Grecs, interprétaient les mystères des orgies de Bacchus; *equi singulares*, les chevaux des volontaires appelés *singulatores*; *equi triumphales*, les quatre chevaux qui traînaient le char des *triomphateurs*. Chez les modernes, une ancienne coutume veut que les chevaux aient un nom ordinairement en rapport avec leur taille, leurs dispositions ou leur adresse dans les exercices. Les noms les plus usités dans les anciens manéges étaient les suivants : Le *Sage*, le *Modeste*, l'*Espérance*, l'*Ami*, le *Commode*, le *Diligent*, le *Résolu*, le *Gendarme*, le *Général*, le *Gentil*, le *Charme*, le *Noble*, le *Bijou*, l'*Oiseau*, le *Sincère*, le *Loyal*, le *Monarque*, le *Philosophe*, le *Favori*, le *Soldat*, le *Mignon*, l'*Enjoué*, l'*Italien*, le *Barbe*, le *Brillant*, *il Peso d'Oro*, le *Parfait*, le *Galant*, le *Superbe*, le *Cerf*, le *Léger*, le *Dispos*, le *Sans-Pareil*, le *Conquérant*, le *Vigoureux*, le *Hardi*, le *Sensible*, la *Bonne-Force*, le *Ballon*, le *Difficile*, le *Pégase*, l'*Aimable*, le *Rubis*, le *Royal*, le *Poupon*, le *Grand*, le *Joli*, etc. — Dans les corps de cavalerie, les chevaux ont un nom que l'on inscrit sur la matricule en tête du signalement.

Épithètes que l'on donne au cheval. Ce sont : Adroit, Ailé, Alègre, Amblon, Animé, Ardent, Audacieux, Avide, Bardé, Bâté, Beau-Pied, Belliqueux, Blandissant, Bouchonné, Bouillant, Brave, Brusque, Bucéphale, Caparaçonné, Chatouilleux, Courageux, Crineux, Dispos, Docile, Domptable, Dompté, Dossier, Écumeux, Efflanqué, Effrayant, Emplumé, Enharnaché, Étrillé, Farouche, Fidèle, Fier, Fort, Foudroyant, Fougueux, Frétillant, Fringant, Frotté, Fumé, Furieux, Fuyard, Galopant, Généreux, Gentil, Guerrier, Hardi, Hâtif, Hennissant, Impétueux, Indocile, Inquiet, Léger, Magnanime, Malencontreux, Martial, Menaçant, Mouvant, Noble, Obéissant, Obstiné, Peigné, Pied-d'Airain, Pied-Léger, Pied-Sonnant, Poli, Porte-Charge, Porte-Rêne, Prompt, Puissant, Ronfleur, Sautelant, Séjanien, Souffle-Feu, Souple, Subit, Sueux, Superbe, Terrible, Usé, Valeureux, Veneur, Vif, Vigoureux, Vire-Voltant, Voltigeur, etc.

Synonymes de cheval. Bidet, Coursier, Criquet, Haquenée, Haridelle, Mazette, Rosse, Rossinante, etc.

Application du mot cheval à d'autres animaux, et en mécanique. On a donné le nom de *cheval* à des animaux de genres différents et n'ayant avec le cheval qu'une grossière ressemblance. Ainsi, l'on appelle *cheval-cerf*, le cerf des Ardennes et l'antilope chevalin; *cheval des fleuves*, l'hippopotame (*hippopotamus*). On a donné le nom de cheval à l'*hippocampe* (*hippocampus*) ou cheval-marin, qui, après sa mort, se contourne de manière à présenter l'encolure du cheval. On a vu des dents de cheval-marin qui pesaient de treize à quatorze livres. On en voit beaucoup en Égypte et en Éthiopie. Le père Lobo, en sa *Relation d'Éthiopie*, dit que le cheval-marin est très-puissant, qu'il n'a du cheval que les oreilles, et que presque tout le reste tient du veau, sans cornes. Il a des pieds d'éléphant; il marche sur la terre, où il est presque toujours à brouter, et nage à l'embouchure des rivières. Quelques-uns le décrivent avec des griffes aux pieds. On a nommé *cheval du bon Dieu*, le grillon des champs; *cheval du diable*, les mantes et les spectres dans le midi de la France.

Pour la mécanique, voy. Cheval-Moteur et Cheval-Vapeur. Voy. aussi Cheval de bois, 3e art.

Proverbes faisant allusion au cheval.

« Cheval de paille, cheval de bataille; cheval d'avoine, cheval de peine; cheval de foin, cheval de rien. » On caractérise ainsi l'influence de la nourriture sur les qualités du cheval.

« Changer son cheval borgne contre un aveugle », c'est perdre dans un troc qu'on a fait, soit de cheval, soit de toute autre chose.

« A cheval donné, on ne regarde point la bouche », signifie qu'on reçoit les présents tels qu'ils sont. Ce proverbe se dit de la même ma-

nière en italien et en espagnol : *A caval donato non si guarda in bocca.*

« L'œil du maître engraisse le cheval », pour dire qu'il ne se faut point reposer sur les valets du soin de ses chevaux, ni de toutes les autres affaires d'une maison.

« N'avoir ni cheval, ni mule», c'est n'avoir aucune monture; être contraint d'aller à pied.

« Cet homme fait le cheval échappé. » On le dit de quelqu'un qui est emporté, libertin, incorrigible.

« Être mal à cheval », par métaphore, pour dire, être mal sur pied, dans ses affaires ; être en mauvais état ; être brouillé avec la fortune ; avoir ses affaires en désordre; être dérangé; être proche de sa ruine.

« Faire voir à quelqu'un que son cheval n'est qu'une bête », faire connaître à quelqu'un son ignorance, et qu'il n'est rien moins que spirituel, sage, prudent, comme il le veut paraître.

« Il est aisé d'aller à pied quand on tient son cheval par la bride », pour dire qu'on souffre bien de petites incommodités volontaires, quand on peut s'en délivrer sitôt qu'on le veut.

« Il fait bon tenir son cheval par la bride », signifie qu'il ne faut pas se dessaisir de son bien pendant sa vie.

« Cet homme monte sur ses grands chevaux», pour dire qu'il parle en colère et d'un ton hautain.

« Il est bon cheval de trompette, il ne s'étonne pas pour le bruit », se dit de quelqu'un qui ne craint point les crieries ni les menaces.

« Un tel parle à cheval. » On le dit des personnes qui parlent en maître, avec autorité, ou qui parlent bien à leur aise.

« Cheval de carrosse, cheval de bât, un gros, un franc cheval », se disent d'un homme fort grossier et stupide.

« Jamais cheval gentil ne devient rosse», signifie qu'on montre même dans sa vieillesse des marques de ce qu'on a valu dans sa jeunesse.

« Il n'y a si bon cheval qui ne bronche », c'est-à-dire que chacun est sujet à faire des fautes.

« C'est un vrai cheval de bagage. » On le dit d'un homme fort stupide.

« Il est commandé à la baguette, ou il est pris de la baguette des écuyers », qui manient les chevaux avec une baguette ou une gaule.

« C'est son cheval de bataille », se dit d'un auteur qui, étant prié de dire quelques-uns de ses vers, récite une pièce qu'il semble p éférer à toute autre; ou d'un musicien qui chante un air qu'il semble également préférer.

« Il n'est si bon cheval qui n'en devint rosse», signifie qu'on a fait travailler excessivement quelqu'un.

« Des femmes et des chevaux, il n'en est point sans défauts. »

« Ce cheval est chargé de maigre; il revient de La Rochelle. » On le dit d'un cheval qui n'est pas gras, par allusion à un poisson qui est commun à La Rochelle, et qu'on appelle *maigre*; comme aussi à cause de la disette qu'on avait soufferte lors du siége de cette ville.

« Jamais cheval ni méchant homme n'amenda pour aller à Rome. »

« Il est bien temps de fermer l'écurie quand les chevaux se sont enfuis », pour dire qu'il n'est plus temps de prendre des précautions quand le mal est fait.

« Ecrire à quelqu'un une lettre à cheval », c'est écrire sans ménagement, avec hauteur et avec menace.

« Qui aura de beaux chevaux, si ce n'est le roi? » On le dit quand on voit quelque chose de précieux entre les mains d'un homme riche.

« Un coup de pied de jument ne fait point de mal au cheval », c'est-à-dire qu'un homme doit prendre galamment toutes les malices que lui font les femmes.

« A un cheval hargneux il faut une étable à part », pour dire que quand on rencontre des grondeurs, des hommes d'un mauvais caractère, il faut s'en éloigner.

« Les chevaux courent les bénéfices, et les ânes les attrapent. »

« Après bon vin, bon cheval. » Jamais on n'est plus hardi à cheval que quand on a bien bu. On le dit aussi d'un homme qui a bien bu, et qui fait bien trouver des jambes à son cheval.

« Chercher quelqu'un à pied et à cheval », signifie que l'on a fait toutes les diligences possibles pour trouver quelqu'un.

« C'est l'ambassade de Viarron, trois chevaux et une mule. » On le dit pour se moquer d'un train en désordre.

« Selle à tous chevaux », se dit d'une chose qui peut servir à plusieurs usages, en plusieurs occasions, comme de certains discours généraux, des lieux communs, etc.

« Brider son cheval par la queue », c'est commencer par où l'on doit finir.

« C'est un travail de cheval », se dit d'un travail qui demande peu de génie, mais qui donne beaucoup de fatigue.

« Médecine de cheval », se dit d'un remède trop violent.

« Courtisans du cheval de bronze », se dit à Paris des filous et des gens de mauvaise vie, parce que ces sortes de gens fréquentaient les lieux qui environnent le Pont-Neuf, où se trouve la statue équestre de Henri IV.

« A jeune cheval vieux cavalier », pour dire qu'il faut être un bon homme de cheval pour dompter un jeune cheval qui n'a pas encore été monté.

« Le cheval de Séjus. » Les Latins le disaient quand ils voulaient donner à entendre une chose qu'il est dangereux de posséder. C. Séjus avait un des plus beaux chevaux qu'on puisse voir; mais il n'en fut pas longtemps le maître, Marc-Antoine l'ayant fait mourir. Dolabella ayant acheté ce cheval, mourut bientôt après de mort violente. Cassius, qui en fut ensuite le maître, périt d'une façon tragique. Marc-Antoine, qui le posséda le dernier, est connu par sa fin déplorable.

« Se tenir mieux à table qu'à cheval. » On le dit d'un goinfre, d'un écornifleur; on le dit aussi d'un gourmand qui n'est bon à rien.

« Il faut à un bon cheval frotter la queue du reste de son avoine afin qu'il aille bien », c'est-à-dire qu'un bon cheval doit manger toute son avoine.

Nom du cheval dans les diverses langues : allemand, PHERD ; *anglais*, HORSE ; *arabe*, AOUD; *arménien*, DSI ; *belge*, PEERD; *kabaïle* ou *berbère*, AOUDIOU ; *breton*, MARCH ; *chinois*, KOAN ; *copte* ou *ancien égyptien*, HTO ; *danois*, HINGST ; *espagnol*, CABALLO ; *flamand*, PEERD ; *grec ancien*, IPPOS ; *grec moderne*, ALOGHON ; *hébreu*, SUS ; *hollandais*, PAARD ; *irlandais*, CAPOÏL ; *islandais*, HROSS ; *italien*, CAVALLO ; *langue romane*, RAGUE, RABAL, KAVAL, QUEVAL, et au pluriel, CEVAUS, CEVAUX, CIVIAX, CHIVAU, CHEVAX ; *latin*, EQUUS ; *mandcheou*, FOULAN ; *persan*, ASP ; *polonais*, KON ; *portugais*, CABALLO ; *prussien*, PHFERD ; *russe*, LOCHAD ; *sanscrit*, ACVA; *saxon*, HANGST ; *suisse*, PFERD ; *suédois*, HINGST ; *syriaque*, KHAMOURA; *tatar*, FOULAN; *teuton*, HENGIST; *turc*, AT ; *zélandais*, KARARI.

Du mot *cheval*, on a fait : *à cheval*, *achevaler*, *cavalerie*, *chevalerie*, *chevalet*, *cavalier*, etc.

Chevaux fossiles. Partie de squelette, ou squelettes entiers du genre cheval qu'on trouve dans les couches meubles qui recèlent des os de rhinocéros, d'éléphants, de cerfs et de bœufs, ainsi que dans les cavernes et les brèches osseuses. On y en rencontre un très-grand nombre; mais il a été jusqu'ici impossible de les distinguer des espèces actuelles. Il est vrai de dire que les squelettes de toutes les espèces du genre, c'est-à-dire du *cheval* proprement dit, de l'*âne*, du *couagga*, du *dauw*, de l'*hémione* et du *zèbre*, se ressemblent tellement, s'ils sont de même taille, qu'on n'a point encore trouvé de caractères propres à les différencier. Cependant, le cheval proprement dit étant d'une taille supérieure à celle des autres espèces, et les ossements dont nous parlons ayant les mêmes dimensions que les siennes, on peut croire qu'ils appartiennent réellement à cette espèce appelée *equus fossilis*. Ce n'est pas seulement en Europe qu'on rencontre de ces ossements, on en trouve aussi en Amérique, où l'on sait qu'il n'existait point de chevaux avant l'arrivée des Européens. M. le docteur Théodore Leclerc en a rapporté du Texas, qui se trouvaient également mêlés avec des os de bœufs. On doit déduire de ces faits que la disparition des races fossiles du diluvium ne peut être attribuée à l'action des hommes, comme quelques naturalistes le pensent; car, même si on admettait, ce qui est difficile à établir, que l'utilité des chevaux n'ait point été reconnue des populations indigènes de l'Amérique, ces populations n'étaient point assez nombreuses, elles n'occupaient point assez complétement le sol pour avoir fait disparaître un animal aussi rapide à la course. S'il est impossible de distinguer ces chevaux des terrains meubles ou diluviens, il en est autrement de ceux qu'on trouve dans les sables tertiaires. M. de Christol a découvert dans le bassin de Pézénas, département de l'Hérault, ainsi que dans la vallée de la Durance, des ossements d'une espèce de cheval dont l'émail des dents molaires supérieures, au lieu d'offrir la forme d'un croissant au milieu du bord interne, montre un cercle qui ne se confond point avec les croissants du reste de la dent ;

et comme les os du squelette ont présenté aussi quelques différences à M. de Christol, il a fait de cet animal un genre auquel il a donné le nom d'*hipparion* (petit cheval). A peu de temps de là, M. Kaup a trouvé dans les sablières d'Eppelsheim, sur les bords du Rhin, mêlées avec des os de dinothérium, de mastodontes et de rhinocéros, des dents de chevaux qui offrent le même caractère que celles de l'hipparion ; mais soit qu'il ignorât l'établissement de ce genre, soit qu'il ait pensé que les ossements d'Eppelsheim diffèrent de ceux de Pézénas, il en a fait aussi un genre sous le nom d'*hippotherium*, et il en distingue déjà deux espèces : l'*hipp. gracile* et l'*hipp. nanum;* mais ces deux genres paraissent ne devoir en former qu'un seul.

Poëtes et prosateurs littéraires qui ont parlé du cheval. Si les peintres et les sculpteurs les plus renommés de tous les âges ont consacré une partie de leurs œuvres à la représentation du cheval, les poëtes et les prosateurs littéraires n'ont pas moins célébré à l'envi les louanges de ce noble animal. C'est à l'obligeance de M. Merlin, sous-bibliothécaire au ministère de l'intérieur, que nous devons la communication d'un recueil inédit des plus beaux morceaux en prose ou en vers des auteurs anciens et modernes sur le cheval, et nous consignons ici le nom de ces auteurs et des ouvrages où l'on a puisé pour former ce recueil.

Alamanni. Description du cheval. (*La coltiv.*)

Arioste. Le cheval d'Astolfe. (*Rol. fur.*)

Boileau. Le bon et le mauvais cheval. (Sat. v.)

Bossuet. Le cheval dompté. (*Médit. sur l'Evang.*)

Buffon. (*Hist. nat.*)

Chapelain. Comparaison de Charles VII et d'un coursier. (*La Puc.*)

Chanlaire (Léon de) a dédié à Chéri, cheval de Franconi, un recueil de chansons. Paris, 1823.

Chateaubriand. Le cheval arabe. (*Itin. de Paris à Jérus.*)

Chiabrera. Conquête du coursier Rabican, par Renaud. (*Poëme.*)

Columelle. Description du cheval.

Delille. Contre l'inhumanité envers les chevaux. (*La Pitié*, ch. i.)

Desmarets de saint-sorlin. Le coursier d'Albion.

Dorion. Le coursier de Zénobie. (*Palmy. cong.*)

Ducis. Le cheval arabe. (*Abufar*, trag.)

Homère. (*Iliade.*)

Job. Le cheval.

Juvénal. Le bon et le mauvais coursier. (Sat. viii.)

La Fontaine. Le coursier d'Adonis.

Losrios, libraire de Lyon, dédia *ses œuvres* (Londres, 1789, in-18) à son cheval. Il n'eut cependant jamais de cheval en sa possession.

Lucrèce. Songes des coursiers. (*De rerum nat.*)

Métastase. Le cheval de guerre.

Millevoye. Le cheval sauvage. (Poés.)

Molière. Description du cheval. (*Le Fâcheux*, com.)

Némésien. Description des coursiers. (*De Venatione.*)

Oppien. Le cheval propre à la chasse et à la guerre. (*De Venatione.*)

Preti. (Sonnet.)

Quintus de Smyrne. Comparaison d'Achille et d'un coursier. (*Bellum Troj.*, l. vii.)

Rosset. Description du cheval. (*L'Agric.*)

Roucher. Le cheval consumé par l'amour. (*Les Mois*, ch. iii et ix.)

Rousseau. Le cheval mal mené. (*Ep. au P. Brumoy.*)

Sarrazin. Le cheval du grand Condé. (*Ode sur la bataille de Lens*, 20 août 1648.)

Savary. Utilité du cheval. (*De Equitatione.*)

Shakespeare. Le coursier d'Adonis. (*Vén. et Ad.*, poëme.)

Thompson. Le coursier à son maître. (*Les Sais.*, ch. ii.)

Valmont de Bomare. Qualités essentielles, etc. (*Dict. d'hist. nat.*)

Valvasone. Description du cheval de guerre. (*La Caccia.*)

Vanière (Le P.). Le cheval de voyage ou de bataille. (*Præd. rustic.*, l. iii.)

Virgile. Description du cheval. (*Géorg.* et *Enéide.*)

Voltaire. Le coursier de Henri IV. (*Henriade*, ch. viii.)

Xénophon. Choix et qualités d'un cheval de guerre. (*De Equitatione.*)

Peintres et sculpteurs qui ont représenté des chevaux. Parmi les plus célèbres de ces artistes, nous citerons les suivants :

Albert Durer, Holbein, Bouchardon, Carle Vernet ; son fils Horace, aujourd'hui vivant, qui est considéré comme le troisième grand peintre de sa famille, a exposé des tableaux

dignes de l'admiration de tous les connaisseurs; Coustou, Coysevox, Graf, Guérin, Hogarth, Hottar, le Hongre, Hufnagel, Jean de Boulogne, Josepin, Le Lorrain, Loyr, Lysippe, Marsy, Micon, Mnésiclès, Oudry, Passe, Phidias, Praxitèle, Rustici, Salvi, Satirus et Pitée, Tacca, Vanden-Velde, Vander-Meulen, de Volterre, Wouwermans.

CHEVAL ABANDONNÉ A LUI-MÊME. Qui n'est pas monté. Voy. Locomotion.

CHEVAL A BOUT. On le dit d'un cheval qu'on a *surmené*. Voy. Exercice.

CHEVAL A DEUX FINS. Voy., à l'art. Main, *Cheval à deux mains*.

CHEVAL A DEUX MAINS. Voy. Main.

CHEVAL A FAIRE. Celui qui n'a reçu aucune leçon.

CHEVAL AGRÉABLE. Se dit de celui qui possède cette finesse et ce liant sans lesquels on ne saurait le familiariser avec les aides.

CHEVAL AJUSTÉ. Voy. Ajusté.

CHEVAL A L'ATTACHE. Voy. Attache.

CHEVAL AMENDÉ. Voy. Amendé.

CHEVAL AMONCELÉ, QUI S'AMONCELLE. Voy. Amoncelé.

CHEVAL A MOYENS. Voy. Moyens.

CHEVAL ANGLAIS. Voy. Race.

CHEVAL ARABE. Voy. Race.

CHEVAL A TOUS CRINS. Voy. Queue.

CHEVAL AUVERGNAT. Voy. Race.

CHEVAL AYANT DE L'ARDEUR. Voy. Ardeur.

CHEVAL BARBE. Voy. Race.

CHEVAL BARDÉ. C'était autrefois un cheval équipé et armé en cheval de bataille. On lui donnait aussi les noms de *feran*, *ferrant*, *auferrant*, et quelquefois de *cheval dans sa coque*. Le cheval *bardé* avait le corps et la tête enveloppés dans une *armure* ou *barde* qui complétait son harnachement, et qui comprenait la têtière ou cervicale, le chanfrein, le girel, la housse, la selle d'armes, la sambuc, etc. Une partie de ces objets se voient encore dans plusieurs Musées et dans quelques cabinets d'armes. On retrouve l'usage des chevaux bardés dès les temps où l'on combattait à l'aide des éléphants, des chars de guerre et des chars à faux. Rigord parle des chevaux bardés (*equi cooperti*) qui se voyaient à Bouvines dans l'armée d'Othon. Les troupes de Philippe Auguste et de Louis IX en faisaient usage.

CHEVAL BELGE. Voy. Race.

CHEVAL BIEN EN CHAIR. Qui est en bon état; qui a la chair ferme.

CHEVAL BIEN OUVERT DE DERRIÈRE. Voy. Ouvert.

CHEVAL BIEN OUVERT DE DEVANT. Voy. Ouvert.

CHEVAL BIEN PLACÉ. On le dit d'un cheval qui ne lève ni ne baisse pas trop le nez. Voy. Placement de la tête du cheval.

CHEVAL BIEN PLANTÉ. Voy. Bouleté.

CHEVAL BIEN PRIS. On le dit de celui qui a un beau corsage, un corsage bien fait.

CHEVAL BIEN SOUS LUI. Voy. Sous lui, 2e art.

CHEVAL BOULONNAIS. Voy. Race.

CHEVAL BRETON. Voy. Race.

CHEVAL BRETON DE TRAIT. Voy. Race.

CHEVAL CABRÉ. Voy. Armoiries équestres.

CHEVAL COMTOIS. Voy. Race.

CHEVAL COUREUR. En lat. *cursor*. Cheval de selle que sa taille et sa légèreté rendent propre à la course. *Beau coureur*, *grand coureur*. *Ce coureur est vite et rude*.

CHEVAL COURT. Celui dont le corps a peu de longueur du garrot à la croupe.

CHEVAL D'AGRICULTEUR. Celui qui est employé au service de l'agriculture. Les formes fines, sveltes, élégantes, le caractère fougueux, impétueux, l'ardeur guerrière que le cheval a reçus de la nature, ne le rendaient point propre aux travaux ruraux, et l'usage de le destiner à ces travaux n'est pas ancien. Sans remonter plus loin, on n'en trouve même aucune trace dans les livres agronomiques des auteurs grecs et romains; malgré quelques assertions contraires, le bœuf semble avoir été, dès la plus haute antiquité, le compagnon précieux du laboureur. En jetant les chevaux dans de gras pâturages, en leur prodiguant des aliments secs plus volumineux que substantiels, on a fait perdre à leurs formes la finesse et l'élégance; ces formes sont devenues lourdes, massives, et ces animaux ont éprouvé dans leur naturel un changement analogue. Cette double dégénération, favorisée par l'influence des climats froids et humides si différents de celui de la terre natale de l'espèce chevaline, a été ensuite fixée et aggravée par la transmission héréditaire, et le fougueux coursier, se rapprochant ainsi du bœuf par les formes et le naturel, est devenu une paisible bête de labour. Cette grande modification s'est effectuée insensiblement; elle a pris son origine au nord de

l'Europe, et aujourd'hui encore l'Allemagne est le pays où l'on trouve le plus de chevaux laboureurs (*arator equus*). Leur nombre s'accroit en France et en Angleterre par des raisons étrangères à l'agriculture. Les chevaux propres à cet emploi sont fort rares en Italie, et presque inconnus dans tout l'Orient. Différents motifs ont contribué, dans quelques contrées, à faire préférer le cheval au bœuf, comme bête de labour; ainsi, l'enfance des chevaux est utilisée dans la plupart des pays d'élève de ces animaux, en les employant à l'agriculture. En Normandie, on attelle d'abord comme surnuméraires des poulains de 18 mois, ils trainent ensuite la herse, et à deux ans et demi, trois ans, ils servent comme bêtes de labour. A moins qu'il ne s'agisse de chevaux d'un grand prix, il y aurait perte à les attendre jusqu'à cinq ans, sans en tirer d'autre profit qu'un peu d'engrais. Les chevaux sont, en outre, plus facilement utilisés que les bœufs, pendant la suspension des travaux agricoles. Attelés au chariot, à la charrette, à la voiture du fermier ou du petit propriétaire, et montés, s'ils ne sont pas trop massifs, on se sert de ces animaux pour son propre compte, on les loue pour les charrois et le roulage du commerce. Par rapport au labour, l'avantage le plus grand, ou, pour mieux dire, le seul avantage du cheval sur le bœuf, est une vitesse plus grande dans la marche. Cette supériorité de vitesse offre de l'utilité partout et dans tous les temps; on en reconnait la nécessité sur les terres qu'on ne peut cultiver qu'en profitant des courts intervalles qui séparent la trop grande sécheresse de l'excessive humidité, et pour les travaux qui, dans les temps variables, doivent être effectués avec la plus grande promptitude, comme les semailles et les récoltes. Le cheval donne aussi, au besoin, des coups de collier, tandis qu'on n'a aucun moyen pour faire sortir le bœuf de son allure naturelle. Enfin, le premier peut faire à dos le transport rapide sur des chemins impraticables à un attelage.

Grognier a présenté le parallèle suivant de ces deux espèces d'animaux sous le rapport du travail. « Nous avons, dit-il, recueilli dans le Lyonnais, le Beaujolais et la grande plaine du Dauphiné qui avoisine Lyon, des renseignements sur les labours comparatifs des deux agents de la culture; nous en avons conclu que, dans un temps et sur un terrain donnés, deux bons chevaux comtois, ou deux mulets ordinaires, sillonnaient environ un tiers de plus d'espace que deux bœufs du Charolais, et que le labour de ces derniers, sans être moins profond, était plus correct. Quoique le bœuf ait besoin de repos pour ruminer, il travaille, en général, dans un jour, plus de temps que le cheval. Nous avons vu dans le Beaujolais, en plusieurs fermes, des bœufs du pays, d'autres du Charolais, travailler 9 à 10 heures par jour, et 10 à 12 dans les grands travaux de l'automne, c'est-à-dire, alors, depuis 4 heures du matin jusqu'à 10, et depuis 2 heures du soir jusqu'à 7 ou 8, passant la nuit au pâturage. Il est bien peu de chevaux de labour dont on puisse obtenir en un jour cette longueur de travail. » Et ailleurs Grognier ajoute : « Rien n'empêche d'employer pour la culture, dans les grandes exploitations, des chevaux et des bœufs. M. Mathieu de Dombasle laboure avec cinq chevaux et neuf bœufs, et il a exprimé le regret de n'avoir pas adopté en faveur de ces derniers une proportion plus forte; car, dit-il, à l'exception des transports éloignés, tous les travaux sont mieux exécutés et avec plus d'économie au moyen des bœufs. On peut atteler ensemble des animaux des deux espèces. On voit, en Lorraine, deux ou quatre bœufs à une voiture avec deux ou quatre chevaux qui les précèdent et les guident, tout en accélérant leur marche. En harnachant ces animaux de la même manière, on les attelle parallèlement avec avantage; c'est ce qu'on fait en Belgique et dans le canton de Bâle. Deux chevaux et deux bœufs, également harnachés, forment aussi, dans le département du Nord, un grand nombre d'attelages, et tout marche au pas ordinaire des chevaux. On a vu des bœufs, harnachés au collier, marcher en labourant à la file les uns des autres, comme des mulets. On est parvenu à en atteler un seul à une charrue ou à une voiture fortement chargée sur le devant. » — Un auteur anglais, considéré comme classique en agronomie, sir John Sainclair, est encore plus favorable aux bœufs. « Deux chevaux, dit-il, labourent communément en Angleterre 1 acre (40 ares) de terrain (environ 4,000 mètres carrés) par jour, pour un premier labour après une récolte de grains. *Les bœufs font ordinairement* (*dans le même temps*) *les trois quarts de cette étendue*. Cet auteur ajoute que, d'après des expériences réitérées, telle est la mesure ordinaire du travail exécuté par ces deux espèces d'animaux; mais

que, *dans beaucoup de cas, les bœufs ont fait davantage.* » — M. Mathieu de Dombasle qui, ayant employé dans sa ferme modèle de Roville des bœufs et des chevaux, a pu rendre ses expériences exactement comparatives, a trouvé que les travaux des chevaux étaient à ceux des bœufs comme 5 est à 4. — S'il faut s'en rapporter à M. de Pradt, le cheval ne laboure pas dans un jour une plus grande étendue que le bœuf; s'il va plus vite, il va moins longtemps, et en balançant tout, on verrait qu'il y a parité entre ces deux agents de la culture. — Arthur Young est convaincu qu'en substituant les traits au joug, on rendrait pour le labourage les bœufs au moins égaux aux chevaux. Il cite plusieurs défis de charrues dans lesquels la victoire est restée aux bœufs attelés au collier.

Le choix du cheval destiné à l'agriculture n'est pas chose indifférente; on ne peut pas compter sur un mauvais cheval, et on éprouvera de grandes pertes toutes les fois que, dans un cas d'urgence, il ne peut être remplacé de suite; aussi toute épargne sur le prix d'achat est ordinairement ruineuse. Voici les soins hygiéniques appropriés aux chevaux que l'on emploie à la culture. Des poulains peuvent être attelés à un âge très-jeune, mais seulement pour n'avoir pas à faire trop tard leur éducation et pour leur faire payer leur nourriture par de légers travaux; ce n'est pas avant cinq ou six ans qu'on soumet les chevaux à des travaux sérieux, et ce n'est pas avant sept qu'ils ont acquis le maximum de leur force. Il est essentiel d'appareiller les bêtes d'attelage, ayant égard à leur taille, à leur forme, à leur vigueur et même à leur naturel. Si ces bêtes sont mal assorties, comme il arrive souvent quand on les achète isolément, elles se fatiguent mutuellement et font peu de travail. Il conviendrait d'élever, ou du moins de dresser ensemble les bêtes qu'on veut attacher à la même charrue. La force des attelages doit être proportionnée à la nature des travaux; certains défrichements ne peuvent s'opérer que par un tirage puissant. Il faut, pour un premier labour, deux fois plus de force que pour un second; il en faut peu pour le hersage et pour l'enterrement des semences. On ne rencontre pas partout la même perméabilité de la terre, ni, au même lieu, dans toutes les saisons; les charrues exigent aussi, à cause des effets déterminés par leurs formes, plus ou moins de force de traction; les laboureurs ne doivent pas ignorer ces différences, afin de ne pas balancer leurs chevaux à grands coups de fouet. Si le labourage s'exécute sur des terrains pierreux et traversés par de fortes racines, il convient que ces mêmes laboureurs veillent attentivement à ce que l'attelage ne tire pas contre des obstacles supérieurs à ses forces. Quand il s'en présente, des chevaux ardents redoublent d'efforts inutiles; ils s'excèdent ou brisent la charrue. Dans le cas où les obstacles seraient insurmontables, on doit les contourner; lorsqu'on peut les vaincre par les efforts redoublés de l'attelage, celui-ci devra être arrêté après le *coup de collier*, dans le double but de lui donner le temps de recueillir ses forces et de reprendre haleine. Les heures auxquelles il faut atteler ne sont pas les mêmes dans tous les temps; pendant la saison rûlante, on devrait partager la journée par quatre ou six heures de repos, en commençant les travaux à quatre heures du matin, les suspendant à huit heures et les reprenant depuis deux heures du soir jusqu'à six ou sept; si on ne se contentait pas de huit à neuf heures de travail, comme l'hygiène le voudrait, si l'on relayait, il serait nécessaire de devancer l'attelée du matin, de prolonger celle du soir, et de ne point diminuer les quatre à six heures de repos du milieu du jour. En suivant cette méthode, les animaux auraient le temps de manger et même de digérer en grande partie, la chaleur et les insectes ne les tourmenteraient pas autant. Par une température modérée ou froide, le travail peut commencer à huit ou neuf heures du matin, et continuer sans interruption jusqu'à huit heures et plus. Le cheval est très-sensible à l'impression de la pluie, des frimas et du froid, lorsqu'il sort d'une température chaude et se trouve dans un état de forte transpiration. Pour en prévenir les effets funestes, on conseille une couverture de toile ou de laine, qu'on mettrait sur le corps des animaux à l'issue de l'attelée; on les conduirait ainsi enveloppés à l'écurie, et, au bout d'une heure ou deux, on pourrait ôter cette couverture. L'usage de bouchonner les animaux en nage ne remplace qu'imparfaitement les bons effets de la couverture. On ne ferait pas mal d'employer l'un et l'autre de ces moyens.

CHEVAL DANOIS. Voy. Race.

CHEVAL DANS LA MAIN. Voy. Main.

CHEVAL D'ARDEUR. Voy. Ardeur.

CHEVAL D'ARQUEBUSE. Voy. CHEVAL DE CHASSE.

CHEVAL D'ARTILLERIE. Voy. CHEVAL DE GUERRE.

CHEVAL DE BAT. On désigne sous ce nom tout cheval qui, à défaut de mulet, est destiné à porter des fardeaux, soit dans les armées, soit ailleurs. Au moyen âge, ces chevaux étaient appelés *bástiers*, *bâtiers*. Les qualités essentielles que l'on désire dans ces chevaux consistent dans la force du dos, des reins et des membres. Tout cheval, plus ou moins commun, dont la conformation se rapproche le plus de celle du mulet, peut être propre au service du bât. Le cheval de bât ainsi que le cheval de trait ne doit pas être soumis à de grandes fatigues avant l'âge de six ans. Sa taille peut être de 1 m. 435 à 515 mm. Une taille plus élevée rendrait le chargement difficile. La charge ordinaire de ces chevaux est de 120 à 125 kil., à raison de 8 myriam. et 2 kilom. par jour; mais ceux employés au service des armées ne doivent porter que 100 kil., à cause des circonstances défavorables dans lesquelles ils peuvent se trouver, tant sous le rapport des difficultés du terrain, de la longueur des marches, que de la nourriture. Le fardeau du cheval de bât sera rapproché autant que possible du garrot, afin que l'animal porte avec moins de peine et marche plus facilement. Il faut aussi que la charge ait le moins de balancement possible, surtout dans la partie qui avoisine les flancs, et qu'elle soit également répartie des deux côtés. Les objets un peu allongés doivent être placés dans la direction de la colonne dorsale. C'est ainsi que dans les équipages d'artillerie de montagne on place les bouches à feu.

CHEVAL DE BATAILLE. En latin *bellator equus*. Cheval de haute taille, étoffé, ayant l'air noble et fier, qu'on réserve pour les grandes occasions. Pour prouver l'influence de la paille, comme nourriture, on dit *cheval de paille, cheval de bataille.*

Cheval de bataille, se dit figurément de toutes les choses de parade, de faste, ou propres à faire remporter quelque avantage dans une dispute où il s'agit de la gloire.

CHEVAL DE BOIS. (Man.) En lat. *equus ligneus*. On appelle ainsi, dans les écoles et les manéges, une figure de cheval qui se hausse et se baisse par le moyen de quelques chevilles de fer, et sur laquelle on saute, comme sur un cheval, pour apprendre à voltiger.

CHEVAL DE BOIS, ou *Chevalet*. (Art. milit.) Sorte de machine de bois ayant la forme d'un cheval, qui servait à un des châtiments de l'ancienne justice de l'armée française. Ce cheval était établi à demeure sur la place d'armes des garnisons, et on le faisait enfourcher au patient pendant la parade. Une ordonnance de 1727 disposait que tout soldat qui aurait vendu de la poudre ou autres munitions de guerre, qui se serait enivré pendant la durée de sa garde, ou qui aurait fait feu pendant la nuit de manière à répandre l'alarme, serait mis sur le cheval de bois à la parade générale. Les femmes prostituées surprises avec des soldats subissaient la même peine; elles portaient à nu sur le cheval de bois, et avaient un boulet attaché à chaque pied. La batterie des marionnettes (manière de battre le tambour) était l'orchestre de ce spectacle. Le *cheval de bois* fut aboli en 1768.

CHEVAL DE BOIS ou DE TROIE (*Equus trojanus*). Pâris, fils de Priam, roi de la ville de Troie, dans la Phrygie, ayant enlevé Hélène, femme de Ménélas, fut cause de la ruine de cette ville célèbre, qui essuya un siége de dix ans de la part des Grecs, et fut prise par le moyen d'un grand cheval de bois que Pallas leur avait conseillé de fabriquer, et dans lequel on enferma des soldats grecs. Les assiégeants ayant fait semblant de se retirer, les Troyens mirent des roues sous les pieds de cette machine, firent une grande brèche à la muraille, et la traînèrent dans la ville. Pendant la nuit les soldats en sortirent, donnèrent un signal, mirent le feu dans tous les quartiers, avertirent le reste de l'armée, et la ville fut prise, brûlée et saccagée.

CHEVAL DE BON AGE. Voy. DENTITION.

CHEVAL DE BONNE NATURE. Voy. NATURE.

CHEVAL DE BRASSEUR. Les chevaux de brasseurs sont les plus hauts et les plus volumineux que l'on connaisse. La pesanteur des fardeaux qu'ils doivent transporter, autant que la situation de l'essieu des haquets, beaucoup plus basse que l'épaule du cheval, mettent dans la nécessité d'employer à ce service les plus forts et les plus vigoureux des chevaux de tirage. L'Angleterre et la Belgique possèdent de fort beaux chevaux de brasseurs. On en trouve aussi parmi les chevaux de haute taille de la Flandre et de la Picardie.

CHEVAL DE CABRIOLET. Ce cheval, qu'on

emploie souvent à deux fins, doit être plus beau que celui de calèche, mais moins fort et moins étoffé. On veut qu'il ait de la souplesse. Les chevaux de cabriolet sont tirés de la Normandie, du Mecklembourg.

CHEVAL DE CALÈCHE. Les chevaux de calèche doivent avoir une haute taille, l'avant-main agréable et peu chargé, l'encolure carrée, le poitrail modérément large, de bons membres, les jarrets amples et bien conformés, les pieds bons et sûrs. On veut qu'ils aient du brillant, de la grâce, beaucoup de liberté dans les mouvements. Comme ils sont toujours par paires, c'est-à-dire attelés deux à deux, quatre à quatre, on exige qu'ils soient bien égaux de taille et bien appareillés de robe, de nuance et de marques extérieures. Aujourd'hui on n'attache guère d'importance à ces deux dernières conditions. On distingue les chevaux de calèche en chevaux de flèche et de devant. Ceux qui sont placés à droite reçoivent le nom de *chevaux sous la main*, ceux placés à gauche, de *chevaux hors la main*.

CHEVAL DE CARROSSE. En lat. *equus carrucarius*. Les chevaux de carrosse doivent offrir à peu près les mêmes conditions que ceux de calèche, si ce n'est qu'on les veut plus étoffés que ces derniers, d'une taille de 1 m. 598 mm. jusqu'à 1 m. 705 ou 725 mm. Les uns et les autres sont tirés de la Normandie, de l'Allemagne, du Danemarck, du Holstein, du Mecklembourg, etc.

CHEVAL DE CHASSE ou D'ARQUEBUSE. Ce cheval aura du fond et de l'haleine, le corps un peu allongé, les épaules plates et libres, l'encolure relevée et une taille moyenne. Il sera plutôt froid qu'ardent à s'animer, doué de souplesse, de légèreté, de vitesse, sensible à l'éperon, docile, tranquille et obéissant; sa bouche sera bonne, ses allures douces et sûres, et il aura une franchise à l'épreuve de tous les objets capables d'effrayer. Il devra en outre être susceptible de franchir les barrières, les haies et les fossés. La Normandie fournit des chevaux de chasse, mais les meilleurs se tirent de l'Angleterre et du Mecklembourg.

CHEVAL DE CHEVILLE. Se dit d'un cheval qu'on met devant un limonier. On dit qu'*un cheval n'est bon qu'à mettre en cheville*, pour dire qu'il n'est propre qu'à cet usage.

CHEVAL DE COLLIER. On le dit d'un cheval qui est propre à tirer.

CHEVAL DE COURSE. On donne ce nom aux chevaux conformés de manière à parcourir le plus de terrain possible dans un temps donné. Le beau cheval de course est celui qui a les formes sèches, la tête légère, l'encolure droite, le garrot relevé, les flancs courts, le ventre levreté, l'épaule longue et oblique, l'avant-bras et la jambe très-longs, les jarrets droits, les canons courts et les tendons bien détachés, les naseaux bien ouverts, l'œil vif et animé. De tels chevaux sont ardents, pleins d'impatience, frappent du pied la terre et soufflent avec force. Voy. Cheval de selle. L'Arabie, la Perse, la Turquie, l'Angleterre et généralement tous les pays méridionaux fournissent des chevaux de course. La France possède parmi les limousins et les merleraults des chevaux qui rivalisent aux courses avec les chevaux de pur sang. En Angleterre, la valeur commerciale des chevaux de course ou de première classe est quelquefois incalculable, à cause de l'immensité des produits qu'on en retire. Quelques-uns de ces chevaux, en remportant un seul prix, ont valu à leur maître 25 à 30 mille guinées (625,000 à 750,000 fr.). Dans ce pays, on met le plus grand intérêt à tirer race des chevaux vainqueurs; il en est qui ont été loués pour une seule monte jusqu'à 1,000 guinées (25,000 fr.). L'*Eclipse*, qui ne rencontra pas de rival digne de lui, ne couvrait pas une jument à moins de 52 guinées (1,290 francs). Pour le *Masque* on payait 100 guinées (2,500 fr.) pour la même opération. « On est si convaincu, dit Grognier, de la transmissibilité, par voie de génération, de la vélocité prodigieuse des vainqueurs dans les courses, que des paris énormes sont quelquefois assis sur des prix à remporter par des chevaux encore dans le sein de leur mère. Chaque pari considérable est annoncé dans les journaux; on y indique avec le plus grand soin le nom, l'âge, les qualités, la généalogie du coureur, le nom du propriétaire, le lieu et l'époque de la course, et, dans ce concours, six ou huit millions changent de mains. Les Anglais sont persuadés que les plus puissants coureurs étant ceux qui ont le plus d'haleine et de nerf, ils sont les plus propres à améliorer même les classes non destinées à courir. Ils ne regardent pas les courses comme un simple spectacle, mais comme la source principale de leur richesse équestre. » — Lorsqu'on destine un cheval à disputer le prix dans les

courses, on le soumet à un régime capable de diminuer, autant que possible, sa corpulence, et d'élargir le thorax aux dépens de l'abdomen; on lui donne un genre d'éducation propre à le faire passer subitement du pas au galop en évitant la transition du trot; et, avant l'ouverture de la lice, on diminue encore la quantité des aliments, en les rendant de plus en plus échauffants; le cavalier qui doit le monter et l'*entraîner* est traité de la même manière, et cela au point de donner à l'un et à l'autre l'aspect de squelettes. On parvient, par ces procédés, à lancer, à entraîner un cheval jusqu'à obtenir qu'une course de 5,000 mètres soit faite en moins de cinq minutes. Nous lisons dans le *Journal des Haras* le passage suivant: « Dans les courses de New-Market, les chevaux anglais font 413 toises à la minute. Nous avons vu, au Champ-de-Mars, *Hercule*, *Hélène*, *Fra Diavolo* et *Miss Annette* (chevaux français) accomplir la course de 1,026 toises en 2 minutes 23 et 24 secondes, et, ce qui est comparativement plus fort, *Noéma*, dans une course de fond, a parcouru dernièrement les 4,104 mètres en 4 minutes 50 secondes un cinquième; et *Félix*, qui fut vainqueur, et qui aurait évidemment fait plus vite si cela eût été nécessaire, avait atteint le but en 4 minutes 50 secondes. Or, 4 minutes et 50 secondes pour accomplir les 4,104 mètres, ou 2 minutes 25 secondes pour 2,052 mètres, donnent un parcours par minute de 849 mètres 2 décimètres, c'est-à-dire 23 mètres de plus que celui attribué aux chevaux de New-Market. » La vitesse du vent, à la tempête, n'est pas plus grande. Le cheval, lancé à la course, ne peut soutenir pendant longtemps cette allure avec toute sa rapidité. Lorsqu'il ne s'y livre que pendant quelques minutes, il peut parcourir un peu plus de 14 mètres par seconde. M. de Montendre a constaté les plus grandes vitesses observées sur l'Hippodrome de Paris. « De 1823 à 1828, les chevaux qui ont mis le moins de temps à parcourir les deux tours de l'Hippodrome du Champ-de-Mars sont, *Félix*, qui les a faits en 4 minutes 50 secondes 2/5es; *Frank*, en 4 m. 50 s. 2/5es, et *Alibaba*, en 4 m. 50 s. 1/5e. Parmi les chevaux nés en Angleterre, *Morotto* a parcouru la même distance en 4 m. 41 s. 2/5es. De 1825 à 1838, dans les courses à un seul tour (2000 mètres), la course la plus rapide a été fournie par *Frétillon*, qui a parcouru l'Hippodrome en 2 m. 17 s. 1/5e, vitesse proportionnelle plus grande que celle des coureurs que nous venons de citer, mais qui n'eût pu probablement se soutenir dans une course à deux tours. » Une qualité si étonnante dans les chevaux de course ne doit pas seulement être regardée comme offrant de brillants spectacles, mais encore comme donnant par voie héréditaire une vélocité précieuse aux chevaux de selle de tous les services. — Pour exciter l'émulation et faire améliorer les races, le gouvernement décerne des prix aux particuliers dont les chevaux sont vainqueurs aux courses. Voy. Course.

CHEVAL DE DEUX COEURS. Cheval qui ne manie que par contrainte, qui n'obéit pas volontiers aux aides du cavalier. Ces chevaux tiennent quelque chose des *ramingues*.

CHEVAL DE DEMI-SANG, DE DEUXIÈME SANG ou DE CHASSE. Voy. Race.

CHEVAL DE DILIGENCE. Ces chevaux, qui font à peu près le même service que ceux de poste, doivent être plus forts que ces derniers, et avoir une conformation svelte, une taille moyenne, une poitrine ample, les flancs courts, les membres sains et forts. On donne aux chevaux de diligence différents noms. Celui qui est monté par le postillon conserve le nom de *porteur*; celui qui est à sa droite est appelé le *sous-verge*; et ceux qui sont en avant sont dits *chevaux de volée*. Aujourd'hui, le postillon est placé sur le siége de la voiture. Les plus beaux chevaux de diligence sont fournis par une partie des départements de l'Oise et d'Eure-et-Loir. On en tire aussi de la Normandie, de la Beauce, de la Bretagne, etc.

CHEVAL D'ÉCOLE. Voy. École.

CHEVAL DE DONGOLAH. Voy. Race.

CHEVAL DE FATIGUE. Voy. Fatigue.

CHEVAL DE FEMME. Voy. Amazone.

CHEVAL DE FEU. On le dit d'un cheval qui a de la vivacité. Il ne faut pas confondre, dans ce sens, le mot *feu* avec le mot *ardeur*. Le *feu* est momentané, l'*ardeur* est une qualité permanente.

CHEVAL DE FRISE. Voy. Race.

CHEVAL DE FRISE. (Art. milit.) On appelle ainsi, en termes de guerre, un moyen de fortification, un obstacle contre la cavalerie, pouvant remplacer les palissades et les abatis d'arbres. C'est une grosse pièce de bois percée et traversée de plusieurs pieux armés de pointes de fer, et longs d'environ cinq ou six pieds. Il sert à défendre un passage, ou à boucher

une brèche, ou à faire un retranchement pour arrêter la cavalerie. Les chevaux de frise ont quelque ressemblance avec les *triboles* de la milice byzantine, et avec les machines appelées *cattus* par Végèce, et que César nomme *ericius*. On a fait usage d'un autre *cheval de frise*, garni d'artifices, qu'on a appelé *roulant*. Quand l'ennemi attaquait la place et tentait l'assaut, on allumait l'artifice de cette machine, et on la roulait en l'abandonnant à elle-même. Au dire de divers auteurs, le nom de cheval de frise provient de l'emploi qui en a été fait la première fois en 1594, au siége de Groningue, ville de la Frise. Mais on le croit d'une invention plus ancienne, les antiquaires ayant cru le reconnaitre sur une médaille de Licinius, et ayant été amplement décrit dans la chronique de Nicolas Jamsilla, qui en attribue l'invention au marquis Bertoldo, lequel, dans les guerres du dixième siècle, entoura de cet obstacle l'armée pontificale et la défendit ainsi contre l'ennemi. Montecuccoli lui donna le nom de *chevalier de frise*, et d'autres l'appellent *chevalet*. Le P. Amiot (1782) a rapporté en France les dessins de divers chevaux de frise chinois, en usage dès les temps les plus reculés. Sobiesky, marchant à la délivrance de Vienne, avait un grand équipage de chevaux de frise. Des chevaux de frise portatifs ont été employés pendant quelque temps dans l'expédition d'Égypte. Une image des chevaux de frise est gravée dans le *Journal de l'Armée* (tome Ier, p. 179).

CHEVAL D'ÉGYPTE. Voy. RACE.

CHEVAL DE GUERRE. En lat. *bellator equus*. Les chevaux de guerre se divisent tout d'abord en chevaux de *selle* et en chevaux de *trait*. Dans le nombre de ces derniers, on ne fait jamais entrer les plus massifs, tels que les boulonnais et les flamands, parce que leur allure est trop lente, leur alimentation trop dispendieuse, et leur prix d'achat trop élevé. La taille, pour ce service, n'a pas été fixée; on demande seulement qu'elle s'approche de celle de l'arme des dragons. Les chevaux affectés à l'artillerie doivent être d'un tirage rapide, comme le sont à peu près ceux des postes et des messageries; moins de vélocité et de force sont exigées pour les chevaux qui trainent les vivres, les fourrages, les ambulances, etc. Voy. CHEVAL DE TRAIT. — Les chevaux de selle sont distingués ou communs : les premiers servent à monter les officiers de tous grades et des corps d'élite; on destine les seconds aux simples cavaliers. Ces derniers chevaux forment trois classes, dont l'une pour la cavalerie légère, l'autre pour les dragons, et la troisième pour la grosse cavalerie. Cette classification est établie principalement sur la taille. En France, on trouve plus facilement des chevaux de la première et de la troisième de ces catégories, que de ceux de la deuxième. A cause de la rigueur avec laquelle on tient à la taille, pour les troupes légères, on en exclut les chevaux bretons, et surtout les auvergnats, vifs, légers, souples, durs à la fatigue, mais dont la taille la plus ordinaire ne dépasse pas 1 mètre 46 centimètres. Les chevaux des troupes légères hongroises et cosaques ne sont pas plus grands. Aux qualités que réunissent les bons chevaux ordinaires, selon leur genre de service, les chevaux de guerre devraient en joindre de particulières, ou du moins un plus haut degré de quelques-unes ; ainsi, ils devraient avoir beaucoup d'ardeur unie à une grande docilité, une prompte et entière obéissance aux moindres aides, sans se dérouter par les mouvements irréguliers auxquels est exposé le plus habile cavalier dans l'agitation et le tumulte du combat; une impassibilité telle qu'elle puisse résister à toutes les épreuves au milieu d'une action vive, où tant d'objets différents peuvent frapper les yeux et les oreilles; une grande facilité d'entretien alimentaire, tant sous le rapport de la qualité et de la ration du fourrage et des boissons, que de la durée des repas et de l'intervalle qui peut les séparer; un naturel pacifique avec les autres chevaux. La nature donne ces qualités, et l'éducation les perfectionne; il résulte de là que celles qui tiennent à l'énergie, à la rusticité, se rencontrent plus communément chez les chevaux nourris dans les haras sauvages, et celles qui concernent l'obéissance, la docilité dans les combats, se montrent facilement dans ceux qui, nés ou introduits de bonne heure dans les haras militaires, tels qu'il en existe dans le Nord, y ont reçu, dès leur enfance, une éducation appropriée à leur destination.

CHEVAL DE HALAGE. Voy. CHEVAL DE RIVIÈRE.

CHEVAL DE HARNAIS. Voy. CHEVAL DE TRAIT.

CHEVAL DE LA CAMARGUE. Voy. RACE.

CHEVAL DE L'UKRAINE. Voy. RACE.

CHEVAL DE MAIN. Voy. MAIN.

CHEVAL DE MAITRE. Ce cheval diffère peu du *cheval de promenade*. Il doit être fin et généreux. Ces chevaux sont fournis par le Limousin, le Mecklembourg, etc.

CHEVAL DE MANÉGE ou *Propre au manége*. En lat. *tractabilis, frenis parens, exercitatus*. Ce cheval étant destiné à exécuter des mouvements gracieux, doit être beau, léger, vif et nerveux. Il doit avoir les allures relevées plutôt qu'allongées, l'encolure rouée, les reins longs, la croupe arrondie, l'avant-bras et les jambes courts, les jarrets coudés, les canons longs, les paturons long-jointés, et une belle bouche. Il doit, en outre, être très-sensible aux aides, et avoir beaucoup de douceur et de docilité, des mouvements trides et brillants. L'Andalousie fournit les plus beaux chevaux de manége. On en trouve aussi dans la Normandie et dans le Limousin, dans le Danemarck et dans le Mecklembourg.

CHEVAL DE MAUVAISE NATURE. Voy. NATURE.

CHEVAL DE MECKLEMBOURG. Voy. RACE.

CHEVAL DE PACOLET. C'est un cheval de bois, fabuleux (*equus fabulosus*), qui allait dans les airs et qui se conduisait avec une cheville ; il en est fait ample mention dans le roman de Valentin et Orson, et autres auteurs.

CHEVAL DE PARADE. En lat. *equus ad pompam*. Cheval dont on se sert dans les cérémonies et dans les occasions d'apparat, plutôt pour la beauté de ses formes que pour le service réel.

CHEVAL DE PAYS. On nomme ainsi un cheval provenant de père et mère du pays même où l'on se trouve ou dont on parle; et l'on dit en parlant d'un cheval commun et de peu de ressource, mais propre à la marche, qu'il *n'est bon que pour aller par pays*. — Les marchands appellent *chevaux du pays*, ceux qu'on tire de la haute Normandie, et *chevaux de mauvais pays*, les chevaux picards.

CHEVAL DE PIQUEUR. Ce cheval devant servir à monter un domestique qui porte souvent des bagages, doit être plus étoffé, plus fort et plus vigoureux que le cheval de maitre, et plus propre à résister à la fatigue.

CHEVAL DE PLUS D'ABATTAGE. On le dit d'un cheval de selle qui, sans être aussi agréable à monter qu'un autre, est cependant plus fort et en même temps plus rapide à la course.

CHEVAL DE POSTE. En lat. *veredus*. Les chevaux de poste doivent être très-forts, plutôt trapus que grands, peu ardents, dociles et d'un bon tempérament : on nomme *porteur*, le cheval monté par le *postillon*; *mallier* ou *brancardier*, celui qui est dans les brancards; et *bricolier* ou *sous-verge*, celui placé à la droite des autres, sous la main du postillon. — Pour les bidets de poste, voy. CHEVAL DIT BIDET.

CHEVAL DE PROMENADE. La conformation du cheval de promenade doit être à peu près la même que celle du cheval de manége. Ce cheval pouvant être monté par des vieillards ou par des malades, aura une taille moyenne, et joindra à la beauté des formes la docilité, l'exacte obéissance, une bonne bouche, des allures douces et sûres, une tranquillité et une franchise à l'épreuve de tous les objets capables d'effrayer. L'Andalousie, le Limousin, la Normandie, etc., fournissent des chevaux de promenade.

CHEVAL DE PUR SANG, DE PREMIER SANG ou DE COURSE. Voy. RACE.

CHEVAL DE RACE. D'après l'usage, cette expression indique toujours une descendance des chevaux les plus distingués par leur origine et leurs qualités; tels sont principalement ceux que produit l'Arabie.

CHEVAL DE RESSOURCE, DE BEAUCOUP DE RESSOURCE. Voy. BOYAU et RESSOURCE.

CHEVAL DE RIVIÈRE ou DE HALAGE. Les chevaux de rivière sont destinés à tirer les bateaux. C'est un service très-pénible qui se fait au bord de l'eau, dans l'humidité, et qui ruine très-promptement les chevaux qu'on y emploie. Ces chevaux doivent être très-forts, ramassés et avoir d'excellents pieds. Ceux de la Bretagne sont utilement employés pour le service de la rivière. On appelle *courbe de chevaux* (en latin *bigæ*), deux chevaux accouplés qui tirent les bateaux avec une corde pour les remonter. Plusieurs courbes forment ce qu'on nomme un *rhum*.

CHEVAL DE ROMAGNE. Voy., à l'art. RACE, *Races italiennes*.

CHEVAL DE ROULAGE. Les chevaux de roulage, destinés à trainer de lourdes voitures au pas, doivent avoir les formes très-développées, la tête carrée, l'encolure épaisse et courte, l'avant-main chargé, les épaules fortes et rondes, le poitrail large, le dos, les reins, la

croupe doubles, les membres bien ouverts et musculeux. Les chevaux de roulage reçoivent des noms différents suivant la place qu'ils occupent. Il y a un *limonier*, un cheval de *cheville*, placé en avant du limonier, et un cheval de *devant*, qui est le premier. Les autres, quand il y en a plus de trois, prennent des noms numériques. Le limonier doit être le plus fort, avoir de bons reins et des jarrets larges et très-coudés ; cette disposition lui permet de s'assurer et lui donne un grand avantage dans les descentes un peu rapides. Les autres doivent être francs du collier. On exige de celui de devant qu'il ait principalement une bonne vue et qu'il soit plus léger, plus obéissant que les autres. Les chevaux de roulage se tirent de la Picardie, du Boulonnais, de la Franche-Comté, de la Flandre, etc. A l'article *Cheval de trait* on trouvera d'autres particularités propres aux chevaux de roulage. Voy. aussi Appareiller.

CHEVAL DÉSAGRÉABLE. Se dit d'un cheval trop sensible, que l'on a mené rudement, par opposition à *fin*, *agréable* et *bien dressé*. Voy., à l'article Défaut, *Des chevaux trop sensibles*.

CHEVAL DE SANG. En Angleterre, cette expression signifie la même chose que *avoir de la race*. Voy. cet article.

CHEVAL DES ARDENNES. Voy. Race.

CHEVAL DE SELLE. En latin *equus sellaris*, *sessilis*. Les chevaux les plus propres à la selle sont ceux qui ont les formes sveltes, les mouvements trides, de la légèreté dans l'avant-main, les extrémités fines, sèches, peu garnies de poils, et surtout une bonne bouche. On divise les chevaux de selle, d'après le service spécial qu'on en exige, en *cheval de course*, *de chasse*, *de manége*, *de promenade*, *de maître*, *de piqueur dit bidet*, etc. Un cheval de selle servant au pas, doit porter un fardeau égal au tiers du poids de son propre corps, c'est-à-dire 100 kil. s'il en pèse 300. Telle est ordinairement la proportion entre le poids d'un fort cheval de selle et celui de son cavalier avec le harnachement et le porte-manteau. Quant au trajet, un bon cheval de selle portant un fardeau comme il vient d'être dit, doit parcourir en sept ou huit heures, sur un chemin à peu près horizontal, environ 40 kilom., en se reposant une ou deux fois. Etant bien gouverné, il soutiendra longtemps cette marche sans se fatiguer. Dans le cas où il serait chargé d'un fardeau inanimé au lieu de porter un homme, il pourrait soutenir une charge plus forte d'un tiers, y compris le bât, en faisant à peu près le même chemin. La vitesse, c'est-à-dire la faculté de parcourir en peu de temps un grand espace, est infiniment plus grande dans le cheval de selle que dans aucune des autres espèces d'animaux terrestres ; on pense qu'elle tient plutôt à la puissance de l'organe pulmonaire, qu'à l'énergie des muscles locomoteurs. On en a des indices par la moindre corpulence possible, eu égard à la taille, qui doit être moyenne ; par la conformation appropriée à l'élancement qui constitue le saut, élément du galop rapide ; par la poitrine haute, qui est la structure favorable au développement et au jeu des poumons, etc. Cependant, même un écuyer exercé ne prononcera sur le mérite d'un coureur que d'après sa généalogie et les preuves qu'il aura données dans les courses. Dès l'âge de quatre ou cinq ans, un coureur a acquis ordinairement le maximum de la vitesse ; il atteint par conséquent ce maximum à un âge moins avancé que celui dont il a besoin pour posséder le maximum de la force. Pour avoir sur ce sujet de plus grands détails, voy. Course. Quant à la progression du cheval ordinaire, aux trois allures, voici les observations qui ont été faites : il parcourt, terme moyen, par minute :

Au bon pas. . . 100 mètres.
Au petit trot . . 200 id.
Au petit galop . 320 id.

Pour le régime à suivre à l'égard du cheval de selle à l'écurie, avant le départ, pendant la course et après le voyage, voy. Régime.

CHEVAL DE SERVICE. On le dit d'un cheval qui tire et porte, et qui est habitué à ce service.

CHEVAL DE SUITE. On appelle ainsi, dans les équipages, les chevaux destinés à être montés par les domestiques ou les palefreniers.

CHEVAL DÉSUNI. Voy. Galop.

CHEVAL DE TÊTE. Voy. École.

CHEVAL DE TRAIT, de TIRAGE, de HARNAIS. En lat. *equus jugatorius*. Celui qui tire une voiture, une charrue, etc. Les chevaux destinés à ce service doivent avoir des formes plus développées que les chevaux de selle, et toutes les parties du corps plus amples et plus prononcées. La même légèreté, la même souplesse dans les mouvements ne leur sont pas nécessaires. On distingue les chevaux de ti-

rage en *chevaux de luxe* et en *chevaux de gros trait*. On classe parmi les premiers les chevaux *de calèche, de carrosse, de cabriolet*, etc. Les chevaux de trait ordinaires sont ceux *de poste, de diligence*, *de roulage, de brasseur, de rivière*, etc.

Le calcul a démontré que dans les machines en mouvement les vitesses sont proportionnées aux forces motrices, et que pour produire une vitesse double, il faut doubler cette force. Des expériences ont fait voir qu'il en est de même d'une voiture roulant sur un chemin pavé ; car, tandis que, pendant ces expériences, le tirage au pas n'était que de 20 kilogrammes, il était de 40 kilogrammes quand les chevaux allaient au trot, qui est à peu de chose près le double de la vitesse de la première allure. Mais un fait très-remarquable, qui résulte aussi de ces mêmes expériences, c'est que le tirage sur des chemins unis de terre ou de sable, reste sensiblement le même, quelle que soit la vitesse des chevaux. Cela vient, pour sûr, de ce que les roues de la voiture ne rencontrant aucun obstacle, aucune cause ne se présente pour détruire ou retarder le mouvement acquis par le premier effort des chevaux ; tandis que sur un chemin pavé ou cahotant, une voiture non suspendue, traînée rapidement, éprouve des contre-coups et de fortes secousses, qui absorbent une certaine quantité de la force de traction des animaux : force qu'il leur faut renouveler sans cesse, pour continuer à rouler avec le même degré de vitesse. Ces faits autorisent à conclure, qu'il faut moins de force pour tirer une voiture suspendue, à charge égale, que lorsqu'elle ne l'est point ; que ce n'est pas sans motif qu'on donne aux brancards d'un chariot une certaine longueur, et qu'on place la charge principale vers le milieu de la voiture : cette charge, à raison principalement de l'élasticité des brancards, surtout dans les petits chariots à un seul cheval de la Franche-Comté, ne participant point aux petites secousses, ni subitement aux grandes qu'éprouvent les roues sur un chemin raboteux, se trouve portée aussi doucement que si la voiture parcourait un chemin uni. Ils jouissent à peu près des avantages propres aux voitures suspendues. Le tirage n'est pas le même, non plus, pour deux voitures chargées d'un même poids de marchandises différentes, par exemple, de paille et de fer. La première se trouve, jusqu'à un certain point, dans les conditions favorables des voitures suspendues, à cause de l'élasticité du fardeau même, et la seconde, dont les cahots qu'elle peut éprouver se communiquent à la masse sans élasticité qu'elle porte, ressent tous les désavantages qui résultent de cette circonstance.

Le tirage se fait du poitrail ou de la tête des chevaux, directement à l'essieu ; il faut, par conséquent, que la taille du cheval soit assortie à la dimension des voitures, et que lorsque deux chevaux sont attelés de front, ils soient égaux en force et en grandeur, autrement la ligne de tirage serait inégale, et l'animal le plus faible porterait tout le poids de la voiture et du travail. Des rouliers et des cochers ont pour habitude d'atteler les chevaux aussi près qu'il se peut de l'avant-train, ce qui rend la ligne de tirage plus oblique et augmente la charge sur le dos du cheval. Cette pratique est bonne sur les routes montueuses et en mauvais état, mais dans tout autre cas on ne doit en attendre d'autre succès que de permettre aux voitures de tourner plus court et de traverser plus facilement des chemins tortueux ; avantages qui ne récompenseront jamais le surcroit de charge imposé aux chevaux, et le danger que les palonniers ne viennent frapper leurs jambes de derrière dans les descentes.

Un robuste cheval traîne aisément un fardeau qui pèse cinq à six fois au moins autant que lui, tandis qu'il serait écrasé s'il portait un poids égal à celui de son corps. Ce poids est, dans un cheval de force moyenne, de 250 kilog., et cet animal peut traîner facilement, sur un pavé à peu près horizontal, 1,000 kilog. de marchandises, non compris le poids de la voiture, qui est de 250 à 300 kilog. Au petit pas, et en employant toutes ses forces, il traînerait le double ; on ne doit cependant en exiger que la moitié, tout au plus deux tiers ; on laisse ainsi une réserve pour ce qu'on appelle le *coup de collier*. En France, la plupart des rouliers chargent de 1,000 à 1,200 kilog. ; les Comtois, 100 ou 150 kilog. de plus. Ainsi chargés, les chevaux vont constamment au pas, et le ralentissement ou l'accélération de la marche est fort peu sensible aux montées et aux descentes ; ils font environ 24 kilom. en 10 ou 14 heures de suite. Les chevaux de diligence, allant au trot et parcourant 8 kilom. à l'heure, ont une vitesse quadruple de celle

des chevaux de roulage, et ils devraient par conséquent traîner quatre fois moins, c'est-à-dire environ 275 kilog., non compris leur part du poids de la voiture; mais ils traînent davantage. Il est vrai que d'ordinaire ils ne travaillent guère que quatre heures par jour. « Chacun d'eux, dit M. Charles Dupin, transporte en général trois personnes et leurs effets; d'ordinaire on passe 15 kilog. d'effets à chaque voyageur, et presque toujours il en a le double avec lui, sans compter les paquets de commission dont la diligence ne manque pas de se charger; on peut donc hardiment supposer qu'il y a 50 kilog. d'effets et de ballots par voyageur, ce qui, joint à 70 kilog. du poids du voyageur, fait 120 kilog. par personne, et 360 kilog. pour le poids que chaque cheval doit tirer. » Les diligences françaises, tout à fait vides, pèsent 2,000 kilog., et chargées, jusqu'à 7,500, tandis que les diligences anglaises complétement chargées ne pèsent que 3,000 kilog. Les malles-postes françaises font environ douze kilomètres à l'heure. En Angleterre les chevaux de diligence galopent en raison de seize kilom. à l'heure. Ce point extrême de rapidité a été obtenu sans forcer les chevaux à un travail trop rude; on les nourrit bien, on les ménage, on les relaye souvent. Les voitures accélérées, qu'on nomme *fast-coach*, et le service des postes, offrent encore une plus grande rapidité; mais les chevaux qu'on y emploie ne peuvent guère travailler que pendant quatre ans. La nature des chemins ainsi que la forme des voitures doivent être prises en considération dans les calculs de ce genre, et l'on ne peut conclure du tirage d'un seul cheval à celui de plusieurs attelés ensemble. Voy. Voiture et Attelage.

A l'article *Cheval d'agriculteur* on trouvera des particularités relatives aux chevaux de trait en général. Pour les règles à suivre à l'égard des chevaux de trait en voyage, voy. Régime et Appareiller.

Nous transcrirons ici, malgré des redites inévitables et de légères contradictions, quelques pages du *Cours d'équitation militaire de Saumur*, où le sujet qui nous occupe est traité avec une grande connaissance de la matière, particulièrement pour ce qui se rapporte aux chevaux de trait destinés aux divers services militaires. « Le cheval rend d'autant plus de services qu'il est employé d'une manière plus conforme à sa constitution physique et à ses habitudes. Le cheval de trait propre au service de l'artillerie doit être envisagé comme cheval qui *porte*, qui *tire* et qui *court* en même temps, par conséquent il doit avoir une partie des qualités qui distinguent ces différentes espèces de chevaux. Trop souvent on a eu le tort de ne considérer, dans le cheval de trait, que les qualités propres au tirage; aussi beaucoup de ces chevaux, trop lourds et trop matériels pour le service qu'on exigeait, éprouvaient une usure prématurée, ainsi que tous les accidents et maladies, suites ordinaires d'un travail forcé et hors de proportion avec la force et la conformation de ces animaux. Si à cette cause première de dépérissement on joint la funeste pratique, qui n'est que trop suivie, d'exiger de ces chevaux, dès l'âge de cinq ans, les mêmes travaux qu'on ne devrait leur demander qu'un an plus tard, lorsqu'ils en ont acquis l'habitude progressive et que l'action vitale, cessant d'être employée au développement des formes, a tourné tout entière au profit des forces musculaires, on comprendra facilement pourquoi une partie des jeunes chevaux de remonte périt pendant les premières années qui suivent leur admission dans les corps. Le cheval de trait propre au service de l'artillerie doit être d'un âge fait, de cinq à huit ans : les réglements ont déterminé l'âge de cinq ans faits, comme minimum pour son admission dans les remontes, en énonçant cet âge par 60 *mois révolus*, pour éviter les fausses interprétations. Il doit être de la taille de 1 m. 515 mill., à 1 m. 570 mill., parfaitement d'aplomb, pas trop long de corps; il doit avoir les formes dégagées, mais bien fournies; les épaules suffisamment larges pour l'appui du collier, mais pas trop chargées; le corps plein, les côtes bien tournées, les extrémités solides, le canon un peu fort, mais pas trop long-jointé, et surtout les pieds excellents. Il faut en outre qu'il réunisse autant que possible les qualités du cheval de selle, qu'il trotte et galope avec aisance, que ses allures soient égales, et qu'enfin il ne soit pas ombrageux. — Les chevaux de trait doivent être accouplés par taille, par âge, par force, par tempérament, et, si cela se peut, par robe. — Un cheval de moyenne taille, bien constitué et nourri convenablement, peut traîner, au pas, sur une route ordinaire, en marchant sept à huit heures par jour, un poids de 500 à 600 kilog. Mais le même cheval employé au service

des armées ne pourrait, sans inconvénient, être chargé de traîner un poids de plus de 350 kil., non compris la voiture, qui doit être aussi légère que possible; car il faut considérer, pour ce cheval, la longueur des marches, la difficulté ordinaire des chemins, les accélérations d'allure forcées par maintes circonstances, et surtout les bivouacs et les privations qu'il peut avoir à supporter. Aussi le tirage des bouches à feu, en campagne, et des autres voitures destinées au service de l'artillerie, est généralement calculé à raison de 250 à 300 kilog. par cheval. — C'est en gravissant une montagne que le cheval de trait exerce sa force avec le moins d'avantage, quoique ce soit dans ce cas qu'il fasse agir ses muscles avec le plus d'énergie. — Quand un cheval a un grand obstacle à vaincre, il se convertit lui-même en *levier*; ses pieds de derrière en font le point d'appui, le centre de gravité de son corps porte dessus pour s'élancer à la plus grande distance possible. Par ce moyen, l'action combinée de son poids et de sa force musculaire se trouve transmise aux traits, et lui fait vaincre la difficulté autant par son poids que par sa force; car les muscles de la jambe agissent sur les os avec un si grand désavantage mécanique, surtout dans l'avant-main, que, dans les grands efforts, les membres antérieurs du cheval ne lui servent que de point d'appui, quand il emploie la plus grande énergie à les étendre. — Pour que le cheval tire avec le plus d'avantage possible, il faut que la ligne de tirage soit plus élevée que sa poitrine, formant un très-petit angle avec le plan horizontal; par ce peu d'inclinaison la ligne de traction est en quelque sorte perpendiculaire à la face de ses épaules, et toutes les parties de la base de l'encolure sont également pressées par le collier. En supposant plusieurs chevaux attelés les uns devant les autres, l'effet de leurs efforts sera d'autant moindre pour chacun, que sa distance au poids qu'il doit mettre en mouvement sera plus grande. Ainsi, plus les traits sont courts, et plus les chevaux sont attelés avec avantage, parce qu'ils sont moins éloignés du fardeau, que cependant ils ne doivent pas toucher dans le recul. — L'attelage s'effectue sur des voitures à *brancards* ou à *limonière*, et sur des voitures à *timon*. Les premières sont ordinairement à deux roues, et le cheval qui est placé dans les brancards est destiné en même temps à tirer, à diriger la voiture et à la maintenir en équilibre. Ce cheval, fatiguant nécessairement plus que ceux qui ne font que tirer, doit être choisi parmi les plus forts et les plus solides. Dans les voitures à deux roues, les chevaux peuvent être attelés à la file l'un de l'autre; alors, celui qui est en avant du limonier est attelé sur le bout des brancards. Ces chevaux peuvent aussi être attelés par deux ou trois de front. Dans les voitures à limonière, lorsqu'il y a trois chevaux de front, la limonière doit être fixée au centre de la voiture; lorsqu'il n'y en a que deux, la limonière peut être également fixée au centre, et alors le second cheval est attelé sur une traverse, ou un palonnier, qui dépasse le côté gauche de la voiture; ou la limonière est placée sur le côté droit de manière que le bras de gauche soit au centre de la voiture. Ce dernier mode est celui que les Anglais emploient pour les voitures d'artillerie : il est plus régulier pour le placement de deux chevaux; mais il présente l'inconvénient de fatiguer davantage le limonier dans les descentes. Le point de résistance étant de côté, ce cheval doit vaincre, outre la poussée de la voiture, la tendance qu'elle a à tourner du côté le plus éloigné du point d'attache de la limonière. Les voitures à deux roues peuvent être aussi attelées avec un timon; mais il faut alors que le timon soit supporté par les deux chevaux soit sur leur dos au moyen d'une pompe et de deux sellettes sur lesquelles cette pompe se meut, soit, lorsque le timon ne présente pas un poids considérable, par deux points d'attache disposés sur les colliers même des chevaux, de manière à ne pas gêner leurs mouvements. C'est ce qui a été fait dans les nouvelles voitures de l'artillerie française : quoiqu'ayant quatre roues, elles présentent l'effet des voitures à deux roues, par suite de l'indépendance qui a été conservée entre l'avant-train et l'arrière-train. On a préféré dans ces voitures le timon à la limonière, parce que le timon est toujours placé au centre de la voiture, que dans les descentes les deux chevaux agissent également sur le centre, ce qui les fatigue beaucoup moins, et que d'ailleurs leur attelage est bien plus facile à exécuter. Les voitures à quatre roues sont ordinairement à timon, et les chevaux sont placés deux par deux; ceux de timon peuvent être attelés directement sur la voiture par une volée fixe, ou par l'intermé-

diaire d'un palonnier. Dans le premier cas, la force des chevaux a plus d'effet, mais le tirage est plus dur, parce que les cahots se communiquent plus directement au collier des chevaux ; dans le second cas, le tirage est plus doux, mais l'effort des chevaux a moins d'effet par la décomposition des forces que procure le palonnier. Ces deux moyens sont également en usage; mais dans le service de l'artillerie, le tirage à volée fixe a été préféré. Les chevaux de devant peuvent être attelés de deux manières : sur le timon, au moyen d'une volée mobile, ou traits sur traits avec les chevaux de derrière. Ce dernier mode d'attelage est sans contredit le plus favorable, lorsqu'il est disposé de manière que chaque cheval conserve une indépendance entière, telle que l'action de l'un ne se communique point aux autres. On obtient ce résultat au moyen de crochets ou boutons placés sur les traits des chevaux, qui se trouvent en arrière à environ 27 centimètres, ce qui laisse à chaque cheval assez de latitude pour n'être point entraîné par celui qui est devant lui. Ce mode d'attelage ainsi disposé a l'avantage de donner une ligne de tirage continue dans la direction la plus favorable pour l'action du collier, et d'offrir le moins de décomposition de forces possible, de telle manière que les efforts de tous les chevaux sont, dans toutes les circonstances, transmis directement au fardeau. Dans les nouvelles voitures de l'artillerie française, ce mode est le seul praticable : le timon devant être supporté par le cou des chevaux de derrière, il ne permet pas que le tirage des chevaux de devant s'effectue par le moyen d'une volée de bout de timon ; ce qui, dans certains cas, ferait peser tous les efforts sur les chevaux de derrière. — On place quelquefois une limonière sur les voitures à quatre roues ordinaires, mais alors cette limonière n'a d'autre objet que de pouvoir disposer trois chevaux de front : elle ne sert, comme le timon, qu'à diriger la voiture sans rien supporter de son poids. »

CHEVAL DE TROIE. Voy. CHEVAL DE BOIS, 3e art.

CHEVAL DE TROIS QUARTS DE SANG, ou *ayant une tache de sang*. On désigne par ces expressions les chevaux de sang mêlé.

CHEVAL DE TROUPE. Voy. CHEVAL DE GUERRE.

CHEVAL D'ÉTUDE. Voy. ÉCOLE.

CHEVAL DIT BIDET. Les *bidets* sont des chevaux de petite taille, destinés à être montés et à fournir en peu de temps des courses longues et souvent répétées. Dans ces chevaux, on recherche plutôt la bonté des jambes et la solidité des pieds que la beauté des formes et une bonne bouche. On veut qu'ils soient entiers pour mieux supporter la fatigue. Un bon bidet doit être étoffé, court et ramassé, d'un âge fait, d'un bon tempérament, peu ardent, peu sensible aux aides, sans fantaisies, et surtout point rétif ; ce qui arrive fréquemment à ces sortes de chevaux. Il doit galoper aisément, près de terre, sans faire sentir ses reins, avoir la poitrine ample et les extrémités bien formées. On distingue trois sortes de bidets : les *bidets de poste*, les *bidets d'allure* et les *trotteurs*. Les premiers servent à monter des courriers et des estafettes. On les tire de la Bretagne, du Perche, de la Beauce et des Ardennes. Les seconds sont ceux qu'on a dressés à l'amble, et qui vont à cette allure ou au pas relevé ; ils montent les fermiers, les bouchers et quelquefois les commis voyageurs; ces chevaux sont ordinairement écourtés et portent la queue en cadogan ; leurs allures sont vives, mais ils sont peu sûrs à monter; souvent employés dès l'âge de trois ans, ils sont bientôt ruinés, ils coûtent fort cher et conservent leur énergie jusqu'à six ou sept ans au plus. Les derniers sont ordinairement de bons chevaux et moins chers que ceux d'allure, parce qu'ils ne vont ni l'amble, ni le pas relevé. Ils ont l'encolure droite, le corps arrondi, les membres bons, une taille moyenne et une conformation qui diffère peu de celle des précédents ; on les tire de la Beauce ou de la Brie.—On appelle *double bidet*, un bidet qui est de plus haute taille que ceux ordinaires. — *Première selle*, se dit du premier bidet de l'écurie d'un maître de poste.

CHEVAL D'ORAN. Voy. RACE.

CHEVAL DROIT. Voy. DROIT.

CHEVAL DU BON DIEU. Voy., à l'art. CHEVAL, *Application du mot cheval à d'autres animaux et en mécanique*.

CHEVAL DU CAP. Voy. COUAGGA.

CHEVAL DU DIABLE. Voy., à l'art. CHEVAL, *Application du mot cheval à d'autres animaux et en mécanique*.

CHEVAL DU HOLSTEIN. Voy. RACE.

CHEVAL DU POLÉSINÉ. Voy., à l'art. RACE, *Races italiennes*.

CHEVAL DUR. Voy. Dur au fouet et a l'éperon.

CHEVAL EFFRAYÉ. Voy. Armoiries équestres.

CHEVAL ÉLANCÉ. Celui dont le corps est long, effilé, et qui a peu de ventre.

CHEVAL EN ACTION. Voy. Action.

CHEVAL EN BON ÉTAT. Qui est bien en chair, qui a la chair ferme.

CHEVAL EN ÉTAT. Les marchands de chevaux appellent ainsi un cheval qui n'est ni gras ni maigre.

CHEVAL ENGARROTTÉ. Voy. Mal de garrot.

CHEVAL ENTIER. Voy. Entier.

CHEVAL ENTIER A UNE MAIN. Voy. Entier, 2e art.

CHEVAL ENTRAINÉ. Celui qui est préparé pour la course. Voy. Entrainement.

CHEVAL ENTRE DEUX SELLES. Cheval de taille moyenne.

CHEVALER. v. Action du cheval qui, en allant de côté, croise les jambes de devant ou celles de derrière l'une sur l'autre. Les pas de côté ne seraient pas corrects s'ils n'étaient pas cadencés et séparés les uns des autres de manière que le pied qui *chevale* ne touche jamais celui qui fait appui.

CHEVALEREUX. adj. Ce mot, que l'on considérait comme synonyme de *valeureux, prêt à monter à cheval, disposé à se battre, à participer à un combat chevaleresque*, était encore en usage sous Louis XI (1460).

CHEVALERIE. s. f. Ce mot signifie un ordre, un honneur militaire, une marque ou degré d'ancienne noblesse, ou la récompense de quelque mérite personnel. La *chevalerie* était le premier degré d'honneur dans les armées, et ne s'obtenait ordinairement que par de beaux faits d'armes. Plusieurs ordres de chevalerie ont été faits pour des factions, des tournois, des mascarades, etc. Il paraît que la chevalerie naquit dans le midi de la France, et qu'elle ne prit de la considération et de la puissance que quand les tournois furent en grande vogue, et quand une multitude de principautés rivales du trône luttèrent avec lui d'éclat et de puissance.

Epithètes de la chevalerie. Noble, honorable, loyale, pieuse, crédule, galante, etc.

Rabelais a employé le mot *chevalerie*, dans le sens d'*équitation*, exercice du cheval.

CHEVAL ESPAGNOL. Voy. Race.

CHEVAL ESTRAC. Voy. Estrac.

CHEVAL FAIT. Se dit d'un cheval qui n'est plus jeune et qui est dressé. Les chevaux *faits* sont ordinairement fort sages, et conviennent particulièrement aux femmes. Voy. Amazone. — *Cheval fait*, se dit aussi relativement à l'éducation de l'animal, lorsqu'elle est complète. Si elle a été obtenue graduellement, elle ne pourra jamais se perdre entièrement. — *Cheval de service* est synonyme de *cheval fait.*

CHEVAL FAUX. Voy. Galop.

CHEVAL FIN. Se dit d'un cheval qui a la tête sèche, les formes dégagées, les jambes en rapport avec le corps, et peu de crins au fanon. Un cheval fin est bon pour la chasse, la promenade, le manége, et pour monter un maître, ce qui le fait appeler *cheval de maître.* Un cheval fin apprécie les moindres mouvements du cavalier, et sait répondre avec prestesse à ce qu'il lui demande. — On entend aussi par *cheval fin*, celui qui répond vivement aux aides. — Un cheval *fin* est un cheval de prix.

CHEVAL FLAMAND. Voy. Race.

CHEVAL FONDU. Jeu où plusieurs enfants sautent, l'un après l'autre, sur le dos d'un d'entre eux, qui se tient courbé dans l'attitude d'un cheval, sur les genoux d'un de ses camarades. *Jouer au cheval fondu.*

CHEVAL FRAIS. Voy. Frais.

CHEVAL GAI. Voy. Armoiries équestres.

CHEVAL HAUT, ou HAUT MONTÉ, ou MONTÉ HAUT. Se dit de celui dont les jambes sont trop longues en proportion du corps. Ces sortes de chevaux ont ordinairement l'avant-bras et les extrémités grêles.

CHEVAL HOLLANDAIS. Voy. Race.

CHEVAL HONGROIS. Voy. Race.

CHEVAL HORS D'AGE. Voy. Dentition.

CHEVAL HORS D'ÉCOLE. Voy. École.

CHEVAL HORS DE MAIN ou HORS LA MAIN. Voy. Main.

CHEVALIER. s. m. En lat. *eques*. Celui qui avait reçu l'ordre de *chevalerie*. Chaque *chevalier* avait un *écuyer* chargé de présenter avant le tournoi ou avant le combat, le cheval à son maître. — Se dit aussi de celui qui a été reçu dans un ordre militaire ou religieux. — A Sparte, on donnait le nom de chevalier aux membres d'un corps d'élite établi pour la garde des rois. Ces chevaliers ne combattaient point à cheval; ce nom ne leur était donné que comme titre d'honneur. Ils

étaient divisés en six compagnies de cinquante hommes chacune. Il est à présumer que les trois cents Spartiates qui combattirent aux Thermopyles étaient les trois cents chevaliers. — Les chevaliers romains constituaient le second ordre de la république. Ils faisaient la force de l'armée et ne combattaient qu'à cheval. C'est d'où ils tiraient leur nom. Ils étaient montés aux frais de l'État. La marque de leur ordre était une robe à bandes de pourpre, peu différente de celle des sénateurs, et un anneau d'or qu'ils portaient au doigt et sur lequel on voyait une figure ou un emblème gravé sur une pierre sinon précieuse, du moins de quelque prix. Dans les jeux publics, les chevaliers occupaient les quatorze premiers siéges. — Au moyen âge, le titre de chevalier appartenait de droit et exclusivement aux personnes nobles de nom et d'armes, mais on n'y parvenait qu'après avoir passé par les rangs de varlet ou de damoiseau, de page et d'écuyer. Les chevaliers seuls pouvaient porter bannière, paraître dans les tournois, y disputer le prix, revêtir un collier d'or et une armure dorée, placer une girouette sur le haut de leur maison; ils prenaient le titre de *messire* ou de *monseigneur*, et leurs femmes celui de *madame*. Voici les habits d'un ancien chevalier et d'un écuyer : la chemise était brodée d'or au cou et aux poignets. On mettait sur sa chemise une sorte de camisole faite de petits anneaux de fer joints ensemble en forme de maille. Par-dessus cette jacquette de mailles, autrement appelée *haubert*, on voyait un pourpoint de buffle, une cotte d'armes, et, sur le tout, un grand manteau taillé comme celui que portaient le roi et les pairs. Les chevaux des chevaliers étaient appelés *courtaud, destrier, grand-chevaux, palefroi, quacheot, roussin*, etc. La chevalerie disparut avec le régime féodal. — Chevalier est le titre qu'on donne à celui qui a été reçu dans une association militaire ou civile établie par un prince souverain. Voy. Cavalerie et Chevalerie.

Chevalier d'honneur. On le disait et on le dit encore quelquefois des écuyers et de ceux qui donnent la main aux reines et aux princesses. *Eques honorarius*.

Cor de chevalier. Sorte de cor ou de petite trompe qui a été en usage pendant longtemps parmi les chevaliers du moyen âge; il faisait pour ainsi dire partie de leur uniforme. Ils portaient quelquefois cet instrument à leur ceinture; quelquefois ils le suspendaient à un bandereau et le jetaient derrière leur dos pour le tenir à l'abri des coups de l'ennemi. Le cor avait plusieurs noms, et particulièrement celui d'*oliphant*, provenant d'*éléphant*.

CHEVALINE. s. f. et adj. Se dit substantivement dans le commerce, pour indiquer le trafic des chevaux. *Il fait la chevaline*. Pris comme adjectif, voy. Bête chevaline.

CHEVAL LIMOUSIN. Voy. Race.

CHEVAL MAL AJUSTÉ. Voy. Ajusté.

CHEVAL MALIN ou MALICIEUX. On le dit de celui qui use d'adresse contre la personne qui le monte. Voy. Malice et Malin.

CHEVAL MAL PLACÉ. Se dit d'un cheval qui avance trop le bout du nez, ou qui l'approche trop du poitrail. Voy. Placement de la tête.

CHEVAL MANQUÉ. On le dit des chevaux, ordinairement de bon service, mais dont la conformation n'est pas toujours aussi belle dans l'une ou l'autre partie de leur corps. Ces chevaux sont très-communs en France.

CHEVAL MARIN. (Myth.) Animal fabuleux qu'on représente ayant le devant d'un cheval et le derrière d'un poisson. On voit sur une monnaie antique, Vénus marine assise sur un *hippocampe* ou cheval marin. La déesse a la tête voilée, et la partie inférieure de son corps est couverte d'une tunique. Elle étend les bras vers l'Amour posé sur la queue de l'animal, et qui décoche une flèche.

CHEVAL MARQUÉ EN TÊTE. Qui a l'étoile ou pelotte au front. Voy. Robe.

CHEVAL MÉCANIQUE. On appelle ainsi le moteur d'une machine destinée à extraire l'eau de la terre et à l'élever jusqu'à une certaine hauteur, pour le besoin des arts et de l'industrie. De là est venu l'usage d'assimiler la force des machines agissant par d'autres moteurs, à l'effet de la force du cheval, que l'on évalue à 75 kilog. élevés de terre à la hauteur d'un mètre en une seconde. Ainsi, lorsqu'on dit qu'une roue mue par l'eau est de la force de 12 chevaux, on entend que sa force est telle qu'elle pourrait élever 12 fois 75 kilog. à un mètre de terre en une seconde. Cette force, dans les calculs des machines à vapeur, est appelée *cheval-vapeur*. Voy. Cet article.

CHEVAL MÊLÉ. On le dit d'un cheval de tirage dont les extrémités se sont embarrassées dans les traits qui s'attachent à la voiture.

CHEVAL MERLERAULT. Voy. Race.

CHEVAL MIS. On dit d'un cheval qu'il est *bien mis*, qu'il est *mal mis*, pour dire *bien* ou *mal dressé*, *bien* ou *mal ajusté*. Voy. Dresser et Mettre un cheval.

CHEVAL MOLDAVE. Voy. Race.

CHEVAL MORT. Voy. Avantages que l'on peut retirer du cheval mort.

CHEVAL NAPOLITAIN. Voy., à l'art. Race, *Races italiennes*.

CHEVAL NAVARRIN. Voy. Race.

CHEVAL NEDJI. L'une des variétés des plus vigoureux chevaux de la race arabe et de ceux de la Perse. Ce cheval est nourri d'une manière particulière; des dattes, de l'orge, du lait de chamelle, du bouillon de viande, et même de la viande; voilà ses aliments, et on ne lui permet l'usage de l'herbe que pendant quarante jours de l'année. (M. Hamont. *Mémoire sur les causes premières de la morve et du farcin*, 1842.)

CHEVAL NERVEUX. Voy. Nerveux.

CHEVAL NEUF. On appelle *neufs* les chevaux qui n'ont jamais été montés, ou qui n'ont point encore servi aux voitures et qu'on commence à y accoutumer. La manière dont on gouverne un cheval dans le commencement exerce ensuite une grande influence sur son intelligence et ses dispositions bonnes ou mauvaises. On a vu de bons chevaux devenir à jamais incapables de rendre le moindre service par suite de mauvais traitements. On doit se garder de livrer des *chevaux neufs*, soit pour les panser, soit pour les monter, à un homme brutal et adonné à la boisson. L'éducation d'un cheval neuf qui joint à de belles proportions un degré suffisant d'action, sera prompte et facile.

CHEVAL NOBLE. Se dit de celui qui a de la beauté dans les formes, et surtout dans l'avant-main.

CHEVAL NORMAND DE TRAIT. Voy. Race.

CHEVAL NORMAND MERLERAULT. Voy. Race.

CHEVAL OUVERT. Voy. Ouvert.

CHEVAL OUVERT DE DERRIÈRE. Voy. Ouvert.

CHEVAL OUVERT DE DEVANT. Voy. Ouvert.

CHEVAL PARESSEUX. Voy. Paresse.

CHEVAL PERSAN. Voy. Race.

CHEVAL PLACÉ. Voy. Station.

CHEVAL PLAT. Celui dont les côtes sont serrées, plates et avalées. Un cheval plat n'a jamais beaucoup d'haleine.

CHEVAL POITEVIN. Voy. Race.

CHEVAL POLONAIS. Voy. Race.

CHEVAL POUSSÉ DE NOURRITURE. Celui qui a trop mangé.

CHEVAL PRIS DE LA FUMÉE. On désigne ainsi un état particulier des chevaux lorsqu'ils sont restés quelque temps dans un lieu où l'air était chargé de fumée, ce qui arrive particulièrement quand le feu prend dans les écuries. La fumée contient de la matière empyreumatique volatile et des gaz impropres à la vie; en se mêlant à l'air, elle lui communique cette funeste propriété et asphyxie les animaux, qui, loin de chercher à se sauver, refusent de sortir de ces lieux : ils se laissent asphyxier si on ne parvient à les en retirer. Si l'on y parvient, ils se soutiennent à peine, ils restent immobiles sur leurs membres écartés, leur corps est en sueur, leur respiration accélérée, la conjonctive et la pituitaire sont rouges, les yeux saillants et larmoyants, les naseaux dilatés, la bouche ouverte; de ces deux cavités s'écoulent des mucosités jaunâtres, et la mort arrive, si l'on ne prévient pas la mort par l'asphyxie en saignant les animaux et en les mettant à l'air libre. Les gargarismes, les fumigations émollientes, les frictions irritantes sur le corps, les lavements, ne doivent pas être négligés; malgré ces soins il est à craindre que les chevaux ne meurent s'ils ont été longtemps exposés à la fumée.

CHEVAL QUI A DE L'ENSEMBLE. Voy. Ensemble.

CHEVAL QUI BOIT DANS SON BLANC. Voy. Robe.

CHEVAL QUI BOURRE A LA MAIN ou QUI DONNE DES BOURRADES. Voy. Bourrer.

CHEVAL QUI COMMENCE A SE POMMELER. Voy. se Pommeler.

CHEVAL QUI GALOPE SUR LE MAUVAIS PIED. Voy. Galop

CHEVAL QUI JOUE AVEC SON MORS. Voy. Frein, 2e art.

CHEVAL QUI MACHE SON FREIN ou SON MORS. Voy. Frein, 2e art.

CHEVAL QUI NAGE. Voy. Nager.

CHEVAL QUI N'A POINT DE RACE. On le dit d'un produit de ces accouplements que le hasard seul détermine entre des chevaux communs, qu'on ne s'est pas donné la peine d'appareiller.

CHEVAL QUI N'A POINT DE VENTRE. Cheval serré des flancs.

CHEVAL QUI NE FAIT QUE RÉCALCITRER. Voy. Récalcitrer.

CHEVAL QUI RONGE SON FREIN. Voy. Frein, 2e art.

CHEVAL QUI SE DÉMENT ou QUI NE SE DÉMENT PAS. Voy. se démentir.

CHEVAL QUI SE RETIENT. Voy. se retenir.

CHEVAL QUI VA LA HAQUENÉE. On le dit de celui qui va l'*amble*. Voy. Amble.

CHEVAL QUI VA VENTRE A TERRE. Voy. Courir a toutes jambes.

CHEVAL QUI VOLE. Voy. Vite comme le vent.

CHEVAL REBOURS. Voy. Rebours (adj.).

CHEVAL REFAIT. Voy. Refait.

CHEVAL SAGE. On le dit de celui qui, avec un degré d'action juste et convenable pour toutes les allures, n'oppose aucune défense aux volontés du cavalier. De tels chevaux sont malheureusement assez rares; cependant ils sont indispensables pour servir de monture aux dames, autrement elles ne seraient pas à l'abri de tout danger lorsqu'elles montent à cheval.

CHEVAL SAIN ET NET. Voy. Sain et net.

CHEVAL SANS POILS (*Equus caballus pilis carens*). Ce solipède, qu'un célèbre professeur de la Prusse, M. Naumann, médecin vétérinaire militaire, range, dans son *Manuel de zootechnie* (1828), entre la race islandaise et le zèbre, paraît être plutôt une nouvelle variété du cheval domestique transporté par les Européens en Afrique, sous la zône torride. Ce cheval est de taille moyenne, privé de crinière, comme de crins à la queue. Sa peau, parfaitement lisse et luisante, est d'un gris cendré plutôt foncé que clair. Sa tête rappelle le cheval arabe : front large, œil grand et vif, à fleur de tête, ganache un peu chargée ; il en diffère par le bas de la tête, qui se termine en pointe et lui donne assez la tête dite *conique*, que quelques-uns appellent *de brochet*. Les oreilles, quoique petites et fines, sont défectueuses en ce qu'elles se trouvent placées trop bas, sans toutefois être pendantes. L'encolure, assez longue, bien conformée, porte le *coup de hache*, fréquent chez les chevaux orientaux. L'attache de la tête est moins élégante que chez le cheval arabe. La partie supérieure du cou est sillonnée de plis nombreux. Le garrot est élevé et bien conformé, mais la colonne vertébrale est ensellée. Les reins sont bas et allongés, la croupe est avalée, la queue attachée très-bas. Le poitrail est large. Les epaules et l'avant-bras sont admirablement bien placés et conformés; leurs muscles sont forts et larges; la peau de ces parties est mince, et les veines y sont très-apparentes. Le sabot, plus rond qu'allongé, luisant, ne laisse rien à désirer. Le *cheval sans poils* présente une particularité qu'il est important de signaler ici, parce qu'on ne l'a encore observée chez nul autre solipède : c'*est que ses membres, à partir du genou et du jarret, sont constamment froids*. Nous ajouterons que l'École royale vétérinaire de Berlin a eu en sa possession un de ces animaux rares, dont l'existence est encore ignorée même d'un grand nombre de savants, sans en excepter des naturalistes. M. le comte de Lindenau, grand-écuyer de Frédéric-Guillaume III, roi de Prusse, acheta un cheval de cette variété au sieur Alpi, émigré français, ancien directeur de la Ménagerie de Versailles du temps de Louis XVI, et qui avait été réduit à courir les foires d'Allemagne avec sa ménagerie. D'après les renseignements pris chez M. Alpi, le cheval dont il est ici question avait été acheté, par lui, à un officier de l'armée autrichienne, qui l'avait ramené de Belgrade. M. Walter, professeur d'anatomie à l'école de Berlin, fut chargé de rechercher si ce cheval extraordinaire était effectivement *né sans poils*, et son rapport prouve que l'épiderme de ce cheval différait essentiellement de celui des chevaux ordinaires, et qu'en réalité le sujet dont l'école avait fait l'acquisition appartenait bien à une variété tout à fait distincte. Le prince de Repnin, qui vit ce même cheval à Berlin, en 1798, a confirmé l'opinion de M. Walter. Il a dit avoir rencontré, en Crimée, une espèce de chevaux analogues, qu'il comparait, quant à leur peau, aux *chiens turcs*, également privés de poils.

CHEVAL SANS TRAIN. Voy. Train, 1er art.

CHEVAL SAUVAGE. Voy., à l'article Cheval, *Espèce cheval*. Voy. aussi Haras.

CHEVAL SIFFLEUR. Voy. Cornage.

CHEVAL SOUPÇONNEUX. Voy. Soupçonneux.

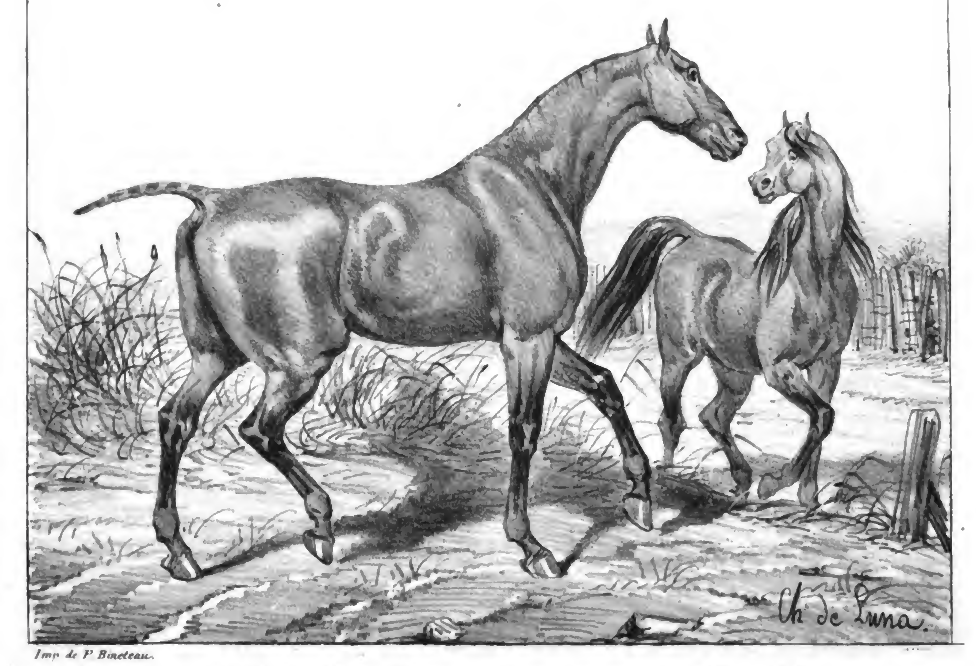
CHEVAL SOUS LA MAIN. Voy. Main.

CHEVAL STEPPEUR. De l'anglais *stepper*, marcher. On donne ce nom à des chevaux de luxe qui relèvent beaucoup du devant avec grâce et énergie, et détachent de terre par des mouvements de l'épaule. Ces chevaux sont fort recherchés pour le harnais. Il en est qui coûtent 5 à 6,000 francs.

CHEVAL SUISSE. Voy. Race.

CHEVAL SUR. Voy. Sur.

CHEVAL SUSCEPTIBLE. Voy., à l'article Défaut, *Des chevaux trop sensibles*.



Imp de P Bineteau.

Jument sans poils, couleur Bronze antique, présumée de Race Ethiopienne;

avec son Poulain provenant d'un Etalon Turc; le Poulain n'a point de poils autour des Lèvres et des Naseaux

CHEVAL SUSPECT. On le dit de celui qui n'offre que deux des trois symptômes caractéristiques de la *morve*. Voy. ce mot.

CHEVAL SYRIEN. Voy., à l'art. RACE, *Chevaux syriens*.

CHEVAL TARTARE. Voy. RACE.

CHEVAL TIQUEUX. Celui qui exécute habituellement avec la tête ou avec les membres un mouvement vicieux. Voy. TIC.

CHEVAL TOUT NU. Celui qui est sans selle et sans couverture.

CHEVAL TRANSYLVAIN. Voy. RACE.

CHEVAL TROUVÉ. Les chevaux que des militaires faisant campagne ou faisant partie d'un camp, trouvaient errants, et qu'ils recueillaient, étaient nommés *chevaux trouvés*. Un règlement de 1792 prescrit de remettre au chef de la gendarmerie de l'armée les *chevaux égarés* et *trouvés*.

CHEVAL TURC. Voy. RACE.

CHEVAL UNI ET JUSTE. Voy. GALOP.

CHEVAL USÉ. Celui qui porte le boulet en avant et se soutient sur la pince. Voy. PINÇARD et RAMPIN.

CHEVAL VAIN. Voy. VAIN.

CHEVAL-VAPEUR. Unité employée en mécanique pour évaluer la force des machines à vapeur. On entend par *force d'un cheval-vapeur*, un travail capable d'élever par seconde un poids de 75 kil. à la hauteur d'un mètre. Ainsi on dit : une machine à vapeur de 10 chevaux, de 20 chevaux, etc., pour une machine à vapeur capable d'élever à un mètre par seconde 750 kilog., 1,500 kilog., etc. Voy. CHEVAL-MÉCANIQUE.

CHEVAL VIF. Celui qui a du feu, de l'ardeur, de la vivacité ; qui est sensible à l'éperon. Voy., à l'article DÉFAUTS, *Des chevaux ardents*.

CHEVAUCHÉE. Voy. CHEVAUCHER.

CHEVAUCHEMENT. s. m. En latin *superpositio*. Déplacement des fragments d'un os fracturé, lorsque, au lieu d'être bout à bout, ils sont parallèles l'un à l'autre dans une plus ou moins grande étendue. C'est ce qu'on appelle en chirurgie, *déplacement selon la longueur*.

CHEVAUCHER. v. En latin *equitare*. Vieux mot qui exprime l'action d'aller à cheval. L'on appelait *chevauchée* (en latin *equitatio*), les voyages à cheval qu'étaient obligés de faire certains officiers pour satisfaire au devoir de leur charge. En termes de manége, on emploie le mot *chevaucher* dans ces deux phrases : *Chevaucher long*, *chevaucher court*, c'est-à-dire être accoutumé à avoir ses étriers longs ou courts. Enfin, on entend par *chevaucher*, l'action du cheval faible et incertain dans ses allures, qui se taille les boulets en marchant. Pris dans cette dernière acception, voy. se COUPER.

CHEVAUCHEUR. s. m. Nom que l'on donnait autrefois aux maitres de poste.

CHEVAUCHONS. adv. Se dit de la manière d'être à cheval jambe de çà, jambe de là, non-seulement sur un cheval, mais encore sur un âne, sur un bœuf et même sur un objet inanimé, tel qu'une malle, un banc, etc.

CHEVAUCHURE. s. f. Vieux mot qui signifie monture.

CHEVAU-LÉGERS. s. m. En lat. *levis armaturæ eques*. On l'a dit par opposition aux gens d'armes, qui étaient des gens pesamment armés et de toutes pièces. Mot que la langue française a estropié, en en faisant à la fois un singulier et un pluriel, et en l'imitant, mal à propos, de l'italien *cavalleggiere*. Compagnie de 200 hommes, d'abord tirée de l'élite des hommes d'armes, puis instituée en compagnie de la garde du roi, par Henri IV (1599), et réformée par Louis XVI (1787) ; elle avait le roi pour capitaine, et ne paraissait sous les armes que dans les cérémonies d'apparat. Sous l'Empire, il y avait six régiments de chevau-légers. Quelques princes de la confédération germanique entretiennent encore des régiments de chevau-légers.

CHEVAUX. s. m. pl. Se dit quelquefois de la cavalerie, des gens de guerre à cheval. *Un escadron de 200 chevaux*. *20,000 hommes d'infanterie et 6,000 chevaux*, etc.

CHEVAUX CÉLÈBRES. Un grand nombre de chevaux célèbres dont le souvenir a été conservé à divers titres, soit dans la mythologie, soit ailleurs, se trouvent indiqués dans cet article.

Alastor. L'un des quatre chevaux de Pluton.

Al Borak. Voy. ci-après *El Borak*.

Aboukir. Cheval français, dressé en haute école par M. Franconi.

Aquilin. Cheval de Raymond, l'un des paladins de la *Jérusalem délivrée*. Ce cheval était de race espagnole.

Arion. Cheval que Neptune fit sortir de la terre d'un coup de trident.

Aura. Jument de Philotas, célèbre dans les jeux olympiques. Son maitre, qui la montait, étant tombé au commencement de la course,

Aura continua de courir comme si elle avait été conduite. Elle dépassa toutes les autres cavales : au bruit des trompettes qu'on faisait retentir, surtout sur la fin de la course, pour animer les concurrents, elle redoubla de courage et de vitesse, tourna autour de la borne, et, comme si elle avait senti qu'elle remportait la victoire, elle alla se présenter devant les directeurs des jeux. Les Éléens déclarèrent Philotas vainqueur, et lui permirent d'ériger un monument pour lui-même et pour sa cavale, qui l'avait si bien servi.

Balius. L'un des chevaux d'Achille. Homère dit qu'il était immortel et né de Zéphire et de Podarge; que ce même cheval et son compagnon Xanthus pleurèrent la mort de Patrocle.

Bayard. Cheval de Roland. L'Arioste, dans son *Roland furieux*, attribue à ce cheval un entendement plus qu'humain.

Bayard. Cheval espagnol vaincu et dompté par Renaud. Le Tasse dit que ce coursier devait son nom à sa *couleur tant vantée*, le bai-châtain.

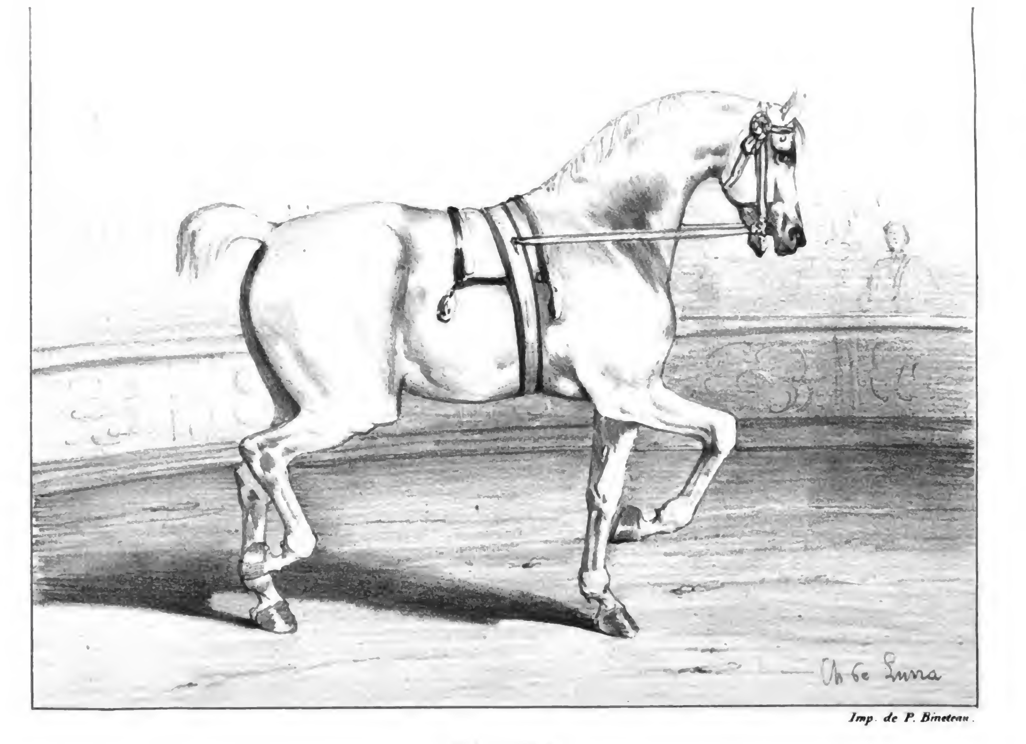
Blanche. Jument française dressée en liberté par M. Franconi.

Bleeding ou *Bartlett's Childers*. Fils de *Darlay Arabian*. Ce cheval ne fut jamais dressé, mais il servit, avec son frère *Flying Childers*, à améliorer la race anglaise. Les plus illustres coureurs se trouvent parmi leurs descendants, du nombre desquels sont *Blaze*, *Snap*, *Sampson*, et surtout *Éclipse*.

Boristène. Cheval de chasse d'Adrien. Cet empereur lui fit ériger un tombeau, en y faisant placer une épitaphe. Un écrivain dit qu'Adrien eut une si grande passion pour les chevaux de son écurie, qu'il y eut des lieux choisis et destinés pour leur sépulture.

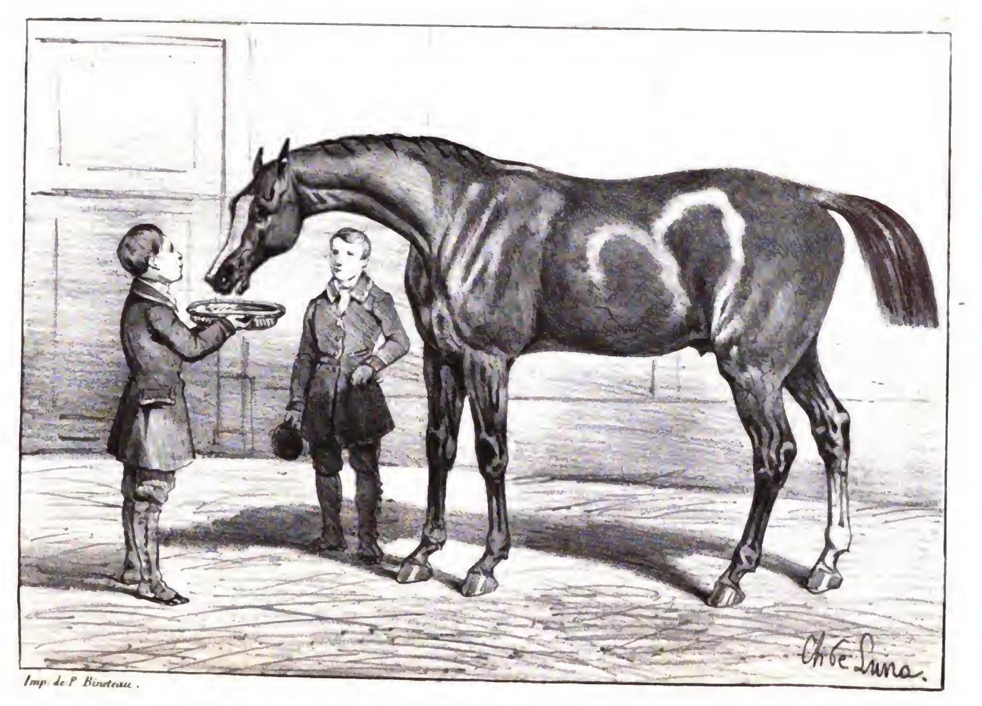
Bravo. Fameux étalon, que l'empereur Léopold Ier avait reçu d'Espagne, et qui fut acheté sur le pied de 1,000 thalers (environ 4,000 fr. d'aujourd'hui).

Bucéphale. Cheval favori d'Alexandre. D'après Plutarque et Pline, un certain Philonicus, de Thessalie, amena à Philippe, roi de Macédoine, un superbe cheval, nommé Bucéphale, parce qu'il avait la tête de bœuf; cheval qu'il voulait vendre 13 talents (72,200 fr.). Le roi, avec ses courtisans et ses écuyers, descendit sur la grande place de sa capitale pour le faire essayer. Mais ce cheval parut très-rétif et très-fougueux, au point que les écuyers déclarèrent qu'il était impossible de le dompter. Alors Alexandre, qui sortait à peine de l'adolescence, s'écria : « Quel cheval ils rebutent, « parce qu'ils sont incapables d'en faire usage, « faute de hardiesse et d'expérience! » Philippe l'entendant parler de la sorte, lui dit : « Jeune homme, tu reprends tes anciens, « comme si tu les surpassais en science, « et qu'il te fût possible de mieux te servir « de ce cheval. — Oui, sans doute, seigneur, « répondit le jeune prince, je parviendrai « mieux qu'eux à le dompter. — Eh! que « payeras-tu pour ta folle présomption, si tu « ne peux remplir ta promesse? — Je payerai « le prix du cheval », répliqua Alexandre. Cette réponse ayant excité un murmure d'applaudissements, Philippe s'engagea à donner les 13 talents, si son fils avait plus d'habileté que les vieux écuyers, qui n'avaient pu dompter Bucéphale. Alors Alexandre s'approcha du cheval indompté, saisit la bride et lui tourna la tête vers le soleil, parce qu'il s'était aperçu que le fougueux animal s'effarouchait de son ombre, qu'il voyait devant lui. Pendant qu'il le vit souffler encore de colère et s'agiter avec violence, il le caressa de la main et de la voix; ensuite prenant adroitement son temps, il laissa tomber son manteau à terre; et s'élançant légèrement, il sauta dessus avec adresse. Il lui tint d'abord la bride haute, sans le frapper ni le tourmenter. Quand il connut que sa fougue était calmée et qu'il ne demandait qu'à courir, il lâcha la main et le poussa à toute bride, en lui appuyant les talons et en lui parlant d'une voix un peu rude. Philippe et toute sa cour furent d'abord dans des transes mortelles et gardaient un profond silence, dans la crainte que le jeune prince ne fit une chute dangereuse; mais quand, après avoir fourni sa carrière, ils le virent revenir la tête haute et enchanté d'avoir réduit ce fier cheval, qui avait paru indomptable, tous les courtisans se mirent à l'applaudir avec transport. Philippe en pleura de joie; et quand le jeune prince fut descendu de cheval, il lui dit, en lui pressant la tête contre son sein : « O mon fils! « cherche un royaume plus digne de toi, car « la Macédoine est trop petite. » Lorsque Bucéphale était paré du harnais royal, il ne souffrait point d'autres cavaliers qu'Alexandre; en toute autre occasion, chacun pouvait le monter. On admira surtout son ardeur à servir son maître à l'attaque de Thèbes. Quoique blessé, il ne permit pas qu'Alexandre passât sur un



Imp. de P. Bineteau.

Blanche.



L'Eclipse.

autre cheval. Une infinité de traits de cette espèce lui méritèrent l'attachement de son royal maître. Quelques historiens ont assuré qu'il fut percé de coups à la bataille livrée par Alexandre à Porus, et qu'il mourut des suites de ses blessures peu de temps après; mais d'autres ont écrit qu'il mourut de vieillesse et de fatigue, car il avait alors trente ans. Alexandre fut très-affligé de cette perte, et déclara hautement qu'il n'avait pas moins perdu qu'un ami fidèle et affectionné. Il lui fit faire des funérailles magnifiques, et les honora de sa présence. Afin de perpétuer la mémoire de ce valeureux coursier, il lui fit élever un tombeau, et on construisit tout au tour, près du fleuve Hydaspe, dans les Indes, une ville qu'il nomma Bucéphalie. Il voulut encore que son cheval eût des statues dans la Grèce, faites par les meilleurs artistes. — On ne saurait admettre que cet animal portait une tête de bœuf; il est probable que cette partie de son corps, étant très-développée, offrait l'ampleur qu'on observe dans la tête de l'espèce bovine. Voy. Tête. — Aujourd'hui, le nom de Bucéphale désigne un cheval fringant et de haute encolure.

Bucéphale. Cheval anglais qui n'avait été jamais vaincu à la course, et qui le fut par *Éclipse*.

Capdy. Petit cheval qu'on dit avoir traversé à la nage le Pas-de-Calais, de France en Angleterre, pour aller à la recherche de son maître. Voy., à l'article Cheval, *Espèce cheval*.

Cossack. Vainqueur du *Derby* (Voy. ce mot). En 1847, ce poulain alezan, de trois ans, appartenant à M. Pedley, n'avait couru que deux fois, quelques mois auparavant, aux courses de New-Market. Il a fait gagner 20,000 livres sterling (500,000 francs) à son maître. Il était monté par M. Hetman Platoff. La distance à parcourir était d'un mille et demi; elle a été fournie en 2 minutes et 32 secondes.

Cyllare. Fameux cheval dont Pollux adoucit la nature barbare et farouche.

Darlay Arabian. Cheval né dans les déserts de Palmyre. Il fut acheté à Alep, et devint, en Angleterre, le père d'une famille de coureurs renommés. Au nombre de ses fils, on distingue surtout *Flying Childers* ou *Devonshire*, *Bleeding* ou *Bartlett's Childers*, qui ne fut jamais dressé, *Almanzor* et quelques autres. Outre la noblesse de ses descendants, *Darlay Arabian* fit preuve de tant de courage et d'agilité, que son maître le fit entrer dans l'hippodrome, où il dépassa ses rivaux, même les plus célèbres. Les deux *Childers* servirent surtout à améliorer la race anglaise, et c'est parmi leurs descendants que se trouvent les plus illustres coureurs, entre autres *Blaze*, *Snap*, *Sampson*, et, par-dessus tous, le fameux *Éclipse*.

Derviche. Superbe étalon arabe, amené en France en 1782, et auquel M. de Montendre attribue en grande partie l'amélioration de la race limousine.

Eclipse. Le plus fameux cheval de course qui ait jamais existé. Tout véritable sportman ne prononce son nom qu'avec respect. Il naquit pendant l'éclipse de soleil de l'été de 1764. Il était fils de *Marsk* et de *Spiletta*. Il remonte, par ses ancêtres paternels, jusqu'à *Darley Arabian*; par sa mère, il était arrière-petit-fils de *Godolphin Arabian*. Dès sa jeunesse, *Eclipse* promit de se montrer digne de cette haute origine. On admirait la beauté et le caractère particulier de ses formes. Venu au monde dans les écuries du duc de Cumberland, il fut cédé à un revendeur de bestiaux pour 75 guinées, environ 1,500 francs. Le colonel O'Kelly fut de moitié dans cet achat. L'année suivante, lorsque la réputation de ce bel animal eut grandi, O'Kelly, désirant en être seul propriétaire, paya la moitié restante, 1,000 livres sterling ou 25,000 francs. *Éclipse* ne parut dans la carrière qu'à l'âge de cinq ans. Lors de son début, et après avoir gagné la première manche, son maître ayant remarqué qu'au lieu de le presser, le jockey l'avait continuellement retenu, offrit de parier qu'il déterminerait d'avance le rang qu'occuperaient tous les coureurs à la manche suivante. La chose parut si peu probable que le défi fut accepté par un grand nombre de personnes, et les paris s'élevèrent très-haut. Sommé alors de se prononcer et de dire comment il plaçait les chevaux, il s'écria : « *Éclipse* le premier, les autres nulle part! » Cette prévision fut justifiée par l'événement. *Éclipse* distança tous ses rivaux, et ceux-ci, dans le langage du turf, demeurèrent sans place. L'année suivante, *Éclipse* battit *Bucéphale*, qui n'avait jamais été vaincu. Deux jours après il fit le même sort à *Pensioner*, un des coureurs les plus renommés de son temps. La même année il remporta le grand prix à York. A partir de ce moment aucun cheval n'osa courir contre lui,

et il couronna sa brillante carrière de dix-sept mois, en parcourant au pas l'hippodrome de New-Market, et en enlevant ainsi, faute de concurrent, le grand prix royal. Dès cette époque, ce célèbre cheval ne fut plus employé que comme étalon. On a dit qu'*Éclipse* avait été indompté jusqu'à l'âge de cinq ans, et qu'il marquait chaque temps de course par un saut de neuf fois sa longueur. On a prétendu aussi que ce n'était pas un beau cheval, et que sa construction n'annonçait pas sa grande célérité à la course. Voici une anecdote qui caractérise bien l'enthousiasme que les Anglais mettent à propager leurs premières races. *Éclipse* avait vingt-un ans, et couvrait encore à Epsom, près de Londres, à 100 guinées (2,500 francs) pour chaque monte. Le nombre des juments inscrites longtemps d'avance se trouva cette année si considérable, que le groom de M. O'Kelly crut devoir prendre les ordres de son maître pour savoir combien il en devait faire saillir. M. O'Kelly ne voulant désobliger personne, et désirant surtout ménager un cheval auquel il devait sa fortune, fit réponse que puisque la monte n'était pas commencée, on inscrirait dans les papiers publics, ainsi que cela se pratique, qu'*Éclipse* ne couvrait plus qu'à 1,000 guinées par jument, espérant bien qu'il ne se présenterait personne. Le premier jour de la monte un lord envoya trois juments et 3,000 guinées, et M. O'Kelly fut obligé, pour conserver son cheval, de faire annoncer dans tous les journaux qu'*Éclipse* ne servirait que les trois juments qui lui avaient été envoyées. M. O'Kelly avait fait pratiquer dans son jardin, à Clay-Hill, près d'Epsom, une superbe rotonde qui ressemblait plutôt à un beau salon qu'à une écurie. C'est là qu'*Éclipse*, alors âgé de 22 ans, avait tous les jours, rien que pour sa litière, 20 bottes de paille fraîche. Quatre petits jockeys en grande tenue le servaient à la fois. Le maître groom, toujours en livrée, se tenait debout, et il n'était pas permis de se couvrir en présence du cheval. *Éclipse* mourut à Canons, le 28 février 1789, à l'âge de 25 ans. Son cœur pesait 15 kilog. La chronique du temps rapporte qu'à son enterrement on servit de la bière et des gâteaux. Au nombre des enfants d'*Éclipse* on compta 314 chevaux qui furent proclamés vainqueurs en diverses occasions, et gagnèrent à leurs maîtres une somme de plus de 160,000 livres sterling. Si *Éclipse* n'a jamais été vaincu à la course, il a été dépassé, sous le rapport de la fécondité, par *King-Herod.*

El Borak. (Myth. mahomét.) Sorte d'animal ailé, moitié cheval et moitié femme, qui servit de monture à Mahomet dans son fameux voyage nocturne (Al Mesrah), et le transporta à travers les airs à Jérusalem, puis au ciel, dans l'intervalle d'une seule nuit. En racontant ce voyage, Mahomet dit : « Pendant que j'étais couché entre les collines Safa et Merva, l'ange Gabriel vint m'éveiller pour me présenter El Borak (l'Étincelante), jument d'un gris argenté, dont la démarche est si vive, qu'à chaque pas qu'elle fait elle s'allonge autant que la meilleure vue peut s'étendre. Ses yeux brillaient comme des étoiles. Elle déploya ses deux grandes ailes d'aigle; je m'approchai, elle se mit à ruer. — Tiens-toi tranquille, lui dit Gabriel, et obéis à Mahomet. La jument répondit : Le prophète Mahomet ne me montera point que tu n'aies obtenu de lui qu'il me fasse entrer en paradis au jour de la résurrection. Je le lui promis, alors elle se laissa monter, et dans l'instant nous fûmes aux portes de Jérusalem. »

Embelle. Cheval de race limousine, monté par Napoléon depuis 1806 jusqu'en 1814. Il entra ensuite au manége de Versailles, et ne fut réformé qu'en 1827.

Eoüs. C'est-à-dire *matinal* ou *oriental.* L'un des quatre chevaux du Soleil.

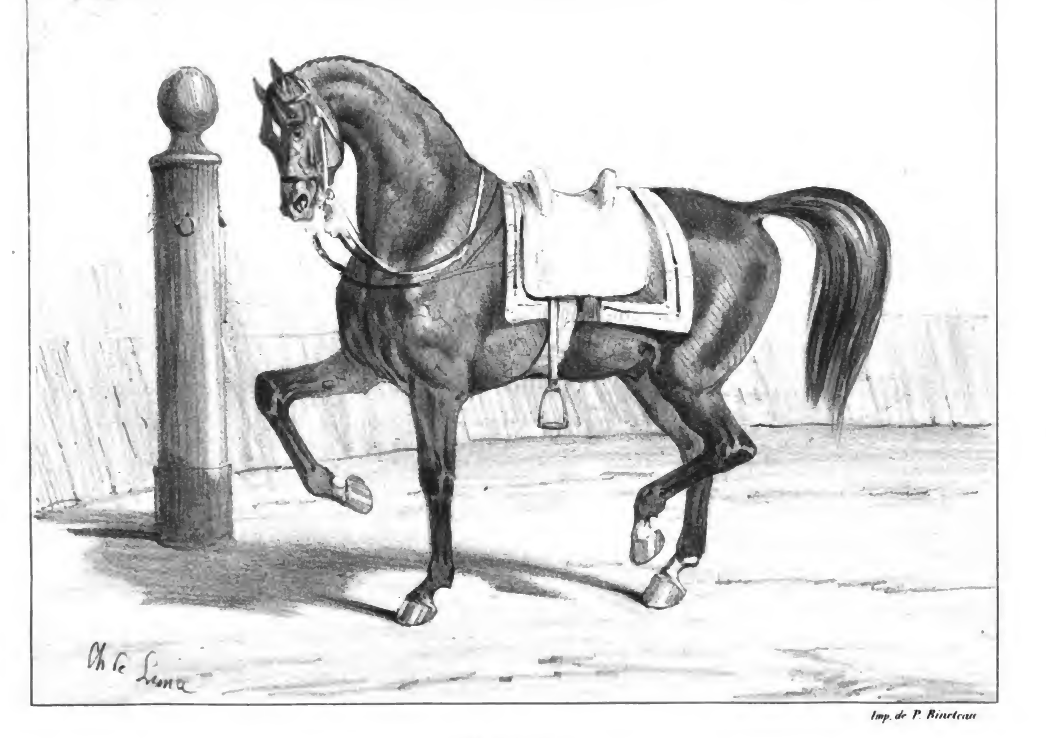
Ethée. Cavale d'Agamemnon.

Ethon ou *Æthon.* C'est-à-dire ardent. L'un des quatre chevaux du Soleil.

Flying Childers ou *Devonshire.* Fils de *Darley Arabian.* Ce cheval anglais, élevé d'abord pour la chasse, fit preuve de tant de courage et d'agilité, que son maître le fit entrer dans l'hippodrome, où il dépassa tous ses rivaux. Il servit surtout, avec son frère *Bleeding,* à améliorer la race, et c'est parmi leurs descendants que se trouvent les plus illustres coureurs, entre autres *Blaze*, *Snap*, *Sampson*, et pardessus tous, le fameux *Eclipse.*

Godolphin Arabian. Cheval barbe, devenu célèbre à cause des vicissitudes de son existence, de la tendre amitié qui le liait avec un chat, et de la noblesse de ses descendants. Il fut acheté à Paris, où il traînait la charrette d'un porteur d'eau, et transporté en Angleterre. Il y devint le père de quelques-uns des plus illustres coureurs, et contribua puissamment à relever la race anglaise dégénérée.

Incitatus. Cheval de Caligula. Cet abomina-



Imp. de P. Bineteau

Partisan.

ble tyran crut ne pouvoir mieux prouver son mépris pour la race humaine, qu'en se montrant très-affectueux envers son cheval. Il lui fit construire une écurie de marbre et une auge d'ivoire. Cet animal n'était servi que dans des vases d'or; il lui donna des couvertures de pourpre et un collier de perles. Plus tard, il lui assigna un superbe palais, meublé richement, et lui attacha une foule d'esclaves et d'officiers, afin que ceux qui seraient invités en son nom fussent reçus avec magnificence. La veille des courses du cirque, Caligula envoyait des soldats pour faire faire silence dans les environs, et empêcher que le sommeil de son cher cheval ne fût troublé. Cet heureux coursier mangeait à la table du maitre de l'univers. L'empereur lui-même lui servait de l'orge doré et lui présentait du vin dans une coupe d'or où il avait bu le premier. Il le nomma pontife, conjointement avec lui, et il avait dessein de le faire consul, projet qu'il eût exécuté sans la conspiration qui lui coûta la vie. Quoique ce projet ne fût pas accompli, Caligula ne fit pas moins porter les faisceaux consulaires devant son cheval.

King-Herod. L'un des descendants de *Darlay Arabian*. Il n'a pas laissé moins de 497 fils qui, par les prix qu'ils remportèrent, valurent à leurs propriétaires plus de 200,000 livres sterling ou 5 millions de francs.

Masque. Cheval de course anglais. Son maître exigeait 100 guinées (2,500 fr.) pour chaque monte qu'il permettait.

Méthée. Nom d'un des quatre chevaux noirs de Pluton.

Nonius. Nom d'un des quatre chevaux de Pluton.

Oiseau (*Volucris*). Cheval de l'empereur L. Vérus. Digne émule de Caligula, Vérus affectionna follement son cheval qu'il nourrissait de raisin sec et de pistaches. Il lui fit faire un simulacre d'or, pendant sa vie, et, après sa mort, il le fit enterrer magnifiquement.

Orphneus. L'un des quatre chevaux de Pluton.

Overton. Cheval anglais de course. Voy., à l'art. RACE, *Cheval anglais*.

Partisan. Cheval dressé en haute école par M. Baucher. Ce cheval est d'une race pure et d'origine anglaise. On le crut indomptable. Le fini de son éducation démontre le contraire; et, loin que la privation d'une liberté dont il abusait l'ait rendu informe, il excite l'admiration générale; toutes ses poses sont devenues gracieuses et tous ses mouvements réguliers. (M. Baucher, *Passe-temps équestres*.)

Pégase. En lat. *Pegasus*. Cheval ailé qui naquit du sang de Méduse, lorsque Persée coupa la tête à cette Gorgone. En naissant, il frappa du pied contre terre et fit jaillir une fontaine, qui fut appelée *Hippocrène*. Il habitait les monts Parnasse, Hélicon et Piérius, et paissait sur les bords d'Hippocrène, de Castalie et du Permesse. Persée le monta pour aller en Egypte et pour délivrer Andromède. Bellérophon s'en servit aussi pour combattre la Chimère. Depuis, on a feint qu'il s'est envolé au ciel, où il y a une constellation de ce nom. Il y eut un autre cheval ailé que Neptune fit sortir de la terre d'un coup de trident, et que plusieurs confondent avec Pégase.

Pensioner. Cheval anglais, l'un des coureurs les plus renommés de son temps, qui ne fut vaincu que par *Eclipse*.

Phlégon, c'est-à-dire *brûlant*. L'un des quatre chevaux du soleil.

Phœbus et *Démus*. (Fuite et Terreur.) D'après Homère, c'étaient les deux chevaux de Mars. Quelques interprètes du poëte grec prétendent, au contraire, que c'étaient les noms des cochers de Mars et non de ses chevaux.

Phrérénice. Coursier d'Hiéron, roi de Syracuse, mentionné dans une ode de Pindare. Phrérénice signifie *qui remporte des victoires*.

Piroïs. L'un des quatre chevaux du Soleil.

Podarge. Jument, mère de Xanthus et fille de Zéphire, chevaux d'Achille. Podarge est aussi le nom d'un des chevaux d'Hector.

Rabican. Coursier de Renaud. Il était noir, et Renaud l'avait conquis sur le roi de Séricane. (*Jérus. déliv.*)

Régent. Cheval anglais, dressé en haute école par M. Franconi.

Rossinante. Jument maigre, efflanquée, que Cervantes a donnée pour monture à Don Quichotte. On emploie ce nom en plaisantant, lorsqu'on parle d'un cheval ruiné et de mauvaise mine. Dans ce sens, on le dit aussi au genre masculin.

Tajar. Cheval arabe qui existait naguère dans un haras particulier en Hongrie. Les connaisseurs le regardaient non-seulement comme le modèle le plus accompli de son espèce, mais encore comme l'individu chez lequel s'exprimaient de la manière la plus complète tous le signes de force, de vigueur, de vélocité et de

durée, qui caractérisent le cheval parfait. Les traits suivants prouvent combien était grande son intelligence et son affection pour l'homme qui était chargé de le soigner. Cet homme couchait souvent auprès de lui, et sous les mêmes couvertures; pendant la nuit, *Tajar* entendait-il l'un des étalons placés dans une écurie voisine se détacher, aussitôt il poussait doucement le dormeur, afin de le réveiller et de le mettre à même de rétablir l'ordre chez ses voisins; le matin, voulait-il consommer sa ration, il avait soin de se lever avec si peu de bruit et tant de précaution, que le sommeil de son compagnon de lit n'en était pas interrompu.

Xanthus. L'un des chevaux d'Achille. Homère dit qu'il était immortel et né de Zéphire et de Podarge; qu'inspiré par Junon, il prédit à Achille sa mort prochaine; et que ce même cheval, ainsi que Balius, son compagnon, pleurèrent la mort de Patrocle.

Zéphire. L'un des chevaux d'Achille.

CHEVAUX DE DEVANT. Voy. CHEVAL DE TRAIT et COCHER.

CHEVAUX DE RENVOI. On le dit des chevaux qui s'en retournent, ou qui doivent s'en retourner à vide.

CHEVAUX DE SIXIÈME. Voy. COCHER et CHEVAL DE TRAIT.

CHEVAUX DE TIMON. Voy. COCHER et CHEVAL DE TRAIT.

CHEVAUX DE VOLÉE. Voy. COCHER et CHEVAL DE TRAIT.

CHEVAUX DU BON PAYS. Voy., à l'article RACE, *Cheval boulonnais.*

CHEVAUX DU MAUVAIS PAYS. Voy., à l'article RACE, *Cheval boulonnais.*

CHEVAUX DU TRAIN. Voy. TRAIN, 3e art.

CHEVAUX FOSSILES. Voy. ce titre, à l'art. CHEVAL.

CHEVAUX PLATS. Voy. CHEVAL PLAT.

CHEVECAGNE. s. f. Synonyme de cavalerie. Il y a très-longtemps que ce mot n'est plus usité.

CHEVESTRE. s. m. Vieux mot qui signifiait *licou.* C'est de là qu'est venu le mot *enchevêtrer*, qui est encore en usage.

CHEVILLÉ. adj. En lat. *clavatus.* On le dit à propos d'un état défectueux des épaules. Lorsque par un vice de conformation les épaules sont serrées également, on dit qu'elles sont *collées au thorax*, ou que *le cheval est chevillé.* Ce défaut, qui fait que les épaules se meuvent difficilement, rend un cheval impropre au service de la selle.

CHÈVREFEUILLE. s. m. Plante indigène. Le chèvrefeuille des bois (*lonicera peryclimenum*) fournit ses feuilles pour des décoctions contre l'asthme, le catarrhe pulmonaire, etc.; mais cette plante a, peut-être, trop peu d'énergie pour le cheval.

CHICORÉE. s. f. En lat. *cichorium.* Plante très-connue, qui croît spontanément le long des chemins, et dont la racine est allongée, de la grosseur du doigt, brunâtre au dehors, blanchâtre intérieurement, amère et tonique. On l'administre en décoction; mais elle est peu usitée, pouvant être facilement remplacée par d'autres racines aussi communes et plus énergiques. Les feuilles de chicorée, fraîches ou desséchées, sont également amères et toniques.

CHICOT. s. m. En lat. *coliculus.* Restes d'un arbre abattu ou cassé par le vent, et qui sortent de terre. Les chicots peuvent percer la sole d'un cheval et pénétrer jusqu'au vif. Chicot se dit aussi de la blessure produite par ce corps. Voy. CLOU DE RUE.

CHIENDENT. s. m. (*Gramen* des pharmaciens.) Plante indigène, vivace, très-commune dans les terres dont la culture est négligée. Il en est de deux espèces. On utilise, en médecine, ce qu'on appelle vulgairement les *racines de chiendent*, qui ne sont en réalité que des tiges rampantes. Cette partie, appartenant à l'espèce la plus ordinaire de ces plantes, est longue, grêle, cylindrique, noueuse, jaunâtre extérieurement, offrant dans son intérieur une substance blanche, sans odeur, d'une saveur douceâtre et farineuse. On la récolte en septembre. Les tiges rampantes du chiendent sont employées dans les inflammations du bas-ventre et dans les maladies des organes de la génération et de l'urine. La dose est de 60 gram., qu'on fait bouillir dans deux tiers d'eau pendant vingt-cinq minutes; cependant, certaines plantes qui renferment une plus grande quantité de principes mucilagineux et sucrés sont préférées à celles-ci. Dans quelques pays méridionaux de l'Europe ses tiges sont employées pour la nourriture du cheval. Le chiendent, qui a été récemment préconisé pour la confection du pain, doit ses qualités nutritives à un peu de sucre et à beaucoup de fécule. M. Chef, vétérinaire, a rendu la santé et l'embonpoint à des chevaux épuisés, en leur don-

nant chaque jour une botte de chiendent de 5 à 6 kilogrammes.

CHIMIE ou CHYMIE. s. f. Du grec *chéin*, fondre, ou *chumos*, suc. La chimie a été appelée autrefois *science hermétique*, parce qu'on en attribuait les premiers préceptes à *Hermès* ou Mercure. On l'a appelée *chrysopée*, *argyropée*, *alchimie* ou *chimie par excellence*, lorsqu'on ne cherchait dans cette science que le moyen de changer les métaux en or (*chouson*), ou en argent (*arguron*); on l'a nommée aussi art *spagyrique* (de *spahô*, je sépare, et *ageirô*, je réunis), parce qu'elle s'occupe de l'analyse et de la recomposition des corps. Fourcroy a défini la chimie : la science qui apprend à connaître l'action intime et réciproque de tous les corps de la nature les uns sur les autres. Il en a fait plusieurs divisions : la *chimie philosophique*, qui s'occupe des faits généraux, des lois générales déduites de ces faits, des opérations (analyse et synthèse) conduisant à la connaissance intime des corps; la *chimie météorologique*, qui se rattache à la physique et qui donne l'explication des météores; la *chimie minérale*, la *chimie végétale*, la *chimie animale*, qui ont pour objet la composition et les propriétés chimiques des corps de ces trois règnes; la *chimie pharmacologique*, qui traite des compositions pharmaceutiques; la *chimie manufacturière*, la *chimie économique*, qui s'occupe de la découverte, de la simplification, du perfectionnement des moyens chimiques utiles aux arts ou à l'économie domestique. La chimie minérale est appelée aujourd'hui *chimie inorganique*; la chimie végétale et la chimie animale sont réunies sous la dénomination de *chimie organique*.

CHINA-CHINA. Voy. QUINQUINA.

CHIRON. Voy. CENTAURÉ.

CHIRURGICAL, ALE. adj. En lat. *chirurgicus*. Qui appartient à la chirurgie.

CHIRURGIE. s. f. En lat. *chirurgia*, en grec *chéirourgia*, de *cheir*, main, et *ergon*, travail : travail de la main. Branche ou partie de la science médicale qui s'occupe des opérations. Dans la médecine de l'homme, on sépare depuis longtemps cette branche de celle relative aux maladies internes; mais, dans la médecine des animaux, on n'a jamais suivi une telle division, et les mêmes hommes sont chargés tout à la fois de traiter les affections internes et les lésions extérieures. Cette méthode semble plus rationnelle, car l'art de guérir est un, et il est douteux qu'il puisse gagner à être scindé en plusieurs parties.

CHIRURGIQUE. adj. En lat. *chirurgicus*. Synonyme de *chirurgical*, qui est plus usité.

CHLORE. s. m. En lat. *chlorum*. *Acide muriatique oxygéné*. Corps simple qui, dans son état de pureté, se présente sous la forme de gaz d'une couleur jaune, verdâtre, d'une odeur forte et désagréable, d'une saveur astringente, impropre à la combustion et à la respiration. Mélangé avec l'air à forte dose, il irrite violemment le larynx et les bronches, et cause un sentiment de resserrement et de strangulation, pouvant amener l'hémoptysie et la mort. Le chlore est susceptible de se liquéfier à une basse température. L'eau en dissout deux fois et demie son volume à la température ordinaire; on forme ainsi l'eau chlorée, le chlore liquide. Administré à l'intérieur en dissolution concentrée et à dose un peu forte, il agit comme poison à la manière des substances irritantes; convenablement affaibli et donné en breuvage ou en lavement, il est excitant et n'offre plus aucun danger. On conseille de faire respirer ce gaz, associé à l'air atmosphérique, dans les gangrènes septiques du poumon, dans le coryza gangréneux; c'est en conséquence de la propriété qu'on lui reconnaît de s'emparer des éléments septiques provenant de la décomposition des matières animales sécrétées ou exhalées dans les maladies. On a cru aussi que les fumigations nasales de chlore convenaient pour la guérison de la morve; cependant, l'expérience semble n'avoir pas encore confirmé les faits annoncés par quelques vétérinaires à cet égard. Ce gaz est surto t employé comme agent désinfectant des lieux où il existe des émanations putrides et virulentes. Voy. FUMIGATIONS. — Après la découverte du chlore par Scheele, en 1774, Davy a, d'abord, appelé *chlorine*, et ensuite *chlore*, l'acide muriatique oxygéné.

CHLOREUX ou HIPO-CHLOREUX. adj. Épithète donnée à l'acide qui fait la base des composés appelés *chlorites*. Cet acide est gazeux ou liquide, et alors uni à l'eau. Son odeur rappelle assez celle du chlore; son action est oxygénante à un haut degré; avec le temps, il se décompose par la lumière, et son caractère le plus spécial est de décomposer instantanément l'acide oxalique, qu'il transforme en acide carbonique; deux volumes de chlore et

trois d'oxygène entrent dans sa composition.

CHLORITE. s. m. On nomme ainsi ce qu'on est généralement disposé à considérer aujourd'hui comme la combinaison des bases avec un oxacide de chlore.

CHLORITE DE CHAUX. Ce sel, qu'on a pendant longtemps appelé *chlorure d'oxyde de calcium* ou *chlorure de chaux*, est sous forme d'une poudre blanche, d'une odeur affaiblie de chlore; sa saveur est âcre et désagréable; il attire l'humidité de l'air et ne se dissout qu'en partie dans l'eau. Cette solution, qui est sans couleur, exhale une odeur prononcée de chlore. Le *chlorite de chaux* est un très-bon désinfectant des matières animales putréfiées et des écuries. Appliqué sur les plaies gangréneuses, surtout lorsqu'elles sont le résultat de la décomposition putride du sang, de matières purulentes, de la carie, etc., il est un excellent antiseptique. On l'injecte, avec un très-grand avantage, à l'état liquide, dans les plaies gangréneuses ou qui recèlent une matière animale en décomposition. Il est aussi fort recommandé contre les *eaux aux jambes*.

CHLORITE DE POTASSE. *Chlorure de potasse, eau de javelle*. Ce chlorure est liquide et doué des mêmes propriétés que le chlorite de chaux; il peut être employé dans les mêmes circonstances.

CHLORITE DE SOUDE. *Chlorure de soude du commerce, chlorure d'oxyde de sodium, liqueur de Labarraque*. Toujours à l'état liquide, ce chlorite a une saveur astringente et une odeur de chlorite de chaux; comme celui-ci, il se décompose à l'air en attirant l'acide carbonique; il se décompose aussi en présence des acides faibles. Ses propriétés médicinales sont les mêmes que celles du chlorite de chaux, et on peut s'en servir dans les mêmes cas indiqués pour celui-ci. Donné à l'intérieur contre la morve, et même injecté dans les bronches, il n'a produit jusqu'ici aucun résultat avantageux.

CHLOROFORME. Voy. Éthérisation.

CHLORURE. s. m. En lat. *chloruretum*. Nom des combinaisons du chlore avec les corps simples. Parmi ces compositions, les suivantes sont les plus employées en hippiatrique.

CHLORURE DE CHAUX. Voy. Chlorite de chaux.

CHLORURE DE POTASSE. Voy. Chlorite de potasse.

CHLORURE DE SODIUM. *Sel ordinaire, sel commun, sel marin, muriate de soude, hydrochlorate de soude*. Ce sel, abondamment répandu dans la nature, est regardé comme un simple composé binaire de chlore et de sodium. On le trouve à l'état solide, ou dissous dans certaines eaux. Sous le premier état, il constitue, en Pologne, en Hongrie, dans le Tyrol, en Espagne, en France, des masses énormes que l'on exploite comme des carrières. Il est alors désigné sous le nom de *sel gemme* ou de *sel natif*. A l'état de solution, ce sel existe dans les eaux de la mer, ou dans celles des sources salées, d'où on le retire par évaporation spontanée ou obtenue au moyen du feu. En France, les sources salées sont celles de Salins, de Dieuze, de Château-Salins, de Moutiers, de Bourbonne-les-Bains, de Plombières, etc., qui pourraient être utilisées en hippiatrique, tant pour des chevaux de luxe, en général, que pour ceux communs qui sont dans les environs de ces lieux. Dans le commerce, le sel commun est blanc ou grisâtre; plus il est pur, plus il est blanc; il est sans odeur, d'une saveur salée, piquante, connue de tout le monde, et inaltérable à l'air; mais quand l'air est très-humide, il s'humecte un peu; deux parties et demie d'eau en dissolvent une partie. Le cheval, ainsi que tous les autres herbivores sauvages ou domestiques, aiment le sel; la force et la vigueur du cheval en sont augmentées, l'élève du poulain en est plus sûre. A la dose de 16 à 32 grammes par jour, le chlorure de sodium excite l'estomac, aide à la digestion et donne du ton à toute l'économie. Dissous dans un, deux ou trois litres d'eau, à la dose de 96 à 128 grammes par jour, il rend le sang plus fluide et concourt à en rendre la circulation plus facile dans les parties enflammées; mais du moment où il détermine des coliques ou la diarrhée, on doit en modérer l'usage qui, d'ailleurs, étant continué trop longtemps, pourrait amener l'amaigrissement et le marasme. Voy. Aliment. En lavement, le sel commun irrite d'une manière passagère la surface du tube intestinal et donne lieu quelquefois à des déjections; il convient, par conséquent, comme évacuant, et surtout comme dérivatif dans les congestions telles que celles de la tête. Dissous dans l'eau, il est fréquemment employé pour composer des pédiluves, pour faire des lotions, des fomentations défensives et répercussives.

CHLORURE DE SOUDE DU COMMERCE. Voy. Chlorite de soude.

CHLORURE D'OXYDE DE CALCIUM. Voy. Chlorite de chaux.

CHLORURE D'OXYDE DE SODIUM. Voy. Chlorite de soude.

CHLORURE FERREUX. Voy. Proto-chlorure de fer.

CHLORURE FERRIQUE. Voy. Deuto-chlorure de fer.

CHOC. s. m. En lat. *collisus*. Action qu'un corps en mouvement exerce, par sa masse et par sa vitesse acquise, sur les corps qu'il rencontre et qui s'opposent à son déplacement.

CHOIX D'UN CHEVAL. Action de choisir un cheval pour un service quelconque. Pour le bien choisir, il faut savoir distinguer dans sa conformation extérieure les défauts naturels ou accidentels graves qui peuvent nuire au service qu'on se propose d'en tirer, de ceux qui n'étant que légers ne sauraient préjudicier véritablement au but de l'acheteur. Toutes les parties du cheval considérées sous le rapport de l'extérieur, sont décrites en particulier aux articles qui les concernent; il ne nous reste qu'à les examiner ici sous le point de vue de l'ensemble, ou, pour mieux dire, de l'unité et de l'harmonie qui doivent nécessairement régner entre elles, ce qui constitue la justesse des proportions. De cette unité, de cette harmonie, résultent ce que l'on appelle la *beauté* et les indices de la *bonté* de l'animal. La *bonté* (Voy. ce mot) ne se reconnaît que par l'usage que l'on fait du cheval. La *beauté*, au contraire, se manifeste à l'inspection seule; mais tous les yeux ne sont pas également aptes à la reconnaître, et les décisions fondées sur la connaissance de certaines régles établies et démontrées sont les seules qui doivent faire loi : or, elles ne sauraient émaner que de ceux à qui ces mêmes régles sont familières. Voy. Proportions du cheval. Les chevaux, d'après le service auquel on les destine, se divisent en trois classes. La première comprend ceux qui portent; tels sont les *chevaux de selle* proprement dits. La seconde, ceux qui tirent ou les *chevaux de trait*, qui se subdivisent 1° en ceux de carrosse et de cabriolet; 2° en ceux de poste et de messagerie; 3° en ceux de roulage et de labour, qui constituent les chevaux de *gros tirage*. La troisième, ceux qui portent et qui tirent en même temps; ces derniers sont nommés à *deux fins*. Pour le cheval de selle, comme pour celui de trait, les indices de force se déduisent de la taille, de la race, de la conformation, de l'âge, de l'éducation, de l'usage ou de l'abus antérieur des moyens musculaires. Les qualités morales offrent souvent des caractéres de race plus que les qualités physiques. Ainsi, à égalité de taille, un cheval breton est plus fort qu'un cheval comtois, fût-il même moins bien conformé. La conformation, qui est le résultat des proportions et des aplombs, exerce sans doute de l'influence sur la facilité, l'énergie et la durée des mouvements musculaires, mais cette influence est beaucoup moins grande que ne le pensent les hommes de cheval. Quant à l'âge, il ne faudrait pas croire que lorsque le cheval de selle a cessé de croître en tous sens et qu'il est devenu apte à reproduire vigoureusement l'espèce, il est parvenu à sa plus grande force; ce n'est qu'à sept ans qu'il atteint ce point, et s'il était bien gouverné, il ne déclinerait pas avant douze ans. Sous le rapport de l'éducation, il est à observer que les chevaux dont les premières années se sont passées dans toute la liberté de la nature, ou ceux qui, ayant été élevés à l'écurie, ont pu prendre journellement leurs ébats dans une cour et ont été dés leur enfance amplement rationnés de grains, comme les anglais, sont plus forts, lorsqu'ils sont arrivés à l'âge adulte, que ceux qu'on a entravés dans les prairies, qu'on a nourris de paille et de foin à la mangeoire, ou qu'on a attachés à l'issue du sevrage. Si un exercice modéré, dans le jeune âge surtout, contribue à augmenter et à soutenir les forces musculaires, un travail excessif ou seulement prématuré est propre, à cet âge, à les diminuer et à les abattre pour toujours. Pour en imposer sous ce dernier rapport, on donne une vigueur factice par le repos et une nourriture tout à la fois succulente et tonique, à des poulains qui de bonne heure avaient été exténués de travail. Une autre observation qu'on a faite à l'égard de la force du cheval, c'est que, toutes choses égales d'ailleurs, le cheval entier est plus fort et plus vigoureux que le cheval hongre, et ce dernier plus que la jument. Les signes dont nous venons de parler ne sauraient suffire au connaisseur le plus exercé pour juger de la force d'un cheval, quel que soit le service auquel on le destine; on ne doit en tirer que des présomptions plus ou moins probables, et, pour les changer en certitude, il faut exiger des épreuves réitérées. Le fait suivant prouvera combien est

précieuse la connaissance pratique pour faire un bon choix. Rigaudi, fameux marchand de chevaux du Limousin, étant devenu aveugle, avait le tact si sûr et l'ouïe si fine, qu'il jugeait encore les chevaux, sans pour ainsi dire se tromper, et sa réputation était si bien établie qu'on le consultait toujours dans les cas embarrassants. Il disait à ceux qui l'employaient : « Tâchez seulement de savoir si le cheval a de bons yeux, je me charge du reste. » Il faisait avec la main l'examen de toutes les parties du corps de l'animal, et pour juger de la bonté de ses allures, il l'écoutait marcher, trotter et galoper, et lorsqu'il conseillait de le prendre, on était sûr d'avoir un cheval à peu près sans défauts.

Celui qui veut acheter un cheval s'adresse soit à un propriétaire, soit à un éleveur, soit à des marchands qui en font commerce. Partout il faut être en garde contre les ruses qu'on peut employer pour masquer les défauts de l'animal ou pour le présenter à son plus grand avantage. Voy. Ruses des maquignons. On peut acheter des chevaux à l'écurie, dans un champ de foire ou dans un lieu particulier de présentation. Dans l'un ou l'autre cas, la manière de procéder à leur examen est à peu près la même, et l'on doit toujours, quand les circonstances le permettent, faire la première inspection dans l'écurie, pour y voir ces animaux abandonnés à eux-mêmes et dans leur position naturelle. S'ils se reposent tantôt sur l'une, tantôt sur l'autre extrémité, ou s'ils en portent une en avant, c'est une preuve qu'ils les ont faibles et fatiguées. On les examine ensuite hors de l'écurie, tant dans le repos qu'en mouvement, en les appliquant au service auquel on les destine, et en les soumettant à toutes les épreuves que ces examens préalables peuvent faire regarder comme nécessaires. Dans l'écurie, et avant que le cheval ait été approché par l'homme qui doit le préparer, il faut examiner son ensemble, son attitude, s'il ne porte point un collier pour l'empêcher de tiquer, s'il est ou non facile à aborder, s'il se laisse toucher et brider sans se défendre, ou si, au contraire, il couche les oreilles et manifeste le dessein de mordre ou de frapper. Au moment où on le tourne de devant en arrière, il ne faut pas perdre de vue ses membres postérieurs, pour bien examiner la manière dont les jarrets fléchissent. Il faut également fixer sa vue sur les yeux du cheval pendant qu'il arrive de sa place à la porte de l'écurie, afin de saisir, s'il se peut, les mouvements de l'iris; et, enfin, arrivé à la porte, procéder à l'inspection des organes de la vue. Cette inspection est très-importante, non-seulement pour l'intégrité de ces organes, mais encore sous le rapport des différentes maladies, car les yeux fournissent une foule de symptômes, dont quelques-uns sont même pathognomoniques. Pour bien voir l'œil, on place le cheval à l'abri du grand jour, dans une écurie ou sous un hangar, afin de mettre l'animal dans différentes conditions et faire aborder à l'œil, à volonté, une plus ou moins grande quantité de rayons lumineux. Malheureusement, cette méthode, que l'on doit toujours suivre toutes les fois qu'on le peut, ne saurait être mise en pratique dans toutes les circonstances, comme il arrive dans les remontes et dans les champs de foire. Il devient donc nécessaire de s'accoutumer à juger de l'intégrité de la vue, soit qu'on puisse placer le sujet dans la condition déjà indiquée, soit qu'on doive y procéder en plein air. Quand on peut examiner l'animal à l'écurie, on le place à peu de distance de la porte, la tête tournée de ce côté, en évitant qu'il se trouve en face de lui quelque corps d'une couleur trop vive, comme un mur blanchi, du feu, des vêtements blancs; car l'éclat de ces corps, en réfléchissant les rayons lumineux, pourrait changer la couleur du fond de l'œil ou de quelque autre partie de cet organe; c'est pourquoi certains marchands de chevaux font blanchir les murs qui sont en face des portes, afin que les chevaux, au sortir de l'écurie, se trouvent naturellement placés devant ces murs. Dans l'inspection des yeux, on doit en apercevoir distinctement toutes les parties constituantes, et reconnaître si elles sont bien disposées et bien saines. On examinera si l'iris jouit du mouvement qu'il doit avoir, car, dans la maladie qu'on nomme *goutte sereine*, toutes les parties constituantes paraissent saines, et cependant l'animal ne voit pas. A cet effet, on fait avancer l'animal du fond de l'écurie vers l'endroit le plus éclairé, et, quand l'œil est bon, on voit la pupille se dilater d'une manière bien sensible. Lorsqu'on est obligé d'examiner les yeux sans abri convenablement disposé pour cet objet, et, par conséquent, au grand jour, il faut tourner l'animal du côté des corps dont la couleur est obscure, et l'on aperçoit alors distinctement les parties consti-

tuantes de ces organes; on place ensuite la main sur l'œil du cheval, et on l'y tient un certain temps, pendant lequel l'animal ferme ses paupières et la pupille se dilate de manière que, quand on permet à l'œil de s'ouvrir de nouveau, on la voit se resserrer beaucoup et assez vivement. S'il restait encore quelques doutes sur l'intégrité de la vue après avoir examiné cette partie avec toutes les précautions indiquées, on peut faire devant l'animal quelques gestes capables de l'effrayer et de lui faire exécuter des mouvements s'il les voit. Dès que le cheval est hors de l'écurie, on doit, d'un coup d'œil rapide, en embrasser l'ensemble, et juger de son aptitude au service auquel on le destine. On passe ensuite aux détails en commençant par la tête. D'abord, on s'assure de l'âge; on examine les barres sous le rapport de leur intégrité et de leur conformation; la langue, pour voir si elle est intacte; les dents, pour voir s'il y a carie, et s'assurer si le cheval *fait magasin*; l'odeur seule de l'haleine suffit d'ailleurs pour faire juger de l'existence de ces deux derniers défauts. On passe la main sous la ganache pour reconnaître si les ganglions ne sont pas durs, adhérents, et s'il n'y a pas lieu de soupçonner la morve. On examine ensuite les naseaux et l'état de la pituitaire, l'égalité des colonnes d'air; puis on passe légèrement la main sur la tête, la croupe, l'encolure; on fait tousser le cheval en serrant le premier cerceau de la trachée, pour juger de l'état de la poitrine; on promène la main sur tout le corps; on fait fléchir les reins par la pression des doigts; enfin, on saisit la queue et on la soulève, et la résistance que l'animal oppose à cette action indique son degré d'énergie. Passant ensuite aux parties latérales, on les examine d'avant en arrière en commençant par l'encolure, où l'on s'assure de l'existence des jugulaires, et l'on va successivement jusqu'aux flancs dont on observe attentivement les mouvements, et aux organes de la génération. Cet examen partiel se termine par celui des membres, dont on considère la direction et les aplombs, en se plaçant latéralement, en face et en arrière de l'animal. Chaque partie devient alors l'objet d'une attention particulière, afin de s'assurer tant de sa bonne conformation que de son intégrité; puis on fait lever successivement les quatre pieds pour voir s'il n'y a pas quelque ferrure pathologique, ou quelque maladie qui puisse faire rejeter l'animal. Ces examens étant favorables, on continue les opérations en faisant marcher le cheval d'abord au pas, puis au trot, et enfin au galop, si le service auquel on veut assujettir l'animal exige l'usage de cette allure. Dans chacune de ces allures, on devra considérer le cheval de face, postérieurement, puis du côté droit et du côté gauche; embrasser d'un coup d'œil l'ensemble de chaque bipède, examiner l'action isolée des membres et chercher enfin à reconnaître si, dans chacune de ces allures, l'animal tourne aussi aisément à droite qu'à gauche, s'il appuie bien des deux côtés, s'il entame avec une égale facilité, et s'il peut être aisément accéléré, ralenti, arrêté ou calmé dans l'une comme dans l'autre action. L'*abaissement des hanches et de la croupe* est le mouvement que fait le cheval lorsqu'il passe du repos au mouvement, et qui est d'autant plus marqué que l'animal est plus vigoureux. Il faut faire attention à ce mouvement et lancer le cheval brusquement au trot, sur un terrain uni. Pour compléter cet examen, on applique le cheval au service auquel on le destine; on le fait atteler si c'est un cheval de cabriolet, de carrosse ou de trait; on juge, par cet exercice, de ses qualités qui seront utiles dans ce genre de travail. Si le cheval doit porter un cavalier, on le fait monter en selle et en bride, on tire des coups de fusil près de lui, si c'est un cheval de chasse ou de guerre, et on lui fait sauter des barrières et des fossés. Voy. Défauts, Défectuosités, Présenter un cheval, et Valeur réelle du cheval.

CHOLAGOGUE. adj. En lat. *cholagogus*, du grec *cholé*, bile, et *agô*, je chasse. Épithète donnée par Galien aux purgatifs qui agissent spécialement sur l'appareil biliaire.

CHOLÉDOGRAPHIE. s. f. En lat. *choledographia*, du grec *cholé*, bile, et *graphé*, description. Description de l'appareil sécréteur de la bile. Inusité.

CHOLÉDOLOGIE. s. f. En lat. *choledologia*, du grec *cholé*, bile, et *logos*, discours. Traité, dissertation sur la bile et sur l'appareil biliaire. Mot que l'on trouve dans un dictionnaire de sciences.

CHOLÉDOQUE ou *canal épato-intestinal*. Voy. Foie.

CHOLÉLITHE. s. f. En lat. *cholelithus*, du grec *cholé*, bile, et *lithos*, pierre. *Calcul biliaire.*

CHONDRITE. Voy. Maladies des cartilages.

CHONDROGRAPHIE. s. f. En lat. *chondrographia*, du grec *chondros*, cartilage, et *graphé*, description. Description des cartilages.

CHONDROLOGIE. s. f. En lat. *chondrologia*, du grec *chondros*, cartilage, et *logos*, discours. Traité sur les cartilages.

CHONDROTOMIE. s. f. En lat. *chondrotomia*, du grec *chondros*, cartilage, et *tomé*, section. Dissection ou section des cartilages.

CHOPPER. v. En lat. *offendere*. Synonyme de *broncher*.

CHORÉE. Voy. Danse de Saint-Gui.

CHORION. s. m. Membrane qui fait partie de *l'arrière-faix*. Voy. ce mot.

CHOROIDE. Voy. Œil, 1er art.

CHOSE. s. f. Du lat. *causa*, pris pour *res*. On désignait autrefois en médecine trois sortes de *choses* : 1° les *choses naturelles* (*res naturales* ou *secundum naturam*), c'est-à-dire celles qui, par leur réunion, étaient censées constituer la nature de l'organisation animale ; savoir : les éléments, les tempéraments, les humeurs, les esprits, les parties similaires et les fonctions. 2° les *choses non naturelles* (*res non naturales*), ou celles qui, lorsqu'on en fait un usage convenable, entretiennent la vie et la santé, et qui, au contraire, la détruisent lorsqu'on en fait abus : ce sont l'air, les aliments, le mouvement et le repos, le sommeil et la veille, les humeurs retenues ou évacuées ; pour l'homme en particulier, les passions de l'âme. C'était la matière de l'hygiène. 3° les *choses contre nature* (*res contra naturam*), c'est-à-dire qui tendent à détruire la nature organique, les maladies et tout ce qui y a rapport. Ces distinctions ne peuvent plus être admises aujourd'hui.

CHOUX-NAVET. Voy. Navet.

CHRONICITÉ. s. f. Du grec *chronos*, temps. État des maladies chroniques.

CHRONIQUE. adj. En lat. *chronicus*, même étym. Se dit des maladies qui parcourent lentement leurs périodes, ou dont la durée se prolonge indéfiniment. C'est l'opposé d'*aigu*. Les maladies chroniques sont toujours difficiles et longues à guérir ; souvent elles sont même incurables. Il faut donc, autant que possible, les prévenir, en empêchant surtout que celles qui se trouvent à l'état aigu passent à l'état de chronicité.

CHUTE. s. f. En lat. *casus*, mouvement. Mot qui exprime l'action de tomber. La *chute* d'un cheval peut donner lieu à des accidents très-graves, et même à la mort, lorsque surtout la chute arrive pendant la course de l'animal et dans un endroit plus ou moins profond. Il en résulte tantôt des plaies, tantôt des luxations, des fractures, des déchirements intérieurs qui amènent souvent des paralysies. La saignée, la diète, le repos, sont les soins généraux à donner à ces accidents. Nous renvoyons aux articles qui traitent spécialement de ces lésions.

Chute est aussi le nom que l'on donne au déplacement de certains organes qui abandonnent tout à fait le corps de l'animal, ou bien qui perdent seulement leurs rapports avec les autres parties : telle est la chute de la paupière supérieure, celle des cils, du membre, du rectum, de l'utérus, du vagin, des crins et du sabot. A l'article *Blépharoptose*, il est parlé de la chute ou abaissement habituel de la paupiere ; à l'article *Madarose*, de celle des cils ; à l'article *Parturition*, de celle de l'utérus et du vagin ; à l'article *Alopécie*, de celle des poils ou des crins. Le *renversement du rectum* est traité dans un article qui porte ce titre. Pour la *chute du membre* et celle du *sabot*, voy. les deux articles ci-après.

CHUTE DU MEMBRE. État morbide consistant dans une espèce de relâchement de cet organe, qui, alors, demeure en plus ou moins grande partie hors du fourreau et pendant, sans qu'il soit possible à l'animal de le faire rentrer. Ce relâchement provient en général de coups donnés sur cette partie durant l'érection ou pendant que l'animal urine ; il peut aussi être la suite du priapisme déterminé par des substances irritantes administrées à l'intérieur, ou d'efforts faits par l'étalon pour saillir une jument bouclée ; quelquefois aussi il est l'effet d'un engorgement œdémateux de la verge produit par la castration, ou du poids que cette partie acquiert quand elle est le siége de verrues, de poireaux, ou bien de la présence d'un calcul engagé vers l'orifice de l'urètre. Les moyens généraux à employer dans ces cas sont les fomentations fortifiantes sur la partie, un suspensoir mollet fixé entre les reins et entre les cuisses, et des lavements. Si ces moyens ne réussissent pas, on aura recours aux vésicatoires volants au périnée et à la face interne des cuisses. Dans le cas d'engorgement œdémateux du membre, des scarifications et la promenade peuvent suffire ; dans celui de verrues, on opère leur

excision complète et la cautérisation des racines par le fer rouge; enfin, si la chute du membre est due à un calcul dans l'urètre, il faut extraire le calcul. Dans les maladies graves la chute du membre annonce la mort; rarement ce signe est-il en défaut.

CHUTE DU SABOT. C'est le détachement et la séparation totale de l'ongle d'avec les parties molles, à la suite d'une violence extérieure, ou plus ordinairement de l'inflammation de la chair du pied, terminée par suppuration ou gangrène. Ce genre de violences est le produit de grands efforts faits brusquement par les chevaux pour se cramponner sur le pavé ou sur les pierres, ou pour dégager leur pied pris entre des corps durs ou dans une cavité quelconque; l'inflammation peut être occasionnée par une enclouure, par un clou de rue, etc. Quelles que soient les causes de la chute du sabot, cet accident est toujours très-grave; il en résulte quelquefois la mort de l'animal, ou, plus souvent encore, on se voit obligé à le sacrifier. Lorsque la reproduction du sabot s'effectue, il est rare qu'elle soit parfaite; d'ordinaire elle donne lieu au rétrécissement du pied, à son dessèchement, à sa déviation, et l'animal alors ne se trouve plus en état de rendre des services. On doit envelopper d'étoupes fines le pied dont le sabot est tombé, et mettre l'animal sur une bonne litière. Quand la corne commence à se régénérer à la couronne et aux talons, il faut l'assouplir pour qu'elle ne donne pas lieu à une compression trop forte. Des praticiens assurent qu'au bout de trois mois on peut ordinairement fixer un fer mince et léger par deux ou trois clous sur chaque éponge. La régénération complète de la corne ne s'effectue que dans l'espace de six, huit et quelquefois dix mois.

CHYLAIRE. adj. En lat. *chylaris*. Qui est relatif au chyle. On dit plutôt *chyleux*.

CHYLE. s. m. En lat. *chylus*, du grec *chulos*, suc. Fluide séparé des aliments réduits en *chyme* par la digestion. Les vaisseaux absorbants dits *chylifères* pompent le *chyle* à la surface de l'intestin grêle et le portent dans le sang. Le chyle alors fait subir à ce fluide une transformation que lui-même subit en même temps.

CHYLEUX. adj. En lat. *chylosus*. Se dit de tout ce qui appartient au *chyle* ou qui a de l'analogie avec le *chyle*. *Fluide chyleux*, se dit d'une humeur qui ressemble au chyle; *vaisseaux chyleux*, est synonyme de *vaisseaux chylifères*.

CHYLIFÈRE. adj. En lat. *chylifer*, de *chylus*, chyle, et *ferre*, porter; qui porte le chyle. Qualification donnée aux vaisseaux qui s'emparent du chyle et le transportent dans un canal particulier nommé *canal thoracique*. Ces vaisseaux, qu'on appelle aussi *veines lactées*, partent des intestins et, après avoir passé par de petits organes qu'on désigne sous le nom de *ganglions lymphatiques*, vont aboutir audit canal.

CHYLIFICATION. s. f. En lat. *chylificatio*, de *chylus*, chyle, et *facere*, faire. Ce mot a une double signification. Tantôt il désigne l'élaboration que subit le *chyme* dans l'intestin grêle, et tantôt l'action absorbante que les vaisseaux chylifères exercent sur le chyle à la surface des intestins, ce qui est l'origine de la circulation du chyle.

CHYME. s. m. En lat. *chymus*, du grec *chumos*, suc. Sorte de bouillie demi-fluide, formée par la masse alimentaire, lorsqu'elle a éprouvé dans l'estomac un premier degré d'élaboration. Plus elle s'éloigne des intestins grêles, plus cette masse est dépouillée, par l'absorption des vaisseaux chylifères, des principes propres à la formation du chyle.

CHYMIFICATION. s. f. En lat. *chymificatio*. Conversion des aliments en chyme, ou digestion de l'estomac.

CHYMIE. Voy. CHIMIE.

CICATRICE. s. f. En lat. *cicatrix*; en grec *oulé*. Ce mot dérive, selon la plupart des auteurs, du latin *cæcare*, rendre aveugle, parce que la *cicatrice* cache la plaie; ou, selon d'autres, du grec *chichuéin*, avoir de la force. Tissu de nouvelle formation qui, en se développant à la surface des plaies et des ulcères, réunit les parties divisées par un instrument quelconque, et remplace celles qui ont été détruites. On appelle particulièrement *cal* les cicatrices des os. Les cicatrices enfoncées, épaisses, sont les plus solides. Celles, au contraire, qui sont minces et tuméfiées recouvrent des tissus encore enflammés et ont plus ou moins de tendance à s'ulcérer. Il se fait quelquefois sur les cicatrices anciennes une sécrétion plus ou moins abondante de matières formant des croûtes. Telles sont les cicatrices du paturon à la suite des *crevasses* ou de l'*enchevêtrure*. Si les cataplasmes et les corps

onctueux ne suffisent pas pour faire tomber ces matières épaisses, et si elles gênent les mouvements de la partie, on les amincit à l'aide de l'instrument tranchant. Les cicatrices, lorsqu'elles n'altèrent pas l'exercice d'une fonction, ne diminuent la valeur que des chevaux de luxe. Tous les moyens demeurent infructueux pour faire disparaître les cicatrices, sans excepter celles occasionnées par l'application du feu, quoiqu'elles soient très-superficielles.

CICATRISANT. adj. et s. m. En lat. *cicatricans*. Nom donné à des topiques qu'on a crus doués de la vertu de favoriser la cicatrisation des plaies; mais cette supposition est fausse, car les médicaments convenables pour panser une plaie varient selon la circonstance, et il arrive même quelquefois qu'on n'en emploie d'aucune espèce, et que l'on se borne à appliquer un simple appareil.

CICATRISATION. s. f. En lat. *cicatrisatio*. Action organique au moyen de laquelle se forment les *cicatrices*. Lorsque les parties molles divisées ont été replacées dans un contact parfait, elles s'enflamment, le fluide qu'elles laissent s'exsuder éprouve un changement particulier, s'épaissit et se transforme en une sorte de membrane qui réunit les lèvres de la plaie. Ce mode de réunion, le plus heureux et le plus avantageux, est dit *par première intention*. Quand il n'a pas lieu, il se forme sur la surface de la plaie des bourgeons rougeâtres qui fournissent du pus et qui constituent les premiers éléments de la *cicatrisation*. Ce travail s'effectue de la circonférence au centre où elle est plus difficile et moins rapide qu'au pourtour. A mesure que la cicatrisation avance, la surface de la plaie devient plus unie, plus compacte; le pus acquiert plus d'épaisseur, plus de viscosité et perd de sa couleur jaune. La cicatrisation ne peut être considérée comme terminée que lorsque les bourgeons charnus se sont affaissés et transformés graduellement en une substance épaisse, serrée, résistante, presque invariable, analogue à la peau, dont elle diffère cependant en ce qu'elle ne fournit point de poils et se trouve privée de follicules sébacés. Voy. PLAIE.

CIDRE. s. m. En lat. *pomaceum*. Ce mot s'écrivait, dit-on, autrefois, *sidre*, de *sicera*, en grec *sichéra*, qui signifie toute espèce de liqueur fermentée autre que le vin. Liqueur fermentée, extraite des pommes, et dont la médecine vétérinaire fait usage comme véhicule pour des substances toniques, stimulantes, etc.

CIEL. s. m. En latin *cœlum*; en grec *koilon*, creux. Partie supérieure du monde, qui nous environne de toute part, et dans laquelle nous voyons briller les étoiles fixes et se mouvoir les planètes et les comètes autour du soleil comme centre commun. — *Ciel* se dit pour *climat*, *pays*. Il se prend aussi pour l'air ou atmosphère, et pour Dieu même. C'est dans l'atmosphère que se produisent tous les phénomènes météorologiques dont nous sommes témoins, et c'est à l'engendrement, à l'accomplissement de ceux-ci que sont dus les différents aspects les plus apparents que le ciel nous présente.

Ciel pommelé. Indice de beau temps. Voy. TEMPS.

CIGUE. s. f. En latin *conium maculatum*, selon Linnée; *cicuta major*, selon Lamark. *Grande ciguë* ou *ciguë maculée*. Plante bisannuelle indigène, commune dans les lieux incultes, le long des haies et des chemins. On doit recueillir cette plante quand les fleurs commencent à tomber et que les fruits se montrent, c'est-à-dire au mois de mai. Son énergie est plus grande quand elle croît dans le Midi de l'Europe que dans le Nord, quand elle provient d'un lieu sec que lorsqu'elle s'est développée dans un lieu humide. On en emploie les feuilles, qui, fraîches, sont d'un vert sombre et quelquefois maculées de taches brunes; froissées entre les doigts, ces feuilles répandent une odeur vireuse désagréable. On les réduit en poudre après les avoir fait sécher avec beaucoup de soin; cette poudre, de couleur grisâtre, d'une odeur désagréable, d'une saveur nauséeuse, doit être employée aussitôt après sa préparation. La *ciguë* exerce une influence toxique stupéfiante très-marquée sur le système nerveux; et cependant il semble que la ciguë verte ne détermine que des effets peu sensibles, si ce n'est à une très-grande dose, chez les animaux herbivores, tels que le cheval. Ce n'est que lorsqu'elle est convenablement desséchée et pulvérisée qu'elle agit comme poison; sa poudre, à la dose de 128 grammes, peut empoisonner un cheval. Dans la médecine humaine, la ciguë, administrée à l'intérieur, est indiquée contre les affections squirrheuses et cancéreuses. Gohier en avait fait l'essai contre le farcin du cheval, mais il y renonça ensuite. En voulant faire usage de cette poudre à l'intérieur, on la donne à la dose de

16 à 32 grammes, en électuaire ou mieux en bols. Cette dose peut ensuite être portée insensiblement de 64 à 128 grammes. Les cataplasmes confectionnés avec la ciguë pilée sont convenablement employés dans le traitement des phlegmons chroniques des mamelles.

CIL. s. m. En latin *cilium*; en grec *blépharis*. Les *cils* sont de petits crins ordinairement noirs, plus nombreux à la paupière supérieure qu'à l'inférieure, implantés près du bord libre de ces paupières; ils sont destinés à garantir l'œil des impressions trop vives des rayons de la lumière et à arrêter les corps étrangers qui se trouvent suspendus dans l'air.

CILIAIRE. adj. En latin *ciliaris*; qui appartient aux cils. Mais cette épithète a aussi été appliquée à diverses parties qui entrent dans la structure de l'œil, à cause de la ressemblance que présente l'une d'elles (*les procès ciliaires*) avec les cils. *Corps ciliaires*. Voy. OEIL, 1er art. *Nerfs ciliaires*, *artères ciliaires*, etc.

CILLER ou CILIER. v. Mot employé en parlant de certains changements qui surviennent dans les sourcils des chevaux. On dit qu'*un cheval cille*, lorsque ses sourcils commencent à blanchir; et qu'il a *cillé* ou *cilié*, lorsqu'ils sont blancs, ce qui est un signe de vieillesse. Plus l'animal avance en âge, plus les poils blancs s'étendent sur les tempes, le front, le chanfrein; dans les très-vieux chevaux, les flancs, la crinière, les extrémités grisonnent successivement.

CINABRE. Voy. SULFURE DE MERCURE.

CINCHONINE. En latin *cinchonina*. Alcali que l'on retire plus particulièrement du quinquina gris. La *cinchonine* est solide, blanche, transparente, sans odeur, amère, presque insoluble dans l'alcool, composée de carbone, d'azote, d'oxygène et d'hydrogène; elle s'unit aux acides et forme des sels solubles dont le principal et le plus employé de tous est le *sulfate de cinchonine*. Ce sel est d'une saveur très-amère, fusible, et doué, comme la cinchonine elle-même, de propriétés toniques. Le prix élevé de ces substances les exclut de l'usage ordinaire dans la médecine du cheval.

CIRAGE PROPRE A LA CONSERVATION DES HARNAIS, DES CUIRS, etc. Voy. HARNAIS.

CIRCONDUCTION. s. f. Action de tourner autour d'un point, c'est-à-dire de décrire une circonférence.

CIRCONSCRIT, TE. adj. En latin *circumscriptus*; de *circum*, autour, et *scriptum*, écrit, tracé. Limité, borné. On le dit de certaines tumeurs. Voy. TUMEUR.

CIRCONVOLUTION. s. f. En lat. *gyrus*, de *circumvolvere*, s'entortiller autour. Contours formés naturellement par les intestins dans le bas-ventre. Le même nom est donné aux saillies sinueuses se présentant à la surface du cerveau et du cervelet, et qui ont quelque analogie avec celles des intestins.

CIRCULAIRE. adj. En lat. *circularis*, de *circulus*, un cercle. Qui décrit un cercle. Le mot *circulaire* est quelquefois employé substantivement (un *circulaire*, des *circulaires*), en parlant de l'espèce de cercle qu'une bande décrit autour d'une partie quelconque, lorsqu'elle fait complétement le tour de cette partie, de manière qu'elle se trouve ramenée, ou à peu près, à son point de départ.

CIRCULATION. s. f. En latin *circulatio*, de *circulum agere*, faire un cercle. Mouvement continuel du sang poussé par le cœur dans les artères, et rapporté au cœur par les veines pour en repartir de nouveau. Le cœur offre dans son intérieur des cavités qui sont un ventricule et une oreillette à droite, un ventricule et une oreillette à gauche. Les deux cavités placées de chaque côté communiquent ensemble au moyen d'une ouverture, tandis qu'une cloison médiane les sépare de celles du côté opposé. Projeté par les contractions du ventricule gauche dans le tronc primitif de l'aorte qui se divise et se subdivise à l'infini en troncs secondaires, branches et rameaux, le sang est distribué dans tous les organes. Là, les dernières ramifications du grand arbre artériel s'abouchent avec des radicules veineuses, et il en résulte un réseau vasculaire très-étendu auquel on donne le nom de *vaisseaux capillaires*, à travers lesquels le sang poursuit sa marche. Il y a encore d'autres radicules veineuses qui entrent dans la composition du système capillaire et qui émanent des différentes surfaces, tant intérieures qu'extérieures, par des bouches libres et béantes dont les fonctions consistent à puiser une partie du fluide avec lequel leurs orifices se trouvent en contact. Par une disposition inverse à celle des artères, les veines, naissant de toutes ces radicules, se réunissent successivement, forment d'abord des rameaux, puis des branches, des troncs de plus en plus considérables, aboutissant à l'oreillette droite du cœur par deux troncs principaux appelés la *veine cave* antérieure et

la *veine cave postérieure.* Avant de s'implanter dans le cœur, ces grosses veines reçoivent deux canaux résultant de la réunion des vaisseaux lymphatiques, et charrient les sucs chyleux et autres humeurs pompées en partie sur les surfaces où ils prennent naissance. Le sang arrive de cette manière dans l'oreillette droite, passe dans le ventricule correspondant, et ensuite dans un gros tronc formant l'origine de l'aorte pulmonaire, qui va se ramifier dans les poumons. Les dernières ramifications de cette artère s'abouchent avec les radicules des veines pulmonaires, celles-ci se réunissent de distance en distance, formant des branches de plus en plus considérables, et, au nombre de quatre à cinq d'inégale grosseur, se terminent dans l'oreillette gauche où elles versent le sang qu'elles ont reçu pour qu'il recommence son cours. Ce fluide revient alors dans le ventricule gauche et continue sa marche. Dans ce mouvement perpétuel, le sang possède différentes qualités et subit des transformations diverses. Ainsi celui qui, partant du ventricule gauche par l'aorte, se distribue dans les parties les plus déliées des tissus vivants, et qui est destiné non-seulement à donner la vie à tous les organes, mais encore à fournir les matériaux des sécrétions et des exhalations, est d'un rouge éclatant et chargé de principes nutritifs. Après avoir servi à ces divers usages il devient noir, reste dépouillé de sa qualité vivifiante, et il ne la recouvre que par l'acte de la respiration à son passage dans les poumons, où il reprend sa couleur rouge caractéristique du sang artériel. Voy. SANG.

Dans le fœtus, la *circulation* offre de grandes differences. Pendant que le jeune sujet est dans la matrice, où il se trouve enveloppé de membranes closes de toutes parts, de manière à ne point permettre à l'air d'y pénétrer, il est privé de la fonction respiratoire, et le sang ne peut par conséquent recouvrer à son passage à travers les poumons sa qualité vivifiante. Le cordon ombilical, émanant du *placenta*, établit une communication directe entre le fœtus et la mère, au moyen de vaisseaux particuliers. Les radicules qui forment l'origine de la veine ombilicale pompent les sucs exhalés par la matrice, et cette veine prend en outre le sang des ramifications des artères ombilicales étalées dans le placenta. Ces fluides, mélangés, élaborés et riches en matériaux nutritifs, arrivent par trois rameaux différents dans la veine cave postérieure, puis dans l'oreillette droite. Nous avons vu que dans l'animal sorti du ventre de sa mère cette oreillette est séparée de celle du côté opposé, tandis que dans le fœtus les deux oreillettes communiquent ensemble à l'aide d'une ouverture, destinée à disparaître quand l'individu commence à respirer. Par cette disposition, le sang charrié par la veine cave postérieure se trouve dirigé dans l'oreillette droite par une valvule particulière, passe en grande partie dans l'oreillette gauche, et de celle-ci dans le ventricule gauche qui le projette dans le tronc primitif de l'aorte. La veine cave antérieure aussi verse du sang dans l'oreillette droite; mais c'est du sang superflu, dépouillé de ses principes nutritifs, et dont une faible partie aborde les poumons qui, dans le fœtus, ne remplissent aucun office particulier. Le reste du sang finit par être versé dans l'aorte postérieure par le canal artériel qui, de l'artère pulmonaire, s'abouche avec les artères ombilicales et revient ainsi au placenta, après avoir parcouru les viscères abdominaux et les membres postérieurs.

CIRCULATOIRE. adj. En lat. *circulatorius.* Qui a rapport à la circulation. *Appareil circulatoire, vaisseaux circulatoires.*

CIRE. s. f. En lat. *cera.* Substance formant la base des alvéoles construites par les abeilles pour y déposer leurs œufs ou leur miel. La *cire*, telle qu'on la livre au commerce, est ferme, jaune, d'une odeur agréable, un peu plus légère que l'eau, insoluble dans ce liquide, soluble en totalité dans les huiles et en partie seulement dans l'alcool et l'éther. Soumise à l'action de la chaleur, elle se ramollit; exposée directement au feu, elle se liquéfie bientôt entièrement, et ne tarde pas à se décomposer à la manière des corps gras tirés du règne végétal, si l'action du feu est trop forte. On falsifie la cire en y mêlant du suif, et même quelquefois de la fécule. Le goût et l'odorat font reconnaître facilement la première de ces fraudes; quant à l'autre, on ne peut s'en assurer qu'en faisant fondre une petite portion de cire avec de l'essence de térébenthine qui, dissolvant la cire, laisse intacte la fécule. La cire est douée d'une action émolliente; elle entre dans la composition des cérats, de beaucoup d'emplâtres et d'onguents, dont on fait usage en hippiatrique.

CIRON DE LA GALE. Voy. Gale.

CIRQUE. En lat. *circus*; en grec *kirkos*, cercle. Quelques-uns veulent que ce nom vienne de *Circé*, à qui Tertullien en attribue l'invention. Cassiodore fait dériver *circus* de *circuitus*. C'était, chez les anciens Romains, un lieu destiné à la célébration des jeux publics, comme le stade des Grecs, auquel il ressemblait, quoique moins irrégulier dans sa forme. Le premier de ces peuples n'eut, au commencement, d'autre *cirque* pour les courses, que le bord du Tibre d'un côté, et une palissade d'épées droites de l'autre; ce qui rendait ces courses dangereuses comme le remarque Servius : d'où vient qu'Isidore dit que c'était à cause de cette palissade d'épées que ce jeu avait été nommé *circenses, quasi circum enses*. La forme du cirque, plus longue que large, était arrondie aux extrémités; il était entouré de portiques de plusieurs rangs de siéges par degrés, et fermé à l'un de ses bouts par les *carceres* ou loges des animaux feroces destinés aux combats, et par des barrières d'où partaient ceux qui faisaient des courses de chevaux ou de chars. On voyait au milieu une espèce de banquette, avec des obélisques, des statues et des bornes à chaque bout. Le premier cirque fut établi dans Rome par Tarquin l'Ancien, dans la vallée entre le mont Aventin et le mont Palatin. Ce cirque avait environ 45 mètres de longueur. Pline dit qu'il fut tellement accru par Jules César, qu'il avait trois stades de long et un de large. D'autres cirques furent ensuite construits, bien plus tard, par Néron, Adrien, Caracalla, Héliogabale et Alexandre Sévère. Les plus magnifiques étaient le grand cirque d'Auguste et celui de Néron. Les jeux du cirque étaient célébrés avec une grande pompe. Ils commençaient par une cavalcade en l'honneur du Soleil. Les courses en char, à cheval et à pied venaient ensuite. — Le mot *cirque* s'applique aujourd'hui à des enceintes circulaires couvertes, destinées aux spectacles donnés par des écuyers. *Le Cirque olympique à Paris ; le Cirque royal à Londres*. Les Parisiens, comme les Romains, désertent les théâtres de comédie et de tragédie pour les jeux du Cirque. Les écuyers du Cirque des Champs-Élysées, à Paris, et ceux d'Angleterre, ont poussé jusqu'aux dernières limites la voltige, mise à la mode vers la fin du siècle dernier par les frères Franconi. Voy. ce nom.

CISAILLE. s. f. Sorte de gros ciseaux, très-forts, dont les maréchaux se servent quelquefois pour couper la queue des chevaux.

CISEAUX. s. m. pl. Instrument de chirurgie. Ils en est de plusieurs sortes ; ceux les plus usités dans la pratique vétérinaire sont les suivants :

Ciseaux courbes sur tranchant. Ils sont destinés à l'excision des bourgeons charnus dans les plaies sinueuses.

Ciseaux droits. Ces ciseaux sont à lame droite. Ils servent principalement à la dissection, et, à défaut d'autres, on peut les employer dans les opérations chirurgicales.

Gros ciseaux. La lame de ces ciseaux est large et courbe sur plat. Ils servent à couper le poil, soit avant de faire une opération, soit dans le pansage.

Ciseaux ordinaires. Ils ne diffèrent des gros ciseaux que par des dimensions moindres, ainsi que par la finesse et l'étroitesse des lames. On s'en sert pour exciser les lambeaux des tissus sur le bord ou dans le fond des plaies baveuses.

CITERNE. s. f. En lat. *cisterna*, du grec *chisté*, coffre, réservoir. Réservoir souterrain d'eau de pluie pour les divers besoins de la vie. Voy. Eau.

CITRON. s. m. En lat. *citreum*, en grec *kitrion*. Fruit bien connu dont l'écorce entre dans la composition d'une foule d'*espèces officinales*.

CITRONNELLE. Voy. Mélisse officinale.

CLABAUD. Voy. Oreille, 2e art.

CLAIR. adj. En lat. *limpidus*, *pellucidus*, transparent, limpide : c'est l'opposé de *trouble*. Un liquide est *clair*, quelle que soit sa couleur, lorsqu'il ne tient en suspension aucun corps solide qui en trouble la transparence.

CLAIRAN ou CLARINE. En lat. *tintinnabulum*. Sorte de sonnette de fer-blanc ou de laiton que l'on pend au cou des chevaux qui sont en pâture, afin de les retrouver quand ils s'égarent dans les forêts.

CLAMPONIER ou CLAPONNIER. adj. On le dit d'un cheval long-jointé, c'est-à-dire, dont les paturons sont longs, effilés et très-pliants.

CLAPIER. s. m. En lat. *latibulum*, du grec *kléptein*, caché. Sinus ou foyers purulents plus ou moins profondément situés, qui se forment souvent près des trajets fistuleux ou dans les abcès, et dont l'ouverture est mal située et d'où le pus s'écoule difficilement. Ils ont pour cause le séjour et l'altération du pus au fond des foyers où il se prépare. Dans quel-

ques cas, on parvient à détruire les clapiers à l'aide d'une compression qui, mettant en contact les parois de la petite cavité, procure l'écoulement de la matière; d'autres fois, il faut pratiquer des *contre-ouvertures*.

CLARIFICATION. s. f. En lat, *clarificatio*, de *clarus*, clair, et *facere*, faire. Opération pharmaceutique par laquelle on rend claire, limpide, une liqueur auparavant plus ou moins trouble.

CLASSE. s. f. En lat. *classis*. Assemblage ou collection d'un grand nombre d'individus ou d'objets quelconques. Voy. CLASSIFICATION.

CLASSIFICATION. s. f. En lat. *classificatio*, de *classis*, classe, et de *facio*, je fais. Distribution méthodique ou systématique d'une collection d'êtres, d'objets, de choses, de quelque nature qu'elles soient, en classes, ordres, genres, espèces et variétés. La classification des maladies constitue proprement la *nosologie*. Voy. ce mot.

CLAUDICATION. s. f. En lat. *claudicatio*, de *claudicare*; en grec *chólósis*. BOITAGE, BOITERIE, BOITEMENT. Action de boiter. La *claudication* n'est pas une maladie, mais un signe qui annonce une affection, une infirmité ou un accident. Il n'est pas toujours facile d'en découvrir la cause, ce qui fait que l'on se trouve quelquefois dans l'impossibilité de distinguer même de quel membre l'animal boite. On dit que le cheval *feint*, lorsqu'il boite d'une manière presque imperceptible; qu'il *boite tout bas*, lorsque la claudication est plus apparente; qu'il *ne marche qu'à trois jambes*, lorsqu'il boite très-fort d'un de ses membres. Le cheval peut boiter d'une ou de plusieurs extrémités. On dit aussi qu'il *boite de vieux mal*, ou qu'il *boite de vieux*, de *vieux temps*, pour exprimer qu'il boite depuis longtemps et qu'on ignore le siége de l'infirmité ou du mal qui le fait boiter. La claudication est plus douloureuse et plus difficile à guérir dans les membres postérieurs que dans ceux antérieurs. Quelques claudications proviennent de ce qu'on n'a pas traité ou de ce qu'on a mal traité une lésion, une maladie, etc.; d'autres fois, elles sont le résultat de la négligence. L'animal qui boite cherche autant qu'il lui est possible, soit en repos, soit en mouvement, à reporter la charge sur les extrémités non souffrantes, pour se soulager. De là vient que pendant la station il évite tant qu'il peut de s'appuyer sur le membre souffrant, et que dans la marche il le lève plus vite, tandis que le contraire arrive pour les autres membres et surtout pour celui qui correspond au membre boiteux. C'est en profitant de ces remarques que l'on parvient à connaître la boiterie, dont le traitement doit varier en raison de la nature du mal, de l'infirmité ou de l'accident qui la détermine. Il est des claudications qui se manifestent après un exercice plus ou moins prolongé; le contraire a lieu pour d'autres. Celles qui disparaissent quand l'animal est échauffé par la course, sont dites *boiteries de vieux mal*. Dans les claudications dont le siége n'est pas apparent, les maquignons, pour tromper les acheteurs, font au cheval une légère blessure à laquelle ils attribuent la boiterie. La boiterie intermittente pour cause de vieux mal, comporte la garantie. Voy. VICES RÉDHIBITOIRES. — Tout cheval qui boite, sans que la cause soit connue, doit être d'abord déferré, puis on parera à blanc, on sondera le pied pour s'assurer si l'animal n'a pas été encloué, s'il a quelque *bleime*, quelque *clou de rue* qui aurait pénétré dans la sole, etc. La trace de ces accidents ne se reconnait ordinairement qu'après que le pied a été *blanchi*. Voy. ÉCART, EFFORT et MALADIES DES MUSCLES.

CLEF DE GARANGEOT. Longue et forte tige de fer, octogone ou arrondie, portant à l'une de ses extrémités une traverse du même métal, et à l'autre une mortaise ouverte, à bords ronds et épais, dans laquelle se trouve un crochet denté à son bord interne. Ce crochet est mobile dans son pivot, et peut être changé de côté. On emploie cet instrument pour arracher les dents.

CLÉMATITE BLANCHE. En lat. *clematis vitalba*. Vulgairement: *herbe aux gueux, viorne des pauvres, aube-vigne, vigne blanche*. Plante très-commune en Europe, qui croit dans les haies et dans les buissons. Ses rameaux sarmenteux renferment un principe âcre, volatil, qui leur donne une propriété irritante, propriété qu'ils perdent en grande partie par la dessiccation, et en totalité par l'ébullition dans l'eau. On introduit ces rameaux frais sous la peau pour produire les mêmes effets et dans les mêmes cas maladifs que le *garou*. La *clématite* a été nommée *herbe aux gueux*, parce que les mendiants se servent de son suc pour faire paraitre des excoriations sur quelque partie de leur corps, afin d'exciter

la compassion. Les excoriations sont larges à volonté, ont peu de profondeur et se guérissent avec des feuilles de poirée.

CLIGNEMENT. s. m. En lat. *conniventia*, du grec *klinéin*, baisser. Contraction plus ou moins continue des paupières, qui a pour effet de ne laisser que très-peu d'intervalle entre elles. Ce mouvement a lieu dans les animaux pour diminuer l'impression d'une lumière trop vive, ou d'un corps trop éclatant, surtout lorsque l'œil se trouve dans un état d'irritation.

CLIGNOTANTE. adj. Mot employé en parlant d'une membrane de l'œil. Voy. MEMBRANE CLIGNOTANTE.

CLIGNOTEMENT. s. m. En lat. *nictatio*. Mouvement prompt et répété de rapprochement et d'éloignement des paupières. Il diffère du *clignement*, en ce qu'il dure moins longtemps. Chez les animaux, le *clignotement* ne s'observe guère que dans l'état de maladie.

CLIMAT. s. m. En lat. *clima*, du grec *klima*, région. Espace de la surface du globe compris entre deux cercles parallèles à l'équateur. Par extension on appelle aussi *climat*, les diverses particularités relatives au sol et à l'atmosphère, qu'on observe dans chaque région de la terre; ou, si l'on aime mieux, une grande étendue de terrain dans lequel se rencontrent une température et des effets physiques à peu près les mêmes. Les climats ont sur tous les êtres une action dont ceux-ci portent l'empreinte toute leur vie, surtout si cette action a précédé leur naissance et accompagné leur premier développement. La nature du sol, de ses produits, de son exposition et la constitution de l'air, sont les causes qui rendent l'impression des climats si durable; chaque être a son existence tellement dépendante de la puissance des climats, que tous payent le tribut de leur transplantation, et il y en a même qui ne s'acclimatent jamais bien. La chaleur est d'autant plus intense qu'on s'approche de la ligne équatoriale, et c'est par les degrés de température que l'on caractérise les climats. On les divise en *chauds* ou *méridionaux*, en *froids* ou *septentrionaux*, et en *tempérés*. Les climats chauds sont toujours compris entre les deux tropiques et constituent la zone torride; la température y est habituellement de 24 à 35 degrés (Réaumur). Les climats froids se rencontrent vers les pôles; la chaleur y est quelquefois aussi grande que sous les tropiques, et le froid y atteint 72 degr. Les climats tempérés sont ceux où l'élévation de la chaleur dépasse rarement 30 degr., et où le froid descend rarement au-dessous de 15. Les saisons, nous l'avons dit, amènent vers les pôles d'immenses différences de température, mais vers l'équateur ces différences sont presque nulles. L'influence des saisons et de la latitude ou distance de l'équateur, n'est pas la seule qui détermine la température d'un lieu; celle-ci dépend encore de l'élévation, de la position, de l'exposition, du travail de l'homme. C'est à la même latitude que se trouvent Paris et Vienne. La première de ces villes est à 74 mètres au-dessus du niveau de la mer, l'autre à 160 mètres, et, dans cette dernière, l'air est beaucoup plus froid. Les montagnes, sous l'équateur, sont couvertes de neiges éternelles à environ 4,680 mètres. Exposées, plus que les contrées coupées par des coteaux, à toutes les vicissitudes atmosphériques, à tous les vents, les plaines peu arrosées sont, à élévation et latitude égales, chaudes en été, froides en hiver. C'est le contraire sur le bord de la mer et des rivières, où les températures extrêmes se trouvent mitigées par une abondante évaporation. La même chose arrive à proximité des marais; l'air y est, de plus, malsain, et ce n'est pas seulement par l'effet de l'humidité. La température des plaines qui s'étendent au pied des montagnes couvertes de neiges et de glaces doit se trouver abaissée à cause de ce voisinage; ces montagnes rendent d'ailleurs plus fréquentes au-dessus d'elles les vicissitudes atmosphériques. L'air est aussi refroidi et rendu humide par de vastes forêts. A mesure qu'avance l'œuvre du déboisement, l'air s'échauffe, se dessèche, les courants d'eau tarissent, la végétation se rabougrit, disparait, et le climat change. Ces modifications désastreuses sont surtout le résultat du déboisement des montagnes. L'exposition des lieux montueux influe sur leur température; si elle est au Midi, elle produit une chaleur plus grande que ne le comporte la latitude; l'opposé a lieu sur le revers. Il y a convergence de la chaleur et de la lumière dans des vallons profonds, dans des gorges sans issue; l'air n'y circule pas, les brouillards y séjournent longtemps. La chaleur, l'humidité, l'insalubrité, sont en général le partage de ces lieux. La nature du sol contribue en partie à former le climat, qui, à conditions d'ailleurs égales, es

plus chaud quand la terre est légère. En détruisant les forêts, en faisant des plantations, en desséchant de vastes localités, ou en dirigeant de grandes irrigations, l'homme modifie le climat qu'il habite. Il suffit de la culture pour changer la température; celle de l'Amérique septentrionale est moins froide depuis que la charrue s'est établie dans ces contrées. L'influence hygiénique du climat ne tient pas seulement à la température, mais encore aux mouvements de l'atmosphère, aux degrés de lumière, d'électricité, d'humidité surtout. L'économie vivante sent plus que le thermomètre l'air agité, froid ou chaud. L'air humide est plus fâcheux quand il est stagnant. L'homme s'accommode mieux que les animaux aux climats et aux lieux divers. Les climats tempérés sont ceux qui conviennent au cheval et à l'âne, originaires de la haute Asie. Les localités modificatrices des climats doivent être considérées dans l'appréciation de l'influence dont il s'agit. Les sols d'une médiocre fertilité sont appropriés au cheval. Les plantes fourragères des pays chauds sont sapides, toniques, cordiales; une petite quantité de ces plantes suffit à une alimentation peu exigeante. Les animaux de ces contrées sont peu volumineux, sveltes, vifs, alertes, vigoureux, sujets aux maladies inflammatoires, bilieuses, nerveuses. Dans le Nord, les plantes sont fades et riches en principes alimentaires; elles sont absorbées en grandes masses; les animaux y sont massifs, lourds, lents, plus forts qu'ardents et vigoureux, disposés aux affections lymphatiques, catarrhales, chroniques. C'est à l'été que correspondent les climats chauds, et à l'hiver les climats froids; mais les lieux exercent une influence persistante, tandis que celle des saisons varie, et les effets de l'une sont mitigés, annulés par celle qui suit. L'influence des lieux, comme il a été dit, détermine des modifications profondes; celle des saisons ne produit que des changements passagers. Voy. Saison, et Localité.

CLIMATOLOGIE. s. f. En lat. *climatologia*, du grec *klima*, région, climat, et *logos*, discours. Traité ou description des influences exercées sur l'économie par les agents répandus dans l'atmosphère (air, lumière, électricité), par la nature du sol, sa latitude, etc.

CLINIQUE. s. f. En lat. *clinicus*, du grec *kliné*, lit. Dénomination provenant de la médecine humaine. Si l'on en fait l'application dans la médecine vétérinaire, elle doit exprimer l'enseignement que l'on donne dans les infirmeries ou dans les hôpitaux vétérinaires relativement au traitement des maladies considérées individuellement. La médecine théorique fournit des connaissances générales; la médecine clinique, autrement dite d'*observation*, apprend à appliquer les connaissances théoriques aux cas particuliers.

CLITORIS. Voy. Vulve.

CLOCHETTE. Voy Sonaille.

CLOISON. s. f. En lat. *septum*. En anatomie, on appelle *cloison*, diverses parties qui séparent en deux une cavité d'une autre; telles sont les *cloisons des oreillettes* et *des ventricules du cœur*; la cloison qui divise la bouche de l'arrière-bouche, et qu'on nomme *voile du palais*; la cloison placée entre la poitrine et le bas-ventre, et qu'on nomme *diaphragme*, etc.

CLOISON. s. f. Lorsque ce mot se rapporte aux écuries, il est synonyme de *stalle*.

CLONIQUE. adj. En lat. *clonicus*, du grec *klonos*, agitation, désordre. *Spasme clonique*, mouvement tumultueux, irrégulier, indépendant de la volonté. Voy. Spasme et Convulsion.

CLOS. Voy. Crochu.

CLOU A CHEVAL. Voy. Ferrure.

CLOU DE GIROFLE. Voy. Giroflier aromatique.

CLOU DE RUE, CHICOT. s. m. Blessure, piqûre, d'ordinaire avec déchirement, quelquefois avec contusion seulement, faite à la sole et à la fourchette par un clou, un morceau de bois ou autres corps aigus ou tranchants, sur lesquels le cheval marche. Les *clous de rue* sont dits *simples* ou *légers*, lorsque l'action des corps vulnérants s'arrête à la corne de la sole ou de la fourchette, ou ne fait tout au plus qu'atteindre légèrement le vif; on les nomme *graves* ou *pénétrants*, lorsque cette action s'étend plus profondément. Dans le premier cas, l'accident n'a le plus souvent ni symptômes ni suites, et n'exige aucun traitement. Dans l'autre cas, il se manifeste par la boiterie, la douleur, la chaleur locales, et d'autres désordres; il n'est pas rare de voir survenir la suppuration au bout de cinq ou six jours. La lésion la plus redoutable est celle qui consiste dans la blessure du tendon perforant. Quel que soit l'état de choses, il faut toujours commencer par déferrer l'animal, parer le pied jusqu'à fond, s'assurer si le corps qui a produit la bessure est resté implanté en tout ou

en partie dans les tissus, l'en arracher si on l'y trouve, découvrir le siége véritable du mal et constater sa gravité. On peut juger de ces deux dernières conditions de la maladie à l'aide de la sonde; mais nous devons faire observer que la profondeur de la plaie n'en constitue pas absolument la gravité, qui résulte plutôt de la direction de la plaie elle-même. Après avoir reconnu l'existence de celle-ci, et la claudication étant persistante, il ne suffira pas d'employer pendant la période inflammatoire les topiques émollients; il faudra avoir recours à une opération chirurgicale appelée *opération du clou de rue*. Cette opération a tantôt plus, tantôt moins d'importance; car, depuis le simple enlèvement circulaire de la corne autour de la blessure, elle arrive de degré en degré, selon l'étendue du mal, jusqu'à la dessolure, à l'extirpation totale ou partielle du coussinet plantaire ainsi que de l'expansion du tendon perforant, et même à la rugination complète de tout le petit sésamoïde. Un jour ou deux avant ces opérations, on est parfois obligé de préparer l'animal par la saignée et un régime rafraîchissant. Lors des clous de rue, les plus graves surtout, s'ils ont été négligés ou mal traités, l'inflammation peut acquérir un grand développement, la douleur prendre un caractère très-aigu; il peut s'établir un foyer purulent, et par suite ulcéreux; la *matière* peut *souffler aux poils* et avoir pour résultat des javarts, la carie des os contenus dans le sabot, un écoulement de synovie, l'inflammation de l'articulation des deux dernières phalanges, enfin la détérioration totale du pied.

CLOUÉ A CHEVAL. Voy. Être cloué ou collé, a cheval.

CLYSTÈRE. Voy. Lavement.

COAGULANT. adj. En lat. *coagulans*. Qui coagule, épaissit, qui est doué de la vertu de faire cailler le lait, de coaguler le sang, etc.

COAGULATION. s. f. En lat. *coagulatio*. Condensation d'un liquide réduit en une masse solide et tremblante. On obtient la *coagulation* de certaines humeurs animales, extraites du corps des animaux ou de quelques sucs végétaux, soit par la chaleur, comme pour la lymphe, le sang, le blanc d'œuf, etc., soit par la présence d'un acide ou d'un autre corps étranger, comme pour le lait, la bière, etc.

COAPTATION. Voy. Fracture.

COCCYX. s. m. En lat. *coccyx*; en grec *kokkux*, qui, proprement, signifie coucou. Le *coccyx*, ou plus communément la *queue*, est, dans le cheval, l'assemblage de 14 à 18 petits os articulés les uns à la suite des autres, diminuant progressivement de volume et même de dureté, à compter du premier qui fait continuité avec le sacrum. Ces os qui, pris séparément, sont dits *coccygiens*, et réunis ensemble *coccyx*, forment la base de la queue, offrent des points multipliés d'implantation à des muscles, et terminent le canal rachidien ou vertébral.

COCHE. Voy. Voiture.

COCHER. s. m. En latin *auriga*. Celui qui mène un carrosse ou toute autre voiture servant au transport des personnes. On croit que ce mot ne remonte qu'à Henri IV qui, le premier en France, eut, pour promener la reine, un *coche* traîné par des chevaux, et que l'homme auquel fut confié l'emploi de la conduite du véhicule voulut probablement y donner plus de luxe et d'éclat en faisant dériver son titre de la nature même de ses fonctions. On doit principalement rechercher dans un *cocher*, de la force, de bons yeux, du jugement, une main bonne, et surtout qu'il ne soit ni brutal ni adonné à l'ivrognerie. L'imprudence ou le défaut de jugement est une grande imperfection dans un cocher, car ils l'exposent souvent à s'embarquer dans de mauvais pas, dans lesquels lui et les personnes qu'il conduit peuvent courir de grands dangers, les chevaux s'estropier, la voiture se briser. L'ivrognerie a les mêmes inconvénients, en affaiblissant ou détruisant le jugement. Il en résulte également, comme par l'effet de la brutalité, que les chevaux sont maltraités, qu'ils s'usent promptement, se rebutent et tombent même fréquemment malades. Le défaut le plus commun des cochers est d'avoir la main plus ou moins mauvaise. Garsault explique de la manière suivante ce que c'est que la bonne main, et comment il faut faire pour l'avoir. On dit que la main est bonne quand on l'a douce et légère. Pour comprendre ceci, ajoute-t-il, il faut comparer l'effet que le mors produit sur les barres du cheval, à celui d'un morceau de fer qui appuierait sur votre doigt; s'il y appuyait continuellement, il l'engourdirait; si on le pressait fort avec ce fer par secousses, ce serait comme autant de coups, qui d'abord vous seraient très-sensibles, et qui produiraient en-

suite l'engourdissement du doigt et l'insensibilité ; alors, si vous êtes plus fort que celui qui tient le fer, vous l'attirerez à vous malgré lui, s'il s'obstine à vouloir vous résister avec ce fer : voilà l'effet de la main mauvaise, qui engourdit et ôte la sensibilité aux barres. Mais si celui qui tient ce fer ne l'appuyait que de temps en temps, la sensibilité qui reviendrait à votre doigt dans les intervalles ferait que vous en sentiriez toujours l'effet, comme la première fois : voilà la main douce et légère qui est toujours sûre de son effet. Il y a des cochers qui, croyant avoir la main légère, ne retiennent point du tout leurs chevaux et laissent les guides flottantes; non-seulement ils les *atterrent* en les laissant aller sur le nez et sur les épaules, mais ils leur gâtent aussi la bouche, parce que quand ils veulent soutenir promptement un cheval, tourner ou reculer, ils ressaisissent précipitamment les guides et donnent de fortes secousses qui, souvent répétées, finissent par endurcir les barres et par ne plus produire, par conséquent, aucun effet. Le même inconvénient a lieu lorsque les cochers, ayant la main rude, tiennent les guides continuellement tendues. On cherche vainement à y remédier par l'augmentation de la force du mors ; ce moyen ne fait qu'endurcir de plus en plus la bouche du cheval, qui, à la fin, devient impossible à gouverner, et qui peut à chaque instant prendre le mors aux dents. La main légère consiste à savoir rendre et retenir alternativement la bride à ses chevaux par un mouvement moelleux de la main, afin de rafraichir les barres et conserver leur sensibilité, et cela de temps en temps et point tout a coup, car autrement les chevaux ardents s'impatientent, et ceux qui n'ont point d'ardeur s'arrêtent tout court. Un cocher dont la main est délicate et moelleuse ne fait sentir le mors que d'une manière presque imperceptible ; c'est ce moelleux de la main qui fait reculer sans difficulté, et c'est au reculer qu'on peut reconnaitre si un cocher a la main douce ou non ; car l'un le fera avec aisance, sans presque se donner de mouvement, tandis que l'autre se donnera bien de la peine et en donnera à ses chevaux.

Les chevaux de carrosse sont attelés deux à deux, et ils peuvent être deux, quatre, six ou huit. Les deux attelés le plus près de la voiture se nomment *chevaux de timon*, les deux qui viennent ensuite, *chevaux de volée*, les deux autres, *chevaux de devant*, et les derniers, *chevaux de sixième*. Le cocher guide les chevaux de timon et de volée. Quand il y en a un plus grand nombre, les autres ont un postillon pour les guider. Voy. Postillon.

Le cocher n'attend pas le moment d'atteler pour s'assurer que tout est en bon état, et, avant de prendre son *fouet* (Voy. ce mot), il constate en outre par lui-même que rien ne manque à l'attelage.—Il s'est emparé de son siége en montant par le côté gauche. Une fois assis, les pieds placés sur la coquille, avec aisance et sans raideur dans toute sa personne, les coudes près du corps, il doit avoir un aplomb vertical, de manière qu'il pose solidement sur sa base; il doit être libre dans tous ses mouvements, sans faire des contorsions sur son siége, ni se pencher sans nécessité de côté ou d'autre, ni avoir les bras et les mains tendus en avant. Ayant donc ainsi disposé les diverses parties de sa personne, le cocher prend, de la main droite, ses guides passées à gauche dans le cordon, de manière que sa guide gauche se trouve sous l'autre. Il a soin de s'assurer que les guides sont sur leur plat, c'est-à-dire le grain du cuir en dessus, et qu'elles ne sont pas tortillées. Lorsqu'il se dispose à partir, sa main gauche s'empare aussitôt des deux guides, qui se placent entre l'index et le doigt du milieu. Ensuite il prend son fouet qu'il tient diagonalement et horizontalement de gauche à droite, et non parallèlement au timon, ou droit comme un cierge. Il passe la guide droite entre le doigt du milieu de la main droite et celui de dessous : la guide gauche reste dans la main gauche, à la même position où elle se trouve. Il prend un léger *appui* pour avertir ses chevaux, qu'il excite en même temps d'un coup de langue, et laisse couler un peu les guides pour faciliter le *partir*. Si les chevaux n'obéissent pas assez promptement, et s'il a lieu de les soupçonner paresseux, passant aussitôt sa guide droite sous le pouce gauche, il fait claquer son fouet, ou les touche, s'il le faut. Les chevaux étant enfin lancés, et marchant d'un trot égal, soutenu et vif autant que possible, le cocher *manie* souvent, c'est-à-dire qu'il fait alternativement passer ses guides d'une main à l'autre, chacune à sa place respective. Il *sent* aussi toujours *ses chevaux*, parce qu'il a soin, en passant sa guide, de s'assurer d'un léger appui qui cesse aussitôt. Pendant toute l'action,

les deux mains doivent conserver la position indiquée, et former avec l'avant-bras un angle très-obtus par le pli du poignet; les doigts ne doivent point être pliés dans leurs extrémités, mais étendus sur la paume de la main, et assez serrés entre eux pour que les guides n'aient ni trop ni trop peu d'effet. Si les bras ont quelque mouvement, il doit être très-léger, soit de l'épaule au coude, soit du coude au poignet, à moins que le fouet n'agisse; car soit qu'on recule, que l'on forme un *arrêt*, ou que l'on prenne un *tournant*, les doigts seuls doivent avoir un mouvement visible. Si le cocher veut se porter de gauche à droite, ses deux guides étant dans la main gauche, il passe d'abord la guide gauche entre le quatrième et le cinquième doigt de la main droite, et la guide droite qu'il raccourcit un peu, pour ralentir le cheval de *sous la main*, va se placer sous le médius de la main droite, qui alors se ferme un temps, afin que le cheval se décide tout à fait; alors il laisse à l'instant couler suffisamment la guide; car s'il la maintenait au même point, le cheval pourrait s'arrêter, se cabrer, ou s'acculer, pour peu que l'appui fût ferme et les barres sensibles. Le cocher peut aussi tenir un moment chaque guide dans chaque main, et sous chaque médius. Dans ce cas-ci, s'il veut se porter de droite à gauche, il passera mollement sa guide droite sous l'index de la main gauche, et la guide gauche sous le doigt du milieu. Il fermera cette main autant qu'il sera nécessaire, mais il laissera couler, aussitôt que l'appui aura été senti, et que le cheval se sera décidé. Il faut laisser couler de mesure, et ne pas tout abandonner; car s'il fallait subitement commander un temps, les chevaux n'étant plus dans la main, peut-être, avant de les y remettre et d'avoir repris ses guides, on se trouverait en retard pour prendre un arrêt ou tel autre *air* que la circonstance exigerait. On ne doit jamais laisser traîner ni l'une ni l'autre guide, quel que soit l'attelage ou le nombre de chevaux que l'on conduit. Toutes les fois qu'avec un ou plusieurs chevaux on descend une côte plus ou moins rapide, si l'on ne juge pas à propos d'*enrayer*, on manie d'abord un peu plus court, de façon que, si l'on est en *grandes guides*, les chevaux de devant la volée ne tirent point, et que le timonier soit soutenu. On coupe ensuite de côté et d'autre en serpentant au plus large; et la voiture ayant ainsi beaucoup moins de chasse, n'écrase pas les chevaux dont les épaules, les reins et les jarrets sont d'autant soulagés.—Un grand nombre de cochers, et même quelques amateurs, ont la mauvaise habitude d'employer une espèce de sifflement presque continuel, et de prodiguer les saccades d'une main ou de l'autre; ils croient ainsi donner une aide aux chevaux, et épargner, disent-ils, les coups de fouet. Ces moyens, d'abord, sont bientôt usés, et les saccades particulièrement ne peuvent que provoquer des fautes et des défenses. Quant à *l'aide de la langue*, qui n'est point un sifflement des lèvres, il doit être exprimé par trois ou quatre coups qui seront suffisamment entendus.—Tout entier à ce qu'il fait, uniquement occupé de ses chevaux et de sa voiture, un bon cocher doit, sans y regarder, soit qu'il *tourne* ou *volte*, soit qu'il *recule* ou fasse *retraite*, juger exactement où la roue va passer. Il est à remarquer que des écarts sont provoqués en prenant mal la volte ou la retraite.—Le fouet sert tantôt d'aide, tantôt de châtiment, mais surtout que ce soit à propos, comme pour soutenir un cheval qui se laisse aller dans un tournant, pour le remettre sur les hanches quand il s'abandonne trop sur les épaules, pour faire tirer avec ensemble un cheval qui se néglige, etc.; mais il faut donner le coup de fouet au moment de la faute, afin que le cheval sente pourquoi on le châtie. Ce moyen, qu'il faut appliquer vigoureusement lorsqu'il y a nécessité, ne doit être employé que dans ce cas, autrement les chevaux s'y habituent. Un cocher qui conduit dans une ville doit prendre ses précautions pour éviter les accidents. Il coupe les sauts, ne fatigue ni les chevaux ni la voiture, et les maîtres croient toujours rouler, comme l'on dit, *sur le velours*. Il ralentit le pas avant de tourner le coin d'une rue, soutient ses chevaux et prend son tournant le plus grand qu'il pourra pour ne pas donner dans quelque autre voiture; si l'on tourne trop court, surtout en allant vite, on risque de verser, ou tout au moins de voir le cheval de dedans s'abattre, et si l'on se trouve engagé dans quelque embarras où il faut reculer, c'est là qu'il est essentiel d'être bien maître de la hanche de ses chevaux, pour reculer promptement et droit, car, dans le cas contraire, il y aurait danger de se mettre en travers, d'être versé, brisé, ou d'occasionner quelque accident aux autres. A la campagne,

lorsqu'on rencontre un ruisseau de pavé un peu profond, un bon cocher le passe en biais. — A l'égard des régles que doit observer un bon cocher en voyage, voy. Cheval de trait, Régime et Voiture.

Autrefois, on appelait *cocher du corps*, le cocher qui menait le carrosse où était le roi, la reine ou le dauphin.

COCHLÉARIA OFFICINAL. En latin *cochlearia officinalis*. Communnément *herbe aux cuillers*. Plante qu'on trouve au bord des ruisseaux, surtout dans les contrées maritimes du nord de l'Europe. Semée dans les jardins, elle y croît facilement. Les feuilles et les tiges, qu'on récolte en mai, sont employées en médecine vétérinaire. Les feuilles fraîches ont une saveur âcre et amère. L'alcool, le vin, le cidre, la biére, se chargent facilement des principes du cochléaria ; on le pile, on en retire le jus, ou bien on le fait macérer pendant vingt-quatre heures dans un vase bien fermé où sont les liquides sus-mentionnés. Cette plante est un très-bon antiseptique qui convient dans beaucoup de maladies graves du sang. Sa teinture ou sa macération dans l'alcool peuvent être administrées à la dose de 3 à 4 décilitres, étendue dans la même quantité d'eau.

CODÉINE. s. f. Du grec *kódé*, qui signifie la capsule du pavot. L'un des produits que l'on retire de l'opium. Dans son état de pureté, la *codéine* se présente en longues aiguilles déliées, très-blanches; cette substance, qui est soluble dans l'eau, et à laquelle on attribue des propriétés qui la rendraient utile dans le traitement des maladies nerveuses du tube digestif, ne paraît pas avoir été essayée en hippiatrique.

COECAL, ALE. adj. En latin *cœcalis*. Qui appartient au *cœcum*.

COECUM. s. m. Portion du gros intestin. Voy. Intestin.

COEUR. s. m. En latin *cor* ; en grec *kéar*, *kér*, *kardia*. Muscle ou organe creux, placé dans la poitrine, et centre de la *circulation*. Ce viscère, enveloppé par une membrane qu'on nomme *péricarde*, est de nature très-serrée et offre intérieurement quatre cavités, dont deux portent le nom de *ventricules*, et les deux autres celui d'*oreillettes*. Les deux premières, situées à la partie inférieure, et qui sont les plus grandes, se trouvent adossées l'une à l'autre ; les secondes sont irrégulières et adossées de la même manière. Dans l'animal vivant, hors du ventre de sa mère, chaque oreillette ne communique qu'avec le ventricule situé du même côté ; mais dans le fœtus, la cloison qui les divise présente un trou par lequel elles communiquent ensemble, et qui se cicatrise par la suite. L'ouverture extérieure des ventricules donne naissance aux artères ; celle des oreillettes, aux veines.—Le cœur est sujet à diverses lésions. Voy. Maladies du coeur.

COFFRE. s. m. (Ext.) On le dit quelquefois pour *ventre*. *Ce cheval a un grand coffre*, pour dire qu'il a bien du ventre ou qu'il mange beaucoup ; et l'on dit d'un cheval qui a peu de force, que c'est un *vrai coffre à avoine*.

COFFRE A AVOINE. Espèce de caisse de bois fermant à clef et servant à serrer l'avoine. Le coffre étant dans l'écurie, on le place à l'endroit le plus commode, soit au bout ou dans une embrasure de fenêtre ; ce coffre aura en dedans une séparation pour le son, et, s'il le faut, une autre pour l'orge. Il faut avoir soin qu'il ferme bien pour que les souris ou les rats n'y entrent point, car les ordures de ces animaux dégoûtent les chevaux.

COIFFÉ. adj. Expression usitée en parlant du cheval. On dit : *Bien* ou *mal coiffé*. *Bien coiffé*, signifie un cheval qui a les oreilles petites et bien placées en haut de la tête. *Mal coiffé*, se dit de celui dont les oreilles longues et pendantes sont placées sur les côtés de la tête.

COINS ou DENTS DES COINS. Voy. Dent.

COINS DU MANÉGE. Voy. Manége.

COLCHIQUE D'AUTOMNE. En latin *colchicum autumnale*. Vulgairement *tue-chien*, *safran bâtard*, *veilleuse*, *veillotte*. Plante très-commune dans les prés et qui fleurit en automne. Les bulbes de *colchique* sont les seules employées. Elles sont de figure ovoïde, irrégulière, de la grosseur d'une noix, enveloppées d'une tunique brune, et formées intérieurement par une substance charnue, compacte et blanche. Leur odeur est vireuse, leur saveur âcre, brûlante et nauséabonde. Cette bulbe est douée d'une puissante vertu diurétique qui irrite vivement les intestins et les reins. A une dose un peu forte, elle peut donner lieu à l'empoisonnement à la manière des narcotiques ; il convient donc de ne l'employer qu'avec beaucoup de précaution, en ne faisant usage que du *vinaigre colchique*, ou de l'*oxymel colchique*, dans les hydropisies anciennes occasionnées

surtout par des inflammations chroniques des membranes séreuses. La dose de vinaigre colchique est de 10 à 16 grammes à l'intérieur, dans un litre et demi d'eau miellée; celle de l'oxymel colchique, qui est moins actif, est de 32 à 160 grammes.

COLCOTHAR. Voy. OXYDE DE FER.

COLÈRE. s. f. En lat. *ira*. Inclination, disposition de certains chevaux qui s'offensent des moindres châtiments. Avec ces chevaux colères, il faut redoubler de patience et d'adresse pour les corriger de ce vice, et les conduire avec ménagement, mais en même temps avec fermeté, car si on leur cède et qu'ils sentent qu'on les craint, ils deviennent tout à fait intraitables. Quand les chevaux colères sont en même temps fiers et hardis et qu'on sait bien les prendre, on peut en tirer meilleur parti que de ceux qui sont malins et poltrons; mais ces sortes de chevaux ne sont pas propres aux airs relevés du manége. — Le hennissement de la *colère* se distingue aisément dans le cheval. Voy. HENNISSEMENT.

COLIQUE. s. f. En lat. *colica passio;* en grec *kôlikê diathêsis*. D'après l'étymologie, le mot *colique* signifie une affection de l'intestin côlon : cependant on désigne sous cette dénomination et sous celle de *tranchées*, la douleur ressentie dans une partie quelconque de l'intérieur du bas-ventre (Voy. ENTÉRITE), douleur qui est toujours aiguë et qui se manifeste principalement par des mouvements fréquents, désordonnés de l'animal, tels que l'action de se coucher, de se rouler à terre, de se relever plus ou moins souvent. Les souffrances qu'il éprouve donnent lieu tantôt à des accès de fureur, tantôt à des frémissements et des tremblements. A ces phénomènes il s'en ajoute d'autres : ainsi, le malade regarde ses flancs dont les mouvements sont accélérés, il trépigne, il est en sueur; quelquefois il se campe pour uriner; d'autres fois on remarque un assoupissement bien prononcé, des borborygmes; dans quelques cas, il y a flatulence, constipation; ou bien, si les coliques sont occasionnées surtout par des aliments verts, il y a diarrhée. Tant que les douleurs abdominales qu'on appelle coliques ne se manifestent pas à de courts intervalles ou d'une manière durable, on n'y fait pas attention; arrivées à ce point, on se contente même, en général, d'administrer quelques breuvages, quelques lavements, et il arrive souvent qu'au moment où l'on appelle l'homme de l'art, la maladie est devenue mortelle. D'après ce que nous venons de voir, le mot colique exprime, non une maladie particulière, mais bien un symptôme résultant de maladies de nature différente. Le vague de cette dénomination a enfanté peut-être le vague qu'on rencontre aussi dans la classification qu'on a faite des coliques, en la tirant des causes auxquelles elles se rattachent immédiatement. On les a donc divisées en coliques *venteuses*, d'*indigestion*, *stercorales*, *étranglées*, *inflammatoires*, *nerveuses* ou *spasmodiques*, *néphrétiques* ou *calculeuses*, *vermineuses*, *de bézoards*, *saturnines*.

Colique venteuse. Quelquefois la colique venteuse est causée par le développement et la présence de gaz surabondants dans une partie quelconque des intestins, et se caractérise plus particulièrement par des flatulences, le gonflement et la tension du bas-ventre, qui résonne quand on le percute; on entend des borborygmes : d'autres fois elle est le produit de l'irritation chronique de la membrane muqueuse du canal digestif, que déterminent des indigestions répétées. Ces sortes de coliques sont en général le résultat de l'usage du vert donné sans précaution, de l'eau froide bue avidement par l'animal quand il a chaud, des fourrages nouveaux qui n'ont pas encore *jeté leur feu*, du foin, de l'avoine, des féveroles, des pois nouveaux et fermentés. La première variété des coliques venteuses a généralement une plus courte durée que la seconde, mais elle est aussi plus souvent mortelle. Lorsque les mouvements désordonnés de l'animal sont très-violents, lorsque la maladie, au lieu de diminuer par l'effet des médicaments, augmente, lorsque le ventre se gonfle de plus en plus, on doit s'attendre à la perte de l'animal. La mort dépend de la rupture de l'intestin, de la suffocation amenée par le refoulement du diaphragme dans la poitrine, ce qui arrête la respiration; ou bien, elle est produite par l'excès de la douleur. La cure doit être dirigée dans le but de favoriser l'expulsion du gaz. On emploie les lavements émollients, les fumigations et les fomentations, également émollientes, sous le bas-ventre; les breuvages contenant de l'ammoniaque et de l'éther, les bouchonnements un peu rudes, principalement sur les côtes et les flancs. Si, malgré les moyens employés pour arrêter la fermentation gazeuse, le ventre se ballonne de plus en plus, on peut

avoir recours à la *ponction* de l'estomac et des intestins. Quand les coliques venteuses se renouvellent par intervalles, elles sont dues à un état maladif du canal alimentaire, et l'on doit alors ménager le travail des animaux, tout en leur donnant de la nourriture de bonne qualité, et d'abord peu abondante.

Colique d'indigestion. Elle a pour causes : l'ingestion dans l'estomac, soit d'aliments difficiles à digérer, soit d'une trop grande quantité de bons aliments; l'eau froide bue avec avidité, ou une course rapide après le repas; enfin l'irritation préalable de l'estomac ou des intestins. Quant à son siége, l'indigestion est stomacale ou intestinale; mais cette distinction est presque impossible à établir dans la pratique. Les symptômes sont à peu près les mêmes que ceux de la colique venteuse, laquelle est le plus souvent déterminée par une indigestion simple. Le traitement est semblable aussi; cependant, il faut insister davantage sur les excitants alcooliques, l'éther et l'ammoniaque; administrer des lavements savonneux ou émollients nitrés. La saignée ne doit être pratiquée que pour éviter l'asphyxie, faciliter la respiration, lorsque l'hématose est devenue laborieuse par suite de la pression qu'exercent sur le poumon les viscères abdominaux, qui, distendus énormément, poussent le diaphragme en avant. L'affection est beaucoup plus grave lorsqu'il y a surcharge d'aliments; alors le ventre, rendu pesant et volumineux, ne donne plus à la pression qu'une sensation d'élasticité pâteuse; les mouvements deviennent désordonnés, les breuvages sont pris avec difficulté et augmentent momentanément la souffrance; les lavements sont rejetés de suite; on observe aussi des efforts semblables à ceux du vomissement, des régurgitations acides, accompagnées parfois d'expulsion brusque par les naseaux de matières non digérées. Cette expulsion procure ordinairement un soulagement momentané, et quelquefois elle est le signe précurseur de la rupture du ventricule. Cet accident peut arriver sans *prodrome* aucun pendant une chute violente. Il fait cesser pour un instant les coliques; mais à ce bien-être trompeur succède l'apparition d'une sueur abondante sur tout le corps, laquelle devenant bientôt froide, s'accompagne de tremblements généraux et de vitesse de la respiration, puis tout à coup une dernière chute a lieu. La cure de cette seconde espèce d'indigestion est incertaine. Il faut donner avec précaution des breuvages excitants digestifs et de nombreux lavements, bouchonner vigoureusement, et avoir recours aux purgatifs drastiques quand ces moyens ne réussissent pas. La *ponction* conduit rarement à un bon résultat, à cause de l'accumulation des matières alimentaires.

Colique stercorale. On désigne sous le nom de *pelote stercorale*, une masse de matières alimentaires mal élaborées, durcies, accumulées quelquefois dans le cæcum, plus ordinairement dans l'une des bosselures de la partie flottante du côlon, presque toujours à peu de distance du rectum. Ces matières, ne pouvant changer de place, obstruent l'intestin, arrêtent le cours des excréments, déterminent une inflammation très-aiguë dans l'endroit où elles sont arrêtées, et finissent par amener la gangrène de la partie, puis la mort de l'animal. Les pelotes stercorales, qu'on remarque plus fréquemment dans les chevaux adultes que dans les jeunes, ne se forment pas tout d'un coup; peu volumineuses au commencement, elles s'accroissent ensuite et oblitèrent le conduit. Les coliques de ce genre se manifestent par des symptômes moins prononcés, moins brusques, les mouvements désordonnés sont moins continus, plus lents à s'établir que dans les autres espèces de coliques, et leur véhémence est moins grande. Le malade commence seulement à se montrer inquiet au moment où les matières arrêtées par la pelote pressent, écartent et irritent les parois de l'intestin. L'animal regarde la partie où il souffre, puis il se couche, mais sans se tourmenter encore; il reste plus ou moins longtemps couché, l'œil constamment fixé sur le flanc. Les yeux sont ternes, moins ouverts que de coutume; ils expriment la tristesse et l'abattement. L'animal ne prend pas garde à ce qui se passe autour de lui, tend ses membres et se plaint de temps en temps. Le ventre se distend peu à peu, et lorsqu'on lui imprime quelque secousse, il fait entendre un certain gargouillement assez fort en deçà de la pelote stercorale. Si les moyens employés n'amènent pas un changement avantageux, l'anxiété augmente, la fièvre s'établit, le ventre se météorise considérablement, la respiration devient laborieuse, très-gênée; des sueurs abondantes apparaissent, le tremblement général survient, le malade chancelle, se met sur les fesses, tient les membres antérieurs ten-

dus, porte la tête élevée, et périt bientôt dans de violentes convulsions. La durée des coliques stercorales, plus longue que celle des autres coliques, est d'un jour ou deux au moins; on ne croit pas qu'elle dépasse sept à huit jours. Les aliments les plus propres à donner lieu à ce genre de coliques semblent être les feuilles vertes de certains végétaux, les bourgeons de la vigne, le frêne, etc. Le son privé de farine et donné en abondance, ainsi que le foin, peuvent quelquefois devenir la cause de la formation des pelotes stercorales. Cet accident s'observe plus communément chez les chevaux gloutons qui mangent vite et beaucoup, surtout lorsqu'ils sont condamnés au repos, que sur ceux qui sont rationnés et soumis à un exercice ou à un travail régulier. La colique stercorale est une maladie fort grave, parce que, au moment de sa manifestation, l'inflammation aiguë s'est déjà emparée de la portion d'intestin où réside la pelote. Le traitement consiste d'abord dans l'emploi de médicaments capables de déterminer l'évacuation de celle-ci. Les breuvages mucilagineux tièdes, les huileux et les lavements purgatifs suffisent rarement. Il faut administrer les purgatifs les plus énergiques, tels que l'aloès, l'huile de croton-tiglium, qui agit promptement. On a proposé d'autres médications dont il est inutile de parler parce qu'elles sont moins actives, et dans ce cas la lenteur des agents médicamenteux devient presque toujours funeste. Lorsqu'on obtient l'évacuation de la pelote, elle est presque toujours rejetée avec force et suivie d'une purgation que l'on combat par l'administration des mucilagineux. Quelquefois la pelote descend seulement dans le rectum; on tâche alors de l'atteindre avec la main en fouillant l'animal; on cherche à la diviser, à en diminuer le volume, si on ne peut l'amener entière. Quand l'animal est débarrassé de la pelote, il convient, pendant un peu de temps, de faire usage des antiphlogistiques, et puis on a recours aux toniques, afin de remettre l'intestin dans son état primitif, en rétablissant sa tonicité. Les lavements, rendus excitants par 15 à 30 grammes d'essence de térébenthine, qui ont été conseillés dans ces derniers temps, sont vraiment précieux dans l'indigestion stercorale.

Colique étranglée ou *par étranglement*. Ces coliques rentrent dans la classe des coliques inflammatoires, puisque les nœuds formés dans l'intestin ne sont que le produit de ces dernières. Voy. HERNIE.

Colique inflammatoire, colique rouge, tranchées rouges, colique de sang, entérorrhagie. Tels sont les différents noms sous lesquels on connaît la *congestion intestinale*. Les causes de cette affection sont en général toutes celles qui déterminent un afflux subit du sang dans l'intestin, et en particulier les refroidissements brusques de la peau, les courses rapides après le repas, les fourrages nouveaux donnés sans précaution, etc. Les symptômes qui la caractérisent sont abondants. Dès le début, les chevaux tourmentés de violentes coliques se couchent, se relèvent aussitôt, se couchent encore, se roulent sur le dos en gardant cette position pendant quelques minutes. Le pouls est plein et l'artère tendue, les conjonctives rouges, la bouche chaude, les reins raides; le ventre n'est pas ballonné comme dans l'indigestion, les flancs, au contraire, sont un peu creux; les malades ont la physionomie souffrante et inquiète, regardant souvent la région du ventre. Cette colique, presque toujours continue, devient souvent incurable si on ne la combat de suite. Quelque temps avant la mort, les mouvements deviennent tout à fait désordonnés et tumultueux, l'instinct de conservation disparaît, la démarche est vacillante, l'abdomen se gonfle, les mouvements du flanc se précipitent, la peau se couvre d'une sueur abondante; enfin les animaux périssent au milieu de douleurs très-vives. Ces derniers symptômes indiquent l'*entérorrhagie*, lorsqu'ils ne sont pas dus à un étranglement, à un volvulus, à une déchirure intestinale ou à une invagination. La durée de cette maladie est de cinq à quatorze heures. Le diagnostic est assez facile à porter, mais il doit constamment l'être avec certitude; une erreur de l'hippiatre pourrait coûter la vie au malade. Il faut bien se garder de confondre la *congestion* avec l'*indigestion*. Cependant le cas n'est pas toujours simple, car on a parfois à combattre les deux en même temps. Cette complication est des plus graves; la mort en est ordinairement la conséquence. La *colique rouge* réclame immédiatement une ou plusieurs saignées copieuses, selon l'énergie du sujet et la nature des symptômes; des lavements émollients tièdes, des frictions rubéfiantes sur les membres, des bouchonnements, l'administration de breuvages calmants pour diminuer l'intensité des douleurs. Lorsque la complication

indiquée plus haut existe, il convient de réunir avec intelligence et modération le traitement des deux maladies. L'inflammation de la muqueuse intestinale est aussi appelée *colique inflammatoire*. Voy. Entérite.

Colique nerveuse ou *spasmodique*. On observe des spasmes dans toutes les coliques; cependant on a désigné plus particulièrement sous le nom de *spasmodique* ou *nerveuse* celle qui est l'effet d'un état particulier de spasme du canal intestinal où il arrête le cours des matières, de sorte qu'il en résulte des angoisses, mais rarement la mort. Cette colique se déclare souvent tout à coup. On la reconnait aux signes suivants : des intervalles séparent les moments où l'animal se débat; celui-ci se couche et se relève brusquement; tantôt il reste étendu pendant quelque temps sur la litiére, sans bouger, tantôt il se roule vivement, regarde son flanc; étant debout, il se campe fréquemment pour uriner sans en venir à bout; il y a souvent une constipation opiniâtre; il y a aussi contractions spasmodiques des parois abdominales, des borborygmes, l'anxiété générale, l'air inquiet du malade, les sueurs froides ou non, et l'absence des symptômes qui caractérisent l'irritation inflammatoire des viscéres abdominaux. Cette colique est peu grave quand elle n'est pas compliquée d'autres affections. En général, on la remarque plus particuliérement dans les chevaux d'un tempérament irritable, dans ceux qui sont nourris constamment au sec, qui restent longtemps en repos. Elle est encore le produit de l'action du froid; cette cause agit lorsqu'on donne à boire à l'animal de l'eau trés-froide pendant qu'il a chaud, quand on le fait passer subitement du chaud au froid, etc. Dés que les coliques nerveuses se manifestent, on doit avoir recours aux calmants et aux délayants, qu'on administre en grande quantité. Aprés les premiers moments, on emploie avec succés l'eau tiéde salée, donnée en assez grande abondance. On aide l'action des substances médicamenteuses par la promenade au pas, les bouchonnements fréquents et les couvertures légéres. La plupart des maréchaux abusent de l'huile d'olive mêlée au vin et à l'eau-de-vie, du poivre, de l'eau-de-vie et du nitre, de la thériaque, du vin chaud avec du sucre et de la cannelle, etc. Ils ne peuvent ainsi qu'exalter les phénoménes nerveux et qu'aggraver la maladie, surtout dans le commencement. Dans le cas où le spasme acquiert un certain degré d'intensité, les calmants un peu toniques, tels que l'infusion de camomille avec de l'éther sulfurique, sont indiqués. L'éther à la dose de 16 à 96 grammes est un médicament d'ordinaire trés-précieux dans les coliques spasmodiques, comme il l'est également dans les coliques venteuses et l'indigestion. Il faut en outre prodiguer les lavements d'eau tiéde et ajouter le nitrate de potasse aux boissons, qui doivent toujours être tiédes.

Coliques néphrétiques, *calculeuses*, dites aussi *symptomatiques*. Occasionnées par la *néphrite* ou par des calculs, ces coliques trouvent leur place aux articles *Néphrite* et *Calculs urinaires*.

Coliques vermineuses. Douleurs abdominales, occasionnées par la présence de vers ou de larves dans le tube alimentaire. Il est trés-difficile de reconnaitre les coliques dépendant de cette cause; toutefois, il y a des signes assez caractéristiques. Les chevaux attaqués par des coliques vermineuses ne se tourmentent que de temps à autre, et il arrive souvent que les douleurs disparaissent pendant un certain temps, sans laisser de traces. Lorsqu'elles reparaissent avec plus d'intensité, les mouvements désordonnés sont plus forts, la peau devient séche; mais le symptôme le moins équivoque consiste dans la démangeaison que l'animal ressent à la queue et qui le porte à remuer sans cesse cette partie, qu'il cherche à frotter contre les corps environnants. En examinant avec suite les déjections alvines, on y aperçoit souvent des débris de vers ou des vers entiers; quelquefois des vers ou des larves s'observent autour de l'anus. Les coliques vermineuses se reproduisent sans cesse tant que la cause existe. Dans le commencement, elles sont légéres, l'animal n'éprouve que quelques douleurs d'entrailles, et elles se dissipent d'elles-mêmes. On dit cependant avoir observé des convulsions vertigineuses dues à la présence de ténias dans l'estomac. Le caractére de la maladie étant l'irritation, l'on doit d'abord s'occuper d'apaiser celle-ci, surtout quand des douleurs vives l'accompagnent. On cherche à obtenir ce résultat par l'emploi des calmants et des adoucissants, tels que les huileux, les décoctions de plantes mucilagineuses, dans lesquelles on fait entrer quelques têtes de pavot, etc. Il faut ensuite combattre la cause, la détruire, s'il est possible, par l'usage

continu des remèdes propres à tuer les vers ou à les expulser au dehors.

Colique de bézoards. Douleurs intestinales produites par la présence de *bézoards* dans les intestins. Il n'est pas facile de s'assurer que la colique dépend de la cause dont il s'agit. Quant aux symptômes, aux effets, au danger et au traitement, ils sont absolument les mêmes que dans le cas de coliques stercorales. Voy ÉGAGROPILES.

Colique saturnine ou *colique de plomb.* Quoique extrêmement rare dans l'espèce chevaline, elle s'observe cependant quelquefois chez les chevaux employés dans les faïenceries pour broyer le plomb dont on se sert pour obtenir les matières propres à former les vernis. On l'attribue à la poussière de ces substances respirée par les animaux. La colique saturnine s'annonce par des douleurs abdominales passagères, avec excrétion rare d'excréments durcis; ces douleurs augmentent progressivement pendant un certain temps, deviennent très-aiguës, s'apaisent et s'exaspèrent tour à tour. Il y a perte d'appétit, rareté des urines; le ventre est dur, la constipation opiniâtre, et l'on entend quelques borborygmes. L'affection dont il s'agit est très-aiguë et fort difficile à guérir. Pour le traitement, on suit en général la méthode usitée dans l'homme, qui consiste à administrer simultanément des purgatifs drastiques et des narcotiques. Cependant quelques auteurs pensent que le caractère de la colique saturnine est inflammatoire, et que l'on doit avoir recours à la médication antiphlogistique.

COLIQUE DE BÉZOARDS. Voy. COLIQUE.

COLIQUE DE PLOMB. Voy. COLIQUE.

COLIQUE DE SANG. Voy. COLIQUE.

COLIQUE D'INDIGESTION. Voy. COLIQUE.

COLIQUE ÉTRANGLÉE ou PAR ÉTRANGLEMENT. Voy. COLIQUE.

COLIQUE INFLAMMATOIRE. Voy. COLIQUE.

COLIQUE NERVEUSE. Voy. COLIQUE.

COLIQUE ROUGE. Voy. COLIQUE.

COLIQUE SATURNINE. Voy. COLIQUE.

COLIQUE SPASMODIQUE. Voy. COLIQUE.

COLIQUE STERCORALE. Voy. COLIQUE.

COLIQUE VENTEUSE. Voy. COLIQUE.

COLIQUES CALCULEUSES. Voy. COLIQUE.

COLIQUES NÉPHRÉTIQUES. Voy. COLIQUE.

COLIQUES SYMPTOMATIQUES. Voy. COLIQUE.

COLIQUES VERMINEUSES. Voy. COLIQUE.

COLITE. s. f. Du grec *kôlon*, le côlon. Inflammation de la membrane muqueuse du côlon, qu'on nomme aussi *dyssenterie*. Voy. ce mot.

COLLAPSUS. s. m. Mot latin qui signifie *chute*, et que Cullen a introduit dans notre langue pour désigner toute diminution de l'excitabilité du cerveau, par suite de laquelle cet organe cesse de remplir ses fonctions, ou ne les remplit qu'irrégulièrement. Aujourd'hui, ce mot est employé dans un sens un peu différent : il indique le plus communément une diminution subite et considérable de l'énergie du cerveau et des forces nerveuses. Le *collapsus* diffère de l'*adynamie* par la promptitude avec laquelle il survient.

COLLE DE POISSON. ICHTHYOCOLLE. s. f. En lat. *ichthtiocolla*, du grec *ichthus*, poisson, et *kollé*, colle ; colle de poisson. Substance presque entièrement formée de gélatine, employée comme remède adoucissant dans les cas indiqués à l'égard du *blanc de baleine;* mais son prix élevé la fait ordinairement remplacer par des substances mucilagineuses et amilacées, comme le *bouillon de tripes*, etc.

COLLÉ A CHEVAL. Voy. ÊTRE COLLÉ OU CLOUÉ A CHEVAL.

COLLECTION. s. f. En lat. *collectio*, de *colligere*, recueillir, rassembler. Amas de pus, de sérosité ou de sang dans un abcès, un kyste, ou dans la cavité d'une membrane séreuse.

COLLÉTIQUE. adj. En lat. *colleticus*, de *colla*, gluten, colle. Synonyme d'*agglutinatif*.

COLLIER. s. m. En lat. *collare*. Pièce principale du harnais d'un cheval de trait, qui consiste en un bourrelet rembourré formant un ovale à jour, qu'on passe au cou et auquel aboutissent toutes les autres pièces servant au tirage. On distingue dans le corps du *collier* la partie interne et l'externe; l'une, sur les chevaux de cabriolet et sur quelques-uns de ceux de carrosse, se nomme *blanchet*, et l'autre *mamelon*. Pour les chevaux de charrette, le collier est beaucoup plus gros que celui des chevaux de voiture ; il est garni de bourre ou de paille, surmonté d'un cône renversé nommé *tête*, et pourvu de chaque côté de planches recourbées en bois de hêtre qu'on nomme *attelles*. Le collier des chevaux de voiture est léger, rembourré de laine ou de crin, entouré sur son sommet par des attelles ou tiges de fer fort minces. En place de la *tête*, on voit souvent deux ornements, dont l'un est appelé

hausse-col, l'autre *bonnet*. A la partie antérieure de ces deux colliers se trouve un renflement circulaire séparé du corps du collier par une rainure où s'adaptent les attelles. Ce renflement est nommé la *verge*. Pour les chevaux de carrosse seulement, qui traînent un poids léger, le collier est remplacé par un entrelacement de courroies passant sur le poitrail ou poitraillière. Les accessoires du *collier* sont: les traits, le surdos, les fourreaux et la ventrelle. Le collier dit *à la flamande* s'ouvre par le bas; il est petit, à attelles droites en bois mince, rembourré de crins, orné de deux rangs de clous dorés. Il sert pour les charrettes. On voit des colliers garnis d'une martingale semblable à celle qui accompagne quelquefois la bride des chevaux de selle, et qui sert au mêmensage. Les anneaux des attelles, auxquels s'attachent les pièces qui servent à tirer, sont nommés *tirages*. La forme du collier importe peu, pourvu qu'elle soit la plus solide, la plus légère, la plus appropriée à la forme du corps, aisée à l'encolure, sans être large, et d'une longueur telle que l'on puisse passer la main ouverte entre le poitrail et sa partie inférieure. Un collier trop juste ou mal assujetti prend une direction oblique quand l'équipage monte, et comprime la trachée; l'animal alors respire avec peine, *corne* et peut être frappé d'asphyxie. S'il est trop volumineux et trop ouvert, il est jeté en avant, surtout quand l'équipage descend, et gêne le mouvement des épaules. Le frottement prolongé qu'il exerce sur l'encolure peut produire l'excoriation de cette partie en avant du garrot, et par suite un ulcère profond, lent et difficile à guérir. Si ce même collier est mal rembourré, l'omoplate peut être atteint de tumeurs et ensuite d'ulcères d'autant plus graves que l'animal est plus maigre. Il est des localités en France où l'on fabrique des colliers si volumineux qu'un seul homme a de la peine à les passer au cou des chevaux, comme si la solidité consistait dans le volume. La surcharge de poids et la ruine prématurée des membres antérieurs sont le résultat de cette pratique absurde. D'autres inconvénients peuvent résulter de l'usage du collier. Voy. Harnais.

Les Flamands et les Anglais ne se servent, pour leurs chevaux de labour, que de colliers fort légers, bien rembourrés de crin. Les premiers les font en bois dur, mince et presque sans oreilles; ceux des seconds sont garnis d'attelles de fer, comme pour les chevaux de carrosse. Il importe que chaque cheval ait son collier, et il faut veiller à ce qu'il ne soit pas changé quand on a plusieurs chevaux à atteler avec des colliers; il faut aussi avoir soin que toutes les pièces soient tenues en bon état; celles en cuir, on les huile de temps en temps pour les maintenir souples. Voy. Harnais et Cheval de trait.

M. Marcellange a inventé un nouveau collier dit *hygiénique*, qui augmenterait les forces du cheval et prolongerait la durée de ses services.

Sous le nom de *collier-arçon* et *coupé*, M. Hermet, sellier-harnacheur, a inventé un nouveau collier qui paraît offrir les avantages d'affranchir le garrot et la pointe des épaules de toute blessure, et de laisser la respiration du cheval entièrement libre. Le système Hermet peut s'appliquer indistinctement à toute espèce de colliers, soit pour le service des chevaux de labour, de roulage ou de luxe.

Cheval de collier, se dit de celui qui est propre à tirer.

Franc du collier. On le dit d'un cheval qui tire vigoureusement et régulièrement, surtout en montant, et qu'on n'a pas besoin de stimuler par des coups de fouet.

Donner un coup de collier. Se dit d'un cheval de trait qui tire très-vigoureusement, surtout quand il faut faire sortir d'un mauvais pas la voiture, la charrue, etc.

COLLIER A CHAPELET. Ce collier se compose: 1° de 12 bâtons ayant 27 mill. de grosseur et 40 centim. de longueur, percés d'un trou près de chaque bout; 2° de 24 morceaux de bois, dont 12 de 8 centim., et 12 de 6 centim. de long, tous percés d'un bout à l'autre de leur longueur, et gros de 4 centim.; 3° de 2 cordes de la grosseur de 1 centim., de longueur suffisante pour embrasser l'encolure, l'une à la tête, l'autre près du garrot. On enfile à la grande corde l'un des bâtons, puis un des petits morceaux de bois, les plus longs, et l'on continue de les assembler ainsi l'un après l'autre; on enfile également l'autre bout des bâtons et les autres petites pièces à la seconde corde. Ce collier est destiné à empêcher le cheval de se mordre le poitrail, le dos, le ventre, les extrémités, etc. Pour le placer, on embrasse l'encolure près du poitrail avec la grande corde et l'on noue vers le garrot; on

noue aussi l'autre corde autour du cou près de la tête. — A défaut de *collier à chapelet*, on peut lui substituer un bâton fixé par l'un de ses bouts à un surfaix qui embrasse la poitrine, et par l'autre bout à l'anneau ou à la muserolle du licou.

COLLIER-ARÇON ET COUPÉ. Voy. Collier.

COLLIER HYGIÉNIQUE. Voy. Collier.

COLLIER MARCELLANGE. Voy. Collier.

COLLIQUATION. s. f. En lat. *colliquatio*, de *colliquescere*, se fondre, se résoudre en eau. Dissolution des parties solides, ou diminution de la consistance des humeurs du corps, et excrétion abondante de celles-ci. Les anciens admettaient ces sortes de phénomènes et surtout la perte de densité du sang. Mais le mot *colliquation* présente des idées fausses auxquelles il faut bien se garder d'attacher quelque prix.

COLLYRE. s. m. En lat. *collyrium*; en grec *kollurion* ou *kollourion*, de *kolla*, colle, et de *oura*, queue, ou de *koluéin*, empêcher, et *rein*, couler. Mot dont se sont servis Hippocrate et Galien, pour désigner un genre de médicaments, solides, de forme allongée et cylindrique, qui étaient destinés à être introduits dans le vagin, dans l'anus, dans les oreilles ou dans les narines, comme une espèce de trochisque. Aujourd'hui ce mot a une acception tout à fait différente : il signifie toute espèce de médicament qu'on applique sur l'œil ou plutôt sur la conjonctive, pour combattre certaines maladies locales de ces parties. En raison de leur état physique, on distingue les *collyres* en *secs*, *mous* et *liquides*. Les premiers consistent en des poudres simples, ou en des mélanges de poudres composées, dans l'un et l'autre cas très-ténues, qu'on insuffle entre les paupières au moyen d'un tuyau quelconque. Les seconds sont des pommades qu'on applique sur les paupières à l'aide d'un petit pinceau ou d'un peu de charpie. Les troisièmes sont préparés avec des eaux distillées, des décoctions ou des infusions de plantes auxquelles on ajoute diverses substances médicamenteuses. On se sert de ces derniers en mettant sur les yeux malades des compresses imbibées du *collyre*, ou en en faisant tomber quelques gouttes entre les paupières. Les collyres les plus usités sont les suivants :

Collyre calmant de Lebas.

Collyre calmant selon le Codex. Ces collyres servent à combattre les ophthalmies internes et externes, accompagnées de beaucoup de douleur.

Collyre dit de Lanfranchi. Il est excitant.

Eau céleste. On fait avantageusement usage de ce collyre au début des inflammations aiguës des yeux, ainsi que lorsqu'elles tendent à passer à l'état chronique.

Collyre irritant de MM. Delafond et Lassaigne.

Collyres astringents des mêmes auteurs.

On emploie ces collyres au début des ophthalmies aiguës et pour combattre les ophthalmies chroniques.

Collyre dit pierre divine. On s'en sert en solution dans l'eau, dans la proportion de 4 grammes par litre d'eau commune.

COLON. s. m. Portion du gros intestin. Voy. Intestin.

COLONNE. s. f. En lat. *columna*. En anatomie, ce mot s'applique à l'ensemble, aux dispositions de certains organes ou à quelques-unes de leurs parties.

COLONNE VERTÉBRALE. Voy. Rachis.

COLOQUINTE. s. f. Du grec *kôilia*, le ventre, et *kinéin*, remuer ; en lat. *cucumis colocynthis*. Plante annuelle dont le fruit, qui porte le même nom, est globuleux, jaunâtre, de la grosseur d'une orange, et renferme, sous une enveloppe coriace, une pulpe sèche, blanchâtre, spongieuse, légère, presque sans odeur, d'une saveur extrêmement amère et âcre. Cette pulpe est un violent drastique qu'on doit administrer avec précaution. Elle est peu usitée.

COLORATION JAUNE DU SANG. Altération du sang qui est assez rare chez le cheval : on la remarque cependant dans l'*ictère*. La sérosité du liquide nourricier teint les doigts en jaune. Les opinions des auteurs sont diverses sur la cause de ce phénomène. Quelques-uns pensent que c'est la matière colorante jaune de la bile qui circule avec le sang, lors de l'existence des maladies du foie, ou que c'est le résultat de l'absorption des canaux biliaires. D'autres l'attribuent à l'altération de l'*hématosine*. L'accident dont il s'agit est moins fréquent chez le cheval que chez le bœuf. Voy. Ictère et Hépatite.

COLOSTRE ou *COLOSTRUM*. s. m. En lat. *colostrum*; en grec *trophalis*. Premier lait ou matière séreuse élaborée et sécrétée par les mamelles, laquelle précède le véritable lait, et

paraît avoir une vertu purgative. Voy. ALLAITEMENT.

COMA. s. m. En lat. *coma*; en grec *kôma*, qui signifie, comme en français, un assoupissement plus ou moins profond, dans lequel tombe le malade dès qu'il cesse d'être excité. Le *coma* est l'un des symptômes des affections de l'encéphale. Lorsqu'il est caractérisé par l'insensibilité à l'action des stimulants les plus énergiques, il prend le nom de *carus*.

COMATEUX, EUSE, adj. En lat. *comatodes*. Qui a rapport au *coma*. *Affection comateuse*.

COMBAT A LA BARRIÈRE. Sorte de combat chevaleresque, qui ne comportait pas l'idée d'une lutte meurtrière, mais qui indiquait au contraire une escrime à armes courtoises, comme il s'en livrait dans les carrousels.

COMBINAISON. s. f. En lat. *unio*, *compositio*. Union intime entre les molécules constituantes de deux corps, qui perdent leurs propriétés chimiques respectives, et ne forment plus qu'un seul composé.

COMBUSTIBLE. adj. En lat. *combustioni obnoxius*, susceptible de brûler, ou, suivant la théorie de Lavoisier, susceptible de se combiner avec l'oxygène de l'air en dégageant du calorique, et donnant lieu à la production du feu. *Substances combustibles*. Le soufre, la poix, le bois sec sont très-combustibles.

COMMÉMORATIF, IVE. adj. En lat. *commemorativus*, de *commemorare*, faire souvenir : qui rappelle, ou plutôt qui est rappelé. Mot usité dans le langage pathologique. On entend par *signes commémoratifs*, ceux qui se tirent des circonstances antérieures à l'invasion de la maladie, ou qui se rapportent à des époques précédant celle dont on s'occupe. Ces signes n'apprennent pas seulement ce qui s'est passé relativement à la maladie, mais encore toutes les particularités concernant la manière d'être de l'animal, le régime auquel il était soumis, les affections auxquelles il a pu être sujet, le service et le travail qu'on en retirait, et les modifications qui seraient arrivées en lui. Les signes commémoratifs sont très-utiles à l'homme de l'art, qui sait en tirer profit pour juger et traiter les maladies.

COMMENCER UN CHEVAL. C'est lui donner ses premières leçons de manége.

COMMENCER A PRENDRE LES AIDES DES JAMBES. Voy. JAMBE DU CAVALIER.

COMMENCER A PRENDRE CHAIR. Se dit d'un cheval qui commence à engraisser.

COMMINUTIF, IVE. adj. En lat. *comminutivus*, de *comminuere*, briser. Se dit des fractures avec écrasement du membre, et dans lesquelles les os sont réduits en plusieurs éclats. Alors, les parties molles environnantes sont presque toujours dilacérées, contuses, confondues, dans certains cas, avec les débris des os.

COMMINUTION. s. f. En lat. *comminutio* (même étym.). Écrasement d'un os qui est réduit en un grand nombre d'esquilles.

COMMISSION D'HYGIÈNE. Voy. HYGIÈNE.

COMMISSURE. s. f. En lat. *commissura* ; en grec *sumbolê* : point où deux parties se réunissent. *Commissure des paupières*, *des lèvres* proprement dites, *des lèvres de la vulve*, etc., ou angles que ces parties forment à l'endroit de leur réunion.

COMMOTION. s. f. En lat. *commotio*, secousse. Effet de l'ébranlement violent d'un organe par un coup, une chute, une percussion quelconque ressentie sur cette partie ou dans son voisinage. Tous les organes appuyés sur des corps durs peuvent éprouver des *commotions*. Nous parlerons des principales.

La commotion du cerveau trouble les fonctions de ce viscère, sans qu'il arrive aucune altération physique sensible. Si elle est portée à un certain degré d'intensité, elle est généralement funeste. Elle a pour caractère la stupeur, l'engourdissement, une sorte de paralysie générale, la suspension de l'exercice des sens ; lorsque l'animal peut se mouvoir, ses mouvements sont peu étendus et sans énergie, les lèvres sont pendantes, la pupille dilatée, la respiration ralentie. Les coups, les heurts violents et les chutes sur le crâne sont les causes qui déterminent la commotion cérébrale. Le traitement consiste dans l'application de substances excitantes sur les parties malades ou administrées à l'intérieur, et dans l'usage de stimulants propres à réveiller la sensibilité et à diminuer l'engourdissement. Dans ce dernier but, on fait respirer à l'animal l'ammoniaque liquide, on l'étrille fortement, on lui fait des frictions avec l'huile volatile, la térébenthine ou le liniment ammoniacal de chaque côté de la colonne vertébrale et sur la partie frappée ; on lui donne des lavements excitants dans lesquels on dissout du sel ammoniac et des substances purgatives. On administre aussi par la bouche des purgatifs énergiques, tels que de l'émétique. Dès que la réaction vitale se manifeste, on en modère

le développement par des saignées générales et locales, la diète, les délayants, etc. Lorsque des fonctions importantes restent trop longtemps sans exercice, le cas doit être regardé comme incurable, et, si on ne sacrifie pas les animaux, leur mort arrive après une durée plus ou moins longue dans un état de langueur et de malaise.

La *commotion de la moelle épinière*, qui est aussi grave que celle du cerveau, a lieu facilement sous l'action des causes capables de la déterminer, parce que l'organe qui en devient le siége étant formé d'une substance délicate et ne remplissant pas le canal où il est logé, va, dans le cas de commotion, frapper contre des parois osseuses. Ces causes sont principalement des coups violents sur les reins, le dos et la croupe; les chutes, surtout celles que fait le cheval lorsque, se dressant sur les extrémités postérieures et perdant l'équilibre, il se renverse et tombe en arrière. Les désordres qui en résultent sont analogues à ceux de la commotion cérébrale; seulement, ils offrent quelque différence, selon le point de la moelle épinière qui a ressenti la commotion. Ainsi, quand elle a eu lieu dans la région cervicale, les muscles des membres antérieurs sont paralysés, et la paralysie affecte les membres postérieurs si la colonne dorsale ou lombaire a éprouvé la commotion. Il n'est pas rare de voir la commotion dont il s'agit s'accompagner de quelques complications, telles que la luxation ou la fracture des vertèbres, le déchirement des enveloppes de la moelle épinière. La guérison est alors bien incertaine, et très-souvent impossible; c'est ce qui arrive aussi lorsque les suites de la commotion se prolongent trop longtemps. — Le traitement est le même que celui indiqué précédemment.

COMMOTION DE LA MOELLE ÉPINIÈRE. Voy. COMMOTION.

COMMOTION DU CERVEAU. Voy. COMMOTION.

COMPACTE. adj. En latin *compactus*. Dense, serré, dont les molécules sont très-rapprochées.

COMPLEXE. adj. En latin *complexus*. Qui résulte de l'assemblage de plusieurs choses différentes. Il est opposé à *simple*.

COMPLICATION. s. f. En latin *complexio*, assemblage, concours de choses de différentes natures. Existence simultanée de plusieurs maladies qui exercent entre elles une influence réciproque, bien que leur siége soit différent, et que souvent la cause qui les a fait naître ne soit pas la même. La coexistence de plusieurs maladies étrangères entre elles se nomme *composition*. Cette distinction est assez difficile à apercevoir.

COMPLIQUÉ, ÉE. adj. Il se dit des maladies. Voy. COMPLICATION.

COMPOSÉ. adj. et s. En latin *compositus*, qui est formé de plusieurs parties. *Composé*, s. m., se dit en chimie du résultat de la combinaison de deux ou d'un plus grand nombre de corps.

COMPOSITION. Voy. COMPLICATION.

COMPOSITION DES RATIONS. Voy. RATION.

COMPRESSE. s. f. En latin *penicillus*, *splenium*. Morceau de toile plié en plusieurs doubles. On emploie les *compresses* pour garantir une plaie de toute impression extérieure, pour maintenir l'appareil qui se trouve au-dessous d'elles, pour aider à la compression et pour fixer des médicaments sur la partie. Les compresses sont tantôt de forme carrée, oblongue, triangulaire, etc., suivant les cas. La toile dont on les forme doit être propre, sans coutures ni ourlets, et de grandeur à couvrir, à envelopper la partie à laquelle on les applique; on doit les étendre de manière à ce qu'elles ne forment aucun pli; quelquefois il est nécessaire de les fendre.

COMPRESSIBILITÉ. s. f. En latin *compressibilitas*, de *cum*, avec, et de *premere*, presser. Propriété qu'ont certains corps d'être comprimés, c'est-à-dire réduits à un moindre volume par la pression. L'air et tous les fluides aériformes sont compressibles.

COMPRESSIBLE. adj. Qui est susceptible d'être comprimé. Voy. COMPRESSIBILITÉ.

COMPRESSIF, IVE. adj. En latin *compressivus*. Qui sert à exercer une compression. *Bandage compressif*, *appareil compressif*, etc.

COMPRESSION. s. f. En latin *compressio*. Action mécanique tendant à rapprocher les parties constituantes d'un corps, ou à diminuer son volume en augmentant sa densité au moyen de la pression. La *compression* détermine dans les tissus des modifications qui varient suivant sa force, sa durée, l'étendue de la surface comprimée, l'état sain ou malade des organes sur lesquels on agit. Quelquefois on les voit guérir des affections contre lesquelles tous les autres moyens avaient échoué. Les compressions peuvent être appliquées de dedans en dehors, et on les appelle alors *dilata-*

tions; ou être faites de dehors en dedans, et dans ce cas on les nomme *compressions* proprement dites. Ces dernières servent à suspendre ou à arrêter le cours du sang dans certaines opérations, à soutenir les parois des vaisseaux affaiblis, à rapprocher celles des cavités dont on a fait sortir des liquides épanchés, à contenir les luxations et les fractures, à faire disparaître des engorgements invétérés et particulièrement un grand nombre de ceux qui surviennent aux extrémités, enfin, à favoriser la cicatrisation dans le cas de *plaie*, de *javart*, de *dessolure*, de *crapaud*, etc., etc.

CONCASSER. v. Du lat. *conquassare*, mettre en pièces. Réduire en petits fragments, des bois, des écorces, des racines, pour en séparer plus facilement les principes qu'ils contiennent.

CONCAVE. adj. En latin *concavus*. Surface dont le milieu est plus déprimé que les bords.

CONCENTRATION. s. f. En lat. *concentratio*, de *cum*, avec, ensemble, *centrum*, centre, et *actio*, action : l'action de rassembler vers un centre commun. En path., c'est l'état de pulsation d'une artère peu développée sous le doigt qui la touche. Le pouls, alors, est dit *concentré*.

CONCENTRÉ. adj. Se dit d'un certain état du *pouls*. Voy. ce mot.

CONCEPTION. s. f. En grec *kuésis*; en lat. *conceptio*, de *concipere*, concevoir. Action organique par laquelle un être nouveau est formé dans les organes générateurs des femelles des animaux *vivipares* ou qui, par opposition aux *ovipares*, produisent des petits tout vivants. Voy. GÉNÉRATION.

CONCOMITANCE, s. f. En latin *concomitantia*, union. Coexistence de deux maladies, de deux symptômes qui dérivent de la même cause, dépendent de la même lésion. La *concomitance* diffère de la *complication* en ce que dans la première l'une des maladies ou l'un des symptômes est l'effet de l'autre.

CONCOMITANT, ANTE. adj. En latin *concomitans*, qui accompagne. Se dit d'un ou de plusieurs symptômes qui accompagnent les phénomènes essentiels et caractéristiques d'une maladie, et qui ne sont qu'accessoires. On appelle aussi *concomitante*, une maladie due à la même cause qui en produit une autre, avec laquelle elle coexiste.

CONCRET, ÈTE. adj. En latin *concretus*, de *concrescere*, se condenser, s'épaissir. En pharmacie, il se dit des substances plus ou moins solides, par opposition à celles de la même nature qui sont fluides. Le *camphre* est une huile volatile *concrète*.

CONCRÉTION. s. f. En lat. *concretio* (même étym.); action de s'épaissir, de se solidifier. On appelle *concrétions*, des corps étrangers inorganiques et solides que l'on rencontre dans l'épaisseur des tissus après certaines inflammations chroniques, ou qui se développent soit dans les articulations, soit dans les réservoirs des fluides excrémentitiels : *concrétions biliaires*, *concrétions pierreuses*, etc. Ainsi, concrétion est souvent synonyme de calcul (Voy. CALCUL), et il se rend alors en latin, par *concrementum*.

CONCRÉTIONS BILIAIRES. Voy. CALCUL.

CONCRÉTIONS PIERREUSES. Voy. CALCUL.

CONDAMNER UN CHEVAL. C'est juger qu'un cheval, affecté d'une maladie incurable ou contagieuse, doit être abattu.

CONDENSABILITÉ. s. f. En lat. *condensabilitas*. Propriété qu'ont les corps de pouvoir être condensés.

CONDENSATION. s. f. En lat. *densatio*; action de condenser. Rapprochement des molécules d'un corps, ayant pour effet d'en augmenter la densité, de le rendre plus serré, plus compact.

CONDENSER. v. En lat. *densare*, *condensare*; rapprocher les molécules d'un corps. Le froid *condense* l'air et tous les autres corps. Lorsque, reprenant l'état liquide par le rapprochement de leurs molécules; les vapeurs cessent de rester en suspension, on dit qu'elles se *condensent*. La chaleur produit l'effet contraire, car elle *raréfie* les corps.

CONDITION. s. f. Mot usité en Angleterre pour indiquer l'état d'un cheval considéré par rapport au service qu'on exige de lui. *Mettre un cheval en condition*, c'est le mettre dans l'état le plus favorable pour la course, la chasse, etc. D'après les progrès qu'on obtient en le soumettant à l'*entraînement*, on juge de sa *condition* plus ou moins parfaite et du degré suffisant de l'entraînement.

CONDITION DES CHEVAUX. Voy. MENER.

CONDUCTEUR. s. m. En lat. *conductor*; qui conduit. En physique, on appelle *conducteurs du calorique* ou de l'*électricité*, les corps qui se laissent facilement traverser par l'un ou l'autre de ces principes; tels sont les métaux.

CONDUCTEUR. s. m. Celui ou celle qui con-

duit. *Le conducteur d'une diligence; le conducteur d'un omnibus.*

CONDUCTIBILITÉ. s. f. Propriété qu'ont certains corps d'être conducteurs du calorique et de l'électricité.

CONDUIRE DES CHEVAUX ATTELÉS. Voy. Cheval de trait, Mener et Cocher.

CONDUIRE SON CHEVAL AVEC ENSEMBLE. Voy. Ensemble.

CONDUIRE SON CHEVAL EN AVANT. Voy. Marcher en avant.

CONDUIRE SON CHEVAL ÉTROIT ou LARGE. Le *conduire etroit*, c'est le mener en s'approchant du centre du manége (Voy. Étroit); le *conduire large*, signifie s'approcher des murailles. Il suffit de bien exercer les forces du cheval en tout sens, pour être assuré de le conduire facilement étroit ou large.

CONDUIRE UN CHEVAL DE LA MAIN A LA MAIN. Voy. Main.

CONDUIRE UN CHEVAL ÉTROIT. Voy. Étroit.

CONDUIT. s. m. En lat. *meatus*, *ductus*. Synonyme de *canal*. Voy. ce mot. Les *conduits* sont des canaux ou des cavités par lesquels passent différentes matières. *Conduit lymphatique, conduit aérien, conduit alimentaire, conduit veineux, conduit auditif, conduit artériel, conduit urinaire*, etc.

CONDUIT ACCIDENTEL. Voy. Fistule.

CONDUIT AUDITIF. Voy. Oreille, 1er art.

CONDUIT DÉFÉRENT. Voy. Déférent.

CONDUITS AÉRIENS. Voy. Aérien.

CONDYLE. s. m. En lat. *condylus*, du grec *kondulos*, qui signifie proprement le nœud ou l'espèce de saillie que présente l'articulation des doigts de l'homme pendant leur flexion. On appelle en général *condyles*, les éminences articulaires arrondies en un sens et aplaties dans l'autre.

CONDYLOIDE. adj. En lat. *condyloides*, du grec *kondulos*, *condyle*, et *éidos*, forme : qui a la forme d'un condyle.

CONE. s. m. En lat. *conus*; en grec *kônos*, cône. (Géom.) Pyramide présentant à son extrémité supérieure une pointe, et dont la base est un cercle.

CONFIRMER DANS L'OBÉISSANCE AUX AIDES. Voy., à l'art. Éducation du cheval, la 2e partie de la 2e leçon.

CONFIRMER UN CHEVAL. C'est achever de le dresser à une allure, à un air de manége ou à toute autre leçon jusqu'à ce qu'il y soit parfaitement habitué. Lorsqu'un cheval est *confirmé* dans toutes les parties de son instruction, le dressage est parfait.

CONFORMATION. En lat. *conformatio*, de *conformare*, arranger, disposer. Arrangement, disposition naturelle des différentes parties du corps. On appelle *vices de conformation*, tout dérangement dans l'ordre, le nombre ou la disposition de ces parties. Voy. Monstre. — *Conformation* se dit en parlant des *fractures*. Voy. Fracture.

CONFORMATION EXTÉRIEURE DU CHEVAL. Voy. ce titre à l'art. Cheval.

CONFRONTATION. Voy. Fracture.

CONGÉLATION. s. f. En lat. *congelatio*; en grec *sumpéxis*, action de se congeler, de passer à l'état de solide par l'action du froid. *Congélation de l'eau, du mercure*, etc. Ce mot a été employé quelquefois, mais à tort, comme synonyme de *coagulation*.

CONGÉNÈRE. adj. En lat. *congener*, de *cum*, avec, ensemble, et *genus*, genre : qui est de même genre, de même espèce, qui se ressemble d'une manière quelconque. En anatomie, on appelle *muscles congénères*, ceux qui concourent à produire le même effet, par opposition aux *muscles antagonistes*, qui agissent en sens contraire.

CONGÉNIAL, ALE, ou CONGÉNITAL. adj. En lat. *congenitus*, de *genitus*, engendré, et *cum*, avec. Il se dit de certaines affections, de certains vices de conformation qui dépendent de l'organisation primitive de l'individu.

CONGÉNITAL, ALE. Voy. Congénial.

CONGESTION. s. f. En lat. *congestio*, de *congerere*, amasser, accumuler. Accumulation d'un liquide dans un organe. On appelle *congestion*, tout afflux plus ou moins considérable du sang dans un tissu vivement irrité, de manière à y déterminer un surcroit, une accumulation de ce liquide, soit lentement, soit brusquement. L'irritation d'où la congestion dérive peut être occasionnée par des aliments trop substantiels et trop excitants, par des courses rapides et outrées, par des coups, des piqûres, des déchirures, des frottements prolongés, des frictions, etc. La partie devient plus chaude, plus sensible; mais si l'accumulation sanguine est prompte et considérable, il en résulte des phénomènes qui varient suivant l'organe affecté. Les lésions produites par les congestions sont ordinairement des déchirures, des hémorrhagies interstitielles, etc. Le

traitement est simple: les déplétions sanguines en forment la base; on les modifie légèrement d'ailleurs en considération des viscères congestionnés; ainsi, il n'est pas exactement le même pour les apoplexies du cerveau, du poumon, de l'intestin.

CONGESTION HÉPATIQUE, ou DU FOIE, voy. MALADIES DU FOIE.

CONGESTION INTESTINALE. Voy. COLIQUE.

CONGESTION PULMONAIRE. Voy. COUP DE CHALEUR.

CONGLOBÉ, ÉE. adj. En lat. *conglobatus*, de *cum*, avec, ensemble, et *globus*, globe : qui est amassé, assemblé en rond. On a appelé *glandes conglobées*, les glandes ou ganglions lymphatiques, à cause de leur forme. Voy. LYMPHATIQUE.

CONGLOMÉRÉ, ÉE. adj. En lat. *conglomeratus*; réuni en peloton. On appelle *glandes conglomérées*, les glandes proprement dites, c'est-à-dire celles qui sont pourvues d'un conduit excréteur, et dont les granulations et les vaisseaux en grand nombre sont réunis sous une même membrane, comme le foie, les reins, les parotides, les testicules.

CONJONCTIVE. s. f. En lat. *conjunctiva*, *tunica adenata*. Membrane très-mince, adhérant par sa face interne à la face extérieure du globe de l'œil, liant celui-ci avec les paupières, et laissant suinter à la surface libre une humeur muqueuse, utile à la souplesse de ces parties. La conjonctive, transparente au-devant de la cornée, est rouge et très-vasculaire dans la partie correspondant aux paupières.—Pour les lésions de cette membrane, voy. MALADIES DE LA CONJONCTIVE.

CONJONCTIVITE. s. f. *Inflammation de la conjonctive*. Voy. OPHTHALMIE.

CONNAISSEUR. s. m. Se dit d'un homme qui est habile dans la connaissance des chevaux. *C'est un connaisseur*, un *bon connaisseur*.

CONNAITRE LA BRIDE, *les éperons*, *les jambes*, *les talons*. Expressions dont on se sert en parlant d'un cheval qui sent avec justesse ce que le cavalier lui demande, quand celui-ci tire ou rend la bride, ou qu'il approche les talons, les éperons, les jambes.

CONNÉTABLE. Voy. ÉCURIE.

CONQUE. s. f. En lat. *concha*; en grec *kogché*; mot qui signifie proprement une grande coquille. On appelle *conque*, le cornet très-mobile qu'on nomme vulgairement oreille. Voy. OREILLE, 1[er] art.

CONSANGUINITÉ, s. f. En lat. *consanguinitas*. Il se dit, en termes de haras, des individus appartenant à une même famille, tels que l'étalon, la jument et leurs produits immédiats. Voy. APPAREILLEMENT.

CONSÉCUTIF, IVE. adj. En lat. *consecutivus*, de *cum*, avec, et *sequi*, suivre. On qualifie ainsi les symptômes qui ne sont pas un effet de la cause morbifique, et ceux qui naissent dans un organe autre que celui sur lequel cette cause a agi. On appelle aussi *phénomènes* ou *accidents consécutifs* d'une maladie, ceux qui succèdent à celle-ci, de même que ceux qui coexistent avec une lésion dont ils dépendent entièrement.

CONSERVER LES ÉTRIERS. Voy. INSTRUCTION DU CAVALIER, 5e leçon.

CONSERVER SA CADENCE. Voy. CADENCE.

CONSISTANCE. s. f. En lat. *consistentia*, de *cum*, avec, et *sistere*, retenir. Degré de rapprochement ou de liaison des molécules d'un corps, qui fait que ce corps oppose plus ou moins de résistance à ceux qui agissent sur lui et qui tendent à les diviser. État d'un fluide qui s'épaissit; degré de densité de ce fluide. C'est dans ce sens que l'on dit : faire bouillir une substance liquide jusqu'à *consistance* de sirop, d'électuaire.

CONSOMMATION DES RATIONS. Voy. RATION.

CONSOMPTION. s. f. En lat. *consumptio*, de *consumere*, consumer. Diminution lente et progressive des forces et du volume de toutes les parties molles du corps. Voy. MARASME.

CONSTANCE. s. f. Se dit des races et des croisements. Une race possède d'autant plus la faculté de transmettre ses caractères à ses descendants, qu'elle a plus de *constance*. Le croisement détruit toute constance.

CONSTIPATION. s. f. En lat. *constipatio*, de *constipare*, resserrer. Retard plus ou moins prolongé de l'expulsion des excréments. La constipation n'est qu'un symptôme de diverses maladies aiguës ou chroniques, qui diffèrent depuis une légère irritation jusqu'à un certain degré d'inflammation; la diarrhée en est ordinairement la conséquence. Le retard de l'expulsion des excréments peut venir aussi à la suite d'un obstacle mécanique, tel que la présence de calculs intestinaux qui s'opposent à cette expulsion. On traite la constipation par

les breuvages et les lavements mucilagineux, émollients, huileux; les lavements doivent être quelquefois rendus stimulants par l'addition d'une petite partie de vinaigre, de savon ou de sel. Si ces moyens ne suffisent pas, on a recours aux lavements purgatifs et même drastiques; les purgatifs conviennent également administrés par la bouche. Dans tous les cas, il est essentiel de rechercher la cause de la *constipation* pour la combattre. Le cheval et le mouton sont plus sujets à la cônstipation que les autres animaux.

CONSTITUTION. s. f. En lat. *constitutio*, de *stare*, *sto*, *steti*, se soutenir, et *cum*, avec; en grec *katastosis*, assemblage de plusieurs parties qui forment un tout. Les physiologistes désignent sous ce nom l'état général de l'organisation particulière de chaque individu, d'où dépendent son degré de force physique, la régularité plus ou moins parfaite de l'exercice de ses fonctions, la somme de résistance qu'il oppose aux causes des maladies, la dose de vitalité et les chances de vie qu'il possède. Une bonne *constitution* résulte de l'énergie et du développement égaux dans tous les viscères, dans tous les systèmes, dans tous les appareils, de manière qu'ils remplissent leurs fonctions aisément et avec activité. Le défaut d'équilibre dans ces fonctions établit la diversité des constitutions. — En hygiène et en pathologie, *constitution atmosphérique* se dit de l'état de l'atmosphère envisagé sous le point de vue de son influence sur l'économie animale; et l'on appelle *constitution médicale*, les rapports existant entre les constitutions atmosphériques et la maladie régnante.

CONSTITUTION ATMOSPHÉRIQUE. Voy. CONSTITUTION.

CONSTITUTION MÉDICALE. Voy. CONSTITUTION.

CONSTITUTIONNEL, ELLE. adj. Qui tient à la constitution, soit individuelle, soit atmosphérique. Cette double acception rend le mot équivoque lorsqu'il est employé relativement aux affections aiguës, car il peut tout aussi bien exprimer l'influence exercée sur les maladies par la constitution des individus, que par celle de l'atmosphère. Toute équivoque cesse quand on parle des maladies chroniques; on entend alors par *maladie constitutionnelle*, celle qui semble inhérente à la manière d'être ou à la constitution du sujet, et celle qui, ayant commencé par attaquer un organe, a fini par devenir universelle, en affectant la constitution animale. Pour les maladies constitutionnelles, voy. MALADIE.

CONSTRICTEUR. adj. En lat. *constrictor*, de *stringere*, serrer, et *cum*, avec, ensemble : qui resserre en agissant circulairement. En anatomie, on donne cette épithète à des muscles qui servent à fermer ou resserrer certaines ouvertures ou certains réservoirs. *Constricteur de l'anus*, *constricteur de la vessie*, *constricteur du pharynx*, *constricteur de la vulve* ou *du vagin*, etc.

CONSTRICTION. s. f. En lat. *constrictio*. (Même étym.) Synonyme de resserrement.

CONTACT. s. m. En lat. *contactus*, de *cum*, avec, et *tangere*, toucher; attouchement, état de deux corps qui se touchent. La théorie des maladies contagieuses distingue le *contact immédiat*, qui est l'attouchement d'un malade atteint d'une de ces maladies; et le *contact médiat*, qui est l'attouchement, non du malade, mais des objets qui l'ont touché.

CONTAGIEUX, EUSE. adj. En lat. *contagiosus*. (Même étym.) On le dit des maladies susceptibles de se transmettre par contact et inoculation, ou bien de la cause inconnue de la contagion. Voy. CONTAGION et MALADIES CONTAGIEUSES.

CONTAGION. s. f. En lat. *contagio*, *contagium*. (Même étym.) Transmission ou communication d'une maladie d'un individu à un autre, au moyen du contact *médiat* ou *immédiat*. Voy. MALADIES CONTAGIEUSES.

CONTENIR LA MAIN. Voy. MAIN.

CONTENTIF, IVE. adj. En lat. *continens*, de *continere*, retenir, contenir. Qui retient; qui maintient. En chirurgie, le *bandage contentif* est celui qui sert à maintenir en place un appareil; et *appareil contentif*, celui qu'on emploie pour maintenir rapprochés les fragments d'un os fracturé, les lèvres d'une plaie, une extrémité articulaire à sa place, etc.

CONTINU. adj. En lat. *continuus*. Qui ne présente point d'interruption. *Fièvre continue*, par opposition à *fièvre intermittente*.

CONTONDANT. adj. En lat. *contundens*, de *contundere*, broyer, écraser. Qui fait des contusions. On appelle *corps contondants* tous les corps ou instruments ronds, obtus et non tranchants qui meurtrissent, écrasent et broient les parties qu'ils frappent, sans les piquer ni les couper. Ces corps produisent des contusions et des plaies contuses.

CONTRACTILE. adj. En lat. *contractilis*; susceptible de se contracter, c'est-à-dire de se retirer. Les fibres musculaires sont *contractiles*.

CONTRACTILITÉ. s. f. En lat. *contractilitas*. **MOTILITÉ.** s. f. En lat. *motilitas*, de *motus*, mouvement. **MYOTILITÉ.** s. f. En lat. *myotilitas*, du grec *muôn*, muscle. Faculté contractile dont les muscles jouissent ; elle dépend de l'influence nerveuse et tient à la circulation ; en effet, elle cesse par la ligature des nerfs, l'application des narcotiques, et lorsque le sang n'est plus entretenu en mouvement. L'absence de la *contractilité* constitue la paralysie.

CONTRACTION. s. f. En lat. *contractio*. C'est la *contractilité* mise en action. Elle devient la cause déterminante des mouvements qui ont lieu dans le corps de l'animal. Son effet immédiat consiste dans le raccourcissement du muscle qui se contracte, d'où suit le déplacement des parties les moins résistantes auxquelles il s'attache. La *contraction* ne dure que pendant un temps très-court ; elle est suivie d'un relâchement d'autant plus grand qu'elle a été plus forte et plus prolongée.

CONTRE-CHANGEMENT DE MAIN. Voy. MAIN.

CONTRE-COUP. Voy. SOUBRESAUT.

CONTREDANSE. s. f. De l'angl. *country*, campagne, et *to dance*, danser. Nom que l'on donne à un genre particulier d'exercices équestres, dans lesquels on exécute des figures de la véritable *contredanse*. Des chevaux bien dressés peuvent faire ce travail, comme aussi former des *quadrilles* et devenir aptes à toutes sortes de mouvements. La contredanse et la quadrille font partie des leçons de manége. La première condition pour qu'elles soient bien exécutées, consiste dans la régularité qu'on met à faire travailler le cheval, et dans la mesure avec laquelle on exécute les différentes figures. C'est alors que ce travail joindra à l'agrément qu'il procure, l'avantage d'apprendre à bien manier son cheval. « Grâce à cet exercice, qui est tout à la fois une étude utile et un plaisir charmant, dit M. Baucher, nos *amazones* peuvent répéter le matin dans le manége ce qu'elles dansent le soir dans les salons ; dans l'un non moins que dans l'autre, elles pourront acquérir de l'aisance et de l'agilité, et déployer la grâce et le tact qu'elles apportent à tout ce qu'elles font... Dans mon manége, pour faire exécuter ces figures aux dames, je me contente de leur faire prendre un petit éperon : cet éperon et la cravache, employés à propos, suffisent pour déterminer le cheval aux mouvements les plus précis ; grâce à ces deux aides bien simples, elles exécutent, sans de sérieuses difficultés, une grande partie des airs de manége qu'on avait crus jusqu'ici réservés en propre aux écuyers les plus habiles... Dès que les élèves se servent avec ensemble de leurs aides, on peut remplacer la haute école par des contredanses, qui les contraignent à plus d'assiduité, par la crainte de laisser les quadrilles incomplètes. Au bout d'un certain temps, les élèves ont tout le savoir désirable pour prendre leur part à de brillantes fêtes d'apparat, qui répandent et justifient le goût de l'équitation. » Voy. CARROUSEL. Notre habile écuyer trace ensuite les figures et l'ordre dans lequel on les exécute.

Les Sybarites furent les premiers qui dressèrent des chevaux à la danse, au point d'exécuter des ballets réguliers ; mais cette invention leur devint funeste, car les Crotoniates, qui leur faisaient la guerre, ayant appris les airs sur lesquels ils dressaient leurs chevaux, les exécutèrent au moment du combat ; alors les chevaux, loin de répondre aux manœuvres des cavaliers Sybarites, exécutèrent les figures des ballets, et furent cause de la défaite de leurs maîtres.

Athénée rapporte, au sujet des Bisaltes, anciens peuples de la Macédoine, l'anecdote suivante. « Onatis, né parmi les Bisaltes, avait été très-jeune vendu à un citoyen de Cardie, et pendant son esclavage, il apprit non-seulement l'état de barbier, mais beaucoup des usages des Cardiens. Il y vit, entre autres choses, que tous leurs chevaux étaient instruits à faire certains exercices au son de la flûte. Ces animaux se dressaient sur leurs pieds de derrière, et avec ceux de devant marquaient la mesure des airs qu'on leur avait appris. Cependant, il se répandit un oracle dans la ville, par lequel il était annoncé que les Bisaltes viendraient attaquer les Cardiens. Onatis s'enfuit secrètement et se retira chez ses compatriotes. Leur ayant fait connaître les craintes des Cardiens, il fut reconnu par eux chef de l'armée, et marcha en effet à la tête des siens. Il avait eu la précaution de faire acheter, en secret, à Cardie, une joueuse de flûte qui enseignait les airs dont on se servait pour faire danser les chevaux. Lorsque le combat fut engagé, Onatis fit jouer ces airs. A peine, dit

l'historien, les oreilles des chevaux en furent-elles frappées, qu'ils se dressèrent sur leurs pieds de derrière, et commencèrent à danser. Toute la force des Cardiens consistait dans la cavalerie : aussi furent-ils défaits. »

« J'ai vu à l'académie de Sienne, en Toscane, dit un auteur anonyme, des contredanses exécutées par des chevaux, sans être montés, avec autant de régularité que pourraient le faire les maitres de l'art. »

CONTRE-EXTENSION. En latin *contra-extensio*, de *contra-extendere*, étendre en sens contraire. Voy. FRACTURE.

CONTRE-INDICATION. s. f. En latin *contra-indicatio*. Circonstance qui empêche de faire usage des moyens que la nature de la maladie semblerait d'abord exiger.

CONTRE-MARQUE. s. f. Fausse marque imitant le *germe de fève*, que les maquignons font aux dents des chevaux qui ne marquent plus, pour les faire paraître plus jeunes qu'ils ne le sont. Ils *contre-marquent* surtout les chevaux qui conservent la dent courte et blanche jusqu'à la vieillesse. Il y a plusieurs manières de contre-marquer. La plus commune se pratique en *burinant* ou en creusant la dent à l'aide du burin, et en noircissant ensuite le creux avec de l'encre grasse ou avec un grain de seigle qu'on y met et qu'on brûle aussitôt après avec un fer rouge. Cette opération se fait sur les coins, les mitoyennes et les incisives de la mâchoire inférieure ; mais, les traits du burin, la facilité avec laquelle on peut enlever le faux germe de fève qu'on a imité, remarquable par le cercle jaunâtre qu'il laisse aux environs du trou fait à la dent brûlée, font aisément découvrir la fraude, surtout si l'on a soin de nettoyer ces parties de l'écume excitée par la mie de pain séchée et pilée avec du sel, que ces mêmes maquignons ont soin de mettre dans la bouche de l'animal à l'effet de mieux déguiser leur fourberie.

CONTRE-MARQUER UN CHEVAL. Voy. CONTRE-MARQUE.

CONTRE-OUVERTURE. s. f. En latin *incisio priori opposita*. Incision pratiquée sur un point plus ou moins éloigné d'une ouverture déjà existante, dans le cas de plaie ou d'abcès, que l'on fait ordinairement à la partie la plus déclive des parties malades, lorsque la première ouverture n'est pas située favorablement pour l'écoulement du pus, l'extraction des corps étrangers, etc. Pour pratiquer la *contre-ouverture*, on se sert d'une aiguille à séton, ou d'un bistouri guidé au moyen d'une sonde non élastique ou autre instrument semblable, qu'on introduit jusqu'au fond de la cavité qu'on veut diviser, et que l'on pousse de manière à faire saillie sur le point où l'incision doit s'opérer. Il faut que la contre-ouverture soit proportionnée aux circonstances pour lesquelles on l'exécute ; souvent on passe entre l'ouverture et la contre-ouverture une mèche d'étoupes ou un ruban de fil, et on noue les deux bouts afin d'aider la sortie du pus, des corps étrangers, ou entretenir la sécrétion purulente et empêcher les deux ouvertures de se fermer. Mais il peut en résulter la persistance de la douleur, de l'inflammation, ou la production de quelques autres accidents qui viennent à la suite des plaies ; c'est pourquoi il ne faut employer ce moyen qu'avec précaution et discernement.

CONTRE-PERCER. v. Percer un fer du côté opposé à celui où il a été étampé, pour faire disparaître les petites élévations produites par l'étampure. Cette opération se pratique à l'aide d'un outil que l'on nomme *poinçon* ; mais la meilleure méthode est celle de *contre-percer* du même côté de l'étampure, en posant le fer sur un billot, puis, de rabattre sur la face opposée, avec un marteau nommé *ferretier*, les bavures de fer qui se sont élevées de chaque côté du trou formé par le poinçon.

CONTRE-POIDS. s. m. En lat. *sacoma*, poids qui en contre-balance un autre. C'est la liberté d'assiette du corps que garde le cavalier pour demeurer toujours dans le milieu de la selle, sans pencher d'aucun côté, également sur les deux étriers, quelque mouvement que fasse le cheval. Le cavalier doit conserver le *contre-poids*, et se tenir en garde contre les surprises et les désordres du cheval. Plus le centre de gravité sera constamment dirigé sur celui de l'animal, plus la puissance du cavalier sera continue et l'action plus suivie.

CONTRE-POIL. s. m. Sens contraire à celui dans lequel le poil est couché. *Etriller un cheval à contre-poil.*

CONTRE-POISON. s. m. ANTIDOTE. En lat. *antidotus*, *antidotum*, du grec *anti*, contre, et *dotos*, donner : comme si l'on disait *donner contre*. Agent qui détruit ou empêche les effets du poison, en le décomposant de manière à lui ôter sa propriété délétère en en formant un produit nouveau, et en exerçant une action

contraire à celle du poison. V. EMPOISONNEMENT.

CONTRE-SANGLONS. Voy. SELLE.

CONTRE-TEMPS. s. m. Mouvements brusques que le cheval fait en galopant, lorsqu'il change plusieurs fois de pied, coup sur coup, sans la volonté du cavalier. Ce qui y donne lieu, ce sont les forces du cheval mal coordonnées et s'entre-choquant entre elles. — *Contre-temps* se dit aussi du passage subit et inattendu de l'action à l'inaction, ce qui s'observe chez les chevaux *ombrageux*. Voy. ce mot.

CONTRE-TEMPS DE LA POUSSE. Voy. POUSSE et FLANCS.

CONTUS, USE. adj. Du latin *contundere*, écraser, meurtrir : meurtri, froissé. Qui a rapport aux contusions.

CONTUSION. s. f. En latin *contusio*. (Même étym.) Lésion sans solution de continuité apparente, produite par un corps dur ou contondant. Quand la peau est entamée, on donne à la lésion le nom de *plaie contuse*. Les coups de pied, de manche de fouet, de bâton et de pierre, les pressions prolongées du harnachement et de la selle, les chutes, les coups que les chevaux se donnent entre eux, sont les causes les plus fréquentes des *contusions*, qui ont ordinairement pour siége la nuque, le garrot, le dos, les côtes, le passage des sangles, les reins, l'épaule. Lorsque les contusions ont de la gravité, il en résulte un épanchement sous la peau, qu'on distingue des abcès par plusieurs caractères, et principalement parce qu'il se développe tout à coup, augmente rapidement, et que la fluctuation s'annonce dès le début. Les contusions légères guérissent d'elles-mêmes ou par l'usage de moyens simples, tels que le repos de la partie et les lotions d'eau salée. Pour remédier au progrès du mal, les applications d'eau très-froide où l'on a fait dissoudre de l'extrait de saturne, du sel ammoniac, sont convenables. On doit rejeter, au contraire, les spiritueux, l'huile volatile de térébenthine, le liniment ammoniacal. Si l'on venait à échouer dans l'application des moyens propres à prévenir l'inflammation, et dès que celle-ci se serait montrée, on aurait recours à la diète, aux saignées générales et locales, aux boissons acidulées, aux topiques émollients. Avant de se décider à ouvrir les tumeurs qui sont l'effet d'une contusion, on doit avoir épuisé toutes les ressources de l'art pour tâcher d'obtenir la résolution. Mais dès que la suppuration est établie, on ouvrira l'abcès. Les contusions peuvent fêler les os ou occasionner des fractures. Les projectiles lancés par la poudre à canon produisent les contusions les plus violentes. Les contusions de la région inférieure des membres réclament un traitement particulier. Voy. ATTEINTE.

CONVALESCENCE. s. f. En latin *convalescentia*. Époque dont le commencement est annoncé par la disparition des signes qui caractérisent la maladie, et dont la fin correspond au rétablissement complet de la santé. La *convalescence* se prolonge généralement moins dans les animaux que dans l'homme. Au reste, sa durée est variable ; elle dépend de l'âge du malade, de sa constitution, de la gravité et de la nature de la maladie à laquelle elle succède. Lorsque le cheval est en convalescence, on lui rend peu à peu la nourriture en commençant par quelques poignées de foin de la meilleure qualité, auxquelles on fait succéder progressivement un peu d'orge ou d'avoine ; on lui administre aussi pendant plus ou moins longtemps des boissons blanches, des breuvages mucilagineux, qu'on remplace ensuite par des médicaments amers ou toniques, tels que l'aunee, la gentiane, etc. On le soumet à un pansement régulier et soigné ; on lui fait faire de l'exercice au moyen de simples promenades ou d'un travail léger et modéré. On doit également avoir soin de satisfaire à certaines indications relatives à des organes particuliers ; ainsi, par exemple, s'il y a constipation, les lavements sont indiqués ; l'usage des purgatifs doux est aussi convenable pour annuler les dernières traces des perturbations que la maladie pourrait avoir suscitées dans l'économie animale, mais il ne faut pas les employer si la convalescence succède à une inflammation aiguë de l'intestin. Enfin, on ne doit jamais trop se presser de remettre le cheval à un service rude et prolongé.

CONVULSIF, IVE. adj. En latin *convulsivus* ; qui est accompagné de convulsions, ou analogue aux convulsions. Se dit des symptômes indiquant des convulsions ou des maladies qui en sont accompagnées, ainsi que de plusieurs phénomènes morbides auxquels on attribue quelque rapport avec les *convulsifs*. On entend quelquefois par convulsif, ce qui peut donner des convulsions.

CONVULSION. s. f. En latin *convulsio*, de *convellere*, secouer, ébranler. Dans son ac-

ception la plus générale, ce mot désigne toute contraction involontaire et tumultueuse d'un ou de plusieurs muscles, mais on l'applique plus particulièrement aux mouvements subits et désordonnés des muscles soumis à la volonté. Ce mot est toujours employé au pluriel. Les *convulsions* ne constituent pas une maladie spéciale ; elles sont un symptôme d'un état morbide du cerveau, d'un nerf quelconque, ou de la fibre musculaire elle-même. Cet état morbide est le produit d'une irritation primitive ou secondaire. Chez les animaux, les convulsions ne se montrent qu'à la suite d'une douleur excessive occasionnée par la division, le tiraillement, le déchirement d'un nerf, par l'action d'un stimulant énergique sur les parties nerveuses. On les voit naitre quelquefois pendant le cours des maladies suraiguës, et en recherchant alors le siége de l'irritation qui les détermine, on s'aperçoit souvent que cette irritation existe à la membrane de l'estomac et de l'intestin. Les convulsions sont alors sympathiques d'une gastro-entérite, comme dans le *vertigo sympathique* ou *indigestion vertigineuse*; d'autres fois elles sont l'effet d'une irritation primitive de l'encéphale, comme dans l'*encéphalite* ou *vertige idiopathique*. Lorsque les convulsions sont violentes et s'étendent à beaucoup de parties, il en résulte l'accélération de la circulation, l'élévation de la chaleur, même la sueur. La science vétérinaire ne fournit pas encore de données suffisantes pour indiquer un traitement général par rapport aux convulsions; associer aux moyens propres à combattre les irritations dont les convulsions peuvent être le symptôme, ceux qui conviennent pour calmer l'exaltation de l'action nerveuse, c'est tout ce qu'on a de mieux à conseiller à cet égard.

COPAHU. s. m. En latin *oleo-resina copahu*, *balsamum copaibæ*. Résine liquide qu'on extrait d'un arbre qui croît au Brésil, à la Guiane et au Mexique, et à laquelle on donne improprement le nom de *baume* (Baume de copahu). Pour obtenir cette résine, on incise l'écorce et l'on pratique même des plaies au tronc de l'arbre qui la contient et d'où elle sort. Elle est très-fluide, sans couleur lorsqu'elle est récente, s'épaississant et jaunissant par le temps, d'une odeur forte et désagréable, d'une saveur âcre et amère, affectant assez longtemps la gorge. Le copahu, qui ne s'emploie qu'à l'intérieur, irrite vivement les intestins et exerce ensuite une action toute particulière sur la membrane muqueuse des organes urinaires et génitaux. Il convient dans les affections catarrhales de la vessie, et on le donne à la dose de 32 à 64 grammes. Pour en faciliter l'administration, on l'associe à la térébenthine de Strasbourg et à la magnésie calcinée pour en faire des bols.

COPHOSE. s. f. En latin *cophosis*, du grec *kóphos*, sourd. Diminution ou abolition du sens de l'ouïe.

COPULATION. Voy. GÉNÉRATION.

COQUELICOT. Voy. PAVOT.

COR. s. m. En lat. *clavus*, *gemursa*. Durillon, endurcissement, desséchement d'un point limité de la peau, produit par une contusion souvent lente et continue qui s'est opposée à la circulation du fluide dans le point comprimé et qui en a amené la mortification. On trouve cette sorte de blessure dans tous les endroits où les harnais, qui ne devraient qu'appuyer doucement et uniformément, exercent un froissement prolongé, comme sur le garrot, les côtes, les reins, sous la queue, etc. Les *cors* procèdent souvent de ce qu'il existe des points durs et inégaux dans les panneaux de la selle ou du bât, de ce que les harnais ont été mal ajustés, ou de ce que, le cheval maigrissant, ils ne s'adaptent plus exactement au contour des parties où ils sont appuyés; d'autres fois aussi, c'est par la faute du cavalier qui, se trouvant fatigué à la suite d'une longue route, se penche en avant ou de côté, et entraine la selle avec lui. Il est des cors qui n'intéressent pas toute l'épaisseur de la peau; il en est d'autres qui comprennent toute cette épaisseur et même quelques couches des parties qui se trouvent au-dessous; enfin, il est des cas où une tumeur se développe, et alors la peau ne se mortifie ordinairement qu'avec le temps. Le centre des cors est d'ordinaire le point le plus épais. Ceux qui recouvrent du pus ou de la sérosité sont soulevés tôt ou tard par ces humeurs, qui, après avoir altéré les tissus environnants, soulèvent les bords des cors et leur donnent une apparence boursouflée. Les cors ne deviennent dangereux que lorsqu'ils sont négligés, et leur plus grande gravité dépend de leur situation sur une partie dont la suppuration peut avoir des suites funestes, comme sur le garrot, sur la nuque, sur la ligne médiane du dos et des reins, où l'inflammation peut at-

taquer les os. Dans les autres cas, les cors offrent rarement de la gravité, et il est également rare qu'ils empêchent les animaux de travailler, surtout si l'on a soin de creuser la portion du harnais qui correspond à la place qu'ils occupent, et, s'il s'agit d'un animal qu'on emploie au service du trait et dont le cor existe sur le garrot ou les côtes, de remplacer momentanément le collier et la sellette par une bricole. Les cors qu'on remarque le plus fréquemment sont ceux qui ont lieu aux parties latérales et supérieures des côtes. Si, en dessellant un cheval, on s'aperçoit que la peau est soulevée, on remet aussitôt la selle, on la sangle à un degré suffisant et on la laisse pendant quelques heures; on emploie ensuite des frictions spiritueuses et résolutives; ces précautions suffisent quelquefois pour empêcher le cor de se former. Une fois le cor établi, il faut s'empresser d'éloigner la cause qui l'a fait naître, favoriser et aider le détachement complet du tissu mortifié. Pour remplir ces indications, on a recours à des corps gras appliqués sur la circonférence du cor, et à l'instrument tranchant par lequel on enlève l'escarre et on transforme la blessure en une plaie simple, de guérison facile. Lorsqu'à la suite du cor il s'est formé quelque abcès, il est urgent de l'ouvrir, de pratiquer même une contre-ouverture, s'il est nécessaire, et de panser ensuite conformément aux prescriptions relatives à ce genre de lésion.

CORAKÉE. Voy., à l'art. RACE, *Chevaux indiens et chinois*.

CORBILLARD, Voy. VOITURE.

CORDE. s. f. En termes de manége, on appelle *corde*, la grande longe que l'on tient autour du pilier où le cheval est attaché, pour le dégourdir, le denouer, etc.; et on nomme *cordes des deux piliers* ou longes de caveçon, celles qui servent à faire travailler le cheval entre deux piliers. — Le mot *corde* s'emploie dans diverses locutions ayant rapport au cheval. Voy. DONNER DANS LES CORDES, FAIRE LA CORDE.

CORDE ou *flanc cordé*. Voy. FLANC.

CORDE A FOURRAGES. Sorte de corde dont les cavaliers se servent pour serrer et transporter le foin et la paille; son usage est d'une haute antiquité. C'était un des objets composant la charge que portait un *légionnaire romain*. La *corde à fourrages* doit être câblée à quatre brins. Par une de ses extrémités, elle saisit entre deux brins un anneau en fer. Sa longueur, à partir de l'anneau, est de 5 mètres; son diamètre est de 12 millimètres. Son poids, en la supposant sèche et dégarnie de son anneau, doit être de 450 grammes.

CORDE A SAIGNER. C'est le nom d'une *corde* très-mince avec laquelle on serre le cou du cheval que l'on veut saigner. Ce moyen n'est plus usité par les vétérinaires, attendu que la compression de la corde sur les deux jugulaires, empêchant la circulation du sang de la tête au cœur, peut causer l'asphyxie. Voy. SAIGNER.

CORDE DE FARCIN. On appelle ainsi l'engorgement des vaisseaux lymphatiques souscutanés dans une assez grande étendue, que l'on remarque dans les chevaux farcineux, principalement à la face interne des membres, au poitrail et à l'encolure. On appelle aussi *corde de farcin*, une réunion de boutons de farcin placés les uns à la suite des autres.

CORDIAL. adj. En lat. *cordialis* ou *cardiacus*, de *cor*, *cordis*, cœur. Médicament doué de la propriété d'augmenter promptement la chaleur générale du corps et l'action vitale du cœur et de l'estomac. Les excitants, les stimulants diffusibles, tels que les substances végétales aromatiques et le vin, sont des *cordiaux*.

CORDON. s. m. Diminutif de corde. En lat. *funiculus*. On a donné ce nom, en anatomie, à certaines parties ayant de la ressemblance avec une petite corde. *Cordons nerveux*, se dit des principales divisions d'un nerf; *cordon spermatique*, du faisceau vasculaire et nerveux auquel est suspendu le testicule (Voy. TESTICULE); *cordon ombilical*, de l'assemblage de deux artères, d'une veine et du conduit appelé l'*uraque*. Ce cordon s'étend depuis l'ombilic du fœtus jusqu'au placenta, en traversant les deux sacs et servant de moyen de communication du petit sujet avec ses enveloppes. L'uraque provient du fond de la vessie du fœtus, sort de l'abdomen par l'ouverture ombilicale, et va s'ouvrir dans le sac du chorion où il verse l'urine dans la vessie. A l'article *fœtus*, nous avons expliqué comment les vaisseaux sanguins ombilicaux établissent des rapports entre le fruit de la génération et la mère.

CORDON DE LA CORNE. Voy. CERCLE A LA CORNE.

CORDON OMBILICAL. Voy. CORDON.

CORDON SPERMATIQUE. Voy. CORDON.

CORDON NERVEUX. Voy. CORDON.

CORÉSIE. s. f. (Myth.) Surnom de Minerve à qui, selon Cicéron, les Arcadiens attribuaient l'invention des chars à quatre roues.

CORIANDRE. s. f. En latin *coriandrum*. Originaire du Levant et des contrées méridionales, cette plante, dont la culture est extrêmement facile, se trouve presque naturalisée dans tous les pays de l'Europe. Les fruits de la *coriandre* sont globuleux, jaunâtres, petits; à l'état frais, ils ont une odeur et une saveur fort agréables. La coriandre doit être considérée comme un succédané de l'anis et employée par conséquent dans les mêmes cas.

CORNAGE, SIFFLAGE, HALLEY. s. m. Mots synonymes qui désignent un bruit particulier, sonore, plus ou moins éclatant, que des chevaux font entendre pendant le repos ou dans l'exercice. Le *cornage* n'est pas une maladie particulière, mais un symptôme de plusieurs affections, ou un signe de quelque accident. Il peut avoir pour cause des vices de conformation dans les organes de la respiration, des maladies aiguës ou chroniques de ces mêmes organes, ou bien un obstacle quelconque qui s'oppose au libre passage de l'air dans les conduits qu'il parcourt. Il accompagne quelquefois le *coryza*, les *angines*, surtout la *laryngée* et celle appelée *gourme*; la *bronchite* ou catarrhe pulmonaire, quelques *pleurésies* et *pneumonies*, etc. Lorsque ces maladies se terminent heureusement sans passer à l'état chronique, le cornage n'est qu'accidentel, se fait entendre sans interruption et disparait complétement avec l'affection qui en a été la cause; mais si cette affection devient chronique, elle se termine quelquefois dans certains points par induration ou par augmentation permanente du volume de la partie affectée, et alors l'animal se trouve dans la même position que lorsque le cornage est dû à un vice de conformation des voies aériennes. L'étroitesse remarquable des cavités nasales et du larynx, l'aplatissement des os de la tête, surtout de ceux du chanfrein, une ganache étroite, une attitude de la tête et de l'encolure qui gêne les mouvements du larynx, comme dans les chevaux qui s'encapuchonnent, le défaut qu'on désigne par le terme de *côte plate* ou *serrée*, constituent les vices de conformation susceptibles de déterminer le cornage, ou du moins de prédisposer les chevaux à devenir *cornards*. Parmi les obstacles qui peuvent occasionner le cornage, il faut énumérer aussi les tumeurs osseuses faisant saillie dans l'intérieur des fosses nasales, les polypes et les tumeurs sarcomateuses des mêmes cavités, l'épaississement ou l'induration de la membrane qui tapisse l'arrière-bouche, l'ossification du larynx, les tumeurs des conduits aériens et des bronches, etc. M. Delafond, professeur à l'École d'Alfort, a vu une maladie de la nature du cornage survenir chez trois chevaux à la suite de l'usage de la *gesse chiche* employée comme aliment, et dont on donnait 8 kilog. en paille et en grains en remplacement de la ration de foin. Le sifflement ne se faisait entendre qu'à l'allure du trot et après quelques instants d'exercice. Ces trois chevaux furent pendant plusieurs semaines soumis à un traitement rationnel qui fut couronné de succès. Le cornage parait être fort commun dans certains cantons de la Normandie, depuis l'introduction des chevaux danois. On ne peut l'attribuer qu'à une transmission de structure défectueuse de ces animaux, qui ont la tête *busquée*, ce qui suppose en général l'ouverture des naseaux fort étroite et peu ample, structure qui gêne la trachée-artère lorsque le cheval rapproche la tête de l'encolure. Nous avons indiqué les circonstances dans lesquelles l'action de *corner* est continuelle pendant le repos comme pendant l'exercice. Quelquefois le cornage intermittent se fait entendre, comme dans l'angine œdémateuse, pendant le repos, et disparait quelques minutes après l'exercice. Dans d'autres cas il se manifeste pendant l'exercice, et disparait quand l'animal est en repos. Pour constater le cornage, il faut soumettre l'animal à des travaux pénibles ou à des courses rapides pendant une demi-heure ou une heure, en lui faisant surtout monter un coteau, en l'exerçant aussitôt après le repas. Étant à portée de l'animal, on distingue parfaitement ce bruit: on voit les naseaux dilatés, les flancs très-agités; on dirait que le cheval va suffoquer. Le cornage, la dilatation des naseaux, l'agitation des flancs cessent après un instant de repos, pour reparaitre de nouveau aussitôt que l'animal est replacé dans les mêmes conditions. Il existe des chevaux qui cornent en trottant en liberté; mais ordinairement le bruit ne devient sensible que lorsque l'encolure est très-relevée et le menton rapproché d'elle. Quelquefois il a lieu ac-

cidentellement par la pression de la sous-gorge, du collier, de la bricole, du poitrail sur la trachée-artère. Quand on a à examiner un cheval soupçonné de cornage, il faut l'exercer vigoureusement jusqu'à ce que le bruit se manifeste, ou qu'il se soit écoulé assez de temps pour que l'on puisse croire à la non-existence du vice, que les maquignons sont habiles à cacher en faisant cesser le trot loin de l'acheteur, et en faisant ensuite amener le cheval très-doucement jusqu'à lui. Une précaution importante en exerçant le cheval dans le but de s'assurer qu'il ne corne pas, c'est de veiller à ce qu'aucune partie du harnais ne puisse comprimer la gorge en quelque point de la trachée-artère, et constituer le cornage momentané. Le cornage n'est pas seulement un inconvénient désagréable, il nuit aussi plus ou moins à la santé du cheval; la difficulté de respiration qui l'accompagne est souvent telle que l'animal est menacé de suffocation ; et il tomberait infailliblement si on ne l'arrêtait à temps pour lui laisser prendre haleine. Les maladies qui occasionnent le cornage sont quelquefois mortelles, sans qu'il le soit jamais par lui-même. Il est très-difficile d'en obtenir la guérison, excepté lorsqu'il dépend d'une affection passagère. Celui qui est le résultat d'une conformation vicieuse des voies aériennes ne peut être que pallié en pratiquant la trachéotomie et en introduisant à demeure un tube de fer-blanc par l'ouverture duquel l'air circule facilement; encore faut-il, pour réussir, que ce vice de conformation soit situé dans les parties supérieures des voies respiratoires. Quant au cornage dû à une faiblesse originelle des tissus, le feu, appliqué selon les principes, produit quelquefois la guérison. Le cornage occasionné par une fausse position de la tête est susceptible de céder à des moyens propres à faire changer la mauvaise attitude de cette partie; le cornage résultant de la présence d'un corps étranger disparaîtra si l'on parvient à extraire ce corps; mais on peut regarder comme incurable celui qui est causé par la paralysie d'une partie des muscles du larynx, résultant de la compression de certains nerfs qui se rendent à cet organe. Voy. TRANSMISSIONS HÉRÉDITAIRES. Les cultivateurs peuvent employer les chevaux cornards à tous les services qui ne demandent pas une grande vigueur. Le *cornage chronique*, soit qu'il apparaisse avant ou après l'exercice, est un *vice rédhibitoire*.

CORNARD. Voy. CORNAGE.

CORNE. s. f. ONGLE. s. m. En lat. *unguis*; en grec *onux*. Partie solide de la même nature que les poils, se developpant, se régénérant, se nourrissant comme eux, et paraissant n'être comme eux aussi qu'un produit d'excrétion. La *corne* revêt l'extrémité du doigt, en formant le *sabot*. Le cheval présente en outre, à la face interne de chaque membre, une petite plaque cornée appelée *châtaigne*; un gros mamelon de même nature, nommé *ergot*, se trouve à la face postérieure du boulet. Les développements de ces productions cornées sont d'autant plus grands que la peau elle-même est plus épaisse ; aussi l'ergot est saillant dans les chevaux du Nord, et manque ou est très-petit dans les chevaux fins. La corne, comme les poils, offre deux parties constituantes, c'est-à-dire le tissu réticulaire sous-jacent et vivant, et la corne proprement dite, extérieurement inorganique.

Tissu réticulaire. Expansion vasculo-nerveuse très-organisée, très-sensible, vulgairement appelée *chair de corne*, et placée immédiatement sous l'ongle avec lequel elle s'unit par des adhérences très-fortes. On considère cette couche sous-onglée comme un véritable corps papillaire, et on la compare au bulbe pileux avec lequel elle a les plus grands rapports; en certains endroits, elle fait l'office de coussinet. Son union avec les parties sur lesquelles elle se trouve appliquée se fait par les nerfs et les vaisseaux qui vont se ramifier dans sa substance, ainsi que par le tissu réticulaire dont elle est pénétrée. Des prolongements multipliés et divers s'échappent de toute sa périphérie et s'insinuent dans la corne, à laquelle ils distribuent en partie la matière nutritive. Cette expansion papillaire est très-développée, très-étendue, et ses prolongements extérieurs se présentent sous deux aspects différents. « A la paroi et vers les talons, dit M. Girard, ils forment une multitude de lamelles longitudinales rangées parallèlement les unes tout près des autres, et disposées comme les feuillets d'un livre, découpés très-courts et au même niveau. Ces lamelles, pourvues d'un velouté doux, s'engrènent avec les feuillets de la corne ; elles multiplient ainsi les surfaces du contact sans en augmenter l'étendue, et cet engrènement assure l'union de la corne avec les parties sous-jacentes. Partout ailleurs les prolongements papillaires ont

l'apparence de poils touffus irrégulièrement couchés, plus ou moins longs et tassés, et ces filaments correspondent à des canaux de la corne d'où ils sont sortis. » On ne connait pas l'organisation intime de la couche sous-onglée; elle ne parait être qu'une modification du derme. Douée d'une sensibilité très-grande, susceptible de se reproduire et de réparer promptement ses pertes de substance, à moins que la partie malade ne tende à la destruction ou qu'une cause locale ne s'oppose à la cicatrisation, cette couche sécrète la matière cornée, qui, n'étant pas reprise par l'absorption, produit des additions continuelles et détermine ainsi l'accroissement de l'ongle.

Corne proprement dite. Plus ou moins flexible et élastique, sans avoir partout la même dureté, elle est toujours plus molle, plus tendre dans ses points de contact avec l'expansion papillaire, et se durcissant au fur et à mesure qu'elle s'éloigne de cette expansion, il en résulte que la partie la plus extérieure est la plus dure, la plus desséchée, parfois divisée, cassante et diversement détériorée. La corne ou ongle est formée de trois principales cornes simplement accolées ensemble, qui sont la corne de la paroi, la corne de la fourchette et la corne de la sole. La corne de la paroi est fibreuse, composée de filaments perpendiculaires, unis, agglutinés ensemble et disposés sur deux plans distincts, quoique inséparables; le plan extérieur, le plus dur, constitue une couche d'une teinte ordinairement plus foncée que celle du plan interne, dont les fibres augmentent de souplesse en se rapprochant du foyer central de nutrition. La texture fibreuse de la muraille se rapproche infiniment de celle des crins. Dans certains pieds, surtout dans ceux qui ont été négligés et dont la paroi n'a pas été régulièrement *abattue*, les fibres du bord inférieur du sabot se dessèchent, se désunissent et forment des divisions analogues aux bifurcations que l'on remarque à l'extrémité des longs crins. La corne de la fourchette est toujours la plus molle, la plus flexible, et résulte également d'une structure fibreuse qui devient apparente dans tous les cas où cette partie s'amollit, se tuméfie et produit des sortes de végétations. La corne de la sole, de même que celle de la châtaigne, offre des couches superposées d'autant plus souples qu'elles sont plus intérieures, dépourvues de texture fibreuse. La corne des pieds et des châtaignes se forme pendant la vie fœtale. Tandis que le jeune sujet reste plongé dans les eaux de l'amnios, les parties dont il s'agit conservent l'aspect d'une substance blanche, molle, dont la consistance augmente à mesure qu'approche l'époque du part. Après la naissance, la substance cornée prend promptement de la dureté; cependant, le jeune poulain semble se porter d'abord sur des épines. Un anneau corné, représentant une portion d'un petit sabot surnuméraire et caduc, se détache de la face inférieure de la muraille, et l'on voit alors la sole et la fourchette qui sont déjà bien développées. Par l'effet de la marche et d'autres circonstances accessoires, le sabot prend insensiblement la forme qu'il doit avoir; mais la ferrure altère cette forme naturelle, détruit l'élasticité du pied et le rend sujet à de nombreuses maladies. La corne acquiert de l'accroissement tant que les organes qui la produisent se trouvent en état de remplir cette fonction. Nous disons les organes, parce que la couche papillaire sous-onglée n'est pas chargée à elle seule de la formation de la matière cornée; la peau y concourt également. En voici la preuve. Lorsqu'on enlève une portion un peu étendue de la muraille, divers points blancs garnissent bientôt la surface papillaire dénudée. Ces petits bourgeons ou rudiments d'une nouvelle corne, d'abord mous, blancs et isolés, se rapprochent peu à peu, et, se réunissant enfin, forment une seule et même couche, mince, peu consistante, jaunâtre, qui acquiert de la dureté, de l'épaisseur, et finit, si elle n'est pas chassée, par se transformer en une corne rugueuse et de mauvaise nature. Pendant la durée de ce travail, le bourrelet sécrète aussi une substance cornée qui descend, se moule sur le tissu feuilleté, se réunit intimement avec l'ancienne corne, chasse en bas la couche qu'a récemment produite le corps capillaire, et il en résulte ainsi le rétablissement de l'intégrité du sabot. Toutes les fois que les choses suivent cette marche, la cicatrisation devient parfaite, et la corne de nouvelle formation offre toutes les qualités qu'elle doit avoir; dans le cas contraire, la guérison ne s'obtient qu'incomplétement, et il y a communément de faux-quartier ou différentes autres altérations. L'on pourrait croire que l'intégrité du bourrelet est essentielle pour qu'il en résulte une bonne régénération de la corne; cependant on a ob-

servé que lors même que le bourrelet aurait été détruit avec l'instrument tranchant, la peau qui est contiguë à la partie retranchée devient le siége d'une sécrétion cornée analogue à la première, mais plus lente. Le bourrelet n'est donc qu'un renflement de la peau. L'accroissement de la muraille a lieu dans le même sens que celui de sa reproduction : il s'effectue du haut en bas ; l'usure se fait par le bord inférieur. Toutes les circonstances susceptibles d'assouplir la corne ou de la débarrasser des parties superflues et nuisibles, favorisent cet accroissement. Comme l'épaisseur de la muraille est limitée et semble subordonnée à la grosseur du bourrelet, il faut expliquer de quelle manière cette épaisseur ne s'accroît pas, tandis que la muraille croît en longueur. Or, si l'on admet, comme nous l'avons dit, que cette partie du sabot n'est véritablement qu'un assemblage de poils provenant du bourrelet cutané, il est évident que ces poils ne peuvent avoir qu'une certaine grosseur, et peuvent, au contraire, s'allonger presque indéfiniment. Quant au suc corné fourni par l'expansion papillaire, nous avons vu que la corne pileuse le pousse en bas, et probablement celle-ci ne retient qu'une partie des fluides qui sont le produit de cette sécrétion. La substance pileuse de la muraille prend par conséquent racine au bourrelet d'où elle descend et s'allonge progressivement ; en passant sur l'extension réticulaire sous-onglée, elle reçoit un secours de nutrition, au moyen duquel la souplesse et la vigueur sont maintenues égales partout où l'influence de ce secours se fait sentir. A partir du point où elle quitte le corps papillaire, la muraille commence à se dessécher et devient comme morte. Une production épidermique recouvre la corne de la muraille. On voit, en effet, à la réunion de la corne avec la peau, l'épiderme se durcir et se prolonger sur la paroi, en lui fournissant une lame qui descend vers le bord inférieur. Cette couche, molle dans le fœtus, forme la corne caduque dont se débarrasse le sabot après la naissance. Dès ce moment, il y a commencement de détérioration de la couche épidermique, par l'effet du frottement ou par toute autre circonstance de même nature ; mais, supérieurement, ce feuillet résiste aux causes de destruction et constitue autour du bourrelet le *périople* ou bandelette circulaire de 14 à 18 millim. de hauteur, qui s'étend sur tout le bord supérieur du sabot, et qui a le précieux avantage d'empêcher le dessèchement du bord supérieur de la muraille. La corne de la fourchette ayant, comme celle de la paroi, une structure fibreuse et offrant des filaments parallèles entre eux, paraît avoir la même origine que cette dernière, et être sécrétée par la peau. A cet effet, celle-ci fournit un prolongement cutané papillaire, de la périphérie duquel semblent émaner tous les poils cornés dont il s'agit, qui poussent simultanément de dedans en dehors et augmentent ainsi l'épaisseur de la partie destinée à frotter et à se détruire partiellement par la surface opposée à celle d'où elle puise les sucs nutritifs ; l'accroissement est plus marqué dans les branches, parce que c'est sur elles que l'effet de l'usure se fait principalement sentir. La portion épidermique de la fourchette, plus épaisse que sur la muraille, forme vers les talons deux prolongements frangés que l'on appelle les *glomes*. C'est également en épaisseur que croît la corne de la sole, dont l'étendue est d'autant plus grande que la fourchette est plus petite, plus maigre. Sa surface externe, inégale et complétement desséchée, paraît comme écailleuse ; en la coupant par lames minces et successives, on rencontre d'abord une substance friable et farineuse ; mais à une certaine profondeur, les lames cessent d'être cassantes, offrent de la consistance, et leur flexibilité augmente à mesure qu'on se rapproche du tissu réticulaire sous-jacent. Dans les chevaux qu'on ne soumet pas à la ferrure, la face extérieure de la sole se détruit, s'exfolie par le frottement ; autrement cette destruction est presque toujours le résultat de l'action de *parer* le pied. La corne constituante de la sole, qui se développe la dernière et peu de temps avant la naissance, se présente donc sous l'aspect d'un solide inorganique, n'offrant nulle trace de la structure fibreuse que l'on remarque à la paroi et à la fourchette ; elle n'a pas non plus la même origine que celle-ci, car elle naît d'un tissu velouté, isolé de la peau, diversement comprimé, refoulé sur lui-même, et qui semble être une dégénérescence de ceux qui sécrètent la fourchette et la paroi. Voy. Pied, 1er art. La corne de la châtaigne, de l'ergot, et les différentes productions cornées qui surviennent accidentellement dans quelques parties des téguments, ont beaucoup d'analogie avec la corne de la sole ; on n'y voit aucune

texture filamenteuse. Voy. Chataigne et Ergot. — Pour les maladies de la corne, voy. Maladies du pied.

CORNÉ, ÉE, ou CORNÉAL, ALE. adj. En lat. *corneus*, qui est de la nature de la corne, ou qui en a l'apparence. *Tissu corné*, tissu d'apparence inorganique qui forme les poils, l'épiderme et l'ongle.

CORNE DE BOEUF. On se sert ordinairement de cette corne pour faire avaler plus facilement les médicaments liquides et les breuvages que l'on veut administrer au cheval.

CORNÉE. s. f. En lat. *cornea*. La plus épaisse des tuniques de l'œil, ainsi nommée parce qu'elle a quelque ressemblance avec de la corne. On distingue la *cornée opaque* (*cornea opaca*), ordinairement appelée *sclérotique* (Voy. Oeil, 1er art.), et la *cornée transparente*, ou simplement *cornée* (*cornea pellucida*).

CORNÉE TRANSPARENTE. Voy. Oeil, 1er art.

A l'article *Maladies de la cornée*, il est parlé des lésions dont cette partie peut être affectée. Voy. cet article et Cornéite.

CORNÉITE. s. f. En lat. *corneitis*, de *cornea*, la cornée, et de la terminaison *ite*, qui désigne une phlegmasie. CÉRATITE, KÉRATITE, en lat. *keratis*, du grec *chéras*, la cornée, et de la désinence *ite*, comme dessus. Inflammation de la cornée lucide, dont l'existence est rarement primitive et se lie presque toujours à celle de la conjonctive, ou est la conséquence de l'ophthalmie, surtout de l'ophthalmie intermittente ou *fluxion périodique*. Quelquefois cependant la cornéite est le résultat de causes physiques, telles que des coups de fouet, des corps étrangers, etc. Lorsque l'inflammation de la conjonctive se propage à la cornée, celle-ci perd de sa transparence, devient un peu terne, la vue s'obscurcit; mais ces phénomènes se dissipent bientôt si l'affection est de courte durée. Dans le cas contraire, la cornée s'injecte de sang, devient souvent entièrement rouge, et se trouve privée de sa diaphanéité. L'inflammation étant violente, on a à craindre la désorganisation de la cornée. Alors le travail inflammatoire disparaît, la membrane devient terne, grisâtre, puis blanchâtre, dense et opaque. Dans les cas les plus graves, la cornée s'infiltre de pus dans tout ou partie de son étendue; il se forme des pustules ou des abcès; la matière puriforme se fait jour au dehors, si elle n'est pas résorbée, ou bien l'abcès s'épanche dans la chambre antérieure, à moins que l'art ne lui donne une autre issue. Dans tous les cas, il en résulte une cicatrice qu'on appelle *leucoma*, et qui nuit d'autant plus à la vision qu'il est plus rapproché du centre de la cornée. Le traitement de la cornéite est le même que celui des différentes variétés de l'ophthalmie; plus la maladie est aiguë, plus le traitement doit être énergique. Lorsque la résolution n'a pas lieu, les moyens à mettre en usage varient suivant la nature des altérations consécutives.

CORNER. Voy. Cornage.

CORNETTE. s. f. Se disait de l'étendard d'une compagnie de cavalerie ou de chevau-légers; et, par extension, de la troupe même. Il se disait aussi de l'officier chargé de porter l'étendard d'une compagnie de cavalerie. — *Cornette de cavalerie*.

CORNETTE D'ÉQUIPEMENT. Sorte de cornette de cavalerie, qui a été une des variétés des *enseignes* d'équipement plus anciennement en usage.

CORNEUR. Voy. Cornage.

CORNU. adj. La saillie considérable des os ilium, dans les chevaux en bon état, forme ce qu'on appelle des *hanches hautes*, et l'animal est dit *cornu*. Cette conformation est considérée comme défectueuse, parce qu'elle est désagréable à la vue, mais elle n'influe en rien sur les qualités du cheval. Voy. Hanche.

CORPS. s. m. En lat. *corpus*; en grec *sôma*, *chrôs*. On appelle *corps*, en général, tout ce qui dans la nature a une existence indépendante et qui frappe nos sens par des qualités qui lui sont propres, comme la terre, l'air, l'eau, une pierre, une plante, un animal. Les physiciens ont divisé les corps en *solides* et en *fluides*, et ceux-ci en *liquides* et en *fluides élastiques*, qui se présentent sous la forme vaporeuse et gazeuse. D'après les chimistes, les corps se distinguent en *simples* et en *composés*. Les premiers sont ceux dont on n'a pu tirer jusqu'à ce jour qu'une seule espèce de molécule, et qu'on nomme aussi *principes* ou *éléments*, comme le soufre, le phosphore, le diamant, les métaux, etc. On reconnaît aujourd'hui trente-deux corps simples qui, en se combinant de différentes manières, forment les corps composés. Il y a très-peu de ces substances, soit naturelles soit artificielles, dans lesquelles on trouve six éléments distincts; ils sont presque toujours moins nombreux.

CORPS A CHEVAL. Sorte de corps régimen-

taires qui composent, ou des armes particulières, ou des sous-armes, et qui, par le fait des couleurs tranchantes de l'uniforme qui leur est affecté, et par le schako ou autre coiffure, diffèrent plus entre eux que ne diffèrent les corps à pied. Voy. CAVALERIE.

CORPS CAVERNEUX. Voy. PÉNIS et CLITORIS.

CORPS CILIAIRE. Voy. OEIL, 1er art.

CORPS CLIGNOTANT. Voy. MEMBRANE CLIGNOTANTE.

CORPS DU CHEVAL. Voy., à l'article CHEVAL, *Conformation extérieure.*

CORPS ÉTRANGERS. On désigne sous cette dénomination tous les corps qui, ne faisant pas naturellement partie, ou ne faisant plus partie de l'organisation des animaux, pénètrent, se développent ou se placent accidentellement à la surface ou dans l'intérieur de leurs organes, et peuvent y occasionner des accidents. On a fait plusieurs divisions de ces corps; nous suivrons celle qu'a proposée d'Arboval. Il dit qu'on pourrait d'abord les ranger en deux grandes classes, dont l'une renfermerait les organiques et l'autre les inorganiques. A la première classe appartiendraient : 1° les animaux vivants qui peuvent s'introduire accidentellement par les ouvertures des membranes muqueuses, tels que les sangsues, les insectes, etc.; 2° les différentes espèces d'hydatides ou vers qui se développent dans les organes; 3° les concrétions, transformations des tissus, fausses membranes, qui sont le résultat d'un travail organique; 4° les corps appartenant ou ayant appartenu aux individus, tels que le poil, le crin, la graisse, les esquilles, les fragments de cartilage, les séquestres d'os nécrosé et les escarres gangréneuses. La seconde classe comprendrait tous les corps apportés du dehors. A l'exemple de notre guide, nous ne traiterons ici que de ces derniers, pour nous occuper des autres dans des articles particuliers (*Bézoard*, *Calcul*, *Egagropile*, etc.), ou dans ceux relatifs aux affections des organes où on les rencontre. Cette classe de *corps étrangers* se compose d'aiguilles, d'épingles, de pièces de monnaie, de projectiles de guerre, etc. C'est, en général, par les ouvertures naturelles ou à travers la substance des tissus qu'ils s'introduisent. Dans ce dernier cas, indépendamment de la plaie qu'ils occasionnent, ils donnent lieu à des douleurs vives, ils gênent les mouvements et développent une vive inflammation lorsqu'ils sont de forme anguleuse, ou qu'ils sont composés de matières stimulantes, ou qu'ils ont leur siége dans des organes très-sensibles; quelquefois même ils provoquent des accidents nerveux, le tétanos, par exemple. Si l'inflammation qu'ils produisent est assez forte pour déterminer la suppuration, le pus se forme du centre à la circonférence, entraîne le corps étranger et finit par l'amener au dehors, lors même qu'il serait situé profondément; d'autres fois leur marche éliminatoire s'opère par une inflammation plus modérée, qui n'est pas accompagnée de suppuration. Ils provoquent alors une irritation qui précède de proche en proche leur déplacement, leur ouvre un chemin, tandis que les solutions de continuité qui leur ont livré passage guérissent; en s'avançant, ils respectent les vaisseaux, les nerfs volumineux, les autres organes importants, et quand ils paraissent au dehors, l'on dirait que la peau seule a été entamée. Enfin, un corps étranger peut séjourner pendant un grand nombre d'années dans les parties vivantes, sans que sa présence soit soupçonnée. Une sorte d'humeur lymphatique, disposée alors autour de ce corps, s'épaissit, s'organise peu à peu, et, en dernier lieu, forme une espèce de membrane séreuse, un kyste, qui enveloppe ce même corps de toutes parts. Il s'opère à la surface libre de ce kyste un travail continuel d'exhalation et d'absorption susceptible d'acquérir un tel point d'activité, qu'il peut ronger, détruire plus ou moins complétement la surface des parties d'os nécrosés, et fondre même le corps étranger qui y est logé.

Corps étrangers introduits sous les paupières. Il en est parlé à l'article *Ophthalmie.*

Corps étrangers introduits dans l'oreille. L'oreille reçoit rarement des corps étrangers. Ceux qui y entrent sont des mouches ou autres petits insectes, des graviers, des parcelles de végétaux, etc. Ces derniers n'occasionnent pas communément des lésions graves; mais les insectes, s'ils se meuvent surtout, produisent de l'agitation et des mouvements de tête précipités. Il en résulte inévitablement une *otite*, si on ne parvient pas à extraire le corps qui fait souffrir l'animal. Cette opération s'effectue à l'aide de pinces, ou d'un stylet boutonné, ou d'une petite curette mince, en ayant soin d'injecter un peu d'huile fine pour faciliter l'opération et diminuer l'irritation.

Corps étrangers introduits dans les cavités

nasales. Ces corps sont, en général, des poils, des crins, des brins de paille, etc. On a dit que les maquignons, pour mettre en vente un cheval affecté d'un écoulement nasal qui peut être un symptôme de morve, ont souvent recours à une tromperie, consistant à boucher la narine par laquelle l'écoulement a lieu. A cet effet, ils y introduisent du papier brouillard, un morceau d'éponge ou du papier gris, afin que le symptôme disparaissant pendant quelque temps, l'animal puisse être vendu comme sain. Mais il n'est pas probable que cette fraude soit mise en pratique avec succès; car la pituitaire, qui est une muqueuse très-sensible, serait douloureusement affectée du contact d'un corps étranger, et les chevaux, par de fréquents ébrouements, chercheraient à s'en débarrasser.

Corps étrangers introduits dans les voies aériennes et dans les organes de la poitrine. Il arrive quelquefois que des corps étrangers s'introduisent dans les voies aériennes par l'ouverture supérieure du larynx, après avoir traversé la bouche. On possède à cet égard des faits anciens et récents que nous nous dispenserons de rapporter ici. Ce qu'il y a de remarquable à la suite de ces accidents, c'est le mouvement du flanc, qui a beaucoup d'analogie avec celui qu'on observe dans la pousse. C'est surtout dans les combats que les projectiles lancés par les armes à feu, les fragments d'armes blanches, des esquilles détachées par les unes et par les autres, pénètrent dans les poumons, dans la cavité de la plèvre, après avoir traversé la paroi interne de la poitrine. Ces derniers accidents sont presque toujours mortels; souvent la mort est instantanée, et lorsqu'il n'en est pas ainsi, on ne peut l'empêcher que dans le cas où l'on parvient à extraire immédiatement le corps étranger; car, autrement, l'inflammation se développe sans ressource.

Corps étrangers introduits dans les voies digestives. Ces corps produisent des phénomènes différents, suivant la partie qu'ils occupent et leur nature. — Dans la bouche, ce sont en général des brins de fourrages, des barbes de grains, qui peuvent se loger dans l'épaisseur de la membrane de la bouche, dans les canaux salivaires, etc. Il doit en résulter la *stomatite* ou inflammation de la membrane buccale, qu'on fait disparaître en s'empressant de pratiquer l'extraction des corps étrangers qui l'ont produite. — Dans le pharynx et l'œsophage, il s'agit souvent de substances alimentaires, soit à cause de leur volume trop considérable, soit à cause de l'irrégularité de leur configuration et de leur dureté. Le cheval n'est guère exposé à ces accidents, parce qu'il n'est pas vorace. Toutefois, si cela arrivait, on devrait tâcher de retirer le corps étranger par la bouche, ou le pousser dans l'estomac au moyen d'un instrument convenable, ou enfin pratiquer l'*œsophagotomie*. — On rencontre dans l'estomac des concrétions stercorales salines ayant pour noyau un corps venu de l'extérieur. Ces corps peuvent donner lieu à des coliques, des indigestions, des entérites, susceptibles, si elles se répètent, de faire périr les animaux qui les éprouvent. — Dans le canal intestinal, on trouve de petites pierres, des graviers, surtout lorsqu'on donne aux chevaux de l'avoine mal nettoyée qui renferme de ces corps. Les chevaux de troupe y sont très-exposés. En campagne, on les voit aussi, pressés par une faim dévorante, manger du bois, de la craie, de la terre, etc. La même chose arrive dans les campagnes, où certains propriétaires nourrissent mal leurs chevaux. D'autres causes que la faim, comme des maladies, des tics, portent les chevaux à lécher les murs, à ronger des corps étrangers, et il en résulte également des concrétions terreuses, plâtreuses, etc. On a l'exemple de chevaux qui mangeaient leurs crottins; une jument habituée à dévorer tout ce qui était à sa portée, rencontra une redingote de drap, la mâcha, l'avala et bientôt périt dans des douleurs atroces. Un cheval mangea un lambeau de couverture de laine et en rejeta par l'anus des morceaux. Nous pourrions citer d'autres faits semblables. Il faut s'occuper de retirer, de faire expulser, si c'est possible, les corps étrangers du canal intestinal, et de combattre les phénomènes morbides qui se pourraient déterminer.

Corps étrangers introduits dans l'épaisseur des tissus. Les corps étrangers que l'on rencontre dans l'épaisseur des divers tissus y ont été apportés de dehors, ou bien ils consistent en des concrétions formées à la suite des inflammations. Ce n'est pas ici le lieu de parler d'une manière particulière de ces concrétions. On a plusieurs exemples de corps étrangers venus de dehors dans divers tissus. Nous citerons les suivants. Une balle logée entre la sixième et la septième côte sternale d'un che-

val, donna lieu à un dépôt fistuleux qui changea deux fois de place par suite du déplacement spontané de la balle, et fut guéri aussitôt que l'on put extraire celle-ci. Un morceau de bois qui était resté engagé pendant douze ans dans les interstices des muscles de la cuisse d'une jument, fut extrait au bout de ce temps. Un autre morceau de bois, long d'environ 33 cent. se trouvait logé près du bord postérieur de l'os de l'épaule d'une jument; on parvint à l'extraire, mais une hémorrhagie survint et l'animal mourut en moins d'une demi-heure.

CORPS PYRAMIDAL. Voy. PIED, 1er art.

CORPS THYROIDE. Voy. THYROÏDE.

CORPS VELOUTÉ. Voy. PIED, 1er art.

CORPS VITRÉ. Voy. ŒIL, 1er art.

CORPUSCULE. s. m. En lat. *corpusculum*, diminutif de corps ou de *corpus*. Particules ou petites portions des corps naturels.

CORRECTIF. adj. En lat. *corrigens*, *correctorius* : qui corrige. Se dit, en pharmacie, des substances que l'on ajoute à un médicament pour en adoucir ou en modifier l'action.

CORRECTION. s. f. En lat. *correctio*, action de corriger ou de châtier. Pour qu'une *correction* opère, il faut qu'elle suive immédiatement l'intention même de la faute. Voy. CHATIER UN CHEVAL, CHATIMENT et, à l'art. DÉFAUT, *Des chevaux faibles ou mal conformés*.

CORROBORANT, ANTE. CORROBORATIF, IVE. adj. et s. En lat. *corroborans*, de *corroborare*, fortifier. Se dit des remèdes qui fortifient et donnent du ton, comme les excitants, les analeptiques, les toniques.

CORRODANT. adj. Synonyme de *corrosif*, qui est seul usité.

CORROSIF, IVE. adj. En lat. *corrosivus*, de *rodens*, qui corrode, qui ronge. Les *corrosifs* sont des substances qui altèrent et désorganisent peu à peu les parties vivantes des corps avec lesquels on les met en contact. Voy. CAUSTIQUE.

CORROSION. s. f. En lat. *corrosio;* en grec *diabrôsis*. Action ou effet des substances corrosives.

CORSAGE. s. m. En lat. *corporatura*. Se dit de la taille du corps des chevaux. *Beau corsage*, *joli corsage*, *corsage délié*.

CORSÉ. adj. A peu près synonyme d'*étoffé*. *Cheval corsé*.

CORTICAL, ALE. adj. En latin *corticalis*, de *cortex*, écorce : qui appartient à l'écorce. Se dit, en anatomie, de la substance externe et grisâtre du cerveau, qui est comme l'écorce de cet organe, dont elle enveloppe la substance médullaire. Voy. CERVEAU.

CORYZA. s. m. Mot grec (*koruza*), conservé en latin et en français. L'hippiatrique l'a emprunté à la médecine de l'homme, pour désigner l'inflammation de la membrane nasale, affection qu'on nomme aussi *catarrhe nasal*. Les noms de *morfondure*, *morfondement*, *enchifrènement*, *refroidissement*, *rhume de cerveau*, semblent peu lui convenir. La dénomination de *rhinite*, qu'on lui donne depuis plusieurs années, n'est pas encore généralement adoptée. Le *coryza*, fréquent dans le cheval, se développe communément au printemps et pendant l'automne, alors que les changements de température arrivent fréquemment. On le voit quelquefois régner épizootiquement à la suite des remontes, quand on fait passer brusquement les chevaux d'un pays dans un autre, d'un régime et d'un travail à un autre, surtout si on les a tirés d'un pays plus méridional. Les causes les plus ordinaires de cette affection sont le refroidissement de la peau par l'influence de l'humidité froide, ou par le passage d'une température élevée à une autre fraîche et surtout humide, principalement si l'animal se trouve exposé à cette dernière immédiatement après avoir eu chaud, comme après la course, le travail, ou à sa sortie d'une écurie très-chaude et peu aérée. Le coryza se complique parfois avec l'angine et la bronchite. Dès le début de cette maladie, le cheval est un peu triste et nonchalant ; il s'ébroue fréquemment, la surface de la membrane interne du nez devient sèche, tendue, chaude et plus ou moins rouge. Il y a d'abord diminution de la sécrétion muqueuse qui lubrifie habituellement la pituitaire ; cette humeur devient ensuite aqueuse, incolore et limpide ; elle tombe par gouttes; alors les ébrouements deviennent plus fréquents, les yeux sont rouges, il y a larmoiement et quelquefois engorgement des glandes de l'auge. Cet état dure ordinairement trois à quatre jours. A mesure que l'inflammation s'apaise, le fluide du nez devient plus abondant, plus blanc, plus consistant, plus visqueux; il tombe par flocons et s'attache au pourtour du nez. L'animal s'ébroue alors moins souvent, moins fort, moins péniblement, et, dans les cas ordinaires, la guérison s'opère au bout de 15 ou 20 jours. Si l'écoulement nasal

dure plus longtemps, on a à craindre son passage à l'etat chronique. Quelquefois le coryza se manifeste d'une manière plus grave : l'inflammation se propage à toute la tête, qui devient chaude, douloureuse et pesante ; les glandes de l'auge se tuméfient considérablement, au point même de passer à l'état d'abcès ; l'animal a des ébrouements très-fréquents, très-pénibles, et l'humeur du nez, qui, au commencement de la maladie, cesse entièrement de s'écouler, devient ensuite très-abandante, opaque, granuleuse, diversement colorée et puriforme ; à ces symptômes se joignent quelquefois un peu de dégoût, un peu de fièvre, souvent une toux légère, et il est rare que, dans cette circonstance, il n'y ait pas complication de bronchite. Le coryza du cheval est presque toujours une maladie peu grave, qui se dissipe le plus souvent d'elle-même. Il est des cas cependant où l'inflammation diminue beaucoup et même disparaît entièrement, mais l'écoulement subsiste et il survient un engorgement indolent des glandes de l'auge. Cette circonstance, qui est toujours fâcheuse, fait quelquefois prendre le change et soupçonner l'existence de la morve, qui condamne les chevaux à être abattus. Des vétérinaires pensent que le coryza chronique peut donner lieu à cette terrible maladie, d'autres le nient. Quoi qu'il en soit, voici les caractères qui peuvent faire distinguer ces deux affections. Dans le coryza chronique, il y a écoulement par les deux naseaux en même temps, ce qui a rarement lieu dans la morve : dans le coryza chronique, l'humeur du nez est blanche, homogène ; dans la morve, cette humeur est tenace autour des orifices des naseaux et elle adhère aux poils : dans le coryza chronique, la membrane nasale a presque son aspect ordinaire ; dans la morve, cette membrane est pâle et souvent chancrée : dans le coryza chronique, les glandes de l'auge sont légèrement tuméfiées, mobiles sous le doigt et peu douloureuses, tandis que, dans la morve, ces glandes sont dures, sensibles, circonscrites, très-adhérentes à l'os de la mâchoire inférieure. Le traitement du coryza aigu consiste à ne plus exposer le cheval à l'air froid, et surtout humide, à le tenir chaudement, à le garantir des courants d'air, à favoriser la transpiration de la peau par des bouchonnements fréquents, le pansement de la main, des couvertures légères, des breuvages aqueux, édulcorés avec du miel et chauds. On peut aussi diriger vers les fosses nasales des vapeurs d'eau. Si le mal ne cède pas, et si l'inflammation est accompagnée d'un peu de fièvre, on a recours à une petite saignée, à des médicaments adoucissants tels que les électuaires de miel et de poudre de réglisse ou de guimauve ; on emploie également des lavements émollients et mucilagineux. Le régime doit être délayant : de l'eau blanche un peu tiède, le bon son mouillé, le barbotage, la diminution de la nourriture ordinaire ; mais il ne faut pas insister dans ce régime au delà du besoin. Passé à l'état chronique, le coryza se reconnait à la persistance de l'écoulement, qui augmente surtout pendant le travail, et à la disparition des symptômes inflammatoires. Alors, il est très-difficile à guérir. Les prescriptions suivantes sont indiquées : des purgatifs répétés avec précaution ; pour des sujets affaiblis ou avancés en âge, des fortifiants ; si la membrane du nez est pâle, on l'excite au moyen de fumigations, d'injections stimulantes ; il convient quelquefois de passer des sétons ou de poser des vésicatoires.

COSSAK. Voy. Chevaux célèbres.

COSTAL, ALE. adj. En lat. *costalis*, de *costa*, côte ; qui appartient aux côtes. *Cartilages costaux* : cartilages qui forment un prolongement aux côtes. *Plèvre costale* : cette portion de la membrane séreuse de la poitrine qui revêt les côtes. *Muscles costaux* : certains muscles situés dans la région des côtes.

COTÉ. s. m. En lat. *pars*. La partie droite ou gauche du cheval, entre le ventre et le dos, depuis les épaules jusqu'aux jambes. Le *côté droit*, le *côté gauche*. *Être couché sur le côté*. *Boiter du côté droit ; boiter du côté gauche*.

Aller de côté. Voy. Pas de coté.

se Jeter de côté. Voy. cet article.

Manier bien de côté. Voy. Manier.

Porter de côté. Voy. cet article.

COTE PLATE ou SERRÉE. Vice de conformation. Voy. Cornage.

COTES. s. f. pl. En lat. *costæ*. Les *côtes* sont des os allongés et courbes qui concourent à former les parois latérales de la poitrine. Elles sont au nombre de trente-six, dont dix-huit à droite et dix-huit à gauche ; supérieurement, elles s'articulent avec les vertèbres dorsales ; inférieurement et au moyen d'un prolongement cartilagineux, elles s'appuient directe-

ment ou indirectement sur le sternum ; celles qui s'y appuient directement sont appelées *sternales* ou *vraies* ; et les autres *asternales* ou *fausses*. Disposées regulièrement les unes à la suite des autres, les côtes laissent entre elles des intervalles qu'on nomme *intercostaux*. Le mouvement des côtes s'exécute d'arrière en avant et de dedans en dehors; il est peu sensible dans celles qui sont placées les premières ; il se développe dans celles qui suivent. Dans les grandes dilatations de la poitrine toutes les côtes se meuvent.

COTYLOIDE. adj. En lat. *cotyloides*, du grec *kotulé*, creux, cavité profonde, et *eidos*, forme. On le dit de certaines cavités articulaires. Voy. Cavité.

COU. s. m. En lat. *cervix*, *collum*; en grec *auchén*, *trachélos*. Partie du corps comprise entre la tête et le thorax ; synonyme d'encolure.

* COUAGGA ou QUAGGA. s. m. *Equus quaccha*. Animal du genre Cheval. Voy. ce mot. Le *couagga* rappelle assez bien les formes du cheval par la légèreté de sa taille, la petitesse de sa tête, la brièveté de ses oreilles ; en revanche, il a la bande dorsale et les bandes transversales de l'âne. Mais le cachet que lui a imprimé le centre de création d'où il emane, consiste, d'après M. Quatrefages qui nous fournit ces détails, dans les zèbrures dont la partie antérieure de son corps est ornée. La taille du couagga est celle d'un cheval de moyenne grandeur : sa hauteur au garrot est d'environ 1 mètre 33 centim. (4 pieds). Le fond du pelage sur la tête et sur le cou est brun foncé noirâtre; le dos, les flancs, le haut des cuisses sont d'un blond clair qui pâlit et se change en gris roussâtre sur le milieu des cuisses ; les parties internes et inférieures, d'un assez beau blanc. Des raies d'un gris blanc, tirant sur le roussâtre, se remarquent sur le fond brun de la tête et du cou. Le nombre et la disposition de ces raies paraissent varier selon l'âge des individus. Il y a le long de l'épine une ligne noirâtre qui descend jusque sous la queue, comme chez l'hémione ; la crinière est courte et droite ; sa couleur générale est coupée par des taches blanches correspondantes aux raies du cou. Le couagga paraît appartenir aux parties les plus méridionales de l'Afrique. Il habite en grand nombre les karoos ou plateaux de la Cafrerie, où il se nourrit de plantes grasses et d'une espèce particulière de mimosa. Comme les autres chevaux, il vit en familles, qui se mêlent souvent aux troupeaux des zèbres. Il paraît mériter le nom de *cheval du Cap*, que lui ont donné les voyageurs. Il s'apprivoise facilement, et les colons hollandais ont, à ce que l'on dit, l'habitude d'en élever avec le bétail ordinaire, qu'il défend avec courage contre les animaux féroces et surtout contre les hyènes. La ménagerie du Muséum a possédé un couagga mâle, qui mourut à l'âge de 18 ou 20 ans. A l'aspect des chevaux et des ânes, il répétait à diverses reprises son cri *couaag*. C'est en vain qu'on essaya de le croiser avec une ânesse. Cet essai cependant ne doit pas être regardé comme décisif.

COUARD. s. m. On appelle quelquefois ainsi le tronçon de la queue du cheval.

se COUCHER. Voy. à l'art. Main, *Changement de main*.

se COUCHER DANS LA VOLTE, SUR LES VOLTES ou EN TOURNANT. Voy. Volte.

se COUCHER EN VACHE. Un cheval *se couche en vache* lorsqu'étant couché, ses extrémités se trouvent repliées de manière que l'éponge du fer s'appuie sur la pointe du coude et y occasionne cette tumeur qu'on nomme *loupe* ou *éponge*.

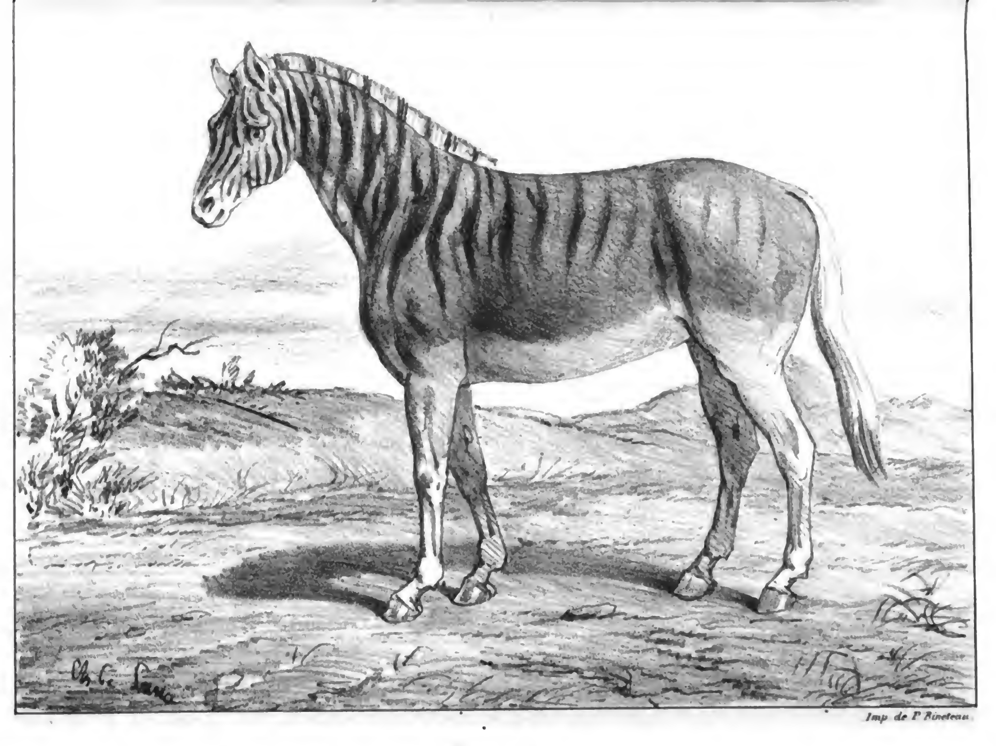
COUCOU. Voy. Voiture.

COUDE. s. m. Partie supérieure et postérieure de l'avant-bras, résultant de l'apophyse olécrânienne. La conformation et la situation de cette partie sont importantes sous le rapport des aplombs. Le coude doit se trouver directement vis-à-vis le grasset. S'il est placé trop en dedans, il sera nécessairement tourné et serré contre les côtes, position qui s'oppose à la liberté d'action de toute l'extrémité. Telle est la conformation de la plupart des chevaux qu'on nomme *panards*. Le coude trop en dehors constitue le vice contraire, et le cheval, alors, est dit *cagneux*.

COU DE CYGNE. Voy. Encolure.

COUENNE INFLAMMATOIRE. Couche fibrino-albumineuse, d'un blanc jaunâtre, plus ou moins épaisse, que l'on rencontre à la surface du caillot du sang humain, pendant le cours des inflammations des membranes séreuses et des fièvres intermittentes. Chez le cheval, l'existence du caillot de sang étant un phénomène normal, la variation seule de son volume est à considérer.

COULER. v. On le dit d'un cheval qui va un



Couagga.

galop uni et qui avance. *Cheval qui coule au galop.* — *Coulez, coulez!* est une expression de manége qui signifie : Ne retenez pas tant votre cheval, et allez un peu plus vite. — *Couler*, synonyme de *rendre* la bride à un cheval, afin qu'il aille vite. — *Couler*, se rapporte aussi aux guides. *Laisser couler les guides*, c'est-à-dire les *rendre*, ce qui se fait en ouvrant la main.

COULER AU GALOP. Voy. Couler.

COULEUR. s. f. En latin *color*; en grec *chrôma*. Impression que la lumière réfléchie par la surface des corps fait sur l'organe de la vue. Newton a démontré que les *couleurs* sont le produit de la décomposition de la lumière. Le prisme, instrument de cette décomposition, montre, en effet, que chaque rayon lumineux contient en soi sept rayons secondaires diversement colorés, qui se présentent invariablement, selon leur degré de réfrangibilité, dans l'ordre suivant : le rouge, l'orangé, le jaune, le vert, le bleu, l'indigo et le violet (ce dernier est le plus réfrangible). Ces couleurs, cependant, ne sont pas nettement terminées : ainsi le rouge empiète sur l'orangé, celui-ci sur le jaune, et ainsi de suite. De sorte que, outre les sept couleurs principales, on a une infinité de nuances intermédiaires. Les sept couleurs ont reçu le nom de *couleurs primitives*, parce que toutes les autres résultent de la combinaison d'un certain nombre d'entre elles. Les rayons colorés ont chacun des propriétés distinctes, et chacun communique des quantités différentes de chaleur : ainsi le rayon rouge est plus chaud que le violet, dans la proportion de 8 à 1, selon quelques-uns, ou même dans celle de 16 à 1, selon d'autres. Les corps n'ont pas par eux-mêmes de couleur particulière ; ils doivent celle que nous leur voyons à la propriété qu'a leur surface de réfléchir quelques-uns des rayons colorés et d'absorber les autres : un *corps* est *rouge*, par exemple, lorsqu'il réfléchit le rayon rouge ; un *corps* est *blanc*, lorsqu'il réfléchit tous les rayons ; il est *noir*, au contraire, lorsqu'il les absorbe tous. Voy. *Vision*, à Œil, 1er art.

COULISSE. s. f. Il se dit en anatomie des rainures profondes de la surface des os, tapissées d'un périoste lisse ou d'une membrane synoviale, pour rendre plus facile le glissement des tendons qu'elles reçoivent.

COUP. s. m. En latin *ictus* ; en grec *plégé*. Effet produit par un corps qui en frappe un autre. En pathologie, ce mot a diverses significations.—*Coup*, se dit plus particulièrement de l'impression produite par un corps qui frappe quelque partie de l'animal, ou contre lequel l'animal se heurte. Il en résulte des *commotions*, des *contusions*, des *plaies*, des *luxations* et des *fractures*. Les coups sur la tête, donnés par des charretiers brutaux qui frappent leurs chevaux avec le manche du fouet et même avec un bâton, sont très-graves. Des chevaux en ont perdu la vue, sont devenus furieux, sont tombés morts. Pour les autres significations, voy. ci-après.

COUP DE BOUTOIR DANS LA SOLE. Voy., à l'art. Maladies du pied, *Sole coupée*.

COUP DE CHALEUR, PRIS DE CHALEUR. On comprend généralement sous cette dénomination deux affections différentes, également redoutables, à début instantané, à marche rapide et à terminaison souvent funeste. Ces deux affections sont la *congestion pulmonaire* et l'*anhématosie*. Elles naissent sous l'influence des mêmes causes, et sont fréquentes pendant les brûlantes journées de l'été, surtout vers le soir ; une course longue et vite au milieu de la poussière en favorise singulièrement l'apparition. On voit alors les chevaux ralentir leurs allures, devenir insensibles aux châtiments, chanceler, puis s'arrêter toup à coup ; la respiration est suffocante, les naseaux largement dilatés s'élargissent outre mesure pour laisser introduire plus d'air dans la poitrine ; le mouvement des flancs est précipité, la sueur ruisselle de partout, la physionomie est anxieuse, les conjonctives injectées, le pouls fort et tumultueux. A l'*auscultation*, l'on reconnait que le murmure respiratoire est confus, ou bien qu'il y a *matité*. Ces symptômes alarmants se dissipent parfois après un repos de quelques instants, le plus souvent ils persistent. Le mot *anhématosie*, qui est moderne, exprime une gêne très-grande dans l'hématose ou transformation du sang veineux en sang artériel. Dans ces circonstances, tout contribue à s'opposer à la libre exécution de cette importante fonction, comme la lenteur de la circulation d'un sang rendu épais par les pertes énormes des principes aqueux qui s'évaporent à la surface cutanée, la vitesse de la course qui accélère la respiration, enfin la raréfaction d'un air chaud chargé d'acide carbonique et tenant en suspension des molécules pulvérulentes. Cette explication suffira pour rendre compte de l'accumu-

lation du sang dans le poumon, laquelle constitue la congestion. Dans le traitement, le principal but à atteindre est de prévenir l'asphyxie. Une saignée moyenne, que l'on renouvelle dans le cas de congestion, est toujours nécessaire; on place ensuite le malade dans un endroit frais et aéré, on lave les naseaux avec de l'eau acidulée, on en répand sur le sol, on bouchonne vigoureusement afin de conserver la chaleur à la peau. On a aussi conseillé d'insuffler de l'air dans la poitrine ou de faire dégager de l'oxygène sous les naseaux. Ce dernier moyen, à part les difficultés de le mettre en pratique, est mauvais, car l'oxygène pur est impropre à la respiration. Quand on a à traiter une congestion, il est bon de faire une légère fumigation émolliente après la disparition des symptômes les plus alarmants.

COUP DE COLLIER. Voy. Collier.

COUP DE CORNE. Les anciens maréchaux, prenant le *lampas* pour une tumeur, déchiraient la membrane du palais à l'aide de l'extrémité bien affilée d'une corne de bœuf ou de chamois. C'est ce qu'ils appelaient *donner un coup de corne.* Cette opération, que certains maréchaux de campagne pratiquent encore aujourd'hui, est non-seulement absurde, mais fort dangereuse en ce que la voûte osseuse du palais peut être atteinte par l'instrument, ce qui produirait une plaie susceptible d'amener la carie. Voy. Lampas. Dans aucun cas le coup de corne ne doit être permis sur un cheval. On le remplace, au besoin, par la saignée, à l'aide du bistouri.

COUP DE FEU. On nomme ainsi toute lésion déterminée par des projectiles lancés par la poudre à canon.

COUP DE FOUET. (Path.) Voy. Pousse et Flanc.

COUP DE FOUET. (Châtim.) Voy. Fouet.

COUP DE HACHE. (Ext.) Dépression naturelle plus ou moins profonde, qui se trouve quelquefois à la réunion du garrot avec l'encolure et qui semble avoir été produite par l'enlèvement d'une portion des tissus. Cette conformation constitue toujours une beauté, quand on la rencontre dans un cheval qui n'a pas l'encolure de cerf. Le *coup de hache* donne au cheval la facilité de *s'armer*; on prétend même que cette conformation s'oppose à ce que le cheval soit dans la main. M. Baucher, qui recherche avidement les constructions les plus bizarres de l'encolure, affirme qu'aucune d'elles, sans en exclure le coup de hache, ne mérite les reproches qu'on leur fait; et il ajoute que pour être sûr d'arriver à ce que l'on veut en pareils cas, il faut avoir acquis une longue expérience.

COUP DE LANCE. Cavité naturelle qui se remarque quelquefois à la base de l'encolure, quelquefois à l'épaule, au bras ou à la fesse. Jadis on attachait beaucoup de prix à cette marque dont on ignore la véritable cause, et qu'on ne trouve que sur des races plus ou moins distinguées, telles que les *barbes*, les *espagnoles*, etc. Quelques-uns l'attribuent à la descendance en ligne directe d'un étalon précieux qui, au temps des croisades, aurait été blessé d'un coup de lance au siége de Damas; d'autres reportent son origine à un cheval que montait Mahomet. Il est inutile de dire que ces suppositions n'ont aucun fondement.

COUP DE PEIGNE. Les maquignons et les marchands de chevaux peu consciencieux, appellent ainsi la préparation qu'ils font faire par un palefrenier ou par un garçon aux chevaux qu'ils mettent en vente. Entre autres ruses, celui-ci, tout en arrangeant la queue de l'animal, lui introduit adroitement dans l'anus un morceau de gingembre qui ne tarde pas à le tourmenter, à lui faire lever la queue, et à lui donner momentanément un air vif et une apparence de vigueur qu'il n'aurait jamais eus sans cette précaution.

COUP DE PIED. Voy. Ruer.

COUP DE REINS. Voy. Reins.

COUP DE SANG. Voy. Apoplexie.

COUP DE SOLEIL. Accident ayant pour cause l'action produite sur les organes, la tête et la peau particulièrement, par les rayons du soleil. Voy. Insolation.

COUPÉ. Voy. Voiture.

COUPE-OREILLE. s. m. Instrument avec lequel les marchands de chevaux et les maquignons coupent les oreilles des chevaux quand elles sont trop longues ou trop larges.

COUPE-PAILLE. Voy. Hache-paille.

COUPE-QUEUE. s. m. GUILLOTINE. s. f. Instrument qui tire le premier de ces noms de son usage. Il se compose de deux branches longues de 55 à 60 cent., qui s'articulent par leur extrémité recourbée sur un point mobile, tandis que l'autre extrémité se visse à un manche en bois qui, formant la moitié de la longueur des branches, diminue d'autant le poids de

l'instrument. L'une des deux branches porte, un peu avant sa terminaison, une coulisse dont la longueur est de 8 à 9 centimétres, et la hauteur de 5 à 6. Elle résulte de l'adossement de deux plaques de fer exactement rivées sur les tiges de même métal et ne laissant entre elles qu'un intervalle d'un demi-centim. environ. Ces plaques présentent dans leur centre une cavité semi-lunaire ayant 5 centimètres de diamétre, creusée aux dépens de la hauteur des plaques, bordée de chaque côté par une bande de fer d'un centimètre de largeur et de même forme. C'est dans cette demi-lune que l'on place le tronçon de la queue. En face de la coulisse, l'autre tige de fer porte au même niveau une lame d'acier fortement convexe sur tranchant, dont la longueur est de 6 centimétres environ, et la hauteur de 4 1/2. Elle pénètre sans peine dans la coulisse, mais elle n'en touche pas le fond, retenue qu'elle est, en avant et en arrière, par deux petites tiges de fer formant la cavité qui la reçoit, et sur lesquelles vient frapper la branche. Ces tiges limitent le degré de fermeture de l'instrument.

SE COUPER, SE TAILLER, S'ENTRE-TAILLER, S'ATTRAPER, SE FRISER. On regarde ces expressions comme synonymes, mais elles ne le sont réellement pas. On les emploie en général pour désigner le défaut de certains chevaux qui, pendant la marche ou la course, se heurtent quelque partie inférieure des membres posant sur le sol, avec les pieds des membres en mouvement. Ce défaut, qui ôte du prix à l'animal, diminue son aptitude au travail. On dit que le cheval *se coupe* ou *s'entre-taille* lorsqu'en cheminant il touche sans cesse, avec le pied qu'il meut, le boulet et quelquefois le canon ou le genou du membre qui est à terre, et cela toujours à la même place, de manière qu'à l'endroit frappé le poil paraît totalement enlevé, et qu'il résulte souvent de ce heurt répété une plaie plus ou moins profonde, facile à apercevoir. Si les poils de la surface touchée ne sont pas tout à fait usés et qu'il n'existe pas de plaie, on dit vulgairement que le cheval *se frise;* et si, au lieu de se frapper continuellement et sur un même point des membres, le heurt n'est qu'accidentel et sur différents points, on dit qu'il *s'attrape*. Tout en admettant ces définitions, M. Vatel, que nous suivons dans la rédaction de cet article, ajoute qu'il y aurait encore une distinction à faire entre le cheval qui se coupe et celui qui s'entre-taille. La première de ces expressions désignerait le cheval chez lequel un membre du bipède antérieur ou postérieur serait touché par le pied du membre opposé du même bipède; et la seconde, celui chez lequel les deux membres d'un même bipède antérieur ou postérieur se blesseraient réciproquement. — Dés que le cheval se frise ou se coupe au boulet, il peut aussi se toucher à la face latérale ou un peu en arrière de cette partie. Dans le premier cas, il n'est pas rare de voir l'animal bien d'aplomb, bien conformé, et ce défaut ne résulter que de la faiblesse du sujet, de la nature du sol sur lequel il chemine, ou de la ferrure vieillie ou mauvaise. Dans le second cas, l'accident est toujours l'effet d'un défaut d'aplomb dépendant lui-même de la conformation vicieuse des membres, ou de l'épaisseur inégale du fer fixé sous le pied, ou bien de la mauvaise direction donnée au sabot par le maréchal dans l'action d'abattre du pied en ferrant. Quand le cheval se frise au genou ou au canon, il léve trop les membres antérieurs, il *trousse* en portant le sabot en dedans; ce défaut est dû à une fausse direction prise par le membre qui coupe pendant l'action. L'animal qui se coupe ou qui se frise à la couronne ou sur la muraille, est presque constamment faible, fatigué ou entiérement ruiné. Il ne faut pas croire qu'il est indifférent de reconnaître avec quelle région du pied le cheval se frise, se coupe ou s'entre-taille, car cette circonstance indique souvent la nature du remède auquel il convient de recourir. Si l'on examine l'animal en repos, on peut, dans beaucoup de cas, prévoir quelle partie du pied touche le membre opposé. Étant bien d'aplomb, les chevaux qui se coupent par faiblesse ou parce qu'ils cheminent sur un pavé sec et plombé, se touchent communément avec la branche du fer. On dit alors vulgairement que le cheval se coupe *en quartier*, expression impropre, attendu que ce n'est pas en quartier que l'animal se coupe, mais bien avec le quartier ou plutôt avec la branche du fer. Le même accident peut s'observer dans les chevaux qui, par l'effet de conformation naturelle ou par mauvaise ferrure, ont le quartier externe trop bas, ou l'interne trop haut. Les chevaux *panards*, c'est-à-dire ceux dont la pince est tournée en dehors, se coupent avec le talon ou, pour mieux dire, avec

l'éponge du fer. Les chevaux *cagneux*, défaut opposé au précédent, se coupent avec la mamelle, et non de la pince, comme on le dit à tort. Si l'on ne parvenait pas à reconnaitre pendant le repos la partie du pied qui touche le membre opposé, il serait facile de la distinguer en couvrant la muraille de poussière ou d'un corps gras coloré, et en faisant ensuite trotter l'animal. Cette poussière ou cette graisse sera bientôt enlevée à l'endroit où ont lieu les frottements. La ferrure ne saurait être le remède exclusif du défaut de se couper. Souvent elle n'est qu'auxiliaire. Pour les jeunes chevaux bien conformés, bien d'aplomb sur leurs membres, que l'on fait voyager avant qu'ils soient habitués au travail, qui sont las, fatigués, et qui, pendant ou après une indisposition, se coupent, se frisent ou s'entre-taillent, il faut avoir principalement recours à des soins hygiéniques capables de modifier leur état. Dans le premier cas, on doit proportionner à leurs forces leur travail et leur nourriture ; dans le second, il convient d'ajouter aux moyens hygiéniques les ressources de la thérapeutique pour faire cesser ces effets de la maladie, dont la faiblesse n'est qu'une conséquence. Le but qu'il faut avoir en vue par la ferrure consiste toujours à conserver l'aplomb de l'animal. Dans beaucoup de cas, il suffit d'appliquer des fers ordinaires sans crampons, auxquels on a abattu avec la lime la rive extérieure de la branche interne, et que l'on a fixés de manière que le bord externe de cette même branche ne déborde pas la corne du quartier correspondant. C'est surtout lorsque l'application de ces fers est secondée par les moyens précédemment indiqués, que l'on peut en attendre de bons résultats. Si ces précautions étaient insuffisantes, et que le cheval continuât de se couper, on essayerait l'emploi des fers à branches épaisses en dedans, et principalement en éponge; mais il importe de faire remarquer que cette dernière ferrure, lorsque d'ailleurs l'animal est d'aplomb, devient souvent elle-même une cause de la fatigue des articulations et de l'augmentation de gravité du défaut auquel on veut remédier. Les *bottines* sont préférées par les marchands de chevaux qui voyagent, et en général par les personnes qui connaissent les mauvais effets d'une ferrure pouvant fausser les aplombs. Dans tous les cas, on doit avoir soin d'entourer la partie blessée d'un cuir capable de la défendre des nouveaux coups que le cheval pourrait se donner en travaillant. Il est des chevaux bien conformés qui ne se coupent pas pendant le reste de l'année et qui sont sujets à cet accident pendant les chaleurs d'été. Cela provient d'abord de ces mêmes chaleurs, et ensuite des sueurs abondantes qu'elles occasionnent, ainsi que de l'état du pavé des grandes villes qui est alors très-sec. Les moyens à mettre en usage sont analogues à ceux indiqués précédemment. Le défaut de se couper est difficile à corriger sur les chevaux mous, sur les vieux chevaux ruinés, sur ceux qui sont faibles des reins, et qui se bercent en marchant. On n'a, dans ce cas, d'autre ressource que la ferrure, et encore ce moyen est-il souvent infructueux. Quoi qu'il en soit, nous avons assez souvent réussi, dit M. Vatel, en conservant le quartier interne des pieds un peu plus haut que l'externe, en appliquant un fer à branche étroite, courte, et en ne portant qu'une ou deux étampures en mamelle interne. On voit des chevaux raser le tapis, buter en marchant, et ne se coupant qu'après 12 ou 15 jours de ferrure, à l'époque où les fers rentrent en dedans. Pour obvier à cet inconvénient, il faut ferrer juste et lever sur la mamelle externe des fers, ou sur la branche du même côté, un pinçon capable de les affermir convenablement. A l'égard des chevaux qui se coupent parce qu'ils souffrent des pieds, il convient moins de ferrer très-juste que de remédier à la douleur qui est la cause de ce défaut. Le cheval se coupe-t-il par trop vieille ou mauvaise ferrure, on n'a à opposer au défaut, qui est alors purement accidentel, qu'une ferrure renouvelée convenablement ou mieux appropriée à l'état des pieds. Enfin, les chevaux qui se coupent par défaut d'aplomb réclament les moyens propres pour rectifier cet aplomb en suivant les préceptes que Bourgelat a exprimés ainsi dans son *Traité sur la ferrure*. « L'artiste ne tentera jamais de remédier aux difformités des membres qu'autant qu'il le pourra sans porter atteinte à l'ongle, dont la conservation et la réparation seront toujours son but et son objet capital ; si donc il ne peut corriger ou pallier ces défauts que par des retranchements nuisibles qui accroitraient les vices du pied, ou en laissant forcément subsister dans leur état les parties de la corne qu'il importerait de parer, il y renoncera, à

moins qu'il ne trouve des expédients dans la diminution, dans l'augmentation de l'épaisseur du fer; pourvu encore que cette diminution ou cette augmentation ne soit pas pour le fer l'occasion d'une faiblesse ou d'un poids très-considérable. Non-seulement il examinera si les défauts des pieds et des membres sont d'un genre tellement dépendant qu'ils puissent être rectifiés en même temps et par la même voie, mais il observera encore que l'effet des moyens qu'il emploierait relativement à un vice quelconque dans les articulations supérieures, ne pouvant qu'être infiniment plus sensible sur les articulations inférieures, il courrait le plus grand risque, en les mettant imprudemment en usage, de pervertir celles-ci et d'en assurer la ruine, principalement dans de jeunes poulains hors d'état de résister à certaines impressions. » A ce qui précède, nous ajouterons que les chevaux peuvent aussi se couper à cause de la mauvaise position qu'on leur laisse prendre en les montant à des allures forcées, tel que le trot poussé à l'excès. Par des mouvements moins accélérés, on donne plus d'ensemble et plus de force au cheval, et on empêche des inconvénients semblables à celui dont nous venons de parler.

COUPERET. s. m. En lat. *securicula*. Instrument qui simule un énorme couteau et dont la lame est longue, épaisse et très-large. On s'en servait autrefois pour faire l'amputation de la queue. L'usage du *couperet* est aujourd'hui banni de la chirurgie vétérinaire. On lui a substitué le *coupe-queue*.

COUPER LA QUEUE. Voy. Amputation et Queue a l'anglaise.

COUPER LA VOLTE. Voy. Volte.

COUPER LE ROND. Voy. Volte.

COUPER LES OREILLES. Voy. Amputation.

COUPEROSE BLANCHE. Voy. Sulfate de zinc.

COUPEROSE BLEUE. Voy. Deuto-sulfate de cuivre.

COUPEROSE VERTE. Voy. Proto-sulfate de fer.

COUPER UN CHEVAL. C'est le *châtrer*, le rendre *hongre*.

COUPLE. s. f. Assemblage de deux sangles et d'un bâton, qui s'emploie pour attacher les chevaux les uns à la suite des autres, de manière qu'un seul homme puisse en conduire une certaine quantité sans embarras. Voy. Accoupler.

COUPLE DE CHEVAUX. Deux chevaux accouplés qui servent à remonter les bateaux sur les rivières.

COUPS DE BATON. Voy. Fouet.

COURAGE. s. m. En latin *animus*. Dans le cheval, le *courage* n'est autre chose qu'une volonté constante d'exécuter et d'obéir. La disposition à la soumission et la franchise en sont donc les premiers témoignages. L'œil des chevaux doués de cette qualité l'annonce aussi. Leur détermination est toujours de se porter en avant ; ils ne se refusent point ni à l'étendue, ni à l'allongement, ni à l'élévation possibles à leurs membres ; leur action n'est jamais limitée, et ils l'exécutent constamment avec toute la force et toute l'énergie qui leur ont été départies.

COURAGEUX. adj. Il se dit d'un cheval de bonne volonté, qui exécute avec franchise et soumission, et qui apporte dans tous ses mouvements la force et l'énergie dont il est pourvu.

COURBATU. adj. En latin *impeditus*. Il se dit d'un cheval attaqué de *courbature*.

COURBATURE. s. f. En latin *acerba lassitudo*. Expression vague, inexacte, indéterminée, à laquelle on donne différentes significations. Ceux qui ont le mieux vu ont désigné la *courbature* comme cette lassitude des muscles plus généralement et tout aussi improprement appelée *fortraiture*. Ces termes, qui n'expriment rien, devraient être supprimés de la pathologie. Voy. Fortraiture.

COURBE. s. f. En latin *in suffragine tumor*. Tumeur osseuse, indolente, permanente, qui se développe à la partie latérale interne et un peu supérieure du jarret sur l'extrémité inférieure du tibia, et qui est de forme oblongue, plus étroite supérieurement qu'inférieurement. Les causes qui la produisent sont des coups sur le jarret, un effort dans cette partie, ou un exercice trop long ou trop rude, dont le premier résultat est une inflammation. Son commencement s'annonce par un peu d'engorgement suivi d'une légère boiterie. Quelques topiques convenables et quelques jours de repos suffisent ordinairement pour dissiper les premiers phénomènes. Si l'action de la cause se renouvelle, ou si l'on en néglige les effets, les accidents reparaissent avec plus d'intensité ou s'aggravent; la tuméfaction, la chaleur, la douleur sont alors plus considérables, les remèdes n'ont plus autant d'efficacité, et, en

même temps que l'inflammation diminue, la *courbe* se forme. On n'y fait pas attention d'abord, parce qu'elle n'empêche pas le cheval de travailler; cependant elle poursuit ses progrès. Quelquefois, après un certain développement, elle demeure stationnaire ou à peu près, et peut demeurer dans cet état le reste de la vie de l'animal, sans nuire sensiblement au service qu'on retire de lui, malgré quelque peu de gêne dans l'articulation. Mais d'autres fois il n'en est pas ainsi; la courbe occasionne par intervalles une claudication, l'engorgement s'étend insensiblement à tout le jarret, et la claudication s'établit d'une manière continue. La lésion, à son début, lorsqu'il ne s'agit que d'une inflammation, se combat par de petites saignées répétées à la veine sous-cutanée du membre, le plus près possible du jarret, et par des fomentations et des cataplasmes émollients. Dès que la tumeur est devenue dure, elle est regardée en général comme résistant aux applications les plus énergiques, et même à l'action du feu. Toutefois, M. Renaud recommande ce dernier moyen, qui lui a réussi dans plusieurs cas. Il applique le feu en pointes, qu'il fait pénétrer dans l'épaisseur de la tumeur. Les cautères dont il se sert dans cette circonstance sont affilés vers leur pointe, légèrement coniques, et du diamètre d'une plume à écrire vers leur base. Il procède avec lenteur et continue jusqu'à ce que chacune des pointes pénètre de 3 à 5 millimètres dans l'exostose, ayant soin de laisser environ 15 millimètres entre chaque point cautérisé, et de diriger le cautère vers le point correspondant au centre de la tumeur. Voy. EXOSTOSE.

COURBE DE CHEVAUX. Voy. CHEVAL DE RIVIÈRE.

COURBETTE. s. f. De l'italien *corvettare*, courbetter. L'un des airs relevés du manège. La *courbette* est un saut dans lequel le cheval replie en même temps les deux jambes de devant, et avance sous son centre de gravité ses deux pieds de derrière en pliant les jarrets et en baissant les hanches, de manière à gagner du terrain à chaque bond. Les extrémités de devant, dont l'enlevé a à peu près la moitié de hauteur que dans le cheval qui se cabre tout droit, doivent quitter et reprendre le sol ensemble, et dans ce dernier temps les hanches les accompagnent par une cadence égale, tride et basse. Si cette dernière condition n'avait pas lieu, il en résulterait le défaut qu'on appelle *traîner les hanches*. Outre la disposition naturelle qu'un cheval doit avoir pour bien *aller à courbette*, il fa t beaucoup d'art pour l'acheminer et le confirmer dans cet air, qui est, de ceux qu'on appelle *relevés*, le plus gracieux dans un manège, et qui, sans être rude, prouve la bonté des hanches d'un cheval et fait paraître un cavalier dans une belle position. On ne doit pas demander des courbettes à un cheval avant qu'il soit obéissant au *terre-à-terre* et au *mézair*. Les chevaux paresseux ou pesants, ceux qui retiennent leurs forces par malice, qui sont impatients, inquiets, pleins de feu et de fougue, ne sont pas propres aux courbettes, parce que tous les airs relevés augmentent la colère naturelle de ces sortes de chevaux, leur font perdre la mémoire et les rendent désobéissants; il faut donc que le cheval qu'on destine à cet exercice soit nerveux, léger et vigoureux, et, en outre, sage, docile, obéissant. Quand, à ces qualités, on reconnaîtra dans les piliers que l'air favori d'un cheval est celui de la courbette, on lui apprendra à bien détacher le devant par le moyen des *pesades*, et on lui animera ensuite les hanches avec la chambrière pour faire rabattre la croupe et baisser le devant, afin qu'il prenne la juste cadence et la véritable posture de l'*air*. Dès qu'il y sera un peu habitué et qu'il en fournira quatre ou cinq de suite, sans désordre et d'une manière régulière, on commencera à lui en faire exécuter quelques-unes en liberté sur la ligne du milieu du manège et non le long de la muraille, car ceux qu'on accoutume ainsi n'agissent que de routine et se dérangent lorsqu'on leur demande la même chose ailleurs. Dans le commencement on ne doit pas demander plusieurs courbettes de suite; mais, en faisant passer et piaffer un cheval sur la ligne droite, lorsqu'on le sent bien ensemble et dans un bon appui, on lui en dérobe deux ou trois bien détachées et bien écoutées; on continue ensuite quelques pas de *passage*, et on les finit par deux ou trois temps de piaffer, parce qu'il arriverait qu'en finissant le dernier temps par une courbette, le cheval se servirait de cet air pour se défendre. Pour bien aider un cheval à courbettes, il faut que le temps de la main soit prompt et agile afin de lever le devant. Les jambes du cavalier doivent suivre le temps des courbettes sans trop le chercher, car un cheval prend naturellement son temps et sa cadence propre quand il com-

mence à s'*ajuster*. On ne doit point surtout raidir les jarrets, parce qu'en l'aidant trop vivement, l'animal se presserait trop ; il faut, au contraire, être souple depuis le genou jusqu'aux étriers, et avoir la pointe du pied un peu basse, ce qui lâche les nerfs. Le seul mouvement du cheval, lorsqu'on garde l'équilibre dans une posture droite et aisée, fait que les gras de jambe aident le cheval sans les approcher, à moins qu'il ne se retienne; dans ce cas, il faut se servir vigoureusement de ces aides, et se relâcher ensuite. M. Baucher est d'avis qu'on ne doit pas exercer un cheval aux courbettes. « Quand même on voudrait se livrer à ces inutiles et nuisibles mouvements, dit-il, la construction actuelle des chevaux y porterait empêchement. Cela dénote-t-il une détérioration dans l'espèce? Voilà ce qu'on n'oserait décider; en tout cas, la possibilité en étant établie, la prudence ferait toujours une loi de s'en abstenir. » Voy. Instruction du cavalier, 6e leçon. — On appelle *croix à courbettes* l'action d'exécuter tout d'une haleine un saut, en avant, en arrière, et des deux côtés, en forme de croix ; mais un cavalier doit être bien maître de ses aides, et le cheval bien ajusté et bien nerveux, pour exécuter la croix à courbettes avec la grâce et la liberté qu'il doit avoir; aussi ce manége n'est-il plus en usage.—On dit qu'un cheval *bat la poudre à courbettes*, quand il hâte trop les courbettes et qu'elles sont trop basses.—*Rabattre la courbette, terminer la courbette*, c'est poser à la fois les deux pieds de devant à terre.—Dans la *demi-courbette*, le cheval s'élève moins que dans la courbette.— *Faire des courbettes, lever le devant*, ou *lever à courbettes*, se dit du cavalier qui fait faire des courbettes au cheval, et du cheval qui les fait lui-même. « Un cheval bien manégé doit savoir faire les courbettes en avant, en arrière, de côté de çà et de là. » (Newcastle.)

COURBETTER. v. Même étym. Aller à courbettes, faire des courbettes. *Ce cheval ne fait que courbetter*.

COUREUR. s. m. On nomme ainsi, relativement à l'attelage, le cheval que monte le *piqueur* qui court devant la voiture. On nomme de même les chevaux de course ou de chasse. L'usage veut qu'on en voie rarement à tous crins. Voy. Cheval coureur.

COUREURS. s. m. pl. (Art milit.) Cavaliers détachés du gros de la troupe, pour aller soit à la découverte, soit à la petite guerre. *Un parti de coureurs*.

COUREUSE. Voy. *Coupé*, à l'art. Voiture.

COURIR. v. Du lat. *currere*. C'est faire galoper un cheval de toute sa force; c'est faire une course de vitesse, un galop hâté et déterminé autant que le cheval en est capable. Dans les manéges, on n'emploie pas le mot *courir* pour dire *galoper*. Les écuyers disent *galopade*. *Ce cheval a fait une galopade. Ce cheval galope bien*, etc.

COURIR A FRANC ÉTRIER. Voy. Étrier.

COURIR A TOUTES JAMBES, A TOUTE BRIDE, A BRIDE ABATTUE, A ÉTRIPE CHEVAL, VENTRE A TERRE, A TOMBEAU OUVERT. Expressions qui signifient faire courir un cheval tant qu'il peut. On le dit aussi du cocher, et du cheval ou des chevaux qui courent. *Ce cavalier, ce cocher, ce courier va ventre à terre*.

COURIR A TOUTES SELLES. Courir la poste sans avoir une selle à soi.

COURIR EN GUIDE. Voy. Guides.

COURIR LA BAGUE. Voy. Carrousel.

COURIR LA POSTE ET LES CHASSES. C'est courir sur des chevaux de poste, ou bien monter à cheval pour chasser. Celui qui veut se livrer à ces exercices doit se munir de bottes fortes pour garantir ses jambes en cas de chute, avoir un suspensoir, se vêtir légèrement, porter une culotte de peau sans doublure, et une ceinture pour soutenir les reins. On doit en outre avoir soin de relever la chemise pour éviter les contusions et les écorchures, et, autant que possible, d'avoir une selle à soi, pour ne pas être obligé de la changer. Les préceptes des académies devant être mis de côté quand on court la poste, on tiendra les étriers un peu plus courts qu'à l'ordinaire, la bride serrée, et l'on suivra les mouvements du cheval, sans quoi on serait bientôt *roué*. Tout en ménageant sa monture, on se servira plus du fouet que de l'éperon, et l'on ne perdra pas de vue que celui qui force son cheval dès le commencement de la course et ne cesse de le battre, arrive souvent plus tard que celui qui le mène avec retenue et circonspection. Il est aussi très-essentiel que celui qui court la poste ait l'estomac peu chargé d'aliments, car l'allure des bidets est tout à fait contraire à la digestion.— Pour ne pas fatiguer son cheval, c'est au pas que l'on va ordinairement au rendez-

vons de chasse, en suivant les sentiers, les chemins de traverse, et en coupant court toutes les fois qu'on le peut. Si l'on est forcé de se mettre à la nage, il faut serrer fortement les jarrets. On va au pas et quelquefois au trot en gravissant les montagnes, et l'on met pied à terre si elles sont trop rapides. On les descend le plus doucement possible, et dans le cas où l'on ne pourrait se dispenser de les descendre au galop, on soutiendra bien le cheval tant de la main que des jambes, de crainte qu'il ne fasse une chute qui serait dangereuse pour lui et pour le cavalier. S'il faut franchir un torrent, un ravin, et passer devant un moulin ou tout autre objet susceptible de porter ombrage au cheval, on doit le prévenir peu à peu, et même revenir à plusieurs reprises sur l'objet qui l'épouvante, toujours sans le brusquer, car sans cette précaution on s'exposerait à lui faire faire des écarts. — Le régime des chevaux de poste et de chasse est le même que pour les chevaux en voyage. Voy. Régime.

COURIR LES TÊTES. Voy. Carrousel.

COURIR PRÈS DU TAPIS. Voy. Raser le tapis.

COURIR UNE OU DEUX SELLES. C'est courir une ou deux postes.

COURONNE. s. f. L'une des parties des extrémités du cheval, située entre le paturon et le sabot. La *couronne* a pour base le second phalangien, que l'on nomme aussi couronne ou os de la couronne, qui s'articule avec le premier. Elle doit accompagner la rondeur de l'ongle sans le dérober. Cette partie est sujette à une maladie qui affecte aussi quelquefois le paturon et qu'on nomme *forme*. La forme est une maladie grave. La couronne peut aussi être affectée de *teignes, de peigne*. Elle est exposée en outre aux *atteintes*.

COURONNÉ. adj. Mot employé pour indiquer un état particulier du genou du cheval. On dit qu'un cheval est *couronné* quand, en tombant, il s'est fait sur la face antérieure du genou une blessure dont il conserve toujours la marque. On doit se défier en pareil cas de la bonté de ses jambes, à moins qu'il ne soit prouvé qu'il s'est couronné par accident, comme cela peut arriver aux chevaux ardents qui en mangeant l'avoine frappent les genoux contre l'auge ou se frottent contre la muraille. Cette tare déprécie le cheval. Quelquefois, lorsque l'accident est récent et qu'il a donné lieu à une plaie, on parvient à la guérir sans qu'elle laisse de cicatrice difforme. A cet effet, on coupe immédiatement le poil aussi près que possible de la peau, on y applique l'onguent vésicatoire et l'on couvre avec de étoupes hachées que l'on renouvelle si la plaie a beaucoup d'étendue et si la suppuration est abondante. Pendant l'action du vésicatoire, on attache le cheval la croupe tournée du côté de l'auge, pour qu'il ne se frotte point contre elle. Quand les maquignons mettent en vente un cheval qui a été couronné, ils masquent cette tare, surtout dans les chevaux à robe noire, en y mettant du cambouis, et même en y collant des poils.

se COURONNER. Voy. Couronné.

COURRE. v. Mot usité dans différentes locutions. *Courre la bague*. Voy. Carrousel. *Courre un cheval*. Voy. cet article.

COURRE UN CHEVAL. Le faire courir à toute bride lorsqu'on est monté dessus. *Voulez-vous courre votre cheval contre le mien?*

COURRIER. s. m. En latin *cursor*. Celui qui court la poste à cheval ou en voiture pour porter des dépêches.

COURROIE. s. f. Du latin *corrigia*. Petites bandes de cuir au nombre de deux ou de trois, qu'on attache au troussequin de la selle et qui servent à fixer la croupière et le porte-manteau. *Courroies de charge*, etc.

COURS DE VENTRE. Voy. Entérite et Diarrhée.

COURSE. s. f. Du lat. *cursus*. Action de courir. Voy. Galop. — *Course* se dit aussi d'une carrière, d'un espace à parcourir en courant. *Disputer le prix de la course. Gagner le prix de la course*. La *course de chevaux* est un exercice qui se fait dans une lice ou lieu fermé de barrières, pour mettre les spectateurs à portée de juger de la vitesse et autres qualités d'un cheval lancé avec son cavalier vers un terme où il s'efforce de devancer les concurrents. Des courses de ce genre, soumises à des conditions particulières, seront mentionnées plus loin. D'autres courses ont pour but l'instruction du cavalier, et particulièrement des cavaliers militaires; telles sont les *courses de la bague* et celles *des têtes*. Voy. Instruction du cavalier, 6e leçon, et Carrousel.

Il serait difficile d'indiquer précisément l'origine des courses de chevaux, qui paraît se perdre dans la nuit des temps. Ce qu'on en peut dire de plus certain est que ces sortes de luttes, de même que les courses de chars, ne

présentaient pas un médiocre intérêt parmi les jeux solennels institués par les Grecs. Les rois, les princes, ainsi que les écuyers les plus habiles ne dédaignaient point les fonctions que l'on abandonne aujourd'hui à de simples palefreniers, bien plus occupés à piquer, pousser et allonger les chevaux, qu'à faire déployer les grâces de leurs mouvements, comme on en était tenu chez les anciens par la condition imposée de tourner une borne dans la carrière avant d'arriver au but. Des lois réglaient ces jeux, et l'on confiait à des magistrats le soin d'y faire présider l'ordre et la justice. Les vainqueurs recevaient une simple couronne d'olivier, tandis qu'un héraut les proclamait en ajoutant à leur nom celui de leur père et de la ville où ils étaient nés. Chez les Romains on ne se contenta pas toujours du pur honneur : les métaux précieux, les brillants habits devinrent souvent le prix de la victoire ; et le même juge qui le décernait, attachait une palme sur la tête du coursier, au bruit des trompettes. L'empire d'Orient dut une partie de sa gloire à l'éclat dont brillaient les courses de l'hippodrome. Elles tombèrent ensuite dans un profond oubli, et ne reparurent en partie qu'à l'époque des tournois et des fêtes chevaleresques, dont l'Europe se montra pendant longtemps si prodigue. Mais les courses de chevaux n'ont acquis le degré d'utilité qu'elles ont aujourd'hui que dans ces derniers temps. Soit par l'effet d'un goût naturel, soit en vue de tirer un avantage mercantile du perfectionnement du cheval, les Anglais ont été, parmi les nations modernes, les premiers et les plus soigneux éleveurs pour ennoblir les races indigènes par le croisement avec les étalons orientaux. Indépendamment de cette propension, c'est la connaissance et l'appréciation des bons chevaux par la classe riche qui a fait établir les courses chez cette nation ; et, à son tour, cette institution a été la cause principale de la grande amélioration et de la multiplication des bonnes races. On ne peut, en effet, juger des qualités d'un cheval qu'en le mettant à des épreuves de ce genre ; c'est dans ces sortes de concours que l'on peut le mieux apprécier la vigueur et la vitesse des jeunes sujets. Les élèves de l'Angleterre s'y faisaient déjà distinguer sous le règne de Henri II, de 1154 à 1189. On connaît la prédilection d'Édouard III pour les chevaux de course qu'il faisait élever dans ses haras. Henri VIII favorisa cet exercice en l'instituant sur plusieurs points de son royaume ; mais il n'y eut de destination d'hippodrome et de règlement formel que dans les premières années du dix-septième siècle, et il faut rapporter au temps de Jacques Ier l'institution précise de ces courses qui eurent lieu à des époques fixes, d'abord à New-Market, à Creyden et à Enfield-Chase. Charles Ier et Olivier Cromwell ne montrèrent pas de moins favorables dispositions pour l'encouragement des courses de chevaux : ils possédaient eux-mêmes un bon nombre de coursiers. Ce ne fut néanmoins qu'en 1669, après la restauration de Charles II, que l'on fixa un prix pour des courses régulièrement célébrées à New-Market, prix qui consistait dans une pièce d'argenterie de la valeur de cent livres sterling. Depuis lors, tous les rois d'Angleterre ont fait voir, en soutenant cette institution, qu'ils regardaient les courses comme le meilleur moyen d'amélioration de la race des chevaux de prix. C'est ainsi, depuis cette époque, que l'espèce chevaline a acquis en Angleterre un degré de perfection qui a servi de modèle aux autres pays. On a essayé en France de substituer aux haras supprimés le système des primes ; mais il n'en résulta rien de satisfaisant, parce que cet encouragement se donnait à des particuliers qui n'en remplissaient pas exactement toutes les conditions, et que, d'ailleurs, c'était sur la conformation bien ou mal jugée de l'animal que la prime était accordée, tandis que, dans les courses, le prix ne se donne qu'après l'épreuve publique d'une incontestable supériorité. C'est pourquoi ce genre de prix est préférable sous tous les rapports. L'exercice dont on le fait dépendre est celui qui peut mettre le mieux en évidence le type du cheval de race supérieure, cheval que l'on qualifie de *pur sang*, et, pour les connaisseurs, c'est dans la beauté des formes, dans la force et la vitesse de l'animal, essentiellement destiné aux effets de locomotion, que consiste la perfection recherchée pour laquelle, disons-nous, il n'y a pas de meilleure pierre de touche que la course. De nombreuses carrières de ce genre sont aujourd'hui ouvertes en France, et un arrêté, rendu le 15 mars 1842 par le ministre de l'agriculture et du commerce, contient les dispositions qui règlent l'usage des courses de chevaux. Nous rapportons plus loin, dans ce même article, l'arrêté sus-mentionné Toute-

fois, le nombre des carrières qui viennent de s'ouvrir dans le royaume est loin d'égaler celui des lieux où l'on fait courir les chevaux en Angleterre. On peut en compter dans le *Calendar* plus de quatre cents; mais les courses qui ont le plus de renom sont celles de New-Market, d'Ascot-Eath, d'Epsom, de Doncaster, de Goodsvood. On se ferait difficilement une idée de ce spectacle; c'est une immense cohue où viennent se confondre tous les rangs de la société, une arène où se font et se défont les plus grandes fortunes avec une rapidité qui épouvante. L'Allemagne a aussi établi, à l'imitation de la Grande Bretagne, des courses de chevaux pour lesquelles les souverains, les princes, les États, les villes et jusqu'à des associations de particuliers proposent des prix qui s'appliquent non-seulement aux races du pays, mais encore aux coursiers étrangers. Longtemps avant l'acte ministériel dont nous venons de rapporter les principales dispositions, la France avait été témoin de ces sortes de courses, accompagnées d'un grand apparat: elles commencèrent dans l'année 1776 et durèrent plusieurs jours au milieu de la plaine des Sablons, entre des chevaux anglais appartenant au duc de Chartres et ceux du marquis de Conflans, du comte d'Artois, du prince de Nassau, du prince de Guéménée et autres, parmi lesquels se trouvaient des Anglais de distinction. Il y eut, l'année suivante, à Fontainebleau, une *poule* où concoururent quarante chevaux. Cette course fut suivie d'une autre poule disputée par quarante ânes: le prix se composa d'un magnifique chardon d'or, avec cent écus d'argent. Plusieurs fois ces courses furent renouvelées sous le règne de Louis XVI, tantôt à Fontainebleau, tantôt à Vincennes, ou dans la plaine des Sablons, sans pourtant que les époques se trouvassent indiquées. Ce ne fut que sous le régime impérial qu'on les établit avec des prix disputés périodiquement en divers lieux désignés. Louis XVIII et Charles X ne cessèrent point de protéger les courses, et, non contents d'augmenter la valeur des prix déjà fondés, ces monarques en proposèrent de nouveaux qu'on se disputait sur les hippodromes de Paris, de Bordeaux et d'Aurillac. Ce n'est cependant que depuis 1833 que cette institution a reçu un renouvellement d'activité que l'on pourrait regarder comme sa renaissance, et c'est une suite de l'intérêt qu'on y a vu prendre par le roi Louis-Philippe I[er] et par les princes ses fils, de même que par une société d'encouragement qui s'est formée sur le modèle du *Jockey-Club* qui existe en Angleterre. Les vues, les méthodes, l'impulsion venues de cette réunion et proclamées dans un recueil spécial qui prit le titre de *Journal des Haras, des Chasses et des Courses de chevaux*, ont eu aussi pour effet de répandre, avec le goût de l'exercice du cheval, les meilleurs procédés pour l'élever et le porter à sa perfection. — Le cheval qui doit fournir une course sera toujours mené doucement à la main au lieu du rendez-vous. Étant monté, il ne faut pas d'abord le presser à toute outrance, car le meilleur coureur manquera si on ne sait le ménager. En commençant à courir, on doit avoir l'œil sur ceux qui courent en même temps, augmenter insensiblement l'allure, et enfin ne pousser à toute bride que lorsqu'il ne reste plus qu'un quart de chemin à parcourir; alors on piquera ferme sans plus de ménagement. La course finie, on abat la sueur du cheval à l'aide du couteau de chaleur, et l'animal est renvoyé à l'écurie. Les chevaux destinés aux courses ont la queue et une partie des crins coupés; ils sont nourris et entretenus différemment des autres; on leur donne peu de foin, beaucoup d'avoine, et on les fait souvent boire blanc; on les entretient en haleine, et l'on a soin surtout qu'ils soient bien et légèrement ferrés, que le pied ne soit pas trop paré, encore moins râpé, et que la corne soit toujours maintenue fraîche au moyen de l'onguent de pied. Quelques personnes mettent ces chevaux au *mastigadour*, et les y laissent pendant une heure avant que de les faire courir; c'est une mauvaise méthode, car le mastigadour les fatigue, les épuise, et ne convient qu'aux chevaux qui n'ont rien à faire. On doit se garder surtout de leur donner des cordiaux, des pilules, qui, au lieu d'augmenter leur vigueur, les échauffent et les ruinent. Du foin, de l'avoine, et de l'orge, voilà ce qu'il faut aux chevaux de course. Les Anglais désignent par le mot *steeple-chase*, qu'on emploie assez souvent en français, une course à cheval faite à travers champs en franchissant toute espèce d'obstacles. Il est défendu de parcourir plus de deux longueurs de cheval sur un chemin battu. En Angleterre, on a coutume de soumettre les chevaux destinés à la course à un régime particulier qu'on appelle *entraînement*. Voy. ENTRAÎNEMENT et CHEVAL DE COURSE.

ARRÊTÉ DU 15 MARS 1842

CONCERNANT LES COURSES DE CHEVAUX.

Le ministre secrétaire d'État du département de l'agriculture et du commerce,

Vu les décrets des 31 août 1805 et 4 juillet 1806;

Le règlement du 16 mars 1825 et les arrêtés des 9 juin 1826, 13 avril 1827, 31 octobre 1832, 2 juin 1834, 5 janvier 1835, 15 janvier 1836, 15 décembre 1837, 26 février et 7 avril 1840, Arrête :

Article premier. Les courses seront classées en huit arrondissements.

Ces arrondissements, ainsi que les époques où les courses devront avoir lieu, sont déterminés conformément au tableau annexé au présent arrêté.

2. Les prix sont classés dans l'ordre suivant :

1re *classe*. Grand prix royal.
2e *classe*. Prix royaux.
3e *classe*. Prix principaux.
4e *classe*. Prix d'arrondissement.

3. Aucun prix ne pourra être couru que par des chevaux entiers ou juments nés et élevés en France.

4. Les prix royaux et le grand prix royal ne seront courus que par des chevaux de pur sang réunissant les conditions de l'article 3, et dont la généalogie est tracée au Stud-book français publié par le gouvernement.

5. Les prix d'arrondissement ne seront disputés que par des chevaux de l'arrondissement.

Ceux de tous les arrondissements pourront concourir pour tous les prix principaux, pour tous les prix royaux et pour le grand prix royal.

A Paris, par exception, tous les prix pourront être courus par les chevaux de tous les arrondissements.

6. Seront considérés comme chevaux de l'arrondissement et aptes à concourir pour les prix de la 4e classe :

Ceux qui seront nés dans l'arrondissement;

Ceux qui, sans être nés dans l'arrondissement, y auront résidé, sans interruption, pendant six mois, à quelque époque que ce soit.

Les certificats constatant la naissance ou la résidence devront être signés des propriétaires, et contrôlés par le directeur du haras ou dépôt d'étalons dans la direction duquel sont situés les lieux de naissance ou de résidence.

Tout cheval ayant été admis à courir, dans un arrondissement, un prix de la 4e classe, sera admis à courir, dans le même arrondissement, les autres prix de même classe, sans que son propriétaire soit tenu à faire de nouvelles justifications.

7. Il y aura pour les courses de Paris :

Un prix d'arrondissement de 3,000 francs pour les poulains entiers et pouliches de trois ans seulement;

Un prix d'arrondissement de 3,500 francs pour les chevaux entiers et juments de trois ans et au-dessus;

Un prix principal de 4,500 francs pour les poulains entiers et pouliches de trois ans seulement;

Un prix principal de 5,000 francs pour les chevaux entiers et juments de trois ans et au-dessus;

Un prix royal de 6,000 francs pour les chevaux entiers et juments de quatre ans et au-dessus;

Un grand prix royal de 14,000 francs pour les chevaux entiers et juments de quatre ans et au-dessus.

Pour les courses de Caen.

1° Un prix d'arrondissement de 2,000 francs pour les poulains entiers et pouliches de trois ans seulement (Décision du 25 avril 1845);

2° Un prix d'arrondissement de 2,500 francs pour les chevaux entiers et juments de trois ans et au-dessus (Même décision);

3° Un prix principal de 3,000 francs pour les chevaux entiers et juments de quatre ans et au-dessus;

4° Un prix royal de 4,000 francs pour les chevaux entiers et juments de quatre ans et au-dessus (Décision du 20 mars 1844).

Pour les courses de Nancy.

1° Un prix d'arrondissement de 1,200 francs pour les poulains entiers et pouliches de trois ans seulement (Décision du 18 janvier 1843);

2° Un prix d'arrondissement de 1,800 francs pour les chevaux entiers et juments de quatre ans et au-dessus (Même décision).

Pour les courses de Saint-Brieuc.

1° Un prix d'arrondissement de 1,500 francs pour les poulains entiers et pouliches de trois ans seulement;

2° Un prix d'arrondissement de 2,000 francs pour les chevaux entiers et juments de trois ans et au-dessus;

3° Un prix principal de 3,000 francs pour les chevaux entiers et juments de quatre ans et au-dessus (Décision du 23 mars 1844).

Pour les courses de Nantes.

1° Un prix d'arrondissement de 1,500 francs pour les poulains entiers et pouliches de trois ans seulement (Décision du 23 avril 1845);

2° Un prix principal de 2,000 francs pour les chevaux entiers et juments de trois ans et au-dessus;

3° Un prix royal de 4,000 francs pour les chevaux entiers et juments de quatre ans et au-dessus.

Pour les courses d'Angers.

1° Un prix d'arrondissement de 1,200 francs pour les poulains entiers et pouliches de trois ans seulement;

2° Un prix d'arrondissement de 1,500 francs pour les chevaux entiers et juments de trois ans et au-dessus;

3° Un prix principal de 2,000 francs pour les chevaux entiers et juments de quatre ans et au-dessus.

Pour les courses d'Aurillac.

1° Un prix d'arrondissement de 2,000 francs pour les poulains entiers et pouliches de trois ans seulement;

2° Un prix d'arrondissement de 2,500 francs pour les chevaux entiers et juments de trois ans et au-dessus;

3° Un prix principal de 4,000 francs pour les chevaux entiers et juments de quatre ans et au-dessus.

Pour les courses de Bordeaux.

1° Un prix d'arrondissement de 2,000 francs pour les poulains entiers et pouliches de trois ans seulement;

2° Un prix d'arrondissement de 2,500 francs pour les chevaux entiers et juments de trois ans et au-dessus;

3° Un prix principal de 3,000 francs pour les chevaux entiers et juments de quatre ans et au-dessus;

4° Un prix royal de 4,000 francs pour les chevaux entiers et juments de quatre ans et au-dessus.

Pour les courses de Limoges.

1° Un prix d'arrondissement de 2,000 francs pour les poulains entiers et pouliches de trois ans seulement;

2° Un prix d'arrondissement de 2,500 francs pour les chevaux entiers et juments de trois ans et au-dessus;

3° Un prix principal de 3,000 francs pour les chevaux entiers et juments de quatre ans et au-dessus.

Pour les courses de Pompadour.

1° Un prix principal de 3,000 francs pour les chevaux entiers et juments de trois ans et au-dessus;

2° Un prix royal de 4,000 francs pour les chevaux entiers et juments de quatre ans et au-dessus.

Pour les courses de Tarbes.

1° Un prix d'arrondissement de 1,000 francs pour les poulains entiers et pouliches de trois ans seulement (Décision du 5 novembre 1842);

2° Un prix d'arrondissement de 1,200 francs pour les juments de quatre ans;

3° Un prix d'arrondissement de 1,500 francs pour les poulains entiers et pouliches de trois ans seulement (Décision du 3 avril 1844);

4° Un prix d'arrondissement de 1,800 francs pour les chevaux entiers et juments de trois ans et au-dessus (Décision du 7 novembre 1842);

5° Un prix d'arrondissement de 2,000 francs pour les chevaux entiers et juments de quatre ans et au-dessus (Même décision);

6° Un prix principal de 2,500 francs pour les poulains entiers et pouliches de trois ans seulement (Décision du 22 mars 1843);

7° Un prix principal de 3,000 francs pour les chevaux entiers et juments de quatre ans et au-dessus.

8. La longueur des courses est ainsi fixée :

A PARIS.

2 kilomètres, en une seule épreuve, pour le prix d'arrondissement des poulains et pouliches de trois ans seulement;

2 kilomètres, en partie liée, pour le prix d'arrondissement de 3,500 fr. destiné aux chevaux entiers et juments de trois ans et au-dessus, et pour le prix principal des poulains et pouliches de trois ans seulement;

4 kilomètres, en une seule épreuve, pour le prix principal des chevaux et juments de trois ans et au-dessus;

4 kilomètres, en partie liée, pour le prix royal et le grand prix royal.

A CAEN.

2 kilomètres, en une seule épreuve, pour le prix d'arrondissement de 2,000 fr. destiné aux poulains et pouliches de trois ans;

4 kilomètres, en une seule épreuve, pour le prix d'arrondissement destiné aux chevaux et juments de trois ans et au-dessus;

4 kilomètres, en partie liée, pour le prix principal et pour le prix royal.

A SAINT-BRIEUC.

2 kilomètres, en une seule épreuve, pour le prix d'arrondissement couru par les poulains et pouliches de trois ans;

2 kilomètres, en partie liée, pour le prix d'arrondissement couru par les chevaux entiers et juments de trois ans et au-dessus;

4 kilomètres, en une seule épreuve, pour le prix principal.

A NANTES.

2 kilomètres, en une seule épreuve, pour le prix d'arrondissement;

2 kilomètres, en partie liée, pour le prix principal;

4 kilomètres, en partie liée, pour le prix royal.

A ANGERS.

2 kilomètres, en une seule épreuve, pour le prix d'arrondissement destiné aux poulains et pouliches de trois ans;

2 kilomètres, en partie liée, pour le prix d'arrondissement couru par les chevaux entiers et juments de trois ans et au-dessus;

4 kilomètres, en une seule épreuve, pour le prix principal.

A NANCY.

2 kilomètres, en une seule épreuve, pour le prix d'arrondissement couru par les poulains et pouliches de trois ans;

2 kilomètres, en partie liée, pour le prix d'arrondissement couru par les chevaux et juments de quatre ans et au-dessus.

A AURILLAC ET A LIMOGES.

2 kilomètres, en une seule épreuve, pour le prix d'arrondissement couru par les poulains entiers et pouliches de trois ans;

2 kilomètres, en partie liée, pour le prix d'arrondissement couru par les chevaux entiers et juments de trois ans et au-dessus;

4 kilomètres, en partie liée, pour le prix principal.

A BORDEAUX.

2 kilomètres, en une seule épreuve, pour le prix d'arrondissement couru par les poulains entiers et pouliches de trois ans;

2 kilomètres, en partie liée, pour le prix d'arrondissement couru par les chevaux entiers et juments de trois ans et au-dessus;

4 kilomètres, en une seule épreuve, pour le prix principal;

4 kilomètres, en partie liée, pour le prix royal.

A POMPADOUR.

2 kilomètres, en partie liée, pour le prix principal;

4 kilomètres, en partie liée, pour le prix royal.

A TARBES.

2 kilomètres, en une seule épreuve, pour les prix d'arrondissement de 1,000 francs et de 1,500 francs;

2 kilomètres, en partie liée, pour les prix d'arrondissement de 1,200 fr., de 1,800 fr. et de 2,000 francs;

4 kilomètres, en une seule épreuve, pour le prix principal des poulains entiers et pouliches de trois ans seulement;

4 kilomètres, en partie liée, pour le prix prin-

cipal des chevaux entiers et juments de quatre ans et au-dessus.

9. Le maximum du temps accordé pour les épreuves est déterminé ainsi qu'il suit :

Pour chaque épreuve de 2 kilomètres, deux minutes quarante secondes ;

Pour chaque épreuve de 4 kilomètres, cinq minutes vingt secondes ;

Toutefois, le grand prix devra être couru en cinq minutes cinq secondes pour les deux premières épreuves seulement.

Dans les courses de 2 kilomètres à plusieurs épreuves, tout cheval qui, dans la première ou la deuxième épreuve, n'aura pas atteint le but huit secondes au plus tard après le vainqueur, sera déclaré distancé, et ne sera plus admis à courir l'épreuve ou les épreuves suivantes.

Dans toutes les courses de 4 kilomètres à plusieurs épreuves, tout cheval qui, dans la première ou la deuxième épreuve, n'aura pas atteint le but dix secondes au plus tard après le vainqueur, sera déclaré distancé, et ne sera plus admis à courir l'épreuve ou les épreuves suivantes.

Si le cheval arrivé le premier n'a pas parcouru la distance dans le temps fixé, la course sera déclarée nulle, et ne pourra pas être recommencée.

10. Les chevaux doivent porter, suivant leur âge, les poids suivants :

(Le second paragraphe de cet article a été rapporté par arrêté du 2 mars 1846.)

AGE.	CHEVAUX entiers.	JUMENTS.	OBSERVATIONS.
3 ans.....	51 kil.	49 kil. 1/2	L'âge des chevaux se compte à partir du 1er janvier de l'année de leur naissance.
4 *idem*....	60	58 1/2	
5 *idem*....	62 1/2	61	
6 *id.* et au-dessus.	64	62 1/3	

11. Tout Jockey devra se faire peser avec sa selle avant de monter à cheval, et compléter le poids prescrit, s'il se trouve au-dessous. La bride, le collier et la martingale ne compteront pas pour le poids, et ne seront pas pesés.

Le juge, non plus que les membres de la Commission, ne sont responsables des erreurs qui pourraient se présenter sur les poids et surcharges portés aux cartes-programmes. C'est aux propriétaires des chevaux et à leurs entraîneurs et jockeys à connaître les poids du règlement suivant l'âge et les *performances* (leurs antécédents sur l'hippodrome) des animaux.

12. Les chevaux d'un âge déterminé ne pourront être admis à courir pour les prix affectés à des chevaux d'un autre âge.

Le grand prix royal de 14,000 fr. ne peut être gagné qu'une seule fois par le même cheval.

13. Nul cheval ou jument ne pourra disputer un prix d'une classe inférieure à celui qu'il aura déjà obtenu, quelle que soit la somme affectée à ce prix ; mais il peut être admis à courir un prix de même classe, en portant, outre le poids de son âge, une surcharge ainsi fixée :

Cheval ou jument ayant gagné un prix, et courant pour un prix de même classe, 3 kilogrammes ;

Cheval ou jument ayant gagné deux prix, et courant pour la troisième fois un prix de même classe, 4 kilogrammes.

Cette surcharge de 4 kilogrammes ne sera point augmentée dans le cas où un cheval ou une jument courrait au delà de trois fois un prix de même classe.

14. Les poulains et pouliches ayant gagné un prix à trois ans ne porteront pas de surcharge lorsqu'ils courront, à quatre ans, un prix de même classe.

Les poulains et pouliches de trois ans ayant gagné un prix d'arrondissement, ou un prix principal affecté aux chevaux de trois ans, pourront courir également sans surcharge les prix d'arrondissement ou principaux affectés aux chevaux de trois ans et au-dessus, et *vice versâ*, dans la même année. (Par arrêté du 2 mars 1846, les dispositions de ce paragraphe remplacent celles qui existaient précédemment.)

Les poulains et pouliches de trois ans qui auront gagné un des prix d'arrondissement ou principaux affectés aux chevaux de trois ans et au-dessus porteront la surcharge spécifiée à l'article 13, lorsqu'ils courront un ou plusieurs autres de ces prix dans la même année.

15. Le cheval ou la jument qui, après avoir reçu une ou plusieurs surcharges, courra un prix d'une classe supérieure à celui ou ceux qu'il aura déjà gagnés reprendra le poids affecté à son âge.

16. Un cheval ou une jument courant seul pourra obtenir le prix, pourvu qu'il subisse l'épreuve ou les deux épreuves exigées dans

l'espace de temps déterminé par l'article 9.

17. Dans les courses en partie liée, si deux épreuves sont gagnées par deux chevaux différents, il y aura une troisième épreuve, mais seulement entre les deux gagnants.

18. Le premier cheval dont la tête dépasse le but gagne la course. S'il y a incertitude de la part du juge, les deux chevaux arrivés les premiers au but devront courir seuls l'un contre l'autre.

19. Tout propriétaire présentant ou faisant présenter en son nom un cheval pour les courses est tenu de justifier de l'origine de ce cheval. A cet effet, il devra être produit un certificat signé du propriétaire, et constatant le lieu où le cheval est né, et celui ou ceux où il a été élevé depuis sa naissance jusqu'au moment des courses.

Si ce cheval n'est pas né chez le propriétaire qui le présente, celui-ci sera obligé de produire un second certificat, signé par le premier propriétaire du cheval, et attestant le lieu de sa naissance.

Ces certificats, qui devront contenir, en outre, le signalement du cheval et sa généalogie, seront visés et contrôlés par le directeur du haras ou dépôt d'étalons dans la direction duquel sont situés les lieux où le cheval est né et où il a été élevé. Le directeur s'assurera, par tous les moyens qu'il jugera convenables, des faits qu'il aura à contrôler.

20. Nul ne pourra engager, dans une course à plusieurs épreuves, plus d'un cheval ou d'une jument lui appartenant en totalité ou en partie, quand même les chevaux ou juments seraient inscrits sous le nom d'un autre propriétaire.

21. Il sera nommé une commission chargée d'appliquer les articles du présent règlement.

Pour les courses des prix d'arrondissement de Paris, et pour les courses qui auront lieu dans les autres départements, la Commission sera composée :

Du préfet, qui présidera ;

D'un officier des haras ;

De trois autres membres que le ministre choisira sur une liste de candidats double de ce nombre, qui sera présentée par le préfet.

Quant à la Commission des courses qui auront lieu à Paris pour les prix principaux, le prix royal et le grand prix royal, le ministre nommera directement, chaque année, les membres qui devront la composer.

Si un des commissaires nommés par le ministre dans les départements ne pouvait, par quelque cause que ce fût, remplir cette fonction, le préfet pourvoirait immédiatement à son remplacement.

22. Nul ne pourra être commissaire s'il a un cheval engagé dans une des courses.

23. Un juge nommé par le ministre sera seul chargé de placer les chevaux au point de départ, de les faire partir et de désigner le vainqueur. A cet égard seulement, les décisions du juge seront sans appel. Il assistera aux délibérations de la Commission avec voix consultative.

24. Toute personne qui engagera un cheval ou une jument pour les courses devra le présenter à la Commission deux jours avant le concours, et y déposer en même temps les certificats indiqués à l'article 19.

Pour la visite et la réception des chevaux à engager, cette Commission se réunira aux jours, lieux et heures fixés par le ministre ou les préfets.

La Commission pourra, si elle le juge convenable, dispenser d'une nouvelle visite les chevaux qui auront déjà couru sur le même hippodrome.

25. Lorsque plusieurs prix seront courus le même jour, chaque propriétaire devra spécifier, au moins deux jours à l'avance, par une déclaration écrite et remise cachetée au président de la Commission ou à son délégué, le prix pour lequel il engage son cheval.

Le même cheval ne pourra être engagé pour plus d'un prix le même jour, à peine de nullité de l'engagement.

26. Le propriétaire du cheval ou de la jument présenté devra fournir, avant la course, une déclaration signée de lui, constatant que le cheval qu'il présente ne se trouve pas dans le cas prévu par le paragraphe 1er de l'article 13 du présent règlement. En cas de fausse déclaration, le signataire sera tenu de restituer le prix, s'il a gagné ; ce prix appartiendra dès lors au propriétaire du cheval qui y aurait eu droit après le premier, s'il a rempli les conditions voulues.

27. Dans le cas où le propriétaire du cheval vainqueur ne devrait pas recevoir le prix, ce prix appartiendra :

Dans une course à trois épreuves, à son concurrent dans la troisième ;

Dans une course à deux épreuves, au cheval qui sera arrivé le premier au but après le vainqueur dans les deux épreuves; et, à défaut, à celui qui, en somme, aurait mis le moins de temps à franchir les deux épreuves;

Dans une course à une seule épreuve, au cheval arrivé le second.

28. Il sera construit deux tribunes en face du but, l'une pour la Commission, l'autre pour le juge.

La Commission devra être pourvue de deux chronomètres propres à indiquer avec exactitude le temps que chaque cheval aura mis à franchir la distance.

Le juge et le président de la Commission désigneront chacun une personne pour tenir les chronomètres.

29. A chaque épreuve, les chevaux seront placés au point de départ suivant le sort.

S'il se présente, pour disputer un même prix, un nombre de chevaux trop considérable pour partir sur une seule et même ligne, il en sera formé plusieurs; les places seront tirées au sort.

Il est expressément défendu de se servir de fouet pour exciter les chevaux au moment du départ ou pendant la course, et généralement de commettre aucune action qui pourrait nuire à la course.

30. Toute course doit finir le jour où elle a commencé.

Dans les courses de Paris, le ministre, et dans celles des départements, le préfet, fixeront, au moins deux jours d'avance, l'heure où la lice devra s'ouvrir.

31. A l'heure fixée pour la course, la cloche sonnera; un quart d'heure après, la lice sera ouverte, et le départ aura lieu sans attendre les absents.

32. Entre chaque course et entre chaque épreuve, il sera accordé une demi-heure de repos.

A la fin de la demi-heure de repos, la cloche sonnera pour seller les chevaux; un quart d'heure après, la cloche sonnera de nouveau pour annoncer que les chevaux doivent entrer en lice, et la course aura lieu immédiatement, sans attendre les absents.

33. Après chaque épreuve, le jockey devra conduire son cheval à l'endroit indiqué, descendre là, et non auparavant, et se faire peser de nouveau devant le juge.

Si le jockey néglige ou refuse de se conformer à cette disposition, ou s'il est reconnu n'avoir plus le poids prescrit, il pourra être déclaré incapable de courir à l'avenir pour aucun prix du gouvernement; et, s'il a gagné la course, le prix sera décerné au propriétaire du cheval qui aurait obtenu l'avantage après lui, conformément à l'article 27.

34. Tout cheval qui se jettera hors de la lice devra, pour n'être pas exclu de la course, y rentrer par l'endroit même d'où il en sera sorti.

35. S'il est reconnu qu'un jockey, dans la course, a frappé le cheval de son adversaire, ou son adversaire lui-même, qu'il l'a jeté contre la corde ou hors des limites de la lice, qu'il a barré le chemin ou traversé un autre cheval, le cheval monté par ce jockey n'aura pas droit au prix de cette course, quand même il l'aurait gagné; le prix sera accordé au cheval qui aura obtenu l'avantage après le sien, conformément à l'article 27, à moins que la Commission ne décide que la course doit être recommencée.

Ledit jockey pourra être, en outre, déclaré incapable de courir, à l'avenir, pour aucun prix du gouvernement.

36. Toutes les fois qu'un jockey aura été déclaré incapable de courir pour les prix du gouvernement, son nom et son signalement seront envoyés dans tous les lieux de courses.

37. Toute contestation relative au poids ou à la conduite des jockeys sera jugée aussitôt par la Commission.

Toute réclamation, de quelque nature qu'elle soit, devra être adressée à la Commission après chaque épreuve et pendant le pesage des jockeys, sinon elle ne serait plus reçue.

La Commission prononcera aussitôt aussi sur les difficultés qui pourraient naître entre les concurrents, avant et pendant les courses, relativement à l'application des présentes dispositions.

Ses délibérations auront lieu à la majorité des voix; en cas de partage, la voix du président l'emportera.

Après la signature du procès-verbal, la mission de la Commission cesse, et elle n'a plus à intervenir dans les difficultés, quelles qu'elles soient, qui pourraient survenir postérieurement au sujet de ces concours.

38. Toutes dispositions réglementaires prises antérieurement, concernant les courses, sont rapportées par les présentes.

Tableau des arrondissements, et époques des courses.

CHEFS-LIEUX.	ÉPOQUES.	DÉPARTEMENTS COMPOSANT L'ARRONDISSEMENT.
PARIS	Les courses auront lieu dans le mois d'octobre.	Seine, Seine-et-Oise, Oise, Seine-et-Marne.
CAEN	Les courses commenceront dans les derniers jours de juillet, et devront être terminées le 10 août.	Aisne, Ardennes, Aube, Côte-d'Or, Calvados, Eure, Eure-et-Loir, Manche, Nord, Orne, Pas-de-Calais, Sarthe, Seine-Inférieure, Somme.
NANCY	Les courses commenceront le 15 juillet, et devront être terminées le 1er août.	Ain, Doubs, Jura, Marne, Haute-Marne, Meurthe, Meuse, Moselle, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Haute-Saône, Vosges, Yonne.
SAINT-BRIEUC	Les courses auront lieu dans la première quinzaine de juin. Décision du 6 mars 1844.	Côtes-du-Nord, Finistère, Ille-et-Vilaine, Loir-et-Cher, Loire-Inférieure, Loiret, Maine-et-Loire, Mayenne, Morbihan, Deux-Sèvres, Vendée.
NANTES	Les courses auront lieu dans la première quinzaine d'août. Même décis.	
ANGERS	Les courses auront lieu dans la première quinzaine de juillet. Même décision.	
LIMOGES	Les courses commenceront dans la deuxième quinzaine de mai, et devront être terminées le 30 mai.	Allier, Cher, Creuze, Corrèze, Indre, Indre-et-Loire, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Vienne, Haute-Vienne.
POMPADOUR	Les courses auront lieu du 20 au 31 août.	
AURILLAC	Les courses commenceront dans la deuxième quinzaine de juin, et devront être terminées le 1er juillet.	Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Ardèche, Bouches-du-Rhône, Cantal, Drôme, Isère, Loire, Haute-Loire, Lot, Lozère, Puy-de-Dôme, Var, Vaucluse.
BORDEAUX	Les courses commenceront le 25 avril, et devront être terminées le 5 mai.	Aveyron, Charente, Charente-Inférieure, Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Tarn, Tarn-et-Garonne.
TARBES	Les courses auront lieu dans le mois d'août.	Ariége, Aude, Corse, Gard, Haute-Garonne, Gers, Hérault, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales.

Course. Se dit, en termes de guerre, d'une expédition prompte faite dans le pays ennemi, pour y enlever des chevaux, des fourrages, etc.

Course au clocher (*steeple-chase*). Cette course avait obtenu quelque faveur en France. Plusieurs accidents arrivés dans ces luttes, qui consistent à parcourir un espace immense dans la campagne, malgré les fossés et même les murs qui s'opposent au passage des chevaux, l'ont déjà fait tomber en désuétude. Un clocher qu'on voit à distance est indiqué comme but ; on doit y arriver au bout d'un certain temps en franchissant les fossés, broussailles, cours d'eau, terres labourées ou autres obstacles qui peuvent se trouver sur la route. Les courses au clocher sont des tours de force sans intérêt pour l'hippiatrique, sans utilité pour la science équestre. Il n'en est pas de même des courses dites *au harnais* et *au trot*, dont l'utilité est incontestable. On les exécute avec une espèce de véhicule approprié. Voy. TROT ; et *Solket*, à l'article VOITURE.

Course au trot. Voy. TROT.

Course de fond. Course à longue distance. Le Bulletin hippologique de la *Société de Pompadour*, *n° 6, octobre* 1847, fournit la description d'une course de fond ; description dont voici un extrait. Il s'agissait de parcourir en 8 heures de temps, et avec 9 chevaux de relais, un espace de 180 kilom. (45 lieues), du château d'Hautefort (Dordogne) au château de Lussau (Vienne). M. le comte Maxence de Damas s'était chargé d'exécuter cette course rapide. Parti du château d'Hautefort, le *samedi 4 septembre à 4 h. 15 m. du matin*, en présence de témoins chargés de signer sa feuille de route, il traversait Limoges à 7 h. 25 m., changeait de cheval devant l'hôtel du Lion

d'Or, où l'attendaient plusieurs juges du pari et une foule de curieux, et arrivait au château de Lussan, près Poitiers, à 11 *h.* 25 *m.* M. de Damas avait ainsi parcouru, dans l'espace de 7 *h. et* 10 *m.*, 45 lieues d'un trajet difficile, où les causes de retard se multipliaient, soit à la traversée des villes et des bourgs, soit sur des routes montueuses, accidentées, et quelquefois embarrassées de charrettes, de bestiaux et de piétons. Si l'on suppose que M. de Damas, ne tenant aucun compte des localités et des difficultés particulières aux diverses routes qu'il devait suivre, ait placé ses relais à des distances égales les uns des autres, et que ses 9 chevaux aient eu la même vitesse, chacun d'eux a dû faire 20 kil. en 47 m. 46 s.; et la dépense du temps pour 100 mètres seulement a été, en moyenne, de 14 secondes 3/4. Dans les courses publiques à grande vitesse, sur le terrain des hippodromes, uni, presque horizontal et soigneusement débarrassé de tout obstacle, les chevaux, entraînés et poussés au galop, mettent ordinairement de 7 s. à 7 s. 3/4 pour franchir l'espace de 100 mètres.

Course de haies ou de barrières. Course de vitesse avec des obstacles artificiels. On lit dans le *Journal des haras* (décembre 1847) un article signé L. M., ainsi conçu : « Plus nous avançons, plus nous trouvons que ce sport est éloigné de nos habitudes, de nos mœurs et de nos usages... Que veut-on ? encourager les chevaux et les cavaliers ! Il faut donc n'admettre que des chevaux français et proscrire les jockeys ! Oui ; mais alors, où trouvera-t-on des cavaliers ? On en compte une demi-douzaine en France ; pour peu que trois ou quatre aient les bras ou les jambes cassés, le combat cessera, faute de combattants. A Nancy, à Rouen, au Pin, à Nantes, à Saint-Lô et à Caen, partout enfin où des courses de barrières ont eu lieu, des accidents s'en sont suivis. De deux choses l'une : ou il faut modifier entièrement le système des barrières, et ne pas en faire des murs de bois, fixés au sol à l'aide de pieux solidement fichés en terre, ou bien il faut y renoncer entièrement. J'aimerais beaucoup mieux les steeple-chases, en n'exagérant pas les difficultés. Un steeple-chase est toujours moins dangereux et plus gracieux qu'une course de barrières. Mieux vaut, à notre sens, sauter dans la verte prairie, franchir, en se jouant, collines et vallons, que de tourner dans un cercle poudreux où rien n'excite le moral du cheval, ni l'imagination du cavalier. » Mais ce journal, à la suite de cet article, ajoute la note suivante : « Il y a certainement du vrai dans ce que dit M. L. M. Cependant nous ne pouvons oublier l'influence que ce *spectacle* exerce sur la détermination de beaucoup de membres des Conseils généraux et municipaux, aux jours du vote des subventions aux hippodromes. Et l'on ne saurait nier que, de toutes les courses, celle qui intéresse et émotionne le plus agréablement la foule avide, tout aussi bien que le beau monde, ne soit une course de barrières bien ordonnée et bien fournie. Nous entendons par là qu'on ne dresse pas sur la lice des obstacles par trop difficiles, et qu'on n'éloigne pas, par ce fait, les gentlemens riders de la lutte. Une course de barrières n'est brillante et bonne qu'à la condition d'être fournie sans danger et avec ensemble ; elle ne doit, par conséquent, ni offrir de ces difficultés qui appellent des accidents certains, ni être jamais livrée à des hommes à gages. Hors cela, elle a toutes nos sympathies ; car, plus encore qu'aucune autre, elle infiltre le goût du cheval et stimule l'amour-propre du cavalier. »

Course d'épreuve. Course pour préparer à l'entraînement et à l'admission au concours.

Course de vitesse. Elle consiste à parcourir un espace de terrain, 2 ou 4 kil., selon l'âge, dans le moins de temps possible.

COURSE AU CLOCHER. Voy. Course.

COURSE AU TROT. Cette course, nouvellement instituée en France, se fait tantôt à la selle, et tantôt au trait. Voy. Trot.

COURSE DE FOND. Voy. Course.

COURSE DE HAIES ou DE BARRIÈRES. Voy. Course.

COURSE DE LA BAGUE. Voy. Carrousel.

COURSE D'ÉPREUVE. Voy. Course.

COURSE DES TÊTES. Voy. Carrousel.

COURSE DE VITESSE. Voy. Course.

COURSIER. s. m. En lat. *cursor*. Se disait autrefois pour cheval ou pour jument, et on le dit encore aujourd'hui dans la poésie. De nos jours le mot *coursier* renferme l'idée d'un cheval courageux, brillant, propre à la course.

COURTAUD ou COURTAUT. adj. Du lat. *caballus curtatus*. L'expression *courtaut* rappelle le temps de la *chevalerie d'affiliation*, et donne l'idée d'un cheval à queue écourtée (*caudâ mutilus*), ou plutôt court de reins ; d'un bidet vigoureux, mais de taille moyenne.

qu'on nommait *courtaut* (*equus quadratæ sed brevioris corporaturæ*), ou *double-courtaut*, par opposition au coursier ou au destrier ; il servait de second cheval ou de monture de route ou de fatigue aux chevaliers du moyen âge. — Aujourd'hui on appelle *courtaud*, un cheval auquel on a coupé la queue et les oreilles.

COURTAUDÉ. adj. (Même étym.) Synonyme de *courte-queue*.

COURTAUDER. v. Couper la queue. On dit aussi *écourter*.

COURT DE REINS. Voy. Reins.

COURT D'HALEINE. Voy. Haleine.

COURTE-HALEINE. s. f. Mot employé vulgairement comme synonyme de *dyspnée* ou d'*asthme*.

COURTE-QUEUE. Voy. Écourter.

COURT-JOINTÉ. Synonyme de *droit-jointé*. Voy. cet article.

COUSEAU. s. m. Botte formée d'un mélange de paille de froment et de seigle.

COUSSINET. s. m. Voy. Selle.—*Coussinet* est aussi le nom d'un tampon rembourré et couvert de cuir, qu'on place en dedans du *travail*, pour empêcher que les chevaux ne se blessent pendant l'opération pour laquelle on les assujettit.

COUSSINET PLANTAIRE. Voy. Pied, 1er art.

COUSU. adj. Mot qu'on emploie dans les deux locutions suivantes : *Cousu à la selle ; flanc cousu*. Voy. ces articles.

COUSU A LA SELLE. On dit d'un cavalier très-ferme sur son cheval, qu'on le croirait *cousu à la selle*. Pour cela, il faut qu'il joigne à une bonne disposition physique un moral bien trempé ; il suivra alors sans vaciller les mouvements du cheval.

COUTEAU ANGLAIS (*Drawing-knife*). Connu par nos maréchaux français sous le nom de *renette anglaise*. C'est l'instrument dont se servent les ouvriers de Londres et des environs pour travailler la face plantaire du pied à la fourchette et à la sole. Ce couteau est composé d'une lame ressemblant à celle d'une renette double, et d'un manche que l'on tient à pleine main, l'extrémité sortant du côté du pouce quand on s'en sert; il est long de 2 décim. environ ; la longueur de la lame est de 6 à 9 centim. seulement ; elle est tranchante d'un côté, légèrement courbée sur son tranchant vers le milieu de sa longueur. L'extrémité libre de cette lame est relevée en volute. Voy., à l'article Ferrure, *Ferrure à froid*.

COUTEAU DE CHALEUR. Fragment de lame de sabre ou de vieille faux, peu tranchant, emmanché en bois aux deux bouts. On s'en sert pour faire tomber la sueur du corps du cheval en raclant la peau. Cet instrument est non-seulement employé pendant le pansage, mais aussi toutes les fois que le besoin l'exige. — Le *couteau de chaleur* des entraineurs anglais, qu'ils nomment *scraper*, est un morceau de bois plat de 18 pouces de long sur 3 de large ; il doit être arrondi aux deux bouts. On s'en sert pour abattre la sueur abondante dont le cheval, en *entraînement*, est couvert après l'exercice.

COUTEAU DE FEU. Instrument de fer avec lequel les anciens vétérinaires appliquaient le feu dans les maladies des chevaux. Aujourd'hui le *couteau de feu* est remplacé par le *cautère*.

COUVERTURE. s. f. En lat. *tegmen* ; ce qui sert à couvrir. Harnais d'écurie que l'on met sur les chevaux de quelque prix, et qu'on leur laisse sur le dos en les menant à l'abreuvoir ou en les faisant voyager en main au petit pas. Elle est en laine pour l'hiver et en toile pour l'été. On a cru remarquer que les premières hérissaient et mangeaient le poil. Sans cet inconvénient, elles seraient préférables comme étant plus chaudes que les autres. La *couverture* est quelquefois un vêtement qui couvre presque tout le corps, avec des étuis pour les oreilles et des ouvertures pour les yeux. Le plus souvent elle ne couvre que le garrot, les reins, la croupe et les flancs, étant maintenue par un surfaix et boutonnée sur le poitrail. Voy. Caparaçon. Si l'économie le permettait, on devrait faire un usage plus fréquent des couvertures qui garantissent les animaux du froid, de l'ardeur excessive des rayons du soleil, des intempéries de l'air, et les exposent moins à la poussière et à l'importunité des insectes. L'utilité des couvertures est surtout incontestable à la suite d'un exercice violent, car elles préviennent une foule de maladies occasionnées par des arrêts ou par la repercussion de la transpiration. — Les *couvertures de laine pliées en quatre* tiennent lieu de panneaux de selle pour les chevaux de chasseurs, de hussards et de l'artillerie légère. Voy. Harnais.

COUVRIR. v. Action de l'étalon qui s'ac-

couple avec la jument. Voy. Accouplement.

COXAL. s. m. En lat. *coxalis*, de *coxa*, la hanche. Le plus grand des os aplatis du cheval : il se compose de trois régions ou portions ; la supérieure et antérieure est dite *ilium*, *ilion* ou région iliale ; l'inférieure et antérieure, *pubis* ou région pubienne ; la postérieure, *ischium* ou région ischiale. Le *coxal* présente au dehors une cavité articulaire appelée cotyloïde, où se loge la tête de l'os de la cuisse. Le côté externe du coxal forme la base de la hanche, le sommet de la croupe et l'angle de la fesse ; le côté interne forme les parois latérales et inférieures de la cavité du bassin. Voy. Ilion, Ischium et Pubis.

CRAIE. s. f. Du celtique *cra*, pierre ; d'autres disent de *créta*, nom de l'île de Crète, qui produisait ce genre de pierre nommée d'abord *crée*. La *craie* ou blanc d'Espagne est du sous-carbonate de chaux pulvérisé, réduit en pâte à l'aide de l'eau, et formé en pains cylindriques. Incorporée dans le vinaigre ou dans la lie de vin, elle est employée comme médicament astringent. On l'applique particulièrement sur les œdèmes des enveloppes testiculaires.

CRAIE DE BRIANÇON. Sorte de talc, dont on fait usage en hippiatrique comme absorbant.

CRAINDRE. v. En lat. *timere*, redouter, appréhender, avoir peur. Éprouver un mouvement inquiet, occasionné par la vue d'un mal à venir. *Un cheval qui craint l'éperon*, *qui craint l'eau* ; *qui n'entre dans l'eau qu'avec crainte*, *avec répugnance*.

CRAINTE. s. f. En lat. *timor* ; appréhension, peur. Mouvement inquiet occasionné par la vue d'un mal à venir. La *crainte* est l'un des moyens que l'homme emploie pour se faire obéir du cheval. C'est par la crainte du châtiment plutôt que par la force qu'il exerce réellement son pouvoir sur cet animal, et cette crainte, il la lui inspire par les *aides*, précurseurs du châtiment s'il refuse d'obéir. — La *chambrière* inspire de la crainte au jeune cheval qu'on dresse ; la *cravache* produit d'abord le même effet sur celui qu'on a mis à l'usage de la selle ; après ces deux châtiments vient l'*éperon*.

CRAMPE. s. f. En lat. *contractio nervorum*. Contraction involontaire, presque toujours subite, passagère et douloureuse, des muscles des membres. Les *crampes* se font particulièrement remarquer aux muscles de la cuisse et de la jambe. La raideur est quelquefois si grande que le cheval en sortant de l'écurie peut à peine fléchir cette extrémité ; difficulté qui disparait ordinairement quand l'animal a fait quelques pas ; cependant, elle dure parfois un quart d'heure et plus. Des frictions sèches ou irritantes avec la brosse ou avec un bouchon suffisent le plus souvent pour dissiper les crampes. Si l'animal se trouve en être affecté fréquemment, on conseille de le faire baigner tous les jours.

CRAMPON. s. m. En lat. *fibula*. Courbure en forme de crochet à angle droit, produite par l'extrémité de l'éponge du fer de cheval ployée perpendiculairement aux branches, du dedans au dehors. Les *crampons* sont principalement destinés à empêcher l'animal de glisser ; on en met alors deux au talon et un à la pince, pendant l'hiver seulement. Il est bon d'en défendre l'usage pendant l'été, parce qu'ils faussent les aplombs et causent des atteintes.

Lever un crampon, c'est faire un crampon à un fer.

CRAMPONNER DES FERS. C'est lever un ou plusieurs crampons à des fers.

CRAMPONNER UN CHEVAL. C'est le ferrer avec des fers à crampons.

CRAN. s. m. Nom que les écuyers donnent à des inégalités ou replis de la chair qui forment comme des sillons posés de travers dans le palais de la bouche du cheval.

CRANE. s. m. En lat. *cranium* ; en grec *kranion*, de *kranos*, casque, ou de *karénon*, tête. Assemblage des os qui renferment le cerveau et le garantissent comme un casque, en donnant lieu à une cavité située à la partie supérieure et postérieure de la tête. Les os qui forment le *crâne* sont un *frontal*, un *pariétal*, un *occipital*, un *sphénoïde*, un *ethmoïde*, et *deux temporaux*, tous unis entre eux par des sutures.

Frontal. Os impair, situé à la partie antérieure et presque moyenne de la tête.

Sphénoïde. Du grec *sphén*, coin, et *éidos*, forme, ressemblance. Os impair, quadrilatère, épais dans le milieu, mince sur les côtés, formant la base du crâne, les parois supérieures de la cavité gutturale, et ayant des connexions avec tous les autres os qui composent la cavité crânienne.

Pariétal. En lat. *parietalis*, de *paries*, mu-

raille. Os ainsi appelé parce qu'il forme à lui seul les parois du crâne; il est situé entre l'occipital et le frontal, en avant des temporaux. Cet os impair, aplati et très-mince, concourt à former la base osseuse du front. Sa face externe est rugueuse, séparée en deux par une crête médiane, qui, en bas, se sépare en deux, et offre des trous, scissures et conduits pour différents vaisseaux. Ces rugosités et ces crêtes servent à l'attache des muscles qui entrent dans la formation du front. La face interne du pariétal offre aussi une crête médiane, très-légère en bas, qui devient plus prononcée en montant, et se termine par une apophyse falciforme appelée *protubérance pariétale*. De cette apophyse se détachent deux lignes raboteuses qui se prolongent sur le sphénoïde, et servent à l'implantation de la méninge externe ou dure-mère, membrane extérieure du cerveau. Cette même face offre, en outre, des enfoncements pour loger les circonvolutions cérébrales. Les bords supérieurs et inférieurs de cet os sont dentelés ; les latéraux sont amincis aux dépens de la lame externe; le bord supérieur offre de chaque côté une scissure qui, réunie aux deux autres de l'occiput, forme les conduits temporaux. Ces dentelures et ces écailles s'adaptent à celles des os environnants. Dans le jeune poulain, le pariétal est plus convexe que dans l'adulte et le vieux sujet; il est formé de trois portions : celle supérieure, quelquefois divisée en deux, qui est la protubérance pariétale, et les deux latérales. Dans le jeune sujet, les crêtes n'existent pas; dans les adultes et les vieux, elles sont le résultat de la soudure des portions de l'os ; plus l'animal est âgé, plus les parties latérales de l'os se dépriment, et plus la crête externe médiane est développée.

Ethmoïde. En lat. *os ethmoïdeum*, du grec *êthmos*, crible, et *éidos*, ressemblance ; semblable à un crible. Os impair, lamelleux, caverneux, placé entre le frontal et le sphénoïde, à la partie inférieure du crâne, qu'il sépare des cavités nasales.

Temporal. En lat. *os temporis*. Il en est un de chaque côté, et par conséquent c'est un os pair. Inégalement épais, plat, et d'une forme très-irrégulière, cet os est divisé en deux portions, l'une *écailleuse*, l'autre *tubéreuse*. La face interne de la première portion est recouverte par la *méninge*, et concourt à la formation des parois latérales du crâne. Cette portion s'articule par des écailles avec le *pariétal*, le *frontal*, le *sphénoïde;* par harmonie, avec l'autre portion de l'os dont elle fait partie; enfin par charnière imparfaite, avec le *maxillaire*. La portion tubéreuse offre un grand intérêt, car elle renferme les organes essentiels de l'audition. Voy. OREILLE, 1er art. Elle présente deux parties distinctes, dont l'une externe, est dite *mastoïdienne*, l'autre interne, nommée *pétrée*. La portion tubéreuse s'articule par juxta-position entre l'occipital et la portion écailleuse.

Occipital. En lat. *os occipital*. Os impair, convexe de dehors en dedans ; il présente dans le milieu de sa convexité un grand trou pour le passage de la moelle épinière, forme le sommet de la tête, et s'articule avec la colonne vertébrale. La face interne de l'occipital, inégalement concave et tapissée par la méninge, loge le cervelet, le mésocéphale et l'origine de la moelle épinière.

CRANEQUINIER. s. m. Arbalétrier qui faisait usage du *cranequin* ou fer servant à tendre l'arbalète. Il y avait des *cranequiniers* à pied et à cheval.

CRANIEN, ENNE. adj. Qui a rapport au crâne. *Cavité crânienne*, *nerfs crâniens*, etc.

CRAPAUD. s. m. Affection qui paraît tirer son nom de la ressemblance qu'on a cru remarquer entre elle et le reptile désigné sous la même dénomination (en lat. *bufo* ou *rana bufo*), ou de l'aspect hideux de la surface plantaire à une époque très-avancée de la durée du mal. Le *crapaud*, appelé également *fic à la fourchette*, et qu'on propose aussi de nommer *carcinome du tissu réticulaire du pied*, se montre à la partie inférieure du pied et affecte d'abord la forme d'une tumeur indolente, fibreuse et spongieuse, dont les progrès sont parfois si lents qu'on la voit rester stationnaire pendant des mois et des années. Lorsque le mal a acquis quelque intensité, il produit l'écoulement d'une humeur noirâtre et fétide, et alors l'animal boite quelquefois ; mais bien souvent la claudication se déclare seulement lorsque la fourchette, devenue très-volumineuse, vient à porter sur le sol. Le siége primitif du *crapaud* est presque toujours à la fourchette, mais ordinairement il prend plus d'étendue, envahit même tout le reste du pied, et détermine la désorganisation de cette partie. Les végétations fongueuses auxquelles cette affection donne lieu, ressemblent à une

ligne, et c'est probablement pour cela qu'on lui a donné le nom de *fic*. Ces végétations tendent à gagner de proche en proche l'intérieur du sabot ; en se développant, elles en augmentent le volume sans que la paroi soit altérée extérieurement, et l'on ne s'aperçoit des désordres qu'elles y ont produits que lorsqu'on lève le pied qui, dans certains cas, offre un aspect hideux. Quand ces ravages sont parvenus à leur comble, il survient un engorgement dans la partie inférieure du membre, et même, ce qui n'est pas rare, la désorganisation partielle du sabot et sa chute. Le crapaud affecte tantôt un seul pied, tantôt plusieurs pieds à la fois, et plus particulièrement ceux de derrière. Les chevaux à talons hauts et à fourchette petite, qui ont été élevés dans des pâturages gras et humides, sont les plus exposés à cette maladie. Parmi les causes accidentelles qui la déterminent, nous citerons le séjour habituel dans des écuries malpropres, le défaut absolu d'exercice ou un exercice outré par intervalle, la longueur excessive de l'ongle, les plaies de la sole, etc. Le crapaud peut être secondaire, c'est-à-dire une conséquence d'autres lésions. Celles qu'on indique comme susceptibles d'amener cette complication, sont les *eaux aux jambes*, les *crevasses*, le *javart*, la *gale*, les *dartres*, le *farcin*, la *morve*. Dans certains cas, au lieu d'être une complication, le crapaud peut se compliquer lui-même d'*eaux aux jambes*, de *javarts*, de *poireaux*, d'*engorgements* considérables. Quoi qu'il en soit, cette maladie est toujours rebelle au traitement et peut occasionner la perte de l'animal. Toutefois on ne doit pas la considérer comme absolument incurable. La cure varie selon les différentes périodes du mal. Lorsqu'il est récent et non accompagné d'enflure ni de claudication sensible, il est facile à guérir et prend alors la dénomination particulière de *suppuration de la fourchette*. Voy. MALADIES DE LA FOURCHETTE. Le crapaud étant établi, on a recours à des opérations chirurgicales, aidées de l'application de différents caustiques, plus ou moins efficaces, et d'une compression forte et longtemps continuée. La guérison de la plaie qui en est le résultat est longue et difficile. Quelquefois le crapaud que l'on croit guéri reparaît après un certain temps. C'est en automne que les chevaux sont le plus exposés au crapaud.

CRAPAUDINE. s. f. Ulcère de mauvaise nature, situé sur le devant de la couronne, à l'endroit où l'ongle se réunit à la peau. La *crapaudine* offre des variétés qu'on nomme *teignes* et *peignes*. Dans l'âne, on l'appelle *mal d'âne*. Elle se manifeste plus souvent en hiver qu'en été. Un hiver froid, un séjour assez long des animaux sur la glace, dans la neige, dans l'eau, peuvent la produire. L'invasion de cette maladie est annoncée par le prurit que l'animal éprouve à la partie, et qui le porte à se gratter avec l'autre pied. Bientôt après, la peau tuméfiée se sépare plus ou moins profondément de la corne, l'ulcération s'établit et ne tarde pas à se dilater. Des douleurs très-vives et une forte boiterie accompagnent les progrès du mal. La matière purulente est d'abord inodore, puis elle acquiert une odeur fétide qui indique souvent la carie. Quelquefois la marche de la maladie occasionne des ravages irréparables. La crapaudine est une affection grave, difficile à guérir, et, dans certains cas, incurable. Tantque le mal est naissant, les pédiluves et les autres topiques émollients sont indiqués. Dès que les phénomènes inflammatoires se sont apaisés, on fait usage des escharotiques, des dessiccatifs, du cautère actuel, ou d'une brûlure lente. L'emploi de ces remèdes locaux exige des précautions. Il est fréquemment nécessaire aussi d'avoir recours à des opérations chirurgicales, qu'on ne saurait se dispenser de confier à un homme de l'art.

CRAPS. Voy. OREILLE, 2e art.

CRASE. s. f. En lat. *crasis* ; en grec *krasis*, de *kérannumi*, je mêle ; mélange : *crâse* du sang, des humeurs. Mélange de parties constituantes des liquides de l'économie animale ; ou, dans un sens plus étendu, synonyme de *constitution*.

CRAVACHE. Voy. GAULE et FOUET.

CRAVATE. s. m. Cheval de Croatie. (*Equus croata*). Ces chevaux sont d'un grand travail et ordinairement très-vifs.

CRAVATES. s. m. pl. (*Croatæ equites*). C'était un corps de cavalerie étrangère, commandé par un colonel. Les *cravates* servaient d'enfants perdus dans les batailles, de batteurs d'estrades dans un camp, à aller en parti, à enlever des quartiers, etc.

CRÊAT. s. m. Vieux mot par lequel les anciens écuyers désignaient un jeune gentilhomme élevé dans une académie pour se mettre en état d'enseigner l'art de monter à

cheval ; ou bien un sous-écuyer dans une école d'équitation, qui enseigne à monter à cheval sous l'écuyer. *Il est créat dans une telle académie*, etc.

CRÈCHE. s. f. En latin *præsepe*. Mangeoire des animaux domestiques dans une étable. *La crèche des chevaux*, *des mulets*, *des ânes*, etc.

CRÈME. s. f. En latin *cremor*. Substance épaisse, grasse, d'une saveur douce, sucrée, renfermant la matière butyreuse du lait, qui jouit, étant fraîche, de grandes propriétés émollientes et rafraîchissantes. On l'emploie aussi avantageusement à l'extérieur contre les inflammations des yeux en l'introduisant entre les paupières, ainsi que contre les érysipèles simples; mais, comme le beurre, il faut la renouveler souvent, parce qu'au contact de l'air et de la chaleur des parties malades elle se rancit et devient irritante. Pour le cheval, la *crème* n'est pas administrée intérieurement.

CRÈME DE TARTRE. Voy. TARTRATE DE POTASSE.

CRÈME DE TARTRE SOLUBLE RAFRAICHISSANTE. Voy. TARTRO-BORATE DE POTASSE.

CRÉOSOTE, KRÉOSOTE. s. f. En latin *creosota*, du grec *kréas*, *kréôs*, chair, viande, et *sôzéin*, conserver ; qui a la propriété de conserver les substances animales. Produit qui existe dans le goudron du bois, et qu'on retire par une distillation ménagée. La *créosote* pure est sous forme d'un liquide huileux, transparent, sans couleur, d'une odeur pénétrante et désagréable, analogue à celle de la viande fumée, d'une saveur âcre et caustique. 100 parties d'eau dissolvent un 20e de créosote. Elle est facilement soluble dans l'alcool et dans l'éther. A l'extérieur, on l'emploie avec succès contre la carie des os. On l'a conseillée pour arrêter les hémorrhagies capillaires. Administrée à l'intérieur, cette substance agit violemment sur la membrane muqueuse des intestins, ainsi que sur toute l'économie, et on la range parmi les poisons caustiques. Il est à remarquer que la viande fraîche, macérée dans une solution de créosote et retirée au bout de quelques heures, peut se conserver à l'air sans putréfaction. Ce fait prouve que la créosote est douée à un haut degré de la propriété antiputride.

CRÉPITATION. s. f. En latin *crepitatio*, du verbe *crepitare*, craquer, pétiller. Terme de médecine. Ce mot signifie tantôt le bruit que produisent les fragments d'un os fracturé auquel on imprime quelque mouvement; tantôt le bruit que fait l'air ou un gaz quelconque dans les vésicules du poumon ou dans les aréoles du tissu cellulaire des parties emphysémateuses, lorsque l'on comprime ces parties.

CRESSON DE FONTAINE. En latin *sisymbrium nasturtium*. Petite plante vivace, qui croît aux bords des ruisseaux, et dont les sommités sont regardées comme un succédané du *cochléaria officinal*. On peut, par conséquent, les employer toutes les fois que cette dernière plante se trouve indiquée.

CRESSON DE PARA. En latin *spilanthus oleracea*. Plante originaire du Brésil, du Pérou, du Chili, cultivée en Italie et dans la Provence; toutes ses parties ont une saveur âcre, chaude et même brûlante, qui excite fortement la salivation. Le jus du *cresson de Para* est un très-bon antiseptique qu'on administre à la dose de 16 à 32 grammes, étendu dans 2 décalitres d'alcool.

CRÊTE. s. f. En latin *crista*. On donne proprement ce nom à la partie charnue qui s'élève sur la tête du coq. Par analogie de forme, on a appelé *crêtes*, en anatomie, des saillies osseuses, étroites et allongées, telle, par exemple, que la *crête de l'os des îles* ou *crête iliaque*.

CREVASSES. s. f. pl. *Mules traversines*, *Mules traversières*, *Mules traversaines*, *Gerçures*. Fentes allongées, plus ou moins profondes, situées sur la peau au pli du paturon du genou, et sur le derrière du boulet. Les *crevasses* viennent rarement aux pieds de devant; elles affectent de préférence les chevaux dont les extrémités sont fortes, chargées de poils, et résultent de l'action prolongée de la boue, du fumier, de la malpropreté sur les points du corps où elles se montrent. D'autres causes accidentelles peuvent les produire, telles que la mauvaise application du feu, celle des cantharides, etc. Les crevasses précèdent ordinairement les *eaux aux jambes*, mais n'en sont pas toujours suivies; quelquefois elles les accompagnent. Excité par le prurit qu'elles causent, le cheval se frotte les membres l'un contre l'autre, et, dans quelques cas, il se frappe avec le pied ; une certaine rougeur se montre à la surface de la peau, et, si l'on n'arrête pas la maladie, plusieurs crevasses s'établissent avec suintement d'une humeur fétide et développement d'une

douleur locale qu'on reconnait surtout en levant le pied de l'animal, ou en touchant l'endroit malade. Si l'affection fait de nouveaux progrès, les bords des crevasses s'enflamment, la suppuration qui survient conserve l'odeur fétide que la sérosité répandait d'abord. Alors il n'est pas rare de voir la peau environnante, et même les tissus sous-jacents, participer à l'inflammation. Pour ce qui est des crevasses du paturon, on commence par éloigner les causes capables d'augmenter l'irritation, et la guérison s'obtient facilement au moyen de fréquentes lotions émollientes, de cataplasmes de même nature, d'onguent populéum, de pédiluves d'eau de son. Dans les crevasses anciennes, on emploie les lotions astringentes, l'extrait de saturne, et plus tard l'onguent égyptiac; et, dans celles très-anciennes, rebelles, accompagnées d'ulcères, une légère brûlure répétée trois ou quatre fois de suite et opérée avec de la poudre de chasse. A l'aide de cette cautérisation ou des caustiques potentiels, on obtient une escarre sous laquelle s'effectue la cicatrisation de la nouvelle plaie que l'on a occasionnée. Lorsqu'aux crevasses se joignent les eaux aux jambes, il faut ajouter au traitement extérieur, des médicaments internes. Les crevasses au paturon étant négligées ou mal soignées peuvent faire naître, outre les *eaux aux jambes*, les *javarts*, le *crapaud*. Quant aux crevasses du pli du genou et de celui du jarret, voy. MALANDRE.

CREVER UN CHEVAL. C'est l'*outrer*, le fatiguer par de trop longues courses, à tel point qu'il en meurt, ou qu'il reste fourbu. Voy. EXERCICE.

CRIBLE. Voy. VAN.

CRICOIDE. s. et adj. En lat. *cricoïdeus*, *cricoïdes*, du grec *krikos*, anneau, et *éidos*, forme: qui a la forme d'un anneau. On appelle ainsi l'un des cartilages du larynx. Voy. ce mot.

CRIN. Voy. CRINS.

CRINIÈRE. s. f. (Ext.) En lat. *juba*. Tous les crins qui sont sur le bord supérieur de l'encolure. Voy. CRINS. La *crinière* est un ornement, un signe de courage, de force et de fierté. Trop longue ou trop fournie de crins, elle nuit à la beauté de l'encolure, et, outre cela, elle exige des soins extrêmes pour l'entretenir dans un parfait état de propreté. La crinière est ordinairement couchée ou tombante sur un des côtés de l'encolure; lorsque les crins sont trop abondants, on les partage également et on les dirige des deux côtés; on dit alors que la *crinière* est *double*. Quelquefois, par une opération de caprice, on la coupe dans toute sa longueur à 4 ou 5 centim. de la base des crins; elle est dite alors *en vergette*, *en brosse*, ou *à la hussarde*. La crinière est assez ordinairement trop épaisse dans les chevaux entiers; on peut y remédier en arrachant une certaine portion des crins qui la forment. Les chevaux de trait, en qui ce défaut se remarque plus particulièrement dans la partie qui avoisine le garrot, et dont l'encolure offre une quantité de plis, sont sujets à une espèce de gale qui corrode les poils et fait tomber les crins, affection connue sous le nom de *rouxvieux* ou *rouvieux*. — On appelle *fausse crinière*, une crinière postiche qu'on attache à un cheval à qui on a coupé la sienne, quand on veut qu'il paraisse avec tous ses crins. — La crinière courte était une marque de deuil chez les anciens. Lorsque Éphestion mourut, Alexandre voulut que toute l'armée portât le deuil, et il n'en exempta pas même les chevaux, à qui il fit couper les crins.

CRINIÈRE. s. f. (Harn.) Espèce de couverture de toile qu'on attache autour du cou d'un cheval à l'écurie, pour que cette partie soit garantie de la poussière.

CRINON. Voy. VERS.

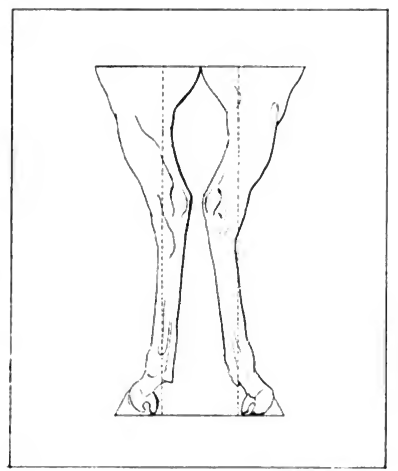
CRINS. s. m. pl. Productions pileuses qui occupent certaines régions de la *peau*. Voy. cet article.

On *noue*, on *tresse*, on *natte* les crins de la crinière ou de la queue, soit pour les faire tenir de côté lorsqu'ils n'ont pas encore pris ce pli, soit pour embellir le cheval. On les coupe quelquefois au-dessus de la tête pour faire paraître le cou moins gros et plus dégagé. Voy. CRINIÈRE, 1[er] art.

Le cheval est dit à *tous crins*, lorsque les crins de l'encolure et de la queue sont dans toute leur longueur.

Faire les crins, c'est couper les crins de l'encolure, du toupet; lorsqu'ils sont devenus trop longs, on coupe les crins depuis la tête jusqu'à la moitié de l'encolure, pour que celle-ci paraisse moins grosse et plus dégagée. On voit par une belle émeraude du baron de Stoock, représentant Diomède qui fait dévorer le jeune Abder par ses juments, que les anciens coupaient, comme nous le faisons, les crins de leurs chevaux. Cet usage était particulièrement suivi pendant le deuil. Ainsi firent Ad-

Crochu, Clos ou Jarretier.



Imp. de P. Brasseau

mète à la mort de sa femme Alceste, et les Thessaliens à celle de Pélops.

« Il est bon, dit Xénophon, que les crins deviennent longs et touffus ; ceux de la queue, afin qu'atteignant plus loin, ils servent au cheval à chasser les mouches ; ceux du cou, pour donner plus de prise au cavalier : d'ailleurs, ce sont présents que les dieux ont faits au cheval pour sa parure (le toupet, la queue, la crinière), et desquels dépend sa fierté : et, en effet, les juments, au haras, ne se laissent point saillir par des ânes tant qu'elles ont tous les crins ; d'où vient que l'on tond pour la monte les cavales destinées à produire des mulets. »

Faire les crins à la hussarde. C'est conserver les crins dans toute leur longeur, depuis le bas de l'encolure jusqu'à la moitié, et couper le reste jusqu'au-dessus de la tête.

Se tenir aux crins. Voy. Prendre la cinquième rêne.

Pour les maladies des poils et des crins, Voy. Plique.

CRIQUET. s. m. En lat. *mannulus*. Un auteur pense que le mot *criquet* est une appellation établie par une comparaison hyperbolique avec le grillon, nommé criquet. Se dit, par dénigrement, d'un petit cheval faible et d'un vil prix.

CRISE. s. f. En lat. *crisis* ; en grec *krisis*, de *krinéin*, juger, décider. Terme emprunté du barreau, suivant Galien, Gorrée et plusieurs autres ; ou de l'art militaire, suivant Gorrée le fils, pour exprimer un mouvement subit et accompagné de trouble, qui termine la lutte entre la nature et la maladie, et décide de la mort ou de la guérison du malade ; ou bien encore, un combat subit et violent que la nature livre à la maladie pour se débarrasser de ce qui l'incommode. De là les expressions de *crise heureuse* ou *malheureuse*, de *crise parfaite* ou *imparfaite*, *complète* ou *incomplète*, etc.

CRISTALLIN. Voy. Œil, 1er art.

CRISTALLISATION. s. f. En lat. *crystallisatio*, du grec *krustallos*, cristal. Action par laquelle des parties solides, très-divisées et tenues dans un état de fluidité par la fusion ou la dissolution, se rapprochent par le refroidissement ou l'évaporation, et reviennent à l'état solide en prenant une forme géométrique *plus ou moins régulière* ; tels sont les sels, etc. Certaines substances solides pouvant être fondues sans se volatiliser, donnent ensuite, par un refroidissement lent, des cristaux réguliers ; d'autres se volatilisent, et leurs vapeurs se condensent en cristaux dans les récipients. La forme des cristaux est déterminée par celle des *molécules intégrantes*, c'est-à-dire des particules extrêmes des corps. Ces molécules, en s'unissant par certains points de leur surface et suivant des lois déterminées, ne peuvent donner lieu qu'à des formes analogues à celles qu'elles ont elles-mêmes. Mais pour que ces lois s'exécutent et que le corps prenne des formes bien déterminées, il faut que le rapprochement des particules se fasse lentement et dans un repos presque parfait. Chaque forme détachée, terminée par des arêtes et des faces distinctes, constitue un cristal.

CRISTAUX DE VÉNUS. Voy. Acétate de cuivre.

CRITIQUE. adj. En lat. *criticus* ; en grec *krisimos*. Qui a rapport aux crises. *Sueur critique, jours critiques*. Voy. Crise.

CROCHETS, CROCS. Voy. Dents.

CROCHETS. s. m. pl. En lat. *hamus*, *uncus*, *uncinus*. On comprend sous cette dénomination des instruments de chirurgie de diverses formes et de diverses grandeurs, destinés à relever la paupière supérieure et à retenir la troisième paupière dans les diverses opérations que l'on pratique sur l'œil. D'autres servent dans les parts laborieux ou contre nature, pour retirer le petit sujet.

CROCHU, CLOS, JARRETIER. adj. Se dit d'une défectuosité des jarrets. Quand la pointe du jarret est tournée trop en dedans, c'est-à-dire lorsque les articulations de ces régions sont trop rapprochées l'une de l'autre, le cheval est dit *crochu*, *clos* ou *jarretier*. Ces chevaux sont *panards* des extrémités postérieures, et ne peuvent s'asseoir et reculer que très-difficilement. Les chevaux *crochus* passent en général pour être d'un bon usage, solides dans leurs extrémités, mais ils conviennent peu au service de la selle.

CROISEMENT. s. m. Union de deux individus de même espèce, de races et de sexe différents, pour en retirer des produits qui participent des formes et des qualités du père et de celles de la mère. En donnant un étalon de race arabe ou limousine à une jument normande, on a en vue de se procurer des poulains vifs, légers, forts et robustes. Le caractère des espèces réside dans une ressemblance constante entre les individus qui engendrent et ceux qui

sont engendrés, ressemblance provenant de ce que le père et la mère, en créant le germe et en lui communiquant la vie, lui transmettent leur conformation, leurs défauts et leurs qualités. La modification naturelle des individus par l'influence des divers climats a fait naître les races, qui, dès l'origine des temps, ont offert à l'homme les moyens de former, par le choix des reproducteurs, des races intermédiaires dont la conformation a été déterminée d'avance, mais elles ne peuvent être que le résultat d'un grand nombre de générations. En unissant un noble étalon à une mère commune, on obtient un produit ayant des traits de ressemblance avec l'un et l'autre, et donnant naissance à des individus communs, s'il se reproduit dans la ligne maternelle; la même chose arriverait d'une première *métisse* fécondée par un étalon de la race en amélioration. C'est en ne donnant aux métisses d'autre alliance que celle des étalons purs, qu'on parvient à établir et à fixer la race intermédiaire. Le métissage se continue donc par les femelles; cette voie est la plus courte et la plus économique. Le but du croisement est d'amener les races d'animaux qu'on possède aux types des races étrangères qu'on regarde comme meilleures, ou du moins à les rapprocher de ces types. Ces opérations n'exigent que l'acquisition des reproducteurs; elles sont, nous l'avons dit, plus économiques, et s'étendent en moins de temps à un plus grand nombre d'individus; aussi sont-elles préférables à l'introduction de colonies des races précieuses qu'on désire. D'ailleurs la race que l'on veut améliorer est acclimatée, tandis qu'une colonie transplantée perdrait au bout de quelques générations ses caractères et se confondrait avec les races indigènes. Des soins infinis et assidus peuvent, sans nul doute, prévaloir à la longue contre des influences locales qui seraient contraires au maintien des races étrangères; mais cela offre des difficultés auxquelles il est prudent, en général, de ne pas s'exposer, surtout à l'égard du cheval, qui est de tous les animaux domestiques celui qu'on soustrait le plus difficilement aux influences locales; à la seconde, ou, au plus tard, à la troisième génération, on a vu des chevaux et des juments de sang oriental ne donner en France, où on ne les avait cependant pas mésalliés, que des chevaux français. Les croisements mal entendus donnent lieu à des inconvénients. Ainsi, lorsqu'on reconnaît les avantages spéciaux d'une race qui est ancienne dans une contrée où elle subsiste sous l'influence des circonstances locales, sans qu'elle soit l'objet de soins extraordinaires, il n'y a point nécessité de recourir aux croisements pour la maintenir; il peut même y avoir détriment à la croiser, même avec des races meilleures, car on a à craindre d'atténuer les qualités qui en font le mérite, sans trouver des compensations suffisantes dans celles qu'on lui donnerait. Il est en outre à observer que les qualités dans les races domestiques doivent être appropriées à nos besoins et à nos jouissances; les différentes aptitudes des races doivent être maintenues et renforcées par des appareillements judicieux, en excluant, autant que possible, les alliances étrangères. A l'aide de ces appareillements, dit Grognier, secondés par une éducation et un régime convenables, on eût donné de l'ardeur et de la vivacité à la race équestre cotentine; on a préféré y introduire du sang anglais, et cette belle race a plus perdu qu'elle n'a gagné. Il s'ensuit qu'avant d'entreprendre, par des croisements, de créer des races tout à fait différentes de celles qui existent sur le sol, ou intermédiaires entre elles, on doit consulter d'abord les circonstances locales. Des pâturages humides font perdre les belles formes, la vigueur, la vivacité à une race svelte; un terrain peu fertile cause le dépérissement d'une race massive. Et puis, l'on doit calculer les frais d'introduction, d'entretien; balancer les chances de succès et celles de non-réussite; considérer si l'on peut avoir des débouchés faciles, si l'on peut se procurer de bons étalons, si l'on ne pourrait pas, aux conditions du perfectionnement des procédés agricoles mis en usage sur les races indigènes, obtenir plus sûrement et plus économiquement les avantages qu'on attend du croisement. Une fois qu'on est parvenu à reconnaître l'opportunité d'un croisement, voici les règles capables d'en assurer le succès. 1° Introduire des mâles qu'on allie aux femelles du pays, et non des femelles qu'on livrerait aux étalons indigènes; de cette manière le nombre de sujets améliorateurs dont on aura besoin sera plus petit, parce qu'un seul étalon suffit chaque année à plusieurs juments pour avoir de nombreux produits; on se procurera plus facilement ces sujets améliorateurs; ils s'acclimateront avec moins de peine, et perdront plus diffici-

lement leurs caractères originels; une plus grande influence sera exercée par eux sur les qualités des produits. 2° Tirer le sujet améliorateur du Midi plutôt que du Nord; dans les climats chauds il y a plus de force vitale, plus d'énergie prolifique que dans les climats froids, et les individus, comme les races, s'acclimatent plus facilement en allant des contrées méridionales dans les pays septentrionaux, qu'en s'avançant dans un sens contraire; la plus belle race chevaline s'est formée et se maintient de temps immémorial sous le ciel ardent, sans être excessivement chaud, de l'Arabie; d'un autre côté, il est certain que c'est toujours par les races méridionales que l'on a amélioré celles plus éloignées de l'équateur. 3° Ne se servir que des étalons de race pure, à l'exception des métis même les plus beaux et les plus vigoureux. On ignore par quelle succession de métissages on imprime aux métis les caractères d'une race au point d'être transmissibles. Ils se retrouvent quelquefois dans les produits de la première génération, et font défaut dans ceux de la seconde ou de la troisième. L'expérience a fait connaître de ces améliorations trompeuses et momentanées; un étalon pourra continuer dans sa contrée natale une race établie, et ne pas être capable de fonder dans un pays étranger la race d'où il est sorti. Les tendances locales prévaudraient sur l'influence exercée par lui dans l'acte de la génération. 4° Éviter de croiser ensemble des produits provenant des mêmes père et mère, quand ils ne sont que des demi-sang, car plus on s'éloigne du pur sang, plus les produits dégénèrent et perdent en qualité, en conformation, en vigueur. Il faut toujours remonter aux étalons purs pour améliorer et maintenir à l'aide des croisements. Cependant cette règle n'est pas observée indéfiniment; nous tirons de l'Angleterre l'exemple suivant. Le premier croisement du cheval de pur sang avec la jument de charrette donne un cheval de demi-sang qui souvent a déjà la beauté et toujours quelques spécialités du père. La jument de demi-sang résultant de l'accouplement dont nous venons de parler produit un cheval de trois quarts de sang, chez lequel on remarque les beautés dominantes du pur sang. Enfin la jument de premier sang, fille d'une jument de demi-sang, donne naissance à un cheval de deuxième sang, dont on admire la vitesse, le fond, la beauté et l'élégance. Les Anglais s'arrêtent là dans la progression des croisements. Dans le cheval de deuxième sang, ils ont réalisé tous les avantages du croisement des deux races, taille, vitesse, force, beauté; et s'ils poussaient plus loin ce croisement, les produits, se rapprochant trop du régénérateur, perdraient de leur taille, de l'ampleur du corps, de la longueur des membres, et auraient de plus en plus l'apparence du cheval de course, sans devenir jamais chevaux de pur sang. 5° L'exclusion des métis de la production n'empêche pas d'allier la première métisse à un mâle de race pure, même à son père; ses filles seules servent ensuite à la reproduction, et les produits femelles de celles-ci n'ont d'autre alliance que dans la ligne paternelle. Après un certain nombre de générations, on possède tantôt une race intermédiaire, tantôt la race pure dans toute sa beauté. 6° Acclimater par degrés les reproducteurs, avant de les employer; quoiqu'on ne sache pas jusqu'à quel point l'état dans lequel se trouvent les reproducteurs, quelles que soient d'ailleurs leurs qualités physiques et morales, influe sur les produits, cette influence n'en est pas moins certaine. Or, un animal transplanté souffre plus ou moins tant qu'il ne s'est pas habitué aux circonstances nouvelles au milieu desquelles il a été placé, et ce n'est que peu à peu qu'il s'y habitue. Supposons qu'on ait destiné des étalons arabes pour le nord ou même le centre de la France, on les fera séjourner dans le Midi, on les introduira plusieurs mois avant l'accouplement, et, dans l'intervalle, on les soumettra à des soins hygiéniques particuliers. 7° Assortir autant que possible les deux races à unir. Une jument limousine réussira mieux qu'une normande avec un cheval arabe; celle-ci sera mieux appareillée avec un cheval anglais premier sang, un peu étoffé, qu'avec un *kocklani* svelte et léger. La race amélioratrice doit être d'une taille inférieure à celle que l'on veut améliorer. Quand il y a de grands rapports entre les deux races, l'amélioration est frappante et rapide, comme entre la race arabe et la limousine. On arrivera à des résultats encore plus prompts et plus sûrs, en ne livrant aux étalons améliorateurs que les femelles qui offrent les caractères les plus prononcés de leur race. On en déduit la conséquence de commencer, par de bons appareillements indigènes, l'amélioration qu'on veut accomplir par un croi-

sement bien entendu. Voy. APPAREILLEMENT. 8° Renouveler les croisements jusqu'à ce que la nouvelle race soit devenue en quelque sorte indigène, en se mettant en harmonie avec toutes les circonstances de localité. Mais il est incontestable que dans les races perfectionnées par les croisements il y a tendance à redescendre au point d'où elles sont parties; par ses soins, l'hygiène parvient tout au plus à ralentir cette tendance sans pouvoir l'arrêter; on la voit se déclarer au moment où l'amélioration paraît complète et assurée. Alors, sans causes apparentes, les formes s'altèrent, les qualités morales s'affaiblissent, le type paternel disparaît, et la souche maternelle se reproduit avec tous ses caractères d'infériorité; le climat a le dessus.

CROISER. Voy. CROISEMENT.

se CROISER. v. Action défectueuse de certains mouvements locomoteurs. Le cheval *se croise*, est dit *se croiser, s'entre-croiser*, lorsque, en se portant en avant, ses extrémités postérieures ne suivent pas la même ligne que celles de devant; ou bien, lorsqu'en reculant, il jette ses hanches à droite et à gauche. C'est un défaut grave.

CROISER LA GAULE EN ARRIÈRE. V. GAULE.

CROISER LES RÊNES. Voy. INSTRUCTION DU CAVALIER.

CROISSANCE. s. f. En lat. *accretio;* augmentation en grandeur des animaux. Voy. ACCROISSEMENT.

CROISSANT. s. m. Éminence demi-circulaire de la sole de corne, entre la pointe de la fourchette et la pince de certains chevaux affectés de *fourbure*. Voy. ce mot.

CROIX A COURBETTES. Voy. COURBETTE.

CROTON-TIGLIUM. Arbrisseau qui croît aux Indes Occidentales. Son bois est connu sous le nom de *bois des Moluques* (*lignum pavanæ*, ou *moluccense*). Cet arbrisseau porte pour fruit des capsules à trois loges contenant chacune une graine, qui sont appelées dans le commerce *graines de Tilly* ou *petits pignons d'Inde*. On en retire une huile grasse qu'on connaît sous le nom d'*huile de Tilly* ou *croton-tiglium*. Cette huile est brunâtre ou d'un jaune-orange plus ou moins foncé, plus consistante que l'huile d'olive, d'une odeur forte, désagréable et particulière, d'une saveur très-âcre et persistante. Elle est soluble dans l'alcool et dans l'éther, miscible à l'huile d'olive, au jaune d'œuf et aux liquides qui contiennent en dissolution beaucoup de mucilage. L'huile de croton-tiglium est le purgatif le plus violent que l'on connaisse: 20 à 30 gouttes suffisent pour purger un gros cheval; 18 à 20 gouttes purgent un cheval de moyenne taille. Moiroud rapporte les expériences suivantes, qu'il a faites avec l'huile de croton-tiglium sur le cheval. « Douze gouttes, dit-il, injectées dans les veines de cet animal, produisent quelques instants après des évacuations alvines; 30 gouttes, administrées de la même manière, ont déterminé une violente inflammation intestinale qui s'est promptement terminée par la mort; 36 gouttes unies à 32 gram. d'aloès et associées à une infusion de 64 gram. de séné données en breuvage, ont amené le même résultat chez une forte jument de trait. Nous avons reconnu dans ces diverses expériences que les gros intestins étaient plus uniformément et plus fortement enflammés que l'intestin grêle. Employée en frictions sur les parois inférieures de l'abdomen chez un petit cheval, à la dose de cinquante gouttes en dissolution dans un demi-décalitre d'alcool, l'huile de croton a fait naître quelques heures après un engorgement considérable de la partie soumise à son application. Le surlendemain il est survenu des évacuations stercorales quatre fois plus abondantes que dans l'état normal, et elles ont continué près de deux jours; mais, chose remarquable, les matières avaient presque conservé leur consistance ordinaire. Peu de temps après, l'épiderme de la partie frictionnée s'est enlevé, et il en est résulté un vaste ulcère semblable à celui occasionné par un vésicatoire. Pendant les premiers jours, l'animal a témoigné du malaise, de l'anorexie, de la tristesse, mais tous ces symptômes se sont dissipés peu à peu. » M. Delafond, qui a très-bien purgé des chevaux avec 15 ou 20 gouttes de cette même substance, dit : « Cette huile est très-précieuse comme purgatif drastique sous plusieurs rapports ; elle peut s'administrer à petite dose; elle produit des effets curatifs certains, très-peu de temps après son administration, avantage que ne procure pas l'aloès; elle peut être employée en lavements, en frictions cutanées, lorsque les chevaux sont dans l'impossibilité de déglutir; elle peut donc être précieuse dans le vertige symptomatique ou essentiel, et le trisme tétanique. » On la donne ordinairement sous la forme de bol que l'on confectionne avec

de la poudre de guimauve et du miel ; on peut aussi en faire une émulsion avec du jaune d'œuf.

L'importance du sujet nous engage à reproduire une *Note sur les effets des graines et de l'huile de croton-tiglium chez le cheval*, par Sommer, vétérinaire à Berlin, note traduite par M. Frédéric Imlin; la voici : « Les graines de croton, ainsi que l'huile grasse qu'on en retire, sont, en général, peu employées en médecine vétérinaire, sans doute à cause de la crainte qu'inspire leur effet purgatif violent et drastique. Comme depuis environ trois ans que je fais un usage fréquent de ce médicament, tant à l'état de graine qu'à celui d'huile, j'en ai constamment obtenu de très-bons résultats, et que, d'un autre côté, ses effets ne me paraissent pas avoir été toujours suffisamment appréciés, je m'empresse de publier mes observations qui se rapportent à l'emploi de ce purgatif. Beaucoup de mes collègues se sont, sans doute, trouvés dans le cas d'avoir été, pour ainsi dire, abandonnés par les purgatifs et les laxatifs ordinairement employés, parmi lesquels se trouve en première ligne l'aloès, soit seul, soit uni au calomel. Ce cas, qui n'est pas rare en présence de chevaux très-phlegmatiques et torpides, est d'autant plus désagréable pour le praticien, qu'un effet prédit par lui et attendu par le propriétaire de l'animal n'a pas eu lieu, même lorsque le purgatif a été bien administré, et que toutes les prescriptions diététiques ont été bien observées. Parmi plusieurs cas semblables, un principalement fixa mon attention. C'était sur un cheval qui présentait les premiers symptômes de vertige symptomatique ; je cherchai à le combattre par une forte purgation. Je lui fis administrer en trois jours deux bols purgatifs à doses graduellement augmentées, le second composé de : aloès soccotrin, 56 gr., de calomel, 8 gr., et de savon vert, quantité suffisante. Ces bols ne produisirent aucun effet, et ne modifièrent en aucune manière les crottins, qui restèrent petits, durs et de couleur foncée, et qui ne devinrent mous que plus tard, après que le cheval eut pris, pendant deux jours, chaque jour 500 gr. de sel de Glauber, et le troisième jour un bol purgatif de la composition ci-dessus indiquée. Dès lors, à la recherche d'un moyen purgatif plus sûr, j'essayai les graines de croton, en les administrant d'abord dans un véhicule liquide. Un cheval, affecté d'une éruption herpétique à la tête, reçut ainsi : graines de croton pulvérisées, 1 gr. 30, avec poudre de guimauve, 30 gr., dans 2 litres d'eau. L'effet de ce breuvage, que l'animal prit fort bien, se manifesta après vingt-deux heures. Cependant l'administration de médicaments sous forme liquide ayant de graves inconvénients, puisque, par le manque de dispositions convenables et d'aides nécessaires, le vétérinaire est le plus souvent obligé de faire lui-même cette administration, et qu'il reçoit sur ses vêtements une partie du breuvage ; ensuite parce que malgré toutes les précautions il ne peut empêcher l'introduction partielle du médicament dans la trachée, ce qui arrive surtout lorsque les animaux se défendent, je me suis décidé plus tard à administrer les graines de croton sous la forme pilulaire. Administrée ainsi à l'état de bol, que je considère comme la meilleure manière de faire prendre un médicament, la dose est de : poudre de graine de croton, 1 gr. 30 à 1 gr. 60 ; poudre de guimauve, 15 gr. ; savon vert ou eau, quantité suffisante pour former des pilules. J'en ai obtenu de bons résultats dans différents cas de maladie. Deux fois seulement, sur des chevaux vertigineux, je me suis vu obligé de porter cette dose à 1 gr. 85 ; jusqu'après l'administration de 1 gr. 60, le crottin n'avait pas été ramolli au delà de la consistance de bouillie. Les graines de croton ne se trouvent pas dans les pharmacies à l'état de poudre, et ne sont pulvérisées qu'après chaque prescription. Or, la présence d'une huile grasse dans ces graines, en leur communiquant une grande viscosité, rend leur broiement assez difficile pour que l'on rencontre, même dans les bols ainsi préparés, des parcelles plus ou moins grosses, quelquefois du volume d'une tête d'épingle, et capables de déterminer des irritations locales trop violentes. C'est afin d'éviter cet inconvénient que j'eus recours à l'huile de croton, laquelle, en mixtion avec 15 gr. de poudre de guimauve et savon vert quantité suffisante, remplit entièrement mes prévisions. L'expérience m'a démontré que 12 gouttes d'huile étaient égales à 1 gr. 30 de graines, et 15 à 16 gouttes à 1 gr. 60. La première dose doit être donnée aux chevaux d'une constitution moins robuste, mais la seconde produit une purgation complète sur les chevaux les plus grands et les plus forts, ainsi

que j'ai pu m'en convaincre dans plus de quarante cas, sans exception aucune. A un cheval atteint de vertige symptomatique à un haut degré, et dont les fonctions digestives étaient totalement anéanties, j'administrai, à titre d'essai, un bol contenant 20 gouttes d'huile de croton. Cette administration produisit pendant deux jours des évacuations tout à fait aqueuses, et affaiblit le cheval d'une manière extraordinaire. Une dose pareille ne pourrait donc être donnée à chaque cheval sans de graves inconvénients. Comme la désignation de la quantité par gouttes n'est pas la plus exacte, surtout lorsqu'il s'agit d'un médicament aussi violemment actif que l'est le croton, puisque la grosseur des gouttes, et par conséquent la quantité prescrite, peuvent varier suivant la forme du bord du vase qui contient le liquide, et suivant la quantité de liquide qu'il renferme, j'ai cherché à déterminer le poids des gouttes, et j'ai reconnu, en opérant avec toute l'exactitude possible, que le poids de 15 à 16 gouttes d'huile de croton était de 0 gr. 42 à 0 gr. 48 centigrammes. En comparant l'action de l'huile à celle des graines employées dans les proportions ci-dessus indiquées, j'ai trouvé une petite différence en faveur de la première, qui affaiblit moins les animaux, et dont l'effet est plus certain, plus uniforme et plus prompt à se produire ; c'est pourquoi j'accorde la préférence à l'huile, et me rapporterai à elle dans les considérations suivantes. Voici les indications diététiques qui sont à observer, et les phénomènes qui se manifestent à la suite de l'administration de ce médicament : il faut laisser reposer les chevaux pendant deux jours, ou du moins les ménager convenablement en ne les soumettant à aucun travail fatigant. Avant de faire usage du purgatif, on leur supprime pendant une fois la boisson et le fourrage, dans le but surtout d'exciter leur soif. Après l'administration du bol, on les fait boire à satiété, et on leur présente souvent de l'eau pendant le premier jour et le lendemain. Jusqu'à la distribution suivante, que les chevaux prennent encore avec beaucoup d'appétit, on ne leur donne aucun aliment solide ; plus tard ils boudent sur l'avoine et le foin, à tel point que beaucoup refusent toute nourriture pendant un ou deux jours ; ils sont tristes, portent la tête basse et s'éloignent de la mangeoire. Sur quelques sujets j'ai observé, après dix ou douze heures, un léger état fébrile, avec accélération des mouvements respiratoire et circulatoire, qui dura pendant plusieurs heures, sans cependant que le nombre des pulsations toujours fortes dépassât soixante, et celui de la respiration le chiffre de vingt par minute. Ces phénomènes disparaissent ordinairement en même temps que les déjections alvines deviennent molles ; alors la gaieté revient, les chevaux paraissent éveillés, leur regard est franc, les symptômes fébriles, là où il en existe, cessent, et l'appétit pour les aliments secs se développe. La promenade au pas pendant un quart d'heure ou une demi-heure aide et accélère l'effet purgatif, mais elle n'est cependant pas indispensable. Par contre, ce ne serait pas impunément que l'on emploierait les animaux sans ménagement pendant cette période. L'époque de l'apparition de l'effet purgatif, de même que sa durée, ne sauraient être rigoureusement déterminées. Certains chevaux purgent après dix-huit ou vingt heures, tandis que généralement ce n'est qu'après vingt-quatre à trente heures que se manifeste l'état purgatif dont la durée se prolonge de six à douze heures. Les matières expulsées, d'abord de consistance de bouillie, deviennent ordinairement tout à fait aqueuses, et sont projetées à la distance de plus d'un mètre. Plus tard, elles reprennent la consistance de bouillie, et enfin leur forme normale. Jamais je n'ai vu ce purgatif faire défaut à la dose de quinze gouttes, comme cela arrive si fréquemment avec l'aloès ; seulement la purgation était plus ou moins copieuse, suivant la quantité de boisson prise par les animaux, et elle l'était d'autant plus qu'ils avaient bu davantage. Le troisième jour, les animaux mangent généralement avec appétit augmenté, et peuvent être rendus à leur travail habituel. Eu égard à l'administration même des bols, je dois ajouter qu'ils doivent être introduits autant que possible jusqu'au détroit du pharynx pour être déglutis d'une pièce. Lorsque, par la mastication, ils ont été divisés dans la bouche, les petites parties qui s'attachent entre les dents et sous la langue donnent lieu à des engorgements et à des rougeurs locales semblables à ceux que produit le tartre stibié lorsqu'on l'administre dans les électuaires mal préparés. Ces engorgements, d'un aspect bleu rouge, ne sont nullement dangereux et disparaissent ordinairement par l'emploi continu de l'eau froide ; cependant ils ne laissent pas d'in-

quiéter le propriétaire de l'animal. Quant au prix de revient de ces bols préparés, soit avec l'huile, soit avec les graines de croton, il est d'un tiers moindre que celui des bols composés d'aloès et de calomel. En résumé, j'ai employé les bols de croton de la composition ci-dessus indiquée dans les maladies les plus diverses, c'est-à-dire non-seulement dans celles qui réclament l'emploi du purgatif drastique, comme, par exemple, la fluxion périodique, les éruptions cutanées, les démangeaisons, le vertige sympathique, le farcin, les eaux aux jambes, etc., etc., mais encore dans les cas où j'avais pour but de modifier et d'améliorer les sécrétions par une légère irritation du canal intestinal, effet que l'on cherche ailleurs à obtenir par l'aloès dans les maladies gastriques non accompagnées de fièvre, de même que dans les cas d'anorexie. Bien qu'il ressorte de ce qui précède que les bols de croton, et surtout ceux faits avec l'huile de croton, sont le meilleur purgatif à employer, je ne veux cependant engager personne à les substituer à son purgatif éprouvé (car chaque praticien a le sien propre); seulement j'engage mes confrères à en faire l'essai. Mon but est d'appeler leur attention sur l'exagération des craintes au sujet de ce purgatif, lequel, pour être bon et d'un effet certain, ne demande qu'à être employé avec précaution. »

CROTTIN. Voy. EXCRÉMENT.

CROUP. s. m. Mot d'origine écossaise; en français *laryngite croupale*. Inflammation aiguë de la membrane muqueuse du larynx, étendue quelquefois à la trachée-artère et aux bronches, ayant pour caractère distinctif d'être promptement suivie de la formation d'une fausse membrane, et de produire la difficulté de la respiration et la suffocation. Il peut y avoir complication de l'inflammation de la membrane muqueuse du pharynx ou du tissu du poumon. Le *croup* qui, comme dans l'homme, attaque plus communément les jeunes sujets que les adultes, a été jusqu'ici très-peu observé sur les animaux. Les causes de cette maladie semblent devoir être les mêmes que celles des autres inflammations de la membrane muqueuse des voies aériennes, comme, par exemple, les courses rapides contre le vent et la poussière, l'inspiration de gaz irritants, la présence de corps étrangers dans le larynx, la trachée, les bronches; et plus fréquemment encore l'humidité froide, agissant sur des chevaux qui passent la nuit dans des pâturages humides et marécageux, surtout dans l'automne et au commencement du printemps, et lorsqu'ils ont été mis dehors ayant encore chaud après avoir sué en travaillant. Les symptômes sont : une toux rauque; la sensibilité au larynx, de manière à provoquer la toux à la plus légère pression, sensibilité qui dégénère bientôt en véritable douleur augmentant plus ou moins rapidement; l'introduction de l'air dans les voies respiratoires est souvent sifflante; la toux devient convulsive, forte, la respiration courte, fréquente. Si la maladie s'aggrave, il se manifeste de violents accès de toux, la respiration est difficile et laborieuse, les naseaux se dilatent, l'inspiration est sonore, sifflante, et il en résulte ce gargouillement qu'on désigne sous le nom de *râle croupal*; l'expiration est difficile; la langue sort recouverte bientôt d'une salive écumeuse; les membres antérieurs trépignent. Le malade est dans l'anxiété et menacé de suffocation; lorsqu'au moyen de la toux il rejette par les naseaux beaucoup de mucosité ou une fausse membrane en totalité ou en partie, les symptômes diminuent plus ou mois pendant quelque temps, mais un nouvel accès survient ensuite. La fausse membrane est le produit d'un liquide épais exsudé à la surface de la membrane muqueuse, et qui, semblable à du blanc d'œuf, susceptible, comme celui-ci, de se prendre en masse, de se coaguler, constitue des espèces de pellicules d'une épaisseur plus ou moins grande. Lorsque la résolution a lieu, elle arrive du troisième au quatrième jour et se fait reconnaître à l'expulsion, par les naseaux, de fragments de la fausse membrane; la guérison s'opère en cinq ou six jours. Dans le cas contraire, la suffocation a lieu parce que la fausse membrane empêche l'air d'arriver au poumon. Le croup peut se compliquer de pneumonite aiguë; et ainsi compliqué, ou seul, il constitue toujours une maladie fort grave. Son traitement doit commencer par de fortes saignées au cou, pratiquées sans retard; il en résulte bientôt une diminution dans quelques symptômes; elles doivent être répétées de quatre heures en quatre heures, si la respiration reste toujours difficile. On emploie en même temps les gargarismes acidulés, les fumigations émollientes tièdes dans les naseaux et autour de la gorge, et des cataplasmes de

même nature à cette dernière partie. Si, malgré ce traitement, la difficulté de la respiration persiste, il faut recourir à la *trachéotomie*, qui facilite la respiration et fait cesser les symptômes effrayants de suffocation. L'ouverture qui doit procurer ce passage artificiel à l'air doit être faite à peu près au milieu de la longueur extérieure de la trachée; plus haut, l'air froid qui pénétrerait dans le larynx pourrait augmenter l'irritation; plus bas, la même cause pourrait déterminer la bronchite. Du reste, on devra, malgré l'emploi de la trachéotomie, insister jusqu'à la fin de la maladie sur les autres moyens. Des chevaux ont été guéris en leur soufflant dans l'arrière-bouche et dans le larynx un mélange à parties égales de calomel et de quinquina. On a proposé de modifier ce procédé en insufflant seulement le calomel, réduit en poudre impalpable, dans le larynx et la trachée, après avoir fait la trachéotomie. L'oxymel scillitique, le sulfure d'antimoine, le calomel, ont été conseillés pour être administrés à l'intérieur, comme ayant une action toute spéciale sur les bronches et pouvant favoriser la séparation des fausses membranes, dont on parvient quelquefois à obtenir l'expulsion en exerçant sur l'origine supérieure de la trachée une pression assez forte pour produire la toux. Quant aux sinapismes, aux vésicatoires, aux sétons, aux ventouses sèches, puis scarifiées, sur les parties latérales et supérieures de la trachée, ce sont des moyens qui ne peuvent convenir qu'après une diminution considérable de l'inflammation, obtenue par les saignées. Sur la fin de la maladie on pourra aussi faire usage avantageusement des purgatifs en breuvages ou en lavements, à moins qu'il n'y ait irritation à la membrane muqueuse des voies alimentaires. A l'égard du traitement du croup bronchique, dont la guérison est encore plus chanceuse, les auteurs vétérinaires ne se trouvent pas parfaitement d'accord. Quant aux saignées et à la trachéotomie, il en est qui approuvent les premières et condamnent la seconde, tandis que d'autres sont d'un avis tout à fait opposé. Ceux-ci se fondent sur des observations tirées de la médecine de l'homme, relatives à la maladie dont il s'agit, et qui tendent à prouver : 1° que les saignées, lorsqu'elles n'ont pas pour résultat de faire avorter l'inflammation croupale, aggravent l'état du malade et rendent le plus souvent inutiles des moyens de traitement qui réussissent très-fréquemment, quand on s'abstient de saigner; 2° que la trachéotomie, employée chez l'homme au début du croup et alors que les malades ne sont pas encore affaiblis ni par les saignées ni par l'usage des mercuriaux, facilite singulièrement les traitements ultérieurs. On en conclut que le croup de l'homme et celui des animaux étant identiques, les moyens de traitement qui réussissent chez le premier (excepté les vomitifs pour les animaux qui, comme le cheval, ne vomissent pas) conviennent parfaitement aux animaux atteints de la même maladie. L'ouverture artificielle produite par la trachéotomie a le double avantage d'empêcher la suffocation et de faciliter la sortie des productions membraneuses accidentelles. Pour ce but, il faut commencer par nettoyer la trachée et les bronches. Quand, après la trachéotomie, des effets de toux amènent une fausse membrane près de l'ouverture pratiquée à la trachée, il faut la saisir avec une pince et la tirer doucement de peur de la rompre; mais le plus souvent ces fausses membranes adhèrent fortement à la membrane muqueuse, et il reste alors à les enlever à l'aide des écouvillons. On peut en fabriquer pour les grands animaux avec un petit jonc flexible, ou une baleine bien souple et bien unie, l'un ou l'autre ayant à l'une des extrémités un morceau d'éponge fine bien fixé. Cet écouvillon doit être enfoncé dans les bronches, en lui faisant exécuter un mouvement de rotation. Chaque écouvillonnement ne doit durer que deux ou trois secondes, mais l'instrument doit être réintroduit dix, vingt, trente, quarante fois de suite, jusqu'à ce qu'on ait emporté les mucosités ou les fausses membranes que l'on entend bruire dans la trachée. Cet écouvillonnement, que l'on doit faire précéder de l'injection d'un peu d'eau tiède, provoque une toux très-fatigante; malgré cela, il faut chercher à tout prix à obtenir l'expulsion des fausses membranes. En un mot, dit M. Trousseau qui a conseillé ce moyen, *à la lettre, il faut ramoner la trachée et les bronches.* Lorsque celles-ci sont bien nettoyées, on procède à la cautérisation de leur surface interne, afin de changer la nature de l'inflammation croupale. Parmi les diverses substances caustiques qui ont été successivement préconisées, la pierre infernale est maintenant considérée comme la plus

apte à empêcher la formation des fausses membranes. Cette cautérisation est hardie, mais elle compte des succès. On peut la faire de deux manières, par *attouchement* et par *instillation*. Le premier procédé consiste à imbiber un écouvillon d'éponge d'une liqueur caustique composée de 37 centigrammes et 7 milligrammes de nitrate d'argent pour 4 grammes d'eau distillée, et à le porter à plusieurs reprises sur tous les points de la membrane muqueuse que l'on peut atteindre. Cette opération doit être répétée plusieurs fois dans les premiers jours. La liqueur destinée à la cautérisation par instillation n'est composée que d'un gramme et 736 milligrammes pour 32 grammes d'eau distillée. Pour le cheval, on peut en emplir un petit tube de sureau, de la capacité d'une seringue à injection, et la verser dans la trachée, en profitant autant que possible d'un moment d'inspiration. Immédiatement après il faut instiller de l'eau, et *écouvillonner vigoureusement*, jusqu'à ce que les canaux aériens soient bien nettoyés. Cette cautérisation doit être répétée au moins six fois le premier et le second jour, trois fois le troisième, et une fois le quatrième. MM. Bretonneau et Trousseau, à qui ces détails sont dus, insistent encore sur un autre précepte, celui d'employer des tubes à trachéotomie, dont le diamètre soit égal à celui de l'ouverture du larynx, et de ne fermer l'ouverture faite à la trachée que petit à petit, et lorsque les symptômes de l'inflammation croupale ont entièrement disparu dans toute la longueur du conduit aérien. En chirurgie vétérinaire, on n'a pas encore fait l'expérience de ce mode de traitement, que des vétérinaires recommandables croient cependant pouvoir être mis en usage aussi avantageusement que pour l'homme.— Nous nous abstiendrons de parler des expériences faites pour développer le croup artificiellement, parce que ces expériences n'ont rien produit de bien important, surtout relativement au cheval.

CROUPADE. s. f. L'un des airs du manège. La *croupade* est un saut plus élevé que la *courbette*, familier d'ailleurs aux jeunes chevaux, qui l'exécutent par gaieté, et dans lequel le cheval étant enlevé, tient le devant et le derrière à une hauteur égale, en sorte qu'il trousse et retire au même instant sous lui ses quatre extrémités sans montrer les fers. Cet air diffère de la *ballottade* et de la *cabriole*, en ce que dans celles-ci le cheval s'épare de toute sa force, et qu'il ne s'épare qu'à demi dans le premier de ces airs. On appelle *hautes croupades*, des croupades plus relevées que les croupades ordinaires. *Manier à croupades, mettre un cheval à croupades, cheval qui se présente à croupades*. Cet air n'est guère exécuté que par les chevaux qu'on met dans les piliers. Un tel exercice peut avoir quelque utilité pour les élèves; mais si on en abusait, il les rendrait raides et maladroits. On voit d'ailleurs des cavaliers qui, se tenant fermes en selle dans les piliers, sont loin de conserver le même sang-froid et la même solidité sur un cheval en liberté.

CROUPAL, ALE. adj. Qui caractérise le croup, qui appartient au croup. Voy. CROUP.

CROUPE. s. f. En lat. *equi tergum*. La *croupe* est la prolongation de la colonne dorsale, formée de cinq os situés entre les reins et la queue. On doit considérer dans la croupe, sa forme, sa longueur, sa largeur, sa direction et ses mouvements. Sous le rapport de la forme, elle peut être *double* ou *tranchante*; cette conformation est toujours en rapport avec celle des reins et du dos. On appelle *croupe en cul de poule*, celle qui, étant ronde et grasse, offre une dépression vers la partie moyenne, et un renflement assez marqué tant en dessus qu'en avant de l'attache de la queue. La *croupe arrondie* est celle qui présente effectivement cette forme; elle se fait remarquer dans les bidets et même dans certaines races de chevaux, tels que les espagnols et les danois. La *croupe* est dite *pointue*, lorsque, tout en ayant une largeur convenable à sa partie antérieure, elle se resserre et devient étroite à sa partie postérieure. Quant à la longueur, une *croupe longue* pècherait à la vue, en rendant le cheval trop long de corps; mais comme cette conformation est toujours accompagnée d'un prolongement plus ou moins prononcé du coxal et d'une plus grande étendue des muscles, il s'ensuit qu'elle doit rendre les mouvements plus rapides et plus brusques dans la course. Une croupe longue est une beauté dans le cheval de selle, quand elle n'est point accompagnée de reins trop longs. La *croupe courte* est un défaut, en ce que les muscles ayant une moindre étendue de contraction, les mouvements sont faibles et raccourcis : c'est toujours un indice de faiblesse dans les parties postérieures; lorsque ce défaut est

porté à l'extrême, la *croupe* est dite *coupée*. La largeur de la croupe est à considérer sous le rapport des différents services auxquels on veut soumettre les chevaux. Une *croupe large* est une grande beauté dans les juments poulinières, et une qualité dans les chevaux de trait; mais elle est, au contraire, un défaut grave dans les chevaux de selle, parce qu'elle les rend lourds, et que ceux qui offrent cette conformation se *bercent* ordinairement en marchant. Une *croupe étroite* est toujours un indice de faiblesse dans l'arrière-main; c'est un défaut grave dans les juments poulinières, et, en général, dans les chevaux destinés à toute espèce de service, mais principalement dans ceux de trait. Il est à remarquer que la croupe n'a acquis son parfait développement que vers l'âge de six à sept ans; il ne doit donc pas être étonnant de voir un jeune cheval ayant la croupe étroite. Quand cette partie est ainsi conformée, les jarrets sont ordinairement serrés, crochus ou clos. La direction de la *croupe* peut être *horizontale*, ou plus ou moins *inclinée* de haut en bas et d'avant en arrière. La direction horizontale est un caractère des races distinguées, et on la trouve dans les arabes, les barbes et les anglais; cette partie est alors longue et légèrement tranchante; elle constitue une grande beauté, parce que les muscles étant perpendiculaires à leur point d'insertion, doivent se contracter avec plus d'intensité et rendre les mouvements plus rapides. La croupe est dite *avalée*, quand l'obliquité en est trop prononcée; ce défaut grave a le même inconvénient que la croupe *coupée*. Dans la marche de l'animal, la croupe ne doit faire aucun mouvement bien prononcé, soit d'abaissement, soit d'élévation; quand ces mouvements se font remarquer, la croupe est dite *vacillante*, et fournit par là un indice de faiblesse dans les extrémités postérieures. On dit dans ce sens, *tortiller la croupe*.

Balancer la croupe au pas ou au trot. Se dit d'un cheval dont la croupe vacille à ces allures. Voy. Balancer.

Mettre la croupe au mur. Se dit de l'action de faire suivre au cheval, par des pas de côté, la longueur des murs du manége, ayant la croupe près de la muraille. L'action inverse s'exprime par *croupe en dedans*, dans laquelle le cheval décrit un cercle par des pas de côté, ayant la croupe tournée vers le centre. Pour marcher la *croupe au mur*, le cheval étant à main droite, le cavalier marque un demi-temps d'arrêt, place la jambe du dedans le plus près possible de la hanche du même côté pour la contenir, porte la main en avant et à droite pour placer le cheval dans une direction perpendiculaire, la jambe droite près pour contrebalancer l'effet de la jambe gauche et empêcher la hanche de s'échapper. Ce mouvement exécuté, il porte de nouveau la main en avant et en dedans pour diriger le cheval le long du mur, ayant soin de continuer le mouvement pour empêcher l'animal de se porter en avant et de forcer le bipède latéral du dehors à se croiser sur celui du dedans. Le cavalier doit diriger le haut du corps du côté vers lequel il appuie, et faire appuyer le cheval de manière que l'avant-main devance toujours l'arrière-main.

CROUPÉ, ÉE. adj. Qui a une belle croupe. *Cheval bien croupé. Voilà une jument bien croupée.*

CROUPE ARRONDIE. Voy. Croupe.
CROUPE AU MUR. Voy. Croupe.
CROUPE AVALÉE. Voy. Croupe.
CROUPE COUPÉE. Voy. Croupe.
CROUPE COURTE. Voy. Croupe.
CROUPE DOUBLE. Voy. Croupe.
CROUPE EN CUL DE POULE. Voy. Croupe.
CROUPE EN DEDANS. Voy. Croupe.
CROUPE ÉTROITE. Voy. Croupe.
CROUPE HORIZONTALE. Voy. Croupe.
CROUPE INCLINÉE. Voy. Croupe.
CROUPE LARGE. Voy. Croupe.
CROUPE LONGUE. Voy. Croupe.
CROUPE POINTUE. Voy. Croupe.
CROUPE TRANCHANTE. Voy. Croupe.
CROUPE VACILLANTE. Voy. Croupe.

CROUPIÈRE. s. f. En lat. *postelina*. Voy. Selle. La *croupiere* entre aussi dans la formation des harnais des chevaux de tirage; on l'attache à la partie postérieure de la selette ou du mantelet, au moyen d'une boucle. Quelquefois cette croupière est pourvue d'une seconde courroie nommée *blanchet*, qui est plus forte et à culeron plus gros. Voy. Harnais.

CROUPIONNER. v. Action d'un cheval faible ou géné du derrière, qui, par un mouvement irrégulier, plie les reins en élevant plusieurs fois sa croupe sans ruer. C'est ordinairement au sortir de l'écurie et au départ que le cheval *croupionne*.

CROUTE. s. f. En lat. *crusta*; en grec *polusémon*. On le dit vulgairement des petites pla-

ques qui surviennent à la peau ou à l'origine des membranes muqueuses, et qui sont le résultat d'une humeur muqueuse ou purulente desséchée et solidifiée. *Croûtes dartreuses*, *croûtes farcineuses*, etc.

CRUCIAL, ALE. adj. En lat. *crucialis*. Fait en forme de croix. *Incision cruciale*, etc.

CRUDITÉ. s. f. En lat. *cruditas*. Qualité de ce qui est cru. On le dit de l'eau ordinaire, lorsqu'elle n'est pas dans des conditions favorables à la digestion. *Crudité de l'eau*.

CRUOR. Voy. SANG, 1er art.

CRUORIQUE. adj. Qui appartient au *cruor*.

CUBE. s. m. En lat. *cubus*. Figure de géométrie comprenant six carrés égaux.

CUDELÉ. adj. Nom donné par les anciens vétérinaires à un cheval affecté d'eaux aux jambes.

CUIR. s. m. En lat. *corium*, qu'on fait venir de *caro*, chair. On donne ce nom à la peau épaisse et dense de certains quadrupèdes, tels que le cheval, particulièrement lorsqu'elle a été tannée. Le *cuir* est employé sous différentes formes pour les bandages, et notamment sous celle de courroies, en remplacement des rubans de fil, lorsque ceux-ci n'offrent pas assez de solidité. Les courroies sont fixées par des boucles en fer; le cuir neuf s'étendant toujours, on préfère des courroies qui ont déjà servi.

CUIRASSIER. s. m. En lat. *loricatus eques* ou *thoracatus*. Soldat à cheval, armé de cuirasse. Le corps des *cuirassiers* est, de toute la cavalerie, l'arme dont l'histoire est la plus courte (Voy. CAVALERIE); non que la cuirasse ne soit très-ancienne, mais parce que le nom de cuirassier n'a été introduit dans la langue française que depuis environ trente ans. Avant cette époque, l'Autriche, la Prusse, etc., avaient des cuirassiers. Les premiers régiments à cuirasse, formés en France après la réduction de la gendarmerie et la suppression des compagnies d'ordonnance, datent de 1666. Leur cuirasse était à dossière. Dans la guerre de 1672, il n'existait plus de troupes à cuirasse. Un seul régiment se refusa à la quitter, et la conserva par tolérance. C'était le régiment de cavalerie connu sous la dénomination de 8e. Il portait, comme arme défensive de tête, le chapeau à calotte de fer. En 1808, la cuirasse du 8e régiment devint le modèle de celle que reçut toute la grosse cavalerie; mais, peu de temps après, une cuirasse différente fut donnée aux carabiniers. — La remonte des cuirassiers se fait généralement dans la Normandie et dans l'Alsace; on lui donne aussi quelques chevaux anglais.

CUISSE. s. f. En latin *femur*; en grec *méros*. L'une des parties des extrémités postérieures du cheval. La *cuisse*, ayant pour base le fémur et une grande masse de muscles, est bornée supérieurement par la croupe, antérieurement par le flanc et le grasset, postérieurement par la fesse, et inférieurement par la jambe. On lui reconnait deux faces; l'une interne, revêtue d'une peau fine dont les poils rares et soyeux ont généralement une teinte plus claire, forme un plan presque vertical que l'on appelle le *plat de la cuisse*. C'est dans cette partie que rampe une portion de la veine saphène. L'autre face, externe, présente le reflet des muscles du fémur. Une cuisse bien conformée doit être sèche, arrondie, et les muscles qui la forment doivent être bien développés; elle doit se confondre insensiblement avec les parties environnantes et se trouver en rapport avec la croupe; ainsi, la cuisse est forte lorsque la croupe est volumineuse, et l'animal alors est dit *chargé de derrière* : on disait autrefois *chargé de cuisine*. On dit au contraire que le cheval est *bien* ou *mal gigoté*, pour exprimer la bonne ou la mauvaise conformation de la cuisse. Une cuisse aplatie rend la croupe tranchante. Une chute, un écart qui le plus souvent a lieu en dehors, sont en général les causes de ce qu'on nomme *effort*, et cet effort, qui doit être regardé comme un *effort de la cuisse* et non *de la hanche*, est plus ou moins violent, selon le degré d'extension des ligaments de cette articulation. L'animal boite alors plus ou moins bas, baisse la hanche en cheminant, et traine, pour ainsi dire, toute la partie affectée. Cet accident est souvent très-grave, et se montre rebelle aux traitements les mieux entendus. Voy. ÉCART, EFFORT, LUXATION.

CUISSE DU CAVALIER. Voy. AIDES.

CUL ou CU. s. m. En latin *culus*. Se dit de l'anus, du fondement, par où l'animal décharge son ventre. Le *cul d'un cheval, d'une jument*. Voy. ANUS.

CUL DE POULE. On donne ce nom à un ulcère dont les bords sont saillants et renversés en dehors. Voy. FARCIN. — *Avoir l'anus en cul de poule*, se dit des chevaux chez lesquels

il s'amasse beaucoup de graisse autour de cette partie, comme on le remarque dans les gallinacées.

CUL DE VERRE. Voy. GLAUCOME.

CULERON. s. m. Partie de la croupière sur laquelle porte la queue du cheval.

CULLIÈRE. s. f. Sangle de cuir qui entoure le derrière du cheval pour empêcher la selle de couler en avant.

CUMIN. s. m. En latin *cuminum*. Graine d'une plante du même nom, que l'on cultive à Malte et dans quelques endroits de l'Orient. Son odeur est forte, pénétrante, et son action, stimulante et excitante comme celle de l'anis, qu'elle peut remplacer.

CURABILITÉ. s. f. Du latin *cura*, cure, guérison. Qualité de ce qui est curable. C'est l'opposé d'*incurabilité*.

CURABLE. adj. En latin *sanabilis*; en grec *iasimos*. Se dit des maladies qui peuvent être guéries.

CURATIF, IVE. adj. Qui se rapporte à la cure d'une maladie. On appelle *indication curative*, celle qui sert à déterminer un traitement; *traitement curatif*, celui dont on fait usage pour obtenir la guérison, ce qui diffère du *traitement préservatif*. On dit aussi *moyen curatif*, *méthode curative*, etc.

CURATION. s. f. En lat. *curatio*, *sanatio*; en grec *thérapéia*. Ce mot est quelquefois synonyme de traitement, et, dans ce cas, il désigne l'ensemble des soins que l'on donne à un animal; d'autres fois, il est synonyme de guérison, et alors il exprime le succès obtenu par ces soins; enfin, on l'emploie pour exprimer la modification organique par suite de laquelle la guérison a lieu.

CURCUMA, SAFRAN DES INDES. La racine de cette plante (racine nommée en lat. *radix curcumæ*, *terra merita*), dont on connaît deux espèces dans le commerce, le *curcuma longa* et le *curcuma rotunda*, possède des vertus excitantes.

CURE. s. f. En lat. *curatio*, de *cura*, qui signifie soin, ou de *curare*, avoir soin. D'après l'étymologie, le mot *cure* devrait s'entendre du soin que l'on donne à un malade, quelle que soit la terminaison de la maladie; mais ce mot ne s'entend que du traitement heureux, du traitement qui a été suivi de la guérison; et les mots *curable* et *curabilité* ayant la même origine, se prennent dans le même sens. Il y a cette différence entre *cure* et *curation*, que le premier de ces mots indique un traitement achevé, et le second un traitement proposé ou actuellement employé.

CURE-PIED. s. m. En lat. *pediscalpium*. Ustensile de fer dont la lame ne coupe point, qui est fait en forme de croissant et se ferme comme un couteau, dont il fait souvent partie. Tout homme d'écurie doit toujours en être muni, parce qu'il est d'une très-grande utilité. Il sert à nettoyer le dedans des pieds des chevaux, à en extraire la boue, les graviers ou les pierres qui peuvent s'y introduire en travaillant et s'y fixer d'une manière dangereuse. Lorsqu'il y a lieu de mettre quelque cataplasme ou autre topique sur le pied, pour le rafraichir, il est nécessaire d'employer le *cure-pied* auparavant.

CURRICLE. Voy. VOITURE.

CUTANÉ, ÉE. adj. En lat. *cutaneus*, de *cutis*, peau. Qui appartient à la peau. *Maladies cutanées*, se dit de celles qui ont leur siége à la peau.

CYANOGÈNE. s. m. Du grec *kuanos*, bleu, et *gennaó*, j'engendre; nitrure de carbone. Gaz formé d'une partie d'azote et de deux parties de carbone condensés. Il est inflammable, sans couleur, d'une odeur pénétrante, soluble dans l'eau. Par l'abaissement de la température, on le réduit en un liquide également incolore. Le *cyanogène* forme l'un des éléments constituants du bleu de Prusse, et se combine à plusieurs corps, tels que le soufre, les métaux, les oxydes, etc., avec lesquels il forme des *cyanures*.

CYANURE. s. m. En lat. *cyanureta* (prussiates). Nom générique des combinaisons du cyanogène avec les corps simples. Ces sels sont solubles ou insolubles, décomposables par la chaleur. Ils précipitent en bleuâtre les sels de fer, et le dépôt prend une couleur plus foncée par l'action de l'air. En hippiatrique, on ne fait usage que du *cyanure de mercure*.

CYANURE DE MERCURE. Combinaison de cyanogène et de mercure. Cette substance est cristalline, d'un blanc jaunâtre, d'une saveur astringente fort désagréable, soluble dans l'eau, et que la chaleur décompose. Elle est regardée en médecine comme un succédané du sublimé corrosif, et on l'a recommandée pour composer des pommades antipsoriques et antiherpétiques.

CYLINDRE. s. m. En lat. *cylindrus*; du grec *kulindó*, je roule. Figure de géométrie

Solide compris entre deux cercles égaux et parallèles.

CYLLARE. Voy. CHEVAUX CÉLÈBRES.

CYNISCA. s. f. (Myth.) Fille d'Archidamus. Elle remporta la première le prix de la course des chars aux jeux olympiques, ce qui lui fit décerner de grands honneurs.

CYNOREXIE. s. f. Du grec *kuôn*, *kunos*, chien, et *orexis*, appétit. Faim excessive, faim canine. Voy. BOULIMIE.

CYSTICERQUE. Voy. HYDATIDES.

CYSTITE. s. f. En latin *cystitis*, du grec *kustis*, vessie, et de la terminaison *ite*, commune à toutes les phlegmasies. *Inflammation de la vessie*. Des auteurs ont voulu distinguer l'inflammation générale de cet organe d'avec celle qui n'affecte que sa membrane muqueuse et qui a été appelée *catarrhe vésical*. Cependant cette distinction, et d'autres encore qu'on a proposées en pareil cas, sont tout à fait oiseuses pour la pratique. Le cheval est peu sujet à la *cystite*, qui affecte de préférence le mâle et se montre chez lui plus rebelle que dans la femelle. Les symptômes de cette affection sont l'anxiété, l'agitation, le trépignement des membres postérieurs, les envies fréquentes d'uriner, les vains efforts pour y satisfaire; s'il y a évacuation d'urine, celle-ci est tantôt claire et aqueuse, tantôt muqueuse et rougeâtre, tantôt trouble et sanguinolente, sortant toujours péniblement et par jets. En fouillant l'animal, on reconnaît une chaleur élevée au rectum, on trouve souvent la vessie pleine, et elle est très-douloureuse à la pression ; des coliques surviennent assez fréquemment, mais on distingue le siége de la cause d'où elles dépendent, en voyant la colonne dorso-lombaire voûtée en contre-haut, la croupe baissée, les membres postérieurs à demi fléchis, comme cela a lieu quand l'animal veut uriner. Lorsqu'en pressant la vessie qui est pleine, l'urine ne sort pas, c'est une preuve qu'un calcul en intercepte le passage, ou bien que le col de la vessie est enflammé, et alors la maladie s'aggravant, devient presque toujours mortelle. La cystite, dont la marche est quelquefois très-rapide, la nature aiguë et fort grave, se termine par résolution, rupture, gangrène, ou paralysie de l'organe malade. Si la résolution, qui est le mode de terminaison le plus heureux, s'opère, tous les symptômes diminuent. Ainsi, les douleurs se calment, l'animal commence à rendre l'urine avec moins de difficulté et de souffrance, puis il l'expulse plus abondamment; ce liquide revient peu à peu à son état naturel, les coliques disparaissent et la guérison s'effectue peu de temps après. Quand la rupture arrive, on remarque, pour premier effet, du soulagement, mais l'urine en se répandant dans la cavité du ventre, occasionne bientôt des coliques très-violentes, à la suite desquelles surviennent des convulsions qui emportent le malade. Des coliques violentes, quelquefois atroces, précèdent la gangrène, dont la présence s'annonce par la cessation de ce phénomène et par l'état des urines qui sont d'une couleur noirâtre, d'une odeur fétide et désagréable. L'excessive accumulation de l'urine dans la vessie produit dans quelques cas la paralysie de cette poche, ce qui est d'un mauvais augure, car la mort du malade ne tarde pas à arriver. D'ailleurs, le relâchement de la vessie s'annonce souvent dans d'autres terminaisons funestes de la maladie, et il s'ensuit un mieux trompeur avant-coureur d'une fin prochaine. Les causes les plus ordinaires de la cystite sont le séjour trop longtemps prolongé de l'urine dans la vessie, lorsque les conducteurs ne laissent point aux chevaux la faculté de s'arrêter pour uriner, d'où il résulte quelquefois des douleurs si vives que l'animal tombe tout à coup et semble au premier abord être atteint d'un *tour de reins ;* la présence d'un calcul vésical, les coups violents sur la région de la vessie, l'usage des diurétiques énergiques, l'emploi absurde des substances dites aphrodisiaques, l'action des cantharides appliquées même à l'extérieur sur les parties qui se trouvent dans le voisinage de la vessie, les arrêts de transpiration, les expositions à l'air humide, surtout l'animal ayant chaud, etc. La cystite étant une maladie inflammatoire, il faut avoir recours au traitement antiphlogistique. Dans le commencement de la maladie on fera des saignées légères et répétées, on donnera des lavements émollients et mucilagineux, on administrera des breuvages adoucissants, tels que celui de décoction miellée de graine de lin avec la solution de gomme arabique; on dirigera sous le ventre des fomentations émollientes. Plus les symptômes de l'inflammation sont violents, et plus il est nécessaire d'insister sur ces premiers moyens, et surtout sur les saignées, si l'animal est jeune, vigoureux et sanguin. On ajoute à ces moyens le repos, la diète, les boissons

blanches, la température tiède; on bouchonne souvent l'animal, on le tient couvert dans une bonne température, à l'abri des courants d'air. Ce qui est principalement essentiel, c'est de s'assurer de bonne heure de l'état de la vessie. A cet effet, on enfonce la main huilée dans le rectum et l'on cherche à reconnaître la vessie qui, dans sa position ordinaire, doit se trouver immédiatement au-dessous de cette portion d'intestin; si elle est à peu près vide, on la sent difficilement; si elle est à demi pleine, on rencontre sous la main un corps arrondi dans l'intérieur duquel on reconnaît facilement la présence d'un fluide; si elle est pleine à l'excès, elle acquiert un volume, un allongement énormes, et se trouve portée fort avant dans la cavité du ventre, hors du bassin. Pour chercher à la vider, on exerce sur elle avec toute la surface de la main une douce pression dirigée d'avant en arrière, c'est-à-dire dans le sens d'une ligne qui va de la tête à la queue, et on la ramène vers le fond du bassin. Il est assez rare qu'on ne parvienne pas à faire sortir l'urine qui distend la vessie, à moins que l'inflammation n'existe au col et qu'elle n'y soit assez intense pour n'en pas permettre la dilatation, ou qu'il n'y ait présence d'un calcul. Dans l'un et l'autre cas, on pratique la *cystotomie* pour les mâles, et on introduit la sonde creuse de gomme élastique par le méat urinaire des femelles. Lorsqu'on a lieu de compter sur la guérison de la cystite, on peut, vers la fin, rendre le régime et le traitement légèrement toniques, en administrant quelques breuvages d'infusions amères ou aromatiques, et en faisant un choix de bons aliments dans une proportion convenable, mais toujours en petite quantité à la fois, surtout au commencement. Un exercice modéré ou un léger travail, beaucoup de frictions sèches sur tout le corps avec le bouchon de paille, sont d'utiles auxiliaires dont il ne faut pas négliger l'emploi. Il a été conseillé de faire dans la vessie des injections d'abord très-mucilagineuses, puis rendues un peu stimulantes. En voulant les adopter, on devrait attendre le moment où l'animal urinerait librement, et alors elles deviendraient pour le moins inutiles. Quand l'inflammation de la poche urinaire est due à l'emploi, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur, des préparations dans lesquelles entrent des cantharides, on administre le camphre, qui jouit dans ce cas d'une vertu spécifique.

CYSTITOME, KYSTITOME. s. m. En lat. *cystitomus*, du grec *kustis*, vessie, vésicule, et généralement tout organe membraneux à cavité intérieure, et de *tomé*, section. L'étymologie grecque permet d'écrire indifféremment *cystitome* ou *kistitome*, mais cette dernière orthographe a été plus communément adoptée pour désigner les instruments destinés, dans l'opération de la cataracte, à ouvrir la capsule cristalline. Les instruments employés dans l'opération de la taille, dans la cystotomie, sont plus généralement et plus convenablement nommés *cystotomes*. Il est plusieurs sortes de ces derniers; nous ne décrirons que le *cystotome* unilatéral caché. C'est un instrument formé d'une tige longue, creusée d'une gouttière étroite dans laquelle se loge une lame mince, tranchante seulement à son extrémité et du côté externe. Les branches constituent l'autre extrémité de l'instrument; elles portent deux anneaux semblables à ceux des ciseaux ordinaires, et sont maintenues éloignées l'une de l'autre par un ressort qui opère de cette manière le rapprochement continuel des tiges, de telle sorte que la lame n'est pas visible. Elle ne le devient et ne s'écarte de la tige que par une pression exercée sur les branches; le degré de rapprochement de celles-ci est limité par une vis. Les deux parties du cystotome sont articulées vers les deux tiers inférieurs. Cet instrument est employé pour débrider le col de la vessie.

CYSTOCÈLE. s. m. En lat. *cystocele*, du grec *kustis*, vessie, et de *kélé*, hernie. *Hernie de la vessie*. Accident très-rarement observé chez le cheval. On distingue plusieurs espèces de *cystocèles*, suivant l'ouverture par laquelle ils se produisent; le *cystocèle inguinal*, c'est-à-dire par l'anneau inguinal, qu'on appelle aussi *cysto-bubonocèle*; le *cystocèle crural*, qui se produit par l'arcade crurale et qui a été nommé encore *cysto-mérocèle*; enfin le cystocèle qui a lieu le long de la ligne du périnée au-dessus de l'anus. Lorsqu'une portion intestinale a été entraînée avec la vessie, la hernie prend le nom de *entéro-cystocèle*. On lui donne celui de *cysto-épiplocèle*, quand une division épiploïque entre dans la composition de la tumeur. Elle porte aussi le nom de *cysto-entéro-épiplocele*, si elle contient tout à la fois la vessie, une anse intestinale et une partie d'épiploon. La hernie de la vessie est regar-

dée jusqu'à présent comme incurable, à cause 1° des complications qui l'accompagnent et dont nous venons de parler ; 2° de la difficulté presque insurmontable de replacer l'organe dans sa position normale. Le diagnostic en est peu facile.

CYSTOTOME. Voy. CYSTITOME.

CYSTOTOMIE. s. f. En lat. *cystotomia* (même étym. que *cystitome*). LITHOTOMIE, KYSTOTOMIE, URÉTRO-CYSTOTOMIE, OPÉRATION DE LA TAILLE. Noms d'une opération qui consiste à inciser la vessie, afin d'extraire de sa cavité des corps étrangers venus du dehors, ou des calculs. Cette opération est très-grave et rarement pratiquée dans la chirurgie vétérinaire. Une nouvelle methode a été proposée pour la guérison des calculs dans l'homme. Voy. CALCULS URINAIRES. Plusieurs procédés ont été proposés pour l'exécution de la *cystotomie*. Le plus ancien est celui de l'incision de la vessie par le rectum. Il est regardé comme facile, mais incapable de donner de bons résultats, et nous ne nous y arrêterons pas davantage. La cystotomie par l'urètre consiste à inciser cette dernière partie et le col de la vessie entre l'anus et le pubis. Les instruments nécessaires sont une sonde flexible ou *cathéter*, un *bistouri*, un *cystotome* caché et des *tenettes*. On donne d'abord au cathéter la forme courbe du canal de l'urètre. Le cheval étant fixé debout ou abattu sans secousses et couché sur le dos, les membres postérieurs attirés sur la tête, ou l'animal étant simplement assujetti sur le côté comme pour la castration, l'opérateur frotte d'huile le cathéter et l'introduit dans l'urètre jusqu'à son contour postérieur, puis il l'abandonne à son aide qui le tient dans cette position. L'opérateur se place en arrière de la croupe du cheval, dont un troisième aide assujettit la queue ; puis, prenant lui-même le bistouri, il le plonge dans l'urètre sur la ligne du raphé, à trois travers de doigt au-dessous de l'anus, dans la cannelure du cathéter ; ayant ainsi fait l'incision, il l'agrandit au point de lui donner une longueur de deux ou trois travers de doigt au plus, et de diviser également la peau ainsi que toutes les parties molles qui recouvrent l'urètre. Il glisse ensuite le bout du cystotome dans la cannelure du cathéter, fait pénétrer celui-là dans l'urètre et retire celui-ci ; il enfonce alors le cystotome dans la vessie. On est dans la vraie route si l'on ne trouve pas de résistance, et la sortie des urines avertit qu'on y a pénétré. On touche le calcul avec le cystotome ; puis, le tranchant de la lame étant tourné vers le rectum et l'instrument étant tenu parallèlement à l'épine lombaire, on ouvre le cystotome au degré convenable, on le retire lentement, horizontalement, et en faisant de légers mouvements de dessus en dessous, pour couper seulement le col de la vessie. En ne changeant pas de direction, l'on évite d'atteindre les côtés de la vessie, le rectum en est moins exposé aux hémorrhagies, et l'on coupe le col de la vessie et l'urètre seulement dans leurs parois supérieures. On introduit ensuite dans la vessie une sonde droite, assez longue ; elle sert à guider les tenettes qui l'embrassent entre leurs mors ; puis on retire la sonde ; on reconnait la plus petite dimension du calcul pour la saisir dans son petit axe et à plat ; on ouvre la tenette chargée du calcul dont on distingue la grosseur par l'écartement des anneaux, ce qui fait juger si l'ouverture est suffisante ; ensuite on fait faire un demi-tour à la tenette, pour avoir la certitude que les parois de la vessie ne sont pas pincées, et on retire le calcul doucement, en ne le serrant pas trop de peur de le casser, et en balançant la tenette de devant en arrière et de dessus en dessous. Le calcul étant retiré, on sonde de nouveau, afin de savoir s'il n'y a pas d'autres calculs, qu'on extrairait aussitôt. S'il survient une hémorrhagie pendant l'opération, il faut avoir une lame de plomb roulée en cylindre, entourée d'agaric, d'amadou, ou simplement d'étoupes, et on l'enfonce dans la plaie, en tamponnant à l'entour avec des bourdonnets. Ceux qu'on introduit au fond doivent être embrassés par un fil double qu'on noue ensuite sur d'autres bourdonnets au dehors de la plaie ; ils se soutiennent ainsi l'un l'autre, et on retire facilement ceux qui sont profonds. Les urines, les caillots de sang et le pus qu'elles entraînent, sortent par le canal du cylindre de plomb, ou autrement ; il n'est pas nécessaire d'appliquer d'appareil. L'eau blanche à discrétion compose tout le régime qui convient, et le pansement subséquent est celui d'une plaie simple. Le troisième ou le quatrième jour les bords de la plaie se gonflent et rendent moins libre l'écoulement des urines ; mais quand la suppuration est établie, ce liquide coule de nouveau par la plaie jusque vers le vingtième jour, où la cicatrisation s'a-

vance. Il existe pour l'opération de la cystotomie d'autres procédés dont nous nous dispenserons de parler. Dans la jument, l'extraction de la pierre peut s'effectuer en dilatant l'urètre par des moyens mécaniques, et avec le secours des injections et des fomentations relâchantes. On ne doit recourir à la cystotomie que lorsque l'urètre ne se prête pas assez pour laisser passer le calcul. Cette opération consiste alors dans une simple incision de l'urètre, faite selon la direction du plan médian et d'arrière en avant. Elle s'exécute avec un bistouri droit que l'on dirige à l'aide d'un doigt de la main gauche.

D

DADA. s. m. Expression dont se servent les petits enfants et ceux qui leur parlent, pour désigner un cheval. Un *petit dada, aller à dada.* Ce mot est une imitation du bruit que fait le cheval en marchant.

DAÉMANE. Voy., à l'art. RACE, *Cheval arabe.*

DANGER. s. m. En lat. *periculum*, péril, risque. Disposition des choses qui menace d'un dommage, d'une perte. *Grand danger, probable, certain, inévitable*, etc.

DANSE DE CHEVAUX. Voy. CONTREDANSE.

DANSE DE SAINT-GUY, DE SAINT-WEITH, CHORÉE. En lat. *chorea, chorœmania, scelotyrbe*, du grec *choréia*, danse. Le nom de danse de Saint-Guy (chorea sancti Witi) vient d'une chapelle près d'Ulm en Souabe, dédiée à saint Weith; parce que, vers la fin du quinzième siècle, la maladie qui reçut ce nom, étant endémique dans cette contrée, les habitants venaient à cette chapelle se faire guérir par l'intervention du saint. Très-rare dans le cheval, cette affection a pour caractère des contractions involontaires, convulsives, de tous les muscles du corps ou d'une région; elle est toujours incurable. Ces contractions, qui ne sont pas continuelles, apparaissent à des intervalles plus ou moins éloignés; lorsqu'elles ont lieu, l'accès dure de cinq à dix minutes. Les agents thérapeutiques qui semblent avoir quelques propriétés contre ces mouvements convulsifs sont l'assa-fétida, la valériane, les breuvages antispasmodiques, les frictions irritantes, etc.

D'ARBOVAL. Voy. HURTREL D'ARBOVAL.

DARLEY ARABIAN. Voy. CHEVAUX CÉLÈBRES.

DARTOS. s. m. L'une des enveloppes des *testicules*. Voy. ce mot.

DARTRE. s. f. Du grec *darsis*, escoriation. En lat. *herpes*, du verbe grec *èrpéin*, ramper; les *dartres* ayant pour caractère de s'étendre comme en rampant. Maladie inflammatoire de la peau, ordinairement chronique, parfois intermittente, qui se présente sous la forme de petits boutons dont l'assemblage constitue des plaques rouges, pustuleuses ou vésiculaires plus ou moins grandes, presque toujours accompagnées de démangeaisons, qui se recouvrent ensuite d'une poussière farineuse, ou d'écailles, de croûtes, et, dans certains endroits, d'une sécrétion ichoreuse. On admet la prédisposition héréditaire aux dartres, et on indique, comme causes occasionnelles, les phlegmasies aiguës de la peau, la suppression de la transpiration de cet organe, l'oubli des saignées habituelles de précaution, la malpropreté, le défaut de nourriture, la chaleur, la sécheresse, l'humidité prolongée de l'atmosphère, un travail excessif, etc. Les affections dartreuses se manifestent fréquemment dans les régiments de cavalerie après une campagne très-dure. Les dartres, dont le début est une irritation et dont l'état chronique s'annonce par une rougeur violacée, constituent une affection assez commune dans le cheval. Elle est presque toujours opiniâtre, sans mettre cependant en danger la vie de l'animal. Le caractère le plus saillant de cette maladie cutanée, et celui qui la distingue de toutes les autres, c'est qu'elle occupe un espace circonscrit et comme séparé des parties saines par une ligne de démarcation. On ne sait pas encore d'une manière certaine si les dartres sont ou non contagieuses; il y en a peut-être qui le sont, d'autres qui ne le sont pas. Quoique la nature du mal semble être constamment la même, on a eu égard à certaines circonstances particulières, et on a divisé les dartres en plusieurs variétés, qu'on peut réduire à deux pour le cheval : celle des *dartres furfuracées* ou *farineuses*, et celle des *dartres crustacées* ou *croûteuses*. La première variété est la plus commune, la moins grave : elle se montre le plus souvent sur les points où la peau est le plus rapprochée des os; quelquefois elle paraît en même temps que la gale, et s'annonce par une infinité de petits boutons rapprochés, accompagnés d'une légère



Dauw.

démangeaison, de la chute des poils, et formant communément des plaques rondes à bords proéminents; l'épiderme est à peine rouge, et il s'en échappe une poussière farineuse semblable à des particules de son; la santé de l'animal dartreux ne parait pas altérée, son appétit s'accroît même plutôt que de diminuer, et il montre du désir pour l'accouplement. La seconde variété est caractérisée à son apparition par une multitude de petites pustules plates et peu apparentes, d'où il sort, lorsqu'elles se rompent, un liquide ichoreux, qui, devenant concret, forme sur la peau des croûtes irrégulières, tantôt grises, tantôt jaunâtres. La dartre crustacée ne cause qu'une légère démangeaison, mais souvent elle s'ulcère; sa durée est ordinairement longue. On a des exemples de cette variété de dartres, qui, après avoir duré plusieurs années, ont disparu pour reparaître plus tard. Lorsqu'on laisse invétérer les dartres, surtout sur de vieux chevaux, il n'est pas extrêmement rare de les voir résister à tous les efforts de l'art. En entreprenant la cure des affections dartreuses, il est indispensable de ne pas négliger les moyens hygiéniques, tels que les aliments sains, la propreté, des habitations salubres, un exercice ou des travaux modérés. Quant à la partie malade, on la lave avec de la lessive tiède et du savon, on la frotte vigoureusement avec la brosse, répétant cette opération pendant plusieurs jours, s'il le faut, pour décrasser et assouplir la peau. Après cela, on passe à l'application des topiques. Les vapeurs aqueuses, les lotions et les fomentations émollientes, conviennent pour toutes les dartres; mais il est bien rare qu'elles suffisent seules à la guérison. On regarde comme très-utiles à cet effet les eaux sulfureuses, le soufre ou le sulfure de soude et celui de potasse combinés avec de la graisse sous forme d'onguent, l'huile empyreumatique, l'eau de chaux, la solution de deutochlorure de mercure (sublimé). Les rubéfiants et les vésicatoires mis sur la dartre en procurent quelquefois aussi la guérison. Il n'est cependant pas indifférent de recourir à l'une ou à l'autre de ces diverses indications. Si, en employant les médicaments les plus énergiques, on s'aperçoit d'une aggravation dans le mal, il peut être nécessaire de revenir aux adoucissants, et même d'appliquer des narcotiques. Au reste, la cure locale doit être aidée par un traitement qui exerce une action générale sur l'économie animale. On emploie dans ce but la saignée, les médicaments propres à exciter les fonctions des organes sécréteurs, comme les diurétiques, les purgatifs, ainsi que le sulfure de mercure et d'antimoine, à la dose de 15 à 30 gram. pour le cheval de taille ordinaire. Nous avons dit que les dartres sont sujettes à récidive; il est, par conséquent, convenable de continuer leur traitement pendant quelque temps après leur disparition. Voy. Antidartreux. La nomenclature de Willau, pathologiste anglais, étant aujourd'hui préférée à l'ancienne, le mot *dartre* n'a plus une signification précise, et ses diverses variétés constituent des affections distinctes, qui ont pour caractère primitif l'une des huit lésions élémentaires que l'on rencontre dans toutes les maladies de la peau. Ces lésions sont des *papules*, des *squames*, des *exanthèmes*, des *bulles*, des *pustules*, des *vésicules*, des *tubercules*, des *taches*. C'est à MM. Bouley et A. Paté que la médecine vétérinaire doit les premiers et récents essais de l'application de la méthode de Willau, pour l'étude des maladies cutanées chez le cheval; mais les observations sont encore en trop petit nombre pour que nous puissions recueillir à présent les avantages que procurera plus tard cet important travail.

DARTREUX, EUSE. Qui tient de la *dartre*. Voy. ce mot.

DAUW ou ONAGGA. s. m. *Equus montanus*. Animal du genre Cheval. Voy. ce mot. Cette espèce tient le milieu entre le *zèbre* et le *couagga*, et semble être la dernière connue. Elle se rapproche davantage du dernier par ses formes et ses proportions, et, quant à son pelage, elle rappelle mieux la robe caractéristique du premier. Le *Dictionnaire universel d'histoire naturelle* (1843) nous fournit ces détails et les caractères suivants : La taille du *dauw* est à peu près de 1 m. 11 cent. (3 p. 4 pouces) au garrot; sa longueur de 1 m. 55 cent. (4 p. 8 pouces). Le fond du pelage est isabelle sur les parties supérieures, blanc aux parties inférieures. Le dessus du corps est tout entier rayé de rubans noirs ou bruns, transverses en avant et obliques en arrière, se ramifiant et s'anastomosant surtout dans le milieu du corps. Le bout du museau est noir, et il en part quatorze rubans noirs. Sept de ces rubans, se dirigeant en dehors, se réunissent sur le chanfrein à un nom-

bre égal de lignes de même couleur, qui partent à angle presque droit du sommet de la tête, et viennent former, avec les premières, des espèces de losanges. Les autres se dirigent obliquement sur les joues, pour se réunir aussi à angle droit avec d'autres bandes venant de dessous les mâchoires. Les rubans noirs du cou se prolongent sur la crinière, en sorte qu'elle est alternativement noire et blanche. Le dernier ruban du cou se divise sur le bras en un chevron dans lequel s'en inscrivent trois ou quatre autres. La queue est toute blanche. Tout ce pelage est ras, si on excepte la queue et la crinière. Celle-ci est raide et ne retombe pas, comme dans le cheval, sur les parties latérales du cou. Il y a de la différence entre le mâle et la femelle; le premier est plus petit, et ses rubans sont moins teintés de brun. L'un et l'autre n'ont des châtaignes qu'aux membres antérieurs. Il existait à la ménagerie du Muséum de Paris un mâle et une femelle du dauw, en pleine santé, et depuis plusieurs années. Ils y ont même propagé; et, au mois de septembre 1842, la femelle mit bas un poulain devenu ensuite fort beau. Ces animaux recevaient avec plaisir les soins de leur gardien, qu'ils reconnaissaient très-bien. Cependant ils étaient loin d'avoir perdu le souvenir et l'amour de leur ancienne indépendance, et, dans un accès de colère, l'un d'eux cassa la cuisse à l'homme qui le soignait. Mais de pareils accidents arrivent même aux gens qui soignent les chevaux ; et nous n'en restons pas moins convaincus, dit l'auteur de l'article du *Dictionnaire* précité, que le dauw, comme tous ses congénères, pourrait être soumis à notre empire. Peut-être même, à cause de la force de ses membres, qui semblent annoncer à la fois beaucoup de vigueur et de légèreté, pourrait-on en retirer des avantages au moins pareils à ceux qu'on a trouvés en Orient dans la domestication de l'onagre. Aujourd'hui encore, la Ménagerie possède plusieurs dauws d'âge et de sexes différents, dont quelques-uns sont nés dans cet établissement. On y voit même en ce moment une jeune femelle dont le père est lui-même un des produits de la Ménagerie. — Le dauw sauvage habite le cap de Bonne-Espérance, et, sans doute, une étendue considérable de l'Afrique montagneuse.

DAVIER A BASCULE. Cet instrument, dont la puissance comme levier est considérable, est formé de deux longues et fortes branches, courbées en plusieurs sens, et portant chacune un manche en bois à leur extrémité. Ces branches s'articulent et donnent ensuite naissance aux mors, lesquels sont courts, épais et offrent de grosses cannelures à leur face interne. L'une des extrémités du rivet qui traverse et réunit les deux branches, présente un gros chaton arrondi. Le *davier à bascule* sert à extraire les dents du cheval.

DÉBATER. v. Oter le bât de dessus le dos d'un cheval, d'un mulet, d'un âne.

DÉBILITANT. adj. et s. En lat. *debilitans*, de *debilis*, faible. Nom générique appliqué à tous les agents et à toutes les causes qui tendent à affaiblir les forces vitales et à modérer l'activité des organes. Les médicaments *débilitants*, qu'on nomme aussi *antiphlogistiques*, diminuent la chaleur, la sensibilité, la motilité des parties sur lesquelles ils agissent, et régularisent le mouvement des fluides en apaisant l'irritation des tissus. Ces médicaments sont toujours employés dans le but, soit de soustraire les parties souffrantes à l'action des causes capables de déterminer chez elles une trop grande excitation, soit de les rendre moins sensibles à cette excitation. Ils conviennent pour combattre les maladies inflammatoires et toutes celles caractérisées par l'exaltation des forces vitales. Mais l'abus qu'on en ferait pourrait amener l'épuisement des forces, l'affaiblissement de l'économie, et rendre par conséquent les convalescences trop longues. Parmi les débilitants, il en est qui ramollissent, relâchent les tissus des organes, et font cesser plus ou moins directement l'irritation et la douleur ; d'autres agissent principalement sur l'appareil de la circulation, ralentissent le cours du sang et modèrent la production de la chaleur animale. *Régime débilitant*, *régime antiphlogistique*, *traitement antiphlogistique*. Les principaux antiphlogistiques sont les saignées locales ou générales, les boissons acidulées, les topiques émollients, la diète plus ou moins rigoureuse, etc.

DÉBILITATION. s. f. Résultat de l'action des causes débilitantes sur l'économie, et de la soustraction des matériaux de l'organisme par des déperditions.

DÉBILITÉ. s. f. Du lat. *debilitas*. Grande faiblesse ; diminution ou épuisement des forces vitales.

DÉBOITEMENT. s. m. En lat. *depulsio*. Dis-

location des os. Synonyme vulgaire de *luxation*.

DÉBOITER. v. On le dit vulgairement pour disloquer un os, le faire sortir de la place qu'il occupe ordinairement. *La chute que ce cheval a faite lui a déboîté un os.* — On dit aussi *se déboîter*. Les os ne se déboîtent qu'avec beaucoup de douleur.

DÉBORD. s. m. Ceux qui conduisent des voitures appellent *débord*, le passage du pavé au bas côté. *Prenez garde au débord. Les débords de cette route sont mauvais.*

DÉBOUCHER. v. (Maréch.) C'est, comme le nom l'indique, la réouverture de la contre-perçure bouchée par le martelage, nécessité pour donner l'ajusture au fer.

DÉBOUCLER. v. En lat. *diffibulare*. Oter les boucles qu'on avait mises à une jument pour empêcher qu'elle ne fût saillie. Voy. BOUCLEMENT.

DÉBOURRER LES ÉPAULES. Voy. ÉPAULE, 2e art.

DÉBOURRER UN CHEVAL. Commencer à rendre ses mouvements souples et liants. Les écuyers, en général, recommandent le trot comme le meilleur moyen de *débourrer un cheval*. M. Baucher croit que le travail en place et l'allure du pas amènent constamment une réussite plus prompte. « En effet, dit-il, ce n'est pas une action rapide qu'il faut exiger du cheval ; ce sont des positions conformes et propres aux différentes allures ; et quand, par des flexions en place, on a préparé son encolure à prendre ces positions, il est facile de donner un jeu régulier et soutenu aux articulations. » Puis il ajoute : « Mais si je trouve mauvaise la manière dont on débourre les chevaux, je trouve bien plus pernicieuse encore l'habitude d'en abandonner le soin à des casse-cou qui n'entendent rien à l'équitation, et qui permettent au cheval des emplois de forces aussi nuisibles à son éducation morale qu'à son éducation physique. »

DÉBRIDEMENT. s. m. (Path.) Opération qui consiste à inciser, au moyen de l'instrument tranchant ou des caustiques, des tissus vivants qui étranglent ou compriment d'autres tissus. Dans tous les cas, le bistouri doit être préféré. On pratique le *débridement* lorsque le gonflement inflammatoire des parties sous-jacentes est empêché par des brides membraneuses peu extensibles, sus-jacentes, ou quand, dans un abcès, l'écoulement purulent est empêché par des brides. Dans les plaies profondes, on doit débrider dès que l'accident a lieu, ou, au moins, au moment de l'inflammation. Dans les javarts tendineux, on ouvre quelquefois la gaine du tendon fléchisseur. On *débride* dans les hernies étranglées, lorsque l'anse intestinale est resserrée dans l'anneau inguinal, qui empêche la circulation ; dans le paraphymosis, on débride le fourreau pour faciliter la rentrée du pénis, etc. L'incision doit toujours être faite dans la direction des fibres des tissus. Le débridement empêche l'étranglement, diminue la douleur et modère l'inflammation, tant par le relâchement des parties, que par le sang qui s'échappe des tissus incisés.

DÉBRIDEMENT. s. m. (Équit.) Action de débrider, d'ôter la bride à un cheval. Voyez DÉBRIDER, 2e art.

DÉBRIDER. v. (Chir.) Voy. DÉBRIDEMENT, 1er art.

DÉBRIDER. v. (Équit.) Oter la bride de la tête du cheval. Pour *débrider*, le cavalier décroche la gourmette, déboucle la muserolle, puis la sous-gorge, avance les rênes de la bride et du filet sur le dessus de la tête en les passant par-dessus les oreilles ; ôtant la bride de la tête du cheval, il la passe dans le bras gauche pour avoir la facilité de mettre le licou, qu'il doit tenir tout prêt avant de débrider ; il passe ensuite les rênes du filet sous le dessous de la tête, les rênes de la bride par-dessus, et fait un tour au-dessous du frontal et le dessus de tête, afin de pouvoir suspendre la bride à sa place.

Sans débrider, signifie parcourir à cheval un espace plus ou moins long, sans s'arrêter.

DÉCANTER. v. En lat. *infundere*. Se dit en pharmacie de l'action de verser doucement une liqueur au fond de laquelle s'est fait un dépôt.

DÉCHARGÉ, ÉE. adj. Se dit d'un cheval dont la taille et l'encolure sont fines, ce qui contribue beaucoup à sa beauté.

DÉCHARGÉ D'ENCOLURE. Voy. ENCOLURE.

DÉCHARGER LA VUE. Voy. SALIÈRES.

DÉCHARNÉ, ÉE. adj. Se dit de la tête, lorsqu'au lieu d'être sèche, ce qui est une beauté, elle est dépourvue de toute chair, ce qui constitue une défectuosité. Voy. TÊTE.

DÉCHIREMENT. s. m. DÉCHIRURE. s. f. En lat. *dilaceratio*. Solution de continuité des

tissus, dans laquelle les bords de la division sont pour l'ordinaire frangés et inégaux.

DÉCHIREMENT DES LIGAMENTS ET DES TENDONS DU PIED. Voy. MALADIES DU PIED.

DÉCLIN. s. m. En lat. *morbi declinatio*. Se dit de cette période des maladies où, après avoir acquis leur plus grand accroissement, elles deviennent peu à peu moins violentes et moins intenses, jusqu'à la convalescence.

DÉCLIVE. adj. En lat. *declivis*, qui est incliné, qui va en pente. En chirurgie, on appelle *partie déclive* d'une plaie, sa partie inférieure ou sa partie la plus basse.

DÉCOCTION. s. f. En lat. *decoctio* ou *decoctum*. Ce dernier mot est usité même en français. Solution des principes solubles des substances médicamenteuses dans les liquides à l'aide de la chaleur, que l'on opère dans des vases de cuivre étamés ou non étamés; les bois, les racines, les écorces, sont les substances soumises à la *décoction*, le plus souvent dans l'alcool, l'éther, le vin, le vinaigre, l'huile, etc. Suivant leurs dissolvants, elles prennent différents noms et servent à différents usages.

DÉCOCTUM. Voy. DÉCOCTION.

DÉCOLLEMENT. s. m. En lat. *deglutinatio*. On le dit de l'état d'un organe séparé des parties auxquelles il était naturellement adhérent. *Décollement du placenta*.—*Décollée*, se dit de la peau séparée des parties sous-jacentes, par une brûlure, un abcès, etc.

DÉCOLLEMENT DE L'IRIS. Voy. MALADIES DE L'IRIS.

DÉCOMPOSÉ, ÉE. adj. Se dit d'un corps mixte qui se trouve réduit à ses principes. Voy. PUTRÉFACTION.

DÉCOMPOSITION. s. f. En lat. *decompositio*. Destruction d'un corps par la séparation des éléments dont il était constitué.

DÉCOURBER. v. Dételer des chevaux attachés à des cordages pour tirer un bateau.

DÉCOUSU. adj. Se dit, en termes de haras, des produits qui, provenant d'accouplement entre un étalon et une jument dont la conformation offre des défectuosités par *excès* et par *défaut*, présentent dans l'ensemble de leur structure, ou dans quelque partie importante de leur corps, ces mêmes caractères. *Cheval décousu*. Voy. APPAREILLEMENT.

DECUBITUS. s. m. Mot lat. conservé en français pour exprimer l'attitude dans laquelle le corps de l'animal repose lorsqu'il est couché sur un plan plus ou moins horizontal. Le *decubitus*, dans les maladies, offre au vétérinaire la mesure des forces du malade, et indique le degré d'altération et de lésion organique du corps.

le DEDANS. Tout ce qui pour le cavalier est du côté de l'intérieur du manége, et le côté sur lequel le cheval tourne en maniant, se nomme le *dedans*. S'il tourne à droite, la main, le talon et la jambe droite du cavalier, sont la main, la jambe et le talon du *dedans*; il en est de même de la tête, de l'épaule, de la jambe et de la hanche du cheval; s'il tourne à gauche, toutes ces *parties* gauches deviennent côté du *dedans*. *Dedans* est l'opposé du *dehors*.

Mettre la tête, l'*épaule* ou la *hanche en dedans*, c'est obliger l'animal à pousser ces parties du côté où il doit tourner, soit à droite, soit à gauche.

Mettre dedans, signifie, en parlant du cheval, le mettre bien dans la main et dans les talons; et l'on dit *mettre la tête et les hanches dedans*, pour dire le passager, le porter de biais ou de côté sur deux lignes. Voy. DEHORS.

En termes de course de bague, *dedans* se dit de l'action d'enlever la bague; ainsi, *avoir deux, trois dedans*, signifie avoir enlevé la bague deux ou trois fois.

DÉFAILLANCE. s. f. En lat. *animi defectio*, ou *deliquium*. Diminution soudaine et plus ou moins apparente de l'action du cœur; c'est le premier degré de la *syncope*.

DÉFAIT. adj. On le dit d'un cheval maigre, qui a perdu son embonpoint. *Cheval défait*.

DÉFAUT. s. m. En lat. *vitium*, imperfection. Les *défauts*, dans les chevaux, sont considérés généralement comme tenant à la *conformation* ou au *caratère* de l'animal. Dans le premier cas, le cheval ne se porte à la désobéissance que parce qu'il manque de force, de puissance, pour exécuter ce qu'on lui demande. Dans le second, il ne se révolte que par mauvaise volonté. Il est donc important, avant de chercher à corriger un défaut, d'en connaître la cause, afin de ne point employer des moyens de correction qui pourraient augmenter le mal en donnant au cheval des vices qu'il n'avait pas auparavant. Certains défauts ne sauraient être corrigés entièrement; le talent consiste à les connaître, et l'art à les diminuer, ou du moins à en empêcher les pro-

grès. L'homme de cheval ne doit point oublier que les moyens principaux, moyens propres à corriger les défauts des chevaux, sont sujets à une infinité de modifications que l'intelligence et l'expérience seules peuvent lui suggérer; car on entreprendrait en vain de les prévoir et de les décrire. Cependant, il est à observer que presque toutes les défenses des chevaux n'étant dangereuses que lorsqu'ils résistent à l'action des jambes du cavalier, on doit se proposer principalement de les déterminer à se porter en avant. Ce sujet a été traité par le *Cours d'équitation de Saumur*, 1830, et les quelques pages qui s'y trouvent consacrées seront transcrites ici sans y apporter le moindre changement. A l'article *Défense d'un cheval*, nous entrerons dans de nouveaux développements.

Des chevaux bien conformés et vigoureux. Ces chevaux sont presque toujours obéissants et aisés à conduire; la raison en est dans leur force, qui leur permet d'obéir avec aisance à tout ce que le cavalier leur demande. Communément, les sauts sont les seuls déréglements auxquels ils se livrent. Si l'on veut trop les contraindre, les forcer à passer ou à tourner dans un lieu où quelque objet les aura effrayés, alors ils emploient franchement leurs forces pour se défendre. Le cheval qui médite un saut est obligé de diminuer la vitesse de son allure et de rassembler ses extrémités sous son centre de gravité, afin de pouvoir prendre l'élan nécessaire. Le cavalier s'aperçoit facilement de son intention; s'il occupe le cheval en jouant avec les rênes, s'il le pousse vigoureusement en avant en fermant les jambes au moment où il veut rassembler ses forces, il préviendra la faute. La gaule doit suppléer aux jambes, si le cheval ne les connaît pas assez. Mais il est rare que les chevaux sautent droit devant eux, et les sauts de travers sont plus difficiles à prévenir que ceux en avant. La correction consiste à redresser le cheval avec la rêne à laquelle il voulait se soustraire, à le porter en avant avec la jambe opposée, en opposant toujours les épaules aux hanches, en le châtiant même de la gaule derrière les sangles, ou de l'éperon, s'il est à un degré d'instruction qui permette de s'en servir. On rencontre parfois dans les remontes, des chevaux qui, gâtés par de mauvais cavaliers, sont devenus colères et rétifs. C'est alors qu'il faut redoubler de patience et d'adresse pour les corriger. On cherche à reconnaître en quels lieux et sur quelle espèce de terrain ils ont été *maltraités* et ont *bravé* leur cavalier, afin d'éloigner d'eux tout ce qui les effraye ou les irrite, ou tout ce qui peut le leur rappeler. Le travail à la longe, les leçons de manége, les promenades, les caresses sont employés tour à tour; enfin, on les amène à son but par de longs détours, évitant avec le plus grand soin toute occasion où l'on serait obligé de leur céder par prudence ou malgré soi. Ce qui le plus souvent augmente les difficultés pour corriger les défauts de ces chevaux, c'est qu'ordinairement ils ont une mauvaise bouche. On a cru les dompter par de violentes actions de la main, et en leur donnant les mors les plus durs; mais on n'a obtenu que de détruire toute la sensibilité des parties sur lesquelles le mors agit. Il faut remettre de pareils chevaux à l'usage du bridon seul, pendant longtemps, afin de donner le temps aux tissus meurtris et recouverts de callosités, de reprendre leur élasticité et leur sensibilité naturelles. Dans les premiers temps, on doit même leur laisser le caveçon avec la longe de main, que le cavalier tient et emploie à propos pour calmer le cheval, et laisser encore mieux reposer la bouche. Lorsqu'enfin on leur *redonne* le mors, il faut qu'il soit très-doux, et suivre la même marche progressive que pour les jeunes chevaux ordinaires.

Des chevaux faibles ou mal conformés. Lorsque la faiblesse ou la mauvaise conformation, seules ou réunies, sont la suite des fautes et des défenses des chevaux, on peut les prévenir en ne leur demandant que ce qu'ils peuvent faire; mais si malheureusement un tel cheval est tombé dans des mains ignorantes, il faut bien du temps et de l'*art* pour le corriger des défauts qu'il a contractés. Le cheval qui refuse d'obéir faute de moyens, bien loin d'être corrigé pour cette défense, doit être traité avec beaucoup de douceur et les plus grands ménagements; car si on veut le forcer d'obéir, non-seulement on n'y réussira pas, puisqu'il ne le peut, mais encore on le fera se défendre, ce qui l'épuise et le ruine davantage. Il faut donc attendre du temps et de l'exercice ce que la nature lui a refusé, c'est-à-dire qu'il se développe et se fortifie. La leçon du trot, employée avec modération, peut y contribuer beaucoup en le mettant en équilibre, ce qui lui facilite les moyens de suppléer à ce qui lui manque. On doit exercer

ces chevaux peu et souvent, mais jamais à la longe.

Des chevaux qui s'arrêtent et refusent d'avancer. Il est des chevaux qui s'arrêtent tout court, jetant les épaules dans le mur et la croupe en dedans, sans vouloir avancer ni reculer. Plusieurs raisons peuvent occasionner cette défense. Si le cheval est effrayé par quelque objet ; si le cavalier exige trop de vitesse et d'allongement dans l'allure ; si les reprises sont trop longues et que le cheval n'y puisse fournir, soit parce qu'il est abandonné sur les épaules, soit qu'il n'ait pas assez de force, alors il se révolte contre les aides. Il est souvent entretenu dans cette défense par la faute que la surprise fait commettre au cavalier, qui est de porter le corps en avant, ou d'avoir de l'incertitude ou du vacillement dans la partie mobile supérieure ; il faut donc que le cavalier ait grande attention de fixer son corps dans cet arrêt subit, en soutenant les reins, en relâchant les parties inférieures, en se liant au cheval. Il doit alors se servir des moyens indiqués pour faire partir le cheval, en observant de n'allonger que proportionnellement à sa structure et à sa souplesse, diminuant à propos l'allure, et cessant même le travail dès qu'il a obtenu l'obéissance, afin de ne pas s'exposer à de nouvelles défenses, si ces défenses proviennent de manque de moyens. Si le cheval est effrayé de quelque objet, il faut, avec beaucoup de douceur, le mener sur ce qui l'a épouvanté ; au besoin faire approcher de cet objet un cheval dressé, afin de faire remarquer au jeune animal qu'il n'a rien à craindre, et ensuite l'en faire approcher seul. Les défectuosités de la vue portent aussi les chevaux à se défendre. Les objets les plus ordinaires, suivant la manière dont ils se présentent à eux, leur apparaissent sous des formes qui leur inspirent de la frayeur. Ce défaut cause souvent bien des désordres, parce que le cavalier, ne voyant rien de susceptible d'étonner l'animal, attribue sa résistance à sa malice, et applique le châtiment où il eût fallu encourager et donner de la confiance. Le cheval maltraité cédera peut-être, mais comme sa vue ne s'améliore pas, doublement effrayé, à la première occasion, de ce qu'il voit et de la crainte du châtiment, il perdra la tête et se livrera à toutes sortes de défenses. Si, au contraire, on emploie la douceur et, si l'on peut le dire, la persuasion, l'animal prendra confiance dans son cavalier, et se rassurera par la certitude qu'il ne risque rien en cédant aux moyens qui l'ont déjà conduit une autre fois à reconnaître son erreur. Au reste, la nature de ce défaut doit avertir de ne pas prétendre y remédier complétement.

Des chevaux qui se cabrent et font des pointes. Cette faute est dangereuse ; elle est souvent occasionnée par la trop grande sensibilité de la bouche, inquiétée par les mains du cavalier qui, travaillant avec trop de force, rejette le poids de l'avant-main sur l'arrière-main. Les chevaux colères, que l'on veut former à l'obéissance et redresser, sont sujets à se cabrer pour chercher à se soustraire à ce qu'on exige d'eux. Il faut s'appliquer à prévenir leur intention, ce qui est très-possible, parce qu'il est nécessaire que les jambes de derrière du cheval viennent prendre un point d'appui sur le centre de gravité ; dans cet instant, on doit le porter vigoureusement en avant, et le châtier de la gaule en arrière de la botte. Mais si le cheval a été assez prompt pour qu'on n'ait pu le prévenir, ou si, malgré les aides et le châtiment, il a refusé d'aller en avant, il faut, lorsqu'il se cabre, lui *rendre tout* absolument, afin de ne pas s'exposer à le faire renverser, et lorsque les pieds de devant sont près de poser à terre, on doit le châtier vigoureusement de la gaule derrière la botte, ou des éperons, s'il les connait : mais il faut se défier de ce dernier châtiment, parce qu'il réussit beaucoup moins que la gaule avec les chevaux colères, et que souvent il les fait arrêter court et se défendre encore davantage. En saisissant l'instant qui vient d'être indiqué, il ne sera plus possible au cheval de se renverser ; parce que, pour se cabrer de nouveau, il faut qu'il prenne un nouveau point d'appui à terre, et, le châtiment faisant son effet auparavant, il sera obligé d'obéir. L'écuyer doit aussi faire usage de la chambrière, en châtiant le cheval à la croupe dans le même moment. Les jeunes chevaux qui commencent à avoir de la force dans les reins font des pointes par gaieté. Il en est qui ne s'élèvent qu'à une très-petite hauteur ; ceux-là ne sont nullement dangereux ; mais il est toujours prudent de ne pas leur en laisser contracter l'habitude, parce que les jarrets seraient bientôt ruinés. Ces chevaux sont ordinairement légers.

Des chevaux qui ruent. Il faut, règle géné-

rale, avec les chevaux *rueurs*, ne pas travailler trop en arrière avec les jambes, chasser beaucoup les hanches en avant, afin de les occuper et de les charger. Comme ces leçons sont très-fatigantes, elles doivent être très-courtes. Il est des chevaux chatouilleux que la seule approche des jambes du cavalier fait ruer; il faut tâcher d'amortir peu à peu cette sensibilité, et les accoutumer à la pression des jambes; il faut aussi veiller à ce qu'aucune partie du harnais ne puisse les gêner ou chatouiller. Il faut relever la tête du cheval qui rue, en se servant du filet, s'il est bridé, pour ne pas lui endommager la bouche. Il faut aussi tâcher de prévoir la faute et la prévenir en chassant le cheval en avant. Le châtiment des éperons réussit bien rarement avec les chevaux qui ruent; souvent, au contraire, il les excite à ruer plus fort, même à la seule approche des jambes. La gaule doit donc être préférée, mais elle doit agir sur les épaules et jamais sur la tête; car cette dernière correction n'aurait pas seulement l'inconvénient d'exposer les yeux du cheval, mais encore elle l'étourdirait, le rendrait incertain et souvent même rétif. L'écuyer doit aussi employer la chambrière pour le cheval qui rue, mais il ne doit pas l'en toucher à la croupe; car le cheval répondrait à ce moyen en ruant plus fort. Les chevaux ne ruent presque jamais droit, mais communément en jetant les hanches soit à droite, soit à gauche. Si, comme cela arrive ordinairement, le cheval, au lieu de céder à la jambe qui tend à le redresser, y résiste et rue encore plus fort, il faut opposer les épaules aux hanches, c'est-à-dire porter les épaules du côté où le cheval jette ses hanches.

Des chevaux trop sensibles. La trop grande sensibilité des chevaux est non-seulement incommode, mais aussi quelquefois dangereuse; tous les objets qui les touchent font à peu près sur eux ce que le tact fait sur un homme chatouilleux, ce qui leur cause, lors de la pression des jambes, ou en cas de mouvements un peu vifs des mains, une surprise qui les fait se précipiter. Si ces mouvements sont répétés, on leur fait bientôt perdre la tête, et, le sentiment de la bouche étant surmonté par la crainte, ils tirent à la main et cherchent à s'en aller pour se dérober à la douleur. On doit sentir la nécessité de se laisser, pour ainsi dire, porter dans les commencements, de ne faire agir les mains et les jambes que rarement, et toujours avec cette finesse, ce liant et cette suite, sans lesquels on ne saurait parvenir à les familiariser avec les aides. L'âge et un travail bien dirigé dominent peu à peu l'excès de sensibilité, et le cheval reste fin et agréable; mais si on le mène rudement, il deviendra de plus en plus susceptible, tracassier, désagréable, et ne sera pas de longue durée.

Des chevaux ardents. Il est des jeunes chevaux qui ont de l'ardeur par la seule fougue de la jeunesse; d'autres en ont jusqu'à un âge très-avancé. Les premiers se corrigent facilement, si on ne les maltraite pas; l'âge et un travail modéré calment bientôt cet excès de vivacité, mais il n'en est pas de même des autres, attendu qu'il faut, en quelque sorte, réformer la nature, et qu'à mesure qu'on y travaille, les chevaux vieillissent et s'usent. Dans l'un et dans l'autre cas, comme le bruit qu'ils entendent, les objets qu'ils voient en mouvement, les excitent à sauter et courir, il faudra les mener à la promenade avec des chevaux sages, pendant longtemps au pas, plus tard au trot, et enfin au galop, lorsqu'on sera satisfait d'eux aux autres allures. Il faudra les faire aller d'abord les premiers; après quoi on les fera marcher à la hauteur des autres. En suivant cette gradation, par succession de temps on les fera rester derrière avec quelques-uns des plus sages, tandis que les autres poursuivront leur chemin, et à mesure qu'ils se calmeront, on diminuera le nombre de ceux qu'on laisse avec eux, jusqu'à ce qu'on soit parvenu à les pouvoir tenir tout seuls en arrière, sans qu'ils montrent de l'impatience, et qu'ils cherchent à rejoindre les autres. Dans les premiers temps, les chevaux qui ont devancé ceux restés en arrière doivent les attendre après quelques minutes de chemin, augmentant progressivement la durée de séparation, en sorte que le cheval resté en arrière ait toujours l'espoir de rejoindre les autres. Tout cheval ardent resté en arrière, et qui sera châtié à cause de l'ardeur qu'il témoigne, deviendra encore plus difficile à contenir par la suite, parce qu'il se souviendra qu'il est ménagé lorsqu'il est avec les autres, et maltraité en arrière. De tels chevaux ne doivent être montés que par des hommes froids, qui n'aient pas la main rude et laissent patiemment le cheval caracoler, trépigner, se traverser et bondir, mettant tous leurs soins à lui ménager la bouche en

le retenant, et sachant lui céder à propos pour mieux le maitriser. Ce n'est pas en retournant à l'écurie, ni lorsqu'un cheval ardent n'a pas encore jeté son premier feu, qu'il faut d'abord le laisser derrière les autres ; ce serait augmenter les difficultés ; on ne parviendra qu'à la longue à lui donner cette habitude.

Observation. Dans ce qui précède sur les moyens de remédier aux défenses les plus ordinaires aux chevaux, on a supposé que le défaut à corriger était pris à temps et pendant l'instruction du cheval. Mais s'il est invétéré par l'âge, ou même si l'on craint des désordres dangereux pour le cavalier, il faut faire usage de la grande longe, avec les attentions indiquées à la 1re leçon (Voy. Education du cheval), et joindre son secours aux moyens de correction qu'on vient de détailler. C'est à l'écuyer à savoir entremêler à propos ces différentes ressources. Voy. aussi Défense d'un cheval.

DÉFAUTS D'APLOMB. Voy. Défauts extérieurs ou de conformation.

DÉFAUTS EXTÉRIEURS ou DE CONFORMATION. On doit entendre par ces expressions, les défauts provenant de l'irrégularité ou de la faiblesse, soit naturelle, soit accidentelle de certaines parties du corps ou des membres. Les défauts d'aplomb sont naturels ; on les désigne comme suit : *bas-jointé du devant, bas-jointé du derrière, brassicourt, cagneux du devant, cagneux du derrière, campé du devant, campé du derriere, crochu, droit-jointé du devant, droit-jointé du derriere, genoux creux, genoux de bœuf, genoux trop ouverts, jarrets trop ouverts, panard du devant, panard du derriere, serré du devant, serré dans ses membres, sous-lui du devant, sous-lui du derrière, trop ouvert du devant, trop ouvert du derrière.* Voy. ces articles. Quelques auteurs considèrent ces défauts comme des *tares.*—Les autres défauts qu'on peut rencontrer dans le cheval sont désignés aux articles concernant les parties auxquelles ils correspondent, ou à celui intitulé *Défectuosités.* Voy. ce mot, et Défauts intérieurs.

DÉFAUTS INTÉRIEURS. Ces défauts proviennent du *caractère* ou *du naturel* du cheval. Ce sont : la *timidité*, la *lâcheté*, la *paresse*, l'*impatience*, la *colere*, la *malice*, auxquels on peut ajouter la *mauvaise volonté*, et les *mauvaises habitudes.* Voy. ces différents articles. Tous ces défauts sont la source de cinq vices essentiels et d'une dangereuse conséquence. Voy. Vices des chevaux, Transmissions héréditaires et Défense d'un cheval.

DÉFÉCATION. s. f. Du lat. *de*, hors et *fæces*, lie. Excrétion des matières fécales ; action par laquelle ces matières amassées dans le rectum sont expulsées au dehors.

DÉFECTUOSITÉS. s. f. pl. En lat. *vitia*, défauts, manquements. Absence d'une ou plusieurs des conditions qui indiquent la beauté. Les *défectuosités* diffèrent des défauts en ce que ceux-ci nuisent d'une manière plus générale et plus constante aux qualités dont dépend un bon service. Les défectuosités naturelles des parties qui constituent le cheval ayant été généralement définies à chaque article correspondant, nous ne ferons que rappeler ici celles qui intéressent plus particulièrement le cheval de selle.

Tête trop longue, dite *tête de vielle.* La disproportion de cette tête avec les autres parties de l'animal la rend lourde, pesante à la main, et l'excès de son volume augmente outre mesure l'action des branches du mors sur les barres.

Tête trop courte. Cette tête est défectueuse par cela même qu'elle se trouve en désaccord avec le reste du corps. Il en résulte que l'effet du mors est moindre ; inconvénient qui aura plus de gravité si les barres sont peu élevées, rondes et endurcies.

Encolure longue. L'excès de son poids rend les extrémités antérieures plus chargées au détriment de celles postérieures, que la disposition de l'encolure attire en avant.

Encolure droite et horizontale. Cette encolure fatigue excessivement le devant, et occasionne aux muscles et aux ligaments des tiraillements continuels.

Encolure longue, maigre et effilée. Les chevaux en qui elle est ainsi conformée sont faibles et battent sans cesse à la main ; ils ne peuvent soutenir un appui ferme. L'encolure servant d'intermédiaire entre la main du cavalier et la bouche du cheval, il s'ensuit que trop de sensibilité ou trop de raideur influent nécessairement sur la bonté et la sensibilité de la bouche.

Encolure trop courte et épaisse. Cette encolure trop chargée rend le cheval pesant à la main, et oblige le cavalier à employer souvent la force pour le conduire, ce qui occasionne l'endurcissement des barres.

Encolure courte et grêle. Trop faible pour

soutenir la tête dans ses mouvements, elle manque d'action suffisante sur la colonne vertébrale pour la direction à donner à la masse.

Excès de hauteur du corps. Lorsqu'il ne provient que de l'amplitude du corps et principalement de la poitrine, l'animal est dépourvu de toute légèreté et ne présente qu'une masse lourde et informe. S'il naît de la longueur exagérée des jambes, les membres sont si faibles qu'ils ne peuvent résister au moindre travail ; et lorsque l'excès de hauteur a sa source dans les deux causes ensemble, il n'est pas douteux que la ruine de l'animal ne soit beaucoup plus prochaine.

Défaut de hauteur du corps. S'il provient du peu de capacité de la poitrine, il occasionne la gêne des viscères de cette cavité, et si c'est de la brièveté des membres, la progression de l'animal en sera évidemment plus raccourcie, et il se ruinera beaucoup plus tôt, si, par compensation, il multiplie ses mouvements.

Corps trop long. Cette défectuosité produit une prompte fatigue des muscles, qui sont portés à un degré d'extension au delà duquel leur élasticité et leur jeu passent de l'excès d'action à l'inertie qui en est la suite.

Corps trop court. Lorsque le corps de l'animal est trop court, sa force est naturellement plus grande, mais ses réactions sont dures et ses allures moins liantes.

Cheval ensellé. L'avant-main en semble plus beau, parce que le garrot paraît plus élevé, mais la colonne vertébrale en est incontestablement plus faible. Dans toutes les actions qui requièrent de l'ensemble, et surtout après un exercice plus ou moins rapide, le cheval ensellé n'exécute plus l'arrêt avec fermeté ; il vacille et se traverse, à moins que, à force d'art, la précision et la finesse de la main du cavalier ne communiquent à l'animal ce qui lui a été refusé par la nature.

Poitrine trop longue. Ce défaut charge le devant d'un très-grand poids. De là le manque de liberté des épaules et des membres, lors même que ces membres auraient l'épaisseur qui indique la force.

Croupe trop longue. Par l'extension des os de cette partie, le corps du cheval forme un bras de levier trop long, tendant à plier les vertèbres lombaires en contre-bas et à faire obéir la croupe au fardeau. Pour se délivrer de ce poids, les chevaux en qui ce défaut existe s'efforcent, par un mouvement automatique et totalement contraire à cet effet, de voûter l'épine en contre-haut, et la plupart forgent, s'atteignent, s'attrapent, etc.

Extrémités postérieures trop courtes. Ce défaut produit la raideur dans l'arrière-main, et par conséquent la gêne et la lenteur dans la marche.

Extrémités postérieures trop longues. Même inconvénient sur la colonne que ceux qui sont le résultat de trop de longueur de la croupe. Dans les allures vives, la masse est chassée en avant avec plus de célérité et plus de force, mais les extrémités antérieures s'en trouvent surchargées comme dans les chevaux bas du devant, ce qui les oblige à des efforts plus violents pour le *relevé* et le *soutien* de la machine, à la suite de chaque percussion opérée par le membre postérieur.

Pour les défectuosités du pied, voy. PIED, 2e art.

se DÉFENDRE. Se dit d'un cheval qui résiste, en sautant et en reculant, à ce qu'on veut qu'il fasse. C'est souvent un signe qu'il n'a pas assez de force pour l'exécuter. Voy. DÉFENSE D'UN CHEVAL.

se DÉFENDRE DES LÈVRES. C'est la même chose que *s'armer de la lèvre*. Voy. s'ARMER.

DÉFENSE D'UN CHEVAL. Pour le cheval à l'état libre, la *défense* (en lat. *tuitio*) consiste dans les moyens dont il fait usage contre les attaques des animaux carnassiers ou de l'homme. A cet effet, il emploie la course, la ruade et les coups de dent. La ruade et les coups de dent lui servent aussi dans les attaques avec ses semblables.

Au manége, on appelle *défense d'un cheval*, la manière ou l'action par laquelle le cheval résiste ou se refuse à ce que le cavalier lui demande. Plusieurs causes peuvent être la source de cette désobéissance. Ce sont : l'*ignorance*, la *faiblesse* ou le *manque d'haleine*, la *mauvaise vue*, la *souffrance*, la *folie*, l'*immobilité*. L'ignorance peut dépendre du cheval, tout aussi bien que du cavalier. Chez le jeune cheval elle produit une défense toute de gaieté ou de surprise, qui se manifeste par des bonds successifs provoqués par la sensibilité que son dos et ses reins éprouvent lorsqu'il n'est pas encore habitué à porter le poids du cavalier. On ne doit pas employer des moyens violents pour réprimer ces premiers écarts, sans quoi l'on fausserait l'aplomb du cheval, qui prendrait alors un caractère de

défense habituelle dans la même position. C'est souvent à la maladresse de ceux qui ont commencé les jeunes chevaux, que l'on doit attribuer la majeure partie des défenses de ceux-ci. Elles proviennent aussi très-souvent de ce qu'ils ont été montés trop tôt. N'étant pas encore assez formés, le travail qu'on leur demande est peut-être au-dessus de leurs forces, ce qui leur affaiblit les reins et les jarrets. L'indocilité de ces animaux peut également provenir de ce qu'ayant contracté l'habitude d'être en liberté dans les haras et d'y suivre leur mère, ils ont de la peine à supporter les premières leçons qu'on leur donne quand on veut les dresser. Dans tous ces cas, le principe est de n'exiger rien au-dessus des forces du cheval, de ne jamais lui rien demander de compliqué, de le forcer à conserver l'équilibre qu'il perd en se défendant, et de lui indiquer, avec lenteur et progression, ce qu'il doit faire. On a proposé aussi la longe et le caveçon comme moyens de correction pour les défenses. La saccade du caveçon, portant sur le chanfrein, relève la tête du cheval qui bondit et met la tête entre les jambes. Si, pour se soustraire à des exigences qui l'importunent, le jeune animal ne peut ni bondir ni pointer, il marchera avec incertitude, s'arrêtera, s'attachera aux arbres, aux murs, à tout ce qui lui paraîtra propre à lui donner du repos. En supposant qu'on parvienne à le porter en avant, il se dérobera de nouveau, et peut-être forcera-t-il la main du cavalier. Pour l'amener à l'obéissance, il suffit souvent d'un travail de la longe, d'abord de courte durée, et augmenté en raison de la force que prend l'animal. La mauvaise vue porte le cheval à se dérober à l'approche de l'objet qui l'effraye; si pour le ramener vers cet objet on met dans l'action de la main une force égale à la résistance, on portera sur l'arrière-main une pesanteur capable de gêner l'animal et de le faire pointer; c'est ce qui fait que généralement les chevaux peureux se cabrent. Si l'on ne peut empêcher un cheval d'être peureux, on peut du moins atténuer ce défaut, en l'accoutumant à être sensible aux jambes et bien fixe dans la main. La souffrance rend quelquefois les chevaux rétifs; on en rencontre qui passent pour lunatiques ou pour immobiles, et chez lesquels la défense ne provient que d'une grande sensibilité des reins et des articulations, souvent excitée par l'ignorance ou la maladresse du cavalier. Ces chevaux peuvent faire un bon service, mais il faut pour cela que le cavalier sache discerner d'où provient la douleur qui est la cause de la défense, afin de placer le cheval dans une position qui soulage la partie douloureuse. Quand les épaules sont faibles ou raides, on fait supporter à l'arrière-main l'excédant du poids qui gêne ou arrête le développement de l'avant-main; si les reins sont faibles, on soulagera cette partie aux dépens des épaules; et quand on rencontre des jarrets douloureux, on doit s'attacher à faire agir la main avec légèreté pour éviter la défense qui, dans ce cas, se manifeste par des pointes, des bonds en avant, ou par la fuite, et quelquefois par des ruades. La longe parvient presque toujours à maîtriser toutes ces défenses, et si elle est impuissante, il faut user du caveçon et l'employer jusqu'à ce que le cheval cesse de bondir, pointer, ruer ou s'emporter. Les défenses causées par l'immobilité, la folie, etc., sont sans remède. Une chose bien importante à constater, c'est que les chevaux ne peuvent se défendre sans un temps d'arrêt préalable. Il résulte de là, que si le cavalier se tient bien d'aplomb, s'il est assez instruit en équitation pour distinguer promptement les mouvements justes ou faux, soumis ou rebelles de son cheval, il sentira les déplacements de celui-ci, et il pourra, avec de l'adresse, non-seulement suivre, mais encore empêcher la plupart des défenses. Ainsi, un cheval bien placé, soit au pas, soit au trot, soit au galop, offre dans tous les mouvements de ses articulations une action égale qui meut le centre de gravité d'une manière régulière; le cavalier lui-même est alors en bonne position; et pour que l'animal puisse se cabrer, ruer, faire des écarts à droite et à gauche, dans lesquels l'avant-main ou l'arrière-main gagnent indistinctement l'une sur l'autre, il faut nécessairement qu'il commence par prendre les positions de ces mouvements rebelles, ce qui sera apprécié par le cavalier, en sentant le surcroît d'efforts indispensables pour déranger la régularité des allures. Si l'écuyer saisit et détruit les effets de ces efforts, la défense n'a pas lieu. Entrons dans quelques détails à cet égard. Lorsque le cheval veut se cabrer, il ne peut enlever l'avant-main qu'après en avoir fait refluer le poids sur les jambes de derrière, qui prennent aussitôt un point d'appui sur le sol, pour alléger d'autant les jambes de devant. Ce n'est

donc que par un mouvement réactif sur lui-même, que l'animal surcharge les membres postérieurs. Le cavalier, assez habile pour s'en apercevoir à temps, porte en avant, au moyen de l'approche et du soutien ferme des jambes, les forces et le poids qui tendaient à immobiliser l'arrière-main, et rend impossible la défense en la privant de son point d'appui. Pour les ruades et les écarts, le principe est le même, c'est-à-dire qu'on doit toujours empêcher, autant que possible, le cheval de donner un point d'appui à sa défense; mais les moyens d'exécution sont différents. Dans la ruade, l'avant-main se surcharge, la tête et l'encolure se baissent vers le sol; en s'apercevant de ce déplacement, il faut obliger les forces à refluer vers le centre, et pour y réussir on élève et on soutient vivement les poignets pour redresser l'encolure. Dans les écarts, le temps d'arrêt a quelque chose d'analogue; mais tantôt le cheval se dérobe du devant, tantôt du derrière. Si le premier déplacement s'effectue à la partie antérieure, l'appui se fait sur les jambes de derrière avec une inclinaison plus considérable du côté où l'écart doit avoir lieu; le cavalier, à qui n'échappe point ce changement de position, réagit sur la partie qui faiblit, et redresse, au moyen de cet élan, l'inflexion de l'encolure, en même temps qu'il rend aux extrémités l'équilibre de poids et d'action. Si c'est au contraire par un mouvement de croupe que le cheval se dérobe à l'action des aides en se portant à droite, son poids reflue sur les jambes de devant, et l'inclinaison se fait à droite; afin que l'écart, qui suivrait aussitôt le déplacement de ce côté, n'arrive pas, le cavalier doit, par un surcroît d'action déterminé par les jambes, s'empresser de dégager le poids de cette partie antérieure, et ramener au plus vite l'animal dans sa position première. La pression de la jambe droite pourrait quelquefois ne pas faire rentrer assez promptement la croupe; en agissant alors sur les épaules, et les reportant de ce côté, on la forcera bientôt à revenir dans sa direction première, et on parviendra à équilibrer de nouveau l'action des articulations. — Quelques autres détails sur les défenses des chevaux se trouvent à l'article *Défaut*.

DÉFENSIF, IVE. adj. et s. Du latin *defensivus*. Terme de thérapeutique qui signifie *excitant*, *résolutif*.

DÉFÉRENT. adj. En latin *deferens*, de *ferre*, porter, et *de*, hors; qui porte dehors, qui décharge. On nomme *canal* ou *conduit déférent*, le canal excréteur de la semence sécrétée par les testicules; il en est un pour chacun de ces organes. Ce canal remonte le long de la partie postérieure du cordon, qu'il contribue à former, pénètre dans l'abdomen, d'où il redescend pour se rapprocher de celui du côté opposé, et, après avoir reçu le conduit excréteur de la vésicule séminale, les deux canaux déférents forment par leur réunion le canal *éjaculateur*.

DÉFERRE. s. f. On appelle ainsi les vieux fers de cheval.

DÉFERRÉ D'UN OEIL. Se dit d'un cheval borgne.

DÉFERRER. v. Oter le fer. Voy. FERRURE.

se DÉFERRER. Se dit d'un cheval dont le fer quitte le pied sans qu'on le touche. Les chevaux qui ont mauvais pied ou qui forgent, sont sujets à cet inconvénient.

DÉGEL. s. m. En lat. *glaciei ac nivis solutio*. Fonte ou fusion de la glace, de la neige. Phénomène du passage de l'eau congelée ou glacée à l'état liquide, par l'adoucissement de l'air ou l'élévation de la température au-dessus de la congélation. Le *dégel* doit être lent, gradué, pour la conservation des végétaux, et une succession de *gelée* et de dégel est toujours nuisible aux plantes.

Signes de dégel. La chute de la neige en gros flocons tandis que le vent souffle du sud; les craquements qui se font entendre dans la glace; si le soleil paraît baigné d'eau; si les cornes de la lune sont émoussées; si le vent tourne au sud-ouest très-changeant. Ces indices sont en général les mêmes que pour l'humidité.

DÉGÉNÉRATION. s. f. En latin *degeneratio*. Ce mot a plusieurs significations. En pathologie, on l'a confondu avec les *transformations morbides* et les *productions accidentelles*, qui cependant en diffèrent beaucoup. La première de ces expressions désigne l'altération par laquelle le tissu d'un organe se trouve converti en un autre tissu analogue à l'un des tissus organiques naturels. Par la seconde, on entend les corps ou substances qui se développent au sein des tissus des organes, sans que ceux-ci soient altérés dans leur texture. On ne doit appeler *dégénération*, que l'altération d'où résulte la transformation du tissu d'un organe en matière essentiellement mor-

bide. — En termes de haras, la *dégénération* est l'abâtardissement des races.

DÉGÉNÉRER. v. En latin *degenerare*, s'abâtardir. Il se dit des animaux qui, par l'effet de la reproduction successive, éprouvent des altérations qui les rendent moins beaux, moins bons, moins parfaits que les individus de la même espèce qui les ont précédés, et dont ils tirent l'origine.

DÉGÉNÉRESCENCE. s. f. (Path.) Synonyme de *dégénération*.

DÉGLANDER. Voy. ÉGLANDER.

DÉGLUTITION. s. f. En latin *deglutitio*, de *deglutire*, avaler. Action d'avaler. Série d'actions organiques par laquelle les substances sont portées de la bouche dans l'estomac, en traversant le pharynx et l'œsophage. La *déglutition* doit toujours être exécutée rapidement; plus le bol alimentaire est résistant, plus l'action de déglutir est prompte. Les phénomènes qui se passent dans cette action sont utiles à connaitre. Supposons que la mastication soit opérée : l'animal allonge le cou, porte la tête en avant, la langue rassemble les aliments en une pelote, forme une cavité à sa partie supérieure, s'appuie au palais, exécute une ondulation d'avant en arrière, et pousse la pelote qui fait lever le voile du palais ; au même moment, la respiration est suspendue, parce que l'épiglotte s'abaisse sur la glotte pour que les aliments ne tombent pas dans la trachée. Les aliments étant arrivés dans le pharynx sont aussitôt chassés par les contractions de cet organe dans l'œsophage, et les contractions de celui-ci portent le bol alimentaire dans l'estomac.

DÉGORGER. v. En maréchallerie, c'est donner au fer qu'on forge la courbure qui caractérise le fer de cheval.

DÉGOUT. s. m. En latin *cibi fastidium*. État dans lequel les chevaux ont de l'aversion pour les aliments. Il ne faut pas confondre le *dégoût* avec l'*anorexie*, qui est le défaut d'appétit, tandis qu'un cheval dégoûté peut avoir de l'appétit. Cette différence est souvent difficile à constater. Les mauvais fourrages, les grains altérés, l'eau impure, produisent le dégoût en irritant l'estomac. Les plaies de la bouche, la carie des dents, les matières irritantes purgatives restées dans la bouche, peuvent aussi le produire.

DÉGRAISSER L'OEIL. Voy. SALIÈRES.

DEGRÉ. s. m. En lat. *gradus*. En *médecine*, ce mot désigne le plus ou moins d'intensité d'une maladie. — En *physique*, il sert à indiquer les divisions d'une mesure quelconque, comme par exemple, les degrés du thermomètre. — En *géométrie*, c'est la 360e partie de la circonférence du cercle.

DÉHARNACHEMENT. s. m. L'action de *déharnacher*.

DÉHARNACHER. v. Oter les harnais à un cheval de trait. *Le cocher n'a pas encore déharnaché ses chevaux*.

le DEHORS. s. m. (Equit.) Côté opposé à celui sur lequel le cheval tourne. Si le cheval tourne à droite, toutes les parties gauches du cheval et du cavalier, comme les hanches, la main, l'épaule, etc., sont les parties du *dehors*. Le *dehors* est l'opposé du *dedans*.—*Dehors*, signifie aussi quelquefois les murs du manége. Voy. MURAILLE, 2e article.

DÉJECTION. s. f. En lat. *dejectio*. Ce mot est quelquefois employé comme synonyme de *défécation*, c'est-à-dire d'excrétion des matières fécales. Au pluriel, on appelle *déjections alvines*, ou simplement *déjections*, les matières fécales elles-mêmes.

DÉLAYANT. s. et adj. En lat. *diluens*, de *diluere*, dissoudre, délayer. Expression générique par laquelle on désigne tous les médicaments auxquels on attribue la propriété d'augmenter la liquidité du sang et des humeurs. Les boissons aqueuses prises en abondance, les bains, les lavements, sont des *délayants*. En général, ces remèdes s'administrent pendant toute la durée des inflammations aiguës.

DÉLÉTÈRE. adj. En grec *dêlêtêrios*, de *dêléô*, je nuis ; qui est vénéneux, qui attaque la santé ou la vie. On le dit des agents nuisibles à la santé, et qui peuvent occasionner la mort. Ainsi, les poisons, les venins, les gaz impropres à la vie, etc., sont des substances *délétères*.

DÉLIBÉRER UN CHEVAL. C'est employer avec à-propos les moyens qui contribuent à lui faire prendre immédiatement et avec régularité, telle ou telle allure; c'est le déterminer, l'accoutumer aux airs et aux allures qu'il a de la peine à prendre. Cela ne peut lui arriver que parce que son corps ne porte pas bien également sur les quatre jambes; sans cette circonstance, il n'y a pas d'allure qui lui soit plus difficile à prendre qu'une autre. On les exécute donc toutes facilement à l'aide d'une

bonne position et d'un juste degré d'action. Quant aux airs de manége, on ne doit pas, par exemple, *délibérer un cheval* à cabrioles s'il n'est pas délibéré au terre-à-terre, ni lui faire lever le devant qu'il ne soit délibéré et n'obéisse à la main et aux aides du talon, qu'il n'échappe de vitesse, qu'il ne forme bien son arrêt, etc.

DÉLICOTÉ, ÉE. adj. Qui a défait son licou. *Cheval délicoté, jument délicotée.*

se DÉLICOTER. Se dit d'un cheval qui parparvient à se défaire de son licou. *Ce cheval est sujet à se délicoter, il faut lui mettre une sous-gorge.*

DÉLIQUESCENCE. s. f. Propriété qu'ont certaines substances solides de passer à l'état liquide en absorbant l'humidité atmosphérique. Beaucoup de sels sont *déliquescents.*

DÉLIQUIUM. s. m. Mot latin passé dans la langue française. État d'un corps qui a acquis plus ou moins de liquidité en absorbant l'humidité atmosphérique.

DÉLITESCENCE. s. f. En lat. *delitescentia*, du verbe *delitescere*, se cacher. Disparition subite des symptômes d'une maladie inflammatoire ou éruptive avant qu'elle ait parcouru ses périodes et qu'elle soit arrivée à sa terminaison, sans qu'il en résulte aucun accident, ni que la maladie se reproduise dans une autre partie du corps. C'est ce qui établit la différence qui existe entre la *délitescence* et la *métastase.*—*Délitescence* se dit aussi, dans le même sens, de la disparition des tumeurs.

DÉLIVRANCE. s. f. En lat. *liberatio*, action de délivrer ou d'être délivré. Sortie du *délivre* hors de l'utérus et du vagin. La *délivrance*, le plus souvent, est naturelle; d'autres fois elle ne peut s'opérer ainsi. C'est alors qu'il est nécessaire de la favoriser et même de l'opérer avec la main. Lorsque le délivre est en partie sorti, qu'il est pendant et encore attaché à l'utérus par quelque point, si cet état se prolonge, il faut tirer légèrement de manière à ne pas rompre ni le cordon ni les enveloppes, et à ne pas renverser l'utérus afin de désunir les portions du placenta qui sont encore atchées à l'utérus. Mais si ce moyen ne réussit pas, et que la résistance soit assez grande pour faire craindre les accidents déjà relatés, on fait dans l'utérus des injections de décoctions mucilagineuses, qui provoquent les contractions de cet organe, et par suite la délivrance. Ce moyen étant encore insuffisant, on opère la délivrance à l'aide de la main. Pour opérer, on a soin de se couper les ongles, d'enduire d'huile le bras et la main qu'on introduit dans l'utérus, introduction d'autant plus difficile que le part date de plus loin, ou que le col de l'utérus est induré, etc. Les doigts ayant été réunis en cône, on cherche à dilater l'ouverture. Dès que la main a franchi le col de la matrice, on doit s'assurer de la cause qui empêche le délivre de sortir. Si le délivre est détaché et réuni en pelote trop grosse pour pouvoir sortir, on divise celle-ci et on retire chaque portion. S'il est encore attaché, on le détache successivement sans tirer trop fort; une fois détaché entièrement, on le fait facilement sortir. Si le délivre n'est pas encore putréfié, et que les manipulations soient de peu de durée et peu douloureuses, on ne fait rien le plus souvent; mais quand la délivrance a été longue, difficile, on fait des injections mucilagineuses et quelquefois anodines dans l'utérus; on dirige des bains de vapeur autour du bassin, on pratique des saignées aux saphènes. Quand le délivre est putréfié, et que la jument a perdu l'appétit, il faut chercher à faire sortir le délivre à l'aide d'injections désinfectantes. On ne doit pas craindre d'exécuter la délivrance à l'aide de la main, car elle réussit le plus souvent quand elle est bien faite. C'est à tort que le vulgaire redoute la délivrance par ce moyen.

DÉLIVRE. Voy. Arrière-faix.

DÉMA. Voy., à l'article Race, *Cheval arabe.*

DEMANDER. v. Ce mot s'emploie dans l'acception de parler, de s'adresser à l'intelligence du cheval au moyen des aides; quelquefois on ajoute une négation, comme, par exemple, lorsque le maître d'académie voyant que l'élève veut exiger de son cheval quelque chose qu'il n'a pas lui-même commandé, dit : *Ne demandez rien à votre cheval, laissez-le aller comme il veut.* — Comme il est essentiel d'obtenir que le cheval obéisse et exécute immédiatement quand on lui commande, on ne doit jamais lui *demander* que des choses à sa portée, qu'il peut comprendre, sous peine de le voir se révolter contre d'absurdes exigences. Il exécutera d'autant plus facilement un mouvement, qu'il lui aura été demandé avec discrétion.

DÉMANGEAISON. Voy. Prurit.

DÉMARQUER. v. Se dit d'un cheval qui ne marque plus l'âge qu'il a. *Ce cheval démarquera bientôt.*

DÉMÊLER. v. Mot qui se rapporte aux chevaux de trait. *Démêler* les pieds d'un cheval de voiture, c'est les dégager quand ils sont pris dans les traits. On dit aussi *dépêtrer*.

se DÉMENTIR. En termes de manége, ce mot est synonyme de se relâcher, de changer. On dit qu'un cheval *se dément*, ou *ne se dément pas*, pour dire qu'il conserve ou ne conserve pas sa *cadence*. Voy. ce mot.

DEMEURER. v. C'est ne pas aller assez en avant, en parlant d'un cheval. *Ce cheval demeure*. Se dit aussi de l'académiste lorsqu'il ne le détermine pas assez, ce que le maître lui fait observer en disant, *votre cheval demeure*.

DEMI-ARRÊT. Voy. Arrêt.

DEMI-COURBETTE. Voy. Courbette.

DEMI-FORTUNE. Voy. Voiture.

DEMI-SANG. Nom que l'on donne à une race de chevaux nobles, et à une classe de chevaux anglais. Voy. Race.

DEMI-TEMPS D'ARRÊT. On le dit du ralentissement qu'on fait éprouver à l'allure d'un cheval. Pour les principes qui se rapportent à la manière de *former un demi-temps d'arrêt*, Voy. Instruction du cavalier, 4e leçon.

DEMI-VOLTE. Voy. Volte.

DÉMONTÉ. adj. On le dit du cavalier à qui on a retiré le cheval qu'il montait, ou qu'il avait l'habitude de monter.

DÉMONTER. v. En lat. *dejicere*. Oter à un cavalier sa monture, faire perdre la monture, faire faire le service à pied dans quelque occasion extraordinaire. *Démonter un cavalier; démonter la cavalerie; démonter un corps, un régiment de cavalerie*. — *Démonter* se dit aussi en parlant d'un cheval qui, par un mouvement violent, jette son cavalier par terre. *Ce cheval indompté eut promptement démonté son homme*.

DÉMONTER SON HOMME. Voy. Démonter.

DÉMONTER UN CAVALIER. Voy. Démonter.

DÉMUS. Voy., à l'art. Chevaux célèbres, *Phœbus* et *Démus*.

DÉNATTER. v. Détortiller, défaire ce qui était tortillé en natte. *Dénatter les crins d'un cheval*.

DÉNOUER. v. (Man.) Action d'assouplir, de développer les membres du cheval. Les membres se *dénouent* à la course. *Les jambes de cette jument se sont parfaitement dénouées*. Les chevaux napolitains ne se dénouent qu'à six ou sept ans.

DENSE. adj. Du lat. *densus*, épais, compacte; qui contient beaucoup de matière en peu de volume. Se dit des corps dont les parties constituantes ou molécules sont très-rapprochées, de manière que, sous un volume donné, il y a beaucoup de parties matérielles ou de masse.

DENSITÉ. s. f. En lat. *densitas*, de *densus*, dense. Propriété de ce qui est dense.

DENT. s. f. En lat. *dens*, de *edere*, manger; en grec *odoos*, dent. Les *dents* sont des productions osséiformes, très-dures, fixées dans les alvéoles des maxillaires, et offrant une saillie d'un centimètre et demi à deux centimètres. Elles sont disposées les unes à côté des autres à chaque mâchoire, et forment les arcades dentaires, dont la supérieure est plus large que l'inférieure. Au nombre de trente-six à quarante-quatre dans le cheval, les dents sont distinguées en *incisives*, en *angulaires* ou *crochets*, et en *molaires*. Les incisives, au nombre de six à chaque mâchoire, forment l'extrémité antérieure ou inférieure de chaque arcade dentaire. On les a nommées ainsi, parce qu'elles servent à inciser les aliments; les deux du milieu portent le nom de *pinces*; celles qui viennent immédiatement après, de chaque côté, sont les *mitoyennes*; et les deux dernières, les *coins*. Les incisives sont importantes à considérer, car c'est d'après les changements qu'elles éprouvent aux différentes époques de la vie, que l'on peut juger de l'âge du cheval. Chaque incisive offre une partie libre et une partie enchâssée. La partie libre est la saillie que fait la dent au dehors de l'alvéole; l'extrémité de cette partie offre une surface où se fait le frottement des dents entre elles, et que l'on appelle *table dentaire*. Dans le jeune sujet, quand les dents n'ont pas encore servi, cette surface offre une cavité profonde, allongée d'un côté à l'autre, qui se remplit d'une substance jaune que les anciens hippiatres ont appelée *germe de fève* ou *marque*. Cette marque se voit depuis l'âge de cinq ans jusqu'à huit pour les incisives inférieures, et jusqu'à treize ans et au delà pour les incisives supérieures La persistance du germe de fève après l'âge de huit ou douze ans constitue le cheval *bégu*. Les maquignons façonnent les dents pour imiter le germe de fève, afin de faire croire que les chevaux marquent encore. La cavité dont il est parlé plus haut constitue le *cornet dentaire*; ce cornet est d'autant plus

rapproché du bord antérieur de la dent que le cheval est plus jeune, et il disparait avec l'âge. Chaque dent est formée de deux substances; l'une blanche, resplendissante, située à l'extérieur et formant le cornet, c'est l'*émail* de la dent; l'autre interne, plus mate, moins dure, c'est la *substance éburnée* ou *osseuse*. La partie libre, quand la dent est vierge ou qu'elle a peu servi, est aplatie d'avant en arrière; sa face antérieure est large et légèrement convexe. Plus le cheval a d'âge, plus la dent est usée, et plus cette partie se rétrécit et devient aplatie d'un côté à l'autre. Quand les dents sont peu usées, le bord interne de la table dentaire est très-peu apparent et très-rapproché de l'alvéole, ce qui fait que les dents sont situées verticalement; ce bord s'éloigne de l'alvéole d'autant plus que le sujet est plus âgé. La partie enchâssée est la *racine* de la dent; elle est moins grosse que la partie libre, et se termine en pointe mousse recourbée en dedans. — Les dents *molaires* ou *mâchelières* sont au nombre de vingt-quatre, douze à chaque mâchoire, six à droite et six à gauche. On les distingue, d'après leur position, en première, deuxième, troisième, etc. Les molaires sont plus fortes et offrent une surface dentaire plus large; mais les changements qu'elles éprouvent sont moins réguliers et moins sensibles que ceux des incisives, ce qui fait qu'elles sont moins importantes à considérer pour l'âge. Dans le jeune sujet, il y a quelquefois quatre molaires supplémentaires, une à chaque mâchoire; mais, dans ce cas, les deux premières molaires caduques sont remplacées par une seule. — Les *crochets*, au nombre de quatre, deux à chaque mâchoire, sont situés un de chaque côté dans l'intervalle qui sépare les incisives des molaires, dont ils sont plus près dans la mâchoire inférieure que dans celle supérieure. Les crochets ne se rencontrent que sur le cheval adulte, rarement dans les poulains; les juments en sont tout à fait dépourvues, ou n'en ont que des rudiments. Celles qui en portent étaient autrefois regardées comme stériles et on les appelait *bréhaignes*. Les chevaux dépourvus de crochets, ou qui n'en ont que des rudiments, étaient autrefois nommés *écaillons*. Les crochets, en forme de cône, dont la base est à l'alvéole, sont recourbés en arrière; ceux de la mâchoire supérieure sont plus gros que ceux de la mâchoire inférieure; les uns et les autres offrent peu d'importance pour la connaissance de l'âge. Voy. Dentition.

Avoir mauvaise dent, se dit d'un cheval qui mord.

Jeter ses dents, se dit du poulain lorsque les dents de lait tombent pour faire place aux dents d'adulte. *Jeter la dent de quatre, de cinq ans.*

Mettre, *prendre*, *pousser ses dents*. Se dit d'un cheval dont les dents qui succèdent à celles de lait commencent à paraître.

A l'article *Maladies des dents*, il est parlé des lésions de ces parties.

DENTAIRE. adj. En lat. *dentarius*. Qui a rapport aux dents. *Nerfs dentaires*, *artères dentaires*, etc.

DENTELÉ, ÉE. adj. En lat. *denticulatus*; ce qui est découpé en manière de dents.

DENTITION. s. f. En lat. *dentitio;* en grec *odontophuia*, *odontiasis* (odontophie). On entend par ce mot tout ce qui a rapport à la sortie et à la croissance des *dents*, ainsi qu'aux changements que les dents éprouvent aux différents âges, après leur développement. La croissance des dents dans le jeune sujet est accompagnée d'une fièvre locale à la tête et particulièrement dans les alvéoles, plus apparente si les os sont plus solides et les dents plus fortes. Lorsque les dents se forment, la gencive subit une extension, devient rouge, s'amincit et finit par se percer. En même temps la racine s'enfonce dans les alvéoles, comprime les ramifications nerveuses, detruit les lames de l'os et par là détermine une grande douleur. C'est à l'âge de deux ans et demi à trois ans que les chevaux souffrent le plus, lorsque les *coins* se forment et sortent, parce qu'alors la gencive est plus résistante, l'os plus dur et le périoste moins extensible. Outre cela, on voit quelquefois les paupières gonflées, les conjonctives rouges, les yeux larmoyants, la pituitaire enflammée, du jetage par les naseaux, de l'anorexie, de la sécheresse de l'estomac, des diarrhées, des esquinancies, de la dureté dans le pouls, etc. Ces derniers phénomènes ne sont pas toujours constants. On peut les prévenir en donnant aux sujets des substances de facile mastication, des boissons blanches; on peut faire même des mouchetures dans les gencives; mais quand les symptômes exposés plus haut arrivent, on a recours à la diète, aux boissons tièdes blanchies, aux saignées, aux lavements

émollients, aux fumigations, et, s'il y a irritation des voies respiratoires, à l'application d'onguent populéum et d'une peau de mouton sous la gorge pour entretenir une chaleur uniforme dans la partie. La sortie des dents caduques est d'autant plus hâtive et plus régulière que le poulain est né dans les pays méridionaux et qu'il est issu d'une mère mieux portante; au reste, dans le poulain qui est encore avec sa mère, la connaissance de l'âge est peu importante.

Avant d'aller plus loin, il est nécessaire d'expliquer certains mots, certaines locutions relatifs à la *dentition*. Lorsque les dents vierges apparaissent, elles sont enveloppées par l'émail, leur bord antérieur est beaucoup plus élevé que le postérieur; mais par la suite le bord externe est usé, mis de niveau avec l'interne et les deux bords s'usent simultanément. Alors la table d'une dent offre deux rubans d'émail; l'externe, qui enveloppe la dent, est l'*émail d'encadrement*; l'autre, qui forme les parois de la cavité interne, est l'*émail central*. Lorsque par l'usure cette cavité interne est effacée et remplacée par le cul-de-sac du cornet dentaire, on dit que la dent est *rasée*; c'est ce que l'on appelle *rasement des dents*. L'*étoile dentaire* ou *radicale* est formée par le cul-de-sac de la racine des dents qui, à une certaine époque de l'âge, fait apparition à la table dentaire. Les incisives de la mâchoire inférieure rasent plus vite et plus régulièrement que celles de la mâchoire supérieure; elles rasent plus vite, parce que la cavité formée par l'émail central est moins profonde; mais il est impossible d'expliquer pourquoi ces dents s'usent plus régulièrement; aussi, pour reconnaitre l'âge d'un cheval, prend-on rarement en considération les caractères de la mâchoire supérieure. — On dit qu'un cheval *prend* 3, 4 ou 5 *ans*, quand il ne les a pas encore et qu'il va les avoir. On dit qu'*il a fait* 4 ou 5 *ans*, lorsqu'il a davantage. Pour cela, on regarde les poulains comme étant tous nés au printemps, et c'est de là que l'on compte pour l'âge. Avant le printemps, on dit d'un poulain qu'*il prend tel âge*, et après cette saison, qu'*il a fait tel âge;* c'est ce qui fait que les poulains qui sont du mois d'août n'ont fait tel ou tel âge que plus tard. Pour avoir cinq ans, les chevaux doivent compter *soixante mois révolus*; ce sont les expressions dont on se sert dans les remontes. Les maquignons disent qu'un cheval a cinq ans, lorsqu'il a fait ses dents; ce qui n'est pas toujours vrai, car on peut hâter l'apparition des dents et vieillir un poulain par l'arrachement des caduques, ce que ces sortes de gens ne font que trop souvent. On dit qu'*un cheval est de bon âge,* quand il est dans la force, dans la vigueur de l'âge; et qu'il est *hors d'âge*, lorsqu'il n'a plus les marques par lesquelles on connait l'âge des chevaux.

Caractères auxquels on peut à peu près juger de l'âge du cheval, d'après l'éruption des dents caduques; leur chute, leur remplacement par les dents permanentes et les changements qu'elles éprouvent.

Le poulain vient ordinairement au monde sans dents incisives; la première et la deuxième molaires sont seules sorties. Les pinces ne sortent que 7 ou 8 jours après.

A 6 ou 7 mois, les pinces commencent à raser, les mitoyennes sont sorties et non encore usées, quoiqu'elles se trouvent au niveau des pinces.

A 1 an, les coins sont sortis et se trouvent au niveau des mitoyennes; les pinces sont tout à fait rasées; les mitoyennes commencent à raser.

A 2 ans, mitoyennes rasées, coins presque rasés, pinces déchaussées.

A 3 ans, les pinces caduques sont tombées, celles de remplacement ont fait leur éruption, leur bord antérieur est déjà un peu usé.

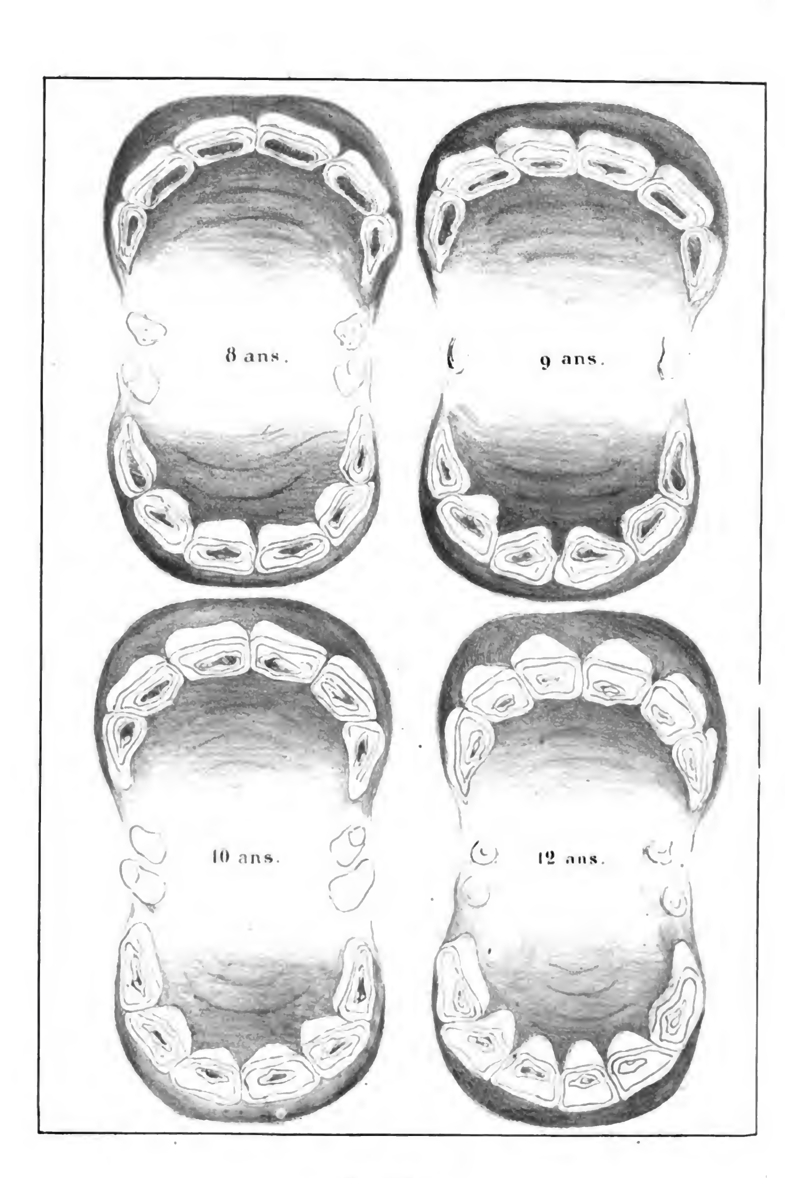
A 4 ans, mitoyennes caduques tombées; celles de remplacement ont le bord antérieur encore frais au niveau des pinces; les pinces commencent à raser.

A 5 ans, les coins de remplacement sont sortis et sont encore frais, mais non de niveau avec les mitoyennes; celles-ci commencent à raser; les pinces sont presque rasées.

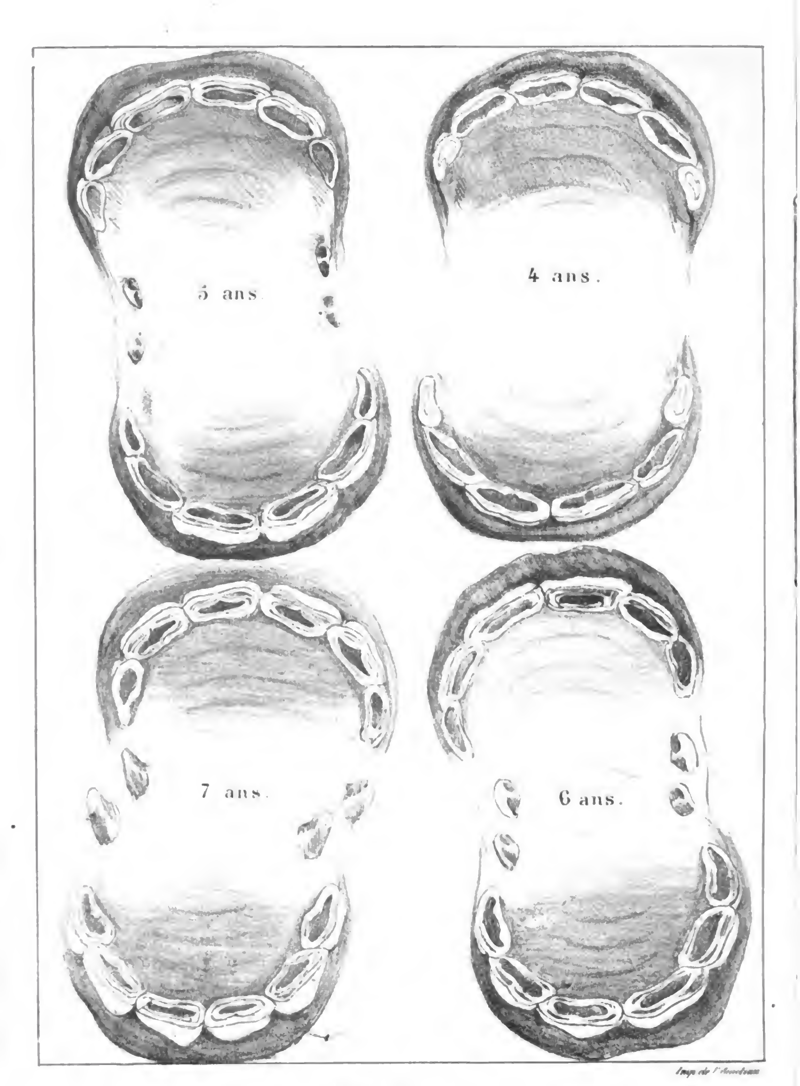
A 6 ans, le bord antérieur des coins est usé et de niveau avec le bord postérieur, les pinces sont rasées, les mitoyennes presque rasées.

A 7 ans, les coins inférieurs sont presque rasés, les mitoyennes le sont complétement, les coins supérieurs légérement échancrés.

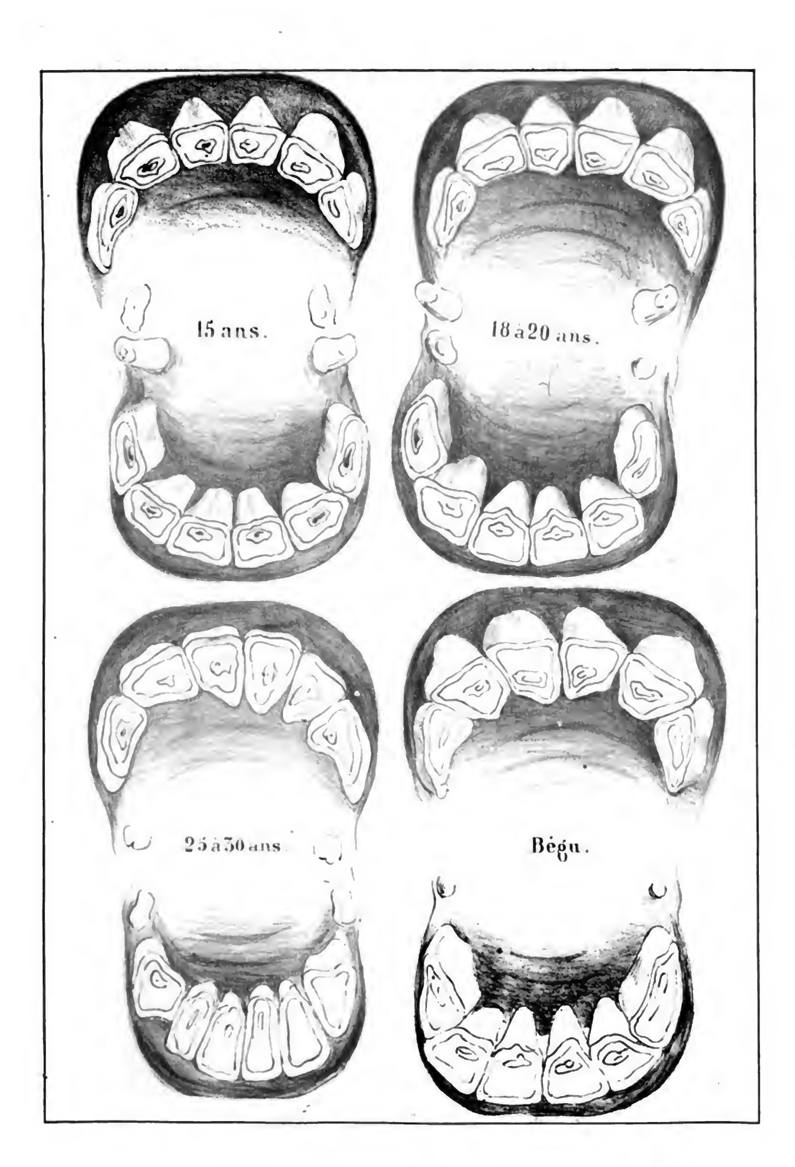
A 8 ans, coins rasés, échancrures des coins supérieurs plus prononcées, pinces ovales, étoiles radicales apparaissant en avant du cornet dans les pinces, près du bord antérieur, sous la forme d'une zone transversale jaune.



Dentition.



Dentition.



Dentition.

A 9 ans, pinces arrondies, mitoyennes ovales, apparition de l'étoile radicale, coins ovales.

A 10 ans, cornet dentaire presque entièrement disparu, émail central tombant au bord postérieur, apparition de l'étoile radicale dans les coins, pinces et mitoyennes arrondies.

A 11 ans, coins arrondis, émail central disparu dans les pinces.

A 12 ans, pinces un peu triangulaires, étoile radicale arrondie, émail central disparu dans les coins, coins supérieurs n'offrant presque plus d'émail central.

A 13 ans, plus d'émail central dans les coins supérieurs, pinces triangulaires, mitoyennes le devenant, crochets usés.

A 14 ans, mitoyennes triangulaires, coins le devenant.

A 15 ans, incisives inférieures triangulaires, étoile radicale ronde, mitoyennes supérieures n'offrant presque plus d'émail central.

A 16 ans, pinces commençant à s'aplatir d'un côté à l'autre et devenant horizontales, mitoyennes supérieures n'ayant plus d'émail central.

A 17 ans, pinces presque aplaties, mitoyennes tendant à le devenir; les dents semblent s'allonger et devenir horizontales; plus d'émail central aux pinces supérieures.

A 18 ans, pinces aplaties, les mitoyennes le sont presque, coins tendant à le devenir, étoile radicale apparaissant supérieurement.

A 19 ans, mitoyennes aplaties, coins l'étant presque.

A 20 ans, coins aplatis. A cette époque, les dents deviennent de plus en plus horizontales, s'aplatissent davantage et semblent s'allonger; on ne peut plus juger de l'âge par les changements qu'elles subissent.

L'usure des dents et leur croissance ne sont pas toujours si régulières, que les caractères indiqués plus haut ne puissent être en défaut dans certains cas; on dit alors que les chevaux sont *mal bouchés*. Ils sont mal bouchés : 1° quand les dents sont ou trop longues ou trop courtes; 2° quand le rasement a été mal effectué par un frottement inexact de la table dentaire; 3° quand l'éruption des dents s'est mal opérée. Les incisives, depuis la gencive jusqu'à la table, doivent avoir 1 cent. 54 mil. de longueur (7 lignes). Quand elles ont davantage, elles sont trop longues; quand elles ont moins, elles sont trop courtes. Les dents, croissant et usant régulièrement chaque année, doivent toujours avoir cette longueur. Le cheval dont les dents sont trop longues, à l'inspection de la table paraîtra plus jeune d'autant d'années que ses incisives auront de fois 22 millim. de plus que la mesure indiquée. Le contraire se remarque quand il les a trop courtes. Pour juger assez approximativement de l'âge, il suffit, dans le premier cas, de se figurer quel serait l'aspect de la table des dents si on leur ôtait la longueur qu'elles ont de trop, et, dans le second, si on leur donnait la longueur qui leur manque. La persistance de la cavité extérieure au delà du terme où elle devrait être effacée constitue la *béguité*. Le cheval est dit *faux bégu*, lorsque l'émail central existe encore après l'époque où il devrait avoir disparu. Quand les tables dentaires ne frottent pas régulièrement ou que les chevaux *tiquent*, l'examen des dents et la réflexion pourront servir de guides pour ne pas commettre d'erreur. Quand les incisives de remplacement poussent en arrière des caduques, et que celles-ci persistent, de sorte qu'il existe une double rangée, les frottements ne peuvent s'exécuter, et la table dentaire est alors tellement irrégulière, qu'il est impossible de reconnaître l'âge du cheval. Ce cas heureusement est fort rare. Certaines ruses employées par les maquignons pour faire croire que les chevaux qu'ils mettent en vente ont un autre âge que celui qu'ils ont réellement, ne peuvent tromper. Ils cherchent à les rapprocher de l'âge de 5 ou 6 ans, époques auxquelles ils sont d'un meilleur prix. Pour cela, quand ils sont trop jeunes, ils leur arrachent les dents caduques, ce qui hâte la croissance des dents persistantes. Souvent ils n'arrachent que celles de la mâchoire inférieure. On ne sera pas trompé par cette ruse, si l'on examine que les dents ne sont pas régulièrement rangées en arcade, que la gencive est refoulée, gonflée; que quelquefois il existe encore des parcelles de dents. Mais quand les inférieures seules ont été arrachées, il est impossible de s'y méprendre pour peu qu'on examine attentivement. Quand le cheval est vieux, qu'il ne marque plus, c'est-à-dire quand la cavité dentaire a disparu, ainsi que l'émail central, ils le *contre-marquent*. S'il a les dents trop longues, ils scient ce qu'elles ont de trop, burinent la table de la dent, font un petit trou près de son bord antérieur, y introduisent un

corps gras et noir, ou bien y appliquent le feu. Mais cette ruse est facile à reconnaître, si l'on a égard à l'état des mâchoires, à la direction des dents, à leurs formes, et à ce que la petite cavité qui a été creusée n'est pas circonscrite par un ruban d'émail faisant exubérance à la surface de la table dentaire. Voy. DENT.

DENTS DE LOUP. Voy. MALADIES DES DENTS.

DENTS SURNUMÉRAIRES. Voy. MALADIES DES DENTS.

DÉNUDATION. s. f. En lat. *denudatio*, du verbe *denudare*, mettre à nu. Terme de chirurgie. État d'un os qui paraît à découvert, ou action par laquelle on découvre une partie malade.

DÉPARIER. v. Se dit des chevaux de carrosse ou de calèche de différent port, de différente taille, qu'on ne trouve pas à propos d'atteler ensemble, parce que cela ferait un mauvais effet. *Ces deux chevaux dépareraient*. L'appareillement de la robe n'est pas considéré aujourd'hui comme indispensable.

DÉPART. s. m. En lat. *discessus*. Action de partir d'un cheval. *Départ franc*. Voy. FRANC.

DE PART EN PART. Expression de manége usitée dans cette phrase : *Travailler de part en part*. Voy. VOLTE.

DÉPÉRI, IE. adj. Se dit d'un cheval en mauvais état. Voy. DÉPÉRIR.

DÉPÉRIR. v. En lat. *deperire*. Être en voie de destruction, d'affaissement, d'amaigrissement. *Ce cheval dépérit à vue d'œil*.

DÉPÊTRER. Voy. DÉMÊLER.

DÉPILATION. s. f. En lat. *depilatio*, de la particule privative *de*, et *pilus*, poil; chute des poils. Action d'enlever une partie des poils, ou chute de ces poils par une cause quelconque. Pour décrasser plus facilement les chevaux entiers de grosse race, et prévenir en même temps le *roux-vieux*, maladie à laquelle ces chevaux sont prédisposés, on éclaircit leur crinière trop touffue et on les peigne. On peut aussi écarter de ces animaux la maladie, plus grave encore, connue sous le nom de *taupe*, en coupant les crins sur la nuque, précisément à la place où repose la têtière.

DÉPILATOIRE. s. m. En lat. *depilatorium* (même étym.); en grec *psilôtron*, qui détermine la chute des poils. Il est un grand nombre de substances qui produisent cet effet, comme l'essence de térébenthine, les vésicants, les caustiques, etc.

DÉPLÉTIF, IVE. adj. En lat. *depletivus*, du verbe *deplere*, vider. On désigne sous cette dénomination tout moyen curatif qui diminue la quantité des fluides du corps. La saignée est un *déplétif*.

DÉPLÉTION. s. f. En lat. *depletio*. Effets produits par les moyens déplétifs. Voy. DÉPLÉTIF.

DÉPOT. s. m. En lat. *abcessus*. En pathologie on entend par *dépôts*, soit les collections formées par des matières sorties de leurs voies naturelles et infiltrées dans le tissu cellulaire, ou épanchées dans une cavité, tels que les *dépôts sanguins*, *urinaires*, *stercoraux*, etc., soit les abcès formés par *congestion* ou par *métastase*.

DÉPOT DE REMONTE. Voy. REMONTE.

DÉPOT D'ÉTALONS. Voy. HARAS.

DÉPOUILLE DU CHEVAL. Voy. AVANTAGES QUE L'ON PEUT RETIRER DU CHEVAL MORT.

DÉPRESSION. s. f. En lat. *depressio*, du verbe *deprimere*, enfoncer. Mot employé au sujet de l'opération de la cataracte, comme synonyme d'*abaissement*.

DÉPRIMÉ. adj. En lat. *depressus* (même étym.). Se dit du pouls lorsqu'il est très-faible ou sans consistance, et qui disparait sous la moindre pression du doigt. *Déprimé* s'applique aussi à certaines tumeurs dont le centre est aplati ou enfoncé.

DÉPURATIF, IVE. adj. et s. m. Pris substantivement, en lat. *depurantia*, du verbe *depurare*, purifier. Dans l'ancien langage médical on appelait *dépuratifs*, les médicaments qu'on supposait être doués de la propriété de purifier la masse des humeurs, par les émonctoires naturels, des principes qui les altéraient. Ces médicaments étaient les diurétiques, les diaphorétiques, les purgatifs, etc.

DÉPURATION. s. f. En lat. *depuratio* (même étym.). En pathologie, ce mot indique le travail à l'aide duquel la nature purifie l'économie animale, travail né à la suite d'une maladie ou d'une évacuation spontanée, ou bien de l'administration de quelque médicament.

DÉPURATOIRE. adj. En lat. *depuratorius*. Qui rend pur, qui sert à dépurer. *Maladies dépuratoires, médicaments dépuratoires*. Voy. DÉPURATION.

DE QUART EN QUART. Mots employés dans le manége à la suite du verbe travailler. *Travailler de quart en quart*. Voy. VOLTE.

DERBY. s. m. Mot anglais qui, dans le langage des courses de chevaux, aurait, à ce qu'il paraît, une acception bien complexe, car il signifierait tout à la fois gain énorme, noble divertissement, émotion délicieuse, partie de campagne, magnifique spectacle, gaieté, exercice, beauté, champagne, malheur, perte, ruine et désespoir. En 1847, le *derby* a eu lieu à Epsom, où pour la première fois les habitants de Londres ont pu se rendre en chemin de fer. On estime à plus de 40,000, les voyageurs qui ont parcouru cette route dans la journée. On se battait aux portes des embarcadères et aux portières des voitures. On se disputait à coups de poing et à coups de canne les billets et les places. Cependant toutes les routes de terre étaient, comme les autres années, littéralement couvertes de voitures, de chevaux et de piétons. La Bourse, elle-même, était complétement déserte. Il est vrai que les joueurs avaient ce jour-là de plus belles parties à jouer sur le *turf* que dans la Cité. Enfin, sur la proposition d'un de ses membres, lord Georges Bentinck, le Parlement avait décidé que le *jour du derby* serait considéré cette année comme un jour de fête. Les courses d'Epsom ont duré trois jours. Pour connaître le vainqueur de cette course, Voy. *Cossack*, à l'art. CHEVAUX CÉLÈBRES. *Faire un derby. Jour de derby. Parier au derby. S'enrichir au derby*.

DÉRÊNER. v. C'est défaire les rênes des chevaux de carrosse sans toucher aux guides, dans le cas où un cheval s'abattrait en sautant ou autrement, afin de lui faciliter le mouvement de la tête et l'élan.

DÉRIVATIF, IVE. s. et adj. En lat. *deflectens*. Agent qui a la propriété d'attirer le sang dans certains points du corps pour empêcher son afflux dans les organes malades. Les *dérivatifs* agissent de la même manière que les *révulsifs*.

DÉRIVATION. s. f. En lat. *deflectio*, *derivatio*, du verbe *derivare*, détourner. Emploi des *dérivatifs*, rationnellement et méthodiquement.

DÉRIVER. v. Détourner l'afflux du sang d'un organe malade pour le faire arriver sur un organe sain, en y développant une maladie artificielle.

DERME. Voy. PEAU.

DERMOGRAPHIE. s. f. En lat. *dermographia*, du grec *derma*, peau, et *graphéin*, décrire. Description anatomique de la peau.

DERMOLOGIE. s. f. En lat. *dermologia*, du grec *derma*, peau, et *logos*, discours. Partie de l'anatomie qui traite de la *peau*.

DÉROBÉ. adj. Ce mot est employé en pathologie pour désigner une condition anormale de la corne. *Pied dérobé*. Voy. MALADIES DU PIED.

se **DÉROBER**. v. S'échapper de dessous l'homme. Se dit d'un cheval qui, en galopant, fait tout à coup de lui-même quelques temps de galop plus vite pour désarçonner son cavalier et s'en débarrasser s'il le peut. — *Se dérober* se dit aussi lorsque, dans la course, le cheval ne répond pas à ce qu'on attendait de lui, ce qui peut provenir ou de la trop grande rapidité de la course, ou de ce que la respiration de l'animal se trouve gênée.

DERRIÈRE. s. m. Partie postérieure, côté opposé au devant. *Le derrière d'un cheval*, c'est la partie qui comprend les fesses, le fondement, etc. Voy. TRAIN, 1er article. On dit aussi *le derrière d'un carrosse*.

DERVICHE. Voy. CHEVAUX CÉLÈBRES.

DÉSAPPAREILLER. v. C'est la même chose que *déparier*. Ce dernier mot est plus usité.

DÉSAJUSTER. v. Faire qu'une chose cesse d'être dans l'arrangement, dans la position où elle était et où elle devait être; déranger ce qui est ajusté, défaire. En équitation, on dit qu'*un cheval se désajuste, s'est désajusté*, dès qu'il ne fait plus ses exercices de manége avec la même justesse qu'auparavant.

DÉSARÇONNER. v. METTRE HORS DES ARÇONS; FAIRE PERDRE LES ARÇONS; FAIRE SORTIR DES ARÇONS. Action par laquelle le cheval en sautant ou en faisant quelque mouvement violent, met le cavalier hors de la selle. Quiconque a monté des chevaux difficiles a dû se trouver dans le cas d'être *désarçonné*; mais si ce n'est pas l'effet d'une surprise, un écuyer ne se laissera pas désarçonner par des ruades, des écarts et autres sauts qu'il est aisé de suivre. Il est peu de défenses qu'il ne puisse supporter en s'aidant d'une bonne flexion de reins et d'une forte pression de genoux. La théorie n'est guère instructive à cet égard ; il faut de la pratique. *Désarçonner son cavalier. Cavalier facile à*

désarçonner. *Son cheval en sautant l'a désarçonné, l'a fait sortir de la selle.*

DÉSARMER UN CHEVAL. C'est tenir ses lèvres sujettes et hors de dessus les barres, lorsque les lèvres sont épaisses et qu'elles ôtent le vrai appui de la bouche. Voy. s'Armer.

DESCENDRE DE CHEVAL. Action du cavalier qui met *pied à terre*. Pour descendre de cheval, il faut placer le cheval droit et d'aplomb, poser la cravache, en évitant d'en toucher le cheval, sur les rênes croisées et ajustées dans la main gauche qu'on place à quelque distance du pommeau, sur l'encolure. Dégager le pied droit de l'étrier, prendre avec la main droite une poignée de crins et les passer dans la main gauche, qui tient en même temps les rênes; placer sa main droite sur la batte droite, le pouce en dehors, les quatre doigts en dedans; s'élever sur l'étrier gauche, le corps droit, en s'appuyant de la main droite sur la batte; passer la jambe droite par-dessus la croupe du cheval sans le toucher; rapporter la cuisse droite près de la gauche, la main droite sur le derrière de la selle; arriver à terre du pied droit, et rapporter le gauche à côté du droit. Après avoir mis pied à terre, le cavalier relève l'étrier gauche, prend avec la main droite la cravache pour la placer sous le bras gauche, et tient la bride de cette même main, pendant que, tournant autour de la tête du cheval, il va lever l'étrier droit avec la main gauche. Voy. Instruction du cavalier, 1re leçon.

DESCENTE. s. f. En lat. *clivus*, *declivitas*. Pente, penchant. Se dit du lieu incliné par lequel on se meut de haut en bas. Il ne faut pas pousser son cheval à la *descente* d'une montagne. Voy. Cheval de trait et Régime.

DESCENTE. s. f. Mot employé quelquefois comme synonyme de *hernie*.

DESCENTE DE MAIN. Voy. Main.

DÉSEMMUSELER. v. Oter la muselière à un cheval. *Être désemmuselé*. — On dit aussi se désemmuseler.

DÉSENCLOUER. v. Retirer un clou resté par accident dans le pied.

DÉSENFLER. v. Cesser d'être enflé.

DÉSENFLURE. Voy. Détumescence.

DESENRAYER. v. Oter la corde, la chaine ou la barre qui empêche que la roue d'une voiture ne tourne. *Présentement le chemin est plat, il faut désenrayer cette roue.* On dit aussi absolument, *il faut désenrayer*. *Désenrayons.*

DÉSENTRAVER. v. Oter les entraves à un cheval. Particulièrement, ôter les liens employés pour assujettir le cheval ou les autres animaux dans le *travail* d'un maréchal-ferrant.

DÉSERGOTER. v. Couper, fendre, ou enlever du pied d'un cheval les portions de corne de cette partie nommée *ergot*. Voy. ce mot.

DÉSÉPERONNÉ. adj. On le dit du cavalier qui n'a pas d'éperons, qui est sans éperons, qui a perdu ses éperons.

DÉSÉPERONNER. v. Oter les éperons. *Déséperonner un cavalier*. — *Déséperonner un chevalier*, c'était autrefois le dégrader, en lui ôtant les éperons, insigne de la chevalerie. — On dit aussi, se *déséperonner*.

DÉSESPÉRADE. Voy. Aller a la désespérade.

DÉSHARNACHER, DÉHARNACHER. v. Oter les harnais. *Désharnacher un cheval, des chevaux.*

DÉSINFECTANT. adj. Qui ôte l'infection. On compte parmi les agents désinfectants, l'*acide hydrochlorique*, le *charbon pulvérisé*, la *chaux*, le *chlore*, le *chlorite de chaux*, le *chlorite de potasse*, le *chlorite de soude*, etc. Voy. Désinfection.

DÉSINFECTER. v. Oter l'infection. Voy. Désinfection.

DÉSINFECTION. s. f. Destruction des miasmes répandus dans l'air, et des virus ou autres substances délétères dont divers objets peuvent être imprégnés. Quand l'air est vicié parce que les animaux sont trop entassés dans des lieux où les ouvertures manquent, que l'air ne peut se renouveler, que la propreté ne règne pas dans les écuries, qu'elles sont basses et humides, il suffit de faire cesser ces causes. Mais il n'en est pas ainsi dans les maladies contagieuses. C'est à Guyton de Morveau qu'est dû le meilleur moyen de *désinfection*, par les *fumigations* dites *guytonniennes*. Avant lui, on employait beaucoup d'agents, tous insuffisants, tels que la chaux vive et l'eau de chaux exposées à l'air, les fumigations aromatiques, les huiles essentielles que l'on faisait volatiliser, le vinaigre, le feu, l'eau, le nitrate de potasse, les lessives alcalines ou caustiques. La chaux et l'eau de chaux exposées à l'air agissent trop lentement et ne font qu'absorber l'acide carbonique qui est dans l'air et les corps qu'il renferme. La chaux est bonne

pour sécher et pour recouvrir les cadavres des animaux morts par suite de maladies dangereuses ; elle retarde la putréfaction. L'eau de chaux peut servir à blanchir les murs après que tout a été lavé, raclé et désinfecté au chlore. Les fumigations aromatiques dans lesquelles on avait le plus de confiance, et qui malheureusement sont encore employées par les campagnards dans les temps épizootiques, ne font que pallier les mauvaises odeurs, sans détruire les principes délétères ; il en est de même de la volatilisation des huiles essentielles, du camphre, du vinaigre, etc. Cependant ces moyens peuvent élever la tonicité des organes, stimuler la fonction exhalante de la peau et des membranes muqueuses, et s'opposer jusqu'à un certain point à l'absorption et à l'action délétere des principes infectés. Les feux allumés sont dangereux et ne font que disperser les éléments d'infection sans les détruire ; le feu ne peut servir qu'à brûler les objets infectés. Le nitrate de potasse, ou la poudre à canon que l'on fait détoner, sont sans effet, quoiqu'ils puissent agir comme excitants de l'organisme, ou comme moteurs de l'atmosphère. L'eau froide ou chaude ne fait qu'entrainer, déplacer les agents d'infection sans les détruire ; l'eau ne peut servir qu'à faire des lavages sur le corps des animaux malades pour rendre la fièvre moins intense ; on doit toujours, en lavage surtout, l'employer tiède pour nettoyer avant de désinfecter. Les lessives alcalines ou caustiques détruisent les émanations et les tissus, mais elles ne sont bonnes que comme auxiliaires des fumigations de chlore. L'insuffisance de tous ces moyens ayant été reconnue, des recherches firent découvrir que les acides minéraux les plus expansifs étaient les plus actifs à l'état vaporeux, et, à cet effet, on a eu recours aux acides sulfurique, sulfureux, nitreux, nitrique, hydrochlorique et au chlore. De tous ces agents, le chlore seul est aujourd'hui employé. Il se répand assez loin, se combine à l'hydrogène des émanations et par là les détruit ; mais il provoque la toux ; aussi ne doit-on l'employer qu'en l'absence des animaux, lorsqu'on veut donner beaucoup d'énergie aux fumigations. Pour en faire usage, on prend 250 ou 500 grammes de chlorite de chaux solide, que l'on unit à 125 ou 150 grammes d'acide sulfurique concentré, et l'on y ajoute de l'eau ordinaire. Ces doses sont suffisantes pour une écurie de 10 à 12 chevaux ; on les augmente proportionnellement. Par la décomposition et la composition nouvelle de ces substances, l'acide chloreux qui se dégage, se décompose lui-même en chlore et en acide chlorique en se répandant dans l'air ambiant. Les fumigations ont été regardées par les uns comme infaillibles, et par d'autres comme tout à fait inefficaces : leur vertu a été exagérée par les premiers, parce qu'elles ne réussissent pas toujours ; mais ceux qui les traitent d'inventions extravagantes et pernicieuses s'éloignent beaucoup plus de la vérité, attendu qu'une masse de faits rapportés par des auteurs distingués et dignes de foi prouvent qu'elles sont avantageuses comme moyens de désinfection. Les fumigations chlorurées sont insuffisantes dans deux cas : 1° quand une contrée est entierement infectée ; l'air de l'écurie n'est pas plutôt desinfecté qu'il est infecté de nouveau par l'air extérieur qui pénétre par les ouvertures ; 2° lorsque la maladie est éminemment contagieuse, que les émanations jouissent d'une grande activité et qu'elles se dégagent en trop grande abondance pour être détruites. Dans ces deux cas, le gaz n'agit ni assez fortement ni assez longtemps. Pour cela, on ne doit pas le rejeter, tous les autres moyens étant encore moins efficaces. Avant de désinfecter, il faut balayer le plancher à fond, les murs, les plafonds, enlever les fumiers, les fourrages, les toiles d'araignées ; racler les râteliers, les mangeoires et tous les objets servant pour les soins des animaux. Quelquefois non-seulement on balaye et on lave les aires, mais encore, quand elles sont en terre, on en enlève une couche de sept à huit centimètres, ou bien, quand elles sont pavées, on se décide à les dépaver. Cela fait, on lave le tout, soit avec de l'eau bouillante, des solutions alcalines ou caustiques, ou même des solutions chlorurées de liqueur de Labarraque, de chlorure de chaux ; puis on blanchit les murs et l'on fait des fumigations désinfectantes. Si l'on croit qu'elles doivent être très-fortes, c'est en l'absence des animaux qu'on les pratique ; quand ceux-ci sont présents, elles doivent être plus faibles. Dans le premier cas, on ouvre toutes les ouvertures après avoir lavé, et, lorsque tout l'air est bien renouvelé, on referme les ouvertures et on procède à la désinfection, en mettant, suivant le logement à désinfecter, une plus ou moins

grande quantité de chlorite de chaux et d'huile de vitriol concentré, qu'on place dans un vase en terre, en ajoutant de l'eau. Au bout de deux ou trois heures, on ouvre les fenêtres et les portes, et quelques instants après on fait rentrer les animaux. Quand on désinfecte, les animaux étant présents, on emploie plusieurs vases qu'on distribue sur différents endroits, et on renouvelle les fumigations deux, trois et même quatre fois par jour. S'il s'agit d'une maladie dans laquelle les voies respiratoires sont attaquées, et que l'on juge à propos d'opérer la désinfection en présence des animaux, on emploie ordinairement les vapeurs d'acide nitrique, mais on a rarement recours à ce moyen. — Les solutions chlorurées conviennent parfaitement pour désinfecter surtout les plaies gangréneuses; elles sont de puissants auxiliaires aux caustiques, et retardent aussi la putréfaction des cadavres. L'on se sert également avec avantage, pour empêcher la putréfaction dans les épizooties et pour détruire les miasmes qui s'échappent des cadavres, du charbon chloruré, que l'on obtient en prenant du charbon de chêne bien calciné que l'on renferme dans un vase où l'on fait arriver du gaz chlore. On reconnait que le charbon contient convenablement de ce gaz, lorsque des vapeurs jaunâtres s'en dégagent.

DESMOGRAPHIE. s. f. En lat. *desmographia*, du grec, *désmos*, ligament, et *graphéin*, écrire. Description des ligaments.

DESMOLOGIE. s. f. En lat. *desmologia*, du grec, *desmos*, ligament, et *logos*, discours. Traité anatomique sur les ligaments.

DESMOPHLOGIE. s. f. En lat. *desmophlogia*, du grec, *desmos*, ligament, et *phlogéios*, enflammé. Inflammation des ligaments.

DÉSOBSTRUANT, DÉSOBSTRUCTIF, DÉSOPILANT, DÉSOPILATIF. s. et adj. En lat. *deoppilans*, *deoppilativus*; propre à désopiler, à dissiper les obstructions. Synonyme d'*apéritif*. Voy. APÉRITIF et FONDANT.

DÉSOBSTRUCTIF. Voy. DÉSOBSTRUANT.

DÉSOPILANT. Voy. DÉSOBSTRUANT.

DÉSOPILATIF. Voy. DÉSOBSTRUANT.

DÉSORGANISATION. s. f. En lat. *desorganisatio*. Altération profonde d'un organe ou d'une partie d'organe, dont la forme, la structure et la consistance sont changées. C'est ce qui a lieu dans la gangrène, etc. Dans les tissus désorganisés, les fonctions de la vie sont à jamais détruites.

DESQUAMATION s. f. En lat. *desquamatio*, de *squama*, écaille, et de la particule privative *de*. Chute, exfoliation de l'épiderme sous forme d'écailles plus ou moins grandes. Ce phénomène, qui se remarque dans presque toutes les irritations de la peau, annonce la terminaison heureuse des inflammations aiguës, comme dans l'érysipèle. Il se manifeste, au contraire, au début des irritations chroniques de l'épiderme, telles que certaines variétés de dartres.

DESSANGLÉ, ÉE. adj. On le dit d'un cheval qui n'a pas été sanglé; dont les sangles se sont lâchées, desserrées. *Cheval dessanglé*.

DESSANGLER. v. Oter, lâcher, desserrer les sangles. *Dessangler un cheval*.

DESSÈCHEMENT. Voy. ATROPHIE.

DESSÈCHEMENT DES MAMELLES. Voy. AGALAXIE.

DESSELLÉ, ÉE. adj. Cheval à qui on a ôté la selle, ou qui n'a pas été sellé.

DESSELLER. v. Oter la selle de dessus un cheval. Pour *desseller*, il faut relever les étriers, si on ne l'a pas fait aussitôt après avoir mis pied à terre, déboucler le poitrail, le surfaix, la première sangle, qu'on dégage de l'œillet du poitrail, ensuite la seconde sangle; repousser la selle en arrière, dégager la queue de la croupière, prendre celle-ci avec la selle, de même qu'on l'a fait pour la placer sur le dos du cheval, soulever la selle, la tirer à soi, passer le bras gauche le long des longes des panneaux, prendre les sangles de la main droite, les mettre sur la selle, après les avoir nettoyées si elles en ont besoin.

DESSICCATIF. s. m. et adj. Du lat. *exsiccans*. Médicament externe, dont la propriété consiste à dessécher les plaies ou les ulcères. Les *dessiccatifs* agissent en absorbant le pus, en produisant l'astriction et en diminuant ou tarissant la sécrétion de la matière purulente. Ainsi, la charpie, l'étoupe sèches sont des dessiccatifs, dont l'action se borne à absorber le pus. La charpie ou l'étoupe, imbibée d'une liqueur styptique, la poudre de tan, etc., sont des *dessiccatifs astringents*. On considère aussi comme dessiccatifs, le *sous-deuto-acétate de cuivre*, le *carbonate de plomb*, la *chaux*, l'*huile de chènevis*, l'*huile de colza*, l'*huile de lin*, l'*huile de pavot*, l'*hydrate de protoxyde de potassium*, l'*oxymellite de cuivre*, la *térébenthine*, etc.

DESSICCATION, EXSICCATION. En lat. *dessiccatio*, *exsiccatio*. Évaporation ou con-

somption de l'humidité superflue qui se trouve dans un corps. Cette opération se pratique en pharmacie pour la conservation de certaines substances animales ou végétales.

DESSOLER. Voy. Dessolure.

DESSOLURE. s. f. Opération qui consiste à enlever la sole de corne en la détachant de la sole charnue. On pratique la *dessolure* lorsque la sole de corne se trouve soulevée en grande partie par du pus, ou lorsqu'on veut découvrir et traiter certaines lésions cachées totalement ou partiellement dans l'intérieur du pied, comme dans les *crapauds*, les *clous de rue* graves ou pénétrants, etc. L'abus que l'on faisait autrefois de cette douloureuse opération était le résultat de l'ignorance, et donnait lieu à de nombreux accidents par l'inflammation qui en est toujours le résultat, ou par l'effet de l'appareil qui, destiné à remplacer momentanément la sole, peut mal remplir ce but, en comprimant trop, ou trop peu, ou irrégulièrement les parties molles soumises à son action. On connait deux sortes de dessolure : la dessolure *totale* et la dessolure *partielle*. Voici les règles relatives à la première. On humecte pendant plusieurs jours la sole en y appliquant de l'argile mouillée ou des cataplasmes émollients et onctueux ; puis on pare la sole et la fourchette à plat, sans trop l'affaiblir et en ayant soin de ne pas trop abaisser la paroi. On ajuste ensuite un fer dit à *dessolure*, et après s'être assuré que les autres objets de pansement, tels qu'éclisses, traverses, plumasseaux, ligature, sont prêts, ainsi que de l'alcool affaibli, on abat l'animal, ou, ce qui est encore mieux, on l'assujettit debout. Alors l'opérateur, à l'aide d'une rainette, pratique une rainure sur toute la ligne qui unit la sole à la paroi, en commençant toujours par la pince, et en continuant successivement des deux côtés jusqu'à la pointe des talons, en approfondissant partout jusqu'à ce que le sang suinte en *rosée*. C'est alors que l'on place une ligature dans le paturon pour arrêter le cours du sang. Cela fait, on achève avec la feuille de sauge, le bistouri ou le scalpel, la séparation complète de la sole d'avec le bord inférieur de la paroi, puis on pousse, on engage un élévatoire sous la sole de la pince qu'on tâche de soulever en prenant un point d'appui sur le bord de la muraille. Dès qu'une portion de la sole se trouve désunie, on l'élève le plus possible et on la fait saisir avec les tricoises par un aide qui la renverse et la tire en arrière avec une force toujours soutenue, en tirant alternativement de côté et d'autre jusqu'à ce que la sole soit enlevée en entier. De son côté, l'opérateur en facilite l'extirpation avec son élévatoire ou avec une feuille de sauge double, pour détacher les tissus adhérents ; il coupe aussi les divers morceaux de corne qui seraient restés attachés à la chair du pied, et rend la plaie aussi uniforme qu'il est possible. Il faut bien se garder de faire avec les instruments d'autres dégâts que ceux nécessités par l'opération. L'enlèvement de la sole ayant affaibli le soutien de la paroi, on doit avoir soin de brocher des clous d'avance pour éviter un trop grand ébranlement lorsqu'on attache le fer, ce qui se fait en brochant dans les mêmes trous quatre clous à lame mince qu'on rabat ensuite sans trop les serrer ni les river. Après avoir ôté la ligature du paturon, on laisse couler une quantité de sang équivalente à une saignée ordinaire ; puis on replace la ligature, on déterge la plaie, sur laquelle on applique des plumasseaux gradués ayant un niveau commun qui leur permette d'exercer partout une compression égale, destinée principalement à arrêter l'hémorrhagie. On fait soutenir les plumasseaux par deux ou trois éclisses enfoncées entre le fer et la paroi, et maintenues en place par la traverse qui s'appuie sur les éponges du fer. Le tout peut être enveloppé par un morceau de toile fixé par un ruban de fil. Le cheval est ensuite reconduit à l'écurie, où une bonne litière lui a été préparée d'avance. La diversité des circonstances réclame une différence dans les pansements. La dessolure partielle ne s'opère que lorsqu'il suffit de mettre à découvert une seule portion de la partie inférieure du pied, comme dans la *piqûre*, le *clou de rue*, la *sole brûlée*, *échauffée*, *battue*, etc. Cette opération se fait avec la feuille de sauge ou avec le boutoir, et l'on enlève seulement la partie de sole qui recouvre l'endroit malade. Pour empêcher les pincements, on a soin d'amincir les bords de l'ouverture et d'enlever avec la feuille de sauge les chairs altérées, les portions d'os ou de tendon qui ont été exfoliées ou qui ont de la tendance à s'exfolier. Enfin, le but que l'on doit se proposer d'abord, c'est d'amener autant que possible les tissus délabrés à l'état de plaie simple. Les pansements sont les mêmes que ceux indiqués dans la dessolure totale.

DESTRIER. s. m. En lat. *dextrarius, dextralis*, ainsi nommé parce qu'on le menait en main *ad dexteram* (main droite ou dextre). Vieux mot qui signifiait autrefois un cheval de main ou un cheval de bataille propre à un homme d'armes pour faire un coup de lance; comme qui dirait un cheval adroit qu'on maniait dextrement, avec dextérité. Il est opposé à *palefroi*. Voy. ce mot. On l'appelait aussi *coursier* et *cheval de lance*. D'après Montaigne, le mot *destrier* aurait une autre étymologie. « Il me semble, dit-il, avoir ouï dire que les Romains avaient des chevaux qui se menaient à dextre ou à relais, pour les prendre tout frais au besoin; et de là vient que nous appelons *destriers* les chevaux de service. »

DÉSUNI. adj. Mot usité en parlant du galop exécuté irrégulièrement, ou du cheval chez lequel on remarque cette irrégularité. Voy. Galop.

DÉSUNI DU DERRIÈRE. Voy. Galop.

DÉSUNI DU DEVANT. Voy. Galop.

se DÉSUNIR. C'est la même chose qu'être *désuni*. Voy. Galop.

DÉTACHER LA RUADE. Ruer vigoureusement. Voy. Ruer.

DÉTALER. v. (Man.) Courir avec grâce et légèreté. Se dit en parlant d'un cheval. *Cette bête détale légèrement.*

DÉTELAGE. s. m. Action de dételer. Se dit particulièrement de l'action par laquelle on sépare, en un clin d'œil, la voiture des chevaux qui y sont attelés, par le moyen d'un mécanisme habilement combiné et que l'on fait jouer en tirant un cordon. Voy. Frein-Richaud.

DÉTELÉ, ÉE. part. de *dételer*. S'emploie adjectivement. *Chevaux dételés*. Voy. Dételer.

DÉTELER. v. Détacher, défaire, séparer d'une voiture, d'un véhicule quelconque, les chevaux ou les autres animaux de trait qu'on y avait attelés. *Dételer les chevaux. Il faut dételer. Cocher, pourquoi n'avez-vous pas encore dételé? Dételez promptement.* — On a trouvé le moyen de *dételer* à la seule volonté du voyageur qui, en tirant un cordon, sépare la voiture des chevaux, et l'en rend indépendante. Voy. Frein-Richaud.

DÉTERMINER UN CHEVAL. C'est le porter en avant lorsqu'il hésite ou qu'il se retient. Il y a presque toujours une cause matérielle dans ces sortes de résistances, et le cheval ne combine et ne dirige ses forces contre le cavalier, que pour se soustraire à un joug auquel il serait douloureusement et maladroitement assujetti. La première chose à faire, c'est de se rendre bien raison de ce qui fait naître le refus de l'animal, avant d'en venir à la correction. Il faut, en outre, employer les moyens d'après le caractère plus ou moins irritable du cheval. S'il est vigoureux et rétif, on le châtiera avec vigueur. S'il est très-impressionnable, la douceur conviendra mieux. Lorsque la cause vient du cavalier, il lui suffira de rendre la main et de l'appeler d'un coup de langue, ou de lui faire sentir l'éperon ou le fouet, s'il est nécessaire, pour que le cheval n'hésite plus à marcher. Pour *déterminer* franchement en avant un cheval indécis par habitude ou par nature, il faut une excellente assiette et un mécanisme bien exercé.

DÉTERSIF, IVE, ou DÉTERGENT. adj. et s. m. En lat. *detergens*, de *detergere*, nettoyer. On le dit, en général, des topiques stimulants qui ravivent les surfaces suppurantes et déterminent dans les chairs une excitation favorable à la cicatrisation. De ce nombre sont: l'*acide sulfurique*, l'*eau-de-vie*, la *bistorte*, la *camomille romaine*, la *chaux*, l'*eau de Rabel*, le *pyrèthre*, le *sureau*.

DÉTORSE. Voy. Entorse.

DÉTORSION. Voy. Entorse.

DÉTRAQUER. v. Du vieux mot *trac*, trace; allure d'un cheval ou d'un mulet. Action du cavalier sur sa monture. C'est faire perdre, par négligence ou par maladresse, les bonnes allures ou l'allure ordinaire à un cheval. *Celui qui a monté ce cheval l'a tout détraqué.* Le cavalier maladroit, qui aurait détérioré ainsi les mouvements du cheval, ne saurait se passer de la direction d'un bon écuyer pour apprendre à se bien placer en selle, après quoi il pourra s'occuper de la bonne position de l'animal. Dans le cas où il ne parviendrait pas à acquérir le tact nécessaire pour corriger les mauvaises allures, il apprendra du moins à conserver celles qui sont correctes. Un bon cavalier ne falsifie jamais les allures, parce que tous ses efforts ont pour but d'harmoniser les forces du cheval.

se DÉTRAQUER. v. Perdre ses bonnes allures. *Cheval qui se détraque.* Voy. Détraquer.

DÉTRIER. s. m. Vieux mot qui signifie cheval de main, *destrier*.

DETRITUS. s. f. Mot latin francisé, par le-

quel on désigne le résidu d'une substance ou d'un corps quelconque désorganisé.

DÉTUMESCENCE. s. f. Du lat. *detumescentia*, désenflure. Résolution d'une tumeur, d'un gonflement.

DEUTO (dérivé du grec *déuteros*, second), *proto* (de *prótos*, premier), *trito* (de *tritos*, troisième), joints à un autre mot, indiquent les diverses proportions dans lesquelles une substance est combinée avec une autre; ainsi, le *protoxyde de fer* est la combinaison du fer avec l'oxygène, combinaison dans laquelle ce dernier principe se trouve en moindre proportion que dans toutes les autres combinaisons de même nature; le *deutoxyde de fer* est celle dans laquelle l'oxygène est en proportion plus grande que dans le *protoxyde*, et moindre que dans le *tritoxyde*.

DEUTO-ACÉTATE DE CUIVRE NEUTRE. Voy. ACÉTATE DE CUIVRE.

DEUTO-CHLORURE DE FER, CHLORURE FERRIQUE, HYDROCHLORATE DE PEROXYDE DE FER. Substance de couleur brune, d'une apparence cristalline, déliquescente à l'air, se dissolvant très-facilement dans l'eau, et fournissant une solution jaune brunâtre, extrêmement styptique. MM. Delafond et Lassaigne disent avoir essayé le *deuto-chlorure* de fer à la place des autres préparations ferrugineuses, et qu'ils en ont obtenu de bons résultats.

DEUTO-CHLORURE DE MERCURE, BICHLORURE DE MERCURE, SUBLIMÉ CORROSIF, MURIATE SUROXYGÉNÉ DE MERCURE. Résultat de la combinaison de deux parties de chlore et d'une de mercure qu'on rencontre dans le commerce en masses blanches, pesantes, demi-transparentes, hérissées à l'une de leurs surfaces de petits cristaux brillants. Le *sublimé corrosif* est sans odeur, d'une saveur âcre et caustique, laissant dans la bouche une saveur styptique, métallique et extrêmement désagréable. Il est inaltérable à la lumière, mais l'air atmosphérique en ternit la surface en y produisant une sorte d'efflorescence. Soumis à l'action du calorique, il n'éprouve aucune altération, se volatilise et répand dans l'air d'abondantes vapeurs blanches, âcres, très-dangereuses à respirer. L'eau bouillante, l'alcool et l'éther le dissolvent beaucoup mieux que l'eau froide. Le deuto-chlorure de mercure entre dans la composition de la liqueur de *Van Swieten*, de l'*eau phagédénique*, etc. A la dose de 9 à 10 décigram., on l'administre intérieurement en dissolution dans l'eau distillée, ou dans tout autre véhicule qui ne peut le décomposer; on le donne aussi en poudre mêlé dans le son. C'est contre la morve, le farcin et les engorgements chroniques, qu'il a été conseillé. Cependant, l'expérience ne semble pas avoir confirmé les bons résultats qu'on en attendait. A des doses plus grandes (16 grammes, par exemple, pour le cheval), le sublimé corrosif est un poison violent introduit dans l'estomac, et même porté au moyen de l'absorption dans les voies de la circulation. A l'extérieur, il est appliqué bien plus souvent, et ses bons effets sont moins douteux. Dans ce cas, il fait naitre une escarre grise ou noirâtre, que la suppuration détache lentement des tissus sains. On l'emploie tantôt en poudre, qu'on incorpore avec de la graisse, de la pâte, de la térébenthine, ou bien on en saupoudre les parties malades; tantôt on introduit un morceau de sublimé en forme de crayon dans le fond des fistules pour cautériser les os, les cartilages, les ligaments, etc.

DEUTO-IODURE DE FER. Voy. IODURE DE FER.

DEUTO-IODURE DE MERCURE. Voy. IODURE DE MERCURE.

DEUTO-NITRATE ACIDE DE MERCURE, NITRATE DE MERCURE, TURBITH NITREUX. Sel employé à l'extérieur comme caustique; il entre dans la composition de la pommade citrine, dont on se sert contre la gale.

DEUTO-SULFATE DE CUIVRE, VITRIOL BLEU, COUPEROSE BLEUE, VITRIOL DE CUIVRE, VITRIOL DE CHYPRE. Sel composé de deutoxyde de cuivre et d'acide sulfurique. Toujours le produit de l'art, il se trouve dans le commerce en gros cristaux demi-transparents, d'une belle couleur bleue, d'une saveur très-styptique et désagréable; exposé à l'air, il s'effleurit à sa surface et se recouvre d'une poussière blanche, bleuâtre; à une chaleur modérée, il se liquéfie, perd peu à peu son eau de cristallisation et se convertit en une matière pulvérulente. Le *deuto-sulfate de cuivre* se dissout dans le double de son poids d'eau bouillante. Moiroud dit que le vitriol de cuivre appliqué à la surface cutanée intacte ne produit que très-peu d'effet; mais qu'il exerce sur les membranes muqueuses, le tissu cellulaire et toutes les parties sensibles mises à nu, une action irritante, âcre et corrosive des plus marquées. Dans ces cas, il est susceptible de

s'introduire facilement par voie d'absorption dans le torrent circulatoire; il peut ainsi donner lieu à une inflammation gastro-intestinale, déterminer le pissement de sang et même la mort. En poudre et en dissolution, ce sel est un puissant styptique et hémostatique. Il entre dans la composition de l'*eau céleste* et de plusieurs médicaments externes.

DEUTO-SULFURE D'ANTIMOINE HYDRATÉ. Voy. Soufre doré d'antimoine.

DEUTO-SULFURE DE MERCURE. Voy. Sulfure de mercure.

DEUTOXYDE DE FER. Voy. Oxyde de fer.

DEUTOXYDE DE MERCURE, OXYDE ROUGE DE MERCURE, PRÉCIPITÉ ROUGE, PRÉCIPITÉ PERSE. Ce sel, formé de deux parties de mercure et d'une d'oxygène, et que l'on trouve pour l'ordinaire à l'état pulvérulent, est d'une couleur rouge orange, d'une saveur âcre et désagréable, légerement soluble dans l'eau, inaltérable à l'air et vénéneux. On ne l'emploie jamais à l'intérieur. Pour en faire usage à l'extérieur, on en compose des pommades et des cérats fort utiles contre les dartres anciennes.

DEUXIÈME SANG. Se dit d'une classe de chevaux anglais. Voy. Race.

DEUX PAS ET LE SAUT. Voy. Pas.

DEVANT. s. m. Partie antérieure, côté opposé à *derrière*. *Le devant d'un cheval*. Voy. Train, 1er art. *Le devant d'un carrosse*.

DÉVANTIÈRE. s. f. Jupe ouverte devant et derrière, que les femmes portent quand elles montent à cheval jambe deçà, jambe delà.

DÉVELOPPÉ. adj. Se dit du pouls dans certaines conditions. Voy. Pouls.

DÉVELOPPEMENT. Voy. Accroissement.

se DÉVELOPPER. Voy. Accroissement et, à l'article Défaut, *Des chevaux faibles et mal conformés*.

DÉVIATION. s. f. En lat. *deviatio*, de *de*, hors, et *via*, voie; hors de la voie. Direction vicieuse que prennent certaines parties extérieures ou intérieures. Les *déviations* congéniales des parties solides, c'est-à-dire dépendantes de l'organisation primitive de l'individu et formant ce qu'on appelle *bosses*, sont fort rares dans les chevaux; l'on n'en connait encore que deux exemples rapportés par M. Benard. Parmi ces déviations accidentelles, on comprend la courbure de la colonne vertébrale et des os, la soudure de ceux-ci à la suite d'une fracture, leur mauvaise situation par l'effet du relâchement de leurs ligaments, ou d'une luxation non réduite ou mal réduite; la déviation vicieuse des dents, des membres, de l'os du pied, des cils vers la conjonctive, etc. On nomme aussi déviation, le déplacement de l'utérus; et quelquefois ce mot est employé pour désigner le changement de route que prennent certains liquides, en passant dans d'autres vaisseaux que ceux qui leur sont destinés. Ce dernier cas, lorsqu'il a lieu effectivement, constitue ce que l'on connait sous le nom de *métastase*.

DÉVIDER. v. (Man) On le dit d'un cheval lorsqu'en marchant de deux pistes, les épaules vont trop vite et la croupe ne suit pas en proportion; en sorte qu'au lieu d'aller de deux pistes, il n'en marque qu'une. Cela provient de la résistance que l'animal oppose en se défendant contre les talons, ou de la faute du cavalier qui hâte trop la main. *Ce cheval dévide*. En faisant précéder par un rassembler exact le travail de deux pistes, le cheval ne pourra *dévider* sans le consentement du cavalier.

DEVINS. Voy. Amulette et Charlatans.

DÉVOIEMENT. Voy. Diarrhée et Entérite.

DEVONSHIRE. Voy. Chevaux célèbres.

DIA. Mot par lequel les charretiers font entendre à leurs chevaux qu'il faut tourner à gauche. Ils disent *dia* ou *à dia*, par opposition à *hue*, *huhau* ou *hurau*. Voy. Hue.

DIABÈTE ou DIABÈTÈS. s. m. En lat. *diabetes*; en grec *diabêtês*, de *diabainéin*, passer à travers. Affection caractérisée particulièrement par une sécrétion très-abondante d'urine d'un goût insipide et douceâtre. Cette maladie, très-rare chez les chevaux, et dont les causes sont inconnues, s'est montrée épizootiquement, en 1830, aux environs de Paris. Les charretiers l'appelaient *pisse* (Voy. ce mot), et on l'attribuait aux fourrages de mauvaise qualité. Dans le *diabete*, il y a tristesse, grande soif, écoulement considérable d'une urine claire contenant de l'acide acétique, rougeur du canal de l'urètre, douleur de la vessie, mollesse du pouls, qui est grand et vite. Quand le mal date de sept à huit jours, il y a bondissement du bulbe de l'urètre, et douleur pour expulser l'urine. Dans cette maladie, qu'il ne faut pas confondre avec l'*incontinence d'urine*, on doit donner une nourriture choisie. On conseille les lavements émol-

lients, l'emploi du sachet sur les reins, l'administration à petites doses et longtemps répétées des diurétiques froids. Quand la douleur est grande, on peut ajouter l'opium. Le diabète est une maladie grave; cependant il ne paraît pas qu'elle ait jamais déterminé la mort.

DIABÉTIQUE. adj. En lat. *diabeticus*; qui tient du *diabète*, qui est affecté de diabète.

DIABLE. Voy. VOITURE.

DIADOCHE. s. f. En lat. *diadoxis*, du grec *diadoché*, de *diadéchomai*, je succède. Changement d'une maladie en une autre, qui en diffère par sa nature comme par son siége; au lieu que dans la *métastase*, il y a seulement changement dans le siége ou dans la forme de la maladie.

DIAGNOSTIC. s. m. En lat. *diagnosis*, du grec *diagnôsis*, discernement. Le *diagnostic*, très-essentiel en médecine, est la connaissance du siége et de la nature d'une maladie à l'aide des symptômes et des causes. Pour l'établir, il faut une saine théorie, une bonne pratique d'observation, et de la précision dans le jugement. A la vérité, il est assez difficile dans les animaux, qui ne peuvent exprimer ce qu'ils éprouvent; cependant, le changement qui s'opère dans leur genre de vie, de régime et de travail, puis l'examen des organes, peuvent fournir à l'observateur des indices qui, sans être toujours certains, n'en sont pas moins très-utiles. On parviendra à établir le diagnostic en s'enquérant de toutes les causes qui pourraient avoir déterminé une maladie, de l'état des fonctions, des excrétions; en examinant l'animal au repos, et, s'il le faut, à l'exercice; en passant ensuite à l'inspection des appareils les uns après les autres. Cela fait, on résume tous les indices, tous les symptômes qui attestent quel peut être l'appareil ou l'organe malade et la nature de la maladie. Après avoir porté un jugement sur ce sujet, on pourra la traiter convenablement et dire à l'avance quelle en sera l'issue.

DIAGNOSTIQUE. adj. En lat. *diagnosticus* (même étym.); qui se rapporte au diagnostic. On appelle *signes diagnostiques*, ceux qui font connaître le caractère propre d'une maladie.

DIAGNOSTIQUER. v. Faire un *diagnostic*. Voy. ce mot.

DIAGONAL, ALE. adj. (Ext. et man.) On le dit pour désigner deux membres ou extrémités qui se correspondent diagonalement. On appelle *diagonal droit*, le pied droit de devant et le pied gauche de derrière; *diagonal gauche*, le pied gauche de devant et le pied droit de derrière.

DIAGONALE. s. f. En lat. *diagonalis*. (Géométrie.) Ligne droite qui va d'un angle d'une figure rectiligne à l'angle opposé.

DIAGRÈDE. Voy. SCAMMONÉE.

DIAMÈTRE. s. m. En lat. *diametros*, du grec *dia*, à travers, et *metron*, mesure (Géométrie.) Ligne droite qui passe par le centre d'un cercle qu'elle divise en deux parties égales, et qui se termine de chaque côté à la circonférence.

DIAPHORÈSE. s. f. En lat. *diaphoresis*, du grec *diaphoréô*, je dissipe, je répands. Transpiration plus forte que la transpiration naturelle, et moins considérable que la sueur, ou augmentation d'activité et turgescence vitale de l'appareil cutané.

DIAPHORÉTIQUE. adj. et s. En lat. *diaphoreticus*. Médicament qui agit en provoquant les fonctions sécrétoires et exhalatoires de la muqueuse bronchique et de la peau, ou en excitant la diaphorèse. Le *soufre*, le *sulfure d'antimoine* et l'*antimoine* sont des *diaphorétiques*.

DIAPHRAGMATIQUE. adj. En lat. *diaphragmaticus*; qui appartient ou a rapport au diaphragme. *Artère diaphragmatique*, *nerf diaphragmatique*, *veine diaphragmatique*, etc.

DIAPHRAGMATITE, DIAPHRAGMITE, PHRÉNITE. s. f. En lat. *phrenitis*, du grec *phrénès*, diaphragme. PARAPHRÉNÉSIE. En lat. *paraphrenitis*, du grec *para*, proche, et *phrénès*, le diaphragme. PHRÉNÉSIE. En lat. *phrenitis*, *phrenitiasis*, *phrenesis*: en grec *phrénitis*, de *phrén*, esprit. INFLAMMATION DU DIAPHRAGME. Cette affection, très-rare, difficile à reconnaître, est toujours accompagnée de phlegmasie du foie, du poumon ou des intestins. Les symptômes qu'elle offre ne peuvent faire présumer qu'elle existe, attendu que la fièvre, la difficulté de respirer, la toux, etc., sont communes aux phlegmasies de la poitrine; que la difficulté de la déglutition, les mouvements extraordinaires de l'œsophage, le sont à la pharyngite; et que les symptômes d'irritation cérébrale, les battements du flanc, les accès de fureur, certaines coliques, etc., sont communs à la péritonite. On ne connaît point les causes de la *diaphragmatite*; il serait difficile d'en indiquer le traitement.

DIAPHRAGMATOCÈLE. Voy. HERNIE.

DIAPHRAGME. s. m. En lat. *diaphragma, phrenes, disceptum, septum transversum*; en grec *diaphragma*, de *dia*, entre, à travers, et *phragma*, cloison. C'est Platon, au rapport de Galien, qui le premier s'est servi du mot *diaphragme*, dans le sens dont il s'agit ici. Auparavant on l'appelait *phrénès*, qui signifie *entendement*, parce qu'on prétendait que dès que le muscle qu'il désigne était surpris d'inflammation, l'homme tombait aussitôt en phrénésie. Le diaphragme est un muscle impair qui sépare la poitrine du ventre. Il est formé d'une partie centrale aponévrotique et d'une partie charnue qui est tout autour. Le diaphragme s'attache aux deux premières vertèbres lombaires; de chaque côté, au cercle cartilagineux des côtes; en bas, au sternum. Il offre trois ouvertures principales; l'une, située à peu près au centre aponévrotique, donne passage à la veine cave postérieure; la seconde, placée entre les deux masses charnues supérieures, laisse passer l'aorte postérieure; et la troisième, pratiquée dans la partie charnue du pilier droit, est traversée par l'œsophage. Sa face antérieure, convexe, est recouverte par la plèvre et touche aux poumons. Sa face postérieure, concave, tapissée par le péritoine, est en rapport avec le foie, l'estomac et des portions du gros intestin. Dans l'inspiration, la face antérieure est moins convexe, et celle postérieure est moins concâve; la poitrine alors augmente de capacité et la cavité du ventre diminue. Dans l'expiration, le contraire arrive.

DIAPHRAGMITE. Voy. DIAPHRAGMATITE.

DIARRHÉE. s. f. En lat. *diarrhœa*, du grec *diarréô*, je coule de toute part. DÉVOIEMENT, COURS DE VENTRE. Rejet fréquent et en abondance de matières alvines, liquides, muqueuses, séreuses, sanguinolentes, puriformes, avec coliques et avec ou sans ténesme. La diarrhée est un symptôme d'irritation intestinale et non une maladie. Voy. ENTÉRITE.

DIARRHÉIQUE. adj. En lat. *diarrheicus* (même étym.). Qui tient à la diarrhée. *Flux diarrhéique*, etc.

DIARRHÉMIE. s. f. Maladie du sang caractérisée par la couleur peu foncée de ce liquide et par la difficulté avec laquelle il se coagule. Cette altération du sang s'observe sur les chevaux affaiblis par l'excès de travail et la mauvaise nourriture. On la combat par des toniques ainsi que par un régime approprié et bien réglé. Voy. HÉMATURIE.

DIARTHRODIAL. adj. En lat. *diarthrodialis*. Qui se rapporte à la *diarthrose*.

DIARTHROSE. s. f. En lat. *diarthrosis*, du grec *dia*, préposition venant du verbe *daiô*, je divise, et de *arthrosis*, articulation. Articulation qui permet des mouvements en tous sens. Voy. ARTICULATION.

DIASTASHÉMIE. s. f. Affection du sang dans laquelle le caillot blanc et le caillot noir se séparent promptement dans l'intérieur des vaisseaux après la mort, et quelquefois pendant la vie. Le sang retiré des vaisseaux se coagule et se sépare promptement en caillot noir et caillot blanc; le noir est très-peu considérable; le blanc, au contraire, est très-développé. Les chevaux atteints de la *diastashémie* offrent des engorgements des membres, du bout du nez, des lèvres, du dessous du ventre, jettent par les narines, respirent difficilement, ont des pétéchies sur les muqueuses, et meurent, le plus souvent, malgré le traitement mis en pratique. Les causes de cette altération sont peu connues. Les excitants généraux, les toniques, les fumigations et injections excitantes dans le nez, les scarifications profondes dans les engorgements, la cautérisation de la scarification, les frictions irritantes, la bonne nourriture et les bons soins, sont les moyens thérapeutiques employés avec succès contre cette redoutable affection, qui heureusement est rare.

DIASTOLE. s. f. En lat. *diastole*, du grec *diastéllô*, je dilate, j'ouvre. Dilatation du cœur ou des artères, au moment où le sang pénètre dans leurs cavités.

DIASTROPHIE. s. f. En lat. *diastrophia*, du grec *diastrophé*, perversion, distorsion. Nom qu'on donne non-seulement à toute espèce de luxation, mais encore au déplacement des muscles, des tendons, des nerfs, etc.

DIATHÈSE. s. f. En lat. *diathesis*, du grec *diatithémi*, je dispose. Disposition de l'économie à contracter telle ou telle affection; ainsi, les chevaux ayant une plaie suppurante, en apparence peu grave, peuvent succomber à une infection purulente. On dit alors qu'il y a *diathèse purulente*. Le cheval est l'animal chez lequel cette *diathese* est la plus fréquente.

Diathèse cancéreuse, *squirrheuse*, *cachexique*, etc.

DICTAME ou DICTAMNE DE CRÈTE. *Dictamus creticus*, des pharmaciens ; *origanum dictamnus* de Linnée. Plante fort usitée en médecine et employée comme succédané du romarin, de la lavande, de la sauge et de la menthe.

DIDYMITE. s. f. Inflammation du corps testiculaire. Voy. MALADIES DES TESTICULES.

DIÉRÈSE. s. f. En lat. *diæresis*, du grec *diairéô*, je divise, je sépare. *Division*, *solution de continuité*. L'un des quatre chefs sous lesquels les anciens avaient rangé les opérations chirurgicales. La *diérèse* comprend les opérations qui consistent à diviser les parties vivantes.

DIÉRÉTIQUE. s. m. et adj. En lat. *diæreticus* (même étym.). On appelle *diérétiques*, tous les agents mécaniques ou chimiques propres à opérer la division d'un tissu.

DIÈTE. s. f. En lat. *diæta ;* en grec *diaita*, régime de vie. Dans le sens le plus généralement admis, la *diète* est la diminution ou bien le retranchement complet des aliments à l'égard des animaux malades ; mais elle ne comprend point les boissons simples, ni même les boissons blanches, d'où il résulte qu'à proprement parler elle n'est jamais absolue. Telle est l'efficacité de la diète comme moyen thérapeutique, qu'il n'est pas rare de voir les maladies les plus légères devenir graves pour l'avoir négligée, tandis qu'au contraire elle seule suffit quelquefois pour guérir des affections assez graves. La diète a pour effet de modifier l'action nutritive dans tous les organes, de ralentir la circulation, de diminuer l'excitabilité, de faciliter les fonctions du poumon, et de laisser les organes digestifs dans un état de repos qui favorise la distribution plus égale des forces de la vie. Il en résulte aussi le tarissement des sécrétions, la diminution de la masse des fluides vivants et surtout du sang, qui devient en outre moins stimulant. On doit soumettre le malade à la diète dans toutes les maladies graves, et il faut qu'elle soit complète lorsqu'il y a irritation des organes digestifs. Son utilité se fait également reconnaître dans certaines maladies chroniques qui exigent qu'on diminue autant que possible la quantité des aliments, sans priver l'économie d'une trop grande quantité de matériaux nutritifs. C'est surtout au début des maladies aiguës qu'il importe de prescrire la diète.

DIÉTÉTIQUE. Pris adjectivement, ce mot est synonyme d'*hygiénique*. Voy. HYGIÈNE.

DIFFICILE AU MONTOIR. Voy. MONTOIR, 1er art.

DIFFUSIBLE. adj. et s. Du lat. *diffundere*, répandre. On le dit d'une classe particulière des excitants. On entend par *excitants diffusibles*, des médicaments qui communiquent, presque aussitôt après leur administration, une surexcitation brusque et passagère à tous les organes. Les principaux *diffusibles* sont : l'*ammoniaque*, le *carbonate d'ammoniaque*, l'*esprit de Mindérérus*, l'*hydrochlorate d'ammoniaque*, l'*éther sulfurique*, l'*alcool* à 18 ou 20 degrés, le *vin*, la *bière*, le *cidre*, le *camphre*, l'*eau-de-vie camphrée*, la *cannelle*, le *girofle*, la *noix muscade*, le *poivre*, le *gingembre*, l'*essence de lavande*, de *térébenthine*, l'*absinthe*, la *camomille*, le *fenouil*, l'*anis*, etc.

DIGESTIBLE. adj. Qui est facile à digérer.

DIGESTIF. s. m. Nom d'un *onguent*. Voy. ce mot.

DIGESTIF, IVE. adj. En lat. *digestivus*, qui a rapport à la digestion, qui appartient à la digestion. On nomme *appareil digestif*, l'ensemble des organes exerçant des fonctions qui concourent à l'accomplissement de la digestion. Ces organes sont la *bouche*, le *pharynx*, l'*œsophage*, l'*estomac*, l'*intestin*, le *mésentère*, le *foie*, le *pancréas*, la *rate*, l'*épiploon*. Quelques-uns sont creux, et, placés les uns à la suite des autres, ils forment ce qu'on nomme le *canal* ou le *conduit digestif*, qui se prolonge depuis l'ouverture de la bouche jusqu'à l'anus, et qui est parcouru par les substances alimentaires. La plus grande partie des autres organes ont l'office de sécréter des humeurs destinées à pénétrer ces mêmes substances alimentaires, pour les rendre fluides et les animaliser.

DIGESTION. s. f. En lat. *digestio*. Fonction par laquelle certaines substances organiques introduites dans les organes digestifs sont converties en un suc réparateur (le chyle) qui se mêle au sang, et en matières excrémentitielles qui sont rejetées au dehors. Il est des actes et des phénomènes, précédant ou suivant cette fonction, si intimement unis avec elle, qu'on ne saurait se dispenser de les examiner simultanément. Tels sont, la *préhension des aliments* et des boissons, la *mastication*, l'*insalivation*, la *déglutition*, la *chymification*, la *chylifica-*

tion, l'*expulsion des excréments* et l'*absorption du chyle*. Voy. ces articles, et, à l'art. Vers, *Animalcules intestinaux*.

DIGITALE POURPRÉE (*Digitalis purpurea*, de Linnée), vulgairement *gantelée*, *gants de Notre-Dame*. Belle plante indigène, qui croît dans les bois montagneux de différentes parties de la France. On se sert principalement des feuilles; elles sont ovales, aiguës, blanchâtres et velues; elles ont une odeur légèrement nauséeuse, une saveur âcre, amère et peu agréable. Il faut choisir les feuilles les plus grandes et celles placées à la partie supérieure de la tige, plutôt que celles du bas. On les récolte en juin; elles perdent leur odeur par la dessiccation; au bout d'un an, elles ont déjà perdu aussi beaucoup de leur vertu. La *digitale* est recommandée dans les affections du cœur et des gros vaisseaux, ainsi que dans les épanchements séreux simples. Les feuilles de cette plante sont ordinairement réduites en poudre pour les administrer; cette poudre se donne en pilules ou en infusions, à la dose de 16 à 32 grammes. L'infusion se fait dans un demi-litre d'eau.— On fait avec la digitale une teinture qu'on emploie rarement à l'intérieur, mais qu'on applique avantageusement à l'extérieur, en frictions, sur les parois des cavités splanchniques, où il existerait une collection de sérosité épanchée.

DIGUER. v. Donner de l'éperon avec force. C'est l'opposé de *picoter*.

DILACÉRATION. s. f. En lat. *dilaceratio*, du verbe *dilacerare*, déchirer. Extension violente qui a rompu des parties molles.

DILACÉRATION DE L'IRIS. Voy. Maladies de l'iris.

DILATABILITÉ. s. f. Propriété qu'ont certains corps de s'étendre.

DILATANT. adj. et s. DILATATEUR, DILATATOIRE. En lat. *dilatatorius*. Se dit de ce qui sert à l'opération de la *dilatation*. Voy. ce mot.

DILATATION. s. f. En lat. *dilatatio*, du verbe *dilatare*, étendre, agrandir; dilatation de volume. Altération des tissus, consistant dans l'agrandissement anormal des cavités et des canaux naturels; ou bien, action d'agrandir, à l'aide d'une compression dirigée de l'intérieur à l'extérieur, les parois d'un canal ou les lèvres d'une plaie. Les *dilatations* qui appartiennent à la première de ces deux définitions, c'est-à-dire qui ne sont point l'ouvrage de l'art, constituent en général des symptômes d'autres maladies; une partie ne se dilate que lorsqu'un obstacle s'oppose au libre passage des matières solides, liquides ou gazeuses qu'elle contient. Les causes de la dilatation des organes digestifs sont, par exemple, les matières alimentaires accumulées dans ces organes, les gaz qui s'y dégagent, les corps étrangers qui peuvent s'y introduire ou s'y former. Voy. Indigestion, Colique, Corps étrangers. La dilatation de l'œsophage a reçu le nom de *jabot*. La bronchite, la phthisie pulmonaire, la pousse, déterminent quelquefois la dilatation des bronches. Les vaisseaux capillaires se dilatent rarement dans les chevaux. Les *varices* sont des dilatations des veines; l'*anévrysme du cœur* est la dilatation du cœur; les *anévrysmes*, la dilatation des artères, etc. Les dilatations que l'art produit sont faites pour contribuer à un but thérapeutique. Au moyen du *spéculum*, de crochets mousses, et quelquefois simplement des doigts, on dilate les ouvertures de la bouche, des paupières, du vagin, etc., afin de rendre plus facile l'introduction et l'action des instruments au delà de ces ouvertures. Pour agrandir insensiblement des ouvertures ou des canaux naturels, des ouvertures accidentelles, des canaux faits artificiellement, ou bien pour s'opposer à leur réunion, on emploie la dilatation lente et graduelle. A cet effet, on a recours à des corps spongieux susceptibles d'absorber l'humidité, ou à des corps plus résistants qu'on introduit au milieu des parties sur lesquelles on veut agir. Ces corps sont la charpie ou l'étoupe roulées en bourdonnets, l'éponge formée en cylindre en la comprimant, les sondes en plomb ou en baleine, les bougies de gomme élastique, qu'on augmente successivement de grosseur, et les canules, qui, en dilatant une cavité, permettent le passage des liquides qui doivent s'écouler. Excepté lorsque les parties à ouvrir sont entourées de beaucoup de vaisseaux, de nerfs ou d'organes importants, on conseille de préférer l'incision à l'usage des dilatateurs. Dans le cas où l'on se décide à employer ceux-ci, il faut les appliquer par gradation presque insensible; et si, en observant même cette précaution, il en résultait l'irritation des parties soumises à la dilatation, il serait nécessaire de recourir aux substances émollientes et de ne reprendre, avec plus de précaution qu'auparavant, l'em-

ploi des corps dilatants qu'après la cessation des accidents auxquels ils auraient donné lieu.

DILIGENCE. Voy. Voiture.

DILIGENCE A L'ANGLAISE. Voy., à l'art. Voiture, *Coupé*.

DILIGENCE DITE DE SURETÉ. Voy. Voiture.

DIMACHOE. Voy. Dragon, 2e art.

DIMINUÉ, ÉE. adj. On le dit des forces vitales dans les maladies où elles éprouvent ce changement. Voy. Force.

DINÉE. s. f. Le repas ou la dépense qu'on fait à diner dans les voyages, tant pour les hommes que pour les chevaux. *Il nous en a coûté tant pour la dînée.*

DIOPTRIQUE. s. f. En lat. *dioptrica*, du grec *dia*, à travers, et *optomai*, je regarde. Partie de la physique qui a pour objet l'étude des phénomènes que présente la lumière, et de la déviation qu'éprouvent les rayons lumineux en traversant les corps transparents.

DISENTERIE. Voy. Dyssenterie.

DISLOCATION. s. f. Dans le langage ordinaire, ce mot est synonyme de luxation, de déboitement des os.

DISPENSAIRE. s. m. En lat. *dispensatorium*. Ouvrage dans lequel sont consignés et décrits les médicaments simples ou composés que l'on trouve dans l'officine d'une pharmacie, ainsi que les formules officinales.

DISSECTION. s. f. En lat. *dissectio*, de *dis*, particule disjonctive, et de *secare*, couper. Opération qui consiste à diviser méthodiquement et à mettre à découvert les différentes parties du corps pour en étudier la disposition et la structure dans l'état normal. Lorsque la *dissection* a pour but de rechercher les causes et le siége d'une affection qui a donné lieu à la mort du sujet, ou bien de constater certains délits, comme par exemple l'empoisonnement, on lui donne plus particulièrement le nom d'*autopsie*.

DISSÉQUER. v. En lat. *dissecare* (même étym.). Diviser les parties d'un cadavre avec des instruments tranchants pour en connaître la structure ou la démontrer. — On le dit aussi de l'action de couper, de diviser les chairs, en pratiquant des opérations chirurgicales.

DISSOLUBLE. adj. En lat. *dissolubilis*. Qui peut se dissoudre, être dissous. L'iode, par exemple, est *dissoluble* dans l'eau.

DISSOLUTION. s. f. En lat. *dissolutio*. On le dit communément de l'action réciproque d'un liquide et d'un solide, d'où il résulte que celui-ci disparait et forme un composé liquide qui acquiert des proportions nouvelles. *Dissolution* se dit aussi du résultat de cette opération, c'est-à-dire du liquide dont les propriétés sont changées par l'effet de son union avec le corps solide.

DISSOLVANT, ANTE. s. m. et adj. En lat. *dissolvens*. On donne ce nom au liquide qu'on emploie pour dissoudre un corps. Voy. Dissolution.

DISTANCER. v. Se dit, en termes de course, d'un coureur qui, dans un temps déterminé, n'atteint pas le but après le vainqueur.

DISTENSION. s. f. En lat. *distensio*. Allongement de certaines parties à la suite de violentes contractions musculaires, ou d'efforts considérables, comme les *distensions* ligamenteuses synoviales. Voy. Entorse et Synovite.

DISTINCTIONS. s. f. pl. En lat. *distinctio*. Marque, signe qui distingue. Les chevaux se montrent sensibles aux récompenses, aux *distinctions* et aux caresses qu'on leur prodigue comme moyen d'action et d'encouragement. Voy. Caresses et Récompenser un cheval. En Espagne et dans le Midi de la France, les muletiers et les charretiers ornent de plumets et de grelots leurs animaux, et les en privent pour un temps déterminé lorsqu'ils ont à s'en plaindre. En Angleterre, les chevaux de premier sang qui ont remporté les grands prix aux courses sont couverts, même à l'écurie, de riches harnais; leurs mangeoires sont en marbre sculpté et leurs râteliers de bois d'acajou. Il est de ces chevaux au service desquels sont attachés quatre ou cinq grooms. On voit souvent des chevaux richement harnachés se montrer fiers de la soie et de l'or qui les couvrent; sont-ils revêtus de harnais plus simples, ce n'est plus la même énergie, la même élégance, la même grâce dans les allures, la même noblesse dans l'attitude. On dit avoir vu des chevaux distingués marcher avec nonchalance, l'œil morne et la tête basse, parce qu'ils se sentaient couverts d'une poussière qui n'était pas celle du champ de bataille.

DISTORSION. s. f. Expression mauvaise par laquelle on désigne quelquefois une *entorse*. Voy. ce mot.

DISTRIBUTION DES RATIONS. Voy. Rations.

DIURÈSE. s. f. En lat. *diuresis*, du grec *dia*, à travers, et *ouron*, urine. Sécrétion plus abondante d'urine, due à une surexcitation des reins.

DIURÉTIQUE. adj. et s. m. En lat. *diureticus* (même étymologie). On donne généralement le nom de *diurétiques* à des médicaments ayant la propriété d'exciter les reins et de produire une excrétion abondante d'urine. Les diurétiques peuvent être froids ou chauds; froids, ils déterminent une forte sécrétion sans douleur; chauds, ils occasionnent la douleur. Les diurétiques sont: l'*acétate d'ammoniaque*, l'*acétate de potasse*, l'*acétate de soude*, l'*acide nitrique*, le *baume du Pérou*, le *baume de Tolu*, le *carbonate de potasse*, le *carbonate de soude*, le *colchique d'automne*, le *copahu*, l'*encens*, l'*huile volatile de térébenthine*, le *mastic*, la *myrrhe*, le *nitrate de potasse*, l'*oxymel scillitique*, l'*oxymellite de colchique*, la *pariétaire*, le *petit houx*, la *poix-résine*, la *racine d'ache*, la *racine de fenouil*, le *savon*, la *scille maritime*, le *storax*, le *tartrate de potasse et d'antimoine*, la *térébenthine*, la *térébenthine cuite*, l'*urée*, etc.

DIVISION. s. f. En lat. *divisio*. (Path.) On entend par ce mot ou la séparation *fortuite* et *accidentelle* de parties naturellement réunies (alors il est synonyme de solution de continuité); ou bien la séparation méthodique de ces parties opérée par le chirurgien dans des vues salutaires.

DIVISION DU CHEVAL. Voy., à l'art. Cheval, *Conformation extérieure du cheval*.

DOCILE. adj. En lat. *docilis*. Qui est propre à recevoir l'instruction, ou qui a de la disposition à se laisser conduire et gouverner. *Le cheval est un animal docile*. Par extension, facile à manier, à conduire.

DOCILITÉ. s. f. En lat. *docilitas*. Qualité par laquelle un cheval est *docile*. Disposition naturelle à être instruit, à se laisser gouverner.

DOIGT. s. m. En lat. *digitus*; en grec, *daktulos*. On donne ce nom à l'extrémité du pied du cheval formée de trois phalanges, savoir: l'*os du paturon* ou *premier phalangien*, l'*os de la couronne* ou *second phalangien*, l'*os du pied* ou *troisième phalangien*.

DOMPTER. v. En lat. *domare*. RÉDUIRE, SUBJUGUER, VAINCRE, ASSUJETTIR, SE RENDRE MAITRE, ADOUCIR. C'est obliger un cheval à quitter son humeur sauvage, son caractère impétueux, ses fantaisies et ses vices. On dompte, on réduit plus aisément un cheval par la douceur que par la violence et les châtiments. Ces derniers sont souvent nécessaires, mais on ne doit les employer qu'à propos et avec discernement. Toutes les fois que les moyens de douceur suffisent pour maitriser les forces d'un cheval, sa fougue est plus facilement modérée; car cet animal n'est violent qu'autant qu'il sent la force dont il peut disposer, et c'est souvent une manière de la lui faire connaitre que de chercher à lutter avec lui. Il est des personnes qui tiennent à dompter elles-mêmes leurs chevaux, et qui, à cet effet, les galopent longtemps dans un terrain de labour, au risque de les harasser sans maitriser une seule de leurs forces, de les ruiner ou de les rendre fourbus. Ce n'est que par des exercices raisonnés et bien entendus, par la patience et la douceur, que l'on parvient à se rendre maitre du cheval le plus fougueux et à connaitre son caractère pour mettre ensuite en usage les moyens rationnels; mais, dans aucun cas, le cavalier ne doit céder en rien à l'animal. Voy. Éducation du cheval.

DONNER A BOIRE. Voy. Abreuver.

DONNER A PROPOS LES AIDES DU TALON. Voy. Talon.

DONNER CARRIÈRE A UN CHEVAL. C'est le laisser libre de courir de toute sa vitesse.

DONNER DANS LA MAIN. Voy. Main.

DONNER DANS LES CORDES. Voy. Éducation du cheval, 5e leçon.

DONNER DANS LES LONGES. Voy. Longe, 2e art.

DONNER DE L'AIR. Voy. Aérer.

se DONNER DE LA PEINE. Se dit d'un cheval qui, n'ayant pas de vitesse, galope lourdement, en se donnant bien du mouvement, mais sans avancer. *Ce cheval se donne bien de la peine*.

DONNER DES COUPS DE BATON. Voy. Fouet.

DONNER DES DEUX. C'est frapper le cheval des deux éperons à la fois.

DONNER DES ESTRAPADES. Voy. Estrapade.

DONNER DU TALON. Voy. Talon.

DONNER HALEINE A UN CHEVAL. Voy. Haleine.

DONNER LA MAIN, ou DONNER LA BRIDE. C'est lâcher la bride. Voy. Bride et Main.

DONNER LEÇON. Voy. Leçon.

DONNER LE FEU. C'est la même chose que appliquer le feu. Voy. Feu.

DONNER LE HARAUX. (Art milit.) C'est enlever par ruse les chevaux de la cavalerie ennemie, qui sont à la pâture ou au fourrage. Voici comment du temps du maréchal de Saxe on donnait le haraux. « On se mêle, dit-il, déguisé à cheval, parmi les fourrageurs ou pâtureurs, du côté que l'on veut fuir. On commence à tirer quelques coups : ceux qui doivent serrer la queue y répondent de l'autre extrémité de la pâture ou du fourrage ; puis on se met à courir vers l'endroit où l'on veut amener les chevaux, en criant et en tirant. Tous les chevaux se mettent à fuir de ce côté-là, couplés ou non couplés, arrachant les piques, jetant à bas leurs cavaliers et les trousses ; et, fussent-ils cent mille, on les amène ainsi plusieurs lieues en courant. On entre dans un endroit entouré de haies ou de fossés, où l'on s'arrête sans faire de bruit ; puis les chevaux se laissent prendre tranquillement. C'est un tour qui désole l'ennemi. Je l'ai vu jouer une fois : mais comme toutes les bonnes choses s'oublient, je pense que l'on n'y songe plus à présent. »

DONNER LE PLI. C'est la même chose que *plier*, mot usité dans le manége.

DONNER LES PLUMES. « Opération cruelle, extravagante, par laquelle, après avoir détaché toutes les chairs de l'épaule, on y introduisait de grandes plumes d'oie et des tranches de lard frottées de basilicum ; on la pratiquait pour le cheval *entr'ouvert*. Nous n'en faisons mention qu'afin de montrer jusqu'à quel excès peut se porter l'ignorance stupide et orgueilleuse. » (*Lafosse.*)

DONNER LE VERT. Voy. Vert.

DONNER L'HERBE. Voy. Vert.

DONNER L'ORDINAIRE. Voy. Ordinaire.

DONNER QUATRE DOIGTS DE BRIDE. C'est lâcher la bride. Voy. Bride et Main.

DONNER UN COUP DE COLLIER ou LE COUP DE COLLIER. Voy. Collier.

DONNER UN COUP DE CORNE. Voy. Corne.

DONNER UN COUP D'ÉPERON. Voy. Éperon.

DONNER UN SAUT A LA GOURMETTE. Voy. Mors.

DONNER UNE BONNE PARADE. Voy. Parade, 1er art.

DORMEUSE. Voy. Voiture.

DORSAL, ALE. adj. En lat. *dorsalis*, de *dorsum*, dos. Qui appartient au dos, qui a rapport au dos. *Vertèbres dorsales*, *région dorsale*, etc.

DOS. s. m. En lat. *dorsum*. Le *dos*, situé entre le garrot et les reins, est borné par ces parties, et latéralement par la région des côtes. Il a pour base les apophyses épineuses des douze vertèbres dorsales. C'est sur le dos que l'on place la selle, la sellette ou le bât, suivant les différents services auxquels on soumet les animaux. Le dos doit être uni et égal de devant en arrière ; sa longueur, variable, dépend du plus ou moins de développement des cartilages inter-vertébaux. Lorsqu'il présente une concavité assez prononcée dans son étendue, le cheval est dit *ensellé*. Cette disposition offrant une grande flexibilité, et par conséquent des réactions douces, convient parfaitement aux chevaux de manége, de femmes ou de malades ; ces chevaux sont cependant moins solides et moins résistants à la fatigue ; il y a en outre difficulté de leur ajuster la selle, qui alors demande à être charpentée relativement à cette disposition. Le défaut opposé est celui du dos élevé ou tranchant, qu'on désigne par l'épithète de *dos de carpe* ou de *mulet*. Il n'est pas non plus très-aisé de le revêtir d'une selle, et souvent il est blessé par ce harnais. Les chevaux ainsi conformés ont plus de force pour supporter un fardeau, mais leurs réactions sont dures, aux dépens de la souplesse et du liant que l'on recherche dans un cheval de selle, et ils conviennent mieux au bât qu'à ce dernier service. Le dos de carpe se fait généralement remarquer dans certains chevaux, tels que les bretons qui sont beaux, énergiques, et rarement malades. On appelle *dos double*, ou vulgairement et improprement *rein double*, le dos dans lequel on remarque un léger sillon médian, et c'est principalement sur des chevaux ayant de l'embonpoint qu'existe cette disposition.

DOS DE CARPE. Voy. Dos.

DOS DE MULET. Voy. Dos.

DOS DOUBLE. Voy. Dos.

DOSE. s. f. En lat. *prœbium*, *dosis*, du grec *didômi*, je donne. Dans l'art de formuler, c'est la quantité d'un médicament simple ou composé qu'on administre à un malade et que l'on désigne par le poids ou la mesure. En pharmacie, *dose* se dit de la quantité précise des substances qui entrent dans un médicament composé.

DOSER. v. Régler la quantité et les propor-

tions des ingrédients qui entrent dans une composition médicale.

DOSSIÈRE. s. f. En lat. *dorsualia*. Partie du harnais des chevaux de charrette et de cabriolet. La *dossière* garnie de nœuds accompagne la sellette ou le mantelet; elle est destinée à recevoir les bras du brancard, et à les soutenir toujours à la même hauteur.

DOUBLE BIDET. Voy. CHEVAL DIT BIDET.

DOUBLEMENT. s. m. On appelle ainsi, en termes de manége, un changement quelconque de direction. Le *doublement* est *simple* ou *compliqué*. Tout mouvement rectangulaire appartient au premier; tous les autres doublements, ainsi que le tourner circulaire, appartiennent au second. Le plus grand doublement que le cheval puisse exécuter est de tourner autour de son centre de gravité, c'est-à-dire autour de lui-même; le cheval, faisant comme un pivot des pieds de derrière, décrit un cercle avec sa tête, sans quitter le point d'où il est parti. C'est ce qui constitue la *pirouette*, et c'est le plus qu'on puisse exiger d'un cheval. Un autre doublement compliqué consiste dans le *changement de main par demi-tour*, qui est un demi-cercle de l'avant-main. On l'exécute en plaçant, par l'action de la main, la tête du cheval au point où venait de se trouver l'arrière-main. Pour de plus grands détails sur la manière de faire les doublements, Voy. DOUBLER.

Tomber hors du doublement. On le dit lorsque l'arrière-main, en s'écartant de la ligne circulaire du doublement, en décrit une plus grande que l'avant-main. On dit aussi *s'écarter du doublement*.

DOUBLER. v. En termes de manége, c'est faire un *doublement*, c'est-à-dire quitter une ligne pour en prendre une autre. Voy. DOUBLEMENT. Le *doubler* qu'on exécute en traversant le manége dans sa largeur par une ligne droite sans changer de main, est ordinairement employé pour apprendre au cavalier à tourner son cheval. Cette action n'est pas difficile; elle exige cependant une certaine attention pour éviter les oscillations de l'assiette, oscillations qui suivraient nécessairement tout mouvement du corps qui précéderait ceux du cheval. L'inconvénient n'aura pas lieu, si, préalablement aux changements de direction, on diminue, au moyen d'un plus fort soutien des reins, la mobilité du corps donnée par l'élan du cheval, et si on avance imperceptiblement l'épaule du dehors. Tous les écuyers, en général, sont d'accord sur la fonction de la main dans le doubler. En supposant que le mouvement s'opère à droite, le petit doigt se meut dans la direction de la hanche gauche, afin que la rène droite se raccourcisse et fasse agir, par la tension nécessaire, le canon droit du mors sur la barre interne, pour ralentir l'action des jambes droites, et que la rène gauche se rallonge pour donner la liberté nécessaire aux jambes gauches pour pouvoir tourner autour du côté droit. Ainsi, c'est la rêne du dedans qui fait le doublement, tandis que la rêne du dehors le décide; et, plus la rêne du dedans se raccourcit, en même temps que la rêne du dehors se rallonge en proportion, plus le cheval sera obligé de *serrer le doublement* ou *doubler étroit*; au contraire, plus la rêne du dehors s'oppose, plus le doublement *s'élargit* ou le *doubler* est *large*. Quant aux fonctions des jambes, les hommes de l'art n'admettent pas tous un même principe. Il en est encore qui, en suivant l'ancienne règle, font agir la jambe du côté où l'on tourne, pour combattre les résistances que l'animal pourrait opposer. M. Baucher, après avoir été lui-même partisan de cette règle, s'est appliqué à démontrer qu'elle est erronée; le raisonnement qui l'a amené à proclamer cette réforme, le voici : « Quelque légèreté qu'eût mon cheval en ligne droite, dit-il, je remarquais que cette légèreté perdait toujours de sa délicatesse dans les cercles étroits, bien que ma jambe du dehors vînt au secours de celle du dedans. Dès que la jambe de derrière se mettait en mouvement pour suivre les épaules sur le cercle, je ressentais immédiatement une légère résistance. Je m'avisai alors de changer l'usage de mes aides, et d'appuyer la jambe du côté opposé à la conversion. En même temps, au lieu de porter de suite la main à droite pour déterminer les épaules, je formai d'abord, à l'aide de cette main, l'opposition nécessaire pour fixer les hanches et disposer les forces de manière à maintenir l'équilibre pendant l'exécution du mouvement. Ce procédé fut couronné d'un succès complet; et si je cherche à me rendre compte de ce que doit être la fonction des diverses extrémités dans les conversions, je reconnais qu'il est le seul rationnel. En effet, dans la conversion à droite, par exemple, c'est la jambe droite de derrière qui

servira de pivot et supportera tout le poids de la masse, pendant que la jambe gauche de derrière et les jambes de devant décriront un cercle plus ou moins étendu. Pour que le mouvement soit correct et franc, il faut donc que le pivot sur lequel tourne l'ensemble ne soit pas contrarié dans son jeu ; l'action simultanée de la main droite et de la jambe droite devra nécessairement produire cet effet. L'équilibre se trouvera dès lors compromis et la régularité de la conversion possible. » (*Méthode d'équitation basée sur de nouveaux principes*, 5e édition.)

DOUBLER ÉTROIT. Voy. Doubler.

DOUBLER LARGE. Voy. Doubler.

DOUBLER LES REINS, FAIRE LE DOS DE CARPE. En lat. *succutere*. Se dit de l'attitude que prend le cheval lorsqu'il voûte le dos, ce qui a lieu chez les chevaux désobéissants, qui sautent plusieurs fois de suite pour jeter le cavalier à bas. Cette position rend le rassemblé impossible, et, comme toutes celles qui ont cet effet, elle est mauvaise et met le cavalier en danger. Pour corriger de semblables défauts, les flexions de l'encolure et le reculer sont des procédés excellents. L'assouplissement que donnent ces exercices facilite l'entretien de la mobilité des extrémités, ainsi que les actes propres à empêcher la réunion des quatre jambes du cheval, ce qu'on obtiendrait difficilement sans cela.

DOUBLON. s. m. Nom donné dans quelques localités au poulain de deux ans.

DOUBLONNE. s. f. Nom de la mule de deux ans, dans le département de la Charente-Inférieure.

DOUCEUR. s. f. Qualité qui fait qu'on est disposé à traiter les animaux d'une manière douce et éloignée de toute sévérité. La *douceur* et la patience sont indispensables dans un homme de cheval. Voy., à l'article Défaut, *Des chevaux faibles et mal conformés*.

DOUCHE. s. f. En lat. *ducia*. L'un des modes par lesquels les liquides médicamenteux sont employés à l'extérieur. Il consiste dans le jet du liquide choisi pour frapper avec une certaine force et pendant un certain temps, sans discontinuation, une surface plus ou moins circonscrite du corps.

DOULEUR. s. f. En lat. *dolor*; en grec *algos*, *odunè*. Impression, sensation pénible, très-difficile à définir surtout dans les animaux, qui ne peuvent faire connaître ce qu'ils éprouvent. La *douleur* est le résultat d'une action quelconque sur un nerf, qui transmet la sensation qu'il éprouve au siége central de la sensibilité, c'est-à-dire au cerveau. La douleur n'est pas une maladie ; elle n'en est qu'un symptôme qui ne peut cesser qu'avec l'affection elle-même, symptôme utile à considérer pour le pronostic, comme dans les maladies du pied. Lorsque la douleur diminue insensiblement quelques jours après les opérations chirurgicales, on peut préjuger une prompte guérison.

DOULEUR NÉPHRÉTIQUE. Voy. Néphrétique.

DOUTEUX. adj. En lat. *dubius*. Qualificatif employé pour désigner un état dans lequel le cheval ne peut être réputé morveux, quoiqu'il présente un et même deux des caractères de la morve, laquelle en comporte trois. Dès qu'un cheval est déclaré *douteux*, il doit être immédiatement séquestré.

DOUVE. Voy., à l'art. Vers, *Fascioles*.

DOUX, DOUCE. adj. Il se dit d'un cheval qui ne fatigue point son cavalier, ou de celui qui est docile, qui n'est ni fringant, ni ombrageux. *Ce cheval est fort doux*. — On dit d'une voiture, qu'elle est *douce*, quand elle est bien suspendue et ne secoue point ceux qui sont dedans.

DOUX AU MONTOIR. Voy. Montoir, 1er art.

DOUX COMME UN AGNEAU. On le dit d'un cheval paisible, qui a beaucoup de douceur.

DRAGÉE ou DRAVIE. s. f. Mélange de trèfle, de pois et de vesces, donné en vert desséché aux chevaux, dans les pays en disette de fourrages naturels. Ces plantes doivent être coupées avant qu'elles aient acquis un trop grand développement. Quand leurs tiges sont devenues coriaces et ligneuses, les graines peuvent être substituées à l'orge et à l'avoine. — Dans le Boulonnais, la *dravie* est appelée *fvernache*. — *Dragée de cheval*, est le nom vulgaire du *blé sarrasin*.

DRAGON. s. m. (Path.) On désignait autrefois par ce nom une tache blanche qui survient quelquefois à l'iris, et qui est considérée comme incurable.

DRAGON. s. m. (Art milit.) Soldat à cheval. On écrivait autrefois *drageon*, qui signifie *rejeton*, parce que, dans le principe, les dragons étaient des rejetons de l'infanterie. Les *dragons* forment un corps de cavalerie de ligne (Voy. Cavalerie), dont l'origine est don-

teuse, la nationalité d'origine contestée, et la dénomination mal expliquée. On s'est longtemps demandé si les dragons étaient de l'infanterie à cheval, de la cavalerie demi-légère, ou grave, ou mixte. Ils ont tour à tour été tout cela, par le seul fait du hasard et sans que la loi ait déterminé ce qu'elle veut qu'ils soient. Autrefois, le dragon était un piquier ou un arquebusier, portant chaperon à queue ou chapeau à calotte de fer, mousquet à mèche, fourchette et épée d'infanterie, le tout à peu de distance de terre et sur un bidet comparable à un cheval de cantinière. Ces soldats, à peine outillés, avaient pour officiers des volontaires armés d'espontons, et dont toute l'armure consistait en un large et lourd hausse-cou de fer; les sergents avaient la hallebarde; tous, simples soldats ou chefs, étaient chaussés de gamaches ou bottines; des cornemuses leur servaient de trompettes. — L'institution des dragons remonte à Henri II (1554). Le maréchal de Brissac avait organisé plusieurs compagnies d'arquebusiers qu'il accoutuma à combattre à pied et à cheval, et auxquels il donna le nom de dragons, pour exprimer des êtres courageux et entreprenants. Sous Louis XIV, la simplicité primitive des dragons fit place à un grand luxe de costume et d'armement. Lauzun devint le colonel général des dragons, après que les cardinaux Richelieu et Mazarin en avaient été les colonels particuliers. Alors, au lieu de deux petits régiments, on eut trente gros régiments de dragons. En 1789, on comptait en France dix-huit régiments de dragons. Sous la République, le Consulat et l'Empire, il y en eut de vingt-quatre à trente et un. Depuis la Restauration jusqu'en 1830, huit et dix. Aujourd'hui, les dragons forment douze régiments. — La remonte de ce corps se fait avec des chevaux ardennais, normands et bretons.

Les anciens nommaient *dimachæ*, des troupes qui combattaient à pied et à cheval, comme nos dragons.

Les Germains, ainsi que plusieurs peuples du Nord, avaient l'habitude, dans les combats, de mettre souvent pied à terre; ils s'éloignaient de leurs chevaux, qu'ils avaient habitués à demeurer en place, et à venir les rejoindre lorsque leurs maîtres les appelaient.

DRAGUE. s. f. Nom donné à l'orge ou autre grain cuit qui reste dans le bassin après qu'on en a tiré la bière. La *drague*, ordinairement destinée aux bestiaux, peut au besoin servir d'aliment au cheval.

DRASTIQUE. Voy. PURGATIF.

DRAVIE. Voy. DRAGÉE.

DRÈCHE. s. f. On donne ce nom soit au résidu de la fabrication de la bière, soit au malt qui a échappé à la fermentation, soit à celui qui n'y a pas été livré. On délaye la *drèche* dans une grande quantité d'eau pour la donner sous forme de liquide au bétail. En Angleterre, cette boisson est encore plus usitée que ne l'est l'eau blanche en France; on la donne en grande abondance aux chevaux qu'on ne peut mettre au vert, et qui sont sujets à des constipations opiniâtres. La drèche produit les effets généraux des graines céréales fermentées, qui, dans cet état, sont très-favorables à l'engraissement; mais il en résulte tout à la fois peu de vigueur pour les animaux auxquels on les offre, et l'inconvénient, quand ceux-ci en ont contracté l'habitude, de ne pouvoir la quitter sans être exposés à des maladies plus ou moins graves.

DRESSAGE. s. m. Emploi des moyens consécutifs pour *dresser* un cheval. Voy. ÉDUCATION DU CHEVAL.

DRESSÉ, MIS ou FINI. Se dit adjectivement d'un cheval qui, ayant terminé son éducation, est accoutumé d'obéir à ce que le cavalier lui demande. Un cheval *dressé* prend immédiatement toutes sortes d'allures et de directions avec une prestesse telle, qu'il faut connaître l'influence du cavalier sur un cheval bien équilibré pour savoir d'où lui viennent ses impressions. Si cette grande régularité ne s'observe pas sous un cavalier inexpérimenté, du moins l'incertitude de ses mouvements sera supportée avec soumission par le cheval. *Dressé*, signifie aussi *qui se tient droit*, *que l'on a mis droit*, *qui porte bien sa tête*. Il signifie en outre *instruit*, *façonné*. Les chevaux arabes sont si bien dressés qu'ils s'arrêtent tout court.

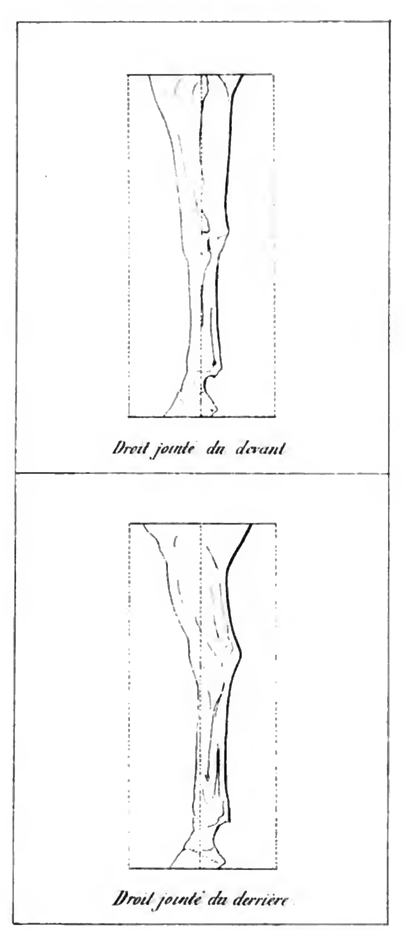
DRESSER. v. Se dit de l'art d'instruire un cheval. Voy. ÉDUCATION DU CHEVAL.

Dresser sa crinière. On le dit d'un cheval dont les crins se hérissent de colère, de fureur.

se DRESSER. v. Se dit d'un cheval qui se lève tout droit sur ses extrémités postérieures. Voy. se CABRER.

DROGUE. s. f. On fait dériver ce mot de *droga*, qui a été fait du persan *droa*, odeur, parce que les drogues aromatiques ont beaucoup d'odeur. D'autres le font venir du mot hébreu *ra-*

Droit-jointé ou Court-jointé.



Droit jointé du devant

Droit jointé du derrière

Imp. de P. Bineteau

kah, qu'ils expliquent par *préparer des parfums, des aromates, des onguents*. On le dit de toute matière médicamenteuse que l'on trouve dans le commerce et dont les pharmaciens se servent pour préparer les médicaments. Les *drogues* sont des produits immédiats, végétaux, animaux ou manufacturés. Les premiers sont les fleurs, les tiges, les racines de plantes, etc.; les seconds, le musc, le miel, etc.; les troisièmes, l'alun, l'acétate de plomb, la couperose, etc. Par extension, le nom de *drogue* se donne à toutes les substances médicamenteuses.

DROIT. adj. Ce mot est employé dans différentes locutions, en parlant du cheval. *Cheval droit*, se dit, en extérieur, de celui dont la tête, les épaules et les hanches sont sur la même ligne. On le dit aussi d'un cheval qui ne boite point, soit après le repos, soit pendant ou après l'exercice. *Droit sur ses boulets*, signifie la même chose que *bouleté*; *droit sur ses membres*, est synonyme de *droit-jointé*. En termes de manége, on dit faire des courbettes également bien *par le droit* et sur les voltes; *promener un cheval par le droit*, le faire partir et reculer *droit*, c'est-à-dire le faire aller sur une ligne droite, sans qu'il se traverse, ni se jette de côté. Le mot *droit* est aussi employé dans les locutions suivantes : *Aller par le droit*, *être droit*, *mener droit*, *promener son cheval sur le droit* ou *par le droit*, etc.

DROIT-JOINTÉ, COURT-JOINTÉ. En lat. *depressis articulis*. Lorsque le boulet des jambes antérieures se trouve en avant de la verticale abaissée de la sommité du garrot à terre, et que celui des jambes postérieures est partagé par la verticale abaissée de la pointe de la fesse à terre, le cheval est dit *droit-jointé, court-jointé, droit sur ses membres* ou *droit sur le boulet*. Ce défaut rend les mouvements fort durs pour le cavalier, et prédispose le cheval à l'usure, en le rendant sujet aux tumeurs osseuses.

DROIT SUR LE BOULET. Voyez Droit-jointé.

DROIT SUR SES JAMBES. Voy. Jambes du cheval.

DROIT SUR SES MEMBRES. Voy. Droit-jointé.

DROMADAIRES. Voy. Archer a cheval.

DROSCKY. Voy. Voiture.

DROWSKY. Voy. Voiture.

DUCTILE. adj. En lat. *ductilis*. Qui est doué de *ductilité*.

DUCTILITÉ. s. f. En lat. *ductilitas*, de *ducere*, conduire. Propriété de certains corps qui les rend susceptibles d'être battus, pressés, tirés, étendus sans se rompre, et d'être réduits en fil en les faisant passer par la filière. On ne doit pas confondre la ductilité avec la *malléabilité*, qui est la propriété en vertu de laquelle les métaux sont réduits en lames minces par l'action du marteau ou du laminoir.

DULCIFIER. v. Du lat. *edulcorare*, *dulcorare*. Adoucir, tempérer l'âcreté d'un liquide en le mêlant à un autre liquide plus doux. L'alcool sert à *dulcifier* les acides minéraux.

DUODÉNITE. s. f. En lat. *duodenitis*. Inflammation de la muqueuse du *duodénum*. On ne l'a jamais remarquée à l'autopsie sans qu'elle fût accompagnée de l'entérite. Son existence à l'état simple est fort douteuse, et ce n'est qu'après la mort de l'animal qu'on peut s'en assurer.

DUODÉNUM. s. m. L'une des portions de l'intestin grêle. Voy. Intestin.

DUPATY DE CLAM. Habile écuyer, sur lequel on ne possède que fort peu de renseignements. Il naquit vers 1720. Après avoir achevé ses premières études, il prit service dans les mousquetaires, et, joignant la pratique à la théorie, acquit des connaissances très-étendues dans l'art de l'équitation. Il quitta la carrière militaire vers 1770, et vint habiter la Guyenne. L'Académie de Bordeaux l'admit au nombre de ses membres; il vivait encore en 1780, mais on ignore l'époque de sa mort. On a de lui : 1° *Pratique de l'équitation*, ou *l'art de l'équitation réduit en principes*; 2° *Traité sur l'équitation*. L'auteur a fait précéder ses essais par une traduction du *Traité de la cavalerie* de Xénophon, ouvrage dont il n'y avait pas encore de traduction française. Le volume de Dupaty de Clam se termine par son *Discours* à l'Académie de Bordeaux, sur les rapports de l'équitation avec la physique, la géométrie, la mécanique et l'anatomie. 3° *La science de l'équitation démontrée d'après nature*. Cet ouvrage est très-estimé. Il a été traduit en allemand.

DUR, RE. adj. On le dit d'une certaine condition du *pouls*. Voy. ce mot. On le dit aussi d'un cheval qui manque de sensibilité (Voy. Dur au fouet et a l'éperon); ainsi que des mouvements ou des réactions du cheval. *Mouvements durs. Réactions dures*. Voy. Réaction.

DUR A CUIRE. Expression triviale qui se dit

d'un cheval peu impressionnable au fouet ou à l'éperon.

DUR A LA MAIN. Voy. Bouche.

DUR AU FOUET ET A L'ÉPERON. Se dit d'un cheval qui n'a point de sensibilité, et auquel le fouet ou l'éperon font peu d'impression. Vulgairement on dit *dur à cuire*. On espérerait en vain de tirer un service agréable des chevaux de cette nature.

DUR AU SERVICE. Il se dit d'un cheval qui a l'aptitude nécessaire pour résister longtemps au travail auquel il est destiné.

DURÉE DE LA VIE DU CHEVAL. Voy. Age.

DURE-MÈRE. s. f. En lat. *dura meninx*. Membrane blanchâtre, fibreuse, épaisse, peu vasculaire et très-peu sensible; la plus extérieure des enveloppes du cerveau. La *dure-mère* tapisse les parois osseuses du crâne, forme des replis, offre plusieurs trous destinés à donner passage aux vaisseaux et aux nerfs, se prolonge dans le canal vertébral, où elle concourt à la formation de la gaine qui entoure et protége la moelle. Sa face externe adhère au crâne; celle interne est étroitement unie avec l'arachnoïde. Entre les replis dont il est parlé plus haut se trouvent divers canaux veineux appelés *sinus*, et dans lesquels s'ouvrent toutes les veines qui s'élèvent dans la substance encéphalique.

DURILLON. s. m. En lat. *callus*. Saillie formée par l'épaississement de la peau, la sécrétion plus abondante de l'épiderme, et l'endurcissement du tissu cellulaire sous-jacent. Le *durillon* est toujours le résultat de pressions ou de frottements fréquemment répétés qui déterminent une inflammation à la peau; il ne faut point le confondre avec le cor, qui résulte de la mortification de la peau par suite d'une forte compression répétée, tandis que dans le durillon la peau et les tissus affectés sont encore vivants. C'est ce qu'on nomme aussi *callosité*.

DYSOREXIE. s. f. En lat. *dysorexia*, du grec *dus*, avec peine, et *oréxis*, appétit. Déspappétence, diminution ou perte de l'appétit. Voy. Anorexie.

DYSPEPSIE. s. f. En lat. *dyspepsia*, du grec *dus*, difficilement, et *pepsis*, coction, digestion; difficulté de digérer. La dyspepsie se remarque dans toutes les affections intestinales.

DYSPHAGIE. s. f. En lat. *dysphagia*, du grec *dus*, difficilement, et *phagéin*, manger. Difficulté ou impossibilité d'accomplir l'acte de la déglutition. La *dysphagie* peut être due à une maladie de la bouche, du pharynx, de l'œsophage, ou simplement à une contraction spasmodique du pharynx. C'est ce dont il faut s'assurer pour le traitement à employer. Dans ce dernier cas, qui a été observé à l'École de Lyon, on combattra la contraction avec des breuvages camphrés, à la dose de 15 à 30 grammes par jour, ayant pour véhicule une décoction de mauve ou de lin, ou bien de l'eau de mélisse. Suivant Gohier, ce traitement a fait disparaître quelquefois la dysphagie en vingt-quatre heures. On peut y ajouter les embrocations d'huile camphrée sur le trajet œsophagien, mais elles ont l'inconvénient de faire tomber le poil.

DYSPNÉE. s. f. En lat. *dyspnœa*, du grec *dus*, difficilement, et *pnéin*, respirer. Difficulté de respirer due aux différentes affections de l'appareil respiratoire, et qui n'est qu'un symptôme.

DYSSENTERIE ou DISENTERIE. s. f. En lat. *dysenteria*, du grec *dus*, avec peine, et *entéron*, entrailles. Diarrhée toujours sanguinolente, fétide, accompagnée de douleurs violentes, et quelquefois de difficulté dans l'expulsion. La *dyssenterie* se remarque plus particulièrement dans l'entérite du gros intestin: elle n'est qu'un symptôme. Voy. Entérite.

DYSSENTÉRIQUE. adj. Qui se rapporte à la dyssenterie.

DYSURIE. s. f. En lat. *dysuria*, du grec *dus*, difficilement, et *ouron*, urine. Difficulté d'uriner qui accompagne la cystite et l'urétrite; quelquefois on la rencontre aussi avec la rétention d'urine.

DZIGGETAI. Voy. Hémione.

E

EAU. s. f. En lat. *aqua*; en grec *udôr*. D'*aqua* on a fait premièrement *aigue*, d'où *aiguière*, ou *équière*, *Aigues-Mortes*, *Aigueperse*, *Aiguebelette*, *aiguade* qu'on dit encore en termes de marine; ensuite on a dit *ayve*, et *ayau*, et *yave* qu'on dit encore en quelques lieux, dont enfin on a fait *eau*. Un auteur dit que ce mot vient du vieux gaulois

ayen, *avon*, qui signifiait autrefois *rivière*, d'où sont venus les noms des villes *Gaudavum*, *Genabum*, et autres. Un autre auteur dit qu'on a appelé une ile *eta*, mot tiré du saxon *eaze*, d'où nous avons fait *eave*, et depuis *eau*. L'*eau* ou *protoxyde d'hydrogène* est un corps composé résultant de la combinaison d'un volume d'oxygène et de deux volumes d'hydrogène. Elle forme l'unique *boisson* ordinaire des animaux, et elle est tout aussi nécessaire à la vie que l'air atmosphérique, lequel serait même irrespirable s'il était complétement sec. L'eau est une des substances les plus répandues, puisque les deux tiers à peu près de la surface du globe en sont couverts. L'eau pèse 800 fois plus que l'air; elle est de 14 à 1 à l'égard du mercure. Lorsque l'eau est parfaitement pure, elle se présente sous la forme d'un liquide transparent, sans couleur, sans odeur, sans saveur; elle est un mauvais conducteur du calorique et de l'électricité. Comme les autres liquides, elle se dilate par l'action du feu; à la température de 100 degrés centigrades, elle entre en ébullition et se vaporise; elle se congèle, au contraire, et passe à l'état de glace, à 1 ou 2 degrés au-dessous de zéro. L'eau pure ne se rencontre pas dans la nature. Tantôt elle tient en dissolution des gaz ou des sels, tantôt on y trouve en simple suspension des corps étrangers variables à l'infini. Par ses principes constituants, l'eau ne nourrit pas; pour qu'elle soit propre à cet objet, il faut qu'elle contienne des molécules nutritives étrangères à sa composition. Son office principal comme boisson consiste à faciliter la digestion, ramollissant, délayant, dissolvant les aliments, favorisant la sécrétion salivaire; elle humecte, en outre, les surfaces intérieures, charrie les matériaux propres à la nutrition et aux excrétions, répare les pertes des fluides vivants, dont il s'opère une constante déperdition par les sécrétions et les exhalaisons. La soif, qui annonce le besoin de fluides nouveaux, a son siége principal dans l'arrière-bouche ou le pharynx, qu'affectent alors une ardeur brûlante et une insupportable sécheresse. Lorsque le sentiment déterminé par la soif est intense, il est plus pénible, plus impérieux, plus cruel que celui de la faim, et la vie cesserait si on ne le satisfaisait pas. En le satisfaisant, ces effets se dissipent plutôt que ceux de la faim apaisée; il suffit pour cela que l'eau ait humecté le pharynx. La bonne eau, qu'on appelle aussi *eau potable*, doit être limpide, incolore, inodore, fraîche, légère, aérée; elle doit bien cuire les légumes et dissoudre le savon. Pour reconnaître si l'eau contient de l'air on la fait bouillir, et dans le cas où il en existe, il se forme des bulles à sa surface; si elle en est privée ou n'en contient que fort peu, elle est pesante, passe avec peine et cause facilement des coliques ou des indigestions. Les mauvaises eaux froides, fades, salées, ou mélangées à des corps étrangers, tels que des gaz, des sels, des acides, des oxydes métalliques, ou à des parties soit terreuses, soit sulfureuses, etc., et l'on doit, en général, ranger dans ce nombre les eaux minérales, dont beaucoup sont utiles en médecine, deviennent, par cela seul, plus ou moins nuisibles à l'état de santé. Dans quelques-unes, on rencontre même des poisons très-actifs. Mais la présence dans l'eau d'une petite quantité de sels calcaires ne diminue pas sa qualité potable; elle l'aiguise plutôt. Quant aux eaux qui charrient des matières organiques en putréfaction, leur effet nuisible résulte de l'introduction de ferments de maladie dans l'économie. L'eau trop froide, comparativement à l'état de l'atmosphère, affecte désagréablement l'estomac, dont elle diminue la chaleur. Il peut en résulter des arrêts de transpiration, et le danger est d'autant plus à craindre qu'il y a plus de différence entre la température de cette eau et celle du corps de l'animal. L'eau chaude a l'inconvénient d'affaiblir, et elle ne désaltère pas aussi bien que quand elle a une certaine fraîcheur. Les eaux qui réunissent les qualités en vertu desquelles elles sont potables, sont surtout celles qui courent sur un sol graveleux et sablonneux, sur un lit peu profond et légèrement exposé au contact de l'atmosphère.

A leur *source*, les eaux sont en général trop peu chargées d'air et trop froides; il est dangereux d'y abreuver les animaux dans les grandes chaleurs, et particulièrement s'ils sont échauffés par l'exercice. Pour remédier à ces inconvénients, on peut élargir la source, la prolonger, en faire une fontaine, un réservoir; l'eau alors s'échauffera et absorbera l'air.

L'eau des *ruisseaux* vient des sources, sort des rivières, ou s'échappe d'amas d'eaux stagnantes; dans ce dernier cas, elle est aussi insalubre qu'au lieu où elle croupissait et d'où elle provient. Les ruisseaux coulant dans les

plaines ne constituent en général un bon abreuvoir que quand ils roulent un certain volume d'eau; sans cela ils sont souvent paresseux, ils stagnent surtout dans les sécheresses, et quelquefois ils tarissent, laissant immobiles et à nu les immondices qu'ils charriaient.

L'eau des *lacs*, quoiqu'on n'en connaisse pas toujours la source, n'est pas stagnante; elle se renouvelle par des conduits souterrains; les vents en agitent la surface, et toutes les fois que ces vastes amas d'eaux ont des abords faciles, ils offrent, comme les rivières, de très-bons abreuvoirs.

Dans les *marais*, tout est insalubre; l'air que les animaux respirent, les plantes qu'ils pâturent, les eaux dont ils s'abreuvent. Si l'on était réduit à l'eau des marais, on la rendrait potable en la faisant bouillir d'abord, en filtrant ensuite le liquide et en l'agitant pour lui rendre de l'air atmosphérique; l'ébullition cuit préalablement les matières organiques et dégage les gaz insalubres.

L'eau de *citerne* (en lat. *cisterna*, du grec *chisté*, réservoir), qu'on obtient en recueillant dans des réservoirs souterrains et imperméables les eaux de pluie tombées sur les toitures, se conserve pure étant à l'abri du contact de l'atmosphère, afin qu'il n'y tombe pas des germes de plantes et d'animaux qui s'y développeraient, mourraient et se putréfieraient par myriades, comme il arrive dans toute eau stagnante qui ne se trouve pas à couvert. On doit exclure des citernes la première eau qui tombe du ciel, surtout après une longue sécheresse, parce qu'elle a balayé l'atmosphère et les toitures.

L'eau des *réservoirs* ou excavations artificielles découvertes est beaucoup moins le produit de la pluie que des eaux qui filtrent de la terre. Les poissons maintiennent l'état potable de ces sortes d'eaux, en les purifiant d'une multitude d'œufs et de larves d'insectes. Voulant se servir de ces eaux pour abreuver les animaux, il ne faut pas laisser pénétrer dans les réservoirs les eaux des écuries, de la cuisine, des égouts; on en éloignera les oies et les canards, qui y laisseraient de leurs plumes; on ne les entourera pas d'arbres habités par les cantharides; enfin, les réservoirs sont vidés et curés de temps en temps.

Les *étangs* profonds, alimentés par des eaux vives, fournissent de bonne eau; mais l'eau des étangs produits par la stagnation des eaux pluviales, de la fonte des neiges, et dont le fond est vaseux et presque superficiel, diffère peu de celle des mares.

Les eaux des *mares* et des *flaques* sont formées par les eaux des pluies arrivant d'ordinaire dans le réservoir après avoir coulé sur la terre, traversé les cours, délayé les fumiers et s'être infiltrées dans les égouts. Les mares les moins insalubres sont les plus étroites, les plus profondes, celles qui nourrissent du poisson. Bosc a indiqué un procédé bien facile à mettre en usage pour purifier ces eaux. On creuse près de la mare une autre excavation; on fait communiquer ces deux excavations par un canal dans lequel on place un tonneau défoncé d'un côté, percé de l'autre, et rempli de charbon grossièrement pulvérisé. Ce tonneau est disposé de manière à ce que toute l'eau de la mare le traverse pour couler dans le nouveau réservoir; le charbon décomposera et absorbera les éléments organiques délétères suspendus dans l'eau.

L'eau des *grandes rivières* (*fluviatilis*) est généralement excellente, parce qu'elle est très-exposée au contact de l'air, et que le fond sur lequel elle coule est presque toujours sablonneux. Les matières impures qu'elle peut contenir sont trop délayées pour être nuisibles. Cependant les rivières qui traversent les grandes villes, ou qui coulent le long de leurs murs, sont chargées d'immondices. Il est à observer aussi que les rivières encaissées et ombragées, qui ont peu de largeur et une grande profondeur, ne conviennent pas trop comme abreuvoir.

La meilleure eau de *puits* (*putealis*) est celle qui, dans tous les temps, a la même température, la même limpidité, et qui contient peu de sels calcaires. Mais d'ordinaire sa température varie de l'hiver à l'été, à cause de l'influence différente, dans ces deux saisons, des milieux d'où on la tire et où on l'amène; c'est pourquoi il faut, en hiver, la donner immédiatement après avoir été tirée, tandis que le contraire sera pratiqué en été. La construction des puits doit être telle qu'ils ne puissent pas laisser pénétrer des immondices par infiltration; ils doivent en outre être couverts pour qu'ils n'en reçoivent pas du dehors. Les eaux de puits sont souvent chargées de sélénite, autrement gypse, pierre à plâtre, ou sulfate de chaux; alors elles nuisent au cheval en rendant ses digestions pénibles, et déterminent

à la longue de graves maladies. On a plusieurs exemples de la perte d'un grand nombre de chevaux dans les régiments, occasionnée uniquement par l'usage de pareilles eaux. Au premier aspect, elles semblent très-limpides et on pourrait se tromper sur leurs mauvaises qualités : il est prudent, pour éclaircir les doutes qu'on aurait à cet égard, d'en faire l'analyse. On purifie ces eaux en décomposant le sel calcaire par le moyen peu dispendieux du sous-carbonate de potasse ou de soude, dans la proportion de 320 grammes d'une de ces substances pour cent litres d'eau.

La *filtration* à travers le charbon ou même le sable, convient pour toutes les eaux troubles, bourbeuses ou de mauvais goût. C'est dans ces cas surtout que l'emploi de quelques acides, tels que le muriatique ou l'acétique, est recommandé, et même habituellement consacré. Aux divers moyens que, eu égard aux différentes circonstances, nous avons indiqués pour rendre potables les eaux qui n'auraient pas toutes les qualités requises à cet effet, nous devons ajouter les suivants. On a besoin de battre les eaux provenant de la fonte des neiges, pour leur rendre l'air dont elles manquent. Les eaux dont la fraîcheur est le défaut, seront exposées pendant quelques heures à l'action de l'air et du soleil; on les réchauffera aussi en y jetant un fer rougi au feu, ou un tison allumé; un autre bon expédient est celui d'y délayer du son ou de la farine; on y laisse également tremper du foin ou de la paille, en commençant toutefois par les y agiter avec la main, dont la chaleur, si la quantité d'eau n'est pas très-considérable, suffit seule pour la dégourdir. Les eaux qu'on ne doit pas chercher à purifier sont celles qui contiennent une grande quantité de substances salines, et qui exigeraient par conséquent la distillation pour devenir potables. Telles sont les eaux de la mer, et surtout celles, bien plus malfaisantes, qui tiennent en dissolution des sels mercuriels, cuivreux ou saturnins; heureusement celles-ci sont rares et tellement connues dans les pays qui les produisent, qu'on n'a pas beaucoup de peine à les éviter moyennant des informations locales.

En terminant, nous dirons un mot sur l'habitude qu'ont beaucoup de chevaux de battre l'eau avec leurs pieds, lorsqu'on les abreuve dans les rivières, dans les mares, abreuvoirs, etc. Certains auteurs en tirent la conclusion que ces animaux agissent ainsi pour rendre l'eau trouble, et cette opinion a fait naître l'usage, dans les campagnes, de donner généralement aux chevaux de l'eau gâtée et puante. Bourgelat pense avec raison, contre le sentiment d'Aristote, que c'est plutôt pour se mouiller que les chevaux battent l'eau comme nous venons de le dire, que par dégoût de l'eau claire. Si, dans quelques endroits, on voit les chevaux boire journellement de l'eau sale et même infecte, on ne doit en rien conclure, si ce n'est que le besoin les a forcés d'abord à s'en désaltérer, et que l'habitude a fait le reste. Mais quoique ces eaux ne soient pas dangereuses immédiatement, elles ne prédisposent pas moins les animaux qui s'en abreuvent, à ces épizooties meurtrières que le concours d'autres causes fâcheuses occasionne ordinairement.

Mener à l'eau. Voy. Bain.

Rompre l'eau à un cheval. Voy. cet article.

EAU BLANCHE, ou DE SON. Nom de l'eau blanchie par la farine ou par le son de froment. Pour faire l'*eau blanche*, on prend une jointée de son, en choisissant le plus gros, le plus chargé de farine possible; on le trempe, en le tenant dans les mains, dans un seau plein d'eau; on le laisse s'imbiber, puis on le retire et on exprime l'eau farineuse dans le seau. Cette opération est répétée jusqu'à ce que le liquide coule très-clair. Alors on laisse tomber le son dans l'eau. Il est une précaution qu'il est important de ne pas négliger; elle consiste à bien laver les seaux dans lesquels on a fait l'eau blanche, car le son y dépose des particules qui passent facilement à l'état acide.

On donne aussi le nom d'*eau blanche* à la solution dans l'eau du *sous-proto-acétate de plomb*.

EAU CÉLESTE. Voy. Collyre.

EAU D'ALIBOURG. Voy. Solutions aqueuses.

EAU DE CHAUX. Voy. Chaux et Solutions aqueuses.

EAU DE GOULARD. Voy. Solutions aqueuses.

EAU DE JAVELLE. Voy. Chlorite de potasse.

EAU DE NAVETS. Voy. Navet.

EAU DE PLANTAIN. Voy. Plantain.

EAU DE RABEL. Voy. Teintures alcooliques.

EAU DE SON. Voy. Eau blanche.

EAU DE VAN SWIETEN. Voy. Solutions aqueuses.

EAU-DE-VIE. Voy. ALCOOL.

EAU-DE-VIE CAMPHRÉE. Voy. TEINTURES ALCOOLIQUES.

EAU ÉTHÉRÉE CAMPHRÉE. Prenez 16 grammes de camphre pulvérisé, 48 grammes d'éther sulfurique rectifié, 938 grammes d'eau. On met le camphre et l'éther dans une fiole, et on agite pour aider la dissolution. On mélange cette solution avec l'eau, on agite fortement, et l'on conserve pour l'usage. Cette préparation, indiquée contre certaines indigestions, convient mieux que les autres de la même nature; lorsqu'on a besoin de l'administrer en grand lavage, on l'étend dans un breuvage ou dans une boisson appropriée.

EAU FERRÉE. Cette eau n'est autre chose que de l'eau de rivière dans laquelle on a plongé plusieurs fois une grosse pièce de fer rougie au feu. Par ce procédé, l'eau prend une couleur roussâtre, devient plus pesante, et tient en suspension de l'oxyde et du carbonate de fer. L'*eau ferrée* se donne dans le but d'exciter le canal intestinal et de faciliter la digestion.

EAU-FORTE. Voy. ACIDE NITRIQUE.

EAU PHAGÉDÉNIQUE. Voy. SOLUTIONS AQUEUSES.

EAU ROUILLÉE. Eau de rivière dans laquelle on a laissé séjourner des morceaux de fer recouverts de rouille. Pour activer la formation de cette eau, on ajoute par seau de liquide 32 grammes de sous-carbonate de soude. L'usage de l'*eau rouillée* est le même que celui de l'*eau ferrée*, c'est-à-dire, en boisson, pour exciter le canal intestinal et faciliter la digestion.

EAU VÉGÉTO-MINÉRALE Voy. SOLUTIONS AQUEUSES.

EAUX. Voy. EAUX AUX JAMBES.

EAUX AUX JAMBES, EAUX DANGEREUSES, EAUX DES CHEVAUX, EAUX MAUVAISES, EAUX-PUANTES, ou simplement EAUX. Affection des parties inférieures d'un membre, ainsi appelée parce qu'à une certaine époque il découle des points malades une humeur aqueuse, abondante, qui humecte la peau et les poils, et tombe par petites gouttes semblables à des gouttes d'eau. Les *eaux aux jambes* ont un aspect hideux et dégoûtant, commencent toujours par un seul ou par les deux membres postérieurs, et se propagent souvent aux quatre membres; on les observe à toutes les époques de la vie, quoique plus fréquemment à l'âge adulte, et elles affectent d'une manière plus particulière les chevaux de race commune élevés sur des lieux humides et dont les extrémités sont naturellement fortes et chargées de poils. Les chevaux hollandais, flamands, allemands et ceux du nord de la France y sont très-exposés. Cette maladie, dont quelques auteurs mettent en doute l'hérédité et même la contagion, et sur la nature de laquelle on a émis différentes opinions, semble être à son origine une irritation ou inflammation locale et aiguë, ayant une grande tendance à devenir chronique. Sa durée varie selon le tempérament, la disposition des individus, la diversité des saisons et de certaines autres circonstances; mais en général elle se prolonge plusieurs mois et même une ou plusieurs années. Quelquefois il y a interruption pendant l'été, surtout dans les pâturages, et renouvellement pendant l'hiver. On divise les eaux aux jambes en *constitutionnelles* et en *accidentelles*. Les premières tirent leur gravité de la structure des membres de certains chevaux, et on chercherait en vain, lorsqu'elles sont invétérées, à les guérir; les secondes sont moins rebelles, et leurs progrès sont plus lents et moins étendus. On assigne pour causes à celles-ci la mauvaise nourriture, le séjour dans les lieux humides, le défaut ou l'excès d'exercice, etc., etc. Les unes et les autres sont précédées, pendant un laps de temps plus ou moins long, par un engorgement qui, dans son principe, se dissipe au moyen de l'exercice ou du travail. Ensuite il se développe de la chaleur et de la douleur sur la peau des endroits tuméfiés, puis le hérissement des poils s'annonce au pli du paturon et aux talons, hérissement qui peu à peu entoure tout le paturon, le boulet et le tiers environ du canon. Cet état n'empêche pas l'animal de faire son service ordinaire, et on néglige ainsi un moment très-précieux pour combattre la maladie. On s'aperçoit de son aggravation à la claudication qui survient, à la rougeur et à l'engorgement plus grand des parties lésées, à la démangeaison qui s'y manifeste et qui porte le cheval à se frotter les membres l'un contre l'autre et à se mordre à l'endroit malade. Alors il se tourmente beaucoup, et le siége du mal devenant très-douloureux, le plus léger contact des corps extérieurs est fort incommode à l'animal. Plus tard il y a suintement d'un fluide séreux, limpide, peu apercevable d'abord, mais qui se change bien-

tôt en une matière âcre, grisâtre ou verdâtre, sanieuse et même puriforme, ayant une fétidité particulière, pénétrante et repoussante. Cette matière découle de plusieurs petites ouvertures et descend sur toute la partie inférieure des membres affectés. Les eaux aux jambes peuvent faire d'autres progrès. Dans ce cas, le volume des membres augmente, en prenant parfois un développement très-considérable jusqu'au milieu du canon et fort rarement jusqu'aux jarrets et aux genoux. L'écoulement produit sur les parties qu'il touche des excoriations, puis des ulcères semblables aux crevasses : les poils se détachent, et, s'il en reste quelques-uns, ils sont droits et hérissés. La douleur étant plus vive, le cheval est plus porté qu'auparavant à lever l'extrémité malade ; il se renverse même de côté lorsque les endroits souffrants viennent à être touchés brusquement. Si on le sort de l'écurie, il boite ; après un peu d'exercice il boite moins, et presque plus ensuite ; mais au retour, lorsque surtout on le fait travailler dans des terrains raboteux, les parties malades sont ensanglantées, plus enflammées, et la boiterie est plus forte après quelque temps de repos. A la dernière période des eaux aux jambes, la peau paraît comme macérée, elle se désorganise même, et il s'en détache des lambeaux plus ou moins grands, le tissu cellulaire sous-jacent s'altère, les surfaces ulcérées s'élargissent, acquièrent de la profondeur et dégénèrent en véritables ulcères sordides, dont les bords présentent des excroissances, des callosités qu'on a appelées *grappes*, *verrues*, etc. En faisant marcher l'animal, il commence par écarter ses membres, qui sont raides ; l'exercice opère cependant en partie le dégorgement, et le malade peut travailler si on l'exige ; mais les douleurs et l'engorgement se renouvellent pendant le repos. Dans quelques cas la tuméfaction gagne, avec le temps, toute l'étendue du membre, se propage même à celui qui l'avoisine, puis aux autres, et jusque sous le ventre ; elle est alors œdémateuse. Le cheval, tout en conservant son appétit ordinaire, qui est parfois même augmenté, dépérit, maigrit, tombe ensuite dans le marasme, et la mort arrive, tantôt assez promptement, tantôt assez longtemps après qu'on ne peut plus en tirer aucun service. On a attribué à la matière qui découle des eaux aux jambes la propriété d'altérer profondément le sabot et l'intérieur du pied, en y occasionnant des *javarts*, des *fourmilières*, des *seimes*, des *crapauds* ; ne serait-il pas plus rationnel de considérer ces accidents comme le résultat de la propagation de la phlegmasie à des tissus qu'elle n'affectait pas d'abord ? Quand la maladie passe à l'état chronique, les symptômes inflammatoires s'apaisent, les douleurs locales diminuent et cessent à la fin ; du reste, il y a persistance dans l'écoulement, ainsi que dans la tuméfaction qui s'accroît au lieu de disparaître par l'exercice ; les parties deviennent dures, squirrheuses ; les grappes ou verrues dont nous avons parlé se multiplient et grossissent ; enfin, il se forme des corps lisses, en apparence cornés, de forme sphérique, de couleur grisâtre ou jaunâtre, qu'on nomme vulgairement *fics*. Quelquefois, pendant cette période, l'écoulement cesse. L'automne est la saison où les chevaux sont le plus exposés aux eaux aux jambes. Cette affection est plus commune dans les grandes villes que dans les campagnes. Les jeunes chevaux du Holstein et ceux du nord de la France sont exposés pendant quelque temps après leur arrivée à Paris à des *crevasses* du paturon, qui ont de l'analogie avec la maladie dont il est question. En ce qui concerne sa cure, les praticiens ne sont pas d'accord. Les excitants, les irritants, les astringents, employés pour faire cesser l'écoulement à son début, sont nuisibles. Dans le commencement de la maladie, on doit se contenter de calmer l'irritation. Une saignée locale pratiquée à la veine sous-cutanée antérieure est fort bien indiquée ; dans les sujets pléthoriques et pour calmer de graves phénomènes inflammatoires, on a recours aussi à la saignée générale. Les saignées doivent être secondées par une grande propreté, un régime convenable, la cessation de tout travail un peu pénible, l'usage d'un peu de vert, si on le peut, les boissons blanches nitrées, les fomentations et les cataplasmes émollients. On donne de la graduation à ces remèdes d'après l'intensité du mal. Pour calmer les vives douleurs on se sert, pour faire les cataplasmes indiqués, d'une décoction de têtes de pavots, de morelle noire, ou bien l'on y verse du laudanum liquide. Il n'est pas rare de voir cesser tous les symptômes sans que la maladie soit tout à fait vaincue ; il faut par conséquent exciter des évacuations pour en achever la cure ; on emploie pour cela des diurétiques, des pur-

gatifs, des sudorifiques, rendus plus actifs par le pansement de la main, par des couvertures de laine, par des fumigations aqueuses. Ces mêmes indications sont convenables lorsque la maladie, au lieu de céder, va toujours en s'aggravant. Dans ce dernier cas, s'il y a des ulcérations qui ne tendent pas à se cicatriser, on les cautérise légèrement ou bien on les dessèche par des applications astringentes. Le séton à la partie supérieure du membre affligé peut être aussi avantageux. Mais il ne convient pas d'insister sur la médication atonique lorsqu'elle n'est plus nécessaire. On la remplace par des lotions d'eau tiède avec du savon noir, ou d'une légère infusion de fleurs de sureau, ou d'une solution de sulfate d'alumine et de potasse, ou de zinc, ou d'alcool aqueux camphré. Le traitement étant long, il est indispensable d'alterner l'usage des différentes substances médicamenteuses douées d'une action analogue, afin que l'habitude n'en affaiblisse ou n'en détruise pas les effets. En supposant que la maladie existe sur plusieurs membres à la fois, il faut commencer par traiter le plus malade, et s'occuper successivement des autres. Aussitôt que l'écoulement cesse, on lave et l'on fomente les membres malades avec la lie de vin tiède, ou une préparation fortifiante quelconque. Pour ce qui est des ulcérations, de leurs bords endurcis, calleux, des crevasses, des verrues, des fics, on les cautérise par une légère adustion, ou on les dessèche par l'application des caustiques en poudre, des dessiccatifs, etc. Quant aux fics, aux callosités, on a souvent recours à l'excision avant de les cautériser. Afin de prévenir la récidive des eaux jambes, on conseille l'application du feu sur les extrémités guéries. Voici la formule d'une pommade contre les eaux aux jambes, par M. Debeaux : noix de galle pulvérisées, sulfate de zinc, sulfate de cuivre, litharge d'or, sous-acétate de cuivre, de chaque 32 grammes ; miel, Q. S. On peut remplacer le miel par l'acide acétique. M. Debeaux dit qu'il s'est toujours servi de cette pommade avec avantage, même pour les eaux aux jambes les plus anciennes. Cependant, malgré l'activité des agents qui la composent, il est douteux qu'elle puisse être réellement efficace lorsque les eaux aux jambes sont invétérées et que la peau qui en est le siége, modifiée dans sa structure, est hérissée de tubercules et exhale le produit morbide particulier à cette affection. Parvenue à son plus grand développement, la maladie est incurable. Dans ce cas, il faut se contenter de l'usage des palliatifs, qu'on trouvera parmi les indications que nous avons données et que l'on variera selon les circonstances.

Il nous reste à dire un mot sur une question bien importante. Jenner, dont le nom est si cher à l'humanité à cause de la découverte de la vaccine, est d'avis que cette affection a été communiquée à la vache par des hommes qui, étant en même temps chargés de panser des chevaux atteints d'eaux aux jambes et de traire des vaches, portèrent sur les mamelles de ces dernières la matière des *eaux*. Cependant quelques personnes diffèrent sur ce point avec l'illustre médecin anglais, et produisent des faits à l'appui de leur opinion.

EAUX DANGEREUSES. Voy. Eaux aux jambes.

EAUX DE L'AMNIOS. Liquide contenu dans la membrane fœtale nommée *amnios*.

EAUX DES CHEVAUX. Voy. Eaux aux jambes.

EAUX HÉPATIQUES. Voy. Eaux minérales sulfureuses.

EAUX MAUVAISES. Voy. Eaux aux jambes.

EAUX MINÉRALES FERRUGINEUSES. Ces eaux, assez abondamment répandues en France, tiennent le fer en dissolution à l'état de carbonate acide. Dans les endroits où elles existent, elles pourraient être employées de préférence à l'*eau rouillée* et à l'*eau ferrée*. On reconnaît les *eaux minérales ferrugineuses* à la couleur jaune de rouille de la terre où elles coulent, et même encore en versant dans ces eaux une infusion d'écorce de chêne ou de noix de galle, car l'eau prend alors une couleur noire. En France, les principales eaux minérales ferrugineuses sont celles de Bourbon-l'Archambault, de Saint-Pardoux (Allier) ; de Forge-les-Eaux, de l'Épinay, d'Aumale, de la Marquerie (Seine-inférieure) ; de Passy (Seine) ; de Saint-Amand (Nord) ; de Provins (Seine-et-Marne) ; de Contrexeville (Vosges) ; de Châteldon (Puy-de-Dôme) ; de Bussang (Vosges) ; de Cambo (Basses-Pyrénées).

EAUX MINÉRALES PURGATIVES. Ces eaux sont celles de Seidlitz, d'Epsom, d'Egra (Angleterre) ; de Seydschutz (Bohême) ; d'Audinac (France, département de l'Ariége) ; de Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées) ; de Balaruc (Hérault) ; de Campagne (Aube) ; de Contrexeville (Vosges) ; de Niederbronn (Bas-Rhin), etc.

EAUX MINÉRALES SULFUREUSES, EAUX HÉPATIQUES. Ces eaux ont une odeur plus ou

moins marquée d'œufs pourris, et précipitent en noir en y versant quelque dissolution de plomb. Exposées à l'air, elles restent promptement privées de leurs propriétés sulfureuses, qui dépendent de la présence de l'acide hydrosulfurique libre ou combiné. Sur les lieux où ces eaux roulent ou dans les environs, on pourrait les administrer à l'intérieur comme expectorantes et diaphorétiques, lors de la bronchite chronique, du farcin, de la gale, des dartres. Les principales localités où ces eaux existent en France sont : Arles (Pyrénées-Orientales) ; Ax (Ariège) ; Bagnères-de-Luchon (Haute-Garonne) ; Bagnoles (Orne) ; Bagnols (Lozère) ; Barèges (Hautes-Pyrénées) ; Bonnes et Cambo (Basses-Pyrénées) ; Saint-Sauveur et Cauterets (Hautes-Pyrénées) ; Enghien et Montmorency (Seine-et-Oise) ; Gréoulx (Basses-Alpes) ; La Roche-Posay (Vienne). Non loin de la France sont les eaux sulfureuses d'Aix (Piémont) ; de Bade en Argovie (Suisse) ; de Bade en Souabe (Allemagne).

EAUX PUANTES. Voy. Eaux aux jambes.

ÉBALANÇON. s. m. Vieux mot qui signifiait donner l'estrapade. *Cheval qui fait des ébalançons*. Voy. Estrapade.

ÉBATTEMENT. s. m. Il se dit des voitures. On dit qu'une voiture a tant de centimètres *d'ébattement*, pour dire qu'elle a tant de centimètres de jeu dans ses balancements entre les brancards.

ÉBLOUISSEMENT. s. m. En latin *caligatio*. Trouble momentané de la vue produit par l'impression subite d'une vive lumière ou par quelque cause interne.

ÉBRANLER SON CHEVAL AU GALOP. C'est le faire passer du pas, du trot, ou de quelque autre allure, à celle du galop. Quand c'est de l'inaction et sans transition qu'on l'ébranle au galop, cela s'appelle *partir de pied ferme*. Pour ce dernier cas, il faut être bien sûr de son cheval, afin de ne pas donner lieu à des sauts de défense. Voy. Galop. L'écuyer qui sait exécuter ces différents mouvements, sait rassembler son cheval, qui alors continuera gracieusement la cadence du galop.

ÉBRILLADE ou ESBRILLADE. s. f. Secousse que le cavalier donne, avec une rêne seule, au cheval désobéissant qui refuse à tourner. C'est aussi un mouvement désordonné du cavalier qui, tenant une rêne dans chaque main, n'agit que par *à-coups* sur l'une ou l'autre de ces rênes, afin de retenir son cheval. L'*ébrillade* est un mauvais moyen qui n'apprend rien au cheval et que l'équitation réprouve.

ÉBROUEMENT. s. m. Expiration forte et sonore ayant pour but de débarrasser les naseaux de certains corps étrangers ou de mucosités qui irritent la pituitaire. L'*ébrouement* n'est pas toujours impérieux et indépendant de la volonté ; il annonce quelques jours à l'avance les maladies des voies respiratoires, comme aussi le déclin des maladies graves accompagnées de sécheresse de la pituitaire, et le retour à l'état normal de cette membrane par suite d'amélioration de la maladie. Voy. s'Ébrouer.

s'ÉBROUER. v. Se dit d'un cheval plein de feu et de santé, qui, à la vue de quelque objet qui l'effraye, ou lorsqu'on veut le retenir, fait frémir ses naseaux avec une sorte de bruit et de ronflement. C'est toujours un bon signe lorsqu'un cheval s'*ébroue*, quand il est au repos, dans l'action, ou quand on veut modérer son train. Virgile l'avait déjà mis dans ses *Géorgiques*, parmi les signes d'un bon poulain.

ÉBULLITION. s. f. En lat. *ebullitio*. ÉCHAUBOULURES. s. f. pl. En lat. *sudamina*. ÉLEVURE. s. f. FEU D'HERBE. Congestion de la peau, caractérisée par l'apparition subite à la surface cutanée de boutons aplatis, circonscrits, sans douleur, accompagnés ou non de prurit. L'*ébullition* est *partielle* quand elle ne se montre que sur une seule partie du corps ; elle est *générale* lorsque les boutons existent partout. L'ébullition partielle est peu grave ; les boutons sont peu nombreux, leur apparition n'est ordinairement marquée d'aucun dérangement dans les fonctions ; cependant, quelquefois il y a prurit. Cette légère maladie se termine presque toujours par résolution, et très-souvent d'elle-même, sans qu'on s'en soit aperçu : d'autres fois, les boutons s'élargissent, exsudent de la sérosité qui agglutine les poils, se dessèche, forme des croûtes, et tombe par écailles. Dans l'ébullition générale, les boutons sont plus gros, plus nombreux, toujours prurigineux et souvent groupés ; ils laissent suinter de la sérosité qui agglutine les poils. Le pouls est fort vite, les muqueuses apparentes sont injectées, les veines sous-cutanées gorgées de sang ; l'animal ne mange pas, il est triste. L'ébullition générale peut se compliquer d'indigestion, de bronchite ou d'enterite, mais plus souvent de

bronchite, qui s'annonce par une toux fréquente et par la difficulté de respirer. Ces complications arrivent, dans le plus grand nombre des cas, lorsque les boutons disparaissent promptement. Il ne faut pas confondre l'ébullition avec le *farcin*. Dans la première, les boutons apparaissent en quelques heures; ils sont cutanés, aplatis, distribués irrégulièrement, et le plus souvent indolents; dans le farcin, au contraire, ils se développent lentement dans le tissu cellulaire sous-cutané, sont douloureux, arrondis, disposés dans un certain ordre, placés les uns à la suite des autres, et formant des cordes. Les fourrages nouveaux, qui n'ont pas encore jeté leur feu et dont on nourrit les chevaux, les courses et les travaux rudes, sont les causes les plus ordinaires de l'ébullition. Elle se montre le plus fréquemment au printemps, sur les jeunes chevaux sanguins, vigoureux et bien nourris. Le traitement de l'ébullition partielle, lorsqu'on a besoin d'y avoir recours, est fort simple. On met le malade à un régime rafraîchissant, on lui donne des lavements, on lui fait une saignée, on le soumet à un exercice ou à un travail léger. Si les boutons sont peu nombreux et ne persistent pas, on néglige toute médication topique; dans le cas contraire, on les lotionne avec le mucilage de graine de lin, que l'on remplace par de l'eau-de-vie camphrée toutes les fois qu'on croit nécessaire de ranimer la peau. L'ébullition générale réclame le même traitement; mais dans celle-ci la diète doit être plus sévère; la saignée est toujours indispensable, et le cas n'est pas rare où il est nécessaire de la répéter. Si l'ébullition disparait, il faut tâcher de la ramener en excitant la peau. La saignée convient parfaitement pour prévenir les complications dont nous avons parlé; il convient aussi, dans ce même but, de stimuler la peau avec des liniments excitants, afin d'y maintenir l'irritation et d'éviter une métastase. Lorsque cette précaution reste sans effet et que la bronchite survient, on renouvelle une légère saignée, on administre du kermès à l'intérieur, et l'on pratique des fumigations adoucissantes. A la suite de ces moyens qui n'auraient pas réussi, Fromage de Feugré conseille le tartrate de potasse et d'antimoine, et les sétons. Quand la complication consiste dans l'entérite ou l'indigestion, on se borne à des lavements et à des lavages adoucissants, ainsi qu'à un régime antiphlogistique sévère. L'engorgement des membres accompagne parfois l'ébullition; une légère promenade et des frictions sèches ou excitantes le font disparaître.

ÉCAILLE. s. f. En latin *squama*. Les *écailles* sont des portions d'épiderme, ordinairement minces, parfois épaisses et coriaces, qui, dans quelques circonstances, se détachent, surtout dans la plupart des maladies de la peau, et notamment dans certains cas de gale et de dartres.

ÉCAILLON. s. m. Vieux mot par lequel on désignait les *crochets*. On donnait aussi le nom d'*écaillons*, aux chevaux dépourvus de ces dents, ou n'en ayant que des rudiments.

ÉCART. s. m. EFFORT D'ÉPAULE, FAUX ÉCART, ENTR'OUVERTURE. s. f. (Path.) Lésion des régions supérieures des membres de devant; mais avec cette distinction, que les deux premiers mots indiquent le mal à un degré moyen, que le troisième l'indique à un moindre degré, et le quatrième à son degré le plus élevé. La lésion dont il s'agit, constamment accompagnée de claudication, quelquefois persistant longtemps et d'autres fois même persistant toujours, est souvent difficile à déterminer par rapport à sa nature et au siége précis qu'elle occupe. Les symptômes auxquels on la reconnait sont les suivants : pendant le repos, l'animal pour se soulager diminue de temps en temps l'appui sur l'extrémité malade, qu'il porte en avant et un peu de côté en dehors; pendant la marche, il décrit ordinairement, en portant cette extrémité en avant, un arc de cercle en dehors, et l'on dit alors qu'il *fauche*. En comprimant avec force l'épaule, ou en levant ou fléchissant la partie inférieure du membre, en faisant exécuter à celui-ci des mouvements en tous sens, l'animal éprouve généralement de la douleur. Dans certains cas, l'affection n'étant plus à l'état aigu, la claudication est moins sensible lorsqu'après un exercice modéré la partie est ce qu'on appelle *échauffée*; mais ensuite la claudication s'aggrave par le repos, ce qui prouve que l'exercice est nuisible à cette maladie. Il n'est pas hors de propos de rappeler ici qu'en voyant un cheval boiteux on ne doit pas se hâter de décider quel est le lieu où la boiterie réside, car d'ordinaire ce jugement n'est pas facile à porter. Pour éviter autant que possible de se tromper, il faut examiner avec soin toutes les parties du membre affecté de claudi-

tellon. L'*écart* a communément pour cause les chutes, les glissades, l'écartement accidentel des membres antérieurs pendant la marche, le heurt violent de la pointe du bras pendant la course, les efforts que l'animal ferait pour retirer son pied qu'il aurait engagé dans la mangeoire, ou qu'on a assujetti dans un but quelconque, ou qui s'est trouvé pris dans quelque ouverture étroite pendant la locomotion, etc. L'écart se montre d'autant plus rebelle qu'il est plus grave et plus ancien. On a proposé, pour le guérir, un nombre infini de remèdes dont l'efficacité paraît cependant, en général, bien douteuse. Au début de la maladie, si elle est simple, quelques vétérinaires en ont triomphé à l'aide de douches ou de lotions froides; d'autres, au contraire, avec de l'eau bouillante. Cette période passée, on a recours à la saignée pour mettre obstacle au développement de l'inflammation locale, et d'Arboval recommande comme topique un mélange de six parties d'huile volatile de térébenthine et d'une partie d'huile de laurier, d'ammoniaque liquide et de camphre; il ne donne cependant pas ces doses pour invariables. « Leur application, dit-il, répétée une fois par jour, détermine assez promptement la chute de l'épiderme, qui tombe par larges plaques avec les poils; mais les poils ne tardent pas à reparaître, et en général ils repoussent plus vite que lorsqu'on a employé d'autres substances douées des mêmes vertus. Le repos absolu est indispensable dans tous les cas. » Si l'inflammation a eu le temps de s'établir, la saignée générale, même répétée, et celle des ars sont indiquées, tandis qu'on applique à la partie des émollients tièdes, souvent renouvelés, afin qu'ils ne se refroidissent point. Il est essentiel de persévérer dans cette cure tant que l'inflammation n'a pas cédé; mais après, on lui substitue les fortifiants, qu'on emploie faibles d'abord, et on en vient jusqu'aux frictions spiritueuses et aux charges dites résolutives. Souvent l'inflammation se dissipe et la boiterie reste : il est bien rare alors qu'on puisse obtenir la guérison complète, et cet état chronique de l'écart est appelé *claudication de vieux mal*. Ce changement étant survenu, on le reconnaît à la position naturelle du membre pendant le repos, à l'assurance de l'appui sur ce même membre, à la diminution de la claudication et de la douleur locale ; ce dernier symptôme se dissipe même tout à fait. Cette période chronique peut avoir une longue durée, et l'art s'efforce fréquemment en vain d'en triompher. La teinture de cantharides ne suffit pas ordinairement; dans ce cas on applique des stimulants plus énergiques; il faut faire attention de ne les rendre plus actifs que graduellement pour en restreindre les effets dans les seules limites tracées par les indications curatives. L'application des vésicatoires volants, combinés, selon les exigences, avec l'huile de laurier, la poix, le camphre et la graine de moutarde concassée, développe une inflammation assez profonde qui peut devenir salutaire. Les vésicatoires, cependant, font tomber le poil, surtout quand on a besoin de les entretenir et d'en continuer l'usage, et le poil ne revenant pas, le cheval reste déprécié. Le séton placé à la hauteur de la pointe de l'épaule sert assez souvent à vaincre, même promptement, des écarts anciens qui se montrent rebelles à tous les autres remèdes. Ces procédés curatifs sont impuissants quelquefois dans les écarts anciens et chroniques, et après les avoir mis en usage on voit les chevaux continuer à boiter plus ou moins. Une telle claudication n'est pas toujours apercevable ni permanente; tantôt elle revient à la suite du repos, tantôt au contraire le repos la fait cesser, et le travail la fait reparaître. Des moyens fort extraordinaires ont été employés avec succès dans des cas semblables; on cite l'exemple d'un cheval guéri par des injections de vinaigre sous l'épaule; on a imaginé aussi de *faire nager à sec*, de *donner les plumes* (Voy. ces mots), de détacher toute la chair de l'épaule et d'insuffler de l'air, etc. Si l'on peut citer des guérisons obtenues par ces moyens, on ne doit pas non plus se dissimuler qu'ils peuvent occasionner souvent des accidents graves. Il vaut mieux utiliser le cheval tel qu'il est, que de l'exposer à des inconvénients plus dangereux que celui auquel on voudrait remédier. Le *feu* n'a pas ces inconvénients, et, à part les traces qu'il laisse, il est convenable de l'appliquer; on a souvent par lui des résultats avantageux dans la claudication de vieux mal. En tout état de choses, le repos, nécessaire pendant le traitement, l'est encore quelque temps après la guérison qui s'en serait suivie. Voy. CLAUDICATION.

ÉCART. s. m. (Man.) Action d'un cheval qui, ayant peur de quelque objet, ou dans

l'intention de se défendre, se jette brusquement de côté. Les jeunes chevaux se livrent souvent à des *écarts* par gaieté. Les vieux, quoique moins sujets à ces mouvements brusques, s'y livrent encore quelquefois. Les chevaux ombrageux y sont très-sujets. Le cavalier doit toujours se tenir sur ses gardes envers ces chevaux, pour éviter des surprises. Une fois qu'on a reconnu que le châtiment est nécessaire, il le faut d'autant plus fort que l'effroi causé aura été plus considérable. Il s'agit de détourner l'animal de la douleur produite en lui par l'objet effrayant, ce qui ne peut arriver qu'en le soumettant momentanément à une douleur plus vive. Tant qu'il paraîtra inquiet et disposé à fuir, on devra le maintenir, et lui faire braver l'objet de sa frayeur et de son aversion. Mais, dès que la soumission aura été obtenue, on se hâtera de revenir à des moyens doux. Voy. Défense d'un cheval.

s'ÉCARTER DU DOUBLEMENT. Voy. Doublement.

ÉCAVEÇADE. ESCAVEÇADE. s. f. Vieux mot qui signifie donner au cheval des secousses violentes avec le caveçon ou les rênes de la bride. Dans le premier cas, on dit aujourd'hui *coup de caveçon*.

ECCATHARTIQUE. adj. En lat. *eccatharticus*, du grec *éx*, de, hors, et *kathartikos*, purgatif. Synonyme de *cathartique*.

ECCHYMOSE. s. f. En lat. *ecchymosis, ecchymoma*, du grec *ékchuéni*, répandre; ou de *éx*, de, hors, et *choumos*, suc, humeurs. Extravasation de sang dans le tissu cellulaire, principalement dans celui qui est sous la peau, après la rupture d'un ou de plusieurs vaisseaux. Les froissements, les contusions, les violentes contractions sont les causes de l'*ecchymose*. Elle pourrait être confondue avec l'escarre gangréneuse, si ce n'est que dans la gangrène la partie est froide, privée de vitalité et entourée d'une auréole inflammatoire, tandis que dans l'ecchymose les parties sont encore vivantes. Celle-ci cède aisément aux réfrigérants et aux astringents.

ÉCHAPPÉ. adj. En termes de reproduction, ce mot s'entend du poulain issu d'un étalon et d'une cavale de race différente. *Échappé de genet, d'arabe, de persan, de barbe*, etc.

ÉCHAPPER. v. Faire partir, pousser à toute bride. *Faire échapper son cheval de la main*. Voy. Main.

s'ÉCHAPPER DE DESSOUS L'HOMME. Voy. se dérober.

ÉCHAUBOULURES. Voy. Ébullition.

ÉCHAUDILLON. CHAUDILLON. s. m. Les maréchaux donnent ces noms à la première chaude du lopin, pour le souder par un bout.

ÉCHAUFFANT. adj. et s. En lat. *calefaciens*. Se dit de toute substance alimentaire ou médicamenteuse qui, en excitant l'action organique en général, accélère la circulation et augmente par conséquent la chaleur animale.

ÉCHAUFFEMENT. s. m. En lat. *calefactio*. État dans lequel un cheval a la peau plus chaude que de coutume, la bouche sèche, une soif ardente, le pouls fort, les excréments durs et rares, les muqueuses rouges, la respiration accélérée, l'appétit diminué. Tous ces symptômes ne déterminent pas une maladie, mais ils sont les précurseurs d'un grand nombre de maux. Des travaux outrés, une nourriture mauvaise ou trop substantielle, la disette d'aliments, peuvent donner lieu à ces symptômes. La diète, le repos, l'eau blanche et quelquefois la saignée, les font disparaître dès qu'on en fait cesser les causes.

ÉCHAUFFEMENT DE LA FOURCHETTE. Voy. Maladies de la fourchette.

ÉCHINOCOQUE. Voy. Hydatides.

ÉCHINORRHINQUE. Voy. Vers.

ÉCLAIR. s. m. En lat. *fulgur*. Étincelle vive et subite qui sillonne les nuées pendant l'orage, et précède presque toujours le bruit de la foudre. L'éclair est une modification de l'électricité, ou un effet de la forte compression de l'air, ou bien encore le résultat de l'union des deux électricités opposées. Voy. Orage et Électricité.

ÉCLECTISME. s. m. Du grec, *éklégô*, je choisis. Système ou plutôt méthode philosophique qui, appliquée aux sciences médicales, a pour but de rechercher dans tous les systèmes imaginés, dans toutes les doctrines professées jusqu'à ce jour, les opinions raisonnables, les vérités qui s'y trouvent renfermées, pour en composer un corps de doctrine uniquement basé sur une sage et judicieuse expérience.

ÉCLIPSE. Voy. Chevaux célèbres.

ÉCLISSE. s. f. En lat. *assula, ferula*. Lame de fer ou de bois destinée à être appliquée à la face plantaire des pieds pour maintenir le pansement. Les *éclisses* sont ordinairement au nombre de quatre, dont trois suivant la largeur du pied, et une que l'on place en travers; elles doivent être minces et flexibles.

Éclisse se dit aussi d'une *attelle*. Voy. ce mot.

ÉCOLE. s. f. En lat. *schola*. Lieu où l'on enseigne un art, une science; secte, doctrine. Ce mot se prend quelquefois pour manége. Il se dit de la leçon que donne l'écuyer tant au cavalier qu'au cheval, en les faisant travailler. Ce cavalier n'a que trois mois d'*école*, pour dire, il n'a commencé ses exercices que depuis ce temps-là. Voilà un cheval qui a de l'*école*, qu'on a remis à l'*école*, qui fournit bien à l'*école*, qui est bon cheval d'*école*, c'est-à-dire qui manie bien. On dit un *pas d'école*, ou un pas *averti*, un pas *écouté*. En termes de manége, on entend par *haute école* tout mouvement diagonal, tout travail de deux pistes au pas, au trot, au galop, ainsi que les changements des pieds du *tact au tact*, sur des lignes rétrécies, etc., ou en formant des 8 de chiffre, le piaffer, etc. La haute école sert au cavalier à agir de toute sa puissance sur le physique et le moral du cheval; en soumettant l'animal à des exercices difficiles, on perfectionne son assouplissement et son équilibre; par la continuité des actes, on lui fait connaître quelle est notre influence sur lui, et à quel point nous le dominons; ce qui n'a rien de révoltant pour le cheval, puisque cette domination, employée à lui faire prendre les poses les plus nobles et les plus gracieuses, augmente sa fierté naturelle. Les chevaux qui exécutent toutes ces figures avec précision sont nommés *chevaux de tête*, *d'étude*, *d'école*, *de haute école*. On appelle *basse école*, les exercices qui apprennent aux élèves à monter à cheval dans un manége. *Cheval hors d'école*, se dit de celui qui a oublié son exercice, pour avoir été longtemps sans manier au manége.

Pas d'école. Voy. Pas.

ÉCOLE DES HARAS ROYAUX. Cette école a été établie au Pin, par ordonnance royale du 24 octobre 1840. Voy. Haras.

ÉCOLE ROYALE D'ALFORT. Voy. Écoles vétérinaires.

ÉCOLE ROYALE DE CAVALERIE DE SAUMUR. Voy. École de cavalerie.

ÉCOLE ROYALE VÉTÉRINAIRE DE CAVALERIE. Établissement pour l'instruction spéciale de la cavalerie. « L'instruction de l'homme de guerre a nécessité de tout temps, en France, des exercices constants, progressifs et bien entendus, auxquels on ne pouvait se livrer avec fruit que dans des écoles ou des académies. Au moyen âge, les cours des princes, des seigneurs offraient des écoles toujours ouvertes, où la jeune noblesse recevait les premières leçons du glorieux métier qu'elle devait embrasser. Les jeunes gens sortant de l'enfance étaient d'abord attachés à un service dit d'*intérieur*; ils étaient *pages*, *varlets*, *damoiseaux*. Ils passaient ensuite, avec le titre d'*écuyers*, au service de l'écurie. Ce service comprenait le soin des chevaux, et il ne pouvait qu'être *noble*, remis aux mains d'une noblesse guerrière qui ne combattait qu'à cheval. Des maîtres habiles la formaient à tous les usages de la guerre; une longue épreuve d'obéissance et de soumission préparait le futur chevalier, qui devait commander un jour, à servir lui-même d'exemple. Des jeux pénibles, où le corps acquérait de la souplesse, de l'agilité, de la vigueur; des courses de bagues, de chevaux, de lances, disposaient de longue main à ces tournois solennels, où l'on avait pour spectateurs l'élite de toutes les cours de l'Europe, et pour récompense la plus galante ovation, un baiser de femme et l'inscription sur les registres publics et authentiques des *officiers d'armes*. Geoffroy de Prenilly fut le maître qui, au onzième siècle, réunit en corps de doctrine les réglements sur les tournois appelés *écoles de prouesses*. Le mérite de l'institution appartient à la France; l'Angleterre, l'Allemagne, l'Orient la lui empruntèrent. Après les Renaud et les Rolland, auxquels on en fait remonter l'origine, Duguesclin et Bayard brillent au premier rang parmi les nombreux élèves de ces écoles de prouesses où l'on confondait dans un même culte son Dieu, son roi, son pays et sa dame. L'institution des armées permanentes, et la création des compagnies d'ordonnance par Charles VII, la fin tragique de Henri II, tué dans un tournoi, la suppression de la lance, les guerres de religion, l'extinction progressive de la féodalité, la substitution à l'ancienne formation en haie d'un ordre sur huit rangs, l'action du feu imposée à la cavalerie, modifièrent les exercices, et ces dernières causes altérèrent l'arme dans son essence, l'*impétuosité*; elle devint de l'infanterie à cheval, ne pouvant se mouvoir qu'au pas et à peine au trot. Les traditions des écoles de prouesses s'effacèrent de plus en plus, et l'instruction équestre se réfugia dans les académies. Fondées, d'abord, sous le patronage de Labroue et de Pluvinel, à Paris, Tours, Bordeaux et Lyon, elles se multiplièrent dans

tout le royaume; Gustave-Adolphe, Charles XII et Frédéric II opérèrent enfin une sage réaction dans la tactique et l'instruction de la cavalerie. Sous ces grands maîtres, elle en revint à s'élancer à pleine carrière sur les carrés, les escadrons et les batteries. Nos revers de la guerre de sept-ans eurent au moins l'avantage de tourner les méditations des militaires vers les réformes, et de faire sentir la nécessité de l'extension des écoles. Gribeauval donne l'impulsion et s'immortalise en créant son système d'artillerie. Le duc de Choiseul, un an après la conclusion de la paix, institue, par ordonnance du 21 août 1764, *cinq écoles d'équitation* pour l'instruction des régiments de cavalerie et de dragons. Ces écoles, commandées chacune par un lieutenant-colonel ou major, et placées sous la direction supérieure d'officiers généraux, furent établies, la 1re à Douai, la 2e à Metz, la 3e à Besançon, la 4e à La Flèche; la 5e, pour les dragons, à Cambrai, sous le commandement direct d'un maréchal de camp. Une école centrale devait être placée à Paris, pour recevoir les meilleurs élèves des écoles secondaires. Indépendamment de toutes ces écoles et des nombreuses académies où brillèrent les Solleysel, les La Guérinière, les Bourgelat, les Sivari, etc., il existait encore d'autres manéges justement renommés : c'étaient ceux de l'École militaire, de quelques corps de la maison du roi, et de cette école de pages, pépinière d'excellents officiers de cavalerie, tant sous l'ancien régime que sous l'Empire et la Restauration. C'est en dirigeant ces divers manéges que les Nestier, Salverre, Lubersac, Neuilly, Montfaucon, d'Auvergne, Bohan, d'Abzac, etc., parvinrent successivement à une haute célébrité. En 1767, un manége ayant été construit à Saumur pour les carabiniers qui y étaient en garnison depuis 1763, l'école de La Flèche fut transférée à Saumur. Vers la fin de 1766, le duc de Choiseul visita ces écoles; il reconnut que chacune avait une méthode particulière d'instruire. Voulant remédier à ce défaut d'uniformité, le ministre ordonna à chaque école d'envoyer à Paris plusieurs de ses meilleurs élèves, afin qu'une commission décidât quelle était celle dont les progrès méritaient d'être adoptés pour l'école générale qu'il se proposait d'établir. La commission, composée de tous les inspecteurs et colonels de cavalerie, et présidée par le duc de Choiseul, sanctionna d'une voix unanime les principes de l'école de Saumur, alors sous la direction supérieure du marquis de Poyanne, lieutenant général; le commandant en second était le baron de Livron, brigadier des armées du roi. La scission qui s'établit entre les diverses écoles nuisit aux résultats. Aussi, dès 1767, elles avaient presque toutes cessé d'exister, lorsque advint, en 1771, la création de l'école de Saumur, formée des meilleurs éléments composant les cinq écoles instituées sept ans auparavant. Chaque colonel de cavalerie dut y envoyer quatre officiers et quatre bas-officiers, pris parmi ceux qui réunissaient les meilleures conditions pour répondre à la sollicitude du gouvernement. Les fonds alloués au ministre pour l'entretien de l'école ayant été supprimés en 1790, on fut dans la nécessité d'abandonner cet utile établissement. Les besoins impérieux de la guerre, le développement de nos forces militaires, donnèrent enfin gain de cause aux partisans de l'institution; et, le 2 septembre 1796, on rétablit, à Versailles, l'école d'équitation; elle prit, le 12 mai 1798, la dénomination d'*École nationale d'instruction des troupes à cheval*. Cet établissement ayant paru au-dessous des besoins, deux nouvelles écoles y furent annexées, par arrêté du 9 septembre 1799; elles furent placées à Lunéville et à Angers. Ces deux dernières écoles n'eurent qu'une existence éphémère; en 1809, il n'existait plus que la seule école de Versailles, qu'un décret impérial vint supprimer le 8 mars de cette même année, pour reconstituer sur ses débris l'*École spéciale de Saint-Germain*. Cette école fut commandée par le général Clément de la Roncière, auquel succéda le général Maupoint. À la Restauration, l'ancienne école militaire et celle de La Flèche ayant été rétablies, on y réunit celles de Saint-Cyr et de Saint-Germain, ainsi que le Prytanée militaire de La Flèche, par ordonnance du 30 juillet 1814, et l'*École spéciale de cavalerie* disparut. Après une guerre longue et active, l'immense lacune que laissait dans nos institutions militaires la suppression d'une telle école ne pouvait échapper à l'illustre maréchal qui dirigeait alors le département de la guerre. C'est au duc de Dalmatie que la cavalerie doit la réorganisation de cet établissement. Par ordonnance du 23 décembre 1814, il créa, à Saumur, l'*École d'instruction des hommes à cheval*; elle fut

destinée à former des instructeurs pour tous les corps de cavalerie, et chaque régiment y envoya quatre élèves, dont deux lieutenants ou sous-lieutenants, et deux sous-officiers ou brigadiers, indifféremment. Chaque jour cette école grandissait sous le commandement des Laferrière, des Foissac-Latour, des Gentil Saint-Alphonse, lorsqu'un événement politique la fit licencier le 20 mars 1822, et l'on établit à Versailles, par ordonnance du 5 novembre 1823, une *École d'application de cavalerie*. Cette école, commandée par un colonel, était placée sous la direction supérieure du général commandant l'école de Saint-Cyr, alors sous les ordres du comte de Durfort. L'école de Versailles, transférée à Saumur par ordonnance du 11 novembre 1824, passa donc par une nouvelle métamorphose, et devint, le 10 mars 1825, l'*École royale de cavalerie*, constituée d'après un nouvel ordre d'idées, et dans des intentions larges, bienveillantes et généreuses. Organisée par le général Oudinot, qui sut encore illustrer un nom déjà historique, elle devint bientôt, sous une direction active autant qu'habile, un monument européen, où l'empereur de Russie, le roi d'Angleterre et les souverains de presque toutes les puissances envoyèrent leurs aides de camp et les meilleurs officiers. Tous vinrent y chercher des exemples et des modèles. » (*Recherches historiques sur les Écoles de cavalerie en France, par M. Jacquemin, rapporteur du conseil d'instruction de l'École de Saumur.*)

L'école royale de cavalerie, réorganisée par ordonnance du 7 novembre 1845, forme les instructeurs des troupes à cheval, et spécialement dans les principes de l'équitation; elle instruit les élèves de l'école spéciale militaire de Saint-Cyr, qui sont destinés au service de la cavalerie et à former des instructeurs appelés à reporter dans les régiments un mode d'instruction uniforme, comme aussi à créer, dans le même but, une pépinière de sous-officiers instructeurs. L'instruction de l'école de cavalerie est toute militaire et basée sur les ordonnances et les règlements en vigueur pour les troupes à cheval; elle comprend:

1° L'ordonnance sur le service intérieur des troupes à cheval;

2° L'ordonnance sur l'exercice et les évolutions de la cavalerie;

3° L'ordonnance sur le service des places;

4° L'ordonnance sur le service en campagne, appliqué sur le terrain, autant que possible, et surtout pour les reconnaissances;

5° Un cours d'équitation militaire, comprenant la réunion de toutes les connaissances théoriques et pratiques, relativement au cheval et à son application aux exercices et travaux de l'art militaire;

6° La voltige, l'escrime et la natation;

7° Un cours élémentaire de comptabilité pour les élèves instructeurs;

8° Un cours de maréchallerie et un cours d'hippiatrique élémentaire et pratique pour les élèves maréchaux-ferrants;

9° La sonnerie de l'ordonnance et la musique militaire pour les élèves trompettes.

Il y a à l'école un haras d'études et un manége académique.

Le nombre de chevaux de manége ou de carrière à entretenir à l'école est fixé par le ministre de la guerre, d'après les besoins du service.

Les cours d'instruction sont divisés en deux années. Les officiers et sous-officiers d'instruction et les élèves des diverses catégories nouvellement admis, suivent les cours de première année; lorsqu'ils ont satisfait aux examens qui ont lieu à la fin de ces cours, ils suivent ceux de deuxième année.

Les officiers et autres militaires suivant les cours de l'école peuvent être autorisés par le ministre de la guerre à doubler une année d'études.

Nul n'est admis à passer plus de trois ans à l'école.

Un conseil d'instruction est chargé de la haute direction de l'enseignement de l'école. Il propose les changements qu'il juge utile d'y apporter et règle la marche des études. Il est chargé des examens de passage des cours de la première année d'études à ceux de la seconde, et des examens de sortie de l'école.

ÉCOLE ROYALE VÉTÉRINAIRE DE LYON. Voy. Écoles vétérinaires.

ÉCOLE ROYALE VÉTÉRINAIRE DE TOULOUSE. Voy. Écoles vétérinaires.

ÉCOLES D'ÉQUITATION. Voy. École royale de cavalerie.

ÉCOLES VÉTÉRINAIRES. C'est à la fondation de la première école de ce genre qu'il faut rapporter l'impulsion donnée aux travaux dont les succès ont fait de l'art vétérinaire une science distinguée, en déterminant un

centre aux efforts de ceux qui s'en occupaient séparément. La France en offrit la première l'exemple, en 1762, par l'établissement de l'école vétérinaire de Lyon par Bourgelat, à qui, trois ans après, on dut aussi la fondation de celle d'Alfort, plus particulièrement protégée par le gouvernement. Aujourd'hui, cette dernière renferme une bibliothèque spéciale, un cabinet d'anatomie comparée et un de pathologie. Bientôt s'élevèrent, par une profitable émulation, les écoles de Montpellier et de quelques villes d Italie et d'Allemagne. Plus tard, celle de Montpellier a été transférée à Toulouse. De nombreux écrits composent aujourd'hui les précieuses archives d'une science qu'il n'est plus permis de confondre avec le simple métier de la maréchalerie, d'une science cultivée par un assez grand nombre d'hommes distingués pour mériter d'avoir place tout près de la médecine humaine, qui, bien que supérieure à raison de son objet, doit tenir compte à sa voisine des obstacles qu'il faut que celle-ci surmonte pour trouver le remède à des maux sur lesquels on ne peut tirer aucune lumière du sujet qui les endure. A l'instar de la France, l'Angleterre, l'Espagne, la Suède, etc., ont formé des établissements vétérinaires d'où sont sortis des hommes qui jouissent d'une grande réputation. L'enseignement vétérinaire reçoit aujourd'hui dans nos écoles un développement tel qu'on est fondé à espérer de voir prendre un essor de plus en plus brillant à cette branche importante des connaissances humaines, dont les progrès intéressent à un si haut degré l'agriculture, l'industrie, le commerce, et dont l'influence s'exerce sur la puissance militaire, qui se rattache intimement à la sûreté et à la prospérité de la France.

ÉCONOMIE. s. f. En latin *œconomia*; en grec *oikonomia*, de *oïkia*, maison, famille, et de *nomé*, règle. Expression vague, souvent employée en physiologie pour désigner l'ensemble des fonctions dans les êtres vivants, et plus particulièrement dans les animaux. On a proposé de remplacer cette expression par le mot *organisme*, qui est plus rigoureux.

ÉCORCE. s. f. En lat. *cortex*. Partie des végétaux employés en médecine. Voy. RÉCOLTE DES ÉCORCES.

ÉCORCE DE CHÊNE. Voy. CHÊNE.

ÉCORCE DE NOIX VERTE. Voy. NOYER.

ÉCORCE DE WINTER. Cette écorce est fournie par un arbre toujours vert qui croît au Paraguay et que les botanistes nomment *drymis Winter*. Elle est épaisse de 66 millimètres et roulée en fragments d'environ 32 centimètres de long. La surface de ces fragments est raboteuse, d'un jaune roux, parsemée de taches rougeâtres; leur cassure est compacte, grise à la circonférence, rouge intérieurement; leur saveur est âcre et brûlante, leur odeur résineuse, aromatique. L'*écorce de Winter* est un stimulant énergique, rare à trouver dans le commerce, et qu'on remplace en général par la cannelle ordinaire.

ÉCORCE DU PÉROU. Voy. QUINQUINA.

ÉCORCHEUR. s. m. En lat. *coriarius*. Celui dont le métier est d'écorcher les bêtes mortes. *Ce cheval n'est plus bon que pour l'écorcheur*. Aujourd'hui on dit plus communément *équarisseur*.

ÉCORCHURE. EXCORIATION. s. f. En latin *excoriatio*, de *ex*, hors, et de *corium*, cuir, peau. Solution de continuité de la peau, peu étendue et superficielle, produite par le frottement d'un corps ou par un coup donné obliquement. L'*écorchure* est un accident peu grave qui disparaît de lui-même, si l'on fait cesser la cause qui l'a produite : ainsi, quand il est dû à la selle, il suffit de corriger les défauts de ce harnais; s'il y a cor, on lotionne le garrot avec du vin tiède; s'il y a douleur, on fait des applications de cérat, de beurre frais non salé, ou des lotions émollientes; si l'écorchure est due à la sellette ou à la croupière, les moyens sont les mêmes que dessus.

ÉCOUER. Voy. ÉCOURTER.

ÉCOULEMENT. s. m. En latin *fluxus*, action de couler. Mot par lequel on désigne la matière qu'un cheval jette par les naseaux. Voy. ANGINE, BRONCHITE, GOURME, MORVE.

Ecoulement, se dit aussi des évacuations de sang, de pus, de mucus, de sérosité, d'urine, etc.

ÉCOULEMENT DES OREILLES. Voy. OTITE et MALADIES DES OREILLES.

ÉCOURTÉ. Voy. ÉCOURTER.

ÉCOURTER. ÉCOUER. v. En lat. *decurtare*. C'est couper la queue à un cheval. Voy. AMPUTATION. Les bidets d'allure, les chevaux de fermier, de boucher et quelquefois ceux des commis voyageurs, sont *écourtés* sans *niquetage*.

ÉCOUTÉ. adj. Se dit des pas d'un cheval qu'on promène dans la main et dans les talons.

C'est un pas d'école, un pas raccourci d'un cheval qui est balancé entre les talons, qui les écoute sans se jeter ni sur l'un ni sur l'autre ; ce qui arrive quand il prend finement les aides du talon et de la main. — *Écouté*, se dit aussi du temps et des mouvements qui s'y rapportent. Voy. Soutenu.

ÉCOUTER SON CHEVAL ou SES CHEVAUX. C'est être attentif à ne point les détourner quand ils manient bien. Cette action est nécessaire avec tous les chevaux et dans toutes les occasions. Il n'y a pas d'écuyer, tout habile qu'il soit, qui n'ait pas besoin de toute son intelligence pour s'emparer de celle de son cheval, et lui transmettre la sienne. En écoutant bien son cheval, on évite d'apporter le moindre changement dans le travail qu'il exécute avec facilité. C'est déjà quelque chose pour un cavalier de posséder ce sentiment. On ne peut trop recommander cette attention aux cochers et à ceux qui dressent de jeunes chevaux.

ÉCOUTEUX. adj. Se dit d'un cheval qui hésite, qui n'aborde pas franchement l'allure qu'on lui demande, et saute au lieu d'avancer. On dit aussi *retenu*. La mauvaise disposition des forces fait souvent naître entre elles une lutte qui paralyse toute espèce de mouvement, et rend le cheval *écouteux* ; ce défaut, qui n'est pas du tout l'effet de la mauvaise volonté, disparait sous une main habile. En tâtant son cheval, on parvient à trouver la corde sensible qui donne de la franchise aux allures, et fait disparaitre promptement son caractère écouteux.

ÉCOUVETTE. s. f. En lat. *scopa*. Espèce de balai propre à ramasser le charbon dans le foyer de la forge.

ÉCOUVILLON. s. m. Espèce de balai à manche court, dont les maréchaux se servent pour projeter de l'eau dans le foyer.

ÉCRASEMENT DES TESTICULES. Voy. Castration.

ECSARCOME. s. m. En lat. *ecsarcoma* ; en grec *èksarkôma*, de *ex*, de, hors, et *sarx, sarkos*, chair. Excroissance charnue.

ÉCROUELET. Voy. Mal de taupe.

ECTOZOAIRES. Voy. Extozoaires.

ECTROPION. s. m. En lat. *ectropium, eversio palpebræ*, du grec *èktrépô*, je renverse. Éraillement de la paupière ; renversement en dehors de la paupière supérieure ou de l'inférieure. L'*ectropion* est produit par la rétraction de la peau des parties qui avoisinent l'œil, à la suite de plaies, d'ulcérations, de brûlures ; ou par un boursouflement œdémateux de la conjonctive, dans le cas de rétraction de la peau par suite d'une cicatrisation vicieuse. On incise la cicatrice horizontalement et dans toute sa profondeur, on détache jusqu'au tissu cellulaire pour rendre aux parties toute leur mobilité ou rapprocher les paupières sur le globe de l'œil, et on les maintient dans cette position au moyen de compresses. En même temps on provoque la cicatrisation par des pansements excitants. L'ectropion est une affection peu commune chez le cheval, et que le plus souvent on ne traite pas, tant à cause de la difficulté d'application d'un appareil sur la région de l'œil, que parce que cette maladie ne nuit pas essentiellement au service que doit rendre l'animal.

ÉCUMANT, ANTE. adj. Qui jette de l'écume, qui se couvre d'écume. *Cheval écumant, bouche écumante.* Voy. Écume.

ÉCUME. s. f. En lat. *spuma*. Bave qui sort de la bouche des chevaux, quand ils sont échauffés ou en colère. — On appelle aussi *écume*, la mousse blanche qui humecte sans cesse les bouches fraiches qui goûtent bien le mors. Les bouches dures sont toujours sèches. Voyez Bouche. — *Ecume*, se dit également de la sueur qui s'amasse sur le corps du cheval. *Ce cheval est tout couvert d'écume.*

ÉCUMER. v. En lat. *spumare*. Jeter l'écume. *Son cheval commençait à écumer. Il ne fait qu'écumer.*

ÉCURIE. s. f. En lat. *equile*. Ganeau et Ménage font dériver le mot *écurie* du latin barbare *scura, scuria* ; il s'est d'abord écrit *escuirie, escuyerie*. D'autres le font dériver d'*equus*, cheval. Bâtiment destiné à loger les chevaux, ainsi nommé parce que la direction en était autrefois confiée aux écuyers. Avant cette époque, l'*étable* du roi de France était gouvernée par un grand officier qu'on appelait *le comte de l'estable* (*comes stabuli*). Cet officier, qui commandait les armées, fut nommé plus tard *connestable* ou comte de l'étable, parce qu'il avait la surintendance de l'écurie du prince, et le soin de faire fournir par les provinces les chevaux qu'elles devaient tous les ans aux écuries royales. Ce qui pourrait cependant faire douter de cette étymologie, que *Pinard* conteste, c'est que les *garnisons* se sont d'abord et longtemps nommées *esta-*

bilies, *establies* (*stabilitates*); cela ferait tomber la prétendue origine *comes stabuli*, d'autant que chaque infanterie communale ou du moins la plupart avaient leur connétable. On pouvait donc croire que le connétable était le comte des garnisons ou d'une garnison (*comes stabilitatis*). Autrefois le connétable était le premier officier de la couronne, qui avait le commandement général des armées. Cette charge fut supprimée en 1627, après la mort du connétable de Lesdiguières. Napoléon la rétablit en faveur du prince de Wagram (Berthier), qui n'a pas eu de successeur.

Les écuries doivent être construites de manière à recevoir continuellement un air pur, à n'attirer ni ne garder l'humidité, et à avoir une température qui ne soit pas très-différente de celle du dehors. Pour qu'une écurie jouisse de ces avantages, il faut, autant que possible, lui choisir un terrain sec et élevé, et employer pour la bâtir des matériaux qui n'absorbent pas l'humidité, en évitant surtout ceux où il se forme du salpêtre, dont l'affinité pour l'eau est extrême, en sorte que l'humidité est permanente partout où ce sel existe. L'exposition des écuries variera nécessairement dans les différentes contrées : en France, il convient de les orienter au levant, parce qu'elles sont plus à l'abri des vents du nord et du midi, et que l'air y est plus tempéré. Leur température est plus régulière dans les villes, mais elles ont un air moins pur; le contraire a lieu quand elles sont isolées, et, dans ce cas, il est convenable d'y faire des plantations d'arbres pour modérer l'action du soleil et des vents, sans cependant empêcher tout à fait cette action, qui est propre à combattre l'humidité. La salubrité des écuries dépend principalement de leur grandeur, de leur distribution intérieure, du rapport des ouvertures, afin d'y faire naitre des courants d'air à volonté, aussi bien près du sol que dans les parties plus élevées. La longueur d'une écurie est déterminée par le nombre des chevaux que l'on se propose d'y placer, et par la manière qu'on veut adopter pour les séparer les uns des autres, manière dont nous parlerons tantôt. Sa largeur, soit qu'on veuille établir un ou deux rangs, aura toujours un espace d'environ quatre mètres pour la place de l'auge, du râtelier et de chaque cheval dans sa longueur, et, en outre, un intervalle d'environ trois mètres et un tiers pour laisser un libre passage derrière les rangs; la hauteur du bâtiment doit être proportionnée à sa grandeur. Les voûtes sont préférables aux plafonds, car elles maintiennent l'écurie plus chaude en hiver, plus fraiche en été, et dans le cas d'incendie s'opposent aux progrès du feu. Le sol est formé de bois, de pierres, de briques ou de terre. Dans le premier cas, ce sont de larges madriers présentant une surface facile à nettoyer, mais susceptible de devenir glissante et dangereuse pour les chutes, les écarts et mille autres accidents, qu'on n'empêche pas toujours par des rainures ou des crans pratiqués dans les planches, lesquels se détruisent facilement. Les dalles doivent être rejetées pour le sol en pierre; on le fait avec du pavé ou du cailloutage. Le pavé, dont l'usage est très-fréquent, a besoin d'être réparé aussitôt qu'il se dégrade, autrement l'urine y séjourne et s'y infiltre; les chevaux y font bientôt des trous où ils mettent la pince de leurs pieds postérieurs, et cette habitude, qui leur plait généralement, les rend facilement pinçards. Le cailloutage ressemble aux chemins ferrés; il est de peu de durée, et, en se dégradant, il offre tous les inconvénients dont il vient d'être question; si c'est du silex, la filtration des urines a lieu plus facilement. On emploie souvent des briques placées de champ dans les écuries de luxe. Le moyen le plus économique consiste à faire usage du blanc de salpêtre, auquel on donne pour base une terre susceptible de se tasser à la batte et de faire mastic, comme, par exemple, dans les constructions où le plâtre est employé. Un sol fait ainsi est impénétrable à l'eau, et se répare sans dépense et presque sans peine. Au surplus, le sol est communément pavé. Dans tous les cas, il sera disposé en pente douce pour l'écoulement des urines et des eaux quelconques, depuis le devant de l'auge jusqu'au commencement du chemin tracé derrière les chevaux, où ces eaux aboutissent dans une sorte de ruisseau. Cette pente offre, outre cet avantage, celui de soulager et de relever le devant du cheval. Tout le long des murs, vis-à-vis desquels se tourne la tête des chevaux, sont adossés une *auge* ou *mangeoire*, et un *râtelier*. Les auges servent à attacher les chevaux, à y placer une partie de leur nourriture, et quelquefois leur boisson. Elles consistent en une espèce de canal d'environ 4 décimètres et demi de profondeur, sur 5 déci-

mètres et demi de largeur, clos par ses deux bouts, et élevé à 974 millimètres de terre. On fait les auges en bois ou en pierre. Lorsqu'elles sont en bois, il faut que les planches dont elles sont formées ne laissent pas d'intervalles par où l'avoine ou le son que l'on distribue au cheval puissent s'échapper ; le bord de la paroi antérieure ou devanture sera recouvert de feuilles de tôle, afin d'empêcher l'animal de ronger le bois et de contracter l'habitude de tiquer. Les mangeoires en pierre sont plus solides, plus aisées à nettoyer et peuvent même, au besoin, servir d'abreuvoir, si l'on est à portée d'y conduire de l'eau à l'aide d'un robinet qu'on établit à l'une de leurs extrémités; un autre robinet, placé à l'extrémité opposée, permet l'écoulement du fluide lorsque les chevaux ont bu. Les consoles sur lesquelles on appuie les auges de bois ou de pierre sont espacées de manière à ne pas priver les palefreniers de la facilité de relever la litière pour la ranger sous l'auge, et à ne pas fournir au cheval l'occasion de s'atteindre, de se blesser les genoux et de se couronner. Au-dessous du bord de la paroi antérieure on attache, dans les auges de bois, et l'on scelle, dans les auges de pierre, trois anneaux à distance égale, dont l'un pour soutenir la barre, et les deux autres pour attacher ou passer les longes des licous. Les râteliers, situés au-dessus des mangeoires, sont des espèces de grilles de bois ayant communément 8 décimètres et 30 millimètres de hauteur, et qu'on place de manière à ce qu'ils soient droits ou inclinés; la première disposition permet moins facilement aux ordures et au fourrage de tomber sur les chevaux. Si l'on n'est pas gêné par le défaut d'espace, on aura soin que l'extrémité inférieure des râteliers soit éloignée du mur d'environ 4 décimètres et demi, et que cette distance soit remplie par un grillage horizontal plus serré, qui livre passage à la poussière du foin et la laisse tomber en arrière de l'auge. Les fuseaux des râteliers doivent être distants d'un décimètre environ, et rouler dans les cavités où ils s'implantent pour qu'ils n'opposent pas autant de résistance à la sortie du fourrage. Il est des écuries avec auges sans râteliers; elles ne conviennent que pour les pays où l'on alimente les chevaux avec des fourrages hachés, seuls ou mêlés avec le grain, ou bien encore pour des haras où l'on retire les chevaux pendant la nuit et à leur retour des pâturages, sans les attacher. Nous avons dit que la longueur des écuries dépend de la manière de séparer les chevaux entre eux. Voici les règles à observer à cet égard. La place occupée en largeur par chaque cheval variera selon qu'ils sont séparés par des *barres* ou par des cloisons de planches qu'on nomme *stalles*. Les barres sont, d'un côté, suspendues par une corde à un trou du pilier placé vis-à-vis de l'anneau dont il a été parlé plus haut; on arrête cette dernière corde par une boule roulante, ce qui donne de la facilité pour dégager promptement un cheval embarré. La barre sera alors suspendue à une hauteur un peu supérieure à celle des jarrets du cheval, et, par le bout qui regarde l'auge, elle correspondra au milieu de l'avant-bras de l'animal. Les piliers sont élevés de terre d'environ un mètre et un tiers, et enfoncés à 8 décimètres et 30 millimètres de profondeur. Au moyen des séparations établies par les barres on peut ne laisser que l'intervalle d'un mètre et un tiers pour la place de chaque cheval. Si l'on fait usage des stalles, cet espace serait trop étroit, et il doit égaler autant que possible la hauteur des chevaux, prise du sommet de la tête jusqu'à terre. L'usage des stalles, qui nous est venu d'Angleterre, se rencontre le plus souvent dans les écuries bien tenues; il est préférable aux barres, contre lesquelles les chevaux peuvent se blesser; mais il est trop dispendieux, exige beaucoup de terrain, et on n'y a jamais recours pour les chevaux de troupe. Sur le mur opposé aux mangeoires et aux râteliers, dans les écuries simples, on place des tablettes et des porte-manteaux, afin d'y déposer les objets qu'on emploie pour le service, ou qu'on ôte de dessus le cheval pendant ce temps. Mais les harnais se détérioreraient en les gardant à l'écurie, et ils doivent être conservés dans une pièce voisine. Les ouvertures des écuries, qui servent à y introduire le jour pour les éclairer et à y renouveler l'air, ne doivent point être placées au hasard et sans discernement. Quant à leur distribution, sous le premier point de vue que nous venons d'indiquer, il est essentiel d'avoir égard aux yeux des chevaux, car la vue de ces animaux se perd ou s'affaiblit si on les expose à une lumière vive et continuelle. Un tel inconvénient peut être plus facilement évité dans les écuries simples ou à un seul rang, par la raison qu'on peut pratiquer des fené-

tres dans les murs qui font face aux croupes. Les écuries à double rang se trouveraient dans ce même cas, si les bêtes étaient placées vis-à-vis les unes des autres au moyen d'une cloison quelconque élevée dans le milieu même du bâtiment, à une hauteur convenable; mais en général elles sont exposées autrement, et alors les fenêtres doivent s'ouvrir au-dessus de la tête des chevaux. Dans tous les cas, il est essentiel de fermer les fenêtres avec des vitres. En ce qui regarde le renouvellement de l'air, les portes et les fenêtres sont ordinairement insuffisantes à produire cet effet, puisque les premières sont peu nombreuses, et que les secondes, s'ouvrant presque toujours à 8 ou 10 pieds du sol, ne font jamais circuler au niveau de ce dernier un air dessiccatif, dont la présence y serait plus indispensable que partout ailleurs. On corrigerait un pareil défaut en pratiquant sous les mangeoires des ouvertures que des trappes fermeraient à volonté, pour empêcher l'action du froid quand les animaux ont chaud, et par lesquelles on enlèverait la litière, que l'on ferait sécher ainsi que la place qu'elle occupe. On a observé, particulièrement dans les écuries des casernes, que les chevaux les plus sains étaient ceux placés le plus près de la porte. — L'écurie influe beaucoup sur la santé des chevaux; si elle est humide, froide, elle leur est préjudiciable, surtout lorsqu'ils rentrent couverts de sueur. Ils souffrent aussi d'une atmosphère qui, se renouvelant difficilement, reste chargée de vapeurs, lesquelles affectent plus ou moins les organes de la respiration et engendrent de graves maladies. C'est ce qui arrive ordinairement lorsque les écuries sont situées au-dessous du sol, où l'air est presque toujours chaud et chargé d'humidité. Pour améliorer une écurie humide et malsaine, il suffit quelquefois d'en agrandir les ouvertures ou de les pratiquer dans des directions nouvelles. La plus grande propreté doit régner dans les mangeoires : en conséquence, on doit les nettoyer tous les matins, et les laver à l'eau chaude tous les huit jours. C'est par elles que se transmettent le plus souvent la morve et les autres maladies contagieuses. Dans les régiments de cavalerie, cette partie de l'hygiène vétérinaire a reçu une excellente application, et les chefs doivent se contenter de tenir la main à ce qu'on n'élude aucun des détails qui y sont relatifs. Voy., à l'article Régime, *Régime des chevaux de guerre*. Voy. aussi Assainissement des écuries, Instruments de pansage, Ustensiles d'écurie et Litière. Dans certaines contrées, surtout dans les campagnes, on a la mauvaise habitude de laisser entrer les volailles dans les écuries; on expose ainsi le cheval à avaler des plumes, ce qui peut donner lieu à des accidents. Au surplus, les volailles ne font qu'inquiéter les chevaux et salir leurs aliments, ce qui souvent les dégoûte. Le cheval est très-délicat sur sa nourriture. Quelquefois on médicamente des chevaux qu'on croit malades et qui ne sont que dégoûtés. Il est arrivé qu'un cheval ne mangeait pas et qu'on allait le purger, lorsqu'on trouva dans sa mangeoire un rat mort. Il est encore plus dangereux de conserver les toiles d'araignées dans les écuries et de laisser le fumier, soit sous les pieds des chevaux, soit dans quelque coin, où il pourrit en très-peu de temps.

Écurie, signifie aussi *train*, *équipage*, ce qui comprend, pages, écuyers, carrosses, chevaux, mulets, etc., d'un prince, d'un grand seigneur. *La grande écurie du roi*. *La petite écurie*, etc.

ÉCUYER. s. m. En lat. *eques*, *nobilis scutarius*, *scutifer*. Titre qui marquait la qualité de gentilhomme et qui était au-dessous de chevalier. Le mot *écuyer* vient du latin *scutum*, ou de *scutarius*, *scutiger*, ou *scutifer*, à cause que les écuyers étaient les servants des chevaliers, dont ils portaient l'écu dans les tournois ou à la guerre. D'autres croient que telle n'est pas la véritable étymologie, et que le mot écuyer dérive de *equus* (cheval), et que l'on disait *equyers*, en latin *equisones*. Ce personnage avait soin des écuries seulement. D'autres enfin font dériver ce mot non-seulement de *scutum*, écu, bouclier, mais encore de *scuria*, écurie, parce que les écuyers avaient aussi soin de l'écurie des chevaliers. L'écuyer a été également appelé *armiger*, parce qu'outre le bouclier il portait les autres armes de son chevalier. C'était donc un gentilhomme faisant le service militaire auprès d'un chevalier avant que de parvenir lui-même à cette dignité. Parmi ses autres fonctions, il avait celles de présenter, avant le tournoi ou avant le combat, le cheval bardé à son maître. Tous les héros de roman étaient toujours suivis de leur écuyer; Don Quichotte même en avait un dans la personne de Sancho Pansa. On a dit que l'ordonnance

de Blois, en 1579, est la première qui ait fait mention de la qualité d'écuyer, comme d'un titre de noblesse. Pasquier prétend néanmoins que ce titre est très-ancien ; qu'au temps de la décadence de l'empire romain il y eut deux sortes de gens de guerre, dont les uns furent appelés *gentils*, et les autres *écuyers*. Ammien Marcellin en parle comme de gens que l'on craignait et que l'on regardait comme invincibles. Julien dit l'Apostat faisait grand cas de ces troupes, pendant qu'il fut dans les Gaules. De là vint, dans la suite, que les Gaulois, ou peut-être seulement les Français, ayant vu que les plus braves des troupes romaines s'appelaient *gentils* et *écuyers* (*gentiles et scutarii*), donnèrent aussi ces deux noms aux plus braves dans leurs armées. — *Ecuyer* se dit aussi de ceux qui ont le soin, le gouvernement des chevaux du roi, des princes, etc. (*stabuli magister*). Le grand-écuyer était proprement celui du roi. Il n'est point fait mention de ce titre avant Charles VII. Il y avait uniquement des grands-maîtres de l'écurie, dès le temps de Philippe le Long, en 1320. Sa charge lui donnait le pouvoir de disposer des charges vacantes de la grande et petite écurie et de tous les offices qui en dépendaient. Les postes et les relais lui appartenaient ; ils n'en ont été démembrés que sous le règne de Henri IV. Aux premières entrées que faisait le roi dans les villes du royaume ou les villes conquises, le grand-écuyer marchait immédiatement devant le roi, portant l'épée royale dans le fourreau. Il la portait aussi aux pompes funèbres des rois.

L'*écuyer* est plus particulièrement aujourd'hui celui qui enseigne à monter à cheval, qui dresse les chevaux d'après les règles de l'équitation, et sait rendre compte des moyens à l'aide desquels il obtient ces bons résultats. Un bon écuyer ne doit pas seulement savoir dresser des chevaux de choix, mais aussi ceux d'une constitution vicieuse, afin de réparer par l'art ce que la nature aurait négligé. Plus le cheval est mal conformé, plus il faut de tact et de promptitude dans les mouvements pour combattre les forces résultant de cette vicieuse constitution, et faire sentir instantanément celles destinées à indiquer la position à prendre et à conserver. M. Baucher est le premier qui ait insisté, avec des raisonnements fort concluants, sur le besoin de n'écarter de l'instruction du manége que les chevaux tarés ; et cette idée, soumise par lui à la sanction d'une heureuse expérience, suffirait à elle seule, selon nous, pour lui mériter une place honorable parmi les maîtres les plus distingués de l'équitation ancienne et moderne. — Les règles générales que ne doit jamais oublier un bon écuyer, sont les suivantes : 1° ne jamais manquer de patience, et ne corriger, dans aucun cas, par un mouvement de colère ; 2° ne rien exiger qui soit au-dessus des forces de l'animal, lui donnant des leçons courtes, qu'il suive, qu'il entende bien avant de passer à d'autres ; 3° ne demander que le moins possible et toujours par degrés, ne *rendant* qu'après avoir obtenu ce qu'on exige du cheval, mais aussi lui donnant, immédiatement après, la récompense due à son obéissance et sa docilité ; 4° se servir toujours des mêmes moyens pour obtenir la même action, afin de ne pas mettre le cheval dans le cas de les confondre, ce qui le rendrait *incertain ;* 5° ne jamais entreprendre de corriger deux défauts à la fois ; on risquerait de voir le cheval se défendre, par la contrainte où on le mettrait ; 6° avoir sans cesse égard à la force, à la souplesse, au caractère, aux habitudes, à la franchise, à la mémoire, à la conformation, pour exercer conséquemment aux dispositions qu'on aperçoit dans le sujet qui travaille ; 7° faire attention, pour dresser les jeunes chevaux, de n'employer que les élèves les plus capables, et de ne les laisser travailler qu'en sa présence ou celle du sous-instructeur qu'on juge avoir assez de talent pour servir de remplaçant. Cette septième règle s'applique principalement aux instructeurs militaires. Nous ferons remarquer enfin que la connaissance du *naturel* du cheval est la première étude d'un bon écuyer.

L'*écuyer cavalcadour* est celui qui est spécialement chargé de la surveillance du service des écuries du roi, et l'on appelait autrefois *écuyer de main*, celui qui donnait la main aux princes pour les aider à monter en voiture.

Bon écuyer, se dit du cavalier qui monte bien à cheval. On dit aussi *bonne écuyère*.

L'*écuyer-courtier* était aux écuries du roi un homme dont on voulait faire quelque chose de plus qu'un *piqueur*, et qui, faute de titres de noblesse, ne pouvait arriver à l'emploi d'écuyer de manége, cavalcadour, de main, etc. Le dernier écuyer-courtier a été Augustin, élève de la grande écurie de Louis XV. Il était encore aux écuries d'Orléans sous Louis XVI.

On croit qu'il est mort à Paris vers l'année 1814.

ECUYER CAVALCADOUR. Voy. Ecuyer.

ECUYER-COURTIER. Voy. Ecuyer.

ÉDUCATION DU CHEVAL. Art de gouverner, de diriger, de dresser les chevaux, et qui a définitivement pour but de les amener par une suite d'exercices à répondre à l'impulsion de nos forces, et à se soumettre à notre volonté. Le poulain qu'on laisse au pâturage ne doit pas, à partir de la deuxième année, y rester seul, abandonné à lui-même; on le fera paître dans un enclos, avec des animaux de son espèce, de son sexe, et autant que possible de son âge. Il est indispensable en outre de pouvoir l'approcher, le manier; ce à quoi on parvient en lui montrant de la nourriture, en lui en donnant, ne le brusquant jamais, pas même de la voix, et en promenant sur toutes les parties de son corps une main caressante. Une autre pratique nécessaire consiste à lui lever successivement les quatre extrémités, à frapper doucement sur ses pieds avec un bâton ou mieux avec un marteau, afin que plus tard il ne soit pas étonné quand on voudra le ferrer. L'on doit également lui montrer les instruments de pansage avant de s'en servir, lui faire faire connaissance avec le bridon, la bride, les couvertures, la selle. C'est sous des hangars où viendraient d'eux-mêmes les poulains libres pour y trouver de l'avoine et des caresses qu'on pourrait commencer l'éducation du jeune animal. Si l'on n'était pas dans des circonstances favorables pour l'élever en plein air, on l'amènerait à l'écurie, et là les moyens de l'approcher s'offriraient plus facilement. Cette deuxième année est aussi celle dans laquelle le poulain reçoit un nom et apprend à y répondre. Dès que la troisième année commence, il est attaché dans l'écurie au moins pendant la nuit et la saison rigoureuse, excepté le cas où il vivrait en toute liberté dans des haras sauvages ou demi-sauvages. Étant destiné à tirer, on le harnache sans l'atteler; devant servir au bât, on lui met ce harnais longtemps avant de le faire porter; étant réservé pour servir comme monture, on le selle sans le monter, on le bride sans le faire marcher; on attendra à plus tard pour le promener en main, et, s'il n'est pas trop impatient, on le fera tourner à la longe. Quelque temps après, on le monte sans le faire marcher, on l'attelle sans le faire tirer; puis on lui fait faire quelques pas, ayant soin de l'arrêter au moindre signe d'impatience qu'il donne; en l'approchant, en le quittant, on le caresse; on le récompense par des friandises, surtout quand il a obéi. Pour habituer les poulains à porter beau, on a inventé en Angleterre une selle-bride, disposée de manière à faire souffrir le jeune animal quand il tient mal la tête; cette selle est mise en œuvre sans le monter. L'élève doit être à jeun pour profiter des leçons qu'on lui donne; il obéirait assez mal pendant la digestion; et, d'ailleurs, elle pourrait être troublée par une leçon trop longue et trop pénible. En agissant ainsi, il finira par regarder ce qui se fait comme un agréable avertissement que le moment approche où on lui présentera de l'avoine. A l'égard des poulains destinés à la guerre, il faut, en outre de ce qui a été dit, les habituer de longue main à la vue des drapeaux, au bruit des instruments guerriers, au cliquetis des armes blanches, à la détonation des armes à feu; la docilité et la patience seront toujours récompensées par des caresses et des friandises. Des leçons particulières sont ensuite données selon les services spéciaux auxquels on veut soumettre l'animal. On commence plus tôt l'éducation pour le trait que pour la selle, et elle est en même temps plus facile. A trois ans, un poulain peut être employé aux labours et aux charrois; celui de carrosse peut servir à quatre ans. Le cheval de selle, au contraire, ne devra commencer à rendre des services qu'à cinq ans, et encore, s'il est de race noble, on fera bien d'attendre qu'il en ait six. Les Espagnols ne montent jamais leurs brillants andalous avant la septième année. On ne peut nier que le service prématuré qu'on exige des chevaux de selle ne soit une des causes principales de leurs tares et de leur ruine. Cependant, un cheval qui sera resté improductif jusqu'à cinq ou six ans aura coûté, à moins d'être d'un prix élevé, plus qu'il ne pourra être vendu. On trouve dans ce motif une des plus puissantes raisons qu'on allègue contre l'élève des chevaux de selle; mais cette raison perdrait beaucoup de sa puissance si on était convaincu que presque tous les chevaux propres à la selle peuvent, deux ans avant qu'on les monte, être attelés. Il est également très-convenable de faire travailler lentement aux travaux champêtres de jeunes chevaux qui, plus tard, devront traîner rapidement le cha-

riot de la guerre, la voiture du commerce ou des équipages de luxe. On a beaucoup plus de facilité à dresser à la selle le cheval qui a toujours tiré, qu'à soumettre au trait celui qui n'a jamais servi de monture et qui a été employé pour le bât. Le jeune âge convient parfaitement à l'éducation du cheval de trait; l'animal, ne connaissant pas encore toutes ses forces, sent mieux l'état d'assujettissement où on le met, et il est moins porté à user de défenses violentes qui seraient, au reste, moins dangereuses. Son instruction s'opère avec beaucoup moins de patience, d'adresse et de sagacité, et il n'y a pas de différence entre l'éducation des chevaux de tirage élégants et rapides, et celle des bêtes de labour ou de charroi. « Un jour viendra, dit Groguier, où l'on ne distinguera pas les chevaux de ces deux genres de service. » Cette opinion cependant ne se trouve point partagée par ceux qui voudraient que l'*école d'attelage*, quant aux chevaux de luxe, fût confiée à des piqueurs exercés pendant quelques années au travail du manége, et qui seraient au moins en état de *commencer* des chevaux de selle; seulement on exigerait pour eux, à cause de la taille des chevaux qui leur sont réservés, plus de force et de vigueur. Aujourd'hui on n'a pas généralement l'usage de faire travailler sous l'homme, pour l'instruire, le cheval que l'on destine au carrosse ou au cabriolet; mais des maitres habiles sont d'avis qu'il est utile, même nécessaire, d'adopter cette méthode; en même temps qu'elle sert à débourrer les chevaux, elle leur fait acquérir la connaissance *des rênes*, qu'ils doivent rigoureusement avoir, du moins jusqu'à un certain degré, si l'on veut être sûr de leur action. « Si quelqu'un trouve étrange, dit La Guérinière, qu'on donne les mêmes principes pour les chevaux de carrosse que pour les chevaux de manége, qu'il examine les attelages des princes et des seigneurs curieux de beaux équipages, qui font ainsi dresser leurs chevaux avant de les mettre au carrosse, et il sera persuadé de la différence d'un cheval *bien mis* à celui qui n'a pas reçu les leçons de la bonne école. On ne demande pas que l'on *confirme* un cheval de carrosse, comme celui de manége, dans l'obéissance parfaite pour la main et pour les jambes; il faut simplement le dégourdir, c'est-à-dire lui développer le mouvement des épaules, des hanches et des jarrets; lui faire la bouche en l'accoutumant à un bel *appui*; lui apprendre à tourner facilement aux deux mains, à *piaffer* dans une place et à craindre le fouet. Nous ne prétendons point que l'on prenne tant de peine pour des chevaux vils, sans qualités comme sans figure; nous abandonnons ceux-ci au caprice de leur nature et à la grossière routine des cochers de place ou de ceux faits pour l'être. »

Plusieurs causes se réunissent pour rendre plus difficile l'instruction du cheval exclusivement de selle. Premièrement, cette instruction est commencée plus tard et à un âge où les chevaux, sentant leurs forces, sont moins dociles; ensuite, les leçons qu'ils reçoivent les fatiguent davantage, et le plus souvent elles leur sont données sans douceur, sans patience, sans intelligence. Aussi, un charretier ou un cocher ordinaire peuvent dresser une bête de labour, quelquefois même un cheval de carrosse, tandis qu'il faut un écuyer habile pour faire l'éducation du noble cheval de selle. Afin que l'instruction profite au cheval de la manière la plus avantageuse, sans lui imposer toutefois des exercices qui l'excéderaient de fatigue et le dégoûteraient d'autant plus facilement que son intelligence est moins propre à comprendre ce qu'on exige de lui, on a proposé, et nous pensons que c'est avec raison, de lui donner deux courtes leçons d'une demi-heure chaque jour, l'une le matin, l'autre l'après-midi. Il est à craindre d'ailleurs qu'en le laissant inactif pendant vingt-quatre heures, il ne puisse plus se rappeler, le lendemain, ce qu'il avait compris la veille. L'habileté en équitation ne suffit pas pour bien réussir à dompter un cheval, il faut encore y joindre beaucoup de sang-froid, pour trouver, dans le calme de l'esprit, la cause, les effets et les moyens. Se mettant avec l'animal dans un rapport intime, l'écuyer doit lui faire comprendre tout ce qu'il exige de lui, sans jamais lui commander que ce qu'il peut et doit en obtenir; son devoir consiste aussi à prévenir la désobéissance pour n'avoir pas à la punir, à avertir souvent, à menacer quelquefois, à châtier rarement, à être toujours empressé à récompenser par des friandises et des caresses. Les mauvais traitements gâtent le caractère du poulain et nuisent à son développement; en un mot, on ne doit point perdre de vue que l'éducation du cheval demande beaucoup de douceur, de patience, que le goût des chevaux resterait sans fruit sans l'étude approfondie

du naturel et des habitudes du cheval; qu'enfin, ce précieux animal est doué d'assez d'intelligence pour conserver le souvenir des bons ou des mauvais traitements, et qu'on ne doit jamais le brutaliser, le forcer de travail, ou le confier à des hommes incapables de le gouverner.

L'escuyer aura science, patience et douceur.
Ce qu'apprend poulain en jeunesse
Tout ce veut maintenir en vieillesse.

(Le Propriétaire des choses.)

C'est à des défauts extérieurs de conformation ou à des vices internes que tient ordinairement le manque de docilité dans le cheval. Ces vices eux-mêmes ne proviennent pas toujours de la nature; la maladresse les fait naître trop souvent, et l'art doit, autant que possible, suppléer aux uns, et dompter, détruire les autres. A-t-on affaire à des chevaux ombrageux, on leur fera connaître avec douceur et patience l'objet qui les avait effrayés; sont-ils emportés, colères, impatients du frein, et en même temps fiers et sans méchanceté, on attendra patiemment que leur fougue soit passée, et, pendant ce temps, on les privera de nourriture. Le soir même ou le lendemain, le jeune animal sera résigné, obéissant, et il recevra des aliments. S'il se maintient dans l'obéissance, on lui prodiguera des caresses; et, si cette leçon ne suffit pas, on la réitérera en ajoutant la privation du sommeil. Ce n'est qu'à la dernière extrémité qu'on doit employer les châtiments. On punira à propos, sans cris, sans colère, avec un imperturbable sang-froid; après quoi, on reviendra d'un air riant au système de douceur et de complaisance dont on s'est momentanément départi. C'est par le même procédé que l'on parvient à réprimer le caractère des chevaux fiers et généreux devenus méchants pour avoir été battus et *estrapassés*. Il y avait autrefois des écuyers chargés de l'éducation des poulains nés dans les haras sauvages. Ces écuyers, que l'on appelait *cavalcadours de bardelle*, accoutumaient de jeunes chevaux, nourris en liberté, à se laisser approcher dans l'écurie, à souffrir la bride, la croupière, les sangles, à lever successivement les quatre pieds, etc. Ils les rendaient doux au montoir, les assuraient sans jamais employer la force et la rigueur qu'après avoir épuisé tous les moyens de douceur qu'ils pouvaient imaginer; par cette ingénieuse patience, ils rendaient un jeune cheval familier et ami de l'homme. Un écuyer sage, patient, n'excédait pas de coups un cheval qui se refusait à passer par un chemin: il y plantait un piquet auquel il attachait son cheval, et le laissait là 24 heures sans boire ni manger; au bout de ce temps, il revenait avec une mesure d'avoine et un seau d'eau. Si le cheval obéissait, il le faisait manger et boire, et ordinairement il se trouvait corrigé; si au contraire il persistait dans son opiniâtreté, il le laissait là encore pour 12 heures, quelquefois plus longtemps, et le cheval finissait par céder. En général, les chevaux ne deviennent méchants que pour avoir été maltraités dans leur jeune âge; leur fierté se révolte contre un homme brutal, leur colère vindicative est excitée, et ils prennent en haine toute l'espèce humaine. Tel était un superbe andalou que la vue d'un homme transportait de fureur, et qu'on avait été forcé d'enfermer dans une loge, où l'on introduisait cependant des chiens et des moutons qu'il accueillait avec bienveillance. Après l'avoir nourri pendant longtemps avec des aliments qu'on faisait passer dans sa loge par un trou pratiqué au plafond, on allait le tuer, lorsqu'un écuyer l'achète pour le prix de sa dépouille; il le prive de sommeil, le soumet à la diète, sans paraître avoir l'air d'imposer ces rigueurs. Quand l'animal est exténué de faim, l'écuyer lui montre de loin de la nourriture; la fureur se renouvelle-t-elle, la nourriture disparaît, et à sa place vient un palefrenier armé d'un fouet. Cette démonstration ayant été répétée plusieurs fois, le noble animal finit par ne plus voir dans l'habile écuyer qu'un protecteur et un ami; il reçoit ses caresses, les rend, et bientôt les rapports les plus intimes s'établissent entre le bienfaiteur et l'objet des bienfaits. — Après avoir parlé spécialement de l'éducation du jeune poulain, il nous reste à indiquer les moyens à employer pour le *dressage* des chevaux, afin de les rendre propres aux divers genres de services qu'on veut en tirer. Avant d'entrer en matière, nous dirons que, par arrêté du 27 octobre 1847, le ministre de l'agriculture et du commerce a ouvert un concours pour le meilleur ouvrage élémentaire sur la méthode la plus simple et la plus rationnelle de dressage des chevaux, soit à la selle, soit à l'attelage. Les ouvrages devront être déposés au ministère de l'agriculture et du commerce

(direction de l'agriculture et des haras), avant le 1er novembre 1848. Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 1,000 francs. — Les instruments dont on se sert pour dresser un cheval sont la *chambrière*, la *gaule*, l'*éperon*, la *longe*, la *martingale*, le *poinçon*, les *lunettes*, le *trousse-queue*, les *piliers*, le *caveçon de cuir*, le *caveçon de fer*, le *bridon*, le *filet*, la *selle* et les *harnais pour le tirage*. Les moyens qu'on emploie dans le même but consistent dans les *caresses*, les *récompenses*, les *aides* et les *châtiments*. Sans méconnaître les travaux et les efforts des écuyers venus après les Grison, les Newcastle, les Pluvinel, les de La Guérinière, les d'Abzac, nous ne pouvons nous dissimuler que les règles et les préceptes établis par ces derniers forment encore aujourd'hui, d'après l'opinion générale, la base de la bonne éducation. C'est pourquoi nous commencerons par faire connaître quelques-uns des principes pratiques donnés par Pluvinel et Newcastle. Louis XIII ayant demandé au premier de ces écuyers, qui excellait particulièrement dans l'art d'assouplir les chevaux, quels étaient les moyens dont il se servait pour les rendre adroits à manœuvrer avec la facilité qui caractérisait son école, Pluvinel répondit : « Sachant par la pratique et par le long usage que le cheval ne se peut dire dressé qu'il ne soit parfaitement obéissant à la main et aux deux talons, je n'ai pour but pour réduire mes chevaux à la raison que ces deux choses, d'autant qu'il est très-certain que tout cheval qui se laisse conduire par la bride, qui se range de çà et de là, s'il se relève devant et derrière à la volonté du cavalier, je l'estime bien dressé, et doit manier juste selon sa force et sa vigueur. Or, pour arriver à gaigner ces deux points, j'ai cru par ma méthode en avoir abrégé les moyens de plus de moitié du temps; mais pour autant que la perfection d'un art consiste à sçavoir par où il faut commencer, je me suis très-bien trouvé en celui-cy, de donner les premières leçons au cheval (sans être monté), par ce qu'il treuve le plus difficile, en recherchant la manière de lui travailler la cervelle plus que les reins et les jambes, en prenant garde de l'ennuyer, si faire se peut, et d'étouffer sa gentillesse; car elle est aux chevaux comme la fleur sur le fruit... Sachant donc que le plus difficile est de tourner, je le mets autour d'un pilier, comme je vais dire à Votre Majesté, afin que, le faisant cheminer quelques jours, il nous montre sa gentillesse et tout ce qui peut être en lui, afin de juger à quoi il sera propre, en laquelle sorte il faut le conduire. Ce que je fais bien plus facilement à un lieu où il est retenu, parce qu'on a le loisir de voir mieux tous ses mouvements que s'il était sur sa foi avec un homme sur lui, d'autant qu'à ces premiers commencements le naturel du cheval est d'employer toute sa force, son industrie pour se défendre de l'homme, ce qui lui est très-aisé en travaillant à une autre méthode que la mienne... C'est l'occasion, Sire, qui m'a fait rechercher plus soigneusement la méthode de laquelle j'use pour ce que, par autre voye, il me serait impossible de réduire quantité de chevaux que l'on m'amène, dont la plupart ont de mauvaises qualités. » Pluvinel ne met l'homme à cheval que lorsque cet animal exécute *volontairement* et *avec gaillardise* les leçons ci-dessus, étant sellé, bridé, et ayant les étriers tombants. « Comme la plus grande difficulté du cheval, continue Pluvinel, est de tourner, et la plus grande incommodité de souffrir la bride, j'ai toujours maxime de commencer par le plus difficile. Une fois l'homme à cheval, il faut tenir la bride, et assurer la main pour donner au mors le point d'appui. Si le cheval, maintenu entre les deux piliers, se refuse à le prendre, il faut le pousser sur la main avec l'aide de la chambrière et de la houssine; lorsque le cheval est bien appuyé sur la main, il faut arriver à la connaissance de l'action des talons... Rencontrant un cheval fort sensible aux talons, pour commencer à les lui faire souffrir, estant bien assuré dans sa cadence, je fais toujours, ou le plus souvent selon le besoin, commencer la leçon au pilier seul, ou le faisant aller sur les voltes; lorsqu'il est en train, je tâche tout doucement à le piquer le plus délicatement que je puis, d'un talon ou de l'autre selon le besoin, ou de tous les deux ensemble, un temps ou deux s'il le souffre, lui fais connaître avec caresse ce qu'on désire; s'il ne l'endure pas, je le fais placer entre les deux piliers, les cordes courtes, et, l'élevant, le fais pincer doucement. S'il se détraque de sa mesure, je le redresse derrière, sur la croupe, avec la houssine, et, en lui aydant, je fais en sorte que celui qui est dessus continue à le pincer, afin qu'il remarque qu'il faut répondre à l'aide des talons comme à celle de la houssine, chose qui sera bientôt ap-

prise, etc... Pincer son cheval, lorsqu'il manie, est presser tout doucement les deux éperons, ou l'un d'iceux, contre son ventre, non de coup, mais serrant délicatement, ou plus fort selon le besoin à tous les temps, ou lorsque la nécessité le requiert, afin que, par l'accoutumance de cette aide, il se relève un peu ou beaucoup, selon l'affermance de laquelle le chevalier advisera. Cette aide, qui est véritablement tout le subtil de la vraie science, et pour le chevalier et pour le cheval, que j'ai nommée la délicatesse principale de toutes les aides dont l'intelligence est la plus nécessaire à l'homme et au cheval, et sans laquelle il est impossible au chevalier de faire manier son cheval de bonne grâce; d'autant que le cheval n'entendant, ne cognoissant et ne souffrant les aides des talons, s'il a besoin d'être *relevé*, *animé* ou *châtié*, il n'y aura nul moyen de le faire, car le coup d'éperon est pour le châtiment, et les jambes et la fermeté des nerfs pour les aides; mais où il ne répondrait pas assez rigoureusement aux aides de la jambe, il faudrait en demeurer là, si le cheval ne souffrait le milieu d'entre le coup d'éperon et l'aide de la jambe, qui est le pincer que je viens de dire, et que fort peu de gens pratiquent volontiers par faute de savoir. » Passons maintenant à Newcastle. « Quant au temps nécessaire pour dresser un cheval, dit cet écuyer, cela dépend de sa force, de son âge, de son esprit et de ses dispositions. Ils ne peuvent pas tous avoir les mêmes qualités, pas plus que tous les peintres ne peignent de la même manière, que les danseurs ne dansent de la même façon. Mais enfin si un cheval est docile, propre, a des esprits et de la force, on pourra le dresser en trois mois, c'est-à-dire en quarante-cinq leçons. D'une chose vous puis-je répondre, que quelque autre dresse un cheval et le parfasse par son industrie, cette mienne méthode nouvelle le parfera en moins de la moitié de temps que lui, et il ira encore mieux et plus juste ou plus parfaitement, ce que j'ai vu faire à peu de chevaux que les autres dressent. » Et cette méthode employée par Newcastle est celle-ci : « Il faut, dit-il, que le cavalcador lui place le plus qu'il pourra la tête, et à peu près, et quoiqu'il gagne sur lui, soit sur la tête, soit sur la bouche, il ne doit pas lui donner de liberté, mais l'y garder en gagnant tous les jours de plus en plus sur lui, jusqu'à ce qu'il ait placé sa tête au lieu qu'il veut qu'elle soit; alors il doit la garder là, le travaillant en bas avec le bas de la main. Trottez-le alors sur des cercles larges au commencement, et tirez toujours la rêne de dedans du caveçon, afin que non-seulement il regarde la volte, mais aussi qu'il ait la croupe plutôt dehors que dedans, etc. La principale chose est de gagner la tête du cheval et de lui donner bon appui; car, pour sa croupe, elle est aisée, ce qui m'a fait étonner de voir des cavaliers commencer par la queue ou croupe du cheval. Si vous placez la tête du cheval, vous pourrez en faire ce que vous voudrez; si vous ne lui assurez la tête, vous n'en ferez jamais un cheval parfait; car vous n'avez en tout que la main et les talons pour le dresser, et la meilleure partie vous manquera. » Il est à remarquer qu'avec Newcastle et Pluvinel les talons s'entendent armés d'éperons. Il faut habituer le cheval de monture à être docile au montoir, à marcher franchement sur la ligne droite et sur la ligne circulaire, à faire le pas de côté, la volte et demi-volte, à rester immobile après l'arrêt, à obéir sans hésitation à la moindre volonté du cavalier. Le cheval de guerre doit, en outre, sauter avec franchise les fossés, les haies et les palissades, ne point s'effrayer du bruit des armes, de celui des instruments guerriers, du flottement des étendards et des flammes des lances. Le cheval de chasse aussi doit être dressé à sauter les fossés, les haies, les palissades, et à ne pas avoir peur de la détonation des armes à feu. On accoutume un cheval au bruit des instruments de guerre, en battant du tambour et en sonnant de la trompette dans l'écurie au moment de donner l'avoine; on répète cela autant de fois qu'il est nécessaire pour que l'animal, sans donner aucun signe d'effroi à ce bruit, semble, au contraire, s'y complaire. Comme un cheval de chasse doit être excellent coureur et très-souple dans ses mouvements, il convient de le trotter pendant longtemps en bridon; il convient également de l'accoutumer à s'arrêter court au moindre avertissement qu'on lui donne, pour pouvoir coucher en joue aussitôt qu'on aperçoit le gibier; il n'est pas moins essentiel que ce cheval soit dressé à rester immobile aussi longtemps qu'il est nécessaire.

Ce que dit M. d'Aure sur l'éducation du jeune cheval, offre des principes théoriques et pratiques plus développés, dont voici un assez

long extrait. Dès le début, l'auteur établit que les bons et longs services d'un cheval dépendent toujours de la manière qu'on a suivie pour le commencer; qu'il ne s'agit pas, sur un poulain, de trop se hâter à en retirer du service; qu'au contraire, il faut user de patience pour donner au cheval le temps de se développer, et qu'on ne doit lui demander que ce qu'il est en état de faire. Par des exigences trop promptes, on peut occasionner des tares, rompre les allures, exciter la défense, engendrer des maladies inflammatoires, influer pour toujours sur l'économie du cheval. Les chevaux du même âge peuvent différer par leur force et leur énergie, à cause de leur race, ou de la manière qu'on a suivie pour les nourrir dans le jeune âge, ou de l'exercice auquel ils ont été soumis chez l'éleveur. Cette éducation première influe nécessairement beaucoup sur le plus ou moins de promptitude avec laquelle on peut dresser un cheval. Il faut donc savoir, quand on entreprend son dressage, s'il a été soumis à l'*entraînement*, s'il a été livré aux travaux de la terre, ou si, resté dans l'herbage, il n'a reçu aucune préparation, aucune nourriture d'écurie; et l'on agit alors en conséquence. Un cheval ayant été soumis à l'entrainement, peut avoir plus de force qu'un autre; mais, cependant, il doit être commencé avec ménagement, non-seulement pour rendre à ses allures une régularité qu'il a pu perdre dans les exercices et les épreuves, mais encore pour qu'il puisse rentrer en condition. Celui qui a travaillé à la terre a de même besoin d'être ménagé, non-seulement pour lui faire reprendre des aplombs et des mouvements qu'un travail trop forcé aurait pu altérer, mais encore pour éviter les influences fâcheuses qu'entraîne après elle la nourriture surabondante et malsaine donnée à ces chevaux quand on les prépare pour le commerce. Enfin le cheval, n'étant pas sorti de l'herbage, demande des ménagements, parce que, ignorant tout, n'ayant aucune force, trop d'exigences pourraient l'effrayer, le faire défendre et le rendre malade. Dans ces trois hypothèses, nous voyons la nécessité d'agir avec prudence. Quel que soit d'ailleurs le cheval auquel on s'adresse, il faut savoir que d'habitude il est livré au commerce à quatre ans; qu'à cet âge les gourmes arrivent, que la dentition est dans son travail le plus fort, et que leur influence fait perdre au cheval toute l'énergie dont précédemment il aurait pu être doué. Les gourmes sont d'autant plus fortes et dangereuses qu'un cheval est tourmenté; les transpirations trop abondantes, provoquées alors, peuvent amener la morve ou des fluxions de poitrine, qui reculent à tout jamais, ou pour longtemps, une éducation qu'on aurait voulu trop avancer. Rien ne doit donc être pressé dans l'éducation du jeune cheval. Les bons soins hygiéniques, la douceur dans les approches à l'écurie, sont les meilleures préparations. Ainsi, lorsqu'à l'écurie il supportera facilement qu'on lui mette le licou et le bridon, qu'il recevra celui-ci dans la bouche, sans témoigner de crainte, on le promènera à la main; on mettra, pour le sortir, un caveçon par-dessus le bridon, afin que s'il avait envie de sauter, on puisse l'arrêter du caveçon; on évitera ainsi que le bridon n'offense les barres et les lèvres. Pendant la promenade, on marquera des arrêts fréquents du bridon, pour familiariser la bouche à une sujétion. Une fois calme à la promenade à la main, on le mettra à la longe pour le faire trotter en cercle. Dans cette circonstance, on se servira de l'*homme de bois*, pour enrêner le cheval et habituer sa bouche à une sujétion légère et égale; à défaut d'homme de bois, on peut aussi l'enrêner en fixant les rênes dans deux anneaux que l'on peut placer sur un surfaix. Dans le principe, on enrêne le cheval très-légèrement; à mesure qu'il se fait à cette sujétion, on gradue l'enrênement; on tend ensuite une rêne plus que l'autre, pour assouplir l'encolure, en ayant soin de plier plus souvent le côté qui paraît le plus raide. Cet assouplissement s'exige en raison de la flexibilité de l'encolure : quand on croit cette partie assez assouplie, on se contente d'assujettir les rênes également. Le cheval doit être arrêté souvent, afin d'apprendre à rester en place et à repartir en venant prendre son appui sur le bridon. On pourra, en maintenant aussi le cheval et le tenant alternativement plié à droite ou à gauche, le faire changer de main, et le faire marcher ensuite au trot, au galop, le mettre au pas, lui présenter la tête au mur pour lui faire échapper les hanches. Un travail semblable a l'avantage de parfaitement préparer le cheval, de le familiariser à l'homme, et de n'être aucunement fatigant pour lui. Quand une fois, ainsi maintenu par le caveçon et l'enrênement, il sera devenu facile et confiant, que l'on croira qu'il est assez en force, on

essayera de le monter. Étant maintenu par le caveçon, l'homme qui tiendra la longe le caressera, pour le mettre en confiance; le cavalier l'abordera avec précaution, le montera, descendra plusieurs fois, et restera dessus quand le cheval ne témoignera plus aucune crainte. Si par hasard il offrait des difficultés au montoir, qu'il cherchât à se jeter de côté, à se doubler sous l'homme, celui qui tiendra la longe donnera des saccades de caveçon assez fortes pour étonner le cheval et le faire reculer; quand il aura reçu cette correction, le cavalier l'approchera de nouveau pour monter dessus; la correction du caveçon se répète jusqu'à ce que le cheval reste tranquille. Aussitôt qu'il se laissera approcher sans témoigner le désir de recommencer à malfaire, l'homme qui tiendra la longe le caressera, en ayant toujours soin de se tenir prêt à agir avec le caveçon, si le cas échéait. Une fois le cavalier à cheval, il prendra les deux rênes du bridon, assurera légèrement la main, en laissant tomber les jambes près des sangles; l'homme chargé de tenir la longe portera le cheval en avant, en le tenant assez près pour que le caveçon puisse agir s'il tentait de bondir ou de se dérober. Pendant la marche, le cavalier essayera d'agir sur le bridon, auquel, du reste, le cheval sera déjà habitué par le travail de l'enrênement. Les premières leçons de ce genre doivent être très-courtes; il est préférable de les recommencer souvent que de trop les prolonger; il faut toujours éviter de fatiguer le cheval dans le principe. Quand au bout de quelque temps il marchera sagement, on lui donnera de la longe; le cavalier, en le maintenant toujours au pas, essayera de le diriger de lui-même sur les cercles, et de le faire changer de main; il l'arrêtera, essayera de le reculer. Toutes les résistances pour arrêter ou reculer doivent être suivies d'un abandon de la main. Après avoir essayé de reculer, quand on restera en place, on sciera légèrement les rênes du bridon, et l'on finira par badiner avec une seule rêne pour essayer de faire tourner la tête du cheval et de lui faire plier l'encolure; en répétant ainsi à peu près ce qu'on avait fait avec l'enrênement. Une fois le cheval en confiance au pas, le cavalier entreprendra de le faire marcher au trot et au galop. L'homme qui tient la longe doit être prêt à agir sur le caveçon, pour arrêter le cheval s'il tentait, en prenant une allure plus vive, de bondir ou de se dérober. Ce travail de la longe se suivra jusqu'à ce qu'ayant acquis assez de confiance et de connaissance des aides de la main, le cheval puisse être mis en liberté. Cependant, avant de le laisser libre, on essayera de lui faire échapper les hanches en lui mettant la tête au mur. Pour cela, le cavalier le dirigera vers une muraille, et s'arrêtera en face. Quand il s'agira de le mettre en mouvement et de le faire appuyer, par exemple, de gauche à droite, le cavalier portera un peu les épaules à droite pour indiquer la direction dans laquelle le cheval doit marcher; en même temps, il fermera la jambe gauche, en donnant de petits coups de talon pour pousser les hanches de gauche à droite, et les faire marcher obliquement. Pour aider ce mouvement tout nouveau pour le cheval, l'homme auquel la longe est confiée, la maintiendra assez pour que la tête du cheval ne se porte pas trop à droite, au moment où le cavalier porte les épaules de ce côté; en même temps, il peut aider aussi à pousser les hanches de gauche à droite, en présentant une cravache ou un fouet près de la jambe gauche. Il s'en servira légèrement, en frappant par petits coups l'arrière-main, si les hanches ne s'échappaient pas assez promptement à droite. Quand le cheval sera libre, on lui fera suivre le même travail et le même terrain qu'il avait l'habitude de suivre étant tenu à la longe. Marchant sur un terrain et suivant un travail connu, il obéira ordinairement sans résistance : le cavalier aura alors plus de facilité à l'amener à la connaissance parfaite des aides. Une fois qu'il sera familiarisé à ces dernières, on pourra l'exercer dehors, afin de l'habituer à la vue des objets. Il est très-bon, dans ces promenades, de se faire accompagner d'un vieux cheval, qui sert de guide et souvent engage l'autre à passer devant les objets dont il aurait pu s'effrayer s'il eût été seul. Étant ainsi guidé, il lui prend naturellement l'envie de se porter en avant, et recherche de lui-même cet appui sur la main, absolument nécessaire à donner aux chevaux pour arriver à les mener avec justesse et précision. On doit éviter, dans le principe, de mettre un jeune cheval dans le cas de faire une sottise : trop d'exigences peuvent faire naître des défenses, qui ne se maîtrisent ensuite qu'aux dépens de ses moyens. Mais dès que le cheval est arrivé à être franc devant lui, qu'il se porte en avant par la pression

des jambes, qu'il s'appuie avec confiance sur la main, et qu'il se laisse facilement diriger et arrêter par elle, on commencera, pour régulariser ses mouvements, à l'astreindre au travail d'une reprise simple, sur le cercle et sur le large, et l'on finira ce travail en faisant échapper quelques pas à chaque main, la tête au mur. Quand il sera ainsi préparé, il s'agira de lui faire connaître les éperons, et de le rendre franc à leur attaque; on remettra alors le cheval à la longe; le cavalier reprendra au pas le travail sur les cercles; il poussera le cheval devant lui par des appels de langue et de petits coups de jambe. Parvenu à déterminer le mouvement en avant, il fermera franchement les jambes en approchant les éperons. La première attaque ne doit pas être très-vigoureuse, car ordinairement la première fois qu'un cheval sent l'éperon, loin de se porter en avant, il se retient, baisse la tête et plie l'encolure pour essayer de mordre la jambe du cavalier, ou bien il se pousse dessus, recule et bondit sur place. Dans ces différents cas, l'homme qui tient la longe doit la maintenir et l'agiter pour que les saccades du caveçon relèvent la tête du cheval; il est nécessaire ensuite de le suivre avec un fouet, dont on se sert en le frappant sur l'arrière-main, pour le faire aller en avant. Les attaques de l'éperon doivent se graduer et se renouveler, jusqu'a ce que le cheval se porte franchement en avant. Comme on vient de le dire, un jeune cheval sera toujours plus enclin à se retenir à l'attaque de l'éperon qu'à la fuir; il est bien rare qu'il s'emporte. Sa défense consiste en sauts de mouton, en écarts, en pointes, en ruades; et si, par hasard, dans ces mouvements violents il se porte en avant, ce ne sera jamais pour s'échapper bien loin; l'emploi des éperons sur un jeune cheval qui ne le connaîtrait pas et qui voudrait fuir, peut servir souvent à l'arrêter et à le faire bondir sur place. Aussi faut-il s'attacher, dans le principe, à ne faire connaître cette aide que comme un moyen de provoquer le mouvement en avant; un jeune cheval ne peut être considéré comme bien préparé lorsqu'il n'est pas fidèle et franc à l'attaque de l'éperon. L'action de cette aide peut, en se modifiant en raison des besoins, devenir d'une grande utilité dans le complément de son éducation future. Le cheval devient d'autant plus promptement fidèle à l'attaque de l'éperon, qu'il trouve sur la main une résistance qui ne le porte pas sur l'arrière-main; c'est pour cela qu'il faut faire connaître les éperons avant de mettre le mors; le bridon, offrant un appui plus doux, engage le cheval à se mettre dessus et à se porter en avant. Une fois le cheval franc à ces attaques, on peut lui mettre la bride; on commence par lui en faire connaître l'effet en le promenant à la main; il faut avoir soin, dans le principe, de tenir la gourmette lâche; après l'avoir porté quelques pas en avant, on l'arrête en agissant sur les branches du mors, pour offrir une résistance sur les barres et la barbe, et l'on continue cette action pour le faire reculer. Dans l'hypothèse où il s'y refuserait, au lieu de trop fortement agir sur les branches du mors pour obtenir ce mouvement rétrograde, on se servirait du caveçon; au moyen de quelques saccades fortement appliquées sur le chanfrein, le cheval se portera en arrière; à mesure qu'il cédera à l'action du caveçon, on agira légèrement sur le mors afin d'arriver ainsi, en diminuant l'effet du caveçon, à lui faire comprendre que cette action de la bride est pour le faire rétrograder. En sachant user avec adresse et modération du caveçon, un cheval a bientôt compris cette leçon. Quand le cheval a reculé quelques pas, on le reporte en avant, et l'on recommence souvent ces arrêts et ces mouvements rétrogrades; le cheval se familiarise ainsi avec cette nouvelle sujétion, qui, arrivant sans à-coups de la part du mors, est bientôt comprise. On exécute ce travail assez de temps pour croire que le cheval n'en est plus effrayé, puis on monte dessus, en tenant les rênes de la bride dans la main gauche : cette main se fixera de façon à offrir une petite résistance, et l'on fermera les jambes pour pousser le cheval en avant. Si le cheval hésite, on diminue la résistance de la bride en augmentant l'action des jambes, et avec la main droite on agira sur le bridon, le cheval connaissant déjà ses effets. On cherchera, dans le principe, à suivre les lignes droites, on arrêtera souvent, pour l'habituer à cette nouvelle sujétion; on fera en sorte de marquer les arrêts droits, la main basse, et les jambes assez fermées pour que les hanches ne se traversent pas. Le cheval étant devenu fidèle à ces arrêts de la bride, on essayera de le tourner en ouvrant la rêne de la bride; à mesure qu'il s'habitue à l'action de l'ouverture de cette rêne, on recommence ces tournants en faisant agir

la rêne du dehors par son appui, et celle du dedans par l'ouverture; les jambes doivent toujours maintenir l'arrière-main et aider les mouvements du devant. C'est lorsqu'il commence à répondre à ces différents effets, que la main s'assure davantage pour essayer de le rassembler; alors on lui fait suivre les murs en le travaillant d'abord dans le pli renversé, et ensuite l'épaule en dedans; il faut, pendant ce travail, arrêter souvent le cheval, essayer de le reculer légèrement et badiner ensuite la rêne pour assouplir l'encolure du côté où l'on veut amener le pli. Cette manière est préférable à celle de l'assouplissement sur place, et elle est tout aussi prompte (Voy. ACCORD DES MAINS ET DES JAMBES), car lorsqu'un cheval est dans sa force, trois semaines d'un travail semblable à celui qu'on vient d'indiquer suffisent pour le rendre sage et franc devant lui; il est susceptible alors de pouvoir être utilisé, ou de recevoir, si on le désire, un dressage plus complet, une finesse relative au service auquel on le destine. Le plus long à attendre est, comme il a été dit, la vigueur tardive chez les jeunes sujets; c'est pourquoi il est bon de les faire monter par des enfants, afin de moins les charger. Beaucoup de chevaux se défendent par faiblesse; le plus sûr moyen de réussir est de les laisser en repos et de bien les nourrir.

L'instruction du manége doit entrer dans l'éducation des chevaux de guerre. Pratiquée avec discernement, elle les assouplit, leur apprend à se servir de leurs membres et à obéir à l'homme avec une facilité propre à lui donner de la confiance et à assurer ses succès dans le combat. Il s'agit de former des chevaux dociles, légers, adroits, marchant indifféremment seuls et réunis en troupe, et ne faisant pour ainsi dire avec leur cavalier qu'une seule machine facile à se mouvoir en tout sens et, au besoin, avec toute la vitesse dont le cheval est susceptible. Les qualités et l'instruction que nous avons dit être nécessaires pour un écuyer civil le sont également pour un écuyer militaire. Voy. ECUYER. Nous trouvons dans le *Cours d'équitation de Saumur*, 1830, un précieux travail destiné à l'enseignement dans cette école. Il a été rédigé en puisant dans les ouvrages des meilleurs auteurs d'équitation, et nous le reproduisons presque textuellement, au risque même de répéter quelquefois les principes exposés précédemment ou dans d'autres articles. Les changements que nous y introduisons sont peu nombreux, et exigés le plus souvent par la forme de dictionnaire que nous avons donnée à notre livre.

Education préparatoire aux leçons du manége.

La douceur, la prudence, la patience doivent être observées en soignant un jeune cheval; mais il ne faut jamais se montrer à lui avec timidité, car elle encourage les premiers caprices qu'il fait apercevoir, et qui finissent par devenir des habitudes difficiles à détruire. Il ne faut pas non plus, quelle que soit sa douceur naturelle, s'approcher de lui en l'abordant par derrière, et surtout en oubliant de le prévenir de la voix. On le flatte de la main, que l'on promène sur toutes les parties de son corps. On lui lève souvent les quatre pieds, l'un après l'autre, et l'on frappe dessus; cela se fait les premières fois pendant le pansage. Comme le cheval est doué de beaucoup de mémoire, ces soins répétés le familiarisent bientôt avec l'homme. Pour l'habituer à porter la selle, on commence, au moment de lui donner l'avoine, par lui mettre un surfaix légèrement sanglé; quelques jours après on lui met la couverture, puis la selle sans croupière, et enfin avec la croupière. C'est d'après l'habitude qu'il prend de supporter paisiblement ces objets, qu'on les lui laisse plus ou moins longtemps; il ne tarde pas, en général, à s'y accoutumer, parce que le moment où on les lui place sur le dos lui annonce toujours celui où il va recevoir son avoine. Par des moyens analogues et en suivant la même marche progressive, on l'accoutumera à souffrir aisément la bride, ainsi qu'à être facile au montoir. A l'égard des chevaux que la prédominance du système nerveux dans leur tempérament rendrait d'une susceptibilité excessive, on redoublerait de patience et de douceur dans l'emploi des mêmes moyens, on se garderait bien d'en venir à la rigueur et à la force, qui irritent et par suite avilissent de semblables chevaux, et on chercherait à corriger cette fâcheuse disposition de leur nature au moyen de répétitions fréquentes du frottement de la main, de la brosse, de l'étrille, et en leur laissant longtemps à l'écurie les objets qu'ils doivent porter. Quand il se montre chez un cheval quelques vices de méchanceté, ce qui est toujours rare et ne provient ordinairement que du défaut d'une instruction et

d'une éducation appropriées, il faut en rechercher la cause pour y remédier, et mettre en usage tous les moyens de douceur avant d'en venir au châtiment. La ferrure est une des choses qui méritent le plus d'attention dans l'éducation du cheval. S'il est difficile à ferrer, il en résulte les plus grands inconvénients à la guerre; souvent il reste en route faute de ferrure. Il est d'ailleurs dangereux pour le maréchal et pour celui qui le fait ferrer. Ce vice a presque toujours pour cause la mauvaise manière qu'on a suivie la première fois qu'on a ferré le cheval. Il est important qu'un instructeur préside toujours aux premières ferrures, et qu'il ne néglige aucun moyen pour amener l'animal à céder à la douceur. Il est utile que l'endroit où on le ferre ne soit pas pavé, et, si c'est en été, de choisir l'instant de la journée où les mouches tourmentent moins les animaux. Lorsque le cheval se montre trop effrayé du bruit de la forge, on doit se contenter, pour la première fois, qu'il se laisse couper la corne loin de l'atelier, dans une écurie même, s'il le faut. On essaye après de ferrer un pied, sans brûler la corne, et ainsi de suite; on n'exige pas trop à la fois, on l'habitue peu à peu à la vue et au bruit de la forge, en le faisant passer devant l'atelier sans s'y arrêter, puis enfin en l'y arrêtant quelquefois pour lui faire manger l'avoine. Il peut arriver qu'il se montre turbulent par l'effet d'une trop grande ardeur; dans ce cas, on le fera trotter à la longe avant de le conduire à la forge; cet exercice, par lequel il ne faut pas l'exténuer, car ce serait remédier à un mal par un autre, lui fait jeter son premier feu, et de cette manière il devient plus calme et plus disposé à la docilité. On a recours enfin à tous les moyens propres à l'empêcher de se défendre, en éloignant surtout de celui qui se défend, les personnes attirées par la curiosité et par un zèle malentendu, qui par leur présence et leur voix ne font qu'augmenter le désordre. Pour d'autres indications relatives à ce sujet, nous renvoyons au *Manuel de ferrure*, à l'article FERRURE.

Manuel de l'instruction des jeunes chevaux.

Le moment étant arrivé où l'état du jeune cheval permet de le dresser, on jugera, d'après la connaissance qu'on a dû prendre de son caractère et de ses dispositions naturelles, c'est-à-dire de son plus ou moins de docilité, de franchise, de souplesse et d'aplomb, s'il faut ou s'il ne faut pas commencer son instruction par le travail à la longe. Voy. LONGE, 2e article. En général, le cheval doit avoir cinq ans pour lui donner l'instruction dont nous allons exposer les principes. Avant cet âge, on s'occupe de son éducation préparatoire, de le faire promener; toutefois, s'il est fort et bien conformé, on pourra lui donner la première leçon de quatre à cinq ans. Il importe d'observer que la méthode dont il est ici question suppose des chevaux qui n'ont pas de vices marquants, ou qui n'ont pas été gâtés par une première éducation vicieuse. A l'article *Défauts*, nous avons traité des principaux moyens propres à remédier aux vices et aux défenses des jeunes chevaux. Voy. cet article.

PREMIÈRE LEÇON.

1re Partie. — ***Connaissance des aides pour le jeune cheval qui n'a pas besoin du travail sur le cercle à la longe.*** 1° Le cheval sera sellé et en bridon. Ce frein, dont l'effet est très-doux, doit être employé longtemps, parce qu'il n'occasionne pas de vives douleurs à l'animal, et qu'il ne le contraint pas trop. On aura la plus grande attention qu'aucune pièce du harnachement ne puisse lui causer de la gêne ou de l'inquiétude, comme, par exemple, la croupière trop courte, les sangles trop serrées, les étriers frappant sur le cheval, ou l'un contre l'autre. 2° On lui placera aussi le caveçon, mais on substituera à la grande longe, qui est lourde et serait embarrassante, une légère longe en corde, de deux mètres ou deux mètres et demi de longueur. On s'en sert pour amener le cheval au manége, et pour lui faire faire quelques tours le long des murs, afin de l'habituer à les suivre sans en être effrayé, l'arrêtant souvent pour le caresser. 3° Lorsqu'il aura pris un peu de confiance, on lui donnera la leçon du montoir. Voy. MONTOIR. 4° Lorsqu'on voit le cheval tranquille et confiant au montoir, on lui fait faire quelques pas en avant, étant monté. Le cavalier devra avoir dans chaque main une gaule, qu'il tiendra le petit bout en bas portant le long des bottes, le gros bout sortant un peu de la main du côté du pouce. Il ne s'agit encore de faire usage que de l'allure du *pas*. Voy. ce mot. 6° On apprend ensuite au cheval l'*arrêter*, après le ***tourner à droite et à gauche***, puis le ***changement de main***, enfin le ***reculer*** (Voy. ces différents articles).

après avoir fait mettre pied à terre selon les règles, et avant de renvoyer l'animal à l'écurie.

Les chevaux qui doivent être débourrés et assouplis au cercle, on les soumet au travail à la grande longe.

2e Partie. — *Travail par le large, le cheval monté.* 7° Le cavalier qui monte le jeune cheval doit avoir de la tenue et être assez instruit pour remédier aux fautes des chevaux. Loin de s'étonner de l'hésitation de quelques-uns, ou de l'ardeur et de l'impatience de quelques autres, il doit s'y attendre, observer, patienter, et agir avec défiance de soi-même, pour ne pas se tromper. Des actions moelleuses et progressives feront obéir le cheval sans surprise et avec confiance. Il faut surtout se donner la peine d'approfondir les causes de toute résistance de sa part, pour ne pas châtier en lui, comme mauvaise volonté, ce qui n'est qu'un effet de son ignorance. 8° Le cavalier exécutera tout ce qui est prescrit à la 1re partie de la 1re leçon de l'*Instruction du cavalier*. Voy. cet article. Jusqu'à ce que le cheval ait appris à obéir à la pression des jambes, le cavalier ne le montera qu'avec une gaule dans chaque main. On détermine le cheval à marcher au *pas*. Voy. ce mot. L'allure du pas est la seule dont on fasse encore usage. Le pas donne au cheval la facilité de sentir toutes les opérations du cavalier et de les distinguer. Il n'est pas distrait comme dans le trot, qui occupe tous ses membres, et qui l'anime en réitérant souvent ses mouvements. D'ailleurs, le fardeau du cavalier le gêne moins au pas qu'au trot, parce qu'à cette dernière allure l'équilibre de l'homme est d'autant plus facilement dérangé que les mouvements du cheval non dressé sont encore plus irréguliers. 9° Le *tourner à droite et à gauche* vient ensuite ; après vient le *ralentir et l'arrêter*, puis le *reculer*, et enfin le *mettre pied à terre*. Voy. ces articles.

Observations. — 10° Le jeune cheval, seul dans un manége, ou entouré d'autres chevaux aussi ignorants et aussi timides que lui, s'irrite d'un rien, et refuse l'obéissance. La présence d'un cheval sage et dressé, auquel on fait exécuter ce qu'on demande à l'autre, l'encourage, il le suit en confiance, et se soumet volontiers à ce qu'il lui voit faire. Peu à peu on écarte, et enfin on retire tout à fait cette espèce de guide. On évite, par ce moyen, beaucoup de défenses. C'est dans cette première leçon que le caractère, les qualités et les défauts des jeunes chevaux se découvrent ; il est donc essentiel de s'appliquer à bien les discerner.

DEUXIÈME LEÇON.

1re Partie. — *Marcher au trot.* 1° Dans cette première partie de la deuxième leçon, le cavalier se servira encore de deux gaules comme dans la leçon précédente. 2° Lorsque le cheval se portera facilement en avant, qu'il tournera à droite et à gauche, s'arrêtera et reculera, de manière à faire connaître qu'il comprend ce qu'on exige de lui, on le fera marcher au trot. 3° La leçon du trot a toujours été regardée avec raison comme celle dont on pourrait tirer le plus de profit, premièrement, parce qu'elle assouplit les chevaux, et, en second lieu, parce que le trot, par la nature de ses mouvements, oblige les chevaux à faire agir leurs muscles, ce qui les fortifie, procure du liant aux ressorts, et facilite la distribution des forces nécessaires à chaque action. 4° On pourra réunir plusieurs jeunes chevaux pour cette leçon ; mais on fera marcher en tête un cheval dressé et sage, ou, du moins, les jeunes chevaux qui sont les plus sages et ont les meilleures allures. On exécutera toute la première partie de la seconde leçon, exposée à l'article *Instruction du cavalier*, depuis le n° 27 jusqu'au n° 33, en observant de ne pas laisser marcher les jeunes chevaux trop près l'un de l'autre, et de les faire changer souvent d'ordre entre eux, afin d'éviter la routine. 5° On modérera le trot dans les commencements, et peu à peu on ne fera plus usage que d'un trot franc et décidé, sans mettre les chevaux hors de leur aplomb. 6° Les reprises du trot seront courtes, afin de ne pas essouffler le cheval, et l'on finira toujours la leçon à l'allure du pas. 7° L'objet principal qu'on doit chercher à atteindre en équitation, est de mettre l'homme et le cheval d'aplomb, et de les y maintenir le plus longtemps possible. En dressant le jeune cheval, il faut donc commencer à s'occuper de le mettre droit et d'aplomb dès cette seconde leçon, mais sans trop exiger à la fois ; ce ne sera que dans les leçons suivantes qu'il sera permis de chercher à obtenir davantage. On s'attachera donc à reconnaître si le cheval n'a pas de propension à porter ses épaules ou ses hanches de tel ou tel côté, et l'on commencera doucement à y remédier, sans s'écarter

de ce principe, qu'il ne faut jamais attaquer plusieurs défauts à la fois. Les effets des rênes et des jambes et l'usage de la gaule ont été suffisamment détaillés pour que le cavalier sache à laquelle de ces aides il doit recourir, afin de redresser les parties du cheval qui s'écartent de la bonne direction. 8° La bouche du cheval devient bonne à proportion que les rênes opèrent d'une façon juste et précise. On se bornera d'abord à former de temps en temps quelques demi-arrêts, en tenant les jambes moelleusement prés, pour amener peu à peu le cheval à se soutenir. Mais il faut éviter avec le plus grand soin de tâtonner continuellement des mains et des jambes, ou, ce qui est encore plus pernicieux, de chercher à rejeter tout le poids du cheval sur les jambes de derrière. La première faute rend les chevaux incertains, détraque leurs allures, les ennuie et les endurcit aux aides ; la seconde les fait défendre et les ruine. 9° Il est des chevaux que la moindre approche des jambes du cavalier alarme ; ils s'emportent et font souvent des sauts dangereux, non pour l'effet réel mais pour l'appréhension de la douleur. Il faut les calmer, leur ôter toute crainte de châtiment, et leur faire comprendre que les jambes ne leur feront aucun mal, s'ils répondent tranquillement à leur pression. 10° D'autres chevaux semblent ne donner aucune attention aux effets des jambes. Il serait encore trop tôt d'employer l'éperon ; mais le cavalier doit se servir à propos des deux gaules, pour réveiller la sensibilité et l'attention, et faire concevoir au cheval que pour éviter la gaule il doit obéir à la jambe. 11° Le cheval, dans quelques occasions, se jette sur la jambe au lieu de céder à sa pression ; si cela provient d'un trop grand effet de la jambe, il faut le diminuer ; si c'est de mauvaise volonté, il faut persister et châtier à propos. 12° Lorsqu'on réunit, dans cette leçon, plusieurs chevaux pour les dresser en même temps, il faut n'appliquer à chacun d'eux que les moyens d'instruction qui lui sont propres, ne pas oublier qu'il est une foule de petites exceptions qui tirent à grande conséquence par la suite, et enfin ne faire monter chaque cheval que par l'élève qui lui convient le mieux : il faut aussi bien éclairer cet élève sur ce qu'il a à faire, en lui développant les motifs qui déterminent à adopter de préférence les procédés dont on lui prescrit de faire usage.

2e Partie. — *Confirmer le cheval dans l'obéissance aux aides, et marche circulaire.* 13° Lorsque le jeune cheval trottera franchement sous l'homme et qu'il obéira de bonne volonté et sans incertitude aux premières opérations des aides, il faudra chercher à le confirmer dans cette obéissance, et l'amener peu à peu au degré d'instruction nécessaire pour lui donner la bride. En conséquence, les cavaliers ne prendront plus qu'une gaule, qu'ils tiendront dans l'une ou dans l'autre main, la pointe en haut ou en bas, selon le besoin, et on commencera toujours cette deuxième partie par la répétition des mouvements de la première, exigeant que le cheval passe les coins avec plus d'exactitude, c'est-à-dire qu'il ne décrive plus qu'un quart de cercle de deux à trois pas, en se ployant dans cette direction, et qu'il conserve son équilibre et le même degré de vitesse. 14° Le *doublé*, s'exécutant par les mêmes moyens que le passage des coins, prépare le cheval à obéir aux aides des mains et des jambes, lorsqu'il sera hors des murs du manége. 15° Les *changements de main* rompent la routine, procurent aux aides l'occasion de travailler, tantôt avec le secours des murs, tantôt seules ; ils sont donc utiles pour confirmer le cheval dans l'obéissance aux aides. 16° Passer de l'*arrêt au pas*, du *pas à l'arrêt*, *changer d'allure*, *allonger*, *ralentir*, sont des opérations qui, faites à propos, donnent de l'aplomb au cheval et l'assurent dans l'obéissance. Il est très-avantageux de les répéter souvent, mais toujours en prenant en considération le caractère et les moyens du cheval. Il faut arrêter et ralentir souvent celui qui est ardent et mésuse de ses forces, et rarement au contraire le cheval bien constitué, mais paresseux et qui se retient. 17° On se servira du *reculer* comme d'un avis, et en quelque sorte d'un châtiment pour le cheval qui ne se soumet pas aux effets des rênes, soit pour ralentir, soit pour arrêter ; mais cette leçon, donnée avec humeur, peut devenir des plus nuisibles. 18° Le cheval de guerre ne doit pas exécuter ce qu'on lui demande par habitude ou par routine ; l'effet des rênes et celui des jambes doivent seuls l'y déterminer. Par cette raison, il faut éviter de laisser prendre au jeune cheval l'habitude de n'exécuter que certaines reprises, et surtout celle de suivre machinalement les chevaux qui l'avoisinent. En conséquence, on fera souvent allon-

ger et resserrer les distances, quitter la file et doubler simultanément plusieurs chevaux. 19° Lorsque les jeunes chevaux ont acquis assez de force, il est bon de leur faire faire, de temps en temps, deux ou trois tours de manége au trot allongé; mais sans trop les presser (ce qui les mettrait hors de leur aplomb), et en évitant de les faire *forger*. Ce dernier défaut est commun aux chevaux faibles, à ceux qui sont lourds et à ceux qui sont mal conformés. 20° Il faut modérer le travail pour les premiers, assouplir les seconds, et chercher peu à peu à vaincre leur résistance naturelle; sans trop les presser. Quant aux derniers, on ne parvient jamais à les corriger entièrement. 21° L'éperon concourt puissamment à donner au cheval la finesse; mais il ne faut pas se presser de l'employer sur les jeunes chevaux; si une fois ils avaient résisté, il serait bien difficile d'y remédier ensuite. Il faut s'être déjà bien assuré du caractère et de la sensibilité du cheval avant de s'exposer à le châtier de l'éperon. Lorsqu'on sera forcé d'en venir là, on emploiera les moyens indiqués à l'article *éperon*, en observant de ne pas attaquer le cheval trop près des flancs, car on le ferait arrêter et ruer, au lieu de le porter en avant. Il faut aussi prendre son temps de manière à laisser à l'animal toute facilité de s'élancer en avant. S'il arrivait que les rênes ou quelque obstacle s'opposassent à ce mouvement naturel, le châtiment, au lieu de remplir son objet, ne produirait que des désordres ou des accidents. 22° La répétition fréquente de ce châtiment peut produire deux effets également fâcheux, quoique contraires, en raison du caractère et du tempérament des chevaux; ou elle émousse en eux la sensibilité dans les parties sur lesquelles porte l'éperon, ou elle les rend si sensibles et si craintifs, qu'ils deviennent très-incommodes pour leur cavalier. 23° Un trop grand degré de finesse des aides serait un défaut dans le cheval de troupe. Il finirait, il est vrai, par s'en corriger en travaillant à l'escadron; mais ce ne serait jamais sans y perdre de quelque autre manière, et en commençant par causer beaucoup de désordre. On ne cherchera donc à donner cette qualité qu'aux chevaux destinés au travail du manége. 24° Pour tout cheval de troupe, il faut que les allures soient franches et bien déterminées, qu'il réponde juste aux aides sans être trop susceptible, et qu'il prenne un bon appui de la main; afin qu'il n'en craigne pas le soutien dans les mouvements d'ensemble; ni la pression des jambes qui agissent quelquefois trop vivement dans le rang. En conséquence, il sera bon, dans le cours du travail de cette leçon; de faire marcher quelquefois deux ou trois chevaux de front; afin de les accoutumer de bonne heure à être à côté l'un de l'autre; et à la pression qu'ils auront à éprouver dans les rangs. 25° La marche circulaire sous l'homme étant pénible au jeune cheval; on se contentera; les premières fois; de lui faire exécuter les n° 54 et 55 de la deuxième leçon; exposée à l'article *Instruction du cavalier*, en observant de ne pas travailler trop longtemps en cercle et surtout à la même main, et de reprendre souvent la ligne droite. 26° A mesure que le cheval s'assouplira, on lui fera exécuter successivement les autres mouvements de la deuxième partie de cette leçon; on emploiera le changement de main en dehors du cercle (n° 56), longtemps avant de faire usage de celui en dedans du cercle (n° 57, 58); et on finira par exécuter toute cette deuxième partie jusqu'au n° 41.

Observations sur la marche circulaire. 27° De la gêne plus ou moins grande qu'éprouvent les chevaux résultent quelquefois les défenses qui n'ont d'autre source que le défaut de souplesse. Quelques chevaux refusent de se ployer à une main, parce qu'ils souffrent de quelque partie, ou parce qu'ils se servent plus difficilement de l'une de leurs jambes de devant que de l'autre, et qu'ils s'en défient. Il faut rechercher toutes ces causes avec soin, agir en conséquence, et prendre garde surtout au dernier cas, parce qu'il compromet la sûreté du cavalier dans les allures vives. 28° Le cheval se refuse quelquefois à l'effet de la rêne qui doit le déterminer sur le cercle. Plus on ouvre la rêne du dedans, plus la masse tombe en dehors et s'écarte du centre. Ce refus est presque toujours occasionné par la faute du cavalier, soit parce que son côté du dehors reste trop en arrière, soit parce que la jambe du même côté est sans effet, ou que l'autre en a trop, soit enfin parce que le cheval est trop plié. Indiquer les causes de cette défense, c'est en désigner suffisamment le remède. 29° On a remarqué que les chevaux tournent ordinairement plus facilement à une main qu'à l'autre, et c'est presque toujours à main gauche. Les opinions varient sur cette

prédisposition du cheval ; mais, quelles qu'en soient les causes, il ne faut pas prétendre surmonter cette difficulté en travaillant toujours le cheval à la main à laquelle il se plie le moins facilement, et en voulant l'y maintenir de force ; car, au lieu de céder, il se raidirait de plus en plus, et ce qui n'était d'abord qu'ignorance, raideur ou maladresse, deviendrait réellement un vice peut-être incorrigible. Au contraire, il faut l'exercer très-peu à la fois de ce côté, et y revenir souvent avec patience. L'animal finira par sentir de lui-même le besoin de se ployer, et l'on aura bientôt alors regagné le temps employé à suivre une progression indispensable. 30° Ce ne peut être qu'à force de répéter la même chose souvent et longtemps qu'on parvient à la faire concevoir au cheval, et lorqu'il se refuse à une leçon nouvelle, c'est, en général, une excellente méthode que de le remettre à la leçon précédente.

TROISIEME LEÇON.

1re Partie. — *Marche circulaire au trot, marche circulaire au pas, et premiers principes du galop*. 1° Le cheval commençant à être confirmé dans les aides par les mouvements de la leçon précédente, on s'occupera d'abord, dans celle-ci, de faire travailler au trot sur le cercle, observant d'exécuter les changements de main en dehors et eu dedans, avec la progression recommandée n° 26. L'obligation de sentir davantage la bouche du cheval dans le travail en cercle est très-favorable pour confirmer les jeunes chevaux dans la direction des aides, parce qu'il faut aussi que les jambes du cavalier travaillent toujours en conséquence de l'effet des rênes. 2° Lorsque les jeunes chevaux seront assouplis et obéissants aux rênes et aux jambes, on les exercera aux pas de côté, ainsi qu'il est expliqué nos 42 et 43 de la troisième leçon. Voy. *Instruction du cavalier*. 3° On observera de faire tenir d'abord moins d'une demi-hanche, et de ne faire que deux ou trois pas de côté. Alors on arrêtera le cheval, et on le caressera pour lui faire concevoir qu'il a bien fait ; on lui fera répéter le même mouvement du côté opposé, et on le renverra. La leçon suivante, on exigera qu'il fasse quelques pas de côté de plus, et ainsi de suite, à mesure qu'il acquerra plus d'aisance et qu'il aura plus de facilité à exécuter ce mouvement. On augmentera de même progressivement le degré de hanche, et l'on finira par exécuter les mouvements indiqués nos 42, 44 et 45 de la troisième leçon, exposée à l'article *Instruction du cavalier*.

Observations sur les pas de côté. 4° Il y aurait beaucoup d'inconvénients à donner les premières leçons de ce mouvement à plusieurs jeunes chevaux placés l'un à côté de l'autre. Ils sont imitateurs, et il est à craindre que celui qui aura vu son voisin résister et se défendre, ne résiste encore davantage. Il faut donc donner ces premières leçons à chaque cheval en particulier, plaçant les autres de manière à ne pas voir celui qu'on exerce, et se servir d'un cheval dressé pour engager le jeune cheval à imiter ce qu'il lui verra faire. L'écuyer se servira de la chambrière avec ménagement, pour aider le cavalier, et l'on ne doit pas s'étonner des petites défenses du cheval, dans une leçon qui l'oblige à marcher d'une manière qui ne lui est pas ordinaire.

Premières notions de galop. 5° Lorsque le cheval saura bien exécuter la marche circulaire au trot et la marche de côté au pas, on lui donnera les premières notions du galop. Cette leçon n'a pas pour objet d'obtenir du cheval de la précision dans l'exécution, mais bien de le préparer à cette allure, de la lui rendre peu à peu familière, en l'habituant à se modérer, à se soutenir et à être attentif aux effets des aides. Si son âge et le développement de ses forces ne sont pas assez avancés pour lui permettre de soutenir les fatigues de cette allure, on différera de l'y exercer jusqu'à ce qu'il soit en état de s'y soumettre sans danger, et l'on passera à la deuxième partie de la leçon. 6° La leçon du galop devra aussi, les premières fois, être donnée individuellement. On profitera du passage des coins pour faire partir le cheval en se servant des moyens indiqués à l'article *Instruction du cavalier*, troisième leçon, nos 47, 48, 49 et 50. Ou bien, on déterminera le départ au galop en augmentant graduellement l'allure du trot. Il faut alors élever un peu les mains, en donnant un peu plus d'action à celle du dehors, et fermer les jambes progressivement en suivant les principes indiqués n° 47 de la leçon ci-dessus mentionnée. Si, malgré cela, le cheval ne part pas juste et fait de grandes difficultés, sa résistance en pareil cas doit avertir, ou qu'il n'est pas encore assez assoupli au trot, ou qu'il y a faiblesse ou souffrance dans quelque partie. 7° Le galop sera d'abord modéré,

sans mettre cependant le cheval sur les hanches. On aura soin de faire décrire un grand arc de cercle au passage des coins. Le galop raccourci sera rejeté de toutes les leçons, et l'on n'y exercera que les chevaux destinés au travail du manége. 8° Comme la *charge, l'observation des distances et de l'alignement, les mouvements de conversion*, nécessitent parfois d'augmenter et de diminuer alternativement la vitesse du galop, on exercera les jeunes chevaux à *allonger* et à *ralentir* cette allure; mais ce ne sera que progressivement dans les leçons suivantes, et en observant de reprendre le galop ordinaire après quelques secondes seulement de galop ralenti ou allongé. Dans ce dernier, le cheval ne devra jamais être mis hors de son aplomb, abandonné, ou poussé à coups d'éperons. Les reprises de galop seront courtes et entremêlées de trot, de pas et même de repos. On évitera de jamais presser le travail jusqu'à la fatigue, ayant soin au contraire de renvoyer toujours le cheval à l'écurie conservant encore de la vigueur et de la gaieté. 9° Dès qu'on aura commencé à les exercer au galop, on *finira* toujours les chevaux au pas avant de terminer le travail, se contentant de quelques tours en cercle, de faire appuyer à droite et à gauche sur la ligne, et enfin de reculer. 10° Dans cette leçon, on fera souvent croiser les rênes, soit dans la main droite, soit dans la main gauche, afin de préparer les chevaux à l'effet des rênes de la bride. On ne devra pas non plus oublier de les former en peloton et de les rompre par quatre et par deux, au pas et au trot, afin de les habituer à marcher en troupe.

2e Partie. — *Travail dans la carrière et promenades au dehors.* 11° Les chevaux sont si differents dehors de ce qu'ils sont dans le manége, il y a tant d'objets qui les occupent, les étonnent ou les effrayent, qu'il est très-nécessaire de ne pas toujours travailler dans le manége couvert. Lors donc que les jeunes chevaux seront assez obéissants au bridon, on les exercera dans la carrière aux mouvements de la première partie et l'on fera parfois des promenades au dehors, ayant soin de mêler avec eux quelques chevaux dressés et sages. 12° Dans ces promenades, au lieu d'assujettir les chevaux à marcher en files ou dans le rang, on les fera travailler le plus individuellement possible, passant par les chemins difficiles, s'éloignant, se croisant et se rapprochant tour à tour. 13° Loin de chercher les occasions d'effrayer les jeunes chevaux, croyant par là les rendre hardis, on évitera avec soin, dans les commencements, tout ce qui pourrait les mettre en désordre. Peu à peu on risquera quelque chose de plus, n'employant surtout qu'à la dernière extrémité les moyens de rigueur : car les coups peuvent faire un instant braver la peur, mais ils n'en guérissent pas le cheval. Au contraire, à la première occasion, il aura de plus la crainte du châtiment, et souvent il perdra la tête et se livrera à toutes sortes de désordres. 14° On s'occupera aussi d'habituer les jeunes chevaux aux bruits de guerre, détonation des armes, etc. A cet effet, lorsqu'on les mettra en cercle pour les *finir*, l'écuyer placé au centre fera partir le chien d'un pistolet ou d'un mousqueton non chargé. Il désignera les chevaux les uns après les autres, pour que les cavaliers, dès qu'il aura fait feu, les fassent tourner en dedans et s'approcher doucement de lui. Le cheval arrêté au centre, d'une main il lui montrera l'arme, et de l'autre il lui offrira de l'avoine, du pain, etc., il le caressera et le fera caresser par son cavalier, qui reprendra ensuite sa place sur le cercle. 15° Lorsque les chevaux seront habitués au bruit de la détente de l'arme à feu, l'écuyer suivra la même méthode pour brûler une amorce, puis faire feu réellement, d'abord sans bourrer, enfin en chargeant de manière à produire une forte détonation. Les chevaux finiront par venir d'eux-mêmes sur celui qui tirera un coup de pistolet à leur portée. 16° Il en sera de même pour les habituer au flottement des drapeaux et étendards. On les met en cercle autour d'une lance garnie de sa flamme, on les en approche successivement, on l'agite de loin, ensuite près d'eux, et l'on finit par la faire porter par le cavalier, pour qu'il en fasse le maniement. En suivant cette marche, on parviendra à les habituer à n'avoir peur de rien.

QUATRIÈME LEÇON.

1re Partie. — *Le cheval en bride.* 1° La force, la souplesse du cheval, son obéissance aux aides, décident de l'époque où l'on doit lui donner la bride; c'est à l'écuyer à en juger. 2° En se conformant, pour emboucher le cheval, à ce qui a été dit à l'article *mors*, le mors devra être très-doux. Les embouchures dures ne

peuvent convenir qu'à des chevaux dont la bouche a déjà été gâtée par une mauvaise main. L'écuyer ne doit pas confondre le cheval qui résiste par ignorance, faiblesse, ardeur ou excès de sensibilité, avec celui dont la bouche est peu sensible ou endurcie. Les premières fois, les rênes de la bride seront flottantes et la gourmette sera accrochée d'une maille plus longue qu'elle ne doit l'être, afin que le mors n'agisse pas sur la bouche du cheval : car il ne s'agit d'abord que d'accoutumer les barres à supporter le poids du mors, et l'on doit pour cela ne travailler qu'avec le filet. 3° L'ordre et la progression du travail seront les mêmes que ceux indiqués à la première partie de la quatrième leçon, à l'article *Instruction du cavalier*, les voltes exceptées. 4° Lorsque le cheval supportera le mors sans impatience, on ajustera la gourmette au point convenable. Alors le cavalier, tenant les rênes de la bride d'une main et celles du filet de l'autre (n°s 73 et 74 de la leçon ci-dessus mentionnée), se servira du filet comme d'un interprète pour bien faire concevoir au cheval ce qu'on exige de lui avec la bride, car on doit toujours se servir d'une aide ou d'un moyen connu pour donner la connaissance de celui qui est ignoré. 5° Pour ralentir l'allure du cheval, le filet commencera à lui faire sentir son impression qui sera doucement remplacée, et, s'il se peut, sans qu'il s'en aperçoive, par celle de la bride, en sorte que l'animal obéisse à ce dernier frein croyant encore obéir au premier. 6° On suivra les mêmes procédés pour apprendre au cheval à tourner à droite et à gauche, à arrêter et à reculer. 7° Peu à peu on usera moins du filet, et enfin on y renoncera entièrement : car il est très-important que le cheval soit dressé à une obéissance facile et complète aux seules rênes de la bride, puisque tout cheval qui ne pourrait être manœuvré avec la bride sans le secours du filet serait impropre à la guerre. 8° Pour l'instruction cependant, lorsqu'on commence à faire exécuter au cheval des actions nouvelles pour lui, il est très-bon d'avoir encore recours au filet, parce qu'il donne les moyens d'épargner à la bouche du cheval des efforts trop forts de la bride, qui pourraient résulter également de ses fautes ou de celles du cavalier. Cette observation s'applique plus particulièrement au travail de la cinquième leçon. 9° Le filet peut aussi et doit être employé alternativement avec la bride (n° 77 des leçons faisant partie de l'article *Instruction du cavalier*) dans l'instruction des jeunes chevaux, pour ralentir ou calmer celui qui est ardent, soutenir, relever celui qui s'abandonne sur les épaules, sans engourdir la bouche ni porter atteinte à sa sensibilité. 10° Dans cette leçon, il faut chercher à remettre d'aplomb le cheval lourd qui s'appuie sur le mors et s'engourdit les barres, ménager celui qui est faible, assouplir celui qui est lourd et raide, passer quelque chose à celui qui est gêné par une mauvaise conformation ou par quelque tare ; calmer et habituer peu à peu au poids, à l'appui, à l'effet du mors celui qui est trop sensible ; chercher à faire renaître la sensibilité dans la bouche endurcie ; mais, dans tous les cas, n'avoir jamais la dangereuse prétention de tirer le même parti de tous les chevaux, de leur donner à tous la même légèreté, la même souplesse, la même adresse, le même courage, la même mémoire. Cette erreur ne conduit qu'à faire ce qu'on appelle des bouches *fausses*, *égarées*, *pesantes*, des barres *sourdes*, etc., inconvénients auxquels on cherche ensuite à remédier par des mors de toutes les figures, qui ne servent qu'à achever de brouiller et de ruiner les chevaux. 11° Le manque de progression dans les actions de la main de la bride et le défaut d'accord des différentes aides sont cause qu'on se trompe souvent sur le degré de sensibilité de la bouche du cheval. Dans le premier cas, la douleur qu'il éprouve le fait se raidir au lieu de céder, et si le cavalier persiste et augmente l'effet du frein, le cheval fera peut-être précisément le contraire de ce qu'on lui demande. La seconde faute est souvent occasionnée par l'attention même que le cavalier met à conduire son cheval ; trop occupé de la main de la bride, il laisse ses jambes pour ainsi dire paralysées et ne secondant nullement la main qui ne peut suffire, quels que soient ses effets. 12° L'écuyer observera qu'il est des cavaliers qui, sans être durs aux chevaux par caractère, sont cependant, par leur conformation et leur défaut de justesse dans le sens du toucher, peu propres à donner les premières leçons de la bride à un cheval un peu susceptible. Un tel cavalier ne doit d'abord avoir à dresser que des chevaux froids ; peu à peu on essayera de lui en donner de plus fins ; des chevaux lourds et durs l'affermiraient à jamais dans son défaut.

Des pas de côté sur le cercle. 13° La préten-

tion de faire exécuter toutes les figures de manége aux chevaux en donnant des hanches, est l'écueil que l'instructeur militaire doit surtout éviter. *Les pas de côté* sont indispensables au cheval de troupe pour s'aligner de pied ferme, conserver l'ensemble et l'alignement en marchant, et pour que les chevaux du second rang puissent exécuter les conversions. C'est donc à les dresser à ces mouvements que doit se borner l'instruction du cheval de guerre, sous ce rapport. Il serait sans doute aussi très-avantageux pour le combat individuel, qu'il pût prendre des voltes et des demi-voltes serrées; mais il faut pour cela une souplesse et une force dont peu de chevaux de troupe sont doués. On fera bien de réserver pour les exercices du manége le petit nombre de ceux qu'on trouvera avoir ces qualités. Les pas de côté sur le cercle achèvent d'assouplir les épaules et les hanches, et affermissent le cheval dans la distinction des aides : on le trouve ensuite bien plus adroit et bien plus léger dans les autres leçons. Mais ce travail sur le cercle est souvent très-pénible pour lui. Les premières leçons peuvent donner lieu à quelques petites résistances ou défenses : on ne devra donc les donner qu'à un seul cheval à la fois, et après que tous auront été exercés à appuyer la tête au mur, nos 79 et 80, et à changer de main en tenant les hanches, no 82 des leçons qui font partie de l'article *Instruction du cavalier*. 14° Pour les pas de côté sur le cercle, on mettra d'abord le cheval sur un très-grand cercle, ensuite on emploiera les moyens indiqués no 83, afin de le faire aller les hanches en dedans. 15° Il faut bien se garder de forcer le cheval; s'il est faible, on doit le ménager ou l'attendre; s'il est raide, il faut l'assouplir sur les cercles, l'allonger de temps en temps au grand trot, et lui donner quelques leçons à la longe. 16° Pour la leçon des hanches en dehors, à la fin de chaque reprise, on fait descendre le cavalier. Après avoir mis le caveçon on se sert de la longe pour ralentir doucement les épaules, et l'on chasse les hanches en dehors avec la chambrière. On augmente le degré des hanches, ainsi que la durée de la leçon, à mesure que le cheval cède. On la répète ensuite le cheval étant monté, diminuant peu à peu l'aide de la chambrière et du caveçon, jusqu'à ce que le cheval obéisse aux mains et aux jambes seules du cavalier. On ôte alors le caveçon, mais on y revient aussitôt si le cheval résiste de nouveau. 17° Le cheval qui obéira bien pour aller les hanches en dehors, obéira également et peut-être plus facilement pour aller les hanches en dedans. 18° Les chevaux arrivés à ce point, on leur fera exécuter le travail de la première partie de la quatrième leçon de l'*Instruction du cavalier*; mais on s'abstiendra, pour les chevaux de troupe, de doubler et d'exécuter les voltes et demi-voltes en tenant les hanches : on ne doit jamais leur faire exécuter ces mouvements que sur une piste. Pour la marche circulaire sur deux pistes, on se bornera à faire marcher quelques pas sur de très-grands cercles, les hanches en dedans et en dehors, et toujours à l'allure du pas. Il sera bon de faire appuyer quelquefois la tête au mur, après les changements de main.

2e Partie. — *Travail au galop et dans la carrière.* 19° Le travail au galop se bornera à faire partir le cheval à cette allure sur la ligne droite et sur le cercle, nos 90 et 91 de l'article *Instruction du cavalier.* On fera de temps en temps allonger et ralentir le pas. 20° On reprendra dans la carrière le travail de toute la leçon, et l'on achèvera d'habituer les chevaux au maniement et au bruit des armes. Les cavaliers mettront successivement le sabre à la main, feront le maniement du sabre, celui de la lance, au pas et au trot ; ils feront feu du pistolet et du mousqueton. Enfin, on exercera les chevaux à se porter sur un peloton à pied qui aura fait feu sur eux. On suivra toujours la marche progressive recommandée précédemment (nos 14, 15 et 16 de la 3e leçon). 21° Les premières fois que le cavalier fait feu, il doit s'attendre qu'au bruit du coup le cheval, ou s'élancera en avant, ou se jettera à droite ou à gauche, ou se retournera brusquement. Il ne faut pas pour cela chercher à le maîtriser violemment avec les rênes et les jambes ; au contraire, on laisse les rênes flottantes, et, après quelques mouvements irréguliers, le cheval ordinairement se calme et se tient près des autres, lorsqu'il n'est pas tourmenté par les aides du cavalier.

CINQUIÈME LEÇON.

1re Partie. — *Travail dans le manége.* 1° Cette leçon, destinée à compléter l'instruction du jeune cheval, comprendra tous les mouvements de la première partie de la cinquième leçon comprise dans l'article *Instruction du ca-*

valier, à l'exception des voltes et demi-voltes en tenant les hanches, qui doivent être exclusivement réservées aux chevaux du manége. On ne fera tenir les hanches sur le cercle qu'au pas, comme il a été dit à la leçon précédente, n° 18. 2° On joindra à ces mouvements le changement de main au galop, n° 102 de l'article *Instruction du cavalier*, et le départ au galop sur la ligne du milieu, n° 103, observant encore de faire toujours passer au trot avant d'exécuter le changement de pied, et de ne faire ce changement du galop au galop qu'avec les chevaux de manége. On n'oubliera pas de faire tracer une piste intérieure à toutes les allures (n° 112 de l'article cité). 3° On ne doit jamais galoper un cheval sans l'avoir assoupli au trot, de façon qu'il se présente de lui-même au galop sans peser ni tirer à la main, et qu'il soit obéissant aux aides de la main et des jambes. 4° Le changement de main du galop au galop est une opération fort difficile pour le cheval qui n'y a pas été exercé. Le plus important pour lui, dans ce mouvement, est la conservation de l'équilibre; car s'il se sent hors de son aplomb, le sentiment de sa propre sûreté rendra nuls tous les moyens que le cavalier pourra employer. Il est donc bien essentiel que cette leçon soit donnée par un homme qui ait de l'expérience, du tact et de la patience.

2me Partie. — *Travail au dehors, en peloton; saut de la barrière, de la haie et du fossé.* 5° Les chevaux parvenus à ce point d'instruction n'ont plus besoin que d'être confirmés dans l'habitude de marcher en troupe. A cet effet, on les conduit dans le terrain de manœuvre, où l'on commence à les établir sur une seule ligne, à dix ou douze pas d'intervalle entre eux. Après avoir numéroté les cavaliers, on les fait mettre en mouvement, au pas et au trot, sur de très-longues lignes droites, faisant successivement porter en avant des autres les numéros que l'on désigne, puis les faisant rétrograder par des demi-tours, et passer ainsi dans les intervalles les uns des autres. On fait insensiblement serrer les intervalles jusqu'à ce que le rang soit formé, et l'on recommence les mêmes mouvements en marchant, et de pied ferme, pour habituer les chevaux à quitter le rang sans résistance. On fait ensuite exécuter les conversions sur un rang, puis sur deux, et enfin les mouvements par quatre, au pas et au trot. 6° Ces différentes leçons seront toujours terminées par une marche directe au galop, proportionnée à la force des chevaux, et l'on fera souvent monter à cheval, mettre pied à terre et défiler, comme le prescrit l'ordonnance.

Saut de la barrière, de la haie et du fossé. 7° Le jeune cheval ne doit être exercé à sauter que lorsqu'il est formé, qu'il a acquis toute sa force et qu'il est docile aux aides du cavalier dans les trois allures. La leçon du saut doit être donnée dans tous ses degrés, avec infiniment de ménagements. On se servira de chevaux dressés à sauter pour montrer la route aux autres et les encourager, et les premières leçons seront toujours données séparément à chaque cheval. 8° Le fossé est le premier obstacle qu'on doit faire franchir au cheval, puis la haie, et enfin la barrière. L'âge, la force et la souplesse des chevaux décideront de l'élévation de la barrière, de celle de la haie, et de la largeur du fossé. 9° Dans les premières leçons, après avoir préalablement fait franchir l'obstacle par un cheval dressé, pour donner de la confiance à celui qu'on exerce, on le présentera devant le fossé. Celui qui tient les rênes le franchira, puis appellera le cheval de la voix, du geste, et en lui présentant une poignée d'avoine, un morceau de pain, etc. L'écuyer se servira de la chambrière pour déterminer le cheval à sauter, mais n'en viendra au châtiment qu'à la dernière extrémité. Avant même de l'employer, on pourra mettre au cheval un caveçon qui aura trois longes. Celui qui tient la longe du milieu saute alors le premier; les longes de côté sont tenues chacune par un homme, pour empêcher le cheval de se jeter à droite ou à gauche, ou de s'échapper. Dès que le cheval aura sauté, on le caressera, on lui donnera l'aliment qu'on lui présentait, et l'on aura soin surtout de ne pas l'arrêter brusquement avec les longes, s'il bondit et cherche à courir après avoir franchi l'obstacle. 10° Lorsque le cheval sautera franchement en main, on le fera monter pour lui donner cette leçon, mais par un cavalier sûr de sa position et de ses aides, car le dérangement de l'assiette de l'homme influant beaucoup sur l'équilibre du cheval, en entraînant nécessairement le déplacement de la main, le jeune animal serait inquiété, et il en résulterait des saccades qui détruiraient toute confiance. Il faut laisser les rênes de la bride lâches en sautant, et ne pas s'inquiéter des bonds de gaieté que le cheval peut faire ensuite, l'objet essen-

tiel étant d'abord qu'il saute. Lorsqu'on sera sûr de son obéissance sous ce rapport, peu à peu on le calmera, mais sans jamais prétendre l'arrêter court à la fin du saut, ce qui le ruinerait en peu de temps et lui gâterait entièrement la bouche. 11° Les jeunes chevaux ne sauteront d'abord qu'une fois par jour ; mais il ne faut pas permettre qu'ils rentrent à l'écurie sans avoir sauté. Pour cela, il faut employer tous les moyens qu'on pourra imaginer pour y amener celui qui s'y refuse, sans le châtier.

Des sauteurs.

Les sauteurs étant utiles, il est nécessaire d'apprendre à les dresser. En outre, la leçon des piliers peut être bonne pour donner plus de légèreté et plus d'action aux chevaux lents et paresseux; mais il ne faut pas qu'ils soient faibles de l'arrière-main. Pour placer le cheval dans les piliers, on l'y attache avec le licou de force, dont les cordes, arrêtées de manière à ce que la tête du cheval soit bien placée, ne doivent être ni trop courtes ni trop longues : dans le premier cas, elles gêneraient le cheval dans ses mouvements; dans le second, il pourrait se plier de côté, détacher des ruades, ou passer la croupe en avant des piliers. Pendant les premières leçons, pour aider à contenir le cheval droit, on lui laissera le caveçon, ayant attention que la muserolle du licou de force ne porte pas dessus. Un homme placé devant le cheval tiendra la longe du caveçon à un ou deux pieds de la tête, et l'empêchera de se jeter à droite ou à gauche. On rencontre quelquefois, dans les remontes des régiments, des chevaux vigoureux, mais doués d'un excès de sensibilité qui les rend dangereux dans les rangs. On peut alors les utiliser pour l'instruction des hommes, en les dressant comme sauteurs, soit dans les piliers, soit en liberté.

PREMIÈRE LEÇON DES PILIERS.

Se ranger. L'écuyer, se plaçant à côté et à hauteur des épaules du cheval, élèvera la chambrière dans la direction des hanches, appelant de la langue pour fixer l'attention du cheval ; il se portera ensuite de l'autre côté, en passant derrière. Dans le moment où il passera, pour le faire ranger et porter la croupe du côté opposé, il lui criera d'un ton bref, *hadela!* en lui montrant encore la chambrière dans la direction des hanches. On répètera ce mouvement plusieurs fois. Si le cheval n'obéissait pas, on frapperait sur le sol avec la chambrière, continuant à appeler de la langue et répétant *hadela!* S'il persistait, on le toucherait d'abord doucement sur la hanche du côté où l'on se trouve, augmentant graduellement ces moyens d'aides et de correction, jusqu'à ce qu'il obéisse. Il faut alors l'arrêter en prononçant *hola!* et s'approcher de l'épaule pour le flatter. On lui donne une poignée d'avoine comme récompense de sa docilité.

DEUXIÈME LEÇON DES PILIERS.

Donner dans les cordes. Le cheval sachant se ranger de gauche à droite, on lui apprend à donner dans les cordes, en l'invitant à se porter en avant par des appels de langue et des démonstrations de la chambrière. S'il refuse, on en frappe d'abord sur le sol, puis sur l'arrière-main, mais très-légèrement, afin que le cheval ne s'élance pas dans les cordes avec trop de force. La patience et la douceur sont ici plus nécessaires que jamais. Lorsqu'on a réussi à le faire donner dans les cordes, on continue à l'exciter par les démonstrations, et, au besoin, par l'action de la chambrière et les appels de langue, entremêlés à propos, de manière à augmenter l'activité et le tride de ses mouvements. Il faut l'arrêter souvent pour le laisser reprendre haleine, et le caresser pendant le repos. On le remet ensuite en mouvement, et on l'excite encore jusqu'à ce qu'il *piaffe* sous lui. S'il vient à laisser tomber ses épaules d'un côté ou d'un autre, il faut élever la chambrière vis-à-vis et à la hauteur de l'épaule, pour qu'il se remette droit en se portant en avant. On ne doit pas lui laisser contracter la mauvaise habitude de s'appuyer sur les cordes; ce défaut l'empêcherait de se grandir de l'avant-main.

TROISIÈME LEÇON DES PILIERS.

S'enlever des extrémités antérieures. Pour cette leçon, deux hommes, armés d'une gaule, se placeront chacun à côté et près des piliers, pour *toucher devant*, à l'avertissement de l'écuyer. Celui-ci, après avoir fait donner le cheval dans les cordes, prescrira, pour le faire élever du devant, de toucher légèrement sur le poitrail. On saisira le moment où les extrémités antérieures seront en l'air, pour faire le geste, en élevant les gaules, de toucher sur les canons; la crainte que ce mouvement lui inspire, lui fera plier les genoux. Dans le même temps, l'écuyer doit appeler de la lan-

gue et élever la chambrière derrière le cheval, de manière qu'il la voie. Cette démonstration l'empêchera de reculer, et lui fera porter les extrémités postérieures plus sous le centre de gravité, en abaissant les hanches et pliant les jarrets; il n'en aura que plus de facilité à s'élever du devant. Quand l'avant-main est enlevé, les pieds de derrière doivent rester en place et sur la même ligne. C'est l'air de manége appelé *courbette*. Dès que le cheval aura obéi, on l'arrêtera et on le caressera. En employant ces moyens, on le conduira insensiblement à couler davantage ses extrémités postérieures sous son centre de gravité, de manière à s'élever du devant le plus possible. Si, en s'élevant, il tendait les jambes en avant en battant des pieds, on prescrira de toucher sur le canon avec plus de force. S'il faisait des pointes, l'écuyer, dans ce moment, le toucherait sur la croupe avec la gaule ou la chambrière, augmentant par degrés la force des coups, jusqu'à ce qu'il abaisse le devant.

QUATRIÈME LEÇON DES PILIERS.

Répétition de la précédente, le cheval monté. Lorsque le cheval s'enlèvera des extrémités antérieures avec grâce et aisance sans être monté, on le fera monter par un cavalier exercé sur les sauteurs, et d'après les principes exposés à l'article *Instruction du cavalier*, troisième leçon, n° 59, et quatrième leçon, n° 92. Le cavalier, après avoir rassemblé le cheval à un haut degré, soutient la main un peu plus en avant que de coutume, de manière à tendre les deux rênes bien également, afin d'enlever l'avant-main; il doit en même temps toucher de la gaule sur les épaules et appeler de la langue, tout en continuant le soutien de la main jusqu'à ce que le cheval s'élève; et, pour lui faire rassembler toutes ses forces sur les hanches et les contenir droites, le cavalier fermera les deux jambes avec énergie et justesse, en même temps qu'il agira de la main. Les extrémités antérieures s'étant élevées, il faut avoir soin de soutenir la main au moment où le devant retombe sur le sol, afin que tout le poids du corps ne se rejette pas tout d'un coup sur cette partie. On flattera le cheval dès qu'il aura obéi et l'on recommencera le même mouvement. Si le cheval ne répond pas bien aux aides du cavalier, les hommes qui sont aux piliers doivent toucher avec leur gaule sur le poitrail, et l'écuyer aider le cavalier avec la chambrière, pour faire donner le cheval dans les cordes et chasser les extrémités postérieures sous lui. C'est à ce point qu'il faut arrêter l'instruction des chevaux qu'on veut simplement assouplir et rendre plus légers en les travaillant dans les piliers. Ce qui suit ne convient qu'à ceux dont on veut faire des sauteurs.

CINQUIÈME LEÇON DES PILIERS.

Enlever l'arrière-main, sauts et cabriole. On commencera par faire enlever l'arrière-main sans l'avant-main. A cet effet, on touchera sur la croupe pour obtenir quelques ruades. Le cheval les ayant fournies, on fera enlever le devant, et lorsqu'il s'enlèvera, on touchera sur la croupe pour que l'arrière-main s'élève aussi, de manière que le cheval étant détaché du sol, il ait les genoux pliés et les extrémités postérieures retirées sous lui de niveau et à la même hauteur que celles de devant. Il ne faut pas attaquer trop vivement l'arrière-main, afin que le cheval ne détache pas la ruade, et n'exécute que la *ballottade*. On fera ensuite exécuter au cheval un saut plus prononcé, en touchant la croupe de manière qu'il montre ses pieds de derrière sans allonger ses extrémités, pour exécuter la *croupade*. Pour obtenir plus sûrement ces deux espèces de sauts, il faut que le cheval soit monté, parce que lorsqu'il est en l'air, le cavalier soutient légèrement la main pour l'empêcher de détacher la ruade, ce qu'il est très-difficile d'obtenir d'un cheval qui n'est pas monté. Après ces deux sauts, on fait exécuter la *cabriole*, d'abord le cheval non monté. Lorsqu'on a fait enlever le devant et l'arrière-main par les moyens indiqués, et que les extrémités sont en l'air et à la même hauteur, on continue de toucher sur la croupe avec la gaule pour faire détacher les ruades, et l'écuyer aide à cette action en faisant quelques démonstrations ou même en touchant avec la chambrière. Lorsque le cheval sait exécuter la cabriole avec justesse sans être monté, on lui apprend à la faire étant monté. Le cavalier, après avoir rassemblé son cheval, soutiendra la main en la portant en avant, et touchera en même temps sur les épaules à petits coups de gaule, en fermant vigoureusement les jambes jusqu'à ce que le cheval s'élève du devant; dès qu'il obéira, le cavalier passera rapidement la gaule en arrière, de manière à la faire toucher en croisant la croupe, et il bais-

sera la main pour donner la facilité de détacher la ruade. Au moment où le cheval retombe sur le sol, il faut soutenir de nouveau la main. Si on ne la baissait pas lorsqu'il est en l'air, on empêcherait la cabriole de s'exécuter.

Des sauteurs en liberté.

Le sauteur en liberté demande bien plus de soutien et de légèreté que celui dans les piliers; il faut qu'il souffre sans s'inquiéter un certain appui de la main, qu'il ait un bon caractère, soit très-docile et ne saute que lorsqu'on le lui demande; il faut aussi qu'il soit très-sûr de devant, car il n'a pas de cordes pour se soutenir comme le sauteur dans les piliers. Le sauteur en liberté doit avoir passé par toutes les autres leçons, afin qu'il obéisse aux aides avec justesse et qu'il puisse faire sa reprise à toutes les allures, ainsi que les autres chevaux. Lorsqu'il a acquis, par le saut des piliers, assez de régularité dans ses sauts pour qu'on le juge propre à sauter en liberté, le cavalier doit commencer par lui faire faire quelques tours de manége, afin de l'asseoir. Lorsqu'il le sent bien préparé, il emploie, pour le faire sauter, les moyens indiqués à l'article *Instruction du cavalier*, sixième leçon, nos 155, 156, 157, 158. Si le cheval, dans la première leçon, ne sautait pas bien, l'écuyer, pour aider le cavalier, se placerait à trois pas sur le côté, tenant une gaule dans la main vis-à-vis de l'épaule, et la chambrière dans la main opposée. De la gaule, il fera le geste de toucher sur les jambes de devant, et au moment où le cheval s'enlèvera antérieurement, il frappera sur le sol avec la chambrière, dans la direction en arrière de la croupe; en même temps le cavalier emploiera ses moyens d'aide pour faire sauter le cheval. L'écuyer suivra ainsi le cheval, jusqu'à ce qu'il obéisse à son cavalier; alors on l'arrêtera, et on le caressera. Pour que les sauts soient brillants, il faut que le cheval s'enlève légèrement du devant : aussi on doit toujours faire exécuter les autres sauts avant la cabriole. Les sauts ne doivent jamais être désordonnés ni exécutés par colère ou par caprice. On doit avoir soin de fermer les jambes au dernier degré, et de ne pas faire contrarier les mouvements de l'avant-main par ceux de l'arrière-main, ce qui aurait lieu si on touchait de la gaule à contre-temps sur les épaules ou sur la croupe.

L'auteur dont nous allons maintenant rapporter d'une manière succincte la méthode de dressage, est M. Baucher, celui des écuyers vivants qui s'éloigne le plus des traditions anciennes. Nous le citerons textuellement, autant que l'espace nous le permet. — Les moyens que l'éducation emploie, dit M. Baucher, sont l'action et la position. L'action est l'effet de la force qui met le cheval en mouvement. La position est une disposition des propres forces du cheval, telle qu'aucune de ces forces ne puisse échapper à l'exigence des nôtres. Que la force soit bien celle qui donne la position, et elle s'obtiendra aussitôt; que la position soit en raison de l'allure, ou du changement de direction qu'on veut faire exécuter à l'animal, et il ne pourra s'y refuser. Cette vérité, dont on a méconnu les conséquences, peut seule nous mettre à même de parler promptement à l'intelligence du cheval. Je dis parler à son intelligence, parce qu'en effet nos mouvements sont des phrases qui lui indiquent ce que nous exigeons de lui, et le résultat en est plus ou moins prompt, en raison de leur clarté. Mais, pour que le dialogue soit serré et que l'homme ne cède aucun avantage au cheval, il faut que celui-ci soit dans une position telle, qu'il ne puisse faire aucun mouvement sans la participation de son guide; or, pour arriver à ce but, le principe de toute éducation doit être la position. Les chevaux, en général, ne sont maladroits et disposés à se défendre que parce qu'ils ne sont pas suffisamment bien placés. Il faut donc, avant de rien exiger d'eux, employer tous les moyens pour obvier à ce défaut essentiel. Ces moyens consistent d'adord à combattre, par des forces opposées, les parties qui offrent de la résistance; ensuite à assouplir l'encolure, ce qui conduira infailliblement à cette position sans laquelle il n'est pas de travail régulier. Supposons le cheval à dresser âgé de cinq ans au moins, qu'il ait été sellé et qu'il supporte déjà l'homme; comment résistera-t-il à l'action de nos forces? Par l'encolure, cela est incontestable. Nous agirons donc sur cette partie, puisque sa raideur rendrait la soumission du cheval difficile et lui donnerait l'envie de se défendre. Pour la lui ôter, commençons donc son éducation par l'assouplissement de l'encolure, et bientôt nous serons maitres des autres parties du corps. Voy. ASSOUPLISSEMENT. L'inaction dont on parle à l'article auquel nous venons de renvoyer, doit être suivie du pas.

parce qu'à cette allure le cheval a encore trois points d'appui, et son action étant moins considérable que pour le trot ou le galop, il est plus facile de le régler et de le régulariser, ce qui le conduira à prendre beaucoup plus vite la position à laquelle on veut le soumettre. Les volontés du cheval ne seront soumises à celles du cavalier que quand l'assouplissement l'aura réduit à prendre une bonne position ; alors le développement de l'intelligence deviendra facile, et quelques répétitions d'un même travail les lui feront comprendre et exécuter sans peine. Mais pour arriver à ce résultat, on doit d'abord chercher les moyens de s'emparer de ses forces, de façon que notre volonté devienne la sienne; il faut ensuite mettre assez de progression dans ce que nous lui demandons, pour que son intelligence nous suive et comprenne qu'il n'y a dans nos actes ni méchanceté ni maladresse. Sous ce rapport, le talent de l'écuyer consiste à trouver les moyens d'agir si directement, si localement sur son cheval, que celui-ci ne puisse pas se refuser aux mouvements qu'on lui demande. Or, cette habileté de l'écuyer ne peut lui venir qu'à la suite d'une étude indispensable, celle des moyens par lesquels le cheval opère tel ou tel mouvement, ou par lesquels il résiste. Une fois cette connaissance acquise, en disposant tous les muscles de son cheval d'une façon telle qu'il n'ait besoin que d'action pour exécuter, en lui donnant en un mot la position nécessaire, on sera sûrement obéi. Pourquoi le cheval refuse-t-il de tourner à droite ou à gauche, de galoper ou de fuir les hanches? c'est qu'on lui demande des choses qu'avec sa position première il ne peut physiquement et matériellement exécuter. Aussi, doit-on bien se garder d'exiger aucun de ces mouvements, avant d'être bien certain qu'il y soit parfaitement disposé. Comment se soumettra-t-il à cet assujettissement, si nous ne l'avons habitué d'abord à mettre en jeu chacune des parties qui doivent *entamer* une ligne quelconque; à savoir, par une position analogue, surcharger celle qui doit rester sur le sol, alléger celle qui doit le quitter? L'auteur signale l'erreur de ceux qui regardent le trot comme l'allure la plus favorable au prompt développement, et il se déclare également contraire à la plate-longe pour assouplir de jeunes chevaux. Comme le cheval ne se meut régulièrement, dit-il, qu'à la suite d'une bonne position, celle qu'il prend par ce genre d'exercice, où il est libre de disposer de ses forces, ne peut pas être la position que vous lui donnerez quand vous le monterez. Si le cheval a quelques parties défectueuses, il néglige de les utiliser, et s'habitue à de fausses attitudes ; si, au contraire, toutes les parties sont bien constituées, la plate-longe est inutile et ne fait que prolonger le temps de l'éducation. Le seul cas où l'usage en soit admissible est celui où nos mouvements ne peuvent calmer, chez un jeune cheval, une gaieté excessive, capable de dégénérer en défense. Alors, en laissant trotter dix minutes en cercle, on calme sa fougue, et il devient plus attentif aux observations. Une partie essentielle de l'art de dresser les chevaux est la rectification des mauvaises positions, au moyen desquelles les chevaux résistent. Voici d'abord la position normale : la tête doit être perpendiculaire au sol. Pour qu'un cheval ait cet avantage, il faut, ou qu'il ait une belle conformation, ou qu'il soit savamment monté. Cependant la bonne position de la tête et de l'encolure est de première nécessité pour celle des autres parties du corps. En effet, si l'encolure est basse ou tendue, il n'y a plus d'action possible du cavalier sur le cheval, parce que toute celle qu'il exerce n'est ressentie que par l'encolure seule et n'agit pas sur le reste du corps. La main ne parvient à diriger le cheval que parce que l'impulsion qu'elle donne à la tête réagit sur le reste de l'animal et détermine son mouvement; mais, si cette partie, par une contraction quelconque, absorbe tout l'effort du cavalier, il est clair que toute direction devient impossible. Si le cheval met plus de force dans l'un des deux côtés de l'encolure, celle-ci ne sera plus droite, et l'irrégularité des forces fera perdre aux rênes et au mors de la bride leur effet déterminant. Rendons cette théorie plus intelligible par une application matérielle. Supposons que l'encolure du cheval soit comme le fléau d'une balance entraîné également de chaque côté par vingt livres de force. Dans cet état d'équilibre, le moindre mouvement décidera cette partie à droite ou à gauche; mais si l'un des deux côtés s'est emparé d'une portion du poids destiné à l'autre, il est évident que ce côté va former un levier puissant de toute la différence qu'il absorbe à son profit. Or, le mors étant d'un seul morceau et se faisant toujours sentir égale-

ment, n'aura plus qu'une action très-faible sur le côté qui, par l'effet de la flexion, forme arc-boutant et se trouve ainsi presque indépendant de l'effet des rênes; alors le cheval pourra s'emporter ou se livrer à tout autre mouvement désordonné. En admettant l'inflexion à gauche, est-ce un déplacement de gauche à droite qu'on lui demande? jamais l'animal n'y comprendra rien, puisque la rêne de la bride n'agissant que par une pression, tant que l'encolure aura cette forme concave, son effet sera nul. Est-ce à gauche qu'on veut le déterminer, en le supposant déjà incliné de ce côté? On aura pour premier inconvénient d'être toujours prévenu par lui; et, pour deuxième difficulté, de ne pouvoir corriger l'excès de ce mouvement sans de grands efforts pour le ramener droit devant lui. Si l'encolure est inclinée à droite, les résultats seront les mêmes, mais en sens inverse; au reste, ceci se rencontre plus rarement. M. Baucher a appris par l'expérience que tous les chevaux ont une inflexion plus facile à gauche qu'à droite. Cela tient, selon lui, à la manière dont on approche d'eux dans l'écurie : les palefreniers leur donnent toujours à manger à gauche, ils sont sellés et bridés de ce côté, les mouvements de tête pour regarder celui qui les approche ou pour céder à ses attouchements étant multipliés, donnent aux muscles de ce côté un jeu plus actif et plus liant. On remédiera promptement à cet inconvénient, qui peut avoir de dangereuses conséquences, si on y apporte quelques soins dès les premières fois que l'on s'occupe de l'instruction du cheval; il suffira de renouveler, dans l'inaction, les pressions du filet à droite pour assouplir également ce côté de l'encolure, et l'habituer à céder comme l'autre; mais on néglige ce travail important. Il y a plus, le peu d'attention du cavalier à bien placer sa main gauche ne tarde pas à l'accroître; en effet, si cette main n'était pas arrondie de façon à ramener la rêne droite à l'égalité de la gauche, qui, par la position même de la main, se trouverait plus courte d'un demi-pouce, l'encolure prendrait nécessairement un pli qu'il serait difficile de corriger. La tête suit toujours les mauvaises attitudes de l'encolure, ce qui fait naître des positions souvent dangereuses et toujours disgracieuses. L'auteur en signale deux qui rendent les effets du mors impuissants pour ralentir, arrêter ou reculer, et qui ôtent aux rênes le pouvoir déterminant à droite ou à gauche : l'une est quand le cheval porte au vent, l'autre quand il s'encapuchonne. Le cheval prend la première position en contractant les muscles supérieurs de son encolure, et comme c'est par la flexion de ces muscles qu'on fait refluer la force et le poids de la partie antérieure sur l'arrière-main, cette translation devient impossible; aussi ces chevaux sont fort désagréables à conduire, la grande quantité de force dont cette position leur permet de disposer se trouvant toujours en opposition avec les moyens de résistance du cavalier. Ce défaut ne tardera pas à en amener encore un autre; il rendra le cheval ombrageux, car son rayon visuel, parcourant un trop grand espace, lui fait apercevoir des objets qu'il ne peut ni distinguer ni apprécier; aussi cherche-t-il tout d'abord à les fuir, et il le peut d'autant plus aisément que son conducteur a perdu les moyens de le maitriser. Dans le cas d'encapuchonnement, l'équilibre est rompu, le cheval est porté sur ses épaules, son menton touche au gosier, et alors le mors perd sa puissance. En supposant même que le cheval n'en abuse pas, toujours est-il qu'il ne peut plus voir assez loin devant lui pour éviter ce qui obstruerait son passage; il devient maladroit, et oblige le cavalier à une plus grande attention. C'est à corriger ces vices de position que l'écuyer doit mettre tous ses soins. Les difficultés seront vaincues dès que le cheval sera disposé de manière à céder aux mouvements les plus imperceptibles, aux forces les plus minimes; et c'est ce que l'équilibre amènera infailliblement. Il faut s'occuper de bien placer le cheval. Comment se porterait-il sur une ligne droite, s'il n'est pas droit lui-même? Comment se maintiendra-t-il sur une ligne courbe, s'il n'est pas incliné comme elle? Comment la partie antérieure s'enlèvera-t-elle, si elle n'est pas plus allégée que la partie postérieure? Il est inutile de pousser plus loin les innombrables difficultés que présente le cheval auquel on n'a donné ni équilibre, ni aplomb. Voici, en résumé, la marche que suit M. Baucher pour dresser un cheval. Si l'animal n'a jamais été monté, on l'habitue à supporter la selle et la bride, qu'il garde pendant un quart d'heure, trois ou quatre fois par jour. Après l'avoir enfourché, on l'exerce matin et soir en place pendant une demi-heure. On l'exerce ensuite au *reculer*. Voy. ce

mot. Dès que le cheval ne présentera plus de résistance, on commencera à le faire marcher au pas, toujours devant lui. On passera ensuite aux changements de direction. Dix jours après cette gradation pour l'allure du pas, on pourra l'acheminer à celle du trot; on devra observer la même suite et la même précaution, et n'augmenter la vitesse de l'allure que progressivement. Si, malgré cette attention, il se jette sur la main, on le ramène aux premières leçons par les moyens inverses, c'est-à-dire le petit trot, le pas et le travail en place. On commence le galop lorsque tous les mouvements obtenus au pas et au trot s'exécutent sans raideur ni contraction; mais on doit éviter de trop longues leçons, qui épuiseraient les forces et amortiraient le sens du toucher. On s'attachera à faire partir et arrêter souvent le cheval, également aux deux mains. La leçon du galop sera précédée du travail sur les hanches, si l'animal manque d'action primitive; elle sera terminée par cet exercice, si l'animal a une action considérable. L'apathie et la fougue sont deux causes qui retarderaient ses progrès. Pour les pas de côté, on se contentera les premières fois de deux de ces pas, à l'extrémité d'une ligne qui traverserait le milieu du manége, et on les augmenterait progressivement. Le temps de la leçon sera toujours d'une demi-heure, et en graduant la répartition selon le degré d'instruction du cheval : pendant les premières leçons, la demi-heure entière se passera au travail en place, moins les cinq dernières minutes, durant lesquelles on l'exercera au reculer; ensuite, un quart d'heure seulement sera réservé au travail dans l'inaction; dix minutes seront employées au pas, et cinq au reculer. Quand on passera au trot, cinq minutes seront encore données à l'inaction, dix au pas, dix au trot et cinq au reculer. Enfin la leçon complète se composera comme il suit : cinq minutes en place; dix au pas; sept au galop et pas alternés; sept au pas de côté; et deux au reculer. Des leçons ainsi réparties ne sauraient fatiguer le cheval; on pourra donc les répéter matin et soir. L'auteur affirme qu'en six semaines ou deux mois le cheval prendra toutes les allures avec grâce et légèreté. — Parmi les moyens extraordinaires proposés pour réduire des chevaux difficiles, M. Baucher n'en admet aucun. En désignant la privation du sommeil, par exemple, il s'écrie : « Quand donc les écuyers se persuaderont-ils bien qu'il n'y a rien à tirer de ce charlatanisme; que l'art de dresser les chevaux consiste dans le soin soutenu de récompenser à propos et immédiatement chaque acte d'obéissance qui ramène le cheval à une bonne position, et de punir chaque déplacement comme une désobéissance; mais qu'il n'est pas dans la privation du sommeil, cruauté qui ne saurait faire comprendre au cheval qu'elle lui est infligée pour une faute passée ou future! Laissez dormir ces pauvres bêtes tranquillement, et tâchez de sortir l'équitation de ce sommeil léthargique où l'ont laissée jusqu'à présent l'irréflexion et la routine. Servez-vous de vos poignets et de vos jambes avec discernement; ayez pour but unique l'*équilibre* du cheval; faites en sorte qu'il ne puisse jamais sortir de cette belle position qui est la base et le complément de son éducation, et trois mois ne se seront pas écoulés sans que l'animal le plus ignorant travaille avec une précision remarquable. »

ÉDULCORATION. s. f. En lat. *edulcoratio*, du verbe *edulcorare*, rendre doux. Addition d'une certaine quantité de miel ou de mélasse à une substance que l'on veut adoucir.

EFFARÉ. adj. En lat. *efferatus*, du verbe *efferare*, effaroucher. Qui a l'air hagard, inquiet, sauvage. *Cheval effaré.*

EFFÉRENT. adj. On le dit d'un certain genre de vaisseaux lymphatiques. Voy. Lymphatique.

EFFERVESCENCE. s. f. En lat. *effervescentia*. Bouillonnement d'un liquide, déterminé par le dégagement d'un gaz quelconque.

EFFET. s. m. En lat. *effectus*; résultat d'une cause. En pathologie, il est synonyme de maladie, la maladie étant l'*effet* d'une cause.

EFFET. s. m. (Man.) On entend par ce mot le résultat de tout mouvement de la main de la bride tendant à diriger le cheval au moyen de l'action du mors sur les barres. Les principaux *effets* de la main sont au nombre de quatre : 1° pour pousser un cheval en avant; 2° pour le faire reculer; 3° pour le changer de main à droite; 4° pour le changer de main à gauche. Voy. Main.

EFFET DE LA BRIDE. Voy. Bride.

EFFET DE LA MAIN. Voy. Main.

EFFET D'ENSEMBLE. Voy. Ensemble.

EFFET DES RÊNES. Voy. Bride.

EFFETS RESPECTIFS DE LA MAIN ET DES

JAMBES. Résultat distinct des aides supérieures et des aides inférieures. Voy. AIDES.

EFFILÉ. s. m. On le dit d'un cheval dont l'encolure est déliée.

EFFLANQUÉ. adj. En lat. *anhelus*. Se dit d'un cheval dont les flancs sont creux et rentrés en dedans. Cet état accompagne la maigreur. En général, les chevaux ainsi construits mangent peu, et cependant on en trouve qui ont beaucoup d'ardeur. Ceux qui mangent beaucoup rendent les aliments à moitié digérés, et même les grains sans être concassés. La cause de ce défaut peut provenir d'une chylification prompte, d'un mouvement trop accéléré des intestins, ou d'une alteration des voies digestives. Les travaux outrés, la privation de nourriture, le manque de soins, peuvent *efflanquer* un cheval. Le repos et de bons aliments le rétablissent aisément et lui font reprendre du corps, pourvu que sa maigreur ne provienne pas d'un vice de conformation.

EFFLANQUER. v. Rendre maigre au point d'avoir les flancs creux et abattus. On *efflanque* un cheval par l'excès du travail ou le défaut de nourriture. *Efflanquer un cheval. Le travail l'a efflanqué. La mauvaise nourriture l'a efflanqué.*

s'EFFLEURIR. v. Tomber en efflorescence. On le dit en pharmacie en parlant de certaines substances. Voy. EFFLORESCENCE.

EFFLORESCENCE. s. f. En lat. *efflorescentia*, du verbe *efflorescere*, fleurir, s'épanouir. Terme de pathologie par lequel on désigne les éruptions cutanées qui apparaissent subitement et disparaissent de même, comme l'*ébullition*, etc.

En termes de pharmacie, *efflorescence* se dit de la conversion d'une substance solide en une matière pulvérulente, par suite de son exposition à l'air libre.

EFFLUVE. s. m. En grec *aporroé*; en lat. *effluvium*, du verbe *effluere*, s'écouler. Les *effluves* sont des particules souvent invisibles, inodores, insipides, qui se dégagent des matières inorganiques quelconques, se répandent dans l'air, s'attachent aux objets et sont presque toujours nuisibles à la santé des animaux. Les effluves diffèrent des *miasmes* en ce que ceux-ci sont des émanations des corps organisés, doués ou privés de la vie. Voy. ÉMANATION.

EFFORT. s. m. En lat. *nisus*. Tiraillement accompagné de douleurs, de distensions aux muscles, aux tendons et aux ligaments des articulations, pouvant être occasionné par l'emploi d'une très-grande force musculaire par laquelle l'animal tâche de vaincre quelque résistance extérieure ou d'éviter quelque danger. Les causes les plus communes des *efforts* sont les combats que les animaux se livrent entre eux, les sauts, les ruades, les faux pas, les glissades, les chutes, les mouvements brusques pour se relever, les exercices, les travaux outrés, etc. — *Effort*, se dit vulgairement de la hernie inguinale et de l'engorgement des enveloppes testiculaires pendant les maladies de ces organes survenues après des travaux excessifs. Voy. HERNIE.

EFFORT DE BOULET. Voy. ENTORSE.

EFFORT DE CUISSE. Voy. ENTORSE.

EFFORT D'ÉPAULE. Voy. ÉCART.

EFFORT DE GRASSET. Voy. ENTORSE.

EFFORT DE HANCHE. Voy. ENTORSE.

EFFORT DU JARRET. Voy. ENTORSE.

EFFORT DE REINS. Voy. ENTORSE.

EFFOURCEAU. Voy. VOITURE.

EFFRAYÉ. adj. Se dit d'un cheval à qui un objet quelconque cause de la peur. Voy. ÉCART, 2e art., et OMBRAGEUX.

s'EFFRAYER. v. Avoir peur. Voy. OMBRAGEUX.

ÉGAGROPILE. s. m. En lat. *ægagropilus*, du grec *aix*, génitif *aigos*, chèvre, et de *pilos*, balle de laine. Pelote qui se développe dans le canal intestinal. Elle est de consistance, de volume et de forme variables, suivant sa composition élémentaire et les portions d'intestin où elle se trouve. Le mode de développement des *égagropiles* n'étant pas encore parfaitement connu, nous nous dispensons de nous en occuper. On a divisé les égagropiles, d'après les éléments dont ils sont formés, en *simples*, *encroûtés* et *composés*. Ces derniers sont les seuls que l'on rencontre dans le cheval. Les égagropiles composés (égagropiles calculeux de Girard) sont ceux qui se composent de matières organiques végétales ou animales et de matières analogues aux éléments des calculs. Ces sortes d'égagropiles sont plus ou moins volumineux, ordinairement sphériques, rarement aplatis, très-pesants. Leur surface est quelquefois polie, quelquefois rugueuse. Si on les scie par la moitié, on trouve dans leur centre une petite cavité renfermant tantôt un clou, tantôt des grains d'avoine, tantôt un petit calcul. En examinant la coupure, on voit qu'ils sont composés de matières calcaires

et de substances végétales ou animales disposées par couches concentriques, d'autant plus dures et plus compactes que l'on se rapproche davantage du centre. Les éléments qui les composent sont le phosphate ammoniaco-magnésien et tous les éléments des matières organiques. Lorsque des pelotes alimentaires se forment dans les intestins, qu'elles y séjournent quelque temps, qu'elles déterminent des coliques stercorales qui font mourir les animaux, si on analyse ces pelotes, on y trouve également du phosphate ammoniaco-magnésien, surtout à l'extérieur. Les chevaux que l'on nourrit avec du son ou des balles de graminées y sont très-sujets. Les égagropiles calculeux occasionnent des coliques sourdes qui apparaissent par accès, durent plusieurs heures et disparaissent pour reparaître dans un temps plus ou moins éloigné. Dans ces coliques, le cheval se roule peu souvent, se couche avec précaution; une fois couché, il est assez tranquille. Étant debout, il cherche à se frapper l'abdomen avec les pieds de derrière; il y a abattement quand l'intestin est obstrué. Si l'on fouille le cheval, on rencontre dans la portion pelvienne du côlon une masse arrondie, très-dure, et qui ne cède pas sous la main. Lorsque ces calculs sont volumineux et fortement engagés, les chevaux finissent par périr. La guérison en est difficile : la nature seule peut les faire évacuer. Cependant, les délayants, les huileux, les relâchants offrent quelque utilité; les purgatifs peuvent également servir, si toutefois les intestins se trouvent être à l'état sain. On a aussi conseillé le mercure, l'acide sulfurique; mais ces agents sont plus nuisibles qu'avantageux. Les moyens d'empêcher leur développement sont de choisir la nourriture et les boissons des chevaux, de ne pas les nourrir exclusivement au régime sec, de leur donner des aliments aqueux, comme des carottes, de l'herbe, et, de temps en temps, du sel de nitre; de les bien panser et de tenir les écuries convenablement propres.

ÉGAL. adj. Se dit d'un certain état du *pouls*. Voy. ce mot.

ÉGARER LA BOUCHE D'UN CHEVAL. C'est lui gâter la bouche en le menant mal : c'est en diminuer la sensibilité par ignorance ou par brutalité. *Bouche égarée*. Voy. Bouche.

ÉGARROTÉ, ÉGAROTTÉ, ENGARROTTÉ. adj. Cheval blessé au garrot, et ayant subi une opération à cet endroit. Ces mots, peu usités, ont été substitués au vieux mot *encrainé*, qui avait la même signification. Voy. Mal de garrot.

ÉGLANDER, DÉGLANDER. v. Extraire une glande. Opération inutile, dangereuse et absurde, qui consiste à extraire les ganglions de l'auge. On trouve encore des ignorants qui la pratiquent dans le cas de morve; les vétérinaires la rejettent.

ÉGYPTIAC. Voy. Oxymellite de cuivre. On croit que cet oxymellite nous vient des Egyptiens.

ÉHANCHÉ. Voy. Hanche, 1er art.

ÉISPNOIQUE. adj. Du grec *éispnoé*, aspiration; formé de *éis*, dans, et de *pnéin*, respirer. Mot employé pour désigner l'action inhalante de la peau, l'absorption cutanée.

ÉJACULATEUR. adj. En lat. *ejaculator*, de *e*, hors, et *jaculare*, darder, lancer. (Anat.) On nomme *canal éjaculateur*, le canal qui sert à l'émission du sperme. Voy. Déférent.

ÉJACULATION. s. f. En lat. *ejaculatio* (même étymologie). Action de lancer, de darder. Se dit de l'émission du sperme.

ÉLABORATION. s. f. En lat. *elaboratio*, du verbe *laborare*, travailler. Action vitale qu'exercent les êtres organiques sur les substances venant du dehors, et même sur les matériaux puisés dans leur intérieur, et ayant pour effet de rendre ces substances, ces matériaux, capables de servir aux usages pour lesquels la nature les a destinés.

ÉLÆOLÉS ou ÉLÉOLÉS. Voy. Huiles médicinales.

ÉLAN. s. m. Mouvement subit, avec effort, que le cheval fait pour se porter en avant, soit lorsqu'il est sollicité par les aides du cavalier, soit spontanément. *Un cheval qui va par élans, qui ne va que par élans.*

ÉLANCÉ. Voy. Cheval élancé.

ÉLANCEMENT. s. m. En lat. *lancinatio*. Douleur lancinante. Voy. Lancinant.

s'ÉLANCER. v. Se dit d'un cheval qui se porte en avant subitement et avec impétuosité; qui fait un élan, des élans.

ÉLARGIR LA VOLTE. Voy. Volte.

ÉLARGIR SON CHEVAL. Lui faire embrasser un plus grand espace de terrain dans le manége, ou le faire aller plus près des murs. Lorsqu'on sait *élargir son cheval*, on sait le diriger. — On dit à l'élève qui laisse rentrer son cheval vers le centre du manége : *Elargissez votre cheval*. Voy. Aller large.

ÉLASTICITÉ. s. f. En lat. *elasticitas*. Pro-

priété par laquelle un corps reprend son premier état quand la cause qui a dérangé ses molécules vient à cesser. On nomme *élastiques*, tous les corps et toutes les parties des corps doués de cette propriété. — En parlant de la corne, *élasticité* s'entend de la bonne nature du sabot.

ÉLASTICITÉ DU PIED. Voy. Pied.

ÉLASTIQUE. Voy. Élasticité.

EL BORAK. Voy. Chevaux célèbres.

ÉLECTION. s. f. En lat. *electio*, du verbe *eligere*, choisir. Choix que l'on fait d'un temps, d'un lieu, d'un procédé pour administrer un médicament ou pratiquer une opération. *Temps d'élection et lieu d'élection* sont opposés à *temps et lieux de nécessité*.

ÉLECTRICITÉ. s. f. En lat. *electricitas*, du grec *éléktron*, succin ou ambre jaune, première substance dans laquelle on a très-anciennement observé (du temps de Thalès de Milet, 1500 ans avant l'ère chrétienne) les phénomènes auxquels on a donné le nom d'*électricité*. Propriété qu'ont certains corps, lorsqu'ils ont été frottés, chauffés, ou simplement mis en contact, d'attirer d'abord et de repousser ensuite les corps légers, de produire des étincelles et des aigrettes lumineuses, de faire éprouver au système nerveux des commotions plus ou moins fortes. Ce phénomène résulte de l'existence du fluide électrique, composé de deux principes, dont l'un est appelé *positif* et l'autre *négatif*. Ces deux principes existent naturellement dans tous les corps, mais combinés et neutralisés l'un par l'autre. Dans cet état, les corps ne manifestent point leur propriété électrique; c'est par le frottement qu'ils se chargent d'électricité positive ou négative; le corps ainsi chargé d'électricité est mis en contact avec un autre corps, et les phénomènes électriques se manifestent. On ignore jusqu'à ce jour les circonstances qui déterminent les divers corps à prendre une électricité plutôt que l'autre. La *foudre* (en lat. *fulmen*) n'est qu'une masse de fluide électrique qui s'échappe brusquement d'un nuage surchargé de ce fluide; elle est accompagnée dans son dégagement d'une vive lumière nommée *éclair* (en lat. *fulgor*) et d'un grand bruit nommé *tonnerre* (en lat. *tonitru*). L'éclair peut être vu à 160 kilom. du foyer de la tempête; on n'entend le tonnerre qu'à 20 ou 24 kilom., et le son de ce bruit parcourt 336 mètres et 312 millim. (1,038 pieds) par seconde. En sortant du nuage, le fluide électrique se porte le plus souvent sur un autre nuage; lorsqu'il vient s'unir au fluide électrique qui environne les corps terrestres, il brûle, enflamme les matières combustibles, brise les arbres, foudroie les hommes et les animaux. C'est par asphyxie que la foudre tue le plus souvent; elle peut traverser le corps d'un animal sans lui faire de mal; il est rare qu'elle tombe, même dans les plus violents orages; elle est instantanée avec l'éclair et précède le tonnerre. Les corps que le fluide électrique traverse facilement et sur lesquels il agit avec le plus de force sont appelés *bons conducteurs* : tels sont les métaux et les corps animés. Les pointes l'attirent; les effets qu'il produit sont variables et bizarres. Il a fondu une lame d'épée, sans endommager le fourreau; il a enflammé une pièce de bois à côté d'un tas de poudre qu'il a seulement dispersée; dans une foule, il choisira un individu, ou il en frappera plusieurs placés à une grande distance les uns des autres; tantôt l'individu foudroyé paraîtra vivant et endormi, tantôt son corps sera brisé ou consumé. Muschenbroeck, physicien célèbre, rapporte que la foudre étant tombée sur un troupeau de moutons, les tua tous sans exception; on trouva que leurs os, brisés et réduits en mille parcelles, s'étaient dispersés dans les chairs. Les cadavres des individus frappés par la foudre ont une tendance rapide à la putréfaction. Il se répand autour des lieux où la foudre est tombée une odeur toute particulière, tenant le milieu entre celles du soufre et du phosphore, qu'on ne sait pas expliquer. « Le bétail, dit Grognier, manifeste, à l'approche d'un orage, de l'inquiétude, de l'anxiété; le cheval frappe du pied, le bœuf mugit et se dirige de lui-même vers l'étable; les moutons cessent de paître et s'agglomèrent; la peur fait avorter des vaches et des brebis : le lait des nourrices, et plutôt des laitières, s'altère ou tarit. » Avant et pendant l'orage, les animaux malades, convalescents, faibles, se trouvent beaucoup fatigués par l'abondance de l'électricité; elle renouvelle de vieilles douleurs, reproduit des accès et des rhumatismes. Le son des cloches a été d'abord considéré comme un moyen capable de conjurer la foudre; ensuite on l'a regardé comme propre à l'attirer; l'une et l'autre supposition sont fausses; le son est, dans ce cas, insignifiant, mais il n'en est pas de même des pointes des clochers, et cela explique la mort

de tant de sonneurs foudroyés. On se gardera bien pendant l'orage de se mettre sous des arbres; on n'agitera pas l'air en marchant trop rapidement; on tiendra fermées les ouvertures des habitations. Quand l'orage approche, les charretiers doivent prudemment s'empresser de ramener à l'écurie leurs attelages.

ÉLECTUAIRE. s. m. En lat. *electuarium*, ou *electarium*, du verbe *eligere*, choisir. On comprend aujourd'hui sous la dénomination d'*électuaires* et d'*opiats*, tous les composés pharmaceutiques de consistance de pâte molle, formés de poudres divisées, de pulpes ou d'extraits qu'on a incorporés dans du sirop, du miel ou de la mélasse, et qui sont destinés à être administrés à l'intérieur. La plupart des électuaires et des opiats sont faits au moment de s'en servir; ils exigent une mixtion exacte des différentes substances dont ils se composent. Ces préparations pharmaceutiques sont simples ou composées; les premières sont celles qui ne contiennent qu'une seule substance médicamenteuse incorporée dans un excipient, c'est-à-dire le miel ou la mélasse; les secondes renferment plusieurs substances médicamenteuses. Les noms par lesquels on désigne les électuaires et les opiats rappellent l'action qu'ils exercent sur l'organisme. Les formules ci-après ont été extraites du *Traité de médecine des animaux domestiques*, *par MM. Delafond et J. L. Lassaigne.*

Électuaire adoucissant simple. Poudre de racine de guimauve, 125 gram.; miel commun, 250 gram.; mélangez bien avec une spatule la poudre au miel, et administrez-en deux fois.

Électuaire adoucissant composé. Poudre de racine de guimauve, 62 gram.; poudre de racine de réglisse, 62 gram.; miel commun, 250 gram.

Électuaire adoucissant et calmant. Poudre de racine de guimauve, 125 gram.; poudre de racine de réglisse, 125 gram.; extrait de pavot, 62 gram.; huile d'amandes douces, 125 gram.; miel commun, 500 gram. Cet électuaire est surtout recommandé dans les bronchites avec quinte de toux.

Électuaire astringent. Poudre de racine de bistorte, 32 gram.; magnésie calcinée, 16 gram.; miel, 125 gram. En une seule dose.

Électuaire astringent opiacé. Poudre de racine de bistorte, 32 gram.; extrait aqueux d'opium indigène, 16 gram.; miel, 125 gram. Après avoir trituré l'extrait d'opium dans un peu d'eau, on l'ajoute au miel, et on y mélange exactement la poudre de bistorte. Cet électuaire s'administre en une seule fois, dans les cas de diarrhée et de dyssenterie.

Électuaires expectorants.

1° Manne grasse, 62 gram.; miel, 160 gram. On broie peu à peu la manne avec le miel en triturant dans un mortier de marbre, et on donne en une seule dose.

2° Poudre de racine de guimauve, 62 gram.; poudre de racine d'iris de Florence, 32 gram.; kermès minéral, 24 gram.; miel commun, 250 gram. En deux doses.

Électuaires diaphorétiques simples.

1° Fleur de soufre lavée, 32 gram.; poudre de racine d'angélique, 46 gram.; miel, 125 gram.

2° Proto-sulfure d'antimoine pulvérisé, 46 gram.; poudre de racine d'aunée, 62 gram.; miel, 125 gram.

Électuaires diurétiques.

1° Nitrate de potasse, 32 gram.; camphre, 8 gram.; 2 jaunes d'œufs; miel ou oxymel simple, 250 gram. Après avoir broyé le camphre avec un peu d'alcool, on le délaye dans les deux jaunes d'œufs; on ajoute le nitrate de potasse au miel, et on opère la mixtion des quatre substances par trituration.

2° Résine en poudre, 48 gram.; carbonate de soude, 16 gram.; extrait de genièvre, quantité suffisante. On mélange ces substances pour former avec la masse quatre bols qu'on administre d'heure en heure et à jeun.

Électuaire fondant. Pommade mercurielle, 160 gram.; savon blanc et râpé fin, 64 gram.; amidon, 64 gram. La masse qui résulte de ce mélange doit être divisée en douze bols qu'on roule dans une poudre végétale, et on en administre un tous les matins.

Électuaire fondant antifarcineux. Poudre d'assa-fœtida, 160 gram.; deuto-sulfate de mercure pulvérisé, 66 gram.; poudre de galanga, 32 gram.; chlorite de chaux pulvérisé, 12 gram.; pommade mercurielle, 64 gram. On mêle dans un mortier de marbre ces diverses substances, et on divise en six masses égales que l'on roule en bols dans la poudre de ré-

glisse, et on en administre un tous les matins.

Électuaire laxatif. Sulfate de magnésie (sel d'Epsom), 125 gram.; miel, 500 gram.; son, 500 gram. On mélange le miel et le sulfate de magnésie au son, qu'on a fait cuire dans une suffisante quantité d'eau. En une seule dose.

Électuaires purgatifs.

1° Poudre d'aloès, 46 gram.; poudre de réglisse, 32 gram.; miel, quantité suffisante. On compose avec cet électuaire 3 ou 4 bols que l'on roule dans la poudre de réglisse, et on administre en une seule dose.

2° Sulfate de soude (sel de Glauber), 64 gram.; poudre d'aloès, 32 gram.; poudre de séné, 16 gram.; miel, quantité suffisante. On divise cet électuaire comme le précédent, et on le donne en une seule dose aux gros chevaux.

3° Huile de croton-tiglium, 20 gouttes; poudre de séné, 16 gram.; miel, quantité suffisante. On verse l'huile sur la poudre de séne, on l'incorpore ensuite au miel, et l'on divise cette masse en deux bols que l'on administre en une seule fois.

4° Poudre d'aloès, 32 gram.; poudre de jalap, 16 gram.; savon blanc râpé, 32 gram.; miel, quantité suffisante. On ajoute le savon au miel, et on mélange bien les poudres à la masse.

Électuaires toniques.

1° Deutoxide de fer (éthiops martial), 384 gram.; poudre de gentiane, 250 gram.; miel, 1 kilog. On administre en deux doses.

2° Tartrate de potasse et de fer, 32 gram.; extrait de genièvre, 16 gram.; poudre de quinquina, 6 gram. Faire trois bols, et donner en une seule dose.

3° Proto-acétate de fer, 32 gram.; extrait de gentiane, 16 gram.; poudre de quinquina, 8 gram. En faire trois bols, et donner en une seule dose.

Électuaire tonique et stimulant. Poudre de quinquina jaune, 128 gram.; poudre de cannelle, 32 gram.; poudre de gingembre, 32 gram.; camphre, 24 gram.; 2 jaunes d'œufs. On pulvérise le camphre dans un mortier, en le triturant avec un peu d'alcool; on le délaye dans les jaunes d'œufs, on l'ajoute au miel avec les poudres, et l'on divise en trois ou quatre parties que l'on administre à différentes heures de la journée.

Électuaire vermifuge. Huile empyreumatique, 32 gram.; poudre de racine de fougère mâle, 64 gram.; miel, quantité suffisante. On ajoute l'huile à la poudre de racine de fougère, on délaye le tout avec le miel, et l'on forme une masse que l'on divise en quatre ou cinq bols, et que l'on donne en une seule dose.

ÉLÉMENT. s. m. En lat. *elementum;* en grec *stoichéion.* En physique et en chimie, on appelle *éléments, corps simples* ou *principes,* les corps indécomposables, ou du moins que l'on n'est pas encore parvenu à décomposer, et qu'on regarde par conséquent comme ne renfermant qu'une seule substance. — En pathologie, on nomme *éléments d'une maladie,* les divers phénomènes constants et caractéristiques qui la composent.

ÉLÉMENTAIRE. adj. En lat. *elementarium* (même étym.). Qui constitue un élément. On appelle *élémentaires,* les tissus qui forment les principes anatomiques de tous les autres, et qui sont les tissus générateurs des autres tissus.

ÉLEVAGE DE CHEVAUX. Voy. ÉLEVER.

ÉLÉVATION. s. f. En lat. *elevatio.* État du pouls qui soulève fortement le doigt quand on le presse.

ÉLÉVATOIRE, ÉLÉVATEUR. Voy. LÈVE-SOLE.

ÉLÈVE. s. f. En termes de haras, ce mot est synonyme de *multiplication*; on l'applique plus particulièrement à l'art d'élever, de soigner les jeunes chevaux, et l'on dit, dans ce sens, s'occuper de l'*élève du cheval. Élève de chevaux, élève chevaline.* Voy. HARAS et MULTIPLICATION.

ÉLÈVE. s. m. Dans le manége, on entend par *élève,* celui ou celle qui prend des leçons d'équitation de la bouche du maître lui-même. L'élève ne doit exécuter aucune action qu'il ne puisse comprendre et faire comprendre au cheval, ni abuser de sa domination en exigeant au delà de ce que permettent les forces de l'animal. *Bon élève. Mauvais élève. Instruire des élèves.*

ÉLEVÉ DU DEVANT. On le dit d'un cheval dont les jambes antérieures sont trop longues et hors de proportion avec celles postérieures.

ÉLEVER. v. En lat. *alere, colere.* En termes de haras, c'est faire venir de jeunes poulains, les nourrir, les entretenir, jusqu'à ce qu'ils soient adultes, et leur donner une éducation convenable. *Élever des chevaux.* On dit aussi *élevage.*

ÉLEVER LA MAIN PAR DEGRÉS. Voy. MAIN.

ÉLEVEUR. s. m. Celui qui s'occupe de l'élève des animaux, qui fait venir, produit des bestiaux.

ÉLEVURE. Voy. ÉBULLITION.

ÉLIXIR CONTRE LES INDIGESTIONS. Voy. TEINTURES ALCOOLIQUES.

ELLÉBORE BLANC. Voy. VÉRATRE BLANC.

ELLÉBORE NOIR. En lat. *elleborus niger*. Plante des Alpes et des Pyrénées. A cause de la beauté de sa fleur, on la connaît communément sous le nom de *rose de Noël*. La partie qu'on emploie est la racine, composée d'une souche courte, épaisse de la grosseur du doigt, noirâtre extérieurement, blanche intérieurement, d'une odeur légèrement nauséeuse, d'une saveur astringente, âcre, amère. Parmi un grand nombre d'autres principes, cette racine contient une huile volatile, une huile grasse, âcre, et une matière résineuse dans lesquelles existent les vertus actives et irritantes qu'elle possède. Ces trois principes sont solubles dans l'eau et dans l'alcool. La racine d'*ellébore noir* se récolte au printemps; elle doit être employée nouvelle, à moins qu'on ne la conserve dans le vinaigre, qui semble augmenter ses propriétés irritantes. On ne l'administre pas à l'intérieur, parce qu'elle irrite vivement le canal intestinal, sans purger. A l'extérieur, on peut s'en servir pour faire des *trochisques*. — Les anciens employaient dans leur thérapeutique, comme un médicament perturbateur, l'ellébore d'Orient, abondant sur les monts Athos et Olympe, à Delphes, aux environs de Marseille. Il jouissait d'une haute réputation pour la guérison de la folie; ce qui le fit passer en proverbe.

ELLIPSE. s. f. En latin *ellipsis*, du grec *léipó*, je laisse. (Géom.) Courbe qu'on forme en coupant obliquement un cône droit par un plan qui le traverse entièrement.

ÉMACIATION. s. f. En latin *emaciatio*, du verbe *emaciare*, maigrir. Voy. AMAIGRISSEMENT.

ÉMAIL. Voy. DENT.

ÉMANATION. s. f. En latin *emanatio*. Les *émanations* sont des corpuscules qui se dégagent des corps organiques et inorganiques, et qui se répandent dans l'atmosphère. Ces émanations, impondérables, s'introduisent dans les voies respiratoires ou s'attachent à la peau. Elles sont fournies par les eaux, par la terre, et nuisent beaucoup aux animaux lorsqu'elles sont trop abondantes. Celles qui se dégagent des végétaux, et qu'on appelle *végétales*, sont peu connues dans leur action, et plus nuisibles que les inorganiques à la santé des chevaux. Les émanations *animales* sont les plus dangereuses. Voy. EFFLUVE, MIASME.

ÉMANATIONS DE PLOMB. Voy. PLOMB.

ÉMASCULATION, ÉMASCULER. Synonyme de *castration*.

EMBARRAS GASTRIQUE. État d'irritation de l'estomac, dans lequel le cheval est triste, abattu, a de l'inappétence et la langue chargée. Les aliments avariés, leur excès ou leur manque, les travaux excessifs, en sont les causes. Cet état maladif est le début des affections aiguës des intestins. La diète le fait cesser, les aliments l'exaspèrent. L'*embarras gastrique* et ceux désignés sous les noms de *muqueux*, *bilieux*, etc., n'étant que des symptômes, ont leur place aux articles HÉPATITE, et GASTRO-ENTÉRITE.

s'EMBARRER, ÊTRE EMBARRÉ. Voy. EMBARRURE.

EMBARRURE. s. f. Excoriation, déchirure, occasionnée par une cause spéciale. Il arrive quelquefois que le cheval *s'embarre*, c'est-à-dire, passe l'un des membres postérieurs pardessus la barre qui le sépare des autres chevaux dans l'écurie. Alors il se débat et froisse la face interne de ce membre, d'où il résulte des excoriations et des déchirures, auxquelles on a donné le nom d'*embarrures*. Cet accident est peu grave, à moins que le froissement n'ait été violent, que l'inflammation ne se soit propagée profondément, et qu'elle n'ait donné lieu à un abcès. Si l'inflammation est forte, on fait des onctions de populéum et de graisse. S'il y a plaie, si l'excoriation devient ulcéreuse, le traitement est le même que dans les ulcères. Voy. ULCÈRE. Les jeunes chevaux sont plus exposés que les autres à l'embarrure. Pour prévenir cet accident, on dispose les barres de manière à ce qu'elles tombent facilement dès qu'on appuie dessus. A cet effet, on les fixe au moyen d'un anneau brisé qui, au moindre effort, laisse échapper la corde.

EMBATÉ, ÉE. adj. Bête de somme à laquelle on a mis le bât. *Ane embâté*, *mulet embâté*.

EMBATER. v. En lat. *clitellas imponere*. Mettre le bât à un mulet, à un âne, ou à toute autre bête de somme.

EMBELLE. Voy. Chevaux célèbres.

EMBONPOINT. s. m. En lat. *bona corporis habitudo*. État dans lequel le tissu adipeux se trouve dans une juste proportion, sans nuire aucunement à la vigueur et à la souplesse des mouvements. C'est un signe de santé et de bonne digestion. Des chevaux, quoique soumis à un même régime, n'ont pas toujours de l'*embonpoint*. En général, ceux des pays humides, surtout, s'engraissent facilement. La vieillesse, la castration, la bonne nourriture favorisent cet état, qui donne de la beauté et du prix à un cheval, car les chevaux maigres ne sont jamais beaux. Il est donc de l'intérêt des éleveurs et des propriétaires d'entretenir leurs chevaux par une bonne nourriture et des travaux réglés. — Un gros cheval, très-gras, peut peser de 50 à 75 kilog. de plus que dans un état de maigreur non encore très-avancé.

EMBOUCHÉ, ÉE. adj. On le dit d'un cheval à qui on a mis le mors, ou qui cède aux inflexions du mors. *Cheval embouché, jument embouchée*. Voy. Embouchure.

EMBOUCHER. v. Donner au cheval le mors qui convient le mieux à sa bouche et le bien ajuster sur les barres. La connaissance du mors, de son mécanisme et de ses effets est indispensable pour bien *emboucher* un cheval. —Nous répéterons ici quelques préceptes qui ont été exposés à l'article *mors*, auquel nous renvoyons; car il ne faut pas craindre de tomber dans des redites en traitant un sujet aussi important que celui-ci. Ce dont on doit s'assurer d'abord à l'égard de l'*embouchure*, c'est que toutes les pièces qui composent le mors soient ajustées dans la bouche du cheval de manière à n'offenser aucune partie et à concourir mutuellement à l'effet général qu'on désire. On a la preuve que les pièces principales n'ont point été ajustées de manière à être en rapport avec les parties sur lesquelles elles agissent, toutes les fois que le cheval bridé secoue la tête, bat à la main, tend le nez, se défend; en un mot, qu'il ne *goûte pas le mors*. Il faut par conséquent consulter la conformation intérieure de la bouche pour l'*embouchure*, et celle de la barbe pour la *gourmette*. La position de la tête et la disposition de l'encolure indiquent la direction qu'on doit donner aux *branches* du mors, en ayant égard aussi, pour l'effet qu'elles ont à produire, à la conformation générale du cheval.

Embouchure ou *canon*. Sa largeur doit être conforme à celle de la bouche. Si le canon était trop large, il jouerait dans la bouche et pourrait offenser les bords externes des barres et même la langue; s'il était trop étroit, les banquets seraient recouverts par les lèvres qui, pouvant saisir le bas des branches, empêcheraient d'agir sur le canon ; on dit alors que le *canon est noyé*. Pour que celui-ci agisse convenablement, il faut qu'il porte également sur les barres, à environ un travers de doigt des crochets d'en bas, sans toucher à ceux d'en haut. Placé plus haut, le canon ferait froncer la commissure des lèvres, serait retenu par cette commissure et gêné dans son jeu; la gourmette, se trouvant alors trop élevée, n'agirait plus sur la barbe. Placé plus bas, le canon porterait sur les crochets, et le mors ferait la bascule, parce que la gourmette n'aurait plus d'effet. Nous devons ajouter que, quelle que soit l'embouchure dont on fasse usage, l'on doit toujours s'assurer que la *liberté de langue* ne puisse pas atteindre la voûte du palais dans le jeu du mors. Quant à la sensibilité des barres, elle peut être considérée sous trois points de vue différents: 1° sensibilité dans une juste mesure; 2° sensibilité excessive; 3° sensibilité nulle ou oblitérée. Pour une bouche bien conformée, c'est-à-dire qui est ordinairement douée de ce juste degré de sensibilité d'où il résulte ce qu'on appelle *une bonne bouche*, on doit faire usage d'une embouchure qui appuie également sur toutes les parties. A cette fin, le canon sera égal et droit, et médiocrement chargé de fer, tandis que la liberté de langue permettra à cet organe de se loger facilement dans l'espace qu'elle lui offre. L'excès de sensibilité s'annonce ordinairement par la barre tranchante. Il convient de donner à une pareille bouche un canon épais et peu de liberté de langue, dans le but que le mors soit soutenu par la langue, et diminuer d'autant sa pression sur les barres. La sensibilité des barres peut être détruite ou émoussée par plusieurs causes. Lorsque les barres sont trop charnues, il résulte quelquefois de cette disposition naturelle que leur sensibilité est nulle. Les moyens à employer en pareil cas sont un canon plus mince et une grande liberté de langue qui laisse porter le canon à plein ; mais un cheval ainsi conformé sera toujours d'un service dangereux pour la guerre, surtout si d'autres vices de confor-

mation s'unissent à cette défectuosité. Le même défaut peut provenir de l'action violente du mors, qu'une main imprudente a fait agir avec trop de force ; dans ce cas, le cheval doit être remis à l'usage du bridon et du mors le plus doux ; on doit laisser reposer les barres, et l'on peut espérer de lui refaire la bouche. Il se rencontre des barres arrondies, et de celles dont la sensibilité n'existe que sur le bord extérieur ; un canon montant est approprié dans ces deux cas. On observe quelquefois des barres inégales ; chacune d'elles réclame alors le genre de canon qui convient à sa conformation. Le cheval peut aussi avoir une barre creuse ou rompue, à quoi l'on remédie en plaçant au canon de ce côté une olive fixe qui remplit la cavité et empêche le mors de trébucher ; et si quelque partie saillante occasionnait une vive douleur, on donnerait une plus grande surface au canon, afin que les parties endommagées, n'éprouvant plus seules l'effet du mors, en soient soulagées. Enfin, il est des lèvres armées d'une carnosité que le cheval glisse entre les barres et le canon, de manière à empêcher l'effet de celui-ci. Un mors plus large et une épaisseur plus grande du canon près des fonceaux, peut faire disparaître cet inconvénient.

Branches. On sait que les branches font agir l'embouchure, dont l'effet sur les barres peut être plus ou moins prolongé en raison de la *longueur* et de la *direction* des branches. Il faut régler la longueur sur la sensibilité des barres, et la combiner avec la grosseur du canon. La direction doit être telle que la ligne des branches du mors ajusté dans la bouche du cheval, et celle des rênes dans la main du cavalier, forment toujours un angle assez ouvert pour que le bas des branches soit ramené vers l'encolure, toutes les fois que le cavalier tire les rênes ; c'est aux tourets de gargouille que se trouve le sommet de cet angle. Il importe de ne pas oublier que le haut de la branche modifie l'action de la partie inférieure, en résistant, si l'œil de la branche est élevé, ou en cédant d'autant plus aisément à l'action du bas de la branche que l'œil est plus rapproché du banquet. Après avoir choisi une embouchure appropriée à la conformation de la bouche et à la sensibilité des barres, l'on devra disposer les branches du mors en raison de la position de la tête du cheval. Des branches droites et peu longues conviennent pour une tête *bien placée* ; au surplus, dans ce cas, toute espèce de branches est bonne avec une bonne main, qui proportionne toujours l'action du mors à l'effet qui doit en résulter. C'est avec des branches longues, en les dirigeant de manière à ce que la position de la tête ne puisse pas annuler ou seulement trop fermer l'angle formé par les branches et les rênes, que l'on ramène un cheval qui *porte au vent*. On donnera des branches courtes à un cheval qui *s'encapuchonne*, pour éviter qu'il ne les appuie contre son encolure, ce qui paralyserait leur jeu ; l'on doit en outre chercher à utiliser l'action de la gourmette, en l'opposant à celle du canon ; pour cela, la direction des branches sera telle qu'elle puisse faciliter les moyens de faire agir la gourmette, de manière à relever la tête du cheval. Le cheval *bas du devant* demande des branches dirigées sur les lignes les plus hardies ; on l'habitue ainsi à ramener sa tête, ce qui soulage le devant en le faisant refluer sur l'arrière-main. Il va sans dire que le mors aura été convenablement ajusté, afin que, d'une part, la hardiesse des branches ne le rende pas douloureux aux barres, et que, de l'autre, la tête étant ramenée, on puisse encore obtenir du mors tous les effets nécessaires à la conduite du cheval. Un cheval *élevé du devant*, qui est en même temps faible du derrière, réclamera des branches flasques. S'il est *ensellé*, il a besoin de branches courtes et sur la ligne.

Gourmette. Elle doit entourer exactement la barbe, porter sur le creux du menton, et presser d'une manière égale toutes les parties sur lesquelles elle porte. Servant à fixer le point d'appui du bras de levier que forment les branches, agissant elle-même comme levier sur la barbe, et son effet sur cette partie tendant à relever la tête du cheval, il faut que la gourmette soit serrée à un degré tel que cet effet ne détruise pas celui du canon, lequel est tout opposé. Nous avons vu cependant que, pour le cheval qui s'encapuchonne, la gourmette peut servir à diminuer ce défaut. L'emploi de la gourmette à mailles plates ou rondes dépend du degré de sensibilité de la barbe. Les mailles rondes ne conviennent que pour les barbes insensibles ; on ne doit en faire usage que très-rarement. La sensibilité est si excessive dans une barbe tranchante ou maigre, que, pour habituer le cheval à l'usage de la gourmette, on se voit d'abord dans la né-

cessité de la tenir éloignée ou même de l'envelopper de linge ou de cuir, dans le but d'en adoucir le contact.

EMBOUCHURE. s. f. Pris dans un sens général, ce mot signifie la méthode d'adapter un mors dans la bouche d'un cheval ; mais il est particulièrement employé pour désigner la partie du mors, appelée *canon* (*fauces*), que l'on introduit dans la bouche de l'animal, et qui repose sur les barres. *Embouchure rude, facile; avoir plusieurs sortes d'embouchures pour les chevaux.* Voy. Mors et Emboucher.

EMBOURBÉ, ÉE. adj. Qui est enfoncé dans la bourbe. *Cheval embourbé, carrosse embourbés, cocher embourbé, charrette embourbée.*

EMBOURBER. v. Mettre dans un bourbier, plonger dans la bourbe. *Ce cocher nous a embourbés.* On dit qu'*un cocher*, qu'*un charretier s'est embourbé*, pour dire qu'il a embourbé sa voiture. On dit aussi *la voiture s'est embourbée*.

EMBOURRÉ, ÉE. adj. Garni de bourre, de laine ou de crin. *Une selle bien embourrée.*

EMBOURRER. v. Garnir une selle, un bât, de bourre, de laine, de crin. *Embourrer une selle.* On dit plus communément *rembourrer*.

EMBRASSER. v. Se dit d'un cheval qui, en maniant sur les voltes, fait de grands pas et embrasse beaucoup de terrain. C'est le contraire de *battre la poudre au terre à terre*, qui se dit lorsque le cheval ne sort presque point de sa place. Un cheval ne saurait trop *embrasser* de terrain, pourvu que sa croupe n'échappe point, c'est-à-dire qu'elle ne sorte pas de la volte.

EMBRASSER DU TERRAIN. Voy. Terrain.

EMBRASSER LA VOLTE. Voy. Volte.

EMBRASSER SON CHEVAL, LE TENIR EMBRASSÉ. C'est l'envelopper avec les cuisses et les jambes par autant de points de contact que possible. Sans cette manière de se lier avec le cheval, et de faire, pour ainsi dire, corps avec lui, il ne pourrait recevoir de la part du cavalier la belle position, la solidité, la force et la finesse qu'il doit lui communiquer.

EMBROCATION. s. f. En lat. *embrocatio, embregma*, *impulvium*, du grec *émdreké*, arrosement. Action de fomenter lentement, ou, pour ainsi dire, d'arroser une partie enflammée avec un corps huileux, tiède, au moyen de l'étoupe ou d'une éponge. Les corps huileux dont on se sert pour cet usage prennent aussi le nom d'*embrocations*. Le liquide employé pour les embrocations est l'huile des différents végétaux, mais la plus avantageuse est celle d'olive.

EMBRYOGRAPHIE. s. f. En lat. *embryographia*, du grec *émbruon*, embryon, et *graphé*, description. Partie de l'anatomie ayant pour objet la description du fœtus.

EMBRYOLOGIE. s. f. En lat. *embryologia*, du grec *émbruon*, embryon, et *logos*, discours. Traité sur le fœtus.

EMBRYON. s. m. En grec *émbruon*, de *én*, dans, et *bruôn*, qui croit, qui pullule. Produit de la fécondation, aussitôt que les formes du corps et des membres commencent à être visibles : plus tard, on le nomme *fœtus*.

EMBRYOTOMIE. s. f. En lat. *embryotomia*, du grec *émbruon*, embryon, et *tomé*, section. Opération par laquelle on retire le fœtus par lambeaux après l'avoir divisé dans l'utérus ou dans le vagin à l'aide du bistouri. Cette opération est grave, mais pas autant qu'on pourrait le croire. Cependant on ne doit y recourir qu'à la dernière extrémité, et quand on s'est bien assuré que le part ne peut avoir lieu autrement, soit que le fœtus offre des monstruosités, soit qu'il se trouve mal placé, soit que le bassin offre une mauvaise conformation. Quand au moyen du bistouri l'on sépare les os du crâne d'un fœtus *hydrocéphale*, le liquide contenu s'échappe, la tête diminue promptement, et le fœtus sort. Si le bassin est trop étroit pour opérer l'*embryotomie*, on prend un bistouri à queue à l'anglaise, le tranchant entre le pouce et l'index, et le manche dans la main ; on introduit la main, et l'on incise la tête dans son milieu d'un bout à l'autre, puis on retire l'instrument, et l'on resserre la tête. Cela ne suffisant pas, on introduit l'instrument et la main avec les mêmes précautions, et on incise de chaque côté entre la tête et l'encolure derrière les oreilles ; on détache la tête, et l'on retire le reste du tronc. Dans le cas où l'avant-train gênerait, on tire un membre dehors, on le fixe à l'aide d'une corde, on coupe la peau circulairement à l'épaule, et on détache le membre; ou bien, on incise la peau au genou, on la dissèque jusqu'à l'épaule, et on détache le membre en faisant tirer dessus par des aides; l'opérateur maintient l'utérus. Quand le fœtus ne sort pas, on détache l'autre membre de la même manière, et si le thorax gêne, on détache quelques côtes. Si l'arrière-train ne peut sortir, on opère la version, et l'on détache un membre en le désarticulant à l'articu-

lation coxo-fémorale. On se sert à cet effet d'un instrument semblable à un canif à coulisse et à lame cachée. Cette opération est longue, douloureuse, fatigante pour l'opérateur et encore plus pour la patiente. On doit s'y reprendre à plusieurs fois, et dans les intervalles, si les forces abandonnent la mère, on lui donnera quelques légers excitants, du vin, des décoctions de cannelle, etc. Si la mère est jeune et vigoureuse, on peut tenter l'opération, elle la supportera; si elle est vieille, il faut préférer à cette opération la *gastro-hystérotomie*, ou l'*hystérotomie*, le produit valant plus que la mère. L'opération étant terminée, on doit faire des injections émollientes dans l'utérus pour nettoyer et adoucir; si l'inflammation est grande, on tient la jument à la diète; on lui fait des injections anodines dans l'utérus. Ces injections devront être désinfectantes dans le cas où une mauvaise odeur se dégagerait de la matrice. Dans tous les cas, on place un *sachet* sur les reins, on fait des fumigations sous le ventre, et l'on saigne à la jugulaire et aux sous-cutanées abdominales. Lorsque, malgré tout cela, l'appétit cesse complétement, et que l'inflammation augmente, la bête est perdue.

ÉMÉTIQUE. Voy. TARTRATE DE POTASSE ET D'ANTIMOINE.

ÉMÉTIQUES. Voy. VOMITIF.

ÉMISSION. s. f. En lat. *emissio*. Action par laquelle une chose est poussée en dehors. *Emission de l'urine, du sperme.*

EMMÉNAGOGUES. Voy. UTÉRINS.

EMMENAGOLOGIE. s. f. En lat. *emmenagologia*. Traité des emménagogues.

EMMIELLURE. s. f. En lat. *unguentum mellitum*. Topique onguentacé, ayant le miel pour excipient, et qu'on applique sur le sabot pour adoucir et détendre la corne.

EMMUSELER. v. Mettre une muserolle à un cheval pour l'empêcher de manger ou de mordre.

ÉMOLLIENT. s. m. et adj. En lat. *emolliens*, du verbe *emollire*, amollir. On le dit de tout médicament ou tout agent médicamenteux qui, appliqué sur les tissus, a la propriété d'en rendre la trame plus extensible, de permettre le gonflement inflammatoire, de diminuer la douleur, et, par suite, de favoriser la disparition des phénomènes inflammatoires. Les *émollients* le plus fréquemment employés sont: l'albumine, l'amidon, le beurre, le blanc d'œuf, le bouillon de tendon et de viande, le bouillon blanc, la crème, l'eau tiède, la gélatine, la gomme, la graine de lin, la graisse fraiche, le gruau, la guimauve, l'huile de chènevis, l'huile de colza, l'huile de laurier, l'huile de lin, l'huile d'olive, l'huile de pavot, le jaune d'œuf, le lait, le petit-lait, la mauve, la mauve alcée, la mélasse, le miel, l'oignon commun, l'oignon de lis, l'onguent populéum, l'orge, le pain ordinaire, la pulmonaire, les semences de chanvre, le seneçon vulgaire, le son. Quelques-unes de ces substances ne s'emploient qu'à l'extérieur.

ÉMONCTOIRE. s. m. En lat. *emunctorium*, du verbe *emungere*, moucher, tirer dehors. Canal, conduit, ou, en général, tout moyen destiné à évacuer les humeurs superflues. Les reins et la vessie sont les *émonctoires* de l'urine.

ÉMONDATION. s. f. En lat. *emundatio*, de *e*, de, hors, et de *mundare*, nettoyer. Action de nettoyer. En pharmacie, l'*émondation* consiste à retirer des substances animales et végétales recueillies pour l'usage médicinal, certaines portions susceptibles de modifier leurs propriétés, ou même de nuire à leur action.

ÉMOUCHER. v. En lat. *muscas abigere;* chasser les mouches. *Emoucher un cheval. Les chevaux s'émouchent avec leur queue.* Il y a des chevaux qu'il faut *émoucher*, pendant qu'on les ferre.

ÉMOUCHETTE. s. f. Espèce de couverture servant à revêtir toutes les parties du cheval harnaché qui ne sont point occupées par la selle, autour de laquelle couverture sont de petites cordes nommées *volettes*, qui descendent de manière qu'elles jouent au moindre mouvement, et qu'étant portées alors de côté et d'autre indifféremment, elles émouchent le cheval. *Émouchette à mailles ou à filet.* (En lat. *instragulum retiarium.*) *Émouchette de treillis, mettre une émouchette à un cheval.*

ÉMOUCHOIR. s. m. En lat. *muscorium*. Queue de cheval fixée à un manche, avec laquelle on chasse les mouches du corps du cheval, afin qu'il ne remue point quand on le ferre ou qu'on lui fait quelque autre opération.

EMPATÉ. adj. Se dit d'un cheval dont les formes sont épaisses, peu distinctes, et dont les extrémités sont garnies d'une quantité considérable de poils longs, gros et rudes. Ces chevaux sont généralement mous et peu propres à la selle.—Le mot *empâté* s'applique aussi à certaines régions du corps qui pèchent par excès de volume dû à l'abondance du tissu

cellulaire sous-cutané, ou dans lesquelles les parties molles prédominent. *Avant-bras empâté, canon empâté, boulet empâté, genou empâté, jarret empâté*, etc.

EMPATEMENT. s. m. Gonflement mou dans lequel le doigt s'enfonce et produit un creux qui persiste pendant quelques minutes. Voy. OEDÈME.

EMPÊTRÉ. Voy. s'EMPÊTRER.

s'EMPÊTRER. v. En lat. *intricare*. ÊTRE EMPÊTRÉ. Un cheval *s'empêtre* lorsqu'il passe ses pieds par-dessus les traits de cuir ou dans les cordes qui l'attachent à la voiture. Les mauvais postillons laissent souvent leurs chevaux s'empêtrer; il faut alors obliger le cheval à repasser la jambe, ce qu'on nomme *dépêtrer, démêler*.—*Empêtrer* se dit aussi de l'action de lier les jambes d'un cheval qu'on met en pâture.

EMPHYSÈME. s. m. En lat. *emphysema, tumor flatulentus;* en grec *émphusêma*, de *émphusaéin*, souffler dedans, enlever en soufflant. Tuméfaction indolente, quelquefois de tout le corps, due à la présence d'un gaz dans le tissu cellulaire. Que ce gaz y soit introduit par une plaie extérieure, ou qu'il s'y développe sans qu'on puisse expliquer comment il s'est formé, l'essentiel, quand il y est, c'est de le faire disparaître, soit avec des applications toniques ou excitantes pour en déterminer la résorption, soit à l'aide de scarifications pour l'expulser. L'*emphysème* est un symptôme qui complique l'empoisonnement des morsures de vipères ou des piqûres de certains insectes. Il accompagne les plaies du conduit respiratoire, celles qui avoisinent les articulations, la gangrène, le charbon et les fractures avec plaies; il a lieu dans les plaies étroites et profondes du poumon; alors, pendant l'inspiration et l'expiration une partie de l'air passe dans le tissu cellulaire sous-cutané, ce qui fait que l'emphysème se développe de plus en plus. Ce même phénomène se remarque dans les plaies du larynx et de la trachée-artère. Les plaies de ces dernières parties sont plus souvent compliquées d'emphysème que les plaies du poumon. L'emphysème qui, dans le cas de plaies des articulations, se forme autour de celles-ci, est dû au mouvement; il constitue une tumeur molle, étendue, indolente, élastique, sans chaleur cutanée. Cette tuméfaction, qui n'existe d'abord qu'autour des plaies indiquées, s'étend de plus en plus, au point de rendre souvent le corps monstrueux. Le doigt ne laisse pas d'empreinte dans l'engorgement; si l'on presse un peu fort, on entend un bruit semblable à celui d'une vessie que l'on froisse. Si l'on frappe fort, il y a résonnance. Les saignées répétées, la diète, le repos et un régime antiphlogistique, des scarifications profondes, quand l'emphysème est étendu, la pression autour des plaies ou des scarifications, les frictions irritantes ou sèches, sont les moyens indiqués pour combattre avantageusement l'emphysème.

EMPHYSÈME PULMONAIRE. Voy. POUSSE.

EMPIRIQUE. s. m. et adj. En lat. *empiricus*, du grec *émpéiria*, expérience. Mot qu'on applique à tout individu qui, n'ayant aucune connaissance médicale, ordonne, prescrit telle ou telle médication, sans avoir égard à l'indication rationnelle. Voy. EMPIRISME et CHARLATAN.

EMPIRISME. s. m. (Même étym.) Dans son sens véritable, ce mot signifie *médecine fondée sur l'expérience*; mais on le prend le plus communément en mauvaise part, comme synonyme de *charlatanisme*, ou bien pour indiquer une aveugle routine. Considéré d'après cette dernière acception, par rapport à l'hippiatrique, l'*empirisme* remonte indubitablement à des temps bien éloignés. Sans en rechercher exactement l'origine, on peut dire qu'il date de ces époques funestes où l'orgueil et une coupable insouciance dédaignant l'exercice des arts les plus utiles, les contraignit à devenir le partage de l'ignorance. L'art de traiter les maladies de l'espèce chevaline se trouvant relégué ainsi dans l'atelier d'un obscur forgeron, on dut penser pendant longtemps qu'il était de son ressort, et que la science n'avait rien de commun avec cette branche si importante des connaissances humaines. Son association, au moyen âge, avec l'équitation, ne fut nullement un progrès; l'hippiatrique n'y tenait que le second rang; elle consistait en un fatras de formules et en quelques rares préceptes d'hygiène; l'écuyer ne connaissait ni l'anatomie, ni les lois de l'économie animale. La fondation des écoles vétérinaires, vers la moitié du dix-huitième siècle, vint enfin assurer à l'hippiatrique et à la zooiatrie en général la place qu'elles doivent occuper dans l'estime des générations éclairées. Mais ne sait-on pas combien la vérité est lente à briller devant tous les yeux, et ignore-t-on que toutes les classes de la so-

ciété ne sont pas également disposées à accepter une réforme qui, en contrariant de vieilles habitudes, ne semble avoir d'autre but que de froisser les intérêts de ceux-là même qui devraient en profiter? Ainsi, l'empirisme trouve encore aujourd'hui de grandes facilités pour retarder les résultats avantageux que l'intérêt public et l'intérêt privé doivent retirer de l'exercice éclairé de la médecine vétérinaire, et l'intervention efficace de la loi pour régler cet exercice est devenue indispensable, si l'on veut hâter le moment d'en ressentir tous les bienfaits.

EMPLATRE. s. m. En lat. *implastrum*, du grec *émplattô*, j'enduis, j'obstrue. Médicament qu'on désigne plus communément aujourd'hui sous la dénomination de *charge*. Voy. ce mot.

Emplâtre adhésif. Voy. ADHÉSIF.

EMPOISONNEMENT. s. m. En lat. *veneficium*. INTOXICATION. s. f. En lat. *toxicatio*. Résultat de l'application, sur une partie du corps, de substances vénéneuses, ou bien administration de poisons dans le but de nuire à la santé des animaux. Les signes auxquels on peut reconnaître qu'il y a *empoisonnement* sont, les efforts que les animaux font pour vomir, la sécheresse et la chaleur de la bouche, une teinte particulière de la langue et des gencives, une grande soif, la douleur à la pression dans toute l'étendue du canal intestinal, des coliques violentes, la constipation ou une diarrhée copieuse, quelquefois sanguinolente; le balancement, la difficulté de respirer, la toux, des sueurs froides, la difficulté d'uriner, la perte de certains sens, les yeux hagards; les paupières, les narines, les lèvres agitées convulsivement, la paralysie de certaines régions, les contractions convulsives de l'encolure, et quelquefois le trismus, etc. L'empoisonnement produit par les substances corrosives ou escharotiques appliquées à l'extérieur, n'a lieu que lorsqu'elles sont solubles; mises sur les téguments en assez grande quantité, elles déterminent l'excoriation des parties où elles sont appliquées, sont absorbées, passent dans le sang et produisent l'*intoxication*. Administrées à l'intérieur, elles donnent lieu à une astriction marquée de la gorge, à une chaleur, à une sécheresse pénibles de la bouche, du pharynx, et à tous les phénomènes ci-dessus. Dans l'empoisonnement par ces substances, la paralysie n'arrive que quelque temps avant la mort, à moins que la dose n'ait été très-forte; l'animal meurt dans un état de prostration complète, ou dans des convulsions horribles. Nous indiquons ci-après les substances qui produisent l'empoisonnement, ainsi que leurs *antidotes* connus.

Le *sublimé corrosif* a pour antidote l'*albumine*.

L'*arsenic blanc* n'a eu pendant longtemps pour antidote que le lait, mais l'action de celui-ci est peu active. Aujourd'hui on lui substitue le *peroxyde de fer hydraté*, et le *carbonate de fer*. Le premier est moins actif que le second, et il en faut une plus grande quantité. Dans ces derniers temps, des résultats favorables ont été obtenus par l'administration de la magnésie contre ce genre d'empoisonnement chez l'homme. Aucune expérience n'a encore été faite en médecine vétérinaire. Si on voulait faire des essais sur le cheval, il faudrait, en se basant sur la dose proportionnelle ordinaire, augmenter ce contre-poison de 18 à 20 fois la quantité administrée à l'homme.

L'*arséniate de potasse*, poison violent, n'a pas d'antidote connu.

Le *sulfate* et l'*acétate de cuivre* ont pour antidote le *sucre*.

L'*acide sulfurique* et l'*acide nitrique* connaissent pour antidote la *magnésie*, l'*eau de savon* et le *savon médical*.

L'*acide hydrochlorique* a pour contre-poison le *savon amygdalin*, ainsi que l'*ammoniaque* Cette dernière sert d'antidote à l'*acide prussique*.

L'*émétique* a pour antidote le *tan* et d'autres astringents.

Le *nitrate d'argent* a pour antidote le *sel commun*.

Les *préparations saturnines* ou de *plomb* sont rendues innocentes par les purgatifs alcalins, le *sulfate de soude* et de *potasse*.

Les végétaux narcotiques qui produisent l'empoisonnement en agissant sur le système nerveux, occasionnent la somnolence, le vertige, la faiblesse ou la paralysie des membres, la dilatation ou la contraction de la pupille, phénomènes peu prononcés, si ce n'est dans l'empoisonnement dû à la jusquiame ou au pavot coquelicot. L'opium entre aussi dans la catégorie des poisons narcotiques.

La *jusquiame* se combat par *les purgatifs salins*.

Le *coquelicot* a pour antidote l'*iode* et la *noix de galle*.

L'*opium* a pour contre-poison le *café à l'eau*, l'*iode*, la *noix de galle* et le *vinaigre*.

Les narcotico-âcres donnent à peu près les mêmes symptômes que les narcotiques proprement dits. A l'excitation qui se manifeste d'abord succède la prostration; il y a des convulsions, les yeux sont saillants, et la mort survient par asphyxie, les muscles de la respiration étant contractés convulsivement.

La *noix vomique*, l'*extrait de noix vomique*, la *strychnine*, n'ont pas de contre-poison connu.

La *belladone* et son *extrait*, la *mandragore* et la *stramoine*, se combattent par les purgatifs salins.

L'*aconit napel* a pour antidote les mucilagineux et les acidulés.

La *grande ciguë*, la *laitue vireuse*, la *morelle noire*, le *laurier-cerise*, l'*if*, n'ont point d'antidote connu.

L'empoisonnement une fois reconnu, il y a deux indications à remplir : empêcher le poison d'agir, et combattre les ravages qu'il a faits. Le premier de ces deux résultats est le plus difficile à obtenir, car, le plus souvent, on ne sait à quel poison on a affaire. Si l'on parvient à le savoir, on administre les substances considérées comme antidotes du poison dont il s'agit dans le cas spécial, et les suites en sont quelquefois heureuses. Le poison ayant été rendu inactif, il faut mettre le cheval à la diète, lui faire une saignée ou deux, lui donner de l'eau blanche, des lavements, des breuvages émollients, et lui mettre un sachet sur les reins.

Celui qui empoisonne un cheval par malveillance est passible, suivant l'art. 452 du Code pénal, d'un emprisonnement d'un à cinq ans, d'une amende de 16 à 300 fr., et de rester sous la surveillance de la haute police pendant deux ans au moins et cinq ans au plus. — L'empoisonnement par erreur du vétérinaire dans la dose ou le choix des médicaments étant puni d'une légère peine, la punition doit être naturellement plus sévère envers les empiriques qui, étrangers aux moindres notions thérapeutiques, prescrivent à tort et à travers des acides, des narcotiques, etc., et abusent de la confiance du public.

Lorsqu'un propriétaire est convaincu que son cheval est mort empoisonné, s'il est certain que l'animal ne s'est pas empoisonné de lui-même en paissant, il doit dénoncer le fait ainsi que l'auteur à la justice, pour que l'empoisonnement soit constaté par des experts, et l'auteur puni selon la loi.

s'EMPORTER. On le dit d'un cheval qui, s'étant rendu maître de son cavalier, l'emporte selon son caprice et malgré les efforts de celui-ci. La généralité des écuyers attribuent cet acte à l'ardeur du cheval, et au peu de sensibilité de sa bouche. M. Baucher soutient qu'une mauvaise position de tête et d'encolure est toujours le principe de ce défaut; que jamais on ne verra de cheval *s'emporter* quand ses parties seront bien placées ; que c'est en baissant l'encolure, en *s'encapuchonnant*, en éloignant son nez, ou en portant sa tête plus d'un côté que d'un autre, qu'il paralyse les effets du mors. Il dit que si, par des causes étrangères, on ne pouvait graduer l'éducation du cheval et qu'il s'emportât, il faudrait examiner quelle est sa position, afin de combattre par des forces contraires, celles qu'il emploierait pour nous braver. *Cheval qui s'emporte.*

EMPROSTHOTONOS. Voy. TÉTANOS.

EMPYÈME. s. m. En lat. *empyema*, du grec *én*, dans, et *puon*, pus. On désigne par ce mot, tantôt les épanchements sanguins, purulents ou séreux dans les plèvres, et tantôt l'opération que l'on pratique pour leur donner issue, comme dans l'hydrothorax. L'hippiatrique ne saurait tirer aucun avantage de cette opération, attendu que lors même qu'elle prolongerait la vie des animaux malades, ce qui n'arrive presque jamais, puisqu'il est prouvé qu'elle hâte la mort, ces animaux ne pourraient rendre aucun service. Aussi les vétérinaires la négligent-ils. Si pourtant on voulait l'essayer, voici comment il faudrait s'y prendre. On prépare des ciseaux, un bistouri droit, un trocart avec sa canule. Le cheval doit être debout. On coupe les poils dans l'intervalle de la 7e et de la 8e côte, au-dessus de la veine de l'éperon ; on incise la peau parallèlement aux côtes dans une longueur de 4 centim. ; on arrive ensuite sur la plèvre après avoir divisé les muscles, toujours avec le bistouri. La plèvre ayant été mise à découvert, on ponctue à l'aide du trocart à la manière ordinaire ; on retire le trocart et on laisse la canule; le liquide sort; on en extrait quelquefois dix litres et plus. S'il arrive que l'écoulement cesse par la présence dans le liquide de matières floconneuses qui en empêchent la sortie, on désobstruera à l'aide d'une baguette. Lorsqu'on veut opérer dans la

région sternale, on incise la peau et les muscles au niveau des fausses côtes, et l'on perce le sternum d'une couronne de trépan jusqu'à la plèvre. On procède ensuite comme plus haut. Dans les deux cas, on rapproche les lèvres de la plaie, et on y maintient des plumasseaux à l'aide d'une sangle. Après la sortie des liquides épanchés, on a conseillé les injections aromatiques, mais elles sont inutiles. Voy. HYDROTHORAX.

EMPYOCÈLE. s. f. En lat. *empyocele*, du grec *én*, dans, *puon*, pus, et *kélé*, hernie, tumeur : hernie purulente. On a désigné sous ce nom des abcès du scrotum, du testicule ou de la tunique vaginale, etc.

EMPYREUME. s. m. En lat. *empyreuma*, du grec *émpuréuéin*, brûler; formé de *pur*, feu. Odeur particulière de brûlé, et saveur âcre des produits volatils par la décomposition à feu nu des substances organiques. Ces qualités dépendent d'un principe huileux nommé empyreumatique. Voy. HUILE EMPYREUMATIQUE.

ÉMULSIF, IVE. adj. En lat. *emulsivus*, du verbe *emulgere*, tirer, traire. On nomme *émulsives*, des semences qui fournissent par expression l'huile avec laquelle on fait des émulsions.

ÉMULSION. s. f. En lat. *emulsio*, du verbe *emulgere*, traire, tirer du lait. Médicament liquide et lactiforme dans lequel entre une huile fixe, divisée et suspendue dans l'eau à l'aide de la matière albumineuse des semences. Un autre genre de préparations ayant la même apparence, mais une composition toute différente, a reçu le nom de *fausses émulsions*. Ces dernières se composent de substances résineuses, de baumes, ou de camphre triturés dans l'alcool aqueux, dans une solution de gomme, ou dans un jaune d'œuf.

EN AVANT. On emploie cette locution adverbiale dans ces deux phrases : *Mener, conduire son cheval en avant*. Voy. MARCHER EN AVANT. — *En avant, en avant, votre cheval reste;* expressions dont le maître d'académie se sert pour dire à l'élève : *déterminez votre cheval à avancer*.

ENCAPUCHONNÉ, ÉE. adj. On le dit d'un cheval qui ramène l'extrémité de la tête contre le poitrail. Voy. ENCAPUCHONNEMENT.

ENCAPUCHONNEMENT. s. m. Position de la tête du cheval, dans laquelle le menton se trouve près du poitrail et reste en contact avec la partie inférieure de l'encolure. Cette position constitue un défaut grave dans un cheval de selle, car, le menton touchant au gosier, le mors perd sa puissance, et l'animal se trouve en état de résister ou de se défendre; d'ailleurs l'équilibre est rompu, le cheval est porté sur ses épaules. D'autres inconvénients s'ajoutent à ceux que nous venons d'indiquer. Ainsi, le cheval qui *s'encapuchonne* ne peut plus voir assez loin devant lui pour éviter les obstacles qui se trouveraient sur son passage; il devient maladroit, et oblige le cavalier à une plus grande attention. Les chevaux rétifs, ceux qui ont l'encolure rouée, sont très-sujets à s'encapuchonner; mais la cause ordinaire de ce vice semble être une croupe élevée, jointe à la contraction permanente des muscles abaisseurs de l'encolure. M. Baucher, qui est de cet avis, indique comme moyen de le combattre, l'assouplissement de ces muscles, pour leur faire perdre de leur intensité et donner par la suite aux muscles releveurs la prépondérance qui aide et conduit l'encolure à rester dans une belle et utile position. Voy. ASSOUPLISSEMENT. Dès que ce résultat aura été obtenu, il s'agira d'habituer le cheval à se porter franchement en avant, par la pression des jambes, et à répondre sans irritation ni brusquerie aux attaques qu'on emploiera dans le but d'engager les jambes de derrière près du centre et de servir à l'abaissement de la croupe. Puis on travaillera, à l'aide des rênes de la bride, à élever la tête du cheval; à cet effet, on soutiendra la main à une certaine hauteur de la selle et très-éloignée du corps, en répétant cette action jusqu'à ce que le cheval ait cédé par un mouvement d'élévation. Ces sortes de chevaux ont généralement des mouvements peu développés, circonstance qui doit faire éviter avec soin que la main agisse d'avant en arrière, c'est-à-dire qu'elle prenne sur l'impulsion propre au mouvement. L'énergie de l'allure, qui commencera au pas, devra donc être conservée tout entière pendant que la main produira son effet d'élévation sur l'encolure. Ce que nous venons d'exposer comme propre à combattre le vice d'un cheval qui s'encapuchonne, se réduit en peu de mots à ceci : il faut produire une force d'arrière en avant avec les jambes, et une autre de bas en haut avec la main. L'opinion de M. d'Aure est contraire à la précédente. « Le cheval qui s'encapuchonne, dit-il, est généralement celui dont l'encolure est longue et flexible. Pour

combattre ce défaut, on doit nécessairement éviter d'assouplir l'encolure et d'appliquer les moyens qui tendent à fixer et à baisser la tête, car, en agissant ainsi, on accroîtrait la difficulté au lieu de la combattre. On doit donc, dans ce cas, assouplir l'arrière-main du cheval avec les jambes, afin de l'asseoir; ne faire agir la main, en la tenant élevée, que pour reporter sur les hanches cette fixité de point d'appui dont le cheval profiterait pour s'encapuchonner de nouveau. Cette mauvaise disposition se combat encore en alternant les résistances de la main, tantôt avec la bride, tantôt avec le bridon. Ce dernier, agissant sur les lèvres et le haut de la bouche, sert à élever la tête du cheval; de petites saccades de bridon, en cette circonstance, sont très-bonnes; elles élèvent la tête et entretiennent dans la bouche une incertitude essentielle à conserver sur un cheval ayant le défaut de s'encapuchonner. »

s'ENCAPUCHONNER. Voy. Encapuchonnement.

ENCASTELÉ, ÉE. adj. Qui est affecté d'*encastelure*, qui souffre d'une *encastelure*. Voy. ce mot. On croit que le mot *encastelé* provient, par métaphore, de ce que la bête encastelée a le pied enfermé par le talon, comme dans un *château*, en lat. *castellum*.

s'ENCASTELER. v. Il se dit proprement d'un cheval qui contracte la maladie dite *encastelure*.

ENCASTELURE. s. f. Resserrement de l'ongle du cheval à la partie supérieure des quartiers et aux talons. Dans ce resserrement, il y a pression des parties vivantes contenues dans le sabot, et souvent claudication très-forte. L'*encastelure* s'observe presque toujours aux pieds antérieurs, rarement aux pieds postérieurs, et quand elle se fait remarquer dans ces derniers, on ne doit pas y faire attention. Les chevaux fins y sont plus exposés que les chevaux de trait. Dans l'encastelure, les talons sont resserrés et élevés, la fourchette est petite et sans élasticité. Pour prévenir cette défectuosité, on doit parer le pied convenablement et employer une bonne ferrure. Pour la faire disparaître, il faut parer le pied suivant l'indication, et mettre un fer à éponge tronquée ou à planche, qui laisse aux talons toute leur liberté. D'Arboval conseille, dans les jeunes chevaux, ce qui lui a réussi, d'abattre les talons, de conserver à la fourchette toute son épaisseur, ainsi qu'aux arcs-boutants, de faire une brèche à la partie inférieure des quartiers à l'endroit où ils s'unissent aux arcs-boutants, et de placer un fer garni par la corne et qui tende à produire l'écartement. Quand il y a boiterie très-forte et que ces moyens sont insuffisants, on pratique la *névrotomie plantaire* ou section des branches nerveuses qui se rendent au pied.

ENCENS. s. m. En lat. *thus*, *incensum*. OLIBAN. En lat. *olibanum thus*. Résine rangée parmi les médicaments excitants, diurétiques, balsamiques. L'*encens* le plus estimé nous vient de l'Inde, où il est produit par un arbre térébinthacé que de Candolle a nommé *boswellia serrata*.

ENCENSER. Synonyme de *battre à la main*. Voy. Main.

ENCÉPHALE. s. m. En lat. *encephalum*, du grec *én*, dans, et *képhalè*, tête : qui est placé dans la tête. On entend ordinairement par ce mot, le cerveau, le cervelet et la protubérance cérébrale ; quelquefois on a compris aussi sous la dénomination collective d'*encéphale*, tout l'appareil nerveux cérébro-spinal. Voy. Cerveau.

ENCÉPHALIQUE. adj. En lat. *encephalicus* (même étym.). Qui est dans la tête. *Organe encéphalique*.

ENCÉPHALITE. Voy. Frénésie et Vertige.

ENCÉPHALOCÈLE. s. f. En lat. *encephalocele*, du grec *égképhalon*, cerveau, et *kèlè*, hernie. Hernie du cerveau. Sortie à travers les parois du crâne, par une solution dans sa continuité, d'une portion quelconque du cerveau, recouverte seulement par la peau et les méninges. Cette hernie, presque toujours mortelle, ne se montre ordinairement que sur les poulains après leur naissance ; alors elle est congéniale ; elle peut aussi être accidentelle par suite d'une fracture du crâne. L'*encéphalocèle* forme une tumeur arrondie, indolente, plus ou moins volumineuse, que l'on peut réduire par une compression méthodique. Si les chevaux auxquels un accident semblable arrive ne meurent pas immédiatement, on peut essayer la réduction de la hernie, que l'on maintient à l'aide d'une plaque de tôle garnie et d'un bandage approprié.

ENCÉPHALOIDE. s. m. Du grec *égképhalon*, cerveau, et *éidos*, ressemblance. Tissu morbide ou matière blanche, rosée, homogène, peu consistante, ressemblant à la substance

cérébrale, accompagnée d'un certain développement des veines qui l'environnent. L'encéphaloïde est profondément situé, et on le trouve après la mort sous forme de tumeur arrondie plus ou moins volumineuse. Cette tumeur se présente aussi à l'extérieur pendant la vie, mais il est difficile de juger de sa nature. Le seul moyen de le guérir est de l'extirper. La présence de cette matière dans une partie quelconque du corps du cheval est un accident très-grave. Voy. Cancer.

ENCHEVÊTRÉ, ÉE. adj. En lat. *capistratus*, *impeditus*. Se dit d'un cheval ou autre solipède dont une extrémité se trouve prise dans la longe. Voy. s'Enchevêtrer.

s'ENCHEVÊTRER. v. Se dit, en parlant d'un cheval, lorsqu'il se prend le pied de derrière dans la longe du licou. On dit aussi *être enchevêtré*. *Ce cheval s'est enchevêtré*. Voy. Enchevêtrure.

ENCHEVÊTRURE. s. f. En lat. *excoriatio*, *incapistratura*. Plaie que le cheval se fait quelquefois au pli du paturon, ou plus haut, en se prenant dans sa longe, en se grattant la tête ou l'encolure avec les pieds postérieurs. L'*enchevêtrure* est plus ou moins grave suivant sa profondeur. Quand la peau seule est entamée, le mal est peu grave, comme cela arrive quand la longe est de cuir ou formée d'une chaine de fer; mais quand la peau est entièrement coupée, et que le tendon est à nu, la guérison est quelquefois très-difficile à obtenir; c'est ce qui a lieu quand le cheval fait de violents efforts pour se dégager, et que la longe est formée de chanvre ou de chanvre et de crin. Pour prévenir cet accident, on doit faire passer la longe dans un anneau de fer fixé à la mangeoire, et attacher à l'extrémité de cette longe un billot, qui, par son poids, la tienne toujours tendue. Le repos, les soins de propreté, les bains locaux, les saignées du membre blessé, sont indiqués tant que la douleur est grande, et plus tard on se sert de l'onguent digestif ou de la teinture d'aloès. Pour cicatriser la plaie, lorsque le suintement persiste, on a recours à l'égyptiac ou à la dissolution de sulfate de cuivre. Si les bords de la plaie sont endurcis, on les excise et l'on panse comme dans les plaies simples. Certains vétérinaires ont recommandé d'appliquer sur la plaie, au début de l'accident, une couche d'onguent vésicatoire, sans autres soins, et la guérison s'opère.

ENCHIFRÈNEMENT. Voy. Coryza.

ENCLIQUETAGE. s. m. Partie importante de la mécanique, qui s'occupe des moyens de s'opposer à la rétrogradation, soit de la puissance, soit de la résistance. Une de ses applications se rapporte aux voitures.

ENCLOUER. v. On le fait dériver du lat. *inclaudere*, ou d'*inclavare*. C'est enfoncer la pointe du clou dans la chair du pied du cheval, au lieu de la faire porter dans la corne seulement. Cet accident a lieu quelquefois par la maladresse du maréchal, et l'on dit alors que le *cheval est encloué*.

s'ENCLOUER. v. Un cheval *s'encloue*, lorsqu'un clou de rue, un chicot, ou tout autre corps acéré pénètre dans l'un de ses pieds et y reste.—Un auteur qui écrivait en 1769 rapporte que de son temps certains maréchaux prétendaient guérir l'*enclouure* en jetant au feu un clou de cheval entortillé dans du crin.

ENCLOUURE. Voy. Piqure et Clou de rue.

ENCLUME. s. f. En lat. *incus*. Masse de fer plus ou moins forte sur laquelle les maréchaux forgent le fer. On distingue dans l'enclume, la *bigorne*, qui en est la pointe, et le *talon*, qui se trouve à l'autre extrémité.

ENCLUME. Voy. Oreille, 1er art.

ENCOLURE. s. f. Du latin *collum*, cou. L'*encolure*, qui donne tant de grâce à l'avant-main, commence à la nuque et finit au garrot. Elle est garnie de longs crins qui forment la *crinière*. La bonne ou la mauvaise conformation de l'encolure décide en partie des qualités que l'on recherche dans un cheval. Chaque race ayant une encolure qui lui est propre, on ne saurait assigner d'une manière absolue le vrai type de la belle conformation de cette partie. Cependant on est convenu de considérer comme belle, celle que Buffon a donnée au cheval dans le magnifique portrait qu'il en a fait. La conformation de l'encolure doit être toujours en rapport avec celle de la tête. Son extrémité antérieure, séparée de la tête par un léger sillon, est moins large et moins épaisse que l'extrémité postérieure. Celle-ci, qui est bornée par le garrot, les épaules et le poitrail, doit être un peu détachée des autres parties, et aller en diminuant progressivement à mesure qu'elle se rapproche de la tête, en affectant une forme pyramidale. Le bord supérieur de l'encolure porte la crinière; dans son bord inférieur et dans l'une et l'autre de ses faces sont les *gouttières des jugulaires*, ainsi nommées des veines qui en occupent le

fond. On veut que la longueur de l'encolure soit d'une tête et demie, depuis la nuque jusqu'au sommet du garrot. Voy. PROPORTIONS DU CHEVAL. Trop longue, elle manque de force et constitue un défaut dans le cheval de selle, surtout si la tête est lourde. Trop courte, au contraire, l'encolure est peu flexible ; mais cette dernière conformation nuit moins au service du trait qu'à celui de la selle.

Encolure grêle. Se dit de celle qui est sèche, étroite, effilée. Les muscles en sont peu développés, et elle manque de force. Ordinairement les chevaux ainsi conformés *portent au vent*.

Encolure épaisse. Elle constitue le défaut contraire ; elle est chargée de chair et trop volumineuse. Son principal inconvénient est de rendre lourde l'avant-main des chevaux de selle.

Encolure rouée. On la dit ainsi lorsqu'en sortant du garrot elle s'élève et s'arrondit insensiblement en arc de cercle jusque vers la nuque. Cette conformation, agréable à la vue, est considérée comme une beauté. On la retrouve, non pas dans les chevaux arabes, mais dans ceux de race turque, persane, espagnole ou limousine ; il faut dire pourtant qu'elle permet aux chevaux de s'*encapuchonner* avec plus de facilité. D'un autre côté, on préfère cette conformation dans les chevaux de selle, parce qu'elle donne à la tête une attitude perpendiculaire très-favorable à l'action de l'embouchure.

Encolure en cou de cygne. Celle qui se remarque dans les chevaux espagnols ; elle se forme en arc dans sa partie supérieure, en commençant vers le milieu de sa longueur pour se prolonger jusqu'à la tête. Les chevaux à cou de cygne ont ordinairement beaucoup de souplesse et de liant dans les allures. Cette gracieuse encolure est considérée comme une beauté dans les chevaux aux allures trides et cadencées, tels que les chevaux de manége ou de parade, tandis que dans les chevaux aux allures rapides on préfère l'encolure droite et pyramidale du cheval anglais.

Encolure renversée ou *de cerf*. Elle est contournée de manière que la convexité qui constitue le cou du cygne se remarque dans sa partie inférieure. C'est principalement dans les encolures renversées que l'on trouve cette dépression profonde à laquelle on a donné le nom de *coup de hache*. Cette encolure, que l'on considère avec raison comme défectueuse dans les chevaux de selle, peut être cependant recherchée comme une beauté caractéristique dans un cheval de course, car elle est la plus favorable aux allures rapides.

Encolure droite. Celle qui n'est contournée ni en dessus ni en dessous ; c'est le caractère des races distinguées de chevaux coureurs, tels que les arabes et les anglais. Dans ceux-ci l'encolure est pyramidale, c'est-à-dire que les deux bords de cette partie s'étendent en ligne droite, en convergeant l'un vers l'autre du corps à la tête.

Encolure bien ou *mal sortie*. On dit que l'encolure *sort bien*, est *bien sortie*, lorsqu'elle commence à s'élever du haut du garrot ; qu'elle *sort mal*, est *mal sortie*, et dans ce cas on la dit aussi *fausse* ou *enchevillée*, quand elle part du creux qu'on nomme coup de hache, et qu'elle semble fixée entre la tête et le corps comme une pièce de bois rapportée ou mieux encore *fichée dans le thorax*. C'est une défectuosité grave qui nuit à l'apparence du cheval et lui ôte de sa valeur.

Encolure penchante ou *tombante*. Celle qui penche sur l'un de ses côtés par son bord supérieur. Quand cette partie présente un tel défaut, on observe qu'elle est ordinairement épaisse, grosse, lourde, et par conséquent exposée à des plaies fort dangereuses.

Chargé d'encolure. Se dit d'un cheval chez lequel cette partie est trop grosse et trop épaisse.

Déchargé d'encolure. On le dit d'un cheval qui a l'encolure fine.

L'encolure peut être *tarée* par des traces de sétons dans ses parties latérales, par des marques de feu, ou par des cicatrices dans le fond de la gouttière des jugulaires, à la suite d'affections cérébrales, de morve ou de fluxion périodique. Ces tares sont graves et subsistent plus ou moins longtemps.

Pour faire paraître l'encolure plus relevée, les maquignons donnent au cheval qu'ils mettent en vente un mors à longues branches qu'un homme à leur dévotion tient ferme dans la main en haussant tant qu'il peut la tête du cheval pendant qu'on l'examine.

L'encolure est de toutes les parties du corps du cheval celle qu'il convient le plus d'exercer pour l'assouplir et la rendre liante. C'est de la bonne manière dont le cavalier place la tête du cheval et fait plier l'encolure, que dé-

pend la régularité des allures, et c'est de là aussi que provient la souplesse du reste du corps. « Un cheval dont la nuque et l'encolure sont bien pliées est à moitié dressé. » (De la Guérinière.)

ENCOLURE BIEN SORTIE. Voy. ENCOLURE.

ENCOLURE DE CERF. Voy. ENCOLURE.

ENCOLURE DROITE. Voy. ENCOLURE.

ENCOLURE ENCHEVILLÉE. Voy. ENCOLURE.

ENCOLURE EN COU DE CYGNE. Voy. ENCOLURE.

ENCOLURE ÉPAISSE. Voy. ENCOLURE.

ENCOLURE FAUSSE. Voy. ENCOLURE.

ENCOLURE GRÊLE. Voy. ENCOLURE.

ENCOLURE MAL SORTIE. Voy. ENCOLURE.

ENCOLURE PENCHANTE. Voy. ENCOLURE.

ENCOLURE RENVERSÉE. Voy. ENCOLURE.

ENCOLURE ROUÉE. Voy. ENCOLURE.

ENCOLURE TOMBANTE. Voy. ENCOLURE.

ENCORNÉ, ÉE. adj. Qui est dans le voisinage de la corne. Il se dit en parlant du *javart* ou d'une atteinte ayant son siége près de la corne. *Javart encorné*, *atteinte encornée*. Voy. JAVART et ATTEINTE.

ENCOURAGER UN CHEVAL. Le ranimer, lui donner de la confiance, le rassurer par des caresses qui lui plaisent, au lieu d'appliquer le châtiment pour des fautes qui, très-souvent, proviennent de l'ignorance ou de la faiblesse, plutôt que de la malice de l'animal.

ENCRAINÉ. adj. Vieux mot, synonyme d'*égarroté*.

ENDÉMIE. s. f. En lat. *morbus indemius, seu vernaculus*, du grec *én*, dans, et *démos*, peuple. On dit aussi *endémique*. Dans la médecine des animaux, ces mots répondent à *enzootie* et à *enzootique*.

ENDOCARDITE. s. f. En lat. *endocarditis*, du grec, *éndon*, au dedans, et *kardia*, cœur, avec la désinence *ite*, commune à toutes les phlegmasies. On a donné ce nom à l'inflammation de la membrane séreuse qui tapisse les cavités ventriculaires et les valvules du cœur. Cette phlegmasie avait été jusqu'à présent confondue avec celle de la substance musculaire de ce viscère. On en fait aujourd'hui une affection distincte, dont les causes et les symptômes sont peu appréciables, mais dont l'existence est bien constatée par les ecchymoses, l'épaississement de la membrane et les exsudations albumineuses qu'on trouve à sa surface lors de l'autopsie. — Les transformations et les autres produits morbides que l'on rencontre dans les ventricules sont peut-être également dus à une sécrétion pathologique de cette même membrane séreuse.

ENDORMIE. Voy. STRAMOINE COMMUNE.

ENDUIT. s. m. (Path.) Couche de matière plus ou moins tenace, qui revêt la surface de certains organes, et qui, étant pour l'ordinaire le produit altéré d'une sécrétion, présente de nombreuses différences de couleur, de consistance, etc. : tels sont l'enduit muqueux, jaunâtre ou blanchâtre, l'enduit fuligineux de la langue. Voy. MALADIES DE LA LANGUE.

ENDURCISSEMENT. s. m. En lat. *induratio*. Augmentation de consistance et de densité d'un tissu qui, de mou qu'il était, devient dur.

ÉNERVATION. Voy. ÉNERVER et NÉVROTOMIE PLANTAIRE.

ÉNERVER. v. Opération absurde qui consiste à couper les tendons des muscles releveurs de la lèvre supérieure, dans le but de rendre le bout du nez effilé. On la pratique sur les chevaux de prix ; mais les vétérinaires la réprouvent comme inutile, et ayant l'inconvénient de mettre la lèvre dans un état de paralysie qui l'empêche de se relever. — *Enerver*, est aussi le nom d'une opération que l'on pratique à l'épaule. Voy. ARQUÉ.

ENFLURE. s. f. Synonyme de *gonflement* et de *tuméfaction*. Voy. ces mots.

ENFONCER LES ÉPERONS DANS LE VENTRE DU CHEVAL. Voy. ÉPERON.

ENFORCIR. v. Se dit des chevaux qui se développent, qui deviennent plus forts et plus vigoureux. *Ce cheval enforcit tous les jours, il a enforci de moitié et enforcira encore. La bonne nourriture enforcit le cheval.*

ENFOURCHER UN CHEVAL. Se dit vulgairement pour monter à cheval, jambe deçà, jambe delà.

ENFOURCHURE. s. f. Mot usité dans cette phrase : *être sur l'enfourchure*. Se dit du cavalier qui, au lieu d'être assis d'aplomb sur les fesses, les écarte du siége de la selle en tendant les jambes et en portant le haut du corps en avant, de manière que l'angle que doivent former les cuisses avec le corps se trouve alors trop ouvert.

ENGAGER. v. C'est, en termes de courses, enrôler, inscrire un cheval au nombre des coureurs. Voy. COURSE.

s'ENGAGER. v. S'embarrasser, s'empêtrer. *Un cavalier qui s'est engagé le pied dans l'étrier.*

ENGARROTTÉ, ÉGARROTÉ. Blessé au garrot. Voy. Mal de garrot.

ENGENDRER. v. En lat. *generare*, produire son semblable. Vertu d'*engendrer*. *Chaque animal engendre son semblable.*

ENGORGEMENT. s. m. En lat. *interclusio.* Synonyme de *tuméfaction*.

ENGOUEMENT. s. m. En lat. *ingurgitatio, inertia ex plenitudine.* Mot qui désigne l'état d'un conduit ou d'une cavité quelconque obstrués par des matières qui y ont séjourné pendant un certain temps, et qui ne peuvent en être expulsées. Les bronches sont dites *engouées*, quand des mucosités bouchent leur cavité. Par le mot *engouement*, on exprime particulièrement un des plus graves accidents des hernies intestinales : c'est lorsque des excréments ou des corps étrangers s'arrêtent dans la portion d'intestin hernié et interceptent le cours des matières fécales. Voy. Hernie.

s'ENGOUER. v. En lat. *præfocare*. On dit qu'un cheval *s'engoue*, lorsqu'en mangeant avec avidité, les aliments bouchent le passage du gosier. Il peut également *s'engouer* par des fluides qu'on lui administre ; c'est pourquoi, lorsqu'on lui fait avaler des médicaments, on doit avoir soin de ne pas trop lui élever la tête.

ENGOURDISSEMENT. s. m. En lat. *torpor.* État d'une partie qui n'a presque plus de sensibilité ou de mouvement. Ce phénomène a lieu quand une ligature est très-serrée, ou bien quand un nerf sous-cutané subit une contusion. — *Engourdissement* se dit aussi, mais fort improprement, de l'état particulier dans lequel se trouvent les chevaux qui ont souffert du froid. Voy. Refroidissement.

ENGRAINER ou ENGRENER. v. En lat. *opimare.* Se dit des bons grains dont on nourrit les chevaux pour les rétablir quand ils sont maigres ou qu'ils ont été malades. On ne saurait être trop circonspect quant à la distribution des grains aux poulains, comme aussi aux chevaux convalescents qui en ont été privés dans le cours de la maladie.

ENGRAISSER. v. En lat. *saginare.* Faire devenir gras. *Engraisser un cheval. L'œil du maître engraisse le cheval.*

ENHARNACHEMENT. s. m. Synonyme de *Harnachement*.

ENHARNACHER. Voy. Harnacher un cheval.

ENKYSTÉ, ÉE. adj. En lat. *cystide obductus*, du grec *én*, dans, et *kustis*, vessie, sac. Renfermé dans un kyste.

ENLEVER UN CHEVAL. C'est le porter vigoureusement en avant, ce que le cavalier exécute en fermant les deux jambes. Si l'animal hésite, il faut activer davantage l'action de la jambe du dehors. Le cheval s'enlève quelquefois de lui-même, soit par gaieté, soit par fantaisie. La courbette est l'air du manége dans lequel le cheval *enlève* ses extrémités antérieures.

ENRAYEMENT. s. m. Action d'*enrayer* des roues.

ENRAYER. v. En lat. *rotas constringere.* Expression usitée en parlant d'une voiture quelconque à deux ou à quatre roues pour désigner l'action de fixer une ou deux de ces roues de manière que la voiture étant mise en mouvement, elles glissent sur le terrain au lieu d'y rouler. L'*enrayement* se fait par différents procédés, et se pratique avant de descendre une montagne rapide.

ENRAYOIR. s. m. Espèce de frein qui sert à retenir les voitures aux descentes. L'*enrayoir* de M. Leclerc est des plus commodes ; le maître n'a qu'un seul cordon à lâcher, et le sabot, qui est placé sous la voiture, descend de lui-même et tombe sous la roue.

ENRAYURE. s. f. Ce qui sert à *enrayer*.

ENRÊNER. v. Action d'arrêter et de nouer les rênes des chevaux de carrosse ou de toute autre voiture.

ENRÊNOIRE. s. f. Bois qui sert à attacher les rênes des chevaux de trait.

ENSELLÉ, ÉE. adj. Lorsqu'en sortant du garrot, le dos se creuse et décrit une courbe en contre-bas, le cheval est dit *ensellé*. Ces chevaux ont généralement l'encolure haute et rouée, la tête bien placée, beaucoup de grâce, des allures douces; mais ils sont presque toujours très-faibles des reins, peu propres à la fatigue, se ruinent facilement, et conviennent mieux au manége qu'au service de la selle. Les chevaux ensellés demandent une selle charpentée relativement à cette conformation, qui constitue un inconvénient très-grave. Les chevaux de trait dont le service est très-pénible deviennent facilement ensellés. *Jument ensellée.*

ENSELLER. v. Mettre la selle à un cheval ; le seller.

ENSEMBLE. s. m. On emploie ce mot en parlant du cavalier et du cheval. *Union* se dit aussi pour *ensemble*.

On dit qu'*un cavalier a de l'ensemble*, lorsqu'il sait coordonner le jeu de ses poignets et de ses jambes.

Conduire son cheval avec ensemble, a la même signification que ci-dessus.

Effets d'ensemble. On le dit de la force continue et justement opposée entre la main et les jambes. « Les effets d'ensemble, dit M. Baucher, doivent avoir pour but de ramener dans la position d'équilibre toutes les parties du cheval qui s'en écartent, afin de l'empêcher de se porter en avant, sans qu'il recule, et *vice versâ;* ils serviront aussi à arrêter le mouvement de droite à gauche ou de gauche à droite. C'est encore par ce moyen qu'on arrivera à répartir également le poids de la masse sur les quatre jambes et que l'on produira l'immobilité momentanée. L'effet d'ensemble doit précéder et suivre chaque exercice dans la limite graduée qui lui est assignée. Il est essentiel, lorsqu'on emploie les aides pendant ce travail, d'éviter de faire précéder l'action de la main par celle des jambes, pour empêcher le cheval de reculer, car il trouverait alors dans ce mouvement des points d'appui propres à augmenter ses résistances, quant à leur force et à leur durée. Lorsque, au contraire, l'action des jambes prend l'initiative, le cheval cherche à fuir par le mouvement le plus naturel, c'est-à-dire, en se portant en avant; les forces ainsi mises en jeu d'arrière en avant sont reçues par la main qui reste fixée jusqu'à l'obtention de l'immobilité et du ramener complet. Ainsi, toute mobilité des extrémités provenant du cheval, dans quelque mouvement que ce soit, devra être arrêtée par un effet d'ensemble; chaque fois enfin que les forces se disperseront, le cavalier trouvera un correctif puissant et infaillible dans l'emploi des effets d'ensemble. C'est en disposant toutes les parties du cheval dans l'ordre le plus régulier, qu'on évitera toute confusion de sa part et qu'on lui transmettra facilement l'impulsion qui doit servir au déplacement de son corps et au mouvement régulier de ses extrémités; c'est alors aussi qu'on parlera à sa compréhension et qu'il appréciera ce que l'on veut exiger de lui; puis, viendront les caresses de la main et de la voix comme effet moral; elles ne devront se pratiquer, toutefois, qu'après les justes exigences de mains et de jambes du cavalier. »

Un cheval a de l'ensemble, lorsqu'il a de justes proportions, et lorsque la position de son corps et de ses extrémités le rend capable d'arriver à une belle exécution dans le travail. Ces conditions sont le résultat du parfait accord des poignets et des jambes, et c'est ainsi que le cavalier peut déjouer les défenses instinctives et préméditées du cheval, et lui donner insensiblement le fini de l'éducation.

Mettre son cheval ensemble ou *rassembler son cheval.* C'est l'obliger à rassembler ses forces et les parties de son corps, en les distribuant également sur ses quatre membres. Voy. Rassembler son cheval.

Mettre bien ensemble. C'est mettre un cheval sur les hanches. Un cheval court de reins et ayant de la souplesse se met bien mieux ensemble que celui qui est long, pourvu qu'il ait beaucoup de force dans les lombes. Mettre bien son cheval ensemble ou sur les hanches, ou le mettre bien sous lui, est une des plus importantes leçons du manége.

s'ENTABLER. v. Action d'un cheval dont la croupe précède les épaules en marchant de deux pistes. C'est un défaut dangereux, non-seulement parce qu'il n'est pas possible de donner de direction certaine à un cheval qui s'*entable*, mais aussi parce qu'il peut s'estropier, et parce que, étant gêné dans sa marche, il est porté à se défendre. Avant qu'il puisse être prévenu par son assiette de ces sortes d'irrégularités, le cavalier ne doit point s'exposer à travailler un cheval sans la présence d'un écuyer qui l'avertisse des mauvaises positions que prend sa monture.

ENTAMER. v. Ce mot est employé en équitation dans les cas suivants :

On le dit du terrain que le cheval embrasse, et de la jambe qui précède ou qui est la première à l'embrasser. Au galop, la jambe du devant du montoir doit *entamer*; c'est le contraire des anciens, le pied gauche alors était le bon pied.

Entamer un cheval. C'est commencer à lui faire comprendre les premières leçons du manége.

Entamer le chemin à main droite. C'est quand, le cheval partant au galop, ses pieds droits antérieurs et postérieurs arrivent sur le sol avant les gauches. Le cavalier qui se rend bien compte du pied sur lequel son cheval entame le galop, ne trouve pas de difficulté à apprécier les changements qui peuvent sur-

venir dans le jeu de ses membres, pendant le cours de son travail.

Entamer le chemin à main gauche. C'est le contraire de l'action précédente.

Entamer une volte, un changement de main. C'est les commencer.

ENTAMER LE CHEMIN A MAIN DROITE. Voy. ENTAMER.

ENTAMER LE CHEMIN A MAIN GAUCHE. Voy. ENTAMER.

ENTAMER UN CHEVAL. Voy. ENTAMER.

ENTAMER UNE VOLTE. Voy. ENTAMER.

ENTAMURE. Voy. FRACTURE.

ENTENDRE BIEN LES JAMBES, LES TALONS. Voy. JAMBES DU CAVALIER.

ENTENDRE LA CAVALERIE. Voy. CAVALERIE.

ENTÉRALGIE. s. f. En lat. *enteralgia*, du grec *éntéron*, intestin, et *algos*, douleur. Douleur intestinale. Voy. COLIQUE.

ENTÉRITE. s. f. En lat. *enteritis*, du grec *éntéron*, intestin, et de la terminaison *ite*, qui indique une phlegmasie. INFLAMMATION DES INTESTINS. L'*entérite* n'est bien connue que depuis que les vétérinaires ont commencé à faire l'ouverture des cadavres. Il est encore difficile, malgré cela, de distinguer par les symptômes si c'est l'intestin grêle ou le gros intestin qui est enflammé. L'inflammation des intestins, presque toujours compliquée de la *gastrite*, se montre plus souvent sur les chevaux jeunes et vigoureux. Les formes diverses sous lesquelles elle se présente lui ont fait donner différents noms. Ces principales formes sont l'*entérite aiguë*, l'*entérite sur-aiguë*, l'*entérite chronique*, l'*entérite diarrhéique*, quand elle est accompagnée de diarrhée, l'*entérite dyssentérique* ou *dyssenterie*.

L'*entérite aiguë*, à l'état simple, est une irritation de la muqueuse de l'intestin grêle, qui se termine presque toujours heureusement. Les causes de cette maladie sont les nourritures excitantes ou avariées, les purgatifs administrés irrationnellement, etc. Le pouls petit et serré, les conjonctives jaunâtres, l'œil abattu, l'inappétence, les douleurs abdominales, la raideur des reins, la bouche chaude, la langue chargée, la prostration, la constipation, peuvent faire reconnaître cette entérite. Pour son traitement. Voy. GASTRO-ENTÉRITE.

L'*entérite sur-aiguë*, qu'on nomme aussi *colique rouge*, *tranchée rouge*, est souvent mortelle à cause de son invasion brusque, souvent méconnue, et de la rapidité de sa marche. Si avant son début l'on examine bien les chevaux, on remarque une diminution de l'appétit et des forces locomotives. Bientôt les coliques apparaissent; les animaux se couchent, se relèvent, grattent le sol, rapprochent les quatre membres; le pouls est petit, serré, la respiration saccadée, irrégulière, tremblotante, la bouche est sèche, chaude, la langue rouge à sa pointe et à ses bords, la conjonctive rouge jaunâtre, les veines insensibles, le ventre douloureux à la pression; les crottins, expulsés avec peine, sont durs et coiffés. Quand on fouille les animaux qui se trouvent en cet état, on perçoit une très-grande chaleur dans le rectum. Cette maladie se prolonge pendant 24 heures ou quelques jours au plus; elle se complique souvent de néphrite et de péritonite, qui modifient beaucoup ses terminaisons. La résolution et l'état chronique sont rares; la gangrène est fréquente et toujours funeste. Ce qui distingue l'entérite sur-aiguë de la congestion intestinale, à laquelle elle est, au reste, assez souvent consécutive, c'est la moins grande intensité des coliques dans la première, la succession moins rapide des symptômes alarmants, la différence des terminaisons qui, dans la seconde, sont une guérison brusque au début par la saignée, ou bien la mort par suite de déchirures intestinales, d'invagination, d'étranglement, de volvulus, de hernie, d'épanchement ou d'hémorrhagie. Les causes de cette entérite sont : les fourrages nouveaux qui n'ont pas encore jeté leur feu, les fourrages avariés, moisis, les plantes âcres, irritantes, les purgatifs drastiques, les substances irritantes, dites aphrodisiaques, que l'on donne aux étalons. Le traitement de cette redoutable affection est très-incertain; il consiste : 1° à pratiquer des saignées abondantes et répétées à la jugulaire, jusqu'à ce que le pouls soit à peu près calme et l'artère moins tendue. La première saignée doit toujours être copieuse; elle produit un mieux marqué si l'affection doit se terminer heureusement. Les saignées successives seront faites à une heure d'intervalle, et d'un à deux litres au plus. 2° Dans l'administration de breuvages mucilagineux et adoucissants en petite quantité, et de lavements fréquents rendus anodins à l'aide d'opiacés; on aidera ces remèdes, du bouchonnement simple ou de frictions irritantes, de bonnes couvertures, de la diète, d'une

bonne litière et d'une légère promenade. Malgré ces moyens, si la maladie s'aggrave, on pourra essayer l'éther à petite dose; mais, le plus souvent, tout cela n'empêche pas l'animal de succomber.

L'*entérite chronique*, vulgairement nommée *gras-fondure*, est l'inflammation chronique des intestins; elle peut débuter sans avoir ce caractère, et faire suite à l'entérite aiguë. Lorsqu'elle est peu ancienne, le cheval a de la tristesse et peu d'appétit, le pouls est petit, la conjonctive pâle, le ventre peu sensible, les reins raides, les flancs retroussés, les poils ternes; il y a d'abord constipation; les crottins sont couverts de glaires et de stries de sang. Plus tard, il survient une diarrhée fétide, l'animal maigrit et finit par mourir dans le marasme. Une nourriture choisie, un régime bien entendu, quelques breuvages amers, toniques, des électuaires de quinquina, la promenade, un exercice doux, tels sont les moyens par lesquels on peut obtenir la guérison de l'entérite chronique peu ancienne.

Entérite diarrhéique, ou *diarrhée*. Evacuation fréquente de matières alvines liquides, avec ou sans odeur, également nommée *foire*, *cours*, *flux de ventre*, *catarrhe intestinal*. Suivant l'aspect des matières, la diarrhée est dite *stercorale*, *muqueuse*, *séreuse*, *bilieuse*, *sanguinolente*, *vermineuse*, *lientérique*, *cœliaque*, *laiteuse* ou *chyleuse*, *purulente*, et même *graisseuse*. Toutes ces dénominations sont vaines et inutiles; la diarrhée étant le résultat d'une inflammation de l'intestin, il suffit de la diviser en *entérite diarrhéique aiguë*, et *chronique*. L'aiguë est due aux arrêts de transpiration, à l'humidité, aux métastases, aux indigestions, à la qualité des aliments, aux boissons, aux purgatifs, à l'usage du vert. Le mauvais lait, donné aux jeunes herbivores peu de jours après leur naissance, cause une diarrhée qui, en automne, prend un caractère épizootique. Elle apparaît quelquefois subitement; l'évacuation alors est précédée de borborygmes et de légères coliques, phénomènes qui disparaissent après chaque évacuation, pour reparaître ensuite; la douleur n'est vive que par intervalles, mais elle dégénère quelquefois en coliques violentes. Le liquide évacué est, dans certains cas, verdâtre, et dans d'autres il se trouve mêlé à une substance grisâtre qui lui a fait donner le nom de *foire grise*. La diarrhée est le plus souvent accompagnée d'inappétence; quelquefois la faim est excessive, mais dans ce cas les aliments sont rejetés presque sans élaboration; il y a alors lienterie, tristesse, abattement. L'entérite diarrhéique chronique a lieu dans les vieux sujets et dans ceux qui sont nourris avec du vert. Sa marche est lente et sa nature grave, parce qu'elle rend les chevaux moins robustes, plus mous, et sujets à de mauvaises digestions. Aiguë ou chronique, lorsqu'elle se prolonge trop longtemps, l'entérite dont il s'agit affaiblit les chevaux, surtout les jeunes sujets, et les fait tomber dans le marasme. Pour la traiter convenablement, il faut d'abord faire cesser les causes qui l'ont produite, puis diminuer la ration du cheval, le priver d'aliments secs et surtout de son, lui donner de la farine d'orge, et, de temps en temps, lui administrer des breuvages émollients, des décoctions mucilagineuses de mauve, de guimauve, de farine de lin, dans lesquelles on ajoute quelquefois du laudanum, ou une décoction de têtes de pavots. Si la diarrhée ne cède pas, ou qu'elle soit douloureuse, il faut pratiquer de petites saignées aux veines sous-cutanées, donner des lavements mucilagineux, qu'on peut rendre anodins avec des têtes de pavots. Quand la diarrhée cède, elle est quelquefois remplacée par une légère constipation qu'il faut se garder de combattre par les laxatifs; la nature et le temps la feront disparaître. L'entérite diarrhéique chronique, plus grave que celle aiguë, doit être combattue à l'aide de breuvages, d'électuaires toniques, et d'une nourriture légère et très-substantielle. Lorsqu'on a affaire à de jeunes sujets, il faut avoir soin de changer la nourriture de la mère, et de leur administrer des breuvages gommeux, ainsi que quelques lavements à l'eau de riz.

L'*entérite dyssentérique*, *dyssenterie* ou *flux de sang*, est l'inflammation du gros intestin, avec fréquents efforts pour rendre des excréments, efforts qui ne tendent qu'à faire expulser quelques matières muqueuses sanguinolentes, quelquefois semblables au sang pur. Les logements malsains, la mauvaise nourriture, les foins avariés, les eaux contenant des détritus de substances animales et végétales, les émanations putrides, les chaleurs excessives et continues auxquelles succèdent des pluies, sont les causes de l'entérite dyssentérique, causes qui lui font prendre très-souvent un caractère épizootique, quoiqu'elle ne soit

pas contagieuse. Cette entérite a trois types : le type *aigu*, le type *chronique* et le type *épizootique*. Dans le type aigu on remarque trois périodes : dans la première, le cheval a du malaise, des frissons; il est constipé ou a la diarrhée ; quelques jours plus tard, ayant des envies fréquentes de rendre des excréments, il fait de vains efforts accompagnés de douleur et de ténesme, le fourreau et la verge sont quelquefois engorgés, le pouls est vite et petit, la soif vive, le ventre douloureux, les reins voussés. Dans la seconde période, qui arrive après huit ou dix jours, la fièvre est grave, les douleurs intestinales vives, l'expulsion des matières alvines douloureuse, abondante, fétide ; ces matières sont troubles, séreuses, sanguinolentes, et offrent quelquefois des caillots de sang corrompu ; l'animal rend fréquemment des vents très-fétides : l'anus est rouge, douloureux, parfois excorié ; le malade éprouve des épreintes, et pendant les efforts l'anus est souvent renversé ; la muqueuse du rectum se montre alors très-rouge et très-enflammée. Dans la troisième période, si la maladie doit se terminer heureusement, tous les symptômes diminuent, mais la diarrhée et la sensibilité de la muqueuse intestinale persistent quelque temps; si, au contraire, la terminaison doit être malheureuse, les déjections augmentent, leur expulsion est plus douloureuse, l'animal est en proie à de violentes coliques, il tombe dans l'abattement, dans le marasme, et finit par mourir dans les convulsions, à moins que la maladie ne se termine par la gangrène, ce qui s'annonce par la cessation des douleurs, la tranquillité trompeuse que l'animal éprouve quelque temps avant de mourir. L'entérite dyssentérique chronique succède à l'aiguë, et marche plus lentement; la diarrhée est plus abondante, les douleurs sont moindres, les yeux s'enfoncent, les flancs se cousent, les déjections s'altérent, les membres s'infiltrent, le marasme survient, et la mort arrive au bout d'un temps plus ou moins long. Cette entérite ne se remarque ordinairement que sur les chevaux d'une constitution faible et lymphatique. Si l'entérite dyssentérique est épizootique, elle offre les mêmes symptômes que dessus, mais elle est presque toujours mortelle. Quand elle est peu intense, elle est sans gravité si l'animal est jeune et vigoureux; mais, à l'état chronique, elle est beaucoup plus dangereuse. Au début du traitement, la diète doit être sévère jusqu'à ce que les douleurs soient moins vives, le ténesme moins violent, les déjections alvines plus faciles. A ce moment, on peut essayer les aliments doux et faciles à digérer ; s'ils font éprouver un léger paroxysme, on revient à la diète. Les saignées, les fumigations sous le ventre, les boissons tièdes légèrement nitrées, les breuvages et les lavements adoucissants, mucilagineux, seront essayés pendant quelques jours, et dans le cas où ils ne produiraient aucun effet, on mêlerait aux breuvages et aux lavements les opiacés et les décoctions de têtes de pavots. Quand la maladie est aiguë, elle cède le plus souvent à ces moyens, tandis qu'elle s'exaspère si on les remplace par les toniques et les astringents. Lorsque les douleurs sont grandes, l'application des ventouses scarifiées à l'anus paraît avoir produit de bons effets. La maladie étant arrivée à la seconde période, il faut éviter de saigner ; il convient d'exciter la peau par les frictions et les breuvages amers, et de donner du pain détrempé, de l'orge mouillée et concassée, ou bien des racines fourragères. Quand la convalescence arrive, on nourrit à l'orge cuite et à l'avoine les chevaux que l'on remet peu à peu à la nourriture ordinaire ; un peu d'exercice est indiqué. Le traitement et le régime de l'entérite dyssentérique chronique sont à peu près les mêmes ; seulement il faut, malgré la persistance des symptômes, donner une nourriture choisie, alibile, et alterner les adoucissants et les toniques. Malgré tout cela, la mort du sujet arrive le plus souvent, et, dans le cas le moins fâcheux, la convalescence est très-longue. Le caractère épizootique de cette entérite ne change rien au traitement, car sa nature est toujours la même. Les exutoires doivent être rejetés comme dangereux, la gangrène étant à craindre. Indépendamment des moyens indiqués, on tiendra les animaux très-proprement, les écuries seront désinfectées et l'air renouvelé ; enfin, on changera et l'on n'administrera aux chevaux qu'une bonne nourriture.

ENTÉRITE AIGUE. Voy. ENTÉRITE.

ENTÉRITE CHRONIQUE. Voy. ENTÉRITE.

ENTÉRITE DIARRHÉIQUE. Voy. ENTÉRITE.

ENTÉRITE DYSSENTÉRIQUE. Voy. ENTÉRITE.

ENTÉRITE SUR-AIGUE. Voy. ENTÉRITE.

ENTÉROCÈLE. Voy. HERNIE.

ENTÉRO-CYSTOCÈLE. s. f. En lat. *entero-*

cystocele, du grec *éntéron*, intestin, *kustis*, vessie, et *kélé*, tumeur. Hernie contenant la vessie urinaire et une anse intestinale.

ENTÉRO-ÉPIPLOCÈLE. Voy. Hernie.

ENTÉRO-ÉPIPLOMPHALE. Voy. Hernie.

ENTÉROGRAPHIE. s. f. En lat. *enterographia*, du grec *éntéron*, intestin, et *graphé*, description. Description anatomique des intestins.

ENTÉRO-HYDROCÈLE. s. f. En lat. *enterohydrocele*, du grec *éntéron*, intestin, *udór*, eau, et *kélé*, hernie. Hernie intestinale compliquée d'hydrocèle.

ENTÉRO-HYDROMPHALE. s. f. En lat. *entero-hydromphalus*, du grec *éntéron*, intestin, *udór*, eau, et *omphalos*, nombril. Hernie ombilicale contenant une portion d'intestin, avec un amas de sérosité dans le sac herniaire.

ENTÉRO-ISCHIOCÈLE. s. f. Du grec *éntéron*, intestin, *ischion*, l'ischion, et *kélé*, hernie. Hernie ischiatique formée par une anse intestinale.

ENTÉROLOGIE. s. f. En lat. *enterologia*, du grec *éntéron*, intestin, et *logos*, discours. Traité des intestins.

ENTÉROMPHALE. Voy. Hernie.

ENTÉRORAPHIE. s. f. En lat. *enteroraphe*; du grec *éntéron*, intestin, et *raphé*, suture, couture; suture des intestins. Opération pratiquée pour maintenir en contact les lèvres d'une plaie faite à l'intestin.

ENTÉRORRHAGIE. s. f. Du grec *éntéron*, intestin, et *réin*, couler. Ecoulement de sang par les intestins. Voy. Dyssenterie.

ENTÉROSARCOCÈLE. Voy. Hernie et Sarcocèle.

ENTÉROSCHÉOCÈLE. s. f. En lat. *enteroscheocele*, du grec *éntéron*, intestin, *oschéon*, scrotum, et *kélé*, hernie. Hernie scrotale formée par l'intestin seul.

s'ENTERRER. v. On le dit d'un cheval, lorsque, pour chercher un point d'appui sur la main du cavalier, il baisse la tête et s'abandonne sur les épaules en maniant trop près de terre.

ENTIER. adj. Cheval qui n'a pas été châtré. *Cheval entier*, par opposition à *hongre*. En lat. *equus castratus*, *exsectus*.

ENTIER. adj. (Man.) On le dit d'un cheval qui refuse de tourner d'un côté, le plus souvent par ignorance ou par manque de souplesse, plutôt que par malice. Pour vaincre le manque de souplesse, il suffit de plier l'encolure des deux côtés, de maintenir le cheval en ligne droite à l'allure du pas, et de ne commencer à le tourner du côté difficile que lorsqu'il sera léger à la main. Il est des chevaux qui deviennent *entiers à une main*, quoiqu'ils aient paru d'abord souples et obéissants, parce qu'on aura voulu trop tôt les assujettir et les faire passer trop promptement d'une main à l'autre. Le moindre accident survenu à l'organe de la vision ou à quelque autre partie importante du corps, peut également rendre un cheval *entier à une main*, et même *rétif*. Ces deux défauts diffèrent en ce que le cheval rétif ne veut point tourner par malice, quoiqu'il sache le faire, tandis que le cheval entier à l'une ou à l'autre main ne tourne point soit par raideur, soit par ignorance.

ENTIER A MAIN DROITE. Voy. Main.

ENTIER A MAIN GAUCHE. Voy. Main.

ENTIER A UNE MAIN. Voy. Main.

ENTIER AUX DEUX MAINS. Voy. MAIN.

ENTORSE. s. f. En lat. *distorsio*; en grec *diastrémma*. MÉMARCHURE, ALLONGE, DÉTORSE, DÉTORSION. Noms donnés aux extensions, aux tiraillements plus ou moins considérables survenus aux ligaments et aux autres tissus qui affermissent les articulations. L'*entorse* précède et accompagne souvent les luxations; mais, dans un grand nombre de cas, cette complication n'a pas lieu. Tous les mouvements brusques, violents des articulations, peuvent occasionner des entorses. Elles se reconnaissent d'abord à une douleur vive et subite, à laquelle succèdent le gonflement, l'irritation et les phénomènes de celle-ci. Les articulations des membres sont, plus que les autres, sujettes aux entorses, dont la gravité est quelquefois si grande, qu'elle rend impossibles les mouvements de l'articulation lésée.

L'*entorse du boulet*, qu'on nomme aussi *effort du boulet*, ou simplement *entorse*, *détorse*, *mémarchure*, est la plus commune. Voici les caractères de cette lésion : le boulet est douloureux, gonflé et chaud; l'exploration de la main en rend la douleur plus intense, surtout quand on cherche à mettre en mouvement l'articulation. La mémarchure est ordinairement la suite d'une chute, d'un faux pas, d'une glissade, des efforts que l'animal aurait faits pour dégager son pied enfoncé dans un bourbier, dans une ornière, pris entre deux pavés,

ou retenu par des liens quelconques. Le mal est parfois si grand qu'il se complique de luxation, et même de fracture. L'entorse du boulet est en général une affection grave, de longue durée, passant promptement de l'état aigu à l'état chronique. Son début est marqué par plus ou moins de douleur, qui s'augmente dans l'espace d'une heure au plus par le développement de l'inflammation, dont les degrés varient en raison de la gravité de l'accident, de la sensibilité et de l'irritabilité de l'animal. L'engorgement revient ensuite, et alors il est souvent impossible de découvrir le véritable siége du mal. Si la douleur et l'inflammation vont en croissant, on a à craindre la suppuration de la partie malade ; il peut arriver que des abcès dégénèrent en ulcères rebelles, que les ligaments soient rongés, les cartilages et les os cariés, et que la fièvre lente et le marasme, qui en sont nécessairement la suite, amènent la mort. L'entorse du boulet étant légère, et si on ne perd pas de temps pour la combattre, on emploie avec succès l'immersion de la partie dans l'eau froide où l'on fait dissoudre de la glace, du nitre ou de l'extrait de saturne, afin de la rendre encore plus froide, immersion qui doit se prolonger pendant plusieurs heures consécutives. Après ce bain, on entoure l'articulation d'un bandage contentif imbibé du même liquide ou chargé de quelques astringents, tels que la suie de cheminée détrempée dans du vinaigre et humectée presque sans relâche. Cet état exige un repos absolu. Dans le but d'opérer une diversion salutaire et de prévenir l'engorgement, on pratique la saignée à la *saphène* pour les extrémités postérieures, et aux *ars* pour celles antérieures. La guérison ayant eu lieu, il faut donner aux parties affaiblies le temps de se fortifier avant de faire exercer l'animal. Dans les cas graves, lorsque l'inflammation et l'engorgement sont établis, on a recours à des saignées abondantes, générales ou locales; les scarifications au boulet peuvent remplacer les sangsues ; on applique ensuite des cataplasmes émollients très-chauds, et, si l'animal ne s'y refuse pas, on lui fait prendre des pédiluves d'eau chaude. La douleur devenant plus intense, les calmants sont indiqués ; l'application des cataplasmes émollients est précédée d'une onction d'onguent populéum. Ce n'est qu'après avoir dissipé la douleur et l'inflammation qu'on emploie les résolutifs, tels que l'alcool camphré, le vin aromatique, les huiles douces avec de l'ammoniaque, ou des parties égales d'huile essentielle de lavande et de styrax liquide, les cataplasmes de sommités de lavande, d'hysope ou autres plantes douées des mêmes qualités, que l'on fait cuire dans du vin aromatique et l'alcool. Il peut arriver que ces substances résolutives réveillent l'inflammation jusqu'alors assoupie. Dans ce cas, on revient aux émollients jusqu'à ce que l'inflammation soit de nouveau vaincue. Son passage à l'état suppuratif exige que l'on donne immédiatement issue au pus, en ayant soin de défendre autant que possible la plaie du contact de l'air. L'ouverture de l'abcès ayant eu lieu, on fait usage de pédiluves et de cataplasmes émollients ; s'il n'y a pas de douleur, et si la tuméfaction est diminuée, on applique sur les ulcères des plumasseaux imbibés de substances spiritueuses, et recouverts de cataplasmes résolutifs. Si la synovie qui s'écoule est de bonne nature, on applique sur l'ouverture articulaire des plumasseaux imbibés d'acétate de plomb, ou des pâtes aloétiques camphrées. Mais lorsque les choses en sont à ce point, l'ankylose se forme, et il devient impossible d'en triompher, même par le feu. Quand l'entorse du boulet tend à devenir chronique, on a recours aux frictions irritantes, ou mieux encore aux sinapismes, aux cataplasmes de ciguë, souvent imbibés de décoctions de la même plante, aux vésicatoires volants, et au plus héroïque de tous les remèdes, le feu.

Une autre *entorse* est celle qu'on appelle *effort de hanche*, *effort de cuisse*, et vulgairement *allonge*. Il ne paraît pas que cette affection ait été bien déterminée jusqu'à ce jour, car quelques-uns lui donnent pour siége des muscles, d'autres l'articulation de la cuisse avec la croupe. Cette entorse est accompagnée de claudication et de douleur dans la région supérieure du membre, ce qui fait qu'en soumettant l'animal à des tiraillements de la partie lésée, il s'y refuse ; il évite aussi, autant qu'il peut, les secousses que lui occasionneraient le trot, et même le pas ; il porte le pied en dehors et fléchit à peine les articulations inférieures. L'exploration de cette maladie se fait particulièrement en levant le membre, en appuyant une main sur la hanche en même temps que le canon est tenu par l'autre, et en faisant exécuter à ce même membre des

mouvements en tous sens, par lesquels on détermine une augmentation de la douleur. L'effort de hanche provient des mêmes causes que les autres entorses; il n'a pas toujours la même gravité, mais dans certains cas il est incurable. Le traitement consiste dans le repos le plus parfait, les lotions émollientes, les topiques résolutifs, les saignées, et, après la cessation de l'inflammation, les fortifiants. Lorsque l'affection devient chronique, la claudication seule est apparente. Dans ce cas, on doit s'occuper de réveiller l'inflammation, ce que l'on obtient par des frictions irritantes, des vésicatoires volants, le séton et, de préférence, le séton anglais, que l'on place près de l'articulation; enfin, le feu. Mais ces moyens ne réussissent pas toujours.

L'*entorse du jarret* s'annonce par les mêmes symptômes, suit la même marche, donne lieu aux mêmes terminaisons, et réclame les mêmes remèdes que l'entorse du boulet. Infiniment plus rare que celle-ci, elle se montre cependant plus rebelle. On l'observe plus communément dans les étalons et dans les chevaux de trait. Pour les suites et le traitement de cette entorse, nous renvoyons à ce qui précède.

L'*entorse de l'articulation du fémur avec le tibia* (*grasset*) n'offre rien de bien important à remarquer. On l'appelle *effort de grasset*.

On appelle ordinairement *effort de reins, tour de reins*, l'entorse des articulations de la région lombaire, et la distension des muscles environnants. Les chevaux dont le corps est long, les reins bas, et qui sont ensellés, sont plus que les autres exposés à cet accident, auquel donnent lieu les écarts, les glissades, les chutes, les trop fortes charges, etc. La douleur, la tuméfaction locales, et d'autres caractères propres de l'irritation et de l'inflammation accompagnent l'entorse lombaire. Les signes qui la font reconnaître sont les suivants : l'animal marche difficilement, lève peu les pieds de derrière, ne fléchit presque pas les jarrets, et tient les membres écartés; si l'entorse est considérable, l'animal ne peut pas reculer; à peine peut-il faire quelques pas en avant; il traîne ses membres postérieurs ainsi que sa croupe et ne peut pas tourner. L'entorse lombaire est toujours une affection grave, et sa guérison est le plus souvent douteuse. Quand la lésion se complique de fracture, surtout de fracture ancienne, elle est incurable. Dans tous les cas, les efforts lombaires, même après leur guérison, laissent de longues traces sur les chevaux qui en ont été atteints. Les moyens curatifs sont ceux indiqués pour les entorses précédentes.

Pour l'entorse *scapulo-humérale*, Voy. Écart.

ENTORSE DE L'ARTICULATION DU FÉMUR AVEC LE TIBIA. Voy. Entorse.

ENTORSE DU BOULET. Voy. Entorse.

ENTORSE DU JARRET. Voy. Entorse.

ENTORSE SCAPULO-HUMÉRALE. Voy. Écart.

ENTOZOAIRES. s. m. p. Du grec *énton*, au dedans, et *zôon*, animal, ou *zôé*, vie. Vers qui vivent dans l'intérieur du corps des animaux. Voy. Vers.

ENTRAILLES. s. f. pl. Viscères abdominaux.

ENTRAINÉ, ÉE. adj. Se dit du cheval préparé pour la course, la chasse, etc. *Cheval entraîné, jument entraînée*. Voy. Entrainement.

ENTRAINEMENT. s. m. Ce mot a, d'abord, signifié *préparation à la course*, ou régime particulier auquel on soumet les chevaux destinés à courir, et au moyen duquel on se propose de développer au plus haut degré dans ces animaux l'énergie musculaire, tout en réduisant autant que possible le volume du corps. Ensuite on en a étendu l'acception à la préparation des chevaux de chasse, et enfin de tous les chevaux dont on veut obtenir un travail pénible et soutenu à des allures rapides et prolongées. Le but de l'*entraînement* est donc d'habituer progressivement le cheval à des exercices qui le mettent en haleine et en état de rendre les services qu'on attend de lui, soit sur l'hippodrome, soit à la chasse, soit sur la route. Le livre de M. de Montendre, intitulé *Institutions hippiques*, livre qui renferme de nombreux et utiles renseignements, entre dans de longs détails sur la matière. L'auteur a puisé ces détails en Angleterre, où l'usage d'entraîner les chevaux d'après les règles que nous allons faire connaître, a pris origine et des proportions vraiment extraordinaires. M. de Montendre commence par dire que cette partie de l'éducation du cheval de pur sang est, en Angleterre même, l'objet de violentes attaques; puis il ajoute : « L'entraînement, suivant qu'il est plus ou moins fort, plus ou moins bien dirigé, peut avoir de bons résultats

ou des suites très-fâcheuses. Entre les mains d'un homme ignorant, sans expérience, sans douceur, sans patience, cette préparation peut détruire en peu de temps les qualités natives du cheval et le rendre impropre à toute espèce de service! En de bonnes mains, l'entraînement aidera au développement de ces mêmes qualités, il hâtera la croissance, il augmentera la vitesse et la vigueur; mais, je le répète, s'il peut produire de tels effets lorsqu'il est bien dirigé, ses résultats sont déplorables lorsqu'il l'est mal!... Les courses des poulains de deux ans sont une des grandes causes de la ruine de milliers de chevaux en Angleterre... Exercez vos poulains à deux ans, habituez-les à l'homme, montrez-leur ce que vous attendez d'eux plus tard, commencez leur dressage; mais, croyez-moi, ne les entraînez qu'à deux ans et demi pour les faire courir à trois. Souvenez-vous que les plus grands coureurs, que les meilleurs étalons de l'Angleterre n'ont couru qu'à cinq et six ans. » M. de Montendre s'occupe ensuite du but et des effets de l'entraînement des chevaux de course et de chasse. Voici comment il s'exprime : « L'un des grands obstacles qui s'opposent à la rapidité de la course du cheval, c'est le peu de liberté des voies respiratoires, souvent obstruées par une graisse surabondante. D'un autre côté, les tendons, les muscles, ne peuvent jouer et fonctionner aussi facilement, et leur force doit être beaucoup moindre, s'ils sont recouverts ou entourés de chairs graisseuses et molles. Il est donc indispensable de dégager toutes ces parties si essentielles, et de leur donner les moyens de fonctionner aussi librement et aussi complétement que possible. Tel est le but de l'entraînement. » Et plus loin il ajoute : « Une préparation sage et bien combinée... aura non-seulement le résultat qu'on en attend sous le rapport de la vitesse et de la persistance dans les courses et dans les chasses à courre, mais encore elle contribuera à développer plus promptement et plus complétement la taille, les formes et toutes les qualités de l'animal sur lequel elle sera bien appliquée et continuée dans des limites raisonnables. » Quant aux moyens employés par la plupart des *entraîneurs*, et que l'on considère assez généralement chez nous comme empiriques et dangereux, M. de Montendre ne nie pas les inconvénients et les suites fâcheuses qui en résultent souvent, mais il pense qu'on les a beaucoup exagérés. A l'égard des purgations en particulier, il déclare qu'elles ne constituent pas la partie essentielle de l'entraînement, et qu'on pourrait les supprimer, du moins en grande partie. Quoique la pratique d'entraîner les chevaux rencontre chez les hippiatres français moins de partisans que de contradicteurs, nous croyons devoir reproduire un petit traité sur l'entraînement, publié en Angleterre par Furvill, médecin vétérinaire, et traduit par l'auteur des *Institutions hippiques*. En le traduisant, celui-ci a opéré des modifications, en faisant un choix, en élaguant ce qui lui a paru inutile ou impraticable, eu égard à la généralité des éleveurs. Nous sommes loin de considérer ce travail comme étant toujours à la hauteur de la science; mais nous le donnons sans presque y toucher; il nous a semblé qu'il fallait lui conserver son caractère original; et, dans cet état, il pourra offrir une idée de cet art minutieux qu'apportent les Anglais dans tout ce qui concerne leurs chevaux.

Des terrains d'entraînement. « Le terrain que l'on destine aux exercices des chevaux en entraînement, doit être assez vaste pour que l'on puisse facilement varier de piste pour certains chevaux auxquels ce changement est nécessaire. D'ailleurs, plus l'emplacement que l'on a consacré à ces exercices a d'étendue, mieux l'on peut passer d'une partie qui commence à se détériorer à une autre qui ne l'est pas : je dirai, à cet égard, que l'on ne saurait quitter assez vite le sol qui présenterait quelques dégradations, et qu'il faut mettre le plus grand soin à maintenir le terrain parfaitement uni et entièrement libre de toute espèce de trou ou de butte. Si l'on ne prenait ces précautions, les sols glaiseux, dans les temps humides, présenteraient de nombreux inconvénients; les chevaux seraient obligés d'y employer des allures élevées qui leur feraient nécessairement perdre beaucoup de temps. Je recommanderai donc de faire souvent passer le rouleau sur le terrain qui a beaucoup fatigué, afin de le rendre aussi uni que possible Un sol dur a sans doute des inconvénients; mais mon expérience et mes observations personnelles m'ont prouvé que c'est moins la dureté du terrain qui ruine les extrémités des chevaux, que les inégalités que peut présenter sa surface. C'est ainsi qu'un cheval doué d'une forte constitution, conduit à l'exercice chargé de couvertures et

monté peut-être par un assez lourd garçon, et qu'aura déjà fatigué le long trajet qu'on lui aura fait parcourir pour entrer en *suée*; que ce cheval, dis-je, posant son pied sur un défaut de terrain, portera inévitablement la plus grande partie de son poids précisément sur le tendon principal ou sur les muscles des jointures de cette jambe qui, par suite, éprouvera une lésion assez grande pour mettre l'animal hors d'état de supporter l'entraînement dont il aurait eu besoin pour entrer en lice avec avantage. Il n'est personne ayant quelque expérience des chevaux de course, qui ne sache qu'assez souvent ces animaux s'abattent sur leur devant. Une seule fois j'ai vu une bonne jument manquer à l'exercice des deux jambes de derrière à la fois, et cela de telle sorte, qu'on dut la retirer pour toujours de l'hippodrome. Parfois, aussi, il arrive à un cheval de se casser une jambe : témoin de deux ou trois exemples de ce genre, je crois devoir faire connaître à mes lecteurs la cause de l'un de ces accidents, et les circonstances qui l'accompagnèrent. Les chevaux venaient d'être lancés; ils n'avaient pas fait deux cents toises, que l'un d'eux tombe et se casse la jambe. La piste était cependant en bon état, et on ne savait à quoi attribuer ce malheur, lorsqu'en examinant avec attention l'endroit où le cheval s'était abattu, l'on aperçut une taupinière sur laquelle le pied de l'animal avait précisément porté. Dans les mois où règne une grande sécheresse, les terrains durs ont cet inconvénient, que les chevaux d'une forte constitution étant ordinairement assujettis à des travaux plus pénibles que les autres, leurs pieds sont très-sujets à s'échauffer; ces parties y acquièrent, en outre, en suivant la différence de durée et d'allures auxquelles on les oblige pour faire leurs suées et leurs galops, une sensibilité qui souvent met l'entraîneur dans l'impossibilité d'imposer à ces animaux la distance et l'allure qui leur seraient nécessaires pour pouvoir se présenter avec avantage au jour de leurs engagements. Aussi ne reste-t-il presque toujours à leurs propriétaires qu'à les retirer alors de l'entraînement et à les vendre le plus avantageusement possible; car, dès que le mal est arrivé à un certain degré, un cheval de cette espèce n'est plus guère propre qu'à des ouvrages qui n'exigent ni vitesse ni grands efforts. Dans le choix d'un terrain propre aux divers exercices des chevaux de course, il faut avoir égard au genre d'exercice que l'on veut imposer à ces animaux, comme aussi à l'espèce à laquelle appartient chacun des chevaux qui doivent le parcourir, soit au pas, soit au galop, soit en suée. L'exercice au pas, en usage surtout pendant l'hiver, est très-convenable dans cette saison; on peut le faire sur le terrain ordinaire, s'il se trouve abrité contre les vents du nord; mais si un froid rigoureux rendait le sol par trop dur pendant un long espace de temps, il faudrait alors répandre du fumier long, soit dans la cour, si elle est assez spacieuse, soit sur tout autre point qui se trouverait à proximité des écuries, et cela, dans un espace assez étendu pour pouvoir y promener les chevaux qui auraient un besoin absolu d'exercice. Le terrain destiné à l'entraînement des chevaux de course ne doit présenter ni montées, ni descentes trop brusques, ni trop rapides; il faut qu'il soit uni dans les quatre ou cinq premières toises; mais il est convenable qu'il présente ensuite une colline d'une pente assez douce. Les distances que doivent parcourir les chevaux de course dans leurs galops varient suivant les circonstances. Je conseille toutefois d'adopter pour cet exercice les quatre divisions suivantes : un demi-mille, trois quarts de mille, un mille et un quart, et un mille et demi. Cependant, comme il n'existe que très-peu de chevaux assez délicats pour ne pouvoir parcourir que la première de ces distances; que, d'un autre côté, il en est peu d'assez vigoureux pour avoir besoin de la dernière, trois quarts de mille et un mille un quart sont encore les distances le plus en usage. Les chevaux qui, préparés dès le printemps, ont ensuite reçu des médecines nécessaires pour débarrasser leurs membres des fatigues qu'ils ont essuyées par suite de ces exercices et pour se maintenir dans un état convenable; ceux-là, dis-je, lorsque leur préparation a été faite d'une manière judicieuse, conforme à leur constitution et en rapport avec leurs époques d'engagement, ont beaucoup moins besoin que d'autres d'être assujettis à des exercices soutenus pendant l'époque de l'année où les chaleurs rendent le sol extrêmement dur. Je dois dire toutefois qu'il est un petit nombre de chevaux doués d'une forte charpente et d'une vigoureuse constitution, et travaillant habituellement beaucoup (tels que ceux qui ont besoin de trois suées en quinze jours), qui font excep-

tion; ainsi, quelles que soient les précautions prises pour les préparer dès le commencement de l'hiver, il ne sera guère possible de diminuer l'exercice de ces chevaux, après leur médecine, comme je l'ai conseillé pour ceux dont je viens de parler; ainsi encore, ils ne pourront pas, dans leurs suées, être vêtus aussi légèrement et faire leur travail dans une allure aussi modérée que ceux dont le tempérament est plus délicat. Mais c'est alors qu'un terrain dur fait naître dans les pieds d'un grand nombre de chevaux des inflammations et une irritation fébrile, qui souvent acquièrent une telle gravité, que ces animaux finissent par être ce qu'on appelle *pris dans les épaules*. Cette maladie, en effet, ne se voit, par exemple, que rarement chez les chevaux de charrette, bien que cependant ces animaux ne cessent de travailler sur des routes pavées. Il est vrai que les pieds d'un grand nombre de chevaux anglais sont si bons et si bien conformés, que ces parties n'ont besoin que de fort peu de soins, et qu'elles ne sont que très-rarement affectées, soit par le pavé, soit par le sol le plus dur. J'ai souvent remarqué que, lorsque les chevaux de course sont doués de pieds de cette espèce, plus le terrain sur lequel ils s'exercent est dur, plus ils paraissent s'y complaire; peut-être est-ce chez moi une illusion; mais toujours est-il qu'il m'a souvent semblé que les chevaux de course de l'espèce de ceux dont je viens de parler aimaient à entendre résonner leurs pas sur le sol qu'ils parcouraient, et que toujours aussi ces animaux me paraissaient supérieurs à ceux chez lesquels cette singulière disposition se trouvait ne pas exister. »

Des grooms et des garçons de chevaux de course. « Bien qu'il y ait beaucoup de personnes qui se plaignent du peu d'instruction que l'on trouve, en général, chez les grooms et les garçons attachés aux chevaux de course, cependant, je suis loin de croire que, pour mettre un cheval en bonne condition, il faille que ceux qui en sont chargés aient cultivé leur esprit. J'ai connu d'excellents grooms d'entraînement qui ne savaient ni lire ni écrire, et qui, malgré cette ignorance, n'en possédaient pas moins une excellente pratique pour la préparation et le pansement de leurs chevaux... Avant de parler d'un groom d'entraînement, je crois devoir m'arrêter d'abord sur les qualités qu'il faut rechercher en lui; car, s'il est d'une extrême importance pour un propriétaire que l'homme auquel il confie ses chevaux de course possède toutes les connaissances nécessaires pour les bien préparer, il n'est pas moins essentiel que ce dernier sache aussi comment prévenir les accidents que l'on peut avoir à craindre, et qu'il connaisse la manière dont chaque cheval doit être monté en course, d'après la différence de tempérament et de constitution que chacun de ces animaux peut présenter. C'est pour mettre les propriétaires de chevaux à même de juger jusqu'à quel point l'homme qu'ils veulent prendre est susceptible de mener à bien une entreprise de ce genre, que je vais dire ici quels sont les progrès qui doivent successivement marquer la carrière du garçon qui se destine à la préparation des chevaux de course, et cela, dès son entrée dans les écuries, entrée qui doit avoir lieu, s'il veut devenir bon groom, lorsqu'il n'a encore que douze ou quatorze ans. Les hommes qui entraînent les chevaux de course étant très-souvent aussi ceux qui les montent, il est évident que moins ils auront de poids, moins ils auront besoin de se soumettre à ces abstinences et à ces suées qui sont nécessaires à ceux qui veulent s'alléger, et que plus alors ils seront vigoureux en selle, circonstance importante, surtout pour ceux qui doivent monter des chevaux forts, ou des chevaux d'une grande vigueur. Les longues courses, surtout, non-seulement exigent dans un jockey une forte constitution, mais elles demandent encore qu'il soit dans un état de santé parfait; car si ce jockey ne doit sa légèreté qu'à des moyens artificiels, il peut arriver qu'il n'ait plus la force et l'énergie nécessaire pour aider et soutenir convenablement son cheval dans sa course; aussi ne faut-il, autant que possible, choisir pour jockey ou pour garçon d'écurie que des individus de petite taille et issus de parents aussi de stature petite, mais doués cependant d'une forte et bonne constitution. L'instant des exercices est le moment le plus convenable pour enseigner aux garçons des chevaux de course la manière de monter ces animaux; c'est alors que le groom doit donner ses ordres, qu'il lui faut indiquer aux garçons comment chacun d'eux doit manier le cheval qui lui est confié, soit dans le pas, soit dans le galop, et, qu'il doit fixer leur allure, suivant les différents terrains désignés pour l'exercice de chacun d'eux. Je

suppose plusieurs chevaux montés chacun par un garçon, et prêts à partir. Le groom doit alors examiner si chacun de ces derniers a ses étriers à leur point, ce dont il pourra facilement s'assurer en les faisant se dresser sur cette partie de l'équipement, et en leur faisant pencher le corps en avant, de manière à ce que, leur culotte étant peu tendue, ils touchent légèrement le pommeau de la selle : la longueur que déterminera cette position momentanée sera celle convenable; mais elle pourra toutefois être modifiée selon la convenance du cavalier, qui aura acquis assez d'expérience pour se pouvoir confier à ses propres lumières. Les rênes seront nouées à une longueur suffisante pour faire trouver au cavalier un point d'appui assez solide pour soutenir, en cas de besoin, la tête de son cheval. Sa position devra être droite; il devra être bien assis dans la selle; ses genoux et le gras de ses jambes devront être bien serrés contre les panneaux, ses talons tournés en dedans autant que le permettra la pose de ces deux parties de la jambe; et s'il place ses pieds, comme il le doit encore, plutôt en avant qu'en arrière, il trouvera dans ses étriers un bon et solide appui. Il lui faut tenir en outre ses mains constamment basses, surtout lorsque le cheval galope, et toujours placées des deux côtés du garrot; ainsi posées, il trouve en elles un appui contre les tentatives de secousses que peut faire le cheval; il ne doit leur faire quitter cette position que lorsqu'il est au pas, ou lorsque, s'apercevant que son cheval cherche à lui gagner la main au galop, il lui donne de la liberté, et veut ensuite le retenir. En agissant ainsi, un garçon entretient la sensibilité de la bouche de son cheval, il se met à même de le maintenir pendant son galop, ainsi que de l'arrêter court au but. L'homme auquel on expliquerait tous ces détails avec clarté, et qui deux fois par jour monterait des chevaux de course à l'exercice, ne tarderait pas à apprendre la manière de traiter un cheval doué d'un bon caractère. Ces connaissances une fois acquises, un garçon pourra facilement être chargé non-seulement d'un cheval plus difficile à monter, et sans doute aussi à panser, mais encore de l'un de ces chevaux qui, doués d'un tempérament vigoureux, sont toujours disposés à se tourmenter et à sauter dès qu'ils sont dehors et qu'ils cessent d'être assujettis à un travail très-fatigant. Plus que jamais alors il faut que le cavalier soit solide et ferme en selle, et qu'il sache bien soutenir la tête de son cheval, s'il ne veut pas que ce dernier se débarrasse de lui; car, dès que ces chevaux chez lesquels on remarque cette impatience de caractère voient d'autres chevaux devant eux, ils cherchent aussitôt à partir, et souvent ruent avant même de prendre le galop. Le garçon qui les monte doit donc mettre l'attention la plus grande à ne jamais perdre son équilibre, ou bien à le ressaisir très-promptement si quelque accident venait à le lui faire perdre. Le garçon qui est parvenu à remplir convenablement une partie des devoirs qui lui sont imposés hors de l'écurie, doit aussitôt chercher à apprendre ceux non moins essentiels que réclame l'intérieur de ces demeures chevalines; l'enseignement de ces derniers fera l'objet d'un autre chapitre. »

De la nourriture des chevaux pendant l'entraînement. « L'espèce de foin la plus convenable pour les chevaux que l'on entraîne est celle venue sur les prairies élevées. Quand ce foin est bien rentré, non-seulement il conserve en grande partie sa couleur naturelle, mais on trouve encore en lui cette odeur agréable et cette douceur qui caractérisent les fourrages bien venus et d'une qualité parfaite. On doit, autant qu'on le peut, n'en faire usage qu'une année après qu'il a été récolté. Je dirai à ce sujet qu'il ne faut jamais donner aux chevaux gourmands, soit du foin nouveau ou du foin qui ait fermenté dans les meules, soit du trèfle en foin; car, nourris avec du foin nouveau, ces chevaux, qui sont assez généralement employés à de forts travaux, éprouvent de grands et fréquents relâchements, tandis que, soumis seulement à un léger travail, cet aliment provoque chez eux des sueurs d'une extrême abondance. Quant au foin qui s'est échauffé dans les meules, comme il est très-doux, et que par cela même il flatte leur goût, ces chevaux sont assez disposés à en manger de grandes quantités; il leur donne une soif très-vive, résultat qui doit suffire pour empêcher de le présenter aux chevaux en entraînement et que l'on soumet à un fort travail. Le trèfle en foin (*clover-huy*), bien venu et de bonne qualité, peut être donné à quelques chevaux légers et délicats pour varier leur nourriture; mais, je le répète, il faut se garder de le présenter aux chevaux gourmands et forts mangeurs, car il y aurait à craindre qu'ils ne s'en nourrissent

avec trop de voracité. L'avoine, comme le savent tous mes lecteurs, doit être le principal aliment du cheval, quels que soient l'espèce à laquelle il appartienne et les travaux auxquels on l'emploie. De tous les grains, c'est sans contredit le plus nutritif pour les chevaux, le plus convenable et le plus en harmonie avec leur constitution, quelles que soient d'ailleurs leur race et leur espèce. L'avoine donnée aux chevaux en entrainement doit être de première qualité; il la faut douce, lourde et cependant mince dans son enveloppe; on doit faire attention surtout à ce qu'elle soit bien vannée, afin qu'elle ne renferme aucun grain petit et léger, ou quelque corps étranger. En général, on devrait avoir soin de la faire bien nettoyer avant de la livrer à l'écurie, et se mettre à même de ne charger que le moins possible les palefreniers de cette opération. Les féveroles aussi sont très-nutritives; mais comme leur usage produit assez ordinairement un effet astringent et échauffant, on s'expose, en les donnant en trop grande abondance, à exciter une soif très-vive, et même constiper quelques chevaux. Elles ne conviennent nullement aux chevaux gourmands; ceux de ces derniers animaux qui sont en entrainement mangent par jour douze à quinze quarts anglais d'avoine. Cette quantité suffit parfaitement à leur constitution; cette nourriture leur est dès lors inutile; ce n'est que lorsqu'ils voyagent que l'on peut parfois en faire usage, car s'il arrivait qu'un groom, conduisant des chevaux, ne trouvât que de l'avoine et du foin mauvais, ou même médiocres, il pourrait alors donner des féveroles aux individus gros mangeurs comme à ceux qui ne le seraient pas, en ayant soin toutefois d'en proportionner la quantité à l'état de chacun de ces animaux. Les chevaux délicats et très-légers possèdent en général une bonne haleine; mais leur constitution est assez communément d'une extrême irritabilité; ils sont sujets à de fréquents relâchements, et lorsqu'ils sont effrayés, il arrive souvent que leurs déjections ne se composent que d'aliments non digérés. Comme on n'a point à craindre chez eux l'obstruction des entrailles, il est donc nécessaire de mêler les féveroles avec de l'avoine, et de leur donner ce mélange autant pour les nourrir que pour varier leurs aliments. On doit d'autant moins hésiter à leur présenter des féveroles en plus grande abondance qu'à d'autres chevaux, que leurs organes digestifs sont toujours convenablement disposés pour la macération de la petite quantité de nourriture dont leur estomac se trouve chargé à chaque repas. Aussi ne faut-il jamais empêcher cette espèce de chevaux de manger et de boire selon leur appétit, et faut-il les laisser se nourrir de tous les aliments qu'ils recherchent, pourvu toutefois qu'il n'y entre rien de malsain et qu'ils présentent quelques substances nutritives. Si cette liberté était cependant pour eux la source d'un embonpoint trop considérable, le groom qui en aurait soin ajouterait de temps en temps à leur exercice un galop additionnel, ou bien prolongerait ceux qu'il a l'habitude de leur donner; il les rendrait par là plus vigoureux, et les mettrait à même de parcourir avec plus d'aisance la carrière qu'ils auraient à fournir. Les chevaux qui mangent de dix à douze quarts d'avoine par jour, et qui boivent modérément, peuvent être nourris de temps en temps de féveroles mêlées avec leur avoine. Autant qu'on le peut, il faut que les féveroles dont on fait usage soient écossées et fendues; il ne faut pas non plus en donner en trop grande quantité, ni les donner seules; et, dans le mélange que l'on en fait avec l'avoine, on doit avoir soin de n'en mettre qu'un volume égal à celui que peuvent contenir les deux mains... On donne quelquefois aux chevaux délicats, pour les changer de nourriture et pour les exciter à manger, des pois secs et du froment; ces aliments peuvent, dans certains cas, être de quelque utilité. Cependant je ne voudrais certainement pas en prescrire l'usage aux chevaux qui mangeraient avec quelque appétit de l'avoine et des féveroles. Le *chaff*, comme on sait, est un mélange de portions à peu près égales de foin et de paille coupés court à l'aide d'une machine. On en fait généralement usage pour contraindre à broyer leur avoine certains chevaux qui, mangeant avec trop de voracité, avaleraient ce dernier grain entier. Le même motif le fait donner quelquefois aux chevaux de course, particulièrement pendant l'hiver; mais souvent alors on n'y mêle point de paille, si ce n'est pourtant en petite quantité. Le meilleur foin, lorsqu'il est transformé en *chaff*, et qu'on le donne en petite quantité avec de l'avoine aux chevaux légers et délicats, ne saurait être un mauvais aliment; loin de là, il présente un moyen efficace de les exciter à manger mieux. Le son est généralement employé

pour préparer les chevaux à prendre médecine. On le mélange alors avec de l'eau chaude comme barbotage, et on le laisse dans un seau couvert jusqu'à ce qu'il soit assez refroidi pour être présenté à l'animal. Cette nourriture est favorable, pendant l'hiver, aux chevaux qui sont resserrés par suite de la quantité de grain qu'ils ont mangée. Un mélange de portions égales de son et d'avoine, donné deux ou trois fois par semaine aux chevaux qui se reposent pendant l'hiver, est également très-efficace pour entretenir leur ventre dans une liberté convenable. Le repos dans lequel ils restent pendant cette saison dispose quelques individus forts mangeurs à acquérir une grande masse de chairs. On peut la leur laisser prendre jusqu'à un certain point; mais je suis loin pourtant de regarder cet excès de graisse comme un avantage; car, autant que j'ai pu l'observer, les chevaux trop gras sont toujours plus sujets que d'autres à des indispositions internes. Ceux de ces animaux que l'on voit disposés à acquérir des chairs trop volumineuses ont alors besoin non-seulement du mélange de son que j'ai indiqué plus haut, mais encore d'une médecine donnée seulement à demi-dose. Ce léger traitement les entretiendrait dans un état de rafraîchissement convenable, et suffirait pour les empêcher de devenir trop empâtés. Quelques grooms avaient autrefois l'habitude de faire un pain qu'ils composaient de la manière suivante : ils prenaient des féveroles, de la farine de blé et de la farine d'avoine en quantités égales; ils y ajoutaient des toniques de l'espèce de ceux dont on se sert pour les potions cordiales; ils mélangeaient tout cela avec des œufs et de la bière forte, puis en formaient un pain qu'ils faisaient cuire au four. Cette espèce de pain se donnait aux chevaux peu de temps avant la course. Ainsi, il fallait qu'il fût assez rassis pour qu'il pût être réduit en miettes et donné avec le grain. Cet aliment était très-pernicieux ; je crois qu'il est maintenant entièrement abandonné. Lorsqu'un cheval est une fois en entraînement, que ce soit pendant l'hiver ou pendant l'été, il ne doit plus quitter son écurie que lorsqu'il a terminé ses courses. Si, comme on le fait pour les chevaux de chasse, on le met au vert pendant trois ou quatre mois (ce qui, selon moi, est peu judicieux, car j'ai souvent remarqué que les animaux doués d'une forte charpente n'en sortent qu'avec des toux mauvaises et souvent incurables), nul doute, dis-je, qu'alors le cheval de course, dont les membres auraient été fatigués par le travail, n'en éprouve un bon effet; sa constitution, on ne saurait le nier, se rafraîchira par l'influence d'un air pur et par celle des herbes vertes, pourvu que la saison ne soit pas trop sèche et que les pâturages n'aient pas une trop grande étendue; ses pieds également éprouveront une grande amélioration par suite de l'action qu'exercera nécessairement sur eux un sol doux et uni; mais tous ces avantages ne me semblent nullement balancer le mal qui , d'un autre côté, en est souvent le résultat. L'on sait, en effet, que les chevaux de course qui ont le plus besoin d'être rafraîchis sont ceux que l'on croit doués d'une forte constitution ou que l'on a fatigués par de grands efforts, de longues routes ou des courses multipliées. Or, les chevaux de cette espèce étant généralement de gros mangeurs, non-seulement ils ne sont pas contents de l'herbe des pâturages où on les met, mais ils avalent encore une grande quantité de boue et d'autres corps étrangers qu'ils rencontrent épars sur le sol. Un cheval de ce genre, mis pendant trois ou quatre mois au pâturage, deviendra, au bout de ce temps, très-gras, mou et de pleine peau ; il n'en sortira que déraisonnablement épais et hors de forme; les muscles de son corps et les tendons de ses jambes deviendront relâchés par suite du manque de soin. Aussi sera-t-il dès lors presque impossible de faire revenir ce cheval à son état premier d'entraînement, et si l'on y arrive, n'y parviendra-t-on qu'avec une dépense de temps et de peine égale à celle qu'il avait fallu employer à l'époque où, encore poulain, il venait de quitter ses pâturages... Mettre au vert de tels chevaux et vouloir ensuite les entraîner de nouveau, c'est créer de grandes chances contre eux, car ces animaux, dès qu'ils sont en entraînement, ont alors besoin de travailler beaucoup pour se trouver en bonne haleine et pour recouvrer la netteté de muscles qui leur est nécessaire. Mais ce travail, continué régulièrement et pendant longtemps (ainsi qu'on le fait en Angleterre pour les chevaux destinés à disputer les prix des comtés), donne non-seulement à ces animaux beaucoup de raideur dans les membres, mais use encore leur constitution, et les rend tôt ou tard incapables de courir, comme on aurait pu l'espérer. Très-souvent,

il est vrai, il est nécessaire de rafraîchir les chevaux de course dans les intervalles qui peuvent séparer une lutte d'une autre; quelques entraîneurs ont alors l'habitude de recourir à une médecine; mais ce mode peut tout au plus leur servir à faire gagner du temps, son action n'étant que précaire et momentanée. Il en est un autre plus naturel et plus judicieux, sans contredit, lorsque l'on a la facilité de le mettre en usage; il consiste à donner à ces animaux, d'abord un repos convenable, et auquel on les force en les enfermant étroitement dans leurs écuries pendant dix, quinze jours et même trois semaines, suivant la prescription d'un entraîneur expérimenté, puis des aliments verts. Les aliments verts les plus convenables dans cette circonstance, pour es chevaux de course, sont la vesce, la luzerne et le trèfle donnés en vert. On doit semer ces herbes de manière à pouvoir en obtenir une suite de récoltes non interrompues et dans l'état le plus parfait, depuis le printemps jusqu'à l'automne. Il faut toujours les couper avant qu'elles fleurissent, et lorsqu'elles sont jeunes et pleines de sève; mais on ne doit pas les donner ou vieillies ou montées. A chaque repas, chaque palefrenier doit couper la quantité d'herbe dont son cheval a besoin; de cette manière, l'animal la reçoit toujours fraîche et jamais échauffée. Si l'on a soin, dans l'usage que l'on fait de ces aliments, de consulter avec attention la constitution de chaque cheval et la quantité d'herbe qu'elle peut supporter, nul doute que le résultat ne soit tel qu'on doit l'attendre. Je dirai à ce sujet que les chevaux qui se trouvent fatigués par un fort travail ou des courses fréquentes, ont besoin d'une quantité plus grande d'aliments verts, afin de faciliter autant que possible l'action de leurs entrailles et toutes leurs fonctions digestives. On doit commencer par leur donner l'herbe pure, c'est-à-dire sans mélange de foin. Bien que la purgation obtenue avec l'herbe produise d'aussi bons résultats que ceux qu'on aurait eus avec une forte médecine, l'emploi du premier purgatif est cependant loin d'offrir les mêmes dangers que l'usage du second. L'herbe, en effet, est la nourriture naturelle du cheval, et, tout en le purgeant doucement, elle provoque à un point extrême les déjections urinaires, ce qui n'arrive pas toujours lorsqu'on lui administre une médecine. Ce mode si simple de purgation réduit un peu la corpulence de ces animaux, lorsqu'il agit pendant un jour ou deux; mais en revanche il ne les affaiblit pas et ne leur fait point perdre l'appétit, comme on le voit souvent chez ceux que l'on purge avec de l'aloès. L'usage des herbes vertes n'exclut nullement celui des grains; on peut donner au cheval sa quantité habituelle de ce dernier aliment, pourvu toutefois que le groom se soit assuré que ses qualités astringentes et la quantité qu'en mangent surtout les chevaux gourmands ne neutralisent pas l'effet purgatif de l'herbe verte. Lorsque ce dernier cas se présente, il faut alors diminuer, pendant quelques jours, la quantité des grains donnés, et même, s'il le faut, en suspendre entièrement l'usage; car il est extrêmement important, pour la santé des chevaux gourmands, de pouvoir les amener à être purgés modérément par le seul moyen de l'herbe, excepté toutefois lorsqu'ils sont engagés dans une course prochaine. Les chevaux que l'on appelle chevaux de forte santé tiennent le milieu, sous le rapport de la constitution, entre les chevaux légers et les chevaux véritablement forts mangeurs. Comme ils ont moins besoin d'exercice que les autres pour être préparés à la course, ils ne sont pas aussi sujets que ceux-ci à fatiguer leurs membres ou leur constitution; cependant, si on abuse de leurs forces par des courses trop fréquentes, ils deviennent semblables à ceux dont j'ai parlé plus haut, et comme eux ont besoin d'être rafraîchis de la manière que j'ai déjà indiquée; je dois faire observer toutefois qu'ils n'ont que rarement besoin d'être purgés au même degré que les forts mangeurs, soit avec l'herbe, soit avec une médecine; aussi peut-on mêler alors du foin à l'herbe verte qu'on leur donne. Quant aux chevaux légers et délicats, comme ils ne sont pas en état de courir souvent, ils ne se trouvent que rarement fatigués dans leurs membres, et ne le sont pas davantage dans leur constitution. Cependant l'herbe verte, donnée de temps en temps à ces animaux, comme changement de nourriture, ne peut que leur être extrêmement avantageuse. Il en est de même pour différentes espèces de chevaux, pour qui elle forme un aliment aussi salubre que rafraîchissant, lorsqu'on la leur donne au printemps, en été ou en automne, et qu'elle est coupée jeune et pleine de sève; elle provoque alors la sécrétion des glandes, et renouvelle la masse entière du sang; son effet n'est

pas, en outre, de relâcher seulement l'animal, elle le purge complétement, et tel est enfin le résultat qu'on en obtient, que tous les membres du cheval se trouvent rafraîchis et reprennent leur forme première, et qu'elle remédie à la raideur de ses membres et à la fatigue que peut avoir soufferte sa constitution par suite de trop grands efforts. Un cheval rafraîchi de cette manière peut être regardé comme dans l'état le plus parfait, sous le rapport de la santé; je dirai plus loin comment on peut l'amener au degré de condition le plus désirable. » Comme il est impossible de faire usage de l'herbe verte pendant l'hiver, on peut parfaitement la remplacer par des carottes; cette nourriture excellente est à la fois rafraîchissante, nutritive et d'une digestion facile. Quand on les a lavées et coupées, on peut chaque jour donner les carottes aux chevaux, en les mêlant à leur ration de grains, dans une proportion convenable. Cette racine est favorable à la santé de tous les chevaux, quelle que soit leur espèce, surtout pendant l'hiver, saison où ils ne sont pas soumis à de forts exercices et où ils ne sont assujettis qu'à très-peu de travail. La bonne paille de blé est la paille la plus convenable pour la litière des chevaux de course.

Sur l'eau à donner aux chevaux en entraînement. « L'eau qui convient le plus aux chevaux est celle qui se trouve à la fois douce, fraîche, saine et pure, soit qu'on la tire des puits, soit qu'elle vienne des rivières et des réservoirs d'eau pluviale. Cependant, comme l'eau des puits est en général stagnante, il ne faut en faire usage que le moins possible, à moins qu'elle ne vienne d'un fonds argileux ou crayeux, parce qu'alors on ne doit pas craindre sa fermentation. L'eau de puits corrompue par un grand contact avec l'air extérieur ne devrait être présentée à aucun animal. L'eau n'a point pour seule propriété d'étancher la soif des chevaux, elle rafraîchit encore le sang, dilate les fluides, aide la digestion, et provoque les évacuations naturelles. Lorsque des chevaux gourmands sont en entraînement, il ne faut jamais leur donner à boire, soit immédiatement avant leur repas, soit immédiatement après; il en est autrement pour les chevaux d'une constitution délicate, et qui se nourrissent faiblement : on peut les faire boire chaque fois qu'ils en manifestent l'envie. La raison de cette différence est facile à sentir, puisque les chevaux dont nous avons parlé en premier lieu, mangeant une grande quantité d'aliments, il est certain que si on les fait boire aussitôt après, l'eau fera nécessairement gonfler le grain mangé, que l'estomac se distendra par suite, et que son action se trouvera conséquemment affaiblie, et la digestion retardée. De bons grooms d'entraînement se garderont aussi toujours de faire boire ces chevaux immédiatement avant ou après leur ouvrage. Lorsque le temps est humide, et que, par suite de cet état de l'atmosphère, le groom est obligé de faire boire ses chevaux à l'écurie, soit le matin, soit dans la soirée, il ne doit leur présenter l'eau qu'au moment où il se dispose à les panser, c'est-à-dire, une heure environ avant le repas. Les chevaux ne doivent pas boire non plus lorsqu'ils sont échauffés; il faut alors les promener pendant une heure et plus, si le temps le permet, jusqu'à ce qu'ils soient entièrement refroidis, et ne les emmener qu'ensuite à l'auge. Dans la plupart des établissements d'entraînement ou des écuries, on fait assez généralement usage de l'eau de source courante; quelle que soit d'ailleurs sa dureté ou sa douceur, cette eau est assurément une boisson très-convenable, pourvu toutefois que l'emploi n'en paraisse pas nuisible à la santé des chevaux, ce dont il est facile de s'apercevoir, lorsqu'après avoir bu ils paraissent frileux et tremblants, ou qu'ils éprouvent des tranchées. Pour neutraliser les effets pernicieux que peut produire cette dureté de l'eau, et pour la rendre plus douce, on doit la laisser pendant quelque temps dans l'auge de la cour, après y avoir mis soit de la terre glaise, soit de la craie, et ôter pendant le jour le couvercle qui peut la recouvrir ordinairement, afin de l'exposer à l'action du soleil. Si les chevaux sont retenus à l'écurie par une autre cause que par le mauvais temps ou par l'humidité, l'eau dont je viens de parler, que ce soit en hiver ou en été, ne doit jamais leur être donnée froide et sortant soit de la pompe, soit de la source : il faut qu'elle ait un peu séjourné dans l'auge, qu'après en avoir été retirée on y mêle de l'eau chaude, et qu'on ne la leur présente que dégourdie. Une écuelle en bois, munie d'un manche, pouvant contenir deux litres, tel est le vase qui convient le mieux pour puiser l'eau de la chaudière, de l'auge ou de la citerne, et la mettre ensuite dans les seaux. Si pendant les chaleurs de l'été l'eau a

été exposée au soleil ou gardée dans des seaux à l'écurie pendant plusieurs heures, il est inutile de la soumettre aux préparations que j'ai indiquées plus haut. Si pendant l'hiver l'on ne fait consister l'exercice des chevaux que dans une promenade au pas, l'on doit faire dégourdir l'eau qu'on leur destine, la tenir prête pour leur arrivée, et la leur présenter devant la porte de l'écurie. On doit, dans le courant de la journée, présenter souvent à boire aux chevaux gros mangeurs et aux chevaux légers et délicats, afin que les premiers boivent moins d'eau à la fois, et que les derniers en puissent boire plus qu'ils ne le feraient si on ne la leur présentait que rarement. Comme cette dernière espèce de chevaux a toujours les poumons sains et nets, on peut, pour les engager à boire, mêler à leur boisson une poignée de son ou de farine d'avoine. Les chevaux gros mangeurs, ainsi que je l'ai dit déjà, consommant beaucoup de nourriture, ont besoin conséquemment d'une grande quantité d'eau pour en faciliter la digestion; si donc ces chevaux ne recevaient de l'eau que deux fois par jour, ils en boiraient alors beaucoup trop à la fois. Il est une autre cause qui excite chez les chevaux une soif assez vive, ce sont les sueurs abondantes que font naître les efforts et les travaux que l'on exige d'un assez grand nombre d'entre eux, lorsqu'ils sont en entraînement. Le meilleur mode d'abreuver cette espèce de chevaux est donc de leur présenter de l'eau souvent et en petite quantité; si, même, un cheval gros mangeur était logé dans un *box*, on ferait bien de laisser un seau d'eau auprès de lui, excepté toutefois dans les instants qui précèdent ou qui suivent immédiatement les exercices ou les suées: ce serait un moyen facile de juger de la quantité d'eau qu'il aurait bue; mais il faudrait avoir soin, dans le cas où il aurait vidé son seau quelques moments avant de sortir pour l'exercice, de prolonger davantage l'exercice au pas, et de ne pas rendre trop rude son exercice au galop. Cette expérience ne doit cependant être tentée que dans les premiers degrés de l'entraînement. Les chevaux légers et délicats sont, presque sous tous les rapports, l'opposé de ceux dont nous venons de parler; ils mangent et boivent peu, et ne peuvent supporter que de faibles efforts; ils sont même si susceptibles, qu'ils n'ont que rarement besoin d'être mis en suée: quinze à vingt gorgées, trente au plus, telle est la quantité qu'un cheval de cette espèce boira pendant toute une journée. Une des choses auxquelles on doit faire le plus d'attention pour ces chevaux, c'est qu'ils ne soient pas effrayés. Dès que l'un d'eux s'épouvante pendant son exercice, ou que, par un manque de patience de la part de son groom, il est brusqué par ce dernier, il est probable alors qu'il ne boira pas en rentrant, et que, la tête levée en l'air, inquiet, on le verra regarder sans cesse autour de lui. Dès qu'un cheval de cette espèce arrive à l'écurie, on doit s'empresser de lui offrir un peu d'eau mélangée, ainsi que je l'ai indiqué plus haut, avec une poignée de son ou de farine d'avoine. S'il se refuse à la boire, on doit mettre le seau près de lui; nul doute alors que, tandis que le groom sera occupé à le panser, le cheval ne s'approche bientôt de lui-même pour boire; le groom doit bien se garder alors de paraître s'en apercevoir, il doit continuer son pansage, car s'il le suspendait, il est probable que le cheval s'arrêterait aussi et cesserait de boire, ce qui serait d'autant plus fâcheux, que beaucoup de ces faibles buveurs, dès que l'on parvient à les faire boire un peu plus, se nourrissent beaucoup mieux, ce qui, pour eux, est de la plus haute importance. Les chevaux de course, comme beaucoup d'autres, sont quelquefois affectés de rétention d'urine. Cette affection est généralement causée par le changement de nourriture ou d'eau. Les chevaux destinés aux besoins ordinaires de la vie domestique, ainsi que les chevaux de l'armée, lorsqu'ils sont rationnés en avoine qui, venue par mer, s'est échauffée en restant longtemps à bord des vaisseaux, ces chevaux, dis-je, sont fréquemment affectés de ce mal d'une manière subite et à un degré très-violent. Quelquefois aussi l'eau dure, ou certaines herbes qui se trouvent dans le foin, produisent le même effet. La première chose à faire alors est de couper le mal dans sa racine, en changeant soit le fourrage, soit l'eau; mais, comme cette cause n'existe pas toujours, et que le remède que je viens d'indiquer est alors insuffisant, on emploie assez généralement du limon que l'on mêle à l'eau de l'animal malade, dans une proportion assez grande pour rendre celle-ci assez fade pour lui causer des nausées. L'eau préparée de la sorte fait cesser ordinairement cette affection; la plupart des chevaux mala-

des ont d'abord la répugnance la plus grande à la boire; mais, en proie à une espèce de fièvre qui les altère beaucoup, ils ne tardent pas à vaincre le dégoût que leur donne la fadeur de cette boisson, et se déterminent à en étancher la soif qui les dévore. Si ce remède n'arrêtait pas promptement le mal, il serait sage alors d'appeler à son secours un bon vétérinaire... »

De la manière de vêtir les chevaux de course. « Les couvertures dont on fait usage sont d'espèces très-variées, et les motifs qui les font donner aux chevaux de course ne présentent pas une différence moins grande. Je dirai toutefois que leur emploi pendant l'entrainement a principalement pour but de débarrasser les chevaux d'une forte constitution de leurs chairs inutiles, sans nuire pour cela à leurs extrémités, but que l'on réussit en général à atteindre, lorsque ces vêtements sont convenablement appliqués à ceux de ces animaux que l'on soumet aux suées. Démontrer que les couvertures sont indispensables pendant l'entrainement sera pour moi chose facile. Je prendrai pour exemple un cheval doué d'une forte constitution, que l'on voudrait entraîner sans être vêtu. Pour le dégager de l'embonpoint qui lui est inutile, et pour donner à ses muscles la souplesse dont ils ont besoin, le groom, auquel l'emploi des vêtements serait interdit, se verrait alors obligé, non-seulement de lui donner de forts et fréquents galops, mais de les prolonger encore assez longtemps pour en obtenir une suée, c'est-à-dire qu'il devra faire un chemin au moins double de celui qu'il aurait parcouru en faisant usage de couvertures; encore ne faudra-t-il pas que les matinées soient froides, parce qu'alors, quelque violent que soit l'exercice qu'on lui impose, le cheval ne suera que fort peu et ne perdra presque rien de son poids. Cet inconvénient ne sera pas le seul auquel l'exposera l'absence des couvertures, car il est presque impossible que de pareilles allures souvent répétées, et d'aussi longues distances souvent franchies sur un sol souvent très-dur, ne fassent point naître dans les jambes ou dans les pieds du cheval des lésions assez graves pour obliger l'entraîneur d'interrompre la préparation; force serait alors d'administrer à l'animal de nombreuses médecines, qui le rendraient sans doute plus léger, mais dont l'emploi trop répété ne laisserait cependant pas d'affaiblir en même temps sa constitution. On le voit donc, ce serait se tromper que d'espérer pouvoir préparer avec succès un cheval d'une forte constitution sans faire usage des vêtements nécessaires. Cependant il existe quelques individus légers et délicats que l'on peut entraîner sans employer ni médecines ni couvertures; ce sont ceux que, malgré leur légèreté, l'on sait posséder beaucoup de vitesse, et qui ne sont engagés que pour de courtes distances. De tous les vêtements dont on a l'habitude de se servir pour les chevaux de course, les plus convenables, sans contredit, sont ceux qui sont faits en serge ou en drap très-léger. L'étoffe ordinairement en usage pour les chevaux de maître, soit de selle, soit de chasse, est beaucoup trop épaisse et beaucoup trop lourde; les vêtements qui en sont faits ne sont jamais longtemps employés sans que la sueur dont ils sont nécessairement imbibés les rende raides et durs; aussi arriverait-il qu'appliqués dans cet état et sans être souvent lavés, sur le poil même du cheval de course, ils ne tarderaient pas, dans un exercice un peu énergique, à enlever bien vite un poil aussi fin que l'est celui de ces animaux. Les vêtements de ceux-ci doivent être à la fois légers et doux, et lorsqu'on a besoin de donner à un cheval de cette espèce des degrés de chaleur plus ou moins élevés, il faut se borner à augmenter proportionnellement le nombre de ces couvertures. Toutes les parties qui composent le vêtement des chevaux de course peuvent être faites comme le sont celles qui servent aux autres chevaux; seulement il serait bon de substituer au cuir dont on se sert ordinairement pour les attacher, une matière moins raide et moins dure. Si l'on ne pouvait cependant employer autre chose, je conseillerais alors de se servir du cuir dont on fait les selles. Quant aux pièces qui touchent le poil, il faut qu'elles soient en flanelle blanche ou en toute autre étoffe de cette espèce. On aura soin aussi de faire quelques camails sans oreilles, parce que, lorsqu'on en emploie plusieurs à la fois, le dernier seul doit s'en trouver garni. La serge blanche doit être préférée pour les vêtements d'été, les étoffes épaisses étant alors trop chaudes; des garnitures de calicot sont également d'un usage très-convenable pendant les mois de juillet et d'août, surtout lors des exercices du soir; elles sont particulièrement utiles aux chevaux

gers et ardents; on peut encore en faire usage pour couvrir, un jour de course, ceux des chevaux qu'on y amène. Il est des chevaux qui, à l'écurie, mangent et déchirent leurs couvertures; ces animaux doivent alors être couverts d'une pièce faite en crin et que l'on aura soin de doubler d'une étoffe quelconque, pour prévenir son frottement sur la peau; et si ce moyen n'est pas suivi d'un succès complet, on réussira à paralyser entièrement cette vicieuse habitude et à maintenir l'animal en fixant un fort bâton d'un bout à son licol, et de l'autre à sa sangle. Les guêtres ou bottines forment une partie si essentielle du vêtement du cheval de course, qu'il n'est guère possible d'entrainer ces chevaux sans en faire usage; ils doivent en être munis toutes les fois qu'ils sont à l'exercice, afin de prévenir cette foule d'accidents qu'ils pourraient éprouver, soit en se frappant l'une des jambes contre l'autre, soit lorsque, par suite d'une trop grande fatigue, ils changent de jambe dans le galop. Il est en outre des chevaux qui se coupent au boulet, d'autres qui se coupent entre le paturon et le genou, et l'on en voit même parfois quelques-uns qui se coupent immédiatement sous cette partie de la jambe. Qu'un cheval de ce genre soit sans guêtres, et qu'il soit atteint par l'un de ces accidents, il arrivera nécessairement que la jambe venant à s'enfler, il s'y déclarera une inflammation assez forte pour rendre l'animal boiteux et pour le forcer à interrompre son travail. Il y a plus : je dirai que, quelle que soit d'ailleurs l'allure du cheval, il est toujours imprudent de lui laisser faire le moindre exercice sans qu'il ait des guêtres, à moins toutefois que l'on ne soit parfaitement sûr de son action. On ne doit même pas souffrir qu'un cheval soit conduit sur l'hippodrome sans cette partie de son vêtement, surtout si la distance qui le sépare est un peu longue, et ce n'est que lorsqu'on l'amène au poteau de départ qu'il faut la lui ôter. La grandeur et la capacité des guêtres doivent être réglées par la dimension des jambes des chevaux auxquels on les destine. L'étoffe qui les compose doit être semblable à celle de leurs couvertures de laine. Quelques-unes peuvent être assez courtes pour que deux boucles puissent suffisamment les attacher; d'autres en exigent trois; il en est qui en demandent quatre, mais celles-ci sont en très-petit nombre. Tout cela dépend, au reste, de la hauteur à laquelle le cheval a l'habitude de se couper. Toutes les guêtres doivent être échancrées sur le devant, pour laisser libre le mouvement des boucles et pour éviter le frottement que ferait naitre une trop forte pression; j'en ai vu qui étaient attachées avec des rubans; mais bien que cet objet soit une matière de simple fantaisie, je crois cependant que les boucles valent beaucoup mieux. On ne doit pas oublier non plus de les faire doubler en toile ou en flanelle, d'en faire ouater la partie intérieure, et de faire border l'extérieur avec du cuir de selle. Il est toutefois inutile de beaucoup épaissir l'intérieur des guêtres des chevaux qui possèdent de bonnes allures, et qui n'ont pas l'habitude de changer de jambe ou de se couper. Comme cette partie essentielle du vêtement du cheval est très-sujette à s'user, on doit avoir aussi grand soin de la bien entretenir, de la maintenir toujours propre et douce, et, lorsqu'elle est mouillée, de la faire bien sécher, puis de la frotter et de la brosser. Lorsque des chevaux de course voyagent, il est également très-prudent de les garnir de genouillères; cette précaution est surtout nécessaire pour ceux qui rasent le tapis et qui marchent avec nonchalance. Il y a bien longtemps que les genouillères sont en usage, et cependant je n'en ai que rarement vu qui fussent assez convenablement faites pour permettre au cheval de voyager dans une parfaite sécurité. On doit aussi mettre des entraves aux chevaux de course qui ont l'habitude de déranger et de remuer continuellement leur paille, et aux poulains qui, sortant des pâturages, montrent, en rentrant dans les écuries, quelques dispositions à cette mauvaise habitude; c'est-à-dire une chaine longue d'environ 25 centimètres, et garnie à chaque extrémité d'un collier muni d'une boucle. Ces colliers, bien doublés en étoffe de laine ou en cuir mou pour éviter le danger de frottements trop rudes, sont attachés aux paturons des jambes de derrière; ils suffisent pour empêcher les animaux de se livrer au piétinement que je viens de signaler, sans leur ôter cependant la liberté qui leur est nécessaire pour se mouvoir. On n'a point besoin pour attacher les chevaux de course à l'écurie, d'un autre licol que du licol ordinaire; cependant il faut ajouter un collier pour les chevaux qui ont l'habitude de se détacher en faisant passer le collier par-dessus

leur tête. Je dirai maintenant qu'il faut adapter de chaque côté des deux montants du licol un passant qui puisse recevoir la courroie d'une muselière et la fixer solidement. La muselière est non-seulement nécessaire pour garantir le groom des coups de dents des chevaux méchants ou irritables, mais elle sert encore à empêcher ces animaux de manger la litière, sans qu'on soit obligé de les attacher court, et conséquemment de les gêner. Elle doit être faite en cuir très-fort, et ses bords et son fond doivent être garnis de bandes de fer. Cette muselière doit être percée de plusieurs trous d'un demi-pouce de diamètre. La courroie qui l'attache à la tête du cheval est fixée à demeure d'un côté et traverse les passants du licol. Elle doit avoir environ 10 centimètres de longueur; quant à la petite courroie qui se trouve attachée de l'autre côté de la muselière, et à laquelle est fixée la boucle qui doit retenir la première, elle ne doit avoir que 5 centimètres. La muselière doit constamment accompagner les chevaux de course dans leurs voyages; elle y est d'une nécessité indispensable pour ces animaux, quelle que soit d'ailleurs leur douceur ou leur mechanceté, car tous sont plus ou moins irritables et disposés à ronger ou à mordre, soit leur mangeoire, soit tout autre objet qui se trouve à leur portée. L'embouchure la plus en usage pour les chevaux de course est le bridon. Que l'on se serve de ce genre d'embouchure ou de tout autre, toujours est-il que l'acier seul doit le former, et qu'il doit être aussi léger que possible, c'est-à-dire qu'il ne faut y faire entrer que la quantité de matière absolument nécessaire pour qu'il puisse résister aux efforts d'un cheval ardent et tirant sur les rênes, et ne pas casser pendant l'exercice ou pendant la course qu'on lui impose. Sa dimension doit être environ de 15 centimètres. Un cheval connu pour être difficile dans les tournants ou comme sujet à se dérober ne doit être monté qu'avec un bridon dont les hanches sont garnies d'ardillons; il faut alors que l'anneau soit assez large pour qu'en montant en martingale, deux rênes puissent y trouver place; 2 centimètres 50 millimètres, telle est la dimension que doit avoir cet anneau. Les selles de course varient de forme et de pesanteur selon le poids que le cheval doit porter; lorsqu'elles sont légères, elles offrent cet avantage, que souvent alors le jockey peut ne présenter que le poids exigé, sans qu'il ait besoin d'exténuer, pour y parvenir, sa constitution et ses forces. On en fait depuis un poids d'un kilogr. jusqu'à 12 kilogr. 1/2. Mais ces deux points sont les extrêmes de l'échelle que présente leur pesanteur, entre lesquels on se tient le plus généralement. Ces selles exigent les meilleurs matériaux; mais c'est surtout pour celles d'un poids très-léger qu'il importe de bien combiner toutes les parties qui entrent dans leur confection. Les selles d'un kilogr. 1/2, dont on fait habituellement usage, peuvent, lorsqu'elles sont bien faites, porter un jockey de 9 stones à 9 stones 1/2 (57 kilogr.). La selle de 2 kilogr. est toutefois celle que l'on doit choisir, lorsque les circonstances le permettent, parce qu'étant plus large, elle donne au cavalier plus d'assiette, et peut avoir les panneaux légérement rembourrés. On fait également un fréquent usage des selles de 3 kil. 1/2; bien confectionnées, leur emploi est aussi convenable que peut l'être celui d'une stone (6 kil. 34 gr.). Ces dernières sont celles dont les jockeys se servent le plus ordinairement pour monter leurs chevaux à l'exercice. Les entraineurs cherchent avec raison à tenir aussi secrètes que possible toutes les circonstances qui peuvent déceler les moyens des chevaux que renferment leurs écuries; ce qu'ils cherchent surtout à dérober à la connaissance des étrangers, ce sont les poids que peuvent porter ces animaux, puisque rien n'influe plus puissamment sur les succès que peut espérer un cheval de course. La forme des selles étant le moyen le plus propre qu'ils puissent employer pour tromper tous les calculs, le poids se mesurant ordinairement par là, ils ne négligent rien pour aider aux erreurs que peut faire naitre ce mode ordinaire de comparaison; ainsi, ils ont des selles de 2 kil. qui, plombées intérieurement, en pèsent réellement trois 1/2; ils en possèdent de 3 kil. qui pèsent une stone (6 kil. 34 gr.); et ils en ont d'une stone, qui vont jusqu'à 10 et même 12 kil. Lorsque ces selles sont bien faites, il est impossible à l'œil le plus exercé de pouvoir reconnaitre la supercherie. Les selles plombées à différents degrés de pesanteur ne sont pas le seul moyen qui existe de compléter le poids que doit porter le cheval, soit en course, soit à l'épreuve. On se sert aussi de trousses que l'on fixe, soit à la selle, soit autour des reins du jockey; ou bien encore,

lorsque ce dernier n'a besoin que d'un léger poids, l'on se contente de placer dans les poches de sa culotte de petites bourses de peau contenant chacune une livre de plomb. »

Du pansage du cheval de course. « Le pansage des chevaux de course présente, en général, avec celui de nos chevaux de selle et de chasse, une différence matérielle qu'explique la nature des travaux auxquels ces divers animaux sont assujettis. Ainsi, les chevaux de course, de retour de leur exercice, excepté toutefois lorsqu'ils reviennent de la suée ou de certaines courses, ne rentrant jamais à l'écurie aussi malpropres et aussi couverts de sueur que les derniers, les hommes chargés de leur entretien n'ont pas alors besoin de se livrer à un travail aussi fatigant que celui qu'exige le pansement des chevaux de selle ordinaires. S'il s'agit d'un cheval de course d'un tempérament tranquille, lorsque l'animal est rentré à l'écurie, le garçon chargé de le soigner relâche ses sangles et lui ôte son camail, sa bride, ses brodequins, etc.; puis jetant à terre une poignée de foin qu'il place devant son cheval, il commence par panser la tête, le cou et les jambes de devant de l'animal en le bouchonnant avec soin à l'aide d'un bouchon de foin mouillé; il se sert ensuite de la brosse, et lorsque ce premier travail est fait, il éponge la bouche, les yeux et les naseaux du cheval, les essuie comme la tête et tout l'avant-main avec un torchon en toile, et peigne la crinière et le toupet. Lorsqu'il a fini, il retourne son cheval, lui met son licol et sa muselière, et l'attache. Il s'occupe ensuite des jambes de derrière, les nettoie ainsi que tout le corps de l'animal, en finissant par le côté du montoir, avec un second bouchon de foin mouillé, auquel il substitue ensuite l'action de la brosse. Lorsque tous ces soins différents ont été pris, il couvre son cheval, et lorsqu'il a peigné la queue et bien frotté les cuisses, d'abord avec un bouchon de paille, puis avec un morceau de toile ou de flanelle, il le laisse en repos et toujours garni de sa muselière jusqu'au moment où il doit lui donner l'avoine. Voilà, je le répète, comment on doit panser un cheval de course d'un tempérament doux : car je suis loin de prétendre que l'on doive en étendre l'usage à tous ces animaux sans exception, puisque l'on trouve dans le caractère de chacun d'entre eux les mêmes différences que celles que l'on remarque chez les individus d'une autre espèce. Il en est, par exemple, un grand nombre qui, d'un tempérament ardent et irritable, d'une peau très-fine, d'un poil soyeux et tres-court, montrent constamment une grande aversion pour le pansement, quelque méthode que l'on veuille employer; qui s'irritent dès que le garçon défait le surfaix de leur couverture, ruent et bondissent dans l'écurie, et cherchent tous les moyens possibles d'échapper à cette opération. Un chef d'écurie ne saurait assez souvent recommander aux jeunes garçons chargés de soigner des chevaux de cette espèce, d'être calmes et patients pendant le pansement; ces deux qualités sont nécessaires, en effet, à un aussi haut degré pour le traitement auquel ces animaux doivent être soumis à l'écurie, que pour la manière de monter certains autres chevaux; aussi faut-il beaucoup surveiller les jeunes gens qui n'ont pas une grande habitude de soigner des chevaux ardents et irritables, et lorsqu'il en est qui savent bien panser un animal de ce genre et supporter toutes ses manies sans jamais le brusquer, le chef doit-il alors voir en eux des sujets aussi précieux pour les travaux de l'écurie, que le sont de bons jockeys pour les travaux du dehors. Lors donc que l'on panse un cheval de cette espèce, il faut prendre toutes les précautions qui peuvent empêcher qu'il ne soit excité; c'est ainsi, par exemple, qu'il ne faut jamais faire usage d'étrilles pendant l'été; cet instrument ne doit être alors uniquement employé qu'à nettoyer la brosse, et celle-ci ne doit, en outre, servir qu'aux pansements de la journée. Les brosses que l'on préfère en général dans les écuries de chevaux de course, sont celles faites de crin russe et qui ont déjà servi pendant quelque temps. Toutefois, l'action de cette espèce de brosse ne saurait être supportée par la plupart des chevaux qui ont une peau très-fine; ils feront alors tous leurs efforts pour s'y soustraire, et ceux même dont le caractère est le plus tranquille manifesteront la répugnance que leur inspire son usage, en s'agitant violemment pendant tout le temps que l'on s'en servira; il est même des chevaux d'un tempérament irritable que l'emploi de cet instrument rendra complétement vicieux; on en verra quelques-uns s'efforcer de se précipiter sur le garçon, et d'autres chercheront à le serrer de tout le poids de leur corps contre la muraille qui se trouve à leur

portée. Un chef d'écurie éviterait beaucoup d'accidents en proscrivant l'usage de ces sortes de brosses. Un grand nombre de chevaux, dont le poil est extrêmement fin, se trouveront d'ailleurs parfaitement bien de ne pas être brossés, surtout pendant l'été; il suffit en effet de les bien nettoyer d'abord au bouchon de foin mouillé, puis avec l'époussette, de frotter leurs extrémités avec les mains, de peigner leur crinière et leur queue, et de les couvrir ensuite soigneusement. Mais tout cela doit être fait avant la distribution de l'avoine. Comme il m'a fallu souvent soigner des chevaux très-difficiles et très-irritables, je vais tâcher d'indiquer la meilleure manière de les panser, et le moyen de diminuer, autant que possible, l'aversion qui les domine à cet égard. Je dirai toutefois que, bien que les procédés dont on fait usage pour les chevaux doués d'un bon naturel doivent également être employés pour les chevaux ardents et irritables, il n'est cependant pas toujours possible d'en faire une égale application, et que pour empêcher le cheval de devenir violent et de se mettre en sueur pendant le temps où on le panse, le garçon chargé de cette opération doit non-seulement avoir recours à quelques petits stratagèmes, mais qu'il lui faut encore un bon caractère et une extrême patience. Ainsi que je l'ai fait observer déjà, il est quelques-uns de ces chevaux qui, radicalement vicieux, se servent souvent de leurs jambes de devant et de celles de derrière, et parfois aussi de leurs dents pour attaquer l'homme qui les approche; qui savent guetter le moment favorable pour le faire avec succès, et ne ménagent pas même celui qui leur donne la nourriture. Ces animaux ne sont pas toutefois en grand nombre; mais lorsque l'on en rencontre, il faut, avant tout travail, avoir soin de leur attacher la tête. Dès qu'un cheval de ce genre revient de l'exercice, le garçon, après lui avoir épongé la bouche et les naseaux, l'avoir essuyé avec un bouchon, et avant même de songer à lui arranger l'avant-main, devra lui mettre la muselière, puis l'attacher au pilier de la stalle. Cela fait, il fait prendre à l'animal sa position ordinaire, lui ôte un instant sa muselière pour lui mettre le licol, et l'attache de nouveau au râtelier, lorsqu'avec le bouchon il lui a arrangé les pieds et les jambes de derrière. Si l'animal ne peut souffrir qu'on le touche au fourreau et entre les cuisses, le garçon ne doit pas insister; il lui faut alors se borner à essayer de saisir le jarret ou la queue de l'animal, et à faire ce qu'il peut, soit avec un linge, soit avec une éponge mouillée ou avec la main. Ce n'est que lorsque tout le pansement est terminé, et quand le cheval est couvert, que l'on doit chercher à nettoyer les parties dont je viens de parler; car j'ai connu des chevaux qui, une fois revêtus de leur couverture, restaient parfaitement tranquilles et se laissaient paisiblement nettoyer l'intérieur des cuisses, quand ils ne l'auraient jamais souffert auparavant. Je ne saurais trop recommander aussi de mettre leurs guêtres à ces animaux, avant même de leur ôter leur selle et leurs autres vêtements, afin de les empêcher, en se débattant, de se heurter une jambe contre l'autre et de prévenir les coups qu'ils pourraient se donner au milieu de l'agitation violente que le pansement fait naître chez un grand nombre d'entre eux. Il est de la plus grande importance que le garçon chargé de soigner un cheval de cette espèce ne se laisse point aller à la mauvaise humeur ou à la colère que peuvent lui donner les vices d'un animal de ce caractère; jamais il ne doit le maltraiter, soit en le frappant, soit en le heurtant sur le ventre, ou, ce qui est pis encore, sur les jambes. Le chef d'une écurie ne saurait donc surveiller avec trop d'attention la conduite des garçons dont il n'est pas sûr, et auxquels il a confié le soin d'un cheval difficile. Pendant le pansement, le garçon peut armer ses mains d'une petite baguette; mais il ne doit s'en servir que pour menacer l'animal, et nullement pour le frapper; car non-seulement il est inutile de vouloir lutter avec un cheval de cette espèce, mais la crainte d'une punition le tient encore plus en respect que ne le ferait la punition elle-même. Si l'animal cherchait à le presser contre le mur, il lui faudrait se borner à le repousser sans violence. Le garçon qui possède l'habitude de traiter des chevaux tranquilles, sait bientôt apprécier les caractères des animaux plus violents, juge avec promptitude la portée de leurs ruades et de leurs autres mouvements vicieux, et connaît bien vite la distance et le point auxquels il doit se tenir pour n'en avoir rien à craindre; bientôt même il se familiarise avec tous les caprices de l'animal, et s'accoutume à ne pas le maltraiter; cette tolérance rend l'animal plus confiant, il devient

moins vicieux; la défiance soupçonneuse du garçon diminue dans une proportion égale; de là, très-souvent, une harmonie dont l'un et l'autre se trouvent fort bien. Aussi doit-on se garder, dans les écuries qui renferment un cheval vicieux, de séparer cet animal du garçon qui a l'habitude de lui donner ses soins. »

Des moyens à employer pour diriger et maîtriser les jeunes chevaux dans les promenades et dans les exercices. « Il est des chevaux de course que les jockeys d'un poids léger ne peuvent facilement maîtriser, surtout lorsque ces animaux se trouvent ne porter qu'un seul bridon. Il en est d'autres, au contraire, qui, plus ou moins faibles sur leurs jambes de devant, ne sauraient porter un gros garçon dans les courses préparatoires qu'on leur impose, surtout si ces chevaux ont besoin d'exercice et s'ils sont encore très-jeunes. Pour ménager les extrémités des animaux de ce genre, il est donc nécessaire de ne les faire monter que par des gens de poids léger, et de fournir à ces derniers les moyens nécessaires de rester maîtres de leur monture. Il est différentes espèces d'embouchures auxquelles la personne chargée de l'entraînement des chevaux de course doit alors avoir recours. Les jockeys doués de quelque expérience connaissent assurément bien l'effet de chacune d'elles, et peuvent facilement choisir; mais le jeune homme encore neuf, qui n'a que peu pratiqué, a besoin d'être guidé dans ce choix; ne pas avoir cette précaution pour lui, serait s'exposer à le voir faire souvent un usage brusque et mal entendu de toute espèce d'embouchure, et produire par là des résultats fâcheux pour l'animal, surtout si celui-ci est garni de ces brides additionnelles qui fournissent à son cavalier les moyens de lui donner de violentes secousses. Les inconvénients que je viens de signaler peuvent être facilement prévenus en donnant aux jeunes gens, auxquels on confie des chevaux de course, une instruction convenable pour l'emploi des différentes espèces de bride. Je suppose, par exemple, que plusieurs chevaux prêts à quitter leur écurie soient montés chacun par un jockey différent, et que ces derniers se disposent tous à donner, sous l'inspection de l'entraîneur, un bon galop de fond; j'admets ensuite que trois de ces chevaux soient très-ardents et que, montés par des garçons d'un poids léger, chacun d'eux soit garni d'un bridon et des rênes additionnelles, et que, outre ces rênes, le premier cheval ait la martingale ordinaire, le second un double bridon, et le troisième une martingale à roulettes; alors le chef, voulant instruire chaque jockey sur l'emploi des rênes dont son cheval se trouve muni, dira à celui dont nous avons parlé en premier lieu comme montant avec une martingale ordinaire : Les rênes d'assistance que vous avez entre les mains doivent vous servir pour empêcher votre cheval de porter sa tête au vent. Vous ferez bien d'abord de les nouer et de les laisser tranquillement sur le cou de votre monture, jusqu'à ce que vous soyez obligé de les rassembler. Lorsque, voulant porter votre cheval au grand galop, vous trouverez qu'il est disposé à porter sa tête trop haut, pour que vous soyez à même de lui faire prendre cette allure avec avantage, servez-vous alors des rênes de la martingale de la même manière que vous le pratiquez pour celles du bridon, c'est-à-dire, donnez, puis ramenez, afin de conserver la sensibilité de la bouche de votre cheval; et si ensuite les circonstances l'exigent, faites-les-lui sentir graduellement et avec énergie, jusqu'à ce que vous le voyiez placer sa tête dans la position convenable. En général, toutes les fois que l'occasion se trouve de le demander, ou dès que vous voulez pousser votre cheval au grand galop, ayez soin de ne vous servir des rênes de la martingale qu'avec beaucoup de calme et sans secousse aucune. — Quant au jockey du cheval embouché avec un double bridon, le chef lui dira : Vous nouerez les rênes additionnelles; elles doivent être pour vous un moyen d'empêcher votre cheval de porter la tête vers le sol. Apportez beaucoup d'attention à la manière dont vous les emploierez; ainsi, dès que vous entrerez dans le galop et que le cheval aura pris son allure, si vous vous apercevez que, suivant son habitude, il porte la tête trop près du sol, raccourcissez les rênes additionnelles, puis ramenez et cédez tour à tour, tout en le poussant dans son allure; par là vous conserverez la sensibilité de sa bouche, et vous produirez l'effet que vous cherchez à obtenir, c'est-à-dire de bien placer sa tête et de vous en rendre assez maître pour la soutenir aisément. — L'instruction qu'on donnera au garçon ou jockey qui monte avec la martingale à roulettes, sera ainsi conçue : En rassemblant les rênes, vous placerez celles de la martingale en dehors des rênes du

bridon, et vous vous en servirez à peu près de la même manière que de celles-ci, c'est-à-dire que, tout en allongeant l'allure de votre cheval, vous lui rendrez et le ramènerez afin de lui conserver la bouche fraiche. Par ce moyen, vous réussirez, en outre, à replacer promptement la tête de votre cheval, et vous vous trouverez à même, non-seulement de le maintenir de manière à l'empêcher de se dérober dans le galop, mais encore de le pousser dans le moment décisif, car son obeissance sera alors aussi prompte que complète. Si, courant avec d'autres chevaux, vous voyez ceux-ci augmenter la vélocité de leur allure, donnez alors au vôtre la liberté, mais évitez de le tenir trop près de ses compagnons d'exercice; tournez sa tête du côté opposé où ils se trouvent, et lorsque vous arriverez à une montée, attaquez-la franchement, prenez sur votre selle une bonne et solide assiette, placez vos pieds plutôt en avant que dans toute autre position, et enfin faites-lui sentir deux ou trois fois avec vigueur les rênes additionnelles. Si vous vous apercevez que votre cheval est suffisamment attentif, et que vous vous sentiez assez de confiance en vous-même pour pouvoir le maintenir ou le pousser à volonté, augmentez alors son allure pendant un mille ou plus. Parlez-lui d'une manière caressante; prenez un tournant à votre droite et raccourcissez l'allure, et, lorsque vous aurez atteint le sommet d'une montée, arrêtez-le un instant pour le laisser souffler, ramenez-le doucement dans la plaine, et restez-y en mouvement jusqu'à ce que je vienne près de vous.— Tels sont à peu pres les ordres que des entraineurs instruits doivent donner à leurs jockeys, lorsque, pour la première fois, ceux-ci se trouvent monter des chevaux doués de beaucoup d'ardeur ou ayant besoin de l'aide de l'une de ces rênes additionnelles. A mesure que ces jeunes gens se perfectionnent dans leur art, on doit leur donner à monter des chevaux de caractères différents. L'on doit concevoir, en effet, que c'est en menant à l'exercice une grande variété de coursiers que les jockeys peuvent promptement parvenir à connaitre comment il leur faut traiter tel ou tel cheval qui leur est confié pour la première fois, et à ne plus trouver, en faisant usage des rênes convenables, de difficulté à diriger toute espèce de chevaux. »

Des suées à donner aux chevaux en entrainement. « La suée est provoquée par un exercice prolongé en mettant les chevaux à des allures d'une vitesse modérée; elle se donne à certains chevaux trois fois en quinze jours, à d'autres une fois par semaine, tandis qu'il n'est nécessaire de soumettre quelques-uns de ces animaux à cette opération qu'une fois en dix, quinze et même vingt jours. Il est certains chevaux d'une constitution tellement délicate, qu'il faut les dispenser des suées pendant tout le temps de leur entrainement. Le nombre des suées et l'intervalle à laisser entre chacune d'elles se règlent donc d'après la connaissance qu'on doit avoir de la constitution des individus soumis à cette préparation, et aussi d'après les distances que les jeunes chevaux ont à parcourir dans les courses pour lesquelles ils sont destinés. Il en est de même de la manière à adopter pour donner des suées; elle doit se régler sur une foule de circonstances déterminantes : par exemple, l'âge des chevaux, leur vigueur, leur appétit, le degré de leur condition, la saison pendant laquelle on les entraine, l'état du terrain sur lequel ils doivent courir, car il est essentiel d'examiner s'il est humide, sec, mou ou dur, etc. Ces diverses circonstances se résument ainsi : 1° Comment doit-on donner les suées aux chevaux qui possèdent des chairs superflues, ce qui arrive souvent, surtout dans la première période de l'entrainement? 2° Comment doit-on fixer la distance à faire parcourir au cheval pour lui faire donner une bonne suée, nécessaire lorsqu'il aura déjà acquis un certain degré de *condition*? 3° Quelle allure doit-on adopter pour fixer les mouvements du cheval, s'assurer de sa vitesse et de son haleine, chose essentielle surtout à la fin de l'entrainement? Le travail considérable qu'on est obligé de donner à certains chevaux de course pour les faire suer, rend cette partie de leur préparation la plus pénible de tout le temps de l'entrainement. Si les écuries dans lesquelles habitent les chevaux en entrainement ne sont pas près du terrain qui sert à cette préparation, il faut établir des hangars (*huffing house*) destinés à leur servir d'abri pendant qu'on les bouchonne après l'exercice. Il est bon que le terrain choisi pour cet exercice soit aussi vaste que possible, afin d'éviter les tournants trop fréquents et trop brusques. Une circonférence de quatre milles anglais est l'étendue la plus convenable, et on doit préférer un terrain accidenté à une plaine

unie, et disposé de la manière suivante ou à peu près : pendant le premier mille, un terrain plat ; sur le demi-mille suivant, une montée douce ; puis une distance égale de descente également douce ; et enfin un sol uni jusqu'au dernier demi-mille du but où le terrain devrait s'élever de nouveau. Une semblable disposition du lieu d'entraînement est préférable à toute autre, par la raison que l'entraîneur est plus à même de prescrire avec exactitude la manière dont il veut que ses chevaux soient montés et dirigés pendant la suée, de préciser positivement l'augmentation ou la diminution de vitesse de leur allure pendant les montées et les descentes, et enfin de les préparer, par suite des inégalités du sol, aux difficultés analogues qu'ils pourront rencontrer plus tard sur les hippodromes. L'âge des chevaux règle ordinairement la distance qu'ils ont à parcourir pendant le suées. C'est ainsi qu'elles sont ordinairement fixées : un cheval de deux ans doit parcourir deux milles et demi ; celui de trois ans, trois milles et demi ; celui de quatre ans, quatre milles ; cependant si ce dernier est engagé dans des courses de quatre milles, et que surtout la saison soit déjà avancée, il devra faire quatre milles et demi, et même jusqu'à cinq milles. Au cheval de cinq à six ans, on pourra lui faire parcourir cinq milles. Il est bien entendu que la fixation de ces distances doit être sujette à de grandes modifications, suivant la constitution des individus, leur condition, l'état momentané du terrain, celui de la température, etc., etc. Les chevaux qui commencent leur entraînement suent très-facilement, et ne doivent donc pas être exercés dans une allure très-vite en débutant ; mais, en l'augmentant petit à petit, bientôt leur poids et leur volume diminueront, tandis que leurs extrémités gagneront en force, leurs tendons en élasticité, que leurs muscles seront plus saillants, et les organes de la respiration plus libres. Les couvertures de laine sont les vêtements les plus propres à faire suer le cheval ; et c'est l'entraîneur qui doit déterminer, d'après l'effet plus ou moins grand qu'elles ont produit, le nombre que l'on doit en placer sur chaque animal. Ces couvertures, destinées à donner des suées aux chevaux, sont, en Angleterre, d'une étoffe blanche, connue sous le nom de *schwanenfell ;* la têtière n'a point d'oreilles ; mais à leur place se trouvent seulement des trous pour qu'on puisse, suivant le besoin, couvrir cette partie de plusieurs couvertures avant que le tout soit recouvert par le camail. La couverture principale doit être assez longue et large pour envelopper le cheval de la tête à la queue, et pour croiser sur la poitrine et sous le ventre. La troisième pièce, le poitrail, de trois aunes anglaises de long et d'une aune de large, est d'autant plus nécessaire et indispensable, qu'elle maintient toutes les autres pièces à leur place, et empêche le contact de l'air, qui frappe plus particulièrement cette partie du corps pendant la course. Sur ces premiers vêtements on ajoute, suivant les circonstances, plus ou moins de couvertures de toutes sortes, dont les écuries sont toujours abondamment fournies. Un instrument indispensable pour les suées, c'est le couteau de chaleur (*scraper*). Ce couteau est formé d'un morceau de bois plat de dix-huit pouces de long sur trois de large ; il doit être arrondi aux deux bouts. On s'en sert pour abattre la sueur abondante dont le cheval est couvert après l'exercice. La plupart des chevaux qui ont été entraînés une ou plusieurs fois, et qui, par conséquent, ont obtenu souvent des suées de courses, éprouvent une inquiétude et une agitation nerveuse du moment où ils s'aperçoivent des préparatifs de l'exercice ayant pour but de provoquer chez eux une suée. Souvent leur crainte est excitée lorsqu'à l'aube du jour, ou même au milieu de la nuit, on est venu les attacher haut, cette mesure préparatoire leur ayant indiqué qu'on exigera d'eux ce jour-là un surcroit de travail comparativement aux jours ordinaires. On remarque que, du moment où les gens d'écurie leur ôtent leurs couvertures, ils étendent leur corps et leurs extrémités, et se vident ; quelques-uns, plus nerveux, tremblent ; et, si on leur tâte le pouls, on peut s'apercevoir que les mouvements deviennent plus fréquents. Ces derniers chevaux ne se rassurent pas facilement, et il est nécessaire de les traiter avec la plus grande douceur, et d'en prendre soin d'une manière toute particulière. Cet état nerveux ne cesse ordinairement que sous le cavalier et au grand air. Les chevaux destinés à courir dès le mois d'avril, doivent commencer leurs suées à partir de la mi-février, mais sans qu'on les exerce trop matin, à cause du froid et du temps ordinaire à cette époque, tandis que pendant les chaleurs de l'été il faut profiter de la fraîcheur des matinées, et du moment où l'humidité de

la rosée couvre encore la terre et l'herbe. Au premier degré de condition, il faut faire une grande attention à la température de l'air. Si elle est tempérée ou chaude, et par conséquent favorise la transpiration, il devient inutile et superflu de surcharger le cheval d'un grand nombre de couvertures, et en même temps de presser par trop son galop. Lorsqu'on se propose de donner des suées aux chevaux en entraînement, on doit régler le nombre des animaux à soumettre à cette opération, d'après celui des gens d'écurie dont on peut disposer; car au moment où cet exercice est terminé, chaque cheval a absolument besoin de trois hommes; cinq trouveraient même de l'occupation, et seraient utilement employés, afin d'obtenir la plus grande promptitude dans les différentes parties des manipulations prescrites. Les chevaux qui ont un surcroit considérable de chair ou de graisse seront chargés d'un plus grand nombre de couvertures, et porteront aussi des grooms d'un poids plus fort que ceux dont l'état est moins parfait. Il est essentiel de prendre à cet égard les plus grandes précautions; et avec de l'attention et de l'intelligence on pourra éviter beaucoup de mécomptes et de désappointements. Les couvertures confectionnées convenablement, d'après les formes adoptées, devront être placées de manière à ne gêner en rien les mouvements du cheval; et l'allure adoptée, surtout lorsqu'il commence à entrer en condition, ne doit pas être plus rapide qu'il n'a été jugé utile pour atteindre le but qu'on s'est proposé. Les chevaux qui reçoivent les premières suées au commencement du printemps sont tous plus ou moins sales de peau, surtout ceux qui, forts et vigoureux, ont été sans couvertures en liberté dans leur box. La poussière a formé sur leur peau une espèce de croûte graisseuse; elle se fond et se mêle pendant les suées à la transpiration, et ce mélange rend l'écume que le couteau de chaleur abat, grasse et malpropre. Il est donc convenable de n'employer, à cette époque de l'entraînement, que les moins belles des couvertures destinées aux suées. Plus les chevaux avancent en condition, plus l'opération de la suée devient difficile, et plus il faut les couvrir, en même temps qu'on allongera les distances en augmentant aussi les vitesses de l'allure, principalement vers la fin de l'exercice. Bien qu'il paraisse inutile de recommander les plus grandes précautions dans l'ajustement des objets qui doivent servir aux chevaux, et principalement de la muselière pendant la dernière moitié de la nuit qui précède la suée, il est peut-être bon d'entrer dans quelques détails à ce sujet. Les couvertures seront placées dans l'ordre suivant: d'abord la têtière et le camail doublé d'une grosse flanelle; et s'il est nécessaire d'en employer deux, celle de dessous n'aura que des trous pour laisser passer facilement les oreilles. Dans ce cas, toutes deux sont attachées et fermées sous le cou par des rubans; ensuite, on retroussera la partie qui se rabat vers le garrot du cheval, afin de placer convenablement la grande couverture destinée à couvrir le corps. Celle-ci doit être garnie de petites boucles, afin de donner les moyens de couvrir et d'envelopper entièrement le cou, la poitrine et les épaules; à cette grande couverture, on en ajoutera une autre de moindre dimension, et, si l'on veut, une pièce séparée pour l'arrière-main. La partie du camail qui aura été retroussée sera alors rabattue, et le poitrail attaché au moyen de ses boucles. Il est essentiel que la coupe de cette pièce, ainsi que celle de la grande sous-couverture, soit bien faite, et que toutes les pièces qui composeront le vêtement du cheval soient ajustées de manière à ne faire aucun pli. C'est surtout pour la sous-couverture, la partie sur laquelle la selle sera placée, et les extrémités qui se croiseront sous le ventre, qu'on devra prendre les plus grandes précautions. Chaque groom devra donc examiner, après que les chevaux seront entièrement vêtus et préparés à partir, si le poitrail n'est pas trop serré, parce que les épaules pourraient être frottées et leurs mouvements gênés. Il devra aussi visiter toutes les parties de l'ajustement de son cheval, et s'assurer si tout est convenablement placé. Maintenant les chevaux jugés en état de partir quitteront l'écurie; l'entraîneur placera en tête, comme chef de file, un meilleur groom, après lui avoir donné préalablement les instructions suivantes: « Tu porteras toute ton attention sur ces chevaux qui recevront aujourd'hui, comme tu sais, leur première suée; il sont très en chair, le terrain est mou par suite de la pluie de la nuit dernière, et, par conséquent, ils enfonceront beaucoup. Tu soutiendras donc une allure modérée, mais uniforme, en évitant avec soin de prendre un demi-train de course; tu auras le soin de régler

le galop de son cheval de manière à ce que les autres puissent suivre facilement et commodément. » — Aux autres grooms, l'entraîneur recommandera d'avoir leurs chevaux bien rassemblés et de conserver, depuis le commencement jusqu'à la fin de l'exercice, la distance entre chaque cheval ; puis il montera alors son propre cheval, suivra et observera l'allure de ses élèves, et se rendra sur le point où ils devront s'arrêter pour leur permettre de souffler pendant quelques minutes, avant d'être dirigés le plus promptement possible dans le local destiné au bouchonnement et au *ressuiement*. Arrivés soit à l'écurie, soit sous les hangars provisoires dans lesquels ces opérations doivent se faire, chacun des grooms entrera à cheval dans la stalle affectée à son coursier : il mettra pied à terre, ôtera les sangles de la selle et les genouillères des jambes du cheval ; pendant ce temps, les hommes de service affectés à chacun des animaux arrangeront bien la litière en avant, et ajouteront encore un certain nombre de camails et de couvertures à celles qui couvrent déjà l'animal, suivant pour cela les prescriptions qui leur auront été indiquées, de manière à ce qu'il soit entièrement couvert. A la suite de cette opération, la transpiration augmente sur-le-champ d'une manière considérable ; alors on fermera l'écurie, et la chaleur qui s'augmente par l'évaporation de celle des chevaux fait arriver leur transpiration au plus haut degré, et la sueur coule de toutes parts. C'est par ce procédé que les chevaux perdent leur chair superflue et les amas intérieurs et extérieurs d'une graisse qui les empêcherait de déployer toutes leurs facultés. Ce résultat n'est pas le seul qu'on obtiendra par suite de cette opération, car tout le système musculaire acquerra aussi un jeu plus libre, et les organes intérieurs éprouveront également un élargissement considérable, surtout la poitrine et les poumons, d'où il résultera, en y réunissant d'autres traitements judicieux, l'avantage de mettre le cheval en état de supporter sans danger, sans inconvénient pour sa constitution, la plus grande fatigue, de fournir la plus longue course, et de faire avec facilité les plus grands efforts ; de plus, cette abondante transpiration peut prévenir les inflammations chez les chevaux sanguins. Après avoir fait courir les chevaux le temps suffisant pour pouvoir provoquer une sueur abondante, il est nécessaire de les laisser assez de temps sous les couvertures dont ils sont couverts, pour que cette sueur soit répartie sur tout le corps d'une manière uniforme ; il serait difficile de préciser exactement le temps nécessaire pour obtenir ce résultat, car cela dépend d'une foule de circonstances, et il peut s'écouler cinq, six et même quinze minutes avant que la transpiration se fasse apercevoir aux cuisses et s'y écoule. En attendant que cette transpiration soit générale, les hommes destinés au service de chacun des chevaux peuvent s'occuper de différents préparatifs. L'un dénouera les cordons du camail, en commençant par ceux des ganaches, et soulèvera toute la partie de ce camail qui recouvre la tête du cheval ; l'autre lui essuiera avec une pièce de flanelle la face, les yeux, la bouche, etc., ce qui lui fera le plus grand bien. Pendant cette première opération, l'entraîneur devra observer chaque cheval en particulier, et dès qu'il verra s'écouler la sueur, il passera sa main sous les couvertures, et examinera si, à la partie postérieure des épaules, l'humidité cède facilement à la pression du doigt, ce qui lui indiquera que le moment de bouchonner le cheval est arrivé. Alors il recommandera à l'homme qui est placé à la tête de l'animal de diriger toute son attention sur ses regards et ses mouvements, et ordonnera aux autres gens, qui devront être au nombre de quatre, si cela est possible, savoir deux pour la partie antérieure et deux pour la partie postérieure, d'enlever les camails et les poitrails ; quant aux grandes couvertures placées sur le corps du cheval, elles seront reployées au-dessus de la selle. Après ces préparatifs indispensables, les gens commenceront, chacun à la place qui lui aura été désignée, à racler convenablement toutes les parties découvertes jusqu'à l'entier enlèvement de toute la sueur répandue sur la peau. On s'assure que cette opération est bien faite, lorsque le couteau de chaleur ne ramène plus de sueur en le passant sur le corps de l'animal. Il est nécessaire que ce premier séchement soit fait avec toute la promptitude possible. Immédiatement après, commencera le bouchonnement, pour lequel on se servira de paille douce et sèche, qu'on devra changer dès qu'on s'apercevra qu'elle devient humide. Le bouchonnement doit s'étendre sur toutes les parties du corps, sans négliger l'intérieur des cuisses et les organes extérieurs de la génération. Cette

besogne étant la plus difficile, on doit la confier aux hommes les plus habiles ; ils réussiront à la bien faire, même avec les chevaux les plus susceptibles et les plus chatouilleux, si toutefois ils emploient la douceur, la patience et la persévérance. Quand l'avant-main et l'arrière-main auront été convenablement manipulés de la manière indiquée, on ôtera la selle et les grandes couvertures, et on continuera l'opération sur le reste du corps qu'elles couvraient encore ; puis, ceci également terminé, on aura tenu tout près un seau d'eau tiède, dont on laissera boire deux ou trois gorgées à chaque cheval avant qu'il soit entièrement séché par l'emploi des flanelles avec lesquelles on devra l'essuyer, en lui présentant ce breuvage dans un petit vase ne pouvant en contenir que la quantité voulue ; cela suffira pour rafraîchir l'animal et rendre de la souplesse aux organes intérieurs, momentanément desséchés par la violence de l'exercice auquel il vient d'être soumis. On pourra aussi laver les narines et la bouche, en ayant soin de les essuyer ensuite avec une serviette en fil. Pour empêcher un refroidissement, on couvrira tout de suite le cheval avec des couvertures bien douces et leurs accessoires ; le nombre en sera fixé d'après la température de l'air et la constitution de chaque individu. Cela terminé, on sellera de nouveau ; la crinière et la queue seront bien peignées, le cou regarni de son camail, et chaque jockey ramènera son cheval sur le terrain d'entrainement. Si la matinée n'est point froide et humide, il sera bon d'y faire marcher, pendant quelque temps, les chevaux au pas. Dans le cas contraire, il sera plus convenable de faire le plus tôt possible le temps de galop accoutumé. Pendant que les chevaux seront dehors, les gens restés dans les écuries ouvriront tout de suite toutes les fenêtres, arrangeront et secoueront les litières, suspendront les couvertures qui ont servi aux suées, afin de les faire sécher, et enfin rétabliront entièrement l'ordre dans les écuries. On a supposé que la suée dont on vient de parler était la première de la saison, et que par conséquent les chevaux ne resteraient sur l'hippodrome que le temps absolument nécessaire pour les refroidir suffisamment après leur galop, sans qu'au moment du pansement plus complet et plus soigneux qui aura lieu après, lors de leur rentrée dans les écuries, une nouvelle suée fasse éruption. Généralement, le retour au pas, du point où on aura terminé le galop, suffit pour atteindre le but opposé. Arrivés dans les écuries, les chevaux seront traités comme d'habitude, c'est-à-dire qu'on les bouchonnera de nouveau ; pendant ce temps, on leur donnera une poignée de foin, on leur nettoiera soigneusement les pieds, et on leur baignera les cuisses jusqu'au-dessus des jarrets avec de l'eau chaude. Cette dernière opération est indispensable, et ne saurait être trop recommandée pour tous les chevaux soumis à des exercices violents, tels que les courses, la chasse, les marches forcées, et principalement l'entrainement. L'eau chaude assouplit les muscles trop tendus, dilate les vaisseaux gonflés, facilite la circulation du sang et aide au rétablissement de l'équilibre animal. Lorsque les cuisses seront bien séchées avec une éponge, et frictionnées de nouveau avec de la flanelle, on enveloppera les canons des quatre jambes jusqu'aux articulations avec des bandes. Contrairement à l'usage généralement adopté, mon avis est qu'il faut alors donner à boire : je donnerai plus tard les motifs raisonnés qui m'ont fait adopter cette méthode ; bien entendu que l'eau devra être tiède. Lorsque les chevaux auront été soigneusement pansés, et qu'on les aura revêtus de leur couverture d'écurie, choses qui auront bien exigé au moins une heure, on pourra ôter les bandes qui entouraient les canons, afin de frictionner ces parties. C'est alors qu'on donnera l'avoine aux chevaux, et qu'on mettra du foin dans les râteliers, en ayant, du reste, le soin de disposer tout, autour de ces animaux, le plus commodément et le plus favorablement possible pour leur permettre d'être tranquilles ; pour cela, on fermera l'écurie jusqu'à quatre ou cinq heures, et on évitera de déranger les chevaux pendant ce temps. Après ce temps de repos, on brossera de nouveau les coursiers, on frictionnera leurs jambes, puis on donnera l'avoine, après les avoir fait boire : l'écurie sera de nouveau refermée jusqu'à huit ou neuf heures ; on la rouvrira alors pour faire les dispositions nécessaires pour la nuit. Le dernier repas donné aux chevaux en entrainement et pendant les suées, se composera de son de froment, sur lequel on versera de l'eau bouillante, et qu'on laissera refroidir jusqu'à la température du lait sortant du pis de la vache. L'entraineur fixera la quantité à donner à chaque cheval, suivant sa constitu-

tion et son état ; il en sera de même pour la ration de foin à placer dans les râteliers pour la nuit. Cette dernière distribution faite, tout le monde se retirera et ira prendre du repos, en laissant les chevaux en faire autant. Il est bon d'ajouter ici quelques observations sur les bons résultats qu'on obtient au moyen des lotions chaudes aux jambes des chevaux qui sont en entraînement ; autrefois on ne s'en servait que dans les cas où les membres avaient réellement souffert ; on avait reconnu que des bandages de laine, imbibés de liquides propres aux circonstances, étaient des remèdes puissants. Je me suis convaincu, par des expériences réitérées, que leur emploi à sec après la suée présentait de grands avantages pour consolider les muscles et pour sécher entièrement la jambe après le bain ; mais ils ne doivent pas rester trop longtemps en place, et jamais pendant la nuit. La première occupation de l'entraîneur, le matin en entrant dans les écuries, doit être de s'assurer de l'état des jambes des chevaux qui ont eu une suée la veille. Son examen doit être d'autant plus scrupuleux, que l'emploi des bandes peut empêcher momentanément l'apparition d'un gonflement quelconque d'une partie malade ou fatiguée, et que par conséquent on pourrait s'y tromper, et, croyant trouver les tendons en bon état et les membres sans défauts apparents, soumettre de nouveau les chevaux aux exercices et aux travaux ordinaires, par suite desquels une légère inflammation, qui pouvait exister dans le principe et qu'on aurait facilement dissipée, deviendrait grave et dangereuse. Je le répète, il faut une grande attention, de l'expérience et de l'intelligence de la part de l'entraîneur, afin d'éviter des accidents qui seraient d'autant plus fâcheux, qu'on approcherait du moment des courses. Ce qui a été dit relativement à la première suée doit s'appliquer également à toutes les suivantes, pendant tout le temps de l'entraînement. Si les chevaux se portent bien, il ne doit pas y avoir d'interruption dans leur emploi ; toutefois le nombre se réglera d'après l'état physique de chaque cheval. Plus les chevaux avanceront dans ce qu'on appelle leur condition, c'est-à-dire le degré suffisant de l'entraînement, et principalement vers le moment des courses, il sera nécessaire d'apporter certaines modifications ou changements à l'égard des distances à parcourir ou des allures à adopter. Il faudra aussi prendre quelques précautions ; par exemple, si les chevaux, après la suée, ne rentrent pas immédiatement à l'écurie, mais seulement sous le hangar destiné au bouchonnement, avoir bien soin que rien de ce qui est nécessaire n'y manque. Les chevaux d'une constitution délicate sont ordinairement d'un tempérament très-irritable et ardent ; ils ne supportent pas un fort travail, mais ont généralement beaucoup d'haleine, et peu de dispositions à engraisser ; par conséquent, il n'est pas nécessaire de leur donner de fréquentes suées. Ces sortes de chevaux présentent plusieurs avantages ; d'abord leur allure se perfectionne facilement, et ils se dégourdissent plus vite, ensuite une suée modérée suffit pour purifier la peau et pour donner au poil un lustre magnifique. Le tempérament du cheval décide du choix de son cavalier, et si on doit le monter seul ou avec d'autres pendant les suées. Il en est de même pour beaucoup d'autres déterminations à prendre, pour lesquelles l'entraîneur devra être dirigé par la connaissance qu'il aura des chevaux. Il est essentiel de porter une attention toute particulière pour qu'après l'exercice l'éruption fasse une apparition aussi égale que possible ; seul moyen d'éviter les accidents et les maladies inflammatoires, et de rendre inutiles et même superflues les saignées autrefois en usage. Aucun soin, aucune peine ne doivent être épargnés pour calmer un cheval d'une constitution délicate, dont le tempérament aurait été excité et le sang échauffé. Pour y parvenir, on lui donnera, après la suée, un petit galop raccourci et tranquille ; et, si le temps est calme et doux, on lui fera faire encore une heure de promenade au pas, ce qui aura le double avantage de faire cesser son ardeur et son agitation, et de lui aiguiser l'appétit. Les chevaux doués d'une constitution forte et robuste supportent mieux la répétition des suées ; toutefois, il faut bien recommander de ne pas trop les multiplier, ce que font souvent les personnes qui n'ont pas une connaissance parfaite de l'art de l'entraînement et ne savent pas les inconvénients qui peuvent résulter de l'abus des prescriptions indiquées. Le plus grave et le plus fréquent, c'est d'enlever trop rapidement les chairs, ce qu'en anglais technique on exprime par ces mots : *Draw thon too fine*, et dont le résultat est d'attaquer particulièrement les parties mus-

culaires des jeunes chevaux de 2 à 3 ans. On ne doit donc jamais oublier que, pour arriver au but qu'on se propose, et pour obtenir les résultats désirés, il faut débuter sans trop de précipitation, ne point forcer les allures des chevaux, et surtout examiner avec le plus grand soin quel effet produisent sur eux la première et la seconde suée. La connaissance du tempérament du cheval de pur sang est une étude essentielle, et ce ne sera que l'observateur judicieux et ayant l'amour du cheval, qui pourra comprendre la haute intelligence et l'extrême énergie de cette classe d'animaux. Quelques chevaux de pur sang sont extrêmement ombrageux et faciles à effrayer, même par les moindres objets qui frappent leurs regards, et par les accidents les plus légers. Cette susceptibilité est la suite de leur constitution délicate et de leur irritabilité nerveuse. Avec ces chevaux, il est indispensable d'employer la plus grande douceur, et d'avoir une patience à toute épreuve. D'autres chevaux de pur sang sont courageux, n'ont peur de rien, et quelquefois, pleins de feu et d'ardeur, ne sont que très-rarement méchants, soit à l'écurie, soit dehors. Le caractère de quelques chevaux d'une constitution vigoureuse et d'une excellente santé est souvent fort difficile à saisir ; ils sont paresseux ou de mauvaise humeur sur le terrain, et exigent alors une grande tranquillité de la part de l'entraîneur, pour parvenir à les faire profiter convenablement des exercices et des suées. Ces chevaux exigent d'autant plus de travail, qu'ils sont généralement de grands mangeurs et prédisposés à l'engraissement. Maintenir ces animaux, toujours enclins à la maladie, toujours disposés à se défendre, est une tâche difficile. On a prétendu que certaines familles de chevaux de pur sang transmettaient à leurs descendants les dispositions vicieuses et les défauts de leurs auteurs. Je pense qu'aucun cheval ne deviendra méchant si, dès son jeune âge, on le traite avec douceur, et si on lui prodigue des soins soutenus et éclairés. Il est possible cependant qu'autrefois, lorsque l'art de l'entraînement n'avait pas encore atteint le haut degré de perfection où il est arrivé en ce moment, qu'on exigeait de certains chevaux des efforts au-dessus de leurs forces et qu'on les soumettait à des exercices trop violents et trop répétés, il pouvait résulter de cet abus de l'entraînement une foule de graves inconvénients pour les chevaux, dont les moindres étaient de les rendre vicieux ; de sorte que les défauts acquis, devenant une seconde nature, pouvaient se transmettre à leurs descendants. Pour éviter ces fâcheux résultats, je conseille de toujours traiter les chevaux de pur sang avec bonté, douceur et confiance, sans toutefois dépasser certaines lignes, c'est-à-dire qu'il ne faut jamais jouer avec eux, et surtout s'abstenir de les agacer, car ils deviennent facilement dangereux dans leurs jeux, et souvent hargneux, si on les excite et les contrarie. Le cheval de pur sang en entraînement doit être maintenu dans l'obéissance par son groom ; pour y parvenir, il faut qu'il soit grave, calme et doux dans sa manière de traiter le cheval qui lui est confié. Il serait imprudent de confier ces animaux, sans autre surveillance, aux jeunes gens employés dans les écuries, lorsque surtout on veut les assujettir à quelque chose qui pourrait les irriter, comme, par exemple, la manipulation prescrite après la suée ; car ces jeunes garçons ont rarement la patience nécessaire, et font trop souvent un mauvais usage du couteau de chaleur, en s'en servant comme d'un instrument de correction, dès qu'ils ne sont plus sous la surveillance de l'entraîneur ni du palefrenier-chef. Les mauvais traitements, les coups donnés mal à propos, sont des actes dangereux pour celui qui s'en rend coupable ; ils ne s'effacent pas de la mémoire du cheval de pur sang, et, tôt ou tard, il s'en vengera, en guettant et en saisissant l'occasion favorable. L'entraîneur devra savoir exactement quelle était la quantité de chair qu'avait son cheval avant les suées, et surveiller avec soin et assiduité l'effet produit par chacune d'elles, non-seulement par les yeux, mais encore par le toucher ; il passera d'abord la main sur le cou du cheval pour en examiner la substance et la fermeté, afin de savoir si, à la prochaine suée, il sera nécessaire d'ajouter un ou plusieurs camails, d'en diminuer le nombre, ou d'en substituer de plus légers. Il passera ensuite sa main par-dessus le garrot, la partie musculeuse des épaules, jusqu'à l'avant-bras et autour des muscles de la poitrine, pour s'assurer si l'animal est allégé, ou s'il est encore surchargé de chairs dans ces parties. Après ce premier examen, l'entraîneur visitera les parties postérieures de l'épaule, afin

de connaître le degré de force nécessaire pour faire une sorte d'impression sur les muscles qui s'y trouvent; il continuera avec le plat de sa main au-dessus des côtes, des flancs, et au-dessus des hanches, pour juger par cette pression du degré de résistance de la substance musculaire; il passera ensuite aux reins, qui doivent être durs, fermes et élastiques; puis il reviendra à la croupe, entre l'os de la hanche et l'attache de la queue, en examinant avec soin quel changement peuvent avoir éprouvé ces parties. Si les muscles qui descendent de la croupe au jarret et se prolongent sur la partie inférieure des cuisses se montrent à découvert, et que les creux qui les séparent sont plus marqués et plus profonds, ce qui est généralement beaucoup plus apparent chez les chevaux de pur sang que sur les autres chevaux, lorsqu'ils font des progrès vers la parfaite condition, l'entraîneur jugera de ce qu'il reste à faire pour arriver à ce dernier état, dans lequel les muscles dont il vient d'être question, ainsi que tous ceux appartenant à la surface du corps de l'animal, doivent être fortement dessinés et paraître à l'œil comme des cordes tendues et saillantes. Cette méthode d'examiner les progrès de la condition d'un cheval de pur sang est fort ancienne; mais j'avoue que je n'en connais pas de meilleure; je crois donc la devoir recommander aux personnes qui débutent dans la carrière, car ce n'est que de cette manière qu'on peut suivre les progrès obtenus et les changements survenus pendant l'entraînement. L'observation scrupuleuse et constante peut seule indiquer, d'après l'âge, la constitution et le caractère du cheval, le véritable degré à atteindre pour arriver au but désiré. »

Des médicaments à donner aux chevaux de course pendant l'entraînement. « Le printemps et l'automne sont les deux saisons de l'année pendant lesquelles on médicamente le plus ordinairement les chevaux de course; mais le moment le plus convenable pour administrer alors les différentes médecines dont ces animaux peuvent avoir besoin, dépend de l'instant où ils doivent entrer en lice. Mon intention n'est point d'entrer ici dans le détail des traitements que réclame chacune des maladies si diverses auxquelles les chevaux se trouvent en général exposés; cette matière a été trop habilement traitée par différents auteurs; je m'occuperai spécialement des maladies et des accidents auxquels sont particulièrement sujettes les jambes des chevaux de course, et je dirai les avantages qu'on retire de l'emploi des médecines. J'indiquerai, en outre, les mesures de précaution à l'aide desquelles on peut ramener ces animaux à leur état primitif, ainsi que le remède nécessaire à certains chevaux, même lorsqu'ils sont bien portants, pour les amener à un état parfait de condition pour la course. Beaucoup d'artistes vétérinaires se sont élevés dans leurs écrits contre l'usage de purger fréquemment les chevaux de course, ainsi que contre la dose d'aloès que l'on prescrit assez ordinairement pour ces animaux; s'il faut les en croire, l'emploi des purgatifs est exagéré dans la plupart des écuries de chevaux de course. Cette opinion est sans doute, chez ces auteurs, le résultat des observations qu'ils ont faites sur les chevaux employés aux usages ordinaires de la vie domestique; ces animaux, en effet, n'ont pas besoin d'être aussi fréquemment purgés que les chevaux de course pour s'acquitter parfaitement de tous les travaux qui leur sont imposés, et lorsqu'une dose d'aloès leur est nécessaire, elle ne demande pas, pour produire un effet salutaire, d'être aussi forte que celle qu'on administre aux chevaux destinés à figurer sur l'hippodrome; c'est une vérité dont j'ai été à même de me convaincre toutes les fois que j'ai dû purger des chevaux de cavalerie; aussi ne puis-je que me joindre à ces écrivains pour recommander de substituer alors à ces purgatifs violents, dont les effets sont, dans ce cas, si souvent pernicieux, des doses plus légères, et pensé-je, comme eux, que, depuis que les élèves de l'École vétérinaire se trouvent répandus sur tous les points du royaume, des milliers de chevaux ont été sauvés par les purgations plus douces, que tous prescrivent aujourd'hui pour les chevaux de trait ou de carrosse, de selle ou de cavalerie, dont le service, soit d'utilité, soit d'agrément, ne sort pas des exigences de la vie commune. C'est pour cela qu'un grand nombre de ces derniers animaux, lorsqu'ils ne sont pas réellement malades, passent des années entières en prenant à peine une demi-dose de médecine, et qu'il n'est point rare de voir des chevaux de trait ou de carrosse rester dix ou douze ans, quelquefois même leur vie entière, sans recevoir le moindre purgatif; une affection caractérisée pourrait seule, il est vrai, justifier pour eux l'emploi de ce mé-

dicament. Je dois dire cependant que l'emploi des purgatifs est quelquefois nécessaire pour les chevaux de selle, quand il serait inutile pour ceux de trait ou de carrosse; les premiers, en effet, employant des allures d'ordinaire beaucoup plus accélérées, il en résulte que cette rapidité de mouvement et le poids dont ils sont chargés donnent à leurs membres beaucoup plus de raideur, et que le besoin qu'ils ont, par suite, de se rafraîchir plus souvent, les oblige à des purgations et à un repos dont les autres n'ont nullement affaire. Je reviens à la nécessité de purger plus fréquemment les chevaux de course que ceux appartenant aux autres espèces; le démontrer me sera facile. Je suppose, par exemple, qu'un cheval destiné aux ouvrages ordinaires devienne tellement boiteux de l'une de ses jambes de devant, par suite de coups ou d'efforts violents, qu'il soit hors d'état de faire les travaux qui lui sont habituellement imposés; son propriétaire pouvant facilement le remplacer par un autre cheval d'une espèce semblable, il le laissera tranquillement à son écurie, et le fera traiter en employant les applications externes, c'est-à-dire les cataplasmes, les fumigations, les bandages, etc. Nul doute que ces remèdes n'aient le résultat désiré, sans qu'il soit besoin de faire usage des purgatifs; car le cheval pouvant jouir de tout le repos qui lui est nécessaire tant que subsiste l'inflammation, la partie malade ne tarde pas à recouvrer son ton primitif, et l'animal revient ensuite en parfaite condition. Il ne saurait en être de même pour les chevaux de course; avec eux, en effet, il faut des moyens plus actifs et beaucoup plus prompts, puisque, ne pouvant pas être remplacés dans les luttes pour lesquelles ils ont été engagés, ils sont obligés, si l'accident leur arrive peu de temps avant l'époque où ils doivent entrer en lice, d'y paraître, quel que soit l'état fâcheux où ils peuvent se trouver, et cela sous peine de causer des pertes considérables à leur propriétaire. Ce cas n'est pas le seul où l'emploi des moyens curatifs ordinaires ne puisse suffire; il en est beaucoup d'autres où il faut en outre purger les chevaux de course, et les purger à dose beaucoup plus forte qu'on ne le ferait pour d'autres espèces de chevaux; mais j'en parlerai plus loin. Je suppose donc, ainsi que je viens de le dire, qu'un cheval de course a à l'une de ses jambes un accident semblable à celui que j'ai déjà cité pour exemple, quant aux chevaux ordinaires; je suppose que cet animal soit un cheval très-fort (*craving horse*), un de ces chevaux auxquels on donne une suée tous les cinq ou six jours, et que, devenu boiteux de l'une de ses jambes de devant six semaines avant la course, l'on veuille cependant l'amener au poteau; je suppose même l'accident qu'il a éprouvé d'une nature peu grave et tel que peut le faire naître soit un coup qu'il se serait donné lui-même avec l'autre pied pendant la suée, soit en changeant de jambe, soit en tournant trop court un angle rapide, soit de toute autre manière; je dis que, malgré son peu de gravité, cet accident exigera, pour être promptement guéri, l'emploi des purgatifs. Lorsqu'un cheval de course se trouve victime d'un accident semblable à celui que je viens de citer, il arrive parfois qu'il ne boite pas immédiatement, que sa jambe même n'enfle pas tout de suite, et que ces symptômes ne se manifestent que le lendemain; mais comme tous les bons entraîneurs ont l'habitude, avant la sortie des chevaux de l'écurie pour aller à l'exercice, d'examiner avec la plus grande attention les jambes de ceux de ces animaux qui ont été sués la veille, l'altération la plus légère dans les formes de ceux-ci ne saurait leur échapper, et ils peuvent dès lors prendre les mesures nécessaires pour empêcher le mal de faire des progrès. La première chose à faire est d'interrompre les exercices du cheval et d'employer les remèdes extérieurs les plus propres à arrêter l'inflammation; mais pour arriver plus vite à la détruire, et cela en perdant le moins de temps possible, le groom doit se hâter d'administrer à l'animal une forte médecine; car une médecine douce ne saurait produire de l'effet sur un cheval de cette espèce lorsqu'il est en repos, ainsi que je l'expliquerai plus loin avec étendue, lorsque j'en viendrai à parler des médicaments à donner aux chevaux de course en général. Je dirai seulement que, lorsqu'il s'agit d'un cheval destiné aux usages ordinaires, le vétérinaire fait assurément très-bien de lui administrer une médecine à légère dose; et lorsqu'il a affaire à un cheval vigoureux, il agit également d'une manière convenable en lui faisant une saignée; rien n'est assurément plus propre à lui faire atteindre le but de faire disparaître l'inflammation locale; j'ajouterai même que si un cheval de cette espèce acquiert pendant ce

traitement plus d'embonpoint qu'il n'en avait auparavant, loin d'avoir à se plaindre de ce changement, on ne peut le regarder que comme chose avantageuse. Mais il est loin d'en être ainsi pour le cheval de course; non-seulement le groom qui donne une médecine à un cheval en entraînement a pour but de faire disparaître l'inflammation, mais il cherche encore un résultat non moins important et qu'il ne doit jamais perdre de vue; je veux parler de la nécessité d'empêcher un cheval de course, fort et vigoureux (*craving horse*), de devenir trop en chair; or, le seul moyen de pouvoir l'amener au poteau au jour fixé et de le guérir de son accident, sans cependant qu'il ait acquis trop d'embonpoint, est de lui donner des purgatifs répétés. Par ce traitement la jambe malade recouvrera en huit ou dix jours son état et ses forces ordinaires, et le groom ne devra plus s'occuper qu'à rendre graduellement au membre attaqué sa vigueur et son élasticité premières; des promenades au pas sur un sol aussi uni et aussi net que possible feront atteindre ce résultat. Cependant une rechute est quelquefois à craindre; car lorsqu'un cheval, par suite d'un accident semblable, est resté quelque temps en repos, il se montre assez habituellement trop ardent et trop joueur, et on le voit en général disposé à recommencer ses gambades à la promenade, lors du premier et du second jour de sa sortie, surtout si on le conduit immédiatement à travers champs. On doit donc prendre les mesures convenables pour prévenir le retour d'un nouvel accident; la première chose à faire est, lorsqu'on a plusieurs hommes de service, de ne choisir, pour monter à cheval à l'exercice, que celui d'entre eux qui est le plus habile cavalier; puis, au lieu de promener l'animal dans la campagne, il faut autant que possible ne lui donner pour champ d'exercice qu'un pâturage bien clos. On ferait bien également, lors de sa première sortie, d'ajouter au bridon une longe que tiendrait un deuxième garçon d'écurie pendant tout le temps que dure la promenade, et continuer ainsi pendant deux ou trois jours, dans le cas où le cheval paraîtrait disposé à jouer et à sauter. Avec ces précautions, l'exercice rendra à la jambe malade ses forces premières. Si le groom a de l'expérience, il recherchera en même temps les changements ou les améliorations qui peuvent survenir dans l'état du cheval et sa condition, et non-seulement il l'examinera avec l'attention la plus scrupuleuse, mais il palpera encore avec soin toutes ses parties pour reconnaître celles qui se chargeraient de chairs superflues; dans le cas où cet embonpoint se manifesterait sans que la jambe eût cependant encore acquis assez de force pour supporter immédiatement un exercice énergique, il lui administrerait une nouvelle dose de médecine. Ce médicament pourrait, il est vrai, ne pas faire disparaître les chairs inutiles aussi promptement qu'on le voudrait; mais, ajouté à un exercice régulier et soutenu, on en retirerait du moins cet avantage, qu'il empêcherait cet état de pléthore d'augmenter, en même temps qu'il aiderait à l'énergie que la jambe malade reprendrait chaque jour. Trois ou quatre jours après cette seconde médecine, le groom donnerait chaque matin au cheval, et sur un terrain assez uni pour ne présenter ni montées ni descentes, quelques jolis galops de courte durée; mais ce dont le groom ne saurait alors trop se garder, ce serait de ne lui faire reprendre son galop ordinaire que lorsque, après avoir augmenté par degré la durée de l'exercice et la vélocité du cheval, il remarquerait dans ce dernier une haleine assez bonne pour pouvoir lui faire supporter sans gêne une suée modérée. Je dirai à ce sujet qu'on ne saurait apporter trop d'attention dans le choix du garçon chargé de donner la suée; non-seulement il doit être bon cavalier, mais il faut encore qu'il possède assez d'expérience dans cette partie de l'exercice pour ne s'écarter en rien des instructions que lui donnerait son chef, d'après la nature du sol d'exercice et l'état de condition dans lequel le cheval peut se trouver. Dès qu'il est parvenu à bien faire partir l'animal dans l'allure convenable, il doit prendre son assiette sur la selle en soutenant bien la tête de sa monture, et, en même temps qu'il l'excite, chercher cependant à maintenir la sensibilité de sa bouche; non-seulement il obtient par là l'avantage de pouvoir toujours augmenter la vélocité de l'animal à mesure qu'il le juge nécessaire, mais il évite aussi qu'il se dérobe, et ne soit, par suite, victime d'un nouvel accident, danger qui n'est cependant point à craindre lorsqu'il est monté par un bon groom. Je n'aurais rien à indiquer pour le cas dont je parle, s'il en était toujours ainsi : car un groom instruit saurait toujours assez bien diriger son cheval dans une allure réglée pen-

dant toute la durée de la suée, et connaître également, d'après le caractère de sa monture, s'il doit lui donner cet exercice, seul ou avec un compagnon. Dès qu'après la suée le cheval dont je viens de parler est rentré à l'écurie, qu'il a été pansé, et que ses jambes ont été bien frottées, on doit bassiner à froid la jambe malade, l'envelopper de bandages, et continuer ainsi jusqu'à ce qu'elle soit entièrement guérie et qu'elle ait repris sa force et son élasticité premières. Je dirai toutefois, en parlant des bandages, que je préférerais employer à leur place une bottine bien bourrée, comme étant beaucoup plus propre à parer des coups ou à prévenir des accidents nouveaux. Je n'ai arrêté l'attention du lecteur sur la maladie de jambe dont je viens de l'entretenir, que pour démontrer la nécessité de l'emploi des purgatifs, lorsque l'on veut obtenir la guérison d'un cheval de l'espèce de ceux que j'ai précédemment décrits, et l'empêcher, lorsqu'il est en repos, d'acquérir trop d'embonpoint. L'usage des médecines présente encore un avantage dont je n'ai rien dit jusqu'ici ; je veux parler de l'action salutaire qu'elles exercent sur les chevaux fatigués par de forts travaux, en faisant disparaître la raideur de leurs membres : leur emploi dans ce cas est assez généralement considéré comme le commencement d'une seconde préparation très-nécessaire, au reste, à certaines époques, surtout lorsque des courses répétées ont pendant longtemps fatigué le cheval entraîné. Avant d'aller plus loin, je crois utile de faire observer que si un cheval d'une forte constitution éprouvait un accident grave, qu'il eût, par exemple, un de ses tendons forcé ou sérieusement blessé, je dis qu'alors cependant le mieux serait de le retirer immédiatement de l'entraînement : il y aura toujours cent contre un à parier, en effet, qu'un cheval fortement constitué et dont la jambe serait grièvement blessée, ne saurait jamais être remis assez complétement et assez tôt pour pouvoir supporter les exercices nécessairement très-soutenus qu'il lui faudrait faire pour être à même d'entrer en lice avec d'autres chevaux de course. Je vais traiter maintenant de la manière de purger les chevaux de course en général. Je commencerai par m'occuper des chevaux sains et bien portants, et je rangerai dans cette classe ces chevaux doués d'une constitution forte, que des voyages et des courses répétées ont peut-être fatigués ou bien raidis dans leurs membres de manière à produire quelque enflure dans ces parties, mais sans que ces incommodités soient cependant assez graves pour être regardées comme des maladies ; ces animaux, dis-je, ainsi que tant d'autres dont je parlerai plus tard, comme les chevaux jeunes et vigoureux et les chevaux légers, n'ont tous besoin que d'un faible purgatif. Je ferai, toutefois, observer que, bien que doués d'une forte constitution, les chevaux dont j'ai parlé en premier lieu ne ressentiront de fatigue ou de raideur que lorsqu'ils auront été pendant quelque temps en entraînement, et que les seconds y seront moins exposés, par cela même qu'ils sont hors d'état de supporter des efforts assez soutenus pour les produire. Lorsqu'à l'approche de l'automne, la saison des courses se trouve enfin terminée, les chevaux qui ont fini toutes les luttes pour lesquelles ils se trouvaient engagés, et qui, par suite, sont rentrés dans les écuries où ils doivent passer l'hiver ; ces chevaux, dis-je, peuvent alors être convenablement purgés. Pour mieux faire comprendre à nos lecteurs le mode que je vais indiquer pour y parvenir avec succès, je prendrai pour exemple un cheval qui rentrerait, à l'époque dont je viens de parler, dans les écuries d'un entraîneur de *New-Market*. Les réunions de courses qui se font à New-Market sont presque toujours terminées vers la fin du mois d'octobre ; mais cette époque se trouve beaucoup trop rapprochée de l'hiver pour que l'on puisse se procurer des herbes vertes de qualité assez bonne pour aider alors activement au rafraichissement du cheval que je cite pour exemple. Les entraineurs avaient autrefois l'habitude de donner aux chevaux qui avaient voyagé ou couru pendant tout l'été, trois médecines qu'ils leur administraient après leur retour, et à huit jours seulement d'intervalle l'une de l'autre. Au printemps suivant et avant que ces animaux entrassent de nouveau en entraînement, ils répétaient ce traitement. L'intervalle qui devait séparer chacun de ces nouveaux purgatifs était le même ; et quant à l'instant où ils les leur faisaient prendre, il était déterminé par l'époque où devaient avoir lieu les luttes dans lesquelles ces animaux étaient engagés. Les deux traitements avaient pour but : le premier (celui d'automne), de dégager les membres de la raideur qu'ils avaient pu contracter, et de leur

rendre leur élasticité naturelle, résultat que l'on ne manquait jamais d'obtenir; et le second (celui du printemps), de faire évacuer les humeurs du cheval, et de le débarrasser avant que son nouvel entrainement commençât. Mais la plupart des entraineurs me paraissent maintenant convaincus des effets nuisibles que doit nécessairement produire l'usage des médecines ainsi données coup sur coup; effets que je me propose d'expliquer avec soin aux entraineurs qui seraient tentés de les révoquer en doute, lorsque j'arriverai au chapitre consacré aux époques les plus convenables pour purger les chevaux avec succès. La manière de préparer les chevaux de course aux purgations que l'on veut leur donner à l'automne, peut être la même que celle que l'on emploie pour les chevaux destinés aux usages ordinaires; il doit seulement y avoir cette différence, qu'il faut aux chevaux de course d'une forte constitution un usage de barbotage d'une plus longue durée. Trois ou quatre barbotages par jour, composés de portions égales de son et de farine d'avoine, et donnés pendant plusieurs jours de suite, relâcheront convenablement ces animaux et faciliteront l'action de la médecine; une dose d'aloès moins forte que celle que l'on ajoute aux médecines que l'on donne pendant l'entrainement, suffira alors et les purgera parfaitement bien. Autrefois les grooms qui avaient à purger, le même jour, plusieurs chevaux, étaient dans l'usage de leur administrer à tous le purgatif d'assez bon matin. Cette méthode peut être très-bonne pour des chevaux fortement constitués, puisque, d'après la manière dont on prépare assez ordinairement les animaux de cette espèce, il est rare que la médecine opère avant le lendemain dans la matinée, c'est-à-dire au bout de vingt-quatre heures au moins; mais il ne saurait en être de même pour d'autres individus plus délicats, chez lesquels ces purgatifs produisent leur effet après huit, dix et douze heures. L'époque où se donnent les médecines dont je parle dans ce moment-ci permettant de ne pas exiger de leur emploi un effet aussi énergique et aussi prompt que lorsque l'on agit sur un cheval, soit en entrainement, soit sérieusement malade, je voudrais qu'on ne les administrât qu'à des heures différentes et calculées de manière à ce que tous les purgatifs pussent agir le lendemain sur tous les chevaux à la fois et pendant qu'ils seraient à la promenade. Ce but peut être facilement atteint si le groom veut examiner avec attention la différence de constitution qui peut exister entre chacun des animaux auxquels il doit donner médecine; il peut dès lors varier la quantité d'aloès qui entre dans chaque dose, suivant l'âge, la constitution et la condition de chaque individu, et régler d'après cela l'heure à laquelle chaque cheval devra prendre son purgatif. On peut, par exemple, administrer ce médicament aux chevaux d'une forte constitution (*craving horse*) aussitôt après qu'ils sont revenus de leur exercice du matin, c'est-à-dire à sept ou huit heures; ceux d'une constitution plus faible peuvent le recevoir à midi, et les chevaux plus délicats, à quatre ou six heures du soir. En agissant ainsi, il est très-probable que ces animaux ressentiraient tous l'effet du purgatif à peu près dans le même temps; cette simultanéité n'est point sans importance, puisqu'elle peut mettre le groom à même de juger plus sûrement de l'effet qu'aura produit la médecine sur chaque cheval. Ceux de ces chevaux qui sont connus du chef d'écurie comme buveurs modérés, ne doivent être que légèrement abreuvés la veille, et cela à midi, et non le soir, comme on a assez ordinairement l'usage; c'est le moyen de les obliger à boire plus abondamment le lendemain. Il est également utile, pendant la nuit qui précède le jour de médecine, de retrancher en partie le foin aux chevaux que l'on veut purger, surtout ceux qui sont d'une forte constitution; les rations doivent alors être diminuées de moitié, et l'on doit faire usage d'une muselière pour ceux de ces animaux que l'on sait manger leur litière. Le matin du jour où l'on donne le purgatif, il est nécessaire aussi de présenter un léger barbotage à chaque cheval un peu avant sa sortie: l'on doit en faire autant lors de son retour; et c'est aussitôt après qu'ils l'ont pris, qu'il faut administrer la médecine aux chevaux doués d'une forte constitution; quant aux autres, on se réglera d'après ce que j'ai dit plus haut. Tous les chevaux qui ont pris médecine doivent rester ce jour-là à l'écurie; aux heures où on a l'habitude de les panser, on leur présentera de l'eau tiède, on les brossera et l'on frottera leurs membres, puis on les couvrira bien. Comme ces chevaux, et ceux surtout qui ne jouissent pas d'une santé parfaite, ne doivent alors être nourris que très-modérément.

il ne faut leur donner qu'un barbotage et une petite portion de foin : je dirai même que si l'on voit un cheval répugner alors à manger le foin qu'on lui présente, il faut le lui ôter et le remplacer par un peu de paille fine et bonne, dans laquelle il pourra s'amuser à chercher quelques brins à sa convenance. Il est beaucoup de chevaux qui, un jour de médecine, préfèrent ce dernier aliment à tout autre. Le lendemain, jour où la médecine doit produire son effet, il faut, aussitôt que la litière est enlevée et convenablement arrangée, présenter de l'eau tiède à tous les chevaux, et laisser chacun d'eux en boire autant qu'il lui plaît ; puis on les brosse et on les prépare à sortir pour la promenade, garnis des couvertures nécessaires. Comme la promenade aide à l'effet du purgatif, le groom doit dès lors fixer, non-seulement l'espace de temps pendant lequel chaque cheval doit y rester, mais encore le nombre de sorties qu'il doit faire pendant la journée. Les chevaux qu'il verra se purger facilement et avec abondance n'ont besoin d'être promenés qu'une ou deux fois au plus, c'est-à-dire le matin et à quatre heures du soir ; mais ceux sur lesquels la médecine n'opère point avec autant d'efficacité doivent sortir trois fois, c'est-à-dire le matin, à midi et à quatre heures. Les chevaux à qui l'on croit nécessaire une promenade plus prolongée que celle des autres, ces chevaux, dis-je, doivent quitter l'écurie une demi-heure ou une heure avant ces derniers, afin que tous puissent y rentrer ensemble, et que toute l'écurie soit fermée à la même heure. J'ai connu des grooms qui ne voulaient point qu'on lavât le pied des chevaux le jour où ces animaux avaient pris médecine : moi-même m'y suis opposé pendant tout le temps que je suis resté dans cette condition ; mais depuis que j'exerce l'art vétérinaire, j'ai purgé un si grand nombre de chevaux de tant de manières et dans tant de circonstances différentes, que je suis maintenant convaincu qu'il n'y a nul danger, soit à leur laver les pieds, soit à les découvrir pour les panser. J'ajouterai qu'à l'écurie ces animaux doivent être convenablement couverts, et que l'on peut employer pour couverture extérieure, ainsi que pour couverture de nuit, la moins bonne de toutes celles dont on fait usage. On devra également engager à boire de nouveau de l'eau tiède, ceux de ces chevaux qui n'auraient pas été purgés fréquemment ou qui n'auraient bu que fort peu. Lorsqu'à midi il entre dans l'écurie, le groom doit avoir soin de reconnaître et de signaler les chevaux qui ont été purgés à plusieurs reprises, et doit les faire rester jusqu'à quatre heures du soir ; ceux, au contraire, chez lesquels la médecine n'aurait pas abondamment opéré, doivent recevoir de nouveau de l'eau tiède et être envoyés à la promenade afin de hâter l'effet du purgatif ; lorsqu'ils rentrent à l'écurie, on leur donne les mêmes soins que ceux qu'ils ont reçus le matin. Quant aux chevaux qui ne seront point sortis, on aura dû, pendant ce temps, les panser, les peigner, les frotter et leur donner de l'eau. Tous, sans exception, recevront ensuite, comme le matin, du barbotage et une poignée de foin, puis on les laissera en repos. A quatre heures le groom devra apporter la même attention aux chevaux qui auront été abondamment purgés depuis sa visite de midi. Toutefois il faut cesser de donner le barbotage et l'eau tiède à ceux de ces animaux qui ont été bien purgés ; ils devront recevoir l'avoine et du son mêlés ensemble, mais sans être mouillés ; le barbotage ne continuera à être employé que pour les autres. Tous ces soins terminés, l'écurie sera fermée jusqu'à huit heures, instant où l'on donnera aux chevaux sur lesquels le purgatif aura puissamment agi, une seconde et légère portion d'avoine. Le lendemain matin, lorsqu'il se présente à l'écurie, le groom doit être certain que toutes les médecines qu'il aura données l'avant-veille auront entièrement cessé de produire de l'effet ; il commencera dès lors les soins de la journée par faire donner à chaque cheval une poignée d'avoine, que ces animaux mangent pendant le temps nécessaire pour arranger l'écurie et pour les disposer à sortir ; puis, si le temps est froid, s'il fait du vent, ou si la pluie menace de tomber, on les promènera pendant une heure, soit dans une cour, soit dans tout autre lieu convenable, et à proximité des écuries, afin de leur donner de l'appétit. En entrant à l'écurie, on les traitera, sous tous les rapports, comme on le faisait avant qu'ils prissent médecine ; seulement on aura soin de ne pas faire sortir de toute la journée les chevaux chez lesquels, bien qu'abondamment purgés la veille, le purgatif n'aurait pas cessé son effet ; ce n'est que le lendemain qu'ils pourront sortir avec les autres. J'ai parlé, au commencement de ce chapitre, de la nécessité de

l'emploi de médecines fortes et répétées pour le cheval qui, ayant éprouvé un accident ou s'étant forcé l'une des jambes, se trouverait dans la nécessité de cesser entièrement ses travaux au moment même où il a besoin de l'entière disposition de ses moyens ; j'ai dit également quelle était la manière de purger, dans ces deux cas différents, les chevaux de course légers et fatigués, et ceux qui sont jeunes, vigoureux et de haute condition. Comme à l'époque de l'année dont je viens de parler (l'automne) on peut accorder à ces animaux tout le temps qui leur est nécessaire pour relâcher leurs entrailles par l'usage du barbotage, on peut alors n'employer pour les purger qu'une dose moins forte d'aloès, ce qui exclut nécessairement beaucoup de difficultés et la possibilité de tout changer. J'ajouterai que les chevaux fatigués par le travail doivent être confinés dans des box spacieuses. Quant aux jeunes chevaux qui se trouveraient à l'écurie d'entrainement, j'ai indiqué dans un chapitre précédent les soins dont ils doivent être l'objet pendant l'hiver. »

ENTRAINER. v. Action de préparer un cheval à la course, à la chasse, etc. Voy. Entrainement.

ENTRAINER. v. Trainer avec soi. Quelquefois une voiture *entraîne* les chevaux qui y sont attelés.

ENTRAINEUR. s. m. Celui qui fait métier d'*entraîner* les chevaux. En Angleterre, les *entraîneurs* sont des chefs d'établissement où les particuliers envoient leurs chevaux pour les faire soumettre à l'entrainement. Des garçons et des jockeys soignent et montent ces chevaux sous la direction de l'entraineur. Voy. Entrainement.

ENTRAVER. v. En lat. *equo compedes indere.* Mettre des *entraves* pour *abattre* et assujettir le cheval auquel on veut faire subir quelque opération, ou bien pour ralentir ou rendre impossibles les mouvements de locomotion. Le but que l'on se propose en entravant les animaux aux pâturages est d'empêcher qu'ils ne s'échappent et ne fassent des dégâts dans les terres voisines. On y soumet le plus souvent les poulinières et les poulains. Cette méthode offre de grands inconvénients. Les animaux ainsi gênés souffrent continuellement, mangent peu, digèrent mal, et sont en proie aux mouches. Le poulain, surtout, est privé d'un exercice qui lui serait si nécessaire pour développer ses facultés. Ainsi entravé, il devient lourd, grossier, paresseux ; au lieu d'acquérir de la grâce, de la souplesse, de l'agilité, ses extrémités s'affaiblissent, se raidissent, les aplombs sont faussés ; le jeune animal devient *brassicourt*, et il est taré avant de sortir de l'enfance. Il serait à désirer de voir bannir l'usage d'*entraver* aux pâturages, pour adopter un moyen qui lui est préférable, celui des clôtures telles qu'elles existent chez les Anglais.

ENTRAVES. s. f. pl. En lat. *compedes*. Instrument employé pour *assujettir* les chevaux, ou pour les retenir dans les pâturages. Les *entraves* qui offrent le moins d'inconvénients sont celles inventées par Bosc ; elles consistent en deux bandes de cuir doublées ou triplées qu'on place au paturon par des boucles et des courroies ; on y fixe un anneau de fer dans lequel on passe une corde au moyen de laquelle les pieds sont liés entre eux, à la tête, à des pieux ou aux arbres. Ces entraves devraient être préférées à celles dont on fait le plus communément usage, et qui se composent d'une simple corde qui lie les pieds de devant ou ceux de derrière entre eux, ou un pied de devant avec celui de derrière correspondant, ou bien l'un des pieds de devant avec la tête. Quelquefois on pousse même la barbarie jusqu'à substituer à la corde une chaine de fer.

ENTRAVON. s. m. Partie des *entraves* qui entoure précisement le paturon du cheval. Voy. Entraves.

s'ENTRECOUPER. v. Quelquefois on le dit comme synonyme de se *couper*.

s'ENTRE-CROISER. Voy. se Croiser.

ENTRE-FESSON. s. m. Excoriation qu'un cheval trop gras se fait entre les fesses.

ENTRE-PAS. Voy. Traquenard.

ENTRER DANS LES COINS. Action du cavalier qui tourne son cheval dans les quatre angles du manége, en suivant exactement la muraille. Cette action exige beaucoup de souplesse de la part du cheval, pour qu'il puisse se contourner ainsi, et que les jambes de derrière suivent exactement la même ligne que celles de devant. Dès que le cheval supporte le rassemblé, le cavalier n'éprouvera plus de difficulté pour *entrer dans les coins*, s'il sait bien équilibrer sa monture.

ENTRER EN LICE. Voy. Lice.

s'ENTRE-TAILLER. Voy. se Couper.

s'ENTRETENIR DANS LA SELLE. Voyez SELLE.

ENTRETENIR SON CHEVAL DANS QUELQUE ALLURE. Signifie renouveler l'action du cheval, pour lui conserver une égale vitesse dans l'allure qu'on lui a fait prendre. *Entretenir au trot*, *au galop*, etc. Qu'on ait besoin de se servir du mors pour calmer l'animal, ou des jambes pour l'activer, on devra toujours modérer les aides agissantes par les aides modérées, afin que l'impulsion donnée ne change pas l'action nécessaire à l'allure et à une bonne position. Les changements de direction, par exemple, ne sont qu'imparfaitement exécutés toutes les fois que le cheval ne conserve pas en tournant la même vitesse qu'il avait en ligne droite. On ne saurait établir de règle générale à cet égard; après avoir acquis la connaissance des dispositions naturelles du cheval, on fera, suivant les cas, précéder la main ou les jambes avant d'imprimer la force destinée à changer la position. Lorsqu'un cheval nous oblige sans cesse à entretenir son action, c'est une preuve qu'il n'en a pas assez par sa nature, et il ne pourra jamais rendre un service agréable.

ENTRETENIR UN CHEVAL. C'est lui donner tous les soins nécessaires à son *entretien*. Voy. ce mot.

ENTRETENIR UNE BELLE CADENCE. Voy. CADENCE.

ENTRETIEN. s. m. En économie rurale, cette expression se rapporte plus particulièrement aux animaux déjà formés; elle signifie l'application des règles d'hygiène, d'après lesquelles il convient de les entretenir, de les nourrir, de les soigner, pour les faire travailler et en obtenir des produits. *Bon entretien*, *mauvais entretien*.

ENTROPION. s. m. Du grec *én*, en dedans, et *trépô*, je tourne; en lat. *introversio palpebrarum*. Renversement du bord libre des paupières en dedans, c'est-à-dire sur le globe de l'œil. Cette affection, plus fréquente à la paupière inférieure qu'à la supérieure, diffère du *trichiase* en ce qu'elle ne détermine aucun changement dans la situation et la direction des cils relativement à leur point d'insertion ou bulbe. Le renversement interne des paupières n'est susceptible de devenir dangereux que secondairement, par l'action continuelle, sur la conjonctive ou sur la cornée, des cils déviés vers le globe oculaire, action capable de déterminer l'irritation, la rougeur et la douleur. Le remède consiste à pratiquer l'excision d'une portion des téguments de la paupière affectée.

ENTR'OUVERT. adj. Se dit d'un cheval qui a fait un violent effort. Voy. ÉCART.

ENTR'OUVERTURE. Voy. ÉCART.

ÉNURÉSIE. Voy. INCONTINENCE D'URINE.

EN VOULOIR. Se dit d'une jument qui parait disposée à souffrir l'étalon.

ENZOOTIE. s. f. Du grec *én*, dans, et *zôon*, animal. On appelle ainsi toute maladie ayant pour caractère de se montrer à des époques périodiques sur un assez grand nombre d'animaux, mais seulement dans une contrée où elle reste habituellement. Souvent les maladies tirent leur caractère enzootique de la nature du territoire, de l'influence atmosphérique, du genre d'alimentation, du régime, des habitations, des travaux, et d'autres fois de circonstances inconnues. Toutes ces causes restent ordinairement inaperçues du vulgaire, qui alors en admet d'autres tout à fait imaginaires, pour expliquer leur apparition. Dans les contrées marécageuses, où se font des émanations malfaisantes, l'*enzootie* existe souvent. Les animaux qui y sont élevés et y vivent sont lymphatiques, et prédisposés aux cachexies, aux inflammations chroniques du poumon ou des intestins, qui les conduisent presque toujours à la mort. Les enzooties causées par les émanations ne se montrent que dans les contrées marécageuses, et ne s'étendent pas au delà. Tous les animaux sont atteints. C'est dans l'été et dans l'automne surtout que les émanations sont fort dangereuses. La *rouille* peut faire développer une gastro-entérite enzootique, quand elle attaque les fourrages d'une contrée; on l'attribue à la présence d'un champignon, qui agit lentement. La *moisissure* produit le même effet; les plantes vénéneuses répandues dans les pâturages, et les boissons corrompues font également développer des entérites chroniques enzootiques. Les habitations peu spacieuses où les animaux sont entassés, où l'air est vicié, chargé d'émanations, sont très-nuisibles; les chevaux qui y sont logés contractent très-facilement des affections de mauvaise nature, surtout si la nourriture est composée d'aliments avariés.

ENZOOTIQUE. adj. Qui se rapporte à l'*enzootie*.

ÉOUS. Voy. CHEVAUX CÉLÈBRES.

ÉPAIS. adj. Se dit d'un cheval dont les membres sont très-volumineux.

ÉPANCHEMENT. s. m. En lat. *effusio*. Accumulation de liquides dans une partie où il ne doit pas y en avoir. Les *épanchements* sont dus à la rupture des vaisseaux qui fait répandre le sang dans les tissus environnants, ou à l'inflammation des tissus qui fait développer des abcès ou des hydropisies. La matière de l'épanchement coule alors tantôt spontanément au dehors, tantôt elle est résorbée par les vaisseaux absorbants; quelquefois même elle occasionne une inflammation violente qui peut produire la gangrène des tissus affectés.

s'ÉPARER. Synonyme de *ruer*, de *nouer l'aiguillette*. Le cheval *s'épare* de toutes ses forces aux cabrioles; il ne s'épare qu'à demi aux ballottades, et point du tout aux croupades.

ÉPARVIN ou ÉPERVIN. s. m. En lat. *suffrago*. Le mot *éparvin* vient, dit-on, de l'italien *spavento*. Ce mot se modifie par deux épithètes qui lui font prendre deux acceptions différentes; ce sont celles de *calleux* ou *osseux*, et de *sec*. L'éparvin osseux ou calleux constitue une exostose qui se montre à la partie latérale interne du canon du membre postérieur. L'éparvin sec est une lésion caractérisée seulement par une flexion convulsive et précipitée du même membre postérieur au moment où il entre en action pour se mouvoir. Ce mouvement, qu'on désigne par les expressions de *trousser*, et plus particulièrement de *harper*, et qu'on observe aussi dans l'éparvin osseux, n'a lieu communément que jusqu'à ce que le cheval soit échauffé; quelquefois il persiste toujours et rend souvent l'animal impropre au service. Certaines personnes attribuent l'éparvin sec au raccourcissement des muscles fléchisseurs et des nerfs qui se rendent à ces muscles; d'autres prétendent qu'il est dû à une maladie de l'articulation du jarret. La dissection n'ayant encore rien prouvé sur cette lésion, on ne saurait dire quelle en est la véritable cause. L'éparvin sec est incurable; souvent, les chevaux qui en sont atteints travaillent sans que l'on s'inquiète de cette circonstance. L'éparvin calleux, qui reconnaît les mêmes causes que les exostoses, est soumis au même traitement. Les deux espèces d'éparvins sont héréditaires.

ÉPARVIN CALLEUX. Voy. Éparvin.

ÉPARVIN OSSEUX. Voy. Éparvin.

ÉPARVIN SEC. Voy. Éparvin.

ÉPAULE. s. f. (Extér.) En lat. *scapula*; en grec *ômos*. Partie du cheval qui s'étend depuis le dessous du garrot jusqu'au-dessus de l'avant-bras. Quoique distincts en anatomie, l'épaule et le bras se confondent en extérieur. Considérée dans cette dernière acception, l'*épaule* a pour base, supérieurement le scapulum, et inférieurement l'humérus, entourés de muscles qui les font mouvoir. L'articulation qui réunit ces deux os est regardée comme le centre des mouvements du membre antérieur. L'épaule doit être légèrement arrondie et sèche, sans cependant être décharnée, ce qui serait un indice de faiblesse; les muscles seront bien saillants et bien dessinés, sans excès de volume. Les mouvements seront libres et bien apparents; car la facilité de l'action du transport en avant, et celle de franchir les obstacles, dépendent du plus ou moins de jeu de ces parties. — On appelle *épaule maigre*, ce qui est le contraire d'*épaule chargée*, celle dont les éminences ou saillies osseuses sont très-développées, très-apparentes, et les muscles peu prononcés. Cet état de maigreur, d'émaciation ou d'atrophie des muscles, est une défectuosité bien grave, dont l'influence se fait sentir sur les mouvements qui sont alors peu étendus. Lorsque les épaules sont peu libres dans leurs mouvements et qu'elles paraissent comme plaquées à la poitrine, on les nomme *chevillées*; on les dit aussi *froides*. Il est impossible de triompher de ce vice de conformation; mais lorsque la raideur de cette partie est le résultat du défaut d'exercice, les épaules se dénouent, pour ainsi dire, pendant l'action. Les chevaux anglais ont généralement les épaules froides. L'épaule est dite *chargée*, lorsque la base osseuse est peu apparente. Elle peut aussi être *grasse*, ou *volumineuse*. Si elle est grasse, cette disposition, qui dépend ordinairement du tissu cellulaire, rend le cheval lourd de l'avant-main, et le fait *bercer* dans la marche. Les chevaux de trait, chez lesquels on la rencontre, sont exposés à être blessés par le collier. L'épaule volumineuse est formée par un trop grand développement des muscles; c'est une beauté dans les chevaux de trait de belle race, dont les autres régions du corps se présentent sous une forme lourde et pesante, indice certain de leur force; mais dans les chevaux fins et légers, l'excès de volume de l'épaule nuit essentiellement à la

célérité des allures. Toutes les fois que le cheval hésite dans les mouvements antérieurs, et qu'il ne semble poser le pied qu'avec crainte, on dit improprement qu'*il est pris des épaules*. Presque toujours, cet état est dû à une mauvaise conformation du pied, état qui se fait souvent remarquer dans les chevaux *encastelés*, ou dans ceux qu'on a ferrés trop tôt. Dans les différentes claudications qui ont l'épaule pour siége, le cheval porte le membre malade en dehors dans sa marche; c'est ce qu'on appelle *faucher*. On dit qu'il a l'*épaule descendue*, lorsque l'une d'elles parait plus basse que l'autre. — Dans certaines maladies dont la guérison est douteuse, on applique le feu ou des sétons à la pointe de l'épaule. Cette opération laisse des traces, dont on doit chercher à connaitre les causes lorsqu'on examine un cheval.

ÉPAULE. s. f. (Man.) Le mot *épaule* est employé pour désigner les différents mouvements que cette partie exécute dans les divers exercices de manége.

S'abandonner sur les épaules. Se dit d'un cheval qui, dans la progression, ne plie pas assez les hanches.

Assurer les épaules. C'est empêcher le cheval de les porter de côté.

Débourrer les épaules. Donner à ces parties plus de mouvement qu'elles n'en ont, au moyen des exercices et, surtout, de celui du trot.

Epaule en dedans. On le dit de l'action d'amener les épaules du cheval dans le manége, en conservant toujours les jambes de derrière sur la piste. L'animal décrit un cercle, à droite ou à gauche, par des pas de côté, la croupe tournée vers la muraille; c'est le *chevaler* des jambes du dedans qui, passant devant les jambes du dehors, vont se placer plus loin. Dans ce mouvement, comme dans toutes les écoles diagonales, le cheval se porte de côté à chaque battue. Si l'on est à main droite, le cheval marchera à gauche, et conservera sa position oblique pour que les jambes de derrière cheminent un peu plus que d'une piste et pas précisément de deux. A l'approche des angles, on diminuera lentement la marche des épaules, afin d'augmenter celle des hanches, et, en agissant ainsi, on conservera au cheval le même degré de vitesse, et on le retrouvera dans la même position après avoir passé les coins. La leçon de l'épaule en dedans, que l'on donne aux jeunes chevaux qui savent déjà trotter librement aux deux mains sur le cercle et en ligne droite d'un pas égal et tranquille, qui connaissent l'arrêt, le demi-arrêt, et qui savent porter la tête en dedans, est la plus difficile, mais en même temps très-utile pour assouplir les chevaux. Elle donne de la grâce à un cheval, le prépare à marcher de côté, à se mettre sur les hanches; le dispose à fuir les talons, et lui donne la facilité de passer les jambes l'une par-dessus l'autre sans s'atteindre, perfection que doit avoir tout cheval bien mis et bien dressé. Cette leçon doit être répétée jusqu'à ce que le cheval prenne bien les coins et exécute librement et sans se défendre, tous les changements de la main. La difficulté de cet exercice doit nous engager à ne l'entreprendre qu'après avoir surmonté d'autres difficultés moins grandes.

Épaule en dehors. Action de décrire un cercle par des pas de côté, comme dans l'épaule en dedans, mais la croupe tournée vers le centre.

Épaule renversée. Signifie la même action que ci-dessus.

Être sur les épaules. On le dit du cheval quand sa masse et son poids surchargent les parties antérieures. On peut remédier à cet inconvénient. Voy., à l'art. ACCORD, *Accord des mains et des jambes*.

Gagner les épaules, épaule gagnée, se dit lorsque le cavalier est parvenu à diriger les épaules d'un cheval suivant sa volonté. C'est aussi corriger par le secours de l'art quelque défaut dans le jeu, le mouvement ou l'action de ces parties.

Trotter des épaules. Se dit d'un cheval qui trotte pesamment.

ÉPAULÉ, ÉE. adj. Synonyme d'*entr'ouvert*. Voy. ÉCART et ÉPAULER UN CHEVAL.

Bête épaulée, se dit d'un animal qui n'est propre à aucun service, qui ne vaut plus rien.

ÉPAULE CHARGÉE. Voy. ÉPAULE, 1er art.

ÉPAULE CHEVILLÉE. Voy. ÉPAULE, 1er art.

ÉPAULE DESCENDUE. Voy. ÉPAULE, 1er art.

ÉPAULE EN DEDANS. Voy. ÉPAULE, 2e art.

ÉPAULE EN DEHORS. Voy. ÉPAULE, 2e art.

ÉPAULE FROIDE. Voy. ÉPAULE, 1er art.

ÉPAULE GAGNÉE. Voy. ÉPAULE, 2e art.

ÉPAULE GRASSE. Voy. ÉPAULE, 1er art.

ÉPAULE MAIGRE. Voy. ÉPAULE, 1er art.

ÉPAULE PLATE. Voy. ÉPAULE, 1er art.

ÉPAULE RENVERSÉE. Voy. ÉPAULE, 2e art.

ÉPAULE VOLUMINEUSE. Voy. ÉPAULE, 1er art.

ÉPAULER UN CHEVAL. C'est occasionner dans l'une ou dans l'autre de ses épaules, ou dans les deux à la fois, un mal qui le rend incapable de service. Ce mot, pris néanmoins dans son véritable sens, ne doit être appliqué que dans le cas où le mal est incurable, soit par sa propre nature, soit par ses progrès. Ainsi, un *cheval épaulé* est un cheval inutile, qui ne sera jamais d'aucun usage.

ÉPAVE. adj. des deux genres. Il se dit des choses égarées, et dont on ne connait point le maitre, le propriétaire; mais principalement des chevaux et de certains autres animaux domestiques. *Un cheval épave.*—Il se prend plus souvent substantivement, et alors il est féminin. On disait autrefois: *Les épaves appartiennent au seigneur sur la terre duquel elles se trouvent.*

ÉPÉE ROMAINE. Voy. Robe.

ÉPERON. s. m. Quelques-uns disent *épron.* En lat. *calcar.* On le dérive de l'italien *sperone* ou *sprone*, qui a été fait de l'allemand *sporen* ou *spern.* L'*éperon* le plus antique que l'on connaisse fut trouvé à Autun, en 1632, dans le tombeau de Brunehault, morte en 613. L'usage de l'éperon était interdit aux roturiers. Les molettes des éperons ne sont en usage que depuis le quatorzième siècle. Avant ce temps, les éperons étaient en fer de dard, en gros poinçon, en longue pointe de broche, ou en manière de dague, sortant du talon de la chaussure, et comparable, pour la forme et la disposition, à un ergot de coq. Au moyen âge les éperons étaient une distinction du rang militaire. Ils constituaient une des parties principales de l'armement d'honneur des bannerets et de l'uniforme des chevaliers. Les uns portaient ces éperons fixés aux grèves, comme ceux des hussards le sont aux bottes; les autres, les attachaient avec des boucles. En 816, sous Louis le Débonnaire, une assemblée de seigneurs et d'évêques défendit aux évêques et aux ecclésiastiques la mode profane de porter des éperons, qui était alors celle des gens de la cour. Autrefois, la différence entre le chevalier et l'écuyer était que le chevalier portait les éperons dorés, et l'écuyer les portait blancs. —Aujourd'hui l'*éperon* est une pièce de fer ou de tout autre métal, composée de deux branches qui embrassent le talon de la botte du cavalier, et d'une pointe nommée *collet*, s'avançant en saillie du milieu des branches, et terminée par une étoile dite *molette.* La longueur du collet de l'éperon est déterminée par la forme de la botte. La botte forte, dite à la prussienne, doit avoir un collet assez long pour pouvoir atteindre le cheval en fermant les jambes; le collet est très-court dans les bottes molles, dites à l'écuyère. D'après quelques écuyers, la molette doit être peu tranchante, et ses pointes ne doivent avoir que 2 millimètres environ hors du collet, afin de ne pas piquer trop profondément. D'autres, au contraire, recommandent les molettes à cinq pointes, pour que ces pointes, étant éloignées les unes des autres, se fassent sentir plus douloureusement au cheval. Les molettes à sept ou huit piquants ont un inconvénient; elles *frôlent* la peau sans l'endommager, et si l'on n'arrive pas au tégument en traversant l'épiderme, il peut se faire que le cheval ne ressente aucune douleur et méprise la correction. Cela s'appelle chatouiller le cheval, sensation qui lui est plus agréable que pénible, et manque tout à fait son but. L'éperon de la botte molle s'attache au moyen d'une monture en cuir. Celui destiné aux petites bottes du cavalier militaire est fixé dans le cuir du talon à l'aide de clous à vis et d'une broche.—L'éperon est une *aide*, lorsque la pression en est légère; mais il devient le plus puissant des *châtiments*, s'il est vigoureusement appliqué. Son effet doit se faire sentir sur les flancs, le long des côtes, en arrière des sangles, et il doit cesser aussitôt que l'obéissance commence. L'effet de l'éperon sera proportionné au naturel du cheval, à sa disposition, à sa force et à la faute que l'on veut corriger. On doit surtout éviter de se servir de l'éperon mal à propos, ou à contre-temps, et de faire, en l'employant, de grands mouvements qui dénotent l'ignorance du cavalier. En se servant de l'éperon à contre-temps, ou sans le vouloir, on apprend au cheval à se mutiner, et il finit par se défendre. On doit aussi s'abstenir de *picoter* ou de *chatouiller* continuellement un cheval de l'éperon, ce qui l'accoutume à *quoailler*, action désagréable dans toutes sortes de chevaux, et plus encore dans un cheval dressé. L'aide du *pincer délicat de l'éperon* devient aussi châtiment pour les chevaux sensibles et fins aux aides; on ne doit donc point se raidir sur eux, si l'on ne veut leur voir faire des pointes et des élans. Le *pincer*, quelque délicat qu'il soit, produit toujours sur ces chevaux un plus grand effet que les coups d'éperons bien appliqués ne

pourraient le faire sur ceux qui n'ont qu'une sensibilité ordinaire. Lorsque le cheval ne répond pas à l'attaque de l'éperon, devenue nécessaire après avoir épuisé en vain les autres aides, on la recommence en diguant fort et en retirant à chaque fois l'éperon, jusqu'à ce que l'animal soit réduit à l'obéissance. Dans les manéges, l'éperon n'est donné aux élèves que lorsque leur position sur le cheval est bien assurée, et qu'ils ont assez d'instruction pour n'en point faire usage à contre-temps ou sans le vouloir.—Pour l'instruction pratique de la cavalerie, on résume dans les préceptes suivants ce qui se rapporte à la manière de faire usage des éperons. Assurer son corps, son assiette et ses mains; se lier au cheval des fesses, des jarrets et des gras de jambes, et tourner la pointe du pied un peu en dehors. Le cheval ainsi préparé, baisser un peu les mains, appuyer ferme les éperons derrière les sangles, sans faire aucun mouvement de corps, et les y laisser jusqu'à ce que le cheval ait obéi; assurer ensuite les mains, et relâcher les jambes. — L'éperon devant être considéré plutôt comme châtiment que comme aide, il faut s'en servir toujours vigoureusement lorsqu'il s'agit de contraindre le cheval à l'obéissance.

Talon, se dit quelquefois pour éperon.

Appuyer l'éperon. C'est faire sentir légèrement cette aide.

S'attacher à l'éperon ou *se jeter sur l'éperon, sur le talon, sur la jambe droite* ou *gauche*. Se dit d'un cheval qui pousse son corps du côté où le cavalier approche l'éperon, le talon ou la jambe, au lieu de céder à ces aides en jetant son corps du côté opposé. Pour corriger ce vice, il faut savoir maîtriser les hanches au moyen des épaules. L'*assouplissement* préalable de l'encolure accoutume le cheval à cette réaction, et le force à répondre à l'*attaque*, qui ne doit pas être machinalement employée, mais avoir pour but de détruire les forces que l'animal nous oppose. L'action de *rendre* doit suivre immédiatement chaque acte d'obéissance, autrement la punition serait inutile et même nuisible.

Avoir l'éperon fin. Se dit d'un cheval auquel la moindre approche de l'éperon fait connaître la volonté du cavalier, et qui y obéit aussitôt.

Chatouiller de l'éperon. C'est picoter avec l'éperon.

Chatouilleux à l'éperon. Se dit d'un cheval qui, au lieu d'obéir à l'éperon, donne son flanc dessus en criant et en ruant. Ce défaut provient ordinairement de trop de sensibilité; il peut être aussi l'effet d'une mauvaise habitude, produite d'abord par les picotements continuels de l'éperon d'un cavalier inhabile. Dans le premier cas, le mal est incurable; on préviendra le second en proportionnant les *attaques* à la sensibilité du cheval et à ses dispositions morales, en évitant que les éperons, sans but ni effet réel, se fassent sentir en même temps que les jambes. Une telle incertitude rend quelquefois le cheval chatouilleux ou augmente chez lui ce défaut, s'il y est disposé naturellement. Pour y remédier, lorsqu'il est uniquement le résultat de la maladresse du cavalier, on se servira seulement des jambes et de la cravache, surtout de cette dernière, employée à propos et avec vigueur.

Connaître les éperons. Voy. CONNAÎTRE LA BRIDE, LES ÉPERONS, etc.

Donner un coup d'éperon. C'est aider, ou châtier un cheval suivant l'occasion.

Dur à l'éperon. Voy. DUR AU POUET ET A L'ÉPERON.

Enfoncer les éperons dans le ventre d'un cheval. C'est les lui faire sentir avec violence. Voy. ATTAQUER UN CHEVAL.

Être bien dans la main et les talons. Se dit d'un cheval sensible qui craint l'éperon et qui y obéit facilement; et de celui qui, étant dressé, obéit avec grâce à la main du cavalier.

Faire sentir les éperons à son cheval. C'est en appuyer un coup.

N'avoir ni bouche ni éperon. Voy. BOUCHE.

Picoter des éperons. Voy. PICOTER UN CHEVAL.

Pincer délicat de l'éperon. Légère pression des molettes.

Pincer des deux. C'est appliquer deux coups d'éperon. Voy. ATTAQUER UN CHEVAL.

Piquer des deux. C'est la même chose qu'appuyer, c'est-à-dire attaquer vigoureusement le cheval avec les deux éperons, pour le pousser en avant à toute course, à toute bride.

Répondre à l'éperon. On le dit d'un cheval mou qui, au lieu d'obéir à l'éperon, fait entendre une espèce de plainte tout en continuant son allure. — *Répondre à l'éperon* ou *aux éperons*, se dit aussi d'un cheval qui est sensible aux éperons et qui obéit à cette aide.

Résister à l'éperon. Défaut du cheval *ramingue*. Voy. ce mot.

Sensible à l'éperon. Se dit d'un cheval qui obéit à cette aide, pourvu qu'il la sente.

Serrer l'éperon. C'est donner de l'éperon pour aller à toute bride.

Souffrir l'éperon. Se dit d'un cheval qui n'est point sensible à cette aide.

Tendre à l'éperon. Se dit d'un cheval qui craint l'approche du talon.

Prov. : Le cheval qui attend l'éperon ne gagne pas le prix de la course.

ÉPERONNÉ, ÉE. adj. En lat. *calcaribus instructus*. Qui a des éperons aux bottes, aux talons. *Il est botté et éperonné, tout prêt à monter à cheval.*

ÉPERONNER. v. En lat. *induere calcaria*. Chausser, attacher les éperons à quelqu'un. *Eperonner un cavalier*. — C'est aussi donner un coup d'éperon à un cheval. *Eperonner son cheval*.

ÉPERONNERIE. s. f. Commerce et fabrication de tout ce qui a rapport au harnachement des chevaux de selle et d'attelage, et à certaines parties de la carrosserie. *Fabrique d'éperonnerie*. Depuis dix ans l'éperonnerie de luxe a fait de grands progrès.

ÉPERONNIER. s. m. Celui qui fait ou vend des éperons, des mors, des étriers et autres objets du même genre. Voy. ÉPERONNERIE.

ÉPERONS D'ARGENT. Ceux que portaient les écuyers qui suivaient les chevaliers.

ÉPERONS D'OR ou DORÉS Ceux que portaient les chevaliers.

ÉPERVIN. Voy. ÉPARVIN.

ÉPHÉMÈRE. adj. En latin *diarius*, qui ne dure qu'un jour. Se dit d'une maladie, d'un symptôme, d'un phénomène qui ne dure qu'un jour. Ce qu'on nomme dans l'homme *fièvres éphémères*, se voit bien rarement dans l'espèce chevaline. Lorsque ces fièvres ont lieu, leur invasion est subite ; l'animal éprouve des frissons, il tremble même ; toute la surface du corps est froide ; le poil est plus ou moins hérissé, la tête lourde, la respiration fréquente, le pouls plein et fréquent. Plus tard, la chaleur se développe ; au plus haut degré d'intensité de la maladie, tout le corps est chaud, le poil est couché, les membranes muqueuses apparentes deviennent rouges ; il y a défaut d'appétit, dégoût, soif, rareté des urines et constipation. A travers ces différents symptômes, on reconnait les signes d'irritation de la membrane muqueuse digestive, et divers phénomènes sympathiques. Cet état morbide est attribué aux aliments trop abondants ou trop excitants, aux boissons fraiches prises par l'animal pendant qu'il a chaud, à une pluie, une blessure, une opération chirurgicale, à un travail forcé au moment des fortes chaleurs de l'été, à l'impression d'un froid très-vif succédant à une température opposée. Pour éviter que cette affection passagère ne se convertisse en une maladie permanente et dangereuse, on a recours à quelques saignées ; on prescrit le repos, la diète, les boissons blanches légèrement nitrées, les breuvages mucilagineux, les lavements émollients, les fumigations de même nature, et une couverture sur le dos de l'animal. Le traitement excitant employé dans ce cas, et en usage dans les campagnes, doit être absolument évité.

ÉPHIPPARCHIE. s. f. Mot grec exprimant une des subdivisions des *cataphractes* de la cavalerie grecque. C'était une troupe de 1,024 cavaliers.

ÉPI. Voy. ROBE.

ÉPICHORION. Voy. *Chorion*, à l'article ARRIÈRE-FAIX.

ÉPIDÉMIE. s. f. En latin *epidemia*, du grec *épi*, sur, et de *démos*, peuple. Expression improprement employée par quelques personnes, comme synonyme d'*épizootie*. Voy. ce mot.

ÉPIDÉMIQUE. adj. En lat. *epidemicus*, *epidemius*. Qui tient à l'épidémie. *Maladies épidémiques*. Voy. ÉPIDÉMIE.

ÉPIDERME. Voy. PEAU.

ÉPIDERMIQUE. adj. Qui appartient ou se rapporte à l'épiderme. *Système épidermique*. Voy. SYSTÈME TÉGUMENTAIRE.

ÉPIDIDYMES. Voy. TESTICULES.

ÉPIGASTRE. Voy. ÉPIGASTRIQUE.

ÉPIGASTRIQUE. adj. En latin *epigastricus*, du grec *épi*, sur, et *gaster*, ventre. On appelle *région épigastrique*, la portion antérieure de l'abdomen qui s'étend depuis le cartilage du sternum jusqu'à deux travers de doigt en arrière de l'ombilic, et se divise en trois parties ; une moyenne, qui porte le nom d'*épigastre* (*epigastrium*, même étym.), et qui occupe l'espace renfermé entre les côtes d'un côté et celles du côté opposé, et deux parties latérales, nommées *hypocondres*.

ÉPIGLOTTE. Voy. LARYNX.

ÉPILATOIRE. Voy. DÉPILATOIRE.

ÉPILEPSIE. s. f. En lat. *epilepsis*, *epilepsia*, *prehensio*, *morbus caducus*, *morbus comitialis*, *morbus herculæus*, *morbus magnus*, *morbus major*, *morbus interlunis*; en grec *épilépsis*, *épilépsia*, *iéré nousos*, *sélénaia nousos*. L'appellation latine *morbus comitialis*, lui est venue de ce que, si ce mal surprenait quelqu'un dans les assemblées du peuple romain nommées *comitia*, on rompait l'assemblée à cause que cet accident était tenu pour un sinistre présage. L'*épilepsie*, qu'on nomme aussi *mal caduc*, *mal sacré*, *haut-mal*, *mal Saint-Jean*, *mal de la terre*, est une affection chronique et intermittente, dont les accès périodiques ont pour caractère des mouvements convulsifs plus ou moins violents, généraux ou partiels, d'une durée plus ou moins longue, accompagnés de la perte de la sensibilité et de la suspension ou de l'abolition de l'action des sens. Plus la maladie est ancienne, plus les accès sont prolongés et fréquents. L'épilepsie est une lésion grave qui rend l'animal moins propre au travail et le met en danger de périr accidentellement. On ne connaît pas encore avec précision les signes précurseurs de cette maladie. Lorsqu'elle se manifeste, le cheval commence à trembler; il est saisi d'un étourdissement considérable, il perd tout à coup l'usage des sens, il se trouve soudainement en proie à une agitation convulsive générale et violente, il chancelle et tombe raide et avec force en faisant des contorsions épouvantables. Alors la crinière et les poils sont comme hérissés, les yeux fixes, saillants, tendus ou pivotant dans leurs cavités; la pupille dilatée, les paupières sont quelquefois contractées; les muscles du bas de la tête se contractent et donnent à cette partie un aspect étrange et sinistre; ceux de l'encolure se raidissent et secouent la tête, qui frappe à coups redoublés la terre; la mâchoire inférieure se meut à droite et à gauche, fait toutes sortes de grimaces, est fortement appuyée sur celle supérieure, et fait entendre des grincements de dents; la langue s'épaissit et reste quelquefois sans mouvement; une bave écumeuse sort de la bouche; les narines sont très-ouvertes; l'animal se plaint; ses membres raides et tendus sont agités par des mouvements convulsifs; la respiration est fréquente, saccadée; les flancs sont retroussés; il y a parfois expulsion involontaire de l'urine et des matières fécales; d'autres fois une raide immobilité de tout le corps vient interrompre les accès convulsifs; l'animal est insensible aux coups; il n'entend plus; son corps se couvre de sueur; les membranes muqueuses de la tête sont rouges, souvent livides, etc. Il arrive très-rarement que les individus restent debout pendant les accès, qui durent ordinairement trois à quatre minutes, quelquefois plus longtemps. La diminution des mouvements convulsifs amène peu à peu le retour du calme. Lorsque l'accès est tout à fait passé, le cheval se lève, semble étonné, stupide, accablé, fatigué, lourd; mais au bout de quelque temps, il se secoue, reprend son aspect ordinaire, mange et boit comme de coutume; seulement, ses yeux continuent à être troublés pendant quelque temps. Il ne faut pas confondre l'épilepsie avec d'autres affections qui lui ressemblent, sans avoir toutefois de périodes d'intermission qui la caractérisent. Cette distinction est d'autant plus essentielle à faire que, à cause de cette même intermission, l'épilepsie se trouve au nombre des *cas rédhibitoires*. Le retour des accès arrive ordinairement à des époques indéterminées, entre lesquelles il se passe communément l'espace d'un mois, six semaines et même davantage, quoiqu'ils arrivent quelquefois tous les jours, et même plusieurs fois par jour. On ne sait pas encore positivement si l'épilepsie est héréditaire, ou quelles peuvent être les causes capables de l'engendrer. Il paraît qu'elle est parfois la suite d'autres affections, comme par exemple certaines irritations de l'appareil digestif. Dans le dernier cas seulement, et en combattant la maladie dont elle provient, elle peut être susceptible de guérison. Quant à l'épilepsie primitive ou essentielle, c'est-à-dire qui n'est pas l'effet d'une autre maladie, on ne possède pas jusqu'à présent assez de faits pour indiquer un traitement curatif rationnel, et il faut la considérer comme incurable.

ÉPILEPTIQUE. adj. Qui est sujet aux attaques d'épilepsie, qui a rapport à l'épilepsie. *Symptômes épileptiques*.

ÉPINE. Voy. Faire tirer l'épine.

ÉPINE DORSALE. Voy. Rachis.

ÉPIPHÉNOMÈNE. s. m. En lat. *epiphænomenum*, du grec *épi*, sur, et *phainoménon*, phénomène. Symptôme ou maladie qui se développent pendant le cours d'une maladie avec laquelle ils n'ont point de rapport.

ÉPIPHORA ou ÉPIPHORE. Voy. Larmoiement.

ÉPIPHYSE. s. f. En lat. *epiphysis*, du grec *épi*, sur, et *phuó*, je nais. Éminence osseuse unie au corps d'un os par un cartilage, et qui, par le progrès de l'ossification, se change en *apophyse*.

ÉPIPLOCÈLE. s. f. Hernie formée par l'épiploon. Voy. Hernie.

ÉPIPLO-ENTÉROCÈLE. s. f. En lat. *epiplo-enterocele*, du grec *épiploon*, l'épiploon, *éntéron*, l'intestin, et *kélé*, hernie. Hernie formée par l'intestin et l'épiploon.

ÉPIPLOIQUE. adj. En lat. *epiploicus*. Qui appartient à l'épiploon.

ÉPIPLO-ISCHIOCÈLE. s. f. Du grec *épiploon*, l'épiploon, *ischion*, l'ischion, et *kélé*, hernie. Hernie de l'épiploon par l'échancrure ischiatique.

ÉPIPLOITE. s. f. En lat. *epiploitis*, du grec *épiploon*, l'épiploon, et de la désinence *ite*, qui indique une phlegmasie. Inflammation de l'épiploon. On ne peut la distinguer de la péritonite, dont elle est presque toujours compliquée. Voy. Péritonite.

ÉPIPLO-MÉROCÈLE. s. f. En lat. *epiplomerocele*, du grec *épiploon*, l'épiploon, *méros*, la cuisse, et *kélé*, hernie. Hernie de l'épiploon à travers l'arcade crurale.

ÉPIPLOMPHALE. s. f. En lat. *epiplomphalus*, du grec *épiploon*, l'épiploon, et *omphalos*, le nombril. Hernie de l'épiploon à travers l'ombilic. Voy. Hernie.

ÉPIPLOON. s. m. En lat. *omentum*, *rete*, *reticulum* (vulgairement *coiffe*) ; en grec *épiploon*, formé de *épi*, sur, et *pléó*, je flotte, ou, par contraction, de *épipolaion*, superficiel. On désigne sous ce nom les prolongements du péritoine, membrane séreuse qui tapisse le ventre et unit les intestins les uns aux autres. Chaque prolongement est formé de deux feuillets entre lesquels sont des ramifications nerveuses et vasculaires, et des traînées de graisse. L'*épiploon* est vulgairement appelé *toilette*.

ÉPIPLOSARCOMPHALE. s. f. En lat. *epiplosarcomphalus*, du grec *épiploon*, l'épiploon, *sarx*, chair, et *omphalos*, l'ombilic. Hernie ombilicale formée par l'épiploon endurci et hypertrophié.

ÉPIPLOSCHÉOCÈLE. s. f. En lat. *epiploscheocele*, du grec *épiploon*, l'épiploon, *oschéon*, le scrotum, et *kélé*, hernie. Hernie de l'épiploon qui descend jusque dans le scrotum.

ÉPISPASTIQUE. s. m. et adj. En lat. *epispasticus*, du grec *épispaó*, j'attire. On donne le nom d'*épispastique* à tout agent thérapeutique qui, lorsqu'il est appliqué sur la peau, a la propriété d'y déterminer de la douleur, de la chaleur et une rougeur plus ou moins vive, enfin tous les phénomènes d'une irritation suivie du soulèvement de l'épiderme par l'accumulation des sérosités. Les épispastiques les plus employés sont l'*eau chaude*, les *cantharides*, l'*onguent vésicatoire*, l'*alcool cantharidé*, l'*euphorbe*, la *pommade d'euphorbe*, la *moutarde*, la *poix de Bourgogne*, etc. Voy. Vésicatoire et Moutarde.

ÉPISTAXIS. s. f. En lat. *epistaxis*, *hæmorrhagia narium*, *sanguinis e naribus stillatio*; du grec *épi*, sur, dessus, et *stazein*, couler goutte à goutte. HÉMORRHAGIE NASALE. Écoulement du sang exhalé à la surface de la membrane muqueuse des narines. Le cheval est fort exposé à cette hémorrhagie, qui est souvent dangereuse, soit par elle-même, soit par les maladies qui y donnent lieu, telles que la phthisie et la morve, soit par la difficulté de la faire cesser quand elle ne s'arrête pas d'elle-même. Un travail pénible pendant les grandes chaleurs de l'été, des harnais trop serrés dans la région du cou, un embonpoint pléthorique, des coups ou des chutes sur le chanfrein, le nez ou la tête, et notamment la brutalité d'un charretier emporté qui frappe avec le manche du fouet sur cette dernière partie, peuvent déterminer des hémorrhagies nasales plus ou moins dangereuses. On peut en dire autant des sangsues qui parviennent dans les naseaux et qui s'y attachent lorsque l'animal va boire les eaux bourbeuses de certains marais. L'*épistaxis* n'étant qu'un phénomène d'une autre maladie, il faut régler le traitement sur celui des affections auxquelles elle se rapporte.

ÉPISTHOTONOS. s. m. Synonyme d'*emprosthotonos*.

ÉPITAGME DE CAVALERIE. La totalité des cavaliers cataphractes attachés à une phalange grecque. L'*épitagme* était de 4,096 chevaux.

ÉPITHÈTES QUE L'ON DONNE A LA JUMENT. Voy. Jument.

ÉPITHÈTES QUE L'ON DONNE A LA MULE. Voy. Mule.

ÉPITHÈTES QUE L'ON DONNE A L'ANE. Voy. Ane.

ÉPITHÈTES QUE L'ON DONNE AU CHEVAL. Voy. ce titre, à l'art. Cheval.

ÉPITHÈTES QUE L'ON DONNE AU MULET. Voy. Mulet.

ÉPIZOAIRES. Voy. Extozoaires.

EPIZOOTIE. s. f. En lat. *epizootia*, du grec *épi*, sur, et *zôon*, animal. Ce mot devrait être employé, d'après son acception étymologique, pour désigner toutes les maladies internes, aiguës ou chroniques, graves ou légères, qui attaquent en même temps dans une étendue de pays non limitée un grand nombre d'animaux de la même espèce, et quelquefois d'espèces différentes ; mais un usage fort ancien a restreint cette dénomination aux seules maladies qui, ayant les caractères de généralité indiqués, sont toujours fort meurtrières. Il reste encore à la médecine vétérinaire beaucoup de recherches et de travaux à faire sur les *épizooties*. Nous indiquerons ici les idées les plus générales et les plus importantes sur la matière. Les causes des épizooties exercent sur les animaux une action générale qui modifie ou altère leur organisme ; telles sont la température atmosphérique, les aliments détériorés, les travaux outrés et prolongés pendant plus ou moins de temps, les calamités de tout genre, la contagion, etc. La véritable nature des épizooties n'est pas ordinairement reconnue au moment de l'invasion, et d'ailleurs les mesures propres à en arrêter ou en limiter les ravages sont souvent négligées. Parmi ces maladies, les unes se propagent rapidement, d'autres lentement ; il en est qui commencent par envahir un grand nombre de localités ; d'autres naissent sur un point isolé, et gagnent ensuite des étendues immenses, en suivant quelquefois une direction régulière, sans égard aux climats les plus divers ; d'autres enfin disparaissent d'une contrée pour y reparaitre tout à coup. Cette dernière observation prouve combien il est nécessaire d'insister sur les mesures préservatives. La durée des épizooties n'est pas toujours la même, car tantôt elles sévissent pendant quelques mois seulement, tantôt pendant des années. Leur cours offre des périodes distinctes les unes des autres par des circonstances particulières. C'est surtout sur les moyens préservatifs que l'on doit compter pour faire face aux épizooties. Il est donc essentiel de dissiper les préjugés qui tendent à mettre obstacle à l'emploi de ces moyens. Il existe à cet égard des lois, réglements et ordonnances qui datent de 1714, et auxquels il a été fait par la suite divers changements. L'isolement le plus complet des animaux malades et même des localités où le fléau s'est déclaré, doit être d'abord prescrit et rigoureusement observé dès l'invasion des épizooties ; mais comme elles peuvent être engendrées par d'autres causes que la contagion, il est indispensable de bien déterminer ces causes, afin d'en prévenir autant que possible les effets. L'*assommement* des animaux malades est aussi recommandé. L'emploi de ce moyen donnant souvent lieu à des pertes considérables, il conviendrait peut-être de rechercher s'il serait possible d'en limiter l'usage. L'inoculation des maladies épizootiques semble offrir des avantages que des hommes fort instruits regardent cependant comme très-contestables. Lorsqu'on parvient à triompher d'une épizootie, tous les soins doivent tendre à en prévenir le retour. Les moyens désinfectants les plus efficaces y contribuent beaucoup. Voy. Désinfection.

ÉPIZOOTIQUE. adj. Qui appartient à l'épizootie. *Maladies épizootiques*. Voy. Épizootie.

ÉPOINTÉ. Voy. Hanche, 1er art.

ÉPONGE. s. f. LOUPE AU COUDE. (Path.) On nomme ainsi la tumeur qui se développe à la pointe du coude chez les chevaux qui se *couchent en vache*. Dans cette position, l'éponge du fer vient s'appuyer sur la peau qui recouvre l'olécrâne, et, sous l'influence de cette pression, le tissu cellulaire s'enflamme lentement, la sécrétion de ses aéroles augmente, et le liquide venant à s'accumuler dilate progressivement chacune d'entre elles, ce qui, au bout d'un temps variable, forme une cavité close ou sac enkysté plein de sérosité. Ce kyste acquiert quelquefois rapidement un volume considérable, ou bien il reste stationnaire et s'entoure d'une induration blanche, adhérant intimement à la substance osseuse. Le plus souvent, cependant, il s'établit une inflammation suppurative dans l'intérieur de la poche. La tumeur, à cette époque, éprouve un mouvement de turgescence, et le pus se fait jour au dehors après avoir ulcéré la peau. Lorsque l'induration des parois du kyste est épaisse, il n'est pas rare de voir l'os se carier sous le contact de la matière suppurante qui n'a pu s'é-

couler. Pour combattre avec efficacité cette affection, il faut d'abord en détruire ou en diminuer la cause. Ce résultat s'obtient en ferrant court et en enveloppant pendant quelques jours le pied avec un cataplasme de son peu humecté. Le traitement local consiste, au début, à faire des applications astringentes ou résolutives, révulsives ensuite; à débrider quand il y a abcès, et à cautériser avec le fer rouge les parois internes de la poche, ainsi que les points cariés. Après la guérison, on doit chercher à corriger les chevaux de la fâcheuse habitude de se coucher en vache, soit en rétablissant les membres antérieurs dans une meilleure position, quand on surprend l'animal dans cette attitude, soit en ayant recours à un bourrelet qu'on place en dessus du genou ou autour du paturon.

ÉPONGE. s. f. (Maréch.) On donne ce nom à l'extrémité de chaque branche du fer à cheval, extrémité qui répond au talon et qui est l'endroit où on fait les crampons.

ÉPONGE. s. f. En lat. *spongia*. Instrument de pansage. Masse flexible et poreuse, ramassée sur les rochers baignés par la mer, qu'on imbibe d'eau pour laver le tour des yeux, les naseaux, le fourreau, etc.

ÉPOUSSETTE. s. f. En lat. *scopula*. C'est tantôt une queue de cheval fixée à un manche, tantôt un lambeau de drap ou de serge, dont on se sert dans le pansage pour faire tomber la crasse détachée par l'étrille et non enlevée. L'*époussette* supplée l'étrille sur les parties délicates qu'il ne faut pas étriller.

ÉPOUSSETER. v. C'est secouer avec l'époussette la poussière et la crasse que l'étrille a détachées de la peau, et qui se trouvent engagées entre les poils de l'animal.

ÉPREUVE. s. f. En lat. *tentatio*. Essai, expérience qu'on fait de quelque chose. En termes de courses, ce mot signifie le maximum du temps accordé aux coureurs pour fournir une carrière. En France, ce temps est déterminé par un arrêté ministériel. Voy. COURSE.

ÉPUISEMENT. s. m. État d'un animal qui se trouve réduit à une extrême maigreur, ou qui, à la suite d'une vive excitation, semble avoir perdu toute sa sensibilité et toute sa force. On distingue quatre sortes d'*épuisement*, en raison des causes qui le produisent : 1° l'*épuisement par la fatigue*, appelé improprement *fortraiture*; 2° l'*épuisement par insuffisance de nourriture*; 3° l'*épuisement par la mauvaise qualité des fourrages*, qui irritent les intestins et gênent les digestions; 4° l'*épuisement par l'acte du coït* trop souvent répété, ou opéré quand les sujets sont trop jeunes. Dans ces différents cas, l'animal fléchit difficilement les membres; il est maigre, nonchalant, triste, inapte au travail. A l'écurie, il est souvent couché, il mange avec lenteur et dégoût. Pour guérir l'épuisement, il faut en faire cesser les causes. Dans l'excès de fatigue, on doit mettre l'animal au repos et lui prodiguer des soins; quand l'épuisement est l'effet de l'insuffisance de nourriture, il est nécessaire d'augmenter les aliments; s'il provient de la mauvaise qualité des fourrages, on les remplacera par des fourrages de bonne qualité; dans le cas, enfin, où il s'agit d'épuisement par un usage excessif ou prématuré du coït, on aura soin de ne pas laisser le cheval libre avec des femelles de son espèce, on ne lui permettra d'en approcher qu'un nombre de fois proportionné à ses forces et à son âge, et on le nourrira avec de très-bons aliments. Au surplus, dans un épuisement quelconque, il est indiqué de nourrir convenablement l'animal. On lui donne de l'eau excellente, seule ou blanchie avec du son ou de la farine, et, en ajoutant au liquide un peu de sel commun, on facilite les digestions. Il convient aussi de faire le pansement de la main avec soin et exactitude, de tenir le logement propre et aéré. On ne doit jamais avoir recours, soit au cidre, soit au vin, soit aux aromatiques : ils sont le plus souvent nuisibles.

ÉPUISER UN CHEVAL. Voy. ÉPUISEMENT.

ÉQUARRISSAGE. s. m. Action d'écorcher les chevaux, les ânes, les mulets morts ou ceux qui ont été abattus comme impropres au service. — Le nombre de chevaux équarris chaque année à Paris dépasse 16,000, et chaque cheval, qui coûte à l'équarrisseur de 15 à 20 fr. au plus, lui représente, lorsqu'il est travaillé, une valeur de plus de 60 fr.

ÉQUARRISSEUR. s. m. Celui qui exerce l'*équarrissage*. Voy. ce mot, et AVANTAGES QUE L'ON PEUT RETIRER DU CHEVAL MORT.

ÉQUESTRE. adj. En lat. *equestris*. Qui tient au cheval, qui se rapporte au cheval, qui représente une personne à cheval. *Figure équestre, statue équestre de bronze, de marbre*, etc., *ordre équestre*. Voy. STATUES ÉQUESTRES et ORDRE ÉQUESTRE. En diplomatie, on appelle *sceau équestre*, un sceau qui représente un cavalier.

ÉQUILIBRE. s. m. En lat. *æquilibrium*. Égalité de force exacte entre deux corps qui agissent ensemble.

ÉQUILIBRE DE TEMPÉRATURE. Voy. CALORIQUE.

ÉQUILIBRE DU CAVALIER. Attitude de l'homme à cheval qui résiste aux mouvements de sa monture et suit avec élasticité leur réaction, sans perdre sa position verticale. Voy. POSITION DE L'HOMME A CHEVAL.

ÉQUILIBRE DU CHEVAL. On le dit, en termes de manége, de la distribution régulière de la masse du corps du cheval sur ses quatre extrémités. C'est sur cet *équilibre* que repose le travail de cet animal quand il est prompt, gracieux et régulier, et c'est par lui que les allures sont à volonté cadencées et étendues. Les écuyers n'ont pas tous les mêmes vues à cet égard. Pour les uns, le mot équilibre signifie que le cheval doit rester constamment sur les hanches, les pieds de derrière pour ainsi dire cloués au sol, ceux de devant s'élevant considérablement, proportion gardée; dans ce cas, en voulant représenter l'équilibre par une ligne, cette ligne se trouverait inclinée de la tête à la croupe. D'autres donnent une direction opposée à l'équilibre du cheval, en mettant l'animal, non pas sur les hanches, mais sur l'épaule. La ligne qui le représenterait alors serait inclinée de la croupe à la tête. Il est enfin quelques écuyers qui veulent que cette ligne soit horizontale, c'est-à-dire, qu'on ne surcharge pas davantage les hanches pour soulager les épaules, ou les épaules pour soulager les hanches.

ÉQUIPAGE. s. m. En lat. *instrumentum*. Train, suite de chevaux, de carrosses, de valets, etc. *Grand équipage, superbe équipage*. — Voiture de luxe, avec tout ce qui en dépend. *Un bel équipage, un riche équipage*. — On appelle aussi *équipage*, l'ensemble des objets qui servent au roulier pour le transport des marchandises d'un lieu à un autre. — *Equipage de chasse*, les valets, piqueurs, chiens, chevaux; tout ce qui sert à la chasse.—*Equipage de guerre*, se dit des chevaux, des harnais, etc., que les officiers font porter avec eux.

ÉQUITATION. s. f. Du lat. *equitatio*. Art de monter à cheval et de conduire le cheval d'après certains principes. Dans l'*Introduction* de ce Dictionnaire se trouvent des détails particuliers sur l'histoire de l'*équitation*, nous nous dispensons par conséquent d'y revenir. On pourra voir aussi les articles INSTRUCTION DU CAVALIER, ORIGINE ET PROGRÈS DU HARNACHEMENT, DES INSTRUMENTS DE PANSAGE ET DES USTENSILES D'ÉCURIE, ainsi que MANÉGE. — L'équitation est un exercice favorable à la santé. Il est des malades auxquels les médecins recommandent, prescrivent cet exercice qui, considéré sous le point de vue de ses avantages hygiéniques, a attiré de tout temps l'attention des médecins éclairés. Sydenham est peut-être celui qui en a dit le plus de bien. Non content d'en avoir vanté l'usage jusque dans les dernières périodes de la désorganisation pulmonaire, il déclare que, si quelqu'un possédait un remède aussi efficace que l'est cet exercice, souvent répété, et qu'il voulût en faire un secret, il pourrait aisément amasser de grandes richesses. Si de telles assertions paraissent un peu exagérées, il n'est pas moins constant que l'équitation produit des effets véritablement salutaires. « L'équitation, dit M. Charles Lende, docteur-médecin, communique aux organes la force dont ils ont besoin pour s'acquitter convenablement des fonctions qui leur sont confiées, régularise, si je puis m'exprimer ainsi, tous les actes de la vie, sans les accélérer beaucoup : *Equitatio pulsum parum auget*, a dit Haller dans ses *Eléments de physiologie*. L'équitation exerce la plus grande influence sur la nutrition et l'assimilation, et c'est en assurant une ample et juste répartition des principes nourriciers (que les exercices actifs ont l'inconvénient de trop dissiper), et en développant ces constitutions pléthoriques et replètes, signes certains d'une santé robuste et d'organes bien nourris, qu'elle parvient à réprimer, je dirai presque à étouffer cette prédominance de la sensibilité, qui cause des désordres si grands et si faussement attribués à la faiblesse des nerfs. Le mouvement général qu'imprime l'exercice modéré du cheval est un des moyens les plus propres à fortifier la presque universalité des organes du corps humain, et c'est cette propriété, tonique par excellence, qui le rend si avantageux aux personnes faibles, aux convalescents, surtout à ceux chez qui de longues maladies auraient occasionné une diminution générale des forces; ce sont surtout les gens de lettres qui doivent pratiquer cet exercice : ils y trouveront un moyen propre à opposer aux dangers de leur genre de vie; car la position qu'exige l'équitation et les mouvements qu'elle déter-

mine, étant très-favorables à la libre expansion des poumons, détruisent avec efficacité l'effet nuisible de la position nécessitée par les travaux de cabinet. Cet exercice est d'ailleurs un des plus propres à reposer le cerveau, puisque sans fatiguer les membres, sans consumer d'influx nerveux, il apporte dans les mouvements vitaux qui se dirigent vers l'encéphale une diversion salutaire, mais trop peu considérable pour empêcher cet organe de reprendre bientôt avec la même énergie son action accoutumée. » (*Gymnastique médicale.*) A ce qui précède, nous ajouterons une observation qui se trouve dans un travail fort remarquable de M. le docteur Lallemand, de l'Institut, sur l'*Éducation physique.* « L'exercice du cheval, dit le savant auteur, provoque l'excitation des organes génitaux... L'équitation a donc de graves inconvénients à l'approche de la puberté... Si j'en juge par les faits nombreux que j'ai pu observer, il est prudent de ne faire aborder les manéges que longtemps après cette époque critique. D'ailleurs aucun inconvénient sérieux ne peut résulter de ce retard. »

Quant aux *écoles d'équitation militaire*, Voy. École royale de cavalerie de Saumur.

ÉRAILLEMENT DE LA PAUPIÈRE. Voy. Ectropion.

ÉRAILLEMENT DE L'IRIS. Voy. Maladies de l'iris.

ÉRECTILE. adj. Se dit d'un tissu particulier. Voy. Tissu érectile.

ÉRECTILITÉ. s. f. Propriété qu'ont certains corps d'entrer en érection, c'est-à-dire d'éprouver une sorte de redressement, de rigidité, sous l'influence de certains stimulants. Voy. Tissu érectile.

ÉRECTION. s. f. En lat. *erectio*. État d'une partie qui, de molle qu'elle était, devient raide, dure et gonflée, par l'afflux du sang dans les aréoles de son tissu. Il s'applique particulièrement à la turgescence de la verge et du clitoris.

ÉRÉTHISME. s. m. En lat. *erethismus*, du grec *éreptizô*, j'irrite. Irritation, exaltation des phénomènes vitaux d'un organe. Voy. Irritation.

ERGOT. s. m. (Ext.) Production cornée de même nature que la *châtaigne*, qui se trouve à la face postérieure du boulet des chevaux communs. L'*ergot* est d'autant plus développé que la peau elle-même est plus épaisse. Il manque, ou est très-petit, dans les chevaux fins, tandis qu'il est saillant dans les gros chevaux du Nord, chez lesquels il est même caduc et se renouvelle annuellement.

ERGOT DE SEIGLE. En lat. *clavus secalinus*. Excroissance anormale du grain de seigle dit *ergoté*. Cette production est allongée, un peu recourbée, fragile, d'aspect pour ainsi dire corné, d'une couleur sombre, violacée à l'extérieur, d'un blanc sale ou brunâtre à l'intérieur; son odeur est faible, mais désagréable et nauséabonde, surtout lorsqu'elle est fraîche ou récemment pulvérisée; sa saveur est âcre et mordicante. Il n'est pas rare de voir toutes les années du seigle ergoté dans les terrains humides, dans ceux qui sont sablonneux ou dont le fond est formé d'argile. On doit le récolter dans le courant de juin, lorsqu'il offre une couleur brune, bleuâtre, qu'il répand une odeur nauséabonde, et le renfermer dans des flacons de verre exactement bouchés. Pour que l'ergot de seigle possède des vertus thérapeutiques, il faut qu'il ait été récolté dans l'année. Étant frais, pesant, âcre et nauséabond, il est doué de beaucoup d'énergie. On doit rejeter celui qu'on a laissé vieillir et qui est long, étroit, léger, sans odeur et piqué d'insectes. Les hommes qui mangent du pain fabriqué avec du seigle ergoté, et les animaux qui avalent des ergots mêlés aux grains de seigle qu'on leur donne comme aliment, éprouvent un empoisonnement connu sous le nom d'*ergotisme*, dont la manifestation a lieu par des enivrements, des vertiges, des convulsions, et l'usage prolongé de l'ergot de seigle détermine tôt ou tard une gangrène qui commence par les extrémités des membres. Quelques médecins, regardant les accidents causés par l'ergot de seigle comme dus à une artérite, ont conseillé la saignée, l'opium, les boissons acidulées, et, lorsque la gangrène est sur le point de se déclarer, l'administration des antiseptiques. L'amputation des parties gangrénées réussit rarement. Cependant cet ergot peut être employé comme médicament. La principale propriété médicinale dont il est doué a pour effet de provoquer des contractions utérines dans le cas d'inertie de la matrice pendant la parturition et le travail de la délivrance Son action se développe dans l'espace d'une demi-heure à une heure et demie après qu'il a été introduit dans l'estomac. Pour l'administrer, on le pulvérise grossièrement et on en fait une décoction dans l'eau; ou, ce qui vaut encore mieux, on le pulvérise et on le met en suspension dans une infusion aromatique. La dose

est de 8 à 16 grammes, dans un demi-litre d'une infusion légère d'absinthe; on la réitère trois fois dans la journée, et l'on peut, s'il est nécessaire, en continuer l'usage pendant quelques jours.

ERGOTISME. s. m. Affection déterminée par l'usage alimentaire du seigle ergoté. Voy. ERGOT DE SEIGLE.

ÉRIGNE, ÉRINE, AIRIGNE. s. f. En lat. *uncus*, *uncinus*, du grec *airéin*, prendre, saisir. Instrument de chirurgie, dont on connaît deux espèces principales.

Érigne ordinaire. Tige de fer aplatie à l'une de ses extrémités où se trouve un manche très-court; l'autre extrémité est arrondie et recourbée en crochet terminé par une pointe acérée. Cet instrument sert à écarter et maintenir dans cet état les bords des plaies, pendant les opérations chirurgicales.

Érigne plate. Elle diffère de la précédente par sa forme aplatie d'un bout à l'autre, et par son crochet qui est aplati et mousse. Cette érigne est employée pour relever et maintenir le bourrelet dans l'opération du javart cartilagineux.

ÉROSION. s. f. En lat. *erosio*, du verbe *erodere*, ronger, manger en rongeant. Action des matières morbides ou médicamenteuses ayant pour effet de faire subir une perte de substance aux tissus organiques, en paraissant les corrodorer. Les *érosions* qu'on appelle *spontanées*, c'est-à-dire qui ont lieu sans agent appréciable, sont purement et simplement des ulcérations.

ÉROTOMANIE. Voy. NYMPHOMANIE.

ERREUR. s. f. En lat. *error*, fausse opinion, méprise. L'*erreur* a des suites fâcheuses en hippiatrique comme dans la médecine humaine. On n'a de garantie à cet égard que de la part de ceux qui, préparés par une instruction première et doués d'un jugement solide, se sont consacrés avec amour à l'étude de la science.

ÉRUCTATION. s. f. En lat. *eructatio*. Action de rendre bruyamment par la bouche des gaz provenant de l'estomac. L'*éructation* est un signe qui indique l'irritation de ce viscère et la quantité surabondante de gaz contenus dans sa cavité. Ce phénomène arrive très-rarement dans les chevaux; cependant on l'observe dans le *tic*, et dans quelques autres affections où l'état de l'estomac exerce la principale influence.

ÉRUPTIF, IVE. Voy. ÉRUPTION.

ÉRUPTION, s. f. En lat. *eruptio*, du verbe *erumpere*, sortir. Inflammation de la peau; apparition d'une inflammation de la peau avec exanthème.

ÉRYSIPÉLATEUX, EUSE. adj. Qui a rapport à l'érysipèle, qui tient à l'*érysipèle*. Voy. ce mot.

ÉRYSIPÈLE. s. m. En lat. *erysipelas*; en grec *érusipélas*, qui dérive de *éruéin*, attirer, et *pélas*, proche. Maladie ainsi appelée parce qu'elle s'étend quelquefois de proche en proche sur les parties voisines. Inflammation de la peau, dont l'un des principaux caractères est la facilité avec laquelle la maladie se déplace et tend à gagner en étendue. On divise l'érysipèle en *érythème*, en *érysipèle simple*, *phlegmoneux*, *œdémateux* et *gangréneux*.

Dans l'*érythème*, une partie plus ou moins étendue de la peau est chaude, rouge, douloureuse, se couvrant d'une éruption semblable à celle de l'érysipèle. C'est, à proprement parler, le premier degré de celle-ci. La maladie nommée *urticaire* est considérée comme un érythème.

L'*érysipèle simple* est une phlegmasie cutanée aiguë, superficielle, partielle, non circonscrite, souvent très-étendue, mobile ou susceptible de le devenir, dépourvue de gonflement sensible, accompagnée d'une rougeur jaunâtre, uniforme et facile à voir dans les chevaux dont le poil est clair et fin. Elle a ordinairement son siége dans quelques parties de la tête et à la face interne des cuisses. L'animal ressent d'abord du prurit, puis la chaleur, à laquelle la douleur succède quelques jours après. Il se forme parfois à l'endroit malade de petites vésicules bleuâtres et transparentes, remplies d'un liquide séreux. Le cheval est alors plus porté à se frotter, ce qui amène la rupture de ces vésicules et l'épanchement de l'humeur qu'elles contiennent. Lorsque l'érysipèle attaque la tête, toute cette partie est plus ou moins tuméfiée, les yeux sont enflammés; il y a tristesse, perte de l'appétit. Celui qui affecte les cuisses est moins grave, mais il fait boiter le malade. L'érysipèle simple suit le plus souvent une marche bénigne et régulière qui, au bout de quelques jours, se termine par la résolution qu'on reconnaît à la formation sur l'épiderme de la surface malade, d'écailles furfuracées ou d'une poussière farineuse. Il peut arriver cependant que la maladie se porte sur des viscères importants et amène des suites fâcheuses; c'est, souvent,

lorsque pour la combattre on fait usage de corps gras ou de substances irritantes.

Dans l'*érysipèle phlegmoneux*, l'inflammation est plus profonde et s'étend au tissu qui se trouve immédiatement sous la peau. Les symptômes qu'il offre sont ceux de la variété précédente, mais à un degré plus intense et avec cette particularité, que la tuméfaction occasionne une tumeur large et dure, qui s'efface en quelques jours si la résolution a lieu, ou qui s'élève en pointe, se ramollit vers le centre et s'ouvre, si la suppuration survient. Il peut y avoir plusieurs foyers et par conséquent plusieurs petites tumeurs distinctes entre elles.

L'*érysipèle œdémateux*, qui n'est qu'une complication de l'érysipèle simple, est le produit d'une plus grande intensité de l'inflammation, et d'une plus grande abondance de fluide séreux dans la peau et dans le tissu sous-jacent. En comprimant la tuméfaction avec le doigt, l'impression y reste quelques instants.

L'*érysipèle gangréneux*, qu'on nomme aussi *contagieux*, *épizootique*, *malin*, *feu Saint-Antoine*, *mal des ardents*, *mal rouge*, *feu céleste*, *ignis sacer* ou *feu sacré*, *pustula*, est tellement inconnu dans le cheval qu'on n'en cite qu'une seule observation, celle qui se trouve dans le *Recueil de médecine vétérinaire*, cahier d'octobre 1836. Pour ce motif, nous nous dispensons d'en parler plus longuement.

Toutes les fois que l'érysipèle est une complication d'autres maladies, il faut avant tout porter remède à celles-ci. Les causes prédisposantes de l'érysipèle sont une trop grande abondance de sang, l'omission des saignées périodiques habituelles dont on abuse tant, surtout dans les campagnes. Les causes immédiates consistent dans l'usage des aliments trop excitants, des eaux stagnantes et altérées, dans la suppression imprudente de quelques écoulements habituels, ou dans celle de la transpiration cutanée et de la sueur par l'impression subite du froid, l'animal ayant chaud; l'érysipèle se déclare aussi à la suite de contusions, de plaies, d'ulcères, d'éruptions cutanées, du farcin, par l'effet de la brûlure, de l'application des cantharides, d'une compression violente, de frottements prolongés, de la piqûre d'insectes à aiguillon, de la malpropreté habituelle de la peau, etc. Les jeunes chevaux convenablement nourris et exercés sont en général plus en état de supporter l'érysipèle. Quant au traitement de cette maladie, il faut d'abord y comprendre pour beaucoup la propreté de la peau et des écuries, l'eau blanche acidulée ou nitrée, les lavements, les aliments rafraîchissants, tels que la mouture d'orge, les herbes fraiches, etc.; en y ajoutant des lotions d'eau tiède ou d'eau de mauve, le traitement de l'érythème sera suffisant. L'érysipèle simple, qui n'a pas beaucoup d'étendue, peut être traité de la même manière, en mêlant à l'eau destinée aux lotions une petite quantité d'extrait de saturne. Mais l'étendue du mal étant considérable, le prurit intense, la fièvre développée, une petite saignée est indiquée, surtout dans un cheval vigoureux; mieux vaut la répéter, s'il est nécessaire, que de la faire trop abondante. Dans le cas où les petites vésicules dont nous avons parlé plus haut viendraient à crever, on doit avoir soin de ne pas ajouter aux liquides dont on se sert pour les lotions ou pour les fomentations, des substances gommeuses, féculeuses, mucilagineuses ou grasses. On administre aussi, dans ce cas, des breuvages d'eau d'orge avec du miel. S'il y a constipation, on a recours à de légers laxatifs et à force lavements émollients. Dans l'érysipèle ayant pour cause l'arrêt subit de la transpiration, on provoque l'excitation et le rétablissement de celle-ci par des breuvages légèrement diaphorétiques, par des bouchonnements fréquents et des couvertures légères. Pour fixer l'érysipèle ambulant, pour arrêter celui qui aurait de la disposition à s'étendre, ou pour combattre efficacement celui qui semblerait devoir durer longtemps, on a proposé l'application d'une couche d'onguent vésicatoire; mais ce moyen peut occasionner des inconvénients graves, et l'on ne doit en faire usage qu'avec beaucoup de circonspection. Dans l'érysipèle phlegmoneux, où l'on n'a point à redouter une cessation brusque de l'inflammation, il convient de s'occuper immédiatement d'en prévenir les progrès. A cet effet, on applique de nombreuses sangsues ou des ventouses scarifiées autour de la partie malade, sur laquelle on place des plumasseaux imbibés de liquides émollients ou sédatifs, qu'on change deux ou trois fois par jour et qu'on humecte dans les intervalles avec de l'eau tiède; on saigne à la jugulaire, on prescrit la diète sévère, les boissons blanches

acidulées et les breuvages délayants, qu'on rend légèrement laxatifs si l'estomac et les intestins ne sont pas dans un état d'irritation. On doit s'abstenir surtout d'appliquer sur les points malades des corps onctueux, des emplâtres, des résolutifs et des astringents. Lorsque, malgré le traitement, la suppuration s'est établie, il ne faut pas hésiter à pratiquer plusieurs incisions profondes, pour donner issue à la matière. Il arrive quelquefois que de véritables abcès se forment et que des parties de peau ou des tissus sous-jacents se gangrènent; on doit agir alors comme dans tous les autres cas semblables. Voy. ABCÈS et GANGRÈNE.

ÉRYSIPÈLE CONTAGIEUX. Voy. ÉRYSIPÈLE.

ÉRYSIPÈLE ÉPIZOOTIQUE. Voy. ÉRYSIPÈLE.

ÉRYSIPÈLE GANGRÉNEUX. Voy. ÉRYSIPÈLE.

ÉRYSIPÈLE MALIN. Voy. ÉRYSIPÈLE.

ÉRYSIPÈLE OEDÉMATEUX. Voy. ÉRYSIPÈLE.

ÉRYSIPÈLE PHLEGMONEUX. Voy. ÉRYSIPÈLE.

ÉRYSIPÈLE SIMPLE. Voy. ÉRYSIPÈLE.

ÉRYTHÉMATIQUE. adj. En lat. *erythematicus*. Qui a rapport à l'érythème.

ÉRYTHÈME. s. m. En lat. *erythema*; en grec *éruthéma*, rougeur morbide. Synonyme de rougeur. Voy. ÉRYSIPÈLE.

ÉRYTHRÉE. Voy. PETITE CENTAURÉE.

ESBRILLADE. Voy. ÉBRILLADE.

ESCACHE. Voy. MORS.

ESCAPADE. s. f. Action subite d'un cheval qui, n'obéissant pas au cavalier, se livre à un instant de fougue. Les chevaux vifs, ceux qui font peu d'exercice, sont sujets à cette action, qui est souvent l'effet de la gaieté et qu'il est facile de réprimer si l'animal sait répondre aux aides. Les *escapades*, ou *sauts de gaieté* auxquels se livrent les jeunes chevaux, doivent être arrêtés dans le principe si l'on ne veut qu'ils dégénèrent en *défenses*.

ESCARRE, ESCHARRE, ou mieux ESCHARE. s. f. En lat. *eschara*, du grec *éschara*, croûte. Croûte qui résulte de la mortification, de la désorganisation d'une portion plus ou moins considérable des parties molles, et qui se distingue des parties vivantes par sa couleur, sa consistance et ses autres propriétés physiques. L'*escarre* est le produit des affections gangréneuses ou de l'action d'un caustique. La portion d'un tissu où elle s'établit est frappée de mort, et une inflammation suppurative se développe pour la séparer des parties saines environnantes. L'indication ordinaire consiste à aider, à faciliter cette séparation. Mais dans quelques cas, comme à l'occasion du charbon et de la pustule maligne, un autre but doit être atteint; c'est de mettre un terme à l'accroissement de l'escarre, d'arrêter les progrès de l'inflammation gangréneuse; il est nécessaire à cet effet d'appliquer au centre de l'escarre un cautère incandescent.

ESCAROTIQUE, ou mieux ESCHAROTIQUE. s. m. et adj. En lat. *escharoticus* (même étym.) Voy. CAUSTIQUE.

ESCAVEÇADE. Voy. ÉCAVEÇADE.

ESCLAME. adj. T. de man. En lat. *gracilis*. Il se disait, en vieux langage, d'un cheval qui *n'a point de boyau*.

ESCOURGEON. s. m. En lat. *halicastrum*. Sorte d'orge hâtive qu'on fait ordinairement manger en vert aux chevaux.

ESPARCETTE. Synonyme de *Sainfoin des prés*.

ESPÈCE. s. f. En lat. *species*. ORIGINE, SOURCE, SOUCHE. Noms génériques par lesquels on désigne, en parlant des animaux, des collections d'individus qui descendent les uns des autres par un mode invariable de génération, et qui, en général, se ressemblent entre eux par les formes et le naturel plus qu'ils ne ressemblent à tous les autres. Mais un attribut plus caractéristique que celui de la ressemblance naturelle est la faculté de produire des individus féconds. L'*espèce* du cheval comprend tous les chevaux proprement dits, domestiques ou sauvages, qui ont existé, existent ou existeront. Voy. CHEVAL. Les espèces ne sont pas indestructibles; mais elles ont une durée illimitée, et, tant qu'elles se maintiennent, elles conservent leurs caractères propres. Ainsi, les chevaux représentés sur les monuments antiques ressemblent à ceux que nous élevons; on pourrait appliquer au *kocklani* de nos jours, dit Grognier, la description sublime du cheval belliqueux que Job a tracée avant l'érection des pyramides. Des particularités qui distinguent un ou plusieurs individus de la généralité de ceux de leur espèce, constituent des *variétés*; dans l'espèce chevaline, par exemple, une variété est établie par le poil long et frisé, tandis qu'il est généralement court et droit. Les différences individuelles ne peuvent servir à former des variétés qu'autant qu'elles sont très-sensibles ou qu'elles nous intéressent beaucoup. L'abondance de nourriture dont un cheval a usé pendant ses

premières années est capable de lui donner une taille élevée, en même temps qu'un autre cheval issu de parents volumineux restera petit et rabougri, si dans son enfance il a éprouvé une grande pénurie d'aliments ; ces caractères respectifs n'ont rien de congénial. Le climat aussi est une cause puissante des variétés ; des chevaux de même race, nés de mêmes parents, sont grands ou petits, leur poil est court ou long, fin ou grossier, et même la couleur de la robe éprouve des changements notables, selon qu'on les a élevés dans le Nord ou dans le Midi. Les deux causes réunies, le climat et la nourriture, modifient beaucoup les animaux, en sorte que le cheval, originaire de l'Orient, dégénère en avançant vers le Nord ; il perd son élégance, son ardeur ; de svelte qu'il était, il devient massif, lourd, froid ; au lieu de poil court, fin, soyeux, il offre une espèce de laine grossière et frisée. Cependant, en nourrissant à l'écurie le cheval venu d'Orient, on parvient à le soustraire en grande partie à l'influence du nouveau climat. Mais la cause la plus puissante des modifications dont il s'agit est l'état de domesticité ; elle l'est d'autant plus que cet état est plus intime. Les variétés produites sous la main de l'homme changent les formes et le naturel des animaux, et rendent héréditaires et constitutionnelles les modifications individuelles ; elles constituent les *métis* et les *races*. Voy. ces mots. Les variétés produites par les seules influences de la nature s'éteignent le plus souvent avec l'individu qu'elles modifient, et, dans tous les cas, elles ne persistent pas pendant une longue suite de génération

ESPÈCE CHEVAL. Voy. CHEVAL.

ESPÈCES OFFICINALES ou simplement ESPÈCES. En pharmacie, on désigne sous le nom d'*espèces*, la réunion des différentes substances coupées par morceaux ou concassées, et ayant entre elles quelque analogie par leurs vertus médicinales. Ces substances sont, en général, des parties de végétaux, telles que des fleurs, des feuilles, des racines, des écorces, etc. ; mais quelquefois on fait entrer aussi dans les espèces, des gommes, des gommes-résines et des sels. Les *espèces officinales* sont communément composées de parties égales, qu'on mélange après que les substances ont été desséchées, secouées, pour les priver de poudre, et ensuite coupées par morceaux ou concassées. On les mêle alors à la main, aussi exactement que possible, en les plaçant sur un tamis ou sur des feuilles de papier étendues sur une table.

Espèces amères (Codex). Feuilles sèches de germandrée ou petit chêne ; sommités de petite centaurée ; sommités d'absinthe ; de chaque, 32 gramm. On mêle, et l'on conserve pour l'usage.

Espèces aromatiques (Codex). Feuilles ou sommités de sauge, de thym, de serpolet, d'hysope, de menthe poivrée, d'origan, d'absinthe, fleurs de lavande ; de chaque, 32 gramm. On mêle aussi exactement que possible et l'on conserve dans des boites en bois qu'on tient fermées et à l'abri de l'humidité. On appelle communément *plantes aromatiques*, la réunion de ces diverses parties de plantes.

Espèces anthelmintiques ou *vermifuges* (Codex). Sommités sèches d'absinthe, sommités sèches de tanaisie, fleurs de camomille romaine, fleurs de semen-contra, 32 gramm. de chaque. Mêlez exactement.

Espèces apéritives ou *diurétiques* (Codex). Racines sèches de fenouil, de petit houx, d'ache, d'asperge, de persil ; de chaque, 32 gram. Mêlez et conservez.

Espèces astringentes (Codex). Racines sèches de bistorte, de tormentille, écorce de grenadier ; de chaque, 32 gram.

Espèces ou *semences carminatives* ou *antiventeuses* (MM. Delafond et J. L. Lassaigne). Semences d'anis, de carvi, de coriandre, de fenouil ; de chaque, 32 gram.

Espèces émollientes (MM. Delafond et J. L. Lassaigne). Feuilles sèches de bouillon-blanc, de guimauve, de mauve, de pariétaire, de seneçon ; de chaque, 32 gram.

Espèces sudorifiques (Codex). Bois de gaïac râpé, racine de salsepareille fendue et coupée, racine de squine coupée par tranches ; de chaque, 32 gram.

Espèces toniques amères (MM. Delafond et J. L. Lassaigne). Racine de gentiane, de chicorée, d'aunée, de patience ; de chaque, 32 gram. ; sommités fleuries de centaurée, feuilles de chamædris, fleurs de camomille ; 10 gram. de chaque. Après avoir coupé les racines, on hache les plantes, et on mêle le tout ensemble

Espèces toniques excitantes (MM. Delafond et J. L. Lassaigne). Racines d'aunée, d'angélique, de gentiane, de galanga mineur, d'iris de Florence, de rhubarbe indigène, de ré-

glisse; écorce de cannelle, de citron; baies de laurier, de genièvre; semences d'anis, de coriandre, de fenouil; de chaque, 32 gram.; sommités d'absinthe, de menthe, de romarin, de sauge; de chaque, 10 gram. Mêler le tout.

ESPRIT DE MINDÉRÉRUS. Voy. Acétate d'ammoniaque.

ESPRIT DE NITRE. Voy. Acide nitrique.

ESPRIT DE NITRE DULCIFIÉ. Voy. Teintures alcooliques.

ESPRIT DE SEL AMMONIAC. Voy. Ammoniaque.

ESPRIT DE SEL MARIN. Voy. Acide hydrochlorique.

ESPRIT-DE-VIN. Voy. Alcool.

ESPRIT-DE-VIN CAMPHRÉ. Voy. Teintures alcooliques.

ESPRITS ANIMAUX. En physiologie, on a appelé ainsi un fluide subtil qu'on supposait être formé dans le cerveau, et distribué, à l'aide des nerfs, dans toutes les parties du corps.

ESQUILLE. s. f. Du grec *schidion*, qui signifie un éclat de bois; en lat. *ossis fragmentum*, *ossula*. Petite portion osseuse qui se détache d'un os fracturé, carié ou nécrosé.

ESQUINANCIE. s. f. Du grec *sunagchéin*, suffoquer. ANGINE, en lat. *angina*, de *angere*, suffoquer, étrangler; en grec *agéhéin*, serrer. ÉTRANGUILLON, s. m. MAL DE GORGE. Dénominations qui désignent, chez le cheval, des affections d'organes situés au voisinage l'un de l'autre, mais connues aujourd'hui sous des noms qui localisent davantage leur siége et spécifient mieux leur nature. Les *angines* sont de deux sortes : *pharyngées* et *laryngées*. L'angine pharyngée se complique quelquefois de l'inflammation des poches gutturales, de celle de la parotide et de celle du larynx. Parmi les angines laryngées se trouvent : la *laryngite simple, aiguë* et *suraiguë*; la *laryngo-trachéite* ou *angine trachéale*, la *laryngo-bronchite*, la *laryngite croupale*, la *laryngo-trachéo-bronchite croupale*, enfin, la *laryngite chronique*.

La *pharyngite* est une inflammation de la membrane muqueuse de l'arrière-bouche ou pharynx et du voile du palais, accompagnée souvent, lorsqu'elle est vive, de celle du tissu cellulaire sous-glosso-pharyngien et des poches gutturales. Les diverses terminaisons ou complications se traduisent par des symptômes caractéristiques qui seront décrits. Les causes auxquelles est due la pharyngite sont les arrêts brusques de transpiration, l'inspiration de gaz irritants, l'injection de substances âcres, etc. Elle attaque surtout les jeunes chevaux, sans doute parce qu'ils sont plus impressionnables. Au début de la maladie, les animaux déglutissent avec peine le bol alimentaire; il y a de la sensibilité à la pression de la région pharyngienne. En ouvrant la bouche, on aperçoit de la rougeur vers son fond, et le voile du palais tuméfié; un peu plus tard, les boissons sont avalées avec hésitation et par une contraction rapide qui en fait refluer une partie par les naseaux; la salive est filante et s'écoule abondamment par les commissures des lèvres, les conjonctives sont rouges, l'artère tendue, le pouls plein. L'inflammation des poches gutturales ne devient saisissable qu'après la collection purulente. A ce moment, une tumeur chaude, douloureuse, oblongue, apparaît de chaque côté en arrière des parotides. Cette phlegmasie des premières voies respiratoires peut aussi se propager à la glande parotide elle-même; c'est d'abord une tumeur chaude, sensible au toucher; mais, diffuse et mieux circonscrite ensuite, elle exerce une compression sur les parois du pharynx et gêne quelquefois beaucoup la respiration. Enfin, des abcès se forment aussi fort souvent dans l'auge; ils s'accompagnent toujours d'engorgements considérables, qui s'effacent lorsque les molécules purulentes se sont réunies dans un point pour prendre jour au dehors. Il se forme aussi de ces abcès dans les membranes de l'arrière-bouche; et, lorsqu'ils s'ouvrent dans cette cavité, il y a jetage de matière purulente par le nez. C'est une terminaison heureuse. Le traitement de la pharyngite doit être énergique. Saignées, gargarismes émollients miellés, électuaires adoucissants, fumigations; onctions anodines, extérieurement, en bandage matelassé. La plénitude des poches gutturales réclame une opération particulière. Voy. Hyovertébrotomie. On ponctue les abcès de l'auge, et on leur fait des pansements simples. Lorsqu'il y a inflammation de la parotide ou de l'épiglotte, on a recours aux sétons à l'encolure, aux sinapismes sous l'auge, aux scarifications, pour produire des saignées locales.

L'*angine laryngée* ou *laryngite*, causée quelquefois par la transmission de l'inflammation de la muqueuse du pharynx, et qui constitue alors la *laryngo-pharyngite*, naît, dans presque tous les autres cas, de circonstances

analogues à celles qui déterminent l'apparition de phénomènes inflammatoires sur cette membrane. La laryngite *aiguë* simple s'annonce par une toux sèche, quinteuse, répétée, surtout en mangeant et en buvant, et qu'on provoque à la plus légère pression du larynx. L'*auscultation* de cette région fait percevoir un léger bruit de souffle. Un mucus blanchâtre, floconneux, s'échappe quelquefois des cavités nasales; sa marche est rapide. Lorsque la période de résolution arrive, la toux devient grasse, il y a rejet par le nez d'un liquide muqueux blanc et épais, et la gaieté disparait chez le malade. Lorsque la maladie passe à l'état chronique, la toux et le jetage se continuent, mais avec des caractères d'acuité mieux prononcés. La thérapeutique est la même que celle de la pharyngite. L'angine laryngée *suraiguë*, moins fréquente que la précédente, est beaucoup plus à craindre; on la nomme aussi laryngite *suffocante;* elle attaque de préférence les chevaux jeunes, vigoureux, sanguins, soumis à des travaux très-actifs. Ce n'est, à vrai dire, qu'une amplification de la première, avec symptômes alarmants. La respiration est sifflante et les animaux menacent de suffoquer. La mort, en effet, serait prompte, si l'on ne se hâtait de combattre le mal. A l'autopsie du cadavre, on trouve les tissus qui environnent le larynx, gorgés de sang; la muqueuse de ces organes est épaisse et violemment congestionnée; la glotte est presque obstruée. La marche rapide de cette affection oblige à pratiquer de nombreuses saignées, répétées dans un temps très-court. On emploie aussi simultanément les sinapismes, et l'on scarifie largement l'engorgement qu'ils produisent. Si les premiers moyens ne réussissent pas, et que la suffocation soit imminente, on donne accès à l'air par une ouverture que l'on fait à la trachée au-dessous du larynx. On conseille d'administrer, comme accessoires, des purgatifs et des lavements irritants.

Il est une dernière variété de la maladie qui nous occupe. C'est la laryngite *croupale ;* la laryngite-bronchite croupale en est une complication. Voy. Croup.

ESQUINE, s. f. Synonyme de reins. On dit au manége, *fort d'esquine*, pour dire fort des reins, et *faible d'esquine*, pour désigner un cheval sujet à broncher. On dit aussi qu'un cheval *saute de l'esquine*, lorsqu'en sautant il voûte le dos.

ESSAYEUR. Voy. Boute-en-train.

ESSE. s. f. Gros fil de fer recourbé en forme d'S à chacune de ses extrémités, qui sert à fixer la *gourmette* au bout de la branche droite, dans l'*œil de perdrix*.

ESSENCE. Synonyme d'*huile volatile*. Voy. Huile.

ESSENCE DE LAVANDE. Voy. Huile volatile de lavande.

ESSENCE DES MALADIES. Nature intime des maladies. Elle est et sera toujours inconnue, comme l'essence de la vie, de la santé, etc.

ESSENCE DE TÉRÉBENTHINE. Voy. Huile volatile ou essentielle de térébenthine.

ESSENTIEL, ELLE. adj. En lat. *essentialis*. Qui se rapporte à l'essence. Voy. Huiles essentielles. — En pathologie, le mot *essentiel* est quelquefois synonyme d'*indispensable*, de *caractéristique*, de *pathognomonique*, en se référant aux symptômes. La cause essentielle des maladies est la cause *prochaine*, absolument inconnue. On a appelé *essentielles*, les maladies qui paraissent ne dépendre d'aucune autre, pour les distinguer de celles qui ne sont que *symptomatiques*.

ESSOUFFLEMENT. s. m. État laborieux de la respiration, dans lequel les inspirations et les expirations sont courtes et fréquentes. Les animaux *s'essoufflent* ou *halètent*, lorsque, ayant à traîner ou à porter de lourdes charges, on leur donne des coups afin d'accélérer leur allure; lorsqu'ils exécutent de grands mouvements, des efforts violents, soit dans une course rapide ou trop longue, soit après avoir enlevé une côte au galop. Il est des chevaux qui éprouvent l'essoufflement au moindre exercice; tels sont ceux qui ont la poitrine étroite ou en mauvais état, surtout si on les nourrit avec du foin, et ceux qui regorgent d'embonpoint. Les moyens d'éviter l'*essoufflement* sont de partir doucement et non bride abattue; d'aller au petit pas dans les montagnes; de laisser les chevaux reprendre haleine de temps en temps lorsqu'ils ont une grande plaine à parcourir en courant; de ralentir leur allure en approchant du point de l'arrivée, de manière à ce qu'ils soient au pas quelques moments avant de s'arrêter. Pour peu qu'ils soient essoufflés en arrivant, il faut les promener au pas un certain temps avant de les faire rentrer à l'écurie, et ne leur donner à manger et à boire qu'après qu'ils ont cessé entièrement de souffler. Il convient aussi de laisser les chevaux une demi-heure ou une

heure sans manger ni boire avant le moment du départ. Quand l'essoufflement a pour cause une affection d'organe, on ne peut le faire cesser qu'en combattant la maladie, qui, malheureusement, est souvent incurable.

ESSOURISSER. v. Opération qui consiste à fendre le cartilage des naseaux, vulgairement nommé la *souris*, dans le but d'empêcher le cheval de *s'ébrouer*. Cette opération est aujourd'hui abandonnée.

EST. s. m. En lat. *oriens*, l'orient. L'un des points cardinaux de l'horizon. On dit aussi le *levant*.

ESTAFFETTE. s. f. Courrier à cheval qui court la poste avec un guide, et qui est porteur de dépêches.

ESTAFFIER. s. m. En lat. *stipator*. De l'italien *staffiere;* qui tient la *staffa* (étrier). Au moyen âge, c'était une espèce de *bravo*, un valet à manteau, un laquais à pied qui tenait l'étrier à son maître lorsqu'il montait à cheval, portait son épée et était armé lui-même.

ESTAMPER. Voy. ÉTAMPER.

ESTOMAC ou VENTRICULE. s. m. En lat. *ventriculus; gaster* des Grecs. Viscère creux, musculo-membraneux, situé dans l'abdomen contre le diaphragme, en avant de l'intestin, entre le foie et la rate. Cet organe essentiel de la digestion se continue d'une part avec l'œsophage et de l'autre avec l'intestin grêle. Dans l'état de vacuité, sinon complète, du moins portée au plus haut degré, le *ventricule* se resserre au point de ne former qu'un petit corps blanchâtre dont la cavité est très-étroite; lorsque, au contraire, il est distendu par les substances alimentaires et les boissons, il prend un développement parfois considérable. L'*estomac* présente deux ouvertures, dont l'une, qu'on appelle *orifice œsophagien* ou *cardiaque*, située antérieurement et inférieurement, reste dans une constriction presque permanente, et, dans l'état ordinaire, ne se dilate qu'autant que les substances viennent du côté de l'arrière-bouche; l'autre, nommée *orifice pylorique*, se trouve à droite; elle est étroite, mais toujours béante, afin de communiquer avec l'intestin. Trois membranes différentes, superposées et unies entre elles, constituent les parois de l'estomac. La plus externe est une émanation du péritoine, et entretient la perspiration extérieure du viscère; celle qui se trouve dessous et qui est de nature charnue, est une continuité de la tunique musculeuse de l'œsophage, et ses contractions déterminent le resserrement du ventricule; la troisième, dite *folliculeuse*, agent principal de la sécrétion du suc gastrique, est pourvue d'une lame épidermique, formant la face interne de l'estomac, et se divise en deux portions, dont celle de gauche est blanche et continue avec la membrane interne de l'œsophage, tandis que l'autre portion, qui occupe le côté droit, est veloutée, papillaire et particulièrement chargée de sécréter le suc gastrique. Des nerfs et de nombreux vaisseaux entrent dans la structure de l'estomac. Il importe de faire observer une disposition particulière des faisceaux de la membrane charnue du côté de l'insertion de l'œsophage dans l'estomac. « Ces faisceaux, dit M. Girard, forment deux grandes lames, qui, après avoir entouré l'ouverture du canal, se chevauchent, passent l'une sur l'autre sans s'entrelacer, et se divergent ensuite dans les parois ventriculaires. Les bandes dont il s'agit composent deux sortes de cravates superposées autour de l'orifice œsophagien. Ces dispositions très-remarquables... concourent à la constriction normale de cet orifice et à empêcher la sortie, par ce côté, des matières renfermées dans le ventricule. » Ces détails étaient nécessaires pour expliquer comment le cheval, en état de santé, ne vomit point. Quant aux fonctions dont l'estomac est chargé, Voy. DIGESTION. — Pour les maladies de ce viscère, Voy. MALADIES DE L'ESTOMAC.

ESTRAC. adj. En lat. *arctus*. On le dit d'un cheval mince, qui a peu de corps, peu de ventre, peu de flanc, qui est serré des côtes. *Cheval estrac*. On l'appelle autrement *cheval étroit*.

ESTRADIOTS. s. m pl. Espèce de troupes légères qui ne furent connues des Français que sous Charles VIII, durant les guerres d'Italie. Ils étaient Grecs, et ce nom d'*estradiot* ou *stradiot*, vient du grec *stratiotès*, qui signifie soldat. Il y en avait à pied et à cheval. Louis XII prit 2,000 estradiots à son service lorsqu'il marcha contre les Génois. On appela en France cette milice, *cavalerie albanaise*. Il y en eut aussi sous Henri III. Le duc de Joyeuse commandait un escadron d'estradiots à la bataille de Coutras.

ESTRAIN. s. m. En lat. *stramen*. Vieux mot qui signifiait de la paille.

ESTRAPADE. s. f. Défense du cheval, qui

consiste en un saut de mouton très-vif, dans lequel l'animal, refusant d'obéir, lève la croupe avec violence et détache en même temps des ruades avec force pour désarçonner son cavalier. Il porte la croupe plus haut que la tête et recule plutôt que d'avancer. Les jeunes chevaux y sont plus sujets que les adultes. Quelques écuyers regardent l'*estrapade* comme une défense très-dangereuse, tandis que d'autres ne lui reconnaissent pas de danger. De quelque manière que ce soit, un bon cavalier ne se laisse jamais surprendre par les mouvements désordonnés de sa monture. L'ancienne équitation contraignait les chevaux à exécuter des estrapades à la vue de certains signes ; dans des écoles modernes on a conservé cet usage. *Donner des estrapades, redoubler l'estrapade.*

ESTRAPASSER. v. C'est la même chose que *outrer un cheval*, c'est-à-dire, le faire travailler au delà de ses forces et lui demander des actes qu'il ne peut exécuter. Voy. Exercice.

ESTROFFE. s. f. Corde qui sert à accoupler des chevaux. On l'attache à la queue d'un cheval, puis au cou du suivant, pour les faire marcher à la file. Voy. Accoupler.

ÉTABLAGE. s. m. Ce qu'on paye pour la place d'un cheval dans une écurie d'auberge.

ÉTABLER. v. C'est mettre des chevaux dans une écurie. *Il y a dans cette ferme de quoi établer un grand nombre de chevaux.— Établer*, se dit particulièrement dans les haras, pour désigner l'action de mettre les poulains, les étalons et les juments dans l'écurie.

ÉTALON. s. m. En lat. *equus admissarius*. Cheval entier destiné à la reproduction de son espèce. Voy. Haras et Reproducteurs.

Saut de l'étalon. Voy. Accouplement.

Souffrir l'étalon. Se dit de la jument quand elle est bien en chaleur.

ÉTALON APPROUVÉ. Étalon reconnu susceptible d'améliorer l'espèce, et pour lequel le gouvernement accorde à son propriétaire une prime de conservation. Voy. Haras.

ÉTALON AUTORISÉ. Celui qui, sans être susceptible d'améliorer l'espèce, peut cependant l'entretenir dans l'état où elle se trouve. Voy. Haras.

ÉTALON D'ESSAI. Voy. Boute-en-Train.

ÉTALON DU GOUVERNEMENT. On appelle ainsi les étalons entretenus par l'État et envoyés chaque année en station sur tous les points de la France où l'on s'occupe de l'élève chevaline. Voy. Haras.

ÉTALONNER. v. Saillir une jument, en parlant de l'*étalon*.

ÉTAMPE. s. f. Morceau de fer carré, grossièrement acéré par un bout, ayant un manche en bois, et dont les maréchaux se servent pour *percer* ou *étamper* les fers. Le bas de l'*étampe* se termine en coin et forme quatre faces égales.

ÉTAMPER ou ESTAMPER. v. (Maréch.) En lat. *fodere, cavare, forare*. Percer un fer avec l'étampe pour y faire les trous par où doivent passer les clous. On *étampe* à mesure qu'on forge une branche, où bien après qu'un fer est forgé; le premier de ces moyens est le plus économique, mais le second est préférable, parce que l'étampure est plus régulière et mieux suivie.

Etamper gras, signifie percer les trous près du bord intérieur du fer. On s'expose alors à piquer le cheval en le ferrant.

Etamper maigre, c'est percer les trous près du bord extérieur, ce qui rend la ferrure peu solide.

ETAMPER GRAS. Voy. Étamper.

ÉTAMPER MAIGRE. Voy. Étamper.

ÉTAMPURE. s. f. On le dit de tous les trous percés dans un fer de cheval pour y loger la tête du clou. Leur forme est semblable à celle du clou lui-même, c'est-à-dire en pyramide à quatre faces.

ÉTANG. s. m. En lat. *stagnum*. Amas d'eau dans lequel on élève du poisson. Il y a des *étangs accidentels*, souvent occasionnés par le débordement d'une rivière, et des *étangs formés par la main de l'homme*. Voy. Eau et Abreuver.

ÉTAT. s. m. En lat. *status*; en grec *akmé*. *État* signifie en général la qualité, la nature, la constitution présente d'un animal, ainsi que la constitution du corps. Il signifie aussi la période d'une maladie qui, ayant atteint son plus haut degré d'intensité, semble rester pendant quelque temps stationnaire. Les efforts de l'art doivent tendre à prévenir ce résultat.

ÉTAT MORBIDE. Voy. Morbide.

ÉTÉ. Voy. Saison.

ÉTENDRE UN CHEVAL. Quelques écuyers se servent de cette expression pour dire *élargir*,

faire aller large. C'est aussi allonger le train d'un cheval, lui en donner ou lui en demander plus qu'il n'en donnait.

ÉTERNUEMENT. Voy. ENROUEMENT.

ETHÉE. Voy. CHEVAUX CÉLÈBRES.

ÉTHER. s. m. En lat. *æther*, du grec *aithêr*, air, ou de *aithô*, je brûle, j'enflamme. Nom générique de liquides résultant de l'action des acides sur l'alcool, qu'on obtient par distillation. L'*éther* fut décrit pour la première fois en 1540, par Valerius Cordus. Voy. ÉTHÉRISATION.

ÉTHER ACÉTIQUE. Liquide inflammable, sans couleur, d'une odeur agréable, se mêlant à l'alcool, ne se dissolvant que dans sept fois son poids d'eau, pouvant dissoudre lui-même plusieurs substances organiques et particulièrement les corps gras, le camphre, les résines, les huiles volatiles, etc. L'*éther acétique* est employé dans la médecine de l'homme, comme antispasmodique, calmant, dans quelques cas d'indigestion et contre certaines douleurs nerveuses; Moiroud pense qu'il est susceptible de recevoir en hippiatrique quelques applications analogues.

ÉTHÉRISATION. s. f. Action d'assoupir la vie de relation au moyen de l'éther dans l'économie animale. Lorsque tout récemment M. Jackson, médecin américain, découvrit les effets surprenants de l'éther introduit dans l'économie par les voies respiratoires; quand de nombreux faits vinrent rapidement faire connaître au monde médical les résultats obtenus, les vétérinaires songèrent, eux aussi, à tenter quelques expériences. Malgré l'indocilité des sujets et leur mutisme, le champ expérimental est vaste, facile en médecine vétérinaire, et l'on devait penser que des essais en grand nombre seraient faits; cependant, quelques vétérinaires seulement s'occupèrent de cette intéressante question. Parmi eux nous citerons une expérience de M. Renault, directeur de l'École d'Alfort, et le travail de M. Prangé, aide-vétérinaire au 1er régiment de hussards. Nous commencerons par ce dernier. Voici le résumé des résultats qu'il a obtenus sur le cheval. A l'imitation des médecins de l'homme, et malgré de bien plus grandes difficultés, M. Prangé essaya d'abord d'éthériser le cheval en faisant parvenir la vapeur d'éther dans les bronches; à cet effet, il se servit d'une musette en cuir très-souple, fermée par le haut au moyen d'une coulisse. Cette tentative échoua; elle ne fit naître que de l'inquiétude, de l'anxiété et quelques symptômes semblables à ceux de l'ivresse. Cet insuccès ne découragea pas le jeune praticien; il imagina d'injecter directement l'éther dans la trachée. La quantité de ce liquide, que plusieurs expériences lui ont démontré être nécessaire pour déterminer les phénomènes d'insensibilité produits chez l'homme, est de 150 à 200 grammes. Il procède comme suit: Après avoir, à l'aide d'un trocart, fait une ouverture étroite à la trachée, il y introduit la canule d'une seringue dont il met en jeu le piston. Après l'injection, le patient éprouve une anxiété manifeste; les pupilles se dilatent, l'œil devient fixe, la tête s'alourdit, se penche; il chancelle, tremble; puis, tout à coup, il recule brusquement et tombe sur les fesses. A ce moment, la sensibilité est tout à fait anéantie; on peut impunément, en ne prenant même pas la peine de fixer le sujet, lui couper un ou plusieurs membres, sans qu'il y ait de sa part aucune résistance, sans qu'aucune contraction musculaire énergique annonce la perception d'une sensation douloureuse. L'hémorrhagie, qui accompagne toujours ces sortes d'opérations est, dans le cas présent, presque nulle; quelques gouttelettes de sang noir, répandant une odeur d'éther, s'échappent à peine des vaisseaux; plusieurs minutes s'écoulent, et la vie commence à revenir graduellement. Si l'on fait relever le cheval, il a l'air hébété, il chancelle et se soutient à peine, jusqu'à ce que bientôt tout soit revenu à l'état normal. L'hémorrhagie alors se produit abondamment; mais le sang des artères n'a pas encore sa nuance rouge vif, et les jets de ses canaux béants sont noirs pendant quelques instants encore. Cette particularité échappe, jusqu'à un certain point, à l'analyse physiologique; car ce n'est pas résoudre complétement la question que de dire, avec l'auteur du Mémoire où nous avons puisé ces observations, que la présence de l'éther dans l'organe pulmonaire s'oppose à l'exécution de l'hématose et oblige le sang veineux à passer dans le ventricule gauche du cœur, puis dans tout le système artériel, sans avoir éprouvé de modification. Ce trouble profond, apporté dans l'accomplissement d'une fonction aussi vitale que l'hématose, cause une perturbation dans tout l'appareil circulatoire; le cœur cesse, pour ainsi dire, de battre, le pouls est dur et presque insensible, les conjonctives s'injectent très-fortement. La

connaissance parfaite des phénomènes qui se produisent dans le poumon sous l'influence de l'éther, n'expliquerait pas davantage, au reste, la disparition presque instantanée de la sensibilité animale ; car ce n'est pas à la présence du sang veineux dans les artères qu'est dû cet étrange résultat ; on voit, en effet, renaître la sensibilité longtemps avant que le sang des artères ait repris sa couleur ordinaire, de même qu'on l'avait vue ne plus exister déjà, que le liquide artériel n'avait pas encore perdu sa coloration rouge ; le problème est donc encore à résoudre. M. Prangé, en opérant d'une autre façon, est arrivé à des effets identiques, au point de vue principal, c'est-à-dire de l'abolition momentanée des sensations externes, avec plus d'instantanéité même que par le premier procédé ; il s'agit de l'injection de l'éther à une dose un peu moindre dans les veines. La seule différence remarquable qui se manifeste, c'est que le sang veineux et le sang artériel conservent leur couleur physiologique. On peut, au reste, s'assurer de la nullité de l'action moléculaire de l'éther sur le sang, en mélangeant directement, à l'air libre, les deux liquides dans un vase. — M. Renault a injecté sur un cheval 16 grammes d'éther par la jugulaire. Quelques secondes après, l'animal est tombé et s'est endormi. On lui a pratiqué alors plusieurs incisions aux parties les plus sensibles, et il n'a rien témoigné.

L'éthérisation est encore presque à l'état d'essai, même dans la chirurgie de l'homme, et l'on parle déjà de la remplacer par l'application d'un autre agent chimique plus efficace que l'éther pour procurer l'abolition de la sensibilité. Cet agent est le *chloroforme*, substance liquide, incolore, oléagineuse, aromatique, obtenue en traitant l'alcool par les chlorures d'oxydes, particulièrement par celui de chaux. Cette substance fait partie de ce groupe de corps dont la composition élémentaire représente l'acide formique dans lequel l'oxygène est remplacé par le double d'atomes de chlore. La découverte dont il s'agit appartient incontestablement à la France. Dans le *compte-rendu* de l'Académie des sciences, séance du 8 mars 1847, se trouve le passage suivant : M. Flourens s'exprime ainsi : « On se rappelle que l'*éther chlorhydrique* m'a donné les mêmes résultats que l'*éther sulfurique*. L'*éther chlorhydrique* m'a conduit à essayer le corps nouveau connu sous le nom de chloroforme. Au bout de quelques minutes, et de très-peu de minutes (de six dans une première expérience, de quatre dans une seconde et dans une troisième), l'animal soumis à l'inhalation du chloroforme a été tout à fait éthérisé. On a mis alors la *moelle épinière* à nu : la *région postérieure*, les *racines postérieures* étaient insensibles ; sur cinq *racines antérieures* successivement éprouvées, deux seules conservaient encore leur motricité, les trois autres l'avaient perdue. » M. Simpson, professeur à Edimbourg, s'est servi le premier des inspirations de chloroforme dans les opérations chirurgicales de l'homme. Parmi les nombreuses remarques que lui ont suggérées plus de 50 cas d'inhalation chloroformique, voici les plus importantes : 1° Il faut beaucoup moins de chloroforme que d'éther pour produire l'insensibilité ; 100 à 120 gouttes, et quelquefois beaucoup moins, suffisent. 2° Son action est beaucoup plus rapide et complète ; elle est généralement plus durable. Il suffit souvent de dix à vingt larges inspirations. M. Duchardin, vétérinaire, a essayé le chloroforme sur le cheval et a obtenu d'excellents résultats. Les animaux soumis à cette épreuve ont continué à respirer ; le sang est resté rutilant dans les artères, et les opérations chirurgicales les plus douloureuses ont pu être faites sans qu'ils aient manifesté la moindre sensibilité.

ÉTHÉRISER. Voy. ÉTHÉRISATION DU CHEVAL.

ÉTHER SULFURIQUE. Dans son état de pureté, l'*éther sulfurique* est un liquide parfaitement transparent, très-inflammable, beaucoup plus léger que l'eau, d'une odeur pénétrante et suave, d'une saveur fraîche d'abord, chaude et piquante ensuite. Il se mêle en toute proportion à l'alcool, à l'ammoniaque et à l'acide acétique, mais il est presque insoluble dans l'eau. Il dissout lui-même un grand nombre de corps médicamenteux, parmi lesquels nous citerons le soufre, l'iode, le phosphore, le sublimé corrosif, les résines, le camphre, les huiles, etc. L'éther sulfurique dont on fait usage en hippiatrique renferme toujours de l'alcool et un peu d'eau. C'est un excitant général énergique. On l'administre avec avantage dans les indigestions. La dose est de 32 à 128 grammes. A la dose de quelques grammes, il est sédatif, antispasmodique, calmant, carminatif.

ÉTHIOPS MARTIAL. Voy. OXYDE DE FER.

ÉTHIOPS MINÉRAL. Voy. SULFURE DE MERCURE.

ETHMOIDAL. adj. En lat. *etmoidalis*. Qui appartient à l'*ethmoïde*.

ETHMOIDE. s. m. L'un des os qui forment le *crâne*. Voy. Ce mot.

ETHON. Voy. CHEVAUX CÉLÈBRES.

ÉTIOLOGIE ou ÆTIOLOGIE. s. f. En lat. *œtiologia*, du grec *aitia*, cause, et *logos*, discours. Partie de la pathologie ayant pour objet la connaissance des causes des maladies. Ces causes produisent la diminution ou l'exaltation de l'action vitale dans un ou plusieurs organes; mais les différents états morbides s'engendrent mutuellement et sont, par conséquent, causes et effets les uns des autres. L'art de prévenir les maladies a pour fondement naturel la connaissance de leurs causes. Voy. CAUSE.

ÉTIQUE. adj. On le dit des animaux, pour exprimer leur extrême maigreur. *Un cheval étique*.

ÉTIQUETTE. s. f. Petit écriteau portant le nom du cheval et de son cavalier, placé au-dessus du râtelier, dans certaines écuries, et particulièrement dans celles de la gendarmerie.

ÉTISIE. s. f. Synonyme de *phthisie*. Voy. ce mot.

ÉTOFFE. s. f. On désigne sous ce nom la masse du corps du cheval, déterminée par sa taille et le volume des membres ainsi que des autres parties.

ÉTOFFÉ, ÉE. adj. Se dit quelquefois des chevaux d'une forte construction et qui ont de l'embonpoint. Après le Limousin, c'est la Normandie qui fournit les plus beaux chevaux. Ceux-ci sont moins bons pour la chasse, mais ils sont meilleurs pour la guerre; ils sont plus *étoffés*, et plus tôt formés.

ÉTOILE. Voy. ROBE.

ÉTONNÉ. Voy. ATOMBI.

ÉTONNEMENT DU SABOT. Ebranlement dans le sabot, dû à des violences extérieures, telles que les coups, les heurts, etc. On le reconnait à la sensibilité que témoigne le cheval à la percussion du sabot. Les pieds plats y sont très-exposés et en sont très-souvent atteints à la suite de la ferrure, le maréchal n'y faisant aucune attention. Suivant l'intensité de la cause, l'afflux du sang dans les tissus kératogènes est plus ou moins considérable. La douleur est quelquefois grande, le pied chaud, et l'animal boite plus ou moins. Quand l'irritation est peu étendue, elle disparait seule ou cède aux cataplasmes froids et émollients. Quand elle est grave au début, on a recours aux astringents, aux réfrigérants, aux bains froids glacés, aux cataplasmes de suie avec du vinaigre et du blanc d'œuf. Mais si elle est plus ancienne, on applique des cataplasmes émollients sur la corne, et l'on fait des frictions avec de l'essence sur les genoux et sur les jarrets. Si la fourbure survient, on peut craindre la gangrène et la chute de l'ongle. Pour prévenir cette terminaison, on fait des saignées générales et locales, etc.

s'ÉTONNER. v. Se dit du sabot d'un cheval qui se heurte violemment à quelque obstacle. Ce cheval s'est *étonné* le pied contre une barre de fer. Voy. ÉTONNEMENT DU SABOT.

ÉTOUPADE. s. f. On nomme ainsi un large plumasseau d'étoupe, épais et peu serré, qu'on applique dans le cas de plaie fort étendue et fournissant une abondante suppuration. On emploie aussi l'*étoupade* pour recouvrir d'autres pièces d'appareil et établir comme une espèce de coussinet entre elles et l'enveloppe, au moyen de laquelle on les fixe.

ÉTOUPE. s. f. Du lat. *stupa*. Filasse de chanvre. En hippiatrique, l'*étoupe* fait l'office de charpie. On s'en sert pour garantir les plaies profondes qui ne peuvent être réunies immédiatement, ou pour en couvrir la surface. On l'emploie sèche ou chargée de médicaments, et l'on en forme des bourdonnets, des plumasseaux, des tentes, des étoupades, etc. Elle doit être fine, douce et bien nettoyée.

ÉTOURDISSEMENT. s. m. État qui se manifeste par intervalles, et qui consiste dans un embarras momentané de l'exercice des fonctions des sens. Il est souvent le signe précurseur d'une congestion cérébrale, dont le résultat peut être l'apoplexie; il est aussi le premier degré du vertige dans le cheval qui, alors, parait égaré, a peur, tremble et conserve un genre d'ébranlement qui ressemble à la stupeur. La mauvaise manière d'enrêner trop court les animaux de trait et de leur appliquer des colliers trop étroits ou trop courts, est la cause la plus commune de l'*étourdissement*, ainsi que d'autres affections beaucoup plus graves. On prévient ces accidents, et souvent on y remédie, par l'éloignement de la cause, le repos, l'exercice ou un travail très-modéré, un régime approprié à l'état des viscères digestifs, les dérivatifs, les saignées, etc.

ÉTOURNEAU. Voy. ROBE.

ÉTRANGLÉ. adj. Il se dit, en maréchallerie, d'un fer trop mince ou trop étroit, qui *manque de fer* soit dans le corps, soit dans les branches.

ÉTRANGLEMENT. s. m. En lat. *strangulatus*, du verbe *strangulare*; en grec *straggeuó*, je tors. État d'une partie qui se trouve serrée par d'autres tissus, de manière à en éprouver des accidents. L'*étranglement* est une complication redoutable dans un grand nombre d'affections qui sont du domaine de la chirurgie. Ainsi, lorsque l'inflammation se développe dans des parties entourées par une forte aponévrose, celle-ci s'oppose au gonflement inflammatoire, et il en résulte une augmentation dans la phlogose des tissus qui déterminerait promptement la gangrène si on ne s'empressait pas d'opérer le *débridement*. Dans le cas de hernie, l'étranglement donne lieu à des effets analogues, et les dangers qu'il fait naître sont extrêmement graves. —Le mot *étranglement*, comme synonyme de strangulation, n'est plus usité en hippiatrique.

ÉTRANGLEMENT DE LA HERNIE. Voy. Étranglement et Hernie.

ÉTRANGUILLON. Voy. Esquinancie.

ÊTRE A BOUT. On le dit d'un cheval qui, après ses exercices, se trouve extrêmement fatigué. *Ce cheval est à bout*.

ÊTRE A CHEVAL. Se dit de l'homme ou de la femme placés sur le cheval.

Être à cheval sur un bœuf, sur un âne, sur un bâton, sur un banc, sur un mur, se dit, au figuré, quand on est jambe deçà, jambe delà sur quelqu'une de ces choses.

ÊTRE A MAIN DROITE OU A MAIN GAUCHE. Voy. Main.

ÊTRE ASSIS SUR LES HANCHES. Voy. Hanches.

ÊTRE ASSURÉ DU PIED. Se dit des chevaux, des mulets, etc. Les mulets sont si *assurés* des pieds, que c'est la meilleure monture qu'on puisse avoir dans les chemins difficiles, pierreux et raboteux.

ÊTRE AU SEC. Voy. Nourrir au sec.

ÊTRE AU VERT. Voy. Vert.

ÊTRE BIEN DANS LA MAIN. Voy. Main.

ÊTRE BIEN DANS LA MAIN ET LES TALONS. Voy. Éperon.

ÊTRE BIEN EN BOUCHE. Voy. Bouche.

ÊTRE BIEN EN CHAIR. Voy. Chair.

ÊTRE BIEN EN SELLE. Voy. Selle.

ÊTRE BIEN ENSEMBLE. Voy. Sous-lui, 2e art.

ÊTRE BIEN GIGOTTÉ. Voy. Gigotté.

ÊTRE BIEN MONTÉ. Signifie être monté sur un bon cheval.

ÊTRE BIEN MONTÉ EN CHEVAUX. C'est en avoir un nombre considérable.

ÊTRE BIEN SOUS-LUI. Voy. Sous-lui, 2e art.

ÉTRÉCIR SON CHEVAL. C'est le ramener insensiblement sur un terrain moins étendu que celui qu'il vient de parcourir. Un cheval s'*étrécit*, se serre, lorsqu'il perd de son terrain, lorsqu'il ne va pas assez large et s'approche trop du centre de la volte.

ÊTRE CLOUÉ ou COLLÉ A CHEVAL. Signifie y être ferme et ne point s'ébranler, quelque violents que soient les mouvements du cheval.

ÊTRE COLLÉ A CHEVAL. Voy. l'article ci-dessus.

ÊTRE CONFIRMÉ DANS LES AIDES. Voy. Aides.

ÊTRE DANS LA MAIN. Voy. Main.

ÊTRE DANS LA MAIN ET DANS LES TALONS. Voy. Main.

ÊTRE DANS LE CERCLE. Voy. Cercle, 2e art.

ÊTRE DERRIÈRE LA MAIN. Voy. Main.

ÊTRE DÉSUNI. Voy. Désuni.

ÊTRE DROIT. Se dit d'un cheval qui ne boite point.

ÊTRE EMBARRÉ. Voy. Embarrure.

ÊTRE EMPÊTRÉ. Voy. s'Empêtrer.

ÊTRE EN CHALEUR. Se dit d'un état particulier des animaux. Voy. Chaleur, 2e art.

ÊTRE EN CROUPE. Voy. Trousse.

ÊTRE EN ÉTAT ou BIEN EN ÉTAT. On le dit, dans les haras, d'un étalon dont la verge est en érection.

ÊTRE EN TROUSSE. Voy. Trousse.

ÊTRE FERME SUR L'ARRÊT. Voy. Arrêt.

ÊTRE FERME SUR LES ÉTRIERS. Voy. Étrier.

ÊTRE GUINDÉ A CHEVAL. C'est s'y tenir raide, dans une position gênée, et avec affectation. Ceux qui commencent les leçons d'équitation ont souvent ce défaut; leur position n'a pas encore eu le temps de se consolider par un emploi de force raisonné. La force excessive dont ils font usage se communique à toutes les parties du corps, sans proportion convenable; aussi font-ils voir de la raideur et de la maladresse. Dans cet état de contraction, il leur est impossible de se lier gracieu-

sement et solidement au cheval, et surtout de le bien conduire.

ÊTRE MAITRE DE SON CHEVAL. C'est savoir le conduire et le faire obéir à volonté.

ÊTRE MAL GIGOTTÉ. Voy. Gigotté.

ÊTRE MAL MONTÉ. Signifie être monté sur un mauvais cheval.

ÊTRE MONTÉ A SON AVANTAGE. Voy. Monté a son avantage.

ÊTRE MONTÉ SUR UNE MAZETTE. Voy. Mazette.

ÊTRE PLACÉ A CHEVAL. Voy. se Placer a cheval.

ÊTRE POUSSÉ DE NOURRITURE. Voy. Nourriture.

ÊTRE PRIS DES ÉPAULES. Voy. Épaule, 1er art.

ÊTRE PROPRE A FAIRE DES NOURRITURES. Voy. Nourriture.

ÊTRE RAIDE A CHEVAL. ÊTRE RAIDE COMME UNE PAIRE DE PINCETTES. Se dit d'un cavalier qui se tient à cheval d'un air contraint, embarrassé, et sans aucune aisance dans son attitude.

ÊTRE ROUÉ DE FATIGUE, ou simplement ÊTRE ROUÉ, signifie qu'on est tellement fatigué qu'on a peine à se mouvoir. Il se dit de l'homme et du cheval. L'action du trot *roue* ceux qui n'y sont point habitués.

ÊTRE SOUS LA MAIN. Voy. ce titre, à l'art. Main.

ÊTRE SUR LA LITIÈRE. Voy. Litière.

ÊTRE SUR L'ENFOURCHURE. Voy. Enfourchure.

ÊTRE SUR LES ÉPAULES. Voy. Épaule, 2e art.

ÊTRE SUR LES HANCHES, ou ÊTRE ASSIS SUR LES HANCHES. Voy. Hanches.

ÊTRE SUR LES JARRETS. Synonyme de *crochu*. Voy. ce mot.

ÊTRE TOUJOURS EN ACTION. Voy. Action.

ÊTRE TROP ASSIS. Voy. Assis.

ÉTRIER. Voy. Oreille, 1er art.

ÉTRIER. s. m. En lat. *strapes*. Anneau qui pend de chaque côté de la selle, et qui sert d'appui au pied du cavalier. Voy. Selle.

Abandonner les étriers, c'est ôter les pieds des étriers.

Allonger les étriers. C'est augmenter la longueur de l'étrivière, par le moyen de la boucle, dont on fait entrer l'ardillon à un ou plusieurs points plus bas.

Avoir ou *mettre le pied à l'étrier*. Se servir de l'étrier pour monter à cheval. — C'est aussi être prêt à partir.

Boire le vin de l'étrier. Boire avant de monter à cheval.

Chausser les étriers. C'est y enfoncer le pied jusqu'aux talons, ce qui non-seulement a mauvaise grâce, mais expose aussi à des dangers. On ne doit poser le pied dans l'étrier que jusqu'à la naissance des doigts.

Courir à franc étrier. Signifie courir la poste à cheval.

Être ferme sur les étriers. Se tenir à cheval, de manière que les pieds ne sortent pas des étriers, quels que soient les mouvements du cheval.

Perdre les étriers. Les quitter involontairement.

Peser sur les étriers. Voy. Aides.

Pied de l'étrier. S'entend du pied gauche du cavalier et du pied gauche de devant du cheval.

Quitter les étriers. Oter ses pieds de dedans volontairement ou involontairement. Dans le dernier cas, on dit aussi *perdre les étriers*. Le peu de fermeté du cavalier lui fait souvent quitter ou perdre les étriers quand le cheval trotte ou galope. Lorsqu'un cheval emporte son cavalier, celui-ci doit quitter les étriers, soit pour se jeter à terre, soit pour n'avoir pas les pieds engagés si le cheval vient à tomber, ce qui est très-dangereux.

Raccourcir les étriers. C'est introduire l'ardillon de la boucle de l'étrivière dans l'un des trous qui se trouvent au-dessus du point où il était.

ÉTRIÈRE. s. f. Petite lanière qui sert à rattacher les étriers à la selle, lorsqu'on ne veut pas les laisser pendre.

ÉTRILLE. s. f. En lat. *strigilis*. Instrument servant à ôter la crasse et les autres malpropretés attachées à la peau et aux poils des chevaux, et qui nuisent à leur santé. On distingue dans l'*étrille* le *coffre*, les *rangs*, *les couteaux de chaleur* et le *manche*. Le coffre est une plaque de fer formant un carré long, traversé par les rangs et les couteaux de chaleur, qui sont des bandes de fer aplaties, dont les premières ont des dents, comme les bords du coffre. Ces bandes, qui alternent, sont disposées de manière à enlever la crasse sans offenser la peau. La poussière sort par les deux côtés du coffre, où se trouvent des morceaux de fer nommés *marteaux*, pour la faire tomber en

frappant sur le sol. Le manche de l'étrille est en bois. Il est plusieurs sortes d'étrilles ; celles dites à la *lyonnaise* sont préférées.

ÉTRILLÉ, ÉE. adj. On le dit du cheval sur la peau duquel on a passé l'étrille ; qui a été étrillé.

ÉTRILLER. v. En lat. *strigili defricare*. Panser un cheval avec l'étrille. Voy. PANSAGE. Pour le bien du cheval, « le jeu de l'étrille equivaut à un picotin d'avoine. » Un cheval qu'on n'étrille pas, dépérit fort.

ÉTRILLER UN CHEVAL A CONTRE-POIL. Voy. CONTRE-POIL.

ÉTRIPPER. Ce verbe s'emploie dans cette locution adverbiale · *Aller à étrippe cheval*, pour dire, outrer un cheval, le pousser à toute bride, et le presser tellement, qu'il semble qu'on le veuille *étripper* avec les éperons.

ÉTRIVIÈRES. Voy. SELLE.

ÉTROIT. adj. (Man.) On le dit dans cette phrase : *Conduire un cheval étroit*. C'est lui donner peu de terrain, et l'empêcher de marcher large. S'il a la bouche forte, il faut le conduire *étroit*, le soutenir et lui rendre la main à temps. Cette expression est particulièrement employée pour les voltes et les demi-voltes. Quand l'écuyer prononce le mot : *Étroit*, l'académiste approche le talon de dehors, pour empêcher le cheval de perdre son terrain.

ÉTROIT DE BOYAU, ou simplement ÉTROIT. Voy. BOYAU.

ÉTUVER. v. En lat. *fovere*. Laver, bassiner, nettoyer quelque plaie ou quelque blessure, en appuyant légèrement dessus. On *étuve* avec de l'eau simple, du vin, de l'eau-de-vie camphrée, etc.

EUBEYA. Voy., à l'art. RACE, *Cheval arabe*.

EUPHORBE. s. m. En lat. *euphorbia* ; en grec *euphorbion*. Suc gommo-résineux concret, fourni par l'*euphorbia officinarum* et *canariensis*, qui sont des sous-arbrisseaux des déserts de l'Afrique, des îles Canaries et de quelques contrées de l'Inde. Ces *euphorbia* contiennent un suc laiteux, âcre et très-irritant, qu'on obtient en faisant des incisions aux tiges, et qui se réunit en gouttelettes sur les épines dont ils sont garnis. L'action du soleil dessèche ce suc, le jaunit, et, recueilli dans cet état, il constitue la substance résineuse dont il s'agit. L'*euphorbe* est sous la forme de larmes irrégulières de la grosseur d'un pois, d'un jaune roussâtre à l'extérieur, blanchâtre à l'intérieur, friables, ordinairement percées d'un ou plusieurs trous au fond desquels on aperçoit bien souvent les extrémités des fragments des épines de la plante. Leur odeur est nulle ; leur saveur, d'abord faible, devient bientôt âcre, brûlante et corrosive. L'euphorbe se pulvérise avec facilité et donne une poudre jaune grisâtre, qui se répand dans l'air lorsqu'on la remue, irrite vivement la pituitaire et provoque des éternuements réitérés. Projeté sur des charbons ardents, l'euphorbe s'enflamme et brûle en laissant un résidu terreux ; il est soluble dans l'alcool, et presque insoluble dans l'eau. La poudre d'euphorbe est extrêmement âcre et irritante. Appliquée sur la peau des animaux après en avoir rasé les poils, elle donne lieu à une vive irritation accompagnée de tous les caractères de la vésication. Mais, différemment de ce que l'on observe à l'égard des cantharides, la poudre d'euphorbe n'est point absorbée, et par conséquent ne produit pas des effets secondaires d'irritation sur les organes génito-urinaires ; sous ce rapport, cette poudre, employée comme épispastique, est préférable aux cantharides. L'euphorbe entre dans la composition de l'onguent vésicatoire, et de quelques pommades antipsoriques. On ne doit pas l'administrer à l'intérieur.

EURYLUS. Voy. CENTAURE.

EUSÉMIE. s. f. En lat. *eusemia*, du grec *eu*, bien, et *séma*, signe. Ensemble de bons signes dans une maladie.

ÉVACUANT. s, et adj. En lat. *evacuans*. Remède qui détermine des *évacuations* ; tels sont les purgatifs, les diurétiques, la saignée, etc.

ÉVACUATION. s. f. En lat. *evacuatio*, du verbe *evacuare*, vider. Sortie d'une matière quelconque par les voies naturelles ou par une ouverture, soit accidentelle, soit opérée dans ce but ; l'*évacuation* peut donc être naturelle, accidentelle, ou provoquée par quelques-uns des moyens de l'art, tels que les purgatifs, l'instrument tranchant, etc.

ÉVANOUISSEMENT. s. m. En lat. *lipothymia*. Défaillance, cessation du sentiment et du mouvement.

ÉVAPORATION. s. f. En lat. *evaporatio*, de la préposition *e*, de, hors, et de *vapor*, vapeur. Déperdition plus ou moins considérable et plus ou moins rapide qu'éprouve un liquide exposé à l'air libre.

ÉVENTRATION. s. f. Mot dérivé du latin, *e*, hors, et *venter*, ventre. Solution de continuité assez pénétrante et assez étendue pour que l'ouverture des parois abdominales donne issue à quelques portions des viscères. Voy. HERNIE.

ÉVOLUTION. s. f. Terme qui s'applique aux divers mouvements qu'on fait exécuter dans le manége. *Évolutions équestres.*

ÉVULSION, AVULSION. s. f. En lat. *evulsio*, du verbe *evellere*, arracher. Action d'arracher une partie du corps qui est devenue nuisible ou qui est difforme. On fait quelquefois l'*évulsion* des cils, des dents, de tout ou partie du sabot, du cartilage latéral de l'os du pied, d'une partie surnuméraire. Voy. AMPUTATION, MALADIES DES DENTS, ECTROPION, JAVART et TRICHIASE.

EXACERBATION. s. f. En lat. *exacerbatio*. Accroissement momentané de l'intensité des symptômes d'une maladie, particulièrement d'une maladie aiguë, accroissement qui se répète à des intervalles rapprochés, et qui annonce une augmentation d'irritation qu'on doit s'attacher à prévenir. *Exacerbation* est synonyme de *paroxysme* et de *redoublement*.

EXALTATION. s. f. En lat. *exaltatio*, de *ex*, de, hors, et *altus*, élevé. Augmentation morbide dans l'action des organes, et notamment dans celle d'un organe atteint d'inflammation.

EXAMEN D'UN CHEVAL. Voy. CHOIX D'UN CHEVAL.

EXANTHÉMATEUX, EUSE, ou plutôt EXANTHÉMATIQUE. adj. En lat. *exanthematosus*, *exanthematicus*. Qui a rapport aux exanthèmes.

EXANTHÈME. s. m. En lat. *exanthema*, du grec *éxanthéin*, fleurir. On désigne sous cette dénomination toutes les espèces d'éruptions dont la peau peut être le siége.

EXASPÉRATION. s. f. En lat. *exasperatio*. Exaltation extrême et momentanée des symptômes ou de la maladie qui les produit. Tantôt ce changement arrive d'une manière plus ou moins régulière dans le cours des maladies, tantôt il est irrégulier dans son apparition, tantôt, enfin, il s'accompagne de nouveaux phénomènes morbides qui peuvent cesser ou persister.

EXCÈS DE GRAISSE. Voy. OBÉSITÉ.

EXCÈS D'EMBONPOINT. Voy. OBÉSITÉ.

EXCIPIENT. s. m. et adj. En lat. *excipiens*, du verbe *excipere*, recevoir. On nomme ainsi la substance qui fait la base d'un médicament, et dans laquelle on incorpore ou l'on dissout les autres substances, soit pour leur donner une forme convenable, soit pour masquer leur saveur ou pour diminuer leur activité. Quand l'*excipient* est liquide, on l'appelle plus particulièrement *véhicule*.

EXCISION. s. f. En lat. *excisio*, du verbe *excidere*, couper. Action de retrancher, à l'aide de l'instrument tranchant, certaines parties peu volumineuses du corps.

EXCITABILITÉ. s. f. En lat. *excitabilitas*. Faculté qu'ont les êtres vivants de produire les phénomènes qui leur sont propres sous l'action des stimulants.

EXCITANT. s. m. et adj. En lat. *excitans*. En matière médicale, on donne le nom d'*excitants* à tous les agents médicamenteux doués de la propriété d'augmenter le degré des forces vitales, de réveiller l'action des organes, et de rendre par là l'exercice de leurs fonctions plus prompt et plus énergique. Il est de ces agents qui agissent sur tout l'organisme, tandis que d'autres bornent plus particulièrement leur influence à certains organes ou à certains appareils d'organe. Les premiers sont appelés *excitants généraux*, et les seconds *excitants spéciaux*. Les excitants généraux ont pour effet de faire aborder le sang dans les tissus des organes, d'augmenter la chaleur animale, et de modifier l'état des liquides circulatoires sans provoquer essentiellement aucune sécrétion. On les divise en *stimulants*, en *toniques* et en *antiputrides*. Voy. ces mots. Les excitants spéciaux ont pour caractère de provoquer des évacuations, des excrétions ou des sécrétions, et comprennent cinq sous-divisions, qui sont : les *purgatifs*, les *vomitifs*, les *diurétiques*, les *expectorants diaphorétiques* et les *sudorifiques*.

EXCITANTS DU SYSTÈME NERVEUX. Parmi ces médicaments on compte la *noix vomique*, l'*extrait alcoolique de noix vomique*, la *fève de Saint-Ignace*, etc.

EXCITANTS GÉNÉRAUX. Voy. EXCITANT.

EXCITANTS SPÉCIAUX. Voy. EXCITANT.

EXCITATION. s. f. En lat. *excitatio*. Action d'exciter, ou bien état d'un organe qui est excité. Quand le mot *excitation* est pris dans ce dernier sens, il doit être remplacé par ceux de *surexcitation* et *irritation*.

EXCITEMENT. Voy. INCITATION.

EXCORIATION. Voy. ECORCHURE.

EXCRÉMENT. s. m. En lat. *excrementum*,

du verbe *excernere*, séparer, nettoyer. Tout ce qui est évacué du corps de l'animal par les émonctoires naturels, comme l'urine, la sueur, les matières fécales. Cependant le nom d'*excréments* est plus particulièrement donné aux matières fécales, qui sont le résidu des aliments soumis à la digestion, résidu avec lequel se mêle une portion des fluides versés dans l'appareil digestif par les organes voisins. L'examen de la qualité des excréments, de leur couleur, de leur odeur, de leur consistance, est important dans le traitement des maladies.

Fiente, *crottin*, sont synonymes d'excrément, en prenant cette expression dans le sens restreint que nous avons dit se rapporter aux matières fécales. *Crottin de cheval. Le crottin est un bon engrais.*

EXCRÉMENTITIEL, ELLE, ou EXCRÉMENTEUX, EUSE. adj. En lat. *excrementitius*. Tout ce qui concerne les excréments. On appelle *humeurs excrémentitielles*, celles qui, étant impropres à la nutrition, sont destinées à être évacuées.

EXCRÉMENT - RÉCRÉMENTITIEL. adj. En lat. *excremento-recrementitius*. On le dit des fluides qui doivent être en partie rejetés au dehors, et en partie résorbés et reportés dans l'économie; par exemple, le lait, la salive.

EXCRÉTEUR ou EXCRÉTOIRE. adj. En lat. *excretorius*, du verbe *excernere*, séparer, mettre dehors. On donne ce nom aux vaisseaux ou conduits qui transmettent le liquide, sécrété par une glande, au réservoir où il doit être déposé, ou qui charrient directement ce liquide hors du corps. Quelquefois on appelle aussi *excréteur*, tout organe chargé d'opérer une excrétion quelconque; on dit par exemple que la peau est un *organe excréteur*, à cause de la transpiration qui s'effectue par sa surface.

EXCRÉTION. s. f. En lat. *excretio*, du verbe *excernere*. Ce mot est tantôt employé pour désigner l'action par laquelle certains organes, destinés à servir de réservoirs, rejettent au dehors les matières liquides ou solides qu'ils contiennent, et l'on dit *excrétion des matières fécales*, *excrétion de l'urine*, *excrétion de la salive*; tantôt il exprime la fonction par laquelle certains organes produisent les matières, et alors il est synonyme de *sécrétion*; tantôt enfin, et c'est l'acception la plus commune, le mot *excrétion* désigne les matières excrémentitielles elles-mêmes, quel que soit l'organe par lequel elles ont été formées. D'après cette dernière signification, l'urine, les exhalaisons cutanées et pulmonaires, les déjections alvines, sont des excrétions.

EXCROISSANCE. s. f. En lat. *excrescentia*, de *ex* et *crescere*, croître au dehors. Tumeur plus ou moins volumineuse et saillante, qui prend son développement soit à la peau ou aux membranes muqueuses, soit aux surfaces ulcérées, soit dans l'intérieur des organes. Les *excroissances* sont toujours le produit d'une irritation locale. Il est très-rare que les seuls moyens propres à combattre celle-ci parviennent à les dissiper; on est communément obligé de les détruire par l'instrument tranchant, le cautère, la ligature ou autres moyens analogues. Voy. Fic, Loupe, Verrue, Polype.

EXCROISSANCE DE CHAIR. Voy. Chair et Excroissance.

EXERCER. v. Dresser, instruire. Au manége, c'est appliquer fréquemment le cheval à une chose, afin de lui en faire contracter l'habitude. *Exercer des chevaux*, *les exercer aux évolutions de cavalerie.*

EXERCICE. s. m. En latin *exercitium*. Mouvement du corps considéré relativement à la santé. On fait communément une différence entre *exercice* et *travail*; celui-ci se rapporte directement aux avantages, aux agréments que nous en retirons; tandis que le premier est spécialement relatif au bien-être de l'animal auquel on le fait prendre. L'activité physiologique et la répugnance pour une inaction prolongée sont bien évidentes dans les chevaux qui éprouvent à peine le besoin de sommeil. La plupart d'entre eux dorment debout, d'autres ne se couchent jamais. L'*exercice* leur est d'autant plus nécessaire qu'ils sont plus robustes, plus vigoureux, mieux nourris, et qu'on les a moins habitués à un long repos. Les inconvénients de l'inaction sont d'ailleurs aggravés chez eux par des écuries rarement salubres et le défaut d'exactitude dans le pansage. On donne, en général, bien peu de soins aux chevaux oubliés, pour ainsi dire, de leurs maîtres, et dont on ne tire aucun service. Ces circonstances font naître l'empâtement, une obésité molle, presque cachectique, l'enflure des jambes, le refroidissement des épaules, les œdèmes abdominaux. L'animal trop nourri, même par la ration ordinaire, quand il reste

oisif, digère mal; il y a un trop long séjour des aliments dans le tube digestif, ainsi qu'absorption d'un mauvais chyle, constipation ou diarrhée, et gras-fondure. Dans cet état, la négligence d'exciter la peau plus souvent et avec plus de force qu'à l'ordinaire, occasionne la langueur de la transpiration et de la circulation capillaire, d'où naissent des dartres, la gale, le roux-vieux. Au surplus, les organes trop longtemps inactifs sont sujets à des altérations, ils s'affaiblissent, perdent même quelquefois toute leur énergie. Lorsqu'après un long repos on veut faire travailler un cheval, il manque de force, il est pesant, paresseux; ses membres sont engourdis, ses articulations raides, il plie bientôt sous la fatigue, il est hors d'haleine; c'est avec la même facilité qu'il sue et se refroidit; on a à craindre à chaque minute de le voir fourbu ou atteint de fluxion de poitrine. Le moyen de prévenir ces graves accidents consiste à promener le plus souvent et le plus longtemps possible les chevaux qu'on ne fait pas travailler, ou qui ne sont pas au pâturage. Les avantages de l'exercice ne consistent pas seulement dans le mouvement qu'on fait prendre à l'animal, mais aussi dans ceux qu'il ressentira par la présence du grand air, de la lumière; ces avantages produiront pour lui un état de bien-être hygiénique, sa digestion sera plus facile, sa transpiration plus abondante; la circulation, la capillaire surtout, se fera plus aisément, plus régulièrement; les membres acquerront et conserveront de la force, de la souplesse, de l'élasticité; et, au moment où on le soumettra au travail, il se soutiendra facilement, toutes les fois que ce travail sera modéré. De ce qui précède, on doit bien se garder de tirer la conséquence qu'on peut se servir des chevaux sans aucun ménagement. En exigeant de ces animaux, tant de selle, de bât, que de tirage, des travaux au-dessus de leurs forces, on les use de bonne heure, on en abrége la vie; ces tristes résultats arrivent plus promptement et plus sûrement lorsqu'à un travail excessif se joignent l'insuffisance et la mauvaise qualité de la nourriture. Pour obtenir des chevaux plus de travail que ces animaux ne peuvent en rendre, on les châtie à l'excès. Les poulains sont soumis prématurément à un service pour qu'ils gagnent leur nourriture, ce qui a lieu quelquefois avant que leurs reins et leurs jambes aient assez de fermeté pour ne pas fléchir. Par là on les avilit et on altère leur constitution, tout en les rendant impropres à aucun travail dans un âge où ils devraient être dans toute leur force. La même chose arrive si l'on exige d'un cheval adulte un travail excessif, au-dessus de ce qu'il peut, ou encore si on le soumet à un service pour lequel il n'est pas conformé ou il n'est pas préparé. Un cheval qui a l'habitude de travailler journellement huit ou dix heures à une allure lente dont il se trouve bien, succombe après une heure ou deux d'une course rapide. Un autre, habitué à la régularité du travail d'un manége, ne pourra suffire à une marche, même de peu de durée, en pleine campagne. Enfin, si l'on mettait à la selle un cheval qui sortirait du tirage, et, réciproquement, si l'on faisait tirer un cheval de selle, pour eux le simple *exercice* se changerait en *travail*, et le travail conduirait bientôt à l'épuisement. L'abus du travail peut occasionner des maladies aiguës, qui amènent souvent la mort de l'animal, et que l'on reconnaît à l'autopsie. Ce sont les *indigestions violentes*, la *fourbure*, le *lumbago*, le *tétanos*, les *fluxions de poitrine*, etc. Quand même aucune maladie n'apparaîtrait sous cette influence, les déperditions et les réparations ne se balancent plus, l'animal tombe dans un marasme et un appauvrissement tels, que ni le repos ni la nourriture choisie et abondante ne peuvent le rétablir. Nous avons parlé du travail à l'article *Régime*. Voy. cet article.

Surmener ou *outrer un cheval*. C'est le soumettre tout à coup à un travail et même à un exercice au delà de ses forces ou violent. La mort peut en être la conséquence, soit à la suite de la rupture de l'estomac, ou du diaphragme, ou de quelques gros vaisseaux, soit par l'effet de l'asphyxie, de la syncope, sans lésions organiques apparentes. Le plus souvent il en résulte quelques-unes des maladies aiguës dont il a été parlé plus haut, au nombre desquelles se trouve cette espèce d'indigestion avec affection cérébrale, presque toujours mortelle, nommée *vertige abdominal*. Ces accidents sont plus imminents si l'animal *surmené* a l'estomac plein.

Dans le langage vulgaire on dit qu'on a *crevé un cheval*, lorsqu'il meurt dans un violent exercice, ou peu de temps après; et qu'on l'a *ruiné*, s'il a souffert au point de ne pouvoir se rétablir.

Un exercice poussé à la dernière violence, ou une longue suite de travaux excessifs ne donnent pas toujours lieu à des maladies aiguës ; mais on les voit devenir la cause, soit d'affections chroniques, telles que les vieux *catarrhes*, la *phthisie pulmonaire*, la *pousse*, l'*immobilité*, l'*ankylose vertébrale*, soit de lésions non moins graves, qui déprécient plus ou moins l'animal. Les organes locomoteurs sont ceux qui souffrent plus particulièrement d'un exercice trop fort, trop longtemps prolongé, surtout prématuré : ils s'éloignent de leurs aplombs ; les antérieurs principalement deviennent arqués. Il y a perte de force et de souplesse dans les articulations ; une inflammation lente, souvent intermittente, qui constitue un rhumatisme chronique, se développe dans les muscles ; c'est une des causes, si elle n'est pas la seule, de la *boiterie de vieux mal*, sans tares manifestes. De la fatigue douloureuse des extrémités, qui s'étend aux os eux-mêmes et à leurs enveloppes, naissent les exsudations ou tumeurs osseuses auxquelles le cheval est sujet, surtout quand on abuse de ses forces avant l'affermissement du tissu osseux. Il en résulte également l'inflammation lente des capsules articulaires, qui donne lieu aux *vessigons* et aux *molettes*. Il est raisonnable enfin d'attribuer à cette même cause la *varice de la saphène*, le *capelet* ou *passe-campane*, et cette foule de tares qui ont leur siége dans le sabot et qui rendent bien souvent l'animal incapable de servir. Un cheval est pour le moins dégradé par l'effet de l'un ou de plusieurs de ces accidents. Il n'est pas rare de voir des chevaux exténués de fatigues, avec peu ou point de tares, et sans qu'ils offrent le moindre signe caractéristique d'une maladie déterminée ; cependant leur ruine est apparente. Ces animaux ont le poil terne, le flanc altéré, le ventre retroussé ; ils sont fort maigres, presque atrophiés ; on ne parvient pas à les rétablir ni par le repos, ni par la bonne nourriture, ni même par le régime du vert.

EXERCICE DU CAVALIER. On entend par ce mot tout ce que le cavalier pratique pour son instruction, son agrément, etc., ou pour exercer, instruire le cheval. Voy. CARROUSEL, EXERCICE et INSTRUCTION DU CAVALIER.

EXERCICES ÉQUESTRES. Voy. JEUX OU EXERCICES ÉQUESTRES.

EXÉRÈSE. s. f. En lat. *exæresis*, du grec *ex*, de, hors, et du verbe *airô*, je retire, je retranche. Opération par laquelle on enlève du corps des animaux tout ce qui lui est inutile, nuisible ou étranger. Cette expression générique s'applique à l'extraction, à l'évulsion, à l'extirpation, à la récision, à l'amputation, etc., etc.

EXFOLIATION. s. f. En lat. *exfoliatio*, de *ex*, de, et *folium*, feuille. Séparation, par feuilles ou par lames, des parties d'un os, d'un tendon, d'un cartilage, etc., frappés de mort. Pour aider la nature à opérer cette séparation, on doit commencer par appliquer sur le siége du mal des cataplasmes émollients ; une fois l'irritation dissipée, on panse simplement, on ébranle à chaque pansement la partie frappée de mort, et on l'extrait dès qu'elle est entièrement détachée. Il est inutile de dire que quelquefois il devient nécessaire de pratiquer des incisions pour parvenir à l'extraction de la pièce détachée.

EXHALAISON. s. f. En lat. *exhalatio*. Émanation provenant des corps organisés ou inorganiques, et se présentant sous la forme de gaz ou de vapeur. Voy. ÉMANATION et EXHALATION.

EXHALANT. adj. et s. m. On a longtemps admis sous l'appellation de *vaisseaux exhalants* (exhalantia vasa), un ordre de vaisseaux plus fins que les derniers capillaires visibles, auxquels on supposait qu'ils fissent suite, vaisseaux dans lesquels ne pouvaient pénétrer les globules rouges du sang, et qui auraient eu pour fonctions de transmettre hors des voies artérielles les matériaux de la nutrition et des exhalaisons. La non-existence de ces agents intermédiaires paraît aujourd'hui démontrée par les expériences physiologiques.

EXHALATION. s. f. En lat. *exhalatio*, du verbe *exhalare*, exhaler, répandre ; synonyme d'*émanation* ou d'*exhalaison*. En physiologie, on appelle *exhalation*, la fonction par laquelle sont versés sous forme de gaz, dans les aréoles des tissus organiques, ainsi qu'à la surface des membranes et de la peau, des fluides destinés à être définitivement expulsés, comme la sueur, ou à être reportés dans le torrent de la circulation, comme les fluides séreux, médullaires, etc. Les physiologistes ne sont pas d'accord sur la manière d'expliquer les phénomènes de l'exhalation. Les uns les font dépendre d'un ordre particulier de vaisseaux qui naîtraient des capillaires artériels, et qu'ils ont appelés *vaisseaux exhalants* ; d'autres pensent que l'exhalation a lieu par des porosités qui existent au point de continuation des ar-

tères avec les veines; d'autres enfin croient, et cette dernière opinion est la plus généralement admise aujourd'hui, que l'exhalation se fait par une sorte de transsudation à travers les parois de ces vascules capillaires qui se confondent peut-être avec la substance même des organes. Quoi qu'il en soit, tout le monde reconnait que les règles suivantes président à la fonction dont il s'agit. L'exhalation concourt à la nutrition et en limite les progrès; quand elle devient moindre dans un point de l'organisme, elle augmente dans un autre, et *vice versâ;* elle cesse, ou au moins elle diminue dans une partie, toutes les fois que l'absorption y acquiert une très-grande activité, et s'accroit alors dans une autre partie quelconque du corps; conjointement avec la sécrétion, l'exhalation sert d'antagoniste à l'absorption. L'exhalation est un des actes les plus généraux de l'économie animale, et elle y exerce une grande influence. C'est en partie à l'aide de cet acte que sont déposés à la surface de la peau et des membranes muqueuses les matériaux auxquels manquent ou dans lesquels n'existent plus les conditions nécessaires à la nutrition; que divers liquides indispensables à la respiration, à la digestion et autres fonctions arrivent à la surface de ces mêmes membranes muqueuses; que la graisse s'accumule dans les aréoles du tissu cellulaire; que l'incorporation a lieu dans la substance de chaque organe de la matière animalisée au moyen de laquelle la nutrition s'effectue; que la surface interne des membranes séreuses est lubrifiée par un fluide vaporeux. Envisagée sous un point de vue plus général, l'exhalation contribue, tout à la fois, à l'accomplissement du mouvement nutritif, et à débarrasser l'organisme des matériaux dont il ne peut plus se servir, ou qui pourraient lui nuire. Pour remédier à une exhalation trop active de la surface de la peau ou des membranes muqueuses, l'air frais, les bains, les réfrigérants réussissent bien souvent. La saignée et les purgatifs sont quelquefois avantageux. On n'a pas les mêmes chances de succès contre l'augmentation d'exhalation à la surface des membranes séreuses; on parvient rarement à la tarir, excepté lorsqu'elle a pour siége la tunique vaginale des testicules. La diète la plus rigoureuse est d'ailleurs un excellent moyen pour s'opposer à la trop grande activité de l'exhalation, soit à la surface de la peau et des membranes muqueuses, soit dans l'intérieur des tissus.

EXOMPHALE. Voy. Hernie.

EXOPHTHALMIE. s. f. En lat. *exophthalmia*, du grec *éx*, de, hors, et *ophthalmos*, œil. Déplacement ou sortie du globe de l'œil hors de la cavité orbitaire, lorsque cet organe y tient encore par quelques-unes de ses dépendances. Cette lésion peut dépendre d'affections variées de l'œil ou des parties qui l'environnent, et surtout d'abcès ou de tumeurs développés dans la cavité orbitaire et parvenus à un volume tel que l'œil soit poussé en avant. On n'a pas d'exemple d'*exophthalmie* dans l'espèce chevaline. Dans tous les cas, elle devrait être traitée en combattant les causes qui l'ont produite.

EXOSTOSE. s. f. En lat. *exostosis*, du grec, *éx*, de, hors, et *ostéon*, os. Tumeur osseuse, anormale, due à l'inflammation du périoste, accidentelle ou sans cause connue. Les *exostoses* se montrent sur tous les os, mais plus souvent autour des articulations, et quelquefois à leur surface, particulièrement dans le cheval. Il en est de pyramidales, d'autres à saillie large et peu élevée, d'autres sont arrondies, lisses et irrégulières, d'autres sont pédonculées. Il y en a de petites, de moyennes et de grosses; elles sont quelquefois uniques, quelquefois nombreuses et groupées, surtout sur les os longs; on les rencontre le plus souvent dans les régions inférieures des membres. Il est des poulains qui, dans leur première jeunesse, ont une exostose à chaque canon ou à chaque paturon; dans ce cas, ce sont des exostoses héréditaires. On trouve aussi à la mâchoire des exostoses très-souvent pédonculées. Les violences extérieures sur les os n'en sont pas les seules causes; les prédispositions et le travail y contribuent pour beaucoup. Lors des efforts violents, il y a tiraillement des ligaments articulaires et du périoste, et, par suite, inflammation et exostose. Cela arrive surtout quand, les animaux étant trop jeunes, le tissu osseux n'a pas encore acquis toute sa résistance. Le farcin parvenu à sa dernière période fait développer des exostoses, mais ce cas est rare. Suivant la région que les exostoses occupent, elles portent des dénominations différentes. Ainsi, au jarret, on les appelle *courbe*, *éparvin osseux*, *jardon* ou *jarde*; au canon, *osselets*, *suros*, *chapelets*, *fusées*; à la couronne, *forme*. Lorsqu'une

exostose se développe, il est très-difficile d'en préciser la cause. A l'exploration, on remarque une douleur qui porte l'animal à se défendre, le fait boiter en marchant, si c'est un os d'un membre, et quinze jours ou un mois plus tard on rencontre une tumeur osseuse, d'abord peu résistante et douloureuse, qui augmente insensiblement en volume et en compacité; la douleur cesse, et la croissance s'arrête pour toujours lorsque l'exostose est le résultat d'une violence; mais si elle est due au travail, les symptômes de l'accroissement disparaissent quand la cause n'agit plus, et *vice versâ*. Dans tous les cas, lorsque les tumeurs ne croissent plus, elles ne sont pas douloureuses; mais elles peuvent faire éprouver de la douleur lorsque, par leur position, elles gênent le jeu des tendons ou des articulations. Les exostoses anciennes font quelquefois boiter au commencement, d'autres fois à la fin de l'exercice. Une fois formées, les exostoses sont faciles à reconnaître par leur dureté et leur fixité sur la partie. Ces tumeurs, qui disparaissent rarement par résolution, se terminent par la nécrose ou gangrène, lorsque l'inflammation a été violente, et que les parties qui les recouvrent sont tombées en sphacèle et les ont laissées à nu, ce qui est assez rare. Le cas le plus ordinaire, c'est la persistance de l'exostose qui devient toujours plus dure. Le traitement des exostoses est très-incertain. Il doit varier suivant les causes. Dans le farcin, il faut d'abord traiter cette maladie et en triompher avant d'entreprendre la guérison de l'exostose. Dès le début des exostoses, s'il y a douleur et si la tumeur est encore peu résistante, il faut employer les antiphlogistiques, les cataplasmes, les lotions émollientes, les calmants, et même les opiacés, si la douleur est grande. On pratique aussi des saignées locales, qui sont très-avantageuses; les animaux doivent être rationnés. Quand l'inflammation a presque entièrement disparu, on a conseillé l'application sur la partie des fondants médicamenteux; mais ils n'agissent que sur la peau, font tomber les poils et la tumeur persiste. Le moyen le moins incertain est l'application méthodique du feu en raies, mais encore n'a-t-il, le plus souvent, que la propriété d'arrêter l'augmentation de la tumeur. S'il arrive quelquefois que cet accroissement n'en soit point arrêté, il est cependant des cas où le feu a même l'efficacité de faire disparaître complétement la tumeur. On a voulu remplacer la cautérisation actuelle par l'application sur la peau du sublimé corrosif seul, enveloppé dans un linge, ou mêlé à la térébenthine; mais le feu est préférable. Si l'exostose ne gêne pas, on n'y fait pas attention; si au contraire les fonctions d'un organe ou d'un appareil se trouvent gênées par son volume, il faut la soumettre à un traitement, et l'ablation est le moyen le plus sûr. On ne doit cependant y avoir recours qu'à la dernière extrémité. Ce procédé varie suivant la forme, le volume et le siége de l'exostose. Quand elle est récente et peu consistante, on l'enlève avec la feuille de sauge; quand elle est pédonculée et petite, on l'enlève avec des tenailles coupantes; si elle a une certaine grosseur, on la scie à l'aide d'une scie à main bien trempée, ou bien on la fait sauter au moyen d'une gouge et d'un maillet, suivant qu'il convient le mieux. Lorsque l'exostose est très-compacte, à base large, et qu'elle se confond avec l'os, l'ablation est plus compliquée. Dans ce cas, on divise la tumeur par plusieurs traits de scie qui se croisent en plus ou moins de parties. La tumeur ayant été ainsi divisée, on la scie, lorsqu'elle est superficielle, en conservant à l'os sa forme primitive, ou bien on la détache morceau par morceau avec la gouge, lorsqu'elle est profondément située. La scie est préférable à la gouge pour éviter les percussions. Dans tous les cas, après avoir bien assujetti l'animal, avant de procéder à l'ablation de l'exostose, on incise et l'on débride assez largement la peau qui la recouvre, en ayant soin de conserver le plus de tissu cellulaire possible. L'ablation étant faite, on réunit les lèvres de la plaie, et l'on applique les lambeaux contre les parties sous-jacentes, afin d'obtenir la cicatrisation adhésive. Si la plaie se recouvre de bourgeons de mauvais aspect, on cautérise et on panse comme dans une plaie suppurante. M. Deschodt rugine les excroissances osseuses et applique sur la plaie un tampon ou un séton enduit de pommade arsenicale. On a cherché à remplacer l'ablation par différents moyens. Quelques praticiens ont préconisé la *cautérisation médiate* à l'aide des corps gras, mais on a avoué en même temps que ce procédé est vicieux, et ne peut réussir que quand la tumeur est peu ancienne. D'autres ont vanté les pointes de feu pénétrantes, soit en les enfonçant successivement, soit brusque-

ment. Ce moyen paraît bon. Les Anglais ont cherché à remplacer la cautérisation par la *périostotomie*, c'est-à-dire l'incision du périoste, que l'on pratique au moyen d'un bistouri à lame étroite, forte et à pointe mousse. Il en résulte quelquefois que l'engorgement disparaît complétement, et que l'animal est remis à son service au bout de huit à dix jours. Voy. Périostotomie.

EXOTIQUE. adj. En lat. *exoticus*; en grec *èxótikos*, de *èxó*, dehors, qui vient de pays étrangers. C'est l'opposé d'*indigène*. *Plantes exotiques*, *drogues exotiques*.

EXPANSIBILITÉ. s. f. En lat. *expansibilitas*, de *ex*, de, hors, et *pandere*, étendre: disposition à s'étendre. Propriété qu'ont certains fluides, tels que l'air, et en général tous les gaz, de tendre continuellement à occuper un plus grand espace. On observe cette même propriété, quoique dans des conditions un peu différentes, dans certains organes de l'économie animale, comme les corps caverneux, l'iris, et généralement tous les organes composés de tissu érectile.

EXPANSION. s. f. En lat. *expansio*, *dilatatio*. En physique, il se dit de l'action ou de l'état d'un fluide qui se dilate (Voy. Expansibilité); et, en anatomie, du prolongement de certaines parties. *Expansion membraneuse*, *expansion aponévrotique*.

EXPECTANT, ANTE. adj. En lat. *expectans*, qui attend. *Médecine expectante*. Voy. Expectation.

EXPECTATION. s. f. En lat. *expectatio*. En médecine, on appelle ainsi la méthode qui consiste à observer la marche des maladies, à laisser opérer la nature, et à ne faire usage des médicaments actifs que quand il survient des symptômes fâcheux.

EXPECTORANT. adj. et s. En lat. *anacatharticus*, *expectorans*, du verbe *expectorare*, chasser de la poitrine. Médicament qu'on croit doué de la propriété d'activer la sécrétion de la membrane muqueuse pulmonaire, ou plutôt de favoriser l'expulsion des matières contenues dans les bronches. On range parmi les expectorants, le *kermès minéral*, le *soufre doré d'antimoine*, l'*antimoine cru*, le *safran des métaux*, le *foie d'antimoine*, le *soufre*, le *sulfure de calcium*, le *sulfure de potassium*, les *eaux minérales sulfureuses*. Ces médicaments sont considérés aussi comme *diaphorétiques*.

EXPECTORATION. s. f. En lat. *expectoratio* (même étym.). Action d'expulser, de rejeter les mucosités ou autres matières qui obstruent les bronches.

EXPERT. s. m. En lat. *expertus*. En médecine vétérinaire légale, on donne ce nom à l'homme de l'art choisi par le vendeur ou par l'acheteur d'un animal que ce dernier dit être atteint d'un vice rédhibitoire, ou bien par le tribunal qui ordonne de faire un rapport. L'*expert* est chargé de donner son avis sur des matières que ni les particuliers ni les magistrats ne peuvent convenablement apprécier par eux-mêmes, faute de connaissances spéciales. On appelle *expertise*, l'opération des experts, et *rapport*, l'exposé qu'ils fournissent de leurs opérations. La mission de l'expert consiste à constater l'existence ou la non-existence du vice, de la maladie attribués à l'animal, et c'est d'après sa déclaration que la résiliation ou la validité du marché est légalement prononcée. Lorsque les parties ne s'en rapportent pas directement à l'hippiatre, elles sont ordinairement appelées par-devant le juge de paix, qui nomme l'expert; mais si le vendeur a la qualité de marchand, la justice est rendue par les tribunaux de commerce. Dans tous les cas, l'acheteur, après avoir présenté une requête au tribunal compétent, somme le vendeur d'assister à l'expertise. L'office des experts est de donner des renseignements et leur avis sur les points d'où peut dépendre la décision de la justice. Le but et l'objet de leur mission doivent être clairement exprimés dans le mandat des parties et dans l'arrêté du tribunal; ils ne peuvent s'en écarter ni se livrer à d'autres investigations que celles prescrites; cependant il ne leur est pas empêché de tout faire pour amener la conciliation, si elle est possible. L'expertise est confiée à trois experts assujettis au serment, à moins que les parties ne se trouvent d'accord pour qu'il y soit procédé par un seul. En entreprenant la visite de l'animal, les experts commencent par le mettre dans la sécurité la plus entière, en éloignant de lui tout ce qui peut l'agiter, le rendre inquiet, l'effrayer ou donner lieu à des impressions capables de déranger son calme normal; les personnes surtout dont l'animal aurait reçu de mauvais traitements doivent être éloignées. Il n'est pas obligatoire pour les experts de donner de suite leur avis; ils peuvent le retarder de plusieurs

jours s'ils ont besoin d'être éclairés davantage. Dans leur rapport, ils ne se bornent pas à énoncer que l'animal qu'ils ont visité est ou n'est pas affecté de telle ou telle maladie ; ils spécifient encore, avec clarté et précision, la présence ou l'absence des symptômes, des caractères ou vices qui les ont portés à déclarer que l'animal se trouve ou non affecté de la maladie rédhibitoire qu'on lui a soupçonnée. Toutefois, sans rien omettre de ce qui peut contribuer à établir les faits et à baser leur opinion, les experts évitent prudemment les détails étrangers, les dissertations relatives aux théories scientifiques. En présence des parties intéressées ou de leurs représentants, ils se gardent bien d'entrer dans aucune discussion, d'annoncer quoi que ce soit de favorable ou de défavorable à la cause de l'une ou de l'autre de ces parties. Ils écoutent, ils recueillent tous les renseignements qu'on peut leur offrir, et ne se prononcent que quand leur opinion est bien établie. Voy. VICES RÉDHIBITOIRES.

EXPERTISE. Voy. EXPERT.

EXPIRATION. s. f. En lat. *expiratio*. Acte par lequel l'animal chasse du poumon l'air qui s'y est introduit pendant l'*inspiration*.

EXPLORATION. s. f. En lat. *exploratio*, du verbe *explorare*, sonder, examiner, visiter, rechercher. Examen attentif d'un animal malade ou d'un cadavre, tendant, dans le premier cas, à acquérir la connaissance du siége et de la nature de la maladie ; dans le second, à découvrir les traces de celle-ci.

EXPOSITION DES ECURIES. Voy. ECURIE.

EXPULSION DES EXCRÉMENTS. Voy. EXCRÉMENT.

EXSICCATION. s. f. En lat. *exsiccatio*. Desséchement. *Action de dessécher*. Voy. DESSICCATION.

EXSUDATION. s. f. En lat. *exsudatio*, de *ex*, de, hors, et *sudor*, sueur. Suintement d'une humeur à travers les parois de son réservoir naturel, à la surface duquel se montre un état d'humidité ou une multitude de gouttelettes analogues à celles de la sueur.

EXTENSEUR. adj. et s. m. En lat. *extensor*, de *extendere*, étendre. Nom générique des muscles qui servent à étendre une partie quelconque.

EXTENSIBILITÉ. s. f. En lat. *extensibilitas*, de *ex*, hors, et *tendere*, tendre. Propriété qu'ont certains corps de pouvoir être tendus ou allongés lorsqu'ils sont soumis à l'action de deux forces qui les tirent en sens contraire.

EXTENSION. s. f. En lat. *extensio*. (Anat.) On le dit du mouvement des os qui forment une articulation, lorsque l'angle articulaire s'ouvre.

EXTENSION. s. f. En lat. *extensio*. (Path.) Tiraillement ou allongement des ligaments, des tendons, et plus particulièrement du fléchisseur du pied. Lafosse, qui a traité longuement ce sujet, attribue ce tiraillement à ce que l'on conserve trop de hauteur aux talons ou trop d'épaisseur aux éponges ou aux crampons des fers. L'*extension* produit l'inflammation. On la reconnait au gonflement qui règne depuis le genou jusqu'au paturon, à la douleur surtout sensible au tact, à une très-forte claudication. Au bout de 12 à 15 jours, on aperçoit sur le tendon affecté une grosseur arrondie, que Lafosse appelle *ganglion*. Les cataplasmes, les lotions, les bains émollients, les saignées locales, et une ferrure bien entendue, sont les seuls moyens de combattre l'extension.

Extension, se dit aussi d'une opération chirurgicale. Voy. FRACTURE.

EXTENSION DU TENDON FLÉCHISSEUR ET DES LIGAMENTS DU PIED. Voy. MALADIES DU PIED.

EXTÉRIEUR. s. m. Ce mot est quelquefois employé par abréviation, au lieu de *conformation extérieure du cheval*. Voy. CHEVAL.

EXTIRPATION. s. f. En lat. *extirpatio*, du verbe *extirpare*, arracher jusqu'à la racine ; verbe provenant lui-même de *ex*, de, hors, et de *stirps*, racine. Opération qui consiste à extraire, jusqu'aux racines, certaines productions morbides. On extirpe la *loupe*, le *polype*, le *cancer*, le *kyste*, etc. Dans les cavités extérieures, telles, par exemple, que les cavités nasales, on a la tumeur à découvert, et l'on porte directement sur elle les instruments. Pour les autres cas on pratique, suivant la grosseur de la tumeur, une incision verticale ou elliptique simple ou complexe à la peau, on détache celle-ci de dessus la partie à extirper, qu'on isole des parties saines, en ayant soin de ménager les nerfs, les vaisseaux, les tendons, les gaines. Si l'on a coupé de gros vaisseaux, on en fait aussitôt la ligature. Quand la tumeur est grosse, on la traverse quelquefois d'une ligature afin d'en opérer la traction et de faciliter par là l'opération. La plaie doit

être pansée d'après les indications particulières. Chaque affection a son mode d'*extirpation*.

EXTOZOAIRES. s. m. pl. Du grec *éktos*, au dehors, et *zóon*, animal, ou *zóé*, vie. ECTOZOAIRES (même étym.). EPIZOAIRES, du grec *épi*, sur, et *zóon*, animal, ou *zóé*, vie. Noms génériques des divers insectes parasites qui vivent à la surface du corps d'autres animaux, comme les poux, ou qui se logent sous leur épiderme, comme l'acare de la gale. C'est l'opposé d'*entozoaires*.

EXTRACTION. s. f. En lat. *extractio*, du verbe *extrahere*, extraire. Opération faisant partie de l'*exérèse*, et consistant à extraire avec la main, ou avec des instruments appropriés, les corps étrangers développés spontanément dans les organes, ou accidentellement introduits dans les parties vivantes, et qui, par leur présence, occasionnent des accidents ou des difformités.

EXTRAIT. s. m. En lat. *extractum* (même étym.). Nom générique des produits mous ou solides qu'on obtient par l'évaporisation du suc d'une plante ou d'un liquide, au moyen duquel une substance animale ou végétale a été traitée. Il y a donc des *extraits* préparés sans intermède, et des *extraits* qu'on prépare par l'intermède d'un dissolvant ou liquide convenable. Le grand nombre de principes immédiats qui composent les végétaux et les animaux d'où on retire les extraits, sont la cause des différences qui existent entre eux. En général, ils possèdent, sous un moindre volume, les principes actifs des substances médicamenteuses d'où on les tire, et par conséquent leur emploi produit une médication plus sûre et non moins prompte. Ayant égard aux principes immédiats qu'ils contiennent, les extraits se distinguent en *sucrés*, *gommeux*, *gommo-résineux*, *salins*, etc., suivant les principes prédominants. En considérant leur mode de préparation, on les a divisés en trois classes, savoir : les *extraits préparés avec les sucs tirés des substances organiques*; les *extraits préparés par l'intermède de l'eau*, ou *aqueux*; les *extraits préparés par l'intermède de l'alcool*, ou *alcooliques*. Par rapport enfin à leur consistance, ils sont dit *mous*, *solides* ou *secs*. On trouvera plus loin les extraits les plus usités en médecine vétérinaire.

EXTRAIT. s. m. En parlant de la reproduction des animaux domestiques, *extrait* signifie le produit de cette même action.

EXTRAIT ALCOOLIQUE DE NOIX VOMIQUE. Voy. Noix vomique.

EXTRAIT AQUEUX D'OPIUM EXOTIQUE. Voy. Opium.

EXTRAIT DE GENIÈVRE. Voy. Genévrier commun.

EXTRAIT DE GENTIANE. Voy. Gentiane jaune.

EXTRAIT DE GOULARD. Voy. Acétate de plomb.

EXTRAIT DE JUSQUIAME. Voy. Jusquiame commune.

EXTRAIT DE PAVOT INDIGÈNE. Voy. Pavot.

EXTRAIT DE SATURNE. Voy. Acétate de plomb.

EXTRAIT D'OPIUM PRIVÉ DE NARCOTINE. Voy. Opium.

EXTRAIT D'OPIUM VINEUX. Voy. Opium.

EXTRAVASATION. s. f. En lat. *extravasatio*, de *extra*, hors, et *vas*, vaisseau. Sortie des liquides circulatoires de leurs vaisseaux, soit spontanément, soit accidentellement. Ces liquides, n'étant plus contenus dans leurs canaux respectifs, se répandent dans le tissu cellulaire, dans les cavités splanchniques, et même dans le parenchyme organique.

EXTRAVASÉ, ÉE. En lat. *extravasatus*. adj. Se dit des liquides qui, étant sortis de leurs vaisseaux, se sont épanchés dans une cavité ou infiltrés dans le tissu cellulaire.

EXTRÉMITÉ. s. f. En lat. *extremitas*. Le bout ou la terminaison d'une chose. On appelle *extrémités*, les quatre jambes du cheval. On les distingue en *antérieures* et en *postérieures*. Voy. Membres.

EXULCÉRATION. s. f. En lat. *exulceratio*. Commencement d'ulcération, ou plutôt formation d'un ulcère. Voy. Ulcération.

EXUTOIRE. s. m. En lat. *exutorium*, du verbe, *exuere*, dépouiller. On donne ce nom aux ulcères établis par l'art, soit à la peau, soit au tissu cellulaire sous-cutané, pour obtenir une suppuration plus ou moins abondante. Les *exutoires* sont le *feu*, les *vésicatoires*, les *sétons* et les *trochisques*. Le séton est celui dont l'usage est le plus usité pour les chevaux. Les exutoires ne sont pas toujours placés dans le but de substituer un écoulement à un autre, comme dans le cas d'eaux aux jambes, mais, le plus souvent, comme moyen révulsif. On ne doit pas abuser de l'usage des exutoires.

F

FACE. s. f. En lat. *facies*; en grec *prosôpon*. Le mot *face*, dans le cheval, est synonyme de *chanfrein*. Voy. Chanfrein, 1er art.

FACETTE. s. f. Diminutif de face. Petite portion circonscrite de la surface d'un os.

FACHEUX AU MONTOIR. Voy. Montoir, 1er art.

FACIAL, ALE. adj. pris quelquefois substantivement. En lat. *facialis*, qui a rapport à la face.

FACIES. Mot latin qui a été transporté dans notre langue pour désigner les diverses expressions de la physionomie, dans l'état de maladie. Voy. Tête.

FACILE AU MONTOIR. Voy. Montoir, 1er art.

FAÇONNER UN CHEVAL. C'est lui donner des allures régulières et gracieuses dans tous ses exercices.

FAÇONNER UN FER. (Maréch.) Donner au fer une façon qui le rende propre à être adapté au pied du cheval. Voy. Fer a cheval.

FACTICE. adj. En lat. *fictitius*. Qui est le produit de l'art. Rabelais a fait un chapitre des *chevaux factices* de Gargantua.

FACULTÉ. s. f. En lat. *facultas*. Puissance, vertu, aptitude, capacité, pouvoir qu'a un corps de faire quelque chose, et qui subsiste en lui tant que ce corps se trouve dans son état normal. *Faculté locomotive, faculté vitale*, etc.

FACULTÉS AFFECTIVES. Voy. Qualités.

FAIBLE. adj. En lat. *debilis*. ADYNAMIQUE. En lat. *adynamicus*, qui n'a point de force. Se dit des chevaux dont les muscles sont grêles, mous et peu susceptibles de contraction forte, prolongée, comme l'exigent les rudes travaux. Dans les phlegmasies aiguës, ces chevaux doivent être saignés moins abondamment que les chevaux vigoureux.—*Faible* se dit aussi d'un état particulier du *pouls*. Voy. ce mot.

FAIBLE D'ESQUINE. Voy. Esquine.

FAIBLESSE. s. f. En lat. *debilitas*. ADYNAMIE. En lat. *adynamia*, du grec *a* privatif, et *dunamis*, force. Dans leur acception générale, ces mots indiquent le peu de force musculaire des animaux; en médecine, le manque d'énergie vitale. Dans ce dernier sens, la *faiblesse* est un phénomène dont l'apparition se remarque le plus souvent au début et à la fin des affections, et disparaît avec elles. On la dit *générale*, quand elle s'étend à tout le corps; *locale*, quand elle n'affecte qu'un organe ou une région. L'*adynamie* étant le symptôme d'un grand nombre de maladies, ne réclame aucun traitement particulier. —Dans sa première signification, la faiblesse peut provenir de l'état constitutionnel de l'animal, ou être la suite de souffrances qu'il a endurées, surtout pendant son accroissement. Lorsqu'elle tient à des conditions générales de la machine, tous les mouvements de l'animal s'en ressentent; mais elle se décèle d'une manière toute particulière dans les diverses actions des parties en qui elle réside principalement. Sont-ce les reins? la tête ne peut, dans un cheval de selle que l'on monte, demeurer constamment placée; le jeu des vertèbres lombaires ne sera jamais en raison de ce qu'il devrait être pour accompagner et pour aider celui des extrémités supérieures. L'animal se bercera sans cesse en marchant; l'action de l'arrêt lui sera pénible, il ne l'effectuera qu'en *portant au vent*, et toujours plus sur le devant que sur le derrière, en se *traversant*, pour se tirer plus tôt de la gêne; le reculer lui sera, par conséquent, bien plus difficile, il s'y refusera en tendant le nez ou en *battant à la main*, ou en se jetant sur les épaules, ou en se traversant; et si l'on parvient à le gagner, ce ne sera que pour un instant, car les reins, étant incapables de supporter ce qu'ils doivent soutenir du fardeau rejeté sur les extrémités auxquelles ils répondent directement, tout le derrière s'abaissera de manière que le cheval sera, pour ainsi dire, accroupi. La débilité des jarrets et des autres parties des membres sera suivie de semblables effets; l'action des extrémités s'exécutera mollement, sans soutien; à chaque foulée, les membres tourneront de côté et d'autre en fléchissant presque sous le poids; l'animal sera donc sujet à buter, et si la faiblesse est manifeste, surtout dans les épaules et dans les bras, il pèsera sur la main, principalement à la fin d'une course précipitée.

FAIM. s. f. En lat. *fames*. Besoin impérieux de manger, annoncé par de la chaleur, de la pesanteur, des tiraillements d'estomac. Voy. Inanition et Appétit. Les animaux jeunes et vigoureux, ceux qui travaillent beaucoup, et en général tous ceux qui éprouvent des de-

perditions, ont souvent ce besoin. Au contraire, ceux qui sont mous, gros et qui restent en repos, l'éprouvent à des intervalles plus éloignés, et moins fortement. La *faim* s'accuse dans les animaux différemment, suivant qu'ils sont attachés ou libres. Attachés, ils se tourmentent, trépignent, se plaignent quelquefois; quand ils voient la personne qui leur donne à manger, ils lui demandent, tournant la tête de son côté. Quand ils sont libres, ils vont, ils viennent, et mangent tous les aliments qu'ils rencontrent.

FAIM BOVINE. Voy. Boulimie.

FAIM DE LOUP. Voy. Boulimie.

FAIM VALLE. Voy. Boulimie.

FAIRE ALLER DES CHEVAUX ATTELÉS. Voy. Mener.

FAIRE APPROCHER LE GRAS DES JAMBES. Voy. Jambe du cavalier.

FAIRE ATTEINTE. Voy. Carrousel.

FAIRE BARBOTER. Foy. Barbotage.

FAIRE BOIRE. Voy. Abreuver.

FAIRE CISEAUX. Voy. Faire les forces.

FAIRE COUVRIR EN MAIN. Voy. Monte.

FAIRE DEDANS. Voy. Carrousel.

FAIRE DES ARMES. MONTRER LE CHEMIN DE SAINT-JACQUES. Se dit d'un cheval qui, dans l'état de station, porte l'une des extrémités antérieures en avant, quelquefois même jusque sous la mangeoire. Cette action est souvent un signe de fatigue; mais plus souvent encore elle dénote la faiblesse, l'usure et la ruine des extrémités. Dans le premier cas, le repos et les soins sont indiqués. Les chevaux qui *font des armes* sont très-sujets à broncher.

FAIRE DES CONTRE-TEMPS. Mouvement dur et déréglé qu'un cheval qui a peur fait tout à coup, en galopant, ou quand il se désunit, c'est-à-dire lorsqu'il change de pied.

FAIRE DES COURBETTES. Voy. Courbette.

FAIRE DU BRUIT DE LA GAULE. Voy. Gaule.

FAIRE ÉCHAPPER SON CHEVAL ou UN CHEVAL DE LA MAIN. Voy. Main.

FAIRE FAIRE UN TEMPS, DEUX TEMPS DE GALOP. Voy. Galop.

FAIRE FALQUER. Voy. Falquer.

FAIRE FENÊTRE. Voy. Tournois.

FAIRE FUIR LES JAMBES. Voy. Jambe du cavalier.

FAIRE GRENIER ou MAGASIN. Lorsque des pelotes d'aliments se logent et restent entre la face interne des joues et des dents molaires, on dit que le cheval *fait grenier* ou *magasin*. Ce défaut est une indication de l'usure ou de la carie des dents. Les aliments ainsi accumulés dans la bouche excitent continuellement la sécrétion et la perte de la salive si nécessaire aux digestions, ce qui fait maigrir l'animal; et, plus tard, venant à se décomposer, ces mêmes aliments exhalent une odeur fétide qui le dégoûte.

FAIRE LA CARACOLE. Voy. Caracole.

FAIRE LA CORDE. Se dit d'un cheval poussif qui, en dépérissant, laisse paraître le long du ventre une grosseur allongée, ressemblant à une corde.

FAIRE LA CROIX A BALLOTTADES. Voy. Ballottade.

FAIRE LA CROIX A COURBETTES. Voy. Courbette.

FAIRE LA FANTAISIE. Voy. Fantasia.

FAIRE LA FOULE. Voy. Carrousel.

FAIRE LA LITIÈRE. Voy. Litière.

FAIRE LA POINTE. Voy. Pointe.

FAIRE LA QUEUE. Voy. Queue.

FAIRE LA RÉVÉRENCE. Se dit d'un cheval qui fait un faux pas. Il faut tenir dans la main et dans les jambes les chevaux sujets à faire des faux pas, et laisser à l'avant-main le moins de poids qu'il est possible. Il peut arriver même à un bon cheval de broncher; mais un cheval d'action et bien proportionné est moins sujet à cet inconvénient de *faire la révérence*.

FAIRE LE DOS DE CARPE. Voy. Doubler les reins.

FAIRE LES CRINS. Voy. Crins.

FAIRE LES CRINS A LA HUSSARDE. Voy. Crins.

FAIRE LES FORCES. FAIRE CISEAU. Se dit d'un cheval qui ouvre la bouche, au lieu de se ramener, quand on lui tire la bride. Cette locution exprime que l'animal imite par ce mouvement des mâchoires la figure d'une espèce de tenaille de fer que l'on nomme *forces*. M. Baucher attribue la résistance dont il est question à la contraction de la mâchoire, jointe à celle de l'encolure, et pour y remédier il recommande d'assouplir ces parties. Voy. Assouplissement. Il ajoute que certains cavaliers s'occupent si peu des positions que comporte tel ou tel mouvement, qu'elles sont souvent fausses et contre nature, et qu'il n'est pas étonnant que, pour s'y soustraire, le cheval cherche à *faire les forces*.

Faire les forces, se dit aussi d'un cheval qui

sans cesse ouvre la bouche et fait aller sa mâchoire inférieure, tantôt de gauche à droite, tantôt de droite à gauche. On dit, dans le même sens, *faire ciseaux*.

FAIRE LES OREILLES. C'est couper le poil tout autour du bord des oreilles.

FAIRE LES POILS. Voy. POILS.

FAIRE LES QUATRE COINS. Voy. VOLTE.

FAIRE MAGASIN. Voy. FAIRE GRENIER.

FAIRE MARCHER CONTRE LE MORS. C'est apprendre à un jeune cheval à rendre l'encolure à la pression du canon sur les barres, ce qu'on obtient en serrant à temps la jambe de dedans.

FAIRE MARCHER LARGE. Voy. ÉLARGIR SON CHEVAL.

FAIRE NET. Nettoyer la mangeoire. C'est ce que l'on doit toujours faire avec le plus grand soin avant de donner l'avoine.

FAIRE PANACHE. Le cheval *fait panache* lorsqu'il bronche et tombe entraînant avec lui son cavalier, dont les efforts, en tirant les rênes, ne font qu'augmenter les causes qui précipitent l'animal en avant.

FAIRE PARTIR. Voy. PARTIR.

FAIRE PARTIR DE BONNE GRACE. Voy. PARTIR.

FAIRE PARTIR SON CHEVAL DE LA MAIN. Voy. MAIN.

FAIRE PARTIR UN CHEVAL. Voy. PARTIR.

FAIRE PIED NEUF. Voy. AVALURE.

FAIRE PLUS GRAND QU'EUX. Se dit, dans les haras, des reproducteurs appartenant à certaines races qui, par le croisement, donnent des produits dont la taille est plus développée que la leur. Les chevaux barbes et andalous ont la réputation de *faire plus grand qu'eux*.

FAIRE PONT-LEVIS. Voy. PONT-LEVIS.

FAIRE PORTER UN FER. Voy. FER A CHEVAL.

FAIRE QUARTIER NEUF. Voy. AVALURE.

FAIRE REPAITRE UN CHEVAL. Voy. REPAITRE.

FAIRE RÉPARTIR SON CHEVAL. Voy. RÉPARTIR.

FAIRE SENTIR LE GRAS DES JAMBES. Voy. JAMBE DU CAVALIER.

FAIRE SENTIR LES ÉPERONS A SON CHEVAL. Voy. ÉPERON.

FAIRE SIFFLER LA GAULE. Voy. GAULE.

FAIRE SIX VOLTES D'UNE HALEINE. Voy. VOLTE.

FAIRE SON DEVOIR. Se dit des chevaux lorsqu'ils répondent à ce qu'on leur demande. *Le cheval de volée fait bien son devoir*, c'est-à-dire tire bien; ou *ne fait pas bien son devoir*, c'est-à-dire tire mal.

FAIRE TIRER L'ÉPINE. Expression qui s'applique à une pratique non moins absurde et barbare que celle dite *faire nager à sec*, dans la circonstance d'un écart. Quelques ignorants se livrent encore aujourd'hui à cette pratique, dans le cas d'une luxation survenue dans l'une des extrémités du cheval. Elle consiste à placer un entravon à l'extrémité affectée, et à le fixer au-dessous de la partie luxée; à passer ensuite une longe dans l'anneau de ce même entravon, à l'y arrêter par un bout; à attacher l'autre à un arbre, et à assommer le cheval à coups de fouet pour l'obliger de fuir en avant, de manière que l'extrémité malade, prise et retenue dans cette fuite précipitée, éprouve une extension qui favorise, selon eux, la rentrée de l'os déplacé, dans son lieu naturel.

FAIRE TROUVER DES JAMBES A SON CHEVAL. C'est le faire courir très-vite et longtemps. On dit des méchants chevaux, qu'*on leur fera trouver des jambes à force de les piquer*.

FAIRE UN ROSSIGNOL SOUS LA QUEUE. Voy. ANUS.

FAIRE UNE CHAMBRE. Voy. CHAMBRE.

FAIRE UNE PARTIE DE LA MAIN. Voy. MAIN.

FAIRE UNE PASSADE. Voy. PASSADE.

FAIRE UNE POINTE AUX VOLTES. Voy. VOLTE.

FAIRE UNE POINTE EN L'AIR. Voy. POINTE.

FAIRE VALOIR UN CHEVAL. C'est ce que fait un bon écuyer en mettant en parfaite harmonie les mouvements du cheval qu'il monte.

FAISCEAU. s. m. En lat. *fasciculus*, diminutif de *fascis*; amas de plusieurs choses liées ensemble. Les anatomistes emploient figurément le mot *faisceau*, pour désigner un groupe régulier de fibres soit musculaires, soit nerveuses.

FALCADE, FALQUE. s. f. Mouvement vif et réitéré des hanches et des jambes de derrière qui plient fort bas lorsqu'on arrête le cheval à la fin de la reprise au manége. Les *falcades* sont proprement trois ou quatre petits sauts ou courbettes pressés avant l'arrêt. Il est à craindre que cet exercice ne s'obtienne qu'au détriment de l'organisation du cheval,

ou que, pour le faire, on ne sacrifie des choses plus essentielles au fini de l'éducation de l'animal.

FALQUE. Voy. FALCADE.

FALQUER. v. FAIRE FALQUER. C'est mener un cheval à *falcades*, c'est-à-dire faire couler deux ou trois temps sur les hanches à l'arrêt du galop. Les hanches alors sont basses et trides.

FALSIFICATION. Voy. SOPHISTICATION.

FANAGE. s. m. Action de faner l'herbe d'un pré fauché. Voy. *foin*, à l'article FOURRAGE.

FANER. v. Tourner et retourner l'herbe d'un pré fauché, et l'agiter un peu en l'air pour la faire sécher.

FANION. s. m. Étendard qu'un valet de chaque brigade de cavalerie ou d'infanterie portait à la tête des menus bagages de la brigade, lorsqu'on faisait marcher les bagages de l'armée, pour leur faire observer leur ordre et éviter l'embarras de la marche des équipages. Il était de serge et de la couleur des livrées du brigadier ou du commandant.

FANON. s. m. Bouquet de poils longs qui se trouve en arrière, au bas du boulet, et qui couvre l'ergot. Le *fanon* est petit dans les chevaux fins; il est épais et abondant dans les races communes. En hiver, le poil du fanon devient plus long qu'à l'ordinaire. On le coupe souvent dans les chevaux de selle, soit pour leur donner une apparence de finesse, soit pour entretenir plus facilement la propreté dans cette partie. Les maquignons arrachent une partie des poils du fanon dans certains chevaux, afin de les faire paraître plus fins qu'ils ne sont.

FANTAISIE. s. f. Du latin *phantasia*. Caprice, boutade d'un cheval, qui lui prend de temps en temps et le porte à tourner, à sauter, à reculer contre la volonté de l'homme. Les chevaux qui ont été mal montés dans le principe sont sujets aux *fantaisies*. Il n'est pas impossible, avec des soins, de ramener quelques-uns de ces chevaux à la soumission; mais dans le plus grand nombre, les caprices qu'ils ont sont tellement enracinés, qu'on ne parvient jamais à les en corriger entièrement. Dans tous les cas, les moyens capables de leur rendre la docilité consistent dans l'assouplissement et le travail au pas, auxquels les soumettra un écuyer habile.

FANTASIA. s. f. FAR LA FANTASIA. Les Arabes désignent, par cette expression italienne, certains jeux, courses ou évolutions, accompagnés de décharges d'armes à feu, qu'ils ont coutume de pratiquer, et qu'ils font à cheval, à l'occasion de fêtes ou de réjouissances publiques pour honorer un chef ou tout autre personnage de distinction qui visite leurs tribus. Ces jeux consistent à s'élancer de toute la vitesse de leurs chevaux, à revenir sur leurs pas, à tourbillonner avec de grands cris en déchargeant leurs armes.

FANTASQUE. adj. En lat. *morosus*. Épithète qu'on donne à un cheval sujet à avoir des caprices. Voy. FANTAISIE.

FAQUIN. s. m. Mannequin de bois ou de paille, quelquefois homme de peine, contre lequel on courait à cheval pour s'exercer. Chaque élève, quand venait son tour de *courre le faquin*, de *rompre au faquin*, ou *contre le faquin*, devait le frapper de sa lance au milieu de la figure, ou, comme on disait, le *brider*. Voy. CARROUSEL.

FARCIN. s. m. Végèce l'appelle *morbus farciminosus*. Affection spécifique, se faisant remarquer à l'extérieur par des boutons, des cordes boutonneuses, des tumeurs, des engorgements durs qui se ramollissent, s'ulcèrent et donnent écoulement à du pus jaune, filant et huileux. La nature de cette maladie est encore inconnue. Beaucoup d'hypothèses ont été produites à cet égard. L'opinion la plus généralement admise est celle qui dit que le *farcin* consiste dans une altération particulière du système lymphatique, parce qu'elle semble affecter les vaisseaux lymphatiques et la lymphe; mais cette opinion peut être renversée, attendu que l'anatomie pathologique n'a pas encore prouvé l'inflammation de la membrane interne des lymphatiques avant l'apparition des symptômes. Les anciens vétérinaires avaient donné plusieurs noms à cette maladie. Ainsi, ils l'appelaient *farcin bénin*, *léger*, *volant*, *malin*, *redoutable*, *superficiel*, *profond*, *cul de poule*, *cordé*, *local*, *général*, *confluent*, *sporadique*, *enzootique*, *épizootique*. Tous ces noms, excepté le farcin dit *cul de poule*, qui est un ulcère étroit, à bords calleux et endurcis, n'ont guère besoin d'explication, parce que ces divisions deviennent inutiles, aujourd'hui qu'il est prouvé que cette affection est toujours la même, n'importe la forme de son apparition, le lieu qu'elle occupe et les tissus qu'elle affecte. On divise le farcin en *aigu* et en *chroni-*

que, d'après son mode d'apparition. Il est aigu quand, après deux ou quatre jours au plus d'une fièvre prononcée, une éruption farcineuse se développe subitement; quand les boutons aussitôt apparus sont ramollis; quand la mort arrive promptement. Cette variété ne se remarque que très-rarement, et principalement sur les chevaux distingués. Il est chronique, lorsque la maladie marche lentement, sans dérangement apparent des fonctions. Cette seconde variété est grave, sans être toujours mortelle; elle est susceptible de guérison. Il est très-difficile et même impossible de dire à l'avance si c'est le farcin qu'un cheval va avoir, attendu que la tristesse, les engorgements œdémateux, la raideur des membres, la pâleur des muqueuses, le hérissement des poils, l'accélération de la respiration, la fréquence et la petitesse du pouls, la fièvre, qui, dans le farcin aigu, se remarquent quatre jours au plus avant son apparition, sont les signes précurseurs de beaucoup de maladies. Les symptômes qui sont communs à ces deux espèces diffèrent très-peu, si ce n'est dans la marche des boutons plus ou moins rapide dans un cas, plus lente dans l'autre, qui se forment dans les lymphatiques de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané; d'abord petits, peu nombreux, et plus tard plus gros et plus multipliés, ils ne fixent pas l'attention, quoique douloureux et accompagnés d'une légère fièvre. Parmi ces boutons, les uns sont ronds et circonscrits, d'autres sont allongés, d'autres aplatis et formant des tumeurs de farcin plus ou moins volumineuses, d'abord dures, qui plus tard se ramollissent, renferment un foyer purulent, tandis que les parties environnantes sont squirrheuses; d'autres sont disposés en lignes étroites et constituent les cordes farcineuses ou *farcin cordé*, qu'on nomme *chapelet* quand ces cordes sont noueuses. Le farcin en boutons est plus commun que le farcin cordé, et celui-ci moins rare que le farcin en tumeurs. Les boutons farcineux développés complétement sont peu ou point douloureux et résistants, et restent ainsi quelquefois longtemps sans troubler les fonctions vitales du cheval, qui semble en bonne santé. Il vient un temps où le bouton disparait ou se ramollit et suppure; le pus offre alors les caractères indiqués plus haut; il est irritant et fait tomber les poils; les plaies qui en résultent sont difficiles à cicatriser, même à l'aide des moyens thérapeutiques. Plus tard, l'affection se répand sur tout le corps; le farcin présente des traces, surtout aux environs des grandes veines superficielles et où le tissu cellulaire est abondant; alors apparait un engorgement aux quatre membres, mais plus souvent aux deux postérieurs, engorgement qui résiste le plus souvent à tous les moyens de traitement, surtout quand la maladie est ancienne et l'animal peu exercé. Plus tard encore, l'affection se propage dans les interstices musculaires, forme des tumeurs d'abord dures, qui se ramollissent, s'ulcèrent et donnent un pus qui s'écoule difficilement. Les plaies qui en résultent sont toujours bourgeonneuses et leurs bords calleux. D'autres fois ces tumeurs forment de véritables cancers. Si le farcin gagne les articulations, elles s'engorgent, les os se ramollissent, des boiteries vives surviennent et décèlent les douleurs articulaires, puis les ankyloses, les exostoses, qui sont toujours incurables; quelquefois des boutons se développent sur la pituitaire, ils occasionnent un écoulement, la carie des os et des cartilages du nez; les ganglions de l'auge s'engorgent; alors existent tous les symptômes de la morve. La morve complique quelquefois le farcin, qui, dans ce cas, est toujours incurable. Quand les boutons farcineux sont petits, miliaires, et n'affectent que le derme, ils sont moins graves; c'est ce qu'on appelle *farcin volant*. Cette forme de farcin est particulière aux chevaux de rivière; de là son nom de *farcin de rivières*. Ce farcin, que l'on remarque sur les bords du Rhône, a cela de particulier, qu'il n'attaque jamais deux fois le même individu. Le farcin, toujours grave, parce qu'il dénote une aberration profonde dans l'économie, a moins d'intensité à la tête qu'au corps. Il est d'autant plus redoutable qu'il est plus ancien, plus étendu, que l'animal est plus vieux, qu'il est compliqué de la morve, et que les désordres sont plus grands. A l'autopsie on remarque dans la peau et dans les tissus sous-jacents des boutons dont les uns sont durs, criants sous l'instrument, d'autres ramollis et renfermant de la matière purulente. Les ganglions sont engorgés et offrent des points tuberculeux; les poumons aussi. La pituitaire dans certains endroits est ulcérée, et présente dans son intérieur des boutons et des cordes farcineuses à l'état de crudité, ou de ramollissement. Les vaisseaux lymphatiques sont gorgés de lymphe épaisse, le tissu

cellulaire qui les entoure est infiltré et quelquefois induré, les os sont boursouflés, surtout aux extrémités, cariés dans certains endroits, et quelquefois soudés à leurs extrémités articulaires. En général, lorsque l'affection est ancienne on remarque des altérations partout. Le sang lui-même en présente. Celles-ci, d'après un Mémoire de M. Gillet, vétérinaire en premier au 7e régiment de lanciers, Mémoire qui a obtenu une médaille d'or de la part du ministre de la guerre, sont les suivantes : 1° sang d'une couleur à peu près naturelle et d'une température normale, se coagulant plus promptement que d'ordinaire ; huit ou dix minutes après sa sortie de la veine, il se sépare en deux caillots, l'un blanc et l'autre noir, à peu près d'égale longueur (le blanc cependant l'emporte ordinairement sur le noir); souvent le premier est aussi solide et même plus solide que le second, dont l'extrémité inférieure reste plus ou moins diffluente ; souvent aussi, dans ce cas, le caillot blanc, quelquefois livide, est parsemé dans sa partie inférieure de points rouges plus ou moins nombreux (parties cruoriques probablement arrêtées dans leur coagulation par une coagulation trop prompte), et le caillot noir est comme irisé. Quelquefois la partie blanche du coagulum resserré à la fin du deuxième jour et réduit à un cylindre plus ou moins petit, a laissé échapper de ses mailles une sérosité abondante; d'autres fois au contraire la putréfaction commence qu'aucun liquide n'a encore été rejeté. Cependant, dans ce dernier cas, la sérosité n'est point nulle, et il suffit de comprimer le caillot pour lui en faire fournir une quantité qui toujours, de beaucoup, dépasse celle normale. C'est surtout dans le farcin qui se déclare aux membres et en détermine l'engorgement considérable et comme lardacé, dans celui remarquable par le développement énorme des boutons et la facilité avec laquelle les bourgeons s'élèvent à la surface des ulcères, que les caractères précités se sont offerts. Dans ce cas, les animaux ont presque toujours conservé leur appétit, préféré le barbotage à l'avoine, et se sont trouvés mieux de cette première alimentation. 2° Le sang sort avec peine de la veine; il est d'un noir beaucoup plus foncé que dans l'état ordinaire. 15 minutes après, et quelquefois moins, le cruor est précipité et n'occupe dans l'hématomètre que 2 centimètres à 2 centimètres et demi. La sérosité, par conséquent, est très-abondante, et d'un jaune assez foncé. Au bout de 48 heures, le sang extrait conserve encore presque toute sa liquidité; la partie cruorique a la consistance d'une gelée peu épaisse, et la partie séreuse ne présente dans son intérieur que des filaments d'une très-faible solidité; ce n'est seulement que le 3e ou le 4e jour de la saignée, que l'on trouve ordinairement la sérosité épaisse et assez semblable à un sirop fortement concentré. La température de ce sang n'est jamais abaissée plus d'un demi-degré au-dessous de celle habituelle; ce sang a été observé dans quelques cas de farcin aigu général. 3° Le sang présente tous les caractères du précédent; seulement son cruor est encore plus noir et plus liquide; il est nettement séparé du sérum, alors remarquable par sa pâleur ou sa teinte verdâtre. Ici la sérosité n'est plus susceptible de se coaguler; on a pu la verser très-facilement après l'avoir laissée pendant plusieurs jours dans l'hématomètre, et sa partie fibreuse ne consistait qu'en quelques légers filaments sans consistance aucune. 4° Et enfin, quelquefois, dans les derniers moments de la maladie, lorsque l'animal était couvert de boutons nombreux d'où s'écoulait une sanie infecte et livide, et que l'affection s'était étendue à tout le système lymphatique, le sang, qu'on obtenait difficilement, présentait à la partie supérieure de son sérum, après la séparation de ses parties constituantes, quelques globules et même une très-légère couche de matière blanchâtre et comme grasse, que M. Gillet a pris pour du pus. Les chevaux mous, lymphatiques, et en général les gros chevaux, sont plus sujets au farcin que les chevaux fins; les chevaux âgés y sont aussi plus sujets que les jeunes. L'automne est la saison où cette maladie se manifeste le plus souvent. Outre ces causes prédisposantes, il en est d'autres qui exercent leur action sur tous les chevaux, et on les a rangées sous cinq chefs principaux : 1° la stabulation dans les écuries insalubres; 2° la mauvaise nourriture; 3° les eaux malsaines; 4° le travail excessif; 5° la résorption des matières purulentes. La manière dont ces causes agissent est expliquée à chaque article qui y est relatif; il est donc inutile d'en parler ici. On a aussi remarqué que certaines races ou variétés de races sont plus sujettes au farcin que d'autres. L'opinion de M. Gillet, dans le Mémoire déjà cité, se résume

ainsi : Les animaux de tous les pays peuvent contracter la maladie farcineuse, mais c'est principalement sur ceux du Nord qu'elle exerce ses ravages. Ayant eu à soigner des chevaux provenant de la Bretagne, de la Normandie, de la Comté, du Poitou, de l'Auvergne, des départements méridionaux qui ont pour dépôts Auch et Tarbes, et parmi les chevaux étrangers, des allemands et des anglais, M. Gillet dit que, de toutes ces races, celles qui lui ont paru être les plus exposées au farcin, sont la normande et l'allemande, cette dernière plus encore que l'autre. Si les chevaux du Nord et des contrées basses et humides, les animaux lymphatiques et communs paraissent ne pas être exempts du farcin aigu, ils sont ordinairement atteints de farcin chronique ; tandis qu'au contraire le premier semble attaquer de préférence les chevaux du Midi, ceux de distinction et de race, et ces derniers bien plus rarement que les premiers. La contagion du farcin est admise par les uns et rejetée par les autres. S'il est contagieux, comme l'indiquent certaines expériences, toujours est-il qu'il ne l'est que par l'inoculation des matières farcineuses; si le farcin est contagieux, le farcin aigu doit jouir de cette funeste propriété à un degré plus fort. Malgré la croyance généralement établie de la non-contagion du farcin par l'effet de la simple cohabitation, il n'en faut pas moins séparer les chevaux farcineux de ceux qui sont sains. Le farcin est très-rebelle; il est même regardé comme incurable par certains vétérinaires. Quoi qu'il en soit, le traitement hygiénique, sur lequel on doit principalement compter, consiste à faire cesser les causes de la maladie. Ainsi, il faut bien loger les animaux, les nourrir convenablement, les faire travailler modérément ou seulement les promener, leur donner des boissons choisies, et rétablir la suppuration quand elle est arrêtée. En Egypte, les chevaux nourris de matières animales sont presque tous exempts de farcin. On ne doit pas négliger, en même temps que l'on met ces moyens en pratique, de saler les aliments, de donner en breuvage des décoctions de houblon, d'absinthe ou de tout autre tonique amer, d'abord légères et ensuite plus fortes. On peut même y ajouter du vin ; le quinquina, la gentiane, les ferrugineux et en général les toniques sont très-bons, mais on ne les emploie que pour les chevaux de prix ; les saignées seront petites et répétées lorsque la fièvre est intense. Tels sont les moyens de traitement général le plus souvent employés. Certains excitants et certains poisons, dont on faisait autrefois usage, doivent être rejetés comme inefficaces. Les préparations antimoniales et sulfureuses sont rarement employées aujourd'hui. Pour le traitement des productions farcineuses, on a recours aux fondants, à la cautérisation et à l'extirpation. Les fondants ne conviennent que pour les cordes et les boutons farcineux ; ce sont : l'onguent vésicatoire, l'onguent mercuriel, les pommades de proto et de deuto-iodure de mercure, la pommade arsenicale simple, la pommade arsenicale de Naples, l'onguent chaud et fondant de Lebas, le mélange de térébenthine et de sublimé, etc. La cautérisation se pratique dans toutes les formes de farcin ; elle est *actuelle* ou *potentielle*, mais l'*actuelle* est préférable, et presque la seule employée. Dans les boutons, on s'en sert après les avoir incisés avec le bistouri pour escarifier les produits morbides et changer la nature de l'inflammation. Dans les cordes, on l'applique dans l'incision que l'on fait transversalement dans le but d'empêcher la circulation lymphatique et l'affection de marcher plus loin. Dans les engorgements, la cautérisation se fait en pointe pénétrante disséminée ; il en est de même dans les ulcères. L'extirpation n'est indiquée que dans le cas de tumeurs, et alors elle est suivie d'une légère cautérisation. En extirpant, on aura soin d'enlever tous les produits morbides. Lorsque les tumeurs sont profondes, on ne peut pas toujours avoir recours à l'extirpation. Il est à observer que dans tous ces cas le traitement est toujours long. Lorsque le farcin est accompagné de désordres profonds, d'ulcérations de la pituitaire, de carie des os, d'ankyloses, de maigreur excessive, on doit considérer le cheval comme perdu. Il en est de même quand cette affection reparait plusieurs fois sur le même animal.

Transmission du farcin du cheval à l'homme, et d'homme à homme. Ces phénomènes pathologiques ont beaucoup occupé, dans ces derniers temps, les médecins et les vétérinaires. Quel que soit le jugement définitif qu'on veuille adopter sur ce sujet, nous commencerons par mettre nos lecteurs en garde et par leur recommander d'avoir grand soin, lorsqu'ils ont des plaies aux mains, de ne pas

toucher à la matière farcineuse, ou, s'ils y touchent, d'avoir bien soin de ne pas l'y laisser séjourner. Si l'on en exclut quelques praticiens, on est porté aujourd'hui à ne plus révoquer en doute ce genre de transmission. On a rapporté un grand nombre de cas ressemblant beaucoup au farcin du cheval, et recueillis sur des individus qui s'étaient inoculé la matière farcineuse, soit en opérant, soit en disséquant. M. Stams, médecin vétérinaire de 1re classe au 4e régiment d'artillerie de Belgique, est décédé le 12 mai 1846 à Anvers, à la suite d'une longue maladie qu'il avait contractée en soignant des chevaux farcineux. Dans la séance de l'*Académie des sciences*, du 11 octobre 1847, M. de Sédillot a lu un Mémoire, où se trouvent réunis une inoculation de farcin du cheval à l'homme; une inoculation de cette même affection de l'homme à l'homme, et des phénomènes d'incubation d'une lenteur excessive. Voici l'extrait de ce Mémoire. « Un soldat du 3e hussards entra à l'hôpital d'Huningue, le 22 juin 1846, pour la première fois, depuis quatre ans qu'il était au service. Son billet d'hôpital portait : fiévreux. Au cahier de visite, la dénomination de fièvre quotidienne fut inscrite. Mais le malade portait au milieu de la cuisse une plaie fistuleuse dont il ne s'était pas plaint, que n'avait pas remarquée l'officier de santé de service, et qui remontait à 1845, époque à laquelle cet homme quitta Paris, fit la route d'Huningue sur son cheval qui, blessé par sa selle, devint morveux, et mourut. Ce militaire avait soigné son animal, couché dans l'écurie des chevaux morveux, et continué à monter sa garde, etc., etc. A un abcès de la cuisse fistuleux succéda un abcès à la jambe; puis un autre, puis un troisième. Une plaie fistuleuse existe à l'avant-bras droit; des tumeurs molles et fluctuantes apparaissent sur la tête. Le 30 janvier 1847, il est évacué sur l'hôpital militaire de Strasbourg, et meurt le 25 mai, à la suite d'accidents qui décèlent une lésion des poumons, une phlegmasie des intestins, et un érysipèle gangréneux à la cuisse droite. Parmi les désordres trouvés à l'autopsie, on a surtout remarqué une carie qui, du pariétal, s'étendait jusque dans la fosse zygomatique. Le pus provenant des ulcères de ce militaire a été inoculé à trois chevaux, qui tous trois sont devenus morveux. Jusque-là tout se passe assez régulièrement, sauf la négligence des gens de service placés autour de ce militaire, et qui ne remarquent pas l'abcès fistuleux de sa cuisse. Mais voici qui est plus grave. Pendant son séjour à Huningue, ce hussard est pansé par un ancien infirmier qui lavait toutes les plaies avec la même éponge. Or, un chasseur portait au tibia droit une plaie contuse, que l'infirmier détergea avec cette éponge, et fut pris d'accidents farcineux qui néanmoins ont fini par disparaître au bout de six mois. Un autre chasseur affecté d'une éruption pustuleuse aux jambes, également lavée avec l'éponge, a été pris d'ulcères rongeants. Des cordes lymphatiques, noueuses, un bubon inguinal, une plaie ulcéreuse à la jambe, des engorgements ganglionnaires, des douleurs arthritiques, un grand amaigrissement, tels sont les phénomènes qui se sont produits, et qui n'ont pas demandé moins de six mois pour disparaître. Enfin, deux autres chasseurs ont éprouvé des complications analogues, toujours par suite de l'emploi de *cette même éponge*. » — Nous avons, dans ce Dictionnaire, longuement parlé de la transmission de la morve du cheval à l'homme, et, en lisant ce que nous avons dit, on verra les raisons d'après lesquelles on a été induit à ne considérer le farcin et la morve, du moins chez l'homme, que comme une seule et même maladie. Voy. MORVE.

FARCINEUX, EUSE. adj. Qui a le farcin, qui se rapporte au farcin.

FARCULES. Voy. ARÊTE, 1er art.

FARDIER. Voy. VOITURE.

FARINACÉ, ÉE. adj. En lat. *farinaceus*. Qui est de la nature de la farine, ou qui ressemble à de la farine.

FARINE. s. f. En lat. *farina*, de *far*, froment, blé; et *far* dérive lui-même, selon Étienne Guichard, de l'hébreu *bar*, qui signifie du blé, du froment. Athénée dit qu'on éleva autrefois des statues dans la ville de Scolon en Béotie, en l'honneur de Mégalarte et de Mogalomase, pour avoir été les inventeurs du pain et de la farine. La *farine* est une poudre qu'on obtient par la trituration de diverses semences. Il est des farines qu'on mêle à l'eau pour en former des breuvages; d'autres, telles que la farine de graine de lin, la farine de moutarde, etc., sont employées comme substances médicamenteuses. On ne doit faire usage que des farines récentes, parce que l'huile qui existe dans quelques-unes rancit plus ou moins vite, et les farines acquièrent alors des propriétés nuisibles.

FARINE DE MOUTARDE. Voy. MOUTARDE.

FARINE D'ORGE. Voy. ORGE.

FARINES ÉMOLLIENTES. On appelle ainsi un mélange à parties égales de farines de graine de lin, d'orge et de seigle.

FARINEUX. s. et adj. Les *farineux* sont des substances dans lesquelles il existe une grande quantité de farine amilacée ou fécule nutritive. La pomme de terre, les grains des céréales sont de ce nombre. En pathologie, l'épithète de *farineuse* est donnée aux dartres ou aux autres éruptions cutanées qui déterminent l'exfoliation de l'épiderme en petites parcelles semblables à de la farine.

FAR LA FANTASIA. Voy. FANTASIA.

FAROUCHE. adj. Se dit d'un cheval qui craint la présence, l'approche de l'homme. Les poulains qu'on abandonne dans les herbages, sans les approcher, ou qu'on approche avec brutalité, deviennent bientôt *farouches*. On ne doit préposer aux herbages que des hommes d'un caractère doux, qui sachent inspirer aux poulains la confiance qu'ils ne sauraient acquérir que par de bons traitements. Approchés sans ménagement, rudoyés, battus, effrayés, les chevaux, même adultes, acquièrent un caractère farouche, et cherchent naturellement à éviter l'homme d'aussi loin qu'ils l'aperçoivent.

FARSANNE. s. m. Se disait, en vieux langage, pour *cavalier*, *chevalier* (*eques*). Les Maures appellent les chevaliers chrétiens, *farsannes*, de *pharos*, qui en arabe signifie un cheval.

FASCIOLE. Voy. VERS.

FATIGUE. s. f. En lat. *fatigatio*. Effet d'un travail long et pénible. Dans le cheval, la *fatigue* s'annonce par la tristesse, l'abattement, la raideur des membres, la nonchalance dans le travail, etc. Les chevaux que l'on soumet à des travaux trop rudes proportionnellement à leurs forces, et ceux qu'on *outre de fatigue*, sont exposés à la fourbure, à la morve et à une foule d'autres maladies graves, si on ne leur donne immédiatement tous les soins que leur état exige, en commençant par le repos.

Cheval de fatigue, se dit de celui qui est d'une bonne conformation. Les chevaux de manége et ceux de parade ne sont point des chevaux de fatigue.

FAUCHAGE. s. m. En lat. *fenisecium*. Action de faucher. *Un temps pluvieux n'est pas propre pour le fauchage des prés.*

FAUCHAISON. s. f. Temps où l'on fauche les prés. Voy. *Foin*, à l'article FOURRAGE.

FAUCHER. v. En lat. *demetere*. Couper l'herbe des prés, ou les avoines avec la faux. Il y a des prés qu'on *fauche* deux et trois fois l'année.

FAUCHER. v. (Path.) On le dit d'un cheval lorsque, dans la marche, il porte une de ses extrémités antérieures en dehors, en lui faisant décrire un demi-cercle. *Cheval qui fauche*. Voy. ÉCART.

FAUSSE GOURME. Voy. GOURME.

FAUSSE GOURMETTE. Voy. MORS.

FAUSSE MARTINGALE. Voy. MARTINGALE.

FAUSSE MEMBRANE. PSEUDO-MEMBRANE. Production anormale, aplatie, mince, plus ou moins étendue, que l'on remarque principalement à la surface des séreuses et des muqueuses enflammées. Lorsqu'une membrane séreuse est enflammée il se développe, sur la surface libre, des granulations qui se réunissent et forment une couche membraneuse, ou des brides blanches, jaunâtres, assez épaisses et qui se déchirent facilement. Quand ces productions s'organisent, on remarque d'abord de petits points rouges, ensuite des stries, puis enfin des vaisseaux; alors la *fausse membrane* est mince, résistante et fortement attachée à la séreuse qu'elle recouvre. Plus les *pseudo-membranes* sont anciennes, plus elles sont minces et transparentes. Les seules muqueuses sur lesquelles on en trouve sont l'intestinale et la respiratoire, et seulement dans certaines inflammations. Les fausses membranes s'organisent de même sur les muqueuses que sur les séreuses. Ces productions membraneuses ne sont donc qu'un symptôme de l'inflammation des séreuses en général, et de certaines muqueuses. Dans les dernières, les affections qu'elles caractérisent sont souvent mortelles.

FAUSSE NARINE. Voy. NASEAUX.

FAUSSE OPINION. Voy. ERREUR.

FAUSSE PÉRIPNEUMONIE. Voy. BRONCHITE et PNEUMONIE.

FAUSSE PLEURÉSIE. Voy. PLEURÉSIE.

FAUSSE PNEUMONIE. Voy. PNEUMONIE.

FAUSSE QUEUE. Voy. QUEUE.

FAUTE. s. f. En termes de manége, se dit tout à la fois en parlant du cheval qui exécute inexactement ce qu'on lui demande, et de son conducteur qui ne lui transmet pas convenablement sa volonté. Lorsque la *faute* qu'est sur le point de commettre l'animal est de quel-

que importance, le bon cavalier en sera toujours averti par son assiette, et il devra alors se mettre de suite en mesure de la prévenir. Voy. CORRECTION.

FAUVE. adj. En lat. *fulvus*. Couleur qui tire sur le roux. *Poil de cerf*. Ancienne expression qui se rapporte aux robes. Voy. ROBE.

FAUX. adj. (Man.) Ce mot s'emploie en parlant du galop, que l'on dit : *être faux*. On dit aussi : *galoper faux*. C'est lorsque le cheval, en galopant, lève la jambe gauche de devant la première au lieu de la droite. Voy. GALOP.

FAUX, FAUSSE. adj. En pathologie, ce mot désigne tout ce qui s'écarte ou semble s'écarter de l'ordre naturel. On appelle *fausse route*, toute route qui éprouve une déviation quelconque de la voie naturelle, pour arriver dans une cavité. Dans le langage vulgaire, on applique ce mot à diverses maladies.

FAUX BÉGU. Voy. BÉGU et DENTITION.

FAUX ÉCART. Voy. ÉCART.

FAUX ORPIMENT. Voy. ORPIMENT.

FAUX PAS. s. m. Fléchissement involontaire de la jambe du cheval. Synonyme de *bronchade*.

FAUX-QUARTIER. s. m. Il y a *faux-quartier*, toutes les fois que la portion de corne du sabot appelée *quartier*, n'est pas dans une intégrité parfaite. Elle peut être raboteuse, squammeuse, fendillée, fendue, ou il peut y avoir deux lames superposées. Si le faux-quartier est naturel, il est incurable. Quand il dépend soit de la fourbure, soit d'un javart encorné ou cartilagineux, soit d'une fistule, ulcère ou toute autre affection du bourrelet, il est susceptible d'être guéri. Pour cela, il faut d'abord faire cesser la cause, et ensuite mettre un fer à planche, en ayant soin de conserver le quartier sain et la fourchette, d'abattre le quartier malade, et d'ajuster le fer de manière à ce qu'il porte seulement sur la fourchette et le quartier sain. Quelquefois aussi on amincit jusqu'au vif, et sans faire de sang, la muraille près du bourrelet. Lorsque le quartier est soulevé, on l'enlève et l'on panse la plaie comme dans le cas de javart. Voy. KÉRAPSEUDE et JAVART.

FÉBRILE. adj. En lat. *febrilis*. Qui est relatif à la fièvre. *Pouls fébrile, mouvement fébrile*. Les *symptômes fébriles* sont surtout l'accélération du pouls, le frisson ou le tremblement, ainsi que l'élévation de la chaleur de la peau.

FÉCAL, ALE. adj. Du lat. *fæx, fæcis*. On le dit des résidus de la digestion qui sont expulsés. *Matières fécales*. Voy. EXCRÉMENT.

FÉCOND, DE. adj. En lat. *fecundus*. Qui a en soi le germe ou le principe de beaucoup de productions, qui produit beaucoup. *Une jument féconde*. Voy. GÉNÉRATION.

FÉCONDATION. Voy. GÉNÉRATION.

FÉCONDITÉ. s. f. En lat. *fecunditas*. Faculté qu'ont les corps vivants de se reproduire, c'est-à-dire de former d'autres corps vivants organisés et formés comme eux.

FÉCONDITÉ DE LA JUMENT. Voy. ACCOUPLEMENT.

FÉCULE. s. f. En lat. *fæcula*, diminutif de *fæx*, dépôt. Ce mot ne s'emploie plus aujourd'hui que comme synonyme d'*amidon*. *Fécule amilacée*.

FÉCULENT, ENTE. adj. En lat. *feculentus*. Se dit des liquides qu'une fécule rend troubles et bourbeux.

FEINDRE. v. Boiter un peu. On dit qu'*un cheval feint*, quand il boite un peu, et presque imperceptiblement. Voy. CLAUDICATION.

FEINTE. Voy. CLAUDICATION.

FÊLURE. s. f. En lat. *fissura*. Solution de continuité d'un os, les parties étant encore en rapport immédiat. Voy. FRACTURE.

FEMELLE. s. f. En lat. *femina*. Animal qui conçoit et porte le produit de la génération. *Le mâle et la femelle*. La jument est la *femelle* du cheval.

FÉMORAL. adj. En lat. *femoralis*. Qui appartient à la cuisse, ou à l'os de la cuisse. *Os fémoral*.

FÉMUR. s. m. Mot latin conservé en français pour désigner l'os de la cuisse. Grand os long, cylindroïde, formant la base de la cuisse, et qui est le plus fort et le plus lourd de tous les os du corps. L'extrémité supérieure du *fémur* offre une tête qui s'articule avec le coxal en se logeant dans la cavité cotyloïde, dans laquelle elle peut se mouvoir en tous sens. Par son extrémité inférieure, le fémur s'appuie sur le tibia et s'articule avec lui. Ces articulations sont affermies par de forts ligaments.

FENAISON. s. f. En lat. *fenisecium*. Le temps où l'on *fène*, où l'on *fane* les foins, et l'action de faner.—Il signifie aussi l'action de couper les foins. Voy. *Foin*, à l'art. FOURRAGE.

FENASSE. s. f. Fourrage composé d'avoine et d'autres plantes graminées qui se rapprochent de l'avoine. — On donne aussi ce nom au *sainfoin*.

FENER. v. Synonyme de *Faner*.

FENÊTRE. s. f. En lat. *fenestra*. En anatomie on appelle *fenêtres*, les deux ouvertures de la caisse tympanique. Voy. OREILLE, 1er art.

FENÊTRE. s. f. Terme de chirurgie. Il se dit des trous dont les bandes, les compresses, les emplâtres sont garnis.

FENIL. s. m. En lat. *fenile*. Galerie, grenier, ou autre lieu où l'on serre le foin. Voy. *Foin*, à l'art. FOURRAGE.

FENOUIL. Voy. ANETH FENOUIL.

FENOUIL D'EAU. PHELLANDRE AQUATIQUE. En lat. *phellandrium aquaticum*. Plante vivace qui croît dans l'eau, et qui s'élève quelquefois jusqu'à la hauteur de deux mètres. Cette plante est vénéneuse, et son action semblable à celle de la grande ciguë; il paraît même que le *fenouil d'eau* a souvent plus d'activité que cette dernière.

FENTE. s. f. En lat. *fissura*. Dans la langue ordinaire, on donne le nom de *fente*, à des *gerçures* situées dans le pli du paturon, d'où suintent des eaux plus ou moins fétides, et qui sont souvent accompagnées d'enflure et d'une inflammation plus ou moins forte. — En chirurgie, on appelle *fente*, un mode de fracture qui n'a lieu qu'aux os du crâne, et qu'on nomme plus communément *fissure*. Voy. FRACTURE.

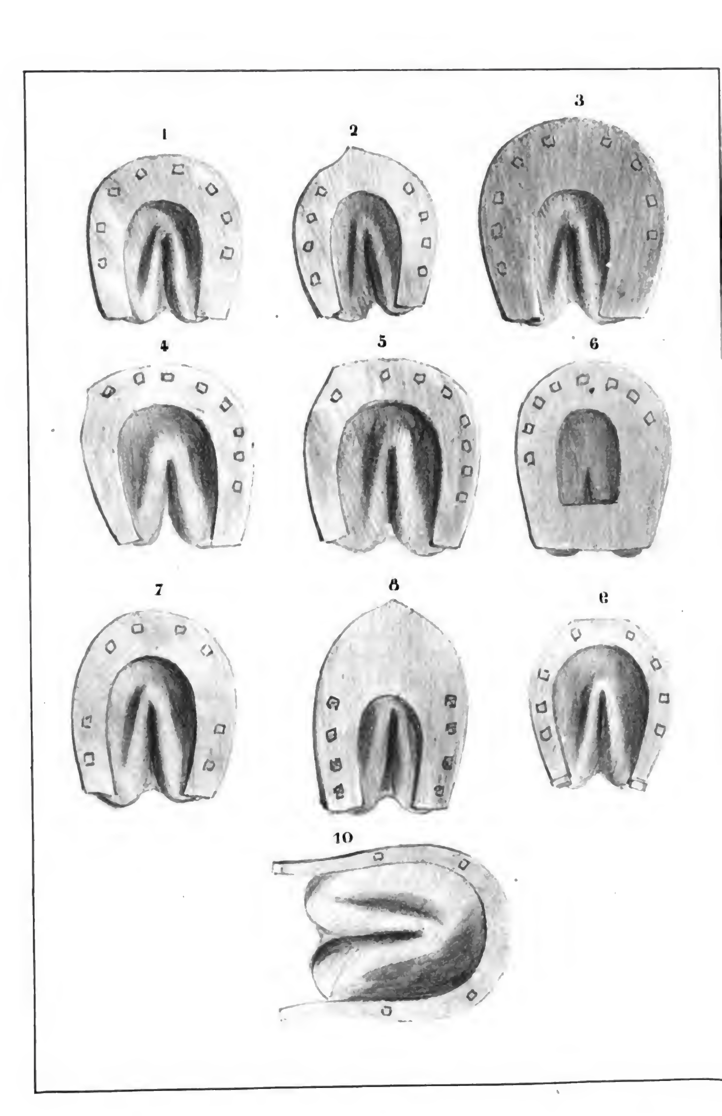
FENUGREC. s. m. En lat. *fœnum græcum*, *trigonella fœnum græcum*. SENNEGRAIN. Nom de la semence du *trigonella fœnum græcum*, plante spontanée du Midi, cultivée par les anciens pour leur nourriture et celle de leurs chevaux. Cette semence est petite, jaune, irrégulière, d'une odeur légèrement aromatique, d'une saveur muqueuse un peu âpre. Les maquignons en font usage en la mêlant à l'avoine et en la réduisant en farine, pour les chevaux qui se vident. En matière médicale, on la regarde comme mucilagineuse et légèrement astringente, mais les hippiatres ne s'en servent guère.

FER. s. m. En lat. *ferrum*; en grec *sideros*. MARS des alchimistes. Métal très-répandu dans la nature, d'une odeur et d'une saveur particulière, très-ductile, attirable par l'aimant, et susceptible d'acquérir lui-même la propriété magnétique lorsqu'il se trouve en contact d'un aimant naturel. Le *fer* est l'un des métaux qui brûlent avec le plus d'activité. A l'air humide, il s'oxyde. A froid, son action est bien faible sur l'eau pure; mais, chauffé au rouge, il la décompose avec activité et absorbe l'oxygène, en laissant à nu l'hydrogène. Existant très-rarement dans la nature à l'état natif, on trouve ordinairement le fer à l'état d'oxyde, à l'état de sel, et souvent combiné avec l'arsenic et le soufre. En absorbant à froid l'oxygène de l'air, il forme un oxyde qui s'empare de l'acide carbonique contenu dans l'atmosphère, et il en résulte du *carbonate de fer*. L'union du fer avec une très-petite quantité de carbone constitue l'*acier*. En chirurgie, le fer sert à faire les boucles, les anneaux, quelquefois les lames ou autres pièces principales ou accessoires des appareils et des bandages. Il est la matière première qu'on emploie dans la ferrure, et dont on se sert pour confectionner les ferrements destinés à contenir les fractures réduites.

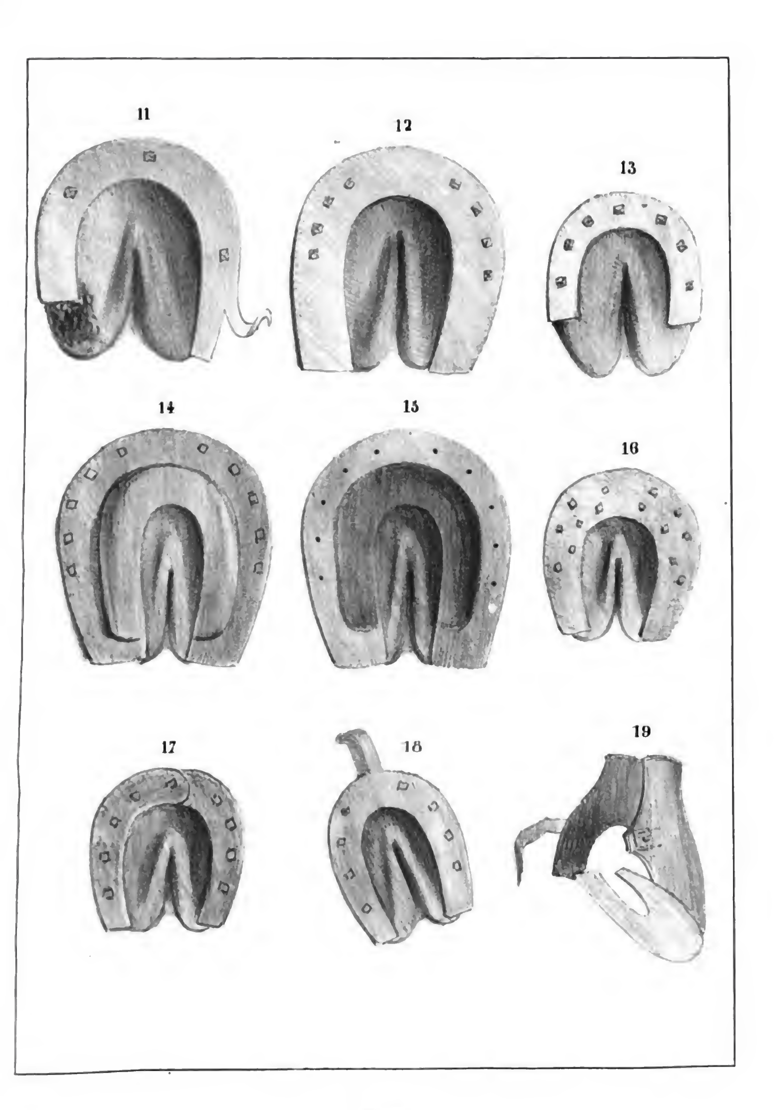
FER A CHEVAL, FER DE CHEVAL, ou simplement FER. (Maréch.) Lame de fer plus large qu'épaisse, courbée sur elle-même dans le sens de son épaisseur, pour s'appliquer le plus exactement possible à la face plantaire du pied, et protéger l'ongle. *Le fer de cheval*, de même que le pied de cet animal, est divisé en quatre parties, qui sont la *pince*, les *mamelles*, les *quartiers* et les *éponges*. On appelle *branches d'un fer*, chacune de ses moitiés. La courbure du fer se nomme *voûte*. L'épaisseur du fer est la distance qui se trouve entre la face supérieure et la face inférieure. La *couverture*, est l'espace d'un bord à l'autre. On appelle *étampures*, les ouvertures de la face inférieure du fer, destinées à loger les *clous*. Certains fers ont des *crampons*, des *pinçons*. Quant aux règles concernant la *Ferrure*, Voy. ce mot.

Les fers les plus usités sont les suivants : nous les avons classés dans l'ordre de fréquence de leur emploi.

Fer ordinaire. Ce fer est de deux sortes; le fer à devant ou antérieur (No 1), et le fer à derrière ou postérieur (No 2). Le fer à devant doit représenter la forme du pied de devant, c'est-à-dire une forme demi-circulaire; être assez long pour dépasser un peu les talons, avoir assez de couverture pour garantir la sole, être partout de la même épaisseur, et étampé plus près de la pince que des talons. Les branches doivent diminuer de largeur depuis la pince jusqu'aux éponges, et conserver néanmoins une certaine couverture. Le fer ordinaire de derrière diffère du premier par sa forme en U, mais moins régulièrement circulaire. Ce fer est épais en pince, et son épaisseur diminue



Fers.



Fers.

d'une manière sensible jusqu'aux éponges ; les étampures sont rapprochées des talons et laissent un espace assez grand entre elles en pince ; la branche externe est plus épaisse, plus couverte que l'interne qui est aussi plus courte ; l'externe est souvent recourbée en bas pour faire un crampon. L'interne aussi est repliée à son extrémité pour former un petit crampon qu'on nomme *mouche*. Le *fer ordinaire*, pour être transformé en *fer à glace*, n'éprouve qu'une légère modification ; elle consiste en des crampons que l'on lève à l'extrémité des branches. Quelquefois aussi on soude en pince un morceau d'acier, ordinairement triangulaire, qu'on nomme *grappe*. Le fer à glace, ainsi que son nom l'indique, est employé dans la saison des glaces.

Fer couvert (N° 3). Celui dont les branches et la pince ont plus de largeur que celles du fer ordinaire : ce fer est dit *demi-couvert*, *couvert* et *très-couvert*, suivant l'espace laissé par la rive interne des branches entre elles. Il ne doit pas être plus pesant que le fer ordinaire. On l'emploie pour les pieds plats.

Fer à la turque. Celui dont la branche interne est courte, étroite, très-épaisse, et percée d'une ou deux étampures, soit en talons, soit en pince. Cette même branche est taillée en talus sur le bord extérieur et à l'éponge, aux dépens de sa face inférieure ; l'autre branche est percée de six étampures. Ce fer est employé pour les chevaux qui se coupent. Le N° 4 représente le fer à la turque du devant, et le N° 5 le même fer du derrière.

Fer à planche (N° 6). Celui dont les branches sont réunies au moyen d'une traverse. Ce fer doit être moins épais que le fer ordinaire, plus couvert, surtout vers l'extrémité de la branche interne, et étampé très-près de la pince. Sa traverse doit avoir plutôt plus que moins de largeur que les branches. Ce fer sert pour les pieds encastelés, à talons serrés, à talons bas et sensibles, et pour les pieds bleimeux.

Fer à caractère et à étampures irrégulières, ou *à pied dérobé* (N° 7). Ce fer est mince, étampé dans la région correspondant à celle de la paroi où la corne est conservée et permet de brocher les clous.

Fer à la florentine, ou *à pince prolongée* (N° 8). Ce fer est suffisamment désigné par cette dernière dénomination. Il est fixé au pied du cheval, sans pinçon, et dépasse plus ou moins la pince ; mais il porte huit étampures et possède, ordinairement, beaucoup d'épaisseur à sa partie antérieure ; on l'applique aux pieds dits *pinçards*, qui sont en même temps étroits et allongés.

Fer à pince tronquée (N° 9). Il s'applique aux pieds de derrière des chevaux qui forgent.

Fer à clou de rue (N° 10). Très-mince et très-peu couvert, n'ayant que quatre étampures. Ses branches doivent être assez longues pour dépasser de deux centimètres environ les talons. Il sert pour l'opération du clou de rue et du crapaud. Dans ce dernier cas, il doit avoir plus d'épaisseur et de couverture.

Fer à javart. Le même que le *fer à clou de rue*, si ce n'est qu'une partie d'une de ses branches est tronquée, tantôt jusqu'aux mamelles, tantôt jusqu'au milieu de ces dernières. Ce fer sert pour l'opération du javart par extraction de la corne. Le fer à javart ordinaire a été avantageusement modifié par M. Renault, directeur de l'École d'Alfort, pour les pieds à talons bas et contournés. Cette modification consiste dans un crochet allongé pratiqué dans la largeur de l'extrémité de la branche qui n'est pas tronquée, et dans lequel on fait passer la ligature. (N° 11.)

Fer à bleime (N° 12). Il ne diffère du fer ordinaire que par l'une des branches qui est plus couverte que l'autre. Ce fer sert pour les pieds bleimeux, pour les piqûres, les cerises, etc.

Fer à croissant, à lunette ou *à éponge tronquée* (N° 13). Fer à branches très-courtes qui n'atteignent que la moitié antérieure des talons, et dont les etampures sont très-rapprochées de la pince, afin de laisser aux talons toute leur liberté. Ce fer sert pour les pieds encastelés, les pieds petits, et les pieds à talons serrés.

Fer à bords renversés. (N° 14, vu par sa face externe ; N° 15, vu par sa face interne.) Fer à branches très-couvertes, que l'on ajuste fortement, mais seulement sur les deux tiers de sa largeur du côté de la rive interne, sans changer la direction de la rive externe, de manière à ce qu'il porte seulement sur le bord inférieur de la paroi, sans appuyer sur la sole. Ce fer sert pour les pieds combles. Il est tantôt à planche et tantôt ordinaire, mais tel que nous venons de le décrire.

Fer à étampures doubles (N° 16). Ce fer

n'est utile qu'en voyage, lorsqu'un cheval a perdu son fer et s'est déchiré la sole ; ou bien, lorsqu'on est forcé d'appliquer un grand fer à un petit pied.

Fer brisé ou *à charnière* (N° 17). Son nom indique en quoi il diffère du fer ordinaire. Il sert dans des circonstances analogues à celles dans lesquelles le fer à étampures doubles est employé, c'est-à-dire, en voyage ou en campagne, mais il est moins usité.

Fer à long bec (N° 18). Ce fer, qui porte en pince un prolongement relevé, est ordinairement employé pour fixer les appareils de pansement le long du canon.

Soulier ferré (N° 19). C'est un appareil en cuir, qui enveloppe complétement le pied jusqu'au-dessus de la couronne. Il est fixé sur le côté externe du paturon par une boucle. Sa face plantaire, en cuir également, est doublée d'une plaque de fer mince. On se sert du soulier ferré pour garantir les pieds opérés, sur lesquels on ne peut pas appliquer de fer ; pour les pieds qui ont été usés par une marche longue, sans appareil protecteur de la corne, et dont la muraille a été complétement détruite. Le soulier ferré a aussi pour but de remplacer immédiatement le fer qui se détacherait dans une chasse. Son emploi est également avantageux pour les chevaux de course, lorsqu'ils voyagent d'un hippodrome à un autre, en ce qu'il leur évite d'être ferrés et déferrés, et qu'il leur permet en outre de rester pieds nus à l'écurie, ce qui est pour eux d'un grand soulagement. Enfin, il peut être utile pour des chevaux qui ont besoin de fréquents changements de fers ou d'une entière liberté de pieds.

Asseoir un fer, faire porter un fer, c'est placer un fer et le faire porter justement sur la corne.

FER A CHEVAL. (Arts.) On le dit, en termes d'architecture civile et militaire, des ouvrages faits en rampe où on monte des deux côtés, et qui représentent un *fer à cheval*. Il y en a dans les maisons de campagne. Quant à ce genre d'ouvrages qui se rapportent à l'art militaire particulièrement, leur figure n'est pas rigoureusement déterminée, car ils sont tantôt à peu près ronds, tantôt de forme ovale, offrant un rempart et un parapet. On en construit quelquefois dans les environs d'une place de guerre, pour en empêcher l'accès. On en construit aussi dans les places maritimes, à l'extrémité des jetées, ou dans les lieux où ils peuvent servir à défendre l'entrée du port aux vaisseaux ennemis.

FÉRANT. Voy. FERRANT.

FÉRETIER ou FERRETIER. s. m. Marteau à manche fort court à l'usage des maréchaux. Il y a des *ferretiers à forger*, et des *ferretiers à ajuster*. Ceux-ci ne diffèrent des premiers qu'en ce que la bouche est plus ronde et qu'ils sont moins pesants.

FERME. adj. En équitation, ce mot s'emploie dans différentes locutions qui sont expliquées ailleurs. Les voici : *Manière de ferme à ferme, Sauter de ferme à ferme, Partir de pied ferme au galop, Ferme sur les étriers, Ferme dans les arçons ou dans ses arçons, Ferme sur l'arrêt.*

FERME DANS LES ARÇONS. Voy. ARÇON.

FERME SUR L'ARRÊT. Voy. ARRÊT.

FERME SUR LES ÉTRIERS. Voy. ÉTRIER.

FERMER ENTIÈREMENT LES HANCHES. Voy. HANCHES.

FERMER LA PASSADE, LA VOLTE ou *tout autre air en rond*, c'est les terminer. On peut fermer bien ou mal, avec justesse ou sans grâce. On ferme ordinairement ces airs par des courbettes. Tous les chevaux, mais surtout ceux montés par des gens inexpérimentés, gagnent volontiers à la main, à la fin d'une figure de deux pistes. Aussi, dans ce genre de travail, les derniers pas sont souvent les plus difficiles, et il faut de l'accord pour que cette propension qu'ont les chevaux à revenir aux allures naturelles ne les porte à les reprendre avant que le cavalier ait atteint le point voulu.

FERMER LES JAMBES. Voy. JAMBE DU CAVALIER.

FERMER LES JAMBES TOUT A FAIT. Voy. JAMBE DU CAVALIER.

FERMER UN AIR EN ROND. Voy. FERMER LA PASSADE, etc.

FERRANT. adj. Ce mot signifiait autrefois un cheval de guerre, ou une certaine couleur de poil de cheval, qu'on a cru être le *color ferrugineus*, des latins, c'est-à-dire couleur de fer. Quoi qu'il en soit, *ferrant* a signifié un cheval, soit d'une certaine espèce, soit d'un certain poil, et c'est sur l'équivoque de ce terme que roule l'insulte que les Parisiens firent à Ferrand, comte de Flandres, qui fut pris à la bataille de Bouvines par Philippe Auguste. Ce comte étant traîné dans une litière par deux chevaux *ferrants*, le peuple disait que deux

ferrants emportaient le tiers *ferrand*, et que le *ferrand* était enferré. — Les vieux romanciers appelaient chevaux *ferrants*, *ferants*, ou *auferants*, les chevaux arabes. On employait aussi ces noms pour désigner un cheval barbe gris pommelé. Les mots de *ferant* et d'*auferant* sont dérivés d'*aferanus*, pris dans le sens d'*africanus* ou d'*afer*, dont il a été formé.

FERREMENTS. s. m. pl. Instruments de fer, d'une certaine force, destinés à résister à la contraction musculaire dans le cas de fractures et de luxations. On les a imaginés pour suppléer aux attelles, dont l'insuffisance n'est point rare dans les cas dont il s'agit. Bourgelat est le seul auteur vétérinaire qui se soit occupé de cette sorte de bandages, et son travail ne dépasse nullement les limites de la théorie. Si l'on voulait se servir des *ferrements* qu'il propose, il faudrait les modifier selon les circonstances. Mais ils paraissent devoir offrir peu ou point d'utilité ; car, dans le cas où les attelles ne suffiraient pas, à cause d'une trop considérable puissance charnue autour d'un os fracturé ou d'une articulation luxée, pour maintenir en rapport les parties, les ferrements seraient aussi impuissants.

FERRER. v. En lat. *calceare*. Dans la basse latinité, on a dit *ferrare*. C'est adapter un fer sous le pied d'un cheval, au moyen de clous qui percent la corne et qu'on rive ensuite. On disait autrefois *maréchausser*. Voy. FERRURE. On rapporte que Charles IX ferrait fort bien son cheval.

FERRER A FROID. Voy. FERRURE.

FERRER A GLACE. C'est se servir de fers à crampons pour empêcher le cheval de glisser sur la glace.

FERRER A NEUF. C'est ferrer des quatre pieds.

FERRIÈRE. s. f. En lat. *saccus ferrarius*. Sac de cuir qui contient ce qui est nécessaire pour ferrer un cheval, c'est-à-dire un brochoir, des tricoises, des clous, et des fers à tout pied dont on fait usage au besoin.

Ferrière est aussi le nom d'une espèce de petite valise de cuir dans laquelle le cocher renferme plusieurs ustensiles, nécessaires en route, pour détacher ou rasseoir un fer ; elle doit aussi contenir quelques écrous, de l'échantillon de ceux de la voiture, une clef à l'anglaise, ou au moins à deux yeux, quelques clous de roues, marteaux, cordes, etc.

FERRUGINEUX. adj. et s. En lat. *ferrugineus*, *ferruginosus*. Qui contient du fer. Les *ferrugineux* sont employés en médecine comme toniques et astringents.

FERRURE. s. f. Opération qui consiste à rogner avec méthode l'ongle du cheval, pour y ajuster, à l'aide de clous, une chaussure composée de croissants de fer. On considère la *ferrure* comme l'unique moyen de protéger l'ongle qui, par des frottements violents et continuels, s'userait plus vite qu'il ne pourrait se régénérer, et on la pratique sur le cheval dans la majeure partie du globe. Cependant les chevaux sauvages gravissent des rochers escarpés, courent sur des cailloux, et ne conservent pas moins l'intégrité de leur ongle. En plusieurs contrées, il en est de même des animaux domestiques. En général, les chevaux de Barbarie, ceux des Kalmouks et des Cosaques ne sont pas ferrés. On ne ferre pas non plus ceux de la Camargue, qui, pendant des journées entières, courent sur les bords caillouteux du Rhône et sur une aire aussi dure que les pavés. Dans quelques parties du royaume de Naples et dans quelques-unes des Antilles, on ne ferre les chevaux que des pieds de derrière, tandis que dans d'autres contrées on ne les ferre que des pieds de devant. La ferrure est peu ancienne. Aucun des ouvrages des Grecs et des Romains n'en fait mention. On sait que pour durcir l'ongle des poulains, les Grecs les faisaient courir sur des cailloux roulés par les eaux, qu'ils enduisaient cet organe de certains topiques, et que, lorsqu'il était blessé ou fatigué, ils y attachaient avec des courroies une espèce de chaussure à titre de bandage. Chez les Romains, ces chaussures étaient fixées aux pieds avec des branches d'arbrisseaux flexibles, et quelquefois elles étaient garnies de semelles de fer. On voit des peintures antiques représentant des chevaux dont les pieds sont garnis de ces chaussures, mais aucune avec des fers cloués. Le plus ancien fer de cheval, en forme de croissant, a été trouvé dans le tombeau de Chilpéric Ier, mort en 489. Dans le neuvième siècle, les chevaux français n'étaient ferrés que pendant les gelées. La ferrure a été introduite en Angleterre par Guillaume le Bâtard, et l'Italie, qui a produit un si grand nombre d'hippiatres, ne paraît pas avoir fait usage de la ferrure avant le douzième siècle. On ignore l'époque précise de l'invention de la ferrure avec des clous. « Tout porte à croire, dit Grognier, qu'elle fut

celle où s'éteignirent en Europe les sciences, les lettres et les arts. L'invention est digne de l'époque. » Bracy-Clarck, vétérinaire anglais, membre de l'Institut de France, pense que la ferrure a été peut-être introduite par une des nations barbares qui dévastèrent l'empire romain. « Les Goths, dit-il, qui, encore plus que les autres peuples du Nord, excellaient à travailler le fer, sont bien capables d'avoir imaginé ce moyen ; ils l'auraient d'abord employé comme une ressource instantanée dans le cas d'un accident ou d'une nécessité. Par exemple, un cheval se sera fendu accidentellement le sabot, un habile ouvrier y aura cloué un morceau de fer pour garantir la plaie, et il aura bien réussi ; ce même moyen, connu, aura été employé dans tous les cas semblables, et l'ouvrier, devenu plus habile et plus hardi, n'aura pas tardé à mettre un fer sur toute la surface du pied, même ensuite lorsqu'il n'y avait plus aucune espèce de mal... Celui qui le premier introduisit la ferrure avec des clous n'a pas soupçonné alors de combien de maux elle allait être la source pour le cheval. Non-seulement on doit mettre sur son compte la ruine de je ne sais combien de myriades de chevaux, dont cette méthode est la cause non soupçonnée, depuis au moins treize siècles, mais encore tous les châtiments et les mauvais traitements que le malheureux état de leurs pieds leur attire. » La ferrure est très-importante à considérer sous le rapport de l'hygiène du cheval. Il ne suffit pas seulement de savoir adapter un fer au pied, mais il faut encore ne pas ignorer quelles sont les parties constituantes du pied du cheval ; ne pas ignorer que la corne que l'on étreint par un fer inflexible renferme des parties vivantes douées d'une grande sensibilité, et que son élasticité est indispensable à l'exercice des fonctions des parties qu'elle contient. C'est au manque de ces connaissances, chez la plupart des maréchaux des campagnes et même chez certains maréchaux des villes, que l'on peut attribuer la ruine prématurée d'un grand nombre de chevaux.

Les instruments dont on a besoin pour la ferrure sont : le *brochoir*, le *boutoir*, le *rogne-pied*, les *tricoises*, la *râpe*, et le *repoussoir*. Voy. ces mots.

Règles de la ferrure. Lorsque le maréchal a un pied sain à ferrer, il doit se proposer de conserver : 1° l'intégrité de la forme de cette partie, en lui laissant le plus de liberté possible dans ses mouvements ; 2° la rectitude de ses aplombs. Pour conserver au pied l'intégrité de sa forme, il faut bien se pénétrer que le fer doit être fait pour le pied et non pas le pied pour le fer. On donne la tournure à un fer lorsqu'on le façonne aux contours du pied ; cette tournure n'est pas la même pour les pieds antérieurs et pour les pieds postérieurs, attendu qu'ils sont d'une forme différente. L'inobservation de cette première règle est la cause la plus influente et la plus fréquente de la ruine prématurée des chevaux. On conservera aux pieds le plus de liberté possible dans les mouvements, en faisant le fer assez large pour qu'il garnisse suffisamment, en lui donnant assez d'ajusture, et en disposant les étampures de manière que les clous qui doivent le fixer au pied soient implantés principalement en pince, en mamelle et dans la moitié antérieure des quartiers, et nullement dans la moitié postérieure et dans les talons, puisque la dilatation du sabot a lieu principalement en talons. Le jeu d'élasticité étant beaucoup plus prononcé dans les pieds antérieurs que dans les pieds postérieurs, on peut percer les étampures plus près des talons dans les fers qu'on applique à ces derniers. L'élasticité du sabot n'étant en partie que l'affaissement et le relèvement de la sole, on laissera à celle-ci tous ses mouvements en ajustant le fer convenablement. On parviendra à conserver les aplombs des membres si l'on donne au fer la forme de la face inférieure de l'ongle, de manière que le pied étant garni de son fer appuie naturellement et franchement lorsqu'il pose sur le sol. C'est par l'ajusture qu'on arrive à ce résultat. L'ajusture est différente dans les pieds antérieurs et dans les pieds postérieurs. Pour les premiers, la face inférieure du fer doit être relevée légèrement en pince et en mamelles, et plane dans le reste des branches. Pour les seconds, le fer doit avoir sa surface inférieure à peu près plane dans toute son étendue. « En résumé, dit M. A. Bouley (*Maison rustique du dix-neuvième siècle*), pour qu'un fer se trouve dans toutes les conditions qu'exige son adaptation raisonnée à un pied sain, il faut qu'il en ait la tournure, qu'il lui soit bien ajusté, c'est-à-dire que sa face inférieure représente celle du sabot, et que sa face supérieure ait assez d'incurvation pour permettre l'affaissement de la sole ; il faut enfin

que les étampures soient disséminées de telle manière que les clous ne puissent gêner les mouvements des talons. »

Manuel de la ferrure. Le cheval sera attaché, soit à un anneau scellé dans le mur ou implanté dans un poteau, soit à quelque objet fixe et solide qu'il ne puisse entraîner avec sa longe dans aucun cas. La longe ne doit jamais être fixée à plusieurs nœuds, mais seulement par des boucles ou nœuds coulants, qu'on puisse défaire facilement à volonté. Elle ne doit pas non plus être placée dans la bouche du cheval, surtout de manière à comprimer la langue; car celle-ci pourrait être entamée et même coupée complétement, si le cheval venait à tirer en arrière. Il convient de placer l'animal dans une position qui lui permette de rester, autant que possible, dans un repos complet. Un aide habitué à tenir le pied du cheval favorise beaucoup l'opération de la ferrure et évite des accidents. S'il s'agit de lever et tenir le pied droit extérieur, l'aide se porte du côté droit à la tête du cheval, il s'approche en lui parlant, et le flatte en lui passant la main sur le bord de la crinière et au poitrail; coulant ensuite la main droite sur la partie inférieure et postérieure de l'extrémité jusqu'au fanon ou au paturon, il saisit l'une ou l'autre de ces parties, et commande à l'animal de *donner le pied*. Il est bon de l'habituer à comprendre ce commandement. Si le cheval se raidit et refuse d'obéir, on est quelquefois obligé de le pousser avec une main pour rejeter le poids du corps du côté opposé, afin qu'il puisse lever et fléchir le membre. Celui-ci étant levé, le teneur de pied, s'appuyant de la main gauche sur le garrot, fait plier l'extrémité pour présenter en dessus la face inférieure du pied. Il entoure ensuite le paturon avec les deux mains, les deux pouces croisés; il se place le corps droit, la jambe droite étendue en avant, de manière à ce qu'elle se croise avec la jambe gauche du maréchal; il fixe le genou du cheval dans l'aine droite, afin d'avoir la facilité de lever le genou et baisser le pied à volonté, et de former un point d'appui nécessaire pour qu'on puisse couper la corne. Pour le pied gauche de devant, on se sert de moyens inverses. Quant aux pieds de derrière, suivant d'abord les mêmes principes pour aborder le cheval, on commence à se placer à la tête du côté du pied que l'on veut ferrer; on se porte ensuite à la hauteur des flancs, passant la main gauche (pour le pied droit) sur le dos, puis sur la croupe, et saisissant ensuite la base de la queue. Dans cette position, on glisse légèrement la main droite sur le devant de la jambe droite, en descendant jusqu'au fanon ou au paturon que l'on saisit. Alors on commande au cheval de donner le pied, et l'on se courbe en faisant un léger effort pour soulever l'extrémité et la forcer à se fléchir. A mesure que ce mouvement s'opère, on avance la jambe droite pour fournir un point d'appui au cheval, et quittant la queue de la main gauche qui va saisir le paturon, on passe le bras droit sur la corde tendineuse du jarret, sans la comprimer fortement. Le teneur de pied devra se trouver alors avec la cuisse droite légèrement portée en avant, la jambe verticale, l'épaule droite modérément appuyée sur la cuisse du cheval, et la jambe gauche pliée sous lui comme un arc-boutant. Cette position doit être conservée, pour éviter la fatigue d'avoir à soutenir tout le poids du cheval, ou, si l'on s'appuyait trop fortement sur sa fesse, pour ne pas perdre l'équilibre et être renversé et foulé aux pieds, dans le cas où le cheval ferait un saut en avant. Le pied étant levé, si l'ôngle est déjà muni d'un fer usé, le maréchal, à l'aide du brochoir et du rogne-pied, redresse les lames des clous rivés. Après les avoir dérivés, il introduit l'un des mors des tricoises entre la sole et l'une des branches du fer; par un mouvement de bascule, il éloigne le fer du pied, il frappe ensuite avec les tricoises sur la branche soulevée, jusqu'à ce que le fer se trouve en contact avec le sabot; par ce moyen, les clous faisant saillie en dehors des étampures, il les saisit avec les tricoises et en effectue l'extraction. La même manœuvre est employée pour la branche opposée. Dès qu'il ne reste à extraire que les clous de la pince, il passe l'un des mors des tricoises entre la voûte du fer et la sole, et la soulève de la même manière que les branches. Si ce moyen ne réussit pas et qu'on craigne d'éclater la pince, ce qui arrive quelquefois en arrachant le fer avec les tricoises, on fait sortir les clous avec le repoussoir. Lorsqu'on déferre un pied, il faut recueillir avec soin les vieux clous ou caboches, et ne pas les laisser sur le sol, afin qu'ils n'occasionnent pas des piqûres, souvent graves, en pénétrant dans les pieds des chevaux. Le fer étant détaché, les souches qui restent dans l'ongle doivent être

enlevées soigneusement en les arrachant avec les tricoises, si elles donnent prise au mors de cet instrument; dans le cas contraire, l'on saisit en même temps la souche et une petite portion de corne; enfin, si ce dernier moyen ne peut être employé sans faire une grande brèche, on fait sortir la souche avec le repoussoir, et on l'extrait en la saisissant avec les tricoises. Cette opération ne doit pas être négligée, car les souches ébrèchent le boutoir lorsqu'on pare le pied, et peuvent empêcher les clous de pénétrer, leur faire prendre une mauvaise direction, les faire arriver dans les tissus vivants, et occasionner des piqûres ou *retraites* souvent très-dangereuses. Le pied étant déferré et les souches arrachées, on pare le pied, ce qui se fait avec le rogne-pied et le boutoir. Le maréchal ayant, à l'aide du rogne-pied, enlevé aux arcs-boutants et à la paroi l'excédant de corne qui, dans ces régions, est fort résistante à l'action du boutoir, il pare le pied avec ce dernier instrument qu'il tient de la main droite, l'arc de la tige entre l'index et le médius, appuyés sur cet arc, le manche dans la paume de la main, les trois derniers doigts étant protégés par la queue de la lame du boutoir. Se plaçant ensuite vis-à-vis du sabot, l'ouvrier ainsi armé de son instrument, le pied gauche en avant, la jambe droite en arrière, sur laquelle il prend un appui, saisit la paroi de l'ongle avec la main gauche, donne à son instrument un point d'appui sur son ventre, au niveau de la ceinture, et, par une impulsion qui résulte de l'action des reins et de la main droite, il fait pénétrer le tranchant du boutoir. Cette opération, qui porte le nom de *bouter*, nécessite un mouvement continuel du corps. Dans le maniement du boutoir, le maréchal doit toujours en appuyer le manche sur son ventre pour pouvoir modérer à son gré l'impulsion donnée à l'instrument et empêcher qu'il ne blesse le bras du teneur de pied, ou les tendons du pied du cheval. Il faut aussi que la lame du boutoir manœuvre toujours parallèlement à la surface du pied, et n'enlève la corne que par portions minces. S'il arrivait que l'instrument pénétrât trop profondément, on le retirerait pour le diriger d'une autre manière. En parant un pied antérieur, on doit avoir soin de diriger le tranchant du boutoir du côté externe, afin de ne point blesser l'épaule du cheval. Le quartier interne, dans le pied antérieur droit, et le quartier externe, dans le pied antérieur gauche, sont plus difficiles à parer que les quartiers opposés des mêmes pieds. Lorsqu'on pare un pied, il est important de s'attacher à donner à l'ongle sa forme naturelle et la longueur nécessaire à la régularité de l'appui. Pour conserver aux pieds leur forme naturelle, on doit parer les pieds antérieurs de manière à ce que la surface plantaire soit un peu relevée en pince dans la moitié antérieure des mamelles, et plane dans le reste de son étendue. Les pieds postérieurs devront offrir une surface tangente au sol dans toute leur surface solaire. On ne saurait prescrire la longueur que l'on doit laisser à l'ongle, car elle est variable suivant la taille des chevaux. L'habitude est presque le seul guide à cet égard; cependant, la facilité que le maréchal rencontre à inciser la corne lorsqu'il en a enlevé une certaine épaisseur, et la souplesse de la sole, lui indiquent le point où il doit s'arrêter. L'ouvrier doit laisser à la sole une épaisseur convenable en rapport avec la longueur de la paroi, et ne pas trop l'amincir au point de la rendre flexible sous le doigt; autrement elle ne pourrait plus protéger les parties vivantes, qui seraient contusionnées par le contact des inégalités du sol, et feraient boiter l'animal. La fourchette doit être conservée dans toute son épaisseur. L'habitude vicieuse de certains maréchaux qui enlèvent la corne jusqu'au vif dans cette partie, doit être sévèrement exclue de la bonne ferrure; car elle prive le sabot d'un organe nécessaire à son élasticité et à son appui franc sur le sol. Enfin, il faut laisser à l'ongle sa forme naturelle, n'amputer que l'excédant de corne qui nuirait à la régularité des aplombs, et conserver assez d'épaisseur à la boite cornée pour protéger les parties qu'elle renferme. Le pied étant préparé, l'ouvrier forge un fer convenable, ou bien, ce qui arrive le plus souvent, le choisit dans ceux qui sont forgés à l'avance. Les maréchaux qui n'ont pas l'œil très-exercé se servent de la *déferre* pour avoir les dimensions du sabot; à cet effet, ils appliquent les éponges externes du nouveau et du vieux fer l'une contre l'autre, et les contournent suivant leur bord externe jusqu'aux éponges opposées, qui doivent se trouver en contact pour que le fer convienne au pied. Le fer étant trouvé, l'ouvrier refoule les éponges ou lève des crampons après l'avoir chauffé, puis il le remet de nouveau au feu et lui donne

l'ajusture et la tournure de l'ongle. Le coup d'œil ne suffit pas toujours pour lui donner cette tournure et cette ajusture qui conviennent. Le plus souvent on est forcé de le mettre en contact avec le sabot, afin d'examiner s'il a l'ajusture et la tournure nécessaires. A cet effet, les maréchaux font lever le pied, saisissent le fer tout chaud avec les tenailles à forger, l'appliquent sur la face solaire du pied, l'y maintiennent avec leur main droite à l'aide des branches des tricoises, dont ils placent les extrémités dans les deux étampures qui se correspondent, examinent rapidement à droite et à gauche s'il porte bien partout, s'il a assez de garniture, s'il touche ou non la sole, si les éponges ont la longueur convenable, puis ils retirent le fer, le posent sur le sol, et se hâtent d'enlever la corne brûlée. Cette application du fer chaud sous le pied ne doit être qu'instantanée, car autrement il en résulterait des accidents graves, tels que le desséchement de la corne, qui resserrerait les tissus et les irriterait par la pénétration du calorique, ce qui a lieu lorsque des ouvriers paresseux trouvent plus facile de brûler l'excédant de corne avec le fer chaud que de l'enlever à l'aide du boutoir. Les maréchaux doivent donc appliquer le fer peu chaud sous le pied, et l'y tenir le moins de temps possible. Si, après cet examen, on a reconnu que le fer peut être adapté, on le refroidit en le trempant dans l'eau, on débouche les étampures à l'aide du poinçon sur les mors d'un étau, ou sur un billot de bois pour ne pas déranger l'ajusture, et on polit avec une lime la rive externe qui doit garnir un peu le sabot, ainsi que le pinçon qui se trouve en pince, et les extrémités des éponges. Cette dernière opération n'est pas indispensable. Le fer est adapté au pied à l'aide de clous à ferrer, grands, moyens ou petits, suivant les dimensions du pied. Ils sont en général d'autant plus gros que les étampures sont plus profondes, le fer plus épais, et, par conséquent, le cheval plus gros. Dans un clou à ferrer, on trouve la *tête*, qui en est la partie renflée; le *collet*, qui est immédiatement en dessous; et la *lame*, qui en est la partie aplatie, dans laquelle on reconnait le *droit*, c'est-à-dire la face de la lame posée sur l'enclume lorsque le cloutier forge, et l'*inverse*, ou côté sur lequel il frappe. L'*affilure* doit toujours être ménagée sur le droit qui doit être du côté des tissus vivants. On appelle affilure ou action d'*affiler*, la préparation du clou pour le rendre apte à pénétrer dans la corne sans fléchir, propriété qu'il n'a pas en sortant des mains du cloutier. Les maréchaux rendent la pointe des clous plus pénétrante et leur tige moins flexible, en les raidissant sur un affiloir à l'aide du brochoir, c'est-à-dire en donnant à la tige moins d'épaisseur, et une forme telle que, du côté de l'inverse, elle est continue à sa face, tandis que, du côté droit, elle est taillée en talus à sa pointe. L'affilure a pour but de diriger la pointe du clou du côté externe de la corne, et de l'éloigner des parties vivantes. Les clous étant préparés, l'ouvrier fait lever le pied, arrondit avec la râpe le bord inférieur du sabot, pour le rendre plus régulier et moins susceptible d'éclater; il pose ensuite le fer sous le pied en le plaçant de manière à ne pas gêner l'élasticité de l'ongle et à éviter les piqûres souvent très-graves des tissus vivants du pied. Un fer bien placé doit avoir sa rive interne exactement au niveau du bord correspondant de la paroi dans toute l'étendue de la branche interne, jusqu'à la première étampure de la branche externe, tandis que, du côté externe et à partir de la première étampure, le sabot doit être débordé par le fer d'environ 22 millim., un peu plus en talon. L'éponge interne doit aussi déborder le pied. Cette partie du fer qui déborde porte le nom de *garniture*. Une telle position du fer sous le pied est nécessaire, car, s'il était placé trop du côté interne, l'animal se couperait dans la marche, l'appui serait diminué, et le pied pourrait être serré; on risquerait, en outre, de piquer le cheval. Le fer étant convenable, on l'adapte invariablement au pied à l'aide de clous implantés dans l'ongle. L'action d'implanter un clou dans la corne porte le nom de *brocher un clou*. Pour cela, le maréchal prend un clou par la lame, entre le pouce et l'index de la main gauche, en tournant l'affilure du côté interne, le place dans une direction convenable, frappe sur la tête trois ou quatre coups légers, et, par la résistance et la sonorité, il juge si la pointe pénètre dans la corne. Lorsqu'il est convaincu que ce clou suit une bonne direction, il assène sur la tête deux ou trois coups violents et d'aplomb, qui font sortir la pointe à la surface externe. Pour donner plus de fixité au pied, certains maréchaux sont dans l'habitude de maintenir et de soutenir le pied de la main gauche avec les tricoises ou-

vertes appuyées sur la paroi, et de manier le brochoir de la main droite. Les bons ouvriers n'emploient cette manœuvre que lorsqu'ils craignent que la lame du clou ne fléchisse. Si les coups sont mal assénés, ou si la lame des clous fléchit dans la corne ou sous le fer, il faut alors retirer le clou, le redresser et le brocher de nouveau. Si le clou a coudé en dehors des étampures, il est inutile de le retirer; on le redresse à l'aide du brochoir et des tricoises, et, une fois redressé, si l'on craint qu'il ne coude de nouveau en le brochant, on soutient le pied avec les tricoises, ou bien on consolide le clou en appuyant l'une des branches des tricoises contre la convexité de la courbure. Quand l'affilure est trop oblique, que le clou est trop près du fer, et qu'il ne *puise* pas assez, on le retire; on redresse l'affilure et on le broche de nouveau. Si, au contraire, l'affilure est trop droite, le clou sortira trop haut ou puisera trop; il faut le retirer immédiatement, et regarder s'il n'est pas rouge de sang; s'il en est taché, s'abstenir d'implanter un clou dans le même trajet; dans le cas contraire, rendre l'affilure plus oblique, afin qu'il puise moins en le brochant. Le clou étant broché entièrement, on reploie toute la partie de la lame du clou qui est en dehors de la corne. Pour brocher le premier clou, le maréchal ayant placé le fer convenablement, l'y fait maintenir par l'aide qui place son pouce sur la branche interne, tandis que lui-même implante un clou en mamelle du côté externe. Ce premier clou étant broché, l'ouvrier fait maintenir la branche externe par son aide qui change de main, et broche un second clou en mamelle du côté interne. L'opérateur examine alors si le fer n'a pas changé de position; s'il est trop en dedans, il le ramène en dehors en frappant sur la rive interne avec le brochoir et le tirant avec les tricoises de l'autre main; s'il est trop en dehors, il le repousse en dedans par la même manœuvre; il en fait autant s'il est trop en arrière ou trop en avant. Le fer étant convenablement placé, le maréchal broche les autres clous en commençant du côté interne de la pince au talon, et de même pour ceux du côté externe. Les clous doivent tous sortir de la corne à peu près à la même distance du fer, et être repliés immédiatement après leur sortie. Les clous sont dits *brochés haut* ou *brochés gras*, lorsqu'ils sont enfoncés plus près du milieu du pied, et que la pointe sort trop près de la couronne au risque de piquer le cheval. Ils sont dits *brochés bas* ou *brochés maigre*, lorsqu'ils sont enfoncés plus près du bord du pied et qu'ils sortent près du bord du fer, ce qui rend la ferrure peu solide. Enfin, les clous sont dits *brochés en musique*, s'ils sont sortis à des distances différentes, tantôt haut, tantôt bas, ce qui provient de la maladresse de celui qui ferre. Il ne faut brocher ni trop haut, ni trop bas, ni irrégulièrement. Tous les clous étant brochés et la lame reployée, le maréchal place le mors de ses tricoises sous le repli, et assène sur la tête de chacun un ou deux coups violents pour les affermir. Cela étant fait, il coupe toutes les extrémités des lames des clous avec le mors des tricoises à leur sortie de la paroi, en commençant du côté interne, et les rive les unes après les autres en opérant avec le brochoir et les tricoises, comme il a été dit pour les affermir. Le crochet qui résulte de la courbure de l'extrémité de chaque clou, coupée et rivée après cette manœuvre, porte le nom de *rivet*. Pour que ce rivet ne fasse pas saillie sur la muraille, on creuse la corne au-dessous de lui avec le rogne-pied, et on le loge dans cette cavité en frappant sur le rivet avec le brochoir, tandis qu'on maintient le clou en appuyant les tricoises sur sa tête. Le fer étant attaché et les clous rivés, les ouvriers râpent la partie inférieure du sabot afin de polir les rivets et la corne. Cette pratique est nuisible quand on râpe la paroi de haut en bas, comme le font certains maréchaux sous prétexte d'embellir le sabot; on prive ainsi la corne de son vernis naturel qui la garantit des impressions du dehors et l'empêche de se dessécher ou de se ramollir. A quelques légères modifications près, les règles de la ferrure et la manière de ferrer sont les mêmes dans tous les cas. On rencontre des chevaux vraiment difficiles à ferrer, mais ce sont des cas particuliers pour lesquels on ne doit employer des moyens violents, tels que le tord-nez, la plate-longe et autres, que lorsque toutes les voies de douceur ont été sans effet. Il se trouve aussi des chevaux qui montrent de l'impatience, qui se tourmentent même parce qu'ils sont seuls; en mettant un cheval à côté d'eux, ils ne bougeront plus.

Ferrure à froid.

Pour compléter ce que nous avions à dire de plus essentiel sur la ferrure, il convient de

décrire le nouveau procédé de *ferrure à froid*, ou *podométrique*, dont M. Riquet, vétérinaire principal de l'armée, est l'inventeur. Nous nous abstiendrons de toute remarque sur les avantages ou les inconvénients de cette méthode, récemment adoptée pour les chevaux de la cavalerie, et nous laisserons parler l'auteur.

Préparation du pied. « L'ouvrier examine le jeu des extrémités du cheval en marche ; il observe, pendant qu'il est arrêté, l'appui du pied sur le sol et la direction des membres sous le rapport des aplombs naturels. Placé ensuite à l'écurie ou sous le hangar près de la forge, l'aide-maréchal ayant levé le pied, l'ouvrier, armé du rogne-pied et du brochoir, brise avec précaution les rivets des clous, appuie successivement l'extrémité du repoussoir sur celle de leurs lames, les chasse à petits coups, pour les mettre en saillie à la face supérieure du fer, et les saisit avec le mors des tricoises pour extraire ces clous les uns après les autres. On évite ainsi l'appui des tricoises sur les talons et les causes du développement des affections pathologiques qui résultent des moyens vicieux de la ferrure à chaud. Le vieux fer enlevé, le pied nettoyé, et les portions des lames des clous qui se seraient rompues dans la corne, extraites avec précaution, le maréchal, armé de la *râpe perfectionnée*, fait disparaître au bord plantaire de la paroi l'excédant de corne survenue depuis la dernière ferrure ; au moyen du *couteau anglais*, il nettoie la fourchette et la sole, conservant aux arcs-boutants toute leur force, se servant du *podomètre* pour juger du niveau des talons et des quartiers, et pour apprécier la quantité de corne qu'il doit retrancher en pince et en mamelle dans le but d'atteindre un degré de convexité égal à celui du fer. Le maréchal observe cette dernière prescription, lors même qu'il pare le pied à l'aide du rogne-pied et du boutoir, s'il a préféré se servir de ces instruments. C'est en dirigeant la lame de la râpe à plat et d'arrière en avant, par rapport à lui, que l'ouvrier fait fonctionner cet instrument. Le pied ayant été convenablement paré, le maréchal en prend la mesure en se servant du *podomètre* ; à cet effet, l'une de ses extrémités est appuyée sur le point des talons où doit se terminer l'éponge ; elle est maintenue par le pouce de l'aide qui tient le pied, tandis que l'ouvrier avec ses deux mains fait coïncider exactement le bord extérieur de l'instrument avec le bord intérieur de la paroi. Il obtient par ce moyen, sur nature, le patron parfait des dimensions et de la tournure du fer à façonner ; si le maréchal le juge à propos, il ménage alors la garniture qu'il veut donner à la branche externe du fer, ou bien il attend, pour donner cette garniture, le moment où, à la forge, il compare le fer au patron. En transportant le podomètre (patron du pied) à la forge, l'ouvrier évite d'en déranger la disposition. Lorsque la forge est éloignée de l'écurie, de l'endroit où se trouve le cheval, et qu'il y a plusieurs pieds à ferrer, le maréchal est dans l'obligation de reproduire sur une feuille de papier, sur un registre ou sur un calepin, la configuration du pied mesuré. Il la trace aisément en posant le podomètre sur le papier, et en suivant avec un crayon le pourtour extérieur de l'instrument, qui, comme nous l'avons déjà démontré, représente le bord inférieur de la paroi. Ce dessin dispense de mesurer le pied toutes les fois que le cheval a besoin d'une nouvelle ferrure. Si l'ouvrier n'a pas sur lui le podomètre, il trouve un autre moyen plus simple encore et aussi parfait de prendre l'image du pied. Pour cela, il applique une feuille de papier sur la face plantaire de l'ongle paré, et il exerce circulairement une pression suffisante pour en obtenir l'empreinte ; un trait au crayon ou à la plume fixe sur cette feuille les dimensions du pied, que le podomètre reproduit ensuite facilement à l'atelier de la même manière et avec la même précision que si cet instrument avait été appliqué sur le sabot. Cette représentation du bord inférieur de la paroi sur le papier n'est qu'une opération accessoire ; celle qu'on exécute avec l'instrument est essentielle et constitue le principe, car la disposition du podomètre est toujours la représentation du fer à façonner. Le patron du pied, obtenu par l'empreinte sur le papier, peut être découpé avec des ciseaux, et peut remplacer le podomètre pour tracer sur le registre de forge les dimensions et la tournure naturelles du bord de l'ongle. On évite par ce moyen les erreurs, quand on confectionne les fers pour des pieds qu'on doit referrer. »

Préparation du fer. « Le pied une fois préparé, prêt à recevoir le fer et mesuré, il y a cessation provisoire de rapports entre le maréchal et le cheval jusqu'au moment où il revient pour le fixer au pied. De retour à la forge, le

maréchal ne tarde pas à trouver parmi les fers bruts, prêts à être ajustés, ceux qui ont les dimensions les plus approchantes de l'image représentée par le podomètre. Après les avoir chauffés, il refoule les éponges de ces fers, et il les ajuste convenablement, tenant compte des observations recueillies sur l'état du pied. Au moyen du ferretier, dont l'action est dirigée sur la face supérieure du fer, de la rive externe à la rive interne vers la voûte, le maréchal lui donne le degré de concavité que réclame le pied. Il met ensuite de niveau les branches du fer dont l'épaisseur va graduellement en diminuant jusqu'à l'extrémité des éponges, où elle n'est plus que de la moitié de l'épaisseur de la pince. Enfin le maréchal compare la tournure du nouveau fer avec celle que représente lé podomètre, afin qu'elle soit exactement conforme à celle du pied. Lorsque le fer est en rapport parfait avec le podomètre et qu'il a reçu le degré d'ajusture convenable, il est plongé dans l'eau et refroidi. Les bavures sont enlevées ensuite avec la lime, et l'ouvrier abat légèrement l'angle saillant des éponges et l'arête des rives externes de la branche du dedans. Pour façonner le fer du pied opposé, le maréchal renverse le podomètre sans rien changer à sa disposition, et il procède de la même manière qu'il l'a fait pour le premier. Chaque fer ainsi établi et ajusté, est présenté au pied avec lequel il est très-rare qu'il ne coïncide pas parfaitement; s'il y a cependant quelques rectifications à opérer, elles ne peuvent être que de peu d'importance et relatives seulement à quelques incorrections sur le bord de la paroi. L'ouvrier rétablit cette irrégularité avec la râpe, dont le côté convexe sert à pratiquer en pince sur le sabot l'échancrure destinée à recevoir le pinçon levé sur le fer. »

Fixation du fer sur le pied. « Quand la coïncidence du fer sur le pied est parfaite, l'ouvrier fixe cette semelle métallique au moyen des clous, comme on est dans l'usage de le pratiquer dans les autres méthodes de la ferrure. Les étampures d'un fer établi avec le secours du podomètre sont toujours en rapport avec la ligne de la paroi sur laquelle doivent être brochés les clous; il suffit à l'ouvrier d'avoir la précaution de faire sortir la lame à une hauteur égale de 30 à 40 millim., et de conserver assez de force aux rivets pour rendre son adhérence parfaite. »

Observations sur les résultats de la ferrure podométrique. « La pratique de ce système de ferrure ne tarde pas à prouver la vérité des avantages qu'il procure au cheval; car cet animal n'a pas à redouter les effets pernicieux du calorique, ceux du boutoir, ni ceux qui résultent des clous implantés trop près des parties organiques dont la sensibilité est extrême. Dans la ferrure des pieds à corne dérobée, affaiblie ou mutilée, dans celle des pieds atteints d'affections pathologiques, l'usage du prodomètre offre un secours précieux, puisqu'il permet de reproduire les dispositions particulières des fers qui sortent de la règle ordinaire, et qu'il n'expose pas ces pieds aux effets réitérés du calorique, dont l'influence aggravante prolonge ou empêche la guérison. C'est pour ces motifs que nous avons avancé que l'ouvrier était, malgré lui, ramené aux vrais préceptes de la maréchalerie et forcé de raisonner ses opérations. Ce travail d'intelligence, lors même que ses connaissances seraient très-bornées, finit insensiblement par les étendre, et fait naître dans son esprit le désir de se livrer de plus en plus à l'étude du pied. La régularité et la facilité d'exécution de son ouvrage flattent son amour-propre et l'encouragent à approfondir les secrets de son art. Les observations recueillies à ce sujet sur les maréchaux qui ont opposé le plus de résistance dans l'adoption du procédé de ferrure podométrique, ont prouvé ce fait, et nous donnent le droit d'avancer que tous ceux qui voudront abandonner pour un instant leurs routinières habitudes, ne tarderont pas à reconnaître la supériorité d'un système de ferrure contre lequel ils se sont d'abord élevés avec partialité. Le procédé de ferrure podométrique demande à être consciencieusement étudié pendant quelques instants pour prouver à ceux qui le repoussent, qu'il est de tous les systèmes de ferrure pratiqués jusqu'ici, le seul à adopter exclusivement; car il offre au maréchal des avantages physiques et pécuniaires, en même temps qu'il atteint le but de la maréchalerie. Le *Manuel de la ferrure à froid* devient donc le plus facile et le plus parfait de tous, tandis qu'il était auparavant d'une pratique difficile pour l'ouvrier et dangereuse pour le cheval. » (Extrait de l'*Exposé de la méthode de ferrure podométrique à froid et à domicile.*)

FERRURE A FROID. Voy. Ferrure.

FERRURE PODOMÉTRIQUE. Voy. Ferrure.

FÉRU. adj. Synonyme de blessé. Voy. Tendon.

FESSE. s. f. En lat. *clunis*, *nates*. Le mot *fesse* vient du latin *fissile* ou *fissa*, parce que ces parties sont fendues. Quelques-uns le font dériver du mot hébreu *mifsaha*, qui signifie la même chose; d'autres enfin le font venir du mot latin *fessus* (las), parce que ceux qui sont las se reposent sur cette partie en s'asseyant. Buffon a dit que les *fesses* n'appartiennent qu'à l'espèce humaine. Malgré l'opinion de ce grand naturaliste, on dit les *fesses d'un cheval*. — La *fesse*, située à la partie postérieure et au bord de la croupe, et qui se confond avec la cuisse, a pour base la pointe de l'os ischion. Cette partie doit être légèrement arrondie et musculeuse. Quand les muscles des fesses sont volumineux et bien dessinés, surtout à la face postérieure, et que l'animal est bien fourni des cuisses et des jarrets, ce qui annonce la disposition la plus favorable, on dit qu'il est *bien gigotté*; il est *mal gigotté* si les fesses sont trop serrées, et les membres grêles et peu proportionnés au reste du corps. Dans les chevaux fins on remarque un interstice au côté externe de la fesse. C'est à cet interstice, creusé par le temps dans les vieux animaux, et qui est un temoignage apparent de leur épuisement, qu'on a donné le nom de *raie de misère*, qui exprime assez bien l'état de l'animal. Chez certains chevaux de race, tels que les espagnols, les navarrins, etc., la fesse est obliquement dirigée en avant du tibia, au lieu de tomber verticalement sur cet os. Cette conformation est favorable dans les chevaux dont les allures, trides et cadencées, conviennent mieux au manége qu'à la rapidité de la course. — Les fesses peuvent être tarées par des traces de séton.

FESSE LAVÉE. Voy. Robe.

FESSER. v. En lat. *flagellare*, fouetter, donner sur les fesses. *Ce cocher fesse trop ses chevaux*. Ce mot est vieux.

FÉTIDE. adj. En lat. *fetidus*. Qui exhale une odeur puante.

FÉTIDITÉ. s. f. Puanteur, odeur désagréable.

FÉTUS. Voy. Foetus.

FEU. s. m. (Physique.) En lat. *ignis*; en grec *pur*. Le *feu* est un des quatre éléments des anciens, la matière de la chaleur. Voy. Calorique.

FEU. s. m. CAUTÉRISATION ACTUELLE. Application méthodique des cautères actuels sur des parties malades qui en réclament l'usage. L'art vétérinaire emploie le *feu* comme le remède le plus énergique et le plus prompt dans certaines maladies des chevaux. On a recours à ce moyen pour déterminer une désorganisation plus ou moins complète dans une partie du corps, ou bien pour exalter la vitalité sur une surface malade. Les règles à suivre pour l'application du feu dépendent de la quantité de calorique que l'on veut communiquer aux tissus vivants, en ayant égard à l'irritabilité de l'animal, ainsi qu'au degré de sensibilité des organes. Le fer et l'acier sont les métaux qu'on emploie de préférence pour la confection des instruments appelés *cautères*, qui servent de conducteur au calorique. Voy. Cautère. Nous allons parler succinctement des différentes cautérisations.

Cautérisation inhérente. Cette cautérisation a pour objet de désorganiser une partie ou d'en détruire plus ou moins complétement le tissu organique, ce qui s'exécute en y appliquant vivement et avec une certaine force le cautère chauffé à blanc, qu'on y laisse huit ou dix secondes. Ce genre de cautérisation exige souvent d'être fait à plusieurs reprises, et, dans ce cas, il est nécessaire d'avoir plusieurs cautères tout préparés. Afin de préserver de l'action trop vive de la chaleur les parties voisines de celles qu'on veut cautériser, on a soin, si l'animal est très-irritable, de couvrir les premières de ces parties avec des compresses mouillées ou autres défensifs de ce genre. Lorsqu'on est dans l'obligation de porter profondément le cautère sur des os cariés ou affectés de nécrose, il faut protéger la chair en écartant les bords de la plaie déjà faite, et conduire l'instrument à travers une sorte d'entonnoir en fer-blanc, que, pour plus de précaution, on peut entourer de linge mouillé. Il faut éviter autant que possible d'approcher le fer chauffé à blanc trop près des grands vaisseaux, des grandes articulations, ou des principaux cordons nerveux. Une douleur vive, mais qui tarde peu à se calmer, est toujours la suite de la cautérisation inhérente, qui détermine également une escarre, et de l'irritation dans les parties environnantes. Quelques jours après, l'inflammation survient, la suppuration lui succède et l'escarre tombe. Ce mode de cautérisation est indiqué pour les plaies envenimées, pour la morsure d'animaux enragés,

pour détruire la gangrène dans une plaie, pour certains ulcères de mauvaise nature, tels que ceux du charbon ou du farcin ; pour arrêter quelque hémorrhagie dangereuse, ouvrir des tumeurs indolentes, des abcès froids ; pour anéantir des excroissances charnues, les poireaux, les fics ; pour les squirrhosités de certaines fistules, du mal de garrot, de la taupe ; pour opérer la destruction complète de certains polypes, ceux, par exemple, du rectum, du vagin, des cavités nasales ; pour produire l'exfoliation des os, des cartilages, des ligaments, etc. Dans ces derniers cas, le cautère doit être promené moins vite et plus légèrement.

Cautérisation transcurrente. Elle consiste à promener légèrement sur la peau le bord du cautère cultellaire, et à y appliquer la pointe tronquée du cautère conique, de manière à ne désorganiser qu'une partie de l'épaisseur du derme. C'est plus particulièrement dans ce cas que la cautérisation retient le nom de *feu ;* on la dit *immédiate*, lorsque le cautère est promené ou appliqué directement sur la peau, et *médiate*, lorsqu'un corps étranger est interposé entre le cautère et la peau. Le feu s'applique dans différentes circonstances : la situation ou la conformation de la partie semble en indiquer la forme. Ainsi, on pratique des barres en forme de croix sur les veines des larmiers, des bras, de la cuisse, etc. ; on le met en forme de roue à l'épaule ou à la hanche ; quelquefois, au lieu de tracer des rayons autour du cercle, on y dessine, à l'aide d'une pointe de feu, un pot de fleurs, une couronne, selon le goût et la fantaisie du maitre ou de l'artiste ; toutefois, comme la figure n'exerce aucune influence sur le résultat de l'opération, il serait inutile et peu convenable de tracer des dessins ou des figures compliqués là où il ne faut que quelques raies ou de simples pointes, comme sur des sur-os, les molettes, etc. Mais, ce qu'il importe le plus de savoir, c'est que, pour dissimuler les traces du feu, on doit avoir soin de l'appliquer dans la direction que suivent les poils en se couchant sur la peau, et de n'employer pour cette opération que des cautères d'une température moins élevée que dans l'autre cas ; en général, le cautère doit être rouge, non flambant, et la main qui le conduit, légère, tout en appuyant assez pour que la surface cautérisée prenne une couleur jaune-paille plus ou moins foncée, sans cependant enfoncer trop lourdement, ce qui pourrait percer le cuir. Les intervalles qu'il convient de laisser entre les raies doivent être en raison de la profondeur qu'on donne à chacune d'elles, de la grosseur du cautère, et de la plus ou moins grande quantité de calorique qu'il est nécessaire de communiquer aux parties. L'application du feu peut se faire en tout temps ; elle réclame de nombreuses précautions, et nous ne saurions trop recommander de n'en confier l'exécution qu'à des praticiens habiles et intelligents. Bien qu'une foule de circonstances fassent modifier le feu dans sa forme, son étendue, sa direction, sa profondeur, il est néanmoins quelques règles générales qui peuvent guider sur les téguments une main encore peu expérimentée. 1° L'étendue de la cautérisation doit être d'environ deux centimètres plus grande que la partie malade ; 2° sa direction sera celle de l'inclinaison du poil ; 3° sa profondeur varie suivant l'épaisseur de la peau, le rapprochement des raies de feu, et l'intensité qu'on veut donner à son action révulsive ou fondante. Dans tous les cas, il importe que cette opération soit faite avec lenteur, en augmentant graduellement la quantité de calorique des cautères. Ceux-ci seront successivement promenés dans chaque raie ; leur tranchant, toujours perpendiculaire, en parcourra exactement toutes les inégalités. On cessera de cautériser lorsque les lignes tracées par le fer rouge, humectées abondamment de sérosité, refléteront dans leur fond une teinte jaune doré pour les chevaux fins, et légèrement blanchâtre pour les chevaux communs. Il est inutile de dire que l'appréciation de ces caractères n'est pas continuellement exacte et facile, que ceux-ci ne sont pas immuables ; et que l'habitude est nécessaire pour conduire avec avantage cette opération, dont les heureux effets sont parfois surprenants. Le feu en raies est appliqué non-seulement aux régions inférieures des membres, mais aussi au genou, aux jarrets, à la cuisse, à la pointe de la hanche et à celle de l'épaule. Aussitôt après la cautérisation transcurrente, il survient aux parties cautérisées de la douleur et un gonflement inflammatoire, il s'y forme des escarres jaunâtres ; au bout de quelques jours, le gonflement et la douleur augmentent, parfois la fièvre même se développe ; peu à peu les escarres se détachent, la douleur cesse ; il s'établit une suppuration superfi-

cielle qui dure pendant onze ou quinze jours, et quelquefois davantage. Il peut arriver que le feu ait été appliqué trop légèrement, et qu'une nouvelle application soit nécessaire; dans quelques cas, il suffit alors d'en activer l'action primitive par des frictions d'alcool cantharidé. Il peut arriver, au contraire, que la cautérisation ait été trop forte ou le sujet mal disposé; dans ces cas, il se forme des foyers de suppuration, l'engorgement inflammatoire devient parfois énorme; il se détache de larges escarres qui laissent des lignes inégales, épaisses, calleuses, squirrheuses, difficiles à cicatriser, et la désorganisation gangréneuse peut même se montrer. Quand le feu suit une marche régulière, le contact de l'air sur les surfaces cautérisées ne peut être que favorable, et il ne faut pas enduire ces parties de matières grasses immédiatement après l'opération. Ce n'est que quelques jours plus tard que l'on pourra juger s'il y a nécessité de calmer l'inflammation par quelque léger adoucissant, tel que l'onguent populéum, ou bien s'il convient de l'activer, ce qui se fait au moyen du savon vert ou d'onguents irritants. Dès que les escarres sont formées en croûtes épaisses et acquièrent de la consistance, il n'y a pas d'inconvénients à les recouvrir d'une légère couche d'huile fine. « Ordinairement, dit d'Arboval, l'engorgement diminue avec la suppuration; dès que l'un et l'autre sont dissipés, on fait des lotions d'eau végéto-minérale ou d'infusions ou décoctions de plantes aromatiques, dans lesquelles on mêle le gros vin ou l'eau-de-vie camphrée, et l'on mène le cheval à l'eau sur la fin de la guérison. Pendant les premiers jours, il est bon de promener de temps en temps l'animal, et, dans tout le cours du traitement, de l'empêcher de se frotter ou de se mordre, en l'assujettissant convenablement à l'écurie, ou en couvrant les parties d'une certaine épaisseur d'étoupes maintenues par une bande. En été, on est obligé d'enduire les plaies d'huile empyreumatique, pour les garantir des mouches et des larves qui résultent des œufs de celles-ci. On doit mettre pendant quelque temps à la paille et à l'eau blanche le cheval qui est très-irritable, que l'opération a outragé, qui en a beaucoup souffert; le saigner même quelquefois, et employer les bains émollients. S'il se forme du pus sous quelque escarre, il faut la détacher, puis déterger la plaie avec l'eau végéto-minérale. On ne peut guérir les callosités et les indurations squirrheuses qu'en les enlevant par couches minces, sans aller jusqu'au vif. Il est des chevaux peu irritables qu'on peut faire travailler impunément quelques jours après la cautérisation; cependant, et surtout à l'égard des sujets qui le sont beaucoup, il vaut mieux leur laisser un délai de repos convenable, et se contenter de légères promenades dans les premiers jours. On ne doit les remettre à leur service ordinaire qu'après la chute des escarres et la cessation de la suppuration, ce qui demande, terme moyen, un mois ou six semaines. Le feu, d'ailleurs, ne convient pas dans les engorgements squirrheux de la peau, qu'il confirme trop souvent, et toutes les fois que les tissus ont perdu de leur ressort, comme il arrive surtout aux membres dans le farcin et les eaux aux jambes. » Ce n'est, en général, qu'au bout de six semaines ou de deux à trois mois que l'on reconnait les bons effets du feu, et il est rare qu'avant ce temps l'animal soit fortifié dans la partie soumise à la cautérisation. L'emploi du feu comme moyen préservatif contre les suites de la fatigue est réprouvé par des auteurs recommandables. Cette pratique est pourtant très-ancienne : elle semble nous venir des Arabes, dont les chevaux portent tous des traces de ce *feu* de *précaution*, et il y a cinquante ou soixante ans qu'elle était encore en usage en Europe, surtout en France et en Angleterre. Au surplus, la cautérisation transcurrente immédiate, en activant la vitalité languissante des tissus, ou en leur restituant une partie des qualités qu'ils avaient perdues, donne d'heureux résultats dans certaines maladies, ou dans l'usure prématurée des membres. Lorsque les extrémités d'un cheval sont fatiguées, engorgées, ruinées, affectées de tumeurs molles ou dures, cette cautérisation convient pour leur rendre, jusqu'à un certain point, leur ancienne vigueur, l'aplomb, la souplesse et la solidité dans les mouvements. Elle convient aussi pour prévenir le retour de certains états maladifs, pour combattre des rhumatismes anciens et chroniques, pour remédier aux suites des distensions des muscles, des entorses, des luxations, des efforts; pour dissiper des claudications anciennes résultant de la faiblesse des organes; pour triompher des hydropisies indolentes des articulations, des tumeurs blanches de ces

mêmes parties; pour borner certaines exostoses, telles que la *courbe*, l'*éparvin osseux* et la *forme;* mais, dans les cas précités, on doit bien se garder d'appliquer le feu avant d'avoir obtenu la diminution de la douleur et de l'inflammation, lorsqu'elles existent.

Cautérisation transcurrente médiate. Elle a été imaginée pour que les traces du feu ne déprécient pas le cheval. Les corps dont on s'est servi jusqu'à ce jour pour être placés entre les téguments et le cautère, sont un morceau de peau ou une couenne de lard frais. On chauffe le cautère à quelques degrés de plus et on le tient plus longtemps appliqué. Cette cautérisation est encore peu usitée; ses partisans la recommandent surtout contre les vessigons, les capelets et les molettes, dans de jeunes sujets ou dans des chevaux de prix. Il reste à savoir si les effets de la cautérisation médiate sont les mêmes que ceux de la cautérisation immédiate; toujours est-il que la première est moins aisée à exécuter que l'autre.

Cautérisation transcurrente sans raies ni pointes. Cette cautérisation semblerait mériter plus d'attention que la précédente; mais elle est jusqu'à présent très-peu connue.

Cautérisation par pointes. Celle-ci est d'un usage fréquent; elle consiste dans l'application sur la peau, à des distances plus ou moins rapprochées et à plusieurs reprises, de la pointe du cautère conique chaud, et ce, assez longtemps et avec assez de force pour cautériser la peau à une certaine profondeur. Cette méthode convient dans le traitement des tumeurs indolentes anciennes, peu volumineuses, que l'on veut atteindre par la cautérisation jusqu'à une profondeur plus ou moins grande. Elle sert habituellement à ouvrir les boutons de farcin, les tumeurs appelées javarts, à dilater la fistule qui en résulte, etc. Dans ces diverses circonstances, la pointe du cautère doit être chauffée presque à blanc. Cette cautérisation est également indiquée dans le cas de tumeurs anciennes, indolentes, qui ne cèdent pas à la cautérisation transcurrente. Le feu en pointe et le feu en raies sont quelquefois, comme nous l'avons dit, employés sur la même partie.

Cautérisation objective ou *par approche*. Dans celle-ci on porte un fer rouge d'une certaine épaisseur près d'une partie malade, afin que le calorique pénètre par rayonnement dans les tissus auxquels on veut le communiquer; elle équivaut à une demi-cautérisation, qui peut réveiller la vie dans des ulcères atoniques de mauvaise nature, provoquer l'inflammation et la suppuration de tumeurs chroniques, développer une action résolutive et fortifiante dans les tendons et même dans les viscères, et, peut-être aussi, fortifier l'organe de la vue affaibli par certaines affections anciennes, telles que l'ophthalmie périodique. La cautérisation objective est conseillée également dans le traitement des eaux aux jambes invétérées.

Dans quelques pages qui font partie du *Recueil de médecine vétérinaire pratique*, M. Mercier, vétérinaire, s'occupe de la cautérisation objective, et propose de la substituer dans tous les cas à la cautérisation en raies ou en pointe. C'est aux praticiens instruits à soumettre cette proposition à l'expérience, afin de juger si elle en soutient l'épreuve décisive. Quant à nous, nous nous bornerons à la faire connaître. Dans la cautérisation objective ou par approche, dit M. Mercier, les tissus s'imprègnent du calorique qui rayonne du cautère, mais ne subissent pas le contact de l'instrument, en sorte qu'ils peuvent éprouver toutes les modifications déterminées par l'action de ce puissant irritant, sans que cependant il laisse aucune trace à la surface de la peau. L'instrument dont on se sert pour cette opération est un cautère en fer ou en acier. La forme de la surface cautérisante peut être carrée, ovalaire ou circulaire, peu importe; son diamètre doit être de vingt millim. environ, et son épaisseur de trois millimètres. La face inférieure ou cautérisante, qui est mise en regard avec les tissus, doit être dépolie pour rendre le rayonnement du calorique plus considérable, tandis que la supérieure doit être maintenue bien lisse et bien brillante, pour diminuer la force du rayonnement, et afin que la plus grande partie du calorique s'échappe par la face inférieure de l'instrument. Un cautère trop lourd pèse trop à la main de l'opérateur; trop léger, il ne conserve pas assez de temps sa chaleur. Il est important de couper les poils aussi près que possible sur la partie à cautériser, parce que, en se carbonisant, ces poils forment une couche qui met obstacle à l'action du calorique rayonnant. Tout étant disposé convenablement, le cheval abattu et fixé, on procède à l'opération de la manière suivante : 1° on palpe et plisse avec les doigts la peau, dans toute l'étendue de la surface à cautériser, pour s'assurer de son épaisseur, de

sa mollesse, de son adhérence aux parties sous-jacentes, et du degré d'ancienneté du mal. Cette exploration est indispensable pour le succès de l'opération, et le praticien doit se bien pénétrer des caractères qu'il aura reconnus. 2° Les cautères (qui doivent toujours être chauffés au charbon de bois) sont employés d'abord rouge brun; on ne doit les porter au rouge cerise que graduellement et lentement, et sur la fin de l'opération leur couleur peut être un peu plus pâle ; mais dans aucun cas, la température ne doit donner au fer la couleur blanche. L'emploi des cautères chauffés à blanc a, dans ce procédé, pour conséquence inévitable la chute de la peau. On le concevra facilement, si l'on réfléchit que dans la cautérisation objective, toute l'étendue de la surface cautérisée reçoit une même dose de calorique. Si le rayonnement est trop intense, la peau ne tarde pas à être frappée de mort, et tombe par larges plaques gangréneuses, quelques jours après l'opération. 3° Le cautère doit être promené à une certaine distance de la surface tégumentaire. Cette distance ne doit pas être moindre de quatre millim. environ. En général, elle doit être d'autant plus grande que le cautère est plus chaud. Quand les poils se carbonisent vivement, en produisant une fumée épaisse, c'est un signe ou que le cautère est trop chaud ou qu'il est promené trop près de la surface. La carbonisation des poils doit être évitée; ils ne doivent jamais être plus que roussis; leur extrémité doit être seulement roussie, sans dégagement de fumée noire. Les cautères promenés trop près de la peau produisent tous les fâcheux effets de ceux que l'on emploie trop chauds. Pour que le feu soit répandu uniformément, le cautère doit toujours être mis en mouvement à la distance voulue de la surface tégumentaire, en lui imprimant un mouvement lent ou rapide, suivant l'intensité du calorique qu'il contient. 4° La durée de l'opération est, toutes choses d'ailleurs égales, la même que pour le feu transcurrent. En général, les effets de la cautérisation objective sont, comme pour le feu en raies, d'autant plus sûrs qu'on a employé plus de temps pour pratiquer l'opération. Du reste, la durée de l'opération varie suivant l'étendue de la surface, l'épaisseur de la peau et la chronicité du mal, l'épaisseur des poils, l'âge du sujet, sa race, son tempérament, etc. En suivant les règles ci-dessus indiquées, on reconnaît que l'opération est à sa fin : 1° quand l'épiderme s'enlève facilement par le grattage avec l'ongle, ou qu'il est soulevé par des phlyctènes de la grosseur d'une tête d'épingle; 2° quand toute la surface cautérisée est humide au toucher, et qu'on voit suinter de petites gouttelettes séreuses ; 3° quand la peau, palpée de nouveau, offre plus d'*épaisseur*, de *densité* et d'*adhérence* aux parties sous-jacentes. Ces derniers caractères sont de la plus haute importance. Voici les phénomènes consécutifs. Immédiatement après la cautérisation objective, le suintement séreux de la surface cautérisée augmente et se continue pendant une demi-heure, une heure même. Du deuxième au troisième jour l'engorgement inflammatoire se déclare avec ses symptômes ordinaires. La surface cautérisée se couvre de pellicules ou de croûtes formées par la sérosité desséchée. Ces symptômes suivent absolument la même marche progressive et décroissante qu'à la suite de l'application du feu en raies. La durée est la même, et la résolution est complète après trois semaines, un mois. Les symptômes du feu trop intense offrent les caractères suivants : 1° la sécrétion séreuse après l'opération est très-abondante; 2° l'engorgement inflammatoire se manifeste 24 heures environ après l'opération; il devient tout à coup très-considérable, et tous les signes annoncent une inflammation très-violente; la partie est excessivement chaude, douloureuse et tendue. Vers le cinquième ou le sixième jour, la peau noircit, se dessèche et se soulève par larges lambeaux, en dessous desquels se montre une plaie à gros bourgeons, dont la cicatrisation est très-lente. Le traitement après la cautérisation est le suivant : lorsque l'inflammation suit régulièrement ses périodes, ce traitement est le même qu'à la suite de la cautérisation transcurrente: régime pendant les premiers jours, petites promenades, puis travail modéré, au pas; onction de corps gras sur la surface cautérisée, lorsque commence la desquamation. Quand l'action du feu paraît très-intense, on met en usage la saignée, à dose proportionnée à l'intensité de l'inflammation, et surtout les bains et les compresses d'eau de Goulard, etc. M. Mercier termine son travail par une comparaison de la cautérisation objective avec la cautérisation transcurrente ou en pointe. ■. Dans la cautérisation en raies ou en pointes, les tissus

s'imprègnent de calorique de deux manières : 1° par le contact direct du cautère ; 2° par le rayonnement, en sorte que la dissémination du fluide n'est pas uniforme, et son action se fait sentir plus dans certaines parties que dans d'autres. Dans la cautérisation objective, la répartition du calorique se fait uniformément et est égale partout. *b*. Dans la cautérisation immédiate, la peau est forcément altérée par le contact de l'instrument. Dans la cautérisation objective, la peau est intégralement conservée ; dès que l'inflammation déterminée par le modificateur est calmée, elle revient à son état normal. *c*. La cautérisation immédiate, avec quelque habileté qu'elle soit employée, laisse toujours des traces, et diminue considérablement la valeur des chevaux de luxe. La cautérisation objective produit son action sans que la peau en porte l'empreinte durable. Le bulbe pileux n'ayant pas été attaqué, les poils s'imbriquent sur la surface cautérisée, comme dans l'état normal, et conservent tout leur brillant. Je sais, ajoute M. Mercier, que quelques praticiens ont déjà tenté ce procédé de cautérisation, mais que les accidents qui ont suivi son application les ont découragés et qu'ils y ont renoncé. J'avouerai que si je m'étais laissé rebuter par de premiers insuccès, j'aurais aussi considéré le procédé que je cherche à préconiser aujourd'hui, comme trop incertain dans son application, trop dangereux dans ses résultats, pour ne devoir pas être à jamais rejeté ; mais je persévérais parce que j'avais la confiance intime que le moyen était bon, et que lorsque l'observation aurait indiqué les règles à suivre dans son application, il pourrait être substitué avec avantage à la cautérisation immédiate. Déjà le tâtonnement réfléchi m'a conduit à trouver les quelques indications que je viens de donner. Qu'on expérimente, et peut-être arrivera-t-on à trouver des règles aussi sûres que celles qui guident dans la cautérisation immédiate. Alors, j'en ai la conviction, on préférera la cautérisation objective a tout autre procédé de cautérisation, toutes les fois que l'on voudra avoir recours au feu, sans que les animaux portent à jamais l'empreinte de ce puissant agent thérapeutique.

FEU. s. m. Mot employé dans différentes phrases relatives au cheval. Voy. ACCOUTUMER UN CHEVAL AU FEU, AVOIR DU FEU, CHEVAL DE FEU, t MARQUES DE FEU.

FEU CÉLESTE. Voy. ÉRYSIPÈLE.

FEU D'HERBE. Voy. ÉBULLITION.

FEU MORT. Voy. RÉTOIRE.

FEU POTENTIEL. Voy. CAUTÈRE.

FEU SACRÉ. Voy. ÉRYSIPÈLE.

FEU SAINT-ANTOINE. Voy. ÉRYSIPÈLE.

FEUILLE DE SAUGE. Instrument de chirurgie tirant son nom de sa ressemblance avec la feuille de la plante appelée *sauge*. Ces instruments sont de trois sortes : 1° la *feuille de sauge double*, dont la lame, longue de 3 à 4 centimètres, est courbe sur plat, et a deux tranchants séparés par une arête médiane, qui se réunissent à la pointe. Cet instrument sert à enlever la corne, ou à inciser les tissus malades du pied. 2° La *feuille de sauge à gauche*, qui diffère de la précédente en ce qu'elle est à un seul tranchant. Elle est destinée aux opérations du pied qui se font de la main gauche. 3° La *feuille de sauge à droite*, n'ayant également qu'un tranchant, est disposée de manière à effectuer les mêmes opérations avec la main droite.

FEUILLES. s. f. pl. La feuille, en lat. *folium*, en grec *phullon*, est une expansion ordinairement verte, plane, qui naît sur la tige et les rameaux, et quelquefois aussi au collet de la racine des plantes. La médecine fait usage des *feuilles* de certains végétaux. Voy. RÉCOLTE DES FEUILLES.

FEUTRER UNE SELLE, ou simplement FEUTRER. En lat. *coactile indere*. C'est mettre du feutre ou de la bourre dans le siége d'une selle.

FÈVE. (Path.). Voy. LAMPAS.

FÈVE DE CHEVAL. Voy. FÉVEROLE.

FÈVE DE MARAIS. En lat. *vicia faba*. Plante indigène et annuelle dont les semences, très-féculentes, qui portent le nom de *féveroles*, sont employées comme aliment. — En médecine on fait usage de la farine de cette semence comme résolutive. — Il est des pays où l'on mêle les *fèves* à d'autres plantes pour en former du fourrage. Voy. HOUARA.

FÈVE DE SAINT-IGNACE. Fruit ou semence d'une plante sarmenteuse, des îles Philippines, nommée par Linnée fils *ignatia amara*, et qui contient beaucoup de *strychnine*. On range la *fève de Saint-Ignace* parmi les médicaments excitants du système nerveux, mais on ne l'a pas encore expérimentée en hippiatrique.

FÉVEROLE. s. f. Diminutif. Petite fève. FÈVE DE CHEVAL. En lat. *fabula*. Graine du *vicia faba*. On peut faire usage de cette plante comme aliment vert, en la coupant

avant la maturité des graines. Après la maturité on la fane pour en former des bottes que l'on conserve sans les battre, et qui fournissent une excellente gerbée pour l'hiver ; il convient cependant de les hacher avant de les présenter au cheval. Cette pratique, qu'on suit en Flandre, a pour effet de donner aux chevaux une chair ferme, un poil brillant, et de leur faire soutenir parfaitement le travail. En Angleterre on fait manger la *féverole* en guise d'avoine et d'orge aux chevaux de course ainsi qu'à ceux de trait. Pour les jeunes chevaux et pour ceux dont les dents sont usées par l'âge, il est convenable de la détremper et de la faire dégonfler avant de la leur présenter, car les féveroles sont plus dures que les grains. Cette graine réussit mieux encore que le froment à exciter l'ardeur dans les étalons et les juments destinés à la reproduction ; mais, précisément parce qu'elle est échauffante, il faut en donner modérément aux poulains.

FIACRE. Voy. Voiture.

FIBRE. s. f. En lat. *fibra*. Élément anatomique des tissus solides organiques, qui consiste en un filament plus ou moins solide. Les anciens admettaient une seule *fibre primitive* ou *élémentaire*, de nature partout la même, et formée de molécules ténues et unies par du gluten. Cette fibre linéaire déterminait, selon eux, la trame, la base de toutes les parties, et formait l'élément de l'organisation. De nos jours, Chaussier admet quatre fibres primitives, qui sont la *celluleuse* ou *lamineuse*, la *musculeuse*, la *nerveuse* et l'*albuginée*. Quelques physiologistes sont revenus aujourd'hui à reconnaître, comme les anciens, un élément générateur, le système celluleux.

FIBRE ALBUGINÉE. Voy. Albuginé.

FIBREUX, EUSE. adj. En lat. *fibrosus*, qui est composé de fibres. Voy. Tissu fibreux blanc et Tissu fibreux jaune.

FIBRILLE, s. f. En lat. *fibrilla*, petite fibre. De là, *fibrillaire*, c'est-à-dire qui se rapporte aux petites fibres. *Contractilité fibrillaire*, contractilité insensible ou tonicité.

FIBRINE. Voy. Sang.

FIBRO-CARTILAGE. s. m. En lat. *fibro-cartilago*. Tissu composé des tissus fibreux et cartilagineux. Il est *articulaire*, quand il se trouve entre deux os, et *non articulaire*, quand il semble n'être que le prolongement des os, et qu'il recouvre certaines surfaces osseuses ou glissantes des tendons. Voy. Tissu fibro-cartilagineux.

FIBRO-CHONDRITE. s. f. Inflammation des tissus fibro-cartilagineux. On n'a encore étudié que celle des fibro-cartilages latéraux de l'os du pied, que l'on désigne sous le nom de javart cartilagineux. Voy. Javart.

FIC. s. m. En lat. *ficus*. Production morbide plus ou moins grosse, à sommet renflé et à base étroite, tantôt rouge, molle, saignante, laissant écouler une matière âcre et fétide, tantôt dure, squirrheuse, même cartilagineuse. Les *fics* se présentent sur tout le corps, mais plus particulièrement autour des ouvertures naturelles et aux organes génitaux. On les remarque quelquefois isolés ; d'autres fois réunis en tas et en forme de grappes, surtout au bas des membres dans le cas d'eaux aux jambes. Pour les guérir, on les prive de vie et on les fait tomber en les comprimant fortement à leur base avec une ligature, quand ils sont petits, et avec des casseaux, quand ils sont grands. Dans ces deux cas il faut que la base soit plus étroite que le sommet. S'ils sont à base large, on les excise et l'on cautérise profondément pour détruire les racines. Les fics des eaux aux jambes sont très-difficiles à guérir, et annoncent une désorganisation profonde de la peau.

FIC A LA FOURCHETTE. Voy. Crapaud.

FICELLE. s. f. En termes d'écurie et de manége, on donne vulgairement le nom de *ficelle* à un cheval faible, défectueux, non susceptible d'un bon service, et qui cependant a par intervalles quelques moments d'éclat. *C'est une ficelle*.

FIENTE. Voy. excrément.

FIENTER. v. Pousser dehors sa fiente, ses excréments, par les voies naturelles. *Un cheval qui fiente*.

FIER. adj. On donne cette épithète aux chevaux bouillants, pleins de feu et dont les formes se déploient avec grâce et énergie. Ces chevaux sont faciles à dresser et agréables à monter, mais ils sont rares.

FIÈVRE. s. f. En latin *febris*. Ce mot dérive, selon quelques auteurs, de *fervere*, qui exprime tout à la fois l'augmentation de chaleur d'un liquide et l'agitation que cette augmentation y détermine, double phénomène que l'on remarque dans le sang des individus atteints de *fièvre*. Selon d'autres, fièvre vient de *februare*, qui signifie *purifier*, la pu-

rification du sang étant, dans leur opinion, un des principaux phénomènes de la fièvre. D'autres, enfin, font dériver fièvre du grec *thérmé*, chaleur. Il n'est pas de la nature de notre ouvrage de passer en revue les nombreuses théories qui ont été formées jusqu'à ce jour sur la fièvre. Nous empruntons à d'Arboval le passage suivant, qui résume tout ce qu'il y a de plus essentiel à connaître sur cette matière. « Toute fièvre, dit-il, n'est que l'expression de l'inflammation ou de l'irritation d'un ou de plusieurs organes, caractérisée par l'accélération des contractions du cœur, l'augmentation de la température naturelle du corps, et l'accroisement du mouvement vital dans l'organe ou les organes enflammés. Si la faiblesse précède, accompagne ou suit quelquefois cet état, il faut l'attribuer à la concentration de l'action vitale dans la partie malade, et à la diminution de cette action dans d'autres parties, attendu les rapports sympathique qui existent entre les unes et les autres. L'irritation est toujours la source des symptômes de réaction et la cause première des symptômes qui semblent annoncer la faiblesse. Lorsqu'un organe est irrité, les symptômes généraux qui peuvent en résulter sont un peu confus et sont ceux auxquels on donne le nom de fièvre; ils ne deviennent bien distincts et bien tranchés que lorsque l'inflammation de cet organe est bien établie. Admettre qu'il existe des fièvres sans lésion d'organe, c'est retomber dans la médecine symptomatique, et s'exposer à ne combattre que des symptômes plus ou moins trompeurs; tandis qu'en recherchant avec soin quel est le siége de la lésion, on arrive sans peine à une médecine rationnelle. La nouvelle doctrine médicale qui, sous le rapport des fièvres, renverse la plupart des idées jusque-là reçues, qui tend à prouver qu'il n'y a pas de maladies sans altération matérielle des tissus, n'a donc rien changé relativement aux animaux, à l'égard desquels il est reconnu et prouvé depuis longtemps que les fièvres dites *essentielles*, admises par quelques vétérinaires, n'existent jamais indépendamment d'une lésion quelconque. Quelques observations isolées, qui ne résistent même pas à un examen approfondi, sont certainement insuffisantes pour permettre de croire qu'aucune de ces prétendues fièvres se soit encore présentée dans la médecine des animaux. » On trouvera aux différents articles relatifs aux maladies, ce qui a rapport aux fièvres dont elles peuvent être accompagnées.

FIÈVRE BILIEUSE. Voy. Gastro-entérite.

FIÈVRE CATARRHALE INFLAMMATOIRE. Voy. Bronchite.

FIÈVRE CHARBONNEUSE. Voy. Charbon essentiel.

FIÈVRE GASTRIQUE. Voy. Gastro-entérite.

FIÈVRE INTERMITTENTE. Fièvre qui cesse et reparaît par intervalles. En hippiatrique, on n'a pas d'exemple certain de cette maladie.

FIÉVREUX, EUSE. adj. En latin *febricosus*, *febriculosus*. Qui a la fièvre, qui cause la fièvre.

FILAIRES. Voy. Vers.

FILANDRES. s. f. pl. Lafosse a donné ce nom à toutes les productions charnues qui s'opposent à la cicatrisation des plaies. Quand les *filandres* sont dures, il les nomme *os de graisse*. Lorsque la suppuration n'élimine ni les filandres, ni les os de graisse, on doit les exciser ou les cautériser. L'excision est préférable.

FILET. s. m. En latin *filamentum*. En anatomie on appelle *filets*, les ramifications les plus ténues des nerfs. *Filets nerveux*.

FILET. s. m. Petit mors brisé, dépourvu de branches, semblable à celui du bridon, avec la différence que les canons sont moins gros que ceux de ce dernier. Il est ordinairement de deux pièces, quelquefois de trois; mais la troisième est sans utilité spéciale. Le *filet*, qui est garni d'un montant en cuir et qui doit accompagner le mors dans la bouche du cheval, présente de nombreux avantages. Cependant, dans les auteurs d'équitation, on ne trouve pas grand'chose à cet égard. Ils se bornent à dire que le filet remplace le mors lorsque celui-ci agit trop fortement; qu'il sert à rafraichir la bouche du cheval, à conduire l'animal quand on veut relâcher l'action du mors, à cadencer et à ralentir l'allure. Ils l'indiquent également comme bon à maintenir le cheval pendant le pansage, et à le mener à l'abreuvoir. Enfin, quelques-uns d'entre eux pensent que l'on doit s'abstenir de l'usage du filet dans le manége, afin que, sachant se passer de ce secours, on ait toujours une main libre.

Le premier qui ait indiqué d'une manière claire et précise les avantages les plus importants qu'offre le filet, est, selon nous, M. Bau-

cher ; aussi nous rapportons textuellement ce qu'il a écrit à ce sujet. Voici comment il s'exprime : « Malgré toute la puissance que l'on prête au mors pour imprimer au cheval une direction de droite à gauche ou de gauche à droite, il est aisé de prouver qu'il n'a pas de sensation locale ; car les chevaux embouchés pour la première fois ne comprennent rien aux pressions des rênes, et au lieu de se porter à droite, à la suite du contact de la rêne gauche, ils tournent à gauche ou restent en place, ce qui prouve évidemment qu'ils ne ressentent pas l'effet direct qui les invite à se porter de ce côté. Je me suis assuré de ce fait sur un cheval dressé, en attachant les rênes de la bride aux deux côtés de la muserolle ; par une simple pression de la rêne droite, par exemple, sur l'encolure, j'ai déterminé le cheval à gauche, et *vice versâ*. Si le cheval ignorant ne répond pas au contact du mors, et qu'une fois dressé il obéisse à la simple pression des rênes, on doit en conclure que le mors n'a pas d'effet déterminant pour porter à droite et à gauche, mais que cet effet est tout dans les rênes. Durant l'éducation, c'est donc au filet qu'il faut recourir, puisque, par sa construction brisée et son action locale, il apprend au cheval à répondre à des pressions qu'on pourra exercer d'un côté, sans que l'autre soit averti, pressions qui disposeront sa tête et son encolure du côté déterminant. Du reste, ce n'est pas seulement pour disposer la tête et l'encolure qu'il faut user de ces pressions préparatoires : le filet doit encore précéder les rênes de la bride dans tous les changements de direction, pendant les commencements du *dresser*, c'est-à-dire jusqu'à ce que le cheval réponde, sans la moindre opposition, à l'action de ces dernières. Avec cette précaution, on évite les résistances et on amène insensiblement le cheval à se soumettre au contact des rênes. Un autre effet non moins avantageux du filet est de fixer la tête dans sa juste position ; sans le filet la tendance du cheval à fuir l'action du mors, en prenant diverses poses d'encolure, le soustrairait sans cesse au pouvoir du cavalier. Mais, grâce aux effets bien déterminés du filet, on peut aussitôt obvier au mauvais emploi de forces du cheval, ou à l'effet qu'amène le trop prompt usage de la bride, et en outre éviter les défenses, et terminer plus vite l'éducation. » Voy. Assouplissement.

Mettre au filet. C'est tourner la croupe du cheval du côté de la mangeoire, pour l'empêcher de manger, après lui avoir mis un filet dans la bouche.

FILS. s. m. En lat. *filius*. Animal du sexe masculin, considéré par rapport à son père et à sa mère, ou à l'égard de l'un seulement. Il se dit en parlant des chevaux, surtout en poésie.

FILTRATION. s. f. En lat. *filtratio*. Opération de pharmacie qui consiste à passer un liquide à travers un filtre formé d'étamine, de blanchet, etc., pour débarrasser ce fluide des parties solides qui en troublent la transparence et sont trop légères pour se précipiter. La *filtration* prend le nom de *colature* (en latin *percolatio*) quand on se contente de verser le liquide sur un tissu de laine ou de toile peu serré, moins pour l'avoir d'une transparence parfaite que pour en séparer un marc. — *Filtration*, se dit aussi des différents procédés qu'on emploie pour purifier ou rendre moins impures les eaux qui tiennent en dissolution des substances qui les privent de leurs qualités potables.

FIN. adj. Mot employé dans quelques locutions de manége. Voy. Cheval fin et Éperon.

FINESSE. s. f. On entend par ce mot la liaison des mouvements du cavalier pour diriger le cheval, lorsqu'ils se succèdent régulièrement par ordre, et sont, pour ainsi dire, imperceptibles aux yeux des spectateurs.

FINGAR. adj. Vieux mot par lequel on désignait un cheval qui se défend contre l'éperon. On dit aujourd'hui *ramingue*.

FINI. adj. Se dit en parlant de l'instruction du cheval. *Un cheval fini*, est celui dont l'*éducation* est complète. On dit aussi *dressé*. Voy. ce mot.

FINIR UN CHEVAL. C'est achever son éducation. C'est aussi le perfectionnement que l'écuyer donne à un cheval qui a été débourré par un piqueur. Voy. Ajuster un cheval et Justesse.

FISSURE. s. f. Du lat. *fissura*, fente, crevasse. Solution de continuité, étroite, peu profonde, qui se remarque sur les os et à la corne. Voy. Fracture et Seime.

FISTULE. s. f. En lat. *fistula*; en grec *surigx*. Canal ou *conduit accidentel*, anormal, dans les tissus vivants, plus ou moins profond, direct ou sinueux, laissant écouler de la suppuration en plus ou moins grande quantité, suppuration entretenue, soit par un corps étranger,

soit parce que la plaie aboutit sur des tissus osseux ou fibreux. La *fistule* prend le nom de *complète*, quand elle a une ouverture à la peau et une dans une cavité interne ; ce cas est rare. On l'appelle *incomplète* ou *borgne*, quand elle n'a qu'une seule ouverture, soit interne, soit externe. Celle-ci est plus commune, et forme souvent ce que l'on connaît sous le nom de *clapier*, qui est un enfoncement où s'amasse la suppuration. Les fistules sont formées, à l'intérieur, d'une fausse membrane muqueuse qui absorbe et exhale, et qui ne diffère des véritables muqueuses que par l'absence d'épithélium (couche épidermique des muqueuses) et de cryptes muqueux ; et, à l'extérieur, d'une membrane fibreuse, quelquefois fibro-cartilagineuse et même osseuse, d'autant plus épaisse et difficile à détruire qu'elle est plus ancienne. Les fistules sont dues à des causes externes et à des causes internes. Les causes externes sont les blessures des conduits ou des réservoirs qui contiennent un liquide excrétoire; les blessures des os, tendons ou ligaments qui déterminent la carie ou la nécrose de ces tissus. Les causes internes sont l'inflammation, les abcès qui donnent lieu à l'ouverture de ces conduits ou réservoirs, ou bien encore qui occasionnent les affections des os, tendons et ligaments. Les fistules sont plus fréquentes là où le tissu cellulaire est dense et rare, et là où il est abondant et lâche. Elles sont d'autant plus difficiles à guérir qu'elles aboutissent plus profondément et qu'elles sont plus anciennes. Elles sont incurables quand la cause qui les entretient est due à l'altération de tissus inaccessibles aux instruments, à l'action d'agents thérapeutiques, ou bien quand la maladie est trop ancienne. Pour traiter avec succès toutes sortes de fistules, il faut donner écoulement au pus, faire cesser la cause qui entretient la suppuration, et détruire les parois du canal. Nous ne parlerons dans cet article que des fistules *anales*, *lacrymales*, *salivaires* et *urinaires;* les autres sont exposées en même temps que les lésions et les opérations qui les font naître.

Fistule anale ou *fistule à l'anus*. Cette fistule peut avoir lieu après l'opération de la queue à l'anglaise, quand on a fait la première incision trop près de l'anus. La fistule à l'anus est *complète* quand elle a une ouverture dans le rectum et une à la peau qui avoisine l'anus; elle est *incomplète* ou *borgne*, quand elle n'a qu'une ouverture qui est ou dans le rectum ou à la peau; dans le cheval, elle est plus souvent à la peau. La fistule borgne est la plus fréquente. Quand son ouverture se trouve à l'extérieur, elle est due à des phlegmons autour de l'anus, à l'opération de la queue à l'anglaise, et à des furoncles. Les fistules anales sont fréquentes, car dans cet endroit le tissu cellulaire est abondant et lâche. Aussi la suppuration s'écoule difficilement, et des clapiers purulents se forment le plus souvent. Quand elle a son ouverture à l'intérieur, elle est due à une rupture du rectum, par l'introduction d'un corps étranger dans cet intestin, ou par l'ulcération d'un phlegmon à sa surface. Dans cette dernière fistule, l'ouverture est étroite d'abord; puis les excréments s'accumulant dans le rectum, l'intestin se contracte pour les chasser; à chaque expulsion d'excréments, il pénètre des matières dans le cul-de-sac qui devient de plus en plus profond, et forme enfin autour de l'anus une tumeur plus ou moins grosse, qui, quelquefois, gêne l'excrétion des matières alvines; l'ouverture se rétrécit, les tissus environnants s'enflamment, la peau s'altère, et quelquefois l'inflammation est si grande que la gangrène arrive. Cette fistule est facile à reconnaître : on voit autour de l'anus une ou plusieurs ouvertures, mais le plus souvent une seule, étroite, à bords épais et laissant écouler du pus inodore; quand elle est ancienne, les bords sont calleux. En introduisant la sonde dans le conduit, elle pénètre plus ou moins profondément, suivant l'étendue du conduit fistuleux, et l'on reconnaît qu'elle arrive dans un foyer plus vaste qui renferme plus ou moins de pus. Ce pus ne sortant qu'avec peine et étant toujours sécrété ; forme par son volume une tumeur à l'intérieur qui gêne l'expulsion des excréments. Ordinairement, pendant cet acte, les excréments, en pressant la tumeur, font sortir le pus. La fistule interne est facile à reconnaître lorsqu'elle est ancienne; il n'en est pas de même au début, quoiqu'on s'aperçoive que l'animal souffre pendant l'expulsion des matières alvines. Quand elle date de plus longtemps, si elle n'est pas située trop profondément, on remarque autour de l'anus une tumeur plus ou moins grosse, la peau qui la recouvre est toujours souple, l'animal éprouve des douleurs atroces et beaucoup de

peine à expulser quelques rares crottins mêlés de pus strié de sang. La fistule interne a bien plus de gravité que l'externe; elles sont toutes deux d'autant plus graves qu'elles sont plus anciennes et avec des parois plus dures. La fistule une fois reconnue, on diminue l'inflammation des parties au moyen d'émollients, et en rendant en même temps l'écoulement du pus plus facile. Avant l'opération de la fistule à l'anus, on met l'animal à la diète, on lui donne des lavements, et on lui fait des lotions émollientes autour de l'anus. Après avoir administré des lavements, nettoyé la fistule et préparé les instruments, qui sont un bistouri droit, un canal cylindrique en bois offrant une rainure, et une sonde cannelée, on introduit le cylindre dans l'anus jusqu'où va la fistule, la cannelure en regard du trajet; on introduit ensuite la sonde par l'ouverture extérieure de la fistule, on la fixe dans un trou ou dans un morceau de liége qui se trouve à l'extrémité du cylindre, et le bistouri est conduit dans la cannelure jusqu'à ce qu'il ne puisse plus entrer. On débride tout ce qui existe entre l'ouverture intérieure et l'extérieure. Pour s'assurer si le débridement est complet, on retire le cylindre et la sonde sans les désunir. Quand il n'y a qu'une ouverture, ou que l'ouverture interne est trop profonde, on se contente de débrider le sphincter pour que le pus s'écoule facilement, et que les matières fécales ne s'amassent pas dans le rectum. Rarement il y a hémorrhagie; si elle a lieu, on cautérise préférablement au tamponnement; à moins que les vaisseaux coupés ne soient nombreux, ordinairement elle s'arrête d'elle-même. On a soin ensuite de faire des pansements qui maintiennent l'écartement des lèvres de la plaie; on se sert pour cela d'un morceau de cuir triangulaire, garni d'étoupes et graissé, que l'on introduit dans la plaie; ce morceau de cuir doit être un peu plus long que le débridement; on l'y fixe à l'aide d'un bandage formé d'un morceau de toile, qui cache l'ouverture anale et s'attache par des cordons sur les lombes. Ce bandage doit être retiré, en plusieurs fois, pendant quatre heures sur vingt-quatre. Dans ces moments, on donne des lavements et on fait des injections dans la plaie, surtout s'il y a diarrhée. On pratique quelquefois des saignées autour de l'anus. Il y a aussi d'autres procédés opératoires, mais qui sont moins avantageux que le premier. L'un d'eux consiste à introduire par l'ouverture externe une sonde en plomb deux fois plus longue que la fistule, laquelle sonde suit le canal fistulaire, pénètre dans l'intestin par l'ouverture interne, et vient ressortir par l'anus pour être tordue avec l'autre bout qui reste à l'ouverture externe; par ce moyen le tissu est comprimé et détruit à l'aide de la torsion successive que l'on renouvelle tous les jours. Un moment arrive où tout est coupé, et alors la plaie se trouve presque entièrement cicatrisée. Ce procédé ne peut être employé que quand la cloison organique qui sépare le trajet fistulaire de l'anus est peu épaisse; encore est-il quelquefois insuffisant et offre-t-il des dangers, puisqu'il peut déterminer la gangrène par la compression. Dans tous les cas, il est moins prompt que le premier. Le troisième étant tout à fait irrationnel, nous ne ferons que le citer; il consiste à introduire dans l'anus un cylindre qui dilate fortement le rectum pour appliquer l'ouverture interne de la fistule contre les tissus qui en forment les parois extérieures. Les caustiques que l'on emploie offrent du danger. La cautérisation actuelle est barbare. L'extirpation du trajet et des parois fistulaires est plus barbare encore, et tout à fait mauvaise.

Fistule lacrymale. Cette fistule est due à l'ulcération de la membrane qui tapisse le réservoir lacrymal, et à l'écoulement des larmes sur la joue par une ouverture ulcéreuse de la peau qui recouvre l'os lacrymal. Quand un obstacle oblitère en tout ou en partie le canal lacrymal, les larmes ne pouvant se décharger dans le nez, s'amassent dans le réservoir lacrymal, s'y altèrent par leur séjour, irritent ou augmentent l'irritation de la membrane qui tapisse le réservoir, laquelle finit par s'ulcérer. Au début, les larmes ne trouvant pas d'ouverture à la peau, restent dans le sac lacrymal et donnent lieu à une tumeur d'abord molle, indolente, petite, qui augmente tous les jours et que l'on appelle *tumeur lacrymale*. On peut alors la vider en pressant dessus; les larmes sortent limpides par les points lacrymaux et par le conduit lacrymal. Quand la fistule est plus ancienne, les paupières sont engorgées, la tumeur est dure, le liquide qu'elle contient est épais; elle augmente et devient douloureuse; la peau s'enflamme, s'ulcère, et une certaine quantité de pus, mêlé à du mucus altéré, s'écoule par l'ouverture qui en résulte;

après quoi la tumeur diminue et les larmes s'écoulent par cette ouverture, qui se rétrécit et forme la fistule lacrymale. La carie, la nécrose de l'os lacrymal peuvent encore compliquer la fistule. Si on laisse l'affection suivre son cours, les yeux sont chassieux, l'ouverture s'élargit et devient dure à son pourtour. Cette lésion, très-grave, est presque toujours incurable, par la difficulté d'agir sur la cause qui oblitère le canal lacrymal et ses sinuosités. Lorsqu'il y a carie de l'os, on ne doit pas entreprendre la cure. Au début, les saignées locales à la veine de la tête, appelée *veine angulaire*, les applications émollientes sur les parties, un vésicatoire au front, ou des sétons aux joues, peuvent réussir. Quand elle est plus ancienne, le canal lacrymal étant plus obstrué, on examine son ouverture nasale et son ouverture orbitaire pour s'assurer de la cause. Dans ce cas, les injections qui sont indiquées ne pouvant pénétrer d'une ouverture du canal à une autre, on doit les faire par les points lacrymaux, ou par l'orifice inférieur de la fistule. Un autre moyen, qui est préférable, c'est l'introduction d'une sonde, par en haut, dans le canal lacrymal. A cet effet, on abat le cheval, on fixe convenablement sa tête, on huile la sonde et on l'introduit dans le canal par l'ouverture de la fistule qui correspond au réservoir. S'il n'y a qu'une seule tumeur lacrymale, on fait à la peau une incision d'un centimètre; la sonde étant engagée dans le conduit, on la pousse doucement, afin de ne pas prendre de fausse route, jusqu'à ce que l'extrémité sorte par l'ouverture nasale, ce qui est possible, quand c'est du mucus épaissi, ou un polype mou et peu développé qui obstrue le passage, mais ce qui ne peut arriver si c'est une exostose : une fois la sonde sortie, on attache à son extrémité inférieure un fil de soie bien ciré, qu'on laisse dans le conduit jusqu'à ce que le passage soit facile et que l'inflammation extérieure soit en partie dissipée. On empêche la sortie des larmes et on favorise la cicatrisation de la fistule par des bandes agglutinatives et excitantes.

Fistule salivaire. Elle se remarque le plus souvent à la suite des blessures des canaux des glandes parotides, ou des maxillaires. L'ouverture de ces fistules, qui sont profondes et sinueuses, est étroite, à bords durs et calleux. Lorsqu'elles sont anciennes, le produit qu'elles laissent échapper plus abondamment pendant la mastication, est visqueux et infect. Ces fistules, heureusement assez rares, sont très-graves. Les fistules parotidiennes sont plus fréquentes que les autres fistules salivaires; elles peuvent arriver soit à la suite de blessures de la substance de la glande ou de son canal, soit à la suite de contusions extérieures, quand les maréchaux *battent les avives*, ou quand on fait la ponction d'un abcès parotidien, ou bien encore quand la suppuration ulcère la peau. Les fistules du canal ont lieu quand on ouvre ce conduit en pratiquant une opération, ou quand il est ouvert par un accident. Les fistules de la substance glandulaire sont moins graves; elles offrent tous les phénomènes indiqués aux caractères généraux des fistules salivaires, et ont leur siége dans les régions des parotides. Elles se guérissent assez promptement et assez facilement quand elles sont convenablement traitées. La plaie étant récente, on en rapproche les bords et l'on cherche à obtenir la cicatrisation. Si ce moyen ne réussit pas, on panse la plaie avec de légers excitants, on la déterge avec des désinfectants, tels que le chlorure de chaux liquide. Le plus souvent, on obtient la cicatrisation au bout de quelque temps. Quand ce traitement reste sans succès, on a recours aux caustiques potentiels, ou au cautère actuel que l'on doit préférer. Ordinairement, une cautérisation suffit, et on panse ensuite comme une plaie simple. La fistule du canal parotidien est plus grave, en ce qu'il est beaucoup plus difficile de la guérir et qu'il y a plus de perte de salive. Le plus souvent, on n'obtient sa guérison qu'en détruisant l'action de la glande, et quelquefois la glande elle-même. Dans la fistule récente, la blessure ayant eu lieu suivant la longueur du canal, les soins de propreté ont suffi dans quelques cas rares. S'ils ne suffisaient pas, l'on rapprocherait les lèvres de la plaie, soit au moyen d'un pansement agglutinatif, soit avec la suture entortillée. Ce moyen étant infructueux, ou la plaie étant ancienne, on propose de faire, au moyen d'un trocart qui pénètre dans la bouche au niveau de la fistule, un conduit artificiel, de mettre dans l'ouverture une mèche que l'on retirerait tous les jours, et d'empêcher la salive de sortir par l'ouverture extérieure au moyen d'un bandage approprié. Au bout de trois ou quatre jours, la cicatrisation est complète, dit-on. On a également proposé la compression du canal; ce

moyen peut réussir. La cautérisation dans l'intérieur du canal au moyen d'une sonde chauffée à blanc est absurde. La cautérisation simple est inefficace. La ligature du canal, entre l'ouverture de la fistule et la glande, réussit; mais il peut survenir des engorgements, des abcès très-difficiles à guérir. L'ablation complète de la glande par l'instrument tranchant a été aussi indiquée et a obtenu de bons résultats; mais, outre qu'elle présente de grandes difficultés. cette opération est dangereuse, et l'on doit lui préférer la destruction de la glande par le cautère actuel. Ces expédients extrêmes ne s'emploient qu'en dernier ressort, et quand tous les autres procédés ont échoué. Les fistules de la glande salivaire et de son canal sont moins fréquentes que les parotidiennes, ce qui est dû à l'épaisseur des tissus qui les protégent contre les violences du dehors. Ces fistules sont toujours dues à la présence d'un corps quelconque dans le canal maxillaire, qui empêche l'excrétion de la salive. Ce corps, par sa présence, détermine une irritation; la salive, s'amassant, l'augmente, et quelquefois l'inflammation se transmet à la glande. Les corps qui pénètrent le plus souvent dans ce canal sont : les *épillets* ou petits épis d'une plante nommée *brome stérile*, qui tendent toujours à s'enfoncer, les barbes de l'escourgeon, et même les grains d'avoine; cela arrive le plus souvent lorsque les maréchaux ont enlevé ce qu'ils appellent les *barbillons*, qui ne sont autre chose que les mamelons situés de chaque côté du frein de la langue, à l'orifice de terminaison des canaux maxillaires dans la bouche. Quand l'inflammation s'est propagée à la glande, on remarque un cordon dur d'un côté du maxillaire, la glande se gonfle, et la tuméfaction se propage quelquefois jusqu'à la gorge. Dans ce cas, l'animal souffre moins, mange plus facilement, quoique les mouvements soient un peu gênés. Au bout de huit jours au plus tard, un point fluctuant apparaît; la peau, n'ayant pas été incisée, s'enflamme et s'ulcère à cet endroit pour laisser écouler le pus. La fistule venant à se manifester dans l'auge par un engorgement de la glande, on doit chercher d'abord à faire disparaître la cause, et l'inflammation diminue le plus souvent. La cause détruite, on enduit la partie avec des corps gras, et l'on recouvre la gorge d'une peau de mouton, la laine en dedans. Quand la tuméfaction augmente et qu'un abcès s'est formé, on l'ouvre, soit avec le bistouri, soit avec le fer chauffé à blanc. Dans cette opération on doit éviter avec soin les vaisseaux de l'auge et préférer le cautère. L'abcès étant ouvert, on déterge la plaie avec de légers excitants, et la cicatrisation s'opère ordinairement au bout de huit à dix jours. Quand une fistule persiste, on cautérise et on panse la plaie avec des injections chlorurées. Ces moyens ne réussissant pas, on pourrait essayer avec avantage l'extraction de la glande, qui serait moins difficile et moins dangereuse que celle de la parotide. Les symptômes de ces fistules sont différents suivant que l'affection a son siége dans la bouche ou au dehors de cette cavité. Dans le premier cas, l'animal perd l'appétit, refuse les aliments fibreux et même l'avoine; il a la bouche chaude, la salive visqueuse, abondante et de mauvaise odeur; en tirant la langue de côté, on remarque de la rougeur, de la tuméfaction autour de l'orifice salivaire. Lorsqu'il existe une fistule de chaque côté, la langue est soulevée, très-enflammée, volumineuse, et sortie de la bouche; en y portant la main, l'animal témoigne une grande douleur, et en pressant sur le canal d'arrière en avant, on fait sortir un liquide purulent, blanc, odorant, mêlé de débris d'aliments. Pour guérir cette fistule, il faut mettre l'animal aux farineux, lui gargariser souvent la bouche pour enlever la mauvaise odeur qui le dégoûte, et diminuer l'irritation. Lorsque le corps étranger est introduit dans le canal depuis peu de temps, il suffit quelquefois de presser sur le trajet pour le faire sortir; mais, quand cela n'est pas possible, on incise le canal et l'on opère l'extraction du corps à l'aide de pinces à anneaux, puis on fait sortir le pus par l'ouverture pratiquée; on continue les gargarismes, les farineux, et le cheval peut travailler.

Fistule urinaire. Ces fistules, heureusement rares dans les chevaux, se remarquent à la suite d'une rupture de la vessie, ou d'une blessure de l'urètre. La rupture de la vessie arrive quand ce viscère est trop plein; alors l'urine vient s'épancher dans les parties inférieures de l'abdomen, il se développe une péritonite mortelle, ou bien il se forme une ouverture aux parois abdominales par suite de leur ulcération; quand l'urine s'épanche dans la vessie, la fistule vient s'ouvrir dans cette cavité; comme l'urine coule incessamment, le



mal est incurable. On pourrait avoir recours aux sondes, mais elles sont d'un difficile emploi pour les chevaux. Les fistules urinaires urétrales se distinguent des premières, d'abord par le siége de l'ouverture fistulaire, et parce que l'urine n'y passe que lorsque le cheval urine. Des indurations se forment autour de ces plaies. Ces sortes de fistules sont excessivement difficiles à guérir. Avant d'entreprendre la cure, on doit examiner le conduit urétral, depuis la fistule jusqu'à la tête du pénis, et s'assurer qu'il n'est pas obstrué. S'il l'est, on cherche à faire cesser l'obstruction. Après ce résultat, on essaye de faire cicatriser la plaie, en en cautérisant les bords, ou en les rafraîchissant avec l'instrument tranchant, et en empêchant l'écoulement de l'urine au dehors. Malgré ces précautions, la guérison arrive rarement.

FISTULE ANALE. Voy. Fistule.

FISTULE BORGNE. Voy. Fistule.

FISTULE COMPLÈTE. Voy. Fistule.

FISTULE DE L'ANUS. Voy. Fistule.

FISTULE INCOMPLÈTE. Voy. Fistule.

FISTULE LACRYMALE. Voy. Fistule.

FISTULE SALIVAIRE. Voy. Fistule.

FISTULE URINAIRE. Voy. Fistule.

FISTULEUX, EUSE. adj. En lat. *fistulosus*. Qui tient de la fistule, qui a rapport à la fistule. *Trajet fistuleux*.

FLACCIDITÉ. s. f. En lat. *flacciditas*. État de mollesse et d'affaissement des organes.

FLAGEOLER. CHANCELER. v. Il se dit d'un cheval qui, en marchant, jette les jarrets en dehors et en dedans, ou dont les jambes de devant, principalement dans l'avant-bras et dans le genou, tremblent dans la station. On voit beaucoup de jeunes chevaux qui *flageolent*. Ce défaut provient de faiblesse dans les membres, ou de mauvaise construction de ces parties. Il est plus grave dans les chevaux de selle que dans ceux de trait.

FLAIRER L'AVOINE. Voy. Avoine.

FLAMME. s. f. Instrument destiné à pratiquer les saignées. La *flamme*, presque exclusivement employée pour cet usage, se compose d'une tige d'acier aplatie, longue de 9 à 10 centim., large de 1 centim. et demi à 2, présentant sur l'un des côtés, près de son extrémité libre, un prolongement en forme de cœur de carte à jouer tronqué; c'est la flamme proprement dite; l'autre extrémité est percée d'un trou dans lequel passe le rivet qui la fixe aux *jumelles*, et autour duquel elle tourne librement. Les jumelles sont deux plaques de matières variables (corne, ivoire ou cuivre), ayant des dimensions telles que la flamme puisse y être contenue. Le plus souvent les jumelles sont mobiles sur le pivot; on les réunit au moyen d'une virole plate qui se trouve placée au-dessus de la partie élargie et qu'on élève à volonté. La flamme que nous venons de décrire est celle à jumelles mobiles, réunies par un anneau. Un seul étui renferme ordinairement plusieurs flammes de différentes grandeurs. La flamme dite à *marteau* porte sur le dos une saillie oblongue sur laquelle on frappe avec la main; elle peut dispenser l'opérateur de se servir du bâtonnet, qui pourtant est plus commode. Il est encore un grand nombre d'autres flammes dont on se sert rarement, et qu'il est inutile de décrire.

FLANC. s. m. Les *flancs* sont situés de chaque côté entre les côtes et les hanches, au-dessous des reins. On y distingue trois parties, dont une supérieure, qui doit former une légère dépression; une moyenne, qui doit être légèrement saillante; et enfin une inférieure, qui présente une obliquité peu prononcée. Les flancs, que l'on considère comme le miroir de la poitrine, ont un mouvement d'élévation plus ou moins apparent, interrompu de temps à autre par un mouvement plus prononcé, dont la succession égale constitue la régularité de ces régions. Lorsque les organes de la respiration éprouvent l'une des affections variées de la poitrine, le mouvement du flanc change. Aussi, dans certaines maladies, son abaissement s'exécute en deux temps, entre lesquels il y a un mouvement d'arrêt, que l'on désigne sous le nom général de *soubresaut, coup de fouet, contre-temps de la pousse*. On reconnaît aisément une bonne poitrine lorsqu'après un exercice rapide et prolongé le flanc reprend bientôt son état calme et naturel.

Les *flancs courts* et assez pleins sont une beauté : on dit alors que l'animal a *peu de flanc*, qu'il n'a que *deux ou trois doigts de flanc*. En effet, l'excès de la longueur dans ces régions est constamment en rapport avec l'excès de longueur des reins, ce qui indique souvent un cheval faible et maladif.

Le *flanc* est dit *creux*, lorsque l'enfoncement supérieur de cette partie est très-prononcé. On le remarque dans les chevaux qui manquent de santé, de vigueur, ou bien à la suite

d'une affection de la poitrine, ou d'une diète assez prolongée. Dans ce dernier cas, le flanc reprend facilement sa forme ordinaire en soumettant l'animal à un bon régime.

Retroussé ou *coupé*, se dit du *flanc* qui présente un enfoncement dans sa partie inférieure. Cet enfoncement peut être habituel ou accidentel. Dans le premier cas, on le rencontre avec le ventre *levreté* ou *avalé*, et il dénote un cheval délicat ou *vidart*. Quel que soit le moyen qu'on emploie pour lui donner du corps, on n'empêchera pas que le défaut ne soit apparent. Le second cas peut être dû à des souffrances intérieures ou à un état de maladie.

Le *flanc* dit *cordé* présente une cavité profonde en avant de l'angle de la hanche, lorsque sa *corde*, c'est-à-dire cette saillie longitudinale qui s'étend depuis cet angle jusqu'à la dernière côte, est très-prononcée. On le rencontre dans les animaux épuisés par l'âge, les maladies ou les fatigues excessives. C'est ordinairement le symptôme de cette grave maladie qu'on appelle *fortraiture*.

Des *flancs trop pleins* constituent ce qu'on appelle un *ventre de vache*.

Flancs cousus, se dit lorsque les flancs ont si peu d'épaisseur de l'un à l'autre qu'ils paraissent comme cousus ensemble. Pour donner ce qu'on appelle de *beaux flancs*, les maquignons font manger aux chevaux qu'ils veulent vendre, l'avoine mêlée de sel, avant que de faire boire, et du son après qu'ils ont bu. Par ce moyen, les flancs paraissent courts et pleins ; mais au bout de quelques heures ces régions reprennent leur état naturel.

Flanc lavé. Voy. Robe.

Flanc altéré, se dit d'un cheval dont le flanc commence à battre en deux temps, ce qui est ordinairement l'avant-coureur de la pousse.

Battre du flanc (*ducere*, *trahere ilia*), se dit d'un cheval essoufflé par excès de fatigue, ainsi que de celui qui a la fièvre ou toute autre maladie qui détermine l'agitation des flancs.

Battre des flancs. Quand un cheval commence à devenir poussif, les maréchaux disent qu'il bat des flancs.

Le ventre *efflanqué*, qui offre la même forme que le ventre *levreté* ou *coupé*, peut avoir pour cause des travaux outrés ou l'épuisement. Cet état cessera avec les causes qui l'ont produit, pourvu que le cheval ne soit pas naturellement levreté.

L'altération du flanc, très-commune dans les jeunes chevaux, est presque toujours la suite de la mauvaise nourriture, d'un grand échauffement ou d'un travail excessif. Cet état exige de grands ménagements.

FLANC ALTÉRÉ. Voy. Flanc.

FLANC CORDÉ. Voy. Flanc.

FLANC COUPÉ. Voy. Flanc.

FLANC CREUX. Voy. Flanc.

FLANC LAVÉ. Voy. Robe.

FLANÇOIS. s. m. Pièce de l'ancienne armure du cheval, qui couvrait les flancs.

FLANC RETROUSSÉ. Voy. Flanc.

FLANCS COURTS. Voy. Flanc.

FLANCS COUSUS. Voy. Flanc.

FLANCS TROP PLEINS. Voy. Flanc.

FLANDRIN (Pierre). Directeur de l'École vétérinaire, et membre de l'Institut national, né à Lyon le 12 septembre 1752, était neveu de Chabert, professeur à l'École vétérinaire de cette ville et directeur de celle d'Alfort, près de Paris. Flandrin fit de bonnes études sous la direction de son oncle et s'acquit une réputation méritée par ses travaux sur l'anatomie comparée. Il nous reste de Flandrin plusieurs ouvrages très-estimés, et entre autres un *Précis de l'anatomie du cheval*, un *Précis de la connaissance extérieure du même animal*, et un *Mémoire sur la possibilité d'améliorer les races de chevaux en France*. Flandrin mourut à Paris en 1796.

FLANDRIN. s. m. On croit que ce mot, qu'on applique aux hommes grands et effilés, tire son origine de certains chevaux de Flandre, qui sont généralement maigres et élancés, et que les marchands distinguent des autres par le nom de *chevaux flandrins*, ou simplement *flandrins*.

FLAQUE. s. f. Petite mare d'eau croupissante. Voy. Eau.

FLAQUIÈRE. s. f. Partie du harnais d'un mulet.

FLASQUE. adj. Mou, sans force, sans vigueur. *Un cheval flasque*.

FLATTER. v. Signifie caresser. On *flatte* un cheval fougueux qui s'emporte, en cédant à sa fantaisie de manière à ralentir peu à peu ses mouvements. On le flatte aussi de la main, de la voix, par des caresses qui lui plaisent, par un son de voix qui n'annonce rien de con-

trariant, mais qui l'encourage, l'adoucit et lui inspire de la confiance.

FLATUEUX. adj. En lat. *flatuosus*. Qui a la propriété de causer des vents, ou qui rend des vents.

FLATULENCE. Voy. FLATUOSITÉ.

FLATULENT. adj. Synonyme de *flatueux*.

FLATUOSITÉ. s. f. En lat. *flatus*. Expulsion par l'anus de gaz, avec ou sans bruit.

FLÉCHISSEUR. adj. et s. En lat. *flexor*. On donne le nom de *fléchisseurs*, aux muscles destinés à fléchir les parties auxquelles ils s'attachent.

FLEGMON. Voy. PHLEGMON.

FLEUR DE PÊCHER. Voy. ROBE.

FLEURAISON. FLORAISON. s. f. Époque à laquelle une plante commence à épanouir ses fleurs; ou bien, espace de temps pendant lequel une plante est en fleurs.

FLEURS. s. f. pl. Les *fleurs* de certains végétaux sont employées en médecine. Voy. RÉCOLTE DES FLEURS.

FLEURS AMMONIACALES MARTIALES. On donne ce nom à un composé résultant de la sublimation de trois parties d'hydrochlorate d'ammoniaque avec une partie de chlorure de fer. Le sel qu'on obtient par cette opération est jaunâtre; il est tout à la fois stimulant et astringent. On l'a recommandé dans les engorgements chroniques des glandes et des ganglions lymphatiques.

FLEURS DE CAMOMILLE. Voy. CAMOMILLE ROMAINE.

FLEURS DE SOUFRE. Voy. SOUFRE SUBLIMÉ.

FLEURS DE TAN. Voy. CHÊNE.

FLEURS DE TILLEUL D'EUROPE. Voy. TILLEUL D'EUROPE.

FLEURS D'ORANGER. Ces fleurs, très-odorantes, ont une légère amertume; on en retire, par la distillation, l'*eau de fleurs d'oranger*, dont on se sert en médecine. Ces fleurs, à la dose de 16 grammes, servent à faire une infusion avec un litre d'eau. On peut s'en servir dans les mêmes cas indiqués pour l'infusion des fleurs de tilleuls, mais elles coûtent plus cher que celles-ci, et par conséquent on y a recours bien rarement.

FLEXION. s. f. En lat. *flexio*. Action par laquelle un membre plie sur un autre, ce qui a lieu lorsque l'angle articulaire se ferme.

FLEXION DE LA MACHOIRE. Voy. ASSOUPLISSEMENT.

FLEXIONS DIRECTES DE LA TÊTE OU DE L'ENCOLURE ou RAMENER. Voy. ASSOUPLISSEMENT.

FLEXIONS ET MOBILISATION DE LA CROUPE. Voy. ASSOUPLISSEMENT.

FLEXIONS LATÉRALES DE L'ENCOLURE, LE CAVALIER ÉTANT EN SELLE. Voy. ASSOUPLISSEMENT.

FLUCTUATION. s. f. En lat. *fluctuatio*, du verbe *fluctuare*, flotter. Mouvements en sens divers imprimés à des liquides morbides ou normaux dans les cavités qui les contiennent, telles que les abcès, les tumeurs sanguino-séreuses, etc. Pour déterminer et percevoir la *fluctuation*, si la tumeur est grosse, on y applique les doigts des deux mains, dont les uns impriment le mouvement et les autres perçoivent le choc de ce mouvement; quand la tumeur est peu étendue, on se sert de deux doigts de la même main. La fluctuation ne peut être perçue quand la tumeur est profonde, ou quand les parois de la cavité sont trop épaisses et trop résistantes. Voy. ABCÈS, HYDROPISIE, TUMEUR.

FLUER. v. Du lat. *fluere*, couler, se répandre. Se dit des humeurs qui coulent de quelque partie du corps.

FLUIDE. s. m. et adj. En lat. *fluidus*, du verbe *fluere*, couler. En physique, on donne ce nom aux corps dont les parties sont si faiblement liées entre elles, qu'elles se meuvent facilement les unes sur les autres. On distingue les *fluides* en *liquides* et en *élastiques*. Du nombre des premiers sont l'eau, l'huile, le vin, etc. La dénomination de *fluides élastiques* ou *aériformes* appartient à ceux qui ressemblent à l'air. — On appelle *fluide magnétique*, la matière magnétique, et *fluide électrique*, la matière électrique.

FLUX. s. m. En lat. *fluxus*, *profluvium*, du verbe *fluere*, couler. Écoulement anormal d'un liquide par les ouvertures naturelles. Le *flux* n'est pas une maladie, comme les anciens le croyaient; il n'est qu'un symptôme, et il suffit de combattre la maladie qui le produit pour le voir disparaître.

FLUX BILIEUX. Voy., à l'art. ENTÉRITE, *Entérite diarrhéique*.

FLUX CATARRHAL. Augmentation dans la sécrétion d'une membrane muqueuse. Voy. CATARRHE.

FLUX DE SANG. Voy. DYSSENTERIE.

FLUX DE VENTRE. Voy. ENTÉRITE.

FLUX D'URINE. Voy. DIABÈTE.

FLUX HÉMORRHOIDAL. Voy. HÉMORRHOIDES.

FLUXION. s. f. En latin *fluxio*, du verbe *fluere*, couler. Mouvement déterminé par l'irritation, et qui fait fluer les fluides animaux, le sang en particulier, vers un organe ou une partie d'organe.

FLUXION CATARRHALE. Voy. CATARRHE.

FLUXION DE POITRINE. Voy. PNEUMONIE.

FLUXION LUNATIQUE. Voy. OPHTHALMIE PÉRIODIQUE.

FLUXION PÉRIODIQUE. Voy. OPHTHALMIE PÉRIODIQUE.

FLUX MUQUEUX. Voy. FLUX CATARRHAL.

FLYING CHILDERS. Voy. CHEVAUX CÉLÈBRES.

FOETAL, ALE. adj. En latin *fœtalis*. Qui appartient au fœtus.

FOETUS. s. m. Nom transporté du latin en français. Produit de la fécondation. Ce produit ne présente dans le principe qu'une matière gélatineuse, transparente, qui prend peu à peu la forme d'une vésicule ovoïde, au centre de laquelle on remarque un germe qu'on nomme *embryon*, aussitôt que les formes du tronc et des membres commencent à être visibles. Arrivé à un certain développement, l'embryon reçoit la dénomination de *fœtus*, que le petit sujet conserve tant qu'il reste dans la matrice au sein du liquide de la membrane appelée *amnios*, dont le fœtus est entouré de toutes parts. Celui-ci, vers la fin de la gestation, se trouve dans un état moyen de flexion de toutes ses parties, ayant le bout de la tête dirigé vers le col de l'utérus, les extrémités des membres antérieurs situées contre la tête, les membres postérieurs légèrement fléchis, et le dos courbé suivant sa longueur. Depuis le passage de l'état d'embryon à celui de fœtus jusqu'au terme de la fœtation, les organes du jeune animal prennent de l'accroissement et offrent des particularités très-apparentes; ainsi, la tête est remarquable par son volume, la corne se déchire avec une grande facilité, les os sont flexibles, les poumons affaissés, recevant peu de sang et se précipitant au fond de l'eau quand on les plonge dans ce liquide. L'estomac contient une liqueur douceâtre, analogue à l'humeur de l'amnios; les intestins renferment des matières auxquelles on donne le nom de *méconium*. La nutrition, dans le fœtus, parait se faire tout à la fois au moyen des eaux de l'amnios et des sucs qui émanent de la mère et passent dans la circulation de son produit. Quant à cette dernière fonction, Voy. CIRCULATION.

FOIE. s. m. En latin *jecur*, *hepar* ; en grec *épar*. Le mot *jecur* est formé par contraction de *juxta cor*, près de l'estomac, que les anciens nommaient cœur. On a dit qu'en français le mot *foie* vient de ce que, d'après une ancienne croyance, l'organe auquel on l'a appliqué est le foyer ou la cuisine où se cuit et se prépare le sang. Platon a cru que le foie était le principe de l'amour. On a dit aussi que les poltrons et les goulus l'ont plus grand que les autres. Le foie est un viscère glanduleux, impair, d'un volume considérable, de couleur brunâtre, placé contre le diaphragme, en avant de l'estomac et du côlon, et occupant plus particulièrement le côté droit de l'abdomen. Divisé en trois principaux lobes, le foie est pourvu d'un canal excréteur du fluide qu'il sécrète. Cette masse glandulaire est fixée à la région sous-lombaire et tient au diaphragme par de larges liens plus ou moins longs. La substance du foie est granulée, brûnâtre, ferme, facile à déchirer, généralement peu sensible; elle semble résulter de l'assemblage de grains contenus par un tissu cellulaire court. Une capsule séreuse provenant du péritoine enveloppe presque totalement la surface externe de ce viscère. Les granulations dont sa substance se compose sont autant de points d'où naissent des conduits appelés bilifères, et auxquels arrivent et desquels partent les nombreux vaisseaux sanguins distribués dans l'organe. Il faut, par conséquent, considérer le foie comme un viscère essentiellement sanguin, qui devient fréquemment le siége de congestions sanguines. Les canaux bilifères offrent partout des ramifications, et, par leurs embranchements successifs, constituent le canal *hépato-intestinal* ou *cholédoque* (en latin *coledocus;* en grec *choledokos*, de *cholé*, bile, et *dokos*, qui contient), long de 8 à 9 centimètres, émanant de la substance du foie par deux ou trois branches, allant s'insérer dans l'intestin grêle, non loin du pylore, où il charrie la bile. Le foie est la plus considérable de toutes les glandes et l'aboutissant du système veineux abdominal chez l'adulte. Sa principale fonction consiste à sécréter la bile qui se verse dans l'intestin grêle, comme on l'a dit plus haut. Dans le cheval, il n'existe point de *vésicule biliaire* ou *vésicule du fiel*. — Le foie

est sujet à plusieurs affections. Voy. MALADIES DU FOIE.

FOIE D'ANTIMOINE. Préparation qu'on obtient en faisant détoner, dans un creuset chauffé au rouge, un mélange à parties égales de sulfure d'antimoine et de nitrate de potasse. Si, au lieu d'employer parties égales de ces deux substances, on emploie une partie et demie de nitrate de potasse, et que l'on calcine le mélange pendant une heure environ, il en résulte ce qu'on nommait autrefois *antimoine diaphorétique non lavé*, qui est un sous-antimoniate de potasse. Ce produit, traité par l'eau bouillante, donne l'*antimoine diaphorétique lavé* (sur-antimoniate de potasse). Ces préparations sont aujourd'hui fort peu usitées en hippiatrique.

FOIE DE SOUFRE. Voy. SULFURE DE POTASSIUM.

FOIN. Voy. FOURRAGE.

FOIN MARÉ. Voy. *Foin*, à l'article FOURRAGE.

FOIN MARNÉ. Voy. *Foin*, à l'article FOURRAGE.

FOIN MOISI. Voy. *Foin*, à l'article FOURRAGE.

FOIN POUDREUX. Voy. *Foin*, à l'article FOURRAGE.

FOIN ROUILLÉ. Voy. *Foin*, à l'article FOURRAGE.

FOIN TERRÉ. Voy. *Foin*, à l'article FOURRAGE.

FOIN VASÉ. Voy. *Foin*, à l'article FOURRAGE.

FOIRE. Voy. ENTÉRITE.

FOIRE AUX CHEVAUX. s. f. Lieu public où, à certains jours déterminés et pendant un temps limité, on expose des chevaux et autres animaux domestiques pour les vendre. Les *foires*, autrefois très-nombreuses et considérables, paraissent devenir généralement de plus en plus rares et inutiles, aujourd'hui que les lois et les usages ont beaucoup facilité les transactions commerciales. L'acheteur, sans se déplacer, connait aisément et promptement les lieux où se trouvent les denrées dont il a besoin, et il lui est facile de se les procurer à l'aide d'échantillons. Dans le commerce spécial des chevaux et des autres animaux en général, cela ne saurait cependant avoir lieu, car chaque pièce est différente, d'une valeur diverse, et exige d'être examinée séparément par l'acheteur. Or, sans les foires aux chevaux, où ces animaux se trouvent réunis en grande quantité, celui qui a besoin de cette marchandise serait obligé de parcourir des étendues considérables de pays, sans même avoir la certitude de rencontrer ce qui lui convient. Ce système n'est pas moins avantageux pour le vendeur, ne pouvant déplacer sa marchandise dans l'incertitude de trouver à s'en défaire, à cause des frais que ce déplacement occasionne ; s'il est obligé d'attendre qu'on aille chercher chez lui les poulains et les chevaux que son intérêt lui conseille de vendre, il se trouvera le plus souvent exposé à les garder plus longtemps qu'il ne l'aurait voulu, et de cette manière le prix qu'ils lui coûtent en sera augmenté. Ce ne seront d'ailleurs que des marchands qui se transporteront chez les propriétaires de chevaux pour en faire l'acquisition, et ils peuvent alors imposer en quelque sorte le prix de vente ; dans tous les cas, il est certain que le marchand payera un cheval moins cher, parce qu'il doit y gagner, et ce au détriment du vendeur. En réunissant donc dans une foire un grand nombre d'acheteurs et de vendeurs, ces inconvénients disparaissent. C'est surtout en France, où l'élève des chevaux n'offre pas des bénéfices assez grands pour encourager beaucoup à l'entreprendre, qu'il faut, autant que possible, ôter les obstacles qui contribuent à diminuer pour les éleveurs les chances favorables à leur industrie, et nous croyons que les foires doivent être considérées comme propres à favoriser ce résultat.

FOLIE. Voy. MANIE, MÉLANCOLIE et NYMPHOMANIE.

FOLLET, FOLLETTE. Voy. AMULETTE et PLIQUE.

FOLLICULE. s. m. En lat. *folliculus*, diminutif de *follis*, sac ; petit sac. Nom que l'on donne à de petits sacs membraneux, vésiculaires, que l'on rencontre dans le corps ou épaisseur de la peau et des muqueuses, possédant chacun un vaisseau artériel, un vaisseau veineux et une branche nerveuse. Les premiers, appelés *follicules sébacés*, produisent de la *matière sébacée* ; les seconds sont dits *follicules muqueux*, et sécrètent du *mucus*. Voy. SYSTÈME MUQUEUX et PEAU.

FOLLICULEUX, EUSE. adj. En lat. *folliculosus* (même étym.). Les membranes muqueuses ont été appelées *membranes folliculeuses*, à cause des nombreux follicules qui existent dans leur épaisseur.

FOMENTATION. s. f. En lat. *fomentum*, *fotus*, *fomentatio*, du verbe *fovere*, bassiner, échauffer. Lavage plus ou moins répété, espèce de frottement que l'on fait sur quelques parties du corps avec différents liquides chauds, à l'aide de l'éponge, de l'étoupe ou d'un chiffon. Le liquide dont on se sert à cet effet prend aussi le nom de *fomentation*. Suivant leur indication, les *fomentations* sont émollientes, excitantes, narcotiques, astringentes ou aromatiques.

FOMENTER. v. En lat. *fovere*. Faire des fomentations.

FONCTION. s. f. En lat. *functio*, du verbe *fungi*, s'acquitter. Tout acte indispensable à la vie est une *fonction*. Chaque fonction a un rôle spécial qui est rempli par un organe ou par des appareils d'organes. La respiration, la digestion, la circulation, la locomotion, etc., sont des fonctions. Bichat divise les fonctions, d'après leur but, en celles qui ont pour objet la conservation de l'individu et en celles qui président à la conservation de l'espèce. Il fait deux classes dans la première catégorie : 1° les fonctions animales ; 2° les fonctions organiques. Les fonctions animales sont la sensibilité, l'entendement, la voix, la locomotion. Les fonctions organiques sont la digestion, la respiration, la circulation, l'exhalation, l'absorption, les sécrétions et la nutrition. Les fonctions de conservation de l'espèce sont celles qui ont rapport à la reproduction : elles comprennent l'accouplement, la conception, la gestation, l'accouchement, l'allaitement. Voy. PHYSIOLOGIE.

FOND. s. m. En parlant du cheval, ce mot exprime sa bonne nature qui le rend propre à un long service. Voy. AVOIR DU FOND.

FONDANT. s. et adj. ALTÉRANT, pris substantivement, du verbe latin *alterare*, changer. DÉSOBSTRUANT, DÉSOBSTRUCTIF. DÉSOPILANT, DÉSOPILATIF. En lat. *deoppilans*, *deoppilativus*, propre à désopiler, à dissiper les obstructions. Désopilant et désobstruant sont synonymes d'*apéritif*. Médicament qui a la propriété de faire disparaître certains engorgements, en changeant l'état des organes malades pour les ramener à la santé sans provoquer d'évacuations. Le mode d'action des *fondants* n'est pas bien connu ; toujours est-il qu'ils amènent la guérison de certains engorgements froids. On les appelle *altérants*, parce qu'ils ont la propriété de rendre le sang plus liquide lorsqu'on en fait un usage prolongé, et, par suite, d'altérer les organes et de troubler les fonctions vitales ; et *désobstruants*, parce que, rendant le sang plus liquide et facilitant la circulation capillaire, ils font disparaître par la résorption certains produits morbides. Les médicaments fondants doivent être employés avec ménagement, surtout pour les juments qui nourrissent, car ils altèrent le lait et le rendent très-nuisible à la santé des jeunes sujets. Les médicaments fondants sont : le *carbonate d'ammoniaque*, le *deuto-iodure de fer*, le *deuto-iodure de mercure*, le *deuto-sulfure de mercure*, l'*hièble*, l'*iodure de potassium*, le *proto-iodure de fer*, le *proto-iodure de mercure*, le *proto-sulfure de mercure*, le *sulfure de calcium*, etc.

FONDEMENT. Voy. ANUS.

FONDRIÈRE. s. f. En lat. *gurges*. Nom qu'on donne en général à toutes les profondeurs répandues à la surface de la terre, et qui sont le résultat d'affaissements et d'éboulements. On rencontre souvent des *fondrières* dans les pâturages.

FONGOSITÉ. s. f. En lat. *caro luxurians*, *fungositas*, de *fungus*, champignon. Nom générique servant à désigner des végétations irrégulières, molles et saignantes, qui se développent à la surface de certaines plaies. Les *fongosités* sont tantôt petites et agglomérées, tantôt isolées, volumineuses et croissant rapidement. Ces productions peuvent être le résultat d'un pansement mal appliqué, ou de la mauvaise nature de la plaie. Dans le premier cas, on les guérit facilement par un pansement compressif aidé de légers caustiques ; quelquefois on est forcé de les détruire à l'aide de l'instrument tranchant. Dans les plaies ulcéreuses, elles sont plus rebelles, et on est toujours forcé de les exciser et de changer la nature de la plaie, à l'aide de caustiques actuels ou potentiels.

FONGUEUX, EUSE. adj. En lat. *fungosus*. Qui présente les caractères des fongosités et des fongus. *Chairs fongueuses*, etc.

FONGUS. s. m. Du lat. *fungus*, qui signifie proprement champignon. On dit aussi *fungus*, qui, du latin, a passé dans notre langue. Ce mot est bien souvent employé dans le même sens que *fongosité* ; mais il faut le réserver pour désigner une tumeur rouge, tantôt molle et saignante, tantôt dure et comme cornée, ayant la propriété de se reproduire avec une grande activité, si on ne la détruit pas jus-

qu'à ses racines. Le *fongus* peut apparaître sur toutes les régions du corps, mais principalement là où la peau est fine, et sur les muqueuses; il diffère de la *fongosité* en ce qu'il se développe dans les tissus sans aucune plaie. Les causes qui le déterminent sont inconnues; il se montre souvent sans autre altération; mais parfois on le remarque sur des parties qui sont le siége d'une irritation chronique. Pour traiter le fongus avec succès, il faut l'enlever jusqu'à ses dernières racines à l'aide de l'instrument tranchant, et détruire, soit avec le cautère, soit au moyen des caustiques potentiels, ses dernières ramifications; et, lorsque l'escarre est tombée, panser la plaie, jusqu'à la cicatrisation, avec des corrosifs. On donne quelquefois au fongus le nom de *grain de suie*.

FONTAINE. Voy. Eau et Abreuver.

FONTAINE D'HIPPOCRÈNE. Du grec *hippos*, cheval, et *krénê*, fontaine; fontaine du cheval.
FONTAINE D'HÉLICON. Fontaine qui était en un lieu consacré aux Muses, dont on croyait que l'eau avait la vertu d'inspirer le génie poétique.

FONTANELLE. s. f. Nom vulgaire du *séton*. Voy. ce mot.

FONTES. s. f. pl. Fourreaux de cuir ou de toute autre matière, qu'on attache de chaque côté de l'arçon de la selle, et qui sont destinés à recevoir les pistolets.

FORBATURE. Voy. Fourbure.

FORBU. Voy. Fourbure.

FORBURE. Voy. Fourbure.

FORCE. s. f. En lat. *vis*, *potentia*; en grec *dunamis*, *kratos*. Toute puissance qui détermine une action est une *force*: telles sont, en physique, la force de cohésion, la gravitation, l'attraction d'agrégation; et, en chimie, l'attraction de composition ou l'affinité. Celles qui se rapportent ou sont inhérentes à l'organisme s'appellent *forces vitales*; on dit également *forces organiques*, *forces musculaires*, pour désigner celles des organes en général, ou celles des muscles en particulier. C'est à ces deux dernières que répond le mot *dunamis*, et c'est l'absence de ces mêmes *forces* qu'on exprime par le mot *adynamie*. Les forces vitales (Voy. Physiologie) présentent, dans les maladies, diverses altérations: elles sont *augmentées*, comme dans les phlegmasies; *diminuées*, comme après les grandes évacuations; *opprimées*, comme dans certaines phlegmasies accompagnées d'une sorte d'accablement; *perverties*, comme dans les convulsions, l'épilepsie; *suspendues* ou abolies, comme dans la paralysie, la gangrène, etc.

Force, que dans ce sens on nomme aussi *vigueur* (en lat. *vigor*), se dit de l'ensemble des facultés qui constituent la puissance d'action matérielle des individus pour porter ou traîner un corps plus ou moins pesant, pour agir avec plus ou moins de vigueur, pour résister aux obstacles avec plus ou moins d'efficacité. Le cheval vigoureux s'annonce par sa construction; son action en décèle successivement le fond. Celle-ci est exécutée avec une sorte d'ensemble, sans mollesse, avec une vivacité qui se soutient longtemps et qui est la même au moment où l'on commence et au moment où l'on finit de l'éprouver. La force musculaire d'un cheval est de 100 kilog. Celle de l'homme de 20 kilog. Dans un cheval vigoureux, les sauts, qu'on peut regarder comme des *contre-temps*, sont communément multipliés et redoublés, tant est grande la force de ses reins; cependant, cette force fût-elle suivie de beaucoup de légèreté, si la bouche n'a point d'appui, il ne conviendrait pas aux airs relevés, puisqu'on ne pourrait maintenir l'égalité et la justesse de son manége. — M. Baucher dit que la *force* est la puissance motrice qui résulte de la contraction des muscles. Il reconnaît des forces *instinctives* et des forces *transmises*. Les premières sont celles qui viennent du cheval, c'est-à-dire dont il détermine lui-même l'emploi: les autres sont celles qui émanent du cavalier et sont appréciées immédiatement par le cheval.

FORCE DE LA MAIN. Voy. Main.

FORCE DE VIE, FORCE VITALE. Principe inconnu qui préside aux phénomènes de la vie. Voy. Physiologie.

FORCEPS. s. m. Mot latin passé en français, et qui signifie pincettes, tenailles, ciseaux. Instrument de chirurgie, dont l'action puissante aide à extraire le fœtus de la matrice dans les parturitions laborieuses et contre nature. Le *forceps* se compose de deux longues branches réunies par une entablure à mi-fer, croisées comme celles d'une tricoise, et maintenues par un pivot et une mortaise. Celle des deux branches qui porte le pivot est appelée *branche mâle*; l'autre, qui présente la mortaise, est dite *branche femelle*. On les a aussi nommées *branche droite* et *branche gauche*. Chaque

branche du forceps se compose du *manche*, qui est la portion par laquelle l'instrument est tenu, et de la *cuiller*, portion évasée et concave sur plat, percée à jour dans toute son étendue, et destinée à embrasser la tête du fœtus. Les concavités des cuillers se regardent et laissent entre elles, lorsqu'elles sont écartées, un vaste intervalle. Les manches sont terminés chacun par un crochet dirigé sur le côté de la face convexe des cuillers. Les branches de cet instrument, qui se séparent facilement l'une de l'autre, doivent être introduites successivement dans la matrice, et fixées après leur introduction. — La manière de se servir du forceps est indiquée à l'article *Parturition*.

FORCER LA MAIN. Voy. Main et Appui.

FORCER UN CHEVAL. C'est le faire courir à perte d'haleine; c'est le soumettre à un travail excessif et au delà de ses forces.

FORCET. s. m. Sorte de ficelle qu'on met au bout des fouets.

FORER. v. Vieux mot qui s'est dit pour *fourrager ;* on disait aussi *fourer*.

FORGE. s. f. En lat. *fabrica ferraria*. Endroit où le maréchal forge les fers, et où ordinairement sont enfermés les matériaux et les instruments nécessaires à forger. Une *forge* offre un massif sur lequel est l'âtre, une cheminée, une tuyère, un ou plusieurs soufflets et une auge. Les matériaux à forger sont le fer sous différentes formes. Les instruments sont l'enclume, les marteaux que l'on appelle *ferretiers*, les tenailles, etc. Voy. Instruments de maréchalerie.

FORGER. v. En lat. *cudere*. (Maréchal.) Action de chauffer à blanc un fer qu'on nomme *lopin*, de lui donner sur l'enclume la forme d'un fer à cheval, de l'*étamper* et le *contre-percer*. Voy. Fer a cheval.

FORGER. v. (Man.) On le dit d'un cheval lorsque, dans l'action du pas, plus souvent dans celle du trot, il atteint ou frappe avec la pince des pieds de derrière les éponges, le milieu ou la voûte des fers des pieds de devant. Alors l'animal *forge*. Ce défaut, qui n'a jamais lieu au galop, est dû à la conformation de l'animal, ou à l'inhabileté du cavalier. Les défauts de conformation qui peuvent faire forger un cheval, sont : le devant trop chargé par des masses musculaires volumineuses ; la croupe trop élevée et la jambe proprement dite trop longue; les reins trop longs, faibles, et le dos ensellé. Le cavalier inhabile peut aussi faire forger le cheval, lorsqu'il force le pas et qu'il ne tient pas son cheval en bride. Les efforts et les paraplégies mal guéris peuvent encore faire *forger* les chevaux par la faiblesse qui persiste dans les lombes. Les jeunes chevaux et les vieux forgent plus communément que les adultes. Dans les premiers, cela est dû à la faiblesse des reins ; dans les seconds, à la fatigue. Pour empêcher de forger les chevaux qui sont mal conformés, c'est à la ferrure que l'on a recours. Pour cela, on abat les talons, on ménage la pince des pieds de devant, on amincit les fers en éponge ; quelquefois on les tronque ou on les laisse épais en pince. On fait tout le contraire pour les pieds postérieurs et pour les fers que l'on y adapte. Dans le cas où le cheval forge parce qu'il est mal monté, c'est au cavalier à soutenir son cheval pour alléger le poids de l'avant-main, et rendre ainsi le lever des membres antérieurs plus vite. Mais souvent, l'ignorance du cavalier fait naître un véritable défaut permanent dans l'animal, en le laissant s'habituer à prendre des positions nuisibles au jeu régulier des quatre jambes. Pour l'en corriger, il faut le disposer de façon que le mouvement de ses extrémités ne détruise pas son équilibre ; ce qu'on obtient en l'exerçant avec beaucoup d'attention, et en ne lui faisant d'abord prendre que des allures lentes, afin que ses forces soient bien réparties, et que chaque jambe, mue avec l'énergie convenable, n'aille pas frapper le pied de derrière contre celui de devant. Quand le forger est le résultat de maladies incurables, il est difficile d'y remédier ; quand il provient de la jeunesse du sujet, on doit laisser celui-ci sans être monté jusqu'à l'âge adulte ; enfin, s'il dépend de la vieillesse, on ne peut y remédier. — Les chevaux qui forgent se déferrent facilement et se donnent souvent des atteintes.

Forger en talon, se dit d'un cheval lorsque, avec la pince de derrière, il attrape ses fers de devant.

FORGER EN TALON. Voy. Forger, 2e art.

FORGERON. s. m. En lat. *faber ferrarius*. Ouvrier qui travaille à forger le fer.

FORME. s. f. On donne ce nom à toute tumeur molle d'abord, qui devient osseuse, et qui a son siége autour de la couronne du pied, au-dessus du biseau de la corne. Les *formes*, qui sont tantôt en dedans, tantôt en dehors,

et quelquefois des deux côtés, affectent plus souvent les pieds antérieurs que les postérieurs. Elles passent pour être héréditaires. On a remarqué que dans les sujets issus d'étalons affectés de *formes*, ces tumeurs se développent à un âge plus ou moins avancé. La forme apparaît après les contusions et les atteintes de la partie où elle se montre; quelquefois elle n'a pas de cause bien connue. Elle peut aussi résulter de l'ossification des cartilages du pied, surtout dans la vieillesse. Quelle qu'en soit l'origine, la forme est facile à reconnaître; elle constitue à la couronne une tumeur détachée de la peau, d'abord petite, et qui augmente de plus en plus, au point d'acquérir la grosseur d'un œuf. Lorsqu'elle est assez développée, elle gêne le jeu de l'articulation du pied et fait boiter de plus en plus le cheval. En général, on ne peut espérer de guérir les formes que lorsqu'elles sont à leur début; cependant, dans quelques cas bien rares, il est possible d'en triompher, lors même qu'elles seraient osseuses et parvenues à une certaine grosseur. Au début de la forme, pendant qu'elle est encore à l'état inflammatoire, les cataplasmes émollients suivis d'applications fondantes, telles que l'onguent mercuriel, réussissent souvent; mais quand elle est dure et volumineuse, on a recours à la cautérisation, soit en raies, soit en pointes. La cautérisation transcurrente ne sert souvent qu'à faire disparaître la boiterie, quand elle est peu intense, et à arrêter la croissance de la tumeur. Dans ce cas, il faut que l'application du feu en raies ou en pointes soit très-forte; mais les raies ou les pointes doivent être assez éloignées les unes des autres, pour éviter les chutes de peau qui ne sont pas rares dans cette partie. On a employé parfois, avec quelque succès, la cautérisation en pointes pénétrantes dans l'os; on a aussi préconisé l'extraction, mais elle est toujours restée sans succès.

FORMER BIEN SON ARRÊT. Voy. Arrêt.

FORMER LES CRINS EN NATTE. Voy. Natter.

FORMER MAL SON ARRÊT. Voy. Arrêt.

FORMER UN ARRÊT. Voy. Arret.

FORMER UN DEMI-TEMPS D'ARRÊT. Voy. Instruction du cavalier, 4e leçon.

FORMICANT, ANTE. adj. En lat. *formicans*, de *formica*, fourmi. Se dit du pouls dont les pulsations sont extrêmement petites, faibles, inégales, fréquentes, et qui produit une pulsation comparable à celle que ferait éprouver le mouvement de progression d'une fourmi. Le pouls *formicant*, qui diffère peu du *vermiculaire*, annonce un danger imminent.

FORMULAIRE. s. m. Recueil de formules de pharmacie.

FORMULE. s. f. En lat. *formula*, diminutif de *forma*, forme. Exposé des substances qui doivent faire partie d'un médicament composé, avec indication de la dose de chacune d'elles, de leur forme pharmaceutique, et souvent de la manière d'administrer le médicament.

FORMULE DE POUDRE POUR RÉTABLIR L'APPÉTIT. Voy. Appétit.

FORT. adj. En lat. *fortis*. On donne cette épithète à un cheval étoffé et de grande taille. En parlant d'un cheval qui a de la force, on emploie communément le mot *vigoureux*, au lieu de *fort*. On dit un *fort cheval*, un *fort mulet*, ce qui n'est pas la même chose qu'un *cheval fort*, un *mulet fort*. La première de ces expressions signifie gros, épais; la seconde sert à désigner un cheval qui a de la force. — *Fort*, se dit aussi d'un état particulier du *pouls*. Voy. ce mot.

FORT D'ESQUINE. Voy. Esquine.

FORT EN BOUCHE. Voy. Bouche.

FORTIFIANT. adj. et s. En lat. *roborans*. Mot qui s'applique à tous les agents alimentaires ou médicamenteux propres à augmenter les forces. Les plus en usage parmi ces derniers sont la *limaille de fer* et les préparations ferrugineuses, les différentes variétés du *quinquina*, la *gentiane* et son extrait, l'*aunée*, le *saule blanc*, la *tanaisie*, la *patience*, la *chicorée*, les *baies de genièvre*, le *houblon*, le *vin*, le *cidre* et la *bière*.

se FORTIFIER. v. Devenir plus fort, se développer. Voy., à l'article Défaut, *Des chevaux faibles et mal conformés*. Voy. aussi Accroissement.

FORTRAIT. adj. On le dit d'un cheval exténué par la fatigue. Voy. Fortraiture.

FORTRAITURE. s. f. Terme vague qui sert à désigner un état maladif dans lequel le cheval est nonchalant, a les reins et les membres faibles, douloureux, le flanc cordé, une fièvre prononcée, et offre des signes de congestion cérébrale légère, d'irritation gastro-intestinale, d'irritation de poitrine, etc. La *fortraiture* est donc caractérisée par une foule de symptômes très-différents, suivant les lésions

qui les déterminent. Les anciens la regardaient, ainsi que la *courbature*, comme une maladie essentielle. Pour eux, ces deux mots étaient à peu près synonymes; cependant, fortraiture était l'expression qu'ils employaient pour indiquer la courbature non encore bien prononcée. Quand, après avoir fait une course longue et rapide, ou un travail soutenu, un cheval, qu'il ait sué ou non, paraît fatigué, meut ses membres difficilement, est faible, a le flanc creux et cordé, une contracture spasmodique des muscles du ventre, et qu'il refuse les aliments, il est dit *fortrait*. Mais cet état maladif, résultat d'un dérangement quelconque dans un organe ou un appareil organique essentiel, est le plus souvent éphémère et disparaît promptement. Les soins hygiéniques et thérapeutiques à employer dans l'état du cheval que l'on dit être fortrait, sont : le repos, la diète, le régime rafraîchissant, l'eau blanche, les lavements émollients, les promenades au pas, les bouchonnements, et la saignée, qui ne doit être employée qu'avec ménagement et quand on s'est bien assuré de la maladie qui cause la fortraiture. Les frictions irritantes, les sétons, les vésicatoires sur la corde du flanc, qui étaient recommandés autrefois, et que certains empiriques prescrivent encore aujourd'hui, doivent être rejetés comme insuffisants et inutiles.

FOSSE. s. f. En lat. *fossa*, du verbe *fodere*, creuser. Excavation large, plus ou moins profonde, mais dont l'entrée est plus ou moins évasée que le fond. En anatomie on le dit de plusieurs excavations, comme par exemple des *fosses nasales*. Voy. cet article.

FOSSES NASALES. CAVITÉS NASALES. Cavités spacieuses, très-irrégulières, situées dans la partie antérieure et inférieure de la tête, et formant l'extrémité antérieure du conduit respiratoire. Les *fosses nasales* sont au nombre de deux, placées l'une à côté de l'autre, et séparées en deux parties égales, symétriques, par une cloison dite *cloison cartilagineuse du nez*, à cause du cartilage qui en forme la base; dans l'état de santé, cette cloison ne laisse nullement communiquer entre elles les cavités nasales. La membrane pituitaire qui tapisse leurs parois est une continuité de la peau dont le contour des naseaux est recouvert. De couleur rose dans le repos, et plus foncée après un exercice violent, cette membrane est lisse, luisante et sans inégalités; le liquide qu'elle sécrète est visqueux, incolore, en petite quantité, caractères qui éprouvent des altérations par les maladies.

FOUAILLER. v. Du lat. *flagellare*. Donner souvent de grands coups de fouet. On dit familièrement : *Ce cocher ne fait que fouailler ses chevaux*.

FOUDRE. Voy. Électricité.

FOUET. s. m. En lat. *flagellum*. Instrument de correction dont on se sert dans les manéges pour exciter et punir les chevaux; c'est une cordelette ou plutôt un tortis de chanvre ou de cuir, terminé par une petite lanière et attaché à un bâton. Voy. Ruses des maquignons. — Que le *fouet* du cocher, du postillon, du charretier soit uni, tors ou noueux; qu'il soit de boyaux ou de fil de chanvre, peint, verni ou goudronné, peu importe assurément, pourvu qu'il ait la longueur, la force et l'élasticité nécessaires, et que la monture, à raison de son poids respectif, soit celle qui convient à la tige. Le fouet est la force coercitive dans la main du cocher, mais il ne doit en user qu'à propos et avec modération. Si le cheval a fait une faute, c'est sur le haut du rein et des côtes, vers le coussinet, qu'on doit lui infliger une correction et la répéter, s'il est nécessaire, pour que le souvenir lui en reste. Il faut, pour deux chevaux au timon, la limonière en guide, la calèche, etc., une verge de deux mètres, bien filée, suffisamment forte, élastique et terminée par une monture ni trop grosse, ni trop légère, longue d'un mètre à un mètre un tiers, y compris la mèche. Pour six chevaux, ou quatre sans postillon, la verge ne sera pas moindre de deux mètres à deux mètres et demi, et la monture de deux mètres. Si l'attelage est de huit chevaux, la verge aura deux mètres et un tiers au moins, et la monture environ quatre mètres, car il faut pouvoir attaquer aussi sûrement l'épaule du *sixième* que du *timonier*. Le postillon touche avec sa gaule ou cravache, qui a environ un mètre et un tiers; et il ne doit non plus attaquer son bricolier à la croupe, que s'il se jette hors de la ligne du trait et de l'épaule. Pour donner un coup de fouet, on retient sa chute à la moitié du coup, en laissant tomber avec plus ou moins de force son extrémité, qui, dans cette action, se trouve rarement dans le parallélisme horizontal de la poignée. Si le coup de fouet d'un cocher ne se fait pas entendre, on dit qu'*il donne des coups de bâton*, ce qui

est réphréhensible et annonce peu de connaissance du métier. Si l'on a des chevaux bien dressés, le claquement du fouet suffit souvent, et a le même effet que le coup, pour les hâter et les rendre attentifs, et il est bon de leur conserver cette crainte. Si dans l'attelage l'un des chevaux se ralentit, devient distrait ou cherche à jouer, le cocher le nomme d'une voix forte et d'un ton menaçant (dans une écurie bien montée et bien tenue tous les chevaux ont leur nom, et il n'est pas difficile de le leur apprendre, en le leur faisant entendre souvent toutes les fois qu'on s'approche d'eux); communément le cheval se remet de peur de la correction. S'il est sourd à cet avertissement, on lui laisse légèrement tomber le fouet, comme pour l'avertir de sa présence, et s'il néglige ce second avis, un coup bien asséné le forcera à l'obéissance. — Anciennement, les fouets servaient à faire une espèce d'harmonie dans les fêtes de Bacchus et de Cybèle, tant était grande l'adresse de ceux qui les faisaient claquer. De nos jours, les Tartares qui ont envahi la Chine se servent de longs fouets au lieu de trompettes, et ils en forment, d'un seul coup, trois sons qui se font entendre l'un après l'autre avec un grand bruit. On a vu, à Maëstricht, un cocher qui, avec son fouet, jouait pour ainsi dire toutes sortes d'airs.

FOUET. s. m. Nom qu'on donne aux derniers nœuds de la queue d'un cheval.

FOUET DES RÊNES. On appelle ainsi, dans certaines brides, la partie flottante de l'extrémité des rênes pouvant servir de fouet.

FOUETTER. v. Donner des coups de fouet. *Fouetter les chevaux*. Un bon cocher ne doit guère fouetter ses chevaux.

FOUGÈRE MALE. NÉPHRODE. s. m. En médecine on emploie, sous le nom de *fougère mâle*, la souche du *polypodium filix mas*, de Linnée. La plante d'où on tire cette souche est indigène et annuelle; elle croît abondamment dans les bois humides; la partie usitée a de 18 à 24 centim. de long, la grosseur de 27 millimètres, une odeur nauséeuse, une saveur acerbe et amère. Les nodosités qu'elle offre portent le nom de *bourgeons de fougère*. Cette racine se récolte en août; on la moud et on la conserve dans un lieu sec; récoltée au printemps, en automne ou en hiver, elle est presque inerte. La racine de *fougère mâle* est vermifuge; on l'administre en poudre ou en décoction, à la dose de 250 gram. Pour lui donner plus d'effet, on ajoute quelquefois à la décoction 32 à 48 gram. d'éther sulfurique. En la combinant avec l'aloès, on aide aussi à son action vermifuge. Quand on l'emploie seule, il faut, six heures après son administration, donner un purgatif.

FOUGUE. s. f. En lat. *impetus*. Mouvement violent et impétueux, court et prompt, ordinairement accompagné de colère. Ardeur, impétuosité, emportement naturel aux jeunes chevaux. *Être en fougue; se mettre en fougue; apaiser la fougue d'un jeune cheval*. Voy. DÉFAUT.

FOUGUEUX, EUSE. adj. En lat. *vehemens*. Se dit d'un cheval colère et fantasque. Les mauvais traitements sont, pour l'ordinaire, la cause de ces emportements désordonnés. Pour corriger ce défaut, il faut de la patience, de la douceur, peu d'exigence et beaucoup de progression dans les exercices. Des leçons courtes et fréquentes habitueront le cheval *fougueux* à la société de l'homme et à la soumission, et sa fougue peu à peu se calmera. *Cheval qui a trop de fougue*.

FOUILLER UN CHEVAL, UNE JUMENT. Exploration de l'état du canal intestinal, de la vessie, de l'utérus, de l'anneau inguinal et du cordon testiculaire, en introduisant le bras par l'anus dans le rectum et dans la dernière anse de la partie flottante du côlon. L'opération de *fouiller un cheval* n'est pas toujours sans danger; elle exige beaucoup de pratique et de dextérité. Avant de fouiller, on fait entraver les membres postérieurs et lever le membre antérieur gauche, si l'opérateur introduit la main droite, et *vice versâ*, et retenir la queue de l'animal. Cela fait, l'opérateur, après s'être coupé les ongles, avoir ôté son habit, relevé sa chemise jusqu'à l'épaule et enduit d'huile la main qui doit explorer, se place de côté de manière à éviter les coups de pied si l'animal ruait, prend un point d'appui sur la croupe avec l'autre main, qui ne doit jamais la quitter, car c'est elle qui le prévient lorsque l'animal doit ruer; alors, avec les quatre doigts et le pouce réunis en cône, il dilate l'anus successivement. Étant parvenu dans le rectum, il doit introduire sa main le plus avant possible, en ayant soin de dilater les bourrelets que forme l'intestin, lesquels sont dus à ce qu'il est repoussé dans le bassin par les efforts que le cheval fait toujours lorsqu'on le fouille. Quand ces efforts sont vio-

lents, il faut encore beaucoup plus de précaution, car en agissant pendant qu'ils durent, et en poussant vigoureusement sans dilater lentement et successivement les bourrelets et les courbures de l'intestin, il peut arriver que l'on déchire ce canal, accident très-grave et toujours mortel. Dans les coliques, l'action de fouiller a pour objet de constater la cause qui les détermine. On fouille aussi une jument pour s'assurer de l'état de l'*utérus* dans les cas de médecine légale, etc.

FOULE. s. f. Se dit lorsque plusieurs cavaliers manient à la fois leurs chevaux dans un manége, et leur font exécuter chacun un travail différent. « Je ne voudrais pas, dit M. Baucher, en faisant revivre cette belle manière d'exercer les chevaux, qu'on leur demandât des choses extraordinaires, telles que *terre-à-terre*, *croupade*, *mézair*, *capriole*, *ballottade*, etc., etc., comme le faisaient nos prédécesseurs ; mais il serait utile et beau qu'une dizaine de cavaliers fissent à la fois différents airs de manége : les uns décriraient des figures de deux pistes, pendant que les autres seraient au passage, au piaffer et au galop sur de petits cercles, en changeant souvent de main. Cette manière de travailler son cheval séparément fait apprécier le mérite de chaque cavalier et lui donne, ainsi qu'au cheval, l'habitude d'agir indépendamment de ses voisins. Quelques marches guerrières, exécutées par plusieurs musiciens, animeraient ce gracieux exercice, et lui donneraient quelque chose d'imposant. »

FOULÉE. s. f. Se dit : 1° Du poser du pied du cheval sur le sol, et, dans ce sens, *foulée* est synonyme d'*appui*. Voy. ALLURE. 2° De la trace que le pied laisse. 3° De cette sorte d'impulsion qui, dans le trot, se fait sentir aux fesses du cavalier, et qui tend à l'élever malgré lui de dessus la selle.

FOULER. v. Blesser en foulant, en pressant fortement. *La selle a foulé ce cheval. Ce cheval s'est foulé le pied.*

FOULURE. s. f. Premier degré de l'*entorse*. Voy. ce mot. On entend aussi par *foulure*, toute contusion ou blessure extérieure.

FOURBATURE, FOURBISSURE. Voy. FOURBURE.

FOURBU, UE. adj. Se dit d'un cheval affecté de *fourbure*. Voy. ce mot. En vieux français, *fourvoyé*, se disait pour fourbu.

FOURBURE, FORBURE, FOURBATURE, FOURBISSURE. s. f. En lat. *rhumatismus equinus*. D'après Bourgelat, le mot *fourbure* dérive de *foras* et de *via*, comme qui dirait *hors de voie et d'état de cheminer*. Accumulation de sang dans les tissus podophylleux et réticulaire du pied. La *fourbure* est *aiguë* ou *chronique*.

La *fourbure aiguë* est celle qui arrive promptement, et qui disparaît de même lorsqu'elle est traitée convenablement. Elle consiste dans la congestion simple des tissus mous du pied. Autrefois on n'avait pas une idée bien juste et bien arrêtée sur la fourbure. Les uns voulaient qu'elle fût une affection des reins ; les autres, un rhumatisme général ; et d'autres, en plus grand nombre, ont prétendu que c'était une affection spasmodique des membres. Toutes ces assertions sont erronées, et ce qui le prouve c'est que ces maladies imaginaires disparaissent avec la congestion des tissus réticulaire et podophylleux. Ceux qui regardent la fourbure comme une affection générale, une fièvre inflammatoire, se terminant soit par résolution, soit en dégénérant en affection locale, sont également dans l'erreur ; pour s'en assurer, il suffit de suivre la marche de la fourbure, et de bien observer tous les phénomènes qui l'accompagnent. La fourbure peut atteindre les quatre pieds à la fois, deux, ou un seul ; elle affecte de préférence les deux pieds antérieurs. Elle se remarque plus souvent sur les chevaux sanguins, sur ceux qui ont le pied étroit, sur ceux dont la corne est sèche, cassante, et en général sur tous ceux qui ont de mauvais pieds, soit naturellement, soit accidentellement. Les causes de l'affection qui nous occupe sont : le travail long et soutenu, les courses rapides et de longue durée, le repos absolu, l'application d'un fer trop chaud sur un pied trop paré, les arrêts de transpiration, la nourriture excitante donnée en trop grande quantité. Les aliments qui jouissent de cette propriété à un haut degré sont l'orge, le froment et le seigle ; l'orge surtout, que la plupart des éleveurs, fermiers, etc., considèrent comme rafraîchissante, est au contraire la substance nutritive qui augmente le plus la plasticité du sang. Cela est si vrai, que le plus grand nombre des chevaux de notre cavalerie qui a fait la guerre en Espagne ont été atteints de fourbure, due à l'orge dont on les nourrissait, et il en est mort un grand nombre, parce qu'ils étaient négligés ou mal traités. La fourbure s'annonce par des symptômes que l'on doit

observer à l'écurie et dans la marche. Les pieds fourbus sont toujours chauds, douloureux, et éloignés le plus possible du centre de gravité; ainsi, quand ce sont les membres antérieurs, ils sont portés en avant et les postérieurs sont rapprochés; quand ce sont les membres postérieurs, les quatre membres sont rassemblés, les postérieurs pour être soulagés, et les antérieurs pour soutenir le poids du corps. Mais il arrive très-souvent, dans ce dernier cas, que les membres antérieurs deviennent fourbus; alors l'affection est beaucoup plus grave; la station est difficile et douloureuse, ce qui fait que l'animal est souvent couché et se lève à regret. Dans la marche, la progression est difficile et quelquefois impossible, surtout quand les quatre membres sont violemment affectés. Dans tous les cas, l'animal marche en hésitant, l'appui a lieu sur les talons, il est vacillant; des tremblements partiaux se remarquent, ainsi que des mouvements particuliers des lèvres. La fourbure est quelquefois si intense et accompagnée de tant de douleur, qu'il y a réaction sur le cerveau, et que l'animal se livre à des mouvements désordonnés. La fourbure est toujours accompagnée et quelquefois précédée d'une fièvre que l'on reconnait par la rougeur de la conjonctive, la tension et la dureté du pouls, l'inappétence, la soif, la constipation, la respiration courte, l'élévation de la température de la peau, et quelquefois des sueurs générales ou partielles. Ce sont tous ces symptômes sympathiques qui ont fait regarder la fourbure comme une affection générale. La fourbure aiguë se termine par résolution en trois ou quatre jours, si elle est traitée convenablement; mais si elle est négligée ou mal traitée, elle passe à l'état chronique, ou bien, ce qui est rare et n'arrive que quand la douleur est intense, que l'afflux du sang est considérable, que le traitement n'est pas assez énergique ou qu'il est trop tardif, le sabot se détache et la gangrène survient. Cette dernière terminaison est mortelle. La résolution est plus heureuse; elle s'annonce par la disparition successive de tous les symptômes; c'est elle que l'on remarque le plus fréquemment. Pour guérir cette affection, on a recours à des moyens généraux et locaux. Les premiers sont la diète, la saignée, l'eau blanche, les lavements, les bouchonnements fréquents et les couvertures. Les moyens locaux consistent à déferrer les pieds malades, à saigner aux veines superficielles du membre ou à la pince du pied, à frotter les extrémités avec des irritants, à mettre les pieds malades dans des bains d'eau froide, glacée, et à les recouvrir de cataplasmes de terre glaise, de bouse de vache, qu'on délaye avec du vinaigre, ou avec une dissolution de sulfate de fer; quand on le peut, les animaux sont conduits à l'eau où on les tient jusqu'au genou et au jarret. Si ces moyens ne réussissent pas, on a conseillé les scarifications à la couronne; mais elles sont peu efficaces et dangereuses. Quand l'animal est jeune, vigoureux, et que la douleur est intense, la saignée doit être abondante et quelquefois répétée. M. Nanzio, ayant remarqué que les chevaux fourbus qu'on laisse ferrés et sans litière guérissent plus vite, a pensé qu'en exerçant une forte compression du sabot on pourrait obtenir facilement et promptement la guérison de la fourbure. C'est ce qu'il a fait au moyen de bandes en fer qui emprisonnent le pied. La compression étant établie, il expose le pied ou les pieds à l'action des réfrigérants. Cette méthode semble irrationnelle; cependant il est possible qu'elle réussisse, et même elle doit réussir quand la fourbure est tout à fait à son début.

La *fourbure chronique* est toujours une des terminaisons de la fourbure aiguë. Elle marche plus lentement que celle-ci; elle est toujours plus grave en ce qu'elle résiste plus au traitement, que souvent par sa marche elle amène la déformation, quelquefois la désorganisation des pieds, et empêche les animaux de rendre des services. Pour bien faire comprendre la marche et les différentes lésions que l'on remarque dans la fourbure chronique, nous la diviserons, suivant la méthode habituelle, en *fourbure générale*, qui est l'afflux du sang dans tous les tissus mous du pied et par suite leur inflammation, et en *fourbure locale*, c'est-à-dire ayant son siége ou dans le bourrelet, ou dans le tissu podophylleux, ou dans les deux ensemble, ou bien dans le tissu velouté de la sole. La fourbure chronique générale, heureusement très-rare, est incurable. Les symptômes qui la décèlent sont tous ceux que nous avons exposés au sujet de la fourbure aiguë, mais à un moindre degré; plus tard, l'os du pied remonte, le pied s'allonge de plus en plus, se relève en avant et prend la forme d'une corne. Laissant de côté la fourbure générale, contre laquelle tout trai-

tement est inefficace, nous ne nous occuperons que des terminaisons de la fourbure du bourrelet et de la chair cannelée, ou de l'un ou de l'autre, terminaisons qui sont le *croissant* et la *fourmilière*. Le croissant est une éminence demi-circulaire circonscrite, qui a lieu à la sole du pied; elle est le résultat de la fourbure du bourrelet et de celle du tissu feuilleté, ou de l'un des deux. La fourmilière accompagne quelquefois le croissant. Pour bien comprendre comment le croissant arrive après l'inflammation de ces parties du pied, il faut dire les phénomènes qui se passent, et qui sont les mêmes dans tous les cas. La corne de la paroi n'est d'abord guère plus épaisse qu'à l'état sain; un peu plus tard, l'inflammation persistant, la corne augmente d'épaisseur de plus en plus; un coin de corne blanche, dont la base est en bas et la pointe en haut, se forme; ce coin de corne fait changer la direction de l'os du pied, dont le bord antérieur horizontal devient de plus en plus vertical et se rapproche de la sole; alors le tissu velouté se trouvant entre deux corps durs, s'atrophie et finit par ne plus sécréter du tout; la sole n'ayant plus d'organe sécréteur dans cet endroit, s'amincit toujours, et le coin corné dont il a été parlé augmentant continuellement, l'os perce la sole; la plaie prend un caractère ulcéreux, la suppuration est brune et sent la carie; avec le temps, l'os s'use profondément par la carie et par le frottement. Il est inutile d'ajouter que le croissant est accompagné de boiterie. La fourmilière consiste en un vide plus ou moins grand dans la paroi, qui a lieu quand la fourbure est très-intense, que les lames du tissu podophylleux sont trop gorgées de sang et trop volumineuses pour être contenues dans les intervalles des lames correspondantes de la corne. De là résultent le désengrènement, la rupture des capillaires qui forment le tissu podophylleux, et une certaine quantité de sang s'épanche entre la corne et ce tissu; l'hémorrhagie s'arrête, et le tissu se recouvre d'une nouvelle couche de corne qui n'adhère nullement à la paroi. On trouve dans le vide du sang desséché et en poussière. Dans la fourmilière, le pied s'allonge de plus en plus, se déforme. La corne de la paroi est sèche, cassante, sans poli et sans élasticité. La fourmilière est d'autant plus grave qu'elle est plus étendue. Le traitement de la fourbure chronique est toujours incertain, surtout quand il y a déformation du pied. Lorsqu'elle n'est pas encore ancienne, on peut la guérir en appliquant sur les membres des irritants. Un moyen moins douteux et qui a réussi, est l'amincissement de toute la paroi, au moyen de la râpe, jusqu'à ce que la corne soit flexible sous la pression du doigt. M. Dehan, qui a employé ce moyen, recommande de ne pas toucher à la sole et d'entretenir la souplesse de la corne au moyen de corps gras. Un autre procédé, plus facile à exécuter et plus simple, est celui qui consiste à séparer la paroi par deux ou trois rainures jusqu'au tissu feuilleté, et à laisser écouler le plus de sang possible. L'École de Lyon a employé avec succès une ancienne méthode qui consiste à perforer dans plusieurs endroits la paroi à l'aide d'une couronne de trépan; mais ce dernier moyen est moins efficace que les deux autres, et peut être suivi d'accidents. Comme auxiliaire à ces divers traitements, on fait des frictions irritantes sur la partie inférieure des membres, et on administre au malade des breuvages, et des lavements d'eau fortement salée. Quand ces différents modes curatifs ont échoué, et que l'on craint la fourmilière ou le croissant, on pratique l'extirpation d'un lambeau de la paroi, mais on ne doit pas trop se presser. On a quelquefois recours avec avantage, contre le croissant, à l'*opération* dite *du croissant*. Pour la pratiquer, on couche le cheval et on dispose le pied affecté; l'animal étant bien fixé, on forme en pince une rainure demi-circulaire d'un quartier à l'autre, et quand on est arrivé jusqu'au sang dans toute l'étendue de la rainure, on enlève le lambeau d'un seul morceau, ou bien on le sépare en deux en faisant une rainure profonde qui s'étend du milieu de la pince jusqu'à sa partie inférieure, et on les détache par les moyens ordinaires; on fait, suivant l'indication, un pansement qui est soutenu par un fer à planche. Quand la sole n'est pas percée par l'os, on lui laisse toute son épaisseur. Dans le cas contraire, on rugine l'os et l'on met des éclisses. L'opération du croissant se pratique aujourd'hui avec autant de succès par amincissement de toute la corne de la pince. Ce procédé est moins douloureux que l'extirpation. Le traitement de la fourmilière est à peu de chose près le même que celui du croissant. Quand elle est peu étendue, elle peut disparaître par la ferrure seule et les onctions de corps gras; mais

si elle est étendue, il faut mettre à nu le tissu podophylleux partout où il est recouvert d'une double couche de corne. Le pansement doit être approprié à la plaie. Dans tous les cas, l'os du pied d'un cheval atteint de croissant ou de fourmilière ne reprend jamais complétement sa direction normale.

FOURCHE. s. f. En lat. *furca*. Instrument de bois ou de fer, composé d'une tige, d'un manche ou fût plus ou moins allongé, et terminé par deux ou trois branches ou pointes droites et aiguës, nommées fourchons. Cet instrument, indispensable dans une écurie, sert à relever le fumier, à étendre la litière, etc. Les *fourches* de bois sont préférables à celles de fer.

Panser les chevaux à la fourche. Locution proverbiale, pour dire leur donner des coups de *fourche*, au lieu de les étriller.

FOURCHETTE. s. f. En latin *furcilla*, diminutif de *furca*, petite fourche. L'une des parties qui composent le pied du cheval. Voy. CORNE, PIED, 1er et 2me articles, et MALADIES DE LA FOURCHETTE.

FOURCHETTE CHARNUE. Voy. PIED, 1er article.

FOURCHETTE DE CHAIR. Voy. PIED, 1er article.

FOURCHETTE ÉCHAUFFÉE. Voy. MALADIES DE LA FOURCHETTE.

FOURCHETTE GRASSE. Voy. PIED, 2e article.

FOURCHETTE MAIGRE. Voy. PIED, 2e article.

FOURCHETTE MOLLE. Voy. MALADIES DE LA FOURCHETTE.

FOURCHETTE POURRIE. Voy. MALADIES DE LA FOURCHETTE.

FOURGON. Voy. VOITURE.

FOURMILIÈRE. Voy. FOURBURE.

FOURNIR LA CARRIÈRE. Se dit d'un cheval qui va d'une égale vitesse depuis le commencement jusqu'au bout d'une carrière ou d'un terrain limité. Pour faciliter ce résultat, le cavalier doit ménager les forces du cheval, entretenir et renouveler son action de façon qu'elle ne s'altère pas et que sa vitesse reste la même. « Qui veut aller loin ménage sa monture. »

FOURNIR SON AIR. Un cheval *fournit son air*, quand il exécute ses exercices avec toute la mesure et la précision possibles.

FOURRAGE. s. m. En latin *pabulum*. Le mot *fourrage* vient du latin *far*, qui signifiait autrefois toute sorte de blé ou de grain. D'autres le font venir de l'allemand *futer*, qui signifie ce que mangent les chevaux. D'après l'acception reçue, ce mot exprime non-seulement l'herbe, de quelque nature qu'elle soit, verte ou sèche, distribuée à l'écurie, mais tout ce qui sert à la nourriture du cheval.

Dans l'art militaire, *fourrage* se dit de ce qu'on ramasse dans une armée en campagne pour la nourriture des chevaux. Le *fourrage en grand* est fait pour toute l'armée; le *fourrage en petit*, pour une division; le *fourrage au vert* est pris sur place; le *fourrage au sec* est pris dans les granges. On donne aussi le nom de *fourrage*, aux troupes commandées pour soutenir ceux qui vont au fourrage. *L'officier qui commande le fourrage. L'ennemi a attaqué le fourrage.* — *Aller au fourrage*, c'est, lorsque les armées sont en campagne, aller chercher dans les champs et dans les villages le grain et les herbes propres à la nourriture des chevaux. En garnison, c'est aller au magasin où se fait la distribution des fourrages. — *Mettre de la cavalerie en quartier de fourrage*, c'est établir de la cavalerie dans un pays qui abonde en fourrage.

Nous traitons ici des substances qui entrent le plus communément dans la composition des fourrages, au sujet desquels nous rapportons aussi des indications fort importantes à l'article *Ration*. Pour le surplus des substances alimentaires, Voy. ALIMENT.

HERBE.

Ce mot vient du latin *herba*, qui, selon quelques-uns, est tiré d'*arvum*. D'autres le tirent du grec *pherbéin*, *phérbé*, en latin *pascere*, *pabulum*. De *phérbé*, l'on a fait *ferba*, et de *ferba*, *herba*, de même que les Espagnols ont changé tous les *f* des mots latins en *h*, au commencement des dictions. Cependant, d'autres croient qu'il est plus probable que ce mot vient du syriaque *hesba*, ou de l'hébreu *hessebb*, qui signifie la même chose. Les Grecs donnent aussi à l'herbe le nom de *botané*.

On appelle *herbe*, toute plante qui perd sa tige en hiver, et qui pousse des feuilles. Dans un sens collectif, herbe se dit des végétaux qui couvrent les pâturages, les prairies, ordinairement destinés à la nourriture des chevaux et des bestiaux. On appelle *mauvaises herbes*, celles qui croissent naturellement dans les cultures et qui leur nuisent sous quelque rap-

port que ce soit. On les appelle aussi *herbes parasites*. — L'herbe fraiche est un correctif du régime artificiel auquel nous avons réduit le cheval. Cet animal la préfère aux végétaux fanés et nous la lui accordons temporairement dans la vue de maintenir sa santé, de prévenir ou de guérir des maladies. — L'usage de l'*herbe* est appelé régime *au vert*. Voy. Vert.

Mettre un cheval à l'herbe. Se dit du cheval qui pait de l'herbe verte en liberté dans un pâturage. *Mettre à l'herbe*, signifie quelquefois ne donner au cheval que de l'herbe fraiche.

Sortir de l'herbe. On le dit d'un cheval qu'on retire du pâturage pour le remettre à l'écurie. *Cheval qui sort de l'herbe*.

En parlant de l'âge, on dit qu'un cheval aura deux, trois, quatre ou cinq ans *aux herbes*, pour dire au *printemps*, qui est ordinairement la saison où les juments poulinières mettent bas.

Paille (*palea*).

On donne le nom de *paille*, aux tiges, aux feuilles et quelquefois aux épis de plantes céréales et de plantes graminées, battues, desséchées, et qu'on destine à la nourriture et à la litière des chevaux.

On nomme *gerbée*, la botte de paille battue, dans laquelle on laisse du grain; et *couseau*, celle résultant d'un mélange de froment et de seigle.

Il est plusieurs espèces de paille : les principales sont celles *de froment, de seigle, d'orge, d'avoine, de maïs, de millet*.

La *paille de froment*, étant réputée la meilleure, est beaucoup plus usitée que les autres. Elle est luisante, d'une couleur tirant sur le jaune pâle ou doré, d'une odeur suave, d'une saveur douce et sucrée, surtout aux nœuds et aux parties qui les approchent. Son volume et sa hauteur varient d'après la force végétative du terrain et l'action des agents atmosphériques. Dans le Midi, elle est pleine et substantielle, surtout si l'année a été sèche et peu abondante en céréales; dans le Nord, elle est fistuleuse, et contient moins de substance alimentaire. La meilleure est celle qui présente des tiges menues, flexibles, médiocrement grandes; qui a conservé ses feuilles et ses épis, et qui offre un grand nombre de plantes herbacées. Cette dernière circonstance la rend *fourrageuse*, selon l'expression connue, et lui communique du parfum. Il est aussi à remarquer qu'elle nourrit d'autant mieux que les grains sont moins nombreux et moins développés, parce qu'elle profite alors des sucs qui devaient les former. La partie qui avoisine l'épi est la plus nutritive. On récolte la paille de froment lorsque les graines sont mûres. C'est presque sans inconvénient qu'on l'emploie nouvelle. Plus facile à conserver que le foin, elle n'a pas besoin de *ressuer*, c'est-à-dire de jeter son feu; cependant on doit la mettre à l'abri des intempéries, soit en grange, soit en gerbier. Cette paille vieillit plus tard que le foin, et sa durée peut être infiniment longue, si l'on a soin de la tenir à l'abri de l'humidité. Dans ce but, on conseille de la changer de place une ou deux fois dans l'année. La paille de froment pourrait être confondue avec celle de seigle, si ce n'est que celle-ci est moins jaune, moins longue, moins flexible et plus déliée. Comme les graminées, la paille est sujette à certaines maladies, telles que la *carie* et le *charbon*. De même que le foin, elle peut aussi se *rouiller*, affection plus fréquente et bien plus dangereuse en elle que sur les graminées des prés, et qu'on attribue à un champignon vénéneux du genre *urédo*. Exposée à la pluie, la paille de froment verdit d'abord, puis elle brunit; après avoir perdu son odeur particulière, elle en contracte de désagréables et se brise facilement. De même que le foin, mais plus rarement, elle moisit et pourrit par l'effet de l'humidité; cela peut arriver surtout lorsque, étant mouillée par la pluie ou la rosée, on l'entasse en meule ou on la serre dans les greniers. Lorsqu'étant très-vieille elle est soumise à l'action de l'humidité, elle prend une teinte rougeâtre; dès lors, elle a perdu son odeur, sa saveur et toutes ses propriétés nutritives. La paille altérée, pourvu qu'elle ne soit pas *rouillée*, peut, dans le cas d'absolue nécessité, être mêlée avec de bon foin, en l'aspergeant avec de l'eau salée et en la triant; car il est rare que le tas entier soit altéré. On ne doit pas employer, même comme litière, la paille reconnue tout à fait impropre à servir de nourriture. Les rats et les souris, non-seulement coupent la paille et la détruisent, mais l'imprègnent d'une odeur qui dégoûte infiniment les chevaux. Bourgelat avait d'abord recommandé l'usage de *hacher la paille* avant de la donner aux chevaux. Cette méthode, qui a pris naissance en Allemagne, s'est propagée en Angleterre et aux États-Unis d'Améri-

que, et elle sera bientôt généralement adoptée dans toute la France, à cause des nombreux avantages qu'elle présente. Il est même à désirer qu'on l'applique aux foins, aux racines, etc. Donnée seule et comme *lest*, la paille est légèrement nutritive; elle est tonique et éminemment alimentaire, si on l'associe au grain; c'est la véritable nourriture du cheval généreux du Midi, et c'est de lui qu'on a dit: *Cheval de paille, cheval de bataille*.

La *paille d'orge* et celle d'*avoine*, celle-ci surtout, est un fourrage excellent lorsqu'elle a été coupée avant la formation des grains, et desséchée comme le foin. Outre les principes nutritifs qu'elles contiennent toutes les deux en abondance, on rencontre dans la paille d'orge beaucoup de substances salines. Mais les principes alibiles de l'une et de l'autre sont d'une difficile extraction et résistent en grande partie à l'action digestive. Aussi on ne les donne pas aux chevaux de cavalerie. Elles conviennent moins aux chevaux qu'aux bêtes à cornes.

Les *pailles* ou *fanes du maïs, du millet* et d'un grand nombre d'autres légumineuses sont beaucoup plus nutritives que celles de froment, d'avoine et d'orge; cependant la paille de maïs est très-dure à mâcher.

La paille sert de *litière* au chevaux.

FOIN (*fœnum*).

Herbe des prairies fauchée et séchée, pour nourrir les chevaux et les bestiaux. Voy. PRAIRIE. On croit que les anciens ne donnaient point de foin aux chevaux, et que ce ne fut que pour affourrager des bœufs et des moutons que l'on eut l'idée de dessécher l'herbe des pâturages.

Le *foin* des prairies permanentes est de tous les fourrages le plus abondant en France. La *fauchaison*, le *fanage du foin*, sa *conservation*, soit en meules, soit en fenil, influent davantage sur ses bonnes ou ses mauvaises qualités, que la nature des plantes qui entrent dans sa composition. Plusieurs causes peuvent l'altérer au pré comme au magasin. L'époque la plus favorable à la fauchaison d'un pré permanent est celle où la majeure partie des plantes qui le composent sont en fleurs et prêtes à fournir des graines. Plus tôt, leur maturité n'est pas complète; plus tard, tous les sucs ont quitté la tige pour se porter dans les graines, qui tombent à la plus légère secousse et laissent le fourrage beaucoup moins nutritif. Les prés temporaires sont fauchés dès le commencement de la floraison. Afin d'assurer le succès de la fauchaison, on choisit, autant que possible, pour cette opération, un jour sec et serein, et l'on attend pour se mettre à l'ouvrage que le soleil ait pompé la rosée. Le fanage, pour bien réussir, doit être prompt et non interrompu, car si l'herbe coupée éprouve la chaleur du jour et la fraîcheur humide de la nuit, elle perd sa couleur et son parfum, principalement par l'effet de la rosée. Lorsqu'on se trouve obligé de couper, on coupe peu à la fois, et on laisse le foin en *andains*, c'est-à-dire en lignes parallèles, telles que la faux les a faites. En cet état, le foin résiste mieux aux intempéries, pourvu que leur durée ne soit pas longue. Dans les intervalles de beau temps, on a soin de *désandainer* et d'agiter le foin. De même que l'humidité, l'excès de sécheresse et de chaleur nuit au fanage du foin. On doit, dans ce cas, le rentrer le plus tôt possible. Les magasins ou greniers où l'on conserve le foin doivent être à l'abri de l'humidité, et percés de grandes ouvertures. On a soin, vers la fin de l'hiver, de le remuer souvent dans les temps secs, et s'il laisse exhaler une certaine odeur de moisi, avant de le donner au cheval on le secoue, on l'éparpille et on l'asperge d'eau légèrement saturée de sel marin. Si l'on met en grenier des foins mouillés, non-seulement ils pourriront et se changeront en fumier, mais encore ils pourraient s'embraser plus ou moins sourdement et causer un incendie. Les caractères du bon foin sont: tiges fines, flexibles, garnies de feuilles, appartenant, en très-grande partie du moins, aux familles des légumineuses et des graminées; couleur légèrement verte, odeur agréable et aromatique, saveur douce un peu sucrée. Le foin engraisse les chevaux, les échauffe et les invite à boire; il convient mieux à ceux que l'on assujettit à des travaux pénibles qu'à ceux qui font peu d'exercice. Son excès prédispose à la pousse, et il faut en donner peu aux chevaux affectés de cette maladie. — Pour caractériser l'influence du foin sur les qualités du cheval, on dit vulgairement: *Cheval de foin, cheval de rien*.

Jusqu'à la mi-septembre le foin de l'année est appelé *nouveau*, et l'on dit qu'il n'a pas *jeté son feu*. Ce foin est d'un vert prononcé, d'une odeur forte, aromatique, un peu nauséeuse; s'il est composé de luzerne ou de trè-

fle, ces signes sont plus sensibles. Dans cet état, en l'administrant sans précaution, il excite beaucoup l'appétit des chevaux, qui le mangent avec une extrême voracité, et cause des indigestions, des coliques, des maux des yeux, des éruptions cutanées et souvent le farcin. Le foin n'est jamais meilleur qu'à l'âge d'un an. Au bout de dix-huit mois il commence à vieillir: alors il ne conserve plus ses propriétés alimentaires; il se dessèche, devient jaunâtre, cassant, et exhale une odeur plus ou moins forte de renfermé et de moisi, surtout s'il a éprouvé de l'humidité, comme quand il a été transporté par bateau. Il dégoûte le cheval et le nourrit mal, et, agissant comme s'il était poudreux, il peut s'introduire dans les voies respiratoires et causer l'agitation du flanc. Le foin cassant, délavé, ne diffère du foin vieux que par une teinte plus pâle, une saveur légèrement acrimonieuse, et il a l'aspect du bon foin, avec lequel on peut facilement le confondre. Sans être malsain, il est peu du goût des animaux et il les nourrit mal. Les foins les plus nuisibles aux chevaux sont les *vasés* ou *terrés*, les *poudreux*, les *rouillés* et les *moisis*. Les foins vasés, que dans certains pays on nomme aussi *marés* ou *marnés*, proviennent des prairies où l'eau bourbeuse ayant séjourné après les débordements, a déposé sur les plantes un limon qui s'y fixe, et qui, avalé avec elles, surcharge l'estomac, trouble la digestion, épuise inutilement les forces sans les réparer, et donne lieu à des maladies dont la nature est d'autant plus grave et le développement d'autant plus prompt, que la vase vient de terrains qui contiennent des principes âcres et corrosifs. Le foin, ainsi altéré, est sec, cassant, d'une odeur marécageuse, d'une saveur âcre, encroûté de terre et de débris organiques, laissant échapper, quand on le remue, des nuages de poussière. Les foins poudreux et les foins moisis ont subi une altération bien plus grave, dont voici la cause. Avant d'emmagasiner les foins, il faut que les végétaux aient perdu par la dessiccation leur eau de végétation, et soient privés de toute humidité; dans le cas contraire, ils s'échauffent, s'enflamment quelquefois, et sont même brûlés avec les bâtiments qui les renferment. Lorsque leur destruction n'a pas lieu, ils se réduisent en poussière, prennent une teinte blanchâtre, un goût ou une odeur de moisi que rien ne peut ôter; et si leur altération est plus avancée, ils deviennent d'une couleur obscure, puis noirâtre. Cette fermentation putride détruit le principe alimentaire, dénature tout à fait les plantes, qui se changent en un véritable poison. Les foins rouillés présentent sur les tiges des taches pulvérulentes jaunes, brunâtres, ressemblant à celles qui arrivent aux métaux dans leur oxydation; de là l'épithète de *rouillés*, qu'on donne à ces foins. La rouille des végétaux, qui ne s'observe que dans les années humides et brumeuses, consiste en une petite plante parasite, de la famille des champignons; elle altère les plantes, nuit au développement des sucs propres à nourrir, et passe même pour les rendre âcres. La morve et le farcin ne sont, en effet, jamais aussi meurtriers dans les régiments que pendant les années qui suivent la consommation de fourrages atteints de la rouille. Tous ces foins n'affectent pas seulement les organes gastriques, mais aussi les organes pulmonaires. Sans être ni nouveau, ni vieux, ni délavé, ni rouillé, ni vasé, ni poudreux, ni moisi, le foin, fût-il même composé de bonnes plantes, ne sera qu'un mauvais fourrage, s'il présente quelques-uns des caractères suivants : *pâle*, *grêle*, *effilé*, *velu*, *ligneux*, *d'une odeur d'engrais* ou *de souris*, ou ayant été *frappé par la grêle*.

Les ruses les plus ordinaires qu'on emploie pour falsifier ce genre de fourrage consistent : 1° à mettre en évidence le bon foin, et à cacher dans l'intérieur du tas ou des bottes, pour faire poids et volume, du foin vieux, du foin rouillé, vasé, poudreux, des joncs, du fumier, des roseaux, quelquefois de la paille ou de la luzerne seulement; 2° à le mouiller pour en augmenter le poids, ce qui le dispose à la moisissure. Pour démasquer ce dol, qui donne souvent lieu à des expertises, surtout à l'égard des fournitures militaires, il faut sonder profondément l'intérieur des meules, des bateaux, des charrettes à foin; faire délier un certain nombre de bottes prises au hasard et de différents côtés; s'assurer si elles ne sont pas nouvellement faites dans le but d'y introduire des substances étrangères; dans ce cas, les liens de paille sont frais, arrondis, et ne laissent, en les déliant, que peu de traces de compression. La masse entière de la fourniture doit être considérée comme suspecte, lorsqu'une seule botte est reconnue falsifiée.

Le foin altéré peut être utilisé dans les temps

de disette. A cet effet, on le secoue, on le bat avec un fléau et à plusieurs reprises, pour en faire sortir la terre, la poussière, le sable fin; ensuite on le lave, puis on le fait sécher pour le secouer de nouveau. Le lavage se fait dans une eau courante, et on le bat en plein air. Ainsi corrigé, on le mêle à des fourrages, dans la moindre proportion possible. On peut aussi, et c'est le meilleur moyen, saler le foin altéré. La dose est d'un demi-kilog. de sel dans cinq seaux d'eau pour 50 kilog. de foin gâté. Non-seulement on asperge d'eau salée le fourrage dont l'altération est susceptible d'être corrigée, mais encore on fait boire de cette eau aux chevaux auxquels on est forcé de le donner. Ces opérations ne sont opportunes qu'autant que les principes du foin que l'on veut corriger ne sont pas encore décomposés; dans le cas contraire, tout procédé serait inutile pour rendre le foin susceptible d'être consommé par les animaux; on ne peut qu'en faire du fumier, car il serait même dangereux de l'employer comme litière.

Le *sel* est à la fois un correctif du fourrage altéré et un préservatif d'altération. La plupart des meules anglaises sont salées. Dans l'intérêt de l'économie rurale comme de l'hygiène vétérinaire, cet exemple devrait être suivi en France.

Sauter le foin, est une opération qui a pour but d'accélérer la dessiccation de ce fourrage. Pour l'exécuter, on soulève avec la fourche une petite quantité de foin éparpillé sur le sol, ou réuni en petites meules, et on le jette à un ou deux pieds en l'air, de manière qu'il s'éparpille davantage en retombant dans une autre place.

Une botte de foin à la pointe d'un bâton était l'oriflamme des premiers Romains, qui combattaient à pied.

AVOINE (*avena sativa*).

Le mot *avoine* vient du latin *avena*, et l'on croit qu'*avena* provient du verbe *aveo*, je souhaite, je désire, à cause que les animaux appètent beaucoup cet aliment. — L'avoine est une plante graminée, spécialement affectée, dans les contrées du Nord, à la nourriture des chevaux. Dans quelques pays on la mêle à d'autres plantes pour en former une espèce particulière de fourrage. Voy. HOUARA. Dans les pays chauds, elle est remplacée par l'orge. La culture en a multiplié les variétés: dans quelques-unes, les grains sont noirs, rouges ou blancs. La distinction entre les avoines se tire de l'époque de leur ensemencement; de là celle de *printemps* et celle d'*hiver*; la dernière est la plus estimée, et l'on dit proverbialement: *Avoine de février remplit le grenier*. La couleur n'exerce aucune influence sur la qualité de l'avoine: qu'elle soit d'hiver ou de printemps, blanche, noire, grise, ou de toute autre couleur, grosse ou petite, elle sera bonne si elle réunit les caractères suivants: écorce mince, lisse, lustrée, sans rides, d'où résulte un grain s'échappant facilement de la main; odeur presque nulle, saveur agréable, approchant de celle de la noisette; fécule blanche, point ou le moins possible d'écailles glumacées qui, en augmentant le poids et le volume sans utilité nutritive, rendent la mastication difficile, écorchent le palais des jeunes animaux, nuisent à la digestion des grains; absence de tout corps étranger, tels que terre, sable, gravier, poussière, ainsi que de graines au moins inutiles, récoltées avec l'avoine, surtout dans les champs qu'on a négligés; telles sont celles de coquelicot, de sénevé, de nielle, d'herbes aux puces, d'ivraie, etc., qui dégoûtent un cheval. L'avoine qui contiendrait une grande quantité d'*ivraie enivrante* (Voy. cet art.), produirait sur le cheval des effets dangereux.

Il arrive quelquefois que, pour augmenter le volume et le poids, on jette ces graines exprès dans une quantité d'avoine à vendre, surtout dans les fournitures militaires; on y verse aussi de l'orge ou du seigle; on en passe un dixième. D'autres fois, on y mélange de la poussière et des graviers; alors on l'en dépouille par le criblage, et si elle perd en quantité, la qualité reste au moins la même. Enfin, l'avoine doit être bien sèche et avoir une pesanteur relative la plus grande possible. A mesure égale, la différence de poids entre deux qualités de ce grain peut être telle que l'un pèsera 18 kilogrammes, et l'autre 27, d'où il résulte qu'il y a convenance à acheter l'avoine au poids et non à la mesure. On regarde comme bonne celle dont un hectolitre pèse 40 kilogram. L'*avoine nouvelle* se reconnait à la légèreté spécifique, à la couleur terne de l'écorce, à la saveur sucrée et douceâtre, à la présence de quelques petits grains verdâtres qui changent de couleur au bout de quelque temps. Dans cet état, elle cause des indigestions, des gastrites, des vertiges abdominaux. A défaut d'autre, on peut en atténuer

les mauvais effets en la salant au moyen de 4 grammes de sel par ration. Deux mois après la récolte, l'avoine, si elle est bien conservée, cesse d'être nouvelle. — La bonne avoine gagne à être gardée en grenier; mais il faut avoir soin de la former en tas pour en faciliter le remuage, opération que l'on doit faire tous les huit jours dans les commencements, puis tous les quinze jours, enfin tous les mois. — Le *javelage*, qui consiste à laisser l'avoine en petites gerbes dans le champ, est utile en ce qu'il donne au grain la facilité de mûrir plus vite que s'il était resté sur pied; mais si cette opération est trop prolongée par un temps de pluie ou de rosée abondante, la fermentation fait noircir le grain et en augmente le volume, changement très-avantageux aux marchands, qui, d'ailleurs, ne manquent jamais de mouiller l'avoine à plusieurs reprises quand le javelage a lieu par un temps serein. En grossissant ainsi, l'avoine a perdu des principes nutritifs, elle s'est altérée et se conservera difficilement. L'avoine trop javelée se reconnait à la légèreté spécifique, à l'écorce qui est terne et ridée, à la forme du grain, qui est court et renflé, au goût qui est douceâtre et comme sucré, et surtout à des germons d'un noir foncé. — *Renfler l'avoine* est une pratique frauduleuse à laquelle des marchands se livrent, et dont les effets ont des rapports avec le javelage. Elle consiste à humecter l'avoine dans le grenier avec un peu d'eau chauffée, et à plusieurs reprises; l'humidité produit bientôt un boursouflement, et comme, dans cet état, le grain pourrait fermenter et moisir, on le remue, et quelquefois on le jette contre les murs pour détacher les filaments qui se sont formés; mais cette opération ne peut se faire sans détacher en même temps la *barbe*, et sans refouler la pointe supérieure, ce qui décèle la fraude. Elle est moins facile à découvrir lorsque la moisissure a été enlevée par le lavage. — L'état de sécheresse de l'avoine s'annonce par la présence de la poussière.

L'avoine convient mieux au cheval qu'à tout autre animal domestique; aucun autre aliment ne lui donne tant de force et de vigueur. Les chevaux soumis à de rudes travaux en demandent une grande quantité, avec un peu de foin et de paille. Il faut en donner peu, ou même point, à ceux qui ne travaillent pas, surtout s'ils sont d'un tempérament sanguin; car l'avoine dispose aux maladies inflammatoires, surtout à la fourbure. Ce grain convient aux poulains aussitôt après le sevrage, mais en petite quantité et après avoir été concassé, macéré, mitigé avec du son, de l'orge en gruau, etc. De cette manière, il n'est plus échauffant et nourrit tout aussi bien; la mastication n'en est pas fatigante pour les poulains qui font leurs dents et pour les vieux chevaux qui ont usé les leurs. Il existe une machine destinée à écraser les grains d'avoine. Voy. MOULIN A CONCASSER L'AVOINE. — Mêlée à l'orge, l'avoine fournit une excellente nourriture, surtout aux chevaux maigres, à ceux qui, travaillant beaucoup, mangent du foin en proportion, et que l'avoine pure échaufferait trop. Quelques personnes conseillent de faire crever l'avoine dans l'eau avant de la donner; mais il parait plus convenable de l'écraser grossièrement. Dans certaines contrées de la Hollande, les chevaux de trait ne sont nourris que de pain composé d'avoine, de seigle et de froment ou autrement confectionné. Voy. PAIN POUR LE CHEVAL. Pour caractériser l'influence de l'avoine sur les qualités des chevaux, on dit vulgairement : *Cheval d'avoine, cheval de peine.*

Lorsqu'on présente au cheval son avoine, il ne manque pas de la flairer; on considère comme un bon signe s'il la mange avidement. Un cavalier soigneux doit voir manger l'avoine à son cheval.

ORGE.

Dans le Midi, nous l'avons déjà dit, ce grain remplace l'avoine. Nous renvoyons, pour ce qui se rapporte à son emploi, à l'article que nous lui avons consacré. Voy. ORGE.

SON. En lat. *furfur.*

Nommé anciennement *bran*, le son est l'écorce, avec un peu de farine, de grains de céréales et même de sarrasin, qui ont été soumis à la *mouture* et au *blutage.* La grosseur de l'écorce est toujours proportionnée à l'écoulement des meules du moulin. Le son du blé est le meilleur et presque le seul usité. La quantité de farine qu'il contient contribue pour beaucoup à le rendre de bonne qualité. Les perfectionnements introduits dans la mouture et le blutage ne laissent que très-peu de farine dans le son, et encore moins de son dans la farine. Un son farineux offre les trois caractères suivants : plus grande pesanteur spécifique que le son peu ou point farineux, parce que la fécule est plus lourde que le cor-

tex ou écorce; en le maniant, il blanchit les mains; il trouble l'eau où on le jette, même en petite quantité. Le son altéré est d'une couleur tantôt noire ou noirâtre, tantôt pâle, moisie; d'une odeur tantôt acéteuse, tantôt putrescente; il fait en outre éprouver une sensation de chaleur et d'humidité à la main plongée dans le tas. Quoique déposé dans des lieux secs et aérés, le son s'altère au bout de quatre à cinq mois. Le plus farineux résulte d'une première mouture; et se nomme *recoupe*; on l'appelle *recoupette*, quand il a été appauvri en le broyant de nouveau; et *gros son*, quand il est composé presque entièrement de l'écorce du grain. Ce dernier pèse environ 20 kilog. l'hectolitre; le petit son, 24. Ayant été mouillé avant de le présenter aux animaux, le son prend le nom de *son frisé*. La dénomination de *gros noir* est donnée, dans les environs de Paris, à la partie du son qui surnage en le plongeant dans un baquet rempli d'eau. On appelle *son gras*, celui dans lequel il entre beaucoup de farine; *son maigre* ou *sec*, celui qui est séparé de toute la farine. On nomme *eau de son* ou *eau blanche*, celle dans laquelle on a mêlé du son. — L'usage du son pour la nourriture des chevaux est ancien; les Romains regardaient cette substance comme rafraîchissante; cependant elle paraît n'avoir cette qualité que parce que, suspendue dans l'eau, elle invite les animaux à prendre de grandes quantités de ce liquide. On est dans l'erreur si l'on pense que les propriétés alimentaires du son ne dépendent que de la quantité de farine qu'il contient, en considérant l'écorce comme du ligneux pur; la chimie a découvert dans cette écorce une assez grande proportion d'albumine végétale, qui est un principe *alibile*. Le son donné à double ration nourrit presque autant que l'avoine, mais il ne fortifie pas; il rend les chevaux mous, paresseux, faciles à suer et à éprouver de fréquentes purgations. Il a aussi le grand inconvénient, même lorsqu'il n'est pas altéré, de causer, plus que tout autre aliment, des indigestions aux chevaux, de provoquer des diarrhées opiniâtres, de favoriser le développement des vers, de déterminer une tendance aux maladies putrides, d'aggraver les affections chroniques, etc. Il faut l'administrer modérément, rejeter celui qui est altéré, le mêler avec de l'avoine, de la paille hachée et en faire de l'eau blanche.

Qualités nutritives de certains fourrages et rapports entre eux.

On a établi que 50 kilog. de foin de bonne qualité, provenant d'une prairie permanente, équivalent, quant à leur propriété nutritive :

A 42 1/2 kilog. de foin composé de trèfle ou de luzerne;

A 75 kilog. de paille d'orge;

A 95 kilog. de paille d'avoine;

A 250 kilog. de paille de froment;

A 350 kilog. de paille de seigle.

Et que la force nutritive des grains et des graines, comparée à celle du froment, peut être établie comme suit :

1/2 kil. de froment

Équivaut :

A 1/2 kilog., et 1/5 d'orge.

A 1/2 kil. et 2/5 d'avoine;

A 1/2 kil. et 7/10 de seigle;

A 1 kil. de haricots;

A 1 kil. et 1/4 de pois.

On présume qu'un 1/2 kil. de froment est aussi nourrissant qu'un kil. et 1/4 du meilleur foin.

D'après une évaluation faite en Allemagne, 50 kil. de foin de bonne qualité contiennent 25 kil. de matière nutritive, déduction faite du ligneux, etc.

FOURRAGER. v. En lat. *comparare pabulum*. Couper et amasser du fourrage pour la nourriture des chevaux, par des manœuvres militaires. — En temps de guerre, prendre le fourrage dans les champs et les villages, c'est *fourrager*. *Fourrager en campagne*; *fourrager au loin*. On dit qu'un champ, une plaine, un pays ont été *fourragés*, lorsque les troupes ont enlevé ou consommé tout le fourrage qu'ils contenaient.

FOURRAGEUR. s. m. En lat. *pabulator*. Cavalier envoyé pour couper et amasser du fourrage. *Soutenir*, *attaquer les fourrageurs*.

FOURRE. s. m. En lat. *pabulum*. Vieux mot qui signifiait fourrage et qui venait de *fodrum*, qui signifie le manger des chevaux. *Aller en fourre*, c'était aller au fourrage, aller fourrager.

FOURRÉ, ÉE. adj. On le dit *des bottes de foin*, *des bottes de paille*, lorsqu'on y a mêlé de mauvais foin ou de mauvaise paille.

FOURREAU. Voy. PÉNIS.

FOURRIÈRE. s. f. Ce mot n'est employé que dans la phrase suivante : *Mettre un cheval en fourrière*. Voy. cet article.

FOYER. s. m. En lat. *focus*. Terme de physique et de physiologie, synonyme de *centre*. Voy. ce mot. — Dans le langage médical, le mot *foyer* est toujours accompagné d'une épithète. Ainsi, on dit *foyer purulent*, *foyer suppuratif*, pour désigner toute partie du corps dans laquelle il se forme du pus, à la suite d'une phlegmasie circonscrite. Voy. Abcès. On dit aussi *foyer d'infection*, pour indiquer tout endroit où existent et d'où se dégagent des émanations morbides ou putrides pouvant faire développer sur des animaux en santé des maladies graves; et *foyer de contagion*, le lieu où la contagion se trouve établie et d'où elle émane. Voy. Infection.

FRACTURE. s. f. En lat. *fractura*, du verbe *frangere*, rompre, briser. Solution de continuité dans les os et dans les cartilages. Les tissus osseux et cartilagineux sont les seuls tissus vivants susceptibles d'être fracturés. Cette funeste propriété est due à leur consistance et à leur peu d'élasticité. En médecine vétérinaire, les *fractures* des os sont, en général, négligées, parce que leur traitement est long et douteux, et parce qu'après le traitement on n'est pas assuré d'avoir un animal apte à rendre des services, attendu qu'il est extrêmement difficile de maintenir les parties en rapport, tant à cause de la force des puissances musculaires du cheval qui résistent à tous les moyens de coaptation, qu'à cause de leurs mouvements continuels qu'il est impossible de prévenir. Il ne faut pas croire, comme le pense le vulgaire, que si l'on tue un cheval ayant une fracture, c'est parce que les os de cet animal ne sont pas susceptibles de se souder, ce qui, selon eux, proviendrait de ce que la moelle des os du cheval serait comme de l'huile et moins épaisse que dans les autres animaux. Que les gens qui ont cette croyance sachent que, dans tous les animaux vivants, la moelle est huileuse et de mince consistance. L'usage des os, leur forme, l'âge des individus, prédisposent ces parties aux fractures. Les os des membres, ceux des côtes, les os aplatis comme ceux du crâne, et en général les os superficiels, sont plus susceptibles d'être fracturés; dans la vieillesse, leur rigidité les rend moins élastiques, et par conséquent plus fragiles que dans le poulain et l'adulte; il en est de même dans le marasme. Les causes déterminantes des fractures sont les coups, soit de timon ou de pied, le choc de balles ou de boulets, les chutes sur le pavé, les contractions violentes des muscles. Les chevaux abattus pour être opérés se cassent quelquefois un os d'un membre ou les reins; et ceux qui ont eu un os fêlé se le fracturent quelquefois complétement, soit en se relevant, soit en se couchant à l'écurie ou en marchant. Les fractures sont dites en *rave*, quand la cassure est nette et en travers; *obliques* ou en *bec de flûte*, quand elles sont en diagonale; *longitudinales*, quand elles ont lieu, dans les os longs, suivant une ligne parallèle de l'axe de ces os. Le plus souvent, les fractures surviennent dans toute l'épaisseur, dans tout le diamètre transversal de l'os, de manière à le séparer complétement en deux ou plusieurs fragments distincts, et on les appelle alors *complètes*; cependant elles peuvent aussi être *incomplètes*, c'est-à-dire n'affecter qu'une partie du diamètre transversal de l'os. Quand une fracture n'est point accompagnée d'autres lésions, elle est dite *simple*; elle est dite *compliquée*, lorsque, indépendamment de la solution de continuité du tissu osseux, on remarque une lésion plus ou moins grave des parties environnantes; enfin on la dit *comminutive*, dans le cas où l'os se trouve en plusieurs fragments ou esquilles, avec écrasement des parties molles. Les fractures ont pour signes caractéristiques le changement de forme et de volume des parties, les mouvements dans un endroit d'un os qui ne correspond pas à une articulation, le manque total d'appui sur le sol, et la direction anormale des rayons fracturés, si la lésion a frappé un os des membres; il y a bien encore la douleur, mais ce symptôme est commun à beaucoup d'accidents. Le changement des parties a lieu sous le rapport du volume, qui devient plus gros, parce que le sang s'épanche autour des abouts osseux et dans les tissus environnants; et sous le rapport de la direction, quand, par les contractions des muscles de la région où l'os est fracturé, les abouts osseux ont changé de rapport. La mobilité dans une région est reconnue par les mouvements que l'on fait exécuter; mais il n'est pas toujours facile de les juger; ainsi, à l'épaule et à la croupe, les masses musculaires bornent les mouvements et les rendent inapercevables. Dans ce cas, c'est la boiterie forte, le changement de forme de la partie, et la cause qui a fait naître ces phénomènes, qui font présumer une fracture. La crépitation est le bruit que produisent les

abouts osseux ou les esquilles osseuses en se rencontrant. On produit la crépitation en faisant exécuter des mouvements à la partie. Ce bruit particulier s'entend en approchant l'oreille de la fracture, pourvu que l'os fracturé ne soit pas profondément situé, ou que ce ne soit pas un os court dans lequel le jeu des fragments est impossible ou très-difficile. Si c'est dans un membre, la boiterie accompagne toujours la fracture; si c'est dans les os longs, le membre est raccourci, ne touche pas à terre, et éprouve un certain balancement; mais si ce sont des os courts, la boiterie forte, la douleur violente et durable, la tuméfaction que l'on remarque, font présumer la fracture. Dans tous les cas, on doit opérer avec beaucoup de douceur et de ménagement, afin d'épargner à l'animal des douleurs atroces et inutiles. Les fractures avec plaies sont toujours faciles à reconnaître, ainsi que celles dites *comminutives*. Les fractures, quelles qu'elles soient, sont toujours graves par les raisons que nous avons déjà expliquées. Celles accompagnées de plaies, de déchirures des parties molles, de rupture de vaisseaux, sont incurables; il en est de même des fractures qui avoisinent une articulation, de celles accompagnées de luxation de l'os fracturé, et de celles avec esquilles. Plus l'animal est vieux, moins les os se cicatrisent promptement, et, par conséquent, plus la fracture est grave; il en est de même quand l'os est profondément situé et entouré de masses musculaires épaisses. Elle a, au contraire, moins de gravité, si l'os qui en est le siége est situé superficiellement. Les fractures regardées comme curables sont celles peu apparentes et sans déplacement des abouts osseux, comme les fractures des côtes, des apophyses transverses des vertèbres lombaires, et surtout celles de l'ilium, du nez, de la face et de l'os du pied; on pronostique de même des fractures évidentes et sans déplacement. Cependant, quand on peut agir directement sur l'os et que l'animal est tranquille, les fractures des membres guérissent aussi bien, mais une boiterie plus ou moins forte persiste. Quoi qu'il en soit, on doit quelquefois entreprendre la guérison de la fracture d'un os d'un membre, attendu que, malgré les inconvénients qui accompagnent la guérison, le cheval peut rendre de bons services au pas; mais on doit y renoncer s'il s'agit de fracture du scapulum, de l'humérus, du fémur, ou du tibia, à moins que le cheval ne soit d'un grand prix, ou que le propriétaire ne désire que la cure soit tentée. Dans le cas de fracture, il convient de conseiller l'*abattage* du cheval, s'il est vieux et ruiné, s'il est épuisé par une maladie ancienne, si la douleur et l'inflammation sont violentes et que la gangrène soit à craindre, si l'os est inaccessible aux manipulations et à l'application presque immédiate des appareils contentifs, et si la fracture est comminutive ou compliquée. Le traitement des fractures offre trois indications : 1° réduire les fragments osseux; 2° les maintenir en rapport; 3° éviter les accidents qui peuvent survenir pendant et après le traitement. La première indication est difficile à remplir dans le cheval, à cause de sa trop grande force. La seconde, le maintien des abouts osseux, est aussi très-difficile; il a été déjà dit pourquoi. Cependant, pour remplir cette indication, on a cherché à suspendre les animaux; la *suspension* a beaucoup d'inconvénients et très-peu d'avantages. Elle est mise de côté toutes les fois qu'elle n'est pas indispensable, comme lorsque les fragments sont en rapport, quand l'os est d'un accès facile aux manipulations du vétérinaire et à l'application des appareils. Dans le cas où les manipulations de réduction sont intempestives, il est prouvé que la fracture, abandonnée à elle-même, guérit le plus souvent; il faut, dans ce cas, faire une litière épaisse, la renouveler souvent, et placer le cheval, sans l'attacher, dans un endroit convenable, lui présenter à manger à terre et en même temps dans la mangeoire, et à boire dans une auge fixée au sol. Dans ces conditions, l'animal suit tout ce que son instinct lui prescrit, et souvent la guérison s'opère. Pour aider la nature, on fait quelquefois des applications liquides spiritueuses ou résolutives d'onguents vésicatoires, qui enflamment les parties externes et forment un bandage naturel. Mais le moyen le plus efficace, c'est la cautérisation actuelle transcurrente. La *réduction* des fractures est l'ensemble des manipulations et moyens employés pour mettre en rapport les abouts d'un os rompu, et les y maintenir. Avant de procéder à la réduction, il faut s'assurer si elle est nécessaire et si elle est possible : elle est nécessaire, quand il y a déplacement; elle est impossible, quand les parties environnantes sont très-enflammées. Dans ce

cas on doit attendre quelques jours pour que la tuméfaction soit en partie dissipée, et que les manipulations puissent s'opérer. La réduction comprend l'*extension*, la *contre-extension* et la *coaptation* ou *confrontation*. L'extension est l'action qui consiste à tirer sur un membre pour lui rendre sa longueur normale; elle s'exécute au moyen d'aides et même de machines qui atteignent le même but; mais celles-ci ont des inconvénients. La contre-extension consiste à produire un effet opposé à l'extension, c'est-à-dire à tirer la masse du corps dans un sens opposé, car sans cela l'extension serait sans effet. L'extension a lieu en plaçant au-dessus de l'articulation le lien qui doit servir à tirer la partie dans un sens contraire à la contraction, et la contre-extension en appliquant le lien en bas de l'articulation, sur la partie fracturée la plus rapprochée du corps. La coaptation ou confrontation est la mise en rapport des abouts osseux et le rétablissement dans leur position normale des organes qui auraient été déplacés. La coaptation, qui s'opère à l'aide des mains, est très-essentielle, et exige des connaissances anatomiques approfondies; aussi n'y a-t-il que les vétérinaires qui soient capables de l'opérer: elle demande beaucoup de soins et de précautions. L'extension et la contre-extension étant produites à un degré assez élevé, sans l'être trop cependant, on opère la coaptation. On s'aperçoit que celle-ci est effectuée quand la partie offre sa longueur et sa forme naturelles, que l'on entend un bruit occasionné par le rapprochement subit des extrémités fracturées, et que l'animal, paraissant ne plus souffrir, reste sans mouvement, dans un état qui annonce le bien-être, et se laisse appliquer l'appareil patiemment. La réduction est plus difficile dans la cassure en rave que dans l'oblique; mais, par contre, dans cette dernière il est beaucoup plus difficile de maintenir les parties en rapport que dans l'autre, ce qui est même impossible; aussi, dans la fracture en bec de flûte, la partie est-elle toujours déformée et plus courte. La réduction étant opérée, on a recours, pour maintenir les rapports, à un appareil de forme variable et dont le but est toujours le même, c'est-à-dire d'être constamment ferme, inamovible, et de maintenir convenablement les parties en rapport. On a proposé, à cet effet, la poix en couche épaisse autour des parties fracturées, mais ce moyen est insuffisant pour le cheval. Bourgelat avait imaginé, pour les fractures, des *ferrements*, qui différaient de forme suivant les régions. L'appareil dont on fait usage aujourd'hui se compose de chanvre, d'attelles, de matières agglutinatives et de bandes. Le chanvre se dispose par mèches. Pour appliquer cet appareil, on enduit la partie ainsi que les mèches d'un corps agglutinatif, en préférant la térébenthine à la poix fondue. Cela fait, ces mèches sont appliquées en forme de gaine tout autour de la partie, en commençant par l'extrémité la plus grêle de la région. Quand cette région n'offre pas de point d'appui, on en prend un plus bas sur la région inférieure. Après avoir formé autour de la partie une couche assez épaisse de mèches, on applique les attelles, qui doivent être plus longues que la région fracturée. Pour les appliquer, on les enroule dans toute leur longueur d'une couche d'étoupes, que l'on enduit d'un corps agglutinatif sur la face de la lame qui doit être appliquée. Chaque appareil réclame ordinairement quatre attelles, une antérieure, une postérieure et une sur chaque face latérale; ainsi appliquées, elles doivent être assez longues pour empêcher le jeu des articulations les plus rapprochées de la région affectée. Les attelles étant placées, un aide les maintient, et l'opérateur garnit le tout avec des bandes plus ou moins larges, suivant la région. S'il y a plaie, la bande sera formée de deux ou de plusieurs lambeaux, afin de pouvoir panser la plaie tous les jours, ou au moins tous les deux jours, sans déranger l'appareil. La bande sera assez serrée pour maintenir le pansement inamovible et les parties invariables dans leur rapport. Si l'appareil est trop serré, ce qui est facile à reconnaître par la douleur vive que le cheval éprouve et par l'engorgement des parties au-dessous de l'appareil, cet engorgement, qui devient rapidement volumineux, est d'abord chaud, puis froid, les parties qu'il affecte exsudent un liquide séreux et offrent quelquefois des *phlyctènes*. Dans ce cas il faut enlever l'appareil, laisser les parties à peu près libres pendant deux ou trois heures, et l'engorgement se dissipe, la chaleur revient, la circulation se rétablit et la douleur est de beaucoup diminuée. Si l'appareil est mal disposé, ou pas assez serré, on y remédie sans le défaire. On doit visiter souvent l'appareil; s'il n'est pas dérangé, on n'y touche pas. La seule chose à

faire, c'est de serrer les bandes à mesure que l'inflammation se dissipe et que les parties reprennent leur état normal. En régle générale, on ne léve le premier appareil que trente jours au plus aprės l'avoir appliqué. Pour l'enlever, on coupe le tour des bandes et l'on retire les attelles l'une aprés l'autre. Cela fait, on coupe la gaîne de chanvre dans toute sa longueur, et on en débarrasse le membre avec précaution; alors on s'assure si la fracture est soudée. Dans le cas où elle se trouve assez consolidée, on laisse la partie libre; si on juge qu'elle ne l'est pas assez, on applique un nouvel appareil plus simple et moins gênant que le premier. Mais si la coaptation n'a pas lieu, on doit *abandonner* le cheval et le sacrifier. Pendant le traitement des fractures, les chevaux doivent être les premiers jours à l'eau blanche, et n'avoir que le quart de leur ration habituelle; plus tard, on les raméne insensiblement à la ration ordinaire. Les boissons abondantes dégourdies, les lavements et les saignées, avant ou après la réduction, sont des moyens qu'on ne doit pas négliger. Les phénomènes qui se passent pour la consolidation d'un os sont dignes d'attention. Aprés la fracture, les parties environnantes s'enflamment, et si les fragments sont en rapport, elles les y maintiennent ou aident à les y maintenir. Du sang s'épanche autour et entre les fragments; quelques jours plus tard, la matière colorante de ce sang est résorbée, la matière fibro-albumineuse reste seule, et, conjointement avec une exsudation plastique des parties environnantes, elle constitue, à l'extérieur de l'os, une virole d'abord molle, et qui devient de plus en plus dure. Une cheville s'est développée à l'intérieur de l'os, dans son canal médullaire; cette cheville est due également au sang et à la matière plastique exsudée des parties environnantes. Plus tard, les extrémités fracturées de l'os s'enflamment et exsudent une matière plastique qui les réunit : cette matière est d'abord molle, puis cartilagineuse, puis osseuse. La virole extérieure et la cheville intérieure, que l'on pourrait désigner sous le nom de *cal* provisoire, diminuent et finissent par disparaître presque entiérement. Lorsque la cicatrisation des deux abouts est complète, cette cicatrice porte le nom de cal. Dans les os privés de canal médullaire, le cal provisoire ne se trouve qu'à l'extérieur de l'os. Ce cal est mou et flexible. Le cal proprement dit, au contraire, est dur, inflexible et si résistant que, quand le même os se fracture de nouveau, il se rompt plutôt sur un autre point. Les fractures compliquées étant presque toujours incurables, nous pourrions nous dispenser de parler de leur traitement. Dans celles qui se compliquent de contusions et de meurtrissures, on emploie des réfrigérants, aidés de la compression. Si la contusion est trés-forte, on fait des saignées locales, des saignées générales, des lotions et des applications émollientes sur la partie, et l'animal est mis à la diète. Dans les fractures accompagnées de plaies avec rupture d'un vaisseau, on agrandit la plaie, on fait la ligature, on exprime le sang et on panse. Si la gangrène arrive, le cas est presque constamment irremédiable. Dans la fracture avec luxation, il ne faut rien entreprendre; les fractures avec esquilles doivent aussi être considérées comme incurables, mais si l'on veut tenter le traitement, on commencera par enlever les esquilles. Les accidents qui surviennent pendant et aprés le traitement des fractures sont : la déformation, l'amaigrissement des parties, la fourbure, l'ankylose et la gangrène. La déformation étant effectuée, il est difficile de la faire disparaître si elle est due à une reduction mal opérée; mais il est encore possible d'y porter remède en y appliquant le feu, si elle est le résultat de la grosseur du cal, qui, par son volume, gêne le jeu d'un muscle ou d'un tendon. L'atrophie arrive quand la partie a été longtemps sans remplir ses fonctions. Si c'est dans un membre qu'elle a lieu, elle peut persister à cause de l'inertie de cette extrémité. Pour prévenir cet accident ou y remédier, il ne faut laisser les appareils que le temps strictement nécessaire; et lorsque l'atrophie se montre, il faut mettre un fer à patin sous le pied sain qui forme, avec l'extrémité fracturée, le bipède antérieur ou postérieur. Par ce moyen on force le cheval à se servir du membre atrophié, qui reprend successivement sa force et son agilité. La fourbure qui se manifeste aux pieds des membres sains, dans le cas de fracture, provient du défaut d'exercice. On la prévient en déferrant les animaux, en leur faisant une bonne litière, en leur graissant la corne et en les mettant à la diète. Quand elle est développée, on a recours aux saignées. L'ankylose n'arrive que dans le cas de luxation que l'on n'a pu réduire avant la réduction et la consolida-

tion de la fracture : elle est incurable. La gangrène ne survient que lorsque l'appareil est trop serré ; on l'empêche, et parfois on y porte remède en diminuant la compression. Nous croyons devoir nous dispenser de parler de chaque fracture en particulier, attendu que ce qui a déjà été exposé n'est sujet qu'à de légères modifications, suivant l'indication que l'opérateur saura apprécier.

Des entamures, fêlures, fentes et fissures des os. On donne le nom d'entamures à des parties osseuses séparées du corps de l'os ; elles arrivent aux os superficiels et aux parties qui y sont fixées par une base étroite ; il est difficile de les reconnaître ; ordinairement, elles ne sont point accompagnées de boiterie, à moins que par leur présence elles ne blessent les parties molles. Quand elles sont tout à fait séparées de l'os, et qu'il y a plaie, il faut les extraire. Si l'esquille n'est pas détachée, on doit laisser opérer la nature, et enlever l'esquille lorsqu'elle sera séparée. Les fêlures, fentes et fissures, sont des solutions de continuité étroites et allongées, complètes ou incomplètes, dont les bords restent en rapport. Elles arrivent le plus souvent dans les os plats, en suivant la fibre osseuse, et n'intéressent ordinairement que la première table de l'os. Difficiles à juger, ces lésions s'accompagnent d'un peu de chaleur et de douleur locales, de claudication, si c'est à un os d'un membre. On doit éviter que l'os ne se rupture entièrement, et favoriser la guérison par le repos des parties. S'il y a plaie ou suppuration, la carie peut arriver. On la reconnaît par la plaie qui est ulcéreuse, et par l'odeur infecte de la suppuration. Dans ce cas, on débride et on rugine l'os. Si on ne le peut, on le cautérise.

Fractures des cartilages. Elles sont beaucoup plus rares que celles des os, et cela parce que ces derniers ont moins d'élasticité que les cartilages : elles sont dues à des violences extérieures. Les cartilages susceptibles d'être fracturés sont : ceux des oreilles, les cerceaux de la trachée, le cartilage du nez, de l'épaule, du sternum et du pied. Dans le premier cas on ampute le cartilage ; dans le second, on pratique la *trachéotomie* et l'on maintient l'écartement des cerceaux à l'aide du tube à trachéotomie. Dans les fractures des cartilages du nez et de l'épaule, on enlève les fragments et on cautérise. Le cartilage du pied doit être entièrement extirpé lorsqu'il est fracturé. La cicatrisation des cartilages s'opère comme dans les os ; la cicatrice est toujours osseuse.

FRAGMENT. s. m. En lat. *fragmen, fragmentum, ramentum*. On donne ce nom à chaque portion un peu volumineuse d'un os fracturé.

FRAIS, AICHE. adj. *Frais*, se dit d'un cheval qui, après le travail, a recouvré ses forces par le repos ; et d'un cheval qui n'a pas fourni sa carrière. *Frais*, se dit aussi d'un cheval de relais destiné à remplacer le cheval qui a fait sa course. *Cheval frais et reposé*. Au féminin, ce mot s'applique à la bouche. *Bouche fraîche*. Voy. BOUCHE.

FRAISIER. s. m. Du lat. *fragaria*, qui vient de *fragrare*, sentir bon, et l'on a donné ce nom au *fraisier commun* à cause de la bonne odeur des fraises. Plante indigène, douée de propriétés astringentes.

FRANC. adj. On le dit du départ du cheval pour se mettre au galop. *Franc au départ ; départ franc.*

FRANC AU DÉPART. Voy. FRANC.

FRANC D'AMBLE. Voy. AMBLE.

FRANC DU COLLIER. Voy. COLLIER.

à FRANC ÉTRIER. Voy. COURIR LA POSTE, etc.

FRANCHEMENT. adv. (Man.) Synonyme de librement, c'est-à-dire sans se retenir. *Ce cheval se porte franchement en avant.*

FRANCONI (Antoine). Né à Venise en 1738, célèbre bateleur et physicien ambulant. En 1785, il s'associa à l'écuyer anglais Artley, qui avait ouvert un manège théâtral et de voltige à Paris, et fonda le *Cirque Olympique*, qui a acquis aujourd'hui une vogue prodigieuse. Franconi mourut à Paris en 1836. Voy. VOLTIGE.

FRANCS-ARCHERS. Voy. ARCHER A CHEVAL.

FRAYÉ AUX ARS. Voy. ARS et FRAYEMENT AUX ARS.

FRAYEMENT AUX ARS. Les *ars* s'enflamment, se gercent, ce qui arrive le plus souvent dans les chevaux étroits d'épaules. Le frayement des ars peut avoir lieu dans ceux bien conformés, à la suite d'un frottement, ainsi que dans les poulains gras et qu'on fait courir longtemps. C'est principalement pendant les fortes chaleurs qu'on le remarque. On reconnaît qu'un cheval est frayé aux ars, à un engorgement qui paraît au devant du

poitrail, se prolonge entre le membre et le sternum, et fait *faucher* le cheval en marchant. Pour faire disparaître cet engorgement, il suffit de mettre l'animal au repos, de maintenir la partie en état de propreté, de la lotionner, d'abord avec une décoction émolliente, ensuite avec un mélange de miel et de vinaigre, et, plus tard, avec une décoction vineuse de *tan*. Si le *frayement* est ancien et accompagné d'ulcères, on a recours au traitement que l'on emploie pour les ulcères en général. Voy. Ulcère.

FREIN. s. m. En lat. *frænum*. (Anat.) Ligament ou repli qui retient et bride une partie. *Frein* ou *filet de la langue*.

FREIN. s. m. En lat. *frænum*. (Man.) Pline dit qu'un certain Pelethronius inventa le *frein* et la selle des chevaux. Virgile dit que ce furent les Lapithes, auxquels il donne l'épithète de *Pelethronii*, d'une montagne de Thessalie nommée *Pelethronius*, où l'on commença à dompter les chevaux. Autrefois on nommait *frein* la partie du mors qui traverse la bouche du cheval, et qu'on appelle aujourd'hui les canons. Ce mot est synonyme de *mors*. — *Frein* se dit encore dans ces deux phrases : *cheval qui mâche son frein*, ou *qui ronge son frein*; on dit également, *qui mâche son mors*, ou *qui joue avec son mors*. Le cheval mâche son frein quand, par un mouvement des mâchoires, il l'agite de temps en temps. Cette action est souvent un témoignage d'opportunité dans les effets du mors, un signe de gaieté dans le cheval, et quelquefois elle l'anime s'il est bien placé et bien intentionné; mais il faut cependant avoir soin que ce mouvement n'aille pas jusqu'à porter l'animal à *battre à la main*.

FREIN. s. m. En parlant des voitures, on le dit de tout ce qui sert à modérer leur mouvement dans les descentes. Il y a plusieurs sortes de ces *freins*, dont quelques-uns sont extrêmement ingénieux. On donne aussi le même nom à un obstacle insurmontable, placé au devant des voitures pour les empêcher d'avancer. Voy. Frein-Richaud.

FREIN-RICHAUD. M. Richaud, de Marseille, a inventé un instrument pour prévenir les accidents des voitures. Cet instrument, qui s'adapte à toutes les voitures, remplace aussi la mécanique pour les descentes.

FRÉMISSEMENT. s. m. En lat. *fremitus*. Tremblement des membres ou de tout le corps, qui précède ou accompagne le frisson de la fièvre. — En physique, c'est le mouvement insensible et vibratif des corps sonores, qui se communique à l'air ambiant, et produit le son.

FRÉNÉSIE. Voy. Phrénésie.

FRÉQUENCE. s. f. Il se dit du pouls, lorsque, dans un temps donné, il fait entendre un plus grand nombre de pulsations que dans l'état de santé.

FRÉQUENT. adj. En lat. *frequens*. Se dit d'un état particulier du *pouls*. Voy. ce mot.

FRÉTILLARDE. s. f. Se dit de la *langue*. Voy. ce mot.

FRIABILITÉ. s. f. En lat. *friabilitas*. Propriété qu'ont les os de se fracturer dans la vieillesse et dans certaines maladies, car ils contiennent alors plus de phosphate de chaux.

FRICTION. s. f. En lat. *frictio*, du verbe *fricare*, frotter. Action de frotter en appuyant sur une partie quelconque du corps ou sur tout le corps. Les *frictions* excitent la vitalité de la peau. On les dit *sèches*, quand elles se font avec un bouchon de paille, une brosse, etc.; et *humides*, quand on accompagne l'action du frottement d'un agent médicamenteux quelconque. Les frictions sèches sont ce qu'on appelle vulgairement le *bouchonnement*; elles sont hygiéniques et utiles dans les maladies internes chroniques. Les frictions humides s'emploient comme résolutif dans les engorgements chroniques de certaines parties, ou comme révulsif dans les inflammations aiguës. Les liquides les plus employés pour ces frictions sont l'essence de térébenthine, de lavande, l'eau-de-vie camphrée, etc.

FRIGORIFIQUE. adj. En lat. *frigorificus*, de *frigus*, froid, et *facere*, faire; qui cause du froid. Un grand nombre de substances salines, douées de la faculté d'absorber beaucoup de calorique en se dissolvant, sont des *frigorifiques*.

FRINGANT, ANTE. adj. En lat. *vividus*. On le dit d'un cheval léger, alerte, fort vif, fort éveillé, qui est toujours en action, dont la vivacité se manifeste par des mouvements rapides et fréquents. *Monter un cheval fringant*.

se FRISER. Voy. se Couper.

FRISSON. s. m. En lat. *rigor*; en grec *rigos*. HORRIPILATION. s. f. En latin *horripilatio*. Contraction subite et passagère de la peau, accompagnée d'un sentiment plus ou moins marqué de froid. C'est le signe précurseur des inflammations du poumon, de la plèvre, de l'estomac, et en général de toutes

les phlegmasies, particulièrement de celles dont l'invasion est violente et instantanée.

FRISSONNEMENT. s. m. En lat. *horror;* en grec *phriké*, léger frisson. Mouvement inégal de la peau qui détermine cet état qu'on nomme vulgairement dans l'homme *chair de poule*.

FROID. s. m. En lat. *frigus*; en grec *psuchos*, qui signifie la même chose. Diminution de la chaleur ressentie par les êtres vivants avec une sensation plus ou moins pénible. Le *froid* est l'opposé de la *chaleur*. Voy. AIR, 1er art.

FROID, FROIDE. adj. On le dit des chevaux qui n'ont pas de vivacité dans leurs mouvements. *Cheval froid*. On dit aussi, dans le même sens, *épaules froides*, *hanches froides*.

FROIDURE. Voy. REFROIDISSEMENT.

FROLER. v. En lat. *perstringere*, toucher légèrement en passant. En équitation, se dit en parlant de l'éperon lorsqu'il glisse sur la peau, sans traverser l'épiderme. C'est ce qu'on appelle *chatouiller le cheval*. Voy. ÉPERON.

FROMENT. Voy. BLÉ DE FROMENT.

FROMENTAL. s. m. Espèce du genre des avoines, qui forme un fourrage aussi excellent qu'abondant.

FRONT. s. m. (Ext.) En lat. *frons*; en grec *métôpon*. Partie de la tête, bornée supérieurement par le *toupet*, inférieurement par le *chanfrein*, latéralement par les *tempes*, et ayant pour base le *frontal*, le *pariétal*, ainsi que des muscles. Le *front* doit être large, proportionnellement à la tête, et aplati plutôt qu'arrondi. Lorsqu'il est concave, on le dit *camus ;* s'il est bombé, on le nomme *busqué* ou *moutonné*. Ces conformations s'étendent souvent sur le chanfrein. C'est sur le front que se trouve l'*épi* ou *pelotte*. Voy. ROBE. Quelquefois le front porte des traces de feu, et des cicatrices. Ces traces tarent un cheval, et l'on doit s'en défier, car elles sont souvent la suite de maladies très-graves.

FRONTAL. adj. et s. En latin *frontalis*. Qui appartient au front. *Os frontal*, ou simplement le *frontal*, se dit de l'un des os qui forment le *crâne*. Voy. ce mot.

FRONT CAMUS. Voy. FRONT.

FUGACE. adj. Se dit des symptômes qui durent peu.

FUIR LA MAIN. Voy. MAIN.

FUIR LES HANCHES ou DES HANCHES. Voy. HANCHES.

FUIR LES JAMBES. Voy. JAMBE DU CAVALIER.

FUIR LES TALONS. C'est la même chose que fuir les jambes.

FULIGINEUX, EUSE. adj. En latin *fuliginosus*, de *fuligo*, suie. Qui ressemble à de la suie, qui en a l'aspect. On le dit de l'enduit noir des dents, de la langue et des gencives, dans le cas de gastro-entérites intenses, particulièrement de celles devenues telles par l'emploi contre-indiqué de toniques.

FUMÉE. s. f. Ce mot est employé dans cette locution : *Cheval pris de la fumée*. Voy. cet article.

FUMER. v. En latin *exhalare*. Se dit des vapeurs qui s'exhalent du corps du cheval qui s'est échauffé en courant. *Ce cheval a couru, il s'est échauffé, il fume*.

FUMETERRE. s. f. En latin *fumaria officinalis*. Petite plante fort commune dans les lieux cultivés, et qu'on emploie comme médicament tonique amer, pour combattre plusieurs affections chroniques de la peau et des organes contenus dans l'abdomen.

FUMIER. s. m. En lat. *fimus*. Paille qui ayant servi de litière aux chevaux ou à d'autres animaux, s'est mêlée avec leur fiente et leur urine, s'est ensuite décomposée par la fermentation, et dont on se sert pour l'engrais des terres. *Oter le fumier d'une écurie*. — Le fumier du cheval est le plus utile de tous pour les jardiniers. Comme celui de l'âne, le fumier du mulet est un fumier chaud, très-propre aux terres froides et humides, granitiques et argileuses. Voy. LITIÈRE.

FUMIGATION. s. f. En latin *suffitus*, *suffimentum*; *fumigatio*, de *fumus*, fumée; en grec *thumiana*. Mot employé en médecine pour désigner les courants de gaz ou de vapeur dirigés tout autour du cheval ou sur certaines parties de son corps, dans un but thérapeutique. On appelle aussi *fumigations*, les moyens désinfectants. Voy. DÉSINFECTION. Les fumigations *émollientes* sont avantageuses dans les irritations aiguës. On les fait avec l'eau bouillante simple, contenant des principes mucilagineux en dissolution, et le plus souvent avec de l'eau dans laquelle on a fait bouillir du son. Les fumigations *excitantes* se font avec de l'eau bouillante dans laquelle on jette une poignée ou deux de plantes aromatiques, du vin, de l'alcool, du vinaigre, etc. On fait aussi des fumigations excitantes avec du soufre, du cinabre, des baies de genièvre, etc.; c'est ce qu'on appelle des fumigations *sèches*. Les baies de ge-

nièvre sont le plus souvent employées. Pour faire ces fumigations, on met les substances dans un petit réchaud à main, contenant des charbons incandescents. Les fumigations excitantes sont indiquées dans toutes les maladies qui ont besoin d'excitation. Quand on veut faire une fumigation de tout le corps, on met le cheval dans une écurie étroite, hermétiquement fermée, où la fumigation se dégage. On ménage dans la porte de cette pièce une coulisse pour surveiller l'animal. Les fumigations *locales* se font dans le nez, sous le ventre ou dans le vagin. Les fumigations dans le nez se pratiquent à l'aide d'un licou à la muserolle duquel est cousu un sac ayant à chaque bout une ouverture pour introduire d'un côté la partie inférieure de la tête, et de l'autre l'extrémité ouverte d'un seau. L'extrémité supérieure du sac est échancrée pour permettre l'introduction de l'air extérieur, sans cela le cheval se trouvant menacé d'asphyxie, se livrerait à des mouvements désordonnés. A défaut de licou, on se sert d'un sac ouvert des deux bouts, ou tout simplement d'un tablier, ou d'une couverture, comme on le pratique sur d'autres parties.

FUMIGATOIRE. adj. En latin *fumigatorius*. Qui sert, qui appartient aux fumigations. *Appareil fumigatoire*.

FUNGUS. Voy. FONGUS.

FUREUR UTÉRINE. Voy. NYMPHOMANIE.

FURFURACÉ, ÉE. adj. En latin *furfuraceus*, de *furfur*, son. On le dit des petites écailles épidermiques, ayant quelque ressemblance avec le son, et qui se détachent de la peau dans certaines phlegmasies. *Matière furfuracée*.

FURONCLE. s. m. En latin *furunculus*; en grec *anthrax*, charbon. Petite tumeur douloureuse, à base large, dont le sommet, d'abord rouge, présente ensuite un point blanc qui finit par tomber et qui constitue le *bourbillon*, qui n'est autre chose qu'une partie gangrénée de la peau qui se détache. Dès que le bourbillon est tombé, la douleur cesse. Toutes les causes irritantes de la peau peuvent occasionner le *furoncle*; il se remarque le plus souvent dans le bas des membres et surtout sur les chevaux chargés de crins; on l'appelle alors *javart cutané*. Le traitement est simple. Au début, on emploie les émollients. Quand le furoncle est d'une certaine grosseur, on l'incise. Dès que le bourbillon se forme, on hâte sa chute par des maturatifs, et la plaie qui en résulte est pansée avec des excitants légers.

FURONCLE DES PAUPIÈRES. Voy. ORGELET.

FUSÉE. s. f. CHAPELET. s. m. Sorte d'exostose de forme allongée qui se remarque aux canons. Voy. SUROS et EXOSTOSE. — *Fusée* se dit aussi du trajet plus ou moins long que le pus se fraye à travers les organes, pour chercher une issue.

FUSIBILITÉ. s. f. Propriété qu'ont certains corps de passer à l'état liquide par leur combinaison avec le calorique.

FUSION. s. f. En latin *fusio*. Passage d'un corps solide à l'état liquide au moyen du calorique.

G

GABRIELLE. Voy. *Fardier*, à l'article VOITURE.

GAGNÉ, ÉE. adj. En équitation, ce mot se trouve joint à différents noms, et l'on dit *épaule gagnée*, *hanche gagnée*, *liberté gagnée*, *volonté gagnée*. Voy. ces deux derniers articles, ainsi que ÉPAULE, 2e article, et HANCHES.

GAGNER LA MAIN. Voy. MAIN.

GAGNER LA VOLONTÉ DU CHEVAL. C'est le rendre obéissant.

GAGNER LE FOND DE LA SELLE. Voy. SELLE.

GAGNER LES ÉPAULES. Voyez ÉPAULE, 2e art.

GAGNER LES HANCHES. Voy. HANCHES.

GAIAC. Voy. GAYAC.

GAIETÉ. s. f. Un cheval a de la *gaieté* lorsqu'il montre de la vivacité et du feu.

GAINE. s. f. En lat. *vagina*, étui. Terme d'anatomie qui s'applique à différentes parties destinées à en contenir d'autres et à leur former une sorte d'enveloppe. Cependant le mot *gaîne* se dit le plus ordinairement des enveloppes aponévrotiques qui entourent les masses charnues, et des membranes séreuses qui facilitent le glissement des tendons et en empêchent le déplacement.

GAINE VAGINALE. Voy. TESTICULES.

GALANGA. s. m. En lat. *maranta galanga*. Plante d'Amérique, dont la racine est fibreuse, allongée, noueuse, tortue, marquée de lignes circulaires et frangées; elle est d'un brun rou-

geâtre à l'extérieur, fauve à l'intérieur, d'une odeur aromatique et d'une saveur chaude, âcre et piquante. On en distingue deux sortes, dont les caractères physiques ne diffèrent que par leurs dimensions; mais la petite doit être préférée à la grande, parce qu'elle est plus active. Cependant on croit assez généralement qu'elles appartiennent l'une et l'autre à la même plante, d'où on les retire à des époques différentes. La falsification qu'on en fait quelquefois en Europe, en les mélangeant avec la racine de *souchet long*, est facile à découvrir par la couleur noirâtre de cette dernière racine, par l'absence de lignes circulaires frangées, et par la saveur astringente et peu aromatique. La racine de *galanga* est employée à peu près dans les mêmes circonstances, à la même dose et de la même manière que la racine de *gingembre*; mais, étant moins âcre et moins irritante, elle est préférée pour être administrée à l'intérieur.

GALE. s. f. En lat. *scabies*, mot qui, regardé comme équivalent de notre mot *gale*, par les auteurs qui ont écrit en latin depuis la renaissance des lettres, avait été employé primitivement pour désigner diverses maladies de la peau qu'il serait difficile de déterminer. On peut en dire autant du mot grec *psóra*, qui ne désigne nullement une maladie vésiculeuse susceptible de se transmettre par contagion. On appelle aujourd'hui gale, une phlegmasie cutanée, consistant en des vésicules blanchâtres et transparentes à leur sommet, qui le plus souvent se crèvent pour donner naissance à des croûtes plus ou moins épaisses, et qui peuvent se faire remarquer sur toutes les parties du corps des animaux, mais ayant particulièrement pour siége les côtés de l'encolure, les épaules, les faces du garrot, celles de l'épine dorsale et des côtes. Lorsque la gale attaque la partie supérieure de l'encolure, à la naissance des crins, on lui donne le nom de *roux-vieux*. La gale, essentiellement contagieuse et accompagnée de prurit, est très-difficile à guérir, bien qu'elle soit rarement mortelle. Elle peut se développer spontanément, et une alimentation peu substantielle, composée de fourrages détériorés, poudreux, moisis ou altérés d'une manière quelconque, y prédispose, surtout lorsque les animaux ainsi mal nourris sont rassemblés en grand nombre dans des logements étroits et malpropres. Le défaut de soin de la peau et l'extrême malpropreté contribuent le plus à la production spontanée de la gale, qui d'ailleurs se communique le plus ordinairement d'un sujet à un autre par le contact immédiat, ou par celui des objets ayant servi à des animaux infectés. La communication s'opère d'autant plus facilement du cheval malade au cheval sain, que celui-ci a la peau plus fine, le poils plus ras, plus rare à certaines parties, et que le sujet a lui-même plus chaud. Le harnais des chevaux galeux ne communique guère la gale qu'aux animaux dont la peau est couverte de la sueur excitée par la course ou par le travail. Dans le dix-septième siècle on avait signalé l'existence dans les croûtes de la gale, ou dans l'épiderme de la région malade, d'un insecte nommé *acare* ou *ciron de la gale*, appartenant au genre *sarcopte*. *Acare* vient du mot grec *a*, privatif, et de *kâres*, divisible; comme si l'on disait trop petit pour être divisible. Pour offrir un aperçu général de l'histoire du sarcopte du cheval, nous donnons l'extrait d'un excellent Mémoire de M. Nérée Got, docteur en médecine.

Sarcopte du cheval. « Son existence est depuis longtemps connue, puisque Lonting, mort en 1784, en parle d'une manière très-positive ; mais la première figure qui en ait été donnée est, je crois, celle que M. de Saint-Didier présenta, en juillet 1813, à la Société d'agriculture de Lyon, dont il était membre. Plusieurs autres ont paru depuis. On en trouve une de Bosc à l'article Gale du *Dictionnaire des sciences médicales*, publié en 1816. M. Raspail donna, dans *la Lancette* du 13 août 1831, une description qui reparut, accompagnée de figures, dans son *Nouveau système de chimie* : elles péchaient, de son aveu, par le manque de rapport des parties; il les reproduisit corrigées dans la seconde édition du même ouvrage. En 1835, nouvelle figure et nouvelle description par Hertwig, et quelques mois plus tard par M. Hering. Depuis, il a encore paru deux figures, l'une de M. Gervais, en 1841, dans les *Annales des sciences naturelles*, l'autre de M. Dujardin, en 1843, dans l'*Observateur au microscope*, qui fait partie de l'encyclopédie Roret. Ces figures sont loin de s'accorder entre elles, aussi aurais-je à faire la critique de chacune ; mais auparavant je donnerai la description du sarcopte du cheval, telle qu'elle me paraît résulter de ces mêmes figures et de mes propres observations. La

forme du corps varie suivant le sexe : rond chez le mâle, il est ovale chez la femelle (la grosse extrémité en arrière). Chez l'un et chez l'autre, il est blanc, délicatement strié sur toute la surface, peu fourni de poils, légèrement lobé sur les côtés, et présente quelques traces de segmentation. Le rostre, fort saillant, mobile latéralement et surtout de haut en bas, est unique. Il porte deux paires de poils courts, l'une insérée à sa face supérieure, l'autre à l'inférieure. Il se compose d'une paire de mandibules effilées et terminées par deux dents que l'on peut considérer comme des mandibules en pinces dont les doigts se sont allongés et soudés ; d'une lèvre, située au-dessous, constituée par la soudure de deux pièces membraneuses, représentant les mâchoires avec les pulpes maxillaires soudés aux bords, et que l'on voit clairement formés de trois articles. Les deux paires de pattes antérieures sont composées de cinq articles : une hanche triangulaire, attachée par sa base au tégument qui recouvre le bord de la face ventrale du tronc, et complétant ainsi un segment cylindrique ; une cuisse ayant la forme d'un cylindre court, obliquement tronqué ; une jambe en cône recourbé, formant à son extrémité un crochet robuste plus ou moins épineux ; un tarse très-long et très-grêle, composé de cinq pièces articulées et mobiles, inséré obliquement sous la concavité en forme de crochet de la jambe. Les petits articles qui composent le tarse m'ont paru aplatis d'avant en arrière, et non prismatiques, comme le dit M. Dujardin. Ils sont plus étroits vers son insertion que vers sa terminaison. A son extrémité se voit une membrane bilobée, molle, susceptible de se plisser, de s'étaler, de s'adapter à la forme des corps auxquels elle s'applique, une caroncule enfin. Deux bourrelets renforcent de chaque côté les bords de cette membrane, et pourraient être pris pour des ongles ; il y a, en outre, vers le milieu de la membrane, un ongle isolé qu'elle enveloppe entièrement. Les deux paires de pattes postérieures diffèrent suivant le sexe. Chez le mâle, la troisième paire m'a paru composée de six articles, qui sont plus grêles et plus allongés qu'aux pattes antérieures. Il y en a un pour la hanche, un pour le *trochanter*, deux pour la cuisse, et deux pour la jambe. Celle-ci se termine en crochet court, dans la concavité duquel s'insère un tarse semblable à celui des pattes antérieures, qu'accompagne une longue soie, insérée plus haut, à la partie externe de la jambe. Les pattes de la quatrième paire sont rudimentaires, dépourvues de tarse et de soie, et dépassant à peine le bord postérieur du corps. Chez la femelle, l'organisation des pattes postérieures est tout autre. La troisième paire, semblable à la troisième paire du mâle, mais dépourvue de tarse, est terminée par deux soies plus longues que le corps. La quatrième, plus grêle et moins longue que la troisième, est cependant complète et se termine, comme la troisième paire du mâle, par un tarse caronculé et par une longue soie. Des poils longs et forts naissent des différents articles des pattes dont la surface n'est pas striée comme le tégument du tronc, mais granulée ainsi que le rostre. Le bord postérieur du corps, chez le mâle, présente : 1° sur la ligne médiane, une échancrure au fond de laquelle est probablement l'anus ; 2° de chaque côté, une saillie volumineuse, bi-articulée, portant un bouquet de poils ; chez la femelle, il est arrondi et armé de deux paires de poils courts. Près de ce bord, sur la face ventrale, et chez le mâle seulement, se voient des organes symétriques et consistant, suivant M. Dujardin, en plusieurs cornets concentriques, dont le plus intérieur est formé d'un rang de globules. La position et l'aspect de ces pièces rappellent assez bien, dit cet auteur, les ventouses de certaines helminthes (atostômes, polystômes.) » M. Got avertit, dans une note, qu'il n'a point eu de sarcopte du cheval à sa disposition depuis qu'il connaît le travail de M. Dujardin, de sorte qu'il n'a pu vérifier l'exactitude de sa description sur ce point et sur deux autres qu'il indiquera plus loin. Puis il dit que M. Hering parle aussi des deux organes dont il vient d'être question, mais il en parle d'une manière moins précise. Ensuite l'auteur du Mémoire poursuit : « Seraient-ce là les orifices des trachées jusqu'à ce jour introuvables ? Les acariens chez lesquels on les a vus n'en avaient qu'une paire, et les dispositions qu'ils présentaient contre l'introduction des corps étrangers étaient très-variées. Seraient-ce véritablement des ventouses, et serviraient-elles à maintenir la femelle pendant l'acte de la copulation ? S'il est vrai qu'ils n'existent que chez le mâle, cette dernière hypothèse serait la plus probable. Au devant de ces organes, sur la ligne médiane de la face ventrale du

mâle, est une petite cavité de forme presque carrée, dans l'intérieur de laquelle on aperçoit de petits appendices cylindriques ou en massue. C'est, pour M. Dujardin, la terminaison des organes génitaux. J'ai observé un orifice semblablement situé, mais de forme ronde, chez une femelle jeune et encore hexapode. Je ne crois point que l'on doive y voir la terminaison des organes génitaux femelles. Les sarcoptes, en effet, lors de l'accouplement, sont, suivant tous les observateurs, en contact par les extrémités postérieures du corps, et présentent l'un et l'autre leur face dorsale; il n'est donc pas possible, en supposant que le mâle a la situation que M. Dujardin lui assigne, que l'organe femelle soit ailleurs que vers le bord postérieur du corps. La face ventrale présente quelques poils symétriquement placés, et entourés à leur base d'une auréole qu'offrent aussi ceux des pattes et de la face dorsale. L'on voit encore sur la face ventrale, vers la base des pattes, des lignes qui me paraissent traduire à l'extérieur les crêtes du squelette tégumentaire destinées à l'insertion des muscles. Le sarcopte du cheval a, suivant M. Hering, 0,200 ligne de longueur, sur 0,160 de largeur. M. Raspail assigne à la femelle, qui est plus grosse que le mâle, 1/16 de ligne en longueur et 1/17 en largeur. Les œufs ont le quart du volume de l'adulte, lorsqu'ils viennent d'être pondus : ils grossissent avant d'éclore. Les jeunes sont hexapodes, et n'ont que le tiers de la grosseur des adultes, auxquels, du reste, ils sont très-semblables. »

Gale de l'âne. « L'existence du sarcopte dans l'âne n'a pas encore été constatée, mais Greve dit avoir observé très-souvent la gale chez des hommes qui soignaient et pansaient des ânes galeux. Elle se comportait absolument comme la gale de l'homme; mais elle se guérissait d'elle-même, sans aucun remède, dans l'espace de six à huit semaines. »

Des conclusions que M. Got tire à la fin de son travail, celles qui nous intéressent sont les suivantes : 1° Il existe des sarcoptes dans la gale du cheval. 2° On n'a pas encore constaté leur existence dans la gale de l'âne. 3° Les acares d'un animal, transportés, de quelque manière que ce soit, sur un individu de la même espèce, y développent la gale. 4° D'espèces à espèces, la transmission peut avoir lieu du cheval à l'homme, au bœuf, au mulet; du chat à l'homme, au cheval; de l'âne à l'homme. 5° Elle ne peut avoir lieu du cheval à l'âne, au chat, au mouton, à la chèvre; du bœuf au cheval, à l'âne. 6° Ainsi le cheval transmet la gale au bœuf, et ne peut la recevoir de lui; il en est de même du chat par rapport au cheval. Après ces conclusions de M. Got, il est presque inutile de faire observer que la transmission des acares peut se faire par les personnes qui soignent les animaux galeux, par les instruments de pansage, par le fumier, les harnais, etc. Voici, par rapport au cheval, les ouvrages dans lesquels les faits de contagion, provenant d'une transmission expérimentale, ou d'une transmission accidentelle, ont été publiés: Art. Gale du *Dictionnaire des sciences médicales. Expériences et observations sur les maladies des animaux domestiques.* Levens, *vergleichende Darstellung. Journal des vétérinaires du Midi*, t. I, pag. 60, 1838. *De la transmission de quelques maladies des animaux à l'homme* (Lavergne). *Esquisses pour des leçons sur l'art vétérinaire* (*Entwurf*, etc.); Berlin, 1811, n° 17. Robert Fauvet, *Annali universali di medicina*, 1823. Hurtrel d'Arboval, *Dictionnaire de médecine vétérinaire*, art. Gale. *Levens*, ouvrage cité. F. B. Osiander, *Traité sur le cowpox, la vaccine*; Gœttingue, 1801, p. 3. *Annales de l'agriculture française*, 1817. *Expériences et observations sur les maladies des animaux domestiques. Journal de médecine*, t. XIX, note de la page 115 (L. Valentin). *Instruction aux cultivateurs pour éviter les maladies qui surviennent en temps de guerre*, Berlin, 1807, p. 57. *Levens*, ouvrage cité. *Summlung von Abhandlungen für Thierærzte und Ekonomen* (*Collection de traités pour les vétérinaires et les économistes*), 1er vol.; Copenhagen, 1795, p. 281 (cité par Hering). La Chèse, *Essai sur l'hygiène militaire*, thèse de Paris, an XII, n° 120. Mourenval, *Recherches et observations sur la gale*; Paris, 1822, in-8°. Gros, *Recherches sur l'acarus.*

La gale du cheval ne guérit jamais spontanément, et lorsqu'elle n'est pas traitée, on la voit se prolonger des années entières. Quoique le traitement curatif doive nécessairement varier suivant le siége, l'ancienneté de la maladie et la saison où l'on se trouve, on se guide d'après deux indications principales: diminuer, faire cesser l'irritation prurigineuse de la



peau, et employer ensuite localement et avec méthode des moyens dont l'expérience a constaté les bons effets, en commençant par les moins actifs. Pour calmer, diminuer l'irritation de la peau, il est avantageux, chez les chevaux jeunes, chez ceux où le sang domine, comme dans le cas où le prurit est très-considérable, les vésicules nombreuses et rapprochées, et dans les gales anciennes, de débuter par une ou deux saignées de la jugulaire, de faire usage ensuite de lotions émollientes et des antiphlogistiques. Dans tous les autres cas, on peut en venir de suite à l'emploi des moyens spéciaux. Pour les gales récentes, ce sont l'eau de potasse, à laquelle on fait succéder la décoction de feuilles de tabac et l'usage local des terres calcaires ou alcalines. Le plus souvent, cependant, on ne peut se passer d'avoir recours aux oxydes métalliques ou aux acides minéraux préparés de diverses manières. Pour procéder graduellement on ajoute, par exemple, à la décoction indiquée, des sulfures de potasse et de l'acide sulfurique, dans la proportion de 64 à 128 grammes du premier, et de 4 à 8 grammes du second, sur 8 litres de liquide, suivant le degré d'activité qu'on veut donner au topique; on peut se servir ensuite de la pommade mercurielle mélangée à un quart ou à un tiers de sulfure de potasse. Si les circonstances exigent de rendre le traitement encore plus énergique, une des préparations les plus accréditées est celle du pharmacien Lebas : elle se compose de 6 parties de mercure cru, 6 parties de soufre sublimé, 2 parties de cantharides en poudre, et 30 parties de graisse de porc; on augmente celle-ci lorsqu'on veut affaiblir le mélange, et, pour le rendre plus actif, on ajoute de l'huile volatile de térébenthine. Dans le roux-vieux, il est nécessaire de dégarnir la crinière dans le fond des plis. Dans la gale de la queue, il faut aussi couper les crins. A part quelques cas exceptionnels, le traitement interne, pour éviter ce qu'on appelle vulgairement la *rentrée de la gale*, est inutile. Si l'on croyait devoir craindre les suites de cette répulsion ou plutôt de cette métastase d'irritation, on devrait se contenter de tenir l'animal à la diète, de lui donner des liquides mucilagineux en boisson ou en breuvage, de pratiquer d'abord beaucoup de lotions émollientes, et l'on n'aurait recours aux topiques irritants que lorsque ces craintes se seraient dissipées. En supposant toutefois que la métastase eût lieu, il suffirait, pour y remédier, de déterminer et d'entretenir une irritation plus ou moins intense sur un ou plusieurs points de la peau, à l'aide du liniment ammoniacal, de vésicatoires volants, de sétons, etc.

GALIPOT. Voy. POIX DE BOURGOGNE.

GALLE. Voy. NOIX DE GALLE.

GALOP. s. m. En lat. *equi cursus*; en grec, *kalpazein*, piquer un cheval. La plus vive et la plus précipitée de toutes les allures naturelles. Dans le *galop*, les jambes marquent leur appui diagonalement; mais au lieu de venir alternativement en avant, comme dans le pas et le trot, l'un des bipèdes latéraux devance toujours l'autre, de sorte que les jambes de devant se lèvent les premières pour exécuter une suite de sauts terminés par des élancements successifs. Le galop consiste par conséquent en une répétition de sauts, dans lesquels la partie antérieure du cheval se lève la première et à une plus grande hauteur que la postérieure. Dans la rapidité de cette allure, il y a un temps imperceptible où les quatre jambes sont en l'air. C'est au galop que le cheval développe le plus gracieusement ses formes; mais il ne faut pas trop prolonger cette allure, car elle affaiblirait l'élasticité des ressorts. — L'*ébrouement* du cheval pendant qu'il galope est une marque de beaucoup d'haleine. — On ne doit jamais acheter un cheval que l'on destine à la chasse ou à la guerre sans s'être bien assuré auparavant qu'il galope juste, que son départ est franc et ses mouvements bien cadencés. Les chevaux faibles des hanches galopent le *corps haut*, c'est-à-dire la croupe plus élevée que l'avant-main. — D'après le *Cours d'équitation de Saumur*, on donne au jeune cheval les premières notions de galop à sa 3e leçon, et celles du travail au galop à la 4e. Voy. ÉDUCATION DU CHEVAL.

Le galop a plusieurs degrés de vitesse; le *petit galop* est le moins vite, et le grand trot l'égale en vitesse; le *galop rond, de chasse* ou *raccourci*, est plus vite que le premier; le *grand galop* est le plus vite des trois. Lorsqu'il arrive à son plus haut degré, il constitue ce qu'on nomme proprement la *course*. Virgile a peint admirablement le bruit du galop dans ce vers :

Quadrupedante putrem sonitu quatit ungula campum.

Dans l'allure du galop, on reconnaît deux principaux mouvements : l'un, pour la main droite, qu'on appelle *galoper sur le pied droit*; l'autre, pour la main gauche, qui est dit *galoper sur le pied gauche*. Dans ces mouvements, lorsque l'animal galope à droite, la jambe droite de devant avance et entame le chemin, et celle de derrière, du même côté, suit et avance. Ainsi, quand les deux jambes de devant sont levées, la droite arrive sur le sol avant la gauche, et la droite de derrière chasse et suit le mouvement de celle de devant. Dans le galop à main gauche, c'est le pied gauche de devant qui mène et entame le chemin; celui de derrière du même côté suit et est aussi plus avancé que le pied droit de derrière. Quelques détails compléteront ces explications. Lorsque le cheval galope à droite, après avoir rassemblé les forces de ses hanches pour chasser les parties du devant, le pied gauche de derrière arrive le premier sur le sol ; le pied droit de derrière fait ensuite la seconde position, en se plaçant plus avant que le pied gauche de derrière, et, au même instant, le pied gauche de devant se pose aussi à terre; en sorte que dans la position de ces deux pieds, qui sont croisés et opposés comme au trot, il n'y a ordinairement qu'un temps qui soit sensible à la vue et à l'oreille ; enfin, le pied droit de devant, qui se trouve sur la ligne du pied gauche de derrière, marque le troisième et dernier temps. A main gauche, c'est le contraire : le pied droit de derrière marque le premier temps ; le pied gauche de derrière et le pied droit de devant se lèvent ensuite, se posent ensemble, croisés comme au trot, et font entendre le second temps ; enfin, le pied gauche de devant, qui se trouve sur la ligne du pied gauche de derrière, marque la troisième et dernière battue; afin, comme le dit Bourgelat, que tour à tour et successivement, dans la première comme dans la seconde position, les membres viennent au secours de la machine, s'opposent à sa chute, la soulèvent, la chassent et l'étayent. Il y a donc dans le galop uni, tant à droite qu'à gauche, trois battues bien distinctes opérées; la première, par le pied postérieur opposé à celui sur lequel l'animal galope; la deuxième, par le bipède diagonal opposé au pied qui mène l'allure ; et la troisième, par le pied antérieur qui avait entamé la marche. Plus le galop se déploie, plus les jambes qui doivent rester en arrière se rapprochent de la ligne de celles qui entament le terrain ; alors le poids se partage plus également. Plus l'arrière-main chasse avec force, plus l'avant-main reçoit de pesanteur, et c'est alors qu'elle a le plus besoin d'appui. Le galop n'étant pas toujours entamé du même côté, les mains et les jambes du cavalier doivent agir en raison du côté où l'on veut marcher. Le galop qui, d'après le nombre des battues qu'il fait entendre, est appelé *galop à trois temps*, est le plus naturel. Lorsqu'il s'exécute avec la régularité que nous avons indiquée, et que l'un des bipèdes latéraux dépasse toujours l'autre, on dit qu'il est *uni* et *juste* : on le dit aussi du cheval. On dit au contraire que le galop ou le cheval sont *désunis*, lorsque, dans le bipède antérieur, c'est le membre droit, et dans le bipède postérieur, le membre gauche qui dépasse son congénère, ou *vice versâ*, de manière que l'un des deux bipèdes latéraux a ses deux membres écartés l'un de l'autre, tandis que l'autre bipède les a très-rapprochés. Il est *désuni à droite*, quand, étant sur la main droite, le cheval marque la battue du galop régulier à gauche, au lieu de marquer les trois battues. Il est *désuni à gauche*, quand les jambes du dehors font les mouvements que devraient faire les jambes du dedans. Quelques écuyers ne distinguent le galop ou le cheval désunis que par ces deux locutions : 1° *désuni du devant*, c'est-à-dire lorsque l'animal, ayant commencé à galoper en avançant la jambe droite la première, il change de jambe et entame par la jambe gauche ; 2° *désuni de derrière*, c'est-à-dire lorsque la jambe postérieure droite reste plus en arrière de la gauche, ou bien lorsque le cheval avance la jambe droite postérieure en même temps que la jambe droite antérieure. Dans le premier cas, les jambes de derrière ont un jeu régulier ; dans le second, ce sont celles de devant. Quand le cheval *se désunit*, le cavalier éprouve dans sa position des mouvements irréguliers, et l'animal étant alors hors de son aplomb perd de sa force. Celui qui ne sentirait pas l'irrégularité de l'allure serait un médiocre écuyer, incapable de dresser un cheval. Le galop et le cheval sont dits *faux*, lorsque l'animal galope à droite quand il doit galoper à gauche, ou qu'il galope à gauche quand il doit galoper à droite. On dit aussi, dans ces deux cas, qu'il *galope sur le mauvais pied*. *Faux du devant*, c'est quand la jambe gauche antérieure exécute le mouvement que

devait exécuter la jambe droite. *Faux de derrière*, quand les jambes postérieures se sont embrouillées, quoique la pose du devant soit juste. Tout cavalier étant à pied reconnaît un cheval qui galope faux ; mais il en est qui ne sont pas en état de sentir immédiatement sur quel pied le cheval galope.—On entend par *galop à deux temps*, un galop plus rapide, plus précipité que le galop ordinaire, particulier aux chevaux de course, qui s'exécute par l'action simultanée des quatre membres, et qui peut être comparé à une succession de sauts précipités. Ce galop n'est pas une allure naturelle à tous les chevaux. Il nécessite une conformation donnée, telle qu'on la remarque dans les chevaux anglais de course, dont les jarrets sont droits, les épaules longues, l'encolure grêle, le poitrail étroit, la poitrine élevée, et qui portent au vent. Ce galop est dit à deux temps, parce que sa rapidité est telle qu'il ne fait entendre distinctement que deux battues. On voit communément des chevaux qui, d'un seul saut, franchissent deux fois la longueur de leur corps, et même davantage, à partir de la foulée du pied antérieur posé plus en avant, jusqu'à celle du pied postérieur posé plus en arrière. On cite même, chose qui paraît incroyable, un fameux coursier anglais, nommé *Éclipse*, qui marquait chaque temps par un saut de neuf fois sa longueur. Le *galop à quatre temps* est celui qui, par le nombre plus grand des battues que les quatre membres effectuent isolément, se distingue du galop à deux temps et du galop à trois temps. Cette allure est rarement naturelle. Les chevaux l'acquièrent par l'éducation ou par l'épuisement. Le plus ou moins de célérité du galop dépend des circonstances. — Au manége, le galop est ralenti et l'animal *bien assis* pour lui laisser la liberté d'épaules, sans laquelle il ne saurait tourner souvent. Ce galop est appelé *petit galop*, *galop écouté*, *d'école* ou *de manége*, *galopade*. C'est celui qui donne le plus de grâce à l'animal. A la promenade, il peut avoir un peu plus de vitesse, tout en conservant l'ensemble nécessaire à une position gracieuse.— Le galop de chasse doit être uni, étendu, ni trop élevé, ni trop près de terre. Dans ce galop, qui est celui qu'on appelle *galop à trois temps*, le cheval doit déployer librement ses membres. Le cheval de guerre doit pouvoir, suivant l'occasion, manier en place et courir de vitesse. Pour ces chevaux et pour ceux de chasse, on entend par *galoper sur le bon pied*, galoper sur le pied droit. — Le *galop gaillard* est un air de manége dont la cadence est intervertie, et dont la suite est interrompue par des sauts successifs. C'est la même chose que le *pas* et le *saut*. — Le *galop de contre--temps* est une allure dans laquelle le devant procède de la même manière qu'au galop, et le derrière de la même manière qu'aux courbettes. — Dans l'état de station, le cheval n'entame qu'avec beaucoup de difficulté la marche par le galop. C'est par le trot qu'il se prépare à cette allure; ainsi, un cheval qui cherche à fuir un objet qui l'épouvante, fait-il ordinairement plusieurs sauts désunis avant que de prendre un galop réglé. Il faut donc beaucoup d'adresse et de patience de la part d'un écuyer pour accoutumer à faire partir du pas au galop, les chevaux destinés à être montés par des femmes, et il faut aussi que ces chevaux aient de bons reins et de bons jarrets. Un cheval lancé au galop de course ne peut de même s'arrêter tout à coup, parce que cela exige une diminution successive de force et de vitesse qui ramène l'animal au trot, puis au pas, et enfin à l'état d'arrêt ou de soutien. —Le galop doit avoir lieu avec aisance, vigueur, célérité et souplesse. C'est au cavalier à être assez sage pour ne jamais abuser des moyens de son cheval, et à n'user de toutes ses facultés que dans les instants d'impérieuse nécessité.

En parlant du galop, *suivre* s'entend du pied de derrière qui avance le premier ; le *pied de devant mène* et le *pied de derrière suit*.

Faire faire un temps, deux temps de galop, c'est faire galoper son cheval pendant un court espace de temps, c'est-à-dire le faire cesser de galoper presque aussitôt après avoir commencé.

Prendre le galop, se mettre au galop, avoir un bon galop, un galop léger, sont des expressions qui signifient commencer le galop, galoper sur les hanches, plier beaucoup le bras, ne pas peser sur la bride, avoir de beaux mouvements, ne point s'abandonner sur les épaules, être bien ensemble, etc.

Partir au galop de pied ferme. C'est enlever le cheval au galop, en se trouvant dans l'état de repos. Pour qu'un cheval opère ce mouvement, il lui faut une action primitive, des hanches et des jarrets solidement construits, et surtout ces derniers, qui, sans un

effort considérable, ne pourraient donner l'élan nécessaire; il lui faut en outre un cavalier ayant des moyens puissants dans l'accord des aides. Celui-ci doit s'assurer de la bonne construction des parties indiquées, avant de les mettre en jeu, et n'essayer ce travail qu'après avoir obtenu sans peine le passage du pas au galop.

Il y a tant de confusion, des contradictions tellement choquantes dans tout ce qui a été écrit au sujet du galop, que, sans entreprendre une discussion fastidieuse et peu utile, nous croyons devoir rapporter seulement les principes et les règles de deux écoles différentes; celle qui a pour chef M. D'Aure, et celle qui a été fondée par M. Baucher. Le premier s'exprime ainsi : « Si l'on veut partir à droite, sachant qu'à cette main l'épaule droite doit être plus avancée, plus élevée que la gauche, on assurera la main de façon à porter le poids des épaules sur l'arrière-main, et l'on fermera les jambes pour provoquer l'action du cheval. Quand on sentira qu'il est assez rassemblé, assez élevé dans son action pour prendre le galop, il faudra marquer de la bride un arrêt tendant à ralentir le mouvement de l'épaule gauche, et fermer en même temps la jambe gauche plus que la droite, afin que l'arrière-main ne se trouve pas à gauche, et suive le mouvement des épaules. En cherchant alors à se rendre compte des mouvements de l'arrière-main, il s'agit de sentir, de saisir le temps où la jambe gauche de devant et la droite de derrière s'appuieront à terre pour redoubler l'action indiquée de la main et des jambes, afin qu'au moment où la jambe gauche de derrière s'élève, elle puisse, quand elle viendra s'appuyer sur le cheval, pousser l'épaule droite en avant et faire entamer le galop à droite. Le moyen d'opposition que je propose pour déterminer le galop me paraît le meilleur, parce qu'il agit d'une façon plus directe sur le cheval, et qu'il est presque toujours probable qu'étant franchement attaqué à gauche, il s'échappera à droite et entamera le terrain de ce côté. Il peut néanmoins arriver qu'il ne parte pas sur le pied demandé; voici en quelles circonstances : un cheval, en raison d'une habitude ou d'une souffrance, peut préférer un pied plutôt que l'autre. Je suppose qu'il aime mieux marcher à gauche, et qu'au contraire on veuille marcher à droite. Dans ce cas, bien qu'il reçoive de la part du cavalier des résistances qui devraient le faire partir à droite, les épaules et les hanches, habituées à se mouvoir dans un sens qui leur est familier, pourront conserver ce mouvement, et accepter alors l'action de la jambe gauche et la résistance de la main, comme une indication propre à déterminer l'allure du galop, laquelle une fois déterminée, s'entamera à gauche, les hanches et les épaules étant par avance disposées à ce mouvement. Il est donc fort essentiel de sentir son cheval, afin de pouvoir l'amener par des arrêts et de petites résistances des jambes à changer son mouvement, et enfin profiter du moment opportun pour le déterminer à la main à laquelle on veut le mettre... Il est encore des circonstances où le cheval, pour se mettre sur le pied qui lui est familier, se pousse sur la jambe, et prend sur la main un trop fort point d'appui. Se soustrayant ainsi à leur action, il se met sur le pied qu'il préfère. Cette difficulté se combat en régularisant les mouvements, en menant le cheval légèrement, tout en cherchant à le placer de la façon la plus convenable pour obtenir le galop désiré. Dans ce cas, le cheval va par sauts de pie, traquenarde, en se présentant toujours sur le pied qui lui est familier. Il ne faut plus alors agir comme je l'ai expliqué précédemment; on doit, au contraire, baisser la main et pousser le cheval dans les jambes, afin de le porter sur les épaules. Lorsqu'il a repris son point d'appui sur le mors, qu'il est remis d'aplomb, on le déterminera au trot; on le poussera dans cette allure en le faisant marcher en cercle du côté où l'on veut faire prendre le galop. Ainsi, par exemple, veut-on le mettre à droite? en tournant de ce côté, l'épaule droite se trouvant, par l'effet du tournant, plus avancée que la gauche, et ayant moins de terrain à parcourir, il est indubitable qu'en poussant le cheval au grand trot, on n'amène bientôt une inégalité dans le mouvement des épaules, inégalité que la main du cavalier peut aider aussi, et qui finira par mettre l'épaule droite dans le cas d'entamer seule le terrain. Dans ce travail, la jambe du cavalier doit très-fortement agir, afin de maintenir les hanches et les empêcher de se traverser; car si elles sortaient de la ligne des épaules pour se porter à gauche, la hanche gauche s'avançant plus que la droite, entamerait le terrain et le cheval marcherait désuni. Dans ce cas, le cava-

lier doit avoir le tact de sentir le moment où le cheval se présente à droite, afin d'agir avec plus de puissance pour déterminer le galop. Cette manière de mettre un cheval au galop sur les épaules, bonne dans l'hypothèse que je viens de signaler, doit s'employer aussi avec les jeunes chevaux n'ayant pas encore l'arrière-main assez fort ni assez accompli... Malgré les principes que je viens d'exposer, il peut néanmoins arriver que la jambe droite ait besoin d'agir quelquefois seule pour déterminer le galop à droite. Ainsi, par exemple, un cheval avant d'être embarqué au galop, viendrait à se traverser de façon à laisser tomber les hanches complétement à droite; on comprend bien alors qu'une fois le cheval présenté à droite plus qu'il ne faut pour déterminer le galop de ce côté, la jambe gauche n'a pas besoin d'agir, et que la jambe droite, tout en cherchant à redresser les hanches, pourra pousser le cheval en avant pour déterminer le galop à droite. En thèse générale, quelle que soit la jambe qui pousse, un cheval prendra le galop du côté qui sera le plus en avant. » M. D'Aure revient encore sur les règles relatives à l'allure du galop. Voy. Reprise. Quant à ce qu'il dit sur le *changement de pied en l'air, le cheval étant au galop*, le voici... « Les changements de pied en l'air sont très-faciles à obtenir quand on possède bien les moyens de les prendre terre à terre; ce sont exactement les mêmes, excepté qu'ils sont exigés plus promptement. Ainsi nous savons que l'on met un cheval à droite par l'arrêt de la bride et la résistance de la jambe gauche, dont l'action est soutenue et maintenue par la jambe droite; que l'on met aussi un cheval à gauche par le même arrêt de la bride et par l'action contraire des jambes. Le cheval étant à droite, veut-on le pousser à gauche, il faut user du moyen indiqué; seulement on fait agir simultanément les mains et le jambes. Ainsi, galopant à droite, au moment de passer à gauche, on marque un arrêt de la bride assez fort pour arrêter le développement de l'épaule droite qui marche la première, et en même temps on fait agir les jambes avec plus d'action en exigeant plus de la droite que de la gauche, afin de pousser la hanche gauche à gauche. Le cheval, qui, par l'arrêt simple de la bride, se serait arrêté si la jambe du cavalier n'avait pas continué d'agir, se rassemblera; alors la main agissant plus sur l'épaule droite que sur la gauche, cette dernière, poussée en avant par l'action des jambes et étant moins arrêtée que la droite, passera nécessairement devant celle-ci, et enfin l'arrêt qui empêchera le développement de l'épaule droite contribuera à faire échapper à gauche la hanche gauche, mouvement déjà commencé par l'action plus forte de la jambe droite du cavalier. Une fois ce travail conçu, on l'exigera en tenant le cheval droit, comme dans le travail des changements de pied terre à terre. Le changement de pied étant exécuté, on donnera au cheval une grande liberté, pour qu'il se maintienne à la main où il sera passé; car si l'on continuait à l'arrêter, incertain dans son travail, il pourrait se désunir ou changer encore de pied. Plus le cheval sera rassemblé, et plus facilement il changera de pied en l'air, parce qu'en rapprochant ainsi ses moyens il trouvera dans la main un appui qui lui sera nécessaire pour mieux exécuter l'intervertissement de l'ordre dans lequel les jambes agissent. J'insiste sur ce principe, parce que c'est toujours par là que pèchent les personnes qui veulent faire changer un cheval de pied : on se presse, on augmente le train, et l'on provoque ainsi un décousu qui fait que le cheval n'achève jamais de changer de pied et reste désuni. » — Suivons maintenant M. Baucher, pour voir quelle est la manière d'après laquelle il comprend l'action des aides dans l'allure du galop. « Ou le cheval, dit-il, est sous l'influence de vos forces et soumis entièrement à votre puissance, ou vous êtes en lutte avec lui. S'il vous entraine en galopant, sans que vous puissiez modifier et diriger parfaitement sa course, c'est une preuve que, quoique soumis jusqu'à un certain point à votre pouvoir, puisqu'il consent à vous transporter ainsi, il dispose cependant d'une grande partie de ses forces instinctives. Dans ce cas, c'est entre vous et lui un combat perpétuel, mêlé de succès et de revers, et dont les chances dépendent du tempérament, du caprice de l'animal, de sa bonne ou de sa mauvaise digestion. Les changements de pied, dans de pareilles conditions, ne pourront s'opérer que par des *renversements*, ce qui rend le mouvement aussi difficile que disgracieux. Si, au contraire, l'animal est assujetti au point de ne pouvoir contracter aucune de ses parties sans l'intervention et le secours du cavalier, ce dernier pourra diriger à son gré l'ensemble des ressorts, reporter la force et le poids de telle

à telle partie, et exécuter par conséquent les changements de pied avec aisance et promptitude... Nous savons que les contractions d'une partie quelconque du cheval réagissent toujours sur l'encolure, et que la raideur de celle-ci s'oppose à la bonne exécution de tout mouvement. Or, si, au moment de s'enlever au galop, le cheval raidit l'une de ses extrémités, et par suite son encolure, de quelle utilité pourra être, je le demande, pour déterminer le départ sur le pied droit, l'appui de l'une ou de l'autre jambe du cavalier, ou même celui des deux jambes à la fois? Ces moyens seraient évidemment sans effet jusqu'à ce qu'on eût remonté à la source de la résistance afin de la combattre et de l'annuler. On le voit donc, ici comme toujours, la souplesse et la légèreté pourront seules faciliter l'exécution du travail. Si, quand on veut déterminer le cheval sur le pied droit, une légère contraction d'une partie de l'animal le disposait à partir sur le pied gauche, et si l'on persistait, malgré cette mauvaise disposition, à engager l'allure, il faudrait alors employer deux forces du même côté, c'est-à-dire la jambe gauche et la main gauche; la première étant destinée dans ce cas à déterminer le mouvement qu'on veut obtenir, la seconde à combattre la disposition contraire du cheval. Mais lorsque le cheval, parfaitement souple et rassemblé, ne fera jouer ses ressorts que d'après l'impression que leur donnera le cavalier, celui-ci, pour partir sur le pied droit, devra combiner une opposition de forces propre à maintenir l'équilibre de l'animal, tout en le plaçant dans la position exigée par le mouvement. Il portera alors la main gauche, il appuiera la jambe droite. On voit par là que le moyen dont j'ai parlé plus haut, utile lorsque le cheval n'est pas convenablement placé, serait nuisible lorsque l'animal est bien disposé, puisqu'il détruirait la belle harmonie qui existe alors entre les forces. Cette courte explication suffira, je l'espère, pour comprendre qu'on doit étudier les choses à fond avant de formuler des principes. Plus de système donc sur l'emploi exclusif de telle ou telle jambe pour déterminer le galop, mais conviction profonde que la première condition de ce travail et de tous les autres est de maintenir son cheval souple, léger, c'est-à-dire rassemblé; puis, d'employer ensuite l'un ou l'autre moteur, suivant que l'animal, au départ, conserve sa bonne position, ou qu'il cherche à s'en éloigner. Il faut aussi bien se pénétrer que c'est la force qui donne la position au cheval, mais que de la position seule dépend la régularité des mouvements. Le passage fréquent en ligne droite, et par des temps d'arrêt, du galop sur le pied droit au galop sur le pied gauche, amènera bientôt à exécuter les changements de pied de tact au tact. Evitons surtout les violents effets de force qui dérouteraient le cheval et lui feraient perdre sa légèreté. Rappelons-nous que cette légèreté, qui doit précéder tous les changements d'allure ou de direction, rendre faciles, gracieux et inévitables tous les mouvements, est la condition importante que nous devons rechercher avant tout. » M. Baucher traite aussi des galops irréguliers, et il entre ensuite dans l'explication des principes appliqués aux changements de pied dans l'allure du galop. Quant aux premiers, « il en est, dit-il, de plusieurs espèces que nous allons définir; après quoi, nous donnerons les moyens de les rectifier. Il n'y a, continue-t-il, qu'un *galop faux*; il y a deux *galops désunis* : désuni du devant, désuni du derrière. Si le cheval, étant à main droite, se trouve galoper sur le pied gauche, le galop est faux. Comme il ne peut arriver là qu'après un mouvement de corps qui a surchargé la partie d'abord allégée, il faut, par une force opposée, c'est-à-dire par le soutien ferme de la jambe gauche et de la main portée aussi à gauche, lui faire reprendre la position première. Une fois la position rendue, l'accord de ses mouvements se rétablira de lui-même. Si les erreurs du cheval viennent de ce qu'il n'est pas encore assez familiarisé avec l'allure du galop, il faut l'arrêter et lui faire prendre un galop régulier par les moyens précédemment indiqués. Ce temps d'arrêt devra être rigoureusement observé toutes les fois qu'il changera de pied, ou se désunira. On évite ainsi les mouvements brusques, qui sont toujours au détriment de l'organisation. Examinons maintenant le cas où le cheval se désunit du devant ou du derrière. Il est *désuni du devant*, lorsqu'en galopant à main droite, c'est l'exténité gauche qui commence le galop, et il l'*est du derrière*, quand l'extrémité postérieure droite reste plus en arrière que la gauche; dans le premier cas, c'est la motion des jambes de derrière qui est régulière, et, dans le second, c'est celle des jambes de devant. Un cheval se désunit-il du devant? un surcroit



d'action donné avec les deux jambes facilitera l'enlevé de la partie antérieure avec la main, et, en la portant aussitôt à gauche, on surchargera cette partie et on décidera la droite en avant; ici il n'y a pas d'interruption dans le galop. Si, au contraire, il se désunit du derrière, le contact plus énergique de la jambe gauche, avec un soutien ferme et égal de la main, donnera une inflexion aux côtés de cette partie, et fixera cette jambe postérieure sur le sol; en outre la jambe droite du cavalier, modérant l'action de la gauche, contiendra le cheval droit, rétablira son équilibre, et le galop sur le pied droit suivra naturellement. Je le répète, il est essentiel de soutenir vigoureusement le bras et la main; sans cette immobilité momentanée, la jambe ne fait que donner une impulsion en avant, et manque ainsi l'effet qu'elle doit avoir sur l'arrière-main du cheval. L'intelligence du cavalier suppléera à tous les détails que ne peut contenir une définition écrite; il sentira le degré de force dont se sert le cheval pour changer de position, et ne lui en imprimera que la quantité suffisante pour le ramener à des mouvements réguliers, sans rien changer à son allure. Quand une fois on aura disposé le cheval, afin qu'il ait la possibilité de s'embarquer au galop sur le pied droit ou sur le pied gauche; quand on l'aura corrigé des irrégularités qui rendaient cette allure défectueuse, et accoutumé à se maintenir uniment aux deux mains, il sera temps de lui faire exécuter des *changements de pied*, d'abord par un temps d'arrêt, ensuite du *tact au tact*. On les commencera sur une ligne diagonale prise quatre pas après la sortie du coin conduisant à un des grands côtés du manége, pour les clore à une pareille distance de l'angle qui se trouve près de l'autre extrémité de cette ligne. Il est bien essentiel que le cheval soit droit des épaules, du corps et des hanches, immédiatement après le quart du cercle qui le conduit sur la diagonale; il faut que le quatrième pas oblique que fait le cheval le place droit sur cette nouvelle ligne; cette position devient indispensable pour lui donner celle qu'exigent les changements de pied. Tous ces moyens préparatoires constituent, sans que l'on s'en doute, non-seulement la facilité, mais la possibilité d'exécution. Une autre condition, non moins essentielle, est d'entretenir le même degré d'action, malgré la transmission des forces. J'explique ceci par un exemple: Si, pour obtenir le déplacement qui amène le cheval sur la ligne du changement de main, on diminuait l'action qu'il avait précédemment et qui n'était que convenable pour la conservation de l'allure, il ne pourrait se maintenir dans cette position énergique qui lui fait sentir, apprécier et exécuter avec promptitude nos volontés; c'est alors que disparaît tout le gracieux et même la possibilité de ce travail; au contraire, si, malgré nous, il augmente son action pour prendre un galop plus décidé, il nous sera tout aussi difficile d'en tirer un bon parti; car, s'il dispose volontairement de ses forces, ou que nous manquions d'accord pour les lui conserver au même degré, il faudra entrer en lutte avec lui dans le moment même où il est le plus nécessaire qu'il soit subordonné. J'ai toujours recommandé d'être peu exigeant dans les commencements d'un travail quelconque, et j'insiste sur la nécessité de cette prudence, qui accélérera les progrès du cheval. Ainsi, pour obtenir les premiers changements de pied (de droite à gauche, par exemple), on arrêtera le cheval aux trois quarts de la diagonale, pour qu'il prenne l'allure du pas, et pendant qu'il en marquera trois ou quatre temps, on le rassemblera autant que possible; une fois les forces du cheval équilibrées entre elles, la main légèrement portée à droite, et le contact plus décidé de la jambe gauche, le disposeront à s'enlever sur le pied gauche; dans le cas où il refuserait, c'est qu'il ne serait pas encore dans la position convenable; alors combattez les forces opposantes, jusqu'à ce que vous ayez fait renaître l'équilibre; puis revenez immédiatement aux premiers moyens d'exécution. Il est bien entendu que la main ne se reportera à gauche qu'après le départ de cette jambe. La répétition fréquente de ces changements de pied avec un temps d'arrêt, donnera au cheval le pli, à l'aide duquel, plus tard, il secondera nos mouvements. Lorsque le cheval exécutera sans résistance ces premiers changements de pied avec un temps d'arrêt, on pourra les lui faire faire du tact au tact, c'est-à-dire sans l'arrêter. Voici comment on y parviendra: une fois arrivé à l'endroit voulu pour les changements de pied, on rassemble le cheval autant que possible, afin de réunir l'effet de toutes ces forces vers un centre commun de gravité; après cette disposition, le soutien de la jambe droite du

cavalier donne une flexion aux côtes; cette flexion fixe un moment la partie droite du cheval, que surcharge immédiatement la main soutenue et portée de ce côté. Dans cet état de choses, l'action continuant toujours à être la même, il faut bien que le cheval s'enlève du côté opposé à celui que l'on surcharge. On conçoit aisément pourquoi j'établis une différence dans les moyens à employer entre le changement de pied au galop et le changement de pied avec temps d'arrêt. Dans le premier, il y a force à combattre, poids et impulsion à transmettre; dans le second, il n'y a qu'à décider une impulsion déterminée. Une fois le changement de pied opéré, il reste encore à tourner le cheval à gauche : pour cela, vous ramenez la main à gauche, et vous faites sentir progressivement la jambe gauche, qui a toujours été rapprochée; les moyens opposés donneront les mêmes résultats pour les chanments de main de gauche à droite. Le cheval une fois au galop, il est facile de le conserver à cette allure, en le soutenant vigoureusement, pour secourir et enlever les jambes de devant chaque fois qu'elles retombent. Si le cavalier conserve un accord assez parfait à ses aides pour ne pas changer l'action du cheval, il donne une cadence gracieuse et continue à ses mouvements. Avant de terminer, je dois encore mettre le lecteur en garde contre une des pratiques malheureuses qu'il faut proscrire; c'est celle de *renverser* le cheval pour obtenir un changement de pied... Il y a bien là une chance pour que le cheval change de pied, mais il y en a mille pour qu'il tombe auparavant; car il lui faut une force très-grande pour supporter ces deux mouvements brusques et contraires, qui ne peuvent jamais se faire qu'au détriment des jarrets. Pour nous, tenons-nous à ce principe immuable, avec lequel on doit s'identifier : c'est qu'il faut placer avant de déterminer, sinon attendre tout du hasard. »

GALOPADE. s. f. Air bas, qu'on nomme aussi *galop d'école, galop de manége*. C'est un galop à trois temps, raccourci et cadencé, plus enlevé du devant que le galop ordinaire, et dans lequel le cheval se ramasse par le rapprochement de toutes les parties de son corps. La *galopade*, qui embellit et fait briller un cheval, est ordinairement employée pour le travail du manége; mais on doit faire attention qu'elle ne tourne au détriment de l'arrière-main. Il faut, pour cette allure, une opposition des aides plus continue de la part du cavalier, sans cependant communiquer trop de force. C'est la bonne position du cheval qui doit donner ces mouvements cadencés.— On entend aussi par *galopade*, l'espace qu'on parcourt en galopant, et une course peu prolongée que l'on fait faire au cheval, soit pour l'essayer, soit pour l'exercer.

GALOP A DEUX, A TROIS, A QUATRE TEMPS. Voy. Galop.

GALOP DE CHASSE. Voy. Galop.

GALOP D'ÉCOLE. Voy. Galop.

GALOP DE CONTRE-TEMPS. Voy. Galop.

GALOP DÉFECTUEUX. Voy. Aubin.

GALOP DE MANÉGE. Voy. Galop.

GALOP DÉSUNI. Voy. Galop.

GALOP DÉSUNI A DROITE. Voy. Galop.

GALOP DÉSUNI A GAUCHE. Voy. Galop.

GALOP ÉCOUTÉ. Voy. Galop.

GALOPER. v. Aller le galop. Se dit du cavalier et du cheval. Voy. Galop.

GALOPER FAUX. Voy. Galop.

GALOPER PRÈS DU TAPIS. Voy. Raser le tapis.

GALOPER SUR LE BON PIED. Voy. Galop.

GALOPER SUR LE MAUVAIS PIED. Voy. Galop.

GALOPER SUR LE PIED DROIT. Voy. Galop.

GALOPER SUR LE PIED GAUCHE. Voy. Galop.

GALOPER SUR LES VOLTES. Voy. Volte.

GALOPER UN CHEVAL. Le faire aller le galop.

GALOP FAUX. Voy. Galop.

GALOP FAUX DE DERRIÈRE. Voy. Galop.

GALOP FAUX DU DEVANT. Voy. Galop.

GALOP GAILLARD. Voy. Galop.

GALOP RACCOURCI. Voy. Galop.

GALOP ROND. Voy. Galop.

GALOP UNI ET JUSTE. Voy. Galop.

GALVANIQUE. adj. Qui se rapporte au *Galvanisme*. Voy. ce mot.

GALVANISME. s. m. En lat. *galvanismus*. Électricité développée par le contact de substances hétérogènes, sans pression ni frottement. En 1789, Galvani, médecin et chirurgien, professeur d'anatomie à l'Université de Bologne, né dans cette ville en 1737, mort en 1795, et dont le nom a servi à former celui de *galvanisme*, étant occupé à faire des recherches sur l'irritabilité nerveuse, vit un jour une gre-

nouille, qu'il avait suspendue par la colonne vertébrale à un crochet en cuivre, éprouver des convulsions quand les muscles touchaient un autre métal posé sur le cuivre. A la vue de ces mouvements convulsifs, il conçut la pensée de l'existence d'une électricité animale, d'un fluide nerveux comparable au fluide électrique. Les inductions scientifiques que le célèbre professeur italien avait cru devoir tirer du fait dont il avait été témoin, furent rectifiées par son savant et illustre compatriote Volta, qui établit en principe général, que le contact de deux substances hétérogènes quelconques produit la décomposition du fluide électrique naturel, et que les métaux possèdent cette propriété à un très-haut degré. Ce principe l'amena à la découverte d'un instrument auquel on a donné le nom de son inventeur (*Pile de Volta*), et par lequel on obtient des phénomènes électriques ou galvaniques d'une grande importance. On a appliqué le galvanisme à l'usage de la thérapeutique. L'identité des fluides *électrique*, *galvanique* et *magnétique*, est aujourd'hui reconnue.

GANACHE. s. f. Ce mot est venu de l'italien *ganascia*, qui signifie la même chose. La *ganache* est la partie postérieure de la tête, ayant pour base la portion recourbée des deux branches de l'os maxillaire. Dans une tête bien conformée, cette partie est sèche, large sans excès, et légèrement relevée sur la parotide. C'est le caractère des races distinguées. Le cheval est dit *chargé de ganache*, quand les branches des maxillaires, qui forment ce que les écuyers appellent l'*angle de la ganache*, sont peu écartées. Cette disposition produit l'étroitesse de la gorge et laisse peu de liberté aux mouvements de la tête. Jusqu'à nos jours, les auteurs d'équitation ont affirmé que l'angle de la ganache étant trop resserré, il ne peut plus chausser le gosier, ce qui, d'après eux, intercepte la respiration du cheval et s'oppose à la bonne position. M. Baucher combat cette assertion; et il indique les flexions de la ganache et de l'encolure comme remède aux effets du vice de conformation dont il s'agit. Voy. Assouplissement. Il est des chevaux de race, des arabes surtout, dont la ganache est un peu forte; mais ce défaut, qui en eux ne nuit qu'au coup d'œil, est bien compensé par la sécheresse des parties environnantes et la finesse de la peau. Cette défectuosité se rencontre aussi dans quelques jeunes chevaux : lorsqu'elle ne tient qu'à certains empâtements propres à cet âge, et que l'os n'a pas un trop grand volume, la ganache s'amoindrit après l'accroissement. — C'est à la partie antérieure de la ganache que l'on explore ordinairement le pouls, car l'on trouve dans cette partie une artère superficielle, nommée *glosso-faciale*, qui se contourne de dedans en dehors et rampe dans une scissure qui sépare en deux parties le bord postérieur de l'os maxillaire. — Quand on veut acheter un cheval, on doit examiner attentivement l'état de la ganache, et rechercher dans le canal extérieur si les glandes qui s'y trouvent ne sont pas sensibles au toucher, ce qui présagerait des maladies plus ou moins dangereuses; mais il ne faut pas confondre avec une glande l'os auquel s'attache la langue. — C'est à la région de la ganache que se manifeste la maladie nommé *goître*. Voy. ce mot.

GANGLIFORME. adj. Qui a la forme d'un ganglion.

GANGLION. s. m. Mot latin, transporté dans notre langue, et qui dérive du grec *gagglion*. (Anat.) Nom générique de petits corps tuberculeux, arrondis, dont la forme, le volume, la texture et la consistance sont variables, et qu'on rencontre sur le trajet des nerfs et des vaisseaux lymphatiques. Il existe, par conséquent, des *ganglions nerveux*, et des *ganglions lymphatiques*. Voy. Lymphatique et Nerf.

GANGLION. s. m. (Path.) Tumeur fixe, peu considérable d'abord, augmentant graduellement de volume, sensible et douloureuse dans le principe, finissant par être indolente. Le *ganglion* survient généralement dans le voisinage et un peu au-dessus de l'articulation du boulet, sur les tendons qui passent en arrière de cette partie, principalement aux membres antérieurs. Plusieurs de ces tumeurs peuvent exister à un seul membre; elles sont molles, d'où leur vient le nom de *molettes*, et situées au-dessus de l'articulation du boulet, où elles sont fréquentes. Ces tumeurs résultent d'une accumulation de synovie dans les gaînes tendineuses, sous l'influence d'une inflammation tantôt lente, tantôt aiguë. Leur nature étant connue, il est facile de concevoir qu'elles peuvent se faire remarquer partout où il y a des gaînes tendineuses sous-cutanées. Quant aux causes qui déterminent les ganglions,

elles semblent généralement se rapporter à des coups, des chutes, des contusions, des efforts et des fatigues. Ils se font remarquer de préférence dans les chevaux *long-jointés*, dans ceux à talons bas, auxquels on laisse la pince trop longue, et, en général, dans les chevaux de selle. On pourrait, si l'on n'y faisait pas attention, confondre le ganglion avec la *nerf-férure*. Étant douloureux dans le commencement, les ganglions font boiter le cheval, après surtout qu'il commence à ressentir la fatigue de l'exercice du travail. Ils peuvent se développer d'une manière lente, et rester ensuite stationnaires pendant longtemps. La lésion dont il s'agit est fâcheuse à cause de sa persistance presque constante; elle le devient d'autant plus que la tumeur est plus volumineuse, qu'elle comprime plus fortement les parties, ou qu'elle existe plus près d'une articulation. Même après la période douloureuse, les chevaux sont exposés à boiter de temps en temps. Lorsque la tumeur est récente, on a employé les bains locaux, les cataplasmes émollients, en soumettant l'animal au repos et à un régime convenable; lorsqu'elle est plus ancienne, on a eu recours aux excitants, tels que les frictions d'essence de lavande, avec la teinture de cantharides, pour rappeler l'inflammation aiguë ou la rendre plus développée; mais ces moyens sont presque toujours restés impuissants pour dissiper le mal : on ne doit attendre quelque avantage que de l'application raisonnée du feu.

GANGLIONAIRE. adj. En lat. *ganglionaris*. On donne cette épithète aux nerfs sur le trajet desquels on rencontre des ganglions.

GANGRÈNE. s. f. En lat. *gangræna*; en grec *gaggraina*, de *graó* ou *grainó*, je consume. Extinction du mouvement, du sentiment et des actions organiques dans les tissus vivants. La *gangrène* est une mort circonscrite; lorsqu'elle affecte un membre tout entier, ou bien une quantité considérable de tissus, elle est appelée *sphacèle*. On connait trois variétés de gangrène : l'*humide*, la *sèche* ou *sénile*, la *putride* ou *septique*. On regarde comme causes prédisposantes à la mortification, certaines constitutions atmosphériques, et quelques maladies nerveuses dans lesquelles les fonctions du système nerveux sont amoindries, comme dans la paralysie.

La *gangrène humide* se manifeste sous deux influences tout à fait opposées : l'une est l'inflammation suraiguë d'un tissu chez un sujet pléthorique; l'autre, son défaut de réaction occasionné par un organisme débilité. On peut apercevoir pendant la marche de cette gangrène trois périodes. Dans la première, il y a diminution notable de la chaleur et de la douleur de la partie malade; la tuméfaction est souvent moins considérable. Dans la seconde, les tissus ont une teinte noirâtre plombée, leur consistance est moindre, des phlyctènes apparaissent, les liquides qui s'écoulent ont une odeur infecte; la physionomie est triste, anxieuse; la fièvre intense. Dans la troisième période, deux principaux phénomènes se manifestent : 1° la gangrène se transmet par continuité aux organes voisins, et tous les signes de la résorption septique apparaissent; les muqueuses se couvrent de taches pétéchiales; le pouls devient presque insensible; les battements du cœur sont tumultueux ; la respiration se précipite; les muscles sont agités de tremblements; enfin, la mort arrive. 2° Il se forme autour de la partie mortifiée un sillon que Hunter a nommé *disjoncteur*; il y a élimination, et il s'établit aussitôt une inflammation réparatrice; c'est là le cas heureux. Si c'est par affaiblissement de l'économie que la gangrène humide a lieu, la première période manque. Les moyens employés pour combattre la gangrène due à une inflammation trop vive, sont, au début, les réfrigérants et les déplétifs locaux; plus tard, ce sont les mêmes que pour l'autre, qui consistent dans l'emploi des excitants toniques et des excitants antiputrides à l'intérieur; à l'extérieur, le bistouri et le cautère viennent en aide à la nature pour favoriser le travail éliminatoire. L'un des soins que réclame la gangrène humide, c'est d'explorer avec beaucoup d'attention l'intérieur des plaies, afin d'en retirer tous les produits morbides altérés.

La *gangrène sèche*, moins grave que la précédente, est toujours due à l'action d'un agent destructeur qui éteint lentement la vie, ou qui, par une pression continue, transforme les tissus en une substance homogène dans laquelle on ne distingue plus les éléments de l'organisation; telles on rencontre les larges plaques de peau qui se détachent des parties saillantes du squelette après un décubitus prolongé. Les *cors* du garrot sont de cette nature. La gangrène sèche est rarement suivie d'accidents sérieux, car les produits morbides étant



peu abondants, la résorption septique est difficile. Le traitement est simple et presque toujours suivi d'heureux résultats ; il consiste à éliminer ces tissus gangrénés, et à panser ensuite suivant l'aspect de la plaie qui, le plus souvent, est devenue simple.

La *gangrène putride septique*, ou *traumatique*, est causée par un agent modificateur septique ou spécifique, tel que l'introduction d'un virus morbide ; elle est aussi quelquefois la conséquence des opérations chirurgicales, et c'est alors qu'on la désigne par l'épithète de *traumatique*. Les venins de quelques reptiles, en modifiant instantanément les liquides et l'influence nerveuse, tuent les animaux avec une rapidité effrayante par gangréne. Lorsqu'elle est due à un agent modificateur septique, on voit s'élever tout autour du point d'inoculation un engorgement chaud, douloureux, qui, dès le début, s'accompagne de fièvre. Ces symptômes décèlent la réaction de l'organisme vivant, pour expulser l'élément morbifique; mais peu à peu le pouls s'efface, les muqueuses prennent une teinte rouge violacée, les phénomènes locaux de la gangréne se montrent, les produits morbides altérés sont résorbés; bientôt le cœur se contracte avec une violence extrême; chaque fois qu'il frappe la poitrine, on entend un bruit métallique; le pouls est petit et serré; la respiration devient tremblotante ; les naseaux se dilatent convulsivement; les muqueuses se couvrent de taches livides ; on remarque sur la physionomie une expression indéfinissable de souffrance ; quelques animaux cherchent à mordre; d'autres se jettent avec rage sur les aliments qu'ils saisissent sans les déglutir. C'est à ce moment que l'infection est devenue générale; les engorgements sont énormes et les parties gangrénées laissent exhaler une odeur repoussante; sous l'influence pernicieuse du liquide purulent, la prostration est devenue extrême ; les malades tombent ou plutôt s'affaissent sur leur litière, puis meurent sans secousses et presque sans agonie. Lorsque la gangréne est traumatique, les symptômes sont les mêmes. Ces plaies revêtent presque toujours un aspect livide sans bourgeonner, sécrètent des liquides qui répandent une odeur ammoniacale gangréneuse ; les bords ne réagissent pas, mais les tissus voisins s'œdématient, puis arrivent la résorption et ses suites fatales. Le traitement indiqué pour combattre la gangrène putride a pour base l'administration des substances excitantes antiputrides à l'intérieur, et leur emploi sur les parties malades à l'extérieur. Lorsque la gangrène est traumatique, il est urgent d'examiner attentivement les sinuosités des plaies, afin de les débarrasser des produits morbides altérés. Ce sont, au reste, les mêmes soins que pour la gangrène putride.

GANGRÉNÉ, ÉE. Qui est attaqué de gangrène.

GANGRÈNE HUMIDE. Voy. GANGRÈNE.

GANGRÈNE PUTRIDE. Voy. GANGRÈNE.

GANGRÈNE SÈCHE. Voy. GANGRÈNE.

GANGRÈNE SÉNILE. Voy. GANGRÈNE.

GANGRÈNE SEPTIQUE. Voy. GANGRÈNE.

GANGRÈNE TRAUMATIQUE. Voy. GANGRÈNE.

GANGRÉNEUX, EUSE. adj. Qui a rapport à la gangrene, qui a le caractère de la gangrène, qui doit être suivi de la gangrène, qui est produit par la gangrène.

GANTELÉE. GANTS DE NOTRE-DAME. Voy. DIGITALE POURPRÉE.

GANT HYGIÉNIQUE. Voy. PANSAGE.

GARANCE. s. f. En lat. *rubia tinctorum*. Plante indigène, vivace, dont la racine est astringente.

GARANTIE. Voy. VICES RÉDHIBITOIRES.

GARANTIR. v. En lat. *spondere*. Se rendre garant, répondre de quelque chose en s'obligeant de dédommager, etc. C'est assurer que le cheval vendu n'a pas les défauts ou les vices qui obligent à le reprendre. Voy. VICES RÉDHIBITOIRES.

GARANTIR UN CHEVAL SAIN ET NET. Voy. SAIN ET NET.

GARDE-ÉTALON. Nom de celui à qui l'on confie la garde des étalons.

GARDE-HARAS. Employé des haras, chargé du soin des animaux, de réparer les torts qui peuvent se faire à la clôture des haies, des herbages, d'en écarter les loups, en un mot, de veiller à tout.

GARDE MUNICIPAL. Voy. GENDARMERIE.

GARDER LE MUR. C'est la même chose que marquer le coin du manége.

GARDER SON TERRAIN. Voy. TERRAIN.

GARGARISME. s. m. En lat. *gargarisma*, du grec *gargarizéin*, se laver la bouche, dérivé de *gargaréón*, la luette. On trouvera à l'article *Injection* la définition de ce que l'on entend par *gargarisme*. Nous ajouterons ici que, suivant les principes médicamenteux qu'ils tiennent en dissolution, les gargarismes se dis-

tinguent en *émollients*, *adoucissants* et *astringents*.

Gargarisme adoucissant (MM. Delafond et J.-L. Lassaigne). Décoction d'orge ou de guimauve, 1 litre; miel, 250 gram. On délaye le miel dans la décoction légèrement chauffée, et on l'injecte dans la bouche.

Gargarisme émollient. Racines de guimauve, 64 gram.; figues grasses coupées en quatre, 32 gram.; eau, 2 litres. Après avoir fait bouillir dans l'eau la racine et les figues jusqu'à réduction d'un tiers du liquide, on passe et on édulcore la décoction avec 250 ou 500 gram. de miel.

Gargarisme acidulé. Décoction d'orge, 1 litre; miel, 250 gram.; acide hydrochlorique du commerce, quantité suffisante. On dissout le miel dans l'eau d'orge, on y ajoute ensuite peu à peu de l'acide hydrochlorique, jusqu'à ce que le liquide ait contracté une saveur acide et styptique assez prononcée.

Gargarisme astringent de Jonnard. Miel rosat, 64 gram.; infusion de noix de galle, 1 litre. On délaye le miel rosat dans l'infusion.

GARGOUILLE. Voy. Mors.

GARGOUILLEMENT. s. m. On donne ce nom, 1° au bruit qui se passe dans le poumon à la suite du ramollissement des tubercules, des abcès et de la gangrène de ce viscère; 2° à celui que produit une masse de liquide renfermé dans une cavité ou cul-de-sac, et mis en mouvement. L'*auscultation* aide beaucoup à faire reconnaître et à apprécier le premier de ces bruits, qui est le *gargouillement pulmonaire;* l'autre, assez semblable au bruit auquel donnent lieu des borborygmes, se fait entendre dans quelques hernies, etc.

GARNIR. Voy. Garniture.

GARNITURE. s. f. Se dit de la partie du fer du cheval qui déborde plus ou moins la muraille. *Ce fer garnit trop* ou *ne garnit pas assez*. Voy. Ferrure.

GAROU ou SAIN-BOIS. En lat. *daphne gnidium*. Petit arbuste, fort commun dans les lieux incultes des contrées méridionales de l'Europe. La partie usitée est l'écorce (*cortex gnidii*), qu'en pharmacie on appelle aussi *garou* ou *sain-bois*. On la trouve dans le commerce en lanières de 33 centimètres à 1 mètre de long, tenaces, pliées par le milieu et ordinairement réunies en bottes. Cette écorce est grisâtre à sa face externe, ridée transversalement, et couverte d'un duvet soyeux; sa face interne, de couleur jaune-paille, est déchirée longitudinalement. Son odeur est faible, mais nauséeuse, sa saveur âcre et brûlante. On l'emploie comme trochisque, en s'en servant à l'état frais ou après avoir été desséchée. Dans le premier cas, on en prend un morceau, on en gratte l'épiderme, et, soit entier, soit divisé en plusieurs autres morceaux, on le place dans le tissu cellulaire sous-cutané. Il en résulte bientôt un engorgement plus ou moins considérable, agissant comme révulsif. Avant de faire usage de l'écorce desséchée, on la plonge pendant 24 heures dans le vinaigre. On applique ces trochisques au voisinage des articulations atteintes de douleurs rhumatismales, surtout à la pointe de l'épaule et à l'articulation de la cuisse avec l'os coxal.

GARROT. s. m. (Ext.) Le *garrot*, situé entre l'encolure et le dos, est formé des sept premières vertèbres de la colonne dorsale. La première condition de la beauté du garrot est sa grande élévation, qui se remarque dans tous les chevaux fins de pur sang, et qui accompagne non-seulement la belle attitude de l'encolure, mais encore la liberté des mouvements de l'épaule; il doit être en outre tranchant, sec et évidé; on le dit alors *bien sorti*. Un garrot rond et charnu est exposé à des blessures souvent très-difficiles à guérir; il rend le cheval bas du devant et lourd à la main. De là le danger, pour l'animal, de forger et de butter fréquemment. C'est surtout dans les chevaux de selle que les avantages de la première conformation et les inconvénients de la seconde deviennent plus frappants. Le garrot des chevaux de trait est bien moins sorti que dans les chevaux fins, mais cette conformation n'a pas chez eux les inconvénients que nous venons de signaler. Cependant, ceux dont le garrot est bas et empâté, les juments surtout dont le défaut le plus commun est d'être basses du devant, sont plus exposés que les autres à des maladies graves et fréquentes, à des blessures qu'on nomme *mal de garrot*. Voy. cet article. Le cheval alors est dit *égarrotté*. Les maquignons masquent ordinairement ces blessures avec des poils, et les recouvrent même de poix; mais il est facile de reconnaître la ruse en y passant la main et en l'appuyant assez pour causer un peu de douleur à l'animal. Pour ces sortes de chevaux, la voûte de l'arçon antérieur de la selle doit être plus élevée, les panneaux plus



rembourrés, la croupière plus courte, plus tendue, la selle plus en arrière. Si pendant la route on s'apercevait que la selle blessât le garrot, quoique légérement, et que l'on fût obligé de monter à cheval, on soulèverait la voûte avec des coussinets de foin ou de paille, convenablement placés; on serrerait fortement les sangles et la croupière, au risque même de blesser l'animal sous la queue. Lorsqu'on ne peut se dispenser de monter des chevaux égarrottés, on pratique à l'endroit de la selle correspondant à la plaie, une excavation nommée *chambre*.

GARROT. s. m. (Path.) On donne ce nom à une corde de la grosseur d'une plume à écrire, et d'un mètre et demi à deux mètres de longueur, dont on se sert en chirurgie pour opérer une compression circulaire sur les parties qui le permettent, dans le but d'arrêter la circulation. Exemple : on applique un *garrot* autour du paturon avant de pratiquer quelques opérations graves sur le pied.

GARROT. s. m. L'une des parties de la selle. Voy. ce mot.

GARROTTÉ. adj. Synonyme *d'égarrotté*. Voy. ce mot.

de GARSAULT (François-Alexandre), mort en 1778, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, fut capitaine des haras de France et membre de l'Académie des sciences. Doué de beaucoup d'ardeur pour l'étude et d'une activité rare, il se livra à un grand nombre de recherches variées, et s'occupa spécialement d'hippiatrique, d'équitation, de mécanique, d'histoire naturelle, de littérature et des arts. Il dessinait souvent lui-même les figures des nombreuses planches qui ornent ses ouvrages, et en a gravé lui-même plusieurs. Ses travaux ne sont pas toujours des chefs-d'œuvre ni des modèles de goût; mais ils ont tous un but d'utilité qui les rend plus ou moins recommandables. Garsault a laissé un grand nombre d'ouvrages intéressants, parmi lesquels figurent les suivants : 1° *Anatomie générale du cheval*, traduite de l'anglais de Snap. Paris, 1733-1737, in-4°, avec figures dessinées et gravées par le traducteur. C'est le premier traité complet de l'anatomie du cheval qui ait été publié en français. 2° *Le Nouveau parfait maréchal, ou Connaissance générale et universelle du cheval*, première édition, La Haye, 1741; deuxième édition, Paris, 1805. Quoique vieilli à beaucoup d'égards, surtout en ce qui concerne la description et le traitement des maladies du cheval, ce livre peut encore être lu avec fruit; il sera toujours utile à ceux qui dirigent des haras, ou qui s'occupent d'une manière quelconque de l'étude et de l'éducation des chevaux. 3° *Le Guide du cavalier*, Paris, 1769, in-12. L'honneur de la traduction que cet ouvrage a reçu en allemand, Berlin, 1770, in-8°, prouve suffisamment son mérite. 4° *Traité des voitures*, Paris, 1756, in-4°. On y trouve la description d'une voiture qui n'est pas susceptible de verser, et dont l'auteur se servait lui-même.

GASTRALGIE. s. f. En lat. *gastralgia*, du grec *gastér*, l'estomac, et *algos*, douleur. Douleur de l'estomac, indépendante de toute phlegmasie, dont la cause est inconnue, et que l'on attribue à un état *nerveux*, particulier, parce que, comme toutes les affections dites *nerveuses*, cette douleur se lie à un état apyrétique, chronique et peu dangereux en lui-même. La *gastralgie* est inappréciable dans les animaux, qui n'ont pas la parole pour accuser ce qu'ils ressentent. C'est le symptôme d'une irritation gastrique, et même elle peut l'être de tout état morbide d'un organe quelconque, attendu l'union sympathique qui existe entre l'estomac et tout l'organisme. Le mot gastralgie est préférable à celui de *cardialgie*. Voy. Gastrite.

GASTRIQUE. adj. En lat. *gastricus*, du grec *gastér*, l'estomac. Qui a rapport à l'estomac.

GASTRITE. s. f. En lat. *gastritis*, du grec *gastér*, l'estomac, et de la particule *ite*, qui désigne une phlegmasie. La *gastrite* ou *inflammation de l'estomac*, se rencontre rarement seule. Elle se complique le plus souvent de l'inflammation des premières portions intestinales, bien que cette dernière ne soit presque jamais suivie de la gastrite, parce que la phlegmasie de la muqueuse alimentaire ne procède pas ordinairement par une marche rétrograde. L'inflammation de la muqueuse des premières voies digestives se bornât-elle à l'estomac, il n'y a aucun symptôme qui puisse faire reconnaitre que la maladie s'arrête à ce viscère. Voy. Gastro-entérite.

GASTRO-ADYNAMIQUE. adj. Qui se rapporte à l'estomac et à l'adynamie.

GASTRO-ARACHNOIDITE. s. f. Inflammation de l'estomac et de l'arachnoïde. Voy. Gastrite et Arachnoïdite.

GASTRO-ATAXIQUE. adj. Qui se rapporte

à l'estomac et à l'ataxie. Voy. Ataxie et Typhus.

GASTRO-BRONCHITE. s. f. Inflammation de l'estomac et des bronches. Voy. Bronchite et Gastro-entérite.

GASTRO-CARDITE. s. f. Expression nouvelle qui sert à désigner toute maladie dans laquelle l'irritation de l'estomac donne lieu à une irritation du cœur.

GASTROCÈLE. s. f. En lat. *gastrocele*, du grec *gastér*, l'estomac, et *kélé*, hernie. Hernie de l'estomac. On n'en a pas encore d'exemple en hippiatrique.

GASTRO-COLITE. s. f. En lat. *gastro-colitis*. Inflammation de l'estomac et du gros intestin. Voy. Entérite et Gastro-entérite.

GASTRO-CYSTITE. s. f. Inflammation de l'estomac et de la vessie. Voy. Cystite et Gastro-entérite.

GASTRO-DERMITE. s. f. Inflammation de l'estomac et de la peau. On rencontre cet état dans les phlegmasies cutanées exanthématiques avec fièvre.

GASTRO-DUODÉNITE. s. f. Inflammation de l'estomac et de l'intestin duodénum. Voy. Entérite et Gastro-entérite.

GASTRO-ENCÉPHALITE. s. f. Inflammation de l'estomac et du cerveau.

GASTRO-ENTÉRITE. s. f. En lat. *gastro-enteritis*, du grec *gastér*, l'estomac, *énteron*, l'intestin. Phlegmasie ou inflammation qui, dans le cheval, occupe les parois internes gastriques, et s'étend le plus ordinairement à celles des premières portions intestinales. Cette phlegmasie, qu'on nomme *fièvre gastrique* ou *bilieuse*, ne diffère d'une gastrite proprement dite que parce qu'elle occupe une plus grande étendue de la muqueuse intestinale. Les causes de cette affection sont aussi variées et aussi nombreuses que les substances qui dérangent les fonctions digestives, en irritant les organes qui sont chargés de les remplir ; telles que les aliments solides gâtés, les aliments fourrageux secs et cassants, poudreux et échauffés, vasés, rouillés, falsifiés, etc.; l'avoine médiocre, mélangée avec la graine de sainfoin, de blé noir ou sarrasin, la semence de chanvre, le fenugrec ; le son sans principe farineux, ou altéré; les gerbes peu battues, dont les animaux se gorgent ; les balles de graminées, surtout celles qui sont pourvues de barbes ou arêtes, comme l'orge qu'on retire après avoir vané les grains; l'eau altérée pour boisson, les breuvages stimulants; à quoi il faut ajouter certains corps étrangers, piquants ou contondants, les vers intestinaux, etc. Les aliments verts recèlent des propriétés nuisibles quand ils sont fermentés ou mêlés de plantes moins alimentaires qu'irritantes, âcres ou vénéneuses, telles que le coquelicot, la fausse moutarde, les ellébores, les tithymales, les ciguës, les renoncules, les joncs, roseaux, laiches, etc. Les organes gastriques se trouvent encore dans le cas d'être irrités par suite de l'engraissement et de l'amaigrissement alternatifs qui résultent des transitions de l'abondance à la disette. On peut dire aussi que les vicissitudes atmosphériques ont la propriété d'exercer une action sur la membrane muqueuse des voies digestives. Les symptômes de la *gastro-entérite* sont : la sécheresse de la bouche, la soif ardente, l'enduit noir et fuligineux qui recouvre la langue, la rougeur de cette partie et surtout de ses bords, la douleur abdominale peu prononcée, la douleur ou sensibilité très-grande de la colonne vertébrale, la constipation ou la diarrhée fétide, la gêne dans la marche, la difficulté de se coucher, l'engorgement des parties postérieures, le ballonnement du ventre, le grincement des dents, etc. La gastro-entérite, qui a régné épizootiquement en France en 1825, offre des symptômes confus et peu caractéristiques, et ce n'est guère qu'à l'ouverture qu'on peut la reconnaître. Les symptômes qui se remarquent dans cette maladie, dont la marche est tantôt lente et tantôt rapide, sont ceux déjà énoncés, et auxquels il faut ajouter la prostration des forces, l'abattement prompt, la démarche chancelante, etc., ainsi que tous les symptômes adynamiques. On préviendrait souvent le développement des inflammations gastro-intestinales si, dans les circonstances où l'état de l'atmosphère ou le danger des effluves et des miasmes donnent lieu de le craindre, on retranchait aux animaux une partie des fourrages, remplaçant le foin par de la bonne paille, supprimant l'avoine et toute autre espèce de grain, en ayant soin d'arroser d'eau salée la portion qu'on leur destine, et d'alterner cette portion avec de l'herbe et quelques heures de pâturage, une ou deux fois par jour, quand on est dans la saison favorable ; et surtout de ne pas laisser tout à coup coucher dehors, par les nuits froides du printemps, des animaux habitués à coucher dans des logements où l'air exterieur ne pénètre guère; en-

fin, de diminuer les travaux au moindre indice, faire boire au blanc, remplacer l'avoine, pendant quelques jours, par un mélange de son gras et d'orge moulue, délayés dans beaucoup d'eau légèrement acidulée. Il convient aussi d'éviter d'exciter à manger l'animal qui refuse les aliments dont il se nourrit ordinairement. Les toniques sont contraires dans cette maladie ; malgré ses caractères adynamiques, la saignée, la diète, les émollients, et en général le régime antiphlogistique, conviennent bien. La crème de tartre semble avoir obtenu des succès dans le traitement de la gastro-entérite. Voy. Entérite.

GASTRO-ÉPIPLOITE. En latin *gastro-epiploitis*. Inflammation de l'estomac et de l'épiploon. C'est une variété de la gastro-péritonite. Voy. Épiploïte et Gastro-entérite.

GASTRO-HÉPATITE. En latin *gastro-hepatitis*. Inflammation de l'estomac et du foie. Voy. Gastro-entérite et Hépatite.

GASTRO-HYSTÉROTOMIE. En latin *gastro-histerotomia*, du grec *gastér*, l'abdomen, *ustéra*, l'utérus, et *tomé*, section. Expression composée, synonyme d'*opération césarienne*. On l'emploie pour désigner une opération consistant à inciser les parois du ventre et de la matrice, afin d'extraire le produit de la conception, lorsque celui-ci ne peut sortir par les voies naturelles, et qu'on a à craindre pour la vie de la mère et pour celle du petit. Cette opération, fort dangereuse par elle-même, est si rarement nécessaire en hippiatrique, que nous croyons pouvoir nous dispenser de la décrire ici. On a plus souvent recours à l'*hystérotomie*. Voy. ce mot.

GASTRO-MÉTRITE. Inflammation de l'estomac et de la matrice. Voy. Gastro-entérite et Métrite.

GASTRO-NÉPHRITE. Inflammation de l'estomac et des reins. Voy. Gastro-entérite et Néphrite.

GASTRO-OESOPHAGITE. Inflammation de l'estomac et de l'œsophage. Voy. Angine.

GASTRO-PÉRICARDITE. Inflammation de l'estomac et du péricarde. Voy. Gastro-entérite et Péricardite.

GASTRO-PÉRITONITE. Inflammation de l'estomac et du péritoine. Voy. Gastro-entérite et Péritonite.

GASTRO-PHARYNGITE. Inflammation de l'estomac et du pharynx. Voy. Gastro-entérite et Angine.

GASTRO-PLEURÉSIE. Inflammation de l'estomac et de la plèvre. Voy. Gastro-entérite et Pleurésie.

GASTRO-PNEUMONIE. s. f. Inflammation de l'estomac et du poumon. Voy. Gastro-entérite et Pneumonie.

GASTRORAPHIE. s. f. En latin *gastro-raphia*, du grec *gastér*, le ventre, et *raphé*, couture, dérivé de *raptó*, je couds. Nom de la suture propre à réunir les plaies pénétrantes de l'abdomen. Dans le cas de solution de continuité faible aux parois abdominales, on ne peut obtenir des animaux ni la situation, ni le repos convenables, ni appliquer sur eux les emplâtres agglutinatifs et les bandages unissants, pour s'opposer à l'issue des viscères contenus dans la cavité du ventre ; aussi, quoique la suture ne soit pas à l'abri d'inconvénients, elle est néanmoins le seul moyen à mettre en usage. Celle qui convient en pareille circonstance est la suture appelée *enchevillée*. Voy. Suture.

GASTROTOMIE. s. f. En latin *gastrotomia*, du grec *gastér*, l'estomac ou l'abdomen, et *tomé*, section. Opération qui consiste à diviser les parois abdominales pour extraire des corps étrangers introduits ou enveloppés dans le bas-ventre, ou bien pour remédier à diverses lésions des viscères contenus dans cette cavité. Les inconvénients qui résultent de cette opération sont trop grands pour que l'on se détermine à la pratiquer.

GASTRO-URÉTRITE. s. f. Inflammation de l'estomac et de l'urètre. Voy. Gastro-entérite et Urétrite.

GAULE. s. f. Morceau de baleine entourée de boyaux ou de ficelles goudronnées, ayant environ 1 mètre 5 centimètres de longueur. Dans les manéges civils on ne se sert que de la *gaule* ; dans ceux de cavalerie, pour éviter la dépense qu'elle occasionnerait, on conserve encore la *cravache*. Celle-ci est une branche droite, flexible et effeuillée, de bouleau, de noisetier, de la même longueur que l'autre. Leurs usages sont les mêmes ; elles sont une aide supplémentaire, dont on se sert au manége pour instruire les jeunes chevaux ; quelquefois elles sont un châtiment. On en frappe le cheval derrière la botte, le bras allongé, afin que, en retombant, le coup atteigne le ventre ou la fesse, pour faire avancer l'animal, ou sur l'épaule, pour l'empêcher de ruer. Le *sifflement de la gaule ou de la cravache* réveille

l'ardeur des chevaux, tout en excitant leur action, lorsque la paresse les engourdit, ou que l'inattention les distrait. L'écuyer la tient ordinairement *en haut*, c'est-à-dire le bout en l'air. Il la tient la *pointe en bas*, lorsqu'il en touche le cheval légèrement à l'épaule pour le *relever* ; il la tient *sous la main*, c'est-à-dire croisée sous le bras droit, la pointe vers la croupe, pour être à portée d'animer cette partie au besoin. Quelques écuyers regardent l'utilité de la gaule comme tout à fait accidentelle. D'après ces écuyers, les cas où il est le plus urgent de s'en servir, est quand le cheval reste sur l'éperon, ou n'y répond qu'en ruant à la botte ; alors elle doit être appliquée vigoureusement et elle peut être d'un grand secours. Mais la gaule n'a souvent qu'un effet local, tandis que les jambes et les éperons ont l'avantage d'agir sur toute la masse ; aussi, tant que ces dernières aides seront bien senties, elles doivent avoir la préférence. La gaule convient aux dames pour mettre leurs chevaux au galop, leur faire fuir les hanches, et, en général, remplacer la jambe qui se trouve sur le croissant de la selle.

Croiser la gaule en arrière, ne se pratique que sur les sauteurs au manège. Le cavalier place le bout de la gaule au-dessus de la croupe, et, en l'agitant, il en frappe le cheval à petits coups réitérés, ce qui excite l'animal à sauter plus vivement et plus haut.

Présenter la gaule. Politesse que le maitre d'une écurie fait ordinairement aux personnes qui viennent la visiter. Lui-même, ou le palefrenier leur présente la gaule, pour en toucher les chevaux, s'ils le veulent.

Remuer, *faire siffler la gaule*, *faire du bruit de la gaule*. C'est faire du bruit avec la *gaule*, pour avertir le cheval qu'on exerce au manège, quand il se ralentit.

Toucher de la gaule. Cet acte ne se pratique qu'au manège, où un homme à pied donne de petits coups de gaule sur le poitrail ou sur les jambes antérieures du cheval, pour lui faire lever le devant entre les piliers ou à courbettes.

La main droite est la *main de la gaule*.

Hors du manège, la gaule sert plutôt pour la grâce que pour l'utilité. On l'emploie cependant quelquefois avec succès. Le cavalier doit la tenir la mèche haute.

GAYAC, ou GAIAC. s. m. En lat. *gajacum officinale*. Grand arbre de l'Amérique méridionale, que l'on voit surtout au Brésil, à la Jamaïque et à Saint-Domingue. On se sert de son bois et de sa résine ; celle-ci est peu usitée.

Bois de gayac. On le trouve dans le commerce en grosses bûches recouvertes de leur écorce, qui est épaisse, grisâtre, résineuse extérieurement, et offrant à sa surface de petits points brillants. Ce bois est dur, très-compacte, plus pesant que l'eau, de couleur jaune pâle dans ses couches les plus extérieures, d'un vert obscur dans celles qui sont plus profondes. On le râpe et on le réduit en poudre grossière, jaune, inodore, d'une saveur un peu amère ; en brûlant cette poudre, elle répand une légère odeur aromatique. Le gayac est sudorifique. La râpure de ce bois, à la dose de 250 grammes dans deux litres d'eau, est traitée par décoction, en laissant bouillir jusqu'à la réduction d'un tiers. On devra donner trois breuvages chauds par jour, couvrir convenablement les animaux, et les soumettre de temps en temps à des bouchonnements vigoureusement opérés. En traitant le bois de gayac par l'alcool, il en résulte la *teinture de gayac*, contenant la partie résineuse.

Résine de gayac. On obtient cette résine par des incisions que l'on pratique sur l'écorce de l'arbre. Elle est sous forme de masse irrégulière, friable, demi-transparente, d'un brun verdâtre, assez légère, d'une saveur âcre qui saisit la gorge, soluble entièrement dans l'alcool et en partie dans l'eau ; en la brûlant, elle répand une odeur agréable. Cette résine constitue la partie active du gayac.

GAZ. s. m. En lat. *gas*. Cette dénomination, d'après le sens qu'on lui a dernièrement donné, s'applique à tous les corps aériformes en général, et l'on a distingué des *gaz permanents* et des *gaz non permanents*. Ceux-ci sont plus communément appelés *vapeurs*, et ils reviennent à l'état liquide si on leur enlève une portion de leur calorique.

GAZ INFLAMMABLE. Voy. HYDROGÈNE.

GAZEUX. adj. Qui est de la nature des gaz.

GAZON. s. m. En lat. *cespes*. Quelques-uns dérivent ce mot de *gaza*, parce que, autrefois, sa signification était étendue, et signifiait un pré entier, une vigne, un héritage, et on a pris depuis la partie pour le tout. On donne ce nom aux plantes, principalement aux graminées, qui tapissent les allées des jardins, le bord des routes, ou autres lieux fréquentés, et qui ne s'élèvent point, soit parce qu'on les



coupe plusieurs fois, soit parce qu'elles sont journellement broutées par les bestiaux. La racine de *gazon* peut servir d'aliment pour les chevaux en temps de disette. Voy. Aliment.

GÉLATINE. s. f. En lat. *gelatina*, de *gelu*, gelée. Produit résultant de l'action de l'eau et de la chaleur sur la plupart des tissus des animaux. A l'état de pureté, la *gélatine* est solide, transparente, cassante, plus pesante que l'eau, fade et inodore. Parfaitement soluble dans l'eau bouillante, elle forme avec elle une liqueur qui, lorsque la gélatine s'y trouve en certaines proportions, se prend par le refroidissement en une gelée tremblante, ferme et transparente. En versant de l'alcool ou de l'infusion de noix de galle dans la solution aqueuse de gélatine, celle-ci se précipite. Ce précipité s'agglutine, se dessèche, devient imputrescible et inaltérable à l'eau. On obtient la gélatine du parenchyme des os, de la peau, des cartilages, des tendons, et en général de tous les tissus blancs, provenant surtout de jeunes animaux. Par le contact de la gélatine avec les parties du corps animal frappées d'inflammation, on produit une action relâchante et émolliente. Administrée à l'intérieur, elle diminue l'énergie de toute l'économie. A grandes doses, notamment en breuvages, elle résiste à la digestion, passe dans le canal intestinal, et il en résulte un effet laxatif. Dans les animaux herbivores, comme le cheval, la gélatine ne fournit pas de matériaux alimentaires; elle fait partie des bouillons de viande dont on se sert comme émollients. Voy. Bouillon.

GÉLATINEUX, EUSE. adj. En lat. *gelatinosus*. Qui ressemble à la gélatine, qui en a la consistance.

GELÉE. s. f. Du lat. *gelu*, gelée, glace. Conversion de l'eau à l'état solide par l'effet de la soustraction d'une grande partie du calorique. Il en résulte la *glace* proprement dite, la *neige*, la *grêle*, le *grésil*, le *verglas*, le *givre*, la *gelée blanche*. Voy. ces mots.

Signes de gelée. L'apparition prématurée des oies sauvages et autres oiseaux de passage.—L'éclat du disque de la lune, et l'aspect pointu de ses cornes après le changement de lune.—La réunion des petits oiseaux en bandes. — Si les étoiles brillent au ciel. — Si de petits nuages bas voltigent vers le nord. — Si la neige tombe fine, tandis que les nuages s'amoncèlent et prennent la forme de rocher. Ces signes sont les mêmes que pour le froid.

GELÉE BLANCHE. Gouttelettes de rosée qui se sont congelées un moment avant l'aube du jour, et à la même température à peu près que celle marquée par le premier degré de la glace. C'est au printemps et en automne, et particulièrement dans les lieux bas et humides, dans les temps sereins et calmes, que ce météore est fréquent. La *gelée blanche* est pompée en vapeurs par le soleil. Quand cette évaporation est abondante, l'air est obscurci, l'atmosphère humide, froide, et ces vapeurs se résolvent bientôt en pluie. Si la température est abaissée, les vapeurs gèlent de nouveau; et il en résulte des effets singuliers sur les arbres et le poil des animaux.

GENCIVE. s. f. En lat. *gingiva*; en grec *oulon*. Tissu rougeâtre, plus ou moins ferme, qui revêt les deux arcades dentaires et se prolonge entre les dents, en adhérant fortement au pourtour de leur collet. Les *gencives* sont tapissées par un prolongement de la membrane muqueuse de la bouche.

GENDARME. s. m. En lat. *eques armatus*. Ce mot a subi plusieurs transformations. On a d'abord dit un *gent d'armes*, parce que *gent*, *gents*, a été masculin avant d'être féminin. A l'époque où la langue romane se substitua au latin, le *gent d'armes* ou *en armes* était la race des vainqueurs, la classe armée, et l'exacte traduction du latin *gens armata*. Plus tard on a dit *gens d'armes*, au singulier comme au pluriel. Du temps de la chevalerie, les *gendarmes* ou hommes d'armes étaient des soldats armés de pied en cap, fournis par les fiefs et marchant à la suite des chevaliers, des écuyers. Leur armure, toute en fer, se composait du casque, du hausse-col, de la cuirasse, des épaulières, des brassards, des gantelets, des tassettes, des cuissards, des genouillères et des grèves ou armures des jambes. Le cheval bardé de fer et la pesante armure du gendarme, ne lui permettaient pas de poursuivre l'ennemi en déroute; aussi avait-il à sa suite trois archers, un écuyer et un page. Charles VII, après avoir chassé les Anglais de France, reconstitua l'armée, et créa, en 1445, les *compagnies d'ordonnance* ou *de gendarmes*, soldés régulièrement au moyen d'impôts consentis volontairement par les communes. Le gendarme avait quatre chevaux : son *cheval de bataille*, son *cheval de main*, son *sommier*, pour por-

ter les bagages, et le *cheval de son varlet*. Le gendarme et son accompagnement étaient qualifiés de *lance fournie*. Les compagnies de gendarmes, d'abord réparties par petites troupes sur toute l'étendue du royaume, contribuèrent puissamment au rétablissement de l'ordre et de la tranquillité intérieurs, que les derniers événements et le séjour des Anglais en France avaient gravement compromis. Louis XII porta la *lance fournie* à sept chevaux, et François Ier à huit. Il fallait être gentilhomme et avoir fait ses preuves pour obtenir une place de gendarme. Cette *gendarmerie*, toute bardée de fer, combattant toujours en première ligne, fut pendant longtemps la principale force de l'armée française. Le mot *gendarmerie* se prenait alors en général pour *cavalerie*. Sous Louis XIV, le gendarme se vit enlever la dernière pièce de sa brillante armure, et, en 1781, il n'y avait plus sur pied ni *gendarmes* ni *gendarmerie*. En 1790, *la maréchaussée*, qui déjà du temps du dernier monarque que nous venons de nommer n'était plus qu'une troupe de cavaliers de police royale et ne répondait plus en rien à ses qualifications ordinaires, avait, pour échapper aux quolibets des beaux esprits de caserne, changé de dénomination, et s'était appelée *connétablie*, du nom que portait autrefois le corps des gardes attachés à la personne du connétable. L'Assemblée constituante changea ce nom en celui de *gendarmerie nationale*. Il y avait les gendarmes de la garde, la compagnie des gendarmes du roi ou de la maison du roi, les gendarmes de la reine, les gendarmes écossais. A partir de cette époque, la gendarmerie a subi d'importants changements dans son organisation, et son nombre a été de plus en plus augmenté. Sous l'Empire, elle portait le nom de *Gendarmerie impériale*; sous la Restauration, celui de *Gendarmerie royale*; depuis 1830, on la nomme simplement *Gendarmerie*, et l'ancienne *Gendarmerie de Paris* porte aujourd'hui le nom de *Garde municipale*. On appelait *Gendarmerie d'élite*, une troupe choisie parmi les gendarmes à cheval. Cette gendarmerie, créée du temps de l'Empire, porta plus tard le nom de *Gendarmerie des chasses*, à cause des services qu'elle était plus particulièrement chargée de faire auprès du roi, pendant qu'il allait à la chasse. Aujourd'hui, la Gendarmerie constitue un corps militaire composé d'infanterie et de cavalerie, institué pour veiller à la sûreté publique, et pour assurer, dans toute l'étendue du royaume, dans les camps et dans les armées, le maintien de l'ordre et l'exécution des lois. Ce corps est divisé par brigades, à pied ou à cheval, commandées par un brigadier ou un maréchal des logis, qui ressort d'un lieutenant, et celui-ci d'un capitaine. La réunion des brigades d'un département forme une compagnie départementale; trois ou quatre compagnies forment une légion de gendarmerie, sous le commandement d'un colonel ou d'un lieutenant-colonel. Chaque gendarme est tenu de se monter et de s'équiper à ses frais. Le gendarme à cheval et le garde municipal, dont nous nous occupons ici, reçoivent de l'État leur armement, composé d'un sabre de cavalerie de ligne, de deux pistolets et d'un mousqueton. La gendarmerie de la Guadeloupe et de la Martinique tire ses chevaux des États-Unis d'Amérique. L'Ile-Bourbon possède une compagnie de gendarmerie; sa remonte est difficile.

Autrefois les jeunes gens, montés sur un beau cheval, allaient, le matin, caracoler sous les fenêtres de leur maîtresse; alors un bel homme de cheval s'appelait *un beau gendarme*.

GENDARMERIE. Voy. Gendarme.

GENDARMERIE D'ÉLITE. Voy. Gendarme.

GENDARMERIE DE PARIS. Voy. Gendarme.

GENDARMERIE DES CHASSES. Voy. Gendarme.

GÉNÉALOGIE. s. f. Du grec *genos*, race, et *logos*, discours. Suite et dénombrement d'aïeux ou parents. Ce mot est employé en parlant des chevaux. La *généalogie* est une des conditions exigées par les règlements sur les courses. Voy. Course.

GÉNÉRATION. s. f. En lat. *generatio*, du grec *gennaëin*, engendrer. Fonction par laquelle les êtres organisés se reproduisent, les espèces se conservent et se renouvellent. Le rapprochement intime des organes génitaux du mâle et de la femelle donne lieu à une action qui a pour résultat le plus ordinaire le développement d'un être semblable aux deux individus dont le concours a été nécessaire pour sa formation. La *génération* comprend la *copulation*, la *fécondation*, la *gestation*, le *part* et l'*allaitement*.

Copulation ou *accouplement* En lat. *copulatio*; en grec *sunésia*. Rapprochement du mâle et de la femelle pour accomplir l'acte de



la génération. L'accouplement, considéré dans l'espèce chevaline, peut s'effectuer soit entre le cheval et la jument, soit entre le cheval et l'ânesse, soit entre l'âne et la jument. Dans le premier cas, il en naît le *cheval;* dans le second, le *bardeau*; dans le troisième, le *mulet* proprement dit. On a essayé d'autres accouplements du cheval avec des espèces appartenant à son genre. Voy. Cheval et Mulet. Le rôle du mâle se borne, dans l'acte de la copulation, à projeter le sperme dans la cavité de la matrice; celui de la femelle consiste à favoriser cette émission et à la rendre efficace. Ce n'est qu'à certaines époques périodiques de l'année que les sexes se recherchent et s'accouplent. Ces époques, qui constituent le temps du *rut* ou des *chaleurs*, sont marquées par un développement particulier, par une excitation plus ou moins vive des organes génitaux des femelles. L'utérus, en s'ouvrant, se dispose à aspirer la liqueur prolifique du mâle; il y a gonflement de la vulve, d'où il s'écoule, avec plus ou moins d'abondance, une liqueur visqueuse dont l'odeur est un puissant stimulant pour le mâle. Voy. Chaleur, 2e art.

Fécondation. En lat. *fecundatio*. La fécondation, s'opérant toujours à la suite d'un accouplement, est, selon Cuvier, l'acte par lequel l'organe mâle communique au germe le mouvement vital. L'accomplissement de cet acte fait ordinairement cesser les chaleurs et produit le resserrement de l'utérus. Pour qu'il puisse s'effectuer, l'humeur spermatique doit, d'après l'opinion la plus généralement reçue, aborder dans la cavité de la matrice, passer de là dans une des trompes utérines, qui l'applique et la retient sur l'ovaire. Celui-ci se trouvant dans son parfait état d'intégrité, se gonfle, donne une ou plusieurs petites vésicules appelées *ovules*, qui, à la faveur de la même trompe, viennent se développer et prendre leur accroissement dans la cavité de l'utérus. La fécondation n'éteint pas toujours les désirs de l'accouplement; beaucoup de juments se laissent saillir et semblent être en chaleur à une époque même avancée de la gestation. Il faut de la force et une certaine vigueur pour accomplir l'acte de la fécondation, ce qui fait que les animaux n'y sont aptes qu'à des époques déterminées, et seulement lorsque leur corps a acquis un développement suffisant. Le cheval pourrait féconder depuis trente mois et même avant, jusqu'à quatorze ans; la jument pourrait être fécondée depuis vingt mois ou deux ans jusqu'à quinze ans et même au delà. Parmi les femelles, il en est qui sont fécondées après la première saillie; d'autres ne le sont qu'après plusieurs. Ce dernier cas est l'effet d'une irritation trop grande des organes génitaux pendant le moment des chaleurs, d'où il résulte le rejet de la semence. On dit alors que la femelle *ne retient pas*. On a imaginé divers moyens pour faire retenir les juments : tantôt on verse de l'eau fraiche sur le dos; tantôt on met un drap mouillé sur les reins; quelquefois on frictionne vigoureusement l'épine dorsale avec un bâton; on introduit un fer rouge dans le vagin; ou bien l'on rapproche les lèvres de la vulve à l'aide de points de suture; mais tous ces moyens sont absurdes et quelques-uns même barbares. Un préjugé bien étrange, au sujet de la fécondation, passait pour une vérité incontestable chez les anciens. Il a trait à l'origine des meilleurs chevaux du Portugal, sans doute renommés, dès lors, pour la rapidité de leur course. « On s'accorde à dire, observe Pline, que dans la Lusitanie, aux environs de Lisbonne et du Tage, les cavales, se tournant vers le zéphyr, sont fécondées par les vents, et que les chevaux qu'elles produisent ainsi sont d'une vitesse extrême; mais qu'ils ne vivent pas au delà de trois ans. » Cette fécondité des cavales par le seul effet du vent, dit M. Guéroult, dans ses savantes notes, est donnée comme un fait certain par une foule d'auteurs, tels que Varon, Columelle, Élien, Avicenne. Les traditions des navigateurs phéniciens avaient répandu, parmi les Grecs, une quantité d'histoires merveilleuses sur la fécondité incroyable de toutes les côtes et de toutes les îles des extrémités de l'Occident ou de l'Hespérie. Rien n'était donc plus naturel que d'attribuer au zéphyr qui y règne, c'est-à-dire au doux zéphyr de l'Occident, la faculté de fertiliser les animaux et les plantes. Mais laissons de côté des rêves impossibles, et revenons à la science. Pour la fécondation, dit M. Girard, il faut de la tranquillité. Il suffit, pour se convaincre de cette vérité, de se reporter aux habitudes des chevaux sauvages. Aussitôt qu'une femelle a été saillie, elle s'isole; elle cherche la solitude et se trouve toujours fécondée. Le seul moyen qui est moins en désaccord avec la raison, est la saignée pratiquée quelques jours avant dans les femelles trop vigoureuses; mais il vaut encore

mieux ne pas saigner, attendre quelques jours, soumettre la bête à une légère diète, et l'approcher du mâle lorsque la turgescence qui existe au moment du rut dans les organes génitaux est un peu diminuée. Les juments phthisiques ont aussi beaucoup de difficulté à retenir. Les Arabes sont dans l'habitude de fatiguer à la course la cavale qui doit être saillie, afin que, restant au repos après le coït, elle puisse être plus efficacement fécondée. On s'est demandé si une jument saillie une seule fois peut mettre bas plusieurs fœtus à des époques différentes pendant le terme de la gestation. La question semble devoir être résolue affirmativement d'après une observation de M. Pangoué, vétérinaire à la Chartre, sur le Loir, observation insérée dans le *Recueil de médecine vétérinaire pratique* (mars 1844). Une jument, de race percheronne, fut saillie *une seule fois*, le 17 février 1843. Dans la matinée du 28 septembre suivant, un domestique alla de bonne heure chercher cette jument qui était à paître, depuis la veille au soir, dans un champ voisin avec deux autres juments qui avaient aussi été saillies une fois, à peu près à la même époque, mais sans avoir jamais offert le moindre signe de plénitude. On se mit en marche avec cette jument. En chemin, son conducteur s'aperçut que cette bête était moins gaie, moins vive que de coutume; cependant il n'en tint aucun compte, il continua de la faire travailler toute la matinée. Durant son absence, un enfant étant allé par hasard dans le champ où elle avait passé la nuit, vit *une masse de chair* (ce sont les propres expressions de cet enfant), et, tout effrayé, il vint raconter à son père ce qu'il avait vu. Celui-ci se rendit aussitôt sur les lieux, et reconnut facilement que cette *masse de chair* n'était autre chose que le produit de la conception de la jument dont il est question, puisque seule elle avait été reconnue pleine, et que déjà l'année précédente elle avait avorté; il déchira les enveloppes fœtales, et vit deux poulains mâles. Propriétaire de la jument, il attendit avec anxiété son retour pour l'examiner avec soin, et il remarqua qu'elle était triste, abattue, qu'elle portait bas la tête; il observa de l'inappétence; ses flancs étaient creux, son ventre diminué de volume, sa queue était sale, les crins agglutinés et quelques stries de sang se laissaient voir sur les bords de la vulve. Dès lors plus de doute, s'il en eût existé, que c'était bien elle qui venait d'avorter. On la laissa dans une écurie, séparée des autres juments, on lui fit une bonne litière, on la tint chaudement; elle eut peu de nourriture et pour boisson de l'eau tiède blanchie avec de la farine d'orge. Le lendemain, les bords de la vulve se tuméfièrent, les mamelles devinrent volumineuses et laissèrent échapper du lait goutte à goutte; enfin, un œdème assez considérable se fit remarquer sous l'abdomen; mais tous ces phénomènes physiologiques disparurent lorsqu'elle reprit ses travaux habituels, ce qui eut lieu quelques jours plus tard. Vers la fin du mois de novembre, alors qu'il ne s'agissait plus de tout ce qui s'était passé relativement à l'avortement que cette jument avait éprouvé, le domestique auquel elle était confiée, l'ayant conduite chez un fermier, près de Vaucé, se trouva avec deux marchands de poulains qui l'examinèrent et lui annoncèrent qu'elle était pleine. Ce domestique leur dit qu'ils se trompaient, attendu qu'il y avait deux mois qu'elle avait avorté. Néanmoins, quelques jours plus tard, en lui donnant de l'avoine, on crut remarquer des mouvements assez brusques dans la région des flancs, mouvements étrangers à l'acte de la respiration; on n'en dit rien, on voulut attendre. Un autre jour, en lui donnant à boire, on remarque le même phénomène. Dès ce moment on se rappela le pronostic des deux marchands, et comme eux on crut qu'elle était en état de gestation; on garda le même silence dans la crainte de se tromper ou de passer pour en imposer. Enfin, les soupçons se changèrent en certitude; on consulta des voisins habitués, comme le propriétaire de la jument, à soigner des juments poulinières, et, après maintes visites, chacun déclara qu'elle était pleine. Ce fut le 7 décembre que M. Paugoué eut connaissance de ce cas extraordinaire. Il avoue qu'il n'ajouta aucune foi à la relation qu'on lui avait faite; mais le 25 février on vint lui annoncer que la jument dont il est question avait mis bas son troisième poulain la nuit précédente, et on le pria d'aller constater ce cas très-intéressant. « Je m'y suis rendu, dit-il, et j'ai vu la jument et le dernier poulain qu'elle a donné, lequel poulain, du même sexe que les deux premiers, maigre et très-petit, mais en bonne santé, est né trois cent soixante-treize jours après l'accouplement, et cent cinquante jours après les deux premiers. » Les faits racontés par M. Pau-

goué nous suggérent la réflexion suivante : seraient-ce des cas semblables à celui-ci qui ont fait croire à la possibilité de la *superfétation?*

Gestation (en lat. *graviditas*), vient du verbe *gestare*, porter. Temps pendant lequel la femelle, après avoir conçu, porte le fœtus dans sa matrice, où celui-ci se développe et prend un certain accroissement. Ce temps commence au moment de la fécondation et se termine par le part. La durée est de onze à douze mois, très-rarement de treize. Sur cent deux juments qui ont été observées, 3 ont mis bas le 311e jour; 1, le 314e; 1, le 325e; 1, le 326e; 47, entre le 340e et le 350e; 25, entre le 350e et le 360e; 21, entre le 360e et le 377e; 1, le 394e : ce qui donne entre les deux extrêmes une latitude de 83 jours. Les signes de l'état de gestation dans la jument sont peu visibles avant la fin du sixième mois. On ne doit pas trop se fier sur la cessation des chaleurs; si quelquefois elles disparaissent subitement, quoique la jument n'ait pas retenu, ni même été couverte, surtout si on la fait travailler, d'autres fois elles persistent malgré la conception. Au nombre des signes incertains ou équivoques d'une gestation récente, on peut encore ranger un penchant à l'inaction, des déjections urinaires plus abondantes, ou du moins l'action plus fréquente de se camper, un gonflement des mamelles et des veines mammaires. Il n'arrive pas souvent avant le septième mois que le ventre grossisse, qu'il s'avale, que les flancs se creusent légèrement, que les muscles de la croupe s'affaissent, que les hanches et la base de la queue paraissent s'être exhaussées, que toute la partie postérieure du corps ait acquis de l'ampleur. Et encore ces signes sont-ils peu visibles sur les juments de races nobles; les exemples ne sont pas rares de cavales limousines et anglaises dont le ventre n'augmente pas sensiblement jusqu'au onzième mois. Ils le sont aussi fort peu sur les juments de gros trait qui, ayant porté plusieurs fois, offrent un gros ventre, même dans l'état de vacuité. Mais quel que soit l'état du ventre, l'allure de la jument, dans les six derniers mois, est moins vive, moins tride chez les races nobles; plus lente, plus lourde chez les communes. Toutes les juments sont alors plus douces, plus obéissantes; l'instinct les porte, en général, à s'abstenir de tout mouvement brusque, de tout effort violent capable de compromettre le produit qu'elles portent dans leur sein. Lorsque, après le onzième mois, la jument se décide à trotter, elle écarte les extrémités postérieures; à cette même époque, les mamelles prennent du développement, laissent échapper des gouttelettes laiteuses; la vulve se gonfle, et il en découle souvent une humeur rougeâtre; les urines sont fréquentes et peu abondantes; le terme de la gestation approche. L'exploration peut, après le sixième mois et quelquefois même avant cette époque, servir à déceler l'état de gestation. Lorsque la jument est couchée du côté gauche, la matrice se trouve rejetée du côté droit par les intestins, surtout après le repas, et le fœtus, rapproché des parois abdominales, gêné dans cette position, se meut d'une manière sensible à la vue. Le même refoulement de la matrice à droite a lieu pendant que la jument prend son repas ou peu de temps après l'avoir pris, lors même qu'elle serait sur ses pieds, et le fœtus gêné se meut également. Les mouvements deviennent plus apparents dans le cas où la jument boit tout d'une haleine une grande quantité d'eau froide; à l'ampleur subite de l'estomac se joint alors un abaissement de température qui, fatiguant le fœtus, excite ses mouvements qu'on aperçoit plus sensiblement du côté droit. Les mouvements du fœtus se saisissent aussi par le tact; à cet effet, on porte la main sur le ventre, entre les mamelles et l'ombilic, on la promène à droite et à gauche, et on appuie surtout sur la ligne médiane, où le plus souvent ces mouvements se manifestent. Cette pression est renouvelée plusieurs fois. L'opérateur se met à l'abri des accidents en se plaçant à la droite de la jument, en se tournant vers la croupe, en faisant tenir la tête par un aide et en posant une main sur le dos, tandis qu'il palpe avec l'autre. Si ces moyens étaient insuffisants, et qu'on eût grand intérêt à constater l'état de plénitude ou de vacuité de la jument, comme dans un cas judiciaire, il serait indispensable de la *fouiller*. On constate ainsi, en tâtant sur la ligne médiane, si l'utérus est plein ou vide. Cette manœuvre ne doit être confiée qu'à un vétérinaire, car elle est très-délicate. Il peut en résulter des coliques, des tranchées et même l'avortement; mais, par des précautions convenables, on rend ces accidents plus rares qu'on ne le pense. Des soins particuliers doivent être donnés aux juments pleines. Ainsi.

il serait à désirer qu'elles n'eussent pas à allaiter un poulain; cela est surtout regardé comme indispensable dans les circonstances où l'on voudrait créer ou améliorer une race, et dans celles où l'on soumet la poulinière à un travail soutenu. Les juments pleines qui ne travaillent pas habituellement doivent être soumises à un exercice régulier, au moyen duquel on réveille et on soutient l'énergie de tous les organes, particulièrement de ceux de la digestion. La jument pleine qui est obligée de nourrir en même temps un poulain, doit digérer pour une triple alimentation. Mais la jument qui allaite ne peut supporter qu'un travail léger; quelques personnes pensent même qu'elle ne doit pas travailler du tout. M. Demoussy parle d'une jument de race navarrine qui, ayant été préparée pour les courses, parce qu'on ne présumait pas qu'elle eût été saillie avec fruit, se montra avec le plus grand succès dans l'hippodrome et gagna le prix; le cours de la gestation ne fut aucunement troublé par le régime très-échauffant auquel elle fut soumise pour être préparée à la course, et ses élans rapides dans la carrière qu'elle eut à soutenir ne portèrent nulle atteinte au fœtus qu'elle renfermait dans ses flancs; elle mit bas très-heureusement, et nourrit très-bien son poulain. Au surplus, un exercice, même fort et soutenu, propre à amener une légère lassitude, calme la vivacité des juments, et elles se trouvent alors moins disposées à se livrer à des sauts, à des bonds, à des écarts, qui causent si souvent l'avortement. Le grand air convient toujours à la jument pleine; mais dans le cas où elle serait habituée au pâturage, ce serait une raison de plus pour ne pas la renfermer dans une écurie, même saine. D'ailleurs, qu'elle soit livrée au pâturage absolu, à la stabulation permanente, ou au régime mixte, on la laissera à ses habitudes. Au pâturage, elle prendra d'elle-même assez d'exercice; à l'écurie, il faut lui en donner, en cédant toutefois à la répugnance qu'ont en général les cavales, pendant la gestation, à trotter et à galoper. En supposant qu'on veuille leur imposer du travail, il est à observer qu'elles sont plus aptes à tirer qu'à porter, car leur colonne vertébrale est assez chargée par le poids du fœtus et des viscères abdominaux, sans qu'on ajoute à ce fardeau. Au pâturage et à l'écurie, il faut éloigner d'elles les chevaux entiers; par le voisinage de ceux-ci elles reviendraient en chaleur et pourraient être couvertes, ce qui les exposerait à avorter. On doit, en outre, les éloigner des juments vides, qui, assez ordinairement, ont pour elles une vive antipathie. C'est une absurdité de croire qu'on doit toujours s'abstenir du pansage à l'égard des juments pleines. Cette pratique hygiénique est, au contraire, plus avantageuse que jamais pendant le cours de la gestation, en servant, soit d'auxiliaire ou de supplément à l'exercice musculaire, soit de moyen d'excitation de toutes les fonctions, et particulièrement des fonctions digestives. L'on doit cependant faire attention de ne pas promener l'étrille sur la région abdominale lorsque la gestation est avancée; à l'action de l'étrille sur cette partie, on substitue le frottement avec une poignée de paille brisée, sans exercer une trop forte pression. On comprend facilement que la nourriture doit être abondante et choisie pour les juments pleines; à plus forte raison si elles sont en même temps nourrices, et plus particulièrement encore si, dans ce double état, elles travaillent.

Quant au *part* et à l'*allaitement*, Voy. Parturition et Allaitement.

GENÉTAIRE. s. m. Soldat à cheval des armées espagnoles. On l'appelait ainsi parce que ces soldats étaient montés sur des genets d'Espagne.

GENET D'ESPAGNE ou DE PORTUGAL. En lat. *equus hispaniensis, lusitanus*. Quelques-uns dérivent le mot *genet*, du grec *eugénés*, en lat. *bene natus*. Il signifiait originairement un cavalier, ou homme de cheval; on l'a transporté ensuite du cavalier au cheval même. On le dit d'un petit cheval entier bien fait et bien proportionné.

GENÊT ÉPINEUX. Voy. Ajonc.

GENÉTER UN FER. (Maréch.) C'est en courber les éponges sur plat et en contre-haut.

GENÉVRIER COMMUN. En lat. *juniperus communis*. Arbrisseau indigène, fort commun sur les coteaux arides et dans les pâturages secs. Les parties qu'on emploie en médecine sont les fruits, connus vulgairement sous le nom de *baies de genièvre*. Ces baies sont globuleuses, de la grosseur d'un pois, d'un brun noirâtre à leur maturité, ombiliquées à leur sommet, d'une saveur chaude légèrement sucrée et résineuse, d'une odeur agréable et aromatique. On fait souvent usage des baies de genièvre, qui sont douées de propriétés toni-

ques excitantes et diurétiques. Il y a différentes manières de s'en servir. Tantôt on les concasse grossièrement et on les donne en électuaires à la dose de 32 à 64 grammes; tantôt on les associe aux provendes à la dose de 16 grammes par jour. Elles s'emploient aussi à l'extérieur en les projetant sur des charbons ardents ou des pelles rougies au feu pour faire des fumigations, soit dans les naseaux, en cas de catarrhe chronique, soit sur toute la surface du corps, après l'avoir recouvert de couvertures, dans le cas de congestion pulmonaire, de parturition languissante, de coliques d'eau froide, etc. On en prépare des teintures, un extrait et une huile.

Extrait de genièvre. Doué de propriétés très-toniques, cet extrait s'administre en solution dans le vin, la bière, le cidre, ou dans une infusion de plantes aromatiques; sa dose est de 16 à 32 grammes. On en fait un usage fréquent.

Huile essentielle de genièvre. Huile très-fluide et ambrée, contenue dans les baies de genièvre. On l'emploie à l'extérieur dans l'alopécie, etc.

GENÈVRIER SABINE. Voy. Sabine.

GENIÈVRE. Voy. Genèvrier commun.

GÉNITAL, ALE. adj. En lat. *genitalis, generationi inserviens*. Qui a rapport à la génération. *Organes génitaux, parties génitales*.

GENOU. s. m. En lat. *genu*; en grec *gonu*. (Ext.) L'une des parties qui composent l'extrémité antérieure. Le *genou*, situé entre l'avant-bras et le canon, est composé de sept os qu'on nomme *carpiens*, disposés sur deux rangées, trois à chacune, et un seul, derrière la première, qu'on appelle *os crochu*. On distingue dans le genou quatre faces, dont une antérieure, qui doit être aplatie; une postérieure, plus étroite; et deux latérales, demi-rondes. Le genou, de la conformation duquel dépend l'aplomb régulier du cheval, doit être sec, large, bien développé, et revêtu d'une peau fine, sans plis, moulée sur les tendons qu'elle recouvre; on ne doit y voir aucun engorgement, soit de la peau, soit des tissus placés au-dessous d'elle. La direction du genou doit être celle de l'avant-bras et du canon. Lorsque le genou sort de cette ligne en avant, le cheval est dit *arqué* ou *brassicourt*. Le premier de ces défauts est toujours la suite d'usure ou de vieillesse; le second est un vice de naissance, moins grave que le précédent lorsque le membre est sain. Cette conformation se fait remarquer dans certains chevaux anglais. Si, au lieu d'être porté en avant, le genou sort en arrière de la direction de l'avant-bras, on dit qu'il est *creux, effacé, enfoncé*, ou semblable à un *genou de mouton*. Voy. la planche ci-contre. Pour la station et les mouvements lents, ce défaut offre peu d'inconvénients; c'est le contraire pour les allures vives; s'il est très-marqué, il devient fort grave. Si cette direction du genou est suivie par le reste du membre, le cheval est dit *sous-lui*. Une telle conformation est très-défectueuse dans les chevaux de selle, parce qu'elle les rend sujets à buter; mais elle l'est moins dans les chevaux de trait, qui sont obligés de se pencher en avant, afin de tirer plus aisément. Le genou trop volumineux, surtout s'il sort en dehors de la direction de l'avant-bras, prend le nom de *genou de bœuf*. Voy. la planche ci-contre. Cette défectuosité est moins grave si le reste du membre est bien conformé. Le genou qui, au contraire, est petit, grêle, arrondi, est nommé *genou de veau*. Les genoux sont dits *trop ouverts*, lorsqu'ils sont portés en dehors. Ce défaut est rare. Voy. la planche ci-contre. Lorsque la peau du genou, au lieu d'être sèche et comme collée aux os, est en quelque sorte rembourrée d'un tissu cellulaire abondant, on dit que le genou est *empâté*. Cette disposition défectueuse apporte de la gêne dans les mouvements de l'animal et dénote un tempérament mou. — Le genou peut être le siége d'*exostoses*, de *tumeurs* molles, pâteuses, de *malandres*, de *râpes*, etc.; mais de toutes les tares qui peuvent affecter le genou, il n'en est pas de plus grave que les excoriations, la dénudation de la peau, la couleur blanche de ses poils, parce qu'elles accusent le peu de solidité des membres et témoignent des chutes fréquentes de l'animal. C'est au genou que le cheval se *couronne*, et telle est l'idée de dépréciation qu'on attache aux marques de cette nature, que malgré la vigueur et l'énergie dont un cheval peut faire preuve, et malgré la solidité de sa construction, par cela même qu'il les porte, sa valeur se trouve de beaucoup diminuée. Les autres tares de l'articulation du genou sont dues à l'application du feu à la suite d'exostoses, d'hydropisie carpienne ou du tissu cellulaire, comme dans le genou *empâté*. Il est bon de s'en méfier.

GENOU CREUX. Voy. Genou.

Genoux



Genoux creux, effacé, enfoncé ou de Mouton.

Genoux de bœuf.

Genoux trop ouverts.

Imp. de P. Bineteau

GENOU DE BOEUF. Voy. Genou.

GENOU DE MOUTON. Voy. Genou.

GENOU DE VEAU. Voy. Genou.

GENOU EFFACÉ. Voy. Genou.

GENOU EMPATÉ. Voy. Genou.

GENOU ENFONCÉ. Voy. Genou.

GENOUILLÈRE. s. f. En lat. *genualia*. Partie de l'armure qui servait autrefois à couvrir et à défendre le genou, et s'adaptait aux cuissards et aux grèves ou jambières. Elle fut adoptée pour toute la cavalerie de 1300 à 1320.

GENOUX TROP OUVERTS. Voy. Genou.

GENRE. s. m. En lat. *genus*. Groupe d'objets ayant entre eux une certaine analogie et se rapprochant par des caractères communs. Considérés sous le rapport de leurs caractères distinctifs, ces mêmes objets prennent individuellement le nom d'*espèces*. Lorsqu'on ne peut rapporter une espèce à aucun des genres connus, elle constitue à elle seule un *genre*. Quelquefois ce mot est synonyme de *système*. On dit vulgairement le *genre nerveux*, etc.

GENRE CHEVAL. Voy. Cheval.

GENTIANE JAUNE. En lat. *gentiana lutea*. GRANDE GENTIANE. *Gentiané* est le mot grec de *gentiana*. Plante indigène, remarquable par sa taille et sa beauté, qui croît dans les terrains montueux. On la trouve en Auvergne, en Bourgogne, dans les Vosges, les Pyrénées, les Alpes, le Dauphiné, les Cévennes, et la partie dont on se sert en médecine est la racine. A l'état frais, cette racine est longue, rameuse, jaune, et spongieuse intérieurement. Ce sont les habitants des montagnes où elle croît qui la récoltent en automne, la font sécher et l'envoient dans le commerce. Dans cet état, elle est en fragments de longueur variable et du volume du doigt, rarement branchue, ridée et brunâtre à l'extérieur, blanchâtre au dedans; son odeur est faible, mais un peu aromatique et vireuse; sa saveur est d'une amertume franche, intense et persistante. Parmi les autres principes que l'analyse y a découverts, se trouve la *gentianine*, qui est la partie active de la racine et qui est soluble dans l'eau chaude et l'alcool. En hippiatrique, la *gentiane* est le véritable succédané indigène du quinquina. Quoique son action soit plus lente que celle de l'écorce du Pérou, elle est peut-être aussi efficace, non comme médicament fébrifuge et antiseptique, mais comme possédant la vertu d'exciter l'activité de l'estomac et de fortifier les fonctions intestinales. C'est, du reste, une substance peu chère et non falsifiée dans le commerce. On la donne en poudre à la dose de 64 à 128 grammes. La racine de gentiane est employée aussi pour confectionner des décoctions, des teintures, un extrait, qui sont fréquemment usités. Sous forme de poudre, elle semble préférable. On unit souvent cette poudre au son, à l'avoine et à la provende.

Extrait de gentiane. Cet extrait est un excellent tonique. On l'administre à la dose de 16 grammes, qu'on élève jusqu'à 32 et 48, en le faisant dissoudre dans quelque véhicule, de même que pour l'extrait de genièvre.

GENTILLESSE. s. f. Mot employé dans cette phrase : *Avoir de la gentillesse*. Il se dit d'un cheval qui fait ses exercices avec grâce et légèreté.

GÉOMÉTRIE. s. f. En lat. *geometria*. Science de la grandeur en général, en tant qu'elle est représentée par des lignes, des surfaces et des solides. L'explication de quelques figures de *géométrie* étant indispensable à l'intelligence des détails dans lesquels on a dû entrer dans le cours de certains articles de ce Dictionnaire, nous renvoyons aux mots ci-après : *Angle*, *carré*, *cercle*, *cône*, *cube*, *cylindre*, *diamètre*, *ellipse*, *ligne*, *losange*, *parallélogramme*, *pyramide*, *rayon*, *trapèze*.

GERBÉE. Voy. *Paille*, à l'art. Fourrage.

GERBIÈRE. Voy. Voiture.

GERÇURE. Voy. Écorchure.

GERÇURES AUX TALONS. Fentes et éraillement des talons, causés par le pus irritant qui s'écoule sur ces parties dans les maladies de la fourchette, ou dans les eaux aux jambes.

GERMANDRÉE. s. f. En lat. *teucrium*. Genre de plantes, parmi lesquelles nous ne nommerons que la *germandrée officinale* (*petit chêne* ou *chamædrys*), qui, comme quelques autres du même genre, est tonique et légèrement amère.

GERME. s. m. En lat. *germen*. Premier linéament ou rudiment de tout être organisé. Chaussier a défini le *germe*, une partie organisée qui contient l'élément de la forme et du mouvement. Dès que le germe fécondé laisse distinguer le rudiment de l'être qui doit en provenir, il reçoit le nom d'*embryon*. — Quelquefois le mot *germe* est synonyme de virus, et l'on dit alors *germe de maladie*.

GERMÉ, ÉE. adj. Du lat. *germen*, germe. Se



dit des graines dont la radicule commence à se montrer.

GERME DE FÈVE. Voy. Dent.

GÉSATE. s. m. Cavalier gaulois armé d'un *gèse* ou dard. Selon quelques historiens, les plus vaillants guerriers de la nation gauloise étaient seuls armés de gèses.

GESSE. En lat. *cicercula*. JAROSSE ou JAROUSSE. s. f. Plante annuelle, légumineuse, cultivée pour le fourrage, et qui a beaucoup de rapport avec les pois et les vesces. Dans les pays élevés, privés de pâturages, où les chevaux sont nourris avec les tiges et les graines de *gesse* mêlées à d'autres plantes, ceux qu'on y élève, dit d'Arboval, sont sujets à des ophthalmies répétées ou périodiques, et à devenir aveugles à l'âge de quatre à sept ans.

GESTATION. Voy. Génération.

GIBBOSITÉ. s. f. En lat. *gibbus*; en grec *ubôsis*. Courbure d'une partie de la colonne épinière, provenant du ramollissement des vertèbres, du relâchement de leurs liens, ou de la mauvaise disposition de quelques-uns de ces os, qui, dans tous les cas, sont saillants et articulés entre eux de manière à rendre le dos de l'animal convexe. Ce défaut ôte au cheval la force pour porter et tirer. On l'attribue aux efforts que l'animal a été obligé de faire pendant sa jeunesse, et l'on préviendrait la *gibbosité* en s'abstenant de les exiger; car, une fois qu'elle existe, l'art est impuissant pour la corriger.

GIBOULÉE. s. f. En lat. *nimbus*. Pluie soudaine, de peu de durée; ou, surtout, pluies mêlées de neige, de grésil, qui tombent en mars et en avril. *Giboulées de mars*. Voy. Pluie.

GIGOT. s. m. Vieux mot qui se disait pour cuisse ou pour les jambes de derrière du cheval. On le fait dériver du mot grec *isclon*. Ce cheval a de bons *gigots*.

GIGOTTÉ. adj. Mot dérivé de *gigot*, qui signifiait autrefois la cuisse et même la jambe postérieure du cheval. On le dit de l'état de certaines parties du cheval. Un cheval est *bien gigotté* lorsqu'il est bien fourni de cuisses et de jarrets, et que les muscles des fesses sont volumineux et bien dessinés, surtout à la face postérieure. Il est dit *mal gigotté*, si ces parties sont grêles et peu proportionnées au reste du corps, et si les fesses sont trop serrées.

GILBERT (François-Hilaire), savant vétérinaire, naquit à Châtellerault en 1757. Il fit ses premières études dans cette ville, et fut ensuite envoyé à Paris chez un procureur; mais l'état auquel le destinait son père étant contraire à son génie et à ses inclinations, il se livra à l'étude de la médecine; et, sans recevoir aucun secours de ses parents, il trouva moyen de pourvoir à sa subsistance, et de suivre l'attrait irrésistible qui l'entraînait dans la carrière des sciences. La lecture de Buffon lui donna du goût pour l'art vétérinaire; et il fut assez heureux, quoique dénué de protection, pour obtenir une place d'élève à l'École d'Alfort. L'application qu'il avait apportée dans ses études et la lecture des bons auteurs anciens et modernes, en formant son goût et son style, le mirent bientôt à même de traiter différentes parties de l'art vétérinaire et agricole avec autant de sagacité que de netteté et de précision. Les recherches et le savoir de Gilbert furent récompensés par cinq médailles qu'il reçut de différentes Sociétés savantes, pour des prix que ces Sociétés avaient proposés. Il entra dans la première formation de l'Institut, et fut choisi par le gouvernement pour organiser et diriger les établissements agricoles de Sceaux, de Versailles et de Rambouillet. La destruction de ces deux premiers établissements, si funeste aux progrès et au perfectionnement de l'agriculture française, porta la douleur dans l'âme de Gilbert, qui appréciait mieux que personne les avantages incalculables que sa patrie devait en retirer. L'établissement de Rambouillet, uniquement destiné à l'éducation des mérinos, attira alors tous ses soins; il était convaincu, malgré les préjugés qui régnaient alors, que cette race précieuse de moutons ferait un jour fleurir notre agriculture, nos fabriques et notre commerce. Gilbert, passionné pour le bien public, avec ce noble désintéressement qui est la marque caractéristique des âmes fortes et généreuses, ne cessa, pendant tout le cours de sa vie, de travailler et de s'intéresser pour tout ce qui pouvait tendre à ce but. Il a présenté au gouvernement et au public différentes vues pour l'amélioration de l'agriculture et de l'art vétérinaire. Il a publié, entre autres ouvrages et outre les Mémoires couronnés par des Académies, différentes instructions, et un *Traité des prairies artificielles*, 1790, in-8°, réimprimé en 1802, qui seul aurait rendu son nom cher aux amateurs de l'agriculture. Toutes les personnes qui ont connu Gilbert rendent hommage à ses qualités sociales; il montra une

probité et un désintéressement qui, malheureusement, n'accompagnent pas toujours le talent. Il était excellent ami et serviable même pour les gens qui lui étaient inconnus. Le Directoire ayant été autorisé, par le traité de Bâle, à extraire d'Espagne un certain nombre de mérinos, Gilbert fut chargé, vers la fin de l'an V (1797), d'aller dans ce pays faire un choix de ces animaux pour les envoyer en France : le zèle qu'il avait montré en remplissant une mission aussi importante pour la France, ne fut pas refroidi, mais fut cruellement trompé, lorsqu'il se trouva au sein de l'Espagne, sans secours et sans avoir reçu les fonds qui lui avaient été promis. C'est en vain qu'il rappela ces promesses au gouvernement : abandonné, sans pouvoir remplir les marchés qu'il avait contractés, accablé de fatigues et de chagrins, il tomba malade, le désespoir s'empara de son âme, et il termina son existence le 21 fructidor an VIII (8 septembre 1800), dans un village de la Castille.

GINGEMBRE OFFICINAL. En lat. *amomum zingiber*; en grec *ziggiberis*; *zimpipori*, ou *zingiperi* des anciens. Plante originaire des Indes Orientales, cultivée maintenant sur les côtes de l'Amérique Méridionale et sutout aux Antilles. La partie qu'elle fournit à la thérapeutique est la racine, qui est tuberculeuse, irrégulièrement nouée, de la grosseur du doigt environ, grisâtre et ridée à l'extérieur, d'un blanc jaunâtre à l'intérieur, d'une odeur aromatique piquante, d'une saveur âcre, chaude et poivrée. Fraiche, elle est rose, et elle devient grise par la dessiccation. Il faut la choisir aussi récente que possible, bien odorante, lourde et non cassante. On doit rejeter celle qui est attaquée par les insectes. Le *gingembre* est un excitant qu'on peut assimiler au poivre et qu'on administre dans les mêmes circonstances, à la dose de 8, 16 et 32 grammes. — Les maquignons introduisent de petits fragments de cette racine dans l'anus des chevaux qu'ils mettent en vente, pour leur faire redresser la queue et simuler ainsi une ardeur qui presque toujours leur manque.

GIROFLE. Voy. Giroflier aromatique.

GIROFLIER AROMATIQUE. En lat. *caryophyllus aromaticus*. Grand et bel arbrisseau qui croit spontanément aux Moluques, d'où il a été transporté aux Antilles et aux Iles de France et de Bourbon. La partie usitée en médecine est la fleur non épanouie, nommée *clous de girofle* ou *girofle* (*caryophyllum*). Les clous de girofle sont excitants. Ils doivent être lourds, d'un brun plus ou moins clair, d'une odeur aromatique agréable, d'une saveur âcre et brûlante. Ceux qui viennent des Grandes Indes et qu'on appelle *girofles anglais* sont les plus estimés ; ceux, au contraire, provenant des colonies françaises sont plus pâles, plus allongés, secs, moins sapides, moins aromatiques, et par conséquent inférieurs aux autres. Le prix élevé des clous de girofle ne permet pas souvent de les employer en hippiatrique. En Angleterre, où ils sont un peu moins chers, on s'en sert pour confectionner de très-bons mastigadours stomachiques.

GITE. s. m. En lat. *hospitium*. Lieu où l'on s'arrête, où l'on couche avec des chevaux à la fin de la journée, lorsqu'on est en voyage. Voy. Régime.

GIVRE. s. m. En lat. *pruina*. Le *givre* diffère de la *gelée blanche* en ce qu'il est produit par les brouillards et non par la rosée. Sa formation a lieu à peu près comme pour la gelée blanche, et à la même température qui marque le premier degré de glace. Cependant le givre est plus abondant, car il suffit souvent pour briser des branches d'arbre. Quand ce météore couvre la terre, il nuit au pâturage, mais il est utile à l'agriculture en ce qu'il détruit un grand nombre d'insectes ; en effet, ceux-ci sont rares en été, lorsque le givre et les gelées blanches ont été communes au printemps.

GLACE. s. f. En lat. *glacies*. La *glace* proprement dite est l'eau solidifiée par la soustraction du calorique qui tenait ses molécules écartées, et ne descendant pas de l'atmosphère. Sa formation ayant lieu au même degré de froid dans tout l'univers, c'est-à-dire un peu au-dessous du zéro réaumurien, une agitation légère la facilite, une plus forte la retarde. Les rivières ont besoin, pour geler, d'un peu plus de temps que les étangs ; l'eau pure exige un peu moins de froid. Quand celui-ci est intense, elle cherche à se cristalliser d'une manière particulière; son volume alors augmente d'un septième, et, en agissant avec une force d'expansion équivalente à 13,860 kilog., elle crève les vases et les tuyaux, soulève les pavés, brise les arbres, fend les rochers, devient susceptible d'acquérir la dureté du marbre et d'être réduite en poudre impalpable. Les animaux renfermés à l'étable souffrent bien plus



du dégel que de la gelée ; il se manifeste alors dans ces bâtiments une humidité malsaine, souvent fétide. Des gouttelettes, quelquefois à demi congelées, couvrent les murs, les plafonds, les meubles ; elles ne sont pas formées par de l'eau pure, rarement à l'état liquide, mais par des vapeurs animales et autres émanations que le froid avait condensées jusque dans les pores des pierres et du bois, qui transpirent et reprennent leur première forme. — En médecine, la glace est employée comme réfrigérant. Cette vertu qu'on reconnait dans la glace dépend de la propriété qu'a celle-ci de s'emparer du calorique des parties vivantes pour se liquéfier.

GLACIS. s. m. Nom que les maréchaux donnent à la circonférence et à l'étendue de la sole de corne.

GLANDE. En grec *adên* ; en latin *glandula*, de *glans*, gland, fruit du chêne. Nom générique d'organes destinés à la sécrétion de certains fluides. Voy. SYSTÈME GLANDULAIRE. — Pour les affections relatives à ces organes, Voy. MALADIES DES GLANDES.

GLANDÉ. adj. On le dit d'un cheval auquel la morve ou quelque irritation des organes de la respiration ont occasionné la tuméfaction ou l'endurcissement soit des ganglions lymphatiques sous-linguaux, soit des glandes de la ganache. Le dessous de la ganache est, dans ce cas, gonflé, tendu, chaud et douloureux; quelquefois les paupières sont en même temps un peu tuméfiées, et les yeux larmoyants.

GLANDE LACRYMALE. Voy. VOIES LACRYMALES. — Pour les lésions qui se rapportent à la glande lacrymale, Voy. MALADIES DES YEUX.

GLANDE THYROIDE. Voy. THYROÏDE.

GLANDES LYMPHATIQUES. On a improprement donné ce nom à de petits corps formés par l'agglomération des vaisseaux lymphatiques. Voy. LYMPHATIQUE.

GLANDIFORME. adj. En lat. *glandiformis*. Qui a la forme d'une glande.

GLANDULAIRE. adj. En lat. *glandularis*.

GLANDULEUX. En lat. *glandulosus*. Qui a l'aspect, la forme ou la texture d'une glande. Voy. SYSTÈME GLANDULAIRE.

GLAUCOME. s. m. En lat. *glaucoma*, du grec *glaukos*, vert de mer. Maladie des yeux, consistant dans l'opacité de l'humeur vitrée, opacité à laquelle succède celle du cristallin et la paralysie de la rétine et du nerf optique. Chez les anciens pathologistes, ce mot est synonyme de celui de *cataracte*. On reconnait le *glaucome* à une tache bleuâtre et verdâtre placée plus en arrière que celle par laquelle s'annonce la cataracte, et à la cécité et quelquefois à la diminution du volume de l'œil. Cette lésion, qui peut occuper un seul œil ou s'étendre à tous les deux, est un symptôme ou un produit de l'ophthalmie, et surtout de l'ophthalmie périodique ; une fois établi, le glaucome est incurable. On le nomme aussi *cul de verre*.

GLOBE. s. m. En latin *globus*. Corps sphérique. *Golbe de l'œil*. Voy. ŒIL, 1er article.

GLOMES. Voy. CORNE.

GLOSSANTHRAX. s. m. Nom transporté du latin en français, et provenant du grec *glôssa*, langue, et *anthrax*, charbon. CHARBON A LA LANGUE, CHANCRE A LA LANGUE. Maladie qui a reçu des dénominations très-variées, non-seulement dans divers départements, mais dans des communes très-voisines ; les dénominations les plus connues sont celles de *boussole*, *bouflaballe*, *ampoule*, *mal de langue*, *charbon volant*, *vessie à la langue*, *perce-langue*, *sous-langue*, *chancre volant*, etc. Le *glossanthrax* attaque la langue, le pharynx, le larynx et le palais. Quelquefois il a régné d'une manière épizootique, et il est contagieux, même de l'animal à l'homme, mais le contact est toujours nécessaire. Les causes qui produisent cette affection sont celles du *charbon essentiel*. La maladie s'annonce sous deux formes différentes : sous la forme la plus ordinaire, on voit s'élever sur la langue des vésicules nombreuses, occupant tantôt la surface inférieure et supérieure, tantôt les côtés, tantôt la base, tantôt la pointe ou son frein. Ces vésicules, demi-transparentes, sont des espèces de phlyctènes ou vessies blanchâtres, ou blafardes, ou livides, ou noires, qui, pour la plupart, s'ouvrent spontanément presque aussitôt qu'elles sont formées, et il en découle une sérosité sanieuse, ichoreuse et fétide ; elles se trouvent alors remplacées par des surfaces mises à nu, qui ressemblent à des ulcères enflammés, souvent noirs et livides ; les douleurs locales sont alors vives, la salivation abondante, la bave d'une odeur désagréable d'abord, et bientôt infecte. Sous l'autre forme, ce sont de grosses pustules convexes, rondes ou oblongues, sur la capsule desquelles s'amasse un liquide sanguinolent ; elles se déchirent moins promptement et avec moins de facilité ; les ulcères rongeants qui en résul-

tent ont les bords plus ou moins épais et calleux. Du reste, les phénomènes sont les mêmes. Des productions semblables à celles désignées ci-dessus se montrent aussi, mais plus rarement, à la partie moyenne du palais, ou à sa partie inférieure. Souvent on ne s'aperçoit de l'existence du glossanthrax que lorsque la maladie a fait des progrès. Ce moment arrivé, l'animal est triste, abattu; il refuse toute espèce d'aliments. Si l'on n'arrête pas les progrès rapides du mal, la langue tombe en lambeaux, la gangrène gagne de proche en proche le larynx et le pharynx, des convulsions surviennent, et l'animal meurt promptement. Cette maladie est inévitablement mortelle, si les animaux ne sont pas secourus aussitôt et d'une manière efficace; quelquefois elle arrive à son terme fatal dans le court espace de douze à vingt-quatre et même de quelques heures. Sa contagion étant inévitable, il faut, dès que le glossanthrax se manifeste, isoler les animaux sains de ceux qui sont malades; visiter souvent la bouche des premiers, les éloigner des pâturages humides, les nourrir avec des aliments de bonne qualité, et, si la maladie prend une forme épizootique, on agit comme il convient en pareil cas. Voy. Épizootie. Le traitement est presque toujours efficace quand il est bien conçu et appliqué à temps. Il faut sur-le-champ scarifier la langue, les vésicules ou les ulcères, enlever les parties gangrénées et cautériser à plusieurs reprises le fond des plaies avec une substance escharotique, telle que la pierre infernale, l'hydrate de potasse caustique, l'acide sulfurique concentré; on fait usage ensuite de l'acide sulfurique étendu d'eau ou d'une forte solution de vitriol bleu pour laver les parties malades cinq à six fois par jour; le sulfate de cuivre lui-même peut servir à frotter les ulcères. La simple solution de sel commun dans le vinaigre a été très-utile dans un cas pressant. Les décoctions de quinquina avec l'alcool camphré, celles d'aristoloche et d'angélique, animées avec l'alcool de quinquina et le sel ammoniac, paraissent bien préférables. Dans l'intervalle des pansements, on fait usage de masticatoires de camphre, de quinquina et de miel. Intérieurement, on administre d'abord des décoctions mucilagineuses acidulées ou aiguisées avec le muriate de soude et le nitrate de potasse. A la fin du traitement, et lorsque les malades sont débilités, il convient de donner des décoctions amères, aromatiques, surtout celles de quinquina, avec du camphre.

GLOSSITE. s. f. En latin *glossitis*, du grec *glôssa*, langue, et de la désinence *ite*, qui indique une phlegmasie. Affection assez commune dans le cheval, et qui consiste dans l'inflammation du tissu musculaire de la langue. On ne sait le plus souvent à quoi l'attribuer. Toutefois, les causes présumées sont, la piqûre d'un insecte ou d'un autre animal venimeux, l'impression de quelque substance vénéneuse ou caustique, le contact des plantes âcres et des graminées dont l'arête et les bords sont coupants, les compressions du mors de la bride ou du filet du bridon, les pincements exercés par les dents pendant la mastication, surtout si les molaires ont des aspérités. L'inflammation de la langue se reconnait à la chaleur de la bouche, à la viscosité de la salive, à la rougeur de l'organe malade, ainsi qu'à sa tuméfaction quelquefois considérable. Quelques légers moyens sont ordinairement efficaces quand la *glossite* n'est que superficielle et peu intense. S'il est nécessaire, on met l'animal à la diète la plus sévère, ou bien on mélange les aliments avec de l'herbe tendre ou avec de la fine paille et du son mouillé : on compose les boissons d'eau blanche acidulée ou nitrée. Les gargarismes émollients sont aussi indiqués. Si l'inflammation est intense, il faut aider ces moyens par des saignées locales à l'aide de mouchetures dans la langue; on est même obligé quelquefois d'avoir recours aux saignées générales.

GLOSSOCÈLE. s. f. En latin *glossocele*, du grec *glôssa*, langue, et *kêlê*, hernie, tumeur. Ce mot, qui, dans son acception rigoureuse, signifie *hernie de la langue*, est admis pour désigner une saillie permanente de cet organe hors de la bouche. La *glossocele* est tout simplement un symptôme du gonflement des tissus de la langue, et, pour le combattre, il faut attaquer la cause qui l'a produit.

GLOSSOTOMIE. s. f. En latin *glossotomia*, du grec *glôssa*, langue, et *tomê*, section. Dissection anatomique de la langue. Quelquefois ce mot signifie aussi l'*amputation* de la langue, ou le retranchement d'une partie de cet organe pour cause d'état pathologique.

GLOTTE. Voy. Larynx.

GLOUTERON. Voy. Bardane.

GLUTEN. s. m. Mot latin transporté en français. Matière particulière découverte par Bec-



caria, chimiste italien, dans la graine des plantes céréales, et considérée comme une substance végéto-animale, à cause de l'azote qu'elle contient.

GLUTINEUX, EUSE. adj. En latin *glutinosus*, de *gluten*. Qui ressemble au gluten, qui contient du gluten, qui est collant, visqueux comme le gluten.

GODE. s. m. Vieux mot, synonyme de *rosse*, de *mauvais cheval*.

GODOLPHIN ARABIAN. Voy. Chevaux célèbres.

GOHIER (J.-B.). Savant vétérinaire et professeur à l'École vétérinaire de Lyon, naquit, en 1776, à Branges (département de l'Aisne). Son père avait longtemps servi en qualité de maréchal ferrant dans un corps de cavalerie, et il était rentré dans son village avec un double chevron et une petite pension de retraite. Le jeune Gohier fut destiné à la profession de son père. Le curé de Branges lui ayant reconnu des dispositions pour l'étude, lui donna quelques leçons. Il obtint, en 1795, une place gratuite d'élève à l'École d'Alfort. L'ardeur de la science peut suppléer chez un jeune homme éminemment laborieux à une éducation première : aussi vit-on, à Alfort, Gohier remporter des prix, obtenir la place de répétiteur et la remplir avec distinction. En 1799, ses études furent terminées, et au lieu d'aller exercer son art, il fut jeté par la conscription dans un corps d'infanterie. Heureusement il ne tarda pas à être réclamé par le colonel du 20e de Chasseurs à cheval, qui l'attacha à son régiment comme vétérinaire, et conçut pour lui une estime toute particulière. Gohier s'en était rendu digne par beaucoup de zèle et d'assiduité. Pendant trois ans qu'il resta dans ce corps, il recueillit des observations de clinique, dont il publia dans la suite les résultats. Il vint, en 1802, à l'École vétérinaire de Lyon, pour y disputer la chaire nouvellement créée de maréchalerie et de jurisprudence vétérinaire. Le concours ouvert dans cette ville se termina à Paris, et Gohier en revint avec le titre de professeur. Depuis longues années les cours théoriques de maréchalerie étaient tombés en désuétude à l'École de Lyon ; Gohier eut le mérite de les restaurer. On n'y avait jamais enseigné par principes la jurisprudence vétérinaire; Gohier y institua cette partie d'enseignement. Après l'avoir professée pendant sept ans, il demanda et obtint la chaire de pathologie, clinique et opérations chirurgicales, occupée auparavant par J.-M. Henon, que la mort venait de ravir, et il se montra digne d'un tel prédécesseur. En sollicitant cette place, pouvait-il prévoir qu'il subirait la même fin ? Henon avait succombé à une lésion organique de l'estomac, suite d'un accident éprouvé dans l'exercice de ses fonctions. Gohier contracta la même maladie par l'effet d'un opiniâtre travail de cabinet. Peu d'hommes furent plus laborieux; tout entier à l'art difficile auquel il avait voué son existence, il ne connut ni les plaisirs ni les délassements de la société; le temps que lui laissaient les fonctions de sa chaire, il l'employait à recueillir des observations cliniques, à suivre des expériences physiologiques ou de pathologie, à faire des extraits de tous les ouvrages vétérinaires qu'il pouvait découvrir, à rédiger un assez grand nombre de Mémoires qu'il a publiés, à entretenir de longues correspondances avec une foule de vétérinaires qui lui adressaient des observations et lui demandaient des conseils. Communiqués aux compagnies savantes, plusieurs de ses ouvrages ont été justement appréciés; c'est ainsi qu'il reçut de la Société royale et centrale d'agriculture deux médailles d'or et le titre de correspondant, et que d'autres Sociétés lui adressèrent des diplômes d'association. Il n'a fait connaître au public que la moindre partie de ses travaux, laissant 40 volumes in-4° de mémoires, de notes, de documents, tous écrits de sa main. C'est un vaste arsenal de matériaux pour un traité complet de médecine vétérinaire pratique, dont il avait conçu le plan. Sentant sa fin approcher, il conjura l'inspecteur général des écoles vétérinaires, M. Huzard, de se charger de ses manuscrits, du soin de sa mémoire et de la destinée de ses enfants. Il cessa de vivre le 1er octobre 1819. Un premier hommage fut rendu à sa mémoire par M. Rainard, dans la solennité de la distribution des prix, à l'École de Lyon. M. Huzard fit son éloge dans la séance tenue à Alfort pour le même objet. Le ministre de l'intérieur a voulu que le nom de Gohier fût placé à la suite des noms de Bourgelat, Chabert, Flandrin, Bredin, Gilbert, Henon, qui furent l'honneur et l'appui des écoles vétérinaires.

GOITRE ou GOÊTRE. s. m. En lat. *thyrocele*, du grec *thuréos*, bouclier, d'où l'on a fait *thyroïde*, et *kélé*, tumeur : tumeur de la

thyroïde. THYROIDITE. s. f. Le *goître*, improprement appelé par les anciens *brogchokélé* (bronchocèle) *hernia gutturalis*, grosse gorge, gros cou, etc., est une tumeur ordinairement indolente, quelquefois mobile, située entre le pharynx, la trachée-artère et la peau, et formée par l'accroissement anormal de l'un ou de l'autre, et de l'un et l'autre des corps thyroïdes, avec ou sans altération de leur tissu. Cette augmentation de volume, très-rare dans l'espèce chevaline, est encore peu connue. Elle ne compromet pas la santé de l'animal, mais elle peut bien nuire à son service. La durée du goître est à peu près illimitée. Dès son début, on réussit quelquefois à en obtenir la résolution. Le traitement consiste dans l'application des sangsues, des cataplasmes émollients et narcotiques, dans les frictions avec la pommade ou la solution d'hydriodate de potasse sur la tumeur, et l'administration à l'intérieur de la teinture d'iode. Quand la tumeur est volumineuse, et qu'elle gêne la respiration, l'emploi des fondants n'ayant pas réussi, on peut pratiquer l'extirpation du goître, si c'est un cheval de prix.

GOMME. s. f. En lat. *gummi*. Suc végétal concret, qui découle spontanément d'un grand nombre de végétaux, et qui souvent est transparent, sans saveur ni odeur, solide, insoluble dans les huiles, l'éther et l'alcool, soluble dans l'eau et formant avec elle une espèce de gelée nommée *mucilage*. Les principes gommeux, presque toujours administrés à l'intérieur, jouissent d'une grande vertu émolliente. Donnés en breuvages, ils sont très-propres à calmer les inflammations intestinales, ainsi que celles des voies respiratoires. On les fait entrer dans la composition de potions huileuses ; mais étant d'un prix élevé, on ne s'en sert habituellement en hippiatrique que pour des chevaux fins et de race précieuse. Les principales espèces de *gomme* sont : la *gomme arabique*, la *gomme du Sénégal*, la *gomme du pays* et la *gomme adragant*.

Gomme arabique. Cette gomme découle naturellement de plusieurs arbres, et principalement d'un arbre ou arbrisseau épineux appelé *acacia*, de la haute Égypte et du Sénégal. La gomme arabique se présente le plus ordinairement dans le commerce en petits morceaux irrégulièrement arrondis, durs, friables, incolores ou un peu colorés en jaune, à cassure vitreuse, sans odeur, d'une saveur fade légèrement douceâtre. Cette gomme se dissout entièrement dans l'eau chaude. Pour l'usage médical, on préfère la plus blanche, la plus transparente et contenant le moins possible de corps étrangers. Lorsqu'elle est réduite en poudre, on la falsifie, soit avec de l'amidon, soit avec de la farine de froment. Cette falsification est reconnaissable en mettant un peu de poudre de gomme dans l'eau froide, car si des substances étrangères s'y trouvent mêlées, elles se déposent, tandis que la gomme reste dissoute. La gomme arabique est très-émolliente ; on la donne en poudre associée au miel dans les affections catarrhales des jeunes chevaux ; on l'associe au lait, aux jaunes d'œufs, pour composer des breuvages très-adoucissants, très-efficaces pour calmer les flux de ventre dont les poulains sont souvent atteints après le sevrage ; on l'unit aussi avec avantage à l'opium ou au sirop diacode, comme calmant contre les toux opiniâtres ; sa dose varie depuis 60 jusqu'à 120 grammes. Les médicaments moins chers qu'on substitue à cette gomme sont les poudres de réglisse et de guimauve.

Gomme du Sénégal. Elle découle du *mimosa senegalensis*, espèce d'acacia qui croît au Sénégal et dans une grande partie de l'intérieur de l'Afrique. Cette gomme est en masses irrégulièrement arrondies, de la grosseur d'un œuf de pigeon, rouges ou blanchâtres, souvent transparentes, associées à une petite quantité de sable, et mélangées d'une autre gomme qu'on nomme *bdellium*. La gomme du Sénégal possède toutes les propriétés de la gomme arabique, et on la donne à la même dose et dans les mêmes circonstances ; mais, comme elle est un peu moins estimée, on la vend moins cher.

Gomme du pays ou *Gomme de France*. Elle découle spontanément de plusieurs arbres indigènes, tels que le prunier, l'amandier, le pêcher, l'abricotier, le cerisier. Les vieux troncs, surtout, la laissent suinter sous la forme d'un liquide blanc, transparent, qui se durcit à l'air et acquiert plus ou moins de couleur. La gomme du pays se trouve dans le commerce en gros morceaux irréguliers, rougeâtres et demi-transparents, souvent salis par des impuretés. Elle est plus molle, plus difficile à réduire en poudre et beaucoup moins soluble que la gomme arabique. On la vend meilleur marché, mais comme elle est moins



adoucissante, on ne l'emploie que fort rarement et à défaut de l'autre.

Gomme adragant. Elle est fournie par l'*astragalus tragacantha* et l'*astragalus verus*, arbrisseaux épineux qui croissent dans la Syrie et dans quelques iles du Levant. On la trouve dans le commerce sous la forme de lanières blanches ou jaunâtres, flexibles, contournées sur elles-mêmes, insipides, sans odeur, très-difficiles à pulvériser, se gonflant considérablement dans l'eau, et formant un mucilage épais qui ne se dissout qu'en partie dans ce liquide. Quatre grammes de cette gomme suffisent pour rendre mucilagineux 500 grammes d'eau, ce que l'on ne pourrait obtenir qu'avec 64 grammes de gomme arabique. La gomme adragant jouit de toutes les propriétés de celle-ci ; mais, à cause de la difficulté de la pulvériser, on ne peut l'employer qu'en breuvages, qui ont d'ailleurs l'avantage d'être moins coûteux que ceux préparés avec l'autre. Avec 8 grammes de gomme adragant, gonflée préalablement dans l'eau, 16 grammes de miel, et un litre d'eau, on forme un excellent breuvage pour les chevaux atteints d'inflammation intestinale.

GOMME ADRAGANT. Voy. GOMME.

GOMME AMMONIAQUE. Espèce de gomme-résine qui nous vient de la Libye et que l'on trouve dans le commerce, soit en larmes détachées, dures, sèches, jaunâtres à l'extérieur, blanches à l'intérieur; soit en masses formées de larmes agglomérées, de couleur plus foncée et de consistance moins grande. Cette substance a une odeur désagréable, une saveur âcre, amère et nauséabonde. On ne connait pas la plante qui la fournit. La *gomme ammoniaque* a été vantée comme expectorante, incisive, désobstruante. On ne peut lui nier la propriété de provoquer, dans certains cas, quelques-uns des effets indiqués par ces expressions ; mais elle semble ne pas mériter sous ce rapport une préférence bien décidée sur plusieurs autres substances excitantes, et notamment sur l'assa-fœtida.

GOMME ARABIQUE. Voy. GOMME.

GOMME DE FRANCE. Voy. GOMME.

GOMME DU PAYS. Voy. GOMME.

GOMME DU SÉNÉGAL. Voy. GOMME.

GOMME KINO. Substance fournie par un arbre qui croit aux Antilles et dans l'Amérique du Sud. On la trouve dans le commerce en petits fragments opaques, dont la cassure est vitrée et d'un rouge noir ; leur saveur est fortement astringente, suivie d'un goût douceâtre. Cette substance est astringente ; elle se dissout en grande partie dans l'eau chaude.

GOMME-RÉSINE. En lat. *Gummi-resina*. Produit végétal qui participe de la nature des gommes et de celle des résines, et qui paraît résulter de l'union de ces deux genres de substances. Parmi les *gommes-résines* dont on fait plus ou moins d'usage en thérapeutique, figurent l'*assa-fœtida*, le *sagapenum*, la *gomme ammoniaque*, l'*opopanax*, etc.

GOMME SÉRAPHIQUE. Voy. SAGAPENUM.

GOMMEUX, EUSE. adj. Qui contient de la gomme.

GONDOLE. Voy. VOITURE.

GONFLEMENT. s. m. En latin *inflatio*, enflure, tuméfaction. Augmentation morbide du volume d'une partie du corps. Le *gonflement* est un symptôme très-commun qui annonce tantôt l'emphysème, tantôt l'œdème, tantôt des abcès, tantôt l'inflammation, selon qu'il résulte de la présence d'un gaz ou d'une trop grande quantité de lymphe, de la formation du pus, de l'accumulation ou de l'afflux du sang dans le tissu ou dans la cavité d'une partie quelconque. — Les maréchaux et les gens de la campagne emploient le mot de *gonflement* comme synonyme de *météorisation*.

GONORRHÉE. s. f. En latin *gonorrhœa* ; en grec *gonorroia*, de *gonos*, semence, et *rein*, couler : proprement, *écoulement de semence* ou *sperme*. Voy. SPERMATORRHÉE.

GORGE. s. f. Partie du corps située en arrière et au-dessus de l'auge, au sommet du bord inférieur de l'encolure, ayant pour base les cartilages du larynx. C'est sur cette partie qu'on exerce une pression avec les doigts pour provoquer la toux, quand on veut s'assurer de l'état des organes respiratoires du cheval. Lorsque les cartilages de cette partie sont fermes et que l'animal ne tousse pas ou tousse franchement avec force et sans secousse du corps, c'est ordinairement d'un bon augure; si, au contraire, les cartilages sont mous, que la toux survienne, qu'elle soit peu forte et peu fréquente, convulsive et répétée, on en doit tirer un pronostic fâcheux. Si la *gorge* est empâtée, ainsi que les parties environnantes, sans que cela soit dû à une affection maladive, on dit que l'attache de la tête à l'encolure est *mal prise*, ce qui peut exercer une grande influence sur la position et la liberté du mou-

vement. Quelquefois aussi la respiration se trouve gênée et il en résulte le *cornage* ou *sifflage*. On voit des chevaux dont la partie externe de la gorge est saillante. C'est un vice de conformation assez commun dans ceux dont le cou est court, et l'on a remarqué que tous ces chevaux *portent bas*.

Bosse sous la gorge. Expression dont quelques auteurs se sont servis pour désigner certains abcès ou dépôts qui se forment sous la ganache, pendant ou à la suite de l'angine, du coryza et de la gourme.

GORGÉ, ÉE. adj. Qualification que l'on donne aux régions inférieures des membres du cheval, lorsqu'elles sont enflées, tuméfiées. *Boulet gorgé*, *membres gorgés*. Ces expressions sont peu usitées. — En parlant d'une veine, on dit qu'elle est *gorgée* de sang.

GORGÉE. s. f. En lat. *haustus*. Quantité de liquide qu'on peut avaler à la fois, ou introduction d'un liquide dans les voies digestives par des contractions brusques des muscles du pharynx et de l'œsophage. *Une gorgée*.

GOSIER. Voy. Pharynx.

GOUDRON. s. m. En lat. *pix navalis*. BRAI LIQUIDE. Ce produit, plus altéré dans sa composition primitive que la poix noire, s'obtient en brûlant dans des fours creusés en terre les débris provenant des troncs de pins et de sapins. A mesure que le bois brûle, la térébenthine se liquéfie, se mêle aux produits de la décomposition de ce bois et constitue le *goudron ordinaire*. Cette matière, de consistance sirupeuse, d'un brun rougeâtre, d'une odeur forte, d'une saveur âcre et amère, peut être considérée comme un mélange de résine, d'huile empyreumatique, d'acide acétique et de noir de fumée. Le *goudron* est employé à l'extérieur, surtout pour guérir la gale et les dartres. Dans la gale récente, on l'unit à parties égales avec le savon vert, ou l'onguent mercuriel.

GOUGE. s. f. Instrument de chirurgie vétérinaire, servant à l'extraction des exostoses pédonculées, à égaliser les dents, etc. On connaît deux espèces de *gouges* : la *grande* et la *petite* gouge.

Grande gouge. Tige de fer, ordinairement octogone ou arrondie, longue de 45 à 50 cent., légèrement renflée à l'une de ses extrémités, que l'on appelle la *tête*, et présentant vers l'autre extrémité un sillon dont la longueur et la profondeur augmentent progressivement jusqu'à la partie tranchante qui termine l'instrument. Quelquefois ce sillon forme une cavité taillée à angles droits, qui commence et finit de la même manière que le sillon.

Petite gouge. Elle ne diffère de la grande que par ses dimensions, qui sont moindres.

GOURMANDER. v. Se disait autrefois des chevaux difficiles à monter. Ce cheval *gourmande* son cavalier; le jette à bas s'il ne se tient bien ferme.

GOURMANDER LA BOUCHE D'UN CHEVAL. C'est lui donner des saccades avec la bride. Voy. Saccade.

GOURMANDER UN CHEVAL. C'est le tourmenter en le menant.

GOURME. s. f. En lat. *crassior pituita*. Ceux qui veulent que cette affection soit une maladie particulière sont si peu d'accord sur la définition à lui donner, qu'il est plus sûr de ne lui reconnaitre que le caractère général des catarrhes, c'est-à-dire de la considérer comme la phlegmasie d'une membrane muqueuse, phlegmasie qui ne peut se distinguer que par la partie qu'elle affecte. La *gourme* que *jettent* les jeunes chevaux, suivant l'expression commune, est plus ou moins bénigne ou grave, selon le degré de difficulté qu'éprouve la dentition; ainsi, tout ce qui peut aggraver cette crise prédispose le sujet à la gourme; tels sont les aliments fibreux qui rendent la mastication longue et pénible, les mauvais aliments qui troublent plus ou moins les fonctions digestives, les exercices violents, etc. Il faut y ajouter le passage subit de la sécheresse à l'humidité, l'exposition brusque au froid, et la suspension de la transpiration. Il s'agit, comme l'on voit, d'une vive excitation, ou de l'inflammation de la membrane pituitaire. Gourme, est le nom que l'on donne ordinairement à cette affection; mais on l'appelle aussi, dans beaucoup d'endroits, *étranguillon*, dans d'autres endroits *morve*, *morfondure*, *mauvais rhume*, *courbature simple*, *vieille courbature*, etc. Les symptômes de cette lésion diffèrent peu de ceux du *coryza*. Quand la gourme se manifeste, il y a pesanteur de tête, tristesse, dégoût, inappétence, paresse, rougeur générale de la membrane nasale; cette membrane cesse d'abord d'être lubrifiée comme dans l'état ordinaire, puis elle sécrète bientôt un fluide clair, lequel ne tarde pas à devenir opaque et plus ou moins blanc et floconneux ou consis-



tant, à moins que l'intensité de l'inflammation ne se prolonge. Ce mucus n'adhère pas aux ailes du nez; le cheval s'ébroue fréquemment quand on le sort de l'écurie. Quelquefois on observe des symptômes plus graves; la pituitaire s'engorge, la bouche est sèche, la langue devient empâtée, les ganglions se tuméfient ainsi que le tissu cellulaire environnant, qui, devenu douloureux, chaud, tendu, constitue une tumeur dure dont l'élévation dépasse quelquefois la ganache; toute l'auge est alors remplie, le mouvement fébrile est plus prononcé, et l'engorgement peut s'étendre sur la gorge et les joues. Il y a difficulté d'avaler, parfois celle de respirer, et toux; les yeux sont chassieux, les paupières tuméfiées, la conjonctive est phlogosée. Lorsque la maladie a pris tout son développement, ce qui arrive dans huit ou dix jours, et qu'on la traite convenablement, la rougeur de la membrane nasale devient moins grande, l'animal jette décidément, et dans le cas surtout où le flux est abondant, tous les symptômes diminuent peu à peu et disparaissent au bout d'une vingtaine de jours. Si au contraire cet écoulement est peu considérable, la tuméfaction de l'auge augmente de plus en plus; elle suppure; l'abcès s'ouvre spontanément si l'art n'accélère pas cette ouverture, et, pendant un certain temps, il fournit une plus ou moins grande quantité de pus: la guérison suit alors de près. La suppuration dont nous parlons a lieu quelquefois même dans le premier cas. Tous ces phénomènes peuvent s'observer également dans le coryza et l'angine. Mais la phlegmasie dont il s'agit peut être plus intense; il y a alors aggravation de tous les symptômes. Elle peut aussi se propager à d'autres parties, telles que la muqueuse du pharynx, du larynx et des bronches. Si elle se propage au tissu pulmonaire, les symptômes de la pneumonie accompagnent les précédents. Dans ce cas, au lieu d'un abcès unique sous la ganache, ce sont plusieurs petits abcès qui s'y forment, et qui même ont leur siége autour des parotides. Dès que les abcès sont ouverts, le pus étant de bonne nature et l'écoulement nasal abondant, les phénomènes morbides vont en diminuant, et la terminaison par résolution peut avoir lieu. De grands soins sont nécessaires pour éviter une issue fâcheuse, comme cela arrive également dans le coryza ou l'angine, ou pour prévenir une dégénération chronique qui laisse quelquefois des indurations sous la ganache, des toux rebelles, des écoulements interminables, ce qui a fait dire que la maladie dégénère en *morve*. Les divisions qu'on a faites de la gourme en *bénigne*, *maligne*, *fausse*, *médiocrement inflammatoire*, *fortement inflammatoire*, *régulière*, *irrégulière*, *sèche*, *humide*, *cachectique*, *nerveuse* ou *spasmodique*, *gangréneuse*, etc., ne sont d'aucun avantage pour la pratique. On a dit que la *fausse gourme* est l'effet d'une gourme incomplète, mal jetée, et l'on commet l'erreur de comprendre sous cette dénomination, soit les tumeurs et les abcès qui surviennent quelquefois çà et là sur une partie quelconque ou sur plusieurs parties du corps, peu importe l'âge du sujet, fût-il même très-vieux; soit une plaie ou une blessure qui tarde à se cicatriser, quoique cela vienne d'un mauvais traitement. On dit aussi que la gourme n'attaque qu'une seule fois les chevaux, et c'est encore une erreur; on dit enfin que la gourme est inévitable et nécessaire pour les chevaux, et cette proposition n'est pas plus admissible que les autres. Il paraît également que la contagion de la gourme doive être rejetée. La gourme affecte dans quelques cas les animaux qui convivent ensemble, et si quelquefois elle s'étend même à tous ceux d'une commune ou d'un canton, cela provient d'une égale participation à des causes communes. Quant au traitement, il se rapproche tellement de celui du *coryza* et de l'*angine*, qu'on peut le considérer comme le même. Ce que nous venons de dire sur la gourme trouvera sans doute des contradicteurs; mais il a pour lui l'autorité de d'Arboval, que nous avons entièrement suivi en rédigeant cet article. — Xénophon, dans son traité de l'équitation, où il entre dans de longs détails sur le choix d'un jeune cheval, ne parle point de la gourme, ce qui prouve qu'il ne connaissait pas cette maladie. On ne trouve rien non plus qui s'y rapporte d'une façon bien claire dans les hippiatres grecs. Le silence de Xénophon vient de ce que ce mal n'existait ni en Grèce, ni dans aucun des pays qu'il avait parcourus. Il n'avait vu que des pays chauds, où la gourme est inconnue.

GOURMER UN CHEVAL. C'est prendre la gourmette par son extrémité pendante, et la fixer au crochet mobile qui est à l'œil de la branche gauche du mors. *Mettre la gourmette.*

GOURMETTE. s. f. Partie du *mors*. Voy. ce mot.

GOUSSAUT. GOUSSANT. adj. Se dit d'un cheval de petite taille, court et épais. Les *goussants* sont bons limoniers.

GOUT. s. m. En lat. *gustus*; en grec *geusis*. Celui des cinq sens par lequel les animaux perçoivent les qualités des substances que l'on appelle *sapides*. L'exercice de ce sens, exercice qu'on nomme *gustation*, se fait dans la bouche. La langue en est le principal organe; et, avec elle, le palais, le voile du palais, les lèvres, les joues, et même l'arrière-bouche, participent à cette fonction. Les corps qui n'ont pas la propriété d'imprimer le sentiment du *goût* sont dits *insipides*. Quant aux corps *sapides*, ils deviennent *savoureux* toutes les fois qu'ils produisent une impression forte et agréable. Les saveurs peuvent être *douces*, *salées*, *acides*, *amères*, *acerbes*, *âcres*, etc. Dans tous les cas, elles donnent un sentiment de plaisir ou de répugnance, et sont *agréables* ou *désagréables*. Toutes les substances d'une saveur agréable disposent favorablement les organes de la déglutition, sont prises avec avidité et appétées avec ardeur; les autres excitent un sentiment contraire et sont repoussées. Des nerfs très-nombreux se rendent aux parties destinées à la gustation. L'exercice de cette fonction dépend toujours du contact d'un corps qui est pris, attiré dans la bouche, où il se trouve en rapport immédiat avec les parties préposées à l'accomplissement de cette même fonction. Pour qu'elle s'opère, deux conditions sont donc essentielles: l'application d'une substance sapide sur la membrane de la bouche, et l'intégrité de cette membrane. Ces conditions étant remplies, l'animal distingue sur-le-champ la nature de la saveur du corps, et se détermine à repousser ce corps ou à l'avaler. L'excitant extérieur réveille l'activité nerveuse de la bouche, et les différents fluides qui sont versés dans cette cavité éprouvent une abondante sécrétion, si l'excitant provoque une impression agréable. Le mélange de ces humeurs avec les substances alimentaires, pendant la mastication, rend la gustation plus intime, plus prolongée, plus efficace. Ainsi, le goût, agréablement excité, favorise la mastication, l'insalivation, et concourt à préparer une bonne digestion. Le goût s'associe d'une manière intime avec l'odorat, et ces deux sens guident sûrement les animaux dans le choix de leurs aliments et de leurs boissons. On peut les considérer comme les principaux sens de l'instinct animal. La répugnance invincible, dit M. Girard, que les animaux témoignent pour certaines substances dont l'ingestion dans l'estomac leur deviendrait funeste, prouve l'excellence de ces sens d'instinct. Se déterminent-ils à admettre ces substances dans les voies digestives, ils y sont entraînés par la faim, encore n'en prennent-ils qu'une faible partie. Quelques-uns se laissent même mourir de faim, plutôt que de se résoudre à surmonter la répugnance qu'ils ressentent. Ainsi, les quadrupèdes herbivores occupés soit à paître, soit à manger au râtelier ou dans l'auge, font, avec autant d'exactitude que de promptitude, le choix des substances savoureuses d'avec celles qui frappent désagréablement leurs sens et qu'ils rebutent. Si le mélange est tel qu'ils ne puissent en faire le triage, ils refusent le tout jusqu'à ce que le sentiment de la faim les force à en prendre une partie.

GOUTER LE MORS. Voy. Bride.

GOUTTE. Voy. Arthrite.

GOUTTE SEREINE. Voy. Amaurose.

GOUTTES DE ROUSSEAU. Voy. Vins médicinaux.

GOUTTIÈRES DES JUGULAIRES. Voy. Jugulaire.

GOUVERNER. v. En lat. *gubernare*. Ce mot est employé en parlant de la bonne ou de la mauvaise manière d'entretenir, de soigner les chevaux. Voy. Hygiène.

GOUVERNER SON CHEVAL. C'est le conduire, le diriger d'après les règles de l'art, et ne pas le laisser aller à sa fantaisie, ainsi que va tout cheval, pour peu qu'il se sente le maître. On dit, en parlant d'un attelage : *guider ses chevaux*. *Gouverner son cheval* est le premier but que le cavalier doit poursuivre. Il y parviendra promptement s'il sait se rendre assez maître de la position du cheval, pour qu'aucun mouvement de celui-ci ne puisse avoir lieu sans sa volonté expresse, résultat qu'il n'obtiendrait qu'imparfaitement, si on devait lutter de force avec l'animal. Ce sont les effets de tact insensiblement gradués, qui paralysent les forces du cheval, et font de celui-ci un instrument docile de notre volonté.

GRAIN DE SUIE. Voy. Fongus.

GRAINE. s. f. En lat. *semen*. Nom générique des semences dépouillées de leur enve-



loppe ou péricarpe. C'est dans ces parties du végétal que se trouve la plus grande quantité de sucs nutritifs, ordinairement sous la forme d'une substance farineuse. Parmi les graines dont on fait plus ou moins usage pour la nourriture du cheval sont : l'*avoine*, l'*orge*, le *froment*, le *seigle*, le *maïs*, le *sarrasin*, la *fève*, la *féverole*, le *fenugrec*, etc. D'autres semences, qui portent aussi le nom de *graines*, sont employées comme médicaments. De ce nombre sont les *graines de moutarde blanche* et *noire*, les *graines de stafisaigre*, *de lin*, *de chanvre*, etc. — La récolte des graines se fait avec la plante entière, lorsqu'elle commence à être en bonne maturité. Les graines médicinales sont mises à sécher dans des greniers, et, la dessiccation étant achevée, on bat les plantes avec des baguettes ou des bâtons, sur des draps qu'on étend par terre. Pour séparer la graine des débris de la plante, on vanne à un courant d'air ou avec de l'eau, et l'on conserve les graines dans des vases bien bouchés, afin d'éviter la piqûre des insectes.

GRAINE DE CHANVRE. Voy. SEMENCES DE CHANVRE.

GRAINE DE LIN. Semence du lin cultivé. Les *graines de lin* sont petites, ovales, comprimées, brunes, luisantes à l'extérieur, blanches à l'intérieur, sans odeur, d'une saveur mucilagineuse. Elles contiennent une huile grasse, siccative, et une grande proportion de mucilage épais, filant comme le blanc d'œuf. Traitée par la décoction, la graine de lin rend l'eau extrêmement visqueuse, d'une saveur douce, et douée d'une grande vertu émolliente, à laquelle s'ajoute la propriété diurétique. Cette décoction est administrée avec beaucoup d'avantage à l'intérieur, soit en breuvage, soit en lavement, dans toutes les phlegmasies aiguës, notamment dans celles des voies digestives et de l'appareil génito-urinaire. On en confectionne d'excellents breuvages, qui, édulcorés avec un peu de miel et unis à un jaune d'œuf, conviennent parfaitement pour combattre les diarrhées inflammatoires des jeunes chevaux. Réduite en poudre, la graine de lin constitue une sorte de farine très-employée en hippiatrique. Avec 120 grammes de cette farine délayée dans 12 à 15 litres d'eau bouillante, on obtient à l'instant un liquide mucilagineux très-émollient, qu'on peut administrer en lavements et en breuvages, après l'avoir passé à travers un linge. La farine de graine de lin sert aussi à faire des cataplasmes émollients, très-avantageux contre les engorgements chauds des membres, les douleurs des articulations inférieures et les inflammations des parties contenues dans le sabot. On doit la choisir fraiche et grasse au toucher; elle est souvent falsifiée et d'une mauvaise qualité; elle provient alors de tourteaux de lin, ou bien elle est mêlée à du son, etc. — La graine de lin est quelquefois employée dans l'alimentation des chevaux.

GRAINE DE MOUTARDE. Voy. MOUTARDE.

GRAISSE. s. f. En lat. *adeps*. Substance déposée dans les vésicules du tissu adipeux, où elle existe à l'état fluide ou demi-fluide, et qui, par le refroidissement, devient plus ou moins concrète. Cette substance huileuse, plus légère que l'eau, offre des caractères différents, suivant les régions du corps où elle se forme. La *graisse* du cheval est blanche ou jaunâtre, ordinairement inodore et sans saveur bien déterminée. La graisse fraiche de porc ou *axonge*, est le topique émollient le plus généralement employé en hippiatrique; dans les campagnes, il remplace assez avantageusement la pommade de peuplier. Voy. AXONGE.

GRAISSEUX. adj. On le dit de l'un des tissus du corps animal. Voy. TISSU ADIPEUX OU GRAISSEUX.

GRAND. adj. Se dit d'un état particulier du *pouls*. Voy. ce mot.

GRANDE CIGUE. Voy. CIGUE.

GRANDE GENTIANE. Voy. GENTIANE JAUNE.

GRAND GALOP. Voy. GALOP.

GRAND RAIFORT. Voy. RAIFORT SAUVAGE.

GRAND TROT. Voy. TROT.

GRANDIR. v. On le dit du cavalier et du cheval. Le cavalier *se grandit* en levant la tête, en ouvrant la poitrine, et en soutenant le haut du corps. L'action de couler les hanches sous lui et d'enlever le devant, *grandit* le cheval.

GRANULATION. s. f. En lat. *granulatio*, de *granum*, grain. Nom de petites inégalités qui se forment à la surface des membranes séreuses affectées d'inflammation aiguë ou chronique. On donne le même nom à de petits corps globuleux, arrondis ou ovoïdes, que l'on trouve quelquefois disséminés en quantité innombrable dans un poumon ou dans une partie d'un poumon dont la substance est d'ailleurs parfaitement saine. L'uniformité du volume et la transparence in-

colore de ces granulations les font différer des *tubercules*.

GRANULÉ, ÉE. adj. Qui a l'apparence de granulations.

GRANULEUX, EUSE. adj. Qui offre des granulations.

GRAPPE. s. f. Espèce de crampon que les maréchaux soudent en pince aux fers des chevaux pendant l'hiver.

GRAPPES. s. f. pl. GRAPPINS s. m. pl. Excroissances cutanées de couleur rouge, ressemblant par leur figure et leur multiplicité à des grappes de raisin. On les voit autour du boulet, et quelquefois elles naissent dans le paturon à la suite des eaux aux jambes; mais les causes les plus ordinaires des *grappes* sont la malpropreté, les meurtrissures, le séjour des boues et des fumiers, et tout ce qui peut occasionner l'irritation sur les parties que nous venons de nommer. On doit leur appliquer, suivant le cas, le traitement qui convient aux *poireaux*, ou aux *eaux aux jambes*.

GRAPPINS. Voy. GRAPPES.

GRAS A PLEINE PEAU. Se dit d'un cheval qui a beaucoup de graisse et beaucoup d'embonpoint.

GRAS DE JAMBE. C'est le mollet. Voy. AIDES.

GRAS-FONDU. Voy. GRAS-FONDURE.

GRAS-FONDURE. s. f. En lat. *adipis fusio*, ou *diarrhœa adiposa*. Expression impropre, donnant l'idée fausse d'une prétendue fonte de graisse, idée d'après laquelle, dans certains cas, les excréments étant maladifs, recouverts, enveloppés, coiffés d'une pellicule blanche, qui n'est autre chose que du mucus intestinal plus ou moins altéré, cette pellicule serait graisseuse, et la graisse de tout le corps se trouverait affectée et expulsée ainsi avec les matières fécales. Ce phénomène est toujours le symptôme d'une inflammation intestinale. Voy. ENTÉRITE.

GRASSET. s. m. Partie située en avant de l'angle de réunion de la cuisse avec la jambe, et ayant pour base la rotule. Le *grasset* doit être bien arrondi, ample, souple, et recouvert d'une peau fine; sa beauté, comme celle du coude, dépend de sa position; il doit être tourné du côté de celui-ci. Quand la rotule est dirigée en dedans, les jarrets sont écartés, les pinces tournées en dedans, ce qui constitue le cheval *cagneux*. Quand la rotule est tournée en dehors, les jarrets sont clos et l'animal est dit *panard*. Le grasset est très-exposé aux

luxations, qui ont ordinair
externe. Il peut avoir été
tion du feu à la suite de l
distension des ligaments. I
donné à cette partie provi
par elle que les bouchers j
graisse dans les animaux d
ture de l'homme.

GRATIOLE OFFICINALE
officinalis. HERBE AU PAU
plante, qui croît dans les r
propriétés purgatives.

GRATTER LE MUR. Se
dans les exercices, approc
manége.

GRAVELLE. Voy. CALCU

GRAVITÉ. s. f. Synony
d'imminence de danger.

GRÊLE. s. f. En latin
la congélation de la pluie,
refroidissement subit de l'
comporte pas une explicati
il est dû à l'électricité, fl
et la marche sont encore
ÉLECTRICITÉ. L'observation
presque exclusivement da
et presque jamais la nuit.
beaucoup plus exposés que
sans que l'on puisse en d
La forme qu'offrent les g
loin d'être dans tous les c
ces grains sont ronds, ta
anguleux; mais dans le mê
formité est à peu près co
du poids de 288 à 320
alors les plantes et tuan
avait imaginé de s'oppo
dévastateur par de longu
de pointes de fer. Ce mo
inutile, tant par la théo
rience. S'il n'est pas au p
d'empêcher la formation d
est permis au moins d'e
précurseurs, pour soustr
les animaux qui pâture
grêle tombe sur la terre
lourd, dit Grognier, la ch
s'élève un vent quelquefoi
sud ou de l'ouest, charria
bord élevés, petits, blancs
et devenant gros, noirs, dé
d'une surface inégale, héri
ces; les animaux sont in

les feuilles tendres des végétaux se crispent, se fanent, pour ainsi dire. » Voy. Neige.

GRENADIER A CHEVAL. Soldat de cavalerie d'élite. Au mois de décembre 1676, Louis XIV créa une compagnie de *grenadiers à cheval* et il l'unit à la maison du roi, sans néanmoins y avoir de rang, ni de service auprès de la personne royale. Elle fut tirée du corps des *grenadiers*, et composée de 84 maîtres, non compris les officiers, pour marcher et combattre à pied et à cheval à la tête de la maison du roi. Cette compagnie a soutenu dans toutes les occasions la haute réputation du corps dont elle tirait son origine. Dans le mois de mars 1677, à peine formée, et par coup d'essai, elle attaque en plein jour, avec les mousquetaires, le chemin couvert de Valenciennes, prend d'assaut tous les ouvrages, tue tout ce qui se présente d'ennemis, monte sur le rempart, et emporte la place au moment qu'on s'y attendait le moins. Elle défend ensuite Charleroi, et oblige l'ennemi à lever le siége. L'année suivante elle s'empare d'assaut de la contrescarpe d'Ypres. En 1691, elle renverse, au fameux combat de Leutze, et taille en pièces quatre escadrons ennemis. Elle se signale successivement au siége de Namur, à la malheureuse affaire de Ramillies, aux glorieuses et fatales journées de Malplaquet et de Tingen, et à la célèbre bataille de Fontenoi. La compagnie de grenadiers à cheval subit plusieurs changements depuis son institution. Formée d'abord, comme nous l'avons dit, de 84 maîtres, elle fut portée peu après à 120, réduite à 100 en 1679, augmentée en 1691, jusqu'à 150 maîtres, remise à 84 en 1725, et fixée plus tard à un escadron formé d'un capitaine-lieutenant, trois lieutenants, trois sous-lieutenants, trois maréchaux des logis, six sergents, trois brigadiers, six sous-brigadiers et 115 grenadiers. Cette compagnie fut portée à 150 par une ordonnance du 15 juillet 1759, et sa suppression eut lieu le 15 décembre 1775. Sous l'Empire, il y avait des grenadiers à cheval de la garde impériale ; il en a été de même sous la Restauration. La révolution de Juillet ayant entraîné la dissolution de tous les corps d'élite, il n'y a plus de corps spécial de grenadiers soit à pied, soit à cheval.

GRENADIER COMMUN. En lat. *punica granatum* ; en grec *roa* ou *roia*. Petit arbre, originaire de l'Afrique, cultivé dans toute l'Europe méridionale, en y comprenant la Provence, où on en obtient des fruits. Dans les jardins du Nord il sert d'ornement, et sa fleur, par la culture, y est devenue double. Les parties qu'on emploie sont les fleurs et l'écorce de sa racine. Les fleurs, connues dans les pharmacies sous le nom de *balaustes*, sont d'un beau rouge ponceau ou écarlate, sans odeur, d'une saveur astringente et amère. Le Midi de la France les envoie au commerce à l'état sec. Elles contiennent beaucoup de matières astringentes et conviennent surtout pour l'usage interne. L'écorce de la racine est fibreuse, d'un gris cendré à l'extérieur, de couleur jaunâtre à l'intérieur, sans odeur, et, en la mâchant, d'une saveur astringente et amère. On doit préférer l'écorce des *grenadiers* qui croissent en Afrique, en Italie, en Espagne, en Portugal et en Provence, à celle des grenadiers cultivés dans les jardins du Nord, car elle est douée de peu de vertus médicinales. On l'emploie comme anthelmintique, et particulièrement pour tuer les vers tænias ; mais elle tue aussi et expulse les strongles et les ascarides. La manière de l'administrer consiste à en préparer des décoctions et des extraits. La dose est de 32 à 128 grammes.

GRÉSIL. s. m. En lat. *pruina grandinis*. Grêle de petit volume ou de peu de consistance, qui diffère aussi de la grêle par sa contexture, et qui se fond aisément et accompagne ces petits orages nommés *giboulées*, fréquents au printemps. On ne sait pas positivement comment le *grésil* se forme. Voy. Grêle et Neige.

GRIPPE. s. f. En médecine humaine, on a fréquemment donné ce nom à de grandes épidémies catarrhales, quelquefois accompagnées d'irritation gastrique et même encéphalique. La *grippe*, si elle existe chez les chevaux, est très-peu connue, et on n'en trouve qu'une courte mention dans le compte-rendu des travaux de l'Ecole d'Alfort pendant l'année 1833.

GRIS. Voy. Robe.

GRISON. s. m. Se dit vulgairement d'un cheval gris. Dans les campagnes, on désigne quelquefois l'âne par le mot de *grison*. Sancho Pança appelait son âne, *son grison*.

GROGNIER (Louis-Furci). L'un des hommes qui se sont le plus distingués de nos jours dans la science vétérinaire, si longtemps négligée. Il naquit le 20 avril 1775 à Aurillac, où son père était notaire, et où il fit de médiocres études. D'abord destiné à la marine, il entra fort jeune dans une très-bonne école spéciale, à

Bordeaux, qui fut bientôt supprimée par la révolution. Grognier revint alors chez ses parents ; et, contraint de changer de carrière, il fut admis comme élève à l'Ecole vétérinaire de La Guillotière, dirigée par Bredin. Cet habile professeur le distingua bientôt, et eut pour lui des soins tout à fait paternels. Grognier se lia d'une étroite amitié avec le fils de son maître, Raphaël Bredin, qui succéda plus tard à son père dans la place de directeur de l'école. Toutefois, il ne faisait pas voir beaucoup de goût pour les études vétérinaires ; mais, doué d'une mémoire heureuse, il apprenait en peu de temps le sujet des cours qu'il était obligé de suivre ; et, grâce à une grande facilité d'élocution, il était presque sûr de briller dans ses examens. Il remporta des prix, et obtint la place de répétiteur. Au milieu de la tempête révolutionnaire, la famille de Grognier fut rudement assaillie, et son père, forcé de fuir les persécutions, eut ses biens mis sous le séquestre. Dans l'abandon où de telles circonstances placèrent Grognier, il reçut de son professeur l'assistance la plus amicale, et il en a gardé jusqu'à la fin de ses jours un souvenir reconnaissant. Comme tous les jeunes habitants de Lyon il combattit, au siége de cette ville contre l'armée de la République, et eut une place dans l'administration municipale. Forcé, après la reddition, de prendre du service dans l'armée sous un pseudonyme, il fit une campagne dans la Vendée, où il put utiliser ses connaissances dans un dépôt de cavalerie. Plus heureux que bien d'autres habitants de Lyon, il revint, en l'an VII (1799), reprendre à l'école vétérinaire ses paisibles et utiles travaux. Il obtint, bientôt après, la place de bibliothécaire de l'école, et, plus tard, à la suite des concours, la chaire de botanique médicale, qu'il occupa longtemps. On le destina enfin à une chaire plus en rapport avec ses goûts, et il garda, jusqu'à sa mort, celle de zoologie, d'hygiène, de multiplication des animaux domestiques et de jurisprudence vétérinaire. Le premier essai de Grognier fut une Histoire critique des ouvrages publiés en médecine vétérinaire jusqu'à Bourgelat, y compris ceux de cet homme célèbre. Cet écrit montre déjà les qualités qui depuis caractérisèrent son talent, une sage appréciation, une méthode claire, des formes didactiques, un style simple et incisif. Admis successivement membre de la Société d'agriculture dont il fut le secrétaire perpé-

tuel, de la Société de méd
des belles-lettres, puis du
Grognier eut souvent l'oc
parole sur des objets trè
il se fit écouter avec in
grand nombre d'opuscule
rapports et d'éloges, qui l
des Sociétés savantes auxq
et la plupart d'entre elles
membre correspondant.
tionner surtout les éloges
Jacquart. Dans les derni
il fit paraître deux ouv
longtemps entre les main
Traité de zoologie, et u
de multiplication des ani
carrière d'auteur se term
édition de ces deux ouvra
classiques. Ayant une
Grognier n'avait presque
leur ni les infirmités, lors
cèrent à s'apercevoir du
santé. Une toux opiniâtre
ses travaux ; il sentit ses
dut s'aliter, sans qu'il con
tude, persuadé qu'il était
nisation. Toutefois, malg
malgré les visites assidu
MM. Parat et Baumers, d
prodiguait en soins affect
être sauvé. Le 7 août 183
s'empara de lui, et vers l
dit le dernier soupir. Il
tière de Loyasse. M. Bai
cole vétérinaire, prono
discours qui nous a fourn
ments. M. Magne, profes
a inséré dans la *Revue*
p. 265-308, une *Notice*
gnier. Outre des détai
elle renferme une appré
ses divers ouvrages,
I. *Notice historique et ra*
gelat, Paris, Lyon, 1805,
din père. II. *Compte-re*
Société d'agriculture,
arts utiles de Lyon, dep
jusqu'au 9 *septembre* 1
Compte-rendu, etc., *dep*
jusqu'au 1er *septembre* 1
IV. *Compte-rendu*, etc.
1817 ; ibid., in-8°. V. *Co*
puis le 1er *mars* 1821 *ju*

ibid., in-8°. VI. *Compte-rendu*, etc., *depuis le 1er avril 1822 jusqu'au 1er mars 1823*; ibid., in-8°. VII. *Compte-rendu*, etc., *depuis le 1er mars 1823 jusqu'à la fin de 1824*; ibid., in-8°. VIII. *Rapport sur un nouvel engrais végéto-minéral, dit gadoue artificielle*; Lyon, 1820, in-8°, 2e édit. IX. *Éloge de M. Varennes de Fenilles*, couronné, en 1813, par la Société d'émulation et d'agriculture du département de l'Ain; Paris, 1817, in-8° de 40 pages. X. *Rapport sur l'établissement pastoral de M. le baron de Staël, à Coppet*, lu à la Société royale d'agriculture, etc. de Lyon; ibid., 1827, in-8°. XI. *Notice sur M. Rieussec*; ibid., 1828, in-8°. XII. *Considérations sur l'usage alimentaire des végétaux cuits, pour les herbivores domestiques*; ibid., 1831, in-8°. XIII. *Notice sur J. B. Balbis*, lue en séance publique de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, le 14 juillet 1831; ibid., 1831, in-8°. XIV. *Recherches sur le bétail de la haute Auvergne, et particulièrement sur la race bovine de Solers*; Paris, 1831, in-8°. XV. *Notice sur les travaux de la Société d'agriculture*, etc. *de Lyon, pendant le cours de l'année* 1832, lue dans la séance publique du 3 septembre même année; Lyon, in-8°. XVI. *Précis d'un cours de zoologie vétérinaire*; ibid., 1833, in-8°. XVII. *Mémoires de la Société d'agriculture*, etc., 1832-33; Lyon, in-8°. XVIII. *Notice sur F.-N. Cochard*, 1836, insérée plus tard dans la *Revue du Lyonnais*, t. III, p. 464. XIX. *Notice sur C.-M. Jacquard*, lue en séance, à la Société d'agriculture et à l'Académie, le 12 septembre 1836; Lyon, 1836, in-8°. XX. *Recherches historiques et statistiques sur le mûrier, les vers à soie et la fabrication de la soierie, particulièrement à Lyon et dans le Lyonnais*, in-8°. XXI. *Notes sur les chèvres de Cachemire importées en France*, in-8° de 4 pag., extrait des *Tablettes littéraires de Lyon*, n° 36. Grognier a encore publié beaucoup de mémoires et d'articles dans les *Recueils de la Société d'agriculture*, dans les *Archives du Rhône*, dans la *Gazette universelle*, et dans le *Courrier de Lyon*.

GROS, OSSE. adj. L'opposé de fin, de délié. Un gros cheval, un gros âne, une grosse jument.

GROS D'HALEINE. Voy. Haleine.

GROS INTESTIN. Voy. Intestin.

GROS LICOU. Voy. Licou.

GROS NOIR. Voy. *Son*, à l'article Fourrage.

GROS SON. Voy. *Son*, à l'article Fourrage.

GROS TEMPS. Se dit d'un temps d'orage. Voy. Temps et Baromètre.

GRUAU. s. m. En latin *grutum*. Semences de l'avoine, dépourvues de leur écorce. Cette écorce renferme une matière résinoïde unie à un principe aromatique qui la rendent excitante. L'amande renferme de la fécule, de l'albumine en grande proportion, un peu de gomme, du sucre, et une partie d'huile grasse unie à une petite quantité de principes amers. C'est l'amande qui forme la partie nourrissante, émolliente de l'avoine qui constitue le *gruau*. C'est à tort qu'on l'emploie rarement en hippiatrique. En faisant bouillir pendant un quart d'heure dans deux litres d'eau 60 grammes de gruau, on obtient de très-bons breuvages émollients et légèrement nourrissants. L'eau de gruau, en y ajoutant du miel ou du lait, donne d'excellents breuvages pour les chevaux fins atteints de légère irritation du canal intestinal. Ces breuvages acquièrent des propriétés très-émollientes et nutritives en y délayant un ou deux jaunes d'œuf, et leur administration est d'un grand secours durant la convalescence des maladies de poitrine. Les animaux prennent ces décoctions avec beaucoup d'avidité. — On nomme aussi *gruau*, la fleur de farine de froment.

GRUMEAU. s. m. En latin *grumus*. Petite portion de lait ou de sang caillé. Voy. Caillot.

GRUMELEUX, EUSE. adj. En latin *grumosus*. Qui est composé de grumeaux.

GRYNEUS. Voy. Centaure.

GUÉER UN CHEVAL. C'est le faire entrer dans la rivière jusqu'au ventre, et l'y promener pendant quelque temps pour le laver et le rafraichir.

de la GUÉRINIÈRE (François-Robichon). L'un des hommes les plus habiles que la France ait produits dans l'art de dresser et de soigner les chevaux. Il devint écuyer du roi Louis XV, fut comblé des bienfaits de la cour, et mourut à Versailles le 2 juillet 1751, dans un âge avancé. On a de lui trois ouvrages sur son art, ouvrages que les connaisseurs recherchent toujours avec empressement, quoiqu'il y en ait de plus récents. Ce sont : 1° *L'École de cavalerie, contenant la connaissance, l'instruction et la conservation du cheval*; 2° *Les Éléments de cavalerie*; 3° *Le Manuel du cavalier*. On assure que La Guérinière ne connaissait que très-imparfaitement l'hippiatrique, et que,

pour compléter son travail, il s'adressa à un médecin de Paris, qui se contenta d'extraire de Solleysel les articles relatifs aux maladies du cheval et à leur traitement; mais cette anecdote est invraisemblable, car La Guérinière n'aurait pas eu besoin du secours de personne pour tirer de Solleysel les renseignements qui pouvaient lui être nécessaires.

GUÉRIR. v. Du bas latin *guarire*, et en bon latin *curare*, *sanare*. Délivrer de maladie, rendre, redonner la santé. Voy. Guérison.

GUÉRISON. s. f. En latin *sanatio*. Rétablissement complet de la santé, réintégration des organes lésés dans leur état normal. C'est là le but de toute médication.

GUÉRISSABLE. adj. En latin *sanabilis*, *medicabilis*. Qu'on peut guérir, qui est susceptible de guérison ; qui n'est pas incurable.

GUÉRISSEUR, EUSE. s. Celui ou celle qui guérit ; et, par antiphrase, *empirique*, *charlatan*. Voy. ces mots. On doit se défier des *guérisseurs* qui infestent nos campagnes.

GUEULARD. adj. Se dit, en termes de manége, d'un cheval qui a la bouche forte et qui l'ouvre quand on lui tire la bride. — On dit aussi d'un cheval, qu'*il a de la gueule*. Voy. Bouche et Faire les forces.

GUIDER. Voy. Mener.

GUIDES. s. f. pl. Courroies de cuir, de soie ou autre matière, tressées, rondes ou plates, que l'on attache au bas des branches du mors des chevaux d'équipage, et que le cocher tient pour mener ses chevaux de dessus son siége. On distingue deux sortes de *guides*, les *grandes* et les *petites*. Les petites guides sont des bandes de cuir garnies de boucles, que l'on attache aux branches du mors qui sont en dedans du côté du timon, et qui, par l'autre bout, vont, après s'être croisées, aboutir aux grandes guides où elles sont aussi attachées par des boucles. Les grandes guides sont des bandes de cuir qui s'attachent au bas des branches du mors, en dehors, au moyen de deux boucles, afin de pouvoir gouverner les chevaux et leur faire exécuter tous les mouvements qu'il convient.

Courir en guide, c'est courir la poste à cheval, ayant devant soi un postillon monté sur un autre cheval.

GUIDON. s. m. En latin *vexillum equestre*. C'était autrefois le drapeau ou l'étendard d'une compagnie de gendarmes, et de plusieurs compagnies de cavalerie. Il était large par un bout et se terminait de l'autre côté en une pointe divisée en deux comme les banderoles. Les gendarmes du roi avaient un *guidon*. Les archers de la ville, les sergents à cheval, dans leurs parades, portaient un guidon. A une certaine époque les guidons de la cavalerie étaient de velours ou de taffetas, et selon que les bannerets étaient plus ou moins qualifiés, les guidons de leurs compagnies étaient plus ou moins brodés.

GUIGNER. v. Vieux mot qui signifie *ruer*.

GUIGUE. Voy. Voiture.

GUILLEDIN D'ANGLETERRE. En lat. *asturco britannicus*. *Guilledin* vient de l'anglais *gelding*, qui signifie un cheval hongre, et qui a été formé de *tagelde*, qui veut dire châtrer. On le dit d'un cheval hongre, anglais, qui va l'amble, et qui est extrêmement vite en sa course.

GUILLOTINE. Voy. Coupe-queue.

GUIMAUVE. s. f. En lat. *althæa*, qui se dit aussi en français pour *guimauve*. Plante herbacée indigène, vivace, qui croît ordinairement dans les lieux un peu humides, et qu'on cultive dans les jardins et dans les champs pour les usages de la médecine. On emploie toutes les parties de la plante, mais notamment les fleurs et les racines. La *guimauve* est plus grande que la mauve ; les feuilles en sont molles, cotonneuses, douces au toucher et cordiformes; les fleurs d'un blanc rosé; desséchées, celles-ci deviennent plus pâles ; elles sont sans odeur et sans saveur. Les racines, fusiformes, simples ou rameuses, sont de la grosseur du doigt à peu près, recouvertes d'un épiderme jaunâtre, blanches intérieurement, inodores, d'une saveur visqueuse, légèrement douceâtres, charnues et fibreuses. On vend la racine de guimauve en morceaux de 11 à 13 centimètres de longueur, entièrement dépouillés de leur épiderme. On doit préférer ceux peu fibreux, bien nourris et sans odeur de moisi. On pulvérise ces morceaux et l'on en vend la poudre sous le nom de *poudre de guimauve*. Cette poudre, qu'on doit choisir bien blanche et sans odeur, a la saveur de la racine. Les fleurs, traitées par infusion, fournissent des lotions émollientes, propres à calmer les inflammations des yeux. Les feuilles, les racines, servent à confectionner des breuvages, des lavements très-adoucissants, dont on fait usage dans les cas indiqués pour les mauves. La poudre de guimauve unie au miel, sous forme d'électuaire, est donnée particu-

liérement aux chevaux pour calmer les inflammations du larynx et du poumon, maladies souvent accompagnées de quintes de toux très-pénibles. Mais à cause de son prix un peu élevé, on la remplace fréquemment par la poudre de *réglisse*. La dose de poudre de guimauve est de 60 à 120 grammes.

GUIMBARDE. Voy. Voiture.

GUINDÉ. adj. On le dit d'une manière défectueuse de se tenir à cheval. Voy. Être guindé a cheval.

GUSTATIF, IVE. adj. En lat. *gustaticus*. Se dit des parties qui constituent l'organe du *goût*. Voy. ce mot.

GUSTATION. Voy. Gout

GUTTONAIRE. s. m. En lat. *guttonarius*. Espèce de milice à cheval chez les Romains. Ce nom, qui ne se donnait pas seulement au cavalier, mais encore au cheval, venait de *guttus*, nom d'un vase à ouverture fort étroite, d'où la liqueur ne tombait que goutte à goutte et lentement. De là on avait fait *guttonarius*, pour signifier un cheval qui va lentement et pas à pas, et ensuite on appela ainsi le cavalier lui-même.

GUTTURAL, ALE. adj. En lat. *gutturalis*, de *guttur*, gosier. Qui a rapport au gosier. *Toux gutturale*, se dit de la toux causée par une irritation du larynx ou de la trachée-artère.

H

HABITATION. s. f. En lat. *habitatio*. Lieu destiné à mettre les animaux domestiques à l'abri de l'action et des intempéries de l'air. Voy. Écurie.

HABITUDE. s. f. En lat. *consuetudo*, *mos*; en grec *éthos*. L'*habitude* est l'aptitude à répéter certains actes. On appelle aussi *habitude du corps*, l'ensemble des habitudes du corps; en latin *habitus*; en grec *katastasis*. Disposition du corps de l'animal vivant, relativement à ses qualités extérieures, c'est-à-dire à celles de sa surface qui tombe sous les sens, et qui sont susceptibles de différence par rapport aux divers individus, tant dans l'état de santé que dans celui de maladie. — L'*habitude* est encore une disposition acquise par des actes réitérés. Les *mauvaises habitudes* que contractent certains chevaux ne viennent pas toujours de vices intérieurs, mais très-souvent de la faute de ceux qui les ont mal montés dans le commencement, ou de ceux qui sont chargés de les conduire et de les soigner. Les plus ordinaires sont de se *coucher en vache*, de se *camper* ou *placer mal à l'écurie*, de *frotter* le *menton* ou le *genou contre l'auge*, de *mordre*, de *ruer*, d'avoir la *langue pendante*, de tenir les *talons* du pied postérieur presque toujours *appuyés sur la partie antérieure du sabot* de l'autre pied, de *tirer au renard*, etc.; cette dernière constitue aussi un *tic*. Voy. ce mot. Quand ces mauvaises habitudes se sont enracinées, elles sont plus difficiles à corriger qu'une mauvaise disposition naturelle.

HABITUER. v. En lat. *assuescere*, *assuefacere*, accoutumer. Faire prendre l'habitude.

HACHE-PAILLE. COUPE-PAILLE. HACHOIR. s. m. Instrument destiné à couper la paille par petites parties pour la donner à manger aux chevaux, soit sans mélange, soit mêlée à l'avoine. Cet usage, fort commun en Allemagne, a été recommandé par Bourgelat, et longtemps avant lui par Garsault, comme très-avantageux. On trouve des *hache-paille* de différentes formes et de différents prix, tous plus ou moins économiques.

HACHER. v. Couper menu. *Hacher de la paille*. Voy. Hache-paille.

HACHOIR. Voy. Hache-paille.

HADELA ou ADELA. Exclamation dont on se sert pour décider le cheval à droite et à gauche. Le cheval qu'on exerce dans les piliers est celui qu'on doit, surtout, habituer à l'emploi de ce mot, pour avoir plus de facilité à le placer droit dans les longes. Il faut que l'homme placé à cheval mette bien en rapport la signification de ce mot avec les mouvements des mains et des jambes, s'il veut être compris de l'animal. — On se sert aussi du mot *Adela*, en approchant un cheval à l'écurie. Voy. Approcher un cheval.

HAGARD. adj. On le dit d'un cheval dont les yeux sont trop saillants, et qui paraît avoir dans la vue quelque chose d'incertain, de farouche et de troublé.

HAIE. s. f. En lat. *sepes*. Clôture des champs, des vignes, etc., faite avec des arbres, des arbustes communément épineux, et quelquefois sans épines. — Pour le *Saut de la haie*, Voy. 5e leçon, à l'article Éducation du cheval.

HAIE! Cri que font les charretiers pour animer leurs chevaux. *Haïe, haïe!*

HALAGE. s. m. En lat. *helciatus*. Action de haler, de tirer un bateau. On appelle *chemin de halage*, un espace d'une certaine largeur que les riverains des rivières navigables sont obligés de laisser sur leurs bords pour le passage des chevaux qui halent ou tirent les bateaux.

HALECRET. s. m. Vieux mot, anciennement employé pour signifier une espèce de corselet léger fait de mailles, ou sorte de cuirasse qui ne couvrait que le corps d'un cavalier, d'un piqueur. Quelques-uns dérivent ce mot de *alacer, eò quòd confidentia armorum alacrem et audacem hominem reddit*, comme si l'on disait *allegret*. Borel croit que c'est une corruption du mot *lorica*, ancienne sorte de cuirasse ou de cotte de mailles attachée avec des courroies de cuir. On a assigné d'autres étymologies au mot *halecret* qui, aujourd'hui, ne pourrait servir qu'en parlant d'une certaine cavalerie française du temps de Louis XI, et qu'on appelait *hommes d'armes*, ou dans le langage burlesque et satirique.

HALEINE. s. f. En lat. *halitus*, *anhelitus*. Air qui sort des poumons dans le mouvement d'expiration. Lorsqu'un cheval peut courir longtemps sans s'essouffler, et recommencer souvent sans se fatiguer, on dit qu'*il a de l'haleine*. *Gros* ou *court d'haleine*, se dit de celui qui, sans être poussif ni affecté d'aucune autre maladie, parait essoufflé au moindre exercice. Voy. Essoufflement.

N'être pas en haleine, se dit d'un cheval qui est resté longtemps à l'écurie sans faire d'exercice, ou le manége. *Il faut toujours tenir les chevaux en haleine.*

Donner haleine à un cheval, c'est le laisser reposer de temps en temps pendant la route ou dans les exercices du manége.

Mettre un cheval en haleine, c'est commencer par un exercice très-doux, pour que l'animal soit en état de fournir une longue course ou d'entreprendre un long voyage.

Mettre un cheval hors d'haleine, c'est le faire courir au delà de ses forces.

Perdre haleine, se dit d'un cheval essoufflé pendant le travail et qui a de la peine à fournir sa carrière.

Tenir un cheval en haleine, c'est l'exercer tous les jours, tant pour l'entretenir en santé que pour l'habituer au travail.

HALER. v. En lat. *incitare*, faire courir des chevaux.—On le dit aussi pour les faire tirer à la montée.

HALETER. Voy. Essoufflement.

HALLEY. Voy. Cornage.

HALTE. s. f. En lat. *statio*. Se dit de la pause que l'on fait avec des chevaux pendant la marche ou le voyage, et du lieu fixé pour cette pause. La *halte* diffère du *gîte* en ce qu'elle a lieu avant la fin de la journée. Voy. Régime.

HANCHE. s. f. (Ext.) En lat. *coxa*, *coxendix*. Première région des membres postérieurs, ayant pour base l'angle externe de l'os ilium. Elle est bornée supérieurement par la croupe, antérieurement par le flanc, et postérieurement par les fesses. Les *hanches* n'ayant à exécuter aucun mouvement, suivent celui de la croupe; si celle-ci est vacillante, les hanches le sont également. Des hanches bien conformées doivent être à la hauteur de la partie supérieure de la croupe, et se confondre avec les parties environnantes. Quelquefois elles sont plus hautes que la croupe, quelquefois plus basses, selon la position plus ou moins inclinée des os du bassin. Lorsque dans un cheval gras et en bon état les hanches forment une saillie assez considérable sur la croupe, on les appelle *hanches hautes*, et l'animal est dit *cornu*. Cette conformation, qui n'a d'autre inconvénient que d'être désagréable à la vue, est naturelle à certains chevaux allemands, et ne doit pas être confondue avec celle qui résulte de l'amaigrissement. — Les proportions des hanches doivent être en rapport avec les autres parties du corps. *Trop longues* ou *trop courtes*, elles sont également défectueuses. Dans les hanches trop longues, tout mouvement de progression de l'animal occasionne une flexion plus ou moins considérable, non-seulement de toutes les parties articulées de l'arrière-main, mais encore des vertèbres des lombes, ce qui est une cause de peu de stabilité et de peu de force. Le défaut de ces sortes de chevaux est moindre dans les chemins montueux, attendu que l'élévation du terrain s'opposant au port de leurs pieds trop en avant, et la facilité naturelle qu'ils ont à *s'asseoir* faisant qu'ils percutent aisément, le devant est alors chassé et relevé avec plus de véhémence; mais ils souffrent beaucoup quand il s'agit de descendre, non par la difficulté de plier les jarrets, mais parce qu'ils sont à tout moment prêts à s'acculer. Dans les hanches courtes, l'arrière-main

a toujours peu de jeu ; aussi, les chevaux conformés de cette manière sont très-difficiles à asseoir. Le derrière du cheval en qui cette imperfection existe est toujours raide ; il ne travaille que des jarrets, qui, situés perpendiculairement, relèvent sa croupe et son arrière-main, en sorte qu'il lui est presque impossible de plier : or, nul mouvement n'est liant s'il n'est produit par l'accord de toutes les parties qui doivent être mues.— Le cheval est dit *éhanché*, *épointé* ou *serré du train de derrière*, lorsque l'une des hanches paraît plus haute que l'autre. Cette conformation, lorsqu'elle est accidentelle et non un défaut naturel, ne prouve pas le dérangement des os ; elle peut être la suite d'un coup, d'un heurt, ayant occasionné une dépression et un affaissement, ce qui a lieu plus facilement dans le poulain dont les os sont moins compactes que dans les adultes. — Quant aux efforts dont on a cru les hanches susceptibles, c'était une erreur dont on est revenu, en considérant dans le cheval, et même dans le poulain un peu avancé en âge, l'union intime des os pairs qui forment le bassin, union qui est telle que non-seulement elle a lieu dans les os du même côté, mais encore entre les os des deux côtés opposés, en sorte que tous ces os n'en constituent, pour ainsi dire, qu'un seul.

HANCHE EN DEDANS. Voy. Hanches.

HANCHE EN DEHORS. Voy. Hanches.

HANCHE GAGNÉE. Voy. Hanches.

HANCHES. s. f. pl. Se dit, au manége, du train de derrière, depuis les reins jusqu'au jarret, et ce mot est employé dans diverses locutions.

Asseoir un cheval sur ses hanches, c'est faire plier les hanches pour alléger et agrandir l'avant-main ; la masse et le poids du cheval sont alors obligés de refluer sur les hanches. C'est aussi lui faire plier les hanches lorsqu'on le galope ou qu'on l'arrête. Cette méthode, qui donne de la souplesse, rend les mouvements trides, mais elle ruine bientôt les chevaux sur les jarrets. Le manque, ou l'excès d'exercice dans ces parties, détruit leur élasticité, et les réactions ne s'opérant plus qu'à temps inégaux, le cheval ne peut s'asseoir que très-difficilement. Dès que le cheval est léger à la main, il est suffisamment assis ; il ne faut pas lui en demander davantage, et l'écuyer, en conservant assez d'accord dans les aides, doit le maintenir ainsi, sans détériorer son organisation. — On dit qu'un cheval est *bien assis sur ses hanches*, lorsque dans ses airs de manége et au galop ordinaire, sa croupe est plus basse que les épaules. *Bien assis sur ses hanches*, se dit également d'un cheval *achevé*, dont l'instruction est complète, qui est bien dans la main et dans les talons.

Être sur les hanches, être assis sur les hanches, plier ou *baisser les hanches*, se dit lorsqu'aux airs de manége ou au galop ordinaire le cheval baisse la croupe pour la disposer à supporter le poids dont on dégage les jambes de devant. C'est au moyen du *reculer* souvent répété, et en faisant exécuter au cheval des arrêts à l'aide des mains et du gras des jambes, qu'on habitue le cheval à bien *plier les hanches*. Pour le mettre sur les hanches sans le contracter, il faut rapprocher ses jambes de derrière du centre de gravité, afin que les jarrets ne cèdent qu'après les hanches. L'abus de cette position serait dangereux, car, en comprimant ces parties trop fortement, on en détruirait le ressort. On les ménage en s'en servant avec modération, et alors il est aisé de donner toute la légèreté et le brillant possible à l'avant-main : au nombre des plus grandes difficultés de l'équitation se trouve celle de mettre un cheval sur les hanches ; mais une difficulté encore plus grande est celle de sentir le point où il faut l'arrêter. Ce défaut de sentiment fait perdre au cavalier sa puissance, au cheval son énergie. Pour mettre l'animal sur le bon pied et le bien *unir des hanches*, on approche le gras de la jambe, puis l'éperon de dehors. S'il se désunit à la main droite, on le pince du talon gauche, et s'il se désunit de la main gauche, on le pince du talon droit.

Fuir les hanches, ou *des hanches*, c'est la même chose que *fuir les talons* ; c'est l'action du cheval qui chemine de côté en décrivant une seconde piste. Voy., à l'article Pas, *Pas de côté*.

Gagner les hanches, c'est corriger par le secours de l'art quelque défaut dans le jeu, le mouvement ou l'action de ces parties.

Hanche en dehors, indique que le cheval marche sur la ligne circulaire, la tête vers le centre. Le contraire s'exprime par *hanche en dedans*.

Hanche gagnée, se dit lorsque le cavalier est parvenu à diriger les hanches suivant sa volonté.

Mettre un cheval sur les hanches, c'est lui apprendre à plier les hanches sous lui. L'art de monter à cheval n'a point de leçon plus nécessaire que celle de mettre un cheval sur les hanches. C'est une des grandes difficultés de l'équitation.

Paré sur les hanches, se dit du cheval qui manie et arrête, assis sur les hanches.

Passager un cheval la tête et les hanches dedans. C'est porter le cheval de biais ou de côté sur deux lignes parallèles au pas ou au trot, de manière que l'animal, pliant l'encolure, tourne la tête en dedans de la volte et regarde le chemin qu'il va faire.

Sentir un cheval sur les hanches, c'est remarquer qu'il plie les hanches; ce qui est l'opposé de *s'abandonner sur les épaules.*

Tenir les hanches, signifie faire marcher par des pas de côté, en sorte que la jambe de dehors chevale sur celle de dedans. Autrefois, *tenir les hanches* signifiait apprendre à un cheval à s'asseoir, c'est-à-dire à soutenir et à plier les parties postérieures.

Tenir les hanches entières, ou *fermer entièrement les hanches*, c'est faire rester la ligne des hanches aux épaules dans une position presque parallèle à celle de la piste d'où l'on commence la motion diagonale.

Tenir une demi-hanche, se dit pour indiquer que les épaules précèdent de beaucoup le mouvement des hanches; c'est-à-dire, que l'arrière-main marche presque droit sans se plier.

Traîner les hanches, se dit du cheval dont l'allure est mal assurée, en sorte que le corps se porte tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, et dont le train de derrière retarde trop en marchant. On dit également d'un cheval qui galope faux, qui se désunit, qu'il *traîne les hanches.*

Travailler une hanche dedans, signifie aller d'une piste en galopant le cheval et en lui tenant une hanche sujette, soit par le droit, soit en rond, à tout changement de main. La différence qui existe entre travailler une hanche dedans et *galoper sur les voltes*, c'est que dans le premier cas on ne tient qu'une hanche sujette, tandis que dans le second on les tient toutes les deux.

HANCHES HAUTES. Voy. CORNU et HANCHE.

HANCHES TROP COURTES. Voy. HANCHE.

HANCHES TROP LONGUES. Voy. HANCHE.

HANDICAP. s. m. Les Anglais désignent par ce mot une course pour l
les différents poids que
porter, afin d'établir un
forces entre les coureurs.

HANGAR. s. m. Remise
pentis, qu'on bâtit pour
carrosses, chariots, char
que ce mot vient du latin
le lieu où l'on gardait les
appelés *equi angariales*
destinati.

HANNE. s. f. On appelle
une vieille cavale ruinée
langue de Galles, signifie

HAPPELOURDE. s. f. O
de belle apparence, mais
est vieux et peu usité.

HAQUE. s. m. Vieux m
cheval, qui s'est dit pour
trefois proverbialement:
qui sait; *haque* qui va:
vin ne vaut rien; le clerc
quenée trotte.

HAQUENÉE. s. f. En l
vient de *hakinea*, dimin
encore en usage chez les
une *haquenée.* Jument ou
taille, qui est aisé et dou
va l'amble ordinairement.
haquenée. Cette expressio
pliquait autrefois aux m
principalement; aujourd'
plus qu'un cheval maigre
pable d'un bon service.—T
de la Saint-Pierre, confo
usage qui existait enco
siècle, l'ambassadeur du
sentait au pape une bell
en signe de vasselage. C
dressée avec tant d'art, q
noux en arrivant auprè
semblait lui demander sa

Haquenée de gobelet. C
cavale ou un cheval qui
gne, dans une valise, du
poulet rôti, des confiture
vert du dîner et du soupe

HAQUENÉE DE GOBEL

HAQUET. s. m. Vieux
petit cheval.

HAQUET. Voy. VOITUR

HARAS. s. m. Ducar
on disait *harainum*, e

venir de *hara*, qui signifiait une étable. D'autres le dérivent de l'italien *razza*, parce qu'on assemble dans le haras toutes sortes de bons chevaux qu'on distingue selon leurs races. Guichart dérive le mot français *haras*, et le mot latin *hara*, de l'hébreu, mais avec trop peu de ressemblance pour rapporter ici une étymologie qui serait contestée. Ce mot signifie tantôt la réunion en un lieu de chevaux entiers, de juments poulinières et de leurs produits, dans le but de multiplier, surtout d'améliorer l'espèce chevaline; tantôt un certain nombre d'étalons réunis ou disséminés; tantôt un étalon; tantôt les lieux servant au logement et au pâturage des animaux reproducteurs et de leurs produits. La première de ces significations est plus usitée que les autres. Le mot *haras* s'applique aussi à l'administration des haras, chargée des dépôts d'étalons et poulains entretenus aux frais de l'État, des courses, des distributions des primes et autres encouragements. On nomme *haras de tête*, de *pépinière*, de *souche*, la réunion d'étalons et de juments de choix, destinés à perpétuer la reproduction d'étalons. Il y a en outre d'autres expressions dans lesquelles figure le mot haras. Ainsi, les *haras privés ou domestiques* sont des établissements sur des pâturages privés, n'exigeant pas de très-vastes terrains, et pouvant quelquefois se combiner avec les cultures et l'éducation d'autres animaux domestiques, tels que bœufs, moutons, etc. On appelle *haras de pays*, ceux où l'élève des chevaux se fait d'après des règlements d'administration publique, comme lorsque les juments des particuliers sont couvertes par des chevaux entretenus aux frais du pays. Des troupes de chevaux cherchant librement leur nourriture sur des terrains de grande étendue et n'ayant d'autre abri, en toutes saisons, que de simples hangars éloignés les uns des autres, sous la seule surveillance de quelques hommes, composent les *haras sauvages*. L'on entend par *haras demi-sauvage* ou *haras parqué*, une propriété agricole entièrement consacrée à l'élève des chevaux, que l'on n'y nourrit à l'écurie que pendant l'hiver. Le soin de cette dernière sorte d'établissement est confié à un *maître de haras*, dont il importe essentiellement de faire un bon choix sous les rapports de la probité, de l'intelligence et de l'activité. On voit de ces haras en Espagne, en Italie, en Russie, en Hongrie et surtout en Allemagne. Enfin, on appelle *haras de mulets*, le lieu où l'on fait le croisement d'ânes et de juments.

Les *haras sauvages* ne se trouvent qu'en Russie, en Asie, dans les Amériques, dans les îles de Taïti et de Cuba, où la modicité même des revenus qu'ils donnent est encore suffisante pour le peu de valeur des terres. Il faut au moins que ces lieux déserts produisent des herbages médiocres, car partout, suivant la différence des contrées et des années, l'étendue d'un à deux arpents est nécessaire par cheval, jument ou poulain, et la moitié par poulain de lait, pour qu'ils y trouvent leur pâture pendant tout l'été. Il n'est pas moins important que ces terrains incultes ne soient pas marécageux, ni dépourvus d'eau claire, de rivière ou de fontaine, et l'on trouve plus communément ces avantages sur les montagnes, qui d'ailleurs conviennent aux chevaux plus qu'à tous les autres bestiaux. Les pâturages des terrains qui produiront une herbe fine et courte sont les meilleurs. Il n'est pas indifférent de se souvenir que Linnée a trouvé, par diverses épreuves, que les chevaux mangent de 262 herbes et en laissent 212, et que, selon Hippocrate, une eau excessivement dure contribue à la stérilité des bêtes autant qu'à celle des hommes.

L'élève des chevaux se fait en grand dans des *haras parqués*, au nord de la Prusse, en Pologne, en Russie, en Hongrie et en Turquie, et ces pays pourraient en fournir à ceux qui en manquent. Le Danemarck, la Hollande et quelques autres contrées de l'Allemagne n'en élèvent pas autant, mais c'est là que cette industrie s'exerce le plus économiquement, et où son produit, qui est depuis longtemps celui qui rend le plus au pays, a fourni pendant longtemps de quoi remonter notre cavalerie, et dessert encore aujourd'hui nos attelages de luxe. Les haras les plus renommés du Nord sont ceux du Holstein, du Mecklembourg, du Brandebourg, de la Frise et du Marienbourg. La Suisse donne à nos départements de l'Est les chevaux de poste et de diligence, tout en partageant avec les Pays-Bas le profit d'un supplément de gros chevaux de roulage qu'ils nous fournissent. Le centre et le midi de l'Italie pourraient avoir leur part à ce genre d'exportation, même après avoir pourvu le Piémont et le Milanais, si on voulait tirer meilleur parti des moyens dont on y dispose pour établir des haras parqués.

Les *haras de pays* sont l'espèce d'établissement à laquelle on a eu recours chez nous pour la multiplication et l'amélioration des chevaux. Un coup funeste fut porté à notre supériorité dans la conservation de leurs races, lorsque le goût de vivre à la cour fut inspiré sous Richelieu et Louis XIV à un grand nombre de gentilshommes, qui se piquaient d'en faire élever sur leurs terres et sous leurs yeux d'assez bons pour soutenir l'antique réputation du cheval des Gaules. Cet avantage fut alors dévolu à l'Angleterre, qui le conserve encore de nos jours, car elle a assez de chevaux de la meilleure race pour les besoins de la nation et pour en faire une exportation lucrative. Vinrent ensuite, pour épuiser la population chevaline, les grandes guerres pendant lesquelles ce monarque fit acheter à l'étranger, pour la remonte de sa cavalerie, des chevaux dont on porte le nombre à 500,000, et, ce qui est d'ailleurs bien avéré, c'est qu'aux deux seules époques de 1688 et de 1701, la somme dépensée pour ces achats ne fut pas au-dessous de cent millions de francs. Le ministre Colbert s'occupa sérieusement d'affranchir la France de ce tribut; il établit des haras, fit venir d'Afrique, ainsi que de diverses contrées de l'Europe, de beaux et nombreux étalons pour les distribuer dans les provinces. Le roi lui-même, à sa sollicitation, écrivait aux plus grands seigneurs du royaume pour les engager à porter intérêt à la multiplication des chevaux et à l'amélioration de leur espèce. Mais le choix des juments n'ayant pas répondu à celui des étalons, et le remplacement de ceux-ci ayant été négligé, les effets de tant d'utiles mesures ne s'étendirent pas au delà du temps de ce grand ministre. La dégénération se faisant toujours plus remarquer, on eut recours à une *administration des haras*, dont les attributions furent réglées à la suite des lettres-patentes du 22 février 1717. Ce régime n'eut pas de meilleurs résultats que le précédent; les sujets ne furent pas mieux appareillés, et la France continua de se pourvoir de chevaux de guerre et de luxe chez ses voisins, principalement en Angleterre et en Allemagne, diminuant ainsi annuellement son numéraire de plus de vingt millions de francs. Alternativement régis par des administrateurs spéciaux et placés dans les attributions de différents ministères, les haras parurent un peu plus tard se diriger de manière à s'approcher de leur but. Ils étaient compris, en

1770, dans le départeme
ils passèrent sous l'influ
tendants de province, et
était dévolue au grand-é
à l'époque de 1789. Nous
d'équitation militaire de
qu'à ladite époque la F
lutter sans désavantage a
de l'Europe par les prod
y conservait soigneuseme
nes provinces, entre aut
produisaient ces chevaux
tés et les formes, avaient
avec le cheval arabe, re
de l'espèce. Dans les au
chevaux pour tous les ge
les haras ne furent pas pl
coup d'autres institution
précieux, les juments les
propagation, les poulai
pu les remplacer, furen
propriété inutile, et ce n
la République, après l'e
haras, que la Conventio
çant à s'apercevoir du
était résulté, essaya, pa
nal, de stimuler l'intérê
vendre un certain nom
ments à des propriéta
auxquels on accordait u
de 1,200 fr. pour la nou
20 francs de gratificatio
pleine. Peu d'effets rés
res, qui, néanmoins, fi
les dépôts de Rosières,
plus tard au précédent,
qui avait été érigé en h
d'où sortait cette belle
sins réputés les meilleu
ces dépôts, il en fut for
frais du ministère de l
le département des re
causé à la France par l
ras était d'une évidenc
comme on peut le voir
senté au conseil des Cin
sériaux jeune, qui dé
leur prompte réorganis
moins que par les décr
et 6 janvier 1807, qu
ordonna la formation
généraux sous le nom
simples dépôts d'étalo

d'expérience pour éclaircir et décider les questions d'amélioration et de croisement des races chevalines. Le Pin, Rosières, Pompadour, Pau, Tarbes, Langonnet, ont été les lieux choisis pour établir des haras composés d'étalons, de poulinières et de poulains, ou des dépôts d'étalons et de poulains. Le haras de Rosières, fondé en 1760, a reçu, en 1793, les chevaux qui composaient les haras du duché des Deux-Ponts, conquis par nos armes. La tâche de ces établissements est d'accélérer l'amélioration en fixant les idées par des essais, et en donnant ainsi les bonnes méthodes à suivre pour les croisements, les soins pendant la gestation, et, après le part, l'allaitement, l'élève des poulains, et aussi pour la direction des étalons. Les simples *dépôts d'étalons* sont répartis entre plusieurs arrondissements qui comprennent tous les départements de la France dans la circonscription de leur service, lequel consiste à nourrir, soigner et exercer les étalons pendant le temps qui n'est point consacré à la saillie. Quand ce temps est venu, les étalons sont répartis dans les départements, chez divers particuliers, pour donner aux propriétaires les moyens d'utiliser leurs juments, sans déplacement trop considérable et trop coûteux. On laisse au dépôt le nombre d'étalons nécessaire à la monte dans l'endroit où il est établi. Ces dépôts, entretenus aux frais de l'État pour être répandus là où il se trouve le plus de juments poulinières, sont une institution tout à fait différente des haras, et quelques personnes les leur croiraient préférables si l'on avait toujours soin de distribuer aux mêmes juments des étalons de la même race, et de donner suite aux croisements commencés. A ces moyens de propagation, le gouvernement a joint les *étalons approuvés* et les *étalons autorisés*, lesquels sont la propriété des particuliers. On nomme *étalons coureurs*, ceux qui ne sont pas approuvés par l'administration, et que l'on conduit chez les fermiers pour leur faire saillir les juments. Indépendamment des haras qui, depuis leur organisation, étaient restés dans les attributions du ministère de l'intérieur ou de quelqu'une des branches de ce ministère, et qui, après avoir passé sous un directeur général, sont maintenant sous la direction du ministre de l'agriculture et du commerce, il existe un certain nombre d'autres établissements de ce genre, des haras privés, créés par des particuliers qui se distinguent par leur fortune, et dont le zèle aspire à nous affranchir du tribut onéreux que nous payons à l'étranger, non-seulement pour nos chevaux de luxe, mais encore pour ceux de plusieurs services de la guerre. Sous ce rapport, une grande question d'intérêt public fait discuter l'importance des haras, et l'on ne paraît pas être en voie de s'accorder bientôt sur le degré de leur utilité en France. On convient de part et d'autre qu'il n'est pas indifférent pour une nation que les chevaux soient achetés chez l'étranger ou élevés dans le pays même, en considérant, surtout, qu'il doit les renouveler tous les dix ans, et qu'il lui faut courir de nouveau, à chacune de ces périodes, le risque de perdre des chevaux qui ne s'accoutument que lentement à un autre air, à une autre eau et à d'autres fourrages. L'Angleterre possède abondamment des chevaux propres à tous les services. La Russie trouve une partie de ses chevaux de guerre dans les haras annexés aux colonies de cavalerie et qui sont une conséquence de cette institution. L'Autriche remonte ses troupes à cheval au moyen des haras militaires, dont l'action s'étend aussi sur l'amélioration des races chevalines de l'empire. La Prusse et les autres États de l'Allemagne ont à leur disposition des ressources chevalines qui suffisent à leurs remontes. A cet égard, la France est moins bien partagée, car elle se trouve dans la nécessité d'aller se pourvoir chez ses voisins. Le nombre des chevaux importés en France depuis le commencement de 1823 jusqu'à la fin de 1840, s'élève à 346,181 ; celui des exportations est seulement de 71,973. En évaluant à la modique somme de 500 francs la valeur moyenne des chevaux, il résulte que la France, qui pendant cette période de dix-sept ans a dépensé hors du territoire 173 millions, n'a reçu en échange que 36 millions. Dans une plus longue période, c'est-à-dire depuis 1815 jusqu'en 1844, la France a dépensé à l'étranger pour son service hippique, 252,800,000 francs. Aujourd'hui, elle importe 20,000 chevaux de selle par an. Le point économique n'est cependant pas ce qui ressort de plus fâcheux de cet état de choses; dans certains cas, il est susceptible de donner lieu à de graves dangers. Un accident imprévu, une malveillance déguisée, une rupture ouverte enfin, peuvent fermer les marchés étrangers à notre pays, et la privation d'un puissant moyen de sûreté ne



peut que s'ensuivre. Tout le monde convient que nous ne devons pas rester sous cette déplorable dépendance ; mais c'est sur le système à adopter pour en sortir, que s'élève le différend. A cet égard, l'administration de la guerre semble croire que, seule intéressée à l'emploi des chevaux militaires, elle peut seule intervenir efficacement dans la production, et que, dans cette intervention de sa part, les haras actuels sont impuissants pour l'accroissement et l'amélioration des races. Cette opinion a été soutenue par M. le lieutenant général Oudinot, duc de Reggio. Son travail, qui renferme des faits et des aperçus très-importants, a été inséré dans le *Spectateur militaire*, livraison du 15 janvier 1842. « Malgré tous les encouragements directs ou indirects donnés à l'industrie chevaline, dit M. le général Oudinot, les dépôts de remonte sont loin de satisfaire aux achats nécessités par l'entretien de vos régiments de cavalerie sur le pied de paix. Des déficits annuels mettent le ministère de la guerre dans la nécessité d'accumuler une partie des crédits qui n'ont pu être employés en achats pour les remontes. Ce déficit a été, en 1842, de 1,042 chevaux ; en 1843, de 1,726 ; en 1844, de 1,025, et en 1845, de 1,632. Ce déficit serait encore plus considérable si la mortalité des chevaux de guerre ne diminuait dans une certaine mesure. » Nous ajouterons que le prix des chevaux de remonte, qui, en 1830, ne dépassait pas 540 francs, est allé toujours en augmentant. En 1845, il était de 967 francs 53 centimes, tandis que, en 1846, il s'est élevé à 998 francs 74 cent. ; et le minimum s'est accru dans la proportion de 500 à 578 francs. Outre cela, l'administration de la guerre s'est interdit, depuis 1840, tout achat de chevaux à l'étranger. Mais, de son côté, l'administration actuelle des haras fait remarquer que l'intérêt de l'agriculture réclame la conservation des moyens de production usités, et que, si nos campagnes ne fournissent pas des chevaux de guerre en nombre suffisant comme elles en fournissent pour les autres sortes d'applications, c'est que l'éleveur a besoin de compter sur quelque chose de plus fixe que les dispositions éventuelles d'un budget, lorsqu'il engage son industrie dans une spéculation de cinq années au moins, et que l'entière suppression des achats chez l'étranger, de même que la fixité dans le nombre de ceux à opérer en France, est tout ce qu'il faut pour lui rendre une confiance active. Ainsi, l'administration de la guerre s'adresse à l'étranger, parce qu'elle trouve que les producteurs français ne produisent pas assez ; et les producteurs français ne produisent pas davantage parce que l'administration s'adresse à l'étranger. Notre plan ne comporte pas une dissertation pour sortir de ce cercle. D'ailleurs nous ne pouvons savoir jusqu'à quel point les documents officiels ont motivé la réserve de l'administration de la guerre dans un entier abandon à la production du pays, chez une nation où le goût de l'équitation n'est pas encore assez généralement répandu pour porter la branche de l'industrie chevaline à ce degré de prospérité qui dispense le gouvernement de toute mesure pour la propagation et la conservation des races ; chez une nation, enfin, où l'extrême division des biens-fonds, ainsi que l'amoindrissement continu des grandes fortunes, serait toujours un obstacle à l'élève du cheval, laquelle, généralement partout, convient peu à la petite culture. Quoi qu'il en soit, il n'est pas moins important de propager d'un côté la connaissance et l'appréciation du cheval dans la classe riche de la société, et d'exciter, de l'autre, l'intérêt des cultivateurs à des sacrifices d'argent et de soins pour l'élever. — Nous engageons les personnes qui voudraient établir et faire prospérer des haras privés, à s'instruire des localités les plus convenables, de la distinction et du choix des races par rapport aux services auxquels elles sont propres, de la manière d'introduire sur l'exploitation la race choisie, de la nourriture à distribuer, de l'appareillement, de la gestation, de la mise bas, de l'allaitement, de tout ce qu'il faut observer pour soigner, sevrer et nourrir les poulains pendant les quatre années ; enfin, de la marque, de la castration et de la ferrure. Notre Dictionnaire fournit des notions générales sur ces divers objets ; on peut y voir aussi, pour compléter celles qui ont rapport aux haras, les articles : *Amélioration des animaux de l'espèce chevaline*, *Appareillement*, *Cheval de carrosse*, *Cheval de roulage*, *Cheval de selle*, *Cheval de trait*, *Courses*, *Éducation du cheval*, *Foires de chevaux*, *Génération*, *Poulain*, *Remontes*, *Reproducteurs*, etc. Nous mettons également sous les yeux des éleveurs les sages conseils qu'un praticien fort compétent, M. Ch. Texier, vétérinaire à Paris, a consignés



dans une brochure ayant pour titre : *La France peut, quand elle le voudra, produire chez elle tous les chevaux qui lui manquent*, Paris, 1847. « La production du cheval léger pourra toujours prospérer, si elle se règle sur celle du cheval de trait, et on peut être certain que le débit du produit sera toujours assuré, si les acheteurs y trouvent la quantité qui permet le choix et la qualité qui assure le placement. Malheureusement, le cheval léger, ainsi qu'on l'élève, coûte beaucoup. Je pose comme axiome qu'on ne peut faire de beaux et bons chevaux de fatigue et de durée, qu'en les habituant de bonne heure au travail. J'ai besoin de développer cette pensée, que je regarde comme de la plus haute importance. Dans l'élevage du cheval, le travail n'est pas seulement un auxiliaire utile ; c'est plus et mieux que cela, c'est une nécessité. Il est une vérité ressassée et rebattue qui trouve ici son application : c'est que dans le jeune âge, le cheval, comme toute organisation intelligente, se pétrit comme de la cire molle ; il se façonne au moral, comme il se développe au physique. Un exercice régulier en rapport avec ses aptitudes, et toujours subordonné au genre de service que promet sa conformation, augmente rapidement la force d'action musculaire. Les muscles, ces agents actifs qui le transportent au loin, avec une rapidité quelquefois prodigieuse, se condensent, s'affermissent, et gagnent en résistance ce qu'ils perdent en rondeur de forme, en empâtement celluleux. Toute la poitrine se dilate ; les poumons s'imprègnent d'une grande quantité d'air, et le sang, plus riche, donne plus d'activité à tout l'organisme. Ce ne sont pas là des données purement spéculatives, ce sont des faits qu'on ne peut contester ; car, si la théorie, la science pure les conçoit parfaitement, en donnant les raisons qui les expliquent et la formule qui en précise les lois physiologiques, l'expérience et l'observation viennent à tout moment nous en démontrer la réalisation. Voyez dans l'homme le bras du gaucher, du manchot, la jambe unique du boiteux, etc. Quel prodigieux développement musculaire ! Comparez encore la main délicate, efféminée, héréditaire du riche de longue date, et cette grosse main charnue, épatée, élargie, ossue, veinulée de l'homme habitué dès l'enfance aux durs travaux manuels. Puis, pour sortir de l'homme et prendre des exemples parmi les animaux, voyez dans le Poitou les mules qui travaillent ! comme l'habitude de l'exercice vient s'accuser à l'œil sur ces membres dont les formes en saillie leur donnent ainsi un aspect de force que n'ont pas, que n'ont jamais les membres des mules pour lesquelles le travail n'est qu'une exception. Ainsi, comme premier point incontesté, c'est que, dans les jeunes animaux, le travail donne de la vigueur, de la solidité, de l'énergie. Les puissances actives, comme celles de résistance, prennent plus d'ampleur, de développement ; l'élément dynamique, en un mot, établit de plus en plus sa prépondérance. Là n'est pas le seul avantage du travail. S'il développe et fortifie l'animal considéré comme machine vivante, il perfectionne également ce que dans l'homme on appelle le moral ; c'est encore là un fait pratique que personne n'ignore. Rien n'est plus vrai que cet axiome : *L'oisiveté est la mère de tous les vices*. Elle engendre, dans les animaux comme dans l'homme, une foule de défauts, qui certes fussent morts étouffés sous les habitudes d'un travail bien dirigé. Chaque organisation ayant une somme d'activité à dépenser, il en reste d'autant moins aux mauvais instincts que les bonnes habitudes en consomment davantage ; et du reste, encore, l'animal est d'autant plus parfait que son appropriation à nos besoins est plus complète, et cette appropriation ne peut s'acquérir que par le travail. Non-seulement le travail développe les forces et perfectionne le moral d'une manière indirecte, mais il évite encore bon nombre d'accidents et prévient même plus d'une maladie. Les jeunes chevaux continuellement inactifs ou inoccupés et élevés dans la mollesse, s'abandonnent très-volontiers à des mouvements désordonnés, violents ; ils sautent, ils courent, ruent, gambadent. Qu'arrive-t-il et qu'en résulte-t-il ? il n'est pas difficile de le prévoir : des écarts, des coups de pied, des prises de longe, etc., auxquels sont rarement exposés des animaux qui travaillent. Il ne faut pas croire que c'est là tout ce qu'engendre l'oisiveté. L'inaction, le séjour dans l'écurie, cette sorte d'existence où le jeune animal ne paraît vivre qu'au dedans de lui-même, deviennent le germe d'inconvénients bien autrement graves. Cette organisation qui s'étiole et s'empâte, est incapable de supporter la moindre fatigue et de résister à ces maladies d'un cachet spécifique qui attendent les jeunes animaux à l'époque où ils passeront de la vie de poulain à

la vie de cheval. Donc, quant à ce qui concerne les maladies, bien certainement le travail modéré dans le jeune âge en prévient un bon nombre. Ce n'est pas précisément pendant le temps que l'animal est aux mains de l'éleveur que surviennent les maladies que le travail évite; c'est plus tard, quand il passe brusquement, sans la moindre transition, d'un mode vicieux d'élevage, que nous réprouvons, à une vie toute nouvelle. Alors, il arrive que l'embonpoint factice et qui dissimule parfois plus d'un vice de forme, fond au travail; la fibre mollasse cède; elle est sans tonicité comme sans réaction; aussi toute l'économie est promptement abattue par l'une ou par l'autre de ces maladies dont la forme apparente varie, mais qui n'en signalent pas moins un vice profond de tout l'organisme. Que si vous changez seulement le régime du jeune animal, sans demander à ce jeune être beaucoup plus de labeur; s'il va de chez l'éleveur dans un dépôt de remontes, par exemple, eh bien! le seul changement de localité et de régime, le séjour à l'écurie, suffiraient pour provoquer des gourmes, des jetages de mauvaise nature et intarissables, des affections avec tendance à la suppuration, des maladies dont les caractères spécifiques se manifestent surtout par une altération quelconque des liquides. Et que si l'esprit n'acceptait qu'avec réserve l'étiologie qui précède et qui n'est point la mienne, mais celle de l'expérience, je répondrais : A côté de ces chevaux qui ont passé leur jeune âge dans la plus complète oisiveté, placez en parallèle ceux qui se sont développés sous l'influence d'un travail continuel, mais modéré; voyez, par exemple, les chevaux importés du Poitou dans le Berry, remarquez comme ils s'acclimatent facilement et sans indisposition aucune; puis prononcez ensuite si le travail bien compris n'est pas le meilleur et le plus efficace préservatif. Ce n'est pas tout encore. Comme rien n'est plus difficile et parfois même plus dangereux que d'employer dans les villes, soit à la calèche, soit au cabriolet, un jeune cheval qui n'a jamais rien fait, on comprend l'éloignement du consommateur pour un pareil animal, et conséquemment la difficulté de son placement; tandis que le cheval habitué au travail, comme le cheval allemand, par exemple, est recherché avec empressement par la plupart des acheteurs. Je crois maintenant pouvoir dire en résumé, que le travail, ainsi que j'ai tâché d'en donner le démonstration, a le quintuple avantage : 1° de développer les forces du jeune animal; 2° d'en perfectionner le moral d'une manière indirecte; 3° d'éviter bien des accidents et bien des pertes; 4° de prévenir, pour le présent et surtout pour l'avenir, plus d'une maladie grave, communément le partage des animaux élevés dans l'oisiveté; 5° et enfin de préparer sagement au travail les animaux, de manière à ce qu'ils offrent une sécurité complète à l'acheteur. »

En attendant que l'industrie particulière puisse parvenir, par les moyens qui s'accordent le mieux avec les ressources du pays, à satisfaire à tous les besoins de celui-ci, la pensée du ministre de la guerre a eu un commencement d'exécution en Algérie, pays dont l'administration dépend de ce ministère. On y a créé trois établissements militaires pour recevoir et propager les améliorations de la race chevaline. L'un à Bouffarik, possédant 19 étalons et 4 juments. Le second à Bone, et entretenant une douzaine d'étalons. C'est le troisième, celui de Mostaganem, qui est le plus important par le nombre des animaux, par leur choix et l'étendue du domaine. Nous croyons bien faire en donnant des détails assez étendus sur ce dernier établissement. Ils sont extraits du rapport que M. Nabat, directeur des haras royaux, a adressé au ministre de la guerre, au retour de sa mission en Afrique. Il y a à l'établissement de Mostaganem 25 étalons, 16 juments, 9 poulains et 10 pouliches. Sur ces 25 étalons, il en est quatre qui auraient le droit de figurer dans tous les établissements de l'Europe au rang des étalons de tête, et qui tous les quatre proviennent de la province d'Oran; 14 autres ont plus ou moins de mérite, mais ils sont dignes d'être très-utilement employés; enfin les 7 derniers ne sont pas de nature à faire rétrograder l'amélioration. Parmi les 16 juments, qui toutes proviennent des hauts plateaux de la province d'Oran, la moitié figureraient avec honneur dans tel établissement que ce fût. Quant aux produits, sauf les éventualités de l'éducation, le tiers au moins se maintiendra au rang d'éléments de choix. L'administration de l'établissement est confiée dans son ensemble à une commission composée de cinq membres. Un capitaine de cavalerie est chargé de la direction des animaux et du soin des accouplements. Le domaine se compose d'une contenance de 300 hectares, et

la fertilité du sol y est telle, qu'une luzernière a été fauchée neuf fois dans l'année. Non-seulement les produits de la culture suffisent actuellement aux besoins de l'établissement, mais elle pourrait encore pourvoir à l'entretien d'un plus grand nombre d'animaux. La nature du sol, sableux-calcaire, se prête merveilleusement au parcours et à la bonne constitution du pied du cheval, parce que ce sol est à la fois doux et sec. L'air y est fréquemment renouvelé par la brise de mer, sans exposer les animaux à de brusques transitions de température. Les écuries sont situées sur la pente d'une colline et abritées contre les influences des vents du sud. Des sources abondantes et multipliées pourvoient l'établissement d'une eau parfaite, et concourent par l'irrigation, avec le soleil d'Afrique, au développement de la végétation la plus riche, la plus substantielle et la plus saine. Il serait difficile de réunir de meilleures conditions pour constituer, sur une grande échelle, un établissement de premier ordre destiné à produire et élever économiquement des améliorateurs de race chevaline par l'infusion du sang oriental le plus pur. Des cinq membres de la Commission directrice, à l'exception du directeur de l'établissement et du régisseur du domaine, les trois autres vaquent à leurs fonctions ordinaires et ne reçoivent aucun supplément de traitement. Les employés subalternes, c'est-à-dire les sous-officiers et soldats détachés de leurs corps, reçoivent leur solde et un supplément de 20 centimes par jour. En comparant ces frais avec ceux qui figurent pour 2,340,000 francs dans le budget des haras de France, on arrive rigoureusement à cette conclusion, que si l'entretien des étalons en France revient à 1,200 francs au moins, l'entretien et même la production de chaque animal à Mostaganem occasionne à peine un déboursé de 200 francs. Il ne peut exister nulle part un meilleur cheval que celui de l'Algérie pour le service de la cavalerie légère. La moyenne des remontes dans la colonie a été jusqu'ici de 2,000 à 2,500 chevaux; et comme l'effectif normal de la cavalerie en Afrique est de 10,000 chevaux de selle, il en résulte que la remonte se fait, en moyenne, dans la proportion du cinquième. Toutefois, comme la vie moyenne du cheval arabe dépasse quinze ans, il est rationnel d'attribuer cette proportion de la consommation actuelle aux éventualités anormales de la guerre. A mesure que les conditions de paix écarteront les combats et les marches fatigantes, on doit admettre que les ressources de la population chevaline suffiront à la remonte de la cavalerie de l'armée d'Afrique. Il n'est pas impossible que, dans un avenir plus ou moins éloigné, et à mesure que nos relations avec les indigènes deviendront plus régulières, il se fasse dans les habitudes actuelles une transformation qui ne serait pas sans importance. En effet, jusqu'ici la majorité des populations du Tell est montée sur des chevaux entiers et possède peu de juments, tandis que les tribus des hauts plateaux sont montées presque généralement sur des juments. Il serait possible que la population du Tell fût décidée par la proximité des dépôts d'étalons à se livrer plus généralement à l'élève du cheval. Ainsi, pour le présent, suffisance assurée, pour l'avenir, espérance justifiée d'un excédant dans la population chevaline. Quoique le type algérien ne possède pas toutes les qualités de la véritable race du cheval arabe, cependant il ne doit point être négligé pour l'amélioration des races françaises. Les conclusions les plus importantes de ce rapport sont les suivantes : 1° En prenant pour base de l'action gouvernementale les élements actuels de la race algérienne, se proposer d'en accroître la population et de l'améliorer dans l'intérêt de l'armée d'occupation. 2° Créer, dans cette race améliorée, des étalons régénérateurs pour la population chevaline de la métropole. A cet effet, donner du développement aux établissements déjà existants, et plus tard les multiplier suivant le besoin. 3° Se pourvoir en Orient de quelques étalons les plus distingués, les plus richement conformés et de la meilleure origine.

Nous transcrivons ci-après les ordonnances, arrêtés et réglements concernant l'administration des haras.

Ordonnance du roi du **24** *octobre* **1840.**

« Louis-Philippe, roi des Français,

« A tous présents et à venir, salut;

« Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'État au département de l'agriculture et du commerce;

« Vu le décret du 4 juillet 1806, et les ordonnances des 16 janvier 1825, 19 juin 1832 et 10 décembre 1833,

« Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

« Art. 1er. Le nombre et le classement des haras et dépôts d'étalons sont désormais ainsi fixés :

« Deux haras de première classe.

« Un haras de seconde classe.

« Sept dépôts de première classe.

« Dix dépôts de seconde classe.

« Et un dépôt de remontes, avec station à Paris.

« Art. 2. Le personnel de l'administration des haras sera composé de :

« Un inspecteur général, chargé de la division de l'agriculture et des haras, et de la vice-présidence du Conseil.

« Trois inspecteurs généraux.

« Un inspecteur général adjoint.

« Deux préposés aux remontes.

« Un directeur au haras du Pin.

« Un administrateur du domaine, id.

« Un inspecteur particulier, id.

« Un agent spécial chargé de la comptabilité, id.

« Un vétérinaire, id.

« Un directeur au haras de Pompadour.

« Un inspecteur particulier, id.

« Un agent spécial, id.

« Un vétérinaire, id.

« Un directeur au haras de Rozières et aux dépôts de Tarbes et de Langonnet.

« Un agent spécial, id.

« Un vétérinaire, id.

« Un directeur dans les autres dépôts d'étalons.

« Un agent spécial, id.

« Un directeur au dépôt des remontes de Paris.

« Art. 3. Les inspecteurs généraux, l'inspecteur général adjoint, les directeurs et les inspecteurs particuliers seront nommés par nous, sur la proposition de notre ministre de l'agriculture et du commerce.

« Les autres officiers et employés des haras et dépôts seront nommés par arrêté de notre ministre de l'agriculture et du commerce.

« Art. 4. A partir du 1er janvier 1843, nul ne pourra être nommé officier des haras, s'il n'a suivi les cours de l'École des haras pendant le temps prescrit par les règlements, et s'il n'a, à la suite de ces cours, obtenu un diplôme d'aptitude.

« A cet effet, une école de haras sera établie au haras du Pin, sous la direction du directeur de cet établissement.

« Notre ministre de l'agriculture et du commerce fixera, par un arrêté réglementaire, le programme et la durée de l'enseignement, les conditions d'admission et des examens, l'organisation du personnel enseignant, etc.

« Art. 5. Il y aura, près de notre ministre de l'agriculture et du commerce, et sous sa présidence, ou, à son défaut, sous celle du sous-secrétaire d'État, un Conseil des haras, composé de l'inspecteur général chargé de l'agriculture et des haras, vice-président, des inspecteurs généraux des haras, de l'inspecteur général adjoint et de l'inspecteur général des Écoles vétérinaires.

« Le directeur du dépôt des remontes et le chef du bureau des haras y seront admis, avec voix consultative; ce dernier y remplira les fonctions de secrétaire.

« Art. 6. Les traitements sont fixés ainsi qu'il suit :

« Inspecteur général chargé de la division de l'agriculture et des haras, et de la vice-présidence du Conseil	10,000 fr.
« Inspecteurs généraux	8,000
« Inspecteur général adjoint	6,000
« Préposés aux remontes	4,000

	1re classe.	2e classe.
« Directeurs des haras	6,000	5,000 f.
« Administrateur du domaine	3,600	»
« Directeurs de dépôts	3,000	2,700
« Inspecteurs particuliers	2,700	»
« Agents spéciaux dans les haras	2,400	2,100
« Agents spéciaux dans les dépôts	1,800	1,500
« Vétérinaires des haras	2,000	1,800
« Vétérinaires de dépôts	1,000	»

« Art. 7. Les directeurs des haras du Pin et de Pompadour, et celui du dépôt des remontes, auront droit à deux rations de fourrages.

« Tous les autres directeurs, ainsi que les inspecteurs particuliers, l'administrateur du domaine du Pin et de Pompadour auront droit à une seule ration de fourrages.

« Ils seront tenus de se monter à leurs frais, et ne toucheront de rations qu'autant que leurs chevaux seront présents.

« Art. 8. Les étalons des haras et dépôts seront répartis tous les ans, à l'époque de la

image
not
available

de novembre, en présence de tous les professeurs de l'École, constitués en jury, sous la présidence d'un inspecteur général des haras, ou, à son défaut, sous celle du directeur.

« Art. 8. Les candidats seront interrogés sur l'arithmétique, les éléments d'histoire et de géographie; ils devront faire, en outre, une composition écrite sur un sujet ayant trait aux études hippiques et agricoles.

« Art. 9. Les candidats admis par le jury prendront rang d'élèves, et pourront seuls suivre le cours de l'École.

« Art. 10. La durée de l'enseignement sera de deux ans. Nul élève ne pourra doubler plus d'une année d'études.

« Art. 11. Un examen semestriel constatera les progrès et l'instruction des élèves; et ceux auxquels cet examen ne serait pas favorable, après les six premiers mois d'études, seront éliminés de l'École.

« Art. 12. Les élèves qui, après avoir suivi régulièrement les deux années d'études, auront satisfait aux conditions du dernier examen, recevront un diplôme de capacité, et leurs noms seront inscrits dans le *compte-rendu* annuel des travaux de l'École.

« Art. 13. Les élèves pourvus d'un diplôme de capacité seront nommés, par ordre de numéro de sortie, aux places d'agent spécial qui, avant qu'ils aient atteint leur troisième année, deviendraient vacantes dans les haras.

« L'administration ne prend pas d'autre engagement à leur égard.

« Art. 14. L'instruction et le logement seront gratuits.

« Art. 15. Une bibliothèque spéciale sera mise à la disposition des élèves.

« Art. 16. Chacun d'eux aura sa chambre particulière, et sera responsable des objets mobiliaires fournis par l'École.

« Art. 17. Les élèves seront soumis aux dispositions réglementaires arrêtées par le directeur, et approuvées par le ministre.

« Art. 18. Il n'y aura que deux sortes de peines disciplinaires : les arrêts et le renvoi.

« Aucun élève renvoyé de l'école ne pourra y rentrer.

« Art. 19. Les élèves porteront un uniforme qui sera déterminé par le règlement.

« Art. 20. Les surveillants actuellement en fonctions prendront, de droit et sans examen préalable, le rang d'élève de l'École; ils devront en suivre les cours, et seront soumis aux dispositions de l'art. 11 du présent arrêté. »

Extrait du rapport qui précède l'ordonnance royale du 10 novembre 1847.

« A la fin de 1840, l'administration des haras possédait 893 étalons, qui avaient donné 31,106 saillies. En 1847, 1,142 étalons ont servi 39,313 juments. Les achats qui se font en ce moment pour la remonte des dépôts porteront l'effectif à 1,200 étalons; ils donneront au moins 61,000 saillies en 1848. La proportion des juments servies aux naissances heureuses dépassant généralement la moitié, il naîtra, en 1849, plus de 30,000 produits des poulinières qui auront été fécondées par les étalons de l'État. Le nombre des naissances constatées en 1847 atteint le chiffre de 28,000. En sept années, donc, les services rendus par les haras royaux ont doublé leur importance et leur force. Le même progrès se fait remarquer dans le bon emploi des étalons approuvés par l'administration des haras. En 1846, 197 de ces derniers n'ont pas produit 10,000 saillies; en 1847, 411 en ont donné plus de 20,000. Comme mérite, la différence est grande. De nombreuses épurations ont eu lieu dans les établissements de l'État. Le perfectionnement de nos principales races permet un choix beaucoup plus sévère, et l'administration refuse aujourd'hui, comme inférieurs, des animaux que la nécessité lui faisait admettre il y a quelques années encore. En 1840, le nombre des étalons de pur sang n'était que de 187; il s'élèvera à 330 au moins pour la monte de 1848. En 1840, ils ne saillissent que 6,545 juments, ou 35 en moyenne; en 1847, la moyenne est de 50, et le nombre des juments saillies de 16,500. Le nombre des juments de pur sang a suivi une progression très-considérable; de 400 qu'il était en 1840, il est environ de 800 aujourd'hui. Les courses ont pris aussi un grand développement; les chevaux plus nombreux qui entrent en lice montrent maintenant des qualités élevées et un mérite incontestable. Ces améliorations se répandent sur l'espèce entière; de proche en proche, elles atteignent toutes les races, toutes les classes de la population chevaline. Notre richesse hippique s'est donc considérablement accrue depuis 1840. Toutefois, de nouveaux progrès peuvent être obtenus. C'est pour entrer plus largement encore dans la voie ouverte, que le projet d'ordonnance qui suit élève



image
not
available

ans, 36 de 2 ans, 29 d'un an, 34 poulins de lait, un attelage de travail, plus un baudet étalon et quelques poulins de cette espèce.

HARAS DEMI-SAUVAGE. Voy. Haras.

HARAS DE MULETS. Voy. Haras.

HARAS DE PAYS. Voy. Haras.

HARAS DE PÉPINIÈRE. Voy. Haras.

HARAS DE SOUCHE. Voy. Haras.

HARAS DE TÊTE. Voy. Haras.

HARAS DOMESTIQUE. Voy. Haras.

HARAS PARQUÉ. Voy. Haras.

HARAS PRIVÉ. Voy. Haras.

HARAS SAUVAGE. Voy. Haras.

HARASSER UN CHEVAL. Le fatiguer excessivement. *Cheval harassé.*

HARAUX. Voy. Donner le haraux.

HARDE. s. f. Ce mot était employé autrefois comme synonyme de troupeau, et l'on disait *harde de chevaux.*

HARDER. v. En lat. *commutare, mutare.* Se disait autrefois pour *troquer un cheval, des mulets, etc.*

HARGNEUX. adj. Il se dit des chevaux qui ruent et mordent. *Cheval hargneux, fort hargneux.*

HARIDELLE. s. f. En lat. *equus ignobilior.* Cheval mince et fort maigre. *Vieille haridelle, méchante haridelle.*

HARMONIE. s. f. En lat. *harmonia*; en grec *armonia*, de *arô*, j'ajuste, j'accorde. Accord ou ordre existant entre les diverses parties d'un tout; c'est dans ce sens que l'on dit l'*harmonie des fonctions* du corps animal.

HARNACHEMENT. s. m. En lat. *apparatus, stratum equi.* On comprend généralement sous cette dénomination, toutes les parties qui composent les harnais des chevaux de selle, des chevaux de bât et de trait. Voy. Harnais, Selle, Origine et progrès du harnachement, des instruments de pansage et des ustensiles d'écurie.

HARNACHER. v. En lat. *sternere.* Mettre les harnais à un cheval, à un mulet. Harnacher des chevaux. *Cheval bien harnaché, mulet bien harnaché.*

HARNACHEUR. s. m. Ouvrier sellier qui s'occupe particulièrement des harnais. Marchand, fabricant de harnais. Voy. Sellier.

HARNAIS. s. m. En lat. *armatura.* Équipage de cheval, de carrosse, etc. En général, le *harnais* comprend toutes les pièces qu'on place sur les chevaux et autres animaux domestiques, pour les employer aux différents services, les assujettir et les défendre contre les intempéries des saisons, les insectes nuisibles, ou bien pour leur servir d'ornement. *Harnais*, se dit aussi des chevaux et de tout l'attirail d'un voiturier, d'un roulier, etc. En ce sens on dit : *Cheval de harnais, cheval de charrette.* Les harnais des chevaux qui portent sont : la *bride*, la *selle* et le *bât*. Voy. ces mots. Les harnais d'attelage sont, en général, plus solides et plus compliqués que ceux de selle. On les divise en ceux d'*avant-main* et en ceux d'*arrière-main*. Les premiers, qu'on place à la tête et au cou, sont la *bride* et le *collier*; viennent ensuite la *sellette* pour les chevaux de charrette, le *mantelet* pour ceux de carrosse, de cabriolet, etc.; la *sous-ventrière*, l'*avaloir* ou *avaloire*, le *reculement*, la *croupière*, les *traits* et les accessoires de ces parties. Voy. ces mots.— Un harnais doit être fait à la taille du cheval, rarement peut-il servir à plusieurs chevaux. Que d'accidents n'attribue-t-on pas aux vices des chevaux, et qui ne sont dus, en effet, qu'à un mauvais harnachement! Un cheval mal harnaché est non-seulement exposé à se blesser par le frottement ou la compression des harnais, mais encore à s'abattre, à se traverser, à s'emporter et à faire verser cabriolets, charrettes et autres voitures. Il n'est pas rare de voir un cheval trembler à la vue d'un harnais; on le croit mû par la paresse, tandis qu'il l'est par un souvenir de gêne et de douleur dont l'appareil qu'il a sous les yeux ne lui rappelle que trop la triste expérience.

Étant mal ajustés, les harnais de tête ont de graves inconvénients, que l'on doit s'attacher à prévenir. Une têtière trop serrée tire le frontail, presse la base des oreilles et y cause des plaies : cette disposition vicieuse se rencontre principalement aux licous des chevaux de charrette. Des muserolles et des sous-gorge trop serrées empêchent quelquefois l'animal de manger, en comprimant le pharynx ou en gênant l'écartement des mâchoires; il n'est pas rare de voir alors se développer sous la mâchoire postérieure des contusions et des ulcères quelquefois graves. Chez les jeunes chevaux surtout, le sur-nez des licous, qui ne diffère de celui du caveçon que par l'absence des pointes de fer, peut, par le seul effet d'une forte compression, déterminer des exostoses, la carie, et donner lieu à une dépression d'où résulte ce qu'on nomme *tête* ou *nez de rhino-*



image
not
available

HATER LA MAIN. Voy. MAIN.

HATEZ! Expression dont l'écuyer se sert pour avertir l'élève qui fait des voltes, que son cheval se ralentit.

HAU, HAU, HÉ! Espèce de cri que font les postillons des postes, un peu avant d'arriver au relais, pour avertir qu'ils amènent un courrier, et qu'on songe à lui donner des chevaux.

HAUBERT. s. m. Cotte de mailles à manches et gorgerin, qui tenait lieu de hausse-col, brassarts et cuissarts. C'était une ancienne armure défensive faite de plusieurs mailles de fer, comme des hameçons accrochés ensemble, à l'usage des hommes servant à cheval.

HAUT, HAUT, HAUT. Expression dont le maître se sert au manége lorsque l'élève fait des courbettes, pour l'avertir que son cheval ne lève pas assez le devant.

Aller par haut. Voy. cet article.

Main haute. Voy. MAIN.

Talons haut. Voy. PIED, 2e art.

HAUT DU DEVANT, HAUT DU DERRIÈRE. Se dit du cheval dont le train de devant ou celui de derrière est élevé.

HAUTE CROUPADE. Voy. CROUPADE.

HAUTE ÉCOLE. Voy. ÉCOLE.

HAUT LA MAIN. Voy. MAIN.

HAUT-LE-PIED. s. m. Personne attachée à un équipage d'ambulance. — *Renvoyer des chevaux haut le pied*, c'est les renvoyer sans être attelés ni montés.

HAUT-MAL. Voy. ÉPILEPSIE.

HAUT MONTÉ, MONTÉ HAUT. Qui est monté sur un cheval de haute taille.

HAUT SUR JAMBES. Se dit d'un cheval dont les jambes sont fort longues et peu en rapport avec le reste du corps.

HAVERON. s. m. Avoine sauvage. *Le haveron domine dans les avoines*.

HAVRESAC. Voy. MUSETTE, 2e art.

HEAUME. s. m. Casque des anciens chevaliers français; il était quelquefois surmonté d'un ornement nommé *cimier*, qui représentait des cornes, des ailes, une couronne, etc.

HECTIQUE. adj. En latin *hecticus*, du grec *éxis*, habitude du corps, constitution; parce que dans cette maladie toute la constitution est profondément affectée: ou mieux, également du grec *ektékô*, je consume, j'épuise. Épithète que l'on donne à la fièvre qui, succédant à une maladie chronique, s'établit lentement et se trouve accompagnée de marasme. L'état morbide qu'on nomme *fièvre hectique* résulte presque toujours de la lésion d'un organe ou de plusieurs, offrant une multitude de symptômes, parmi lesquels se font principalement remarquer la tristesse, l'abattement, l'accélération de la respiration au moindre exercice, l'amaigrissement, l'affaiblissement progressif, l'accélération passagère ou permanente de la circulation, la sécheresse et l'adhérence de la peau, surtout sur les côtes; les poils soulevés ou piqués, tombant quelquefois; les sueurs abondantes, les excréments tantôt durs et noirs, tantôt liquides et jaunâtres; les urines plus rares que dans l'état ordinaire, les membranes muqueuses apparentes décolorées, l'engorgement œdémateux des régions les plus éloignées du centre, comme le fourreau et les parties inférieures des membres; la diminution insensible de l'appétit, la langueur des fonctions, l'enfoncement des yeux, la saillie des os; les muscles se dessinent au-dessous de la peau et forment dans quelques endroits des espèces de cordes; le ventre est rentré en dedans; à la fin, l'animal cesse tout à fait de manger; le dévoiement, après avoir alterné avec la constipation, devient continu, les sueurs sont plus abondantes, la faiblesse fait des progrès continuels, les yeux s'entr'ouvrent à peine, le corps du malade ressemble à celui d'un squelette; c'est alors l'approche d'une terminaison presque toujours fâcheuse. La fièvre hectique n'est donc pas une maladie par elle-même, mais l'effet d'une irritation quelconque, et notamment des irritations chroniques qu'accompagne une accélération du mouvement circulatoire; et les symptômes indiqués se rencontrent à la suite de la morve, du farcin, de la phthisie pulmonaire, etc. Ce serait en vain qu'on chercherait un traitement particulier contre la fièvre hectique. Pour la prévenir ou en retarder les progrès, et dans quelques cas la faire cesser, il faut s'occuper de connaître l'organe ou les organes malades d'où elle dépend, et diriger les moyens curatifs contre le siége du mal.

HECTISIE, ou ÉTISIE. s. f. Synonyme de *consomption*.

HELLÉBORE. Voy. ELLÉBORE.

HELMINTHAGOGUE. s. m. et adj. Synonyme de *vermifuge*.

HELMINTHOLOGIE. s. f. En lat. *helminthologia*, du grec, *élmins*, ver, et *logos*, discours. Partie de l'histoire naturelle qui traite

des *vers*. Il n'est question dans ce Dictionnaire que des vers propres au cheval. Voy. Vers.

HÉMALOPIE. s. f. En lat. *hæmalopia*, du grec *aima*, sang, et *ôps*, œil. Épanchement de sang dans le globe de l'œil, arrivant presque toujours à la suite d'un coup, d'une violence extérieure quelconque sur cette partie. Plus l'épanchement est considérable et la contusion forte, plus l'accident est grave. Pour le combattre, on saigne à la jugulaire et à une veine placée près de l'œil (veine sous-orbitaire), en répétant l'émission générale une ou deux fois selon le degré de la lésion, et en insistant davantage sur les émissions locales par lesquelles on obtient peu de sang à la fois. En même temps, sans appliquer aucun topique, on garantit l'œil malade du contact de l'air, de la lumière, ainsi que de l'approche des mouches. Quant à l'ouverture de la cornée pour vider les chambres de l'œil dans le cas où le sang épanché serait en grande quantité, c'est une opération qui présente du danger.

HÉMASTATIQUE. s. f. En lat. *hæmastatice*, du grec *aima*, sang, et *statikê*, dérivé d'*isémi*, je suis fixe. Partie de la physiologie qui traite des lois de l'équilibre du sang dans les vaisseaux, des rapports entre la force de l'organe d'impulsion et la force de résistance que ce liquide rencontre dans son trajet, etc.

HÉMATOCÈLE. s. f. En lat. *hæmatocele*, du grec *aima*, sang, et *kêlê*, tumeur : proprement, tumeur sanguine. Engorgement des bourses produit par un épanchement de sang infiltré, soit dans le tissu cellulaire qui réunit les enveloppes des testicules, soit dans leur gaine péritonéale ou vaginale, soit dans la substance même du testicule. Ces différences résultant du siége de la tumeur, donnent lieu à trois variétés d'*hématocèles*, qu'on a proposé de nommer *hématocèle scrotale*, *hématocèle vaginale*, et *hématocèle testiculaire*. Les causes les plus communes de cet accident sont des coups, des violences exercées sur les parties génitales du mâle. C'est presque exclusivement par induction tirée de la nature de la cause à laquelle l'accident est dû, qu'on peut distinguer l'hématocèle de l'*œdème* et de l'*hydrocèle*; le même traitement est indiqué pour ces trois affections. Voy. Œdème et Hydrocèle.

HÉMATOMÈTRE. s. m. Du grec *aima*, sang, et *métron*, mesure. Instrument qui sert à examiner les qualités du sang. C'est à MM. Trousseau et Leblanc que la médecine vétérinaire est redevable de son application pour en retirer des renseignements quelquefois précieux. L'appareil hématométrique se compose : 1° d'une éprouvette cylindrique parfaitement calibrée, de 100 mm. de hauteur sur 20 mm. de diamètre ; c'est l'*hématomètre* proprement dit; 2° d'un aréomètre de Beaumé, dont le 0 marque l'eau, et dont la tige porte 15 degrés au-dessous de zéro ; 3° d'un thermomètre centigrade en mercure, proportionné à la capacité de l'éprouvette et à la longueur de la boite. L'utilité de ces différents objets se fait assez comprendre, sans qu'il soit besoin d'en expliquer l'emploi.

HÉMATOSE. s. f. En lat. *hæmatosis*, du grec *aima*, *aimatos*, sang. *Sanguification*, ou conversion du sang veineux en sang artériel : opération qui s'effectue dans les poumons à l'aide de la respiration. Voy. Respiration.

HÉMATOSINE. s. f. HÉMOCROINE. Du grec *aima*, sang, et *chroizéin*, colorer. ZOOHÉMATINE. Du grec *zôen*, animal, et *aima*, sang. Noms par lesquels on désigne la matière colorante du *sang* (*aima*, gén. *aimatos*), qui a été l'objet des recherches d'un grand nombre de chimistes. A la couleur près, elle a beaucoup de rapports de propriétés avec l'*albumine* ; mais, d'après les dernières expériences de M. Lecanu sur cette substance, on peut les distinguer l'une de l'autre. Voici les caractères que cet habile chimiste attribue à l'*hématosine* : solide, sans odeur ni saveur, d'une couleur terne, brune, quelquefois brillante et rouge comme l'argent rouge des minéralogistes ; tout à fait insoluble à froid ou à chaud dans l'eau, l'alcool, l'éther sulfurique, l'éther acétique et l'huile volatile de térébenthine. L'eau, l'alcool, l'éther acétique, chargés d'ammoniaque en petite quantité, la dissolvent de suite, et se colorent en rouge de sang. L'alcool, chargé aussi d'un peu d'acide sulfurique et hydrochlorique, la dissout aisément, et se colore en brun. L'hémocroïne est très-soluble dans l'ammoniaque liquide, propriété que n'a pas l'albumine coagulée. Comme cette dernière, elle n'est pas dissoute par les acides acétique, hydrochlorique ou sulfurique. Sa cendre représente la dixième partie de son poids de peroxyde de fer : l'albumine produit des cendres où l'absence de ce métal est complète. C'est la combinaison de l'hématosine avec l'albumine et la fibrine qui constitue les globules de sang et la matière que

M. Lecanu avait appelés *globulines*, dont l'existence, comme principe immédiat, n'est plus admise aujourd'hui.

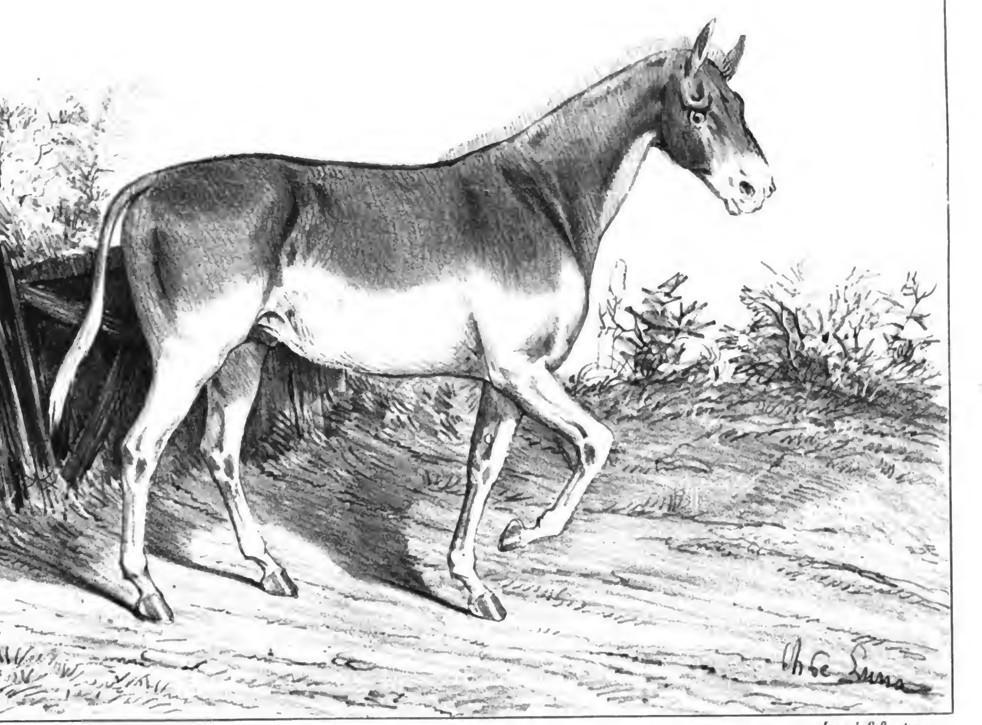
HÉMATURIE. s. f. En lat. *hæmaturia*, *mictus cruentus*; du grec *aima*, sang, et *ourèin*, uriner. PISSEMENT DE SANG. Évacuation par les voies urinaires d'un sang plus ou moins pur, plus ou moins décoloré, ou foncé en couleur, liquide ou coagulé, et venant des reins, des uretères ou de la vessie. Les mots *hématurie* et *pissement de sang* n'expriment donc qu'un symptôme qui peut lui-même appartenir à des affections bien différentes les unes des autres. Les lésions mecaniques des reins, des uretères, de la vessie, de l'urètre, les contusions, les coups sur les lombes ou sur l'hypogastre, les secousses violentes, les efforts pour porter ou traîner un fardeau trop considérable, les courses rapides et trop prolongées, la négligence de ceux qui n'ont pas soin d'arrêter leurs chevaux pour leur donner le temps d'uriner, ce qui produit parfois un tel amas d'urine dans la vessie que cet organe se trouve distendu et irrité au point d'obliger l'animal à s'abattre tout à coup, peuvent produire l'hématurie. Elle peut être due aussi à des érosions ou des ulcères à la vessie, à la présence d'un calcul, ou à l'abus des drastiques et de certaines substances médicamenteuses qui agissent d'une manière spéciale sur les voies urinaires, telles que les cantharides, la térébenthine, la scille, la sabine. L'hématurie est assez commune dans le cheval, chez lequel elle est quelquefois précédée par des espèces de tranchées, par la diminution dans la quantité de l'urine qui est plus ou moins décolorée, et, dans certains cas, tout à fait supprimée; il y a alors complication, ischurie, donnant lieu à des efforts considérables et douloureux pour uriner, accompagnés parfois de cris, de filets de sang sortant avec l'urine; la circulation est accélérée, la conjonctive enflammée; en introduisant le bras dans le rectum, on reconnait la vessie extrêmement pleine; des douleurs aiguës, l'oppression, la fièvre, l'anxiété se manifestent. En été, les chevaux rendent souvent, à la suite d'un excès de travail, des urines rougeâtres sanguinolentes, et cet état, après avoir duré deux ou trois jours, se dissipe de lui-même. L'hématurie prise à temps et traitée convenablement n'est pas en général une maladie grave; elle est de courte durée, c'est-à-dire de deux, quatre à six jours. Mais toutes les fois qu'elle acquiert un degré très-intense et qu'on l'abandonne à elle-même, elle peut devenir mortelle du cinquième au dixième jour. Si elle est l'effet d'une lésion organique, on ne doit en craindre les résultats qu'autant que la lésion a de la gravité. Le danger est également imminent lorsque le sang évacué est mélangé de matières purulentes, qui sont un signe certain de l'ulcération des voies urinaires; lorsque le flux sanguin est déterminé par des calculs rénaux ou vésicaux; lorsque ce flux se manifeste à la suite de l'inflammation des organes urinaires ou d'une autre affection très-aiguë. Le traitement doit varier selon l'intensité de la maladie et la cause d'où elle procède. Le repos, la diète, des lavements simples, laxatifs s'il y a constipation, quelques boissons délayantes et une seule saignée, suffisent ordinairement quand l'hématurie est récente et modérée. Dans le cas où l'irritation serait forte, il faudrait administrer des boissons adoucissantes en abondance, des breuvages et des lavements de mucilage de graine de lin, et avoir recours à une ou plusieurs saignées pratiquées près la région du bassin. La saignée répétée convient aussi lors de l'hématurie occasionnée par une lésion mécanique. L'administration du camphre est très-bien appropriée contre les effets produits par les cantharides. M. Levrat a employé avec succès l'eau de créosote à la dose de 32 grammes par jour, et en même temps le sous-carbonate de fer à la dose de 16 grammes également par jour, dans une circonstance où le sang, au lieu d'être mêlé uniformément à l'urine, était disposé en petits caillots, et paraissait provenir d'un des reins d'un cheval qui avait fait une course forcée. Pour calmer la douleur de la région lombaire, on se sert de compresses émollientes tièdes appliquées localement, et qu'on a soin de ne pas laisser refroidir. Dès que l'inflammation ou l'irritation que détermine l'hématurie est calmée, on substitue avec avantage aux moyens mis précédemment en usage quelque léger astringent, tel que l'aigremoine, le plantain, la mille-feuilles, etc. La maladie étant arrivée vers la guérison, on permet un peu d'aliments verts et secs mélangés, dont on augmente peu à peu la quantité. Si la constipation est opiniâtre, on continue les lavements de son, même après que le pissement de sang a disparu. A la fin du traitement, l'on administre bien souvent quelques toniques



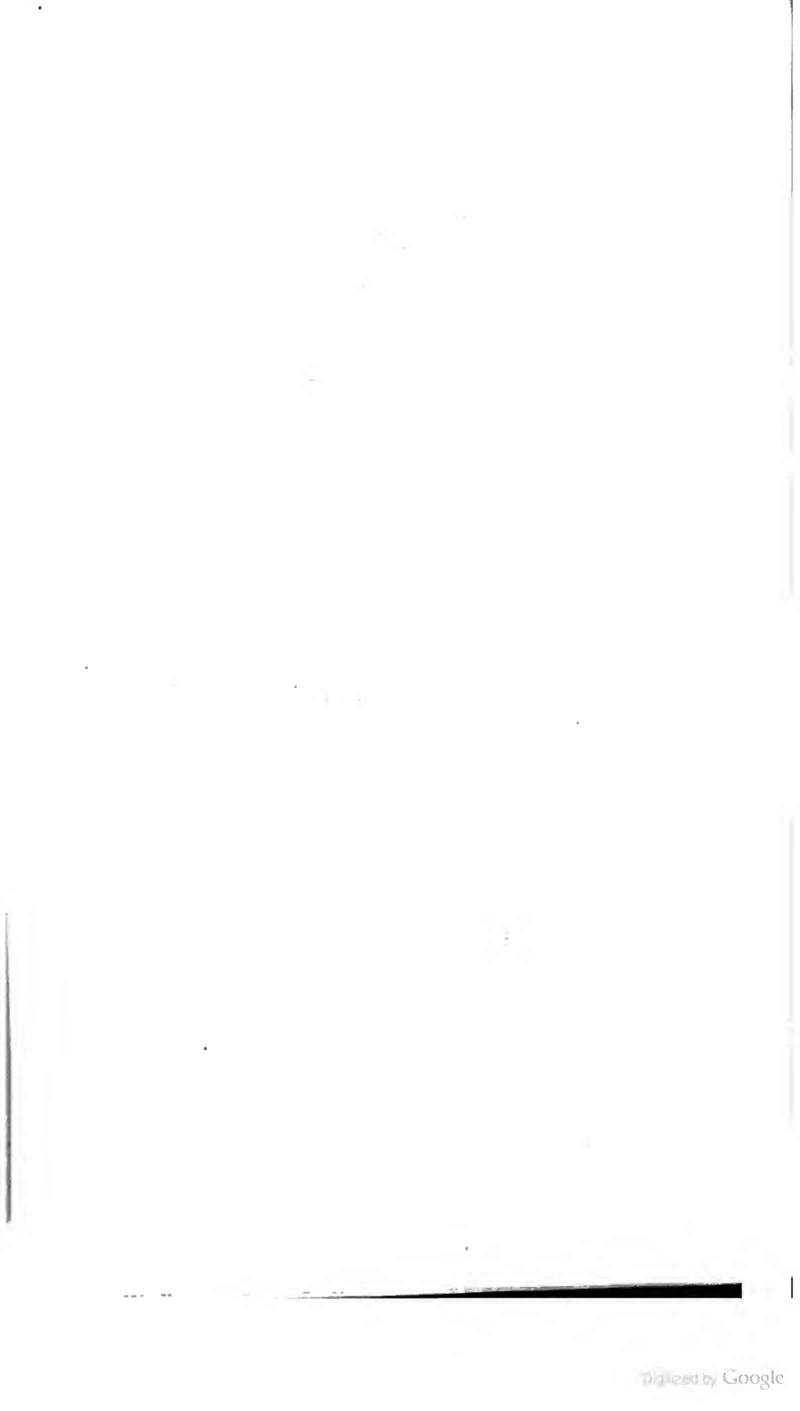
doués d'une propriété astringente, comme les breuvages de camomille, de petite centaurée, les boissons ferrugineuses, les décoctions froides d'écorce de chêne, de marronnier d'Inde, etc., convenablement acidulés. Il est bon d'observer que l'on doit commencer par choisir parmi les astringents les moins actifs, et ne passer que graduellement aux plus énergiques. Mais l'usage abusif, et surtout précipité des astringents, est dangereux.

HÉMÉRALOPIE. s. f. En lat. *hemeralopia, amblyopia crepuscularis, dysopia tenebrarum*; du grec *éméra*, le jour, et de *optomai*, je vois. Lésion de la vue qui ne permet de voir les objets qu'autant qu'ils sont éclairés par la lumière du grand jour, et dans laquelle la faculté visuelle diminue à l'approche de la nuit, puis se perd tout à fait. L'*héméralopie*, qui est une disposition opposée à la *nycialopie*, précède souvent l'*amaurose*, sans qu'on ait aucun signe caractéristique pour la reconnaître dans le cheval.

HÉMIONE ou DZIGGETAI. s. m. *Equus hemionus*. Animal qui appartient au genre CHEVAL. Voy. ce mot. Aristote et Elien avaient déjà parlé de l'*hémione* comme distinct de l'âne sauvage et du mulet métis. Les modernes l'avaient perdu de vue, et ce fut Messerschmidt qui le reconnut, en le rapportant au mulet fécond d'Aristote. Mais Pallas le décrivit le premier avec beaucoup de soin et lui donna le nom qu'il conserve. Ce nom lui convient complétement à cause de la ressemblance qu'il offre à la fois avec le cheval par les parties antérieures du tronc, avec l'âne par les parties postérieures. Le même mélange se retrouve dans la tête: par sa grosseur, elle rappelle celle de l'âne, et celle du cheval par sa forme. On peut en dire autant des oreilles, dont la longueur est moindre que celle des oreilles de l'âne, et dont la coupe et l'implantation se rapprochent de celles du cheval. Un trait qui n'appartient à aucune des deux espèces servant de terme de comparaison, c'est la forme des narines. Dans l'hémione, leurs ouvertures simulent deux croissants dont la convexité est tournée en dehors. Malgré cela, divers auteurs ont confondu l'onagre ou âne sauvage avec l'hémione. Le pelage de l'hémione consiste en un poil ras et lustré. La couleur en est presque uniformément blanche pour les parties inférieures et internes, tandis qu'elle est isabelle pour les portions externes et supérieures. Ces deux couleurs se fondent insensiblement l'une dans l'autre. De longues barres transversales d'une teinte isabelle pâle s'observent à la face interne des membres. La crinière, qui prend son origine un peu en avant des oreilles, s'étend jusqu'au garrot, en diminuant insensiblement de longueur : les poils qui la composent sont noirâtres. Elle semble se continuer en une bande de même couleur, qui parcourt la longueur de la ligne dorsale, s'élargit d'arrière en avant, se rétrécit assez brusquement après avoir dépassé les hanches, et vient se terminer en pointe sur le haut de la queue. Celle-ci est couverte, dans sa plus grande étendue, de poils aussi ras que le reste du corps, et l'on trouve seulement à l'extrémité un bouquet de crins noirs. L'hémione, d'après le *Dict. univ. d'histoire naturelle*, se trouve en grand nombre dans le pays de Cutch, au nord de Guzarate. On ne peut les prendre qu'avec des piéges, leur course étant plus rapide que celle des meilleurs chevaux arabes. Il paraît que c'est assez facilement que l'on pourrait les apprivoiser. M. Dussumier assure qu'à Bombay on s'en est servi comme de chevaux de selle et de trait. En 1842, il y avait à la ménagerie du Jardin des Plantes, à Paris, des hémiones qui étaient loin de cet état de soumission. Cependant ils connaissaient leur gardien, et le jeune poulain venait le flatter quand il lui apportait sa nourriture. Pour amener ces solipèdes à la domesticité, la plus grande difficulté serait l'extrême vivacité qui semble former le fond de leur caractère ; mais pour se procurer une nouvelle espèce domestique, il ne faudrait pas se décourager devant quelques obstacles. M. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, professeur audit établissement, a fait des essais pour l'acclimatation et la domestication de l'hémione, et ces essais ont obtenu un commencement de succès. De 1842 à 1847, on a obtenu cinq produits, et si, des cinq poulains, deux n'ont pu être élevés, l'un étant mort d'une maladie très-fréquente chez ces animaux dans le jeune âge, la diarrhée, les trois autres individus sont aujourd'hui très-robustes. Deux d'entre eux sont des femelles qui, elles-mêmes, sont en voie de reproduction ; l'autre individu est un mulet issu d'un hémione et d'une ânesse, né le 13 juillet 1844, et sa beauté, sa vigueur justifient cette assertion émise par l'auteur, dès 1835, savoir : que la naturalisation de l'hémione serait un jour doublement utile, et par



Hémione



les races domestiques pures que la culture nous donnerait, et par les croisements nouveaux dont la possibilité serait offerte. Duvancel, savant voyageur, dit que, dans quelques cantons de l'Indoustan, on est parvenu à faire reproduire l'hémione en domesticité pour les travaux agricoles, quoique cet animal ne soit pas regardé comme généralement soumis à l'homme. Voici un exemple de l'instinct des hémiones. « Un Européen, M. Cross, habitant le pays de Cutch, avait un hémione qui le suivait dans ses promenades à cheval. Ayant un jour pris un étang pour but de sa promenade, le maître de l'hémione s'embarqua dans un bateau ; l'animal resta d'abord paisible sur le rivage ; mais impatienté de voir que le bateau tardait à revenir, il se mit à la nage, rejoignit le bateau, et le suivit jusqu'à la fin de la promenade. Notre hémione, dit l'auteur auquel nous empruntons cette note, n'a jamais été dressé, soit qu'on n'ait pas assez insisté, soit à cause de son naturel propre. Au moment de l'embarquement, il fallut deux hommes pour le tenir ; mais peu de jours après son arrivée à bord, il devint très-familier. Il connaissait très-bien l'heure des repas. Il frappait avec son pied deux ou trois petits coups dans sa loge de transport ; après quoi, si l'on ne venait pas, il donnait de violents coups de pied. »

HÉMIPLÉGIE. Voy. PARALYSIE.

HÉMISPHÈRE. s. m. En lat. *hemisphærium*, du grec *émisus*, moitié, et *sphaira*, sphère : moitié d'une sphère ou d'un corps sphéroïde. Les anatomistes appellent *hémisphères du cerveau*, *hémisphères du cervelet*, les deux moitiés latérales de ces organes.

HÉMOCROINE. Voy. HÉMATOSINE.

HÉMOPTYSIE. s. f. En lat. *hæmoptysis*, *hæmoptee*, du grec *aima*, sang, et *ptusis*, crachement. Exhalaison sanguine opérée à la surface de la membrane interne des dernières ramifications bronchiques ; évacuation nasale de sang venant du poumon. La sortie par les narines de sang venant du poumon est quelquefois le symptôme d'une lésion mécanique, comme une contusion, une blessure, une rupture, ou d'une irritation à la membrane muqueuse de ce viscère. Le cheval est plus sujet à l'*hémoptysie* que presque tous les autres animaux domestiques. Un tempérament sanguin, la pléthore, des exercices violents, sont les causes prédisposantes et occasionnelles de cette lésion, qu'on remarque aussi comme symptôme de la bronchite chronique, de la pneumonie chronique, ou dans la phthisie pulmonaire. Le sang qui sort par le nez est ordinairement rouge, clair, écumeux, en quantité quelquefois assez considérable pour produire un véritable abattement ; l'animal tousse avec plus ou moins de force, la respiration est difficile, les flancs sont agités ; il y a anxiété. Après l'évacuation sanguine, l'animal paraît être soulagé. On distingue l'hémoptysie de l'*épistaxis*, à l'état spumeux du sang rendu par l'animal. Il est rare que la perte de sang occasionnée par cette hémorrhagie soit assez abondante pour être suivie de la mort ; mais ce funeste résultat peut être la conséquence de l'irritation pulmonaire qui a donné lieu à l'hémoptysie. Il n'y a d'espoir de sauver le malade qu'autant que le sang s'écoule en petite quantité, que l'embarras dans la respiration a peu ou point d'intensité ; dans ce cas même, la maladie peut se terminer par suppuration. Le traitement consiste à soumettre le malade à un régime aussi sévère qu'il peut le supporter ; à recourir à tous les moyens propres à diminuer ou détruire l'irritation pulmonaire, en employant les antiphlogistiques, particulièrement la saignée à la jugulaire. Il convient aussi de recourir aux boissons mucilagineuses très-froides, glacées même, et à des applications de neige ou d'eau à la glace ; il est bon cependant de ne se servir de ce moyen qu'après avoir employé infructueusement les autres. Le malade doit être placé dans une écurie propre, sèche, suffisamment aérée ; la guérison étant obtenue, on ne le remet au travail que quinze ou vingt jours après.

HÉMOPTYSIQUE, HÉMOPTYIQUE, ou HÉMOPTOIQUE. adj. En latin *hæmoptoicus*. Qui est atteint d'hémoptysie.

HÉMORRHAGIE ou HÉMORRAGIE. s. f. En latin *hæmorrhagia* ; en grec *aimorrugia*, de *aima*, sang, et *régnumi*, je romps. Écoulement plus ou moins abondant du sang hors des vaisseaux destinés à le contenir, avec ou sans rupture de leurs parois. Dans le second cas, c'est-à-dire lorsque l'hémorrhagie a lieu sans rupture des parois, on l'indique sous la dénomination d'*hémorrhagie spontanée* ; dans le premier cas, lorsqu'il y a rupture des parois, l'*hémorrhagie* est dite *traumatique* ou *par rupture*. L'hémorrhagie peut aussi avoir lieu sans se faire jour au dehors ; de là, deux autres



divisions des hémorrhagies, en *externes* et en *internes*.

Hémorrhagies spontanées. Cette division comprend toutes les effusions de sang ayant lieu à la surface ou dans l'intérieur des tissus par l'effet d'un afflux trop considérable de ce liquide qui, à cause de cela, s'exhale ou s'extravase ; le sang coule alors le plus souvent par des ouvertures naturelles, ou reste enfermé dans la cavité ou la structure de l'organe. Ces effusions ont été distinguées en *hémorrhagies actives* et en *passives*. Les premières dépendraient de l'augmentation de l'activité organique des vaisseaux capillaires par lesquels le sang s'échappe, ou par la trop forte impulsion communiquée à ce fluide par le cœur, et s'observeraient particulièrement sur les sujets jeunes, robustes, vigoureux, abondamment nourris, etc. Les secondes seraient dues au relâchement, à l'atonie de ces mêmes vaisseaux capillaires, et affecteraient les animaux vieux ou lymphatiques, naturellement débiles ou affaiblis par de longues maladies ou toute autre cause. Une hémorrhagie active pourrait devenir passive à la suite d'une perte de sang trop abondante ou trop longtemps continuée. Mais cette distinction est désavouée par les lois de l'organisme. Les signes précurseurs de l'hémorrhagie spontanée sont peu faciles à saisir. Son symptôme caractéristique consiste dans l'écoulement du sang tantôt vermeil ou noirâtre, tantôt liquide ou caillé, pur ou mêlé de divers produits gazeux, liquides ou solides, et variables sous le rapport de la quantité qui s'échappe. A cette évacuation se joint assez ordinairement quelque trouble dans les fonctions des organes dans lesquels le sang est exhalé ou qu'il traverse avant de parvenir au dehors. L'écoulement du sang produit un affaiblissement proportionné à la quantité qui en sort. Si la quantité est petite, surtout chez un sujet robuste, ses forces ne sont pas diminuées ; la quantité étant au contraire abondante, l'affaiblissement qui en résulte est bien marqué, les extrémités se refroidissent, il survient même quelquefois des mouvements convulsifs. La production des hémorrhagies spontanées paraît être favorisée par tout ce qui peut donner lieu à la pléthore, comme, par exemple, des aliments trop abondants ou trop nourrissants, l'inaction pendant plusieurs jours ou plusieurs semaines, les exercices violents, une course rapide, la suppression des saignées ou autres évacuations habituelles, l'irritation locale d'un tissu vasculaire, etc. Ces hémorrhagies ne doivent être combattues que dans le cas où elles se prolongent au point d'occasionner un affaiblissement considérable. On emploie alors la diète, le repos, les boissons froides acidulées, les saignées, les émollients qu'on met en rapport avec les tissus lésés, les irritants pour déterminer une sécrétion dans un tissu plus ou moins éloigné. Mais les évacuations sanguines, souvent avantageuses, ne sauraient convenir lorsqu'une hémorrhagie abondante et prolongée aurait trop diminué la masse du sang. L'usage aussi des corps froids, des acides un peu concentrés, des substances amères et surtout acerbes, des astringents qui, du reste, produisent des effets très-équivoques, exige également des précautions, car il pourrait en résulter une inflammation consécutive. Quant aux révulsifs, tels que les vésicatoires, il convient d'en faire l'application après la saignée. La *créosote* a été depuis quelques années recommandée contre les hémorrhagies spontanées, et en effet elle semble appropriée au traitement de ce genre de lésion. On a donné aux hémorrhagies des membranes muqueuses des noms qui varient suivant les parties qui en sont le siége : ainsi, l'hémorrhagie nasale se nomme *épistaxis*, celle des bronches *hémoptysie*, celle des voies urinaires *hématurie*, celle de l'estomac *hématémèse*, celle par l'anus *flux hémorrhoïdal*, celle de l'utérus *ménorrhagie* ou *métrorrhagie*. L'hématurie seule s'observe assez fréquemment dans le cheval ; les autres sont extrêmement rares. L'hématémèse surtout l'est à tel point que nous croyons pouvoir nous dispenser de lui consacrer un article.

Hémorrhagies traumatiques ou *par division de tissu*. Les effusions sanguines déterminées par division de tissu peuvent dépendre de la blessure faite aux artères, aux veines ou aux vaisseaux capillaires, et offrent ordinairement des caractères particuliers, selon qu'elles appartiennent à l'un ou à l'autre de ces trois ordres de vaisseaux. Leur manifestation a lieu pendant les opérations chirurgicales, immédiatement après les blessures, ou plusieurs heures, plusieurs jours après les solutions de continuité auxquelles elles sont dues. Celles qui sont l'effet des opérations peuvent se manifester à cause d'une compression mal exercée, de la division des vaisseaux qu'il était impossible

d'éviter, ou qui devaient être épargnés et dans lesquels la circulation n'avait pu être arrêtée. Le premier moyen que réclame un accident de cette nature consiste à s'opposer à la sortie du jet du sang qui l'annonce, en mettant ou faisant mettre par un aide le doigt sur l'ouverture du vaisseau, tandis qu'on s'occupe d'arrêter d'une façon plus durable la sortie du liquide. Les hémorrhagies causées par des corps pointus et effilés sont très-faibles et peu graves ; presque toutes les pertes abondantes de sang sont produites par des instruments tranchants. La contusion ne donne que rarement lieu aux hémorrhagies ; c'est uniquement dans le cas où le corps contondant exercerait son action sur des parties soutenues par des os, que pourrait résulter la division des vaisseaux sans rupture de la peau, et survenir à la suite de cela des bosses ou des infiltrations sanguines. Les hémorrhagies artérielles sont les plus graves de toutes ; le danger qu'elles présentent est d'autant plus grand que l'artère ouverte est plus considérable, plus rapprochée du tronc et plus profondément située ; le sang qui s'en échappe avec une grande rapidité est vermeil, très-coagulable ; il sort par jets saccadés, et si l'on comprime entre la blessure et le cœur, on suspend l'hémorrhagie. Les hémorrhagies veineuses ont, en général, moins de gravité ; cependant, celles qui ont lieu par une grosse veine peuvent avoir des dangers. Le sang sortant des veines est noir, son écoulement uniforme, continu, et on l'arrête en comprimant le vaisseau au delà de l'ouverture du côté opposé au cœur. Il se rencontre quelquefois qu'une artère et une veine sont lésées en même temps, comme il peut arriver, par exemple, en saignant à la jugulaire ; le sang épanché lors d'une pareille complication se montre sous le double aspect qu'il a dans les hémorrhagies veineuses et artérielles. Les hémorrhagies traumatiques des vaisseaux capillaires sont les plus faciles à arrêter, et ne sont susceptibles de devenir graves qu'à raison de l'organisation spéciale des tissus qui en sont le siége ; le sang qui s'en échappe est d'un rouge peu vif ; l'écoulement a lieu, non par jet, mais en nappe d'une manière uniforme, et la compression en avant et en arrière n'influe presque en rien sur l'abondance de l'hémorrhagie.

Les moyens à employer pour arrêter les hémorrhagies, soit spontanées, soit traumatiques, sont : les réfrigérants, les absorbants, les astringents, les escharotiques, le cautère actuel, la compression, la ligature et la torsion. Ces moyens ont reçu le nom d'*hémostatiques*. Nous donnons ici les principaux renseignements concernant la manière dont ils agissent. Ce que nous allons dire d'abord se rapporte exclusivement aux hémorrhagies artérielles ; il sera parlé ensuite de ce qui concerne les hémorrhagies veineuses traumatiques, et celles de la même nature des vaisseaux capillaires. — Les *réfrigérants* agissent en enlevant le calorique à la partie sur laquelle on les applique, en favorisant la contraction des tissus et la formation du caillot de sang. Leur emploi se fait en aspersions, en lotions, au moyen de plumasseaux qui en sont imprégnés, ou en injections mises en usage uniquement lorsque les parties saignantes ne peuvent être abordées. Mais les réfrigérants ne réussissent jamais que contre des hemorrhagies provenant de très-petits vaisseaux. Leur action est passagère, et, une fois que l'effet produit par elle s'est dissipé, le sang afflue d'autant plus sur la blessure, qu'elle a été soumise à un froid plus intense. Dans les hémorrhagies internes, qui ne permettent pas l'application de moyens directs, l'effet des réfrigérants est plus avantageux ; ils agissent par sympathie ; n'omettons pas cependant de faire observer qu'ils ont l'inconvénient de refroidir trop subitement l'animal, et de donner lieu à des coliques et aux suppressions de transpiration. — Les *absorbants* consistent, en général, en des corps mous et spongieux, faciles à être adaptés exactement à l'ouverture des vaisseaux, et qui, s'imbibant de la partie séreuse du sang, favorisent la formation rapide des caillots en se transformant avec eux en un corps plus ou moins dur. On regarde, en pareil cas, comme substances convenables, les étoupes hachées, l'amadou, l'agaric de chêne battu, l'éponge sèche et très-fine, etc. Une compression convenable pour les maintenir sur la partie facilite leur effet. Mais ils ne sauraient suffire que dans le cas d'ouverture de vaisseaux de petit calibre, cette hémorrhagie n'étant pas abondante et n'inspirant point de danger. Ils s'attachent d'ailleurs très-fortement aux surfaces avec lesquelles on les met en contact ; ils ne s'en séparent quelquefois qu'après un temps très-long ; la plupart d'entre eux se dessèchent et se durcissent, et, par tous ces



motifs, ou ils s'opposent à la réunion des plaies, ou causent des douleurs, ou meurtrissent les chairs qui en sont recouvertes.— Les *astringents* agissent en resserrant ou en condensant les tissus. Employés dans les mêmes circonstances que les réfrigérants, il sont ordinairement appliqués sur des vaisseaux ouverts au moyen de bourdonnets d'étoupes, maintenus en place par un appareil convenable. Mais d'une part leur action ne saurait réussir que contre une effusion de sang peu considérable, et de l'autre, cette même action étant irritante, il peut en résulter l'inflammation des tissus qui la subissent. — Les *escharotiques* sont rarement employés. Une partie de ces agents, tels que les sulfates d'alumine, de fer, de zinc, les acides minéraux, étendus et restant un espace de temps un peu long en contact avec les parties, resserrent les pores, mais ils désorganisent les tissus. D'autres, comme le deutoxyde de mercure, l'oxyde blanc d'arsenic, la pierre à cautère, les acides minéraux concentrés, la pierre infernale, le muriate d'antimoine, le nitrate de mercure, produiraient instantanément des escarres, ordinairement molles, faciles à détacher, et sont par conséquent peu propres à arrêter efficacement l'hémorrhagie; en outre, leur emploi est quelquefois difficile. Quant aux escharotiques liquides ou déliquescents, ils s'étendent sur les plaies, et déterminent les inflammations les plus violentes.—La *cautérisation actuelle* est sujette aussi à des inconvénients qui résultent de la vive douleur qu'elle occasionne et de la désorganisation des tissus dans le voisinage du vaisseau ouvert. Cependant on y a recours quand l'écoulement sanguin vient d'une solution de continuité profonde, où l'on ne pourrait ni porter la main ni appliquer un appareil; ou bien quand le sang sort en nappe par une infinité de petits vaisseaux. Ce moyen est alors préférable à l'emploi des escharotiques, parce qu'il est plus facile de le diriger et d'en limiter l'action. Au surplus, il ne saurait suffire pour arrêter une effusion de sang fournie par une artère considérable, et on ne doit pas non plus en faire usage dans le cas où le vaisseau ou la surface qu'on voudrait cautériser sont près d'un organe sur lequel la transmission intense du calorique est à redouter. Pour exécuter la cautérisation actuelle il faut étancher préalablement le sang de l'intérieur de la plaie, s'opposer immédiatement à l'effusion sanguine par une boulette d'étoupes, et au moment où l'une des mains la retire brusquement, l'autre applique vivement sur la partie saignante le cautère chauffé à blanc qu'on en éloigne dès qu'il commence à perdre de sa température, sauf à lui en substituer un autre, s'il est nécessaire. Dans ce cas-ci on doit avoir soin de ne pas laisser le sang s'amasser dans la plaie entre une cautérisation et l'autre, et à cet effet on replace une boulette comme la première fois. Si l'on juge convenable de ménager les parties voisines, on les recouvre d'étoupes mouillées qu'on renouvelle à chaque cautérisation, et si la partie à cautériser se trouve située à une certaine profondeur, on a recours au cautère à entonnoir. Ce qu'on ne doit pas perdre de vue, c'est de faire en sorte que la cautérisation produise une escarre d'une épaisseur suffisante; et le vaisseau lésé étant d'un certain calibre, il convient de soutenir l'escarre par une compression, toutes les fois qu'elle est praticable. — La *compression* est souvent difficile à établir comme elle doit l'être, et surtout il est difficile de maintenir invariable l'appareil à l'aide duquel on l'exécute. Quand elle est bien faite, c'est sans nul doute un excellent moyen pour arrêter l'effusion du sang. Étant praticable, elle sert avantageusement pour favoriser d'autres agents. Cependant elle donne lieu fréquemment à de vives douleurs, ainsi qu'à l'irritation et à l'inflammation de la surface des plaies sur lesquelles elle agit. Voy. COMPRESSION.—La *ligature* doit être préférée à tous les moyens indiqués précédemment, surtout pour arrêter l'écoulement du sang provenant d'un vaisseau un peu fort. En même temps qu'elle est plus sûre et qu'elle laisse aux parties toute leur liberté, elle n'offre presque pas d'inconvénient, car elle fait naître moins de douleurs et n'entraîne avec elle aucune irritation ni inflammation. Si, à cause de la profondeur de la plaie, il fallait aller chercher l'artère au-dessous de celle-ci pour la mettre à découvert et en faciliter la ligature, on ne devrait pas hésiter à entreprendre cette opération préliminaire. Voy. LIGATURE et PLAIE.— La *torsion* des artères peut avoir des avantages contre les hémorrhagies de ces vaisseaux. Elle consiste à saisir avec une pince le bout de l'artère divisée, et à la tordre ensuite avec le même instrument. Il n'est cependant pas bien établi encore que la torsion doive être

préférée à la ligature, et même, dans certains cas, à la cautérisation. Des hommes de l'art, très-instruits, en doutent, en se fondant sur des faits et des raisonnements importants.

Les hémorrhagies veineuses traumatiques sont en général peu graves et peu dangereuses. On ne doit redouter que celles provenant des blessures de gros troncs renfermés dans le bas-ventre ou dans la poitrine, qui deviennent ordinairement mortelles. L'effusion du sang dans ce genre de lésion acquiert un caractère d'opiniâtreté fort remarquable, par toutes les causes qui agissent en gênant la circulation veineuse en avant de la plaie et au-dessus, si elle est dans un membre. Cette effusion augmente quand les muscles de la partie se contractent. Un moyen, communément efficace dans les hémorrhagies veineuses traumatiques, consiste dans la compression du vaisseau de manière que, servant à en interrompre la circulation, il lui soit prêté latéralement un point d'appui, à l'aide duquel il puisse résister à l'effort léger que fait le sang pour sortir à travers la blessure de ses parois; mais il faut avoir soin d'exercer cette pression sur un point qui laisse la plaie entre lui et le cœur. Dans le cas d'ouverture à la paroi latérale externe d'une veine, on parvient souvent à arrêter l'écoulement du sang par le moyen usité pour fermer une saignée. Lorsque, en opérant, il arrive de couper transversalement une ou plusieurs veines, on conseille principalement de suspendre l'opération, et de placer l'animal dans une attitude telle qu'il puisse respirer librement. Si cela ne suffisait pas, il faudrait lier l'une et l'autre des extrémités des vaisseaux incisés. Il convient également de placer deux ligatures, toutes les fois qu'il est indispensable de couper une veine importante, et de ne la diviser que dans l'espace laissé entre elles. L'hémorrhagie se manifeste quelquefois à la suite de la saignée pratiquée à la jugulaire; il faut alors bien fermer la saignée, et s'assurer, en exerçant une légère pression de bas en haut, que le sang ne passera plus à travers la petite blessure; il est bon aussi, pour surcroit de précaution, d'aller de temps en temps voir l'animal à sa place. Si l'hémorrhagie ne s'arrêtait pas, on agirait comme il est indiqué à l'article *trombus*.

Quant aux hémorrhagies capillaires traumatiques, des lotions froides et légèrement astringentes qu'on fait suivre d'un pansement approprié, suffisent ordinairement pour les arrêter. On a cependant recours à la saignée dans le cas où le sujet serait jeune, d'un tempérament sanguin et irritable; et si, nonobstant, l'hémorrhagie persistait, on pourrait en venir à la cautérisation pour réduire la surface de la plaie en escarre, et déterminer un travail inflammatoire dans les parties sous-jacentes. On doit faire attention que les pansements ultérieurs ne soient pas irritants.

HÉMORRHAGIE ACTIVE. Voy. Hémorrhagie.

HÉMORRHAGIE BRONCHIQUE. Voy. Hémoptysie.

HÉMORRHAGIE CÉRÉBRALE. Voy. Apoplexie.

HÉMORRHAGIE EXTERNE. Voy. Hémorrhagie.

HÉMORRHAGIE INTERNE. Voy. Hémorrhagie.

HÉMORRHAGIE INTESTINALE. Voy. Entérite.

HÉMORRHAGIE NASALE. Voy. Épistaxis.

HÉMORRHAGIE PAR RUPTURE. Voy. Hémorrhagie.

HÉMORRHAGIE PASSIVE. Voy. Hémorrhagie.

HÉMORRHAGIE SPONTANÉE. Voy. Hémorrhagie.

HÉMORRHAGIE TRAUMATIQUE. Voy. Hémorrhagie.

HÉMORRHOIDAL, ALE. adj. Qui appartient aux hémorrhoïdes.

HÉMORRHOIDES. s. f. pl. En lat. *hæmorrhoides*, du grec *aimorrois*, flux de sang, dérivé de *aima*, sang, et *réô*, je coule. Écoulement sanguin par l'anus, qui porte le nom de *flux hémorrhoïdal*, précédé ordinairement d'une congestion locale et accompagnant les tumeurs ci-dessous indiquées, tumeurs qu'on appelle également *hémorrhoïdes*. Ces tumeurs, situées au pourtour de l'anus, ou au-dessus du sphincter du rectum, proviennent de la dilatation variqueuse des veines de cet intestin, ou d'une exhalation de sang dans le tissu cellulaire sous-jacent à sa membrane interne. La plupart des vétérinaires refusent d'admettre l'existence de cette maladie; on croit que les faits extrêmement rares qu'on dit avoir observés appartenaient aux tumeurs *mélanoïdes*. Voy. Mélanose.

HÉMORRHOSCOPIE. s. f. En lat. *hæmorrhoscopia*, du grec *aima*, sang, *rein*, couler, et

image
not
available

tite a été aussi désignée sous les noms d'*ictère* ou *jaunisse*; mais quoique ces affections aient entre elles de très-grands rapports, elles peuvent exister l'une sans l'autre. Ainsi, lorsque des calculs obstruent les canaux biliaires et s'opposent à l'écoulement de la bile dans les intestins, il peut en résulter l'ictère ou jaunisse sans l'inflammation du foie. L'hépatite s'observe tantôt à l'état aigu, tantôt à l'état chronique.

Hépatite aiguë. Elle s'annonce par la tristesse, le dégoût, la pesanteur de la tête; la pression et la percussion rendent sensible la région du foie; l'animal regarde souvent cette région; il ne peut rester couché; il y a soif ardente; la respiration est difficile et laborieuse; la bouche chaude, pâteuse; les yeux sont ternes, abattus; les déjections rares, dures et foncées en couleur; les urines rares, chargées et plus ou moins rouges; la respiration devient fréquente avec les progrès de la maladie; on voit la conjonctive et la membrane buccale se teindre légèrement en jaune; la peau est jaune, sèche; le poil est piqué, et la constipation opiniâtre. Lorsque enfin l'affection est parvenue à son plus haut degré, la coloration en jaune devient plus intense à la membrane buccale et à la conjonctive, et s'étend même à la pituitaire et quelquefois aux parties dépourvues de poils, comme dans la jaunisse; les déjections continuent à être fort rares et fort dures; ou bien il y a diarrhée de matières blanchâtres; la fièvre est plus grande. Les causes de cette maladie sont des contusions sur la région du foie, produites par des coups, des chutes, des fatigues et des travaux excessifs, surtout pendant les grandes chaleurs; l'usage d'aliments excitants en abondance, les vicissitudes atmosphériques et leurs conséquences, la répression des maladies cutanées, l'abus des médicaments excitants ou irritants; des concrétions biliaires, etc. Les terminaisons les plus fréquentes de l'hépatite simple aiguë sont la résolution ou son passage à l'état chronique, dans le cas surtout de complication; elle peut cependant se terminer par la mort, si elle est négligée ou mal traitée. De quelque manière qu'elle se termine, l'hépatite aiguë est toujours une affection grave et très-rebelle. Son début étant violent et intense, la saignée est le premier moyen à mettre en usage pour la combattre; on la répète jusqu'à ce qu'on en ait obtenu la diminution de l'inflammation. Cependant les émissions sanguines doivent être pratiquées avec prudence toutes les fois que les symptômes inflammatoires n'ont pas beaucoup de gravité. Il en est de même des narcotiques qui peuvent être nécessaires pour apaiser des douleurs très-vives. Les fumigations ou les fomentations émollientes, les lavements de même nature, rendus au besoin laxatifs, les délayants et la diète, conviennent toujours au commencement. Au moment où la phlegmasie s'amende, on administre quelque sel purgatif non irritant, tel que la crème de tartre; et après il convient souvent de faire prendre des décoctions ou des poudres de végétaux amers, ou du gros vin auquel on ajoute du miel ou des substances légèrement toniques. Il convient également, vers la fin du mal, d'appliquer à la surface externe de la peau correspondant à l'organe affecté, la teinture de cantharides, ou le liniment ammoniacal. L'animal ne doit être remis à sa nourriture ordinaire qu'avec de grands ménagements. L'hépatite aiguë se complique quelquefois d'un retentissement sur l'organe cérébral par le système ganglionnaire, complication que l'on a crue pendant longtemps, mais sans raison, causée par une inflammation du diaphragme : elle a été appelée *mal de feu*, *mal d'Espagne*. Dans les armées en guerre, cette hépatite attaque quelquefois un grand nombre de chevaux en même temps, et s'annonce par des symptômes graves, tels que fièvre aiguë, vive douleur à la partie inférieure de la poitrine, abattement et tristesse considérables. L'animal tient la tête baissée, fait des mouvements violents, secoue l'encolure, se heurte de la tête, frappe des pieds de devant, cherche à mordre ce qui l'environne, se mord lui-même, regarde très-fréquemment son flanc; quelquefois il monte sur la mangeoire, saisit avec les dents le râtelier et y reste attaché; la coloration en jaune de la conjonctive, lorsqu'elle a lieu, est très-légère. Cette affection est presque toujours mortelle; ses causes sont les mêmes que celles de l'hépatite aiguë simple. Très-rapide dans sa marche, l'hépatite compliquée demande à être combattue par des moyens énergiques dont l'action ne se fasse pas attendre. On débute par des émissions promptes et abondantes; on applique successivement des vésicatoires très-chargés sur le front, aux tempes, aux côtes; on place des sétons à l'encolure, au poitrail et aux fesses; on applique sur la tête

de la glace pilée, ou, à défaut de celle-ci, on fait à cette partie des lotions d'eau froide et plus réfrigérante encore en y mêlant du nitre. Intérieurement, on administre les antiphlogistiques auxquels on peut ajouter, comme calmant, une infusion de fleur de coquelicot ou de têtes de pavots, et même, si on le juge nécessaire, un peu de laudanum liquide; mais on ne doit se servir de ce dernier médicament qu'avec une grande prudence, car, à trop forte dose, il pourrait avoir des suites dangereuses. Lorsqu'on réussit à sauver le malade, il faut, pendant quelque temps, le soumettre à un régime hygiénique très-sévère et un peu évacuant, pour éviter le renouvellement des accidents.

Hépatite chronique. Elle est souvent une conséquence de l'hépatite aiguë; on la reconnait à la permanence des symptômes, sans augmentation de leur intensité, et à l'état des malades, qui deviennent languissants et tombent à la fin dans le marasme. L'hépatite chronique primitive se développe et marche lentement; les aliments trop abondants ou trop stimulants, la chaleur atmosphérique, sont des causes susceptibles d'y prédisposer les animaux, et, lorsque leur action continue, elle peut même la déterminer; mais ce qui concourt surtout à la faire naitre, ce sont les coups, les chutes, les fortes percussions sur la région du foie, les purgatifs administrés mal à propos, ou d'autres médicaments stimulants, la communication au foie de l'inflammation des parties voisines, les irritations occasionnées par des courses outrées, la répercussion d'une phlegmasie de quelque autre partie du corps. Ces deux variétés d'hépatite chronique peuvent se terminer par ramollissement, induration, ou dégénération tuberculeuse, encéphaloïde ou squirrheuse, de la substance hépatique, terminaisons qu'on ne peut guère reconnaitre qu'après la mort. Quand l'hépatite chronique est accompagnée de fièvre, ou qu'elle ne donne lieu qu'à des phénomènes locaux, on la combat comme si elle était aiguë. Dans les autres cas, il conviendrait peut-être d'avoir recours à l'extrait de ciguë donné intérieurement, aux frictions mercurielles sur la région du foie, aux vésicatoires volants, soit sur cette même région, soit sur des régions plus éloignées. « Nous ne sachions pas, dit d'Arboval, qui conseille cette médication, que ces moyens aient encore été essayés; nous ne les proposons que comme une expérience, et, s'il est permis d'en tenter, n'est-ce pas surtout sur des animaux et dans des cas aussi peu connus que celui qui nous occupe? Peut-être même le résultat qu'on obtiendrait ne serait-il pas sans utilité pour la médecine de l'homme. » Mais il est souvent impossible de soumettre pendant un temps assez long les animaux affectés d'hépatite chronique à un traitement convenable, consistant dans la diète, les boissons acidulées, les lavements émollients, les purgatifs minoratifs doux, les préparations fondantes et savonneuses. L'homme de l'art se voit donc astreint à n'indiquer qu'un léger exercice, une bonne nourriture, un bon régime, le pansement de la main bien exécuté, et surtout l'usage du vert.

HÉPATO-ARACHNOIDITE. s. f. Inflammation du foie qui détermine sympathiquement celle de l'arachnoïde ou seconde membrane qui enveloppe le cerveau.

HÉPATOCÈLE. s. f. En lat. *hepatocele*, du grec *épar*, foie, et *kélé*, tumeur. *Hernie du foie.* On n'en a pas d'exemple dans le cheval. L'*hépatocèle* pourrait cependant être le résultat des grandes éventrations. Dans tous les cas, cette maladie doit être regardée comme incurable ou mortelle.

HÉPATO-GASTRIQUE. adj. En lat. *hepatogastricus*, du grec *épar*, le foie, et *gáster*, l'estomac : qui appartient au foie et à l'estomac.

HÉPATO-GASTRITE. s. f. En lat. *hepato-gastritis*, du grec *épar*, le foie, *gáster*, l'estomac, et de la désinence *ite*, propre à toutes les phlegmasies. Inflammation du foie s'étendant à l'estomac.

HERBAGE. Voy. PRAIRIE.

HERBAGER. s. m. Propriétaire d'*herbages*, qui, souvent, ne possédant pas de bétail, loue ces terrains à des engraisseurs.

HERBE. Voy. FOURRAGE.

HERBE A LA SAINT-JEAN. Voy. ARMOISE.

HERBE A L'ESQUINANCIE. Voy. ASPÉRULE.

HERBE AU PAUVRE HOMME. Voy. GRATIOLE OFFICINALE.

HERBE AUX CUILLERS. Voy. COCHLÉARIA OFFICINAL.

HERBE AUX GUEUX. Voy. CLÉMATITE.

HERBE AUX SORCIERS. Voy. STRAMOINE COMMUNE.

HERBE AUX VERS. Voy. TANAISIE COMMUNE.

HERBER. v. Les anciens maréchaux dési-

[redacted]

gnaient par ce mot l'action de mettre de la racine d'ellébore sous la peau du poitrail d'un cheval pour déterminer une dérivation.

HERBES. s. f. pl. Les *herbes* en grand nombre que l'on récolte pour le service de la pharmacie et de la médecine, portent vulgairement le nom générique de *simples*. Voy. RÉCOLTE DES HERBES.

HERBIER. s. m. En lat. *herbarium*, de *herba*, herbe. Recueil de plantes sèches que l'on conserve comme échantillons, dans des boites ou dans des livres, afin de pouvoir les examiner dans toutes les saisons indistinctement. C'est l'*herbier naturel*. Il en est un autre dit *herbier artificiel*, qui consiste en dessins, peintures ou gravures, coloriés ou non coloriés. — Autrefois on a dit *herbier*, pour *botaniste*, c'est-à-dire celui qui cultive la botanique.

HERBIVORE. adj. et s. En lat. *herbivorus*, de *herba*, herbe, et *vorare*, dévorer, manger avec avidité. Animal qui se nourrit de substances végétales; mais ce terme désigne aussi plus particulièrement les espèces qui paissent l'herbe des prairies, comme le cheval, le bœuf, etc.

HÉRÉDITAIRE. adj. En lat. *hæreditarius*; qui vient, qui se transmet par hérédité. Il se dit de certaines maladies. Voy. MALADIES HÉRÉDITAIRES.

HERMINÉ, ÉE. adj. Mot qui s'applique à une particularité des robes. Voy. ROBE.

HERNIAIRE. adj. En lat. *herniaris*. Qui a rapport aux hernies.

HERNIE. s. f. En lat. *hernia*, *ramex*; en grec *kélé*. Déplacement total ou partiel d'un organe, et sa sortie de la cavité qui le contient, par une ouverture naturelle ou accidentelle. Les *hernies* se rencontrent presque constamment aux environs des cavités splanchniques. Elles ont reçu différents noms qui, en général, leur viennent des organes déplacés et de l'ouverture par laquelle s'effectue le déplacement. Nous avons fait mention, dans des articles spéciaux, de l'*encéphalocèle* ou hernie du cerveau, du *gastrocèle* ou hernie de l'estomac, de l'*hépatocèle* ou hernie du foie, de l'*hystérocèle* ou hernie de la matrice, du *cystocèle* ou hernie de la vessie, du *mérocèle* ou hernie crurale ou fémorale. Nous ne parlerons ici que des hernies de la cavité abdominale. La plupart des viscères qui sortent par une des ouvertures naturelles des parois abdominales poussent devant eux le péritoine, qui fournit ainsi aux viscères déplacés une enveloppe appelée *sac herniaire* ou *sac péritonéal*, communiquant avec la cavité abdominale par une ouverture qu'on nomme l'*orifice du sac*. Cet orifice répond à l'ouverture de la paroi abdominale par laquelle la hernie s'est formée, et la partie rétrécie comprise entre l'orifice et l'endroit où le sac commence à se dilater est dite le *col du sac*. Le fond du sac est l'endroit opposé à l'orifice. Quand les hernies peuvent être repoussées dans leur cavité naturelle à l'aide d'une pression méthodique nommée le *taxis*, on dit qu'elles sont *réductibles*; elles sont dites au contraire *irréductibles*, quand des adhérences ou bien le volume ou l'engouement de la tumeur s'opposent à leur rentrée. Dans le cas où l'ouverture qui a donné passage à la partie herniée vient à se resserrer de manière à opérer sur cette partie une constriction plus ou moins forte, il y a *étranglement de la hernie* ou *hernie étranglée*; dans le cas contraire, la hernie s'appelle *déliée*. Les hernies dont il est question dans cet article se divisent en *abdominales*, en *ventrales* ou *éventrations*, et en *diaphragmatiques*.

Hernies abdominales. Ces hernies sont celles qui ont lieu par les ouvertures naturelles de l'abdomen. Elles se subdivisent en *inguinales* et en *ombilicales*. Les hernies inguinales sont dues à la sortie de l'intestin, de l'épiploon, ou de tous les deux par l'anneau inguinal. Dans le premier cas, elles prennent le nom d'*entérocèle*; dans le second cas, on les nomme *épiplocèle*; et dans le troisième, elles sont appelées *entéro-épiplocèle*. L'entérocèle est désignée par la dénomination de *bubonocèle*, quand l'anse intestinale s'arrête à l'entrée du canal inguinal; et par celle d'*oschéocèle* ou *hernie scrotale*, lorsqu'elle descend dans les bourses. Les causes des hernies inguinales déliées sont de deux sortes : *prédisposantes* et *occasionnelles*. On reconnait comme causes prédisposantes, la dilatation congéniale des anneaux inguinaux, ou leur dilatation acquise à la suite de travaux pénibles. Les causes occasionnelles sont celles qui accidentellement déterminent la diminution du calibre du ventre, par la compression ou la rétraction de ses parois, ou qui augmentent en peu de temps le volume des grosses divisions du tube digestif; tels sont les développements de gaz quelquefois presque instantanés, les courses rapides, les efforts de tirage, les sauts énergiques et les contractions des muscles abdominaux pendant certaines

de modifications à cause de la promptitude de la terminaison fatale de cet accident; on trouve néanmoins un peu d'épaississement de ses lèvres, quelques ecchymoses au sein des fibres musculaires, mais les tissus fibreux n'ont pas eu le temps de s'injecter. Ceux qui pensaient que le gonflement de l'anneau était la cause de l'étranglement avaient donc tort. Nous pouvons, au reste, nous rendre raison de la manière dont cet étranglement se produit. L'action simultanée de plusieurs causes est, nous l'avons dit, nécessaire pour que l'intestin effectue son passage de la cavité abdominale dans le canal inguinal; et il faut, certes, admettre une pression assez forte, pour qu'il franchisse une ouverture plus étroite que le diamètre de son volume. Cette portion intestinale, ainsi placée dans des conditions anormales, étreinte par l'anneau inguinal qui ne se dilate pas, et exécutant très-difficilement des mouvements qui cependant sont indispensables à la circulation des vaisseaux nombreux et déliés qui serpentent sur ses membranes, ne tarde pas à se congestionner; celles-ci s'épaississent, et le calibre de l'ouverture restant le même, l'étreinte devient un étranglement. Si l'anneau est un peu dilaté, il pourra ne se manifester qu'un *engouement*, c'est-à-dire une accumulation de matières alimentaires, occasionnée par la lenteur avec laquelle elles cheminent. Quelquefois aussi les parties herniées s'enflamment et se soudent avec la séreuse du sac herniaire. La réduction est rendue par cette adhérence beaucoup plus laborieuse. Les hernies anciennes ou chroniques sont divisées en *simples*, *continues*, *intermittentes*; elles peuvent se compliquer de *sarcocèle*, d'*hydrocèle*, d'*engouement* et d'*étranglement*. Les hernies continues sont ordinairement accompagnées d'adhérences. Le bubonocèle chronique ne donne presque jamais lieu à aucun trouble fonctionnel notable. Quant à l'oschéocèle, il forme une tumeur de volume variable, plus large à sa base qu'à son sommet, pâteuse ou élastique selon la nature des substances qu'elle contient. La pulpe des doigts peut saisir par intervalles sur ses contours lisses les contractions vermiculaires de l'intestin. L'hydrocèle ajoutée à la hernie étant assez difficile à reconnaitre, il est utile d'avoir recours à l'exploration rectale. Pour le sarcocèle, on est contraint d'agir de même, mais ici la difficulté ne se présente que pour la constatation de l'existence de la hernie. La hernie intermittente est celle qui ne se développe que pendant le travail, pour disparaitre pendant le repos. Lorsqu'on explore le cadavre pour étudier les lésions de la hernie inguinale ancienne simple, on trouve l'orifice inguinal béant, ses bords durcis et infiltrés; la gaine vaginale constitue, comme nous l'avons dit au commencement, le sac herniaire, dans lequel on distingue l'orifice, le col et le fond. Elle porte quelquefois de fausses membranes qui l'attachent à l'intestin. Celui-ci laisse voir, au niveau de l'anneau, un rétrécissement ineffaçable qui résulte de la constriction permanente exercée sur sa membrane péritonéale; des aliments se trouvent accumulés dans une poche herniaire dont les parois sont épaissies par un épanchement de sérosité organisée sous la muqueuse intestinale. La description que nous venons de donner des hernies inguinales pourrait faire supposer que cet accident ne saurait avoir lieu que sur les chevaux entiers; il n'en est cependant pas toujours ainsi. La castration, qui anéantit chez les animaux cet énergique désir du rapprochement des sexes, n'est pas invariablement suivie, après l'ablation des organes testiculaires, de l'oblitération du canal vaginal tout entier. Lors donc qu'il en reste une partie, et qu'il y a aussi dilatation de l'anneau inguinal, une hernie peut se manifester. Disons toutefois que ce cas est assez rare. Les hernies réclament un traitement qui a pour base deux indications principales, la *réduction* et la *contention*. On remplit la première de ces indications par cette manipulation particulière qui est appelée *taxis*. Le *taxis* est *médiat* ou *immédiat*, suivant qu'il est exercé sur l'intestin au travers des enveloppes génitales, ou sur la séreuse intestinale elle-même. Cette opération peut être pratiquée, le patient étant debout ou couché, pour le taxis médiat; mais le taxis immédiat réclame le décubitus. Au début des coliques, lorsque l'accident est récent et la hernie aiguë, il est convenable de saigner largement, afin de calmer les douleurs et diminuer l'énergie musculaire. L'administration de quelques lavements est nécessaire aussi; dans tous les cas, ils mettent les dernières portions du tube alimentaire dans un état de vacuité très-favorable, et lubrifient la muqueuse qu'irrite toujours plus ou moins le contact des doigts. M. Patey, vétérinaire dans le département du



image
not
available

tion stable autant que possible, en glissant sous les fesses, les côtes et les flancs, quelques bottes de paille qui servent aussi à tenir le train de derrière un peu élevé. Cela facilite beaucoup la réduction, qui s'opère quelquefois même seule. Le taxis immédiat peut alors être pratiqué. Il consiste à inciser de haut en bas, du côté externe et le long du cordon, les enveloppes testiculaires; puis, quand le bistouri a atteint la tunique érythroïde, à disséquer celle-ci jusqu'à la gaine vaginale, que l'on ponctue très-superficiellement pour la débrider ensuite, en conduisant l'instrument sur la cannelure d'une sonde, afin de ne pas intéresser la tunique externe de l'intestin. L'ouverture de la gaine doit être pratiquée au-dessus de l'épididyme et n'avoir pas autant de longueur que celle de la peau. On agit alors directement sur l'intestin, que l'on essaye de faire rentrer dans l'abdomen par une pression méthodique, exercée aussi près de l'anneau que possible. Souvent les parois intestinales sont distendues par des gaz ou des aliments. Dans cette circonstance il faut tenter, à l'aide de quelques manipulations, de produire un léger affaissement; cela facilite considérablement la réduction. Celle-ci étant obtenue, on réunit les bords de la plaie cutanée par une suture. Dans un autre procédé plus ancien et plus souvent employé, on incise les enveloppes comme pour la castration à testicules couverts; on ouvre ensuite comme ci-dessus le sac vaginal, et l'on place un casseau courbe sur le cordon, très-près de l'anneau, quand la hernie est réduite. Si l'emploi de tous ces moyens ne donne aucun résultat favorable, à cause du gonflement de l'anse intestinale et de l'étranglement qui en est la conséquence, on a recours à la *herniotomie*. Pour cela, la gaine vaginale étant ouverte par le second procédé, on introduit vers l'anneau deux doigts entre lesquels se trouve la lame mince du bistouri boutonné, et l'on appuie avec précaution le tranchant sur la lèvre externe; une pression un peu forte sur les fibres musculaires qui la composent produirait inévitablement une déchirure plus ou moins large des parois abdominales. Aussitôt après l'agrandissement de l'ouverture, on continue l'opération de la manière déjà indiquée. Nous ne nous étendrons pas sur les phénomènes morbides qui lui sont consécutifs, ni sur les soins ordinaires à donner au malade; nous dirons seulement que la diète et le repos le plus complet sont de rigueur. Il est bien entendu que l'appréciation exacte de l'état pathologique de l'organe hernié est la règle qui guide pour cesser ou poursuivre les manœuvres opératoires. Qui ne sait pas, en effet, que la gangrène de l'intestin est mortelle, même au début? Mais l'opération chirurgicale que nous venons de décrire est bien chanceuse dans ces résultats. » Quelle que soit la dextérité de l'opérateur, dit M. Patey, il est une condition de réussite dont il ne peut pas être maître : ce sont les mouvements brusques, les convulsions de l'animal, lesquels peuvent compromettre les manœuvres chirurgicales les plus habiles pendant et après l'opération même. Pendant l'opération, au moment où le chirurgien, la main armée du bistouri, le guide avec anxiété dans le détroit du col de la gaine, pour en débrider le collet, un effort violent de l'animal peut souvent causer une éventration. De même aussi, lorsque ce débridement est opéré et que la hernie est réduite, il n'est pas rare de voir l'éventration succéder aux violentes contractions expulsives qui accompagnent d'ordinaire l'application du casseau sur le cordon testiculaire ; et alors les intestins débordent en masse. » M. Patey s'est occupé de substituer un autre moyen chirurgical à une opération si dangereuse dans ses conséquences. Le moyen qu'il propose est, dit-il, beaucoup plus simple dans son application que l'opération même, tout aussi efficace, nullement dangereux ni compromettant pour la vie de l'animal, et offrant cet avantage enfin, qu'à supposer que, par exception, il soit impuissant, il laisse encore la facilité d'avoir recours au débridement de l'anneau. Nous transcrivons textuellement la description qu'il en donne. « Le malade, abattu et fixé, comme il est d'usage en pareil cas, sur une épaisse litière, c'est-à-dire le corps fixé sur le dos, et le train de derrière élevé au moyen de bottes de paille, l'opérateur fait tirer et fixer le membre du côté malade, obliquement de côté et en arrière, en juste mesure, tandis que les trois autres, au contraire, sont fixés en avant dans le sens opposé. Alors, recommandant à l'aide mis à la tête, de détourner autant que possible l'attention du malade, il incise largement la bourse correspondante à la hernie, en comprenant dans son incision, mesurée en profondeur, la peau, le dartos et le tissu cellulaire sous-jacent,

image
not
available

pendant conseillé, pour la contention, un procédé qui consiste à placer un casseau peu serré sur le sac herniaire recouvert des bourses.—Nous venons de décrire le traitement des hernies récentes; celui des hernies chroniques, simples, continues, ou intermittentes, n'offre rien de spécial. Le taxis médiat suffit ordinairement. Cependant, lorsque dans la première espèce il y a des adhérences, on est obligé de les détruire par le taxis immédiat et même avec le bistouri.—La complication d'hydrocèle ne présente de remarquable, pendant l'opération, que l'écoulement d'un liquide séreux. Celle du sarcocèle, sans changer les règles de l'opération, réclame plus de soin dans la dissection des enveloppes et plus de précaution dans l'application du casseau. Fort souvent on aperçoit le sarcocèle et l'on ignore l'existence de la hernie. Quelques coliques, du dégoût, un gonflement plus considérable du cordon, sa sensibilité plus grande, peuvent seuls la faire soupçonner à l'avance. L'engouement et l'étranglement des hernies anciennes n'amènent pas de distinction dans le traitement. —On connaît encore une entérocèle congéniale qui existe au moment de la naissance ou qui survient peu de temps après. Assez fréquente dans les poulains mâles, se manifestant d'un seul ou des deux côtés à la fois, elle augmente les six premiers mois, puis diminue et disparaît d'elle-même. Néanmoins elle persiste quelquefois, mais alors elle rentre dans le nombre des hernies anciennes.

Hernies ombilicales. C'est la sortie par l'ombilic d'un des viscères intestinaux. Ces hernies portent le nom générique d'*omphale* ou *exomphale*, et ceux d'*entéromphale*, *épiplomphale* et *entéro-épiplomphale*, suivant que c'est l'intestin, l'épiploon, ou les deux à la fois, qui ont franchi les parois abdominales. Ces hernies sont *congéniales* ou *acquises*. Les causes qui prédisposent à cette affection sont un arrêt de développement du fœtus dans la matrice, les tiraillements exercés sur le cordon ombilical pendant ou après la *mise bas*. Celles occasionnelles comprennent les mouvements brusques et désordonnés des jeunes sujets mous et lymphatiques, les violences extérieures, etc. Lorsque la hernie dont il est question se produit, l'organe qui s'échappe de l'abdomen entraîne avec lui le péritoine qui constitue les parois internes du sac herniaire. Ainsi que nous l'avons vu, cela ne se passe pas de la même manière pour les hernies inguinales. Dans les hernies qui nous occupent, la peau de cette région se distend en s'amincissant et en forme l'enveloppe. Malgré le déplacement qu'éprouve le viscère, il n'y a pas ordinairement trouble dans les fonctions digestives, car l'engouement et l'étranglement sont rares. Cette circonstance diminue beaucoup la gravité de l'accident. La hernie ombilicale représente une tumeur molle, élastique, dépourvue de chaleur et de sensibilité; en appuyant à sa surface, on la refoule dans le ventre, et l'on peut facilement toucher les bords de l'ouverture qui lui livre passage. L'engouement la rend pâteuse, et l'étranglement lui donne de la sensibilité et de la chaleur. Le traitement se résume aux deux indications de rigueur, réduire et contenir. La réduction est, dans presque tous les cas, facile par le taxis médiat; ce moyen est cependant insuffisant lorsqu'il existe des points d'union entre la séreuse du sac et celle de l'intestin; il faut, pour opérer la désunion, ouvrir la poche. La contention offre plus de difficultés; sa réussite est basée sur un fait de physiologie pathologique, savoir, que deux feuillets séreux, enflammés et mis en contact immédiat, contractent une adhérence intime par suite de l'organisation du liquide plastique sécrété sous l'influence d'une phlegmasie modérée. Pour maintenir le rapprochement continu, on a conseillé la suture *entortillée* pratiquée sur une cheville en bois ou en fer. On reproche pour la suite à ce procédé de déterminer le plissement de la membrane séreuse et la chute trop prompte de la peau. L'application du casseau courbe est un moyen qu'emploient quelques praticiens. Maugeot pinçait la poche cutanée dans la baie étroite d'une plaque de plomb; plus tard, on a soutenu celle-ci par un casseau afin de lui donner une position plus fixe. On s'est servi aussi, pour faire la suture, d'une pince à branches planes. Son emploi rend l'opération plus facile. Une pince semblable a été plus tard percée d'une succession de trous au travers desquels on passe les fils. C'est encore une amélioration. La réunion des feuillets séreux par ces différents procédés n'est pas tout à fait sans danger, car si la réduction était imparfaite, on blesserait infailliblement l'intestin.

Hernies ventrales ou *éventrations*. Ces deux expressions n'ont pas rigoureusement la même valeur. Les *éventrations* sont des plaies faites



image
not
available

HERNIE ENGOUÉE. Voy. HERNIE.

HERNIE ÉPIPLOIQUE. Voy. HERNIE.

HERNIE ÉTRANGLÉE. Voy. HERNIE.

HERNIE FÉMORALE. Voy. MÉROCÈLE.

HERNIE INGUINALE. Voy. HERNIE.

HERNIE INTESTINALE. Voy. HERNIE.

HERNIE IRRÉDUCTIBLE. Voy. HERNIE.

HERNIE MUSCULAIRE. Déplacement accidentel de certains muscles, ayant lieu par le tiraillement des aponévroses denses et tendues qui environnent les extrémités ou recouvrent certaines régions du corps. Voy. MALADIES DES MUSCLES.

HERNIE OESOPHAGIENNE. Dilatation du jabot, souvent accompagnée de déchirure. Voy. JABOT.

HERNIE OMBILICALE. Voy. HERNIE.

HERNIE RÉDUCTIBLE. Voy. HERNIE.

HERNIE SCROTALE. Voy. HERNIE.

HERNIE UTÉRINE. Voy. HYSTÉROCÈLE et PARTURITION.

HERNIEUX, EUSE. adj. En lat. *herniosus*, *ramicosus*. Qui est affecté de hernie.

HERNIE VAGINALE. Voy. RENVERSEMENT DU VAGIN.

HERNIE VENTRALE. Voy. HERNIE.

HERNIOTOMIE. Voy. HERNIE.

HERPÉTIQUE. adj. En lat. *herpeticus*, du grec *èrpés*, dartre. Qui est de nature dartreuse.

HERPÉTOLOGIE. s. f. En lat. *herpetologia*, du grec *èrpés*, dartre, et *logos*, discours. Traité sur les dartres.

HÉTÉROGÈNE. adj. En lat. *heterogeneus*, du grec *étéros*, autre, et *génos* genre. Qui est de différentes natures, de différents genres.

HIBRIDE. Voy. HYBRIDE.

HIDROGÈNE. Voy. HYDROGÈNE.

HIDROTIQUE. adj. Synonyme de *sudorifique*.

HIÈBLE. s. m. En lat. *sambucus ebulus* de Linnée, *ebulus* des pharm. Petit arbrisseau dont toutes les parties ont une odeur forte et désagréable. Bourgelat préconise les feuilles d'*hièble*, comme fondantes et apéritives contre l'anasarque, les eaux aux jambes et le farcin. L'hièble est du même genre que le sureau.

HII. Mot auquel on habitue les chevaux qui sont arrêtés à se porter en avant.

HIPPACE. s. f. Sorte de fromage de lait de jument dont parle Pline.

HIPPANTHROPIE. s. f. En lat. *hippanthropia*, du grec *ippos*, cheval, et *anthrópos*, homme. Espèce de monomanie dans laquelle le malade se croit métamorphosé en cheval.

HIPPARION. Voy. CHEVAUX FOSSILES.

HIPPÉ. s. f. (Myth.) Fille du centaure Chiron, métamorphosée en jument, et mise au nombre des astres.

HIPPÉLIKIOLOGIE. s. f. En lat. *hippelikiologia*, du grec *ippos*, cheval, *élikia*, âge, et *logos*, discours. Traité de l'âge du cheval.

HIPPIA. (Myth.) C'est-à-dire la *cavalière*; surnom de Minerve.

HIPPIATRE. s. m. Du grec *ippos*, cheval, et *iatros*, médecin. Celui qui s'occupe exclusivement de la médecine du cheval. Voy. HIPPIATRIQUE et VÉTÉRINAIRE.

HIPPIATRIQUE. s. f. En lat. *hippiatria*, du grec *ippos*, cheval, et *iatriqué*, médecine : médecine des chevaux, science qui apprend à connaître et à guérir les maladies des chevaux, et, par extension, celles des autres animaux domestiques. On dit plutôt aujourd'hui *art vétérinaire*. Dans l'introduction de ce Dictionnaire, nous avons donné quelques détails relativement à cette science, dont l'origine remonte aux temps les plus reculés.

HIPPIEN, IENNE. adj. (Myth.) Qui a rapport aux chevaux. Les Grecs adoraient Minerve sous le nom de *Minerve hippienne*, soit parce qu'elle combattait dans un char à deux chevaux, lors de la guerre des dieux, soit parce qu'elle avait enseigné aux hommes l'art d'atteler les chevaux.

HIPPIQUE. adj. Qui appartient aux chevaux. On appelle *écrivains hippiques*, ceux qui s'occupent des chevaux, de leur éducation, du traitement, du régime qui leur conviennent, etc.

HIPPIUS. s. m. (Myth.) Du grec *ippos*, cheval. Les Grecs donnèrent ce surnom à Neptune et à Damius, inventeurs de l'art de dresser les chevaux et de s'en servir. Voy. HIPPOCRATIES.

HIPPOBOLE. s. m. Sacrifice d'un cheval, en usage chez les anciens Scythes.

HIPPOBOSQUE. s. m. Du grec *ippos*, cheval, et *boskó*, je nourris. MÉLOPHAGE, MOUCHE-ARAIGNÉE, MOUCHE D'ESPAGNE, MOUCHE DE CHIEN, MOUCHE BRETONNE. Genre d'insectes dont il convient de faire mention, parce qu'il en existe une espèce qui tourmente les chevaux. Voici quelques caractères de ces insectes : deux ailes très-courtes, étroites ; un suçoir, une bouche en forme de bec composé de deux valves solides, supporté par un chape-

image
not
available

tiquement les Calcidiens, et l'on élisait pour magistrats les citoyens qui, par leurs richesses, pouvaient entretenir de nombreux haras pour le service de la république.

HIPPOBUS. HIPPOTAURUS. s. m. Noms imaginés pour désigner le produit de l'accouplement du taureau avec la jument. Voy. MULET.

HIPPOCAMPE. s. m. En lat. *hippocampus*, du grec *ippos*, cheval, et *kamptô*, je courbe. (Myth.) Nom des chevaux marins à deux pieds, qui traînaient le char de Neptune, et celui de quelques autres divinités marines.

HIPPOCARIEN. s. m. Nom d'un crustacé fossile ayant la figure d'une tête de cheval.

HIPPOCENTAURE. s. m. (Myth.) En lat. *hippocentaurus*, du grec *ippos*, cheval, *kentéô*, je pique, et *tauros*, taureau. Monstres qu'on croyait enfantés des centaures, auxquels ils ressemblaient.

HIPPOCENTISTE. Voy. ARCHER A CHEVAL.

HIPPOCOLLE. s. f. Nom donné à la gélatine obtenue avec la colle de peau d'âne; cette colle fait la base de plusieurs médicaments usités dans la médecine de l'homme.

HIPPOCRATIES. s. f. pl. Fêtes des anciens Grecs à Athènes, en l'honneur de Neptune hippien. Pendant ces fêtes, les chevaux étaient exempts de tout travail, et on les promenait par les rues et dans les campagnes, superbement harnachés et ornés de guirlandes de fleurs.

HIPPOCRÈNE. s. f. (Myth.) Du grec *ippos*, cheval, et *krênê*, fontaine. *Fontaine du cheval*. Elle était située à peu de distance du mont Hélicon, et consacrée à Apollon et aux Muses. Voy. PÉGASE. Les eaux de l'*Hippocrène* avaient la vertu d'inspirer les poëtes. Il suffisait d'en avoir bu pour faire d'excellents vers.

HIPPOCTÉNIEN. adj. (Myth.) Surnom d'Hercule, qui tua les chevaux furieux de Diomède.

HIPPOCTONUS. adj. (Myth.) C'est-à-dire, *tueur de chevaux*. Surnom d'Hercule qui tua Diomède et les chevaux que celui-ci, autre que le fils de Tydée, nourrissait de chair humaine.

HIPPODAMIE ou HIPPODAME. s. f. (Myth.) Fille d'OEnomaüs. Son père la chérissait à un tel point, qu'il ne la voulut donner qu'à celui qui la vaincrait à la course, parce qu'il était assuré que personne ne la surpassait dans cet exercice. Il massacrait tous ceux qui en sortaient vaincus, et tua jusqu'à treize princes. Pour les vaincre plus facilement, il faisait placer *Hippodamie* sur son char, de façon qu'ils pussent la voir, afin que sa beauté les empêchât, en courant, d'être attentifs à leurs chevaux. Mais Pélops, quelques-uns disent Pirithoüs, entra dans la lice, la vainquit et l'épousa. OEnomaüs se tua de désespoir.

HIPPODÈTE. s. m. (Myth.) *Qui lie des chevaux*. Surnom donné à Hercule, pour avoir attaché les uns aux autres les chevaux des Orchoméniens, dont il rendit la cavalerie inutile dans une bataille que les Béotiens, aidés de cette ruse, gagnèrent sur eux.

HIPPODROME. s. m. En lat. *hippodromus*, du grec *ippos*, cheval, et *dromos*, course. Lieu, cirque, disposé pour les courses des chevaux et des chars. Il y en avait anciennement à Rome, à Constantinople, à Carthage, à Alexandrie d'Égypte et ailleurs. Le mot *hippodrome* est surtout employé en parlant des exercices et des jeux publics de l'antiquité. C'était aussi dans les hippodromes, qui répondent à nos manéges, que les chevaux étaient dressés à tous les exercices. Voy. CIRQUE, et à l'article INSTRUCTION DU CAVALIER, 6ᵉ leçon.

Un *hippodrome* en plein air a été établi à Paris, en 1845, par les frères Franconi, en dehors de la barrière de l'Étoile, en face de l'Arc de triomphe. C'est une vaste arène destinée à toutes sortes d'exercices et de jeux équestres.

HIPPODROMIE. s. f. (Même étym.) Course de chevaux dans un hippodrome.

HIPPOGRIFFE. s. m. (Myth.) En lat. *hippogriphus*, du grec *ippos*, cheval, et *grups*, griffon. Animal fabuleux qu'on suppose être un cheval ailé, dont la tête ressemble à celle d'un griffon. L'*hippogriffe* est le *Pégase* du moyen âge. Dans son *Roland furieux*, l'Arioste parle de l'hippogriffe, et voici la description qu'en donne ce grand poëte. « Il n'était point, dit-il, l'ouvrage d'un enchanteur; une jument l'avait conçu dans ses flancs; un griffon en était le père. Semblable à cet animal, il avait la tête d'aigle; ses pattes de devant étaient ornées de serres tranchantes, et ses ailes, couvertes de plumes. Le reste du corps était semblable à celui de la mère. » Ce composé bizarre était bien défini par le nom d'hippogriffe. On tient qu'il existe de ces sortes de monstres ailés dans les monts Riphées, et tout au fond des mers glaciales. En réalité, ce n'est qu'une charmante fiction de la poésie. — Sur le point le plus élevé du dôme de Pise, on voit un hippogriffe de bronze au sujet duquel mille fables ont été inventées. Il est probable que ce mo-



image
not
available

placé par les naturalistes entre l'éléphant et le rhinocéros. Les Egyptiens en avaient fait une divinité.

HIPPOSCOPIQUE, ou le PARFAIT MARÉCHAL. Titre d'un livre qui, selon Suidas, avait été écrit sur l'équitation par Simon, celui qui avait consacré au temple de Cérès Eleusinienne, à Athènes, le cheval de bronze sur la base duquel il fit représenter ses propres actions. Pollux nous a conservé quelques fragments de cet écrit, qu'il a le plus souvent tronqués et altérés, faute d'entendre la matière. Il parait d'ailleurs que Simon était fort ignorant et s'exprimait assez mal : comparable en ce point à M. de la Broue, un de nos vieux auteurs d'équitation, qui, de son propre aveu, *savait à peine lire dans ses heures*.

HIPPOSTÉOLOGIE. s. f. Du grec *ippos*, cheval, *ostéon*, os, et *logos*, discours ; en lat. *hipposteologia*. Traité sur les os du cheval.

HIPPOTAURUS. Voy. Mulet.

HIPPOTHÉRIUM. Voy. Chevaux fossiles.

HIPPOTHOON. s. m. (Myth.) Fils de Neptune et d'Alope. Sa mère et son aïeule Cercyon l'ayant successivement fait exposer, il fut toujours nourri par une jument et trouvé par des bergers qui l'élevèrent. Thésée ayant tué Cercyon, donna son trône à Hippothoon, son petit-fils.

HIPPOTIGRE. Voy. Zèbre.

HIPPOTIMÈTE. s. m. Connaisseur en chevaux, non-seulement quant à leurs formes et races, mais encore à leurs services, moyens et qualités. *N'est point écuyer qui n'est pas hippotimète.*

HIPPOTOMIE. s. f. Du grec *ippos*, cheval, et *tomé*, section ; en lat. *hippotomia* : anatomie du cheval. De là *hippotomiste*, s. m. Celui qui dissèque des chevaux, démontre l'anatomie du cheval, etc.

HIPPOTOMISTE. Voy. Hippotomie.

HIPPOTOXOTE. s. m. Cavalier Scythe qui combattait armé d'un arc. Voy. Archer a cheval.

HISTOIRE NATURELLE. Partie des connaissances humaines qui apprend à connaître les qualités et les propriétés de tous les corps de la nature, et à les distribuer en ordres, genres et familles, d'après leurs analogies respectives. Cette science embrasse les trois règnes de la nature, c'est-à-dire le règne *animal*, le règne *végétal* et le règne *minéral* ; ou bien la *zoologie*, la *botanique* et la *minéralogie*.

HISTOLOGIE. s. f. En lat. *histologia*, du grec *istos*, tissu, et *logos*, discours. Histoire des tissus organiques. *Histologie* est par conséquent synonyme d'*anatomie générale*.

HISTONOMIE. s. f. En lat. *histonomia*, du grec *istos*, tissu, et *nomos*, loi. Ensemble des lois qui président à la formation et à l'arrangement des tissus organiques.

HIVER. Voy. Saison.

HIVERNAGE. s. m. Mélange de pois, de vesce et d'avoine, auquel on a joint du blé. On sème le tout au mois d'octobre ; de là le nom d'*hivernage*. Ces différentes récoltes artificielles sont données aux chevaux dans plusieurs départements qui manquent de pâturages naturels, et plus particulièrement dans ceux du Nord.

HO ! Monosyllabe que l'on prononce pour avertir le cheval avant de le monter. Voy. Monter a cheval, 1er art.

HOCHER AVEC LA BRIDE. Voy. Bride.

HOCHER LE MORS, HOCHER LA BRIDE. Voy. Bride.

HOLA ! Mot sonore et assez vivement compris des chevaux, dont on se sert pour les arrêter sans le secours de la bride. Après avoir, par des répétitions fréquentes, fait apprendre la valeur de ce mot au cheval que l'on met dans les piliers, il doit cesser toute espèce de saut ou de mouvement dès qu'il l'entend prononcer. « Les personnes délicates, dit un écuyer distingué, qui n'auraient pas la force de calmer leurs chevaux, pourraient s'en faire dresser qui s'arrêteraient à la parole. Rien n'est plus facile que d'amener le cheval à ce point de compréhension et d'obéissance ; il suffit pour cela, chaque fois qu'on veut l'arrêter, d'accompagner ce mot de l'effet de la main ; puis on le diminue au fur et à mesure que les résistances deviennent moindres, et bientôt le but de cette exclamation se grave tellement dans son intelligence, que *holà !* suffit pour l'arrêter court. Les dames perdront sans doute toute crainte quand elles sauront qu'avec un seul mot elles peuvent soumettre à la docilité le coursier qui vainement tenterait de les intimider. » — *Holà !* est aussi employé par quelques maîtres de manége, pour avertir l'élève de finir sa reprise.

HOMÉOPATHIE. Voy. Homoeopathie.

HOMME D'ARMES. C'était, dans l'ancienne gendarmerie, un gentilhomme qui combattait à cheval, armé de toutes pièces (*cataphractus*



image not available

HONGRER. v. Synonyme de châtrer. Voy. Castration.

HOP. Voy. Houp.

HOQUET. s. m. En lat. *singultus;* en grec, *lugx*, ou *lugmos*. Guichart fait venir ce mot de l'hébreu *enka*, qui veut dire soupir, gémissement, sanglot, dont la racine est *soupirer*; Ménage le dérive de l'anglais *hicket*, ou du flamand *hick*, signifiant la même chose. Il n'est pas facile de définir le *hoquet*. C'est un phénomène nerveux qui parait consister dans une contraction involontaire et subite des muscles respiratoires, et en particulier du diaphragme, déterminant des secousses plus ou moins pénibles dans les cavités thoracique et abdominale, et même dans tout le corps. Ce phénomène, presque toujours répété plusieurs fois de suite à des intervalles assez rapprochés, est accompagné d'un bruit rauque, spécial, ainsi que d'un resserrement supérieur de la glotte, par lequel l'inspiration se trouve interrompue. On ignore si le hoquet n'est pas une véritable maladie, ou du moins un symptôme de maladie. Il est extrêmement rare dans le cheval.

HORRIPILATION. Voy. Frisson.

HORS D'AGE. On le dit d'un cheval qui ne marque plus. Voy. Dentition.

HORS D'ÉCOLE. Voy. École.

HORS DE SELLE! Synonyme de *pied à terre*. Napoléon, étant en campagne, employait souvent cette expression envers les officiers de sa suite quand il leur permettait de descendre de cheval, toutes les fois qu'il s'arrêtait lui-même et sortait de voiture pour respirer le grand air, ou monter une côte à pied. *Hors de selle, messieurs!*

HORS D'HALEINE. Se dit dans cette phrase: *mettre un cheval hors d'haleine*. Voy. Haleine.

HORS DU MONTOIR. Voy. Montoir.

HORS LA MAIN. Voy. Main.

HOU! Mot auquel on habitue les chevaux à s'arrêter tout court sans avoir recours à la bride. Les chevaux de chasse sont ceux envers lesquels on l'emploie le plus souvent, parce qu'on a besoin de ses deux mains pour tirer un coup de fusil.

HOUARA. s. m. Mélange de trèfle, de luzerne, de pois, de vesce, de fèves, d'avoine, de blé, de lentilles. Quelquefois toutes ces herbes sont mêlées ensemble; d'autres fois on n'en mêle que quelques-unes. Ce mélange est donné aux chevaux dans les pays qui manquent de pâturages naturels.

HOUBLON. s. m. En lat. *humulus lupulus*. Plante sarmenteuse et grimpante qu'on cultive en grand dans le Nord pour la fabrication de la bière, et dont les fruits ou cônes membraneux sont employés en médecine. Ces fruits fournissent une poussière jaune, très-amère, à base résineuse, nommée *lupuline*. Le *houblon* se récolte vers la fin de l'été. C'est un médicament tonique qu'on traite par décoction dans un litre à un litre et demi d'eau vineuse ou non vineuse, à la dose de 16 à 32 grammes.

HOUE A CHEVAL. Espèce de petite charrue tirée par un cheval, à un ou plusieurs socs, en forme de *houe* plate, à une ou deux roues. Cet instrument sert à biner les plantes disposées en rangée.

HOUILLE. s. f. En lat. *carbo fossilis*. Vulgairement *charbon de terre*. Substance fossile, éminemment combustible, donnant plus de chaleur que le bois et le charbon ordinaire. La *houille* parait formée par la décomposition des masses de végétaux engloutis au sein de la terre au moment des grandes catastrophes qui ont plusieurs fois bouleversé la surface du globe.

HOULANS ou HULANS. Nom d'une milice originaire d'Asie, introduite en Europe, et montée sur des chevaux légers, qui sert et combat comme les hussards. Les *houlans* étaient armés de sabres, de pistolets et de lances d'environ deux mètres de longueur. En 1734, la France avait créé un corps de hulans de 1,000 hommes; il ne fut pas longtemps conservé. La Russie, la Prusse et l'Autriche ont encore des houlans.

HOUP ou HOP. Mot dont on se sert pour exciter un cheval.

HOUSSE. s. f. En lat. *ephippii stragulum*. Espèce de couverture de drap, ou d'autre étoffe plus ou moins riche, que l'on attache quelquefois à la selle du cheval, et dont le principal usage est d'orner pompeusement l'animal. La *housse* sert aussi à garantir de la sueur du cheval les basques de l'habit du cavalier. On appelle *housse en bottes*, la housse qui ne s'étend que sur la croupe du cheval, et *housse en souliers*, celle qui s'étend sur les flancs et descend jusqu'à l'étrier.—Les charretiers appellent *housse* ou *bisquain*, la peau de mouton ou de chèvre qu'ils mettent sur le collier de leurs chevaux.

HOUSSÉ. adj. Terme de blason. Il se dit

image
not
available

HUILE DE COLZA. Cette huile a les mêmes propriétés et on l'emploie dans les mêmes cas que l'huile de chènevis.

HUILE DE CROTON TIGLIUM. Voy. CROTUM TIGLIUM.

HUILE DE LAURIER. Cette huile est le produit immédiat des baies du laurier aromatique, connu sous le nom de laurier franc ou laurier-rose, arbuste qui croit dans le Midi de la France et dans tous les pays chauds. A la température ordinaire l'*huile de laurier* approche de la consistance de la graisse à moitié liquide; sa couleur est vert pâle, tirant sur le jaune; elle est douée de propriétés émollientes. Les hippiatres en faisaient un grand cas autrefois; aujourd'hui on lui préfère l'huile d'olive, dont la propriété, comme adoucissant, est plus constante.

HUILE DE LIN. En hippiatrique, cette huile est employée dans les mêmes cas que l'*huile de chènevis*. Nous renvoyons à ce qui a été dit à propos de celle-ci.

HUILE DE PALMA-CHRISTI. Voy. HUILE DE RICIN.

HUILE DE PAVOTS. Cette huile, que le Nord de la France produit en abondance, est improprement nommée *huile d'œillette*. On l'obtient par la pression des graines de pavot blanc. D'une couleur blanche ou jaunâtre, d'une légère saveur douce, elle est plus fluide que l'huile d'olive, à laquelle on l'ajoute souvent. Pour reconnaître la fraude, on n'a qu'à placer le liquide dans une fiole à moitié remplie, et agiter ensuite; il se forme une traînée de bulles d'air qui disparaissent si l'huile d'olive est pure, et qui persistent si le mélange qu'on soupçonne est réel. L'*huile de pavots* exposée à l'air s'épaissit et se dessèche, ce qui prouve qu'elle est siccative. Quant à l'usage qu'on en fait en hippiatrique, nous renvoyons à ce que nous avons dit à l'article *huile de chenevis*. Les propriétés médicamenteuses de ces deux huiles sont les mêmes.

HUILE DE PIED DE BOEUF. En faisant cuire dans l'eau les pieds de bœuf écornés, cette huile ne tarde pas à nager à la surface de la décoction, d'où on la sépare. L'*huile de pied de bœuf* purifiée est toujours jaunâtre, sans odeur; elle ne se congèle qu'à une très-basse température, et elle diffère en cela de la plupart des autres corps gras liquides. Elle est douée de propriétés très-adoucissantes et convient en applications sur la peau. Quelquefois on la fait entrer dans la composition de l'*onguent de pied*.

HUILE DE RICIN ou de PALMA-CHRISTI. On la retire des semences du ricin, qui, dans l'Afrique ou dans l'Inde, d'où il est originaire, constitue un arbre qui s'élève souvent à plus de douze mètres de hauteur, tandis qu'en France, où il est cultivé, le ricin ne forme qu'une grande plante herbacée et annuelle. L'*huile de ricin* a une couleur ambrée, une odeur presque nulle, une saveur fade, une consistance épaisse et visqueuse. Cette huile, exposée à l'air, se décompose bientôt, s'épaissit sans perdre sa transparence, et acquiert une saveur âcre qui va toujours en augmentant. Elle se dissout entièrement dans l'alcool, ce qui la distingue des autres huiles grasses. On ne doit la préparer pour l'usage médicinal qu'en petite quantité à la fois, à cause de sa facilité à rancir. L'huile de ricin, fraîche et convenablement préparée, est un purgatif des plus doux, qui provoque des évacuations intestinales sans irriter les premières voies. Moiroud dit qu'il l'a vu employer avec succès dans le cas de vertige abdominal chez le cheval, et que la dose à administrer est d'un demi-kilogramme environ; mais MM. Delafond et Lassaigne en restreignent l'usage aux petits animaux.

HUILE DE VITRIOL. Voy. ACIDE SULFURIQUE.

HUILE D'OEILLETTE. Voy. HUILE DE PAVOTS.

HUILE D'OLIVE. On obtient cette huile par expression du fruit de l'olivier. Elle est d'une couleur claire, un peu verdâtre ou jaunâtre, d'une saveur douce, agréable, ayant une légère odeur du fruit dont elle provient. Elle se fige à quelques degrés au-dessus de zéro. On la falsifie avec de l'huile de pavots, mais si elle est alors moins bonne, elle n'est pas toujours à rejeter. Lorsqu'elle est mal préparée ou mal conservée, elle se reconnaît à une odeur désagréable et à une saveur âcre; dans cet état, elle ne saurait être employée comme émolliente et adoucissante. Cette dernière qualité surtout est éminemment le partage de l'*huile d'olive* bien préparée et bien conservée. Elle est alors d'une grande utilité contre les poisons minéraux, dont elle favorise l'expulsion et qu'elle neutralise quelquefois. Donnée à haute dose, elle est susceptible d'agir comme laxative et peut convenir dans les constipations opiniâtres. On l'administre ordinairement depuis un hectogramme jusqu'à cinq, soit seule, soit associée avec le miel, le lait, la gomme

image
not
available

parce qu'elle est moins âcre et moins irritante, et qu'elle fait moins tomber les poils.

HUILE VOLATILE ou ESSENTIELLE DE TÉRÉBENTHINE. En distillant la térébenthine, on en retire cette huile, qui se présente sous forme d'un liquide transparent, incolore, d'une odeur forte, pénétrante et particulière, d'une saveur chaude, piquante et âcre, plus léger que l'eau, dans laquelle il ne se dissout pas, peu soluble dans l'alcool froid, très-volatile, très-inflammable, et restant toujours liquide, même par un froid extrême. On falsifie l'*huile essentielle de térébenthine* en y ajoutant de la térébenthine commune et des huiles grasses. Si, lorsqu'elle est pure, on y trempe un morceau de papier blanc qu'on expose ensuite à la chaleur, ce papier reprend bientôt sa couleur primitive; dans le cas de falsification par une huile grasse, le papier reste gras et taché. La meilleure huile volatile de térébenthine est celle récemment distillée, très-odorante et parfaitement claire. En vieillissant, elle s'épaissit et s'altère. Quand on fait passer dans cette huile un courant de gaz acide hydrochlorique, on obtient un produit solide blanc, qui a quelques propriétés physiques du camphre et que l'on a nommé *camphre artificiel*. A l'intérieur, l'huile dont il s'agit est employée comme un puissant diurétique dans les hydropisies; mais elle est plus âcre que la térébenthine elle-même, et occasionne souvent une vive irritation des voies urinaires. On la recommande beaucoup pour combattre les vers intestinaux. MM. Delafond et Lassaigne disent qu'ils se sont toujours loués de ses bons effets dans les maladies typhoïdes et charbonneuses. La dose est de 32 à 64 grammes, associée à l'alcool ou à une émulsion mucilagineuse. Appliquée en friction sur la peau, ou introduite dans le tissu cellulaire, elle fait naître une prompte irritation et une douleur très-vive, qui porte les animaux à se livrer à des mouvements désordonnés. C'est par suite de ces effets que les frictions cutanées d'essence de térébenthine produisent de si grands avantages dans les coliques sanguines, la fourbure récente, les congestions pulmonaires; ou bien, selon quelques auteurs, pour combattre les engorgements froids et indolents, les tumeurs osseuses et synoviales, les rhumatismes chroniques, l'atrophie, et, en général, pour réveiller la sensibilité et l'absorption entre les fibres des tissus. Elle sert enfin avantageusement pour tuer les insectes parasites, comme les poux, qui vivent à la surface du corps. Mais lorsque son application se renouvelle un certain nombre de fois, elle a le grave inconvénient de faire gercer la peau et de déterminer la chute des poils. Dans le but de mitiger son action et de prévenir les résultats désagréables que nous venons d'indiquer, on associe cette essence à une huile grasse, à l'eau-de-vie, ou au vinaigre, et on en suspend de temps en temps l'usage.

HUILES DOUCES. Voy. HUILE.

HUILES ESSENTIELLES. Voy. HUILE.

HUILES ÉTHÉRÉES. Voy. HUILE.

HUILES FIXES. Voy. HUILE.

HUILES GRASSES. Voy. HUILE.

HUILES MÉDICINALES, appelées aujourd'hui *éléolés*. Médicaments liquides qui résultent de la combinaison d'une huile fixe avec une huile volatile, ou de la dissolution de diverses substances médicamenteuses dans l'huile fixe. Ces préparations se font ordinairement avec de l'huile d'olive pure, qui se conserve longtemps sans s'altérer. On les renferme dans des vases de grès ou de verre, bouchés exactement, et que l'on place dans des endroits frais et à l'abri de la lumière. Les *huiles médicinales* les plus employées sont l'huile camphrée, l'huile de cantharides et l'huile soufrée.

Huile camphrée. On prend huit parties d'huile d'olive et une partie de camphre; on triture le camphre dans un mortier en marbre blanc, en y versant quelques gouttes d'alcool, ensuite on le dissout complétement dans l'huile, qu'on ajoute peu à peu. L'huile camphrée est calmante; on la prescrit pour diminuer les douleurs des articulations et des tendons.

Huile de cantharides. On prend 125 grammes de cantharides grossièrement pulvérisées et 2 kilogrammes d'huile d'olive. Les deux substances sont placées dans un vase fermé, on les expose à la chaleur du bain-marie, on les fait digérer pendant six heures, on passe ensuite avec expression, et on filtre. L'huile de cantharides est employée comme succédané de l'alcool cantharidé.

Huile soufrée ou *baume de soufre*. Prenez une partie de soufre sublimé, quatre parties d'huile d'olive; faites chauffer ensemble les deux substances à une bonne chaleur jusqu'à ce que le soufre soit à peu près dissous. Cette préparation est usitée contre la gale récente.

HUILES MINÉRALES. Voy. HUILE.



image
not
available

bles de se purifier en demeurant en repos. La division la plus naturelle qu'on puisse faire des humeurs semble être celle qu'a suivie M. Girard : les unes éprouvent l'action de la circulation ; ce sont le sang, la lymphe et le chyle : les autres résultent des sécrétions prespiratoire, folliculaire et glandulaire. Voy. Sang, Lymphe, Chyle, Perspiration, Follicules, Glandes.

Les anciens auteurs de médecine se sont servis du mot *humeur*, qu'on emploie vulgairement encore aujourd'hui, pour indiquer les fluides ou liquides animaux dans un état d'altération pathologique ou de surabondance réelle ou imaginaire. L'état de la science ne permet pas de décider si les humeurs peuvent ou non s'altérer de manière à devoir être placées au nombre des agents ou des conditions morbides ou morbifiques. Dans cette incertitude, il ne convient pas d'établir une doctrine en s'appuyant sur des faits douteux, pour en tirer des conséquences capables d'exercer de l'influence dans le domaine si difficile de la pratique. Ce qu'il y a incontestablement de plus certain, c'est que si les humeurs subissent les modifications dont nous venons de parler, ces modifications, de quelque nature qu'elles soient, ont besoin pour s'effectuer du concours des organes à l'action desquels les fluides sont subordonnés ; car ce sont les organes qui font les humeurs avec les matériaux qui leur sont confiés, et dans le cas où elles se trouvent altérées, cela ne peut pas provenir uniquement de l'action des aliments et d'autres agents extérieurs. L'action des humeurs sur les organes est donc dépendante de l'action de ceux-ci sur elles, et si ce n'est sur les mêmes organes qui les forment, c'est au moins sur d'autres organes du même individu. En constatant tout à la fois la nature des aliments, celle des autres modifications, ce que l'on sait de l'action des organes élaborateurs et de l'action des organes influencés, on pourrait parvenir à connaître la liaison qui existe entre ces faits et ne plus se livrer à l'hypothèse d'une modification humorale. Grande a été par conséquent la faute de ceux qui ont donné pour base à leur méthode curative la pathologie dite *humorale*. Jamais l'état des humeurs ne saurait servir directement à un pareil objet. Il est impossible d'admettre l'altération spontanée des humeurs soumises sans cesse à l'action organique, ni de regarder une humeur comme cause matérielle des maladies. Telle est l'opinion émise par d'Arboval, mais nous devons ajouter qu'il a existé dès l'enfance de la médecine, et qu'il existe encore de nos jours, une secte nombreuse de praticiens éclairés qui admettent l'altération des humeurs, soit isolée, soit concomitante ou accompagnant les maladies des solides.

HUMEUR ALBUGINÉE. Voy. Albuginé.

HUMEUR AQUEUSE. Voy. Œil, 1er art.

HUMEUR DE LA TRANSPIRATION. Voy. Transpiration et Peau.

HUMEUR VITRÉE. Voy. Œil, 1er art.

HUMIDITÉ. s. f. En lat. *humor*. Qualité de ce qui est humide, de ce qui contient de l'eau entre ses molécules. Nous avons traité des effets de l'*humidité* sur l'économie animale, à l'article *Air*. Voy. cet article.

HUMORAL, ALE. adj. En lat. *humoralis*. Qui est causé, entretenu par les humeurs, qui a rapport aux humeurs. Voy. Humorisme.

HUMORISME. s. m. Du lat. *humor*, humeur. Doctrine ou système médical dans lequel toutes les maladies sont attribuées à un vice des humeurs relativement à leur nature, leur qualité ou leur distribution. Voy. Humeur.

HUMORISTE. s. m. Même étym. Celui qui est partisan de l'*humorisme*.

HURAUT, HULHAUT, HURIOT. Mots dont les charretiers se servent pour faire tourner leurs chevaux, et particulièrement à droite. Voy. Dia.

HURTREL D'ARBOVAL (Louis-Henri-Joseph). Vétérinaire distingué, d'Arboval naquit le 7 juin 1777, à Montreuil-sur-Mer, où sa famille avait occupé pendant longtemps un rang honorable dans la magistrature, car ce fut un de ses ancêtres que cette ville mit, en 1634, à la tête d'une députation pour aller demander au roi la levée de l'interdit dont l'évêque d'Amiens l'avait frappée à la suite de querelles religieuses. Le jeune Hurtrel, privé de son père dès l'âge de trois ans, fut emprisonné à Abbeville, avec sa mère et son aïeule, dans les premières années de la Révolution. Après le 9 thermidor, il fut rendu à la liberté, sans pourtant cesser d'appartenir à la catégorie des suspects, et il chercha l'oubli dans une retraite obscure. En 1798, il vint à Paris pour terminer son éducation commencée à Boulogne, mais que les dissensions civiles l'avaient forcé d'interrompre. Sa vocation pour l'art vétérinaire le conduisit alternativement à l'École d'Alfort et aux exercices du manége. Retourné dans sa ville



image
not
available

cheval. *Hussards*, troupe à cheval. Mathias Corvin ayant fait, en 1458, un rapport à la noblesse hongroise, elle équipa un corps de cavalerie légère, en prenant un homme par vingt feux. De là le nom que nous donnons à ce corps de cavalerie d'origine hongroise. Louis XIII eut cinq compagnies de hussards, faisant partie de l'armée qui assiégea et prit Landrecies en 1637. Ces compagnies subsistèrent ainsi jusqu'en 1692, époque à laquelle Louis XIV ordonna la formation d'un régiment de hussards. Après avoir été employé en Allemagne, sur le Necker, ce régiment fut réformé et ses meilleurs officiers passèrent dans les régiments étrangers au service de France. En 1701, la Hongrie donna à Louis XIV le régiment de *Linden-hussards*; en 1719, on forma un régiment de deux escadrons, que le comte de Berchini avait levé en Turquie et qu'il amena en France. En 1734, le comte d'Esterhazy en forma un autre d'un seul escadron, et quatre autres régiments de même force furent créés en 1743 et 1744. En 1748, ces régiments étaient au nombre de six et composés de 28 escadrons. Une ordonnance du 30 novembre 1748 les réduisit à 10 escadrons de 100 hommes chacun, dont 4 devaient être entièrement composés de Hongrois. Dans les dernières guerres antérieures à la Révolution, les hussards ont rendu de très-grands services, et la France se rappellera toujours avec orgueil les noms des Berchini, des Lauzun, des Chamboran, des Lassalle et de beaucoup d'autres, sous le commandement desquels cette cavalerie s'est couverte de gloire. — Pendant la Révolution et au commencement de l'Empire, on a appelé *hussards de la Mort* des régiments de cavalerie légère dont le costume était noir et blanc. C'étaient des espèces de corps francs. On compte aujourd'hui neuf régiments de hussards de trois escadrons chacun. Leurs armes consistent en un sabre, une carabine et une paire de pistolets. Voy. CAVALERIE. Le harnachement, selle et bride dite à la hussarde.—On remonte les hussards en Auvergne, dans le Limousin, et avec quelques navarrins et bretons de petite taille.

HUZARD (Jean-Baptiste), vétérinaire célèbre, naquit à Paris le 3 novembre 1753, d'une famille qui y exerçait la maréchalerie depuis plusieurs générations. Sa première éducation fut peu soignée, et il commença par être simple apprenti dans l'atelier paternel ; il faisait en même temps chez les Augustins réformés ou Petits-Pères quelques études restées incomplètes, mais qui ont suffi à la carrière où il devait acquérir une grande célébrité. Ce fut même à leur persuasion que son père le fit entrer à l'École royale vétérinaire d'Alfort, récemment fondée, où il remporta plusieurs prix, entre autres celui de *pratique*, qui consistait en une trousse d'instruments qu'il conserva religieusement et légua à l'aîné de ses fils. Après trois ans d'études, il quitta l'école pour s'attacher à la maréchalerie de son père, malgré Bourgelat, qui, dans une lettre adressée à ce dernier sous la date du 15 décembre 1771 et que nous avons sous les yeux, lui disait : « Je vous réponds que vous aurez dans votre enfant un sujet de la plus grande distinction, et auquel je pourrais même, s'il en était besoin, procurer une place très-avantageuse et plus lucrative que la meilleure maréchalerie de Paris. » Cependant Huzard concourut pour le prix de pratique vétérinaire fondé à l'école d'Afort par Louis XVI, et il reçut la médaille d'or qui devait être et qui fut une décoration permanente pour le lauréat, plus précieuse à ses yeux que les insignes qui lui furent conférés plus tard. Devenu membre titulaire de la Société royale de médecine, il y fit différents rapports avec Vicq-d'Azyr, qui décida son studieux et jeune confrère à écrire les articles de médecine vétérinaire de l'Encyclopédie méthodique. En 1785, il fut chargé par le tribunal des *Juges et consuls des marchands*, et ensuite par plusieurs autres tribunaux de Paris, des expertises relatives aux vices rédhibitoires des animaux domestiques. Il exerça cette fonction jusqu'en 1824, et, dans cet intervalle de quarante années, il réunit douze volumes in-folio de rapports et d'actes qui contiennent d'utiles matériaux sur la jurisprudence vétérinaire. Tout le monde convient qu'à cet égard il a rendu de véritables services. Avant lui, la jurisprudence vétérinaire n'avait aucune base ; ce fut lui qui la fonda sur des principes vrais, et dont lui-même fit, dans toutes les occasions, des applications rigoureuses. Dans une affaire contentieuse, il avait émis un avis favorable à un vendeur; ce dernier lui envoya une somme considérable à titre de rémunération, et l'expert la fit porter aussitôt à l'acquéreur, en lui écrivant que le vendeur avait sans doute par résipiscence offert cette diminution sur le mar-



image
not
available

par Huzard, et l'École de Zutphen subsiste encore. Le gouvernement de la Restauration le chargea à son tour d'établir une nouvelle École vétérinaire, plus particulièrement destinée aux races bovines, soit à Cahors, soit à Toulouse. Cette dernière ville, plus au centre de la France méridionale, obtint la préférence qu'elle méritait. Huzard installa cette école en 1829 et la visita assidûment chaque année. Membre du Comité de la vaccine, il contribua beaucoup à la propagation de cette importante découverte. Ayant commencé, dès l'âge de seize ans, à acheter des livres qui avaient trait à l'étude des animaux, il continua sa collection jusqu'à la dernière année de sa longue carrière. Secondé dans son goût et ses recherches par son épouse (Rosalie Vollat-Lachapelle), qui, élevée au milieu des livres, avait établi à Paris une maison de librairie et des presses exclusivement consacrées à l'agriculture et à l'histoire naturelle, Huzard parvint à créer une bibliothèque spéciale de plus de quarante mille volumes, dont il annota les plus rares, et qu'il rendit accessibles à tous les agronomes et vétérinaires qui voulaient y puiser de l'instruction. Il recueillit en outre, avec une rare persévérance, tous les ouvrages imprimés ou manuscrits rédigés par les membres et les correspondants de l'Institut, qui n'avaient pas fait partie des recueils annuels publiés par ce corps savant ; il y joignit une multitude de notes et de renseignements sur la vie privée ou publique des académiciens. Ce n'est pas sans étonnement qu'on avait remarqué que, sous le gouvernement impérial, Huzard eût été excepté de tous les chefs d'administration que Napoléon avait décorés de la Légion-d'Honneur. Cette espèce de disgrâce fut attribuée à un accueil un peu brusque que le vétérinaire fit un jour au maréchal Duroc, qui venait lui parler au nom de l'Empereur. Quoi qu'il en soit, ce fut des mains de Louis XVIII, en 1814, que le vétéran de la science, l'inspecteur général de toutes les écoles vétérinaires, reçut cette distinction méritée longtemps auparavant. Napoléon répara l'oubli causé par le ressentiment de son général, et confirma Huzard, en 1815, dans la décoration que Louis XVIII lui avait accordée. Ce dernier prince lui conféra encore, en 1816, le cordon de Saint-Michel. Sous le règne de Charles X, Huzard fut invité à choisir, à la Manufacture royale de porcelaine de Sèvres, les objets de prix qui pourraient lui plaire. une assiette représentant un maréchal-ferrant fut l'objet préféré. « L'image du manoir paternel l'emporta, nous dit-il un jour, sur les plus brillantes productions de Sèvres. » Huzard était entré à l'Académie des sciences lors de la formation de l'Institut, en 1795. Il appartint aussi à l'ancienne Société royale de médecine, à laquelle a succédé l'Académie royale instituée par Louis XVIII ; à la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, dont il fut un des fondateurs ; à la Société royale et centrale d'agriculture ; au Conseil de salubrité du département de la Seine ; au Conseil supérieur d'agriculture près le ministère de l'intérieur ; et enfin à plusieurs Sociétés scientifiques françaises et étrangères. Doué d'une santé constante, qu'il sut fortifier par une vie occupée et conséquemment heureuse, il mourut sans souffrance au sein de sa famille, le 30 novembre 1839, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, par suite d'un régime trop débilitant auquel le forçait une hernie dont il était atteint depuis plusieurs années. Le baron de Silvestre, au nom de l'Académie des sciences et de la Société centrale d'agriculture ; le docteur Mérat, au nom de l'Académie royale de médecine ; et M. Renault, au nom de l'École d'Alfort, prononcèrent des discours sur sa tombe. Une notice biographique sur Huzard, par M. L. Bouchard, son gendre, a été insérée dans les *Annales de l'agriculture française* (janvier 1839) ; une autre notice, par M. de Silvestre, se trouve dans les *Mémoires* de la Société royale d'agriculture (même année). Huzard était doué d'une rare intelligence, d'une mémoire très-heureuse, et suppléait par de tels avantages à ce qui avait manqué à sa première éducation. Divisé d'opinions avec quelques-uns de ses confrères sur différents points de doctrine vétérinaire, il se montra quelquefois peut-être trop arrêté dans les siennes. Ce fut surtout à l'occasion du système de non-contagion de la morve chronique, aujourd'hui admis par l'École, mais encore controversé à l'Académie des sciences, qu'il montra le plus de ténacité. Les écrits publiés par Huzard, sont : I. *Almanach vétérinaire*, avec Chabert et Flandrin, 1782, in-12. II. *Essai sur les eaux aux jambes des chevaux*, 1784, in-8°. III. *Instruction sur les moyens de s'assurer de l'existence de la morve et d'en prévenir les effets*, 1785, in-8°.



image
not
available

HYBRIDE ou HIBRIDE. adj. En grec *ubris*. On désigne sous ce nom les êtres nés de deux espèces différentes, comme de l'âne et de la jument. Voy. MULET.

HYDARTHROSE ou HYDRARTHRE. Voy. HYDRARTHRE.

HYDATIDES. s. f. pl. En lat. *hydatis*, du grec *udós*, gén. *udatos*, eau. Corps organisés qui se développent dans différents tissus animaux, regardés autrefois comme des corps inorganiques ou des tumeurs enkystées, et comme étant le résultat toujours identique d'un mode particulier de dégénération des organes. Ce sont de véritables vers vésiculaires, nommés par les uns *acéphalocystes*, par les autres *cysticerques*, *échinocoques*, et distribués en genres et en espèces. Presque toujours renfermés dans un kyste, ils ont le corps vésiculeux, au moins postérieurement, et contenant un liquide semblable à de l'eau distillée un peu laiteuse, quelquefois trouble; antérieurement, ce corps se termine par une tête munie de trois ou quatre suçoirs, avec ou sans crochets. La figure de ces parasites varie infiniment, mais elle se rapproche plus particulièrement de celle d'un sphéroïde ou d'un ovale aplati; leur grandeur aussi n'est pas constamment la même; leur couleur est ordinairement blanchâtre ou demi-transparente. Ne leur connaissant pas d'organe de progression, il ne parait pas qu'ils puissent jamais changer de place. Il est en outre présumable que leur vie a une durée assez limitée; du reste, elle se trouve irrévocablement liée à celle de l'animal qui les renferme, et jamais on n'a rencontré d'hydatides vivants dans les cadavres refroidis. Les poches dans lesquelles ces vers sont renfermés, les isolent des tissus au sein desquels ils se manifestent; cependant, cette enveloppe manque quelquefois. Assez généralement, les *hydatides* sont superficielles, de manière à laisser apercevoir une partie de leur corps au-dessus de la surface des organes où elles sont logées. Comment ces petits êtres naissent-ils? comment s'introduisent-ils dans l'intérieur des animaux? comment se reproduisent-ils, puisqu'on n'a pu découvrir en eux des organes de la génération, et qu'ils se trouvent souvent solitaires ou au moins éloignés les uns des autres? Il faut avouer que jusqu'à présent il n'est pas donné de répondre à ces questions d'une manière tout à fait exempte d'objections, et nous aimons mieux nous taire à cet égard. Quant aux affections qui résultent de la présence des hydatides, il est en général extrêmement difficile, dans l'espèce chevaline, de parvenir à les distinguer; elles se confondent d'ordinaire avec celles des organes qu'habitent ces parasites. Aussi, il ne sera question dans cet article que de l'*hydatide de l'ovaire de la jument*. Cette hydatide ne se borne pas toujours à l'ovaire; elle peut affecter également toutes les autres parties de la jument, et particulièrement chaque région du péritoine sans exception; cependant, on observe souvent des hydatides près de l'ovaire uniquement. Celles que l'on voit fréquemment autour de ces organes sont plus ou moins nombreuses. On les remarque dans des sujets de tout âge, complètement sains, au point que l'ovaire lui-même n'offre aucune lésion, tandis que d'autres fois cette lésion existe; ce dernier cas est le plus fréquent. Les ovaires alors sont devenus tantôt squirrheux, tantôt renferment des amas plus ou moins grands de matière tuberculeuse ou encéphaloïde, tantôt ils présentent un état plus ou moins avancé d'atrophie. Toutefois, les juments ayant une constitution grêle, faible, maladive, celles qui ont de l'ardeur, une poitrine étroite, l'abdomen peu développé, des membres hauts et grêles, ou bien celles qui, douées d'une constitution différente, mais d'un tempérament lymphatique, proviennent des pays marécageux, sont plus exposées à cette affection hydatideuse, qu'aucun signe certain ne fait reconnaître pendant la vie de l'animal, et contre laquelle on ne connait pas de moyens curatifs.

HYDATIDIQUE. adj. En lat. *hydatidicus*. Qui contient des hydatides. *Kyste idatidique*.

HYDRACIDE. Voy. ACIDE.

HYDRARGYRE. s. m. En lat. *hydrargyrum*, du grec *udôr*, eau, et *arguros*, argent. Nom que l'on donnait autrefois au mercure.

HYDRARTHRE ou HYDARTHRE. s. m. HYDRARTHROSE ou HYDARTHROSE. s. f. En lat. *hydarthrosis*, du grec *udór*, eau, et *arthron*, articulation. Accumulation de sérosité dans la capsule synoviale des articulations mobiles; *hydropisie articulaire*. On a proposé de rapprocher de cette maladie la *molette* et le *vessigon*. Si on en excepte ces deux cas, l'*hydrarthre* n'a pas encore été très-étudié. On croit cependant qu'il doit résulter de l'inflammation aiguë ou chronique des membranes synoviales, et n'être qu'un symptôme de l'ir-



quantité de sérosité. On le dit aussi de l'hydrocèle ou de l'infiltration séreuse du scrotum, compliquée avec une hernie intestinale.

HYDRENTÉROMPHALE ou HYDRO-ENTÉROMPHALE. s. f. En lat. *hydrenteromphalum*, ou *hydroenteromphalum*, du grec *udór*, eau, *entéron*, intestin, et *omphalos*, ombilic. Hernie ombilicale, dont le sac renferme à la fois une portion d'intestin et de la sérosité.

HYDRIODATE DE POTASSE. Voy. Iodure de potassium.

HYDROCÈLE. s. f. En lat. *hydrocele*, de *udór*, eau, et *kélé*, tumeur. On désigne ainsi, le plus souvent, l'hydropisie du scrotum et de la gaîne vaginale, maladie assez commune dans le cheval, s'offrant sous forme de tumeur qui résulte d'un amas de sérosité, tantôt infiltrée dans le tissu cellulaire qui réunit les membranes des testicules ou le cordon testiculaire, tantôt épanchée dans l'enveloppe péritonéale de ces organes. On divise l'*hydrocèle* en *hydrocèle par infiltration séreuse du scrotum compliquée souvent de hernie intestinale*, et en *hydrocèle par épanchement*.

L'*hydrocèle par infiltration* a toujours lieu des deux côtés des bourses à la fois. Elle peut dépendre d'une affection des parties dans lesquelles elle a son siége, et il en résulte alors l'hydrocèle idiopathique par infiltration; ou bien elle peut accompagner une autre hydropisie, surtout l'*ascite*, l'*anasarque*, et, dans ce cas, elle constitue l'hydrocèle symptomatique, sympathique ou secondaire par infiltration. La première de ces deux variétés est fort rare; la seconde tire son origine d'une autre affection, et se forme moins rapidement que la précédente. Toutes les deux se présentent sous l'aspect de tumeur molle, pâteuse, conservant l'impression du doigt et s'étendant à tout le scrotum. Symptomatique, la tumeur est ordinairement froide; idiopathique, elle est plus ou moins chaude et douloureuse. Celle-ci ne devient une maladie grave que lorsque l'action de la cause qui l'a produite a été assez violente pour déterminer une inflammation considérable. L'indication curative est d'éloigner les causes et de favoriser la résolution du liquide infiltré. Cette résolution s'obtient bien souvent au moyen de fumigations et de fomentations émollientes, auxquelles on fait succéder les applications résolutives et astringentes, telles que l'eau de chaux aiguisée d'alcool, la décoction d'écorce de chêne et de marronnier d'Inde, l'argile et la suie délayées dans le vinaigre. L'hydrocèle symptomatique par infiltration doit être combattue en dirigeant le traitement contre la maladie principale, dont la guérison est ordinairement suivie de la disparition du symptôme dont il s'agit. Si l'infiltration persiste, on aura recours aux applications astringentes et résolutives dont il a été parlé. Les mouchetures ou scarifications, qu'on a proposées pour dernière ressource, non-seulement ne produisent pas l'effet qu'on en attend, mais elles provoquent souvent une inflammation gangréneuse qui désorganise et détruit les bourses. Il en arriverait probablement de même si on appliquait les vésicatoires. Cependant, les mouchetures superficielles multipliées, en les écartant les unes des autres, pourraient donner lieu à quelque bon résultat lorsque toute inflammation a disparu.

L'*hydrocèle par épanchement*, ou hydrocèle de la tunique vaginale, peut venir à la suite des contusions du scrotum, ou se développer sans cause bien connue. Elle consiste en une accumulation de sérosité dans la cavité de la membrane séreuse vaginale, accumulation qui forme une tumeur lisse, égale, molle, indolente, mobile à sa surface, offrant de la fluctuation, mais celle-ci d'autant moins sensible que la tumeur est plus volumineuse; l'augmentation de son volume se fait de bas en haut; elle est irréductible et ne varie pas de grosseur avec les différentes positions que le malade peut prendre. Ces derniers caractères font distinguer l'hydrocèle de la hernie inguinale, tandis que sa pesanteur moins considérable, sa fluctuation, l'absence de la douleur, la font distinguer du sarcocèle. Compliquée souvent de cette dernière maladie et de la hernie, elle n'a ordinairement lieu que d'un seul côté. Quand l'hydrocèle vaginale est simple, on a quelquefois réussi à la guérir par les préparations scillitiques administrées à l'intérieur, ou appliquées extérieurement sur la tumeur ou sur les parties environnantes. On met en doute les bons effets des sangsues, des émollients, des astringents, des préparations mercurielles. L'épanchement étant considérable, il semble que la ponction doit être la première indication à remplir, en la faisant suivre de l'injection, dans la cavité de l'hydrocèle, d'une liqueur susceptible d'enflammer les parois et de les faire adhérer entre elles; la ca-



image
not
available

proposé de la combattre par des toniques.

Hydrocéphale aiguë secondaire. La congestion séreuse, qui constitue cette seconde variété d'hydrocéphale, est toujours précédée ou accompagnée d'une autre maladie aiguë, primitive ou essentielle, telle que, principalement, l'inflammation du cerveau et de ses enveloppes. Pouvant venir à la suite de plusieurs autres affections, l'hydrocéphale aiguë secondaire doit être moins rare que la précédente, avec laquelle elle a une si grande analogie qu'il est inutile de la traiter à part.

Hydrocéphale chronique primitive. Cette variété se forme lentement, sans qu'aucune autre lésion la précède ou la détermine. Elle est encore peu connue. L'assoupissement, des mouvements convulsifs, l'altération de la vue, en sont les symptômes. Quelquefois il arrive que, le caractère chronique persistant, la maladie traîne en longueur et semble même disparaître, soit à l'aide d'un traitement approprié, soit par les simples efforts de la nature; mais peu de temps après, elle se montre de nouveau et avec plus d'intensité. Elle diffère essentiellement de l'hydrocéphale aiguë par son état d'asthénie. Sa marche et sa durée n'ont rien de déterminé. Ce que nous allons dire au sujet de la variété suivante se rapporte, en grande partie, à celle-ci.

Hydrocéphale chronique secondaire. Elle est la moins rare de toutes les hydropisies cérébrales. Les causes qui la produisent sont, la suppression des éruptions de la peau, le desséchement des ulcères anciens, la suppression des sécrétions morbides, les maladies externes d'irritation accompagnées de douleur, et l'irritation ou autres lésions des viscères. Les symptômes ne diffèrent guère de ceux de l'hydrocéphale aiguë; seulement ils se développent avec moins d'énergie et ont moins d'intensité; nous nous dispenserons de les répéter ici. Cette affection est très-lente, mais elle est en même temps fort grave; ses progrès font tomber le malade dans le marasme et amènent la mort; quelquefois l'état aigu survient à l'état chronique.

Hydrocéphale congéniale. Cette hydrocéphale peut affecter le fœtus dans le ventre de sa mère, ou se manifester après la naissance. Toujours très-rare, elle l'est moins dans le second cas que dans le premier. Dans le fœtus et dans le nouveau-né, l'hydrocéphale a pour caractères une ampliation plus ou moins considérable du crâne. On voit quelquefois cette partie tellement augmentée de volume, qu'il devient indispensable d'en faire la perforation pour pouvoir amener la tête au dehors; on procure ainsi la sortie du liquide de la cavité encéphalique; on sacrifie le fœtus pour conserver la mère. Le grand développement dont cet épanchement séreux est susceptible à cette époque, tient surtout au peu de résistance qu'offrent les parois du crâne. Les autres symptômes les plus remarquables de cette espèce d'hydrocéphale sont, la langueur des forces vitales, la débilité de la vue et de l'ouïe, la somnolence. On croit qu'il est permis d'attribuer cette maladie à une irritation; au reste, on en est encore aux conjectures sur cet objet. L'hydrocéphale congéniale est une maladie mortelle. Lorsqu'elle ne fait pas périr le petit sujet avant ou peu après sa naissance, tôt ou tard sa fin est occasionnée par cette lésion.

Traitement des diverses hydrocéphales. Le défaut de lumières suffisantes en hippiatrique, et même dans la médecine vétérinaire en général, relativement aux diverses hydrocéphales, a fait sentir le besoin d'emprunter à la médecine de l'homme une partie des connaissances nécessaires pour tracer un plan de traitement qui convienne aux différentes espèces ou variétés de l'hydropisie du cerveau. Voici les règles à cet égard. Dans l'hydrocéphale aiguë, on doit premièrement s'attacher avec énergie et sans retard à calmer l'irritation existant au cerveau, pour prévenir l'épanchement, et à dissiper celui-ci quand il est formé. On satisfait d'abord à la première indication au moyen de plusieurs saignées successives qu'on répète plus ou moins, suivant la violence de la maladie et la constitution des animaux. On les pratique à la jugulaire. Quant à ce qu'on a conseillé en outre, il y a des observations importantes à faire. Ainsi, l'application continuelle de la glace pilée sur la nuque semble ne convenir qu'autant qu'on aurait commencé par tirer du sang; les larges et nombreux vésicatoires placés successivement, en ne les laissant en place que deux ou trois jours seulement, et en se contentant de crever l'ampoule, d'enlever l'épiderme soulevé, de les changer de place pour avoir constamment un point d'irritation à la peau et une abondante évacuation de sérosité, ne paraissent pas indiqués tant qu'on a des symptômes qui attestent l'existence de l'arachnoïdite. Le moxa au som-

image
not
available

résumé, il ne faut pas perdre de vue que l'hydrocéphale est le résultat d'une lésion des membranes cérébrales ou du cerveau lui-même, et qu'il faut s'attacher à combattre, avant qu'elle soit formée, l'état morbide qui la produit, car après, elle est très-souvent incurable.

HYDROCHLORATE. s. m. Nom générique des sels composés d'acide hydrochlorique et d'une base.

HYDROCHLORATE D'AMMONIAQUE, MURIATE D'AMMONIAQUE, SEL AMMONIAC. Ce sel, formé d'une partie d'ammoniaque et d'autant d'acide hydrochlorique, est solide, blanc, sans odeur, d'une saveur fraîche, extrêmement piquante, un peu amère et urineuse; ses cristaux sont disposés en barbes de plume; on le trouve dans le commerce en pains circulaires. Il se dissout facilement dans l'eau, qu'il refroidit très-sensiblement. L'alcool le dissout moins bien. En l'exposant à l'action du feu, l'*hydrochlorate d'ammoniaque* se dessèche d'abord et se volatilise ensuite sans laisser de résidu. On l'emploie comme un excitant énergique, mais rarement seul, car il irrite fortement la membrane muqueuse des intestins. Il est associé ordinairement au camphre, à l'extrait de gentiane, sous forme d'électuaire. Dissous dans l'eau et appliqué en fomentation à la couronne, il produit d'excellents résultats dans la fourbure. Uni à l'eau-de-vie et au savon, on en forme un composé dont l'application réussit très-bien pour résoudre quelques tumeurs indolentes. A l'intérieur, on administre l'hydrochlorate d'ammoniaque à la dose de 16 à 32 grammes.

HYDROCHLORATE DE MORPHINE. Formé par la combinaison de l'acide hydrochlorique avec la morphine, ce sel est inaltérable à l'air et assez soluble dans l'eau. On l'emploie comme succédané de l'opium, mais en moins forte dose, c'est-à-dire de 25 centigrammes à 4 grammes. Quelquefois on fait absorber l'*hydrochlorate de morphine* en l'appliquant sur la peau dénudée de son épiderme par l'action d'un vésicatoire. Quant à son injection dans les veines, ce mode paraît être incertain et dangereux.

HYDROCHLORATE DE PEROXYDE DE FER. Voy. DEUTO-CHLORURE DE FER.

HYDROCHLORATE DE PROTOXYDE DE FER. Voy. PROTO-CHLORURE DE FER.

HYDROCHLORATE DE SOUDE. Voy. CHLORURE DE SODIUM.

HYDROCYANATE. s. m. En lat. *hydrocyanas*. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide hydrocyanique avec les bases.

HYDRODERME. s. m. Du grec *udôr* eau, et *dérma*, peau. Synonyme d'*anasarque*.

HYDRO-ENTÉROCÈLE. Voy. HYDRENTÉROCÈLE.

HYDRO-ENTÉRO-ÉPIPLOCÈLE. s. f. Hernie entéro-épiploïque scrotale, dans le sac de laquelle se trouve de la sérosité, ou qui est compliquée d'une hydrocèle.

HYDRO-ENTÉROMPHALE. Voy. HYDRENTÉROMPHALE.

HYDRO-ÉPIPLOCÈLE. s. f. En lat. *hydroepiplocele*, du grec *udôr*, eau, *épiploon*, l'épiploon, et *kélé*, tumeur, hernie. Hernie scrotale de l'épiploon, accompagnée d'hydrocèle.

HYDRO-ÉPIPLO-ENTÉROCÈLE. Voy. HYDRO-ENTÉRO-ÉPIPLOCÈLE.

HYDRO-ÉPIPLOMPHALE. s. f. En lat. *hydroepiplomphalum*, du grec *udôr*, eau, *épiploon*, l'épiploon, et *omphalos*, l'ombilic. Hernie ombilicale de l'épiploon, dans le sac de laquelle on trouve de la sérosité.

HYDROGÈNE ou HIDROGÈNE. s. m. *Air inflammable, gaz inflammable, phlogistique de Kirwan, gaz hydrogène*. En lat. *gaz hydrogenum*; en grec, le mot hydrogène vient de *udôr*, eau, et *gennaéin*, engendrer. Il signifie, par conséquent, *principe générateur de l'eau*. Découvert par Cavendish, en 1781, l'*hydrogène* est l'un des principes constituants des végétaux et des animaux. Lorsqu'il est isolé des corps qu'il concourt à former, il est toujours à l'état gazeux. Combiné en quantité double avec l'oxygène, il constitue l'eau. Le gaz hydrogène est éminemment combustible et non respirable; il éteint les corps en ignition; sa légèreté est treize fois et demie plus grande que celle de l'air atmosphérique, ce qui le rend très-propre pour les aérostats; il est insoluble dans l'eau; combiné avec l'azote, il forme l'ammoniaque. L'hydrogène se combine avec le carbone en diverses proportions. Le gaz hydrogène proto-carboné, mêlé avec un peu d'azote et d'acide carbonique, se dégage des marais et produit, dans certaines contrées et dans certaines saisons, des affections enzootiques. C'est aussi ce gaz qui s'enflamme dans les mines de charbon de terre. Enfin, le gaz hydro-



image
not
available

du grec *udór*, eau, et *phobos*, crainte. Horreur de l'eau, répugnance extrême, ou aversion pour l'eau et pour tous les autres liquides. C'est à tort que l'on s'est servi de ce mot comme synonyme de *rage*, puisque l'horreur de l'eau n'est qu'un symptôme de cette maladie, et même de plusieurs autres.

HYDROPHTHALMIE. s. f. En lat. *hydrophtalmia*, du grec *udór*, eau, et *ophthalmos*, œil. *Hydropysie de l'œil*, provenant d'une irritation plus ou moins vive, ou d'une désorganisation lente de quelque partie intérieure de cet organe, pouvant être déterminée par des contusions, des ophthalmies rebelles ou souvent répétées, des accés fréquents d'ophthalmie périodique, ou par d'autres causes qu'on ne connait pas. L'*hydrophthalmie* n'est pas commune dans l'espéce chevaline. On ne voit jamais cette lésion qu'à l'état chronique et continu, se montrant quelquefois aux deux yeux en même temps, mais le plus ordinairement à un seul. Elle peut dépendre soit de la trop grande abondance de l'humeur aqueuse, soit du développement trop considérable du corps vitré, soit de ces deux circonstances réunies. Dans le premier cas, l'iris est concave en avant et porté en arrière ; dans le second, il est convexe et poussé en avant. Que l'hydropisie ait son siége dans les chambres ou dans le corps vitré, les parties extérieures du globe sont toujours distendues, l'organe devient plus volumineux et plus saillant, et les phénoménes de la vision sont suspendus, anéantis ou sensiblement troublés ; l'œil se meut difficilement ; il est douloureux ; l'augmentation de son volume et la saillie qu'il présente empêchent les paupiéres de le recouvrir. L'hydropisie du globe de l'œil, maladie toujours grave, a une marche lente, et se termine d'ordinaire par la perte de l'organe. Tant qu'il existe de l'irritation, on doit avoir recours aux applications de sangsues à la tempe et autour des orbites, aux saignées des veines temporales et sous-orbitaires ainsi que de la jugulaire, aux lotions adoucissantes, aux fomentations d'eau végéto-minérale, en ayant soin de soustraire l'œil malade à l'action de l'air et de la lumière, sans cependant y exercer aucune pression. On conseille d'ajouter à ces moyens l'application des vésicatoires au milieu du front, celle des sétons aux tempes et aux joues, et une dérivation longtemps continuée sur les intestins, à l'aide de purgatifs mercuriaux ou autres. Lorsque le volume de l'œil étant considérable, on a à craindre qu'il ne survienne des accidents graves, il est nécessaire de pratiquer la ponction de l'œil, comme dans le cas d'ophthalmie périodique. Ce n'est qu'un palliatif, il est vrai, mais du moins il peut retarder la désorganisation de la partie. En pratiquant cette opération, il faut prendre garde de blesser l'iris, car si par cette blessure on donnait lieu à une hémorrhagie, la perte de l'œil en serait la conséquence. Toutefois, la ponction de la cornée, qui diminue instantanément les douleurs atroces qu'éprouvent les malades, occasionne souvent, sans même qu'il y ait blessure de l'iris, ce funeste résultat.

HYDROPHYSOCÈLE. s. f. En lat. *hydrophysocele*, du grec *udór*, eau, *phusa*, vent, et *kélé*, tumeur, hernie. HYDROPNEUMATOCELE. En lat. *hydropneumatocele*, du grec *udór*, eau, *pneuma*, air, et *kélé*, hernie. Hernie inguinale dont le sac contient de la sérosité et des intestins distendus par des gaz.

HYDROPIQUE. adj. En lat. *hydropicus*. Qui est atteint d'hydropisie, ou qui se rapporte à l'hydropisie.

HYDROPISIE. s. f. En lat. *hydrops*, du grec *udór*, eau, et *ópsis*, aspect, apparence. Accumulation d'une plus ou moins grande quantité d'un liquide séreux, quelquefois sanguinolent, soit dans une ou plusieurs des grandes cavités splanchniques, soit dans une cavité quelconque du corps qui n'en contient pas ordinairement, soit entre les lames du tissu cellulaire de quelques parties. La cause immédiate des *hydropisies* semble exister en général dans une irritation des tissus, qui apporte le trouble dans les fonctions d'exhalation et de résorption dont ils sont doués. Si les hydropisies se manifestent plus souvent chez des animaux mous, lymphatiques, dont la fibre est lâche, et qui habitent des localités basses et humides, environnées de montagnes et exposées aux vents du Midi, c'est parce que les influences auxquelles ces animaux sont soumis produisent en eux une répulsion vers les membranes séreuses ou le tissu cellulaire. La sécheresse de la peau, la diminution des évacuations intestinales et des urines, la pâleur de la conjonctive et de toutes les membranes muqueuses apparentes, un peu de difficulté dans la respiration, la diminution de l'appétit, la faiblesse et l'abattement, l'empâtement des régions inférieures des membres de derrière,

image
not
available

sayée dans les écoles vétérinaires, et nous nous dispensons d'en dire davantage.

HYDROTHORAX. s. m. Mot transporté du latin en français, et provenant du grec *udôr*, eau, et *thôrax*, la poitrine. *Hydropisie de poitrine* ou *du thorax*. C'est un amas de sérosité, existant presque toujours dans les deux sacs pleuraux chez le cheval. Cette affection, moins rare qu'on ne le pensait autrefois, est due à deux ordres de causes. Celles placées dans le premier ordre comprennent l'inflammation aiguë des plèvres, se terminant par épanchement, ou bien la phlegmasie lente de cette membrane, avec sécrétion de sérosité. On trouve dans le second ordre les altérations du sang, qui consistent dans la surabondance des principes séreux, les hydropisies cellulaires ou abdominales, les maladies du cœur ou des gros vaisseaux. L'*hydrothorax* s'annonce par une respiration courte, fréquente, entrecoupée, par une toux faible, avortée, les muqueuses pâles, un pouls lent et mou, de la maigreur, une soif ardente, des évacuations urinaires abondantes, et de l'anorexie. L'auscultation de la poitrine permet de constater ordinairement des deux côtés, dans la région inférieure, de la *matité*, un bruit de souffle et de frottement au niveau de la surface du liquide; dans la région supérieure, une respiration supplémentaire. Après plusieurs jours, des œdèmes apparaissent au poitrail ou au ventre, aux extrémités des membres; un jetage séreux jaunâtre découle par le nez; les malades ne se couchent plus ou se relèvent aussitôt. La maigreur extrême, la sécheresse de la peau, la pâleur plus prononcée des membranes muqueuses, la soif, la diminution dans la chaleur du corps et dans l'évacuation des urines, la difficulté plus que grande de la respiration que décèlent l'irrégularité des mouvements du flanc, ainsi que la dilatation large, convulsive des naseaux, indiquent les progrès faits par l'hydrothorax; son développement se fait d'ailleurs d'une manière plus ou moins lente, et cette affection est quelquefois marquée par des exacerbations irrégulières, pendant lesquelles on a souvent à craindre la suffocation de l'animal à la suite d'évacuations abondantes d'urines et d'excréments, et de sueurs copieuses. La maladie peut avoir une terminaison heureuse, mais bien souvent, le plus souvent même, la mort arrive précédée d'une gêne croissante dans la respiration, d'affaiblissement de la circulation, de refroidissement, etc. Bien que dans le traitement de l'hydrothorax on ait un grand nombre de chances défavorables à sa réussite, il ne faut pas moins l'entreprendre lorsque les circonstances le permettent. Le professeur Gohier, que la mort a enlevé trop tôt à la science vétérinaire, a traité avec succès des hydropisies de poitrine commençantes, au moyen de forts diurétiques composés de térébenthine, de cantharides et de lessive de cendres. Ses expériences n'ont pas eu le même succès dans quelques chevaux dont la maladie était ancienne; elles n'ont produit que quelque diminution dans les symptômes. Dans l'homme, on a recommandé, pour obtenir une heureuse dérivation de l'irritation sécrétoire sur les reins, la digitale pourprée, la scille, l'oxymel scillitique et colchique, l'inspiration des gaz médicamenteux et les vésicatoires sur la poitrine. On croit que la méthode antiphlogistique n'a pas encore été mise en usage dans cette maladie, et l'on conseille aussi de l'essayer comme il a été dit à l'égard de l'encéphalite, l'emploi de la glace excepté. En se livrant à de pareilles tentatives, il est indispensable d'éviter les remèdes susceptibles de léser les voies digestives. Ces moyens ont été essayés en hippiatrique et n'ont donné que des résultats demi-satisfaisants; on les a aussi alternés avec des purgatifs. Il nous reste maintenant à parler d'un moyen particulier, qui consiste dans une opération destinée à donner issue au fluide épanché, opération nommée improprement *paracentèse*. Voy. ce mot. Elle a été souvent préconisée par Lafosse. L'hydrothorax « ne peut se guérir, dit-il, que par l'opération ; on enfonce un trocart dans la poitrine pour donner écoulement aux eaux qui s'y sont amassées. Mais comme souvent la cause subsiste encore après avoir vidé les eaux, il est nécessaire de faire des injections légèrement vulnéraires dans la poitrine. Lorsqu'on croit que la ponction pourra sauver la vie au cheval, on plonge le trocart ou d'un côté ou d'un autre à la partie inférieure de la huitième côte à sa jonction avec son cartilage ; on vide à peu près la moitié de l'eau contenue dans cette cavité ; ensuite, sans retirer la canule, on injecte environ la même quantité d'une décoction vulnéraire ; deux heures après, on tire les deux tiers de l'eau restante, et on en injecte près d'un tiers ; on met deux autres heures d'intervalle, après lesquelles on éva-



image
not
available

en les gouvernant selon les règles de l'hygiène, on exercerait sur leur santé, sur leur longévité, leurs formes, leur vigueur, leur intelligence, une influence qui les rendrait supérieurs à leurs congénères sauvages. Il en résulterait, pour les propriétaires, de grands avantages, et pour l'État une source de richesse et de puissance. Tout ce qui concerne l'hygiène a été distribué, par Grognier, en trois grandes divisions : dans la première, il traite de l'air et des lieux, c'est-à-dire des modificateurs de la santé qui entourent les chevaux ; dans la seconde, des aliments, des boissons, des condiments dont les qualités, l'excès, la pénurie exercent sur eux une si grande influence ; dans la troisième, des choses utiles ou nuisibles qui sont appliquées sur la surface de leurs corps ou qui en sont extraites, ainsi que des bons et des mauvais traitements dont ils sont l'objet. Nous traiterons ces différentes questions dans des articles séparés.

Commission d'hygiène. Sous ce titre, le ministre de la guerre a créé, en 1843, près de son administration, une commission pour examiner *toutes les propositions qui intéressent l'hygiène et la conservation des chevaux de l'armée.* Présidée par M. Magendie, elle est formée : 1° de médecins, de chimistes agronomes, membres de l'institut ; 2° de vétérinaires civils, membres de l'Académie royale de médecine ; 3° d'un maître des requêtes versé dans les questions administratives relatives à l'organisation de la cavalerie et au service de remonte de l'armée ; 4° de vétérinaires militaires pris parmi les plus instruits et les plus expérimentés. Un préparateur de chimie est adjoint à la commission qui dispose d'un local où elle se livre à des études expérimentales. Depuis 1842, chaque vétérinaire militaire de l'armée reçoit du ministre de la guerre une série de questions auxquelles il doit répondre avant le premier janvier de l'année suivante. Voici les questions adressées aux vétérinaires militaires, de 1843 jusqu'en 1847 : 1° *Description topographique et médicale de la garnison et des cantonnements* ; 2° *Description des écuries, leur exposition, leur disposition intérieure, la nature du sol, leur contenance* ; 3° *Nature et qualité nutritive des plantes qui composent le foin des prairies naturelles* ; 4° *Régime du vert, nombre, âge des chevaux qui y ont été soumis* ; 5° *Nature des eaux qui servent à abreuver les chevaux, leur composition chimique* ; 6° *Statistique des maladies observées du 1er janvier au 31 décembre* ; 7° *Tableau des pertes durant l'année, subdivisées par âge et par provenance, état numérique des chevaux réformés pendant l'année* ; 8° *Mode de médication mis en usage dans chaque genre de maladie, opinion sur la contagion ou la non-contagion de la morve, avec les faits observés* ; 9° *Exposé des causes générales ou particulières qui ont dû contribuer au développement des maladies* ; 10° *Moyens hygiéniques mis en usage pour conserver les chevaux en santé, moyens qu'il conviendrait d'adopter* ; 11° *Etat sanitaire des chevaux du corps, espèce chevaline du corps* ; 12° *Mode de ferrure en usage, amélioration à introduire.* Outre ces réponses exigées, les vétérinaires militaires ont fréquemment à s'expliquer sur certains points d'hygiène, de pathologie ou de thérapeutique ; souvent aussi ils adressent à leurs chefs la description de maladies accidentelles, épizootiques, ou autres, qui surviennent temporairement parmi les chevaux de leur corps. Ces renseignements sont également renvoyés à la Commission d'hygiène, qui donne son avis. Dans certains cas graves, ses membres vétérinaires se transportent sur les lieux, afin d'y prescrire les mesures nécessaires pour arrêter les progrès du mal et le faire cesser. Ces documents, analysés par la Commission d'hygiène, sont l'objet d'un rapport qui met sous les yeux du ministre l'état sanitaire de tous les chevaux de l'armée. Pour être en mesure de répondre aux demandes que lui adresse le ministre de la guerre, la Commission a entrepris d'éclairer par des expériences directes la plupart des questions relatives à l'entretien des chevaux de l'armée, en y comprenant même celles qui semblent depuis longtemps résolues. Les avantages qui doivent nécessairement résulter des travaux de la Commission d'hygiène sont faciles à apprécier, et nous nous dispensons, en conséquence, d'en faire ici l'énumération. Nous ajouterons toutefois qu'on publie, sous la surveillance de cette Commission, et d'après les ordres du ministre de la guerre, un *Recueil de mémoires et observations sur l'hygiène et la médecine vétérinaires militaires*, dont le tome Ier a paru en juillet 1847.

HYGIÉNIQUE. adj. Qui a rapport à l'hygiène. *Soins hygiéniques, moyens hygiéniques, règles hygiéniques.*



image
not
available

tie musculaire et partie fibreuse, qui recouvre la parotide, et on détache le bord postérieur de cette glande. On sonde avec l'index introduit dans l'ouverture, et l'on trouve un petit muscle attaché à la branche de l'os hyoïde, muscle qu'on perce de part en part pour arriver à la poche gutturale, qui n'en est séparée que par une petite quantité de tissu cellulaire. Là, on évite de toucher aux vaisseaux, aux nerfs; et, en dirigeant convenablement le bistouri, on exécute la ponction de la poche. Cela fait, une partie de la matière sort aussitôt. Pour aider cette évacuation, on emploie d'abondantes injections délayantes qui servent à diminuer l'épaisseur du pus, et l'on pratique une contre-ouverture à la partie la plus déclive de la poche. En faisant cette contre-ouverture, on doit prendre garde de ne rien blesser d'important. A cet effet, on pénètre dans la poche par l'ouverture qu'on a premièrement pratiquée, et l'on sonde l'intérieur du foyer en se servant de la sonde en S au lieu du trocart courbe. Si on emploie la sonde, on la dirige avec précaution de haut en bas, et on lui fait faire saillie à la peau par l'extrémité par laquelle elle a pénétré; on incise sur ce point la peau elle-même, et la poche de devant en arrière, en ayant soin que l'incision soit assez grande pour donner issue à la matière, qui s'écoule immédiatement lorsqu'elle est assez fluide; dans le cas où elle ne le serait pas assez, de manière à présenter quelque obstacle, on la délayerait en injectant de l'eau tiède dans la poche. Si, au lieu de la sonde, on se sert du trocart, on l'introduit après avoir fait rentrer la pointe dans la canule, et on le pousse de manière à traverser la poche et la peau en le faisant agir de dedans en dehors; puis on élargit l'ouverture, qui n'est jamais assez grande pour donner passage au pus. On passe alors la mèche en la faisant entrer par la contre-ouverture et sortir par la première incision, ce que l'on opère au moyen de la sonde, qui doit porter à son extrémité pénétrante un œil destiné à cet objet; les deux bouts de la mèche sont attachés extérieurement l'un à l'autre. Pendant quelques jours on déterge les parties en injectant par la première ouverture de l'eau tiède, ou une décoction émolliente qui ressort par la contre-ouverture. Dès que la respiration et la déglutition sont devenues faciles, que la partie n'est plus douloureuse, que la plaie ne fournit pas plus de pus qu'un séton ordinaire, on retire la mèche et l'on continue à faire des injections pendant quelques jours encore. Les ouvertures ne tardent pas ensuite à se cicatriser.

Ponction par la partie moyenne de la poche. Lorsque la tumeur résultant de la réplétion de la poche est assez saillante et ses parois assez amincies pour ne pas courir le risque de blesser des parties qu'il importe de ménager, on peut, au lieu de la méthode précédente, opérer par une autre qui consiste en une ponction plus simple à la partie moyenne de la poche. Cette méthode est surtout préférable toutes les fois que la tumeur ne dépasse pas inférieurement la partie médiane de la parotide qui en forme le point le plus déclive. On exécute cette ponction avec le trocart, et même avec la sonde en S, si les parois à traverser étaient très-amincies, peu résistantes, et si l'on craignait d'offenser quelques granulations ou lobules parotidiens, en se servant de l'instrument tranchant.

Ponction par la partie inférieure de la poche. Dans le cas où la collection purulente occupe la partie inférieure de la poche gutturale, et où celle-ci est très-pleine, il est convenable d'avoir recours à cette troisième méthode, bien plus facile à exécuter que la première, car elle est moins dangereuse à cause d'un moins grand nombre de vaisseaux qu'on peut rencontrer; d'ailleurs, elle peut procurer une issue à toute la matière, sans qu'il y ait besoin de faire une contre-ouverture. L'opération se fait avec le trocart, et même avec la sonde simplement, si l'amincissement des parois le permet. La division de ces parois étant ainsi opérée, il faut passer un cautère chauffé à blanc dans l'ouverture, ou, ce qui est préférable, une mèche, en pratiquant une contre-ouverture en haut. Quand la ponction seule est insuffisante, à cause surtout de l'existence d'une partie concrétée du pus, on agrandit l'ouverture de manière à y passer le doigt; on fait même des injections délayantes dans la poche, et on y entretient une mèche.

On a parlé de la ponction des poches gutturales par les narines; mais il paraît que ce mode n'a jamais été mis en pratique, et nous n'en dirons pas davantage.

HYPERESTHÉSIE. s. f. En lat. *hyperesthesis*, du grec *upér*, préposition qui indique excès, et *aisthesis*, sentiment ou faculté de sentir. Sensibilité excessive, surcroit de sensibilité



image
not
available

semble prédominer sur la matière animale, et les os se brisent avec facilité; c'est la *friabilité*, variété plus rare que la précédente et plus ordinaire aux chevaux adultes. Tantôt enfin la matière animale et la substance inorganique se trouvent à peu près également augmentées de quantité, les os acquièrent une épaisseur qui peut devenir considérable, sans qu'ils perdent les caractères fondamentaux de leur organisation; c'est l'*épaississement*, qui diffère de l'hypérostose et de l'exostose, parce que dans ces cas-ci il y a altération plus ou moins grande des caractères primitifs du tissu osseux. Cette hypertrophie des os n'est pas à proprement parler une maladie, et on ne l'observe qu'à l'ouverture des cadavres. Il est rare de la remarquer sur un os particulier, mais ordinairement elle existe sur tous les os à la fois.

HYPERTROPHIE DE LA RATE. Voy. Hypertrophie.

HYPERTROPHIE DE L'ÉPIDERME. Voy. Hypertrophie.

HYPERTROPHIE DU COEUR. Voy. Hypertrophie.

HYPERTROPHIE DU TISSU CELLULAIRE. Voy. Hypertrophie.

HYPERTROPHIE DU TISSU OSSEUX. Voy. Hypertrophie.

HYPERZOODYNAMIE. s. f. Du grec *upér*, sur, au delà, *zôos*, vivant, et *dunamis*, force. Synonyme de *hypersthénie*. Excès de force; augmentation des forces chez les animaux en général.

HYPOCHONDRE ou *Hypocondre*. s. m. En lat. *hypochondrium*, du grec *upo*, sous, et *chondros*, cartilage. On donne le nom d'*hypochondres* aux deux parties latérales et antérieures de l'abdomen, de chaque côté de l'épigastre.

HYPOCOPHOSE. Voy. Surdité.

HYPOGASTRE. s. m. En lat. *hypogastrium*, du grec *upo*, sous, et *gastér* ventre. Partie antérieure et inférieure de l'abdomen.

HYPOGASTRIQUE. adj. En lat. *hypogastricus* (même étym.). Qui a rapport à l'hypogastre.

HYPOGASTROCÈLE. s. f. En lat. *hypogastrocele*, du grec *upo*, sous, *gastér*, ventre, et *kélé*, hernie. Hernie de la région hypogastrique. Voy., à l'art. Hernie, *Hernie ventrale*.

HYPOGASTROREXIE. s. f. Déchirure du ventre, *éventration*. Voy. ce mot.

HYPOPHORE. s. f. En lat. *hypophora*, du grec *upo*, sous, et *phéréin*, porter, conduire. Ulcère profond, fistuleux, conduit fistuleux. Inusité.

HYPOPHTHALMIE. s. f. En lat. *hypophthalmia*, du grec *upo*, sous, et *ophthalmos*, œil. Gonflement œdémateux, infiltration séreuse de la paupière inférieure.

HYPOPYON. s. m. En lat. *hypopyum*, du grec *upo*, sous, et *puon*, pus. En hippiatrique, on donne assez indifféremment ce nom à l'épanchement d'une plus ou moins grande quantité de matière puriforme dans les chambres de l'œil, aux petits abcès développés entre les lames de la cornée, et au trouble de l'humeur aqueuse qui a lieu dans l'ophthalmie périodique. La cause la plus ordinaire qui produit le premier de ces états pathologiques est une ophthalmie aiguë et violente s'étendant jusqu'à la membrane de l'humeur aqueuse. D'autres fois il succède à plusieurs accès de l'ophthalmie périodique. Il peut aussi être la suite du pus épanché par les abcès de la cornée et de l'iris, s'ouvrant du côté de la chambre antérieure de l'œil. Dans ces trois cas différents, il arrive toujours que les diverses parties enflammées des parois de la cavité sécrètent à leur face interne un produit d'un blanc jaunâtre, quelquefois un peu sanguinolent, qui, sous forme de flocons, reste suspendu dans l'humeur aqueuse. Après un temps plus ou moins long, ces flocons réunis se précipitent dans la partie inférieure de la cavité, ou forment un amas jaunâtre un peu sale, recouvert de stries rougeâtres; et cet amas, augmentant peu à peu, s'élève vers la pupille et quelquefois obstrue entièrement la cornée. Cette variété de l'*hypopyon* constitue une maladie grave. Le traitement doit avoir pour but de détruire l'inflammation; la matière épanchée disparaît graduellement par le renouvellement de l'humeur aqueuse et par l'action des vaisseaux absorbants. On doit donc avoir recours aux émissions sanguines, aux antiphlogistiques très-actifs et à une diète sévère. On doit persister dans l'usage de ces moyens, alors même que l'inflammation paraît détruite. Pour aider leurs effets curatifs, on peut prescrire des applications résolutives sur l'œil ou sur les deux yeux lorsqu'ils sont affectés, un vésicatoire au front, les sétons aux tempes et aux joues, et des purgatifs minoratifs. Quant à l'incision de la cornée pour donner issue au liquide, cette opération doit renouveler l'inflammation des

image
not
available

la plus grande analogie, bien que distinctes, et qui sont la *chute de la matrice* et *le renversement de cet organe*. Voy. PARTURITION.

HYSTÉROTOMIE. s. f. En lat. *hysterotomia*, du grec *ustéra*, l'utérus, et *tomè*, section. Opération qui consiste à diviser le col de la matrice en pénétrant par le vagin, quand l'orifice de l'utérus ne semble pas susceptible, en raison d'un certain état pathologique, de se dilater autrement d'une manière suffisante pour donner passage au produit de la fécondation. Cette opération est généralement reconnue sous le nom d'*opération césarienne vaginale*. Dans tous les cas où le col de l'utérus étant dur, squirrheux, calleux, s'oppose à l'extensibilité de l'orifice, ou bien lorsque celui-ci se trouvant oblitéré plus ou moins complétement, la jument s'épuise en vains efforts et s'abandonne à des mouvements désordonnés qui indiquent de grandes souffrances et un grand danger, l'*hystérotomie* est indiquée. Cette opération est tout à la fois plus simple, plus facile et moins périlleuse que la *gastro-hystérotomie*. Cependant il ne faut l'entreprendre que lorsqu'elle est nécessaire, et ne l'exécuter qu'avec beaucoup de précaution. Les états pathologiques que nous avons signalé splus haut se reconnaissent au toucher. Si, lorsque des douleurs, des efforts font présumer que le moment de la parturition est arrivé, on constate, par l'exploration de la main, de temps en temps répétée, que la dilatation de l'orifice utérin n'augmente pas, et que, en ayant intérêt à conserver la jument, il ne reste d'autre ressource pour tenter de la sauver que d'avoir recours à l'hystérotomie, il faut entreprendre l'opération, quoiqu'elle offre beaucoup d'incertitude dans le succès. On profitera de l'absence des douleurs pour s'y livrer. L'instrument à employer est un bistouri à tranchant

convexe, à pointe mous
solide. Il faut toujours
tant plus de ménageme
voisin du fœtus. Ayant
ment le bistouri jusqu
présente le col de l'utér
glement où le passage
Lorsque ce col est bie
matrice et celle du vagi
former qu'une. Un autr
térotomie, est celui où
d'avoir la souplesse, l'
offre la forme d'un bo
résistant, et une ouvert
passage du petit. La r
que l'on éprouve dès q
chi les limites du bour
doit pas prolonger l'inci
lieu à une hémorrhagie,
rait avoir des suites fune
seule incision, il est pr
cessaire d'en faire troi
disposées en rayonnant
rifice. Le col de l'utér
serré qu'il n'admet pa
bistouri, ou se trouvan
tion complète, on cou
dedans, et on continu
vient d'être dit. L'hyst
casionner de grandes d
l'hémorrhagie qui en e
gereuse. Le plus souve
nément. On peut, d'a
par des injections astri
réfrigérantes, composé
froide à laquelle on aj
d'extrait de saturne, o
aussi, si l'hémorrhagi
cer les injections par
dans des liquides réfri

I

ICHOR. s. m. En lat. *ichor*, du grec *ichôr*. Pus altéré, fourni par les ulcères, notamment par les plaies gangréneuses et cancéreuses; ou bien *sanie*, liqueur séreuse, fétide, plus ou moins diaphane, susceptible de devenir irritante au point d'enflammer les parties avec lesquelles elle est mise en contact, qui s'écoule des tissus trop fortement enflammés.

ICHOREUX. adj. En lat. *ichorosus*, *icho-*

roides. Qui est de la n
ICHTHYOCOLLE. s.
du grec *ichthus*, poiss
de poisson. Voy. cet a
ICTÈRE. s. m. En l
s. f. En lat. *icteritia*.
iktéros, dérivé, dit-on
lette dont les yeux so
térisée principalemen

image
not
available

contact. Les phénomènes attribués à l'*absorption* semblent n'être souvent que le produit de l'*imbibition* déterminée par une sorte d'attraction capillaire.

IMMERSION. s. f. En lat. *immersio*, du verbe *immergere*, plonger. Action de plonger le corps entier ou partie du corps d'un animal ou un corps quelconque, dans un liquide.

IMMOBILITÉ. s. f. Inaptitude à l'exécution des mouvements volontaires, caractérisée par une raideur générale et par la presque impossibilité où se trouve l'animal de reculer lorsqu'on cherche à l'y contraindre. Cette maladie, qui paraît particulière au cheval, attaque les jeunes sujets, et se déclare plus fréquemment chez les chevaux formés qui sont soumis à des courses longues et rapides et à des travaux pénibles. On y voit également exposés ceux qui sont haut montés sur jambes, dont les jarrets, les boulets sont mal articulés, et qui pêchent, en général, par la débilité des membres, la brièveté des côtes, le retroussement du flanc et la longueur de l'épine dorsale. Les premiers symptômes de l'*immobilité* sont ceux de stupeur, d'engourdissement, de difficulté dans les mouvements latéraux de l'encolure et de l'épine dorso-lombaire; de la fixité des oreilles, de l'ouverture excessive des paupières, et de la dilatation des pupilles. Cette maladie change entièrement le caractère de l'animal. Ses progrès, ordinairement fort lents, permettent quelquefois qu'il rende encore quelques services; mais quand sa marche est plus rapide, le marasme survient, puis la paralysie et la mort. L'immobilité, que l'on peut regarder comme incurable, ne laisse guère pénétrer sa nature; les causes qui la font naître sont encore couvertes d'un voile épais, et le traitement qui lui convient est pour le moins aussi obscur que sa nature et ses causes. Un cheval affecté d'immobilité laisse ses membres dans la position où on les a mis; ainsi, par exemple, si on lui croise les extrémités, il restera dans cette situation jusqu'à ce qu'il ait perdu l'équilibre, sans faire aucun mouvement pour reprendre l'état de station ordinaire. — L'immobilité est un *vice rédhibitoire*.

IMPAIR. adj. Se dit des os et des muscles uniques, par opposition à *os* et *muscles pairs*.

IMPATIENCE. s. f. En lat. *impatientia*, manque de patience, agitation, trop grande vivacité. L'*impatience*, dans le cheval, est un défaut occasionné par un excès de sensibilité naturelle qui le rend fougueux, ardent, difficile à manier et toujours prêt à se défendre. Il n'est pas aisé de donner aux chevaux impatients une allure réglée et paisible, à cause de leur trop grande inquiétude, qui les tient dans une continuelle agitation, et qui place le cavalier dans une assiette incommode. Il faut, avec ces chevaux surtout, beaucoup de patience et de douceur pour parvenir à les maîtriser.

IMPÉRATOIRE. s. f. En lat. *imperatoria ostruthium*. Plante qui croît sur les montagnes de l'Europe tempérée. Toutes les parties de cette plante, mais principalement les semences et la racine, ont une odeur forte et aromatique. On ne fait usage ordinairement que de la racine, qui est noueuse, grosse comme le pouce à peu près, branchue, coudée en plusieurs endroits, bleuâtre à l'extérieur, fibreuse et jaune verdâtre à l'intérieur, d'une saveur chaude, brûlante et amère. Les racines d'*impératoire* se détériorent en vieillissant et perdent une grande partie de leurs propriétés. Comme les racines d'angélique, elles sont douées d'une vertu stimulante très-marquée. On emploie les unes comme succédané des autres. Cependant l'angélique est préférée comme étant moins âcre.

IMPERFORATION. s. f. En lat. *imperforatio*, de la particule négative *in*, et du verbe *perforare*, percer Occlusion permanente des ouvertures ou des canaux destinés par la nature à être libres et à communiquer au dehors. Nous allons indiquer les *imperforations* que l'on remarque le moins rarement dans les animaux de l'espèce chevaline.

Imperforation congéniale du fourreau. Bien peu fréquente, mais très-grave, elle peut amener la mort de l'animal en s'opposant à l'évacuation de l'urine, accident susceptible de faire naître la rupture de la vessie, la péritonite, etc. Si l'on avait à remédier à cette imperforation, on devrait, sans retard, pratiquer à l'endroit convenable une ouverture au fourreau, à l'aide de l'instrument tranchant, et employer ensuite les moyens nécessaires pour empêcher la réunion des bords de la plaie.

Imperforation ou plutôt *occlusion de la vulve*. Ce vice de conformation congéniale n'est pas extrêmement rare, et consiste dans l'union contre nature, tantôt partielle, tantôt générale, des lèvres de la vulve entre elles.

image
not
available

et placés comme tels dans la seconde catégorie, sont ainsi taxés : ceux de louage, à une livre 8 schellings ; ceux de transport, à une livre 1 schelling ; ceux de main, pour les fermiers et bouchers, à une livre 8 schellings ; tous les autres, et les mules, à 10 schellings. En ce moment les chevaux des fermiers, dont la redevance est fixée au-dessous de 200 livres, sont exempts de l'*impôt*. Les marchands de chevaux d'Angleterre sont obligés de payer une patente comme ceux de France ; mais beaucoup plus considérable, tellement que le produit en est, pour tout le royaume, de 13,888 livres (ou 337,200 francs par an).

IMPRÉGNATION. s. f. Synonyme d'*imbibition*.

IMPRESSION. s. f. En médecine, ce mot ne s'emploie qu'au sens figuré, et il signifie les mouvements intérieurs produits sur un corps vivant par une cause extérieure quelconque.

IMPUISSANCE. s. f. En lat. *impotentia*. Inaptitude constante ou temporaire à exercer l'acte reproducteur. Cet état peut être la suite de la faiblesse particulière des organes génitaux, due à la précocité ou à l'abus de la monte ; il peut aussi résulter du défaut de nourriture, du mauvais choix des aliments, de souffrances prolongées, de fatigues de voyages non interrompus, ou de travaux au-dessus des forces des animaux. Le traitement de l'*impuissance* doit être nécessairement subordonné à la cause qui l'entretient. En général, il consiste à éloigner du régime tout ce qui pourrait, à contre-temps, exciter l'action de l'appareil génital ; à fortifier le système, s'il y a atonie ; à régulariser ses fonctions, si elles sont troublées ; et à combattre la faiblesse musculaire locale.

INACTION. s. f. En lat. *stabilitas*. (Man.) État du cheval qui conserve la place où il se trouve. Dans l'acception que M. Baucher donne à ce mot, il signifie *laisser le cheval les quatre jambes immobiles sur le sol*, dans le but de faire fléchir l'encolure en tous sens, et de lui donner tout le liant qu'elle peut acquérir. Voy. Assouplissement. *Inaction* est la même chose que *travail en place*. « De la Guérinière, et tous les auteurs qui lui ont succédé jusqu'à ce jour, dit M. Baucher, prétendent que le trot est l'allure la plus favorable pour donner une grande souplesse au cheval ; cela pourrait être vrai si le cheval devait rester livré à lui-même, mais comme le cavalier qui l'assujettit doit être maître de tous ses mouvements, ce n'est pas avec une allure aussi décidée, une allure où le cheval fait un grand emploi de force et perd, par conséquent, de son équilibre, qu'on parviendra à être maître unique de ses mouvements : c'est dans l'inaction, c'est au pas que l'on en sera le seul moteur, et qu'on le disposera, par un prompt assouplissement, à une belle exécution. En effet, au repos il a quatre points d'appui, au pas il en a trois, sa base de sustentation est facile ; son action étant nulle au manége, il apprécie promptement l'effet de vos forces ; n'ayant pas de directions à donner, vous ne permettrez aucun mouvement au détriment de la position, et ne combattrez que ceux qui font résistance ; bientôt ils vous seront tous subordonnés ; dès lors, le cheval répondra à des impulsions imperceptibles, et vous arriverez graduellement à donner à ses allures le gracieux et la cadence désirables. » Et ailleurs : « C'est à l'aide de ce travail préalable qu'on obtient des effets magiques, et que les chevaux les plus fougueux acquièrent en quelques minutes un calme et une souplesse qui les conduisent à une prompte obéissance. »

INANITION. s. f. En lat. *inanitio*, du verbe *inanire*, vider. État d'épuisement où le besoin et la privation d'aliments peuvent réduire un animal, dans la plupart des cas ; mais qui peut aussi avoir pour cause un dégoût obstiné, dont il est souvent difficile de découvrir l'origine, un travail forcé, une nourriture de mauvaise qualité et insuffisante, une irritation excessive des fibres de l'estomac ou une grande quantité de vers dans les intestins. Les principaux symptômes de l'*inanition* sont la maigreur et la faiblesse de l'animal, la recherche qu'il fait de tout ce qu'il croit propre à le nourrir. On doit commencer le traitement par des boissons légèrement nourrissantes, de l'eau blanchie, une décoction de son, de foin ; il faut ensuite donner du fourrage vert comme nourriture plus substantielle, jusqu'à ce que le rétablissement de la faculté digestive permette de rendre au malade son alimentation habituelle. On a recours aux remèdes connus, quand ce sont les vers qui occasionnent l'inanition. Voy. Vermifuge.

INAPPÉTENCE. s. f. En latin *inappetentia*. ANOREXIE. En latin *anorexia*, du grec *a* privatif, et *oréxis*, appétit. Diminution ou perte de l'appétit. Phénomène symptomatique d'un assez grand nombre d'affections, que l'on



image
not
available

par la matrice que distend le produit de la conception, sont ce qu'il y a de notable dans la grande variété des causes de cette maladie. Les chevaux et les juments y sont quelquefois sujets, et l'écoulement chez celles-ci excorie tellement les surfaces où il s'étend, que le contact en devient insupportable, surtout pendant l'hiver, par les violentes cuissons qu'il occasionne. Cet écoulement se fait sans douleur chez le cheval, et il s'exécute sans que la verge sorte du fourreau. Le traitement de cette maladie doit être varié autant que les causes qui l'ont déterminée. Celle qui provient d'un accroissement d'irritabilité de la vessie se guérit le plus ordinairement par les médicaments mucilagineux et calmants, employés à l'intérieur ou en injections, par des bains locaux de vapeurs aqueuses, par des sachets de substances émollientes cuites, appliqués sur les reins. Celle qui résulte du relâchement du col de la vessie, de la paralysie de cet organe, doit être traitée par les toniques, les excitants généraux et locaux, notamment au moyen de lotions excitantes et de lavements astringents. Si l'*incontinence d'urine* dépend de la pression de la vessie par quelque tumeur, il faut chercher à emporter celle-ci, et dans le cas de la présence d'un calcul, l'extraction de ce corps étranger est le seul parti à prendre pour opérer la guérison.

INCORPORATION. s. f. En lat. *incorporatio*. En pharmacie, on appelle *incorporation*, l'action de faire entrer, par mixtion, une ou plusieurs substances médicamenteuses dans un excipient mou ou liquide, pour donner au tout une certaine consistance, comme, par exemple, dans les pilules, dans les onguents, etc.

INCUBATION. s. f. En lat. *incubatio*, de *in*, sur, et *cubare*, être couché. Ce mot, qui signifie proprement l'action par laquelle les oiseaux couvent leurs œufs, s'emploie figurément en médecine pour désigner le temps qui s'écoule entre l'action d'une cause morbifique et l'apparition de la maladie. Ce travail n'est annoncé par aucun signe, du moins appréciable, et l'on n'en sait absolument rien. On dit aussi, *période d'incubation*.

INCURABILITÉ. s. f. Caractère des maladies dont on ne peut obtenir la guérison.

INCURABLE. adj. En lat. *insanabilis*. Qui n'est pas susceptible de guérir, qu'on ne peut guérir.

INDICANT. adj. On appelle ainsi, en méde-

cine, toute espèce de s
dication.

INDICATION. s. f. En
indicare, ou du grec *én*
trer; action d'indique
l'art se propose dan
moyen destiné à prod
l'aide de laquelle il v
son ou au moins à l'a
die. C'est de là que l'on
L'*indication* la plus
quand on le peut; en
qu'on ne peut guérir.
mal, son ancienneté,
et la profondeur qu'il
les seules *indications*
symptôme ne suffirait
les renseignements. O
fonder les indications
bien sur l'état des o
qu'on peut le connaitr
indications des source
nous d'indiquer, il n'
nable de persister dan
qu'elles ont semblé réc
certains cas, il faut s'a
même la marche, san
ter. Les indications
porter en quelque sor
qui se présentent le pl
duisent à diminuer l'i
sions sanguines, le rég
ches, tantôt simples
nitrées; à engourdir q
organique par les narc
à établir souvent une
tants directs; à provo
quelques cas, l'activi
tants locaux. En résu
tions se réduisent à a
l'action d'un ou de pl

INDIGÈNE. adj. En l
tout ce qui est né dan
tion à tout ce qui est
qu'on appelle *exotiqu*
mède indigène, etc.

INDIGESTE. adj. En
difficile à digérer. On
aliments qui restent lo
sans se convertir en c

INDIGESTION. s. f.
rum coctio. Trouble s
gestion, que font rem

image
not
available

a acquis l'intime conviction que l'opiniâtreté du cheval n'est point le résultat d'une mauvaise répartition de forces, ou d'un travail prématuré.

INDOMPTÉ, ÉE. adj. Qui n'a pu être dompté. Voy. INDOMPTABLE.

INDURATION. s. f. En lat. *induratio*, du verbe *indurare*, devenir dur. Endurcissement d'un tissu organique qui devient plus résistant qu'à l'état normal, avec ou sans alteration apparente de la structure. Nous laisserons de côté une sorte d'*induration* qu'on peut considérer comme l'effet des lois naturelles de la vie, induration qui consiste en une plus grande cohésion des tissus par défaut d'énergie de l'action vitale, et qu'on observe quelquefois dans les vieux chevaux. Celle dont nous avons à nous occuper est une véritable induration pathologique qui se présente à l'état rouge, à l'etat gris et à l'état blanc.

L'*induration rouge*, qu'on appelle *hépatisation*, parce qu'elle présente un aspect analogue à celui de la substance du foie, peut se former à la suite de l'engorgement chronique d'un tissu affecté d'inflammation. Celui-ci a, dans ce cas, plus de cohésion que dans l'état naturel, il est plus dense et plus résistant. Cette induration a lieu rarement dans les organes extérieurs, et, à l'intérieur, on la voit se produire principalement dans ceux qui sont vasculaires, comme les poumons, le foie, les reins.

L'*induration grise* est aussi une conséquence de l'inflammation chronique des tissus. Elle est surtout le partage des tissus blancs, tels que la peau, le tissu cellulaire, même les poumons, à cause de l'abondance du tissu cellulaire qui entre dans leur composition. L'induration grise succède quelquefois à l'induration rouge. Sa durée est indéterminée, et sa marche lente. Il est quelques cas où elle se termine par résolution, le plus souvent elle passe à l'état blanc et subit un ramollissement.

L'*induration blanche*, résultant comme les deux autres de l'inflammation chronique, offre les mêmes phénomènes que la précédente. Sa terminaison peut avoir lieu par résolution, quand la résorption des produits morbides épanchés s'effectue. Sans cette circonstance, le ramollissement a lieu, c'est-à-dire les produits morbides se transforment en une substance ramollie, pultacée, qui est ensuite expulsée au dehors. Ce ramollissement cause parfois la mort.

On pourrait peut-être croire que l'induration et le *squirrhe*, qui ont entre eux des rapprochements pathologiques, comme ils en ont même avec le ramollissement, ne forment absolument qu'une seule et même affection. Il n'en est pas ainsi ; des caractères bien tranchés les distinguent ; les voici : le squirrhe et l'induration consistent bien tous les deux dans l'engorgement chronique des tissus, mais l'induration est le produit de la phlegmasie, et le squirrhe peut se développer en dehors de cette influence ; l'induration offre encore quelques caractères de son origine inflammatoire, le squirrhe n'en conserve pas, et souvent même ne les a jamais possédés ; l'induration, ne constituant pas un état morbide particulier, est du même genre que la phlegmasie, comme la suppuration, tandis que le squirrhe est un état morbide spécial qui peut dépendre de plusieurs causes. Il faut ajouter cependant que dans quelques cas exceptionnels le squirrhe succède à l'induration, comme celle-ci à la phlegmasie, et, par conséquent, *inflammation*, *induration*, *squirrhe*, sont quelquefois trois périodes ou trois phases successives d'une même maladie, dépendantes les unes des autres; alors la différence entre les deux dernières n'est pas facile à établir. Voy. RAMOLLISSEMENT et SQUIRRHE. On n'a d'autre ressource pour prévenir et combattre l'induration rouge que la méthode antiphlogistique. Pour les indurations grise et blanche, on a deux modes de traitement: l'un tend à favoriser la résorption des produits morbides; l'autre a pour but d'enlever, de détruire, d'extirper ces produits. Suivant le premier mode, on a recours aux topiques excitants, fondants, qu'on applique sur les parties indurées; ce sont les préparations mercurielles, celles d'iode, les frictions avec le liniment ammoniacal, l'alcool cantharidé, etc. En provoquant par ces moyens une inflammation aiguë, il peut bien en résulter la résorption des produits morbides; mais cet heureux résultat ne s'obtient que rarement, et, le plus communément, on se trouve obligé d'en venir à l'autre mode de curation, tout à fait chirurgical, si toutefois la situation extérieure de la partie frappée d'engorgement ou d'induration le permet, pour détruire les tissus indurés en les excisant, les enlevant ou les cautérisant d'une certaine façon. Lorsqu'on



peut donc recourir à de pareils procédés, on s'y prend de la manière suivante : on enlève autant que possible, avec l'instrument tranchant, tout ce qu'il est nécessaire de retrancher pour mettre à nu les tissus sains, et ne laisser de portions indurées en contact avec eux qu'avec la certitude qu'elles seront éliminées à l'aide du travail inflammatoire qu'on déterminera. La cautérisation se pratique en commençant par appliquer plusieurs fois, s'il le faut, un cautère incandescent sur la tumeur, que l'on détruit jusqu'à son fond ; puis on fait pénétrer le cautère en pointes profondément dans l'épaisseur du tissu induré, en sorte que le calorique cédé par le fer chaud irrite les tissus environnants demeurés sains, et y fait naître une inflammation aiguë qui favorise le détachement de l'escarre. Pour empêcher que l'inflammation produite par le cautère actuel ne passe à l'état chronique et qu'il ne survienne une nouvelle induration, on emploie souvent les excitants locaux, comme, par exemple, l'onguent mercuriel appliqué sur les bords de la plaie. Voy. Ramollissement et Squirrhe.

INDURATION BLANCHE. Voy. Induration.

INDURATION GRISE. Voy. Induration.

INDURATION ROUGE. Voy. Induration.

INÉGAL. adj. On le dit d'une sorte de pouls. Voy. Pouls.

INERTE. adj. En lat. *iners*. Qui est sans ressort, sans activité.

INERTIE. s. f. En lat. *inertia*. Par restriction, quelques auteurs de pathologie définissent ce mot, *défaut d'énergie*. On donne le nom d'*inertie de la matrice* à la diminution, ou même à l'absence de contractions utérines, à l'instant où elles doivent avoir lieu pour l'expulsion du fœtus ou de ses enveloppes.

INFÉCOND, ONDE. adj. En lat. *infœcundus*, non fécond, stérile, qui ne produit pas de fruits, qui n'engendre pas, quoique de nature à le pouvoir faire. On emploie cette expression pour désigner les animaux frappés d'*impuissance* ou de *stérilité*.

INFECT, TE. adj. En lat. *fetidus*, puant, corrompu, qui infecte ou est infecté, qui exhale une odeur fétide, insupportable. *Air, lieu infect*, etc.

INFECTÉ. adj. Qui a subi l'*infection*.

INFECTER. v. En lat. *inficere*, empuantir, gâter, corrompre par le venin, rendre infect. Voy. Infection.

INFECTION s. f. En lat. *infectio*, du verbe *inficere*, gâter. Action exercée sur l'économie par des miasmes morbifiques ; mode de propagation d'une maladie par l'air contenant des effluves marécageux, des émanations putrides animales ou végétales, des miasmes ou exhalaisons du corps des animaux malades. L'*infection* diffère de la *contagion* en ce que les maladies produites par celle-ci sont transmises des animaux malades aux animaux sains par le contact ou l'inoculation, tandis que les maladies produites par l'autre ne se transmettent pas des animaux malades aux animaux sains qui les approchent. Autrefois, le mot infection était synonyme de contagion, et toutes les maladies épizootiques étaient regardées comme contagieuses. Cependant, c'est surtout l'infection ou plutôt l'impureté de l'air chargé de substances nuisibles qui a la plus grande part dans le développement et même dans la transmission des épizooties. Leur première origine consiste dans l'infection unie à l'influence des conditions atmosphériques et locales. Éloigner des écuries tout ce qui peut dégager des molécules nuisibles ou pernicieuses, susceptibles de se mêler à l'air, et, quand l'air est déjà infecté, employer la ventilation et les agents neutralisants, tels sont les moyens pour prévenir l'infection et y remédier. Voy. Désinfection.

INFECTION PURULENTE. On le dit du mode par lequel le pus détermine quelque affection sur un point plus ou moins éloigné du foyer où il s'est formé, quelle que soit du reste la voie qu'il suit pour produire cet effet morbide.

INFIBULATION. Voy. Bouclement.

INFILTRATION. s. f. En lat. *infiltratio*, du verbe *filtrare*, passer à travers un tamis. Engorgement mou, peu ou point inflammatoire, formé par le passage d'un liquide hors des voies qu'il parcourt dans les aréoles et les interstices des tissus organiques. On nomme aussi *infiltration*, la surabondance de sérosité qui a lieu dans l'œdème, l'anasarque, l'hydropneumonie. Les principaux liquides susceptibles d'infiltration sont, le sang, l'urine, qui s'infiltrent dans le tissu cellulaire après l'ouverture d'un vaisseau ou de la vessie, le pus et le lait dans les mamelles. L'infiltration produit la lésion des fonctions des organes qui en sont le siége, l'augmentation de volume, la distension des tissus et l'inflammation, quand on ne donne pas promptement une issue au liquide. Cette issue, toutes les fois

qu'elle est possible et qu'elle n'offre pas de danger, est la première indication à remplir : dans le cas contraire, on fait généralement usage de lotions, de fomentations, de charges ou d'autres topiques composés de substances toniques excitantes. Si l'infiltration est peu considérable, ces moyens ont ordinairement un bon résultat, en augmentant l'absorption interstitielle du tissu infiltré ; autrement ils produisent l'effet le plus fâcheux de l'infiltration, en décidant, hâtant ou augmentant l'inflammation.

INFILTRÉ, ÉE, adj. En lat. *infiltratus*. Se dit d'un tissu, d'un organe, d'un membre, en état d'*infiltration*, c'est-à-dire gorgé de sang, de sérosité, de pus, etc.

INFIRMERIE. s. f. Écurie destinée à recevoir des chevaux malades.

INFIRMITÉ. s. f. En lat. *invaletudo*. État d'une partie du corps devenue impropre à la fonction dont elle est chargée ; privation congéniale ou accidentelle, totale ou partielle, d'un organe ; impossibilité de remplir une ou plusieurs fonctions.

INFLAMMABILITÉ. s. f. En lat. *inflammabilitas*. (Phys.) Faculté qu'ont certains corps de s'enflammer aisément. On donne le nom de *corps inflammables* aux substances qui se combinent rapidement avec l'oxygène, avec dégagement de lumière.

INFLAMMATION. s. f. En lat. *inflammatio*, du verbe *inflammare*, enflammer, à cause de la douleur vive et brûlante que l'on ressent dans la partie malade. PHLEGMASIE. s. f. En lat. *phlegmasia* ; en grec *phlégmasia*, de *phlegô*, je brûle. L'*inflammation* consiste en une irritation d'un organe, d'un appareil d'organe, ou d'une partie quelconque par l'action d'un *stimulus* interne ou externe, irritation en vertu de laquelle le sang afflue dans les vaisseaux capillaires en plus grande abondance que dans l'état naturel, et donne lieu à la douleur, à la rougeur, à la chaleur, à la tension et au gonflement. Ce phénomène offre d'ailleurs divers degrés d'intensité, suivant la structure, les propriétés vitales et les fonctions de la partie affectée, suivant ses liaisons avec les autres parties, et selon les constitutions individuelles. Toutes les inflammations ont deux périodes distinctes, celle d'irritation et celle de déclin, et peuvent se terminer par résolution, par suppuration, par gangrène, par induration, par le passage à l'état chronique, quelquefois aussi par la métastase ou la délitescence. Le mot *phlegmasie* s'applique plus particulièrement aux inflammations qui affectent les organes intérieurs, et chaque phlegmasie a reçu un nom particulier, formé plus ordinairement de l'étymologie grecque du nom de l'organe affecté, avec la désinence *ite*, plus rarement avec la désinence *ie*. On trouvera aux articles ci-après les mots correspondant à chaque inflammation. L'irritation inflammatoire joue un rôle dans la plupart des autres maladies, soit comme cause déterminante, soit comme effet, soit comme complication accidentelle. Toutes les violences extérieures, tous les agents irritants, toutes influences atmosphériques peuvent produire une inflammation à laquelle prédisposent plus particulièrement le tempérament sanguin, la pléthore sanguine, l'âge adulte, les aliments trop nourrissants, qui rendent le sang plus excitant pour les organes. Le traitement de l'inflammation varie suivant la nature du tissu et de l'organe enflammé ; mais on peut dire qu'en général le régime n'en est pas la partie la moins importante. Il consiste dans l'emploi de tous les moyens hygiéniques, et principalement dans celui des aliments. Un air frais, renouvelé fréquemment, l'entretien des animaux dans une grande propreté, sont aussi de puissants moyens contre l'inflammation. Il n'y a pas longtemps qu'on a proposé la *pommade mercurielle, double* ou *simple*, en frictions ou administrée à l'intérieur, pour faire avorter les inflammations. Outre les inflammations ou phlegmasies essentiellement maladives, il est un mode particulier d'inflammation dont la nature se sert pour la guérison des plaies et des maladies chirurgicales : c'est l'*inflammation adhésive*, c'est-à-dire celle qui a pour but la réunion des parties accidentellement divisées. Voy. CICATRISATION.

INFLAMMATION ADHÉSIVE. Voy. ADHÉSIF et CICATRISATION.

INFLAMMATION ARTICULAIRE. Voy. ARTHRITE.

INFLAMMATION DE LA CONJONCTIVE. Voy. OPHTHALMIE.

INFLAMMATION DE LA GLANDE THYROIDE. Voy. GOITRE.

INFLAMMATION DE LA LANGUE. Voy. GLOSSITE.

INFLAMMATION DE LA MAMELLE. Voy. MALADIES DES MAMELLES.



image
not
available

cie qui consiste à verser un liquide bouillant sur les substances médicamenteuses dont on veut extraire les principes solubles, et à les laisser refroidir ensemble dans un vase clos. On peut se servir pour cette opération de toute espèce de vases non susceptibles de se briser par les changements brusques de température. Le produit de l'*infusion* est souvent désigné lui-même sous le nom d'*infusion*. Cependant on a proposé d'employer dans cette dernière acception le mot *infusé*. *Infusion de romarin*, *préparer une infusion*.

INGESTION. s. f. Du mot latin *ingesta*, qui signifie proprement *choses introduites*, et sous lequel Hallé comprenait généralement toutes les substances qui, dans l'état de santé, sont destinées à être introduites dans le corps par les voies digestives; tels sont les aliments et les boissons. *Ingestion*, mot usité dans la science médicale; se dit de l'action d'introduire ces substances dans l'estomac.

INGRÉDIENT. s. m. En lat. *ingrediens*, de *ingredi*, entrer. On nomme ainsi toute substance qui entre dans la composition d'un médicament, ou dans une formule.

INGUINAL, ALE. adj. En lat. *inguinalis*, de *inguen*, l'aine. Qui est dans l'*aine*, ou qui a rapport à l'aine. *Canal inguinal*. Voy. cet article.

INGURGITATION. s. f. Réplétion excessive de tout viscère creux, telle que celle de l'estomac. Ce mot est aussi employé pour désigner des corps étrangers qui, en s'arrêtant dans l'œsophage et le pharynx, rendent la déglutition difficile ou impossible.

INHALANT. adj. On le dit des *vaisseaux absorbants*, ou qui servent à l'*absorption*.

INHALATION. s. f. En lat. *inhalatio*, du verbe *inhalare*, porter au dedans. Synonyme d'*Absorption*.

INJECTÉ, ÉE. adj. (Path.) On le dit de l'état d'injection sanguine d'un organe, et notamment de la conjonctive où les vaisseaux sanguins sont mieux marqués qu'à l'ordinaire.

INJECTION. s. f. En lat. *injectio*, du verbe *injicere*, jeter dedans. On est dans l'usage d'employer ce mot, non-seulement pour désigner l'action par laquelle on introduit un liquide dans une cavité naturelle ou accidentelle, mais encore pour indiquer le liquide lui-même qui sert à cette opération. Ce mode d'administration médicamenteuse peut être appliqué aux diverses membranes muqueuses qui tapissent la bouche, les yeux, les naseaux, les voies aériennes, le conduit vaginal, le tube intestinal, etc. On peut aussi faire des *injections* dans les abcès, les kystes, et dans les trajets fistuleux. Celles que l'on fait par l'anus portent le nom de *lavements* ou de *clystères*; celles que l'on pousse dans la bouche sont appelées *gargarismes*. Les effets que produisent les injections sont de deux espèces différentes: les uns peuvent être considérés comme physiques, les autres comme physiologiques. Les liquides injectés distendent d'abord les conduits et les cavités dans lesquels on les dirige, ramollissent les matières solides qui s'y trouvent, délayent celles qui sont fluides et en facilitent l'écoulement; voilà les effets physiques; ils agissent ensuite suivant la nature et la proportion des substances qui les constituent, d'où il résulte des effets physiologiques.

Injections irritantes. Ces sortes d'injections, composées tantôt de vin dans lequel on a fait bouillir des roses de Provins, tantôt d'alcool plus ou moins affaibli et chauffé, tantôt de teinture d'iode, etc., sont déjà en usage dans la pratique chirurgicale, ou on cherche à les y introduire. Dans ce dernier cas se trouvent les injections d'iode, que M. Velpeau a expérimentées depuis plusieurs années en médecine humaine, et qu'il recommande chaleureusement. Le célèbre professeur de la Charité établit ces deux conclusions à cet égard : 1° Les injections de teinture d'iode sont préférables aux injections vineuses dans le traitement de l'hydrocèle de l'homme; 2° la méthode de traitement de l'hydrocèle par l'iode est aussi applicable, soit au traitement des hydarthroses, non compliquées d'altérations organiques, soit des tumeurs synoviales tendineuses, des kystes, des abcès froids, des hydropisies en général. A l'appui de cette double assertion, M. Velpeau invoque non-seulement le témoignage de sa propre expérience, mais encore celui d'un grand nombre de faits enregistrés dans la presse médicale par les chirurgiens qui ont éprouvé la méthode nouvelle, et celui des résultats de l'expérimentation de M. Leblanc et de M. le docteur Thierry, qui n'ont vu aucun accident survenir à la suite de trente-cinq injections iodées, essayées sur le cheval, dont quinze dans les articulations, sept dans les bourses muqueuses, dix dans les gaînes tendineuses, et deux dans les plèvres. Après plusieurs essais, M. Bouley, professeur de cli-



image
not
available

complexe d'une jointure. Les considérations qui viennent d'être exposées ont trait principalement aux injections irritantes dans l'intérieur des articulations, quoiqu'elles soient aussi en grande partie applicables au traitement par la même méthode des distensions des gaines tendineuses; nous devons toutefois, ajoute M. Bouley, faire observer, dès à présent, que la moins grande complexité d'organisation des gaînes qui servent au glissement des tendons, rend en général moins dangereuse l'introduction des solutions irritantes dans leur intérieur, que dans la cavité des articulations. —Voici maintenant ce qu'il nous reste à faire connaître du procédé opératoire. On se sert d'une seringue munie d'un corps de pompe, et d'un petit trocart, mince, aplati, d'environ 15 centimètres de longueur. Ces instruments sont décrits avec beaucoup de détails par M. Bouley, qui ajoute cependant qu'une seringue et un trocart ordinaire peuvent fort bien les remplacer. La teinture d'iode dont M. Bouley s'est servi jusqu'à présent est celle prescrite par le *Codex*, et qu'on prépare en dissolvant à froid une partie d'iode dans douze parties d'alcool à 86 degrés centésimaux. On prend une partie de cette teinture, à laquelle on ajoute trois fois son poids d'eau ; il se forme alors un précipité. Au moment d'injecter cette liqueur, on l'agite avec une baguette, afin de remettre en suspension la portion précipitée, et on aspire la liqueur avec la seringue, dans le but d'introduire l'iode en nature dans le sac de la gaine que l'on veut irriter. L'animal est abattu et fixé convenablement, pour éviter, dans un mouvement brusque qu'il ferait, de plonger l'instrument à une trop grande profondeur et d'occasionner des lésions qui peuvent amener de graves complications. La ponction doit épargner les côtés de la tumeur sur lesquels rampent des vaisseaux ou des nerfs, et ne point attaquer cette tumeur lorsqu'elle est trop profondément dérobée sous des muscles, des tendons ou des ligaments. On s'abstiendra aussi, autant que possible, d'intéresser les séreuses synoviales sur celles de leurs faces qui correspondent aux champs principaux de leurs mouvements. En général, du reste, les distensions des gaines articulaires ou tendineuses sont accusées dans les membres du cheval par des saillies très-caractéristiques, prolongées entre les interstices des muscles et des tendons, presque sous-cutanées dans quelques points de leur étendue sur lesquels on peut les attaquer avec la plus grande facilité. Après l'exploration de l'état des parois de la gaine, afin de les traverser dans les points où elles présentent le moins d'épaisseur, l'opérateur coupe les poils sur une surface d'un pouce carré, correspondante au point où il veut ponctuer; puis saisissant à pleine main le trocart, il en applique la pointe, soit à la base, soit au sommet de la tumeur, en maintenant sa lame dans une position presque parallèle à la peau, qu'il traverse d'outre en outre par une pression graduée; il fait alors glisser l'instrument entre la peau et les parois de la tumeur dans le tissu cellulaire sous-cutané, jusqu'à ce qu'il ait parcouru un trajet de 3 à 4 centimètres; changeant alors sa direction, l'opérateur écarte le trocart de la peau, le place, par rapport aux places profondes qu'il longeait, sous une inclinaison plus ou moins ouverte, et, continuant à le faire pénétrer, il le plonge par une pression mesurée dans la profondeur de la tumeur sur les parois de laquelle sa pointe était obliquement insérée. La sensation d'une résistance vaincue lui annonce qu'il est dans le vide de la cavité. Il maintient alors d'une main la canule du trocart dans le trajet parcouru, en retire la lame à laquelle elle sert de fourreau, et la synovie s'écoule par l'issue béante qui lui est offerte. Une fois son jet arrêté, l'opérateur facilite l'écoulement du restant du liquide épanché en diminuant la capacité de la poche par une pression méthodique exercée à l'extérieur sur toutes les faces. Il ne reste pas moins toujours une notable quantité de synovie dans les anfractuosités de la gaine, fait qui est important à noter. La poche vidée, l'opérateur fait pénétrer le liquide contenu dans la seringue. Si une première injection ne suffit pas pour distendre les parois de la gaine, tout en empêchant la sortie du liquide déjà introduit, on recharge de nouveau la seringue pour faire une seconde, une troisième, une quatrième injection, jusqu'à ce que les parois de la cavité, uniformément distendues, apparaissent en relief sous la peau, et donnent la sensation d'une résistance élastique. On laisse le liquide séjourner dans la cavité pendant deux ou trois minutes, puis on lui donne issue, en pressant à l'extérieur de la cavité lorsque le retrait des parois distendues ne suffit plus pour produire l'évacuation. Une portion notable du liquide reste inévita-



image
not
available

tractions simultanées, à l'ampliation du thorax pendant l'inspiration. Le diaphragme et les intercostaux sont les seuls *muscles inspirateurs*, excepté dans les inspirations extrêmement grandes, où la plupart des muscles pectoraux entrent aussi en action.

INSPIRATION. s. f. En lat. *inspiratio*. Action par laquelle l'air entre dans les poumons. Voy. RESPIRATION.

INSTILLATION. s. f. En lat. *instillatio*, de *in*, dans, et *stilla*, goutte. Action de verser un liquide goutte à goutte.

INSTINCT. Voy. INTELLIGENCE ET INSTINCT DU CHEVAL.

INSTRUCTEUR. s. m. L'instructeur est tantôt un écuyer qui enseigne aux élèves, dans un manége, l'art de l'équitation civile par des règles fixes, claires et invariables; et tantôt un officier de cavalerie chargé d'instruire les recrues dans cet art, sous le point de vue militaire.

INSTRUCTION DU CAVALIER. Méthode raisonnée sur l'art de l'équitation, en tout ce qui concerne le cavalier.

La marche adoptée par M. d'Aure pour l'instruction du cavalier est la suivante. Il commence par traiter de la *position de l'homme à cheval*, « de la *position des mains, le cheval en bridon*, et de la *position de la main, le cheval en bride*, puis il poursuit ainsi : Quand on démontre ces premiers éléments à un élève, on doit s'attacher à lui donner de la confiance. C'est pour cela que je suis d'avis de le commencer à la longe, et de le faire monter sur la selle à piquer, l'élève ayant sur cette selle plus de tenue, et le cheval à la longe pouvant être facilement arrêté par la personne qui donne la leçon. L'élève se trouvant en sécurité, prendra plus promptement une bonne posture, et apprendra plus facilement l'emploi qu'il doit faire de ses mains et de ses jambes. On ne doit mettre un élève en liberté que lorsqu'il commence à se fixer, qu'il sait arrêter et diriger son cheval; on l'astreint alors au travail des reprises simples. En raison de ses progrès, on lui fera prendre le trot et le galop. Quand il obtiendra facilement ces deux allures, on le mettra sur des selles rases et anglaises, afin de lui donner plus de tenue; à mesure qu'il s'assurera, on lui fera augmenter les allures, en faisant alterner le travail de la bride et du bridon; car, indépendamment de l'appui qu'il pourrait prendre à la main, et qui sert à augmenter la tenue, et par conséquent la confiance, l'élève se familiarisera avec l'usage de ce frein, qui doit servir à former les jeunes chevaux; il faut par-dessus tout éviter, dans le principe, d'entrer dans des explications détaillées d'effets de rênes, de jambes, etc. Un élève ne peut les comprendre, ni les étudier avec fruit que lorsqu'il a acquis de la tenue, de la confiance et du décidé. En n'exigeant de lui que des choses simples, des à-droite, des à-gauche, des arrêts bien marqués, des allures franches, le tact qu'il acquerra par l'habitude développera bien plus son intelligence, et lui donnera tout naturellement le secret de bien des choses que les meilleures explications ne pourraient lui apprendre. Tout ce qu'un élève obtient de lui-même, se classe mieux dans sa mémoire. En raison des moyens que la nature lui a donnés, il essaye, il exige; s'il se trompe d'abord, et qu'il réussisse ensuite, il peut établir des termes de comparaison qui sont pour lui la meilleure de toutes les leçons. C'est ainsi, si je puis me servir de cette expression, que l'on doit dégrossir un élève. Il faut éviter de le fatiguer de paroles qu'il ne peut pas comprendre, et qui ne servent qu'à retarder les progrès de son intelligence. » A la suite de ces considérations générales, M. d'Aure entre dans des développement très-détaillés; ce qu'il y a de plus essentiel dans les préceptes et les règles qu'il donne, nous l'avons consigné dans les articles ci-après : *Effet des rênes*, *Action de la main*, *Changement de direction par les jambes*, *Accord des mains et des jambes*, *Avant-main*, *Arrière-main*, *Galop*, *Reprise*, *Pas de côté*.

M. Baucher aussi a tracé la marche à suivre pour l'*instruction du cavalier*. Les idées et les pratiques nouvelles que cet écuyer a introduites dans l'art qu'il cultive, nous engagent à exposer ce que la théorie et l'expérience lui ont suggéré sur le sujet dont il est ici question. Il l'a traité dans deux ouvrages différents, et cette circonstance donne lieu nécessairement à des répétitions; mais elles ne seront ni longues ni nombreuses, et nous tenons à ne pas introduire dans nos citations des remaniements qui pourraient déplaire à l'auteur. Pour que les conseils d'un maître de manége aillent droit à leur but, il faut qu'il s'occupe, avant tout, de connaître la disposition d'esprit et le degré d'intelligence de l'élève. Dans son *Dictionnaire raisonné d'équitation*, M. Baucher divise de la manière suivante les leçons



image
not
available

aux cavaliers militaires; mais il ajoute qu'avec quelques légères modifications, faciles à saisir, ils peuvent également s'appliquer à l'équitation civile. On amène sur le terrain un cheval sellé et bridé; on n'instruit pas moins de deux élèves à la fois, dont l'un tiendra le cheval par la bride, tout en observant le travail de l'autre, afin de l'exécuter à son tour. Pour monter à cheval, l'élève s'approche de l'épaule de l'animal, prend et sépare avec la main droite une poignée de crins qu'il passera dans la main gauche le plus près possible de leurs racines, sans qu'ils soient tortillés dans la main; saisit le pommeau de la selle avec la main droite, les quatre doigts en dedans, le pouce en dehors; puis, après avoir ployé légèrement les jarrets, il s'enlève sur les poignets. Une fois la ceinture à la hauteur du garrot, il passe la jambe droite par-dessus la croupe sans la toucher, et se met légèrement en selle. Ce mouvement de voltige étant d'une très-grande utilité pour l'agilité du cavalier, on le lui fera recommencer huit ou dix fois, avant de le laisser asseoir sur la selle. Ce qui suit s'exécute en place, en choisissant de préférence un cheval vieux et froid; les rênes nouées tomberont sur le col. L'élève à cheval donnera toute l'extension possible au buste, de manière à ce que chaque partie repose sur celle qui lui est inférieurement adhérente, afin d'augmenter la puissance des fesses sur la selle; les bras tomberont sans force sur les côtés; les cuisses et les jambes devront trouver, par leur force interne, autant de points que possible avec la selle et les flancs du cheval; les pieds suivront naturellement le mouvement naturel des jambes. En examinant la position de son élève, l'instructeur exercera plus fréquemment les parties qui ont de la tendance à l'affaissement ou à la raideur. La leçon commence par le buste. Pour redresser le haut du corps, on fait servir les flexions des reins, qui portent la ceinture en avant; on tient pendant quelque temps dans cette position le cavalier dont les reins sont mous, sans avoir égard à la raideur qu'elle entraînera les premières fois. C'est par la force que l'élève arrivera à être liant, et non par l'abandon tant et si inutilement recommandé. Un mouvement obtenu d'abord par de grands efforts n'en nécessitera plus au bout de quelque temps, parce qu'il y aura adresse, et que, dans ce cas, l'adresse n'est que le résultat des forces combinées et employées à propos... On renouvellera donc souvent les flexions des reins, en laissant parfois l'élève retomber dans son affaissement naturel, afin de lui faire saisir l'emploi de force, qui donnera promptement une bonne position au buste. Le corps étant bien placé, on passe premièrement à la leçon du bras, pour le faire mouvoir dans tous les sens, d'abord ployé et ensuite tendu; secondement, à la leçon de la tête, afin que cette partie s'habitue à tourner à droite et à gauche, sans que ses mouvements réagissent sur les épaules. Dès qu'on sera arrivé pour le buste, les bras et la tête, à des résultats satisfaisants, on s'occupera de la leçon des jambes. L'élève éloignera autant que possible des quartiers de la selle l'une des deux cuisses; il la rapprochera ensuite avec un mouvement de rotation de dehors en dedans, afin de la rendre adhérente à la selle par le plus de points de contact possible. L'instructeur veillera à ce que la cuisse ne retombe pas lourdement; elle doit reprendre sa position par un mouvement lentement progressif et sans secousses. Il devra, en outre, pendant la première leçon, prendre la jambe de l'élève et la diriger pour bien faire comprendre la manière d'opérer ce déplacement. Il lui épargnera ainsi de la fatigue et obtiendra de plus prompts résultats. Ce genre d'exercice, très-fatigant dans le principe, nécessite de fréquents repos; il y aurait inconvénient à prolonger la durée du travail au delà des forces de l'élève. Les mouvements d'adduction qui rendent la cuisse adhérente à la selle, et ceux d'abduction qui l'éloignent devenant plus faciles, les cuisses auront acquis un liant qui permettra de les fixer à la selle dans une bonne position. C'est après cela qu'on passe à la flexion des jambes. Il faut que les genoux conservent toujours leur adhérence avec la selle. Les jambes se mobiliseront comme la pendule d'une horloge, c'est-à-dire que l'élève les ramènera jusqu'à toucher le trousquin de la selle avec les talons. Ces flexions répétées rendront les jambes promptement souples, liantes et indépendantes des cuisses. On continuera ainsi le travail de l'assouplissement en place; seulement, pour que l'élève apprenne à combiner la force de ses bras et celle de ses reins, on lui fera tenir progressivement des poids de cinq à vingt kilogrammes à bras tendu. On commencera cet exercice par la position la moins fatigante, le bras ployé, la main près de l'é-

image
not
available

les allonger, de les raccourcir et de les croiser. Se préparer à mettre pied à terre. Mettre pied à terre.

1° Cette première partie se donnera de pied ferme; elle est principalement destinée à la position du cavalier. Les chevaux seront sellés en bridon, et choisis de préférence parmi les plus sages. Ils seront placés sur la même ligne, à trois pas environ l'un de l'autre, chaque cheval tenu par un palefrenier.

2° Le cavalier examine d'abord la conformation du cheval qui lui a été désigné par l'écuyer, et visite son harnachement. Il se place ensuite faisant face à la tête du cheval, tenant la cravache dans la main gauche, le petit bout en bas.

Préparez-vous pour monter a cheval. 3° Faire deux pas en partant du pied droit, et un à gauche sur la pointe du pied gauche, pour se placer à hauteur et en face de l'étrier; flatter ensuite le cheval pour lui donner de la confiance. Saisir l'extrémité supérieure des rênes avec la main droite, le pouce entre les rênes; les élever jusqu'à ce qu'on sente une légère et égale tension des deux rênes; approcher la main gauche de la droite, passer le petit doigt entre les rênes; descendre la main gauche jusque sur l'encolure, en maintenant les rênes; les abandonner de la droite pour prendre une poignée de crins, et les placer dans la main gauche, qui tient en même temps les rênes. Saisir l'étrivière le plus haut possible, en la suivant avec la main droite jusqu'au tenon, pour qu'elle soit sur son plat; engager le tiers du pied gauche dans l'étrier, la jambe perpendiculaire, le genou appuyé au corps du cheval, et placer la main droite sur le derrière de la selle.

Montez a cheval. 4° S'élancer de la jambe droite, en appuyant le pied gauche sur l'étrier et s'aidant des deux mains, le corps droit; porter la main droite sur la batte droite, le pouce en dehors, les quatre doigts en dedans; passer la jambe droite tendue par-dessus la croupe du cheval sans le toucher, et se mettre doucement en selle. Prendre la cravache de la main droite, la placer le petit bout en haut, et inclinée en avant dans la direction de l'œil gauche; saisir une rêne du bridon dans chaque main. (On fait relever les étriers.) Voy. *Position de l'homme à cheval.*

Allongez vos rênes. 5° Rapprocher les mains l'une de l'autre sans les renverser; saisir la rêne gauche avec le pouce et le premier doigt de la main droite, au-dessus du pouce gauche; entr'ouvrir la main gauche et faire couler la rêne jusqu'à ce que les deux pouces se touchent; refermer ensuite les doigts, et replacer les mains à 16 centimètres l'une de l'autre. Allonger la rêne droite de la même manière et par les moyens inverses.

Raccourcissez vos rênes. 6° Rapprocher les mains l'une de l'autre sans les renverser; saisir la rêne gauche avec le pouce et le premier doigt de la main droite, de manière que les pouces se touchent; entr'ouvrir la main gauche, élever la main droite et laisser couler la rêne jusqu'à ce que les pouces se trouvent suffisamment éloignés l'un de l'autre; refermer ensuite les doigts, et replacer les mains à 16 centimètres l'une de l'autre. Raccourcir la rêne droite de la même manière, et par les moyens inverses. (Lorsqu'il faut allonger ou raccourcir les deux rênes en même temps, on ne replace les mains qu'après avoir exécuté ces mouvements par l'une et l'autre rêne.)

Croisez vos rênes dans la main gauche. 7° Renverser un peu la main gauche, les ongles en dessous, en l'amenant vis-à-vis du milieu du corps; entr'ouvrir la main, y passer la partie de la rêne qui était dans la main droite; refermer la main gauche, le pouce allongé sur la cravache.

Séparez vos rênes. 8° Saisir la rêne droite avec la main droite, et replacer les mains.

Croisez vos rênes dans la main droite. 9° Mêmes principes et moyens inverses à ceux indiqués au n° 7, la cravache restant dans la main droite.

Séparez vos rênes. 10° Mêmes principes et moyens inverses à ceux indiqués au n° 8.

Préparez-vous pour mettre pied a terre. 11° Croiser les rênes dans la main droite, pour abattre l'étrier gauche avec la main gauche; chausser le pied gauche jusqu'au tiers; placer les rênes croisées dans la main gauche; élever la cravache avec la main droite, le bras étendu de toute sa longueur; placer la cravache dans la main gauche, le petit bout en bas; prendre avec la main droite une poignée de crins, et les placer dans la gauche, qui tient en même temps les rênes; placer la main droite sur la batte droite, le pouce en dehors, les quatre doigts en dedans.

Pied a terre. 12° S'enlever sur l'étrier gauche, le corps droit, en s'appuyant de la main



image
not
available

du dedans, et réglant l'effet de ces aides par celles opposées. Traverser diagonalement le manége dans sa longueur, et contenant le cheval bien droit des épaules et des hanches, le diriger vers l'autre piste, à six ou huit pas avant le coin. En y arrivant, redresser le cheval par les moyens inverses, et suivre la piste. (L'écuyer commande ce mouvement lorsque le cavalier, après avoir passé le coin, a fait six à huit pas sur la grande piste.)

Doublez (*pour changer de main*). 24° Traverser le manége dans sa longueur (ou sa largeur) par les moyens et d'après les principes indiqués n° 22; arrivé à la piste opposée, tourner le cheval à l'autre main en employant les moyens inverses.

Observation. 25° L'écuyer rend, dans cette leçon, le travail individuel autant que possible, pour replacer les parties du corps que les mouvements du cheval auraient dérangées. — Il désigne nominativement le cavalier qu'il veut faire doubler, lui recommande de prévenir son cheval avant de le déterminer à doubler, et lui prescrit de se servir d'autant plus des jambes, qu'il a plus à combattre sa tendance à suivre celui qui le précède. L'écuyer recommande aussi au cavalier qui marche derrière celui qui doit doubler, d'empêcher son cheval de le suivre, en se servant de la rêne du dehors et de la jambe du dedans, pour le maintenir sur la piste.

Mettre pied à terre. 26° Pour faire mettre pied à terre, on fait doubler individuellement sur la grande piste et arrêter les cavaliers au milieu du manége.

DEUXIÈME LEÇON.

Ire Partie.— *Passer du pas au trot. Passer du trot au pas. Marche directe au trot. Allonger et ralentir l'allure. Accord de la position du cavalier avec les mouvements du cheval. Maniement des rênes en marchant. Passage du coin. Autre changement de direction. Changement de main.*

Le cavalier étant en mouvement, on commande :

Marchez au trot. 27° Mêmes principes que pour allonger, ayant soin de proportionner l'effet des aides à la sensibilité du cheval.

Accord de la position du cavalier avec les mouvements du cheval au trot. 28° Pour conserver sa position à cette allure, il faut glisser les fesses sous soi, assurer l'aplomb du corps sur sa base, donner à la colonne vertébrale le soutien et la flexibilité nécessaires pour annuler les réactions du cheval, et conserver l'adhérence des fesses avec la selle; éviter de mettre de la raideur dans les cuisses et les jambes, afin qu'elles conservent leur effet comme contre-poids, et qu'elles servent à fixer les fesses au fond de la selle.

Passage du coin au trot. 29° Dans la ligne circulaire que le cheval décrit en passant au coin, son corps, s'inclinant d'autant plus vers le centre du cercle qu'il marche à une allure plus vite, doit faire prendre au corps du cavalier un même degré d'inclinaison, en sorte qu'ils conservent toujours entre eux leur rapport de position. Le cavalier doit avoir ses épaules et ses hanches dans la direction du rayon du cercle qu'il parcourt, de manière à tourner en même temps que son cheval.

Observation. 30° L'écuyer fait allonger et raccourcir les rênes, et les fait croiser dans la main du dehors, le cavalier étant à l'allure du trot; ce qui s'exécute par les moyens et d'après les principes indiqués n°s 5, 6, 7, 8, 9 et 10.

31° Lorsque les rênes sont croisées, le pouce et le premier doigt font agir la rêne du dedans, le petit doigt fait agir la rêne du dehors.

Marchez au pas. 32° Mêmes principes que pour ralentir, ayant soin de soutenir la colonne vertébrale, en portant le haut du corps un peu en arrière.

Observation. 33° Les mouvements pour allonger, ralentir, doubler et changer de main, s'exécutent par les moyens et d'après les principes indiqués à l'allure du pas.

2e Partie. *Marche circulaire au pas. Changement de main dans la marche circulaire. Reculer au pas en ligne droite. Cesser de reculer.*

En cercle a droite (*ou à gauche*). 34° Se servir de la rêne du dedans, pour amener l'avant-main du cheval sur la ligne circulaire, et régler l'effet de cette rêne au moyen de celle du dehors. Fermer la jambe du dedans, pour diriger les hanches du cheval sur la ligne circulaire, le soutenir, et entretenir son allure; employer la jambe du dehors pour empêcher les hanches de fuir de ce côté. Céder à l'inclinaison que le cheval, en se plaçant sur le cercle, imprime à la position du cavalier.

Marchez large. 35° Ouvrir la rêne du dehors pour redresser le cheval, et fermer les deux jambes pour le diriger diagonalement



cheval par l'effet de la rêne de ce côté; soutenir de la rêne opposée et fermer la jambe du dehors pour faire fuir les hanches en dedans, la jambe du dedans réglant leur mouvement, entretenant l'allure et faisant gagner du terrain en avant. En traversant diagonalement le manége, placer le cheval de manière que ses épaules et ses hanches soient sur une ligne presque parallèle aux grands côtés; arrivé à la piste, le placer à la nouvelle main, en se servant des aides qui deviennent du dedans.

Observations sur les pas de côté. 46° Tous les mouvements par des pas de côté s'exécutent graduellement, depuis une demi-hanche jusqu'à une hanche entière, ayant soin de régler l'action des aides sur le résultat qu'on veut obtenir. L'écuyer indique quel degré de hanches les cavaliers doivent tenir.

Le cavalier étant au trot, on commande :

Partez au galop (*à droite*). 47° Pour préparer le cheval à partir au galop, le maintenir droit des épaules et des hanches, et élever progressivement les mains en les dirigeant un peu en arrière, pour faciliter le lever des extrémités antérieures. Le cheval ainsi préparé, augmenter la tension de la rêne du dehors, pour donner à l'épaule du dedans la facilité de dépasser celle du dehors; agir en même temps de la rêne du dedans pour régler l'action de celle du dehors, et empêcher le cheval de tourner de ce côté. Fermer les deux jambes pour le chasser en avant, et s'il hésitait à partir juste, faire primer l'action de la jambe du dehors, pour stimuler le bipède latéral gauche à se lever, dans chaque train, avant le bipède latéral droit. — La jambe du dedans soutient les hanches que la jambe du dehors pourrait jeter en dedans, et règle aussi l'effet de la rêne du dehors.

Partez au galop (*à gauche*). 48° Mêmes principes et moyens inverses.

Observation. 49° Si le cheval galope faux et s'il est désuni, l'écuyer fait passer au trot, et indique les moyens nécessaires pour le faire partir sur le bon pied.

Passez au trot. 50° Mêmes moyens que pour passer du trot au pas.

2e Partie. *Le cavalier en éperons. Manière de se servir des éperons. Reprendre avec les éperons le travail des leçons précédentes. Monter le premier sauteur dans les piliers.*

51° Pour ce qui se rapporte à la manière de faire usage des éperons, Voy. Éperon.

52° Dans cette 2e partie de la troisième leçon, on répète tout le travail des leçons précédentes, en y ajoutant les mouvements suivants, qui sont exécutés avant le travail au galop.

Volte (*au pas*). 53° Employer les moyens indiqué, n° 34, pour la marche circulaire. (Lorsque la volte s'exécute sur les pistes ordinaires, elle ne doit pas dépasser le milieu du manége, et lorsqu'elle se pratique sur la ligne du milieu, le cercle doit être décrit entre les deux grandes pistes.)

Demi-volte (*au pas*). 54° Mêmes moyens que pour la volte, en observant de redresser le cheval et de rejoindre la piste par une ligne diagonale, pour marcher à l'autre main. (La demi-volte ne doit pas non plus dépasser le milieu du manége.)

Tracez une piste intérieure. 55° Diriger le cheval diagonalement à un ou deux pas en dedans du manége, et le conduire parallèlement à la piste qu'on a quittée, par l'action de la rêne et de la jambe du dedans, dont l'effet est réglé par les aides opposées. Pour l'empêcher de se reporter sur la piste ordinaire, se servir de la rêne du dedans et de la jambe du dehors, surtout au passage des coins. (On peut encore placer le cheval sur une piste intérieure, en le faisant appuyer par les moyens indiqués pour appuyer, n° 42.)

Changez de main (*individuellement*). 56° Se servir des moyens indiqués précédemment, n° 23, et se régler sur le cavalier qui est devant soi, afin d'avoir le terrain nécessaire pour redresser son cheval en arrivant sur la piste, et marcher à la nouvelle main. (Ce mouvement est commandé lorsque le dernier cavalier arrive en file sur la grande piste, et il est exécuté par chaque cavalier en même temps.)

Reprenez la piste. 57° Replacer le cheval sur la piste, d'après les mêmes principes et par les moyens inverses à ceux dont on s'est servi pour la quitter.

Observations. 58° L'écuyer fait exécuter les doublés et les changements de main successifs ou individuels, au pas et au trot, soit en marchant directement, soit en tenant un degré de hanches plus ou moins prononcé. Lorsque ces mouvements s'exécutent en traçant une piste intérieure, on a soin, en les terminant, de se servir d'autant plus de la rêne du dedans et de la jambe du dehors, que le cheval a plus de tendance à rejoindre la piste ordinaire. On

image
not
available

70° *Pour reculer*, mêmes moyens que pour arrêter, en augmentant l'effet de la main, jusqu'à ce que le cheval obéisse, baisser ensuite la main, et continuer de reculer en répétant alternativement ces deux mouvements d'*arrêter* et *rendre*, et en ayant les jambes près.

71° *Pour tourner à droite*, porter la main en avant et à droite, de manière à augmenter la tension de la rêne gauche et à diriger à droite l'encolure du cheval.

72° *Pour tourner à gauche*, mêmes principes et moyens inverses.—*Dans tous les mouvements*, dès que le cheval a obéi, replacer la main et relâcher les jambes.

Prenez le filet dans la main droite (*les rênes de la bride étant dans la main gauche*). 73° Prendre le filet à pleine main, les ongles en dessous, les rênes du filet par-dessus celles de la bride, la droite soutenue au-dessus de la gauche, qu'on abaisse pour faire cesser l'action de la bride.—Dans cette position, la main droite fait agir la rêne droite avec le petit doigt, et la rêne gauche avec le pouce et le premier doigt.

Prenez le filet dans la main gauche (*les rênes de la bride étant dans la main droite*). 74° Mêmes principes et moyens inverses.

Lachez le filet. 75° Abandonner le filet, et faire de suite sentir par degrés l'action de la main de la bride, en ajustant les rênes.

Emploi simultané de la bride et du filet. 76° Lorsqu'on se sert de la bride pour gouverner le cheval, on ne fait usage du filet que pour lui placer le bout du nez, et particulièrement dans les mouvements par des pas de côté.

Emploi alternatif de la bride et du filet. 77° On se sert du filet pour rafraîchir la bouche du cheval, qui pourrait s'engourdir et s'échauffer par l'emploi de la bride longtemps continué; mais dans ce cas, on doit cesser l'action de la bride. — Toutes les fois qu'on veut remplacer l'action de la bride par celle du filet, il faut y préparer le cheval en le rassemblant avec la bride, dont on diminue l'effet à proportion qu'on augmente celui du filet. On emploie les moyens inverses pour substituer l'action de la bride à celle du filet. On recommande surtout l'emploi du filet aux cavaliers dont la main est *dure*, c'est-à-dire a des mouvements dont les effets ne sont pas proportionnés à la sensibilité du cheval.

Observation. 78° On répète dans cette première partie de la quatrième leçon, tous les mouvements des leçons précédentes, au pas et au trot seulement.

Demi-hanche, la tête au mur (*au pas*). 79° Tourner un demi-temps d'arrêt, soutenir la main un peu en dehors pour ralentir l'épaule de ce côté, fermer la jambe du dehors pour faire fuir les hanches en les soutenant de la jambe du dedans pour diriger le cheval le long du mur, et forcer le bipède latéral du dehors à se croiser sur celui du dedans. (Voy. n° 42.)

Marchez large. 80° Redresser le cheval sur la piste en fermant la jambe du dedans, et baisser ensuite la main, les jambes près.

Doublez (*en tenant les hanches, au pas*). 81° Tourner un demi-temps d'arrêt, porter la main en avant et en dedans pour déterminer les épaules du cheval de ce côté, fermer la jambe du dehors et soutenir la jambe du dedans. A l'extrémité de la ligne du doublé, tourner en dedans, et replacer le cheval sur la piste. (Voy. n° 44.)

Changez de main (*en tenant les hanches, au pas*). 82° Mêmes principes que pour doubler, en observant de diriger le cheval en avant, de manière qu'il traverse le manége sur la ligne diagonale. (Voy. n° 45.)

Volte (*en tenant les hanches, au pas*). 83° Mêmes principes que pour doubler, en observant d'augmenter l'effet de la main, de manière que le cheval décrive un cercle entier sans dépasser le milieu du manége, en suivant deux pistes : la première, décrite par les extrémités antérieures, la seconde par les extrémités postérieures, les épaules en dehors, et terminant le clercle au même point où l'on a quitté la piste. En y arrivant, redresser le cheval par l'effet de la jambe du dedans.

Demi-volte (*en tenant les hanches, au pas*). 84° Mêmes principes que pour la volte entière, en observant de ne faire décrire au cheval qu'un demi-cercle sur deux pistes, les épaules en dehors sans dépasser le milieu du manége, la piste du mur formant le diamètre du cercle entier. Le demi-cercle presque terminé, porter le cheval en avant pour rejoindre diagonalement la piste, et y redresser le cheval à la nouvelle main.

Observation. 85° Dans la volte et la demi-volte, chaque cavalier de la reprise exécute le mouvement sur le même point que le premier, et en le suivant de la même manière que dans les doublés et les changements de main successifs.



cessivement dans la largeur et dans la longueur, et changer de main, d'après les principes indiqués aux leçons de manége. Ces différents mouvements s'exécutent successivement au pas et au trot. Dans ce degré, on s'occupe particulièrement de la position.

2e Degré. *Les chevaux bridés.* 95° Marche circulaire sur de très-grands cercles, au pas et au trot. Allonger le trot sur la ligne droite. Doubler individuellement dans la largeur, au pas et au trot. En cercle, au pas et au trot. Changer de main en dehors du cercle. Partir au galop sur la ligne droite, repassant au trot pour changer de main.

Cinquième leçon.

1re Partie. *Prendre les étriers. Manière de chausser, d'ajuster et de conserver les étriers. Reprendre avec les étriers le travail des leçons précédentes. Travail dans la carrière.*

Manière d'ajuster, de chausser et de conserver les étriers. 96° Pour que les étriers soient bien ajustés, il faut que, le cavalier étant bien assis, ses cuisses et ses jambes bien placées dans la position indiquée à l'article *Position de l'homme à cheval*, la grille des étriers, avant qu'ils soient chaussés, soit à hauteur des talons du cavalier. On chausse le pied jusqu'au tiers dans l'étrier; le talon se trouve alors plus bas que la pointe du pied. L'étrier ne doit porter que le poids de la jambe. Pour conserver les étriers, le jeu de l'articulation du pied avec la jambe doit être parfaitement libre.

Observations. 97° Les étrivières trop courtes font ouvrir et remonter les genoux, font perdre aux jambes leur action comme contrepoids, et dérangent l'équilibre. Quand les étrivières sont trop longues, le cavalier ne peut faire porter les pieds sur les étriers qu'en allongeant forcément les jambes et la pointe des pieds; alors les talons s'élèvent, les jambes se raidissent, et le corps, dirigé en avant, porte sur l'enfourchure et perd son aplomb. Les étriers doivent être, pour le cavalier, une espèce de balance qui l'avertit du déplacement de son corps et de la raideur de quelques parties.

98° Après avoir fait exécuter la quatrième leçon au pas, l'écuyer passe à l'exécution des mouvements ci-après : Marcher au trot. Allonger et ralentir. Changer de main. Doubler dans la longueur. Doubler individuellement. Changer de main individuellement. Tracer une piste intérieure. Changer de main. Reprendre la piste. Partir au galop successivement à chaque main, en ayant soin de passer au trot pour changer de main. Demi-hanche la tête au mur, au trot. Marcher large. Demi-volte en tenant les hanches. En cercle. Partir au galop sur le cercle. Passer au trot. Changer de main en dehors ou dans l'intérieur du cercle, et partir au galop à l'autre main. Passer au trot et au pas. Contre-changer de main au pas et au trot seulement.

Contre-changez de main (*au pas et au trot*). 99° Diriger le cheval sur la ligne diagonale par les moyens indiqués pour tourner, nos 71 et 72; en arrivant au milieu du manége, redresser le cheval et le porter deux ou trois pas en avant pour reprendre ensuite une ligne diagonale en sens contraire à la première et regagner la piste. (On peut répéter ce mouvement autant de fois que le permet l'étendue du manége.) Il s'exécute, soit en partant du même point que pour le changement de main ordinaire, n° 23, soit sur la ligne du doublé dans la longueur. Dans ce dernier cas, les lignes diagonales sont décrites d'une grande piste à l'autre, et le mouvement se termine sur la ligne du doublé, toujours à la main à laquelle on l'a commencé.

Monter le sauteur. Comme la quatrième leçon.

100° *Premier degré du travail dans la carrière.* (Voy. n° 118.)

2e Partie. *Changement de main du galop au galop. Changement de main dans la marche circulaire du galop au galop. Marche de côté au galop, à chaque main. Demi-volte au galop, en tenant les hanches. Contre-changement de main. Monter le troisième sauteur dans les piliers. Travail dans la carrière.*

101° *Travail au galop.* Ce travail a lieu dans l'ordre progressif suivant : Partir au galop. Doubler dans la longueur ou la largeur. Volte et demi-volte successives. Passer au trot, et doubler dans la longueur. Changer de main du galop au galop. Répéter ces deux mouvements. En cercle. Changer de main en dehors du cercle. Partir au galop sur la ligne du doublé. Double demi-volte. Volte et demi-volte successives en tenant les hanches. Marcher large. Changer de main en tenant les hanches. En cercle, et changer de main dans l'intérieur du cercle. Contre-changer de main. — Répéter la plupart de ces mouvements en



image
not
available

la selle française, avant de passer à la sixième leçon.

Travail dans la carrière. 114° Ce travail, qui doit se composer des mouvements des troisième et quatrième leçons du manége, est divisé en deux degrés, dont le premier s'exécute à la fin de la première partie de la leçon.

1er Degré. *Les chevaux en bride et en selle anglaise; les cavaliers avec les étriers.* 115° Répéter au pas et au trot tous les mouvements du travail de carrière de la quatrième leçon. S'occuper beaucoup de la position des cavaliers, à laquelle la selle anglaise ne doit pas apporter de changement. Lorsque les cavaliers ont reçu le degré de solidité suffisant, faire partir au galop sur la ligne droite, mais n'exécuter les changements de main qu'au trot.

2e Degré. 116° Même travail qu'au degré précédent, en y joignant le travail en cercle au galop, mais reprenant toujours le trot pour les changements de main.

Saut de la barrière (qu'on élèvera progressivement). 117° Pour faire exécuter le saut, les cavaliers prennent une distance de 12 mètres, et doublent successivement de manière à se présenter au centre de la barrière. A douze ou quinze pas de la barrière, allonger progressivement l'allure; en y arrivant, maintenir le cheval droit par l'effet des rênes, rendre la main pour lui laisser la liberté de s'élancer en s'enlevant, et fermer en même temps les jambes avec énergie et justesse; soutenir un peu la main, lorsque le cheval arrive à terre : observer du reste tous les moyens de tenue indiqués pour le sauteur dans les piliers.

118° Les cavaliers ayant acquis, par le travail de carrière, hardiesse et solidité, on les exerce au large dans l'hippodrome. On a soin de faire marcher en tête de reprise un des plus adroits cavaliers, à qui l'on donne un cheval dont les allures soient franches. Les cavaliers conservent entre eux 24 mètres. Faire exécuter d'abord, à chaque main, un demi-tour d'hippodrome au pas, et deux autres tours entiers au trot. — Exécuter ensuite le *saut du fossé* d'après les mêmes principes que celui de la barrière. Un tour à chaque main, au galop franc et soutenu. Terminer par plusieurs tours au *trot*, en le faisant allonger progressivement de toute sa vitesse. Enfin, exécuter le *saut de la barrière* plus élevée que dans la carrière.

(Les chevaux ne doivent sauter qu'une ou deux fois par leçon au plus; mais si un cheval fait des difficultés, l'écuyer ne permet jamais qu'il rentre à l'écurie sans avoir sauté.)

SIXIÈME LEÇON.

1re Partie. *Travail par reprise. Figures de manége. Monter le sauteur en liberté. Ballottade et cabriole. Travail dans l'hippodrome. La course.*

Travail par reprise. 119° Les cavaliers sont partagés en reprises de trois ou quatre hommes : les premiers ou les derniers cavaliers de chaque reprise en deviennent alternativement les conducteurs, selon qu'elles se trouvent dans l'ordre naturel ou inverse. — Toutes les fois que les cavaliers exécutent un mouvement simultané par reprise, ils conservent leur alignement et leur intervalle du côté du conducteur de la reprise de tête. — Chaque figure de manége doit être commandée de manière que le conducteur de la reprise de tête puisse marcher plusieurs pas sur la piste qu'il a rejointe, avant de passer le coin. — Dans cette leçon, lorsque les cavaliers travaillent au trot, ils doivent maintenir leurs chevaux à faire du *passage*.

120° L'écuyer fait d'abord exécuter, au galop et en tenant les hanches, les doublés dans la largeur, voltes et demi-voltes, changements de main et contre-changements de main, ainsi qu'ils sont expliqués dans les leçons nos 81, 107, 110 et 111.

Ensuite, la reprise générale étant en file sur l'un des grands côtés, on commande :

Volte ou Demi-volte individuelle (*sans tenir les hanches*). 121° Chaque cavalier exécute individuellement le mouvement détaillé n° 103 ou 104, ayant soin de ne pas dépasser le milieu du manége et de se régler sur le conducteur de tête.

Doublez individuellement (*sans tenir les hanches*). 122° Exécuter le mouvement détaillé n° 38.

On recommence le même mouvement, et lorsque les cavaliers sont à trois ou quatre pas de la piste, on commande :

Demi-volte individuelle (*sans tenir les hanches*). 123° Ce mouvement s'exécute sur la ligne du doublé dans la largeur, par chaque cavalier en même temps, ainsi qu'il est détaillé n° 104. — En revenant sur le grand

image
not
available

extrémités antérieures enlevées, rendre un peu la main, et la soutenir de nouveau au moment où le devant retombe sur le sol. Les pieds de derrière doivent rester en place et sur la même ligne, pendant que le cheval enlève ceux de devant.

La ballottade. 135° Le cheval étant au pas, calme, d'aplomb et disposé à répondre à la volonté du cavalier, placer la cravache horizontalement dans la main droite et diagonalement croisée au-dessus de la croupe, la tenant à pleine main, le premier doigt allongé sur le gros bout, le petit bout en arrière. Rassembler le cheval et augmenter l'effet de la main, pour obliger le train de devant à s'enlever sur celui de derrière. Le rejet du poids de la masse sur les extrémités de derrière ayant fait fléchir les jarrets, et le cheval ayant enlevé l'avant-main, fermer vivement les jambes et rendre un peu la main, en touchant légèrement sur la croupe pour faire aussi enlever l'arrière-main : le cheval étant détaché du sol, les genoux pliés et les extrémités à la même hauteur, soutenir la main pour l'empêcher de lancer la ruade. Au moment où les extrémités regagnent le sol, celles de devant les premières, suivre le mouvement de la masse du cheval, en se liant à lui des cuisses, des jarrets et des gras de jambe, et soutenir la main pour être prêt à agir et à empêcher, au besoin, les extrémités de devant de fléchir.— Répéter ce saut deux ou trois fois.

La *cabriole.* 136° Mêmes moyens que pour la ballottade; mais, au moment où le cheval s'enlève, donner quelques coups de cravache sur la croupe et rendre un peu la main pour faire détacher la ruade.

Observation. 137° La *courbette*, la *ballottade* et la *cabriole*, sont les seuls airs de manége qui soient utiles au cavalier militaire, pour exécuter les sauts en hauteur et en largeur.

Travail dans l'hippodrome. 138° On répète dans l'hippodrome l'exécution des mouvements détaillés à la fin de la cinquième leçon, au travail de carrière, les cavaliers conservant toujours la distance de 24 mètres.

On ne les exerce à la course, que lorsque l'hippodrome présente un terrain assez vaste pour ne pas obliger à de fréquents changements de direction, et pour permettre de ne les exécuter que sur de très-grands cercles.

Lancer le cheval à la course. 139° Le cheval étant au galop ordinaire, allonger progressivement l'allure jusqu'à ce que l'on arrive au galop de course en fermant les jambes et rendant la main, la tenant cependant toujours prête à soutenir le cheval en cas d'accident; aider l'impulsion du cheval en portant le corps un peu en avant.

Cesser la course. 140° Ralentir l'allure par degrés, et ne jamais chercher à arrêter court.

(On fait exécuter une course à chaque main.)

2ᵉ Partie. *Instruire les élèves des classes inférieures. Monter et dresser les jeunes chevaux. Instruction préparatoire pour le carrousel. Exécution du carrousel.*

141° Les cavaliers, parvenus à ce degré d'instruction, sont chargés d'instruire les élèves des classes inférieures, et de monter et dresser les jeunes chevaux, conformément aux principes détaillés à l'article *Remonte*.

Du Carrousel.

Des notions générales sur la matière ont été exposées à l'article *Carrousel*. Voy. ce mot. Les exercices dont le carrousel se compose sont dans l'intérêt bien entendu de l'instruction de cavalerie; ils ont pour heureux résultats, l'émulation qu'ils excitent puissamment, ainsi que le haut degré d'habileté dans la conduite du cheval et d'adresse dans le maniement des armes.

142° Il faut, pour l'exécution d'un carrousel, deux troupes de huit cavaliers au moins, qu'on peut porter à douze, seize, etc., de manière à pouvoir les partager par reprises ou quadrilles de quatre ou trois cavaliers.

Instruction préparatoire. 143° On doit commencer par s'exercer, au pas et au trot, dans le manége, aux diverses figures du carrousel et au maniement de la lance et du dard.

Maniement de la lance.

Portez la lance. 144° Tenir la lance de la main droite, à la poignée, le pouce fermé sur le premier doigt, le petit doigt allongé sur le bas de la poignée, le bras à demi-tendu sur le côté droit, la main touchant le bas de la hanche, de manière que la lance soit placée verticalement, la pointe en haut, en arrière de l'oreille du cavalier, afin de démasquer la figure.

Lance en arrêt. 145° Appuyer le tronçon de la lance sur le haut de la cuisse droite, les



image
not
available

que conducteur de demi-reprise exécute un changement de main, en tenant les hanches de manière que les cavaliers passent vis-à-vis les uns des autres, la tête des chevaux à deux pas de distance; ayant attention de s'aligner sur la diagonale du changement de main, du côté du conducteur de la demi-reprise, et de conserver son intervalle du même côté.

Quatrième figure.

SERPENTINE (*dans la largeur ou la longueur*). 156° Les deux reprises étant réunies et se trouvant en file sur une même colonne, le conducteur de la quadrille de tête prend des demi-voltes successives pour descendre ou traverser le manège, en décrivant une S redoublée; en arrivant à la piste opposée, il suit le mur à la main à laquelle il a terminé sa dernière demi-volte. Tous les autres cavaliers suivent successivement le conducteur de tête, ayant attention de n'étendre ni diminuer les lignes circulaires qu'ils ont à parcourir, de bien passer sur les mêmes points que le conducteur, et de serpenter au même degré à chaque main, en s'inclinant un peu et se redressant en même temps que le cheval pour l'aider.

Cinquième figure.

DOUBLEZ INDIVIDUELLEMENT. 157° Chaque reprise étant prolongée à la même hauteur le long des grands murs, doubler individuellement, les cavaliers des deux reprises se portant à la rencontre les uns des autres.

Lorsqu'ils ne sont plus qu'à un pas de distance, on commande :

Demi-volte individuelle. Exécuter une demi-volte individuelle et regagner la grande piste pour s'y mettre en file. Répéter ce mouvement pour remettre les cavaliers dans l'ordre naturel.— Les cavaliers ont attention, en exécutant ce mouvement, de se régler sur le conducteur de tête, pour conserver l'allure, l'alignement et l'intervalle.

Observation. Avec les chevaux de carrière, on fait prendre une volte entière assez allongée, au lieu de la demi-volte, et l'on reste à la même main.

Sixième figure.

PAR QUADRILLE DOUBLEZ (*dans la longueur*). 158° Chaque quadrille exécute successivement le mouvement détaillé n° 130; les cavaliers des deux reprises passant les uns dans les autres, se laissant mutuellement à droite et se réglant sur le conducteur de leur quadrille, lequel passe en dehors. (Ce mouvement se commande lorsque les premières quadrilles de chaque reprise se trouvent, à la même hauteur, en file sur les petits côtés.)

Lorsque les cavaliers de chaque quadrille des reprises opposées se sont mutuellement dépassés, on commande :

DANS CHAQUE QUADRILLE, DOUBLEZ INDIVIDUELLEMENT. Doubler individuellement, ce qui met en file les quatre cavaliers de chaque quadrille, le dernier cavalier en tête. Les quadrilles se croisent mutuellement dans cet ordre en colonne, pour rejoindre le grand mur qui leur fait face, et s'y remettre en file. (Même figure.) — Répéter le même mouvement pour remettre les cavaliers dans l'ordre naturel. Si l'on ne veut pas renverser l'ordre des cavaliers dans les quadrilles, alors, après le doublé individuel qui les met en file, et lorsque la tête de chaque quadrille est près d'arriver sur la grande piste, on commande un troisième doublé individuel qui met les quadrilles en colonne, la gauche en tête; elles terminent le mouvement comme il est détaillé n° 130. On les remet la droite en tête, en répétant la même figure.

Septième figure.

PAR DEMI-REPRISE, EN CERCLE. 159° L'écuyer se place au centre du manège, et lorsque les conducteurs de chaque reprise, en file sur les grands côtés, sont arrivés à la hauteur de l'avant-dernier cavalier de la reprise opposée, il fait mettre en cercle par demi-reprise. Il se forme ainsi quatre cercles à égale distance de l'écuyer; chaque conducteur doit décrire un cercle dont la circonférence se rapproche le plus possible de celle des deux cercles qui l'avoisinent, les conducteurs des premières demi-reprises réglant le mouvement de manière à arriver ensemble sur la ligne du doublé et sur la piste. Après plusieurs tours, on leur fait reprendre le large.

Huitième figure.

LA SPIRALE. 160° Les deux reprises s'étant réunies et se trouvant en file sur la même colonne, se mettre en cercle. Le cercle formé et régulier, le conducteur de la quadrille de tête se dirige trois pas en dedans du cercle, et continue à tourner en le rétrécissant, conservant toujours trois pas d'intervalle à la main du dehors, jusqu'à ce que la spirale soit formée de quatre lignes circulaires; alors le con-

image
not
available

l'équilibre et que l'on presse le cheval avec la jambe du dedans, on s'éloigne de la tête. — Que l'on enlève ou non la tête, il faut toujours élever le sabre de toute la longueur du bras, pour éviter les accidents et conserver la belle attitude du mouvement.

Course du dard. 168° Le cavalier saisissant le dard, comme il est dit pour le premier mouvement, n° 151, se met en cercle à droite au tour de la tête de Méduse, qui est placée sur un chandelier de bois vers les deux tiers du manége, et à la gauche des personnes à qui on rend les honneurs. Exécuter successivement, en marchant en cercle, les deuxième, troisième, quatrième, cinquième et sixième mouvements du maniement du dard, et, le sixième mouvement exécuté, marcher large pour joindre la piste du grand mur en face des personnes à honorer; en y arrivant, changer de pied pour marcher à main gauche le long du mur. Après avoir passé le second coin de droite, prendre un changement de main, en se dirigeant sur la tête de Méduse, de manière à la laisser à sa droite; allonger le galop, et exécuter le septième mouvement du maniement du dard; à dix ou douze pas, lancer le dard, et continuer le changement de main en ralentissant l'allure.

Observation. C'est l'attitude martiale et la manière aisée et vigoureuse dont le cavalier manie la lance ou le dard, qui lui donnent plus ou moins de grâce dans l'exécution des courses.

EXÉCUTION DU CARROUSEL.

1re Partie. 169° 1° Entrée dans la carrière (première figure) avec salut de la lance au pas. —2° Deuxième figure, au pas.— 3° Troisième figure, au trot. — 4° Quatrième figure, ou serpentine dans la largeur, au trot.

2e Partie. 1° Faire ranger chaque reprise à l'extrémité de la carrière, se faisant face. La première demi-reprise se porte en avant jusqu'au milieu du manége, la lance en arrêt. Arrivée au centre, doubler individuellement à gauche, pour joindre le grand mur et marcher à main gauche; partir de suite au galop, et, en arrivant sur le grand côté, en face des personnes à honorer, prendre une demi-volte individuelle et suivre la piste à main droite, les cavaliers prenant entre eux une distance de six pas (fig. VI).— 2° *Course de la bague.* S'il y a deux poteaux, les nombres impairs courent les bagues du premier, les nombres pairs celles du second poteau. Chaque cavalier, après avoir couru, vient déposer la bague et se ranger à sa place. — 3° Les autres demi-reprises exécutent successivement les mouvements qui viennent d'être détaillés pour la première, ne se mettant en mouvement qu'au signal du commandant du carrousel. — 4° Chaque demi-reprise fait la course de la tête du poteau, d'après les mêmes principes que la course de la bague. —5° *Course de la tête à terre*, également par demi-reprises, d'abord avec la lance, ensuite avec le sabre. — 6° *Course du dard* par demi-reprises (fig. VII). — La demi-reprise marche par un et se met en cercle à droite autour de la tête de Méduse; au commandement du chef du carrousel, elle part au galop, exécute les mouvements du dard, et marche large; en arrivant sur la piste, les cavaliers prennent douze pas de distance au lieu de six, et exécutent successivement la course comme elle est expliquée n° 168, après quoi ils viennent se ranger.

3e Partie. 1° Faire rompre les reprises et exécuter la cinquième figure au galop. — 2° Sixième figure au galop. — 3° Septième figure au galop, en exécutant, au commandement du chef du carrousel, les mouvements de lance. — 4° Faire doubler la seconde reprise pour prendre la queue de la première, et exécuter la huitième figure (la spirale) au galop. — 5° Quatrième figure (la serpentine) au galop dans la longueur (fig. IV). Si la carrière est large, avoir soin de décrire les demi-voltes successives au centre de la carrière, sans trop se rapprocher des grandes pistes. — 6° Les reprises étant en file et au pas, répéter la première figure et sortir de la carrière comme on y est entré.

LEÇONS DE VOLTIGE.

Les leçons de voltige contribuent à assouplir le corps, à donner au cavalier de la hardiesse à cheval, et lui font acquérir l'adresse et la légèreté qui peuvent l'aider, dans un combat, à sortir de situations difficiles. La selle des leçons de voltige doit avoir un siége large et aplati de derrière; on y place aussi, pour plus de facilité des exercices, un crampon en fer de chaque côté du pommeau. Ces crampons doivent être assez grands pour qu'on puisse les saisir à pleine main, au lieu du pommeau, dans tous les mouvements où l'on indique de prendre ce dernier.

image
not
available

mais au lieu de s'enlever tout à fait sur les poignets, plier les coudes en dehors, afin que la poitrine vienne toucher la croupe du cheval, et que les jambes s'enlevant d'elles-mêmes, on n'ait qu'à les croiser pour faire les ciseaux.

Sauter à cheval d'un seul temps. 7° Sauter à cheval comme il est dit n° 1 ; mais au moment où l'on s'enlève sur les poignets, écarter vivement la jambe droite pour la passer avec légèreté par-dessus la croupe, en assurant la jambe gauche à l'épaule.

Autre manière de sauter à cheval. 8° Saisir le pommeau avec les deux mains, la droite en dessus, la gauche en dessous, et sauter à cheval comme au n° 7, en se soutenant sur le bras droit.

Franchir le cheval de gauche à droite. 9° Se placer comme pour sauter à cheval, s'enlever de même sur les deux poignets, mais en inclinant le corps horizontalement sur l'encolure, la tête soutenue ; jeter les jambes réunies et allongées par-dessus la croupe du cheval, en leur faisant décrire un demi-cercle, le corps restant un moment soutenu sur les deux bras tendus; arriver à terre à l'épaule droite, les deux pieds sur la même ligne.

Autre manière de franchir le cheval. 10° Placer les deux mains au pommeau, comme au n° 8; s'enlever des deux pieds en tirant à soi le pommeau, plier les genoux vers la poitrine, les deux jambes réunies, et les passer ainsi par-dessus la croupe, en inclinant le corps à gauche; arriver à terre comme au n° 9.

Autre manière de franchir. 11° Saisir le pommeau de la main gauche, la main droite sur le derrière de la selle, les doigts à la croupière ; s'enlever sur les deux poignets, le corps incliné à gauche, le coude gauche ployé et près de la hanche, la tête soutenue ; jeter les jambes allongées par-dessus la croupe, en avançant l'épaule droite et abandonnant la selle de la main droite; arriver à terre à l'épaule du cheval, le corps droit.

Franchir de droite à gauche. 12° Mêmes principes que pour sauter de gauche à droite, mais en employant les moyens inverses à ceux expliqués n°s 9, 10 et 11.

Sauter à cheval, la jambe droite par-dessus l'encolure. 13° Saisir le pommeau des deux mains; s'élancer avec force des deux pieds, en pliant les jarrets, le corps soutenu un peu en arrière; en s'enlevant, lâcher le pommeau et lancer vivement la jambe droite par-dessus l'encolure pour se mettre à cheval.

A cheval, faisant face en arrière. 14° Placer la main gauche au pommeau, la main droite sur le derrière de la selle; s'élancer avec force des deux pieds, en pliant les jarrets et en s'aidant des deux mains ; lâcher le pommeau de la main gauche et tourner sur le bras droit, l'épaule gauche en arrière, en déployant la jambe gauche pour la faire passer par-dessus la croupe, et se mettre à cheval face en arrière.

Pour exécuter ce temps en passant la jambe droite par-dessus l'encolure, mêmes principes que ci-dessus et moyens inverses, et se tournant sur le bras gauche, lâchant la selle de la main droite, et déployant la jambe droite le plus haut possible.

Sauter à cheval d'une seule main. 15° Placer la main droite sur le pommeau ; plier les jarrets, s'enlever avec force, le corps droit, la jambe gauche à l'épaule du cheval ; passer de suite la jambe droite par-dessus la croupe en avançant l'épaule droite.

DEUXIÈME LEÇON.

Voltige en prenant de l'élan.

Sauter à cheval par la croupe. 16° Se placer à 3 ou 4 mètres de la croupe ; arriver en courant, et, lorsqu'on est à portée de s'élancer, battre des deux pieds ensemble sur le terrain pour sauter en hauteur, en pliant sur les jarrets; appliquer avec force les deux mains sur la croupe pour servir de point d'appui au corps, écarter les jambes, et arriver en selle, la ceinture en avant, le corps en équilibre.

Sauter en croupe, faisant face en arrière. 17° En s'élançant comme il est dit précédemment, pirouetter sur les poignets, l'épaule droite en avant, et, faisant passer la jambe droite par-dessus la croupe, s'y asseoir face en arrière.

Sauter à cheval par le côté. 18° Prendre son élan en courant, battre à terre des deux pieds et s'enlever, la main gauche sur le pommeau, la droite sur le derrière de la selle; passer la jambe droite par-dessus la croupe, en quittant la selle de la main droite, le poids du corps à gauche, et se placer à cheval la ceinture en avant.

Pour exécuter le même mouvement en fai-



main droite sur la palette ou le troussequin ; au commandement *En croupe*, s'élancer d'après les principes pour sauter, indiqués au n° 1, appuyant fortement sur la main droite et s'aidant de la gauche ; arrivé en croupe, lâcher le bras gauche du cavalier, et passer deux doigts de la main gauche dans la courroie de charge du milieu, afin de consolider sa position ; la main droite sur le côté.

Sauter à terre. 29° Replacer les mains comme il est dit pour sauter en croupe, s'enlever sur le poignet droit, en passant la jambe droite par-dessus la croupe, et la rapporter près de la gauche au moment où l'on arrive à terre sur la pointe des pieds.

Observation. 30° On exerce les cavaliers à exécuter ces différents mouvements de pied ferme, à gauche comme à droite, ce qui s'exécute suivant les mêmes principes et par les mêmes moyens.

Deuxième partie.

Le cheval en mouvement.

31° Les mouvements de cette deuxième partie sont exécutés successivement aux différentes allures, en les faisant répéter plusieurs fois ; mais le cheval, au lieu d'être maintenu par la longe, doit être dirigé au large le long des grandes pistes et toujours à main gauche.

Sauter à cheval et à terre. 32° Mêmes principes qu'à la voltige académique, n° 21, le cavalier tenant les rênes de la main droite, comme il est expliqué ci-dessus, n° 26.

Sauter en croupe et à terre, le cheval étant monté. 33° Mêmes principes que pour y sauter de pied ferme, le cavalier ayant le soin de tenir le côté droit à la hauteur de la hanche droite du cheval, et d'exécuter, le plus en avant possible, les *battues* pour s'élancer en croupe, afin de faciliter son mouvement.

DEUXIÈME LEÇON.

Le cavalier en armes, casque ou schakos.

34° Le cavalier a le sabre au crochet et le plus en arrière possible ; il a le mousqueton passé par-dessus l'épaule droite, comme il est dit dans l'ordonnance, mais le canon engagé sous la banderole du porte-mousqueton pour l'empêcher de retomber en avant. — Le lancier tient la lance de la main gauche, la soutenant aussi perpendiculairement que possible, la douille à environ 16 centimètres de terre ; il saisit les crins de la même main, et les rênes comme il est expliqué pour le cavalier n° 26.

Première partie, de pied ferme.

Sauter à cheval et à terre. 35° Comme il est expliqué n° 26.

Sauter en croupe et à terre. 36° Comme il est expliqué, n°s 27, 28 et 29.

Le lancier, pour sauter en croupe derrière un cavalier, lui donne sa lance que celui-ci prend de la main droite, pour la passer de ce côté et la rendre au lancier quand il est en croupe.

Sauter à cheval et à terre, le sabre à la main. 37° Mettre le sabre à la main, le poignet dans la dragonne, qu'on a soin d'assujettir avec le passant coulant ; se placer comme il est expliqué pour sauter à cheval, laissant tomber la lame du sabre, la pointe en bas, perpendiculairement en avant de la fonte droite et le long de l'épaule du cheval ; le reste du mouvement comme il est expliqué n° 26, prenant les rênes dans la main gauche, et portant le sabre à l'épaule lorsqu'on est arrivé en selle.

Pour *sauter à terre*, placer le sabre sous la main droite, comme il vient d'être dit.

Sauter en croupe et à terre, le sabre à la main, le cheval étant monté. 38° Se placer comme il est expliqué n° 28 pour sauter en croupe, en passant le sabre par-dessus la croupe, et le laissant pendre à la dragonne, la pointe en bas, le long de la hanche droite du cheval, et en avant du porte-manteau ; le reste du mouvement comme il est expliqué, portant le sabre à l'épaule lorsqu'on est arrivé en croupe.

Sauter à terre, comme il est expliqué n° 29, plaçant le sabre comme il vient d'être dit pour sauter en croupe.

Deuxième partie.

Le cheval en mouvement.

39° Exécuter aux différentes allures, mais toujours en marchant à main gauche, tous les mouvements de la deuxième partie de la première leçon, le cavalier ayant ses armes comme il est dit n° 34, et répéter ces mouvements, le cavalier ayant le sabre à la main.

Manière de faire monter un fantassin en croupe derrière un cavalier. 40° Le fantassin ayant placé son fusil en bandoulière, ou le donnant au cavalier qui le prend comme il est



veulent frapper du pied, leur adresse pour dénouer leur licol, leur prévoyance pour conserver leur ration, et manger celle des autres quand ils en ont la possibilité. » Invoquons également sur cet intéressant sujet l'autorité de Montaigne. Cet auteur mentionne les chevaux des Mamelucks dressés de manière à pouvoir connaître et distinguer l'ennemi, et à se jeter aussitôt sur lui, si on leur fait un simple signe, en *se ruant des dents et des pieds*. D'après le même auteur, ces chevaux ramassent encore avec leur bouche les dards et les lances épars sur le champ de bataille et les offrent à leur maître dès qu'il paraît le désirer. L'exemple suivant mérite également de figurer ici. On a vu à Rainford, village du Yorkshire (Angleterre), un vieux cheval appelé *Old Tommy*, connu à la ronde pour sa douceur, son intelligence et ses longs services. Parmi d'autres faits qui ont signalé cet animal, on raconte qu'étant un jour au pâturage il perdit un de ses fers : aussitôt il se dirige vers la demeure de son vieil ami le forgeron du village, et arrivé là il se plante immobile à la place qu'il occupait habituellement pour être ferré. Le forgeron s'étant aperçu du motif de la visite inattendue de *Old Tommy*, le caresse, lui met un autre fer, et immédiatement après le vieux cheval reprend le chemin de la prairie. Son maître l'aimait tant, qu'il ne voulut jamais s'en défaire, et il lui prodigua les meilleurs soins jusqu'à sa mort. D'autres faits que nous avons cités en témoignage des qualités affectives du cheval offrent aussi des preuves incontestables de son intelligence. Voy., à l'article Cheval, *Espèce cheval*. Ceux qui nient que le cheval soit pourvu de cette faculté, commettent une grave erreur; et il est d'autant plus important de dissiper cette erreur, que son influence contrarie puissamment les progrès de l'éducation des animaux de l'espèce chevaline. On trouve ce qui suit dans le *Dictionnaire raisonné d'équitation*, de M. Baucher. « L'écuyer qui traite l'animal comme une machine soumise seulement à l'impression du moment, sans souvenir et sans conception, ne sera jamais qu'un mauvais écuyer. Comment, en effet, n'accorder que de l'instinct à l'être qui discerne le bien d'avec le mal, apprécie les circonstances, et juge même de la capacité du cavalier! Sans doute il ne sait rien à l'avance; les enfants dont on commence l'éducation en savent-ils davantage? Disons-le donc, les idées innées sont le propre de l'*instinct;* mais l'*intelligence* n'apprend qu'à force de conviction et d'habitude. Le cheval a la perception comme il a la sensation, la comparaison et le souvenir; il a donc le jugement et la mémoire; il a donc l'*intelligence*. Voilà pourquoi l'écuyer doit ne point agir en aveugle sur son cheval, et ne pas oublier que chacun de ses actes agit aussitôt, non-seulement sur le sens physique, mais aussi sur la mémoire de l'animal. Il faut tenir compte de cette organisation essentielle du cheval, ne jamais passer que du connu à l'inconnu, ne point le soumettre à de mauvais traitements, et ne point abandonner à des mains inhabiles les commencements de son éducation; les mauvaises habitudes exerceraient nécessairement une fâcheuse influence sur les suites de cette éducation. Ceux qui se figurent que le châtiment et la récompense suffisent pour dresser un cheval, commettent une grave erreur. Ces deux moyens ne peuvent produire de bons résultats que s'ils sont employés *à propos*; l'éperon et le fouet, le sucre et les caresses, n'obtiendront rien, si les uns et les autres ne sont ménagés avec discernement. Il en est de même pour les écoliers; le pain *sec* et le *cachot* ne leur apprennent ni le grec ni le latin; il faut d'abord parler à leur intelligence. Comment, sans l'usage de la parole, s'adresser à cette faculté du cheval? Rien de plus facile, si on examine avec quelque attention la manière dont les idées pénètrent dans une intelligence quelconque. Pour faire concevoir une pensée à quelqu'un, on commence par lui présenter toutes les idées qui peuvent l'y conduire; on s'empare des forces de son esprit; on les dispose, on les dirige de telle sorte qu'il ne puisse échapper à l'impression qu'on sollicite. Avec le cheval, il faut un travail tout à fait semblable. Que lui demande-t-on? des mouvements. La manière de l'y amener consiste à disposer ses forces de façon à ce qu'il ne puisse faire que le mouvement qu'on exige. La position est le langage qui parle au cheval, qui est intelligible pour lui; elle explique et fait naître les mouvements, comme le raisonnement explique et fait naître la pensée. Ici se trouve la source d'une erreur qu'il est temps de relever. Tandis que certains écuyers ne font du cheval qu'une machine, d'autres, au contraire, basent sur son intelligence toute la facilité de son éducation; ainsi, les chevaux andalous



image
not
available

image
not
available

mière portion du *gros intestin*, à cause du cul-de-sac qu'elle offre. Le cæcum est un vaste réservoir allongé, très-bosselé, terminé inférieurement en cul-de-sac, se continuant d'une part avec l'intestin grêle, de l'autre, avec le côlon, ayant une longueur de près de 1 mètre 29 cent., et renfermant une masse de liquides qui tiennent en suspension une grande quantité de parcelles ou débris de fourrages. La cavité interne présente deux ouvertures placées supérieurement et à côté l'une de l'autre, qui servent à faire communiquer le cæcum avec les deux autres intestins déjà indiqués. Ces ouvertures sont séparées par un grand repli, ayant la forme de valvule semi-lunaire.

Côlon. s. m. En lat. *colon*, du grec *kôlon*. Deuxième portion du gros intestin, qui fait continuité avec le cæcum, et, d'une part, communique par une ouverture avec celui-ci, et de l'autre, par une seconde ouverture, avec le rectum, dont il est suivi. Le côlon se divise en deux parties : la première, longue d'environ 3 mètres 37 cent., ayant des bosselures semblables à celles du cæcum, décrit beaucoup de circonvolutions, forme différentes courbes, et son calibre est généralement plus fort que celui de la seconde. Celle-ci, longue d'environ 2 mètres 6 décim., contient des matières qui, n'étant que le résidu des substances chymeuses, ont une consistance et une odeur plus fortes.

Rectum. s. m. Mot latin qui signifie droit; en grec *archos*. Troisième et dernière portion du gros intestin, située à la suite du côlon et terminant les voies digestives. Le rectum occupe la cavité du bassin et s'ouvre au dehors par l'anus. Il offre une longueur de près de 32 centimètres. Sans bosselures et très-petit dans l'état de vacuité, il acquiert un volume considérable par l'accumulation des matières fécales qui y parviennent successivement par deux à quatre crottins. Son ouverture postérieure, ou mieux l'*anus*, est fixée sous la queue par des ligaments, des muscles et la peau. Dans l'état de relâchement, cette ouverture constitue à l'extérieur une grosse protubérance arrondie et déprimée dans le milieu.

Pour les affections des intestins. Voy. MALADIES DES INTESTINS.

INTESTINAL, ALE. adj. En lat. *intestinalis*, qui a rapport aux intestins. *Canal intestinal*, *membranes intestinales*, *vers intestinaux*.

INTESTIN GRÊLE. Voy. INTESTIN.

INTOXICATION. Voy. EMPOISONNEMENT.

INTUMESCENCE. s. f. Synonyme de *tuméfaction*.

INTUS-SUSCEPTION. s. f. En lat. *intus-susceptio*, *intra-susceptio*. Introduction d'un suc ou d'une matière quelconque dans un corps organisé. Voy. ACCROISSEMENT.—*Intus-susception*, se dit en pathologie de l'introduction d'une partie d'intestin dans une espèce de gaine. Voy. INVAGINATION et VOLVULUS.

INVAGINATION. s. f. En lat. *invaginatio*, de *in*, dans, et *vagina*, gaine. Entrée contre nature d'une portion d'intestin dans la partie qui la précède ou qui la suit. Voy. VOLVULUS.

INVASION. s. f. En lat. *invasio*, du verbe *invadere* envahir. Début d'une maladie.

INVERSABLE. adj. Qui ne peut verser. On a fait plusieurs essais pour rendre les voitures *inversables*, mais, jusqu'à présent, sans succès.

IODE. s. m. En lat. *iodum*, du grec *iôdês*, violet. Corps simple, non métallique, qui, dans son état de pureté et à la température ordinaire, est solide, en petites lames d'un noir bleuâtre, avec éclat métallique, se réduisant facilement en poudre et prenant alors l'aspect de la plombagine. Sa saveur est âcre et chaude; son odeur désagréable rappelle un peu celle du chlore; mais elle est beaucoup moins pénétrante. L'*iode* se volatilise par l'action de la chaleur, en se transformant en une belle vapeur violette; il est peu soluble dans l'eau, très-soluble, au contraire, dans l'alcool et l'éther. Il se combine avec le potassium, l'arsenic, le fer, le plomb, le mercure, etc., et ces composés font partie des moyens dont on se sert en hippiatrique. Ce corps est doué d'une grande énergie; nous en donnons pour preuve le fait suivant : à la dose d'un à deux grammes il peut causer la mort des chiens auxquels on l'administre. Cependant on prépare avec l'iode une teinture alcoolique et une teinture éthérée, mais elles sont peu usitées. Quelques praticiens préconisent la teinture d'iode pour certaines injections. Voy. à l'article INJECTION, *Injections irritantes*.

IODURE. s. m. Composé résultant de la combinaison de l'*iode* avec les corps simples métalliques ou métalloïdes.

IODURE D'ARSENIC. L'union de l'iode et de l'arsenic s'obtient en faisant chauffer, dans



une petite cornue, un mélange de trois parties d'iode et une partie d'arsenic pulvérisé. Cet iodure est solide, d'une couleur rouge foncée, fusible et volatile; il se décompose dans l'eau. On en fait une pommade qu'on emploie avec beaucoup de succès contre les dartres ulcéreuses du pli du genou et du jarret.

IODURE DE FER. Deux produits résultent de la combinaison de l'iode avec le fer; ce sont le *proto-iodure* et le *deuto-iodure*.

Proto-iodure de fer. Ce composé est d'une belle couleur brune foncée; il se dissout facilement dans l'eau, qui acquiert alors une couleur verdâtre et une saveur très-styptique. Cette solution restant exposée à l'air, se trouble, s'altère, et donne lieu à un *précipité*.

Deuto-iodure de fer. Il est rouge brunâtre, d'une saveur styptique très-prononcée.

Ces deux préparations, et notamment la première, sont employées avec beaucoup d'avantage dans le traitement des maladies du système lymphatique, accompagnées de pâleur des membranes muqueuses. La dose est de 8 à 16 grammes, en dissolution dans un demi-litre d'eau.

IODURE DE MERCURE. Cet iodure existe sous deux états; à l'état de *proto* et à celui de *deuto-iodure*.

Proto-iodure de mercure. Il est jaune, insoluble dans l'eau et dans l'alcool, fusible et volatil; beaucoup moins employé que le suivant.

Deuto-iodure de mercure. Il est insipide, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, et d'un rouge coquelicot très-vif. On doit le conserver à l'abri des rayons lumineux. Ce deuto-iodure est un puissant fondant. MM. Delafond et Lassaigne disent qu'on pourrait le donner à l'intérieur à la dose de 4 à 8 grammes; ils l'ont employé avec succès dans le farcin chronique.

IODURE DE POTASSIUM. Cet iodure était autrefois regardé comme un sel et nommé *hydriodate de potasse*. Il est blanc, opaque, solide, fusible, volatil, déliquescent, très-soluble dans l'eau et dans l'alcool, d'une saveur très-piquante et un peu âcre. Il existe en solution dans quelques eaux minérales. A l'intérieur, il est un puissant fondant, qu'on emploie surtout pour combattre l'hypertrophie des glandes thyroïdes des jeunes animaux, en l'administrant à la dose de 4 à 16 grammes. On s'en sert aussi pour composer une pommade dont on fait usage à l'extérieur, en friction, sur les engorgements chroniques récents, et dans le goître.

IRANEE. Voy., à l'art. RACE, *Chevaux indiens et chinois*.

IRIS. Voy. ŒIL, 1er art. — Pour les lésions de l'iris, Voy. MALADIES DE L'IRIS.

IRIS DE FLORENCE. En lat. *iris florentina*. Racine ayant l'odeur de la violette, et qu'on emploie quelquefois dans des compositions médicales.

IRITE. s. f. En lat. *iritis*. Inflammation de l'iris, rarement indépendante de l'inflammation d'une ou de plusieurs parties voisines. Dans le cas surtout d'ophthalmie interne et d'ophthalmie périodique, l'iris est sujet à s'enflammer. L'inflammation de cette membrane seulement est infiniment rare dans l'espèce chevaline. Lorsqu'elle a lieu, l'iris présente une teinte blanchâtre ou jaunâtre dans quelques points de son étendue, et une couleur feuille-morte après plusieurs accès d'ophthalmie périodique; la lumière éclatante produit une grande sensibilité sur l'œil, et l'animal témoigne une vive douleur à la plus légère pression exercée sur cet organe. Il y a altération de la vue. L'*irite* doit être attaquée avec la plus grande énergie, en employant les méthodes antiphlogistique et dérivative. A cet effet, on ouvre la jugulaire ou la saphène, on applique des sangsues en grand nombre près de l'orbite, on prescrit des vésicatoires ou des sétons aux fesses, ainsi que des lavements purgatifs doués d'assez d'activité pour déterminer d'abondantes évacuations.

IRRADIATION. s. f. En lat. *irradiatio*. Émission des rayons d'un corps lumineux; et par analogie, tout mouvement qui se fait d'un centre quelconque à la circonférence, dans un corps organisé. — En médecine, ce mot sert à désigner la transmission de l'action d'un organe à un autre organe, voisin ou éloigné. Ainsi, lorsque, par exemple, l'irritation de la membrane muqueuse des premières voies s'étend au système dermoïde, on dit que la peau est *irradiée*.

IRRÉDUCTIBLE, adj. Se dit des fractures, des luxations ou des hernies, qui ne sont pas susceptibles de réduction.

IRRÉGULIER. adj. Se dit du pouls, dans certaines conditions. Voy. POULS.

IRRITABILITÉ. s. f. En lat. *irritabilitas*. Propriété spéciale aux corps vivants, en vertu de laquelle certaines parties de ces corps



image
not
available

fréquemment chez les chevaux à la suite d'un exercice longtemps continué, durant lequel on ne leur permet pas de s'arrêter pour pouvoir uriner; enfin, des corps étrangers qui peuvent s'arrêter dans l'urètre. Dans la plupart des cas, la gravité de cette affection est due à une inflammation ou à ses suites. Il n'est pas aisé de déterminer les symptômes précurseurs de l'ischurie. On voit quelquefois l'animal triste et ne plus se présenter pour manger comme de coutume; quelque temps après, il paraît raide ou comme fourbu; l'urine ne coule plus qu'avec peine et avec signe de douleur; le cheval fait de vains efforts pour uriner, s'agite, se tourmente et ne se trouve bien nulle part. Vient ensuite l'aggravation du mal, auquel on ne peut opposer que les moyens destructeurs de la congestion inflammatoire, soit en combattant l'irritation des organes urinaires, soit en procurant la sortie des corps étrangers dont la présence détermine la rétention de l'urine. Pour la combattre, les maréchaux ignorants mettent du poivre dans le fondement, un poireau, une ciboule sur le bout ou à l'entour du membre des chevaux; ils croient parvenir ainsi à les faire uriner. Ces pratiques sont non-seulement inutiles, mais encore dangereuses.

ISOCHRONE. adj. En lat. *isochronus*, du grec *isos*, égal, et *chronos*, temps. On le dit en physiologie des mouvements qui se font en même temps ou en temps égaux. Les battements du cœur sont *isochrones* à ceux du *pouls*.

ISOCHRONISME. s. m. (Même étym.) Égalité et simultanéité d'action entre des organes correspondant l'un à l'autre, ou dépendant l'un de l'autre. On se sert de ce mot pour désigner plus particulièrement les battements artériels.

ISOLEMENT. s. m. Précaution d'isoler les animaux malades les uns des autres et surtout de ceux qui sont bien portants, laquelle exige aussi que, dans certains cas surtout, l'on éloigne d'eux quiconque n'est pas du nombre des personnes chargées de leurs soins ou préposées pour combattre la maladie. C'est de la pleine et entière exécution des actes qui émanent de la police et de l'administration, que dépend absolument tout le bien qu'on attend de l'*isolement*; car dans les grandes épizooties, c'est toujours sur l'intervention de l'autorité qu'on a le plus de droit de compter pour cette importante mesure. On l'étend bien souvent sur les objets infectés ou réputés tels, jusqu'à ce que la maladie ait entièrement cessé, et que les conditions atmosphériques aient assez changé pour que l'on soit à peu près assuré qu'elle ne se montrera plus.

ISSUES. s. f. pl. On nomme ainsi toutes les parties intérieures du corps du cheval, telles que la *cervelle*, la *langue*, les *poumons*, la *trachée-artère*, le *cœur*, le *foie*, les *reins*, la *vessie*, et les *intestins*.

ITALIENNES. s. f. pl. Dans les attelages, on donne ce nom à de petites rênes qui servent à tenir à une distance convenable la tête et l'encolure des chevaux, de même que les épaules sont tenues par les chenettes, qui deviennent puissance dans le reculer, et qui empêchent les chevaux de trop s'écarter du timon.

IVERNACHE. Voy. DRAGÉE.

IVETTE. s. f. En lat. *teuchrium chamæpitys*. Plante dont on peut se servir comme succédané de la lavande, de la sauge, de la menthe et du romarin.

IVRAIE D'ITALIE. Voy. RAY-GRASS D'ITALIE.

IVRAIE ENIVRANTE. En lat. *lolium temulentum*. La graine de cette plante, qu'il ne faut pas confondre avec celle de l'ivraie vivace, exerce sur le cheval une action narcotique et délétère des plus marquées. Les maquignons s'en servent pour engourdir les chevaux, et surtout les mulets méchants, avant de les mettre en vente. En 1342, dans un village près de Zurich, un cheval ayant mangé une grande quantité d'ivraie, qui se trouvait mêlée avec son avoine, il tomba dans une espèce de léthargie. Son maître, qui le crut mort, le fit transporter hors du village et écorcher. Peu après cette opération, le cheval se réveilla de son assoupissement, retourna à la maison de son maître, et causa la plus grande surprise à ceux qui le virent.

IVRESSE. s. f. En lat. *ebrietas*, dérivé, dit-on, du grec *ubris*, injure, insolence. État maladif qui se fait passagèrement remarquer dans les animaux auxquels on a fait avaler du vin ou de l'eau-de-vie. Six à sept bouteilles de vin suffisent pour produire cet état chez le cheval. L'action stimulante de ces liquides porte principalement sur le cerveau, vers lequel leur excès fait affluer le sang; ils troublent les fonctions cérébrales, et finissent bientôt par les rendre impossibles. Le cheval ivre chancelle d'abord, ensuite il vacille, ou tombe par terre, et reste ainsi comme immobile. Une somnolence comateuse ne tarde pas à s'empa-



rer de lui. Quelquefois, l'animal ivre tombe dans un profond sommeil, qui ne l'empêche pourtant pas de faire des efforts souvent inutiles pour se lever, quand il reçoit des coups de fouet; il ne mange point, il est altéré. Le cheval peut rester dans cet état pendant vingt-quatre heures; ensuite l'assoupissement diminue, et il reprend ses mouvements naturels. On a vu cet animal, de même que le bœuf, se cacher dans les celliers pour boire du vin, lorsque les vignerons se sont retirés.

IXODE. s. m. Genre d'insectes dépourvus d'ailes, dont quelques espèces vivent aux dépens des chevaux, les tourmentent, les fatiguent et leur nuisent de manière à les faire maigrir, surtout dans les pays boisés où ces parasites sont communs. On les connaît plus particulièrement sous le nom de *tiques*. Voy. Tique.

FIN DU TOME PREMIER.

image
not
available

image
not
available